



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



HN ZHHI +

PF 141.1

Bound
MAY 4 1888



Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

MRS. ANNE E. P. SEVER,

OF BOSTON,

WIDOW OF COL. JAMES WARREN SEVER,

(Class of 1817),

LE
CORRESPONDANT

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
HISTOIRE — SCIENCES — ÉCONOMIE SOCIALE
VOYAGES — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

TOME DEUX CENT NEUVIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT SOIXANTE-TREIZIÈME

PARIS

BUREAUX DU CORRESPONDANT

31, RUE SAINT-GUILLAUME, 31

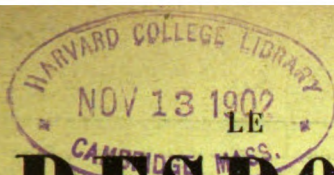
1902

Reproduction et traduction interdites.

10/6-12

Pfr 141.1

Sever fund



Titte Page

CORRESPONDANT

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

PARIS, DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER

UN AN, 35 FR. — 6 MOIS, 18 FR. — UN NUMÉRO, 2 FR. 50

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

10 OCTOBRE 1902

Pages.		
3.	I. SOUVENIRS POLITIQUES. — LES TENTATIVES DE RESTAURATION MONARCHIQUE APRÈS LA GUERRE. — II.	V ^{ie} DE MEAUX, ancien ministre.
20.	II. L'ESPRIT NATIONAL CHEZ LES POLONAIS D'AUJOURD'HUI.	PAUL DELAY.
43.	III. LA CRISE D'ÂME D'ERNEST RENAN, A PROPOS D'UNE FUTURE STATUE ET D'UNE RÉCENTE PUBLICATION.	L. DE LANZAC DE LABORIE.
59.	IV. LE CONGRÈS DES CATHOLIQUES ALLEMANDS A MANNHEIM ET LA POLITIQUE DU CENTRE DANS L'EMPIRE. — FIN	RODOLPHE HEIMANN.
81.	V. LAQUELLE? — I.	J. D'ANIN.
110.	VI. ÉMILE ZOLA. — L'ŒUVRE ET L'HOMME.	MAURICE SPRONCK, député.
120.	VII. LES SOUS-MARINS ANGLAIS.
127.	VIII. LA RENAISSANCE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. — LES DIVISIONS DES CATHOLIQUES (1851-1865). — II.	PAUL THUREAU-DANGIN, de l'Académie française.
154.	IX. L'ASSISTANCE AUX OUVRIERS SANS TRAVAIL. — COLONIES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES AUX PAYS-BAS ET EN ALLEMAGNE.	LOUIS RIVIÈRE.
171.	X. REVUE DES SCIENCES	HENRI DE PARVILLE.
179.	XI. CHRONIQUE POLITIQUE.	
188.	XII. LE CENTENAIRE DE M ^{sr} DUPANLOUP (1802-1902).	H. DE LACOMBE.

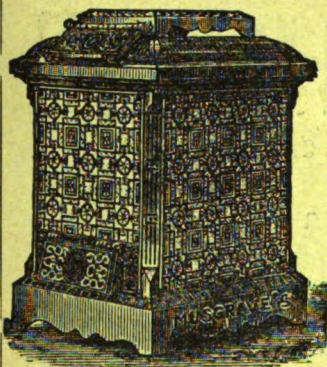
PARIS
(VII^e)

BUREAUX DU CORRESPONDANT

31, RUE SAINT-GUILLAUME, 31

1902

Reproduction et traduction interdites Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.



MÉDAILLE D'OR (la plus haute récompense) Exposition Universelle Paris 1900

POÊLE MUSGRAVE

A FEU CONTINU, BRÛLE NUIT ET JOUR — 100 MODÈLES A CHOISIR

Cheminées élégantes pour salons et vestibules.

Poêles simples pour écoles et ateliers, etc.

Poêles de luxe en faïence avec feu visible, depuis 100 fr., pour appartements, vestibules, salons. Nouveau modèle "LE GAULOIS", 1902.

Grands modèles spéciaux pour **Églises**, salles de réunions, etc. — **Calorifères de caves** chauffant jusqu'à 7,000 mètres cubes.

Catalogue 1902 contenant de nouveaux modèles franco sur demande

MUSGRAVE & Co, fabricants, 240, rue de RIVOLI, PARIS Téléphone 297-01

CONSTIPATION GUÉRISON par l'APŒZIE de SANTE de LEMAIRE Ph^o-de 3^o-cl., 14, r. Grammont, Paris, 2^o50, P^o 275 timb. ou mandat. MIGRAINES

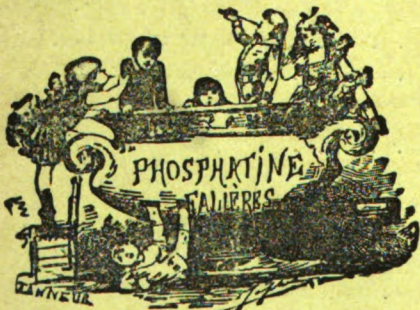
VIN DE CHASSAING

BI-DIGESTIF

Prescrit depuis 30 ans

CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES

Paris, 6, Avenue Victoria.



La 'PHOSPHATINE FALIÈRES' est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance. *Il facilite la dentition, assure la bonne formation des os.*

PARIS, 6, AVENUE VICTORIA ET PH^o

CONSTIPATION

Guérison par la véritable

Poudre Laxative de Vichy

du Dr Léonce SOULIGOUX Laxatif sûr, agréable, facile à prendre

Le flac. de 25 doses environ 2 fr. 50

PARIS, 6, AVENUE VICTORIA ET PH^o

60 ANNÉES DE SUCCÈS

HORS CONCOURS, MEMBRE du JURY EXPOSITION Universelle de PARIS 1900

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Le Seul Véritable Alcool de Menthe

BOISSON D'AGRÈMENT. — Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée assainissent l'eau et forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif.

SANTÉ. — A plus forte dose, infailible contre les Indigestions, les Maux de Cœur, de Tête, d'Estomac, de Nerfs, les Étourdissements. Souverain contre la Cholémie, la Dysenterie

TOILETTE. — Excellent aussi pour les Dents, la Bouche et tous les soins de la Toilette

PRESERVATIF contre les ÉPIDÉMIES et le MAL de MER

REFUSER les IMITATIONS

EXIGER le nom de RICQLÈS

INVENTIONS

Pour étudier VRAIE valeur des Brevets

AUXQUELS VOUS VOULEZ VOUS INTÉRESSER

Pour prendre BONS Brevets

Pour diriger procès CONTREFAÇONS

H. JOSSE *

Ancien Élève de l'École Polytechnique Membre du Jury 1900. Ingénieur Conseil des services du contentieux

de l'Exposition Universelle de 1900

PARIS 17 BOULEVARD DE LA MARIÈNE

LE CORRESPONDANT

SOUVENIRS POLITIQUES¹

LES TENTATIVES DE RESTAURATION APRÈS LA GUERRE

III

Chaque fois que le comte de Chambord se débattait à notre attente, l'Assemblée, poussée par M. Thiers, faisait un pas de plus vers la République, et chaque fois que M. Thiers, se rapprochant des républicains, s'éloignait des conservateurs, nous retournions, en dépit de nos mécomptes, et nous nous efforcions de ramener l'Assemblée à nos projets monarchiques.

C'est ainsi qu'à la suite du manifeste de Chambord, M. Thiers avait réclamé et obtenu, avec le titre de Président de la République, une loi qui assignait à sa fonction une durée égale à celle de l'Assemblée elle-même. Mais, d'autre part, dans le préambule de cette loi, l'Assemblée s'était attribué le pouvoir de constituer, tout en déclarant qu'elle n'entendait pas l'exercer encore, et en se réservant la faculté de révoquer à son gré ce qu'elle accordait : dispositions incohérentes qui attestaient notre impuissance à donner au pays la constitution de notre choix et témoignaient de notre répugnance pour le régime républicain, dans le moment même où nous commençons à l'instituer. Nous étions destinés à nous acheminer ainsi vers la République, comme les pèlerins du moyen âge allaient à Compostelle en faisant deux pas en avant et un pas en arrière.

Cependant, nous ne consentions pas à désespérer de notre cause, et, tandis que M. Thiers, tantôt pressé par les hommes les plus considérables, leur refusait de rompre avec la gauche, tantôt en mésaccord avec l'Assemblée, la menaçait de sa démission pour lui imposer sa volonté, nous n'épargnions ni sollicitations secrètes, ni démarches publiques pour « désaveugler² » notre Prince sans le

¹ Voy. le *Correspondant* des 19 avril, 10 et 25 mai, et 25 septembre 1902.

² Le mot n'est pas français, mais il est de la reine de France, de Marie-Antoinette.

blessé et le restituer à la France. Le marquis de Dampierre, par exemple, avait, dès sa première jeunesse, donné à la légitimité les preuves d'un dévouement qui ne s'était jamais démenti. Entré dans une Assemblée nationale en 1848, revenu en 1871 dans une autre assemblée, après être resté à l'écart pendant toute la durée de l'Empire, il se souvenait, parmi nous, d'avoir appris les devoirs de la vie publique à l'école de Berryer; et voici ce qu'à la fin de l'année 1871 il écrivait de Versailles à son Prince ¹ :

« ... J'ai une âme à sauver et une conscience à satisfaire, et ce but suprême de ma vie va m'imposer peut-être une ligne de conduite en opposition évidente avec les vues de Monseigneur. Que Monseigneur juge par cette déclaration de ce que je souffre et de ce que tant d'autres souffrent avec moi.

« La France en ce moment est prête à accueillir la monarchie; mais ni la majorité du pays, ni la majorité de l'armée ne voudront le drapeau blanc, et cette condition, posée au lendemain du jour où le drapeau tricolore était devenu, par opposition au drapeau rouge, le drapeau de l'ordre, a produit un effet que Monseigneur n'a pu se dissimuler. Sa royale délicatesse, il n'en disconviendra pas, a dominé tous les conseils de la prudence et de l'habileté politique. Mais où cela nous mènera-t-il? A rendre inutile en nos mains la seule planche de salut qu'ait la France, la vraie monarchie adaptée aux nécessités du temps.

« Toutes les nuances du parti monarchique, sans en excepter les hommes que Monseigneur a trouvés respectueusement soumis à ses ordres, sont unanimes à penser que le moment qui s'écoule est le moment de l'union, de l'union à tout prix. Ils pleurent des larmes de sang de ce qu'elle échappe à leurs ardents désirs; leur douleur ne touchera-t-elle pas Monseigneur?...

« Tous nos efforts parlementaires tendent à prolonger un *statu quo* dont le pays ne veut plus parce qu'il en voit avec raison tous les périls; nous les voyons comme le pays et nous résistons cependant à notre propre sentiment dans l'espoir que l'union se fera enfin; mais une telle opposition à la pression de l'opinion ne peut durer longtemps; et, si une déception en est la suite, elle aura déconsidéré tous les hommes qui, à l'Assemblée nationale, soutiennent le principe monarchique; elle ruinera leur influence locale aussi bien que leur influence politique...

¹ Cette lettre se trouve dans les Mémoires du marquis de Dampierre que j'ai déjà cités. Elle est datée du 29 décembre 1871, et M. de Dampierre constate qu'il n'en avait alors donné connaissance à aucun de ses collègues, ni de ses meilleurs amis (p. 66).

« Le peuple de France est ignorant, le peuple de France a été trompé et il est fou à l'endroit du drapeau blanc : voilà la vérité. J'entends dire autour de moi que la grosse question, c'est le rapprochement des princes de la maison d'Orléans et l'adoption par eux du programme de Monseigneur. Je ne suis pas de cet avis et, si les princes d'Orléans adoptaient le drapeau blanc, la répugnance du pays resterait la même et l'effet du rapprochement serait perdu...

« Un des hommes les plus dévoués à Monseigneur dans l'Assemblée, considérant autrement que moi la situation, me disait hier : « Il faut s'envelopper la tête dans le drapeau blanc et se laisser « tomber dans l'abîme. » Eh bien ! non, nous n'avons pas le droit, nous, députés, auxquels le pays a donné la mission de le sauver, de ne sauver que notre dignité et notre fidélité ; nous avons au contraire l'impérieux devoir d'accomplir, envers et contre tous nos sentiments et tous nos penchants, s'il le faut, une tâche bien autrement difficile que celle de savoir mourir ; nous devons vivre pour donner à la France des institutions compatibles avec ses mœurs, ses penchants, ses douleurs et les fautes mêmes de son passé. Si ce que nous préférons à tout est impossible, le devoir ne s'efface pas pour cela ; il devient plus douloureux, plus difficile, voilà tout ; et c'est en dehors de cette monarchie légitime qui a été le grand respect, le grand amour et la grande espérance de notre vie qu'il faut chercher les moyens de solution et les chances de salut pour la France. »

Ce que Dampierre écrivait en secret au comte de Chambord avec la franchise émue d'un cœur royaliste et patriote, Falloux allait le dire tout haut à tous les partisans du prince avec ce mélange de finesse et d'autorité, de précision et de discrétion qui lui donnait dans les conseils d'un gouvernement ou d'un parti plus de crédit encore qu'à la tribune.

Appelé à Paris pour une élection académique où, de concert avec l'évêque d'Orléans, il avait combattu, sans succès d'ailleurs, la candidature de M. Littré, il était venu, au terme de l'année 1871, voir ses amis à Versailles. Inquiets de l'avenir, découragés déjà par les plus pénibles mécomptes et très perplexes sur la conduite à tenir entre M. Thiers, les princes d'Orléans et le comte de Chambord, nous lui demandâmes d'exposer son avis sur une situation aussi difficile. Se prévalant du proverbe allemand que « les arbres empêchent de voir la forêt », estimant que la multitude des pourparlers et des incidents parlementaires finit par obscurcir les idées générales et qu'il n'est pas inutile aux hommes du Parlement de conférer avec ceux du dehors, il finit par acquiescer à notre désir ;

et, comme j'avais à Versailles un assez vaste salon, la droite modérée et l'extrême droite, une centaine de députés environ, se réunirent chez moi pour l'entendre. Quelques-uns des Chevaliers affectèrent d'avoir voulu consulter seulement l'auteur de la loi de 1850 sur les questions d'enseignement; mais, en réalité, c'était un tout autre sujet qu'il avait à traiter devant nous.

« Ne voyant de salut que dans la monarchie, nous dit-il, et ne voyant la monarchie que dans la maison de Bourbon, réconciliée et réunie, je cherche à quelles conditions son retour est possible...

« M. le comte de Chambord s'est prononcé récemment pour le drapeau blanc; les princes d'Orléans, si je suis bien informé, persistent à croire que la France ne peut être amenée à la répudiation du drapeau tricolore et que satisfaction serait donnée à tous les souvenirs et à toutes les gloires si nos antiques fleurs de lys venaient se poser sur le drapeau national.

« M. le comte de Chambord peut-il se déjuger lui-même sur une telle question? Personne, je crois, n'oserait ni ne voudrait le lui conseiller... Les princes d'Orléans reçoivent, de leur côté, le même conseil de leurs amis, et le représentant du principe d'hérédité demeure séparé de ses héritiers.

« Nous serions donc enfermés dans une impasse et le pays y serait enfermé avec nous si tout procès en ce monde n'admettait un tribunal; tout différend, un arbitre.

« Y a-t-il un tribunal, y a-t-il un arbitre digne d'une aussi grande cause?

« Oui, c'est la nation elle-même, non pas la nation confuse, insaisissable, ignorante de l'histoire, accessible aux préjugés, quelquefois même égarée et passionnée par le plus vulgaire charlatanisme, mais la nation éclairée, réfléchie, vraiment compétente, c'est-à-dire l'Assemblée nationale, assemblée la plus loyale, la plus sincèrement patriotique, la plus capable, en un mot, de donner une égale garantie au peuple et au roi.

« Il ne peut y avoir amoindrissement pour personne à se rendre aux vœux de la nation ainsi exprimés, à lui sacrifier, non pas un principe d'autorité, mais un sentiment intime et personnel.

« Quand les princes sacrifient quelque chose de leurs prérogatives nécessaires, ils portent préjudice au peuple autant qu'à la royauté. Nous le voyons, hélas! dans l'histoire de l'infortuné Louis XVI, et ce n'est pas à Versailles qu'il est permis de l'oublier. Mais quand un roi ne sacrifie à la pacification du pays tout entier qu'une consolation ou une satisfaction qui lui est propre, il ne se diminue pas, il ne s'affaiblit pas; il se grandit, au contraire, il se fortifie, et il conquiert dans la reconnaissance publique le véritable prix, la véritable récompense de son abnégation généreuse. »

Falloux constatait ensuite que la question n'était pas seulement militaire mais civile et politique, qu'en dehors des rangs de l'armée le peuple trompé voyait derrière le drapeau blanc « l'ancien régime et l'effarouchant cortège dont l'imagination populaire l'accompagne ».

Il recherchait enfin par quelle transition nous pourrions arriver à la monarchie; il ne dissimulait pas qu'il n'espérait plus en M. Thiers qui avait « préféré le premier rang au premier rôle »; mais il suggérait aux royalistes de se servir au besoin des princes d'Orléans pour ouvrir la voie à leur aîné : « M. le duc d'Aumale », — disait-il, et ce fut là le passage le plus incriminé de son discours, — « est peut-être le plus éloigné de nous; cependant, s'il prenait des engagements d'honneur, qui refuserait d'y croire? » Il n'avait pu développer ses idées sans soulever à l'extrême droite plus d'un murmure et d'une interruption. M. de Frauchieu s'était emporté violemment; M. de Vogüé, que nous avions prié de nous présider, avait eu peine à le calmer; et, le lendemain, le journal de M. le comte de Chambord, *l'Union*, dénonçait le discours en le dénaturant; puis, durant toute une année, ne cessait plus de l'anathématiser, si bien que Falloux se décida enfin à le publier dans le *Correspondant* avec cette épigraphe : *Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur!*

Pour nous, ces paroles indiquaient un terrain où nous pouvions prendre position et tendre la main à des alliés; nous résolûmes de nous y établir.

À notre arrivée à Versailles, la majorité conservatrice se rassemblait tout entière sans distinction de nuance et prenait des déterminations communes à l'Hôtel des Réservoirs sous la présidence d'un membre, tantôt de la droite, tantôt du centre droit. Mais bientôt, sans renoncer à ces réunions générales, nous en vîmes à former des réunions particulières. Le centre droit eut d'abord la sienne; elle prit à ses débuts le nom de M. Saint-Marc Girardin qui l'avait fondée et avait été le premier à la présider : homme d'un caractère trop droit, d'un esprit trop ouvert pour n'être pas conciliant. À son tour, l'extrême droite s'organisa et se réunit à l'impasse des Cheval-légers, d'où la dénomination qui lui resta. La droite modérée n'avait elle pas également besoin de se concerter pour agir? Ernoul le premier lui proposa de former une réunion distincte et de formuler un programme définissant sa politique. Comme il allait à ce moment plaider en province, ce programme auquel il donna, d'ailleurs, son plein assentiment, fut rédigé par Depeyre, Cumont, Baragnon et moi. Le voici :

« Quand la nation, au lendemain de nos désastres, s'est adressée aux honnêtes gens leur demandant de s'unir contre le césarisme et la démagogie, nous avons répondu à son appel.

« A Bordeaux, sans engager l'avenir, nous avons concouru à la création du gouvernement actuel, lui demandant surtout de rétablir l'ordre, la sécurité publique et de faire franchement de la politique conservatrice avec le concours du grand parti conservateur. Ce que nous lui avons demandé dès le premier jour, nous le lui demandons encore et nous continuerons à marcher dans cette voie, sans nous départir de la prudence et de l'esprit de conciliation que nous impose la gravité des circonstances.

« Fidèles au mandat qui nous a été confié, l'objet constant de nos efforts est de préserver le pays de nouvelles catastrophes, de relever sa fortune, d'assurer son avenir.

« Ce serait trop peu, en effet, de maintenir à la surface une tranquillité précaire. Une grande nation ne peut vivre au jour le jour, perpétuellement livrée aux hasards des événements, aux surprises de l'imprévu : il faut que le lendemain lui appartienne.

« Aussi devons-nous dire à la France comment elle pourra, selon nous, Dieu aidant, mettre un terme à ses malheurs et reconquérir, avec des alliances, le rang qui lui appartient en Europe.

« Nous considérons la monarchie comme le gouvernement naturel du pays et, par monarchie, nous entendons la monarchie traditionnelle et héréditaire. Elle a fait la France, elle lui a donné pendant des siècles la stabilité et la grandeur; en 1789, elle allait d'elle-même au devant des réformes; en 1814, elle fondait la liberté en même temps qu'elle sauvait l'intégrité du territoire.

« Voilà ce que nous devons à la monarchie; voilà quels souvenirs et quelles espérances nous animent, quand nous poursuivons l'union du parti conservateur, quand nous la sollicitons dans la maison royale.

« La monarchie héréditaire, représentative, constitutionnelle, assure au pays, avec son droit d'intervention dans les affaires et sous la garantie de la responsabilité ministérielle, toutes les libertés nécessaires : libertés politiques, civiles, religieuses; l'égalité devant la loi; le libre accès de tous à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux; l'amélioration pacifique et continue de la condition des classes ouvrières.

« Cette monarchie est celle que nous voulons; respectant d'ailleurs notre pays autant que nous l'aimons, nous n'attendons rien que du vœu de la nation librement exprimé par ses mandataires. »

Ce programme une fois rédigé et adopté par la plupart de nos amis de la droite modérée, nous nous demandâmes s'il convenait, avant de le publier, de le communiquer à M. le comte de Chambord. Nous ne pensions pas en général avoir à lui soumettre nos actes parlementaires. Mais lorsqu'il s'agissait de la constitution même de la monarchie, comment se passer de l'assentiment du

monarque? comment s'exposer à son désaveu? Dans le dessein de le ménager, nous nous étions abstenu de parler du drapeau; nos sentiments à cet égard n'étaient point douteux; la note que nous avons communiquée aux journaux après son manifeste les avait assez fait connaître, et maintenant nous nous proposons de lui laisser devant le pays l'honneur et le mérite de la concession indispensable. Enfin, pour le disposer favorablement, nous avons pris soin d'insérer dans notre programme plusieurs formules employées par lui-même. Ces précautions prises, le programme lui fut porté à Anvers, où il se trouvait alors, par deux des nôtres désignés de sa part comme *personæ gratæ*, Ernoul et Baragnon. Tout ce qu'ils obtinrent, ce fut qu'il ne le désapprouvât point et le considérât comme un acte parlementaire dans lequel il n'avait point à s'ingérer. Nos délégués ne manquèrent pas d'ailleurs d'aborder de vive voix la question du drapeau; ils plaidèrent notre cause avec chaleur, mais sans rien gagner, et revinrent à leur tour — le plus fidèle ami d'Ernoul le constate — inquiets et attristés¹.

Cependant, comme ils portaient, l'extrême droite s'était décidée tout à coup à joindre ses signatures aux nôtres et nous en avons conclu d'avance que notre programme n'était point désapprouvé par le comte de Chambord. En même temps nous étions avertis que les princes d'Orléans, sans le signer eux-mêmes, conseillaient à leurs amis d'y adhérer. Nous nous empressâmes en conséquence de le communiquer à nos alliés du centre droit. Et ceux-ci, après quelque hésitation, se décidèrent non point à le signer, mais à nous adresser une lettre qui attestait leur accord avec nous et témoignait en d'autres termes d'opinions pareilles. Il n'y avait qu'une différence entre leur lettre et notre programme : c'est qu'au lieu de se taire sur la question du drapeau, ils réclamaient formellement qu'il restât tricolore.

Notre programme avait ainsi dépassé de beaucoup les limites d'un simple groupe parlementaire; il devenait le manifeste et comme la charte d'un grand parti national, appelé, il lui était permis de le croire encore, à disposer du sort du pays. Mais à mesure que ce programme prenait plus d'importance, il devenait plus difficile à publier; soit à droite soit au centre droit, plus d'un de nos amis appréhendait l'ébranlement qu'amènerait une telle publication; et si, comme il y avait lieu de le craindre, elle achevait de rompre la trêve précédemment consentie avec M. Thiers, la responsabilité que cette rupture ferait peser sur nous. De telles con-

¹ Merveilleux-Du Vignaux. *Un peu d'histoire à propos d'un nom, Ernoul*, p. 34. Je me référerai plus d'une fois à cette intéressante et consciencieuse biographie.

sidérations n'étaient pas celles qui d'ordinaire touchaient le plus l'extrême droite; en cette occurrence cependant, elle redoutait d'afficher la déclaration qui, lui étant devenue commune avec nous, ne pouvait plus paraître sans son assentiment; il fallut donc en différer l'apparition. L'occasion de la mettre au jour ne devait jamais se présenter.

Tel qu'il était cependant et même dépourvu de publicité, l'acte ne restait point sans valeur. Cent quatre-vingts membres de l'Assemblée s'étaient engagés à rétablir la monarchie traditionnelle et constitutionnelle, une centaine d'autres avaient adhéré à cet engagement en arborant en même temps le drapeau national. C'était de beaucoup la portion la plus considérable de la majorité conservatrice qui se prononçait et montrait clairement par qui la monarchie pouvait être rétablie, à quelles conditions.

Cependant il ne nous suffisait pas d'opérer l'union monarchique au sein du Parlement, nous travaillions en même temps à la préparer dans la maison royale; et nous recommencions à pousser vers Frohsdorf le comte de Paris, arrêté en route par le manifeste de Chambord.

A l'ouverture du débat sur la loi militaire, au mois de mai 1872, le duc d'Aumale fit ses débuts à la tribune et s'arrangea pour couvrir à son discours de soldat expérimenté une péroraison politique attestant son attachement au « drapeau chéri, longtemps le symbole de la victoire et resté dans nos malheurs l'emblème de la concorde et de l'union ».

Tandis que beaucoup de membres de la droite regrettaient, non pas qu'il gardât ce sentiment, mais qu'il eût tenu à le manifester, comme à plaisir, à l'encontre de l'aîné de sa race, Kerdel et Dampierre eurent en même temps l'idée de tirer parti de cette manifestation; ils rallièrent à leur projet les trois délégués de la droite qui avaient abordé les princes à Dreux; et, le dimanche suivant, nous allâmes tous les cinq trouver d'abord le comte de Paris, ensuite le duc d'Aumale, dans l'hôtel du Faubourg-Saint-Honoré qu'ils habitaient alors. Voici le langage que nous leur tîmes :

« La difficulté d'une explication au sujet du drapeau vous a tenus jusqu'à présent à l'écart du comte de Chambord. Il ne vous convenait ni de paraître d'accord avec lui sur cette question, ni de l'aborder pour le contredire. Aujourd'hui, du haut de la tribune, pour les siens et pour lui, M. le duc d'Aumale s'est expliqué. Qu'il l'ait fait opportunément ou non, nous n'avons pas à l'examiner; il l'a fait et dès lors rien ne vous retient plus; rien ne vous empêche d'accorder aux royalistes, par une visite à Frohsdorf, le gage que vous leur avez donné le droit d'attendre. »

Ainsi pressé par cinq interlocuteurs qui se relayaient en quelques

sorte autour de lui, M. le comte de Paris fit face à notre assaut avec bonne grâce, clairvoyance et franchise. Sans se refuser péremptoirement à la visite, il en prévoyait vis-à-vis soit du comte de Chamberd après les dispositions qu'il avait montrées, soit de l'opinion publique en France, les inconvénients et les périls. Quant au duc d'Aumale, qui craignait de s'être brouillé avec la droite, il nous sut gré de revenir aussi promptement auprès de lui et se montra ce jour-là peut-être plus conciliant que son neveu.

Au fond, tant que le gouvernement de M. Thiers subsistait, les princes reculaient devant une démarche qui paraîtrait l'ébranler; la démarche devait s'accomplir après sa chute.

IV

Je l'ai déjà constaté : ce n'est pas en vue de rétablir la monarchie que l'Assemblée nationale a renversé M. Thiers; c'est afin de reprendre elle-même possession du gouvernement et de fermer la route au radicalisme. Pour que la majorité conservatrice qui avait porté M. Thiers au pouvoir le renversât, non seulement il a fallu l'appoint de quelques voix républicaines et le vote d'un grand nombre d'hommes nouveaux, sans parti-pris ni engagements préalables quant à la forme du gouvernement; mais de plus les royalistes de diverses nuances qui, sans composer à eux seuls cette majorité, y tenaient cependant le plus de place, ne trouvaient pas alors leur roi prêt à être présenté à la France et par conséquent n'avaient ni hâte ni moyen de changer de régime. Ce qui détermina la chute de M. Thiers dans le moment où il tendait la main à la gauche et risquait de lui livrer l'Etat, ce fut bien le sentiment d'un « péril social ». Le mot prononcé alors fit sourire plus d'un politique qui se croyait avisé; le péril n'en menaçait pas moins, dès cette époque, fortune publique, magistrature, Eglise, armée, toutes les institutions et toutes les croyances dont vit un peuple. En face du précipice et déjà sur la pente, les conservateurs, sans se croire assurés du triomphe, s'étaient refusés aux transactions et résolus à la résistance. Mieux vaut, avait dit le chef qui les conduisait au combat, mieux vaut tomber en défendant le rempart qu'en ouvrant la porte à l'ennemi.

Les conservateurs l'avaient emporté, et il est rare que la victoire n'amène pas les vainqueurs plus loin qu'ils ne le présumaient avant de l'avoir gagnée. Une fois M. Thiers tombé et la plupart des républicains éloignés du pouvoir, le principal obstacle à la monarchie parut écarté; les monarchistes reprirent leurs espérances, revinrent à leur dessein, et la restauration monarchique qui n'avait pas

été l'objet immédiat de l'action sembla destinée bientôt à en devenir le résultat.

Dans cette situation, quel était le mandat et quelle devait être la conduite du gouvernement nouveau? Il devait d'une part, selon les termes mêmes de l'ordre du jour qui l'instituait, opposer au radicalisme « une politique résolument conservatrice », de l'autre ne point s'opposer à l'entreprise monarchique, sans en prendre d'ailleurs l'initiative. Sous un chef d'Etat étranger aux partis, estimé de la nation et très propre à remplir quelque temps la fonction d'un monarque constitutionnel, le ministère du 24 mai avait à satisfaire à cette double obligation. Au duc de Broglie revenait la charge de le composer et de le diriger; ayant conduit l'assaut, il lui appartenait d'occuper et de garder la place.

Ses meilleurs amis se demandaient comment il suffirait à sa tâche. Destiné dès son enfance à la carrière politique, il n'avait jamais cessé de s'y préparer. Tout ce qu'un esprit attentif et sagace peut acquérir par l'étude, la réflexion, le commerce des plus illustres survivants d'une autre époque, il le possédait. Mais comme il débutait dans la diplomatie, la révolution de 1848 l'avait rejeté, et le second Empire l'avait retenu, jusqu'en 1870, à l'écart des emplois publics; il n'avait gravi aucun échelon, il n'avait fait aucun apprentissage du pouvoir avant de devenir, à cinquante ans passés, dans les conjonctures les plus difficiles, premier ministre.

Durant son ostracisme politique, les lettres avaient été son refuge; il avait exploré la philosophie et l'histoire et consacré son rare talent d'écrire principalement aux questions religieuses. Sa mère, protestante, mais par-dessus tout chrétienne et loyale, ayant promis de l'élever catholiquement, il était devenu, dès sa jeunesse, un catholique non seulement pratiquant, mais militant. Qu'il retraçât dans une œuvre de longue haleine la destinée de l'Eglise sous l'Empire romain ou qu'il débattît les problèmes soulevés par la Révolution française, en s'appliquant à éclaircir par quels procédés le christianisme s'adapte à la diversité des institutions humaines, toujours il avait affirmé sa foi avec un accent qui ne pouvait tromper. Cependant la société dans laquelle il avait été nourri, libérale et raisonneuse, demeurait indifférente et comme étrangère à toute idée religieuse; il partageait ses tendances intellectuelles et ses sentiments politiques, en s'efforçant de les associer aux doctrines qu'elle n'avait pas. Il introduisait ainsi ses croyances dans un milieu où d'ordinaire ses coreligionnaires ne pénétraient point et qu'il leur importait fort de s'ouvrir; aussi auraient-ils dû priser très haut son concours. Il en fut autrement. La différence de langage et des habitudes d'esprit le rendit promptement suspect aux plus exclusifs des catholiques qui étaient en même temps les plus

bruyants et qui s'acharnèrent à le discréditer par des censures aussi retentissantes qu'imméritées. Il ne se jeta pas moins dans la mêlée à côté de M. de Montalembert pour dénoncer et, s'il se pouvait, conjurer ce qu'il était mieux à même que personne de discerner : les périls que faisaient courir à l'Eglise les excès de langage et de doctrine de certains de ses partisans. Il devint dès lors le point de mire de leurs attaques, si bien que la franchise de sa foi, qui lui aliénait les incrédules, ne l'accrédita pas comme il l'eût fallu parmi les croyants : sa cause profita trop peu de son mérite. Il persista cependant à servir cette cause, en poursuivant sans relâche l'accord de la société moderne avec l'Eglise et, lorsque les Encycliques ou les allocutions de Pie IX semblaient rendre cet accord malaisé, en prodiguant ses efforts pour prévenir une rupture. Il y employait tout ensemble la réserve et la flexibilité de langage auxquelles il avait commencé de se former dans la seule carrière qu'il eût abordée, la diplomatie, l'intelligence des temps et des choses que lui avait donnée l'étude de l'histoire, enfin l'art des distinctions exactes, parfois subtiles, qu'il devait à la dialectique philosophique : ressources précieuses, quand elles sont dominées, comme chez lui, par une invincible droiture. Ce furent ces qualités qu'il porta, quand elle s'ouvrit pour lui, sur la scène politique. Elles étaient particulièrement opportunes, au moment où il s'agissait de concentrer contre un ennemi commun des partis longtemps séparés par leurs antécédents et leurs préjugés, mais intéressés au même ordre social. Aussi ne méconnaissait-il pas alors ce qui l'avait préparé à sa tâche. En descendant de la tribune, après avoir rallié aux transactions nécessaires les prétentions contradictoires : « Je fais ici, — m'a-t-il dit plus d'une fois, — ce que nous faisons au *Correspondant*. »

Par malheur, il accueillait et maniait les idées plus aisément que les hommes. Loin des affaires, habitué à vivre au sein d'une élite restreinte et raffinée, il n'avait pas été formé d'avance à frayer ni à compter avec le grand nombre. De là, malgré des traits agréables et fins qui rappelaient l'origine italienne de sa race, un mélange de gaucherie et de timidité où semblait percer le dédain, un abord également dépourvu de l'autorité qui s'impose et de la bonne grâce qui séduit, trop peu d'art ou trop peu de soin à se faire pardonner la double supériorité de la naissance et du talent. Aussi n'attirait-il guère la plupart de ses collègues et savait-il mal, en dehors du cercle de ses familiers, se préparer ou se conserver des partisans. Il fallait le pratiquer longtemps pour l'apprécier comme il le méritait. Mais ceux qui s'engageaient avec lui dans une entreprise le trouvaient loyal jusqu'au scrupule et incapable, tant que durait l'action, de les abandonner ; quant à ses adversaires, en dépit d'une humeur

naturellement sarcastique, il se gardait de les offenser ou de les noircir; il pardonnait les injures non seulement par vertu chrétienne, mais aussi par fierté native, comme si elles ne pouvaient l'atteindre. Quand on lui signalait un homme qui lui avait joué un mauvais tour et qu'on cherchait à exciter sa rancune : « Peuh ! — faisait-il avec un petit geste dédaigneux, — il est si fatigant de haïr. » Dans la lutte des partis, il lui était d'ailleurs su peu de gré de cette modération; ceux qui la remarquaient, plutôt que de lui en faire un mérite, aimaient mieux d'ordinaire n'y voir qu'un signe d'indifférence hautaine pour le commun des mortels.

De petits défauts tenaient ainsi ses grandes qualités en échec et lui en rendaient l'emploi difficile. Il n'était pas jusqu'à son organe, jusqu'à son allure, qui ne le trahissent à la tribune : il avait la voix aigre et faible, une prononciation bredouillante, un geste saccadé et, pour être entendu, il lui fallait mériter vingt fois plus qu'un autre d'être écouté. Il s'en rendait compte; les dons oratoires qui lui manquaient étaient ceux qu'il appréciait davantage. Un jour, fatigué et souffrant, il avait dû répondre comme ministre à une attaque imprévue, et sa réponse, péniblement énoncée, avait été assez mal accueillie; il s'attristait auprès d'un ami de son insuccès et, comme cet ami, pour le consoler sans le tromper, lui disait : « Ce qui vous a manqué, c'est seulement la voix. — Ah ! la voix, murmura-t-il avec mélancolie, — n'est-ce pas tout pour un orateur ? » Et cependant, malgré tant d'obstacles, à force de volonté, il s'était fait orateur. Ce n'était jamais sans effort ni sans effroi qu'il montait à la tribune; mais une fois qu'il l'occupait, ses discours commandaient d'abord l'attention, bientôt le respect, enfin l'admiration; et si Buffon a pu dire, non sans quelque mépris, de l'éloquence populaire : « C'est le corps qui parle au corps », il est permis d'attribuer à l'éloquence du duc de Broglie une qualité toute contraire : c'était l'esprit parlant à l'esprit comme malgré le corps. Avec cet esprit, qui se montrait au premier aspect ingénieux et souple et se révélait ensuite haut et droit, il envisageait d'abord les questions qu'il avait à discuter sous leurs faces diverses, il serrait de près ses adversaires et leurs objections, puis s'élevait au-dessus et dominait enfin le débat pour le conduire à la conclusion qu'il lui avait d'avance assignée.

Cette conclusion, il ne l'adoptait pas sans l'avoir au fond de lui-même rigoureusement pesée. Ce qui déterminait habituellement son langage et sa conduite, c'était la clairvoyance, le courage et la conscience. Jamais ni les embarras, ni les succès du moment ne détournaient son regard de l'avenir. Je l'ai vu envisager le péril en face, le mesurer et le braver plutôt que de laisser échapper par sa faute une chance de salut pour l'ordre social en France. Plus on le

fréquentait, mieux on découvrait l'effort continu de sa vertu. « C'est le combat spirituel appliqué à la politique », disait de ses façons d'agir un de ses plus fidèles et pénétrants amis. Combat, en effet, entre les dégoûts que lui donnait son temps, la hauteur qu'il tenait de sa race et le souci sévère et délicat du devoir que lui inspirait sa foi.

Tel était le chef appelé à conduire dans notre assemblée la ligue conservatrice. Chef incomplet sans doute, comme le sont tous les hommes, mais hors de pair, et que l'ingratitude des partis a frustré d'une destinée égale à sa valeur. Il ne faut pas s'y tromper, en effet : l'impopularité qui l'assailait jusque dans nos rangs et qui trop souvent paralysait son action venait bien moins des défauts que je n'ai pas dissimulés que de la funeste répugnance des honnêtes gens de France à se reconnaître un chef et à le soutenir. A deux reprises, le duc de Broglie n'en a pas moins relevé et ramené ou maintenu au pouvoir le parti conservateur abattu : une première fois en renversant M. Thiers ; une seconde fois, dans le désarroi où l'échec de l'entreprise monarchique nous avait jetés, en affermissant le Maréchal ; et si, plus tard, en livrant une troisième bataille, il a fini par succomber, il lui reste du moins l'honneur d'avoir été, dans la place assiégée et battue en brèche, le dernier à résister.

La figure du duc de Broglie, la première fois qu'elle s'est rencontrée dans mon récit, m'a retenu ; pour l'esquisser telle qu'elle m'apparaît à distance, j'ai quelque peu dépassé l'époque où ce récit nous avait conduits. J'y reviens maintenant.

En s'installant au pouvoir, ni le nouveau chef de l'Etat, ni le chef du nouveau ministère, ni ce ministère même, à le considérer dans son ensemble, n'avaient de parti-pris à l'égard de la monarchie. Trois ministres seulement appartenaient à la droite légitimiste : Ernoul, Dompierre d'Hornoy et La Bouillerie. Ernoul, avocat à Poitiers, s'était signalé par un trait de rare vaillance oratoire en soutenant, le premier, contre M. Thiers et comme à l'improviste, les griefs communs à tous les conservateurs ; son début à la tribune avait été salué parmi nous comme celui d'un Berryer venant de province et lui avait valu le portefeuille de la justice. L'amiral Dompierre d'Hornoy, excellent homme de mer, apportait au ministère de la marine, avec la droiture du caractère, l'expérience de son métier ; il était d'ailleurs peu versé dans la politique et, après s'être montré bonapartiste sous l'Empire, s'était inscrit, je ne sais trop pourquoi, aux Chevau-légers. La Bouillerie, fils d'un intendant général de la liste civile du premier Empire et de la Restauration, associé à une maison de banque et allié à une famille de finance, les Delahante, membre actif des œuvres catholiques, l'un des con-

fidents et délégués du comte de Chambord, s'était fait remarquer comme rapporteur général du budget : on racontait qu'à ce titre il avait été destiné d'abord au ministère des finances, mais que les Rothschild, dont le concours semblait indispensable aux opérations de ce ministère et qui voyaient d'un mauvais œil la maison Delahante, l'avaient frappé d'exclusion, ce qui l'avait fait reléguer au ministère de l'agriculture et du commerce. Le nouveau cabinet n'y avait rien perdu du reste, le portefeuille des finances ayant été confié à M. Magne qui l'avait eu sous l'Empire; en le reprenant, M. Magne offrait au crédit public une garantie précieuse, en même temps qu'une satisfaction inoffensive aux anciens bonapartistes; car il se renfermait volontiers dans ses attributions spéciales, traitait les affaires avec une compétence reconnue de tous et les exposait avec une simplicité et une rectitude qui désarmaient la contradiction; on citait, à son sujet, un mot aimable et juste du comte de Chambord : « Quand je lis M. Thiers sur une question de finances, il m'éblouit; quand c'est M. Magne, il m'éclaire. »

Ceux d'entre nous que hantait le spectre de l'Empire s'effarouchaient davantage de l'arrivée du général du Barrail au ministère de la guerre et lui-même, en retraçant plus tard ses souvenirs, s'est imaginé avoir eu à défendre le drapeau tricolore dans un Conseil où personne ne l'attaquait. La vérité est qu'à la suite du général de Cissey, qui avait organisé l'armée et sous le Maréchal qui ne renonçait pas à la gouverner, ce brillant cavalier n'a joué qu'un rôle effacé.

Les trois autres ministres, Batbie, Desseigny et Beulé, appartenaient, sans attaches dynastiques, au centre de l'Assemblée. Batbie, savant professeur de droit à la Faculté de Paris, avait été placé à l'instruction publique. Esprit fin dans un grand et gros corps informe (nous l'appelions l'éléphant subtil), il portait à la tribune une parole lourde et sans ampleur, mais précise, frappante et adroite; il était parmi nous le rapporteur habituel des propositions et projets de loi ayant un caractère politique et savait leur donner une tournure juridique. Son rapport sur l'abrogation des lois d'exil l'avait accredité auprès des princes d'Orléans et de leurs amis, et plus tard, le rapport où il avait réclamé contre le radicalisme un « gouvernement de combat » lui avait gagné les conservateurs de toute nuance que M. Thiers s'était aliénés. Desseigny était de ceux qui avaient le plus longtemps tardé à suivre ces conservateurs dans leur opposition, et dont l'évolution à la dernière heure avait décidé de l'issue de la lutte; c'est à ce titre qu'il était entré dans le cabinet; et, comme auparavant il avait fait avec honneur son chemin dans l'industrie et qu'il débattait avec une facile abondance les questions d'affaire, il avait paru bien placé aux travaux publics.

Le poste le plus difficile, et que personne dans nos rangs n'était préparé à remplir, était le ministère de l'intérieur. Par souci du devoir et de la responsabilité, et non point assurément par goût pour une besogne aussi épineuse, Broglie avait songé d'abord à se l'attribuer. Lui-même m'a conté que le Maréchal, avec sa bonhomie parfois assez brusque, l'en avait détourné en disant : « Votre place est aux affaires étrangères ; il serait ridicule de vous mettre ailleurs ; du reste, à l'intérieur, vous mécontenteriez tous les députés qui auraient affaire à vous. » Le premier ministre ayant à diriger l'ensemble du gouvernement s'était résigné, sans doute volontiers, à rester dans l'emploi spécial qui lui convenait davantage et qui devait le moins l'absorber ; en attaquant la politique intérieure de M. Thiers, il avait déclaré qu'il ne voyait rien à changer à sa politique extérieure, ni agents ni instructions ; du reste, dans l'état où nous étions encore, en quoi devait consister cette politique sinon dans l'effacement, et quel champ ouvrait-elle à l'activité d'un homme d'Etat ? C'était au dedans du pays que le nouveau gouvernement avait besoin d'agir tout d'abord et, là, son principal instrument devait être le ministre de l'intérieur. Faute d'un personnage approprié d'avance à la fonction, un homme de lettres que la politique avait attiré, un critique d'art, érudit et délicat, qui venait de montrer dans nos manœuvres parlementaires un esprit vif et résolu, Beulé, avait été chargé de ce redoutable fardeau. « C'est une expérience que nous tentons », avait dit le duc de Broglie en le nommant ; et, pour que l'expérience eût meilleure chance de réussir, Beulé avait été doublé d'un ancien préfet, M. Pascal, que M. Thiers et M. Casimir Périer avaient appelé au ministère de l'intérieur en qualité de sous-secrétaire d'Etat l'avant-veille du 24 mai, qui les avait lâchés la veille, et que les nouveaux venus ramenaient le lendemain au même poste : ils comptaient sur lui pour prendre en mains et renouveler dans la mesure nécessaire, les rouages de la machine administrative. Ils devaient être promptement déçus. Dix jours après leur installation au pouvoir, une circulaire de ce Pascal, maladroitement rédigée au sujet des journaux de province et de l'influence à exercer sur eux, fut plus maladroitement encore envoyée à tous les préfets dont plusieurs restaient attachés au précédent gouvernement et allaient être révoqués ; elle tomba entre les mains de Gambetta, fut dénoncée par lui à la tribune comme une tentative de corruption de la presse, et souleva l'honnêteté ombrageuse de bon nombre de conservateurs. Beulé ne sut ni l'avouer ni la désavouer nettement, renvoya le lendemain celui qui l'avait écrite, ne le remplaça pas et demeura déconcerté et paralysé au ministère de l'intérieur.

A ce premier moment, Beulé ne fut pas le seul du reste qui parut inférieur à sa tâche. La plupart des nouveaux ministres se montrèrent comme étonnés de leur pouvoir et, soit délicatesse de conscience, soit timidité de caractère, trop lents à l'exercer.

Fâcheuse inertie : car si régulière, si légale qu'eût été la victoire parlementaire des conservateurs, le pays, habitué à voir son sort dépendre tour à tour des révolutions ou des coups d'Etat, avait pris cette victoire pour un coup d'Etat; il en attendait un changement soudain d'hommes, de maximes et de procédés, du haut en bas du gouvernement. Ce changement tardant à s'accomplir, les radicaux, d'abord saisis de panique, surtout en province, se rassurèrent et relevèrent la tête; les conservateurs éprouvèrent un mécompte : ils n'avaient pas atteint ce qu'ils s'étaient habitués à considérer comme le bien suprême : la sécurité sans effort; ils n'étaient pas débarrassés du soin de se défendre eux-mêmes et, dès lors, ne se sentaient pas suffisamment gouvernés. En réalité, les nouveaux ministres étaient loin de pouvoir réaliser toutes les espérances des uns, toutes les craintes des autres; mais ce qu'ils pouvaient, il aurait fallu qu'ils le fissent promptement, que quelque mesure vint attester leur vigueur et frapper vivement l'opinion publique; la lenteur de leurs actes en diminua la portée.

Cette lenteur toutefois ne les aurait pas discrédités si, pendant qu'ils détenaient le pouvoir, la monarchie avait été rétablie. Ainsi que nous l'avons observé déjà, ce n'était pas à eux qu'il appartenait de la rétablir, ils devaient seulement assurer à l'Assemblée souveraine la liberté de le faire sans trouble, et cette tâche, qui ne manquait ni de difficultés ni de grandeur, se trouvait précisément à leur mesure. Image fidèle de notre majorité, quelques-uns seulement avaient résolu d'avance de ramener la royauté légitime, mais aucun n'était décidé à la repousser. Le premier d'entre eux, le duc de Broglie, avait hérité de plus d'une prévention contre cette royauté; il appartenait à une des rares familles historiques qui, élevées par elle au premier rang sous l'ancien régime, avaient abandonné sa cause depuis 1789 et lui gardaient rancune de leur défection, les Mémoires de son père en témoignent. Mais lui-même tenait son cœur bien au-dessus d'un tel sentiment. Il avait observé de trop près la monarchie de Juillet pour n'avoir pas discerné ce qui lui avait manqué : un droit traditionnel comme fondement et pour appui la classe la plus conservatrice de la nation; aussi ne voulait-il pas, quant à lui, gouverner sans cet appui et souhaitait-il sincèrement que sa patrie se trouvât replacée sur ce fondement. Ne fût-ce que pour conserver dans l'Assemblée l'alliance du parti légitimiste, il était obligé de laisser libre cours à l'entreprise monarchique. La

monarchie d'ailleurs, n'avait pas cessé d'être, à ses yeux, le régime normal et naturel de la France, le seul capable de la relever d'une déchéance à laquelle il ne se résignait pas; et la monarchie du vieux droit, représentée par le dernier héritier de la branche aînée, qui lui-même n'avait d'autres héritiers que les princes de la branche cadette, la monarchie légitime et constitutionnelle étant alors offerte à la nation, il ne voyait rien de plus désirable que son rétablissement, mais aussi rien de plus difficile peut être; il envisageait sans illusion le long éloignement, les obstacles et les ombrages réciproques qui séparaient le prince de la nation, et décidé à concourir à l'entreprise, quand il le faudrait, il ne renonçait pas, en cas d'échec, à préparer à la France quelque autre abri. Prêt à s'associer résolument à l'action, il ménageait au besoin la retraite.

Avec une tournure d'esprit très différente, le chef de l'Etat était précisément dans les mêmes dispositions que le premier ministre. Issu d'une vieille famille et entouré d'une parenté légitimiste, compagnon d'armes des princes d'Orléans en Algérie, élevé par l'Empire au sommet de la hiérarchie militaire, il avait servi loyalement les gouvernements divers sous lesquels il avait vécu, sans s'inféoder à aucun, uniquement dévoué à la France, mais dévoué sans réserve et tout entier. Il avait accepté le pouvoir malgré lui, il était prêt à le déposer sans regret et ne méconnaissait pas qu'il y aurait pour lui plus de gloire à le transmettre au roi légitime qu'à l'exercer lui-même. Mais il avait été mêlé dans la bonne et la mauvaise fortune d'une façon trop étroite à la vie même de la nation pour n'en pas connaître et partager les instincts : à ses yeux une royauté qui affecterait de n'être pas moderne, qui se présenterait à la France sous d'autres couleurs que celles que la France connaissait, était absolument impossible et c'est bien lui qui a dit, comme on l'a rapporté : « Contre le drapeau blanc les chassepots partiraient tout seuls. » Aussi doutait-il que le comte de Chambord voulût et sût régner et, tout en continuant à se prêter à l'entreprise, tout en écartant les obstacles, autant qu'il était en lui, il fut un des premiers, au fond de lui-même, à désespérer du succès.

C. DE MEAUX.

La suite prochainement.

L'ESPRIT NATIONAL

CHEZ LES POLONAIS D'AUJOURD'HUI

Le mois dernier, la presse européenne tout entière relatait les faits qui se passaient en Allemagne, dans la petite ville de Wreschen. Presque au même moment où, de France, au mépris de tout droit, l'on chassait d'humbles religieuses des écoles où elles enseignaient les enfants du peuple, la Prusse protestante intervenait brutalement pour interdire aux prêtres du grand-duché de Posen d'expliquer en langue polonaise, à leurs jeunes catéchumènes, les dogmes de la religion catholique. Et là-bas, comme ici d'ailleurs, on se servait de grands mots pour couvrir la vilénie des actions. Si, à Paris et en Bretagne, il s'agissait de sauver la République, en Allemagne, c'était mieux encore; il fallait, par un effort suprême, « empêcher les Prussiens de se poloniser ». En déférant aux tribunaux les maîtres et les parents, en faisant fouetter les élèves, Guillaume II accomplissait une mission sainte et protégeait son peuple. Lui-même prit soin de le proclamer bien haut, dans une harangue enflammée qu'il prononça, en cette occasion, à Marienbourg.

Ce coup de force et ce toast impétueux du Kaiser qui, on le sait, ne fait jamais les choses à demi, a eu, comme premier résultat, de rappeler au monde civilisé qu'il existait toujours, et en dépit du silence diplomatique, une question polonaise, qu'il y avait, au centre de l'Europe, trente-deux millions d'hommes qui, vaincus mais non conquis, entendaient, malgré le plus arbitraire des partages, conserver leur personnalité, leur langue, leurs coutumes, leur religion. L'empereur et son administration se chargeaient de faire la preuve que cent quarante années de domination n'avaient nullement affaibli les sentiments nationaux de ce peuple et qu'aujourd'hui comme autrefois, les Polonais voulaient rester eux-mêmes!

Il y a mieux : les persécutions de Wreschen, le procès qui les a suivies à Gnesen, ont constitué pour tous les Polonais un exemple

et un enseignement. Placés sous des maîtres différents, n'ayant forcément entre eux que peu de rapports, beaucoup pouvaient croire être les derniers croyants dans la race à laquelle ils appartenaient. Les récents événements leur ont prouvé le contraire et que leurs frères, tout comme eux-mêmes, avaient gardé intact le flambeau de la foi patriotique. Si la Prusse veut renouveler, à l'égard des Polonais les jours de haine de Bismarck; qui dirigea surtout contre eux le Kulturkampf, elle trouvera en face d'elle des hommes résolus et prêts à la lutte pour conserver leur patrimoine traditionnel.

Guillaume II passera-t-il outre, ou s'effraiera-t-il des conséquences de son geste belliqueux? Le discours beaucoup plus modéré de Posen, qui suivit de quelques jours la philippique de Marienbourg, semblerait justifier plutôt cette dernière hypothèse. Mais quelque décision que prenne le Kaiser, n'est-il pas intéressant, après un siècle et demi de démembrement, de passer en une sorte de revue ce peuple qui, géographiquement, n'existe plus, de rechercher dans cette lutte quotidienne qui, des vainqueurs ou des vaincus, l'a finalement emporté, et de vérifier par là même si le principe de la persistance des nationalités n'est qu'un axiome sans valeur ou si la Pologne, tout comme l'Irlande, se charge d'en démontrer l'absolue vérité.

Plus que tous les autres, des lecteurs français ne sauraient rester indifférents à une étude de ce genre. En dehors de la sympathie naturelle qui va aux peuples malheureux et opprimés, la France et la Pologne, malgré la diversité des races, ont toujours eu l'une pour l'autre une attraction irrésistible. Un de nos rois, Henri III, avant de succéder à son frère Charles IX, fut roi élu de Pologne en 1575 et régna deux années sur les sujets qui, entre tous les princes d'Europe, avaient voulu choisir un Français. Par contre, nous eûmes une reine polonaise dans la personne de la vertueuse Marie Lekzinska, l'épouse de Louis XV, l'aïeule des trois derniers rois de la branche des Bourbons. A côté des souvenirs historiques, les souvenirs littéraires se dressent aussi vivaces; Ronsard, le chef de la Pléiade eut comme ami intime le grand poète polonais du seizième siècle, Jean Kochanow-ky.

Sous la Révolution, quand la France dut tenir tête à l'Europe coalisée, les Polonais volèrent à son secours. En 1797, 7,000 d'entre eux se trouvaient dans l'armée d'Italie et trois ans après, ce nombre avait plus que doublé.

On sait quels furent les rapports de Napoléon I^{er} et des Polonais, combien ceux-ci espéraient en son génie pour la reconstitution de l'antique royaume et comment Napoléon leur donna en partie

satisfaction en érigeant le grand-duché de Varsovie. 80,000 Polonais se mirent dans nos rangs pour la campagne de Russie et ceux qui revinrent de cette sombre aventure suivirent la fortune des aigles impériales jusqu'en 1815.

Enfin, lorsqu'en 1870 éclata la guerre franco-allemande, les Polonais voulurent en foule s'enrôler sous nos drapeaux. Le comte Branicki offrit d'équiper à ses frais une légion polonaise. Et si, par crainte de mécontenter la Russie, le gouvernement de la Défense nationale refusa, 2,000 volontaires polonais s'engagèrent néanmoins dans nos rangs. L'un d'eux, le général Bosak Hanke, trouva une mort héroïque à la bataille de Dijon. Rappelons également que les députés polonais protestèrent solennellement contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine.

Ce n'est pas seulement en versant leur sang pour nous que le peuple polonais montra sa sympathie à notre égard. De tout temps, dans la haute société, on y parla couramment notre langue et l'on prit notre littérature. « Nous apprenons le polonais par devoir, y dit-on encore aujourd'hui, le russe ou l'allemand par nécessité, le français par plaisir. » C'est par milliers que l'on compte là-bas les précepteurs et les domestiques français, et les grandes maisons d'édition parisiennes savent quel puissant débouché elles ont dans l'ancienne Pologne !

*
* *

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler en quelques lignes en quelles circonstances et sous quelle forme eut lieu le démembrement de ce royaume, l'un des plus anciens d'Europe, puisque si la légende le fait remonter au septième siècle, son histoire authentique existe depuis le dixième.

Il y a eu quatre partages de la Pologne : en 1772, 1793, 1795 et 1815. Le premier, auquel les dissensions intérieures qui existaient dans ce malheureux Etat servirent de prétexte, se pratiqua entre l'impératrice de Russie, Catherine, le roi de Prusse, Frédéric II, l'impératrice d'Autriche, Marie-Thérèse. Cette dernière ne commit ce grand crime contre le droit des gens qu'avec une certaine hésitation. Elle demanda l'avis du Pape et s'écria « qu'elle prostituait son honneur et sa réputation pour un misérable morceau de terre ». En sceptique qu'il était, Frédéric II s'émut peu de ces inquiétudes et déclara « que Marie-Thérèse prenait toujours, en se plaignant toujours », et, de fait, l'Autriche ne fut pas la dernière à s'emparer de la partie de la Pologne qui lui était attribuée.

Ce royaume s'étendait alors sur une superficie de 9,000 myriamètres carrés et formait le plus grand Etat après la Russie. Il était

borné, au nord, par la Baltique et la Dwina; au nord-est, par les territoires de Smolensk et de Pskof; à l'est, par le Dniéper; au sud, par la mer Noire et les Karpathes; à l'ouest, par la Silésie, le Brandebourg et la Poméranie. Selon le vers de Victor Hugo,

Chacun selon ses dents se partagea la proie.

La Prusse eut le grand-duché de Posen et les territoires environnants; l'Autriche, la Galicie; la Russie, la Lithuanie et une portion importante du centre de l'ancien Etat qui portait le nom de pays de la Couronne et se subdivisait en petite et en grande Pologne. Le restant fut constitué en Etat indépendant, sous le nom de *Royaume*.

Mais les Polonais, ainsi brutalement annexés, n'acceptèrent pas cet état de choses. Il y eut des insurrections terribles et, à la suite de chacune d'elles, les trois Etats complices restreignirent la partie qu'ils avaient laissé libre. En 1795, le royaume était réuni à la Russie et, en 1873, était à peu près abolie la constitution spéciale qui le régissait.

Aujourd'hui, la Russie possède 606,000 kilomètres carrés de l'ancienne Pologne où habitent plus de 20 millions d'âmes, la Prusse 95,000 kilomètres carrés avec 5 millions d'habitants; l'Autriche, 77,000 kilomètres carrés et 6 millions d'habitants. Soit un ensemble de 31 millions de Polonais, auxquels on doit ajouter plus de un million d'hommes de même origine répartis dans la Silésie prussienne et l'Autriche. Nous ne parlons, bien entendu, que des Polonais, car avec les Juifs, les Allemands et les Russes qui y séjournent, ces divers territoires ont une population de beaucoup supérieure.

Avant d'entrer dans le détail de la vie polonaise, de rechercher en chacune de ses manifestations à quel degré s'y accuse la persistance du sentiment national, il nous faut tout d'abord parler de l'administration politique et intérieure à laquelle sont maintenant soumises les diverses parties de cet ancien Etat. C'est là une étude nécessaire, car elle indiquera la plupart des moyens dont les empires conquérants usent journellement pour tenter de ruiner d'invincibles espérances et d'en détruire même le souvenir.

De plus, la Russie, la Prusse et l'Autriche n'agissent pas en Pologne selon un plan uniforme, mais d'après leurs tendances plus ou moins autocratiques et leur tempérament particulier. Il s'ensuit que telle chose permise dans la Galicie autrichienne sera, par exemple, défendue dans la Lithuanie russe. Par suite, la mesure de la tolérance administrative nous servira d'étalon pour juger de la soumission ou de la résistance des Polonais et, souvent aussi,

pour expliquer les différences apparentes qui se peuvent rencontrer dans le nationalisme des provinces démembrées.

Les possessions russes se divisent en deux catégories. L'une comprend l'ancien royaume, l'autre les Etats feudataires qui l'entouraient. Pour la première, le souverain russe s'intitule roi de Pologne; pour la seconde, il est empereur autocrate, comme pour les autres parties de ses vastes Etats. Le royaume a un gouverneur général à Varsovie, présentement le général Tcherikov, sous les ordres duquel sont dix gouvernements répondant à peu près aux départements français et qui se subdivisent eux-mêmes en arrondissements, puis en communes. Les autres parties de la Pologne russe forment des gouvernements indépendants. Ces différences sont d'ailleurs purement nominales depuis 1873, année où la constitution du royaume fut abolie, celui-ci étant désormais gouverné selon les lois générales de l'empire. Là, comme partout, l'empereur règne donc en maître absolu, sans qu'il y ait à son pouvoir aucun contrepoids législatif.

Cependant, les communes possèdent une certaine autonomie. Dans les villes, les habitants élisent des conseillers municipaux, dont un employé du gouvernement est de droit président. Il a voix délibérative et prépondérante, il peut opposer son veto et constitue le véritable maître de ces assemblées. Dans les campagnes, au contraire, les paysans élisent eux-mêmes leur maire et le juge communal. Ces deux magistrats sont surveillés par des « contrôleurs des paysans », qui existent à raison d'un par district et ne se gênent nullement pour révoquer ou traduire devant les tribunaux, les maires ou les juges qui ne leur semblent pas agir en sujets fidèles du tsar.

On sait combien furent sanglantes les insurrections de 1831 et de 1863. La première surtout, faite à une époque où la Pologne avait encore une armée régulière, mit la Russie à deux doigts de sa perte. Sans les néfastes rivalités des insurgés, la Pologne eût probablement obligé l'empire moscovite à lui redonner son indépendance; la garde elle-même, suprême ressource du tsar, dut marcher contre les rebelles.

Par contre, l'insurrection de 1863, éclatant à l'improviste, sans plan d'organisation, fut plutôt un acte de désespoir héroïque et inutile. Aussi depuis lors, les Polonais ont-ils renoncé à tenter la fortune des armes.

Mais pour être moins meurtrière, la lutte n'en continue pas moins acharnée sur un autre terrain. Aux Polonais qui veulent garder leur foi nationale, s'opposent toute une armée de fonctionnaires, soigneusement choisis, et qui savent que leur avancement

dépend plus de la sévérité qu'ils montreront à l'égard de leurs administrés que de leur mérite personnel. Aussi les dénonciations pour manque « de civisme russe » vont-elles leur train et sont-elles généralement accueillies avec complaisance!

Il n'y a pas longtemps, le gouverneur général de Varsovie pouvait faire arrêter et déporter en Sibérie qui bon lui semblait, par simple mesure administrative. Maintenant, il doit déférer les coupables aux magistrats, mais ceux-ci auraient trop peur, en pareille matière, de montrer une coupable indépendance.

Il en cuirait d'ailleurs aux gouverneurs de ces contrées de se montrer bienveillants. Ils sont tous sous la surveillance des gendarmes, sortes d'espions patentés, qui, en Russie, appartiennent directement à l'empereur et établissent des rapports n'ayant pas à passer par la voie administrative pour lui parvenir.

A la vérité, les exils en Sibérie ne sont plus maintenant très nombreux, ils frappent surtout des prêtres, comme nous le verrons en traitant de la religion, mais ces mesures de rigueur ne comportent jamais de clémence. En 1863, ce fut par milliers que les Polonais rebelles furent déportés en Sibérie. De ceux qui existent encore, à quarante ans de distance, très peu ont obtenu de rentrer dans leur patrie. On nous citait dernièrement le cas d'un jeune homme, pris à dix-huit ans les armes à la main. Il en a, à présent cinquante-sept et, malgré les pétitions de ses proches, n'a jamais pu revoir la terre natale. Bien entendu, chaque fois qu'un Polonais est envoyé en Sibérie, ses biens sont confisqués.

C'est par des mesures administratives que se poursuit, lente mais implacable, la russification du royaume et des autres provinces polonaises. Défense d'enseigner la langue nationale dans les universités, les gymnases, les écoles primaires. Bien mieux, les écoliers sont punis si on les surprend en train de converser en polonais. Dans les établissements d'enseignement secondaire, il y a des cours sur la grammaire, la littérature, l'histoire polonaise, ils se font en russe!

Mais l'idiome national n'en subsiste pas moins. Les parents ou des précepteurs l'enseignent aux jeunes gens et ceux-ci persistent tellement dans son usage journalier que les Russes qui suivent les cours des gymnases, sont obligés de l'apprendre pour converser avec leurs camarades.

Pour les campagnes, cette russification obligatoire de l'enseignement a un effet désastreux. Dans l'empire moscovite, les communes rurales sont maîtresses d'organiser des écoles à leur guise et de voter ou non les subsides nécessaires. Profitant de cette liberté, plutôt que d'avoir une école russe, les paysans polonais préfèrent

n'en pas posséder. Aussi beaucoup de petits campagnards ne savent-ils ni lire ni écrire. Ce n'est pas de l'incapacité, car le paysan polonais est intelligent et sait bien conduire ses affaires, c'est un pur entêtement patriotique qui se transmet de génération en génération et qu'il faut, en l'espèce, admirer.

Cette proscription de la langue polonaise se retrouve partout. En justice, les actes de procédure et les jugements se rendent en russe, en russe également se font les plaidoiries, et si un prévenu, soit par réelle ignorance, soit par malice, oblige les magistrats à l'interroger en polonais, il est rare qu'il s'en tire à bon compte. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'en dépit des efforts du gouvernement pour amener un résultat contraire, la grande majorité des avocats sont Polonais. Le même fait se vérifie dans les autres professions libérales.

Par exemple, les portes de l'administration leur sont rigoureusement fermées. Tout au plus, et avec quelles précautions, en admet-on comme garçons de bureau ou pour des emplois infimes. On prend même soin, pour les emplois administratifs, de faire venir des gens habitant des provinces lointaines, afin qu'ils n'aient aucun lien avec ceux dont ils devront contrarier par tous moyens le génie national.

Autrefois, la plupart des chemins de fer sillonnant la Pologne appartenaient à des sociétés privées. L'Etat les a naguère rachetés de force et y a remplacé le personnel du terroir par un personnel russe. De même ont été transcrits en russe les inscriptions, règlements et affiches placés dans les gares.

Quant aux enseignes des magasins et aux plaques des rues, il a fallu se montrer moins sévère et en autoriser la double inscription en russe et en polonais. Même les magasins russes emploient les deux langues, sans cela pas un Polonais n'y mettrait les pieds.

Dans les campagnes, les poteaux indicateurs sont également bilingues, en dépit de la constitution du royaume votée au congrès de 1815, n'ayant jamais été abolie en droit, et d'après laquelle ces sortes d'inscriptions doivent être écrites seulement en polonais.

C'est dans le domaine foncier, que l'administration russe fait, peut-être, le plus d'efforts pour ruiner la nationalité polonaise.

Avant 1863, toute la terre appartenait aux seigneurs, mais les paysans en occupaient une grande partie moyennant quelques redevances : prestations en nature, journées de travail, etc. A cette époque, d'accord avec toute la noblesse, le marquis Wieloponkai, qui était le chef de l'administration civile, encore polonaise, voulut changer cet état de choses et rendre les paysans propriétaires des terres qu'ils occupaient. Tout était prêt, lorsque

l'insurrection qui survint si soudainement empêcha le projet d'aboutir.

Plus tard, en s'emparant de l'administration, la Russie prit pour son compte le projet du marquis Wieloponskai et le présenta comme un bienfait du nouveau pouvoir. Peut-être espérait-elle ainsi s'attacher les paysans. Vain espoir : ceux-ci prirent la terre, mais restèrent Polonais ; les seuls lésés en l'occurrence furent les seigneurs. On leur avait promis une indemnité qu'ils attendent encore.

Ce partage qui s'opéra selon le bon plaisir des fonctionnaires, ne fut pas toujours un modèle de justice. Tel fermier, connu par ses opinions trop affichées, vit un de ses employés rendu propriétaire, à son lieu et place, du terrain occupé par lui. D'autre part, des seigneurs qui eurent l'heureuse idée de verser aux distributeurs de terres une gratification convenable, n'eurent pas à se plaindre de la répartition ; tandis que d'autres, moins perspicaces, se voyaient complètement ruinés.

Sur les terres laissées aux seigneurs subsistaient, de temps immémorial, des servitudes : droits de pacage, de pâturage, de ramasser du bois mort à certains jours, etc. L'application de ces droits donne naturellement lieu à des discussions continuelles entre paysans et propriétaires. Chaque fois l'administration intervient habilement pour envenimer la querelle et créer entre les castes un état d'antagonisme permanent. Diviser pour régner, tel est le principe machiavélique dont elle cherche à faire son profit, heureusement sans grand succès ; car le souci de défense contre l'ennemi commun rapproche bien vite les antagonistes d'un moment.

La Russie a également pris diverses mesures pour faire passer la propriété foncière polonaise entre les mains de ses nationaux.

Après l'insurrection de 1863, les biens de plusieurs insurgés ont été confisqués et donnés aux généraux russes victorieux. De plus par une loi toujours en vigueur, les Polonais n'ont droit d'hériter de terres cultivables ou de forêts qu'en ligne directe. Si l'héritage vient d'une ligne collatérale ou d'un ami, ils sont obligés de le réaliser sur l'heure et l'administration tâche que ce soit un Russe qui achète dans la Pologne moscovite qui est en dehors du royaume. Les Polonais n'ont même pas le droit d'acquérir de la terre. Cependant les Russes n'étant pas toujours disposés à devenir propriétaires dans un pays où ils sont mal vus, cette règle souffre, par la force des choses, quelques adoucissements.

Actuellement, dans le royaume, malgré les efforts administratifs, la presque totalité de la terre appartient aux Polonais. Il n'en est pas de même dans l'empire, et, à cause de la loi que nous venons

de mentionner et parce que des Russes y possédaient déjà avant l'annexion. Un fait particulier y a également servi la cause russe. Une princesse de la famille des Radzivill, l'une des plus nobles et des plus riches de la Pologne, épousa naguère un Allemand, le comte Wittgenstein, de la famille des Hohenlohe. A la mort de la princesse, il fallut vendre les immenses propriétés territoriales qui lui appartenaient, en vertu d'une autre loi qui défend aux étrangers de posséder des terres en Russie. Presque tous ces biens furent achetés par des Moscovites.

*
* *

Si nous passons dans la Pologne allemande, nous y trouvons l'emploi des mêmes procédés pour détruire tout ce qui constitue les manifestations nationales d'un peuple. Peut-être y sont-ils même appliqués d'une façon plus brutale. En Russie, sans être terminée, la lutte contre les Polonais aurait plutôt subi un léger adoucissement en ces dernières années. Au contraire, en Allemagne, loin de se molérer, son acuité et sa violence deviennent à chaque moment plus marquées.

Bismarck fut, nous l'avons déjà dit, le metteur en scène du péril polonais. Ne prétend-il pas dans ses Mémoires que c'est ce péril qui le décida au Kulturkampf, de triste souvenir. Aussi n'eut-il pas d'ennemis plus acharnés que les députés polonais du Reichstag. Quand, en 1890, pour dissimuler sa disgrâce, le chancelier de fer donna sa démission, il employa dans sa retraite de Varzin ses dernières forces contre ce « péril polonais » qu'il dénonçait plus fort que jamais. Sur ses ordres, les journaux et les sociétés d'un germanisme intransigeant fulminèrent et réclamèrent des mesures rigoureuses.

Entre temps, les Polonais avaient traversé une période d'accalmie. Le chancelier de Caprivi, qui avait succédé à Bismarck, semblait leur montrer quelque bienveillance et disposé à chercher un *modus vivendi* qui, tout en les gardant dans la dépendance de l'empire, leur rendît le joug supportable. Le groupe parlementaire polonais récompensa le chancelier de ses intentions en votant l'augmentation de la flotte et les lois militaires. Était-ce ce résultat auquel voulait atteindre le gouvernement allemand, ou fut-il poussé par les objurgations du vieux parti prussien dont Bismarck était l'âme, il est difficile de se prononcer, mais au lendemain de ces votes, un discours prononcé à Thorn par Guillaume II annonça la reprise immédiate des hostilités. Bientôt le ministère Hohenlohe reprit, en les aggravant même, toutes les mesures de germanisation inventées

par Bismarck. Les événements auxquels nous venons d'assister montrent que le Kaiser n'a pas désarmé et il est évident qu'en dépit des tendances modérées que l'on prête à M. de Bulow, celui-ci devra suivre son souverain dans la croisade contre ces infidèles d'un nouveau genre, coupables de n'être pas satisfaits qu'on leur ait enlevé leur patrie, pour les annexer au noble empire allemand !

Le grand-duché de Posnanie, dont la capitale est Posen, est sous les ordres d'un président de régence, les autres parties de la Pologne allemande forment des gouvernements spéciaux, connus sous les noms de Prusse occidentale et de Prusse orientale. Les habitants de ces diverses contrées envoient des députés au parlement prussien, le Landtag, et au parlement de l'empire. A part deux socialistes pour le premier et un seul pour le second, tous sont catholiques et votent la plupart du temps avec le centre. D'ailleurs, pour les questions intéressant le maintien de leur nationalité, là, comme toujours, les divergences politiques disparaissent et les Polonais font bloc sans qu'il y ait une seule abstention. Aussi au Reichstag, démocrates et conservateurs, travaillent-ils côte à côte pour la liberté de leur patrie. Quant aux conseils municipaux, ils sont nommés par les habitants selon les lois électorales ordinaires.

L'emploi du polonais pour les actes de la vie civile ou administrative est interdit, au moins avec la même rigueur qu'en Russie. Il est aussi proscrit de l'école et dans l'enseignement des professeurs et dans les conversations entre élèves. Ceux-ci risquent fort d'être renvoyés si leurs parents s'entretiennent avec eux en polonais, au parloir ; aussi pour ne pas donner aux vainqueurs la satisfaction d'entendre causer en allemand, emploie-t-on fréquemment le français dans ces sortes de visites. Le malheur a rendu les Polonais polyglottes.

Même prohibition pour les employés les plus infimes. Deux lampistes des chemins de fer ou deux balayeurs des rues, parlant de leurs petites affaires dans la langue nationale, ne resteraient pas vingt-quatre heures en fonction.

Pour la correspondance, c'est encore plus ingénieux. Il n'est pas défendu d'écrire les adresses en polonais, mais alors les lettres mettent quatre fois plus de temps à parvenir à destination. Si l'on va se plaindre à un employé, celui-ci répond gravement que l'administration ne connaissant pas cette langue, il a fallu envoyer la lettre en cause au bureau officiel de traduction, afin de ne pas commettre d'erreur. Le plus drôle, c'est que si vous posez la question en polonais à l'employé d'une administration si ignorante, c'est en polonais qu'il vous répondra, car un fonctionnaire de

Posnanie qui ne saurait pas la langue du pays: serait voué à des mécomptes continuels. Peut-être, après tout, l'administration prussienne, comme le disait joyeusement un journal du cru, connaît-elle assez le polonais pour le parler, mais pas assez pour le lire!

En tout cas, on a bien ri dernièrement à Posen du tour qui fut joué à l'administration postale par un Polonais à la fois plaisant et instruit. Il envoya deux lettres le même jour à la même adresse. La suscription de l'une était en polonais, l'autre en hébreu. Cette dernière arriva une semaine plus tôt à destination.

Conséquence non moins curieuse de cette ignorance officielle. Les journaux rédigés en polonais doivent écrire en allemand l'adresse de leurs abonnés, s'ils veulent que les numéros parviennent en temps utile.

Les noms des stations dans les gares, comme ceux des rues ne doivent pas être écrits en polonais et, à ce sujet, l'administration allemande a renchéri sur l'administration russe. Cette dernière s'est, en effet, contentée de transcrire les noms propres en caractères russes, tandis qu'en Allemagne on a changé les désinences et torturé ces noms propres pour en faire de véritables citoyens prussiens. Il est encore heureux qu'il soit permis aux particuliers de porter des noms à désinences polonaises!

Pour réaliser l'œuvre de germanisation, le gouvernement ne s'en tient pas à ces petits moyens, il compte surtout pour arriver à ses fins sur deux facteurs puissants.

C'est d'abord une société politique privée, à laquelle ses trois fondateurs: Hansemann, Kennemann, Tiedemann, ont donné leurs noms. Dans la pratique on n'emploie pour désigner ladite société que la lettre initiale de chacun d'eux H. K. T. (prononcez akateur) et l'état d'esprit qu'il faut posséder pour être un digne membre de l'H. K. T. s'appelle *akatisme*.

On devine ce que c'est que l'akatisme, si l'on songe que cette société a pour but de ruiner moralement et physiquement l'élément polonais. Recrutés exclusivement parmi les protestants et surtout en Prusse, les akateurs passent leur existence à réclamer contre les Polonais les traitements les plus rigoureux, les peines les plus sévères. Par des réunions, des meetings, des conférences, des affiches, des pétitions, des brochures, des journaux, ils s'efforcent d'attiser et de rendre plus vive la haine des Allemands à l'égard de ces pauvres gens. A leur avis, le gouvernement, quand il persécute, est trop humain, et quand il fait emprisonner cinquante Polonais patriotes, ce n'est pas pour le féliciter qu'ils lui envoient une délegation, mais pour lui reprocher de n'en avoir pas arrêté vingt fois davantage.

Soi-disant par patriotisme, les akateurs font l'office de policiers. Ils s'intreduisent partout, surveillent les familles, s'interposent dans les conversations privées et dès qu'ils croient avoir découvert quelque chose de suspect, ils s'empressent de le dénoncer à grand fracas, en proclamant qu'ils ont sauvé l'empire et ils le crient si fort que l'administration parfois finit par le croire !

Disons-le à l'honneur de l'Allemagne, nombreux sont ses habitants qui réprouvent les faits et gestes de ces jacobins d'outre-Rhin, et à plusieurs reprises des orateurs du centre se sont élevés, au Parlement, contre leurs exploits. Mais les akateurs flattent trop les penchants de l'empereur et de la plupart de ses employés pour que leur zèle burlesque et odieux puisse être efficacement réprimé.

Voici quels sont à l'heure actuelle les principaux desiderata de l'H. K. T. 1° Suppression de tous les journaux imprimés en polonais; 2° Retenue au régiment des soldats d'origine polonaise quand ils ne parlent pas couramment l'allemand, après leurs deux ans de service. 3° Limitation dans les grandes écoles et dans les universités du nombre d'élèves polonais.

La deuxième machine de guerre, moins bruyante mais beaucoup plus formidable en réalité, est de l'invention de Bismarck. Le 14 janvier 1886, le chancelier demanda au Landtag un règlement spécial « pour protéger la propriété allemande dans les provinces de l'Est ». Puisqu'on ne pouvait dénationaliser par les persécutions cette population, il fallait la noyer sous l'immigration allemande. Il demanda donc et obtint un crédit de 100 millions de marks (111 millions de francs) pour acheter des terres polonaises et les revendre à des immigrants allemands.

Ce crédit, qui fut bientôt augmenté de 100 autres millions de marks, fut remis à la Commission de colonisation (*Ansiedelungs-Commission*) instituée à cet effet.

Pour arriver plus sûrement à germaniser la terre, la Commission n'a reculé devant aucun sacrifice. Les terrains achetés ont été offerts aux Allemands à 25 et 50 pour 100 de leur valeur, on y a ajouté souvent le transport gratuit, les dons d'instruments aratoires ou de graines, l'exemption d'impôts pour les premières années. 464,000 hectares furent acquis et l'on réussit à en placer 100,000, mais il paraît que les acheteurs se dégoûtent vite de leur nouvelle situation. Tout comme les Russes que l'on attire dans le royaume, ils ne se plaisent pas dans un pays où la majorité des habitants leur est hostile et le leur fait sentir; aussi n'est-il pas rare qu'au bout d'un ou de deux ans, parfois d'un simple semestre, ils revendent la terre avec un léger bénéfice, ou même au prix coûtant, et dans les deux cas, le Polonais qui se présente comme

acquéreur fait une excellente opération aux frais du trésor allemand. C'est ainsi que la Commission a dû avouer dans un rapport récent que le tiers des 100,000 hectares vendus avaient été repassé en sous main à des Polonais.

Afin de permettre à ces derniers d'effectuer de tels rachats, comme aussi pour leur éviter, dans les moments difficiles, d'écouter les propositions de la Commission de colonisation, des banques nationales se sont fondées. Elles portent les noms de Société d'encouragement au commerce et à l'industrie, Banque des commerçants et des industriels, Banque foncière, etc. Il y a dans la Pologne allemande cent trente-quatre institutions de ce genre, comptant une soixantaine de mille d'adhérents. Peut-être ont-elles moins de ressources que la Commission, mais elles ont la faveur publique, la bonne volonté et la collaboration gratuite de chacun. On assure qu'elles possèdent au moins une quinzaine de millions, mais il est difficile de vérifier l'exactitude de ce chiffre, car ces sociétés, véritables centres d'opposition permanente à la germanisation, ne tiennent nullement, et pour cause, à faire connaître à l'ennemi les munitions dont elles disposent. En tous cas, leurs efforts gênent tellement le gouvernement que celui-ci va demander au Landtag de porter les fonds de la Commission de colonisation de 200 à 350 millions de marks!

On voit que les Polonais, loin de s'épouvanter des méthodes de combat employées contre eux, ripostent par des procédés identiques et souvent avec avantage. Ils agissent de même à l'égard des akateurs. Ceux-ci sont fort malmenés par la presse nationale qui est très nombreuse et dont nous parlerons plus loin. Leurs actes, leurs faux pas y sont complaisamment signalés et tournés en ridicule, leurs dénonciations discutées et vouées au mépris. Les membres de cette association politique qui appartiennent au commerce et à l'industrie sont, en outre, boycottés par les Polonais qui s'abstiennent de faire chez eux aucune emplette. Aussi y regarde-t-on à deux fois avant de se mettre de l'H. K. T. qui, si elle attire la faveur gouvernementale, ne va pas sans de sérieux inconvénients.

Il faut d'ailleurs remarquer que tout en luttant pied à pied avec les Allemands, les Polonais manient leurs armes généralement de façon plus courtoise. Leurs chefs les incitent sans cesse à ne jamais perdre dans la lutte la libre possession d'eux-mêmes et la juste modération qui doivent rendre leurs revendications d'autant plus sérieuses. M. Sienkiewicz, l'illustre auteur de *Quo Vadis*, ne leur adressait-il pas, ces jours-ci, une lettre vibrante se terminant par ces excellents conseils?

« Que les Polonais cherchent le salut, écrit-il, non dans une

inimité semblable à celle que les Allemands leur ont vouée, mais dans la dignité de leur attitude et la fidélité à leur idéal aussi. Ils auront pour eux le droit et la dignité. »

* *

Quant à l'Autriche polonaise, qui comprend l'important royaume de Galicie, nous aurons peu de choses à en dire, car, dans cette troisième partie de la malheureuse Pologne, le pouvoir central s'est montré aussi humain qu'il était cruel et injuste ailleurs. La Galicie constitue un pays autonome gouverné par deux hauts fonctionnaires : le statthalter, sorte de vice-roi, qui représente le pouvoir central, et le maréchal du pays, chef de l'autorité locale. Il y a pour la Galicie une diète spéciale où se règlent entre Polonais les questions intéressant uniquement le royaume. Les habitants de la Galicie élisent des députés au Parlement austro-hongrois, le Reichsrath. Cinquante-quatre d'entre eux forment un cercle (*kolo*); il y a, en outre, cinq députés ruthènes, un socialiste élu dans une circonscription de Cracovie et deux *sauvages* ne voulant faire partie d'aucun groupe, mais n'étant pas moins animés que leurs collègues polonais de l'esprit national.

Dans ce pays, les mœurs et la langue des habitants ont été respectées, aussi les fonctions administratives et les professions libérales sont-elles occupées par des Polonais. C'est dans la langue nationale que se donne l'enseignement à tous les degrés. On demande uniquement aux Galiciens de respecter les constitutions de l'empire d'Autriche et de ne pas faire de propagande séparatiste. C'est encore trop peut-être, car les habitants de la Galicie ont été aussi brutalement annexés que leurs frères de Russie et d'Allemagne, n'empêche que beaucoup de ces derniers doivent envier leur heureux sort.

Cependant, sans doute parce que l'on hait toujours le maître que l'on ne s'est pas librement donné, si douces soient ses paroles, si dorée et si longue soit la chaîne qui nous rive à lui, les habitants de la Galicie font une opposition sourde à l'unité autrichienne. Espérant que le démembrement de l'empire ne pourrait que leur profiter, les Polonais ont été les seuls jusqu'ici, parmi les éléments slaves qui se rencontrent dans l'Austro-Hongrie, à adhérer à l'alliance austro-allemande et même à soutenir les efforts pangermanistes. Il se pourrait, d'ailleurs, que les derniers événements de Posnanie les fissent changer de tactique, au grand détriment des intérêts allemands, car au lendemain des brutalités policières de Wreschen, le cercle polonais du Reichsrath s'est réuni pour voter une véhément

adresse de protestation, et, d'autre part, la presse galicienne en relatant ces faits, a donné sans exception la même note indignée.

*
*

Ce n'est pas seulement par leur résistance énergique et constante aux prescriptions administratives que les Polonais montrent la vitalité de leurs sentiments nationaux. Il est deux points auxquels peut toujours se mesurer la fidélité d'un peuple à ses traditions : le respect de sa religion et l'amour de sa langue. Or, comme nous allons le voir, en un siècle et demi de persécutions, la foi polonaise s'est peut-être encore accrue, et jamais la littérature de ce pays qui, malgré son démembrement territorial, a gardé toute son unité morale et intellectuelle, n'a été plus florissante.

En Pologne, la religion catholique a toujours été confessée par l'immense majorité des habitants. L'histoire relate une foule de luttes entreprises par la Pologne au nom de la Croix. Au moyen âge, et même plus tard, elle servit de barrière permanente à la chrétienté contre l'islamisme débordant qui voulait l'envahir. Rappelons entre autres la bataille de Vuarna (1444), où périt le roi Ladislas III, et l'éclatante victoire de Jean III Sobieski qui, en 1683, délivra Vienne et préserva l'Europe d'une terrible invasion des Turcs. Faut-il noter que les troupes polonaises avaient comme chant de guerre un cantique à la Vierge (*Boga Rodzica Dzierwica*) attribué à saint Adalbert, patron de la Pologne, et qui constitue le plus ancien monument de la langue de ce pays. Pour prix de tous ces services, la Pologne avait reçu le titre de Rempart du christianisme.

Les siècles ont passé sans entamer cette foi religieuse si vive, qu'on peut dire qu'elle s'est identifiée avec la foi nationale. De nos jours, il n'est pas rare qu'un seigneur, au lieu d'embellir son château, préfère ériger dans son village une église magnifique. De même les paysans qui gagnent de maigres salaires et ont une nourriture des plus frugales, apportent d'eux-mêmes et avec joie, de quoi décorer leur paroisse ou procéder à des réparations. Aux tournants de routes, à l'entrée des villages, on aperçoit fréquemment des calvaires, des statues de la Vierge et des saints, soigneusement entretenus et indiquant la piété profonde de ce peuple.

Depuis le partage de la Pologne, deux circonstances ont puissamment contribué à maintenir ce sentiment. D'abord, sauf en Galicie, les Polonais se sont trouvés appartenir à des nations schismatiques et pour lesquelles les croyances catholiques de leurs

nouveaux sujets étaient un titre de plus à la persécution. De plus, jusqu'à présent, en Russie comme en Allemagne, la langue nationale, proscrite de partout, était tolérée seulement pour les cérémonies du culte et l'enseignement du catéchisme. Aller à l'église catholique dans ces conditions, ce n'était pas seulement accomplir un acte religieux, mais un devoir patriotique.

En dehors du culte catholique romain, diverses confessions sont représentées en Pologne. Nous allons les énumérer rapidement.

1° Les gréco-catholiques ou uniates (union de l'Eglise grecque avec Rome, ratifiée par le concile tenu à Florence en 1439). En Russie, où elle avait un grand nombre de fidèles, l'Eglise gréco-catholique a été supprimée, par ordre de l'empereur, au milieu du dix-neuvième siècle. Ses adhérents furent convertis de force à la religion orthodoxe schismatique et enregistrés comme tels. Ni les protestations, ni la résistance de ces malheureux, n'ont pu empêcher ce monstrueux attentat à la liberté de conscience. On en a emprisonné, exilé en Sibérie ou même exécuté autant qu'il a fallu pour avoir raison du culte proscrit.

Au reste, à cinquante ans d'intervalle, la conversion des uniates n'est qu'apparente. Ils sont restés fidèles à leur ancienne religion et confessent clandestinement leur foi. En dépit des dangers qu'ils courent, quelques prêtres ont eu le courage de rester parmi eux et leur administrent les sacrements dans les bois ou, portes closes, comme dans les premiers temps du christianisme. Quand un de ces prêtres zélés est pris, il est aussitôt envoyé en Sibérie.

Officiellement, l'Eglise uniате n'existe plus que dans la Pologne autrichienne, où ses rites sont suivis par une forte partie des habitants de la Galicie orientale. Elle possède un archevêché dans la ville de Lwow.

2° Les Arméniens catholiques se rencontrent également en Galicie orientale. Ce sont des Arméniens établis dans les villes depuis trois siècles et entièrement polonisés. Ils possèdent un archevêque à Lwow, qui offre ce curieux et unique spectacle, d'être le siège de trois archevêchés de rites différents, quoique tous trois reconnus par le Pape : l'archevêché uniате, l'archevêché arméno-catholique et enfin l'archevêché catholique romain.

3° Les orthodoxes schismatiques que l'on trouve dans la Podolie, l'Ukraine, la Wolhynie et faiblement en Lithuanie. Ils habitent surtout les campagnes. Naturellement ces orthodoxes sont traités par la Russie avec bienveillance. Dans ces contrées, les grands propriétaires fonciers d'origine polonaise, et en général les habitants des villes, sont catholiques.

4° Les protestants sont assez clairsemés. Ce sont, pour la plu-

part, des étrangers d'origine allemande, nouvellement établis dans le pays. Signalons, pour être complet, quelques familles polonaises de confession calviniste. Elles descendent des rares Lithuaniens qui, à l'époque de la Réforme, embrassèrent le protestantisme.

5° En Lithuanie, il existe quelques centaines de musulmans. D'origine tartare, ils appartiennent à la noblesse ou à la classe des propriétaires fonciers moyens. Ils s'établirent, il y a deux siècles, en Pologne, séduits par les principes de tolérance et de liberté qui régnaient dans cet Etat; ce sont tous de fervents patriotes polonais. Le Coran a été traduit à leur usage par Buczacki.

6° Les Juifs sont au moins deux millions en Pologne. Ils tendent même à augmenter dans le royaume, car on les persécute dans tout l'empire moscovite, tandis que là, l'administration a assez à faire de surveiller les Polonais chrétiens. Reconnaissables à la longue houpe noire dont ils se revêtent, les Israélites n'accusent pas seulement en Pologne des différences de religion, mais s'isolent et constituent en tout un peuple à part. Ils sont adonnés à l'usure ou au commerce. Mais s'ils contribuent au développement de l'industrie par leur ingéniosité et leur esprit d'intrigue, ils l'avilissent aussi par leur trop fréquente mauvaise foi et la qualité inférieure de leurs marchandises. Généralement peu estimés de la population indigène ou même étrangère, ils sont absolument libres au point de vue confessionnel.

Nous avons raconté comment, d'un trait de plume, le gouvernement russe supprima officiellement le rite uniats. Jusqu'à présent, en dépit de l'aversion bien connue qu'il porte à toutes les religions, en opposition avec le culte officiel de l'empire, il n'a pas osé agir ainsi vis-à-vis des catholiques romains. Ceux-ci sont non seulement tolérés, mais reconnus, puisque le gouvernement participe à la nomination des évêques. C'est d'abord le chapitre de la primatiale à pourvoir, qui formule une liste de candidats. Cette liste est ensuite soumise au gouvernement et le Pape choisit entre ceux qu'il maintient.

Par exemple, plusieurs églises ont été enlevées aux catholiques pour être données aux orthodoxes. Pour essayer de propager la religion officielle, on a du reste élevé une quantité extraordinaire de temples orthodoxes. En aucune partie de l'empire moscovite, on ne rencontre autant d'églises et de chapelles orthodoxes que dans les territoires polonais appartenant à la Russie. On en compte plus de 4,000, desservies par 10,000 popes ou religieux. Au regard de la population orthodoxe, même en lui ajoutant les anciens uniats, 5 à 600 de ces édifices seraient au grand maximum nécessaires.

Et ce n'est pas fini, on construit toujours. Ainsi Varsovie qui,

pour quelques centaines d'orthodoxes, renfermait déjà deux superbes églises, voit s'élever en ce moment une imposante cathédrale qui dressera ses dômes byzantins en face de l'hôtel de ville, le vieux monument national. Il paraît que le gouvernement voit, dans cette multiplicité d'églises dévouées au culte de l'empire, comme une seconde prise de possession de ce pays si éminemment catholique.

Un grand nombre des fêtes que l'on célébrait en France avant 1789, sont encore maintenues en Pologne. Entre toutes, on y commémore avec ferveur la fête de saint Stanislas, ancien évêque de Cracovie, qui tombe le 8 mai. C'est une manière de fête nationale; aussi, en Russie comme en Allemagne, est-il ordonné aux écoles, gymnases et administrations de l'ignorer.

Les Russes n'ont pas osé proscrire les pèlerinages. Il y en a plusieurs très suivis, et dont le but est généralement un tableau représentant la Vierge, et auquel on attribue un pouvoir miraculeux. Le plus célèbre a lieu au couvent de Tchenstohwd, près de Varsovie, qui joua à plusieurs reprises un rôle historique. 100,000 pèlerins au moins défilent chaque année, le 8 septembre, devant le tableau miraculeux qu'il renferme, et dont la copie existe à Paris dans l'église de l'Assomption. Ce couvent a encore la particularité d'être le seul où sont tolérés les Pères de Saint-Paul qui, avec les trois communautés de Capucins, forment toutes les congrégations d'hommes que l'administration ait laissées en Russie. Les religieuses ne sont guère plus nombreuses, elles se composent de quelques Visitandines et de Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Puisque nous sommes sur la question des congrégations, disons tout de suite qu'en Galicie, toutes sont admises, et que, dans la Pologne allemande, on permet l'établissement de celles autorisées à subsister sur le territoire prussien.

Quant aux processions en plein air, elles ont lieu à la Fête-Dieu et aux Rogations, toutefois l'administration n'accorde jamais la permission sans avoir soulevé de nombreuses difficultés.

Nous avons dit que la Russie et l'Allemagne laissaient s'accomplir les rites de la religion et l'enseignement du catéchisme en langue polonaise. Ceci n'est plus vrai que pour le premier de ces empires, puisque le procès de Gnesen nous a appris au mois d'août que Guillaume II exigeait que le catéchisme fût désormais enseigné dans la langue de Goethe. Aucune mesure de ce genre n'a été prise pour les cérémonies dans les églises, que fréquentent d'ailleurs les catholiques allemands, comme les Polonais. Toutefois, pour ceux-là, il y a dans les grandes villes des prêtres d'origine germanique qui célèbrent à leur intention des offices à des heures spéciales, où l'allemand est naturellement employé.

Pendant le Kulturkampf, entre tous, le clergé polonais eut beaucoup à souffrir. Depuis, on le laisse relativement tranquille, mais qu'un prêtre s'avise de critiquer en chaire une mesure gouvernementale ou même d'exprimer son opinion dans une conversation particulière, et l'on a vite fait de le traduire devant les tribunaux et de le frapper d'une forte amende. On peut se demander si l'ère des persécutions ne va pas se rouvrir, car le gouvernement de Posnanie vient de recevoir l'ordre d'ouvrir une enquête sur tous les prêtres polonais et de la faire remonter à vingt ans en arrière. Ceci ne peut avoir pour but que de forger des armes toutes prêtes, dont on se servira en temps utile.

En Russie, quoique l'exil des membres du clergé soit devenu moins fréquent, il existe encore et ce sont les évêques qui y sont les plus exposés. Ils sont aux yeux de l'administration responsables de tous leurs curés et pâtissent des prétendues fautes de ceux-ci. De plus, parmi les prêtres, il s'en trouve forcément quelques-uns qui pactisent plus ou moins avec le nouvel état de choses, et que le pouvoir veut par conséquent favoriser. Si l'évêque ne s'y prête pas, on le frappe sans rémission. Jusqu'à présent, le corps épiscopal polonais en Russie n'a pas eu la plus légère faiblesse à se reprocher. Aussi, rares sont les évêques qui ont fini leurs jours dans leur diocèse et n'ont pas été envoyés en Sibérie au bout de quelques années de consécration. Prêtres et évêques sont d'ailleurs l'objet d'une surveillance très particulière; c'est ainsi qu'ils ne peuvent s'absenter sans autorisation administrative du lieu où ils exercent le ministère. Quant à voyager à l'étranger, il est très rare qu'on leur en accorde la permission.

Pour la Galicie qui a eu le bonheur d'échoir en partage à un pays catholique, il n'y a rien à dire, et l'Autriche protège ouvertement une religion à laquelle elle appartient elle-même.

*
*
*

En parlant de l'administration, nous avons exposé qu'en Allemagne et en Russie, l'enseignement du polonais était interdit. Dans toutes les classes de la société, cet enseignement se poursuit néanmoins de façon clandestine et avec une ardeur qui ne se lasse jamais. Il n'est pas un Polonais qui ne parle couramment sa langue maternelle, celui qui a reçu la moindre instruction a d'abord appris l'histoire de sa patrie. Bien mieux, les étrangers vivant en Pologne sont obligés par la force des choses de savoir la langue proscrite. Matériellement vaincue, la race polonaise est intellectuellement si intacte qu'elle contraint le vainqueur à parler

sa langue nationale et à connaître sa littérature. Est-il dans l'histoire rien de plus beau que cette revanche pacifique d'un peuple qui veut subsister quand même et a su, par son énergie, compenser largement sur un autre terrain l'infortune de ses armes?

Les habitants de la Pologne appartiennent par leur origine à la famille slave, mais, sans conteste, leur langue est la plus cultivée de celles qui sont sorties de ce groupe important. Il en est de même de la littérature, qui compte neuf siècles de développement, alors, par exemple, que la littérature russe n'a pas cent ans d'existence propre.

Surtout depuis la Renaissance, la Pologne a compté de bons écrivains dans tous les genres : poésie lyrique et satirique, art dramatique, histoire, critique, etc. Le roman est presque aussi cultivé qu'en France et compte une pléiade d'auteurs de talent, à leur tête se place Sienkiewicz dont les traductions¹ ont eu ces dernières années des succès si éclatants. Mais comme l'on devait s'y attendre, les malheurs de leur patrie ont plutôt porté les écrivains modernes vers les sciences historiques. Ils se sont plu à raconter ses infortunes et à chanter ses grandeurs, mais ils le faisaient naguère de façon idéaliste, laissant volontiers dans l'ombre tout ce qui ne leur semblait pas suffisamment glorieux. Deux hommes de talent, le comte Stanislas Tarnowsky et Joseph Synjski, ont bouleversé cette méthode, il y a trente ans, et ont fondé en Pologne la véritable critique historique impartiale et documentée. Ils ont été suivis dans cette voie par une foule d'écrivains, dont il nous faudrait plusieurs pages du *Correspondant* pour énumérer les seuls titres d'ouvrages. Que l'on songe que la production littéraire est de plus de quarante mille volumes et brochures par an.

Une branche littéraire également très cultivée, c'est la comédie (comédie de mœurs ou vaudeville). Les Polonais sont friands de théâtre, mais ce qui, chez les autres peuples, ne sert que de distraction plus ou moins élégante, est regardé par eux comme un nouveau moyen d'affirmer leur nationalité. En Galicie et dans la Pologne russe, tous les théâtres sont desservis exclusivement par des acteurs polonais. Qu'il s'agisse de musique, de prose ou de poésie, c'est de la langue natale qu'il faut user pour faire recette. A plusieurs reprises, le gouvernement russe a fait venir des troupes moscovites : quel que fût le talent des acteurs, ç'a été

¹ Les lecteurs de cette Revue se souviennent d'en avoir eu la primeur, grâce au talent si personnel de M^{me} la baronne de Baulny.

toujours un fiasco complet, et l'administration, pour garnir les banquettes désespérément vides, devait distribuer gratuitement des billets à la troupe et aux employés. Aussi, même dans les trois théâtres subventionnés qui existent à Varsovie (l'Opéra, le théâtre de drame et de comédie, le théâtre d'opérette), on ne joue qu'en polonais, soit les pièces du cru, soit les pièces étrangères. Pour ces dernières, c'est le répertoire français qui est surtout mis à contribution. Il existe à Varsovie, pour l'instruction des acteurs polonais, un Conservatoire de musique et de chant et une école de diction et de déclamation, mais c'est surtout des écoles similaires de Cracovie que sortent les comédiens les plus célèbres.

Dans la Posnanie, les littératures dramatiques, allemande et polonaise, également avancées, luttent pied à pied. Il y a des théâtres des deux langues à Posen, mais pour les tournées qui visitent les petites villes, elles ne font leurs frais que si elles jouent en polonais. Là, comme en Russie, les pièces passent à la censure, avant de voir le feu de la rampe et on en expurge soigneusement tout ce qui pourrait s'interpréter comme une allusion aux malheurs et aux espérances du peuple opprimé!

Presque innombrables sont les sociétés littéraires qui se rencontrent en Pologne. Citons en tête l'Académie des sciences polonaises qui existe à Cracovie et renferme plusieurs savants illustres à divers titres, la Société pédagogique de Galicie, les Amis des sciences, dans toute la Posnanie, et surtout la *Marievs Polska* (la Mère polonaise), qui a pour but de répandre à travers le peuple l'instruction et la littérature nationales. A côté de l'encouragement aux illettrés, la Caisse d'encouragement pour les ouvrages littéraires et scientifiques pratique largement celui des écrivains dénués de ressources.

Les bibliothèques publiques, appartenant aux villes ou constituées par des fondations, sont en grand nombre et encore très riches, bien qu'en Russie on ne se soit pas fait scrupule pour les dépouiller au profit de Saint-Pétersbourg. Des conférences, des réunions littéraires, des congrès ont lieu à tout moment, attestant l'intellectualité profonde et originale des Polonais.

Quant au haut enseignement, il s'est réfugié en Galicie. A Varsovie, l'université polonaise a été, en effet, remplacée par une université russe et il est question d'établir à Posen une université allemande. C'est donc par la force des choses que Cracovie demeure le centre intellectuel de la Pologne. Son université, qui comprend soixante-dix professeurs, est d'ailleurs une des plus anciennes d'Europe, puisqu'elle compte six siècles d'existence. On

rencontre, en outre, à Cracovie une école polytechnique et des écoles spéciales (eaux et forêts, institut agronomique, arts et métiers, etc.). Une seconde université, également très florissante, existe à Lwow.

La presse, qui est bien une des formes de la littérature moderne, est très vivante en Pologne. On y trouve près de deux cents publications périodiques ou quotidiennes, dont la moitié environ paraît en Galicie. Les périodiques touchent toutes les branches scientifiques et littéraires; il y a des revues spéciales de médecine, de linguistique, d'économie politique, de sociologie, de droit, etc. La plupart de ces revues ou de ces périodiques vivent bien et la preuve, c'est que leur nombre augmente sans cesse. Les uns ou les autres, avant d'être imprimés, doivent passer en Russie au crible de la censure.

Donc la littérature et les sciences, en dépit du démembrement, brillent toujours d'un vif éclat. Pour les arts, c'est mieux encore, c'est pendant la domination étrangère qu'ils se sont développés. La composition musicale dont le plus illustre représentant est Chopin, ne date guère que d'un siècle et demi, et à côté des mères, une multitude de sociétés se sont fondées pour interpréter leurs œuvres. Quant à la peinture, elle n'est réellement cultivée que depuis 1840 et a pris de nos jours une formidable extension. Le plus illustre peintre actuel est Jean Mateyko, qui a obtenu une grande médaille d'or à l'Exposition de 1900.

*
*
*

Ce n'est pas seulement dans leur pays que les Polonais montrent cette curieuse vitalité. Après les insurrections de 1831 et 1863, beaucoup se réfugièrent à Londres, à Vienne, à Paris, partout ils fondèrent des cercles, des journaux, des écoles. A Paris, bien qu'avec le temps leur nombre ait beaucoup diminué, il existe encore un *Bulletin* polonais, deux bibliothèques polonaises et deux écoles : l'une aux Batignolles, fondée pour les garçons, par le prince Adam Czartoryski et tenue par des laïques; l'autre pour les filles, dirigée par les sœurs de Saint-Casimir.

A Chicago et au Brésil, où près de deux millions de Polonais ont émigré, ceux-ci se tiennent comme dans la mère patrie. Rien qu'aux États-Unis, il paraît, à notre connaissance, treize journaux en langue polonaise.

Que conclure de tout ceci, sinon que la Pologne est bien vivante et prête, au moins autant que dans le passé, à revendiquer ses droits, le jour où la justice immanente des choses, qui n'est pas

toujours un vain mot, le lui permettra. Passée au terrible feu de cent cinquante ans d'une triple domination étrangère, la nationalité polonaise s'est comme purifiée et affinée dans l'amour profond qu'elle porte à son histoire, ses croyances, ses traditions, sa langue, à tout ce qui fait la force d'un peuple et justifie sa libre existence, en lui donnant une personnalité propre.

En 1772, trois grands politiques entre tous ont cru supprimer une nation, en découpant son territoire en portions inégales et en se les appropriant. En 1902, sauf sur la carte officielle d'Europe, cette nation est plus florissante que jamais. En Galicie, n'était la sorte de suzeraineté bienveillante exercée par l'Autriche, on s'y croirait avant le partage. En Russie, ayant l'avantage d'une civilisation trois fois plus ancienne, les Polonais dominent de toute leur hauteur l'élément moscovite et l'influencent à ce point que le gouvernement a dû édicter une loi pour défendre aux orthodoxes de se convertir au catholicisme. En Allemagne, on ne justifie les persécutions actuelles que par la crainte de voir poloniser toute une partie de l'empire. Ajoutons que dans la Posnanie, les Polonais submergeront fatalement un jour les Allemands quand ce ne serait que par le nombre, puisqu'ils ont augmenté depuis vingt ans dans la proportion de 21 pour 100, tandis que les Prussiens ne se sont accrus que de 12 pour 100. C'est ce qui a permis au comte de Bulow de comparer, dans des propos peu dignes d'un homme d'Etat, la fécondité des Polonais à celle des lapins.

L'officielle *Gazette* de Cologne affirme que le tsar et l'empereur Guillaume ont récemment discuté la question polonaise à Revel et sont tombés entièrement d'accord. Cette note serait-elle le prélude d'une action commune entreprise à la fois dans les deux empires pour réduire ces tronçons d'Etat, qui, comme ceux du serpent de la fable, arrivent en dépit de tout à se rejoindre et à se souder ensemble? Spectateurs impartiaux, nous ne pouvons que souhaiter qu'il n'y ait là qu'un vain bruit. Quelque estime qu'ait su nous inspirer le peuple allemand par son inlassable activité et sa force d'expansion, quelque sympathie que nous ressentions pour la noble Russie, si sincèrement amie et alliée de la France, il ne nous serait pas possible d'assister froidement à une nouvelle tentative d'égorgeage d'un peuple malheureux. Si les tribunaux humains frappent des peines les plus sévères l'assassinat d'un particulier, que doit-il se passer au tribunal de Dieu pour ceux qui tentent de ravir cruellement l'existence d'une nation entière!

Paul DELAY.

LA CRISE D'ÂME D'ERNEST RENAN

A PROPOS D'UNE FUTURE STATUE ET D'UNE RÉCENTE PUBLICATION

ERNEST RENAN, *Lettres du séminaire* (1838-1846). — Paris, Calmann Lévy, 1902, 1-350 pages in-8°.

Depuis dix ans que s'est terminée la carrière d'Ernest Renan, on ne peut assurément prétendre que sa mémoire soit tombée dans l'oubli ni que son influence ait cessé de s'exercer. Mais, après le premier tumulte des articles nécrologiques et des éloges académiques, il s'était fait autour de son nom comme un demi-silence, que la publication même d'œuvres posthumes n'avait qu'imparfaitement rompu.

Voici ce nom brusquement et bruyamment rappelé à l'attention du grand public, par les âpres polémiques qui viennent de s'engager autour de certain projet de monument. Par une coïncidence qui n'est peut-être pas tout à fait fortuite, les héritiers de Renan ont au même moment livré à l'impression sa correspondance de séminariste avec sa mère, depuis les lettres de Saint-Nicolas du Chardonnet, qui excitaient l'admiration attendrie de l'abbé Dupanloup, jusqu'aux lettres d'Issy et de Saint-Sulpice, où se trahissent les troubles, puis les déroutes de la foi. Sans atteindre le même degré de perfection littéraire que les ouvrages de l'âge mûr, ces pages griffonnées entre deux classes par l'enfant de quinze ans ou l'adolescent de vingt-trois sont pourtant remarquables par leurs qualités de style. Elles ont de plus ce grand intérêt de pouvoir nous aider à contrôler et à rectifier les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, et de porter la lumière sur une crise morale qui, pour n'atteindre directement qu'une seule âme, n'en a pas moins eu des conséquences singulièrement étendues.

En ébauchant cette étude, je ne me dissimule point ma témérité : sans parler de mon incompetence théologique, aucun, sans doute, de nos lecteurs n'a perdu le souvenir ni de la topique réfutation opposée par M. l'abbé Cognat à certaines réminiscences

de son ancien condisciple¹, ni surtout de l'article si lumineux, si complètement sacerdotal par son accent de foi et de charité, que Mgr d'Hulst écrivit ici au lendemain de la mort d'Ernest Renan². De l'un comme de l'autre, j'essaierai au moins d'imiter la courtoise réserve, qui est du reste au nombre des plus précieuses traditions de ce recueil. L'exemple en est meilleur à suivre que celui de certains polémistes catholiques, avec qui le *Correspondant* s'est trouvé plus d'une fois en désaccord de ton aussi bien que de pensée, et qui croient bien faire en contestant le charme de style à Renan, comme la vivacité d'esprit à Voltaire. Nous ne nous associerons pas davantage à ceux qui persistent à railler l'ancien séminariste sur son obésité précoce ou sur sa démarche de rhumatisant, fruit d'opiniâtres séances de travail dans des pièces sans feu; s'il y a là de quoi faire sourire les superficiels gandins qu'un maître ironiste nous montrait naguère absorbés dans la contemplation idolâtre de *leur beau physique*, quel homme sérieux pourrait faire cas d'un argument de cet ordre? Nous répudierons même toute solidarité avec ceux qui, dans une pensée d'édification, accréditent ou colportent des récits horribles sur les circonstances matérielles des derniers moments de Renan : pour la grande majorité d'entre nous, dévots ou impies, sceptiques ou sectaires, la mort, comme la naissance, s'accompagne d'un répugnant cortège de misères physiques; le chrétien n'en devrait tirer qu'une conclusion générale, à savoir la vanité des biens de ce monde et la folie d'un attachement prépondérant pour ce corps que tout ici-bas prédestine à la corruption. Ce qui importe à la dernière heure, ce n'est point l'état de dissolution de notre enveloppe périssable, mais les dispositions de l'âme qui va s'en séparer. Si soigneusement que Renan eût multiplié les précautions et les désaveux contre un retour aux dogmes de son enfance, Mgr d'Hulst n'osait point fermer complètement la porte à l'hypothèse d'une de ces mystérieuses interventions d'en haut, « où la bonté de Dieu fait une dernière fois ses offres à la liberté humaine, avant de s'effacer devant la justice ».

*
**

Les *Souvenirs* racontent comment M. Dupanloup, devenu supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas, en fit une institution d'élite en racolant (qu'on me pardonne l'expressive vulgarité du

¹ Les articles de M. l'abbé Cognat ont été réunis en volume à la librairie Gervais (Téqui, successeur) sous ce titre : *M. Renan hier et aujourd'hui*.

² *Correspondant* du 25 octobre 1892.

mot) tous les élèves brillants qu'on lui signalait dans les établissements ecclésiastiques de province. En 1845, à la vue d'un *palmarès* du collège de Tréguier, où Ernest Renan venait d'avoir tous les prix de sa classe, il aurait d'office proposé une bourse au petit lauréat breton.

Il doit assurément y avoir une part de vérité dans cette manière de présenter les choses, mais elle ne semble pas absolument exacte, d'après les termes du billet triomphant par lequel Henriette, la sœur aînée dont l'influence fut si souvent décisive, annonçait à Ernest son admission comme boursier à Saint-Nicolas. C'est un bulletin de victoire plus qu'un cri de surprise, et Henriette parle expressément de démarches faites par elle ou en considération d'elle¹ : si donc les succès scolaires de l'enfant firent aboutir la requête présentée dans son intérêt, son entrée à Saint-Nicolas ne résulta point d'une initiative purement spontanée de M. Dupanloup. Le détail a son importance, car il explique comment le supérieur tarda quelque peu à distinguer son nouvel élève et à s'occuper spécialement de lui.

Notons également une pointe d'exagération dans le tableau de la nostalgie à laquelle l'auteur des *Souvenirs* aurait été d'abord en proie, ainsi que presque tous les nouveaux débarqués de Bretagne ou de Savoie. Sans doute, il était trop bon fils et trop délicat pour chagriner volontairement M^{me} Renan par des confidences de cette nature; mais un écolier de quinze ans est un médiocre diplomate, surtout en face de sa mère, et la vérité finit toujours par lui échapper. Or, s'il lui arrive de rappeler avec émotion les soirées passées jadis au modeste foyer familial, il a soin d'ajouter que cette tristesse « ne laisse pas d'avoir quelque charme », et de faire plus loin une déclaration que le reste de sa carrière devait amplement justifier : « Mon caractère n'est pas naturellement porté à la mélancolie. C'est une mauvaise herbe, dont j'ignore heureusement le goût. » Un plus sûr indice encore est l'abondance amusante et amusée des détails qu'il donne sur sa nouvelle vie.

Bien des motifs conspiraient d'ailleurs à le distraire des sombres pensées qui auraient pu haïter son imagination. Sans parler des procédés paternels des professeurs et surveillants, un grand vicaire de Paris qui était Breton d'origine, l'abbé Tresvaux, avait l'exquise

¹ Cette réserve formulée, on ne peut qu'être touché du ton d'exaltation affairée qui règne dans les quelques lignes d'Henriette : « ... La joie m'ôte toute raison... Je t'en conjure, mon ami, aussitôt ma lettre reçue, monte dans le courrier avec le plus d'effets que tu pourras emporter...; sale ou blanc, emporte tout ton linge... Dis à maman que c'est un avenir tout entier pour son enfant... »

attention, quand il venait au séminaire, d'entretenir ses petits compatriotes dans leur dialecte natal. — Surtout, l'âme naïvement et simplement pieuse d'Ernest Renan fut bientôt conquise par la beauté des cérémonies liturgiques, la distinction de l'enseignement religieux, l'attrait des exercices de dévotion. Sans avoir le ton de la mysticité, ses lettres révèlent à cet égard ce que, dans le vocabulaire des pensionnats ecclésiastiques, on appelle communément « un bon enfant » : attachement aux pratiques de piété, confiance déclarée dans la protection de la Sainte Vierge, vif contentement à la suite d'une retraite, tels sont les traits qu'on y pourrait relever. Son accent de sincérité est incontestable, quand il parle de sa joie d'avoir reçu la soutane, que revêtaient en ce temps-là dès la seconde les élèves destinés à l'état ecclésiastique.

Autant pour le moins que le cœur, l'esprit trouvait de quoi s'occuper à Saint-Nicolas. Sous l'impulsion du nouveau supérieur, les études y valaient celles du meilleur collègue universitaire, et le lauréat de Tréguier s'aperçut dès les premières compositions qu'il avait affaire à forte partie. Ses lettres témoignent, à la veille des lectures de places, de cette fébrile anxiété que tous les bons élèves ont connue, mais qui se doublait chez lui du souci de justifier la faveur dont il bénéficiait. Il dut attendre jusqu'au mois de février pour être classé premier ¹, et ne remporta à la fin de cette année de début que le second prix d'excellence, battu par Alfred Foulon, qui est mort cardinal archevêque de Lyon.

Ernest Renan a pris plaisir, vers la fin de sa vie, à décrire le prestige attaché aux succès scolaires dans le milieu socialement si mélangé de Saint-Nicolas : « Le plus pauvre garçon débarqué de province, gauche, embarrassé, s'il faisait un bon thème ou quelques vers latins bien tournés, était l'objet de l'envie du petit millionnaire qui payait sa pension sans s'en douter. » C'est sa propre histoire qu'il racontait là : avec l'admiration de ses camarades, ses bonnes places lui valurent la sympathie de ses maîtres, du supérieur surtout, déjà prévenu en sa faveur par une ou deux lettres qu'il avait lues conformément à la règle.

Par la suite, Renan s'est montré injuste envers la mémoire de Mgr Dupanloup, en souvenir sans doute de certaines polémiques où il s'était senti meurtri sans en convenir : il a du moins toujours

¹ Il pastichait assez agréablement à ce propos M^{me} de Sévigné, en disant à sa mère qu'il allait lui apprendre « une grande nouvelle, une nouvelle que je ne vous ai pas encore annoncée depuis mon départ, une nouvelle qui vous comblera de joie, une nouvelle que je vous annonçais plus souvent autrefois, une nouvelle que je tâcherai de vous annoncer plus souvent désormais ».

reconnu et les qualités d'éducateur hors ligne de l'ancien supérieur du petit séminaire, et la délicate générosité dont lui-même avait fait l'expérience personnelle. Il n'a guère reproché à la pédagogie de Saint-Nicolas que le développement exclusif de l'humanisme et l'abus de l'émulation. Or, le culte des « belles-lettres », le souci du style et de la forme était général alors dans tous les collèges, ecclésiastiques ou laïques, et il est permis encore aujourd'hui de se demander si tel ne doit pas être le but essentiel de l'instruction secondaire. Quant à l'émulation, bien vieille tradition française elle aussi, les inconvénients en étaient atténués au petit séminaire par une vie religieuse intense, où l'on ne manquait point de prêcher l'humilité.

L'élève de seconde et de rhétorique ne déguisait point l'ascendant que le supérieur avait pris sur sa personne : « Quel homme le bon Dieu m'a fait connaître en lui ! C'est l'âme la plus belle et l'esprit le plus élevé que j'aie connus jusqu'ici. » Ce qui est plus significatif encore, ce sont les jugements, les appréciations d'apparence spontanée, où un œil exercé discerne bien vite l'empreinte de l'éducateur. Ainsi, non seulement Ernest Renan revient avec une insistance très justifiée sur l'éloge du P. de Ravignan, grand ami de son supérieur, mais il écrit à propos de Lacordaire : « Il s'en faut beaucoup que la manière de prêcher de ce dernier soit aussi pure que celle de M. (*sic*) de Ravignan : il a plus de mouvement et de brillant, mais bien moins de goût et de raisonnement. » De même, le jeune Trégorrois eût été incapable de concevoir de lui-même, à propos d'une rencontre avec Louis-Philippe, cette ingénieuse conciliation entre les préférences légitimistes et la reconnaissance du pouvoir de fait : « J'ai été bien content d'avoir vu le roi, parce que après tout c'est un personnage historique dont on parle et dont on parlera beaucoup, et qu'il faut respecter, ou, au moins, la place qu'il occupe, soit justement soit injustement. »

Le voyage de Bretagne était alors long et coûteux : aussi, quand venaient les vacances, le jeune Renan devait-il presque toujours renoncer à retrouver sa mère; il s'installait, avec le plus grand nombre de ses condisciples boursiers, dans la maison de campagne que le petit séminaire possédait à Gentilly. La sollicitude de l'abbé Dupanloup s'ingéniait d'ailleurs à procurer à ces déshérités de la fortune d'attrayantes et instructives distractions, en leur faisant connaître les monuments et les environs de Paris. Dans ces récits de promenades, il y a d'agréables indications à cueillir sur l'état des lieux et des habitudes il y a soixante ans : c'est le bois de Boulogne, celui d'avant Haussmann et Alphand, où les écoliers faisaient des parties d'ânes, comme aujourd'hui à

Montmorency; la Bourse, dont la rumeur rappelle au fils de marin (qui devait, après tout, s'y connaître mieux que nous autres Parisiens) le grondement de la houle sur les rochers; la Madeleine récemment achevée, dont notre écolier déclare l'extérieur « d'une beauté ravissante »; c'est surtout l'émotion d'un premier voyage en chemin de fer, de Saint-Germain à Paris, entrepris malgré les recommandations de M^{me} Renan, laquelle avait, lors des adieux, mis son fils en garde contre cette invention meurtrière du même ton que prennent nos douairières pour jeter l'anathème aux automobiles.

Mais le principal charme de ces lettres de collégien est encore la naïve et touchante tendresse dont elles sont empreintes. Il paraît qu'un « petit », dont Ernest était voisin à l'étude, lui murmurait un jour avec admiration, en voyant les pages se noircir : « On est bien content dans votre pays, quand on reçoit de longues lettres comme cela ! » Ce « petit » était un homme avisé, et nous aimons à nous représenter la joie de la pauvre mère, lisant et relisant à son foyer solitaire les épîtres auxquelles mettait seule des bornes la crainte de faire payer double port, ou celle de trop écourter le devoir du lendemain. Les récits s'y entremêlent aux protestations de tendresse, et aussi à des préoccupations beaucoup plus matérielles, qui prenaient une importance parfois angoissante en raison de la modicité des ressources. La bourse octroyée à Ernest ne comportait point l'habillement : en réponse aux demandes réitérées de sa mère, il lui fallait bien avouer parfois qu'il avait besoin d'une lévite ou d'une paire de souliers. Mais c'est alors surtout qu'il lui prodiguait les exhortations câlines à ne pas se priver pour lui, à ne pas retrancher de sa vie telle ou telle habitude qu'elle taxait volontiers d'inutile prodigalité : « Prenez tous les jours votre petite goutte de café, quand vous aurez mal à la tête et quand vous n'aurez pas : quand vous aurez mal, pour le chasser, et quand vous n'aurez pas, pour l'empêcher de venir... Je vous en prie, ne vous laissez pas souffrir du froid. Si votre petite provision de bois était diminuée, renouvelez-la, ma bonne mère. » Toute cette correspondance est d'un fils aussi tendre que confiant.

*
*
*

Dans les lettres d'Issy et de Saint-Sulpice, si la tendresse est toujours demeurée la même, la confiance s'est amoindrie et l'ouverture de cœur s'est rétrécie. Leur seule lecture ferait deviner ce qu'a pleinement révélé la réimpression de l'opuscule sur *Ma Sœur Henriette* et la publication des *Lettres intimes*, à savoir que le séminariste allait ailleurs porter des aveux et chercher des inspi-

rations. « Quel bienfait le bon Dieu m'a accordé en me donnant une si bonne sœur ! » avait jadis écrit l'écolier dans la candeur de ses quinze ans. En réalité, désenchantée personnellement par les épreuves de la vie, détachée prématurément de toute croyance positive, Henriette Renan concentra jalousement toutes ses ambitions sur son frère ; plus que résignée, joyeuse à la pensée de le voir entouré d'une notoriété purement séculière, son incontestable fermeté d'esprit contribua à abrégier les hésitations et à brusquer le dénouement, comme plus tard à pousser Ernest vers les sujets d'histoire religieuse. Elle fut pour beaucoup dans la rupture de son frère avec la foi catholique.

Mais de cette rupture, le principal intéressé demeure surtout responsable. Quoi qu'il en ait prétendu, ses propres aveux établissent que le mal vint d'abord non point de difficultés d'exégèse, puisqu'on n'étudiait pas cette science à Issy, mais d'objections philosophiques, et que le rationalisme l'avait séduit avant qu'il pût lire une ligne d'hébreu. Un des directeurs d'Issy, M. Gottofrey, eut avant lui-même l'intuition de son changement de convictions, et l'en avertit d'un mot saisissant.

Ces doutes qu'Ernest Renan osait à peine s'avouer à lui-même, on comprend qu'il n'en fasse point étalage dans ses lettres à sa mère. C'est tout au plus si le lecteur averti peut surprendre quelques lignes significatives sur les délices de l'argumentation philosophique, ou sur les applications du doute méthodique¹, ou bien encore remarquer qu'au milieu de l'abondance des descriptions matérielles, les pensées purement religieuses deviennent bien rares et bien sèches.

Il fallut pourtant que le séminariste avertisse sa mère que, sur son désir, l'époque de la tonsure serait retardée pour lui. Il le fit en termes très dignes, indiquant que si cette démarche n'était point irrévocable pour la conscience, l'honneur du moins y était intéressé : « Vous sentez que, pour un cœur bien né, une promesse équivaut presque à un engagement, à plus forte raison lorsque cette promesse s'adresse à Dieu lui-même. » Quelques mois plus tard, après s'être décidé, sur le conseil de ses directeurs, à surmonter ce qu'ils appelaient une tentation, il écrivait à sa mère : « Je ne regardai plus en arrière, tous mes doutes se dissipèrent et se changèrent en une heureuse confiance, et, le grand jour étant arrivé, je m'avançai avec un calme et une joie dont je pouvais à peine me rendre compte moi-même, tant elles (*sic*) contrastaient avec les

¹ « C'est que, voyez-vous, les philosophes sont les plus drôles de gens du monde : ils doutent de tout. »

troubles qui avaient précédé. » L'accent paraît bien celui de la sincérité : mais que penser alors de cette confiance faite au bout de deux ans à son ami Cognat : « Au moment où je marchais à l'autel pour recevoir la tonsure, des doutes terribles me travaillaient déjà ; mais on me poussait et j'entendais dire qu'il est toujours bon d'obéir. » On objectera que la contradiction n'est point absolue : il a pu s'affranchir momentanément de ses doutes par un vigoureux acte de foi et de confiance en Dieu, pour y retomber bientôt après, et oublier ou méconnaître par la suite la période de sérénité morale qu'il avait traversée après l'ordination. Cette période dura pourtant un certain temps, car il n'hésita guère à franchir l'échelon suivant de la hiérarchie, en recevant les ordres mineurs, et voici alors ce qu'il écrivait à Trégnier : « La consolation et la douceur que j'ai éprouvées en m'attachant encore à l'Eglise par ces nouveaux liens ne m'ont plus permis de douter que ce ne fût la main de Dieu qui m'y encourageait. » Ce langage pouvait être hyperbolique : nous avons peine à croire qu'il fut entièrement contraire à la vérité ; la perte de la foi ne se consomme point en un instant, et l'âme tentée passe souvent par des alternatives qui sont pour elle comme des occasions offertes de salut et de fécondes résolutions.

A l'automne de 1843, Ernest Renan avait quitté Issy pour Saint-Sulpice, où l'accueil lui fut aussi paternel. Il s'extasiait sur le confortable et le caractère moderne de l'installation, avec une insistance qui prêterait à sourire aux séminaristes d'aujourd'hui¹. Il vantait surtout la bonté des directeurs, qui lui témoignaient une entière confiance et multipliaient pour lui les encouragements comme les facilités. N'allèrent-ils pas, pour stimuler son zèle, jusqu'à lui confier le poste envié de catéchiste à la paroisse ? Il en parlait d'ailleurs uniquement comme d'une distinction profitable pour sa carrière ultérieure, et nullement au point de vue de l'apostolat à exercer parmi les jeunes gens. De même, en annonçant sa résolution de différer la réception du sous-diaconat, il mettait surtout en relief l'entrave que la récitation du bréviaire apporterait à ses travaux.

Tout cela était l'indice d'une vocation mal assurée : mais M^{me} Renan ne s'y arrêtait guère. Ce qui l'inquiétait, c'était de savoir son fils envoyé par le savant et pieux M. Le Hir aux cours du Collège de France : cet établissement n'était connu à Trégnier que par les cours tumultueux de Quinet et de Michelet, et la

¹ « Tout ici est d'une élégance admirable et d'une propreté qui va presque jusqu'au luxe... Les chambres des élèves sont aussi d'une propreté et d'une commodité exquises. »

pauvre Bretonne s'effrayait, se scandalisait aussi à la pensée de sentir son fils mêlé à ce tintamarre. « Dieu me garde, » répondait-il, « de souiller mes oreilles en les ouvrant à de telles calomnies et à de tels blasphèmes ! » Et il lui expliquait ce qu'était le cours d'hébreu, professé par Quatremère devant une demi-douzaine de personnes, autant interlocuteurs qu'auditeurs. Il concluait sur une réflexion fort sage, et bien « sulpicienne » : « Il en est de cette maison comme de tout à Paris. Le bien et le mal y sont mêlés ; en sorte que celui qui cherche le mal, y trouve le mal ; celui qui cherche le bien, y trouve le bien. » Mais il ne confiait point à sa mère ce qu'il a avoué aux lecteurs des *Souvenirs*, à savoir que ces séances au Collège de France insinuaient dès lors en lui l'ambition d'occuper un jour, dans la petite salle dite « des langues », le fauteuil du professeur.

*
* *

Les vacances de 1845, passées en Bretagne, troublèrent la quiétude de M^{me} Renan. Durant cet été, Ernest, tout en continuant à porter la soutane et à suivre exactement les offices, se tint éloigné de la pratique des sacrements ; les conversations étaient devenues à peu près impossibles entre lui et les maîtres de son enfance ; il témoignait à M. Cognat son regret de n'être pas né dans une de ces sectes protestantes, où les fonctions ecclésiastiques se peuvent concilier avec la licence illimitée des idées.

Aussi sa mère dut-elle être médiocrement surprise en apprenant, dès la rentrée d'octobre, qu'il avait quitté le séminaire. On sait que cette résolution, arrêtée depuis quelque temps dans son esprit, fut brusquée par l'annonce d'une nouvelle faveur dont il allait être l'objet (l'envoi à l'École des Carmes), et surtout par une conversation à cœur ouvert avec M. Dupanloup. L'ardente loyauté de celui-ci lui déclara sans ambages qu'il ne s'agissait plus de tentations plus ou moins vives, mais d'une perte totale de la foi, et que dans ces conditions, l'apparence même de l'état ecclésiastique était un insoutenable mensonge. Intraitable sur le terrain de la franchise, l'ancien supérieur de Saint-Nicolas offrit d'ailleurs à celui qui décevait si cruellement ses espérances un appui moral et même pécuniaire pour assurer l'avenir. Quarante années plus tard, malgré tant de dissidences survenues, Ernest Renan ne pouvait s'empêcher de s'écrier à ce souvenir : « Quel bon, grand et noble cœur ! »

Quand le séminariste de la veille eut dépouillé la soutane dans le légendaire « hôtel de M^{lle} Céleste », il éprouva sans doute le soulagement qu'on ressent toujours au sortir d'une situation

fausse, mais son impression dominante fut celle d'un indicible navrement : « Adieu à ces joies pures et douces où je me croyais près de Dieu ; adieu à mon aimable passé, adieu à ces croyances qui m'ont si doucement bercé. Plus pour moi de bonheur pur. Plus de passé, pas encore d'avenir. » A ce deuil de la quiétude perdue, dont la sincérité ne saurait guère se contester (puisque ce sont ici des confidences faites sur le moment même à un ami demeuré dans les ordres sacrés, et non des réminiscences évoquées à l'intention du public), à ce deuil intime, se joignait l'angoisse de navrer et de bouleverser le cœur d'une mère ¹. Les lettres qu'il lui adressa alors, empreintes de cette anxiété, sont singulièrement intéressantes et éloquents, d'une éloquence sophistique quand il esquisse l'apologie de son évolution, attendrie quand il parle simplement le langage de l'affection : « Ah ! s'il dépendait de moi de ne jamais vous causer la moindre ombre de peine, que je serais heureux de l'acheter même au prix du bonheur de ma vie entière !... Oh ! non, mère chérie, Dieu ne m'imposera jamais une si cruelle épreuve que de me placer entre ma mère et mon devoir. »

Rudé assurément, le choc ne fut pourtant pas, pour M^{me} Renan, aussi douloureux que son fils s'y attendait. S'il faut livrer ici toute ma pensée (et c'est bien à quoi nous provoque cette divulgation d'un correspondance intime), la foi religieuse semble avoir été chez elle plus traditionnelle que personnelle. Sans doute, depuis une grave maladie à laquelle l'enfant avait échappé comme par miracle, elle était persuadée que Dieu se le réservait pour son service. Mais surtout, écrasée qu'elle avait été par les difficultés matérielles de la vie, l'état ecclésiastique lui paraissait le plus sûr comme le plus digne, le plus exempt de tribulations pécuniaires comme de mécomptes. Pareille disposition d'esprit se rencontre encore, elle se rencontrait surtout alors chez d'honorables parents d'excellents prêtres : mais quoique le résultat pratique en soit le même, elle ne saurait se confondre avec le désir de contribuer indirectement à la propagation du règne de Dieu... Ce qui frappa surtout M^{me} Renan, c'est que son cher Ernest échangeait une carrière assurée contre un avenir incertain, une existence après tout facile contre les hasards de ce qu'on n'appelait pas encore, surtout à Tréguier, la lutte pour la vie, mais qui n'en différait guère. Après lui avoir dit, avec une infinie noblesse d'expression : « Je remets le sceptre entre tes mains, persuadée que tu ne le laisseras pas tomber dans la fange, » elle indiquait en termes aussi poétiques une préoccupation infiniment plus terre à terre : « Je n'ai pu, mon pauvre petit

¹ « Je la poignarderai presque », écrivait-il à M. Cognat.

agneau chéri, m'empêcher de regretter pour toi les gras pâturages de Saint-Sulpice. Maintenant, gare à ta pauvre petite toison, si belle, si douce, si charmante ! » Suit une comparaison significative entre la jolie chambre du séminaire, ornée de rideaux à la fenêtre et au lit, et l'infâme dortoir de pension où elle se représente le nouveau répétiteur cherchant en vain le sommeil au milieu des ronflements des élèves. — Les soucis d'ordre matériel ne tardèrent pas à remplir les lettres de la pauvre femme : son fils désirait-il qu'elle renouvelât la provision de confitures ? ne s'attardait-il pas trop dans les bibliothèques ? « Les gazettes sont remplies d'attaques de nuit dans les rues de Paris. » (Ceci est bien daté de 1846 et non de 1902.)

Il faut dire, à la décharge de M^{me} Renan, que son fils fit d'abord, inconsciemment ou non, tous ses efforts pour lui pallier la gravité de la crise qui se passait en lui : elle pouvait croire que certaines répugnances l'écartaient de la carrière ecclésiastique, mais qu'il n'avait point rompu avec le catholicisme. Il lui parlait de ses rapports persistants avec ses anciens maîtres, qui lui prodiguaient les témoignages effectifs de bienveillance : c'était M. Dupanloup qui lui procurait une situation au collège Stanislas, M. Le Hir qui lui suggérait de composer une grammaire hébraïque et lui promettait de la faire adopter dans les séminaires de la Compagnie de Saint-Sulpice : « Mon Dieu ! chère mère, quel ami j'ai trouvé en lui ! je ne puis vous dire tout ce que je lui dois. Il parle de moi à tout le monde... Il veut absolument me pousser dans les langues orientales, aujourd'hui si peu cultivées. »

Tout ceci n'était que la pure vérité. Où les réticences commençaient, c'était quand, décrivant à sa « bonne mère », comme il se plaisait à l'appeler, le détail de ses journées, et parlant des cours auxquels il assistait, il ne nommait expressément que celui d'Ozanam, en le qualifiant à juste titre d'« apologie constante de tout ce qu'il y a de plus saint et de plus respectable » ; c'était encore quand il disait avoir connu peu de jeunes gens « aussi religieux » que son nouvel ami Marcellin Berthelot¹.

L'ancien séminariste, devenu candidat au baccalauréat et à la licence ès lettres, s'efforçait enfin de rassurer sa mère sur son avenir matériel. Telle ou telle énonciation, jetée au courant de la

¹ *Les Souvenirs de jeunesse* donnent une note non pas tout à fait discordante, mais bien différente : « Quand nous entrâmes en rapports, il me restait un attachement tendre pour le christianisme ; Berthelot tenait aussi de son père un reste de croyances chrétiennes. Quelques mois suffirent pour reléguer ces vestiges de foi dans la partie de nos âmes consacrée aux souvenirs. »

plume, rappelle au lecteur du vingtième siècle combien les choses ont changé depuis cinquante-cinq ans : nous voyons ainsi qu'en 1846, si les « Apaches » ou leurs prédécesseurs foisonnaient déjà dans Paris, les licenciés ès lettres y faisaient encore prime ¹; nous apprenons qu'une heure de répétition par jour se payait soixante francs par mois, ou deux francs l'heure, et que cela paraissait « énormément cher ».

Au bout de quelques mois, sans faire étalage d'une rupture qu'il devait toujours affecter de présenter comme un simple malentendu, Renan accentua ses déclarations à sa mère. Les voies lui furent préparées par une lettre d'Henriette, magistralement écrite, un peu roide, un peu sèche, développant de très haut l'apologie ou plutôt l'éloge du transfuge. Puis celui-ci reprit la plume, et inaugura avec sa mère ces formules ondoyantes qui devaient caractériser sa conception philosophique et sa manière littéraire : « Je ne connais qu'une vocation pour l'homme : c'est de réaliser l'idéal de sa nature, c'est de s'élever du cercle méprisable des jouissances vulgaires au monde supérieur de la vertu et de la science... Gardons-nous de croire, chère mère, que l'homme naisse sous une étoile fatale, qui lui marque invinciblement sa place dans l'ordre de l'univers. Sa vocation particulière n'est-elle pas celle qui, à chaque phase de son existence, résulte de ses croyances actuelles et des besoins de son cœur? » Sans bien comprendre ces belles périodes, M^{me} Renan dut deviner que son fils avait perdu la foi; le lecteur mieux renseigné des *Lettres du Séminaire* ajoute cette autre conclusion, que désormais le *renanisme* était fondé.

* *

Il paraît que, pendant ses dernières vacances de séminariste, un des anciens professeurs de son enfance dit avec un soupir à Ernest Renan : « J'ai toujours pensé qu'on vous faisait faire de trop fortes études. » Parmi les lecteurs catholiques des *Lettres du Séminaire*, plus d'un sans doute sera tenté de s'associer à la réflexion du vieux prêtre de Tréguier, de la généraliser même, et de proclamer dangereuse pour les jeunes chrétiens, laïques ou lévites, une initiation trop complète aux sciences modernes.

Contre cette tentation, Mgr d'Hulst nous mettait déjà en garde il y a dix ans. Ce qu'il déclarait regrettable, ce n'était pas que le séminariste Renan se fût appliqué à l'étude de la philosophie et de l'exégèse, mais que, par suite du malheur des temps et de la timi-

¹ « En ce moment, on se les arrache, car ils sont encore assez rares. »

dité des croyants, le magistère de ces sciences fût alors entre des mains antichrétiennes ou hétérodoxes. Loin de se tenir à l'écart du mouvement scientifique, le devoir des catholiques est d'y prendre une part prépondérante : les nécessités mêmes et les brutalités de la lutte actuelle ne sauraient les en détourner ; ajourner, sous prétexte d'obligations plus pressantes, l'instruction supérieure du jeune clergé, ce serait comblér les vœux de nos plus perfides adversaires.

Cette explication de l'évolution religieuse d'Ernest Renan n'empêche point qu'une écrasante responsabilité ne pèse sur sa mémoire. Comment la perte des convictions religieuses, impliquant un acte de volonté en même temps qu'un état intellectuel, constitue toujours une faute des plus graves, c'est ce que notre éminent et regretté collaborateur a lumineusement démontré, en réfutant un sophisme fort accredité chez les gens du monde.

La rupture intime avec l'Eglise une fois consommée et constatée, l'honnêteté vulgaire faisait un devoir à Renan de conformer sa conduite extérieure à ses sentiments, et surtout de quitter l'habit ecclésiastique : on pourrait s'étonner qu'il ait fallu pour cela les brûlantes adjurations de l'abbé Dupanloup, si l'on ne savait combien la sincérité absolue est ardue à pratiquer vis-à-vis de soi-même.

Mais ce qui était surtout une obligation de loyauté et de délicatesse, même au point de vue purement humain, c'était de ne point outrager les croyances qu'il avait longtemps partagées et qu'il continuait à déclarer respectables. Rien au monde, quoi qu'il en ait dit, ne forçait Renan à attaquer la divinité de Jésus : ce fut au contraire un intolérable scandale pour tous les gens de cœur de voir un écrivain, élevé naguère par la charité chrétienne, pour le service du sanctuaire, consacrer toutes les ressources de son talent à vouloir arracher l'auréole du front du Christ ; les éloges qu'il prodiguait à l'homme n'en devaient sembler que plus blasphématoires aux adorateurs du Dieu.

D'autres sujets, aussi intéressants et moins scabreux, sollicitaient sa plume. Il eût pu, comme il en avait la velléité, s'attaquer aux problèmes de la philosophie scientifique ; quand même il en eût développé la solution positiviste, ses anciens coreligionnaires, tout attristés qu'ils eussent été, ne l'auraient point accusé de sacrilège ni d'inconvenance. Helléniste distingué, il a dit quelque part avoir balancé entre l'histoire de la fondation du christianisme et celle de la civilisation grecque. S'il avait choisi ce dernier champ d'études, il eût probablement écrit un chef-d'œuvre, à en juger par la *Prière sur l'Acropole* et quelques autres fragments, et il

aurait eu l'avantage de ne pas heurter de front ses anciennes convictions.

Il lui a manqué même cette excuse, qui est celle des sectaires, de penser qu'il faisait une œuvre utile en discréditant les dogmes dont avait vécu l'âme des générations antérieures. « Peu de personnes », a-t-il écrit, « ont le droit de ne pas croire au christianisme. » La société idéale pour lui était celle où, au-dessous d'une élite de sages, dégagés de toute foi confessionnelle, la masse demeurerait instinctivement attachée aux formes religieuses d'autrefois. Il dérogeait à ce programme en lançant dans le grand public une attaque contre la base essentielle du christianisme, en laissant son libraire faire de la *Vie de Jésus* une « édition populaire », qui sur les lecteurs ne pouvait produire d'autre effet que celui d'un acte de propagande anticléricale. Il s'exposait de propos délibéré à la mésaventure dont son dédaigneux dilettantisme redoutait la perspective, celle de devenir une autorité pour Gavroche et pour Homais.

Cette popularité de douteux aloi est tout le fond de l'épisode posthume de la statue.

*
*
*

Quelque présomption qu'il y ait à vouloir pénétrer les jugements de la postérité, il est probable que, la part faite des engouements et des dénigrements de la première heure, Ernest Renan restera comme un des cinq ou six grands noms de la prose française dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Il n'y aurait donc eu rien de très anormal, dans notre temps de statuomanie, à lui ériger un monument dans le voisinage du Collège de France, dont il est mort administrateur, ou de l'Institut, dont il était une des notabilités : à l'inauguration, un de ses élèves aurait dit ce que lui doivent les sciences sémitiques, un de ses admirateurs aurait célébré la magie de son style, un convive du *Dîner celtique* aurait pris au sérieux ses protestations d'attachement à la province natale; tout en se tenant soigneusement à l'écart de la souscription et de la fête, les catholiques ne s'en seraient pas plus émus que de tant d'autres cérémonies semblables.

C'est un projet bien différent dont l'exécution se prépare à Tréguier, sous l'inspiration des *Bleus de Bretagne*.

Ce vocable de guerre civile désigne une association politique, qui s'est donné pour mission de faire revivre l'esprit des révolutionnaires bretons du temps de la « Grande Guerre », et de tenir tête aux successeurs des *Chouans*. A la vérité, les *Bleus de Bretagne* n'ont accepté l'héritage de leurs parrains d'autrefois que

sous bénéfique d'inventaire : le procès de Rennes a notamment prouvé qu'ils répudiaient ce farouche et chatouilleux patriotisme, qui avait jadis pu compenser de moins nobles passions; en revanche, ils ont forcé la dose des préjugés antireligieux et des haines de classes.

Leur première grande manifestation extérieure a été l'érection de la statue de Hoche à Quiberon, inspiration plus neuve que chevaleresque, car jusqu'ici, par une sorte d'accord tacite, sur les champs de bataille des guerres civiles, les partis s'étaient entendus pour ne glorifier que les victimes. Si les *Bleus* avaient élevé un monument à Haxo dans le coin du Marais vendéen où ce général tomba bravement sous la balle d'un paysan de Charette, nul n'y eût contredit, mais la pensée sans doute eût été trop banale; il est plus original, quoique moins français peut-être, d'avoir dressé la statue de Hoche à côté de la lande où il fit ou laissa fusiller plusieurs centaines de ses compatriotes!

Ce fut précisément à la cérémonie de Quiberon que les *Bleus de Bretagne*, fiers de ce premier succès, lancèrent l'idée d'un monument à Renan dans sa ville natale de Tréguier; puis dans ces dernières semaines, avec le sens délicat de l'à-propos qui les caractérise, ils ont accentué leur propagande et obtenu un vote de principe du conseil municipal.

Renan ne se rapprochait d'eux, à coup sûr, ni par sa philosophie de l'histoire, ni par ses préférences politiques. A maintes reprises, dans ses œuvres de longue haleine comme dans ses discours académiques, il a protesté de son respect pour le passé¹, il a célébré la grandeur de la monarchie d'ancien régime, il a dénoncé la banqueroute de l'œuvre révolutionnaire avec une âpreté à laquelle plus d'un d'entre nous serait tenté d'apporter des réserves. En politique, il n'a jamais fait mystère de ses prédilections pour « un tyran philanthrope, instruit, intelligent et libéral », à la Marc-Aurèle ou à la Frédéric II.

Il n'y a rien là de nature à exciter l'enthousiasme de néo-jacobins de province; mais les *Bleus de Bretagne*, dont la majorité ne connaît Renan que de nom, savent, comme Gavroche et Homais qui leur fournissent leurs plus solides recrues, que cet écrivain a cruellement blessé les chrétiens en contestant à leur Dieu son caractère surnaturel. Au milieu de l'émotion que la fermeture des écoles a surexcitée en Bretagne, la glorification de Renan leur a

¹ « L'erreur la plus fâcheuse est de croire qu'on sert sa patrie en calomniant ceux qui l'ont fondée. Tous les siècles d'une nation sont les feuillets d'un même livre. Les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé. »

paru un ingénieux procédé de polémique courante, une réponse topique aux protestations des pères et des mères. Organiser l'érection de cette statue sur la place de Tréguier, c'était réparer l'échec des piteuses « contre-manifestations » de Brest ou de Lorient, et prolonger sous une forme littéraire l'écho du cri de ralliement : « A bas la calotte! »

Si certaines délicatesses morales échappaient à Renan, il était demeuré homme de goût; s'il se permettait des incartades anti-religieuses, il évitait avec soin de se laisser compromettre dans les manifestations anticléricales; la mascarade qui se prépare à Tréguier lui eût souverainement répugné¹. Il est permis de penser qu'elle sera un de ses châtiments posthumes; on a dit que la punition de Voltaire était d'être le dieu des imbéciles; celle de Renan, à peine moins cruelle, consistera à avoir été pris pour idole par les *Bleus de Bretagne*.

Quant aux catholiques, dont, par une vieille habitude, on n'a point manqué, en cette occasion, de stigmatiser l'intolérance, ont-ils donc menacé de dynamiter, de mutiler ou de polluer la statue? Ils ont simplement déclaré qu'un outrage intentionnel à leurs croyances les forcerait à renfermer désormais dans l'enceinte de la cathédrale de Tréguier la manifestation de ces croyances. La procession de la Fête-Dieu, destinée à célébrer la réincarnation de l'Homme-Dieu dans l'Eucharistie, pourrait-elle déceimment se dérouler autour de la statue de celui qui est devenu célèbre pour avoir nié l'incarnation de Bethléem? Le *pardon* traditionnel, groupant toute une région dans un acte de foi, pourrait-il avoir pour théâtre la ville dont les représentants ont décerné un solennel hommage au grand négateur? Pour que ces questions semblent comporter deux solutions, pour que les décisions de l'autorité ecclésiastique soient taxées d'injustice ou de violence, il faut que, dans notre malheureux pays, la violence des querelles et l'exaltation des passions aient fait disparaître les derniers vestiges de bon sens et de rectitude d'esprit.

L. DE LANZAC DE LABORIE.

¹ Cette idée a été très finement développée dans le *Journal des Débats* du 14 septembre par un spirituel « renanisant », M. André Hallays.

LA POLITIQUE DU CENTRE DANS L'EMPIRE

ET LE

CONGRÈS DES CATHOLIQUES ALLEMANDS A MANNHEIM ¹

II

Le congrès a tenu ses séances dans la salle des fêtes de la ville de Mannheim, salle qu'il a d'ailleurs inaugurée, au grand déplaisir de la population protestante jalouse de cet honneur. Les congressistes étaient au nombre de 50,000 environ, et parmi eux 20,000 ouvriers du Palatinat. La Prusse, la Hesse, le Wurtemberg, la Bavière, avaient envoyé également d'importants contingents. Il n'est pas jusqu'aux Alsaciens-Lorrains, — et le fait est très curieux à observer, — de Strasbourg, de Colmar et de Mulhouse, qui n'aient envoyé leurs délégations. Pour la première fois depuis l'annexion, peut-être à cause de l'abolition de la dictature, on vit au congrès des catholiques allemands des représentants officiels de leurs associations politiques et religieuses, de leurs congrégations, de leurs œuvres de bienfaisance.

L'affluence était énorme ; la salle des fêtes de Mannheim, la plus grande pourtant de l'Allemagne, et où peuvent prendre place plus de dix mille personnes, fut trop exigüe et ne put contenir ces députations solennelles venues des divers États allemands, même de la Suisse et de l'Autriche catholiques. Les organisateurs du congrès durent pourvoir à l'aménagement de quatre grands locaux, dédoubler les comités et les commissions. Pendant cinq jours Mannheim fut envahie par ces troupes disciplinées, et comme en état de siège. Parmi les associations dont les noms défilèrent dans les rues pavées, en longues théories, on peut citer le *Volksverein* ou société populaire, les *Arbeitervereine* ou syndicats des travailleurs, les *Jünglingsvereine* ou comités de jeunes gens, les *Kaufmännische*

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 septembre 1902.

Vereine ou associations de négociants, le *Borromeusverein* ou société de propagation des bons livres, les *Marianische Sodalitæten* ou société des enfants de Marie pour propager le culte de la sainte Vierge, le *Charitasverein*, autre société de bienfaisance; le *Windthorstbund*, club fondé en l'honneur du célèbre leader catholique; le *Bonifatiusverein*, société de propagande antiprotestante; le *Piusverein*, société qui veut défendre l'infaillibilité pontificale; le *Deutscher Missionsverein*, missions catholiques allemandes; l'*Augustinusverein* ou association de la presse catholique; l'*Albertus Magnus Verein*, société qui vient en aide aux étudiants catholiques pauvres dans les universités; le *Raphaëlverein* ou comité d'émigration catholique; les *Jerusalem Pilgervereine*, société des pèlerins de Jérusalem, chargée de veiller sur les Lieux Saints; le *Deutscher Verein vom heiligen Lande* ou société allemande de la Terre Sainte, et le club des anciens pèlerins et touristes des échelles du Levant; enfin près de trois cents corporations d'étudiants, les unes portant couleurs avec casquettes et rubans, les autres sans couleurs, étaient représentées par les membres des *Studentenverbindungen* et des *Studentenvereine*. Le défilé des membres congressistes de toutes les corporations a d'ailleurs eu lieu dans un ordre parfait, sans manifestations bruyantes ou contre-manifestations. On eût dit un grand pèlerinage, une réunion de comités plébiscitaires convoqués pour une consultation nationale.

Les congressistes furent reçus par le docteur Giessler, président du comité catholique de Mannheim et organisateur en chef. Un concert choisi, un prologue récité par un négociant syndiqué et poète à ses heures, vinrent entraver l'impatience de tous les orateurs inscrits, et égayer un peu les âmes tristes et timides; ceux qui arrivèrent en retard, et il s'en trouva beaucoup qui s'étaient attardés dans les brasseries du voisinage, purent, à défaut du concert, entendre la fin du discours inaugural. « Le choix qu'on a fait de Mannheim, ville éminemment commerciale et industrielle, disait le président du comité organisateur, montre assez l'importance que nous attachons aux questions modernes et aux revendications sociales. Le christianisme nous fournit un moyen puissant et sûr de travailler avec succès à la solution de toutes les questions brûlantes. Une fois que le christianisme aura embrassé dans une étreinte continue la société moderne, que les idées modernes seront christianisées, et non le christianisme modernisé, nous aurons atteint le but que nos congrès poursuivent depuis longtemps avec patience et conviction. Le congrès actuel de Mannheim est une démonstration de notre foi, de notre concorde, et de notre fraternité chrétiennes. Et nous tous, catholiques allemands, nous adresserons nos hom-

mages au Saint-Père, à Sa Majesté l'empereur, et à Son Altesse Royale le grand-duc de Bade. »

Le premier télégramme fut envoyé à Léon XIII et non pas à l'empereur, comme certains journalistes allemands et français l'ont faussement annoncé : « L'Assemblée générale des catholiques allemands réunis à Mannheim, fut-il télégraphié au Vatican, vous demande en toute humilité la bénédiction apostolique, afin que les discours prononcés et les résolutions prises tournent à la gloire de la sainte Eglise catholique et au salut de la patrie. En vous donnant les preuves de notre vénération et de notre docilité, elle voit avec la plus grande joie venir les jours heureux où Sa Sainteté atteindra aux années de saint Pierre. Elle prie instamment et en toute confiance le Dieu tout-puissant de vouloir bien accorder dans sa miséricorde une grande longévité au Vicaire qui gouverne si glorieusement l'Eglise. »

Le cardinal Rampolla répondit sans retard que le Saint-Père remerciait les congressistes de leurs souhaits chaleureux et de leurs respectueux hommages, et qu'il se plaisait à espérer, tout en leur envoyant la bénédiction apostolique, pouvoir les bénir à Rome l'an prochain, eux et tous les autres catholiques allemands.

En même temps qu'à Rome, un autre télégramme parvenait à la cour de Berlin : « L'Assemblée générale des catholiques d'Allemagne prie Votre Impériale et Royale Majesté, d'agréer l'expression de notre vénération, de nos hommages et de notre inébranlable fidélité. C'est avec joie que nous applaudissons aux paroles que Votre Majesté a prononcées à Aix-la-Chapelle, à savoir que la simplicité, la crainte de Dieu et les hautes conceptions morales forment seules les bases sur lesquelles nous pouvons élever l'édifice de notre vie, et qu'il n'y a point de salut, sinon en Celui qui est le Christ et le Crucifié. *Fidèles à la patrie comme à la foi de nos pères*, nous marcherons en émules paisibles de nos concitoyens, adeptes d'autres confessions, vers le grand but que nous devons tous poursuivre. La crainte de Dieu et l'obéissance à l'Etat sont les plus sûrs appuis et les meilleurs garants de l'ordre social. » Guillaume qui, dans un accès de mauvaise humeur, venait de s'emporter contre les catholiques bavarois, qui ne pardonnait pas au centre prépondérant dans le Landtag de ce royaume son refus de voter les crédits annuels pour les besoins du prince régent, fit répondre assez sèchement par M. de Lucanus, chef du cabinet de sa maison civile, qu'il agréait les sentiments de fidélité envers l'Empire que lui témoignaient ses fidèles sujets réunis à Mannheim et il ajoutait laconiquement qu'il les assurait de sa gratitude.

Enfin les congressistes n'oublièrent pas le grand-duc Frédéric de

Bade, qui leur avait si généreusement offert l'hospitalité. Venus de toutes les régions de l'empire, réunis pour la quarante-neuvième fois, et par milliers, dans la principale ville commerciale de l'Etat badois, ils envoyèrent à Son Altesse Royale l'expression de leurs respectueux hommages, le félicitèrent à l'occasion du cinquantième anniversaire de son gouvernement, et demandèrent au Dieu tout-puissant d'accorder au père de l'Etat badois une prospère longévité, comme au père de l'Eglise catholique.

Le grand-duc Frédéric de Bade répondit de son château de l'île de Mainau, sur le lac de Constance que, profondément reconnaissant de la délicate attention des catholiques allemands, il pria le président du congrès d'être l'interprète de sa gratitude. Et après avoir fait allusion à son jubilé, à son amour pour l'Etat badois, à ce qu'il appelait, dans des termes très vagues, ses sentiments nationaux, il terminait par ces paroles : « Qu'à vous tous, le séjour dans la ville de Mannheim, si commerçante, vous laisse un agréable souvenir. »

Les trois télégrammes envoyés par les membres du congrès ont tous eu leurs réponses; celle de l'empereur Guillaume est peut-être celle qui étonne le plus. Les catholiques allemands avaient pourtant assez manifesté leurs sentiments impérialistes, puisqu'ils se ralliaient, comme autour de l'étendard catholique, aux paroles prononcées par l'empereur à Aix-la-Chapelle; puisque, dévoués à la patrie, ils promettaient de travailler concurremment avec les protestants à la prospérité du *Vaterland*. Déjà certains journaux catholiques cherchent à expliquer la froideur inaccoutumée du maître aux déclarations enflammées et à pallier la déception que la sécheresse de sa réponse a causée dans certains milieux. Les protestants affirment, par contre, que l'empereur a fait preuve de beaucoup de tact en ne répondant pas en personne, qu'il veut, avant tout, rester neutre, comme un cocher qui tiendrait égales dans ses mains les rênes des deux confessions, et qu'il ne veut pas faire de plus grandes avances aux uns qu'aux autres. Les catholiques, la *Gazette populaire de Cologne*, la *Germania*, objectent que les télégrammes ne sont parfois pas le reflet de l'âme de celui qui les signe et que des coïncidences indépendantes de la volonté impériale ont pu obliger l'empereur à confier la rédaction de la réponse au chef de la maison civile, tout comme le Saint-Père a chargé le cardinal Rampolla d'être son interprète auprès des congressistes.

Il est vrai que le Saint-Père avait envoyé à l'avance une lettre qui fut lue au congrès lors de la première réunion, et il eût répondu en peu de mots au télégramme adressé que les congres-

sistes n'auraient pas été surpris. On eût voulu à Mannheim recevoir de Berlin une adhésion formelle, une oraison impériale louangeuse, que se seraient plu à lire les députés du centre, trop heureux de donner un soufflet au *Kulturkampf* français. Le mets berlinois a paru trop frugal ; les députés du centre n'ont eu à savourer que la lettre très simple et très modérée de Léon XIII, et ces messieurs ont plissé les lèvres. Voici ce qu'on lisait hier encore dans un article non signé de la *Kölnische Volkszeitung*, dont il ne faut pas oublier que le rédacteur en chef, le D^r Cardauns, fut le président du comité central congressiste. « Remarquons avec quel ton chaleureux, quelle couleur tout individuelle le grand-duc de Bade a répondu au télégramme qui lui avait été envoyé ; sa réponse n'a pas manqué de causer une agréable surprise. C'est la première fois qu'un prince régnant salue d'une aussi belle façon les membres d'une assemblée générale de catholiques allemands et répudie les termes que dictait un usage suranné. C'est donc un progrès vers le mieux, d'autant plus agréable à constater que la réponse de l'empereur a été brève et comme stéréotypée. Nous avons vu là les termes de « Sa Majesté a daigné agréer », et cette autre locution « Sa Majesté fait exprimer ses remerciements ». Il paraît que dans l'entourage de l'empereur on ne peut pas encore se résoudre à voir la portée immense qu'ont les grandes manifestations catholiques qui ont lieu tous les ans dans l'empire allemand, sous forme de congrès catholiques, ni à apprécier leur importance. La grande muraille chinoise s'est écroulée à Carlsruhe ; la brèche est visible et ne pourrions-nous pas espérer qu'à Berlin, qui est la capitale de l'empire, on adopte des usages un peu plus modernes ? »

Les journaux catholiques sont généralement plus réservés et se sont abstenus de faire des déclarations aussi catégoriques. Le centre attendait que l'empereur parlât à l'occasion de cette grande manifestation, en apparence religieuse, en réalité politique, et renouvelât plus expressément encore sa profession de foi d'Aix-la-Chapelle. Or Guillaume n'a pas parlé. Mais quelles que soient les raisons qui expliquent sa discrétion et sa retenue, quelque passagère désillusion qu'aient éprouvée les catholiques toujours à l'affût des moindres prévenances et gracieusetés de l'empereur, le congrès de Mannheim n'en a pas moins tenu ses séances avec une sûreté et une splendeur incomparables. Intérêts religieux et intérêts politiques, aspirations nationales et régionales, résolutions, programmes, tout y a été discuté, étudié, résolu. Quel sera le rôle du catholicisme allemand ? quelle doit-être sa politique intérieure et extérieure ? quels seront ses rapports avec le Saint-Siège ? sera-t-il exclusivement national ou international ? En d'autres termes, y aura-t-il

entre le Rhin et la Vistule, et dans le monde, une politique germano-chrétienne? Ce sont là autant de questions auxquelles les discours, les vœux et les propositions des congressistes permettent de répondre.

III

Le congrès de Mannheim, ainsi que le disait M. Porsch, « ne devait pas être simplement la réunion d'un parti politique, mais une assemblée générale des catholiques allemands, non pas une manifestation grossière et malséante contre leurs adversaires, mais un foyer de charité réchauffant les cœurs catholiques, pour les inciter à bien remplir leurs devoirs. Nous causerons, disait le député catholique de Silésie, des choses catholiques; mais nous ne pouvons nous empêcher, — et c'est inévitable, — de tourner nos regards vers des choses d'un intérêt général, d'un intérêt public. Et nous ne le ferons que par pure nécessité, dans la stricte mesure de nos devoirs. » C'était laisser assez clairement entendre que le congrès de Mannheim, aurait une grande importance politique, puisque les congressistes se réservaient le droit d'agiter les questions politiques, jugées utiles ou nuisibles à la prospérité de l'Eglise.

M. Porsch était à peine descendu de la tribune que M. Brandts, patron catholique comme M. Harmel en France, y monta, et son discours, au lieu d'être métaphysique, roula presque uniquement sur la politique intérieure de l'empire. Il insista, et après lui l'archevêque de Fribourg fit une allocution vibrante sur le même sujet, sur l'importance du *Volksverein* fondé par Windthorst, et que feu le docteur Lieber avait dirigé avec une énergie et une habileté peu communes. Cette association catholique n'était pas seulement apte à faire des œuvres de bienfaisance; elle était encore un merveilleux rouage gouvernemental, puisqu'elle embrigadait, et surtout dans l'Allemagne du Nord, des milliers d'adhérents, bien disciplinés, tout préparés à défendre les intérêts de l'Eglise et à voter lors des luttes électorales pour le triomphe de la politique du centre. Cette participation de ces sociétés catholiques à la vie politique allemande est si grande, elle est en même temps si vraie, que les membres du *Windthorstbund* s'engagent à fournir plus de deux cents orateurs ou conférenciers, pour développer les idées et la politique du centre dans les diverses contrées de l'empire. Et ils se sont engagés lors du congrès de Mannheim à assurer, pendant de longues années, le recrutement de ces députés au petit pied, dont le concours est purement gratuit, et qui s'engagent, à condition qu'on leur rembourse leurs frais de voyage, à parler dans les

réunions catholiques sur les questions qui intéressent les auditeurs avides d'éclaircissements.

M. Brandts avait terminé son discours en suppliant les Alsaciens de s'enrôler tous sous la bannière catholique allemande; c'était à coup sûr payer d'audace. M. Græber, député de Heilbronn en Wurtemberg, alla plus loin encore. « Catholiques indifférents, s'écria-t-il, et vous catholiques vieux jeu, dont les sentiments se sont refroidis, unissez-vous dans un suprême effort. On nous refuse dans un pays comme le duché de Bade le capucin en froc. Que le *Volksverein* nous fournisse deux capucins sans froc pour chaque capucin que le gouvernement badois nous refuse. » Cette saillie excita l'hilarité générale, et, comme les esprits étaient excités et les orateurs en verve, le député de Cologne Trimborn fut, lui aussi, piquant et humoristique. « Le *Volksverein*, dit-il, ne s'est pas donné pour tâche de lutter contre le dragon ou le diable, il s'attaque aux bonnets de nuit. Admirez son organisation modèle. Il nous donne des principes clairs et précis; son but est sûr, son organisation puissante, sa direction uniforme; c'est lui qui exécute ou fait exécuter toutes les décisions prises dans nos congrès annuels catholiques et il sera dans le vingtième siècle l'agent le plus fort de la *civilisation germano-chrétienne*. Envoyez-lui du nord et du sud de nouvelles recrues, des partisans convaincus et des collaborateurs dévoués. Que notre bannière soit portée par le village le plus reculé de la Forêt-Noire pour le salut du monde catholique, pour le salut de notre cause ».

Les députés du centre ont également souhaité que le *Volksverein* se développât en Pologne, où leurs amis sont, à l'heure actuelle, persécutés. Et de même qu'ils ont envoyé, sur la proposition du prince de Lœvenstein, un salut aux Tchèques, leurs frères catholiques, réunis en congrès à Kœniggrætz, de même, ils ont songé aux catholiques polonais, contre lesquels sévit le gouvernement impérial. En blâmant la politique antipolonaise adoptée par la Prusse, en s'élevant ouvertement et avec indignation contre les mesures vexatoires prises pour supprimer la langue polonaise, qui entravent l'instruction religieuse et le culte, le docteur Cardauns, président du congrès, et, comme je l'ai dit, rédacteur en chef de la *Kœlnische Volkszeitung*, faisait très finement observer que la politique de l'empereur vis-à-vis de la Pologne était en contradiction absolue avec celle qu'il suit en Alsace-Lorraine. Mais si on laisse vivre des nationalités chrétiennes dans l'empire, si on n'étouffe pas les langues autres que la langue allemande, que devient alors la civilisation germano-chrétienne? En favorisant la *polonisation*, le centre pangermaniste et impérialiste se contredit lui-même.

Il est non moins embarrassé lorsqu'il s'agit de donner son avis sur la question romaine. Le terrain est brûlant; mais les députés du centre, malgré la Triplice, s'y aventurent avec confiance. Voici une adresse votée par le congrès à l'unanimité et qui serait de nature à faire réfléchir sérieusement Victor-Emmanuel III et Guillaume, qui viennent de se faire visite : « L'assemblée générale a profité du jubilé futur à Rome pour protester énergiquement contre la situation faite au Saint-Siège depuis 1870. Elle déclare adhérer formellement aux opinions énoncées par le Saint-Père dans son encyclique du 5 août 1898 aux évêques, au clergé et au peuple italiens où il est dit : Les Italiens catholiques doivent désirer tous qu'on rende à leur chef suprême l'indépendance nécessaire et la vraie liberté d'action qui sont la condition *sine qua non* de l'existence de l'Eglise. La Papauté est le plus puissant et le plus sûr garant de la paix européenne, et dans le monde chrétien elle doit rester l'arbitre suprême dans les conflits entre peuples et entre Etats. » Ainsi donc les catholiques allemands sont partisans de la temporalité; ils demandent qu'on restitue au Saint-Siège les Etats de Saint-Pierre; ils ont juré à Mannheim ce que tout cardinal nouvellement promu jure à Léon XIII.

Mais l'Italie est l'alliée officielle de l'Allemagne. Les catholiques allemands sont les fidèles sujets du Vatican, sans doute; mais ils ne veulent pas perdre les bonnes grâces du roi d'Italie. Or ces deux politiques sont inconciliables, et le centre, dans cette question de politique extérieure, est pris comme dans une impasse. Les déclarations de M. Porsch sont, à cet égard, très significatives. « Qu'on ne nous dise pas, affirme-t-il, que la prise de Rome est un fait historique. La Papauté est une institution qui survivra à toutes celles du monde entier. Le Pape restera Pape jusqu'à la fin du monde et c'est pour cela que Rome doit lui être rendue. Pour nous, catholiques, Rome est la ville intangible. » Mais il a prévu l'objection, il songe au Kaiser et il ajoute : « En demandant pour le Pape l'indépendance d'un souverain dans ses Etats, afin qu'il puisse remplir sa mission, nous ne touchons pas à l'existence de la Triplice. Une fois la question romaine résolue en Italie, ce pays pourra vouer toutes ses forces à la Triplice. » Ces paroles sont à retenir, et ce cri du cœur découvre le fonds d'âme des catholiques allemands. L'union doit se faire entre les catholiques et autour de l'Allemagne : mais n'est-ce pas un peu contre la France, la fille aînée de l'Eglise?

Si la question romaine a créé des embarras et conduit à des faux-fuyants, la question sociale n'a pas soulevé par contre de pareilles difficultés. M. Reinhard, secrétaire du parti ouvrier de

Fribourg, a demandé, sous une forme très idéaliste, ce qu'il appelle « l'outillage plus perfectionné des principes chrétiens »; il veut hâter la solution parfaite du problème social. L'archevêque de Fribourg, d'après les résolutions prises par les évêques allemands lors des conférences de Fulda, a promis l'appui continuel de l'Eglise à la cause ouvrière, « le Décalogue, déclare l'éminent prélat, contient à lui seul tous les remèdes dont a besoin le monde moderne », et il envisage l'avenir avec confiance, sans pessimisme. Le P. Bonaventure, dominicain de Berlin, est venu après lui parler des bienfaits de la charité chrétienne, de ses institutions et de ses œuvres, de cette charité admirable inspirée par une force aveugle, qui secourt les malheureux, calme les souffrances humaines et rend l'espoir aux désespérés. « L'Etat, dit-il, n'est plus le seul à prendre en pitié les misères sociales; l'Eglise, représentée par le parti catholique, a partout porté le secours de ses consolations et le baume de sa doctrine. » Il est certain que ce frère-prêcher badois n'a pas l'éloquence magistrale des Lacordaire, des Monsabré et des Didon; mais ses convictions sincères, ses efforts généreux ont eu le plus grand succès au congrès, surtout lorsqu'il a fait l'apologie des *Charitasvereine*.

Le P. Bonaventure est un orateur simple, toujours maître de lui-même, et qui ne vise jamais à l'effet. Le chanoine Schædler, de Bamberg, et député de Landau, en Palatinat, dont le discours fut vivement applaudi, est un tribun plein de fougue. L'*Homme à la soupe chaude*, comme l'appellent ses collègues du Reichstag, *der Mann mit dem warmen Abendbrod*, le leader démocratique taillé en hercule qui a combattu avec tant d'énergie pour l'établissement du repas chaud du soir pour les soldats, a opposé avec les éclats de sa voix retentissante le socialisme chrétien au socialisme athée. « Aucune ville d'Allemagne, disait-il aux congressistes, n'a vu ce que Mannheim voit aujourd'hui. Cette assemblée est une protestation contre les fanfaronnades socialistes, une profession de foi du signe de la croix. C'est le christianisme qui a donné au monde la vraie égalité, c'est lui qui a aboli l'esclavage et sanctifié le travail. Des millions d'hommes doivent leur dignité humaine à l'Eglise et elle en a fait les enfants de Dieu. A l'humble travailleur elle a assigné un nouveau champ de combat; elle a donné à l'homme une compagne, non une esclave, en sanctifiant le mariage. C'est encore l'Eglise qui enseigne l'estime que les hommes se doivent mutuellement, le respect de la dignité humaine, l'humanité du plus fort envers le faible. Il n'y a pas de raison de haïr l'Eglise, elle qui tient bien haut la croix pour bénir. Qui, en effet, a donné à l'ouvrier des titres de noblesse, en lui léguant l'honneur du

travail, sinon l'Eglise? Nos adversaires débitent également de leur côté de bien belles phrases sur l'amour du travail. Mais que semblent leurs paroles vis-à-vis de la noblesse divine, sortie de la maison de Nazareth! L'Eglise a rehaussé le travail et elle l'a pratiqué dans les différents ordres monastiques. Aussi demandons-nous que dans toute l'Allemagne sans exception les ordres religieux soient regardés comme des modèles de travail. L'Eglise ne fera pas ce que tant d'autres ont déjà fait, elle n'exploitera pas les ouvriers et ne les trompera jamais. Nous laisserons à d'autres cette besogne. Elle ne leur dira jamais que le vrai paradis est sur la terre et que l'idéal de l'homme doit être la jouissance terrestre. Le travail, qu'il soit manuel ou cérébral, est une loi. La Providence a différencié les états; mais notre but n'est pas de ce monde, il est en haut. Et le chemin qui y conduit n'est autre que l'accomplissement de nos devoirs dans l'état que Dieu nous a donné. L'Eglise ne flatte pas; elle dit la vérité pour les grands comme pour les humbles. Elle fait appel à la charité et à la justice du patron et de l'ouvrier. Lorsqu'elle affirme que le travailleur est digne de bénéficier du revenu, comme le capitaliste, lorsqu'elle se hasarde sur ce terrain brûlant, elle ne fait que revendiquer un salaire proportionné capable d'assurer la subsistance des familles ouvrières. Elle est le plus sûr garant de leurs revendications. A vous tous qui allez reprendre vos travaux, que la bannière sous laquelle vous venez de faire votre profession de foi flotte bien haut parmi vous. Quoi qu'il advienne, l'Eglise, malgré les attaques continuelles dont elle est l'objet, se dresse et se dressera toujours victorieuse. Elle gardera en main la croix avec laquelle elle vous bénit. »

Le chef du parti ouvrier chrétien, avec son éloquence habituelle, a proclamé, au congrès de Mannheim, que l'Eglise seule est capable de guérir les maux qu'une industrie capitaliste et sans cœur essaierait en vain d'alléger, que l'Etat même ne saurait amoindrir, parce qu'il demande annuellement une augmentation de canons et d'impôts. Le docteur Feigenwinter, avocat de Bâle et représentant des Suisses catholiques, a même déclaré qu'un honnête catholique ne pouvait pas en raison de ses principes être un commerçant habile, capable de s'enrichir, un heureux spéculateur. Mais ce discours n'a pas été goûté des négociants catholiques, et le vice-président du congrès, M. Siben, député et maire de Deidesheim, a jugé à propos de protester énergiquement contre les inexactitudes et les assertions trop arbitraires de l'orateur bâlois. Il est venu affirmer à la tribune que les principes commerciaux, que la richesse acquise, ne sont pas en contradiction avec le catholicisme. Il a même regretté

qu'à la tête du commerce allemand il n'y eût pas plus de millionnaires catholiques, plus de *Kommerzienträte* (conseillers de commerce, titre conféré par le gouvernement).

La question religieuse a soulevé moins de différends et de contestations. Parmi les congressistes, les uns, comme les membres du *Piusverein* ont demandé une collecte plus effective du denier de Saint-Pierre; les autres, comme l'évêque Ehrler, de Spire, ont loué les papes du dix-neuvième siècle qui ont si vaillamment lutté contre l'incrédulité et ramené le monde aux sentiments chrétiens, malgré les cris de *Los von Rom*. Le supérieur du séminaire de Cologne, M. Lausberg, a fait un grand discours sur la propagande catholique dans l'Allemagne protestante. Le rapport du comte Droste-Vischering Erbdroste sur le *Bonifatiusverein* a prouvé que, depuis 1899, cette association avait établi 68 missions catholiques dans les contrées protestantes de l'Allemagne, qu'il en restait encore 72 à fonder, que la Saxe et la Silésie étaient des terrains à défricher, qu'il était enfin besoin d'unir toutes les forces catholiques contre les évangéliques, contre les dissidents qui se séparent de Rome.

C'est pour cela que l'avocat Fehrenbach, député de Fribourg, a fait, au congrès de Mannheim, le panégyrique de Léon XIII, savant, politique et sociologue. Après lui, M. Esser, professeur de théologie à l'université de Bonn, le protégé du général de Loë, candidat du gouvernement impérial à l'archevêché vacant de Cologne, s'est élevé contre les intellectuels catholiques représentés par le philosophe Schell et feu l'archéologue et savant Franz-Xaver Kraus. Il semble, tout bien considéré, que les libéraux catholiques, dont le journal est le *XX^e siècle (das Zwanzigste Jahrhundert)*, rédigé par le docteur Klasen, aient été exclus du congrès de Mannheim. On leur refuse le droit de cité, parce qu'on les accuse d'indifférence en matière politique, qu'on les blâme peut-être de n'être que des catholiques idéalistes et non des politiciens. Les adversaires de Kraus et du *catholicisme religieux*, qu'il a fondé pour lutter contre celui qu'il appelait le *catholicisme politique*, ont à l'envi démoli ses doctrines. « La politique catholique, s'est écrié M. Esser, doit être le levain qui pénètre partout et régénère le monde; elle ne doit point le fuir, mais tout au contraire s'y implanter victorieusement. Ceux qui ne demandent qu'un catholicisme religieux considèrent, comme les socialistes, que la religion est chose individuelle, *Religion ist Privatsache*; il faut donc conserver à l'Église une indépendance absolue, ou pour le moins une *coordination* complète avec l'Etat. Certes, nous estimons à sa juste valeur l'ascétisme, nous ne répudions pas la dévotion; mais, d'autre part, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas renoncer à la

vie active, à la vie politique. Que le mot que l'empereur Sévère mourant adressait à ses soldats, *Laboremus*, reste à jamais notre devise. »

En même temps que les catholiques de Mannheim faisaient entendre de telles déclarations, ils demandaient avec instance le retour des ordres religieux. Un médecin de Fribourg, le docteur Gassert, développa largement ses idées sur la valeur et l'importance des congrégations. « La nation allemande, disait-il en substance, a besoin des moines qui, à l'étranger, sont nationalistes et propagent la langue allemande, civilisent et évangélisent les colonies. A côté de la question de besoin, il y a la question de droit. Les ordres sont une institution éminemment catholique, ils sont l'essence même du catholicisme. C'est donc méconnaître les droits des catholiques à l'existence que de les exclure d'un pays comme le duché de Bade. Au nom de la liberté religieuse, nous demandons les ordres; ceux-ci ne compromettront pas la paix et n'auront aucune importance politique. Les lois de l'État suffiront à rendre vaine de leur part toute ingérence. »

C'est également là le vœu le plus cher du député Wacker, le « Lion de Zæhringen », comme se plaisent à appeler ce prêtre infatigable ses fidèles et ses amis badois. Son discours et celui du docteur Bachem, député de Cologne, sont d'ardentes professions de foi en même temps que des programmes pour le présent et pour l'avenir. Le curé Wacker s'est longuement étendu sur les rapports de l'Eglise et de l'État; selon lui, ces deux puissances « vivent en parfaite harmonie et elles doivent vivre côte à côte, car elles s'inspirent des mêmes principes. Tous les princes et les grands politiques devraient protéger l'Eglise catholique qui garde consciencieusement et fidèlement le principe d'autorité. Ne travaille-t-elle pas en effet pour eux, lorsqu'elle proclame hautement le respect de cette autorité? L'Etat a besoin de l'Eglise dont la puissance doit être respectée; s'il la répudie, s'il cherche à l'annihiler, il prépare le terrain au socialisme. Il faut que l'Eglise catholique redevienne maîtresse dans l'école, qu'elle triomphe dans la famille en particulier comme dans l'État en général. Et ainsi, elle donnera aux États qui auront respecté son existence, qui auront toléré les ordres et les congrégations, l'autorité dont ils ont besoin; car elle ne prétend pas, grâce aux religieux, élever un empire terrestre, mais assurer au monde chrétien le triomphe dans l'éternité ».

Le rappel des ordres monastiques, la participation des catholiques dans toutes les affaires politiques intérieures et extérieures de l'Allemagne, furent comme le pivot du discours de M. Bachem.

Les paroles du député de Cologne ont été vivement applaudies; car il est avec Grœber, avec Wacker, avec Schædler et avec Spahn l'un des directeurs du parti du centre. Après avoir tracé un tableau émouvant des dangers et des périls qui menacent l'Eglise, des douleurs que le Kulturkampf avait laissées dans les âmes catholiques, des blessures qui saignaient encore, il a fait une critique amère et violente de ce catholicisme prétendu libéral qui sème la discorde entre coreligionnaires, s'oppose aux revendications du centre, et divise au lieu d'unifier. Il a montré que, en raison même des dangers qui menacent l'Eglise *intra et extra muros*, l'union et la coopération des catholiques de toutes nuances devenait de plus en plus nécessaire et indispensable. Car le danger serait plus redoutable encore si les libéraux, s'émancipant du centre, adhéraient à l'opposition. Ce serait la ruine du catholicisme allemand, d'autant plus fâcheuse qu'elle devancerait inopinément un vrai triomphe. Tous les catholiques doivent donc, disait le député de Cologne, se donner la main; l'heure est suprême. Mais ce n'est certes pas à ses coreligionnaires français qu'il faisait allusion lorsqu'il s'écriait : « Que le Rhin cesse dès aujourd'hui d'être, comme par le passé, une frontière! Que les Alsaciens catholiques, — c'est leur devoir, — se mêlent à leurs frères d'Allemagne, qu'ils participent à la lutte contre l'*Evangelischer Bund*, l'Alliance évangélique, contre le libéralisme universitaire, contre les libres penseurs et les socialistes athées, contre les faux nationalistes, contre tous les ennemis de l'*Universalisme catholique*.

La diatribe que M. Bachem avait prononcée contre tous les ennemis de l'ultramontanisme, M. Braig, professeur de théologie à l'université de Fribourg, la renouvela contre tous ceux qui se déclarent les adversaires du catholicisme en matière de science. Afin de combattre les savants libre-penseurs et athées, tous ceux qui étudient et se font les défenseurs du doute et de l'incrédulité, il fit appel à tous les savants catholiques, à leurs qualités de travail, de patience, de méthode; il les supplia de scruter les problèmes délicats avec un criticisme profond, de ne jamais désespérer de la solution des questions difficiles, de ne jamais, par l'effet d'une sottise timidité, baisser pavillon devant les arguments d'un adversaire plus adroit ou plus heureux. Ennemi des savants catholiques libéraux, de tous ceux qui, comme son collègue Kraus, préféreraient une douce tolérance aux doctrines intransigeantes, le professeur de Fribourg a demandé que les savants catholiques fussent avant tout des convaincus, des pratiquants. Et il ajoutait avec fierté que le gouvernement impérial avait fort bien saisi la justesse et la profondeur de ses revendications, puisque l'on avait

entendu un ministre allemand prononcer ces paroles symptomatiques. « Lorsque nous appelons un catholique à une haute fonction, ce doit être un bon et un vrai catholique. C'est en effet mal servir le roi que de lui donner un serviteur qui n'accorde pas à Dieu ce qui est dû à Dieu. »

Après tous ces discours sur des questions religieuses et politiques, après tous ces orateurs qui par leurs vœux et leurs propositions étaient venus, si l'on peut dire, apporter leur pierre à l'édifice général, le président Cardauns put, tout en traçant la voie des congrès futurs, tout en arrêtant le programme à venir, résumer brièvement la tâche accomplie. « Nous autres catholiques allemands, disait-il, où en sommes-nous? Qu'avons-nous à attendre, que nous faut-il? Plût à Dieu que tous les catholiques de notre temps reconnussent l'étendue du danger qui ne cesse de nous menacer et ne restent pas les bras croisés! Il est vrai que la situation de l'Eglise catholique en Allemagne n'est pas si mauvaise que dans d'autres pays. Nous avons un empereur qui professe hautement le christianisme, et le Reichstag a même accepté un projet de loi sur la tolérance. Malgré tout, divers symptômes présagent le danger : la fondation d'une société d'évangélisation, les scandales en Saxe au sujet du Toleranzantrag, les débordements d'une littérature qui bafoue l'Eglise. N'y a-t-il pas là une raison suffisante pour se mettre sur ses gardes? N'y a-t-il pas lieu de faire nos réflexions sur le mouvement anticonfessionnel universitaire, sur cette absence de préjugés ou de parti-pris prônée par nos adversaires, la *Voraussetzungslosigkeitbewegung*? Le corps universitaire, qui donne la nourriture intellectuelle au peuple et à qui est confiée l'éducation de la jeunesse, n'a pas la moindre notion de l'idée de *Parität*, et à côté d'eux il y a encore une foule de gens à qui elle est restée jusqu'ici inconnue. Nous avons dès maintenant quelques petits succès à enregistrer; mais nous sommes encore loin de voir accepter la *Parität* comme une vérité générale, cette *Parität* qui n'est qu'une faible parcelle de la tolérance.

« Quoiqu'il en soit, il est nécessaire que les catholiques allemands mettent leur poudre au sec et se tiennent sur le qui-vive. Il importe avant tout que la prépondérance du centre, au Reichstag, comme dans les différents Landtags de l'empire, demeure intacte. Qui-conque nous conseille de désertier le centre est comme le renard qui prêche aux oies, à cette seule différence près qu'il n'y a parmi nous pas d'oies pour l'écouter. Notre fidélité au centre ne nous empêche pas d'avoir avec les autres confessions des rapports de bon voisinage, du moins aussi longtemps que lesdites confessions

nous laisseront en repos. Si nous nous tenons sur la défensive, nous n'avons nullement l'intention de renouveler d'anciennes discordes; nous en avons bien assez pour le moment. C'est en toute sincérité que nous demandons l'égalité confessionnelle et que nous reconnaissons le droit à l'existence de toutes les religions. Nous tous, nous espérons voir et saluer le jour où sera comblé le fossé profond qu'a creusé le seizième siècle. Qu'il y ait, au sein des catholiques, des discussions sur diverses questions religieuses, ce n'est point du tout regrettable, bien au contraire. Car c'est un signe de vitalité religieuse; à condition toutefois qu'une bonne volonté réciproque maintienne la concorde entre ceux qui discutent. Nos adversaires n'ont, en effet, qu'un seul désir, celui de voir la scission s'opérer dans notre camp. Mais nous ne leur donnerons pas ce plaisir. Moins nous perdrons de temps à discuter, plus nous en gagnerons pour notre défense, plus nous pourrons développer notre activité apologétique. Notre premier devoir est de veiller avec sollicitude à la vie de nos associations; que ceux qui ont encore du temps et de l'argent s'empressent de les secourir. Le vingtième siècle aura pour devise : respect au travail, quel qu'il soit. *Ora et labora*, c'est encore là le meilleur résumé des devoirs de la vie chrétienne. »

IV

En dépit de l'urbanité et de la courtoisie dont ne se sont pas départis le président du congrès et les deux vice-présidents, M. Siben et le comte de Neipperg, malgré la modération dont ont fait preuve des orateurs, généralement fougueux dans les réunions politiques, le congrès de Mannheim a été une manifestation offensive des catholiques allemands. Il marque leur marche victorieuse vers un but bien défini.

Le programme du congrès n'est autre que celui du centre qui a travaillé avec une patience et une persévérance inouïes. Les successeurs de Windthorst ou de Lieber recueillent aujourd'hui les fruits de ce labeur. Nos congrès catholiques, disait Windthorst, sont à la fois nos grandes manœuvres et notre parade. Jamais mot ne fut plus vrai qu'en 1902.

De parti d'opposition, le centre est arrivé, par la puissance de son organisation, à être la force la plus redoutable, la seule capable d'entraver avec succès l'action du gouvernement impérial. Il est devenu un parti gouvernemental et national. Les chefs des groupes allemands, les hommes politiques de toutes les régions de l'empire, les différents ministres, le chancelier, l'empereur

reur lui-même, ont été forcés de constater que la politique du Kulturkampf ou d'indifférence à l'égard des catholiques, ne pouvait être suivie sans déviations, sans compromissions. La formule de *Do ut des*, qui avait été la tactique de Windthorst vis-à-vis de Bismarck, a triomphé manifestement. Le congrès de Mannheim a montré péremptoirement ce qu'il fallait entendre par cette politique de concessions réciproques, qui n'a rien de gratuit et d'inutilement généreux. Politique de bascule et d'intérêt, cessions d'un côté, rétrocessions de l'autre, habileté constante, tel est le programme actuel du centre.

La centralisation à outrance de toutes les forces catholiques vers un seul et même but est évidente après le congrès de Mannheim; c'est là le fait caractéristique, et il ressort nettement de tous les discours prononcés, de toutes les résolutions prises, de tous les vœux proposés. Que faut-il, en effet, penser du développement donné à certaines associations destinées à préparer les élections au Reichstag et aux assemblées provinciales? Le *Volksverein*, qui compte près de 250,000 membres actifs et dévoués, n'est pas encore parvenu au but rêvé; mais l'activité déployée au sein de ce comité depuis ses dix années d'existence et les succès obtenus dépassent toute espérance et trompent toute attente. Naguère encore, la *Gazette de Cologne* (la *Kölnische Zeitung*), feuille gouvernementale, déclarait, en rendant compte du congrès de Mannheim, qu'aucun parti politique en Allemagne, et même les socialistes, n'était arrivé à un pareil degré de puissance, qu'aucun ne disposait d'un outillage électoral fonctionnant avec autant de sûreté et de précision. Le centre se prépare un véritable triomphe. Pour obtenir des résultats plus avantageux encore, le congrès a décidé de fonder un comité central qui aura pour mission de recruter et de mettre à la disposition des différents comités électoraux locaux des orateurs politiques pour les diverses associations catholiques. Il tiendra comme en réserve des conférenciers qui seront expédiés dans les cas urgents au plus fort de la mêlée.

Mais il ne s'agit pas seulement d'embrigader les catholiques dans des cadres bien conduits et bien surveillés, de les instruire et de les habituer à l'endurance; il faut encore les tenir par la presse politique. Les congressistes y ont également songé; leur sollicitude pour les associations s'est étendue au journalisme. Il a été décidé qu'on fonderait des bureaux généraux de renseignements et que, grâce à un concours dévoué et unanime, on fournirait des « correspondances » immédiates aux grands journaux catholiques. Une propagande habile permettra d'augmenter le nombre des souscripteurs; le colportage des feuilles à nuance catholique, des bons

livres et des brochures a même été réglé systématiquement. La Saxe, la Silésie, le Wurtemberg, la Hesse auront leurs dépôts, leurs agences. L'Alsace-Lorraine aura également les siens, si du moins les annexés consentent, ce qui est douteux encore, à se ranger à la résolution prise et qui est la suivante. « A l'occasion du quarante-neuvième congrès catholique, les membres de l'Association de la presse catholique allemande, l'*Augustinusverein*, expriment le désir que la presse catholique du *Reichsland* (l'Alsace-Lorraine) s'emploie énergiquement à ce que les catholiques alsaciens, tant campagnards que citadins, adhèrent d'un commun accord au programme politique du centre, et créent une organisation électorale apte à fournir des députés dévoués, tout prêts à seconder sans réserve les vues si nettes et si solides du centre catholique allemand. » On voit que les congressistes ont attaché une grande importance au ralliement des Alsaciens-Lorrains.

Cette jonction s'opérera-t-elle? Il est permis d'en douter encore. Les députés catholiques d'Alsace-Lorraine hésitent à se faire inscrire au groupe parlementaire du centre; les vieux protestataires, comme l'abbé Winterer, résistent à outrance. Mais, le parti des jeunes, dont les deux journaux l'*Elsässer* de Strasbourg, et l'*Oberelsässische Volkszeitung* de Mulhouse, représentent les opinions, est assez disposé à accepter les avances faites par la majorité catholique du Parlement allemand, sans qu'il ose encore se déclarer ouvertement. De là, une politique de tergiversations et d'atermoiements. Réunis une première fois à Haguenau, dans la deuxième quinzaine de septembre, après le congrès de Mannheim, députés catholiques, politiciens et rédacteurs de la presse catholique avaient voté un ordre du jour provisoire, vague et embarrassé. La *Haguenauer Zeitung*, qui avait donné un compte-rendu détaillé des délibérations, annonçait qu'une assemblée générale des catholiques d'Alsace déciderait définitivement que pour le moment on formerait un parti catholique alsacien homogène qui, dans toutes les questions politiques et religieuses, pourrait suivre la direction du centre.

Or, l'assemblée générale des catholiques a tenu ses séances à Strasbourg le 2 octobre, et la question n'a pas avancé d'un pas. M. Delsor, député d'Erstein, a proposé l'adoption d'un programme qui n'est autre que celui du centre. Mais les députés et délégués lorrains et ceux de la Haute-Alsace ont repoussé cette motion pleine d'échappatoires. Avant comme après le congrès de Mannheim, ils ont protesté vigoureusement contre l'adhésion au programme du centre. La question est donc de nouveau ajournée, reculée de semaine en semaine; les partisans du ralliement et leurs adversaires mesurent actuellement leurs forces; mais ils en viendront

aux mains. La bataille définitive ne tardera pas à s'engager. Après la suppression du paragraphe de dictature, après ses tentatives réitérées, avant et lors du congrès de Mannheim, après ses assauts successifs, le centre allemand triomphera-t-il?

Il est certain qu'on hésite encore beaucoup en Alsace comme en Lorraine; qu'il en coûte de prendre une détermination nette, et qu'on préfère s'en tenir à des mesures provisoires. Un comité, composé des députés catholiques alsaciens-lorrains au Reichstag, de deux délégués de chacune des quinze circonscriptions électorales, d'un représentant de chaque journal catholique et d'un représentant des comités électoraux de Strasbourg et de Colmar, a été nommé et chargé de « s'occuper de la question d'organisation ultérieure » : telle est la résolution qui a été adoptée lors de la réunion de Strasbourg. De pareils atermoiements font que les catholiques de l'empire ne considèrent pas la partie comme perdue. Bien au contraire. Il semble, en effet, que depuis quelques années la politique protestataire d'Alsace-Lorraine prend une direction nouvelle. Les catholiques alsaciens-lorrains ne sont plus comme autrefois un bloc irréductible. Jadis ils criaient unanimement : *Kein Anschluss*, « Pas de ralliement ». Ce refus catégorique a vécu aujourd'hui, et aux cris d'opposition ont succédé des paroles plus modérées : *Keine Ueberstürzung*, « Pas de précipitation ».

On veut donc attendre, ne point presser les choses ni fraterniser encore avec le centre. « Restons Alsaciens-Lorrains, comme d'autres sont Badois, Saxons ou Bavaois. Et quand le temps aura fait son œuvre, quand nous aurons obtenu certaines choses que nous devons encore arracher aux gouvernants, la question de ralliement sera à maturité; dans cinq ans nous en reparlerons. » C'est ainsi que s'exprime le directeur du *Lorrain*, un journal qui se publie en français à Metz. L'attitude des catholiques lorrains est très significative, et prête à bien des commentaires. Ils reconnaissent que le centre allemand du Reichstag a bien mérité de l'Eglise catholique, de l'Allemagne entière et même, en maintes circonstances, de l'Alsace-Lorraine, qu'il s'est montré valeureux et brave. Le pays annexé, disent-ils, sans oublier son passé, sans renier ses souvenirs, a donné assez de preuves de sa loyauté pour qu'on réduise à néant l'assertion que les classes dirigeantes cherchent leur inspiration en France. Il ne demande qu'à vivre en paix, et s'il lui arrive de jeter les yeux du côté de l'Ouest, c'est avec plus de tristesse que d'espérance. Il cherche tout simplement à s'accommoder le mieux possible de la situation présente et si la fusion des différents éléments de la population est si lente et si difficile, la raison doit en être cherchée beaucoup plus dans

les divergences de races que dans les espérances politiques, beaucoup plus dans la différence de caractère que dans le mauvais vouloir. Les Alsaciens-Lorrains savent fort bien qu'on veut les germaniser complètement; ils savent encore qu'en les groupant sous la bannière catholique, on veut tous les rallier autour du drapeau de l'empire. Il s'agit donc de savoir s'ils garderont leur indépendance, leur individualité, leur particularisme ou s'ils accepteront le jong du centre. La question de ralliement, impossible il y a dix ans, se pose sous une forme très nette et grosse de conséquences. L'avenir dira prochainement si le centre catholique a planté victorieusement son drapeau dans les pays annexés.

Les moyens d'action que les chefs du congrès ont préconisés et proposés à tous les catholiques d'Allemagne promettent et assurent le succès. L'expérience des dix dernières années, la logique avec laquelle le programme a été développé, la discipline du parti, ne laissent plus aucun doute à cet égard. C'est par l'école de l'Etat christianisée et rendue confessionnelle, par un enseignement universitaire où les catholiques finiront par être sinon en majorité, du moins en nombre égal aux protestants et aux libre-penseurs, par l'entremise d'une pléiade de conférenciers porte-paroles des doctrines du centre, enfin par l'activité toujours croissante et l'appui effectif des congrégations religieuses, que les catholiques congressistes s'acheminent lentement, mais sûrement, vers leur but.

L'enseignement, tel que le centre l'envisage et le comprend, tend à la séparation complète de l'élément catholique et de l'élément protestant. On ne va pas encore jusqu'à demander l'école congréganiste, comme elle existe en France; mais le temps n'est pas loin où les membres des congrès futurs réclameront une loi semblable à la loi Falloux. Déjà l'instruction religieuse confessionnelle est obligatoire dans toutes les écoles de l'Etat; tout récemment encore, le gouvernement impérial créait en Alsace-Lorraine un poste d'inspecteur catholique chargé du contrôle de l'enseignement religieux dans les écoles; et il y a des propositions pour scinder tout ce qui est mixte et donner aux cours d'adultes, *Fortbildungsschulen*, l'enseignement religieux obligatoire.

Il faut aussi que, dans les universités, professeurs catholiques et protestants soient en nombre égal, nombre proportionné à la population catholique, toujours croissante, ainsi que le prouvent les statistiques publiées d'après le recensement du 1^{er} décembre 1900 par l'Office de statistique impériale de Berlin¹. Le centre a reven-

¹ Voici, d'après l'Office de statistique impériale de Berlin, le tableau comparatif de la population de l'empire au 1^{er} décembre 1890 et au 1^{er} décembre

diqué la *Parität*, et ses premiers succès l'ont enhardi; l'affaire Spahn et l'érection d'une faculté de droit à Münster, en Westphalie, sont comme autant d'étapes sur le chemin qui reste encore à parcourir¹.

Les universitaires catholiques ne doivent pas être uniquement des savants ou des érudits relégués et confinés dans les bibliothèques ou les laboratoires. A côté des politiciens et concurrentement avec eux, ils ont un but pratique à poursuivre. D'après les propositions du congrès, ils doivent s'improviser conférenciers pour propager dans le peuple la science catholique. Les historiens catholiques doivent être des propagandistes. Un vœu très caractéristique a été exprimé à Mannheim. On leur a demandé de rechercher avec les moyens scientifiques dont ils disposent, avec précision et méthode, quelle était, au temps de la sécularisation dans les différents Etats allemands, l'étendue des biens ecclésiastiques. Les statisticiens avec leurs tableaux et leurs échelles compléteront

1900, suivant le classement confessionnel (*Religionsbekenntnis*) dressé en 1902 par le même Office de statistique :

	1 ^{er} Décembre 1890	1 ^{er} Décembre 1900	Augmentation %
Evangéliques (Luthériens et Réformés, etc.)	31,026,810	35,231,104	+ 13,550
Catholiques romains.	17,671,929	20,321,441	+ 14,993
Catholiques grecs.	2,922	6,472	+ 121,458
Autres chrétiens	145,540	203,678	+ 39,946
Total des chrétiens.	48,847,271	55,762,695	+ 14,137
Israélites.	567,884	586,948	+ 3,357
Autres religions.	13,315	17,535	+ 31,694
Population totale.	49,248,470	56,367,178	+ 14,038

¹ Sur la question de l'égalité universitaire entre catholiques et protestants, *die Paritätfrage*, on trouvera des renseignements détaillés dans le livre de M. Erich Petersilie, *Universitätsbesuch und Studentenschaft*. D'après les trois derniers recensements, la moyenne des étudiants protestants dans les universités prussiennes était de 64 pour 100, 63,7, 63,6. Celle des étudiants catholiques respectivement de 34,4, 34,7, 35,4; celle des Juifs de 1 pour 100, 1,1, 1,2. Les statistiques confessionnelles prouvent clairement que dans le seul royaume de Prusse la participation des catholiques aux études universitaires va toujours en augmentant, tandis que celle des Juifs et des protestants diminue.

l'œuvre des historiens; et ainsi le parti catholique sera en droit de demander, au nom de la religion, la restitution complète des anciennes fortunes monacales, ou du moins des revenus équivalents aux biens confisqués. *Non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem*, dira-t-il aux représentants d'un gouvernement que la nécessité aura forcé de plier devant lui. On reconstituera également grâce aux savants les anciennes bibliothèques conventuelles, qu'on rendra aux congrégations, dès qu'elles seront rentrées, et les bibliothèques de l'Etat devront restituer les livres dont elles auront hérité. C'est un vœu cher à beaucoup de congressistes.

Avant de se préparer à la vie politique, les étudiants catholiques devront être les auditeurs de ces professeurs zélés qui mettront leur science et leur énergie au service de l'Eglise. Les membres de l'*Albertus magnus Verein* ont même promis de doter les étudiants pauvres, et ainsi la charité généreuse et bienfaisante des catholiques s'étendra jusqu'aux universités dont, en dépit des assertions des professeurs libéraux et protestants, les cours seront suivis et ainsi peuplés. De l'étudiant au professeur, du professeur au député, la chaîne sera complète et les anneaux iront toujours en se fortifiant. Tous travailleront avec la même énergie, s'inspireront des mêmes doctrines et défendront les mêmes idées. Ils adopteront les mêmes programmes exposés dans les cours des diverses universités et dont s'inspirent des publications récentes. La *Weltgeschichte in Charakterbildern*, qui s'édite à Mayence, à l'imprimerie catholique Kirchheim, et qui s'est assuré le concours de professeurs tels que Erhard et Hertling, ne tend-elle pas à coopérer, dans le domaine littéraire et scientifique, à l'œuvre tentée par les fondateurs du *Windthorstbund*?

Politiques et savants sont donc pleinement d'accord pour maintenir à tout prix l'orthodoxie. Pour mieux l'assurer encore, pour conserver immuables les principes de foi et de charité, ils ont demandé le retour des ordres et des congrégations, sur lesquels ils prendront modèle et qui sont les adversaires nés de l'hétérodoxie. Voici, en effet, une des résolutions que les congressistes ont votée à l'unanimité. « La quarante-neuvième assemblée des catholiques allemands considère que l'existence et l'action des ordres et congrégations catholiques sont la plus brillante manifestation de la civilisation et du génie chrétiens. Les ordres sont un rempart solide contre les dévastations du courant matérialiste de notre époque; ils forment une puissance; ils nous donnent l'exemple de l'abnégation et du sacrifice. Aussi sont-ils, dans nos luttes sociales, le garant le plus sûr des réconciliations. Les congressistes déplorent qu'à une époque où le mouvement antireligieux se manifeste librement, les congrégations catholiques n'aient plus une entière liberté d'action. »

On ne saurait dire exactement à qui revient, en Allemagne, le mérite de la bataille acharnée qui se livre contre les ennemis ou les persécuteurs des ordres religieux. Au clergé, aux savants ou aux hommes politiques? Ce que le curé Hansjacob de Fribourg a fait pour les Capucins, le docteur Heiner, professeur de droit canon à l'université de Fribourg, vient de le faire avec véhémence pour les Jésuites. Il a écrit, — et sur le désir de quelques chefs du centre, affirme-t-on en Allemagne, — un livre qui est un panégyrique de la Compagnie de Jésus et qui sera remis officiellement à M. de Bulow et à l'empereur. Les protestants et les libéraux catholiques blâment les procédés de l'auteur, plus habiles, prétendent-ils, que corrects; ils lui reprochent surtout d'avoir usé d'un stratagème en donnant à sa brochure un titre qui promettait plutôt une diatribe contre les Jésuites¹. L'émoi est grand dans les cercles protestants et les accusations redoublent de violence. Tout récemment encore les évangéliques malmenaient très durement un ancien bachelier en théologie de la faculté d'Angers, champion convaincu du parti catholique national, Mgr Albert Erhard. Il n'est pas de sarcasmes dont on n'ait couvert ce partisan dévoué de la politique du centre, à propos des deux livres qu'il vient d'écrire². Si les Alsaciens, fidèles à la France, se sont réjouis des critiques qu'ils entendaient adresser à leur frère déraciné, les catholiques allemands du congrès de Mannheim auront sans doute consolé ce professeur, tour à tour bavarois, autrichien et badois et lui auront répété, en faisant allusion aux protestants, le mot de l'Écriture : « Laissez les morts ensevelir leurs morts. »

Le congrès de Mannheim n'aurait-il eu pour conséquences que de favoriser la rentrée prochaine des ordres dans l'empire, alors qu'on chasse de France les congrégations, et par suite de la persécution qui sévit de l'autre côté des Vosges de détacher de la France certains cœurs, de déraciner un patriotisme que trente-deux ans d'annexion n'avaient pu encore étouffer, d'entraîner les Alsaciens-Lorrains à la remorque du centre catholique, que ces deux résultats sont d'une gravité exceptionnelle. Et si certaines résolutions de Mannheim attristent les catholiques français, que doit-on attendre du prochain congrès qui se tiendra à Cologne en 1903?

Rodolphe HEIMANN.

¹ *Der Jesuitismus in seinem Wesen, seiner Gefährlichkeit und Bekämpfung, mit besonderer Rücksicht auf Deutschland* (1902).

² *Der Katholizismus and das zwanzigste Jahrhundert im Lichte der kirchlichen Entwicklung der Neuzeit* (1902). — *Liberaler Katholizismus? Ein Wort an meine Kritiker* (1902).

LAQUELLE ?

I

Le cabinet de travail de M. Burlslay, par cette belle matinée de septembre, avait vraiment un aspect engageant, confortable, *home-lehe*, et même presque joyeux, sans rien de la physionomie rébarbative et froide que finissent par prendre les logis des gens d'affaires, surtout quand ces logis sont des demeures de vieux garçons.

Mais, vieux garçon, M. Burlslay l'était si peu, ayant joué presque toute sa vie des rôles de père de famille *in partibus!* Et, homme d'affaires, il y avait si longtemps qu'il ne l'était plus! Cet aimable collectionneur, fureteur-né, se reposait à présent de la peine qu'il s'était donnée si longtemps pour gagner de l'argent, et dépensait enfin sa fortune pour la plus grande joie de ses yeux et le plus grand agrément de son esprit, curieux de tout ce qui était beau.

M. Burlslay était un homme de soixante-cinq ans, grand, fort, solide. Une physionomie assez calme, un peu mélancolique, des favoris gris très soignés, un front large et haut de penseur, et des yeux aujourd'hui pâlis par l'âge, mais qui avaient dû être bleus et fort beaux. Il se tenait droit et ferme dans son costume du matin gris de fer très sombre, égayé d'un petit ruban rouge à la boutonnière.

Assis devant un large bureau d'acajou de provenance anglaise, il alignait pourtant des chiffres sur de grandes feuilles de papier, en consultant de temps à autre de petits registres ouverts à côté de lui.

— Allons, murmura-t-il en relevant la tête penchée sur son travail, ma petite Nell n'aura pas à se plaindre du vieil oncle!

Et repoussant les gros livres, les petits registres et le papier noirci de chiffres, il se leva, très pensif, et fit quelques pas.

— Nellie tarde bien, il me semble.

En ce moment, la porte s'ouvrit et un valet chargé d'un plateau apparut.

— Monsieur attendra-t-il Mademoiselle pour déjeuner? demanda-

t-il. Virginie vient de me dire qu'elle serait ici dans une dizaine de minutes.

— Je l'attendrai, Baptiste, je ne suis pas pressé.

Baptiste se mit à dresser la table devant la cheminée où brillait une joyeuse flambée, malgré la saison peu avancée et en dépit du gai soleil qui dansait par la pièce en la semant de points lumineux pareils à une poussière d'or.

Par la large baie aux brise-bise crème, la lumière pénétrait à flots. Les boiseries d'acajou se détachaient brillantes sur des tentures d'un bleu presque gris, infiniment doux et harmonieux. Des bibliothèques anglaises, longues et basses, couraient tout le long des panneaux, laissant voir des dos de livres curieusement ou superbement reliés. Au-dessus, des bronzes, des terres cuites, des ivoires, classés avec amour, donnaient à cet intérieur confortable une note d'art imprévue et comme un souffle de vie.

M. Burslavy allait et venait, un peu impatient.

— Baptiste, n'oubliez pas les oranges, dit-il vivement au domestique qui avait achevé son service et s'éloignait après avoir allumé la petite lampe sous la bouilloire de cuivre rose.

— Elles y sont, Monsieur ; Virginie s'est souvenu des habitudes de Mademoiselle.

La porte s'ouvrit en ce moment toute grande, et, d'un seul coup, Mademoiselle entra. En deux bonds, elle fut près de son oncle qui avait ouvert les bras à sa vue, et qui, après l'avoir embrassée, la contemplait, ravi, sans rien dire.

— Nellie, ma petite Nellie, dit-il enfin, j'ai vraiment de quoi être fier de toi !

Il regardait la jolie fille si vivante qu'il avait devant lui. Nellie, en effet, était grande, bien proportionnée, sans rien de chétif, ni de malingre, ni de faussement délicat. Ses mouvements étaient harmonieux et souples ; ses épaules, ses bras, ses hanches d'une vraie femme et non d'une poupée. Ses vingt ans lui laissaient encore des contours indécis, inachevés, mais on devinait un équilibre parfait dans tout son être. Elle avait des cheveux châtain naturellement ondes et frisottants autour du front. Des yeux bruns, clairs et lumineux, qui regardaient bien en face, rieurs et tendres à la fois, souvent sérieux, toujours fermes, ni rêveurs, ni vagues, ni alanguis. Le nez droit, la bouche un peu grande, mais bien découpée, relevée aux coins par un petit sourire malicieux et inconscient, le menton arrondi, point têtu ni volontaire, mais dont le pur dessin révélait une fermeté réfléchie. Et, sur tout cela, le reflet d'une aurore : un teint éblouissant de fraîcheur rosée ; un teint *bon teint*, accoutumé au soleil et à la brise, velouté comme

un beau fruit, une carnation saine, qui parlait de vie active et qui révélait le mélange d'une race affinée, mais anémiée, avec une autre race, plus jeune et plus vigoureuse.

Nellie de Verneuil portait un simple petit costume de corkscrew bien foncé; la jupe plate la modelait à ravir, et une blouse de taffetas crème bouffait en petits plis autour de son buste.

— Allons, ma petite Nell, déjeunons! dit M. Burslay.

Et ils se mirent à table tous les deux.

De son origine américaine, M. Burslay avait conservé l'habitude de ce premier repas du matin, solide et substantiel. Notre chocolat parfumé, et notre café au lait, même accompagnés d'un petit croissant, font rire les Américains, qui regardent comme leur premier devoir de la journée de se bien lester avant de se lancer en « business ».

Assis en face l'un de l'autre, Nell et M. Burslay commençaient leur repas par les oranges déjà pelées et piquées de minces et longues fourchettes d'argent. Nell prépara alors le thé, qu'elle laissa infuser tandis que son oncle se servait du jambon et qu'elle-même entamait des œufs à la coque.

— Sais-tu, Nell, que, pour un peu, tu ne m'aurais pas trouvé à Paris? Et comme j'en aurais été désolé, mon enfant! J'étais sur le point de partir pour Leipzig, où l'on m'a signalé une édition rarissime des premières œuvres de Luther, dont la reliure est une merveille, m'a-t-on dit... Comment t'es-tu décidée à partir soudainement?

— Oh! mon oncle, c'est bien simple. Des amis de ma tante, les Hobson, venaient à Paris; j'ai préféré faire le voyage avec eux plutôt que de risquer de le faire seule dans deux mois. C'est pourquoi vous m'avez ici, *dear oldman*, plus vite que vous ne pensiez, peut-être plus tôt que vous ne l'eussiez voulu, mais à coup sûr plus tôt que ne l'eût souhaité Virginie, ajouta-t-elle en riant.

— Ah! c'est que, pour Virginie, c'est un rude changement de voir une maîtresse de maison s'installer ici! Pense que voilà tantôt vingt ans qu'elle régit mon ménage! Comment s'est-elle tirée de l'installation qu'il lui a fallu improviser pour toi?

— Pas mal du tout; ne vous en préoccupez pas. Mais vous, mon oncle, je vous trouve en très belle santé, alors que vos dernières lettres m'avaient presque inquiétée. Quelle idée avez-vous eue de me faire revenir pour me rendre des comptes? Si vous aviez envie de me revoir, cher oncle Georges, vous n'aviez qu'à me dire: Nell, j'ai envie de te revoir, et je serais accourue, mais tranquille, tandis que j'ai fait le voyage le cœur triste, l'âme tourmentée,

me demandant ce que je trouverais en arrivant. Ce n'est que depuis hier que je respire vraiment !

M. Burlslay ému se leva et prenant la tête de sa nièce dans ses deux mains, il l'embrassa avec tendresse.

— Mon enfant, je suis très bien portant, mais j'avais hâte et de te revoir et de te rendre mes comptes. Tu es majeure depuis trois mois, tu possèdes une belle fortune; j'estime que tu dois en apprendre le maniement et que je n'aurais pas complété ma tâche si je ne t'enseignais pas à mener ta barque toute seule.

— Je suis donc riche ? interrogea Nell, d'un ton assez indifférent.

— Je te ferai voir cela en détail. A la mort de ton père, ta fortune s'élevait à trois millions de francs ; à présent, grâce à quelques spéculations heureuses sur les chemins de fer américains et à la découverte d'une petite mine de pétrole dans un terrain qui t'appartenait, tu possèdes en bonnes valeurs sûres au moins deux cent cinquante mille francs de rente.

— Et, mon oncle, demanda presque timidement Nell, puis-je véritablement disposer de cet argent ?

— Absolument, il est à toi.

— Je veux dire : pourrai-je orienter, diriger ma vie à ma volonté ?

— Sans doute ! Mais, pour commencer, n'est-il pas entendu entre nous que tu vas prendre à mon foyer la place d'une fille ? N'est-il pas déjà convenu que tu rentres *chez toi*, Nell, et que moi, je vais avoir la joie, cet hiver, de produire dans le monde non seulement parisien, mais européen, une des plus charmantes héritières à marier ?

Le front de Nellie de Verneuil s'était rembruni.

— Oh ! mon oncle, dit-elle, j'ai horreur de ce mot : *héritière à marier*... Je donnerais je ne sais quoi pour qu'au moins on ne le sût pas, pour être une héritière... anonyme.

L'oncle sourit, un peu malicieusement.

— Cependant, petite Nellie, tu ne donnerais pas cette fortune pour ne pas *être* l'héritière ?

— Non, dit sérieusement Nell en fixant ses yeux fermes et profonds sur les yeux bleu-éteint de son tuteur. Non, car je me suis préparée pour ma fortune. Si je regrette qu'on sache que je suis riche, ce n'est, en somme, que dans une pensée de bonheur personnel ; mais je crois que je suis prête pour les devoirs que j'aurai à remplir.

M. Burlslay, surpris, posa sa tasse de thé.

— Je ne te comprends pas bien ; explique-toi. De quels devoirs parles-tu, en dehors de ceux qui incombent naturellement à une

jeune fille du monde qui deviendra, je l'espère, une femme et une mère heureuse ?

— Eh bien, mon oncle, je vais tâcher de m'expliquer. Je ne crois pas que le but idéal de la vie soit le bonheur égoïste causé par la satisfaction personnelle. Etre une jeune fille du monde enviée et courtisée, une jeune femme brillante entourée d'hommages, même la mère heureuse de beaux enfants qui, dans notre milieu et notre genre de vie, ne me donneraient pas grand peine, cela ne suffirait pas à mon bonheur. Cet idéal peut en contenter d'autres ; pas moi. Depuis des années déjà, le bonheur, par conséquent le but à poursuivre, m'apparaît dans le développement de l'individualité, des facultés de l'esprit, de l'âme, du cœur ; en un mot, faire rendre à son être tout ce qu'il peut donner. Voilà pourquoi j'ai tâtonné avant de trouver ma voie ; pourquoi, cher oncle, je vous ai coûté si cher en leçons de toute espèce ; pourquoi j'ai essayé de tout, passant de l'art aux connaissances pratiques les plus terre à terre. Voilà pourquoi encore j'ai été professeur dans des écoles populaires ; visiteuse de pauvres, inspectrice de fabriques ; pourquoi j'ai étudié comme *nurse* et pratiqué près d'une année dans un hôpital... La charité m'a attirée d'abord ; je suis allée aux déshérités et aux misérables, — parfois aux criminels dans les prisons ; puis aux travailleurs, dans le désir d'améliorer leur vie. J'ai tâtonné ainsi, jusqu'au jour où j'ai trouvé ma voie et compris ce qu'il serait ridicule et par trop prétentieux d'appeler *ma mission*.

— Ciel ! Nellie ! vas-tu m'annoncer que tu veux faire partie de l'armée du Salut ? s'écria M. Burlslay, demi-riant, demi-inquiet.

— Non, cher oncle Georges, soyez tranquille et permettez-moi de continuer.

Donc, je me suis avisée un jour que j'étais riche, jeune, bien portante, et, on le veut bien dire, assez jolie ; que tout cela constituait un capital que je serais coupable de ne pas exploiter. Rappelez-vous, mon oncle, que l'Écriture sainte abonde là-dessus en paraboles et en versets. Du reste, vous n'avez qu'à interroger à cet égard votre conscience de bon tuteur qui a si bien administré les trois petits millions de papa ! Eh bien, ce capital, je dois l'employer, non seulement à faire le bien courant qui se trouvera sur ma route et qui s'arrête à ceux qu'il atteint, mais à aider au développement des autres, à faire du bien qui se répercute, en un mot à créer un ou des foyers d'influence sociale, morale ou intellectuelle. Aider à former des élites professionnelles, à établir des courants d'idées, contribuer, même faiblement, à rendre à la France, le cher pays que l'on aime tant au loin, et qui va devenir le mien, un peu de son prestige perdu ; enfin, que sais-je ? Vous me croyez peut-être

folle, mais que voulez-vous! je me comprends, je sens que j'ai autre chose à faire dans la vie que de porter des robes de Doucet et des chapeaux de M^{me} Girot...

Elle se tut et le silence régna pendant quelques moments.

— Quel genre de vie avais-tu donc en Amérique? demanda enfin M. Burlslay.

— Oh! plutôt simple... Nous avons passé à New-York la seconde année de mon séjour. L'aînée de mes cousines étudiait la médecine. C'est alors que j'ai suivi les cours des hôpitaux comme *nurse* libre. La première et la troisième année, nous étions, vous le savez, à Boston, dans un milieu des plus intelligents. Mon oncle y est professeur à l'Université, et ma cousine Jane y fait elle-même des conférences avec un grand succès. Nous travaillions beaucoup, la maison était une ruche, et chaque soir nous nous rencontrions, soit chez nous, soit chez des amis, avec ce que Boston compte de plus érudit et de plus cultivé.

— J'avais, en effet, prié ta tante de te faire connaître le monde américain...

— C'est précisément ce qu'elle a fait! Oubliez-vous donc, mon oncle, que nous avons passé une saison à Newport? Oh! je le connais, le monde *chic* américain!... Il n'est pas beau..., bien inférieur au monde du travail et de la pensée.

— Et, dit lentement M. Burlslay en regardant Nell attentivement, durant ces trois années passées dans ce pays de la liberté, aucun flirt? Aucun sentiment pour personne? Nul ne t'a demandé de t'épouser?...

Nell devint toute rose.

— Ah! mon oncle, vous ne le voudriez pas! Je ne suis pas *flirt* le moins du monde : il y a dans le flirt quelque chose de faux qui m'est antipathique. Mais, quant à être demandée en mariage, ah! ça, oui! je l'ai été!

— Et tu ne m'en as rien dit!

— A quoi bon, puisque je n'ai jamais eu d'hésitation? J'ai été demandée à Newport par le fils aîné d'un milliardaire... Je veux bien croire que ma personne était pour quelque chose dans la demande, mais mon nom était bien sûr le *great attraction*. Nous avons encore du prestige là-bas! Si étrange que cela paraisse, les Américains ont gardé de la reconnaissance pour La Fayette et ses compagnons. Quant à ma fortune, elle n'y était pour rien : une goutte d'eau..., mes épingles.

— Eh bien, demanda M. Burlslay doucement railleur, comment, d'après tes théories, as-tu laissé échapper cette occasion d'étendre ta zone d'influence par l'addition des milliards du beau-père?

Nell fronça un peu ses jolis sourcils.

— Si vous m'aviez bien comprise, mon oncle, vous ne me diriez pas cela. Je ne serai jamais à un homme que je n'aime ni n'estime... Willie Latimer était un fantoche, un ballon soufflé de vanité, incapable d'un effort et moralement bien inférieur à son père, demeuré un rustre aux mains calleuses, qui manie encore aujourd'hui sa fourchette comme sa pioche de mineur, et, cela, quand il n'oublie pas de s'en servir.. D'autres encore ont tourné autour de moi, mais un seul a su attirer mon attention, assez du moins pour me faire hésiter pendant quelques jours.

— Tiens! tiens! sourit l'oncle, je pensais bien qu'il devait y avoir un petit roman sous roche...

— Oh! pas l'ombre! C'était un professeur de Boston, écrivain, conférencier, un homme de beaucoup de talent et d'un grand savoir.

— Jenne?

— Trente ans. Il me plaisait beaucoup. Il y avait en lui une force, une droiture d'âme et d'esprit qui imposaient le respect. Nous nous entendions très bien, comme amis, jusqu'au moment où il m'a déclaré ses sentiments. J'ai réfléchi quelques jours, car, de prime abord, je ne voyais pas très clair en moi-même. J'avais la pleine conscience de trouver en lui un compagnon et un guide sûr..., mais, — comment vous dirais-je, mon oncle, — je me suis rendu compte, en pensant à lui sous ce jour nouveau, d'une infinité de petites discordances; de désaccords, nés, non de notre milieu, non de notre éducation, mais comme de nous-mêmes, de nos deux origines différentes. Chaque jour, je découvrais de nouvelles dissemblances... C'étaient à peine des nuances, mais c'était assez pour nous rendre tous deux malheureux. Je me suis expliquée franchement avec lui, et j'ai eu le bonheur de garder mon ami : le prétendant évincé ne l'a pas tué! Seulement, comme la situation était pénible, je suis allée dans les Allirondagh avec les Hobson et, de là, ici...

Ils avaient fini de déjeuner. Nell promenait ses regards à travers la pièce.

— C'est très joli chez vous, oncle, mais il y manque la vie animée; pas une fleur...

— Tu en mettras. Que comptes-tu faire aujourd'hui?

— J'avais pensé, si vous le voulez bien, aller prendre le lunch chez mon oncle et ma tante de Verneuil. J'ai hâte de revoir ma cousine Nellie.

— Vas-y, ma chérie, ils seront heureux de te revoir, Ta tante est toujours bien délicate...

— Oui, je sais. Elle m'écrivait souvent, ainsi que Nellie, et se plaignait constamment de sa santé. Comment est Nellie, mon oncle?

— Une gentille jeune fille, très douce, bien élevée.

Et M. Burlslay hocha la tête en souriant :

— Celle-là se contentera d'être tout bêtement heureuse, si elle peut... C'est une charmante jeune fille du monde, qui fera une femme non moins charmante, s'il se trouve un homme assez intelligent pour s'en apercevoir.

— Pourquoi dites-vous cela? les hommes intelligents sont-ils donc si rares?

M. Burlslay hocha de nouveau sa tête blanche.

— Nellie, ta cousine, est le type accompli de la jeune fille française, admirablement élevée, soignée, gardée; que deviendrait-elle aux prises avec la vie? Je n'en sais rien; c'est un roseau que le vent d'orage coucherait bien vite. Son éducation tout entière a été dirigée en vue du charme et du bien-être du foyer. C'est très bien, sans doute, mais si ce foyer lui manque? Elle ne serait pas la première ni la seule qui n'ait pu atteindre le but en vue duquel elle avait été formée...

— Mais pourquoi donc ne l'atteindrait-elle pas, puisqu'elle est si bien faite pour lui?

— Je te le répète, Nellie n'est pas riche, murmura M. Burlslay; elle n'a pas de dot. Tout est là.

— Et, selon vous, mon oncle, n'avoir pas de dot est une raison pour qu'une femme jeune, jolie, accomplie, ne se marie pas? Et le cas contraire, une fortune comme la mienne, par exemple, permettrait de choisir? Mais quel choix alors, et comme elle serait à plaindre, la pauvre riche!

— Mon enfant, telle est, il faut l'avouer, en France du moins, la réalité des choses...

— Ah! vous êtes trop pessimiste, mon oncle. Moi, je ne le suis pas, je ne veux pas l'être. Mais alors, vous allez me faire regretter l'Amérique! Non, je vous prouverai, nous vous prouverons, j'espère, que la valeur personnelle est bien pour quelque chose dans le bonheur de la vie, qu'elle est un capital aussi, moins aléatoire et parfois plus productif que l'autre; que l'on s'impose, enfin, par ce qu'on *vaut*, comme parfois par ce qu'on *veut*, et vous verrez quels beaux mariages d'amour, qui seront aussi des mariages de raison, nous allons faire!

— Rien ne me rendra plus heureux...

Mais M. Burlslay avait son sourire sceptique.

— Oh! si je ne pensais pas ce que je dis et si je ne croyais pas en ce que j'espère, je serais bien malheureuse, oncle Georges!

Vraiment, j'aimerais mieux distribuer tout de suite cette fortune si elle devait être dans ma vie une source de doutes, et j'envierais Nellie et la plus pauvre fille qui serait sûre au moins de ne valoir que par elle-même, de n'être aimée que pour elle-même...

M. Burslay sourit encore. Puis il se leva, Nell en fit autant ; il la prit dans ses bras et l'embrassa longuement.

— Allons, va vite, chère enfant !

Elle sortit, légère, et, de la porte, envoya un baiser au vieil oncle qui la suivait des yeux.

II

Un peu plus tard, Nell, accompagnée de Virginie, respectable et majestueuse duègne de cinquante ans, quittait la maison de la rue François-1^{er} et faisait quelques pas dans la direction du Cours-la-Reine, en cherchant des yeux une voiture. Elles montèrent toutes deux dans le premier fiacre découvert qui vint à passer, en jetant au cocher l'adresse du baron de Verneuil, rue Garancière.

Il faisait beau, et Paris, que Nell n'avait pas vu depuis trois ans, lui apparaissait avec des grâces nouvelles, comme si, dans une sorte de coquetterie, il se fût efforcé de gagner la nouvelle venue, de la conquérir sur ses souvenirs d'outre-mer.

Nell se laissait bercer par une sorte de rêverie vague, dont le charme l'envahissait peu à peu.

Elle n'avait point oublié la France en Amérique, cependant ; mais elle n'en avait pas encore été pénétrée. Elle l'avait beaucoup aimée avec son intelligence, elle avait pressenti la force et la puissance des traditions ; mais, à présent, débarquée de la veille, la vue de Paris dans sa splendeur et dans sa séduction, l'émouvait jusqu'à l'âme, comme une révélation de sa véritable patrie, comme une vision de sa vraie destinée.

Hier, Nell eût dit peut-être qu'elle était Américaine. Née d'une mère américaine, élevée en Amérique, la France n'avait encore joué dans sa vie qu'un rôle secondaire. Mais, aujourd'hui, il y avait en elle quelque chose de changé, et c'était Paris, le magique Paris, qui, en Nellie de Verneuil, avait éveillé l'âme française.

— Que c'est délicieux de se sentir *at home* ! murmura-t-elle inconsciemment, employant malgré elle le mot anglais si expressif pour rendre l'impression de contentement, d'aise, d'épanouissement ressentie sous ce joli ciel parisien qui l'accueillait avec un sourire de fête.

L'arrière-grand-père de Nell, le baron Robert de Verneuil, avait été l'un des premiers Français à répondre à l'appel de La Fayette

dont il était l'ami. D'autres de leurs ancêtres avaient déjà guerroyé au Canada sous le marquis de Montcalm, et l'on peut dire que le goût des aventures était dans le sang de la famille.

Après avoir fait merveille aux côtés de La Fayette et de Rochambeau, le baron se prit d'un attachement si grand pour le pays qu'il avait contribué à libérer, qu'il y resta, s'y maria avec une belle fille de puritain et s'y établit.

Il mourut comme un patriarche dans sa tribu, non que le nombre de ses enfants égalât celui des fils de Jacob : il ne laissait qu'un fils, sur les cinq enfants qu'il avait vus, durant quelques années, entourer son heureux foyer. Mais il avait groupé autour de lui toute une petite colonie française composée d'anciens compagnons d'armes, d'enfants de ses fermiers berrichons, de Français mi-colons, mi-émigrants, et de quelques Canadiens français auxquels la suzeraineté anglaise était insupportable.

Le baron Robert, en considération de ses services, avait facilement obtenu du gouvernement américain des lots de terre étendus, prés, bois, rivières, aux environs de Boston. Il s'y était établi avec toute sa petite colonie, et, rapidement, sur la terre républicaine et démocratique d'Amérique, un domaine quelque peu féodal, une véritable petite seigneurie, s'était édifiée, où l'on vivait fort heureux. En quelques années, trois cents vassaux réunis sur ses terres suffisaient à peine à la culture, au défrichement et à la défense de « Belle-France ».

Aux yeux du baron, la charrue seule était digne de remplacer l'épée pour un gentilhomme. N'étant point courtisan, il ne comprenait la vie que dans les camps ou sur ses terres.

Il avait donc transporté la France en Amérique. La colonie rappelait ces antiques fédérations agricoles celtiques, divisées en lots d'exploitation régis par un même chef.

Mais les idées marchent, et le baron Robert ne voulait ni le voir ni en convenir.

Le plus jeune et le seul survivant de ses enfants, son fils Raoul, avait fait son éducation à Boston. Sur le point de rejoindre son père dans leur domaine de « Belle-France », il s'éprit d'une fille de Français canadiens, orpheline, pauvre et jolie, dont les grands-parents avaient quitté le Canada en abandonnant leurs biens après la défaite de la France.

M^{lle} d'Héricourt devint baronne de Verneuil et suivit son mari à « Belle-France », où son beau-père lui fit le meilleur accueil.

La vie s'y traîna, paisible, pendant quatre ou cinq ans ; puis la mort du baron Robert vint changer le cours des destinées de la famille.

Raoul était le seul héritier, ayant perdu sa mère depuis quelques années. Né en Amérique, élevé à Boston dans un milieu américain, dans un courant, une fermentation d'idées toutes modernes, les traditions de race et de famille que son père s'était efforcé de lui transmettre ne lui étaient parvenues que fort affaiblies. Entre les idées et les sentiments de son père et ses idées et ses sentiments à lui, il y avait toute la distance de l'ancien au nouveau monde; il y avait la Révolution; il y avait la jeune démocratie qui, si rapidement, grandissait sous ses yeux, comme un défi jeté à la face des anciennes institutions.

Le grand seigneur à la fois père et justicier que le baron Robert avait été, Raoul de Verneuil se sentait incapable de le continuer... L'amour de la terre, l'attachement au sol, la reprise de traditions françaises implantées, acclimatées presque en terre américaine, qui avaient été la vie, le but et la raison d'être de son père, Raoul n'y comprenait rien... Il ne saisissait pas le sens de cette petite France que le compagnon de La Fayette avait créée, qui était florissante, ne demandait qu'à grandir, et qui allait se dissolvant un peu chaque jour entre les mains du fils modernisé, mais sans idéal et presque sans patrie.

Les vieux serviteurs étaient morts; les anciens et fidèles compagnons de la première heure avaient disparu. Parmi les jeunes, beaucoup s'en allaient, émigrant vers les villes. Pareils à des rats qui abandonnent un bâtiment menacé de ruine, ils sentaient vaguement, sans le voir clairement encore, que le nouveau maître, indulgent et aimable, ne leur offrait pas la garantie du vieux seigneur, rude parfois, mais d'un fier prestige.

Raoul se vit peu à peu abandonné; l'ennui le prit; ses amis de Boston lui parlaient d'affaires superbes, d'industries à créer. Il prit un jour une grosse résolution: il mit en vente le domaine de « Belle-France ».

A cette époque, les terrains n'avaient pas en Amérique la valeur à laquelle ils ont atteint depuis. Le domaine de « Belle-France » qui, quelques années plus tard, eût rapporté des millions, fut vendu pour une somme de cinq cent mille francs. Les fermiers déjà établis en devinrent les principaux acquéreurs.

Le baron Raoul alla s'installer à Boston avec sa femme et ses deux jeunes enfants et se lança dans les affaires.

Raoul et sa femme, nés en Amérique, semblaient destinés en apparence à y passer leur vie et à s'y attacher de plus en plus. Mais, par un phénomène assez étrange, M^{me} de Verneuil, que plusieurs générations éloignaient cependant de son pays d'origine, avait dans le cœur le culte ardent de cette patrie inconnue.

A « Belle-France », elle avait été heureuse, dans la paisible sécurité de sa vie. Elle y avait eu le loisir de se pénétrer jusqu'au fond de l'âme des idées, des traditions, des souvenirs du vieux marquis dont elle était la constante garde-malade... Ce lui fut une douleur de quitter son petit royaume où elle prenait plaisir à cultiver et à entretenir des plates-bandes de lys autour de la maison.

Elle élevait elle-même ses deux petits garçons : Robert et Gontran, elle leur parlait de la patrie inconnue, de leurs ancêtres ; et la France devint bientôt la « princesse lointaine » de ces petites âmes.

Le baron Raoul sentit de bonne heure que ses enfants lui échappaient et retournaient d'instinct au pays de leurs aïeux. Par un cas d'atavisme fréquent, ils lui rappelaient d'une façon frappante leur grand-père, le baron Robert. Il commençait à se sentir mal à l'aise chez lui, et comme en un pays étranger. Il avait été, lui, un être de transition, fils d'un preux et d'une puritaine, et il avait pour ainsi dire essuyé les plâtres dans le passage d'utopies admirables et de théories sublimes à une mise en pratique où l'idéal rêvé ne se reconnaissait pas toujours.

Etant donc en voie de devenir riche, il se dit que le mieux était de rendre à César ce qui lui appartenait, et à la France les Verneuil dont l'acclimatation se montrait décidément rebelle.

Au printemps de 1855, il conduisit à Paris sa femme et ses fils. Il plaça les enfants au collège Henri IV et installa M^{me} de Verneuil avec le plus grand confort, puis il retourna en Amérique où le rappelaient ses intérêts.

Robert et Gontran faisaient de bonnes études. L'aîné se préparait à l'École polytechnique ; le second, après avoir hésité entre Saint-Cyr et l'École centrale, venait enfin de se décider pour la dernière et en avait passé les examens avec succès, lorsque la nouvelle de la mort de leur père leur arriva comme un coup de foudre...

La fortune de M. de Verneuil consistait en une mine de pétrole qu'il cherchait à vendre à une compagnie rivale. Des éboulements successifs s'y étaient produits, déterminant un subit affaissement des terrains, dans lequel l'infortuné baron avait été englouti.

La baronne ne survécut que quelques mois à cette catastrophe. Sa santé, déjà bien affaiblie, fléchit sous le double choc qui l'avait frappée. Les deux fils eurent une destinée bien différente. Robert mourut prématurément capitaine d'artillerie, laissant une enfant que son frère et sa femme recueillirent et à laquelle ils s'attachèrent comme à leur propre fille.

Quant à Gontran, à sa sortie de l'École centrale, il était parti

pour Boston, son pays en somme, celui de son père, où le nom de Verneuil était honorablement connu, et où, avec sa valeur et son énergie, il sentait qu'il ferait quelque chose.

Au contraire de ce que l'on croit communément de tous ceux qui vont en Amérique, Gontran ne conquit point du premier coup la fortune. Il dut même courtiser longtemps la capricieuse déesse avant de la décider à lui sourire.

Un jour, les hasards de ses travaux le mirent en relation avec M. Burlslay. C'était un homme d'une quarantaine d'années, qui, après des phases diverses, était en train de reconstituer sa fortune. Quoique un peu original, il jouissait de l'estime générale, car il était de ces types assez rares qu'anime la passion du dévouement.

Il ne s'était jamais marié, n'en ayant pas eu le temps, sans doute, mais il avait aidé bien des jeunes gens à édifier leur avenir.

A ce point de vue, Gontran de Verneuil, qu'il avait pris en affection, devait lui coûter cher.

Quatre ans auparavant, M. Burlslay avait fait un héritage. Un cousin éloigné, qu'il n'avait pas revu depuis son enfance, était mort en l'instituant son « légataire universel ». Le legs était assez singulier : en dehors d'un certain capital, le cousin lui léguait sa fille Ellen, âgée de seize ans, en le priant de s'en occuper. M. Burlslay était à peine revenu de sa surprise, qu'un matin l'orpheline frappait à sa porte.

Il pensa tout de suite que le meilleur service qu'il pût lui rendre était de la mettre en état de gagner sa vie et de se tirer d'affaire plus tard. Il la plaça dans un établissement d'éducation de premier ordre et ne négligea rien pour la doter de toutes les connaissances capables de lui être utiles un jour.

Durant les deux premières années, il se contenta de suivre de loin ses progrès et de lui faire trois ou quatre visites par an. La troisième année, il la vit une fois par mois d'abord, puis tous les quinze jours pendant le second semestre.

Lorsque la quatrième année commença, M. Burlslay s'avoua qu'il était amoureux de sa pupille.

Il considéra froidement cet accident et ne s'en effraya pas outre mesure. Il avait refait sa fortune, et rien ne l'empêchait d'employer le reste de sa vie à être heureux en assurant l'avenir et le bonheur d'Ellen.

Il se demanda ensuite si Ellen l'aimerait ou pourrait l'aimer?

Visiblement, le cœur de la jeune fille débordait de reconnaissance pour lui ; il était certain d'avance de la réponse s'il lui demandait de lui consacrer sa vie... Mais cela ne suffisait pas à Georges Burlslay. C'était l'amour d'Ellen, non sa reconnaissance, qu'il voulait, et il

résolus d'attendre que ce cœur encore inconnu à lui-même se fût éveillé.

Pendant, le moment approchait où, ses études achevées, Ellen devrait quitter la pension. Elle avait déjà prié son tuteur de lui permettre de chercher une situation dans l'enseignement ou dans le commerce; d'ailleurs, une difficulté pratique et matérielle s'élevait : M. Burlslay ne pouvait avoir cette belle jeune fille de vingt ans sous son toit.

Une vieille dame de ses amies le tira d'embarras en ouvrant sa maison à Ellen. Celle-ci vint lui tenir compagnie et apprendre, sous son égide, à connaître le monde, en attendant que son tuteur eût pris une décision à son égard.

La décision, en ce qui le regardait, lui, était toute prise; mais M. Burlslay attendait impatiemment, pour la faire connaître, le moment où les jolis yeux bruns se baisseraient sous son regard, où les joues fraîches et roses deviendraient plus roses encore à sa vue, où la jolie voix de cristal douce et claire tremblerait en lui parlant et se voilerait comme un gazouillis de source coulant sous les herbes.

Tous ces phénomènes se réalisèrent l'un après l'autre. M. Burlslay en fut le témoin; mais ce ne fut pas son regard tendre et profond qui les produisit.

Il remarqua bien que, lorsqu'il se présentait seul devant Ellen, rien ne changeait dans son accueil affectueux, reconnaissant et spontané, mais qu'il en était tout autrement lorsque Gontran de Verneuil l'accompagnait.

Le coup fut rude et la douleur profonde; mais M. Burlslay était un brave cœur. Sûr des sentiments d'Ellen, il ne tarda guère à discerner ceux de Gontran. Alors tout fut dit : si le temps du bonheur était passé pour lui, il lui restait la joie de faire du bonheur avec sa souffrance, et il n'eut garde d'en laisser échapper l'occasion.

Il maria donc Gontran et Ellen, et s'il souffrit en secret pendant les trois ou quatre années qu'il passa alors en Europe, il fut, en revanche, infiniment heureux lorsque, à son retour à Boston, ses enfants, comme il les appelait, lui mirent dans les bras un joli baby de deux ans, rose et frisé, que l'on appelait Nell, et qui fit à l'« oncle Georges » l'accueil le plus chaleureux.

Dès lors, comme M. Burlslay approchait de la cinquantaine, il jugea que tout était bien ainsi : Ellen était heureuse; elle et Gontran lui devaient leur bonheur; et, tout en gardant à la jeune mère la tendresse ancienne et profonde, il se mit à idolâtrer leur enfant.

Sa vie se passa dès lors à faire la navette entre l'Amérique et l'Europe : l'Amérique où il laissait son cœur en partant, l'Europe où l'attiraient ses goûts raffinés et artistiques, auxquels désormais il lui était loisible de s'abandonner.

Mais l'isolement ne tarda pas à lui peser dans l'ancien monde, quelques jouissances qu'il y rencontrât, et quand il revenait de Londres, de Rome ou de Madrid à Paris, il s'y trouvait bien seul dans son appartement silencieux. Pour s'y créer un intérieur et un foyer, il eut l'idée de demander à ses neveux la faveur de lui donner leur fille, leur petite Nell, à élever auprès de lui, afin d'avoir au moins ce gazouillement d'oiseau dans sa cage.

Les Américains y consentirent sans peine, heureux même de pouvoir ainsi procurer à leur enfant une brillante éducation européenne; et l'oncle traversa bien vite l'océan pour ramener chez lui le charmant oiseau bleu.

Il l'y installa de son mieux, avec une institutrice d'élite, et Nell était ainsi arrivée à dix-sept ans, dans un épanouissement ininterrompu d'intelligence et de beauté.

A ce moment, elle supplia son oncle de lui permettre d'aller passer deux ou trois ans aux États-Unis, pour revoir sa famille. M. Bursley hésita : il avait de la peine à se séparer de Nell, dont la présence donnait tant de charme à son logis, et qui lui rappelait le seul amour de sa vie. Mais, d'autre part, il était resté, au fond, trop Américain pour ne pas souhaiter voir se développer en « son enfant » l'esprit d'initiative et la personnalité encore endormie que l'éducation française tend trop généralement à comprimer. Il consentit donc, bien qu'avec chagrin, et Nell partit pour Boston sous la conduite de l'institutrice qui l'avait élevée.

On vient de voir, par le récit fait à son oncle, comment elle avait passé ces trois années, quelles idées et quelles impressions elle rapportait de là-bas, et avec quelles résolutions arrêtées dans son jeune cerveau elle se lançait dans la vie.

III

Nell franchit rapidement les trois étages qui menaient à l'appartement des Verneuil.

Depuis quelques années, le baron, cousin de ceux d'Amérique, et sa femme, s'étaient définitivement fixés à Paris, au milieu de leurs relations de famille et de leurs vieilles amitiés. La retraite d'inspecteur des finances de M. de Verneuil et quelques rentes leur assuraient une vie sinon luxueuse, au moins d'une simplicité

confortable que l'ingéniosité et les talents de maîtresse de maison de la baronne parvenaient à parer d'élégance. D'une haute honorabilité, très estimés et très aimés, ils évoluaient dans un cercle choisi où leur nom compensait l'étroitesse de leur fortune.

Au moment où, répondant au coup de sonnette de Nell, une vieille femme de chambre allait ouvrir, une portière, se soulevant à l'extrémité du vestibule, livrait passage à une jeune fille qui, les mains chargées de fleurs, s'approchait d'une jardinière. Nell glissa rapidement vers elle, et, la saisissant par les épaules, l'embrassa avec une effusion mêlée d'un rire joyeux...

— Ah ! Nell ! s'écria la jeune fille en se retournant. Il n'y a que toi pour de pareilles surprises !... J'aurais reconnu ton rire perlé entre mille !

Et elles tombèrent dans les bras l'une de l'autre.

— Nellie, ma petite Nellie, que je suis heureuse de te revoir ! disait Nell à son tour, les yeux brillants de larmes d'émotion.

— Viens, ne restons pas ici ! Viens voir tante Solanges, qui va être si heureuse !... Elle est dans sa chambre, car elle n'est pas très bien...

Et les deux cousines, l'une guidant l'autre, entrèrent dans la chambre de M^{me} de Verneuil. Là, les surprises recommencèrent.

M^{me} de Verneuil ouvrit affectueusement ses bras, et Nell dut expliquer son retour inopiné ; puis on se contempla réciproquement afin de constater les changements survenus en ces trois années de séparation.

D'un commun accord, la plus changée était Nellie. Quant à Nell, à dix-sept ans, elle était déjà la même qu'à vingt ; c'était peut-être son expression seule qui s'était modifiée, et encore !

Mais Nellie, qui n'avait que dix-sept ans au moment du départ de sa cousine, était à peine une jeune fille, avec ses robes étriquées et ses cheveux nattés, serrés selon l'ordonnance du couvent.

En ces trois années, elle s'était certainement développée. Elle ressemblait beaucoup à Nell, mais comme une pâle rose d'hiver ressemble à une belle rose de juin.

Comme elle, elle était grande, mais plus frêle, avec moins de souplesse et d'aisance dans les mouvements. Elle avait les mêmes cheveux châtain ondes, des yeux bruns semblables, comme couleur, à ceux de sa cousine, mais d'une expression languissante et rêveuse qui ne rappelait en rien les yeux lumineux de Nell. La plus grande différence entre elles était le teint, plus blanc, plus délicat peut-être chez Nellie. En un mot, elle semblait le pastel de sa cousine, mais un pastel adouci, fondu et pâli par le temps.

Tante Solanges, dans son fauteuil, les regardait toutes deux avec

ravissement. C'était une femme de cinquante ans, qui en paraissait davantage, à cause de la délicatesse de sa fragile santé. Telle qu'elle était encore, bien que ravagée par des migraines fréquentes et des bronchites successives, on se disait en la voyant : « Que cette femme a dû être belle ! » Elle était petite et frêle, avec un visage aux traits infiniment purs. Un nez grec d'une extrême finesse, surmonté de beaux yeux noirs et de sourcils hardiment dessinés, un ensemble encore assez beau pour faire oublier la maigreur des joues creuses et l'expression trop indolente de la physionomie. Des cheveux qui avaient été noirs, mais qui maintenant semblaient poudrés de neige, encore abondants, encadraient de leur mousse légère cette attrayante figure de portrait.

Tante Solanges était coquette encore, dans sa robe de chambre en veloutine prune, sa collerette de dentelle roussie, pelotonnée au coin de son feu dans ses coussins, ses jolies mains d'ivoire un peu jauni occupées à un travail de crochet.

L'entrée de M. de Verneuil ajouta une animation nouvelle à la joie du revoir. C'était un homme de soixante ans, bien conservé, fort distingué d'allures et d'intelligence. Il possédait au plus haut point l'art de se faire une vie agréable, et savait donner aux siens la plus grande somme possible de bonheur. Il atteignait à ce résultat par ses qualités de caractère, une constante égalité d'humeur et une sérénité joyeuse qu'il avait toute sa vie imperturbablement opposée aux traverses de l'existence. On aurait pu lui reprocher une trop grande souplesse causée par son excessif amour de la paix ; mais cette souplesse extrême qu'il apportait dans les rapports sociaux ne l'avait jamais entraîné à rien de contraire à la droiture et à la dignité.

Au physique, c'était un homme grand et mince, dont les cheveux gris se faisaient rares, compensés par une barbe fine et mousseuse. Il avait beaucoup aimé M^{me} de Verneuil et, après trente ans de mariage, il restait aux petits soins pour sa femme délicate et souvent nerveuse. Pour Nellie, qui l'adorait, il s'était montré le plus tendre des pères ; et quant à Nell, elle l'aimait comme un oncle charmant, dont elle était fière, car il était désormais le seul homme à porter le vieux nom de Verneuil.

Afin de donner à la baronne une vie plus large et plus confortable, et surtout dans l'espoir de constituer une dot à Nellie, avait accepté depuis quelques mois le poste d'inspecteur financier d'une compagnie de constructions navales. Cette nouvelle situation avait l'inconvénient de l'obliger à de fréquents voyages sur le littoral, mais il s'y résignait avec la grâce aimable qu'il mettait en toutes choses.

Après le déjeuner, M^{me} de Verneuil exprima le désir de se reposer un peu. Les jeunes filles se rendirent dans la chambre de Nellie. C'était un coquet petit nid, tout en cretonne et en mousseline.

— Tu as donc renouvelé ta chambre? demanda Nell, en indiquant des meubles en laque vert pâle.

— Je l'ai fabriquée moi-même, à ma sortie du couvent. J'ai recouvert toute seule les sièges, et j'ai laqué mon bois qui était autrefois en vulgaire pitchpin, ne t'en souviens-tu pas? Telle que tu la vois, ma chambre, il y en a pour soixante francs, cretonne, mousseline et laquage. Quant au reste, aux fioritures, c'est l'œuvre de mes moments perdus et des doigts de fée de la chère tante Solanges.

Elle installa sa cousine dans un bon petit fauteuil, en plaça un autre pour elle-même près de la fenêtre, et attira une table à ouvrage qui trouva sa place entre elles deux.

— Si cela ne t'ennuie pas, je vais reprendre mon ouvrage; j'ai fort à faire en cette saison.

— Que fais-tu donc là?

— Tu vois, je me retourne une robe. Pour la jupe, ç'a été tout seul, mais le corsage m'a donné plus de mal. Les revers n'allaient plus; je ne savais que faire. Enfin, je vais les recouvrir de guipure.

— Donne-moi cela, je vais t'aider.

— Oh! Nell! est-ce que tu sais coudre?

Et Nellie, riant, regardait sa cousine d'un air incrédule.

Nell répondit à son rire par un regard d'étonnement.

— Mais pourquoi ris-tu? bien sûr que je sais coudre! A Boston, j'ai plus d'une fois aidé mes cousines; et j'ai appris aussi un peu à voir travailler les ouvrières dont nous nous occupions.

— Vous vous occupiez des ouvrières? pourquoi faire?

— Pour leur procurer du travail, d'abord, et puis pour les aider à constituer et à faire marcher des sociétés de prévoyance, de distraction, de moralisation. On apprend beaucoup à se mêler ainsi à la vie!

Tout de même, Nellie regardait avec inquiétude son corsage gris argent et sa guipure que les mains de Nell tournaient et retournaient. Au bout d'un instant, elle se rassura.

Elle vit même sans terreur Nell se saisir des ciseaux, trancher résolument dans la dentelle et abattre d'un coup net les revers défectueux.

Interrogée par sa cousine, Nell raconta alors dans tous ses détails sa vie à Boston durant ces trois années. Nellie écoutait avec un étonnement qu'elle ne cherchait pas à dissimuler.

À son tour, elle eut à raconter son existence depuis sa sortie du couvent.

A sa grande surprise, au moment d'en entamer le récit, elle s'aperçut qu'elle n'avait rien à dire : sa vie avait coulé si douce, si calme, si unie, les jours s'étaient succédé si pareils les uns aux autres, que, dedans, il n'y avait rien.

— Comme les peuples heureux, je n'ai pas d'histoire! conclut-elle en faisant cette constatation avec un sourire.

Mais, en comparaison des trois ans si remplis de travail et d'idées dont sa cousine venait de lui tracer le tableau, sa vie, à elle, de jeune fille choyée, lui était apparue tout à coup pâle, vide, insignifiante, peu intéressante, en somme.

— Voyons, Nellie, il se passe toujours quelque chose dans la vie en apparence la plus terre à terre. Il peut se passer quelque chose en soi-même. La vie, la véritable vie est en nous, puisque c'est elle qui inspire, dirige et motive nos actes. La vraie question n'est pas : *Qu'as-tu fait* dans ces trois années : tu ne pouvais rien faire, n'en ayant ni la liberté ni le moyen; mais *qu'as-tu pensé*, *qu'as-tu senti*, à quoi t'es-tu préparée?

Nellie, à ce discours, ouvrait des yeux effarés.

— Je ne comprends pas bien ce que tu veux dire, Nell? Je crois que je n'ai jamais pensé à plus loin qu'au mois suivant, ni à d'autres personnes qu'à celles qui avaient des relations directes avec nous. Après ma sortie du couvent, j'ai suivi jusqu'à l'année dernière un cours d'aquarelle et j'ai pris des leçons d'accompagnement. Dans tes lettres, tu me tourmentais beaucoup pour que je pousse mon anglais, mais je n'en ai rien fait et l'ai complètement laissé de côté après avoir obtenu mon brevet élémentaire. Ma tante m'a approuvée de cesser mes leçons, car c'était une dépense inutile puisque je ne suis appelée ni à voyager ni à fréquenter le monde étranger. La première année, j'ai suivi des cours de littérature, et cela m'intéressait beaucoup; mais ensuite tante était trop souffrante pour m'y accompagner et elle ne voulait pas me laisser sortir avec une femme de chambre. J'ai donc un peu continué seule. Je lis le plus que je peux. Mais, vois-tu, le temps passe si vite, et il y a tant à faire quand on n'a pas beaucoup d'argent à dépenser et qu'il faut pourtant tenir un certain rang! On en vient à réaliser des prodiges! Sans vouloir me citer comme un modèle, je t'assure qu'il me faut bien de l'industrie pour arriver à nouer les deux bouts avec les mille francs par an que mon oncle me donne pour mes dépenses personnelles. Car il n'y a pas que la toilette, il y a la part des pauvres qu'il ne faut pas oublier, les imprévus, un petit cadeau par ci par là à une amie, et, enfin, la petite pâture intellectuelle dont on ne saurait se passer non plus. Aussi, je chiffonne mes chapeaux et je retourne mes robes! s'écria-t-elle en finissant

et en riant, tandis qu'elle faisait sauter en l'air, d'un geste mutin, la manche qu'elle achevait de garnir d'un flot de dentelle au poignet. Ah ! je suis bien née pour être une femme d'intérieur ! Mon oncle a raison ! conclut-elle gaiement.

« Et une jolie et charmante femme d'intérieur elle serait ! » pensait sa cousine.

En la contemplant dans sa grâce d'attitude et sa langueur de gestes et de regards, Nell se rappela le mot de son oncle Burlslay sur celles qui n'auront jamais de foyer. Serait-il donc possible que cette charmante petite cousine n'eût jamais un *home* à elle ? Serait-il donc possible que le bonheur, — sans doute modeste, — auquel elle rêvait, elle ne l'atteignit jamais ?

Mais elle repoussa vite cette pensée. C'est presque tenter la Providence de ne voir que le mauvais côté des choses ! Son oncle Georges avait absolument tort ; il en conviendrait un jour, tout honteux. Nellie, sans dot, se marierait pour sa grâce, pour son charme, pour toutes ces douces vertus qui s'épanouiraient en elle et feraient un foyer heureux de plus ; et Nell, malgré sa fortune, serait aimée pour elle-même, par un homme riche ou pauvre, beau ou laid, n'importe, qui chercherait comme elle, dans la vie, un idéal à poursuivre et à atteindre.

— Comment as-tu trouvé tante Solanges ?

Et Nellie, le front subitement assombri, interrompait la rêverie de Nell en lui adressant cette question d'une voix assourdie.

— Très changée. A-t-elle été malade dernièrement ?

— Elle n'a jamais été bien solide ; mais, depuis deux hivers, elle a des bronchites terribles qui la retiennent des mois entiers à la maison. Elle vient d'en avoir une, bien que nous ne soyons pas en hiver, et cela m'inquiète.

— Avez-vous consulté pour elle ? Et qu'a-t-on dit ?

Nellie haussa les épaules avec découragement.

— Rien de bien précis, des traitements par l'air, pas faciles à appliquer, — des déplacements qui entraîneraient une série de complications. — Tante n'a pas voulu.

Elle n'en dit pas plus, mais Nell comprit que la question d'argent avait du être la vraie difficulté. Elle en eut de la peine. En remettant sa jaquette et son chapeau pour partir, elle pensait avec un peu de mélancolie aux contrastes que présente parfois la vie. Elle ressentait une tendre admiration pour sa cousine Nellie qui apportait tant d'art et de travail à administrer son pauvre petit budget de mille francs, au point d'en tirer encore la part des pauvres et de la pâture intellectuelle. Aussi se promit-elle bien de mettre, elle, toute son ingéniosité à allonger ce petit budget sans en avoir l'air. Mais

elle était trop fine et avait trop de délicatesse pour laisser rien deviner de ses impressions.

Nellie, demeurée seule, rangea le petit désordre de sa chambre. Elle réintégra à son porte-manteau la robe gris argent terminée grâce à l'aide de Nell. Puis elle s'assit sur une chaise basse devant son chiffonnier et se mit à en vider les tiroirs, à plier et à ranger avec soin, dans des sachets, les mouchoirs, éventails, gants, voilettes et rubans qu'ils contenaient.

Tout en faisant aller ses petits doigts agiles, elle pensait à la visite qu'elle venait de recevoir, aux récits de sa cousine. Et, de plus en plus, s'ancrait en elle cette pensée : « Je suis une femme d'intérieur. » Elle avait le sentiment très net qu'elle n'était préparée que pour la vie du foyer. Un moment, une pensée très vague, — une crainte plutôt, — l'effleura : « Si elle devait ne jamais avoir de foyer à elle ! » Mais ce doute ne dura pas... Une vision se précisait d'un *home* plus heureux que brillant dont elle serait la reine et l'inspiratrice. Elle y voyait clairement autour d'elle des petites têtes blondes et brunes qui se pressaient et se poussaient en jouant pour se serrer de plus près dans ses bras et dans les plis de sa robe. Il est vrai d'ajouter que Nellie ne voyait pas du tout celui qui partagerait avec elle le gouvernement de son empire. Dans la vie retirée qu'elle avait menée depuis sa sortie du couvent, elle n'avait rencontré aucun homme qui eût jeté les yeux sur elle ou mérité son attention. Elle avait su vaguement que des amis cherchaient à la marier, mais jusqu'à présent leurs efforts n'avaient pas abouti. Toutefois, comme elle n'avait que vingt ans, la perspective de coiffer Sainte-Catherine, tout en la faisant frissonner, ne lui apparaissait encore que lointaine et invraisemblable. Le Prince Charmant ne pourrait manquer de venir un jour, et, en souriant à cette espérance, Nellie de Verneuil se mit à songer au charme que le retour de sa cousine allait désormais répandre sur sa vie.

IV

Aucune saison n'a plus de poésie que l'automne. Cette année-là, il était particulièrement beau et Nell en jouissait chaque jour davantage. Elle se sentait le cœur léger comme cet air frais et piquant d'octobre qu'elle respirait les lèvres entr'ouvertes. Le soleil radieux souriait à ses vingt ans, et il lui semblait que les hautes et banales maisons tenaient pour elle des surprises en réserve, derrière leurs portes et leurs persiennes closes.

Les premières journées dans une ville nouvelle ! C'est, dans l'his-

toire de la vie, tantôt une simple parenthèse qui s'ouvre, tantôt un chapitre qui commence. Selon les âges, les circonstances et les cas, il y a là un moment d'angoisse ou de délicieuse attente : l'inconnu, aperçu à travers le doute, le désir ou l'espérance!

Nell regardait Paris avec des yeux nouveaux, maintenant qu'elle y était définitivement établie. Elle jouissait de mille détails devant lesquels les habitués passent indifférents. A côté de M. Burlslay, qui ne laissait à nul autre la joie d'être le guide de sa nièce, elle connut le charme des matins légèrement embrumés du Bois, lorsque la mélancolie des arbres dépouillés lutte, tour à tour vaincue ou triomphante, contre l'éclat d'un soleil pâli par l'approche de l'hiver. Mieux qu'une autre encore, elle goûta la joie semée de tous côtés par les fleurs épanouies. Dans les cités américaines, Nell les avait bien vues, aristocratiques et hautaines, derrière les vitrines des fleuristes à la mode; mais elle avait oublié les fleurs de France, mêlées gaiement à la vie populaire.

Quoi encore?... Elle connut les après-midi de solitaire contemplation dans des salles désertes de musées, les promenades à travers de vieux quartiers lointains, les flâneries sans but et les explorations dans les boutiques d'antiquaires.

Mais M. Burlslay voulait surtout que Nell vécût de la vie européenne et française, et, les premières semaines passées, il eut un entretien sérieux avec M. et M^{me} de Verneuil au sujet de leur nièce. Il y avait, dans l'éducation morale et dans le jugement de Nell, non des lacunes, mais des points insuffisamment développés et qui demandaient, avec la main légère d'une femme, un tact quasi maternel. M. Burlslay, ami depuis vingt ans du baron et de la baronne, avait en eux une confiance absolue. Il leur exposa le trouble mêlé de fierté que lui causait cette enfant, en présence de laquelle il était un peu désorienté.

— Prenez-la à votre école, conclut-il, il lui faut connaître l'esprit du pays et du milieu dans lequel elle est appelée à vivre. Je suis un vieux garçon et m'entends peu à diriger une jeune fille!

Et c'est ainsi que, tout naturellement, la vie de Nell se trouva intimement mêlée à celle de sa cousine. La santé chancelante de la baronne contribua encore à ce rapprochement.

Le cercle intime des Verneuil était assez restreint, mais des plus distingués. Les grosses fortunes y étaient rares; on y professait qu'*honneur passe richesse*. Peu de jeunesse; quelques vieilles dames ayant encore dans les cheveux un peu de la poudre de leurs grand-mères; et quelques vieux gentilshommes qui avaient conservé les grandes allures d'autrefois. Lorsque, chaque dimanche, ils se réunissaient autour de M^{me} de Verneuil, dans son petit salon

Louis XVI aux teintes et aux étoffes passées, sous le regard des portraits de famille, c'était une réunion d'une étrange physionomie.

Nell résuma un jour ses impressions en disant à sa cousine que l'on « pourrait se croire au Théâtre-Français ».

Pour son goût, et bien qu'elle fût sensible au charme spécial de ce milieu d'un raffinement extrême, l'atmosphère fleurait un peu trop la poudre à la Maréchale et l'essence de bergamote. La brise du dehors ne pénétrait pas assez dans ce salon clos où elle étouffait un peu et où ces délicieuses vieilles gens lui donnaient l'illusion de spectres d'un autre âge.

Mais, curieuse elle-même de pénétrer ce monde nouveau, elle tint à assister aux réunions de travail pour les pauvres que M^{me} de Verneuil avait organisées chez elle entre les jeunes amies de Nellie. La baronne et sa nièce avaient l'habitude de la charité, c'est-à-dire que les œuvres charitables avaient eu toujours une part dans leur budget. Elles étaient inscrites pour une somme plus ou moins élevée sur les registres des œuvres de la paroisse; de plus, tante Solanges tricotait chaque année un certain nombre de paires de bas, et Nellie confectionnait un costume de communiant aux approches du mois de mai. C'était plus que ne font beaucoup d'autres.

Nell suivait ces réunions avec assiduité. Tout en tirant l'aiguille plus activement peut-être que les autres, elle ne perdait rien de ce qui se disait autour d'elle. On causait beaucoup, et la conversation ne manquait pas d'intérêt pour elle qui cherchait si consciencieusement le bien à faire et la voie à suivre. Dans son entretien avec M. Burlslay, Nell avait bien exprimé ce qui était une idée fixe chez elle; mais elle restait hésitante sur les moyens. *Que faire, et comment le faire?*

Pour tâter le terrain, elle s'amusait parfois à provoquer l'étonnement, confinant à la stupéfaction, des élégantes ouvrières, en leur racontant les systèmes divers employés aux Etats-Unis par les jeunes filles pour se procurer des fonds en faveur d'une œuvre charitable. Les *charity-days*, par exemple, où les jeunes New-Yorkaises empruntent pour un jour tous les tramways de la ville. Les Compagnies, indemnisées de leurs frais, livrent dès le matin les trains aux jeunes filles, qui jouent le rôle de contrôleur. *No change* est leur devise : « On ne rend pas la monnaie! »

Et les jeunes Parisiennes de rire!

Nell, l'Américaine, était très frappée de la forme administrative que prend tout de suite en France la charité, même la charité privée... Mais lorsqu'elle se disait qu'il y avait peut-être là quelque chose à faire, bien vite sa raison lui soufflait qu'elle était encore bien jeune et bien peu expérimentée pour prendre parti en de si

graves questions. Et puis, la France n'était pas l'Amérique...

Et comme elle était d'esprit large et très tolérant, elle gardait ses idées jusqu'à nouvel ordre, écoutait sans broncher celles des autres et tirait l'aiguille avec un redoublement d'activité.

Elle étonnait bien un peu, mais il y avait en elle, dans l'attitude et dans l'accent, une sincérité qui lui gagnait les cœurs.

Son oncle Verneuil l'admirait sans réserve.

— Nell vaut son pesant d'or, répétait-il; j'en ai la preuve tous les jours!

Il avait, en effet, sujet d'apprécier sa nièce. Ses nouvelles fonctions l'avaient obligé à un travail considérable. Il avait eu à compiler des liasses de documents pour établir des rapports détaillés sur les différentes branches des services de la Compagnie dont il était inspecteur. Nell, le voyant surchargé, s'était offerte à lui venir en aide. Il n'avait pas accepté d'abord, dans la crainte de lui imposer autant de fatigue que d'ennui, et, pour tout dire, il doutait un peu de ses capacités pour une besogne aussi ardue. Mais elle avait tant insisté qu'il avait fini par accueillir sa collaboration. Durant quelques jours, la vue de cette jeune tête penchée gravement sur des dossiers poudreux lui fut une douceur à l'âme. Nell triait les pièces, alignait des chiffres, mettait des notes en ordre, parfois même écrivait à la machine ou sténographiait un rapport avec le sérieux et la conscience d'un vieil employé.

Mais tout cela ne suffisait pas à M. Burlslay. Il voyait approcher avec une certaine crainte le moment de conduire sa nièce dans le monde. Il savait que Nell, belle et riche, serait fort entourée, et il pressentait qu'elle ne lui resterait pas longtemps. Il craignait que, dans sa recherche de la valeur intrinsèque, de ce qu'elle appelait la *personnalité*, la jeune fille fit trop bon marché d'autres considérations d'une importance tout aussi grande dans le mariage, et il souhaitait vivement prolonger de quelques mois ce temps d'initiation de la jeune fille à la vie mondaine.

Les événements le servirent à merveille et aussi la délicate tendresse de cœur de sa chère Nell.

La santé de la baronne, loin de s'améliorer, déclinait de jour en jour. La réclusion à laquelle la mauvaise saison la condamnait avait un effet désastreux sur son organisme affaibli. Elle n'avait plus même la force de se promener dans sa maison : le goût des fleurs, des arrangements coquets de son intérieur ou de sa personne l'abandonnait. Elle en vint peu à peu à trouver fatigante la conversation de ses amis et cessa de recevoir tous les jours, comme elle l'avait fait jusqu'alors.

Elle quitta peu sa chambre, devint triste, hantée d'idées noires,

se tourmentant par avance et tourmentant les siens, à la pensée de ce qui arriverait si elle n'était plus là. Elle, dont l'humeur avait toujours été inaltérablement douce, le caractère d'une égalité parfaite, devint nerveuse, irritable. La maison s'assombrit à mesure qu'elle s'assombrissait elle-même; la vie de famille perdit de son charme lorsque la pauvre tante ne lui en donna plus du sien.

M. de Verneuil, inquiet et pressé par ses nièces, se décida à demander l'avis de plusieurs sommités médicales.

Le jour de la consultation, Nell et Nellie, anxieuses, attendaient dans le salon que leur oncle prit congé des médecins réunis dans son bureau.

Dès qu'il revint vers elles :

— Je suis, malgré tout, rassuré, leur dit-il avec empressement, car je craignais que votre tante eût la poitrine atteinte, et alors le mal eût été sans remède. Elle a seulement une vive irritation des bronches. Ce qu'il y a de grave dans son état, c'est un commencement de neurasthénie que la vie renfermée à laquelle elle est astreinte ne peut qu'aggraver. Ces messieurs prescrivent immédiatement un traitement hydrothérapique, mais ils sont d'accord pour penser que si de bons résultats ne se manifestent pas rapidement, le seul espoir d'enrayer le mal serait de faire voyager votre tante pour la conduire dans un pays tiède et sous un ciel plus clément...

Il se tut, soucieux, et un silence profond régna pendant un instant.

— A la grâce de Dieu, reprit-il, nous allons commencer le traitement; et si, dans quelques semaines, votre tante ne va pas sensiblement mieux, nous prendrons les dispositions nécessaires pour qu'elle et toi, Nellie, vous alliez quelque part à l'étranger finir l'hiver.

— Pauvre oncle, dit affectueusement Nellie en l'embrassant : il est dit que vous ne serez jamais tranquille; toujours avec des soucis et des sacrifices à faire!...

— Trop heureux encore de pouvoir les faire, mon enfant! Là où la santé de ta tante est en cause, le reste compte peu!...

Nell ne dit rien; mais, en remontant près de M^{me} de Verneuil, elle eut un moment d'hésitation, comme si elle eût voulu confier quelque chose à sa cousine; mais elle se contenta, et toutes deux entrèrent chez la malade.

M. de Verneuil les y rejoignit et mit franchement sa femme au courant de l'opinion des médecins. Il avait pour principe qu'en toutes choses il vaut mieux dire la vérité. Puis il savait que la baronne était préoccupée de son état et que cette anxiété causait chez elle un malaise moral qui se répercutait dans ses troubles physiques.

M^{me} de Verneuil consentit de bonne grâce à essayer du traitement hydrothérapique, mais elle ne voulut pas entendre parler de voyage.

On discutait encore autour de sa chaise longue, lorsque la vieille femme de chambre entra, apportant à la baronne une superbe gerbe de lilas et de roses, accompagnée d'une lettre de M. Burslay. L'oncle Georges avait souvent de ces attentions, dont M^{me} de Verneuil se montrait fort touchée.

Pendant que les jeunes filles disposaient dans des potiches et dans des coupes les longues tiges fleuries, la baronne lisait sa lettre et, avec un regard de profonde surprise, la passait à M. de Verneuil.

— Nell, sais-tu ce que ton oncle m'écrit? demanda-t-elle, en reprenant le papier que son mari lui tendait sans rien dire :

— Non, tante, répondit la voix sincère de la jeune fille.

M^{me} de Verneuil lut alors :

« Laissez-moi faire appel à notre vieille amitié et à votre affection pour notre nièce commune, en vous demandant un service :

« Vous avez donné à ma chère Nell la douceur d'une tendresse maternelle que depuis bien des années elle ne connaissait plus. Elle est aujourd'hui sur le point d'entrer dans le monde où elle doit vivre et où, je l'espère, elle tiendra une place digne d'elle. Mais je pense qu'avant de l'y lancer, son éducation, très forte par certains côtés, aurait besoin d'être complétée au point de vue artistique et européen.

« Puis-je donc me hasarder à demander à M. de Verneuil et à vous un sacrifice? Ce serait de consentir à quitter pour quelques mois (quatre ou cinq) votre mari et votre intérieur... C'est beaucoup demander, je le sais. Je voudrais, chère Madame et amie, vous voir accepter de conduire ces deux jeunes filles à Rome (ici, un cri de Nellie interrompit la lecture); que vous vous y installiez avec elles, non dans un hôtel banal, mais chez vous, dans un appartement ou dans une villa, avec tout le confortable et tout l'agrément possible. Je voudrais enfin que, dans la mesure compatible avec votre état de santé, vous les conduisiez dans le monde, dans le grand monde italien et étranger. Cela vous serait facile, car vous auriez aisément les meilleures recommandations pour les ambassades.

« Devant l'énormité de ce que je sollicite de vous, je devrais hésiter, et cependant je vous connais si bien que je ne doute pas de votre consentement ni de celui de M. de Verneuil. De plus, on dit qu'un voyage en Italie est un rayon de soleil dont la vie demeure illuminée pour toujours. Eh bien, je suis vieux déjà, et les joies, en ce monde, me sont certainement comptées; laissez-moi donc celle de mettre moi-même ce rayon de soleil dans la vie de

vous gentille Nellie, qui aura ainsi une raison de ne pas oublier le vieil oncle Georges quand il n'y sera plus. C'est pourquoi je sens que vous serez bonne comme je vous ai toujours connue, et que vous rendrez aux deux cousines, je dirais presque aux deux sœurs, un service dont je vous aurai, jusqu'au dernier jour, la plus profonde reconnaissance. »

— Comme mon oncle est bon ! Comme ton oncle est bon ! s'écrièrent ensemble Nell et sa cousine, en se jetant follement sur M^{me} de Verneuil qu'elles étouffaient à demi.

— Quand partons-nous?... demanda Nellie d'une voix ardente.

— Comme tu y vas ! répondit en riant M. de Verneuil. Tu ne mets pas en doute le consentement de ta tante ! Mais nous n'avons pas même eu le temps de discuter la question...

— Oh ! oncle Jules, vous ne voulez pas dire que vous allez perdre une minute à discuter ? Ce serait du temps gaspillé ! Vous n'auriez jamais le cœur de faire à votre petite Nellie un chagrin pareil ? Quoi ! la possibilité d'aller à Rome, de connaître l'Italie, et voir s'évanouir un pareil rêve !...

Et Nellie, pleurant presque de joie, joignait les mains, en regardant tour à tour son oncle et sa tante.

— Voyez, tante Solanges ne dit rien ; elle est plus raisonnable ! s'écria-t-elle, renaissant à l'espoir.

— Cela sera un gros sacrifice pour vous, mon oncle, dit alors Nell de sa voix douce et persuasive, mais nous en serons si heureuses, et tante s'en trouvera si bien !

M. de Verneuil sourit.

— Non, mes enfants, rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de refuser l'offre si affectueuse et si délicate de M. Burslay. Vous pouvez donc déjà arranger avec votre tante tous les petits détails de votre voyage, car, elle aussi, sans le dire, est certainement décidée...

Après une nouvelle explosion de joie de la part de Nellie, on s'assit en se mettant à parler pratiquement du projet.

M^{me} de Verneuil eut une excellente idée. Il est toujours désagréable de débarquer dans une ville inconnue sans savoir d'avance où l'on va. Ce serait bien ennuyeux et même fatigant de descendre dans un hôtel, puis d'avoir à chercher une installation et de s'y organiser. Le curé de leur paroisse lui avait justement parlé, quelque temps auparavant, d'un ami qu'il avait à Rome, un Italien, qui était quelque chose au Vatican et rendait les plus grands services aux étrangers à lui recommandés. Le mieux serait de lui faire écrire dès maintenant par M. le Curé, en le priant de louer un appartement ou une villa où M^{me} de Verneuil et ses nièces pourraient se rendre directement, sans préoccupation d'aucune sorte.

Le conseil réuni autour de tante Solanges trouva l'idée parfaite.

— Habille-toi, Nellie, et, après avoir porté nos remerciements à l'oncle Georges, tu iras sans retard voir notre excellent curé. Tu lui expliqueras ce dont il s'agit.

— Du soleil avant tout, ajouta Nell, et un jardin ou une terrasse ! Spécifie bien cela !

— Mais il faudrait fixer un chiffre, dit M. de Verneuil, et c'est assez difficile.

— Oh ! ce n'est pas bien cher, mon oncle, répondit encore Nell ; pour une somme peu élevée, on trouve quelque chose de très honorable.

— Mais comment es-tu si bien renseignée sur l'Italie ? demanda sa cousine en riant.

— Sans aucune sorcellerie de ma part, sois-en bien sûre ! Une de mes amies de Boston a passé quatre ans à l'ambassade de Rome ; elle en revenait : j'ai profité de cette circonstance pour m'informer d'une de foule choses. On ne sait jamais si ce qui vous semble inutile au moment où on l'apprend ne vous servira pas un jour...

Maintenant que tout était résolu, chacun retourna à ses occupations. Nellie se retira pour aller chez l'oncle Burslay, puis au presbytère. M^{me} de Verneuil, secouée et déjà ragaillardie par cette perspective d'un changement inattendu, sonna Catherine ; Nell se leva et prit congé à son tour, mais au moment où elle sortait de chez sa tante, l'oncle Jules, qui l'avait suivie, la prit dans ses bras et lui mit un tendre baiser sur le front, parmi ses bouclettes toujours indisciplinées.

— Tu es aussi bonne qu'intelligente et jolie !..., lui dit-il tout bas avec émotion.

Nell ne répondit rien et s'enfuit en courant. Toute joyeuse, elle rentra chez elle : sa petite combinaison avait réussi.

Avant que les médecins eussent décrété un changement d'air et de milieu pour sa tante, la jeune fille avait pensé que l'hiver humide et froid de Paris ne convenait pas à sa tante ; mais elle devinait aussi que M^{me} de Verneuil se refuserait à un déplacement coûteux. Et elle avait eu alors l'idée de demander un sacrifice à sa tante, et l'oncle Burslay, comprenant son désir, s'était prêté à la réalisation de sa délicate pensée.

Le même soir, seule avec son oncle, Nell lui fit en riant le récit de la petite scène, et lui peignit avec une émotion heureuse la joie expansive de sa cousine.

— Mais, oncle Georges, pourquoi avoir écrit ? Pourquoi n'être pas venu vous-même ? Quant à moi, du reste, cela m'a mise plus à

f'aise : j'ai pu affirmer en toute vérité que je ne connaissais pas le contenu de votre lettre...

— Mon enfant, répondit M. Burlslay, la plume est plus sûre que la parole. Il y avait une certaine délicatesse à mettre dans cette offre; je tenais à ce que M. et M^{me} de Verneuil fussent bien pénétrés que je leur demandais réellement un *service* et que j'entendais demeurer leur *obligé*.

Le voyage décidé, tout le monde fut d'accord pour en activer les préparatifs.

Ainsi que M. Burlslay l'avait indiqué à Nell, il y avait à la question un côté pratique, mais dont il fallait sauver les apparences; on s'en tira habilement en faisant de Nell, avec une parfaite simplicité, la trésorière de l'expédition, et chacun resta ainsi, avec convenance et dignité, à sa place et dans son rôle.

La veille du départ, Nell et Nellie, en voyant enfin leurs malles fermées et sanglées, s'épanchèrent en une méditation joyeuse...

— Vois-tu, disait Nellie, il me semble que nous courons à la poursuite du bonheur! J'ai comme le pressentiment qu'il est quelque part là-bas, sur la route, et qu'il attend l'une de nous! Laquelle le saisira?... Laquelle fera captif l'oiseau bleu qui, tantôt se pose sur les aubépines du chemin, tantôt se balance dans le jardin des palais?...

— Folle! répondait Nell en l'embrassant; toutes deux nous le charmerons et le ramènerons, dans une cage fleurie, sous le ciel parisien!...

J. D'ANIN.

La suite prochainement.

ÉMILE ZOLA

L'ŒUVRE ET L'HOMME

Les agités du dreyfusisme, en qui se continue l'obsession de l'Affaire, s'imagineraient volontiers que nos jugements sur Emile Zola sont aujourd'hui dictés par la rancune de l'attitude que prit bruyamment l'écrivain dans la campagne pour le condamné de l'Île du Diable. Et les mêmes hommes, ou les amis des mêmes hommes, dont la joie débordait en télégrammes ironiques tandis que le colonel Henry se coupait la gorge au Mont-Valérien, les mêmes hommes ou les amis des mêmes hommes qui ne daignaient seulement pas attendre que le cadavre du suicidé fût refroidi pour inculper sa mémoire du crime de trahison, ceux-là s'effarouchent pudiquement à l'heure actuelle et nous accusent de méconnaître le respect dû aux morts, parce que nous formulons des réserves sur le rôle littéraire, moral et social, joué en notre histoire contemporaine par le père des Rougon-Macquart. Il y aurait là à noter, au cours de l'éternelle comédie humaine, une jolie scène d'hypocrisie, si les événements, auxquels nous assistons depuis de longues années, ne nous avaient amplement blasés déjà sur des « documents vécus » de cette espèce.

Et d'abord, quand il serait vrai que l'estime très relative en laquelle nous tenons l'auteur de *Nana* ou de *Pot-Bouille*, provient de la fameuse lettre : « J'accuse », et de la brutale explosion d'outrages dont elle fut l'occasion, en France et hors de France, contre notre armée et notre patrie, nous ne voyons rien là dont nous aurions à rougir.

Cette violente et verbeuse épître valut à son auteur, nous ne l'ignorons pas, au delà de nos frontières, une popularité tumultueuse, que n'avait nullement préparée d'ailleurs son œuvre littéraire ; car, si les journaux anglais, italiens et allemands prodiguent, depuis quelques jours, les nécrologies hyperboliques au grand romancier, au grand penseur, au grand philosophe, au grand

poète, au grand apôtre de la vérité et de la justice, à l'incarnation la plus pure, en un mot, de toutes les gloires et de toutes les vertus d'ici-bas; si cet enthousiasme va jusqu'à nous susciter, particulièrement de l'autre côté des Alpes, les condoléances d'une insolente sympathie où s'affiche la négation des arrêts rendus par nos conseils de guerre, nous n'avons pourtant point oublié l'époque, — pas très lointaine, — où la même presse étrangère commentait avec un dégoût profond les grossièretés de la pseudo-épopée sociale édifiée par Emile Zola. Et peut-être ne serait-ce pas un vain amusement que de chercher à imaginer quel serait présentement le ton tout autre des articles nécrologiques qui éclosent avec tant d'abondance à Londres, à Rome ou à Berlin, dans le cas où le coryphée de l'école naturaliste fût demeuré, depuis 1898, un simple homme de lettres, en dehors des partis et des luttes politiques; mais sans doute découvrirait-on en cette recherche certaines causes au pompeux lyrisme de nos voisins, qui n'ont rien à voir avec un amour immodéré de la France. Et les esprits qui se piquent d'échapper aux entraînements aveugles conviendraient vraisemblablement que la comparaison instructive, entre les apologies grandiloquentes de l'heure actuelle et celles plus modérées que l'on devine dans l'hypothèse où Emile Zola eût ignoré Alfred Dreyfus, suffiraient à justifier largement nos scrupules patriotiques.

Du reste, si condamnable que nous apparaissent les brutales diatribes du pamphlétaire, et si sévère que soit notre façon de juger son action politique en ces quatre dernières années, ce n'est pas ce triste chapitre de sa biographie qui inspire notre opinion à son égard. Nous pourrions presque laisser de côté l'épisode dreyfusiste en sa carrière sans rien changer de notre sentiment général sur l'homme et sur son œuvre. Et ceci pour divers motifs.

D'abord, nous inclinierions à croire que, malgré les attitudes tapageuses de son intervention dès le début de l'Affaire, l'emploi qu'il tint en cette tragi-comédie fut beaucoup moins prépondérant qu'il ne se le figura lui-même, et qu'il y joua beaucoup moins le personnage d'un meneur que celui d'un comparse. Quand on rapproche non seulement le contexte entier de son réquisitoire, mais aussi certaines allégations particulières, parfois certaines phrases, des témoignages contraires à l'armée qui furent enregistrés plus tard par la Cour de cassation ou dans les débats du procès de Rennes, on s'aperçoit aisément de la source où il puisa sa documentation; et l'on constate que cette documentation, qu'il ne vérifia point, demeura aussi superficielle que l'est d'ordinaire l'indigeste, mais spéculative érudition de ses romans. En l'occasion, il ne fut, comme d'habi-

tude, renseigné que de seconde main. Lorsqu'il dut s'expliquer devant le jury, il ne put, après deux ou trois mots malheureux, que s'effacer radicalement derrière son avocat; il laissa se dérouler, sans y prendre part, l'âpre duel entre la défense et les témoins accusateurs; en fin de compte, quand il se vit condamné par la Cour d'assises de Versailles, il s'enfuit éperdument vers l'Angleterre. Pour un apôtre de la justice, de la vérité et du droit, cette prudente retraite n'indiquait qu'un appétit du martyr fortement mitigé par le souci de son bien-être individuel, et cette crainte de quelques mois de prison ne fournissait pas un exemple très entraînant d'un héroïsme renouvelé de l'antique. L'apôtre, en mettant la frontière entre lui et ses juges, avait une manière de servir la cause à laquelle il s'était si bruyamment voué dont nous ne saurions lui garder rancune.

Et puis, si la campagne dreyfusiste fit apparaître, en une manifestation éclatante, aux yeux du grand public, les caractéristiques essentielles d'Emile Zola, elle n'a apporté, après tout, aucune espèce de contribution bien neuve à l'étude de son tempérament. La présence de l'écrivain aux côtés de l'ex-capitaine ne révèle rien d'imprévu; elle répond à ses prédispositions naturelles; elle est conforme à son œuvre passée; elle s'affirme selon la logique de ses actes antérieurs. Philosophiquement, il n'y a pas plus à s'en indigner que de la résultante néfaste, mais nécessaire, de certains instincts innés, que le moindre esprit critique permettait de discerner sans effort à travers son œuvre écrite. Et parce que la perception de ces détestables instincts échappa longtemps à la clairvoyance de beaucoup d'entre nous, il n'empêche qu'on en retrouve constamment la marque au cours des trente ou trente-cinq volumes composés avant 1898.

Non pas, du reste, que cette masse compacte de prose soit littérairement négligeable. Emile Zola, qui nous semble bien n'avoir jamais possédé qu'une organisation cérébrale très fruste et très simpliste, était pourvu en revanche d'une imagination grossissante, qui lui a permis d'entrevoir parfois le monde extérieur sous un aspect véritablement poétique. Entendons-nous ici sur le sens que nous donnons à cette épithète, et posons en principe que la poésie consiste dans la transformation des réalités par la vision personnelle de chacun de nous et dans l'expression communicative de cette vision particulière. Dès lors, on ne saurait nier, selon nous, que l'auteur de *Germinal* ait compris et exprimé mieux qu'on ne l'avait jamais fait avant lui la poésie grossière des foules hurlantes et déchainées; il comprend et il exprime également avec puissance le genre de beauté que peuvent recéler les produits du

mécanisme industriel contemporain ; il souffle une vie rudimentaire et monstrueuse, mais d'une rare intensité esthétique, à un appareil de distillation, à une locomotive perdue dans une tourmente de neige, à une machine à vapeur pour l'épuisement de l'eau des mines. Par là, il a une note d'originalité moderniste qui répond par hasard assez bien à l'une de ses prétentions les plus chères ; et nous ne voulons pas diminuer le mérite de ce don, qui lui vaudra sans doute, devant la postérité impartiale, une place appréciable au deuxième ou au troisième rang parmi les écrivains de ce siècle. Mais, encore une fois, notons bien que ce genre de talent, — s'il s'exerce avec puissance, — ne s'exerce jamais que dans les limites restreintes offertes par le spectacle des choses inanimées ou des collectivités humaines animées des pensées ou des passions les plus élémentaires.

C'est que, en somme, Emile Zola resta toujours dépourvu de psychologie à un degré qui confine au miracle. Ce disciple attardé des romantiques, qui se figura être un novateur réaliste, cet observateur imaginatif des formes superficielles, qui se posa naïvement en homme de science, ne possédait pas plus d'aptitude à connaître les autres qu'à se connaître lui-même. Au cours de sa longue épopée d'une famille sous le second Empire, pas un personnage qui émerge, pas un caractère fortement dessiné, pas un *type* créé, pas même un nom qui surnage en nos mémoires. Ou alors, si l'on veut, il y a le nom de Coupeau, la brute alcoolique uniquement intéressante par ses épouvantables crises de *delirium tremens* ; il y a le nom de Nana, autre brute, pas même courtisane, mais basse prostituée, vulgaire et inconsciente machine à plaisir ; il y a le nom de la Mouquette, la jeune personne qui dut toute sa réputation à un geste, où l'on peut voir, il est vrai, un démenti à la spirituelle boutade de Voltaire, lorsque, répondant par avance à la thèse du naturalisme intégral, il disait : « Mon... dos aussi est dans la nature ; pourtant, je ne le montre pas. » Il y a peut-être encore ainsi à retenir deux ou trois noms d'individus à l'âme aussi primitive que celles du trio sus-énoncé. Tout ceci, malheureusement, nous laisse loin, non pas seulement d'un Shakespeare ou d'un Balzac avec lesquels la comparaison serait par trop écrasante, mais même bien loin encore d'auteurs à l'envergure infiniment plus modeste, un Bernardin de Saint-Pierre ou un abbé Prévost.

Déplorable en tant qu'analyste et peintre du cœur ou du cerveau humains. Emile Zola ne rachète pas cette infériorité par quelque qualité philosophique. Sa conception générale du monde se réduit à certaines négations violentes et à une foi aveuglément mystique en la religion de la science, sur laquelle nous aurons à revenir.

Sa sociologie — qui s'affirma surtout en ces dix ou douze dernières années, lorsque sa soif de popularité s'exaspérait — ne dépasse guère le niveau habituel des rêveries vagues dont les orateurs révolutionnaires bercent leurs auditeurs de réunions publiques; des phrases et encore des phrases sur la fraternité et la paix universelles, sur le progrès indéfini, sur la justice, sur la solidarité, toutes formules généreuses en soi, mais peut-être un peu généreuses à la façon de ces breuvages où les malheureux puisent une joie factice et momentanée, suivie des pires lendemains. Et cette phraséologie ne vaut même pas par le style.

Ce style, quand le mouvement ne s'en trouve pas précipité en une de ces descriptions poétiques dont nous parlons plus haut, reste constamment lourd et lent, sans variété et sans souplesse. Par une nouvelle incohérence du romancier, qui attaqua si impitoyablement Victor Hugo, les procédés dont use l'auteur de *l'Assommoir* sont précisément ceux qu'employait volontiers l'auteur de *la Légende des Siècles*. Quelquefois, l'inspiration est directe et flagrante, comme pour ce tableau de Paris qui occupe plusieurs chapitres d'*Une Page d'amour*. Mais, là comme toujours, le procédé apparaît faussé, ou bien parce qu'il fut appliqué maladroitement, ou bien parce qu'il est outré jusqu'à la parodie. Les énumérations interminables, — voir *le Ventre de Paris* ou *la Faute de l'abbé Mouret*, — finissent par donner l'impression de simples catalogues; les accumulations ou les répétitions d'images, souvent peu réjouissantes, obscurcissent la narration et fatiguent le lecteur le plus résistant à l'ennui. Défaut de tact, de mesure et de goût, tous les caractères essentiels de l'écrivain pourraient se résumer assez complètement en cette triple formule; et comme on a dit que « le style c'est l'homme », et que cette pensée se vérifie rigoureusement en Emile Zola, on s'explique ainsi sans peine les résistances instinctives que l'homme, plus encore que l'écrivain, n'a cessé de voir se dresser contre lui.

Sa personnalité envahissante ne s'épanchait continuellement au dehors que pour heurter de front les sentiments les plus respectables de ses contemporains et de ses compatriotes. Parfois, elle s'affiche avec une brutalité tellement offensante qu'on se demande si ces grossièretés ne sont pas en partie calculées et voulues pour attirer l'attention en « épétant le bourgeois », comme on dit dans l'argot d'aujourd'hui; et il faudrait alors voir là un autre legs du romantisme et de la puérile manie qu'eurent ses premiers adeptes de molester les « philistins ». Seulement, tandis que les Jeune-France de 1830 s'en tenaient à des plaisanteries turbulentes d'écoliers en vacances, Emile Zola, avec sa lourdeur coutumière, arrive

tout de suite au pur scandale; il remplace les joyusetés un peu libre, d'une fantaisie débridée, par une sorte de goujaterie méthodique et triste, dont l'audace contribua peut-être beaucoup à la notoriété de son nom, mais qui lui valut une gloire médiocrement enviable pour une âme bien située.

On peut n'être pas dévot, on peut même être détaché de tout culte religieux; on n'en éprouve pas moins un sentiment de gêne devant ce sobriquet de Jésus-Christ, dont il baptise un des crapuleux paysans de *la Terre*, et qu'il replace sans cesse avec affectation dans toutes les circonstances les plus ridicules, les plus scabreuses ou les plus malpropres. On n'a pas besoin d'une grande exaltation patriotique pour se trouver cruellement choqué du ton général de *la Débâcle*; les gravures de l'édition allemande, qui furent publiées avec l'autorisation de l'auteur, et dont on lui a justement reproché le caractère insultant pour l'armée française, ne sont en somme qu'une illustration trop rigoureusement conforme à l'esprit du texte; et qu'on ne nous serve pas ici une fois de plus l'argument connu des exigences sévères qu'impose le respect de la Vérité, — avec une majuscule; — *le Désastre*, des frères Margueritte, qui traite exactement du même sujet, qui n'est ni moins vrai, ni moins scrupuleusement documenté, a, en dehors de la question littéraire, une allure singulièrement différente, et de la comparaison des deux ouvrages émanent deux impressions qui ne se ressemblent guère. On a beau enfin avoir lu le cycle plutôt étendu de la littérature licencieuse, depuis Boccace et nos vieux conteurs jusqu'à Guy de Maupassant, en n'oubliant ni Rabelais, ni La Fontaine, ni les grivoiseries du dix-huitième siècle, — si affranchi soit-on de toute pruderie, — on demeure cependant frappé d'une certaine stupeur devant le large fleuve d'obscénités qui coule à travers l'œuvre d'Emile Zola, et où l'auteur semble se complaire avec une parfaite inconscience. Avec inconscience, disons-nous : à moins toutefois, ainsi que l'accusation en a été formulée à diverses reprises, que cette pornographie soit, au contraire, très préméditée; et il est certain que, si les thèmes de *Nana* ou de *Pot-Bouille* comportent à la rigueur des peintures aussi osées que l'on voudra, on se demande à quoi tendent les scènes de débauche et de sadisme visiblement plaquées dans des romans tels que *l'Argent* et *Rome*, où on ne leur voit pas d'autre raison d'être que de flatter les plus bas instincts du public.

On a plaidé, comme circonstance atténuante, l'ignominie même de ces peintures; et, du fait qu'elles sont sans volupté, sans gaieté, sans élégance, plus ordurières que lascives, on en a contesté l'influence corruptrice. La thèse vaut ce qu'elle vaut; nous ne

l'acceptons, quant à nous, qu'avec les plus extrêmes réserves, et nous admettrons malaisément que le spectacle coutumier de l'ordure, fût-il des plus tristes et des plus répugnants, n'exerce pas à la longue une action morbide sur les foules, soit au point de vue artistique et littéraire, soit au point de vue de la simple moralité. A force de se mêler à la société de brutes immondes, il n'est personne qui ne finirait, plus ou moins, par s'abaisser l'intelligence et par se dépraver le cœur. Or, les sociétés où nous fait fréquenter Emile Zola avec persistance sont ordinairement d'une qualité telle qu'elles en vinrent à scandaliser un jour ses propres disciples; on se souvient de leur protestation fameuse contre certaines pages du maître de Médan; parmi les protestataires, il s'en trouvait pourtant qui avaient eux-mêmes signé des livres dont l'austérité n'était pas la marque distinctive; on ne pouvait pas les suspecter d'un excès habituel de pudibonderie. Ils n'en dénoncèrent pas moins avec netteté la nature malsaine de cette brutale littérature. Et nous nous garderons de les en blâmer.

D'autant plus que cette littérature ne contribua pas seulement à pervertir notre goût national et à déséquilibrer encore un peu davantage les traditions morales de nos contemporains; elle servit surtout à nous déshonorer amplement à travers le monde en fournissant des arguments à ceux de nos voisins qui ne sont jamais fâchés de proclamer notre définitive et irrémédiable décadence. Les étrangers, alors même qu'ils ne nourrissaient contre nous aucun préjugé haineux, adoptèrent comme l'expression de vérités photographiques les déconcertants tableaux de mœurs imaginés par l'écrivain, et qu'il était censé avoir copiés sur le vif. Au delà de nos frontières, et loyalement ou non, on jugea nos ouvriers d'après les ivrognes dégradés de *l'Assommoir*, nos paysans d'après les bêtes lubriques et féroces de *la Terre*, notre bourgeoisie d'après les honteux fantoches de *Pot-Bouille*. De longue date, le romancier avait commencé l'œuvre anti-française que le pamphlétaire devait brillamment continuer au cours de la période dreyfusiste, et qui porta au comble sa gloire cosmopolite. Seulement, en vérité, on voudra peut-être bien nous concéder que nous n'avons là aucun motif de gratitude à son égard, et que nous sommes même en droit de sympathiser médiocrement avec cet étrange citoyen de notre pays.

Quand il ne nous blesse pas violemment par son oubli des simples bienséances, par ce sans-gêne outrageux qui nous disqualifia devant les peuples civilisés, il trouve encore moyen de choquer les plus émancipés d'entre nous, grâce à la lourdeur agressive avec laquelle, dans le train ordinaire de la vie, il se libère des traditions et des habitudes sociales, parfaitement respectables.

Jamais débitant de spécialités pharmaceutiques n'a soutenu son entreprise commerciale à l'aide de procédés de réclame plus effrénés que ceux de cet homme de lettres. L'américanisme, dont usent les politiciens dans leurs opérations électorales, apparaît presque naïf, en comparaison de la virtuosité merveilleuse avec laquelle ce littérateur a battu lui-même la grosse caisse devant sa propre littérature. Naguère, les plus habiles mettaient au moins quelque retenue dans le zèle avec lequel ils soignaient l'organisation de leur publicité; ils évitaient autant que possible de monter personnellement sur l'estrade. Malheureusement, la retenue et Emile Zola font deux. Rien ne l'arrête de ce qui peut favoriser le tirage de ses volumes et faire parler de lui dans les journaux. Il invente donc une école, dont il se constitue le chef, sans d'ailleurs se forger la moindre illusion, — si nous en croyons son ami de Goncourt, — sur la valeur de ce *naturalisme* dont il fut le père, et qu'il ne prenait pas lui-même au sérieux. Ayant découvert l'excellence de cette étiquette inédite, il l'inscrit et il la répète partout et sans cesse, à propos de tout et souvent hors de propos, jusqu'en des formules de vaticination majestueuse; on se rappelle sa prophétie : « La République sera naturaliste ou elle ne sera pas ! » Et cet axiome, d'un vide pompeux, ne souleva généralement qu'un éclat de rire moqueur; mais la généralité de ce rire constituait un mode de réclame; la moquerie dès lors ne troubla pas le romancier prophète. Et l'on s'aperçut encore mieux plus tard de son insouciance du ridicule et de son instinctif appétit d'attirer par n'importe quels moyens la curiosité des foules sur son individualité, lorsque, en pleine gloire, il se soumit à des examens médicaux qui aboutirent à la publication d'une minutieuse étude descriptive de ses organes. Barnum lui-même n'avait songé à rien de pareil. Seulement, si cette maîtrise d'un genre spécial inquiète déjà notre sentiment du goût et de la mesure, lorsqu'elle s'applique à l'exhibition des acrobates et des phénomènes, elle nous apparaît monstrueuse et presque répulsive lorsqu'elle s'exerce dans le domaine des choses de l'art et de la pensée.

Enfin, un dernier trait particulièrement irritant du caractère d'Emile Zola, et profondément contraire à notre génie français, c'est son pesant pédantisme scientifique. Il appartenait à cette catégorie d'esprits primitifs qui pratiquent, avec la foi du charbonnier, le fétichisme de la science. Nous rencontrons ainsi à tous moments autour de nous de braves gens, d'autant plus convaincus que leur ignorance ne leur permet pas d'analyser leurs convictions, et qui vivent sous le prestige des miracles accomplis par les savants depuis un siècle; ils s'enthousiasment

devant une découverte nouvelle comme des enfants devant un tour inédit de physique amusante; s'ils entrent dans un laboratoire quelconque, c'est pleins d'un peu de ce respect craintif et superstitieux dont le nègre entoure la case de son sorcier; un microscope ou une éprouvette deviennent à leurs yeux des sortes de gris-gris; il n'est pas jusqu'aux mots des vocabulaires techniques qui ne les frappent d'admiration et dont ils n'aiment à se servir parfois, comme s'ils contenaient on ne sait quelles surnaturelles vertus et conféraient à ceux qui en usent un mystérieux privilège sur le commun des mortels. C'est là ce qu'on a pu appeler la « religion de la science ». Un homme tel que Pasteur s'y montra toujours réfractaire; elle compte, en revanche, parmi ses adeptes les plus intransigeants, tous les Homais de chefs-lieu de canton.

Et de ces adeptes, naturellement, Emile Zola ne fut pas le moins notoire. Après avoir lu Claude Bernard et n'y avoir rien compris, il inventa tout de suite « le roman expérimental »; un jour qu'il avait entendu parler de la théorie de l'hérédité physiologique, il trouva cette conception d'allure savante, mais d'ailleurs artificielle et baroque, qui sert de base à son histoire des Rougon-Macquart; puis, il découpa des « tranches de vie ». Et cette logomachie, aussi prétentieuse que vide, ne mériterait sans doute pas qu'on s'en indignât plus que de tout autre travers inoffensif, s'il n'en était d'une niaiserie prolongée, et surtout teintée d'érudition, comme de cette grossièreté coutumière dont nous parlions plus haut, et qui, fatalement, peu à peu, finit par agir sur l'esprit des lecteurs. Le grand-prêtre du naturalisme, non content d'avoir faussé le goût et abaissé le sens moral de ses contemporains, aura ainsi contribué encore, pour une certaine part, à leur détraquer le cerveau; et s'il est vrai, comme l'a affirmé Molière,

Qu'un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant,

les innombrables notions de pseudo-science dont il a copieusement saturé son époque ne doivent pas avoir médiocrement aggravé l'intensité de la sottise humaine.

On observera, du reste, que tous ces défauts d'Emile Zola, — pédantisme scientifique, outrance réclamière, recherche des peintures scabreuses, grossièreté du fond et de la forme, — s'ils ont fortement gâté son œuvre et ont éloigné de lui des sympathies nombreuses, ne nuisirent pourtant pas à cette notoriété bruyante de son nom, qu'il prit pour de la popularité : le scandale peut, à la rigueur, être considéré comme un succédané de sa gloire; il se grisa donc éperdument de cette gloire; il ne se douta jamais

qu'elle n'avait réellement pour soutien qu'une poignée d'intellectuels, et il ne devina point que sa mémoire ne devait pas beaucoup compter, devant les générations à venir, sur la bruyante, mais versatile armée des *snobs*, même renforcée de la cohue révolutionnaire qui arriva plus tard, lorsque se manifesta avec éclat la capacité destructive du grand démolisseur.

Il est de ceux que, au lendemain de leur mort, guette l'indifférence prochaine des foules, et que nous verrons sans regret, quant à nous, s'enfoncer dans l'oubli. Nous estimons suffisant que, durant un quart de siècle, il ait de toutes manières desservi son pays, sans que nous éprouvions le besoin de le voir encore prolonger son influence par delà sa tombe. La littérature perdra à ce revirement moins que ne le prétendent avec fracas les admirateurs dont aucun ne daigne nous exposer de sang-froid les motifs de son admiration, et qui se contentent de s'exclamer frénétiquement sur la puissance de leur Maître; et si nos contemporains pouvaient y gagner un peu plus d'équilibre intellectuel et moral; s'ils en tiraient ce simple enseignement que la brutalité ne se confond pas avec la force, que l'amour de la vérité n'implique pas le culte nécessaire de l'ordure, que la science est assurément divine, mais qu'il est absurde d'en faire la divinité devant laquelle s'effare la superstition des ignorants; s'ils en profitaient pour se ressaisir un peu eux-mêmes et se dégager de l'immense anarchisme ambiant dont Emile Zola fut une des plus éminentes expressions, alors sans doute le déchet artistique qui résultera de l'inachèvement des « Évangiles » serait-il passablement compensé par ce commencement de retour vers l'antique sens commun.

Maurice SPRONCK.

LES SOUS-MARINS ANGLAIS

Les Anglais, il y a peu de mois, ne voulaient pas de sous-marins. La plupart ne voyaient, dans l'arme nouvelle, qu'un jouet pour des Français. Quelques-uns se rendaient compte qu'un instrument souverain de défense pour les faibles venait d'être inventé : pour les faibles, c'est-à-dire, sur mer, pour tout le monde, hormis pour l'Angleterre. Mais les raisons valent rarement contre les sentiments, et leur foi dans la suprématie du pavillon national empêchait nos voisins d'aller jusqu'au bout de leurs déductions : ils s'arrêtaient aux prémisses, contestant la valeur des expériences, attentifs surtout à ne contribuer en rien, quant à eux, au progrès d'une invention, qui, intéressante pour trop de rivaux, ne l'était, de leur avis, nullement pour eux-mêmes.

Aujourd'hui cependant les Anglais ont des sous-marins. Mieux que cela, voilà qu'ils nous dépassent, non certes par la quantité des modèles, mais, ce qui est plus inquiétant, par leur qualité. En France, on ne sait pas cela. On continue à proclamer que nous tenons le premier rang quand nous l'avons perdu. On a tort de ne pas voir la vérité. L'attitude nouvelle de nos voisins est bonne à connaître : l'adoption, par ces maîtres dans l'art naval, d'un engin, pour lequel ils ne manifestaient naguère que du dédain, est un témoignage qu'il faut enregistrer ; et puis, quand on a eu la faiblesse de se laisser devancer dans une voie qu'on avait soi-même ouverte avec éclat, c'est une autre faiblesse que de n'en pas convenir.

Je voudrais mesurer, dans les lignes qui vont suivre, le pas franchi par nos rivaux. On verra ainsi quel saut en avant il est urgent que nous fassions pour reprendre devant eux notre place. Cette étude des sous-marins anglais sera plutôt l'étude de l'infériorité présente des sous-marins français. Il y a un an, on exprimait là-dessus, ici-même, des craintes qui pouvaient alors passer pour excessives¹. Puisqu'elles sont aujourd'hui vérifiées, l'heure

¹ *Les Sous-marins*, par ***, 25 juillet 1901.

est bonne pour renouveler certaines critiques, qui n'étaient que des avertissements et seront, cette fois, des reproches.

Il y a, dans la marine française, une jeune école, dont presque tout le programme est excellent. Malheureusement les fervents de cette école, ayant des idées neuves, c'est-à-dire, à l'égard des anciennes, des idées hardies, ont voulu des patrons politiques « avancés ». La littérature de la Jeune-Marine a pris, de ce fait, des allures révolutionnaires. Des polémiques personnelles, rarement courtoises, ont remplacé les discussions fécondes. La lutte entre la nouvelle école et l'ancienne est finalement devenue la querelle d'un petit nombre de journalistes contre les amiraux.

Il faut, pour mille raisons, respecter les amiraux. Ils savent, mieux que les journalistes, comment on fait la guerre sur l'eau. Certes ils ne sont pas infailibles, et tout le monde a le droit de le leur dire, mais sans colère. Avec la déférence qui convient, lorsqu'on s'adresse, profane, aux plus hautes compétences, on peut les interroger de bonne foi, leur faire part des craintes qu'on éprouve, des étonnements qu'on a, leur donner des raisons, provoquer les leurs, bref, discuter. C'est ce que je veux faire ici, en toute franchise.

*
* *

Il y a une conception anglaise et une conception française du sous-marin. Pour les Anglais, le sous-marin est un satellite nouveau des cuirassés. Rien n'est changé dans l'art naval. Il y a seulement, dans les flottes nombreuses, une unité de plus. On avait des torpilleurs qui opéraient, avec une efficacité d'ailleurs contestable, pendant la nuit. Les sous-marins, mieux abrités, oseront manœuvrer en plein jour, avec le même succès douteux, et voilà tout.

En pensant ainsi, nos voisins se trompent, je crois, doublement. Ils admettent d'abord que les sous-marins seront toujours les mêmes instruments imparfaits qu'aujourd'hui. C'est une opinion. Tant qu'on ne tient pas un progrès, on peut crier sur les toits qu'il n'arrivera jamais. Mais il est permis aussi, sans témérité, de compter un peu sur l'effort des savants.

La seconde erreur des Anglais est de n'avoir pas vu ou voulu voir qu'un navire qui s'immerge cesse précisément d'être un navire, pour devenir une chose toute nouvelle. Les cuirassés, avec leurs gros canons, sont des bateaux qui vont sur l'eau, c'est-à-dire des jouets fragiles, et pas du tout des rois de la mer. Sous la vague qui les soutient, il y a de grands empires, pleins de mystère, où ils ne pénètrent pas. Là, dans l'obscurité propice, sont

les beaux champs de bataille; là est la mer, aux vallées profondes, la mer inconnue, qui fait peur aux hommes. On la possède moins encore, quand on vogue à sa surface, qu'on n'est maître d'une forêt, dont on parcourt, en tremblant, la lisière. Les cuirassés, les croiseurs, les torpilleurs, errent sur la lisière, sans abri; quand la mer s'ouvre, c'est pour les engloutir; quand elle se creuse, les cachant un instant, c'est pour les mieux hisser, comme des cibles. Sans doute, sur le désert hostile où ils se meuvent, ils peuvent, les uns les autres, se pourchasser. Ils se croient puissants, parce que tous sont pareillement misérables et, quand ils tonnent, ils donnent l'impression de la force. Ils cesseront de tonner le jour où des machines nouvelles, ayant dompté la mer, viendront traîtreusement les frapper par dessous. Alors ils connaîtront leur faiblesse et se disperseront, comme des nageurs devant les caïmans.

Il ne faut pas comparer les sous-marins à des navires. Ils sont une puissance qu'on ne connaissait pas. Les mœurs navales en seront bouleversées, quoi qu'on dise. Ce ne sont pas des satellites, ce sont des destructeurs de cuirassés.

Telle est, du moins, la conception dite française. Il s'en faut que tous les Français, notamment parmi les marins, pensent ainsi. Dans notre marine, on estime que les Anglais sont des maîtres et volontiers on tient pour des dogmes leurs opinions. C'est, d'autre part, une des formes de la vanité française que d'adopter certaines solutions moyennes, par crainte du ridicule : on veut, à tout prix, n'avoir pas l'air de faire du Jules Verne, et l'on s'en tient, par prudence, aux demi-affirmations, aux hochements de tête. Il y a pourtant des Français qui veulent approfondir la question. Ceux-là estiment qu'une ère maritime nouvelle est ouverte. Ils proclament que l'avènement du sous-marin, c'est la condamnation du cuirassé. Déjà ils entrevoient la fin du règne pesant de l'Angleterre sur la mer, c'est-à-dire sur le globe.

C'est, bien entendu, parce que, de l'autre côté de la Manche, on n'est pas de cet avis, qu'on s'est mis, depuis un an, à y construire, à notre exemple, des sous-marins. Afin de gagner du temps et pour éviter les tâtonnements laborieux, nos voisins se sont adressés aux constructeurs américains du *Holland*. Les lecteurs du *Correspondant* se souviennent que ce *Holland* est un bâtiment à deux moteurs : quand il se meut à la surface, c'est la gazoline qui lui fournit sa force; en immersion, on utilise des accumulateurs que le navire recharge, à l'air libre, par ses propres moyens. C'est donc un bateau autonome. Il appartient à la classe dite des submersibles, par opposition à celle des sous-marins, qui sont presque toujours des navires purement électriques. Cinq unités de ce modèle furent

commandées aux chantiers Vickers and Maxim, de Barrow-in-Furness. Leur construction fut vivement menée et, dès les premiers essais, les résultats parurent encourageants. L'amirauté suivit ces essais avec un soin surprenant. Il était évident qu'on voulait, une fois de plus, tirer parti de nos efforts. Nous avons été les initiateurs, rôle ingrat; eux, les imitateurs, songeaient à nous dépasser déjà. Leurs ingénieurs, leurs officiers travaillèrent avec zèle. Quand, il y a peu de semaines, le succès vint couronner leurs efforts, l'opinion anglaise fut saisie et les journaux annoncèrent bruyamment que la flottille britannique serait, après achèvement, la première du monde¹.

C'est ce qu'il faut contrôler.

Un avantage certain du type *Holland* sur le type équivalent français, qui est le *Narval*, c'est sa plus grande rapidité d'immersion. Il y a des officiers qui prétendent que ce détail est sans importance. On peut leur répondre que, certains destroyers filant plus de 30 nœuds, un submersible qui mettrait 10 minutes à effectuer sa plongée serait à la merci d'un ennemi qui l'apercevrait dans un rayon de 9 kilomètres. Or le *Narval* mettait à l'origine de 30 à 40 minutes pour disparaître. Des progrès successifs ont, il est vrai, réduit ce temps à un peu moins de 15 minutes. Mais c'est le mode même d'immersion, c'est-à-dire tout le navire qu'il faudrait changer pour arriver aux chiffres du *Holland*, qui, dès les premiers modèles, s'enfonçait presque instantanément. Aujourd'hui, dans les types anglais notamment, l'immersion se fait en 5 ou 6 secondes.

Sur un autre point important, la supériorité du *Holland* ne paraît pas douteuse; il s'agit du rayon d'action. Dès le début, les inventeurs de ce navire ont voulu qu'il fût en état de parcourir, sans toucher terre, les plus grandes distances. Ils songeaient alors à lui donner de la force pour 2,000 milles. Il a fallu, sans doute, en rabattre, puisque les modèles anglais ont seulement un rayon d'action de 400 milles. Il est vrai que nos *Narval* ne vont guère au delà de 200 milles.

Enfin les *Holland* anglais sont plus rapides que nos modèles. Le sous-marin n° 5 a fait, le 20 septembre, des essais en mer, qui ont donné les vitesses respectives de 8 nœuds en immersion et de 11 nœuds à la surface. Le n° 2 avait donné, le 21 juillet, 12 nœuds avec sa tourelle à fleur d'eau. La vitesse du *Triton*, le plus rapide de nos submersibles, ne dépasse pas 10 nœuds à la surface.

Pour le reste, il est difficile de comparer les deux modèles. Les

¹ Un sixième sous-marin, sensiblement plus grand que les autres, est en construction. Quatre autres doivent être commencés cette année.

Anglais affirment qu'ils possèdent, dans le *cleptoscope* de M. Howard Grubb, un appareil de vision supérieur à notre *périscope*. Il est, en tous cas, certain que, dès maintenant, nous avons perdu, sur ce point, l'avance que nous avions sur tous nos rivaux. Il est difficile, par contre, de savoir dans quels navires on respire le plus mal : des marins anglais, interviewés, déclarent que la vie n'est pas tenable à bord des *Holland*; certains marins du *Gustave-Zédé* en disaient autant naguère. Récemment, à bord du *Silure*, à bord du *Français*, des accidents se sont produits, qui montrent à quel point le problème de l'habitabilité est encore mal résolu. Enfin, l'on ne saurait dire quels sont les navires les plus agiles sous l'eau, ni les plus résistants à la mer. A cet égard, nous avons sur nos rivaux l'avantage d'une plus longue expérience, avantage précaire, que le temps aura bientôt détruit.

En résumé, nos voisins viennent, en moins d'un an, de nous égaler sensiblement sur presque tous les points, et, sur quelques-uns, de nous dépasser. C'est une histoire banale, qui nous fait ordinairement honneur : nous créons, les autres copient. Cette fois cependant, il y a lieu de montrer moins d'orgueil, car les Américains avaient aussi créé. Et puis, l'œuvre est imparfaite. Les Anglais, qui croient aux gros navires, ne se seraient assurément pas pressés de construire des sous-marins comme les nôtres, s'ils avaient craint un instant que ces bâtiments fragiles pussent devenir les destructeurs de cuirassés dont je parlais. Ni nos modèles, ni ceux des Anglais, ni ceux des Américains, ne sont donc des sous-marins capables de régner vraiment au sein de l'eau et d'aller jeter l'épouvante parmi les flottes. Ce sont des torpilleurs perfectionnés, rien de plus. Ils répondent, en somme, à la conception anglaise.

..

Dans la Jeune-Marine où l'on est, avec raison, très fâché qu'il en soit ainsi, on crie volontiers que c'est la faute des ingénieurs. Je n'ai pas mission de défendre les ingénieurs, mais je crois plutôt que c'est aux ministres qu'il faut s'en prendre. Les ingénieurs de notre marine passent pour de très habiles gens, notamment auprès des Anglais, bons juges. On peut seulement avancer que la navigation sous-marine est une chose peut-être trop nouvelle pour eux, qui ont des traditions : ils sont inévitablement des variantes de torpilleurs. Ils paraissent en outre avoir l'esprit porté aux généralisations hâtives. Voilà treize ans seulement qu'on songe, dans la marine, aux sous-marins, et déjà toute une doctrine existe, rigide, tout un faisceau de lois, gravement promulguées, qui font foi

comme celle de Newton. Il est entendu que les sous-marins sont aveugles. Il est décidé que le mode d'immersion du *Goubet* ne vaudra jamais rien. On a ainsi une opinion, c'est-à-dire un préjugé, à l'égard de chaque innovation possible, et les progrès, d'avance, sont condamnés.

Les ministres ont à leur disposition un moyen sûr de remédier à cet état de choses. La loi leur permet, mieux, leur commande de faire appel, en dehors de la marine, aux constructeurs, aux savants, à toutes les compétences. Il ne s'agit pas d'évincer le corps des ingénieurs, mais, dans une sage mesure, de lui infuser du sang neuf. Le principe de la permanence du concours pour les sous-marins a été voté par la Chambre. On s'est à juste titre étonné qu'aucun compte n'ait été tenu jusqu'ici de la volonté du Parlement.

Un journal, il y a peu de jours, révélait qu'un savant étranger venait d'être prié de tracer, pour la marine, les plans d'un sous-marin. Ce journal, prompt à s'alarmer, songeait aux secrets de la défense nationale, déjà mis, peut-être, sous les yeux de cet étranger. Effectivement, entre nos ingénieurs et le savant, il y a désormais un secret : mais c'est celui du savant¹.

Les Anglais, eux, ne craignent pas de recourir aux inventeurs étrangers. Ils ont acquis le *Holland* et, en cela même, nous ferions peut-être bien de les imiter, afin de ne laisser échapper aucune occasion de nous instruire. Ils ont fait autre chose : ils ont tenté de nous prendre le *Goubet*.

Une société présidée par l'amiral Freemantle achetait, au mois de mai dernier, le brevet du malheureux inventeur, que quinze ans de luttés avaient ruiné moralement, physiquement, pécuniairement. Soudain, un ministère tombe, banale aventure. A cette nouvelle, Goubet, reprenant espoir, laisse là les Anglais et rejoint la France. Il y a de cela trois mois : il espère encore. Un commissaire-priseur, dans l'intervalle, a vendu son navire. En France, il se trouve des gens pour nier, en toute bonne foi, la valeur de cet engin que les Anglais, depuis dix ans, convoitent. On ne s'est pas rendu compte que, même imparfait, un tel navire était bon à prendre, non seulement parce qu'on doit reconnaître les laborieux efforts d'un inventeur de mérite, mais surtout parce que toute expérience est bonne à tenter, en ces matières. Le *Goubet* ne ressemble à aucun autre type existant. C'est sans doute une faute de ne pas l'avoir acquis, au moins pour l'étudier.

¹ D'informations prises aux meilleures sources, il paraît résulter que le projet dont il s'agit répond, presque point par point, au programme rationnel qu'a publié, il y a un an, le *Correspondant* (25 juillet 1901).

Ainsi pour hâter le progrès de la navigation sous-marine, il eut fallu d'abord acheter un *Holland* et le *Goubet*. Une autre recette s'offrait : c'était, parmi les propositions des inventeurs, enfouies dans les cartons, d'en choisir une et de la faire aboutir.

D'une telle tentative et des efforts combinés des ingénieurs et des officiers, un nouveau modèle, entièrement différent des premiers, sortira finalement, souhaitons-le. On ne saurait trop répéter que, d'ores et déjà, le problème de la navigation sous l'eau est, en principe, résolu. Toute la difficulté réside, non pas exclusivement dans ce travail de mise au point, auquel s'appliquent journellement, par d'intelligentes et nombreuses expériences, nos officiers, mais plutôt dans un choix judicieux, à l'origine de la construction, des meilleurs modes d'immersion, de propulsion, de direction. La difficulté ne réside plus, comme autrefois, dans l'invention, mais dans le discernement des moyens les meilleurs, parmi tous ceux que l'expérience a consacrés. Il est regrettable de s'en être toujours tenu jusqu'ici à un ou deux modèles, plus ou moins remaniés. On ne cesse de répéter, dans les rapports officiels, qu'aucun des types existants n'est à reproduire. Ce sont donc les modèles mêmes qui sont défectueux, et c'est eux qu'il faut changer.

A ce prix, on fera des sous-marins nouveaux, capables, non point de frôler seulement la surface, mais d'aller au fond de l'eau et de s'y mouvoir comme des poissons. Ceux-là seront les monstres marins dont nous avons besoin, et, s'ils ne nous donnent pas la mer, du moins ils ne permettront pas qu'elle appartienne désormais à personne. Parce qu'elle cessera, quand ils voudront, d'être navigable pour les flottes de guerre, elle le sera toujours pour les flottes marchandes : elle sera libre.

LA RENAISSANCE CATHOLIQUE

EN ANGLETERRE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE¹

LES DIVISIONS DES CATHOLIQUES.

(1851-1865)

I

A voir l'importance et le prestige reconquis par le catholicisme outre-Manche, sous l'impulsion de Wiseman, avec le concours de Newman, de Manning et des autres convertis, il semblait que de brillants espoirs lui fussent permis. Pourquoi faut-il que les chances qui lui étaient ainsi offertes par la Providence aient été contrariées par les fautes mêmes de ses partisans? Un tel accident n'était malheureusement pas chose nouvelle dans l'histoire religieuse de l'Angleterre. Déjà, au seizième siècle, si la rupture avec le Saint-Siège était imputable principalement au crime de la royauté, les défenseurs et les représentants de la cour romaine n'y avaient-ils pas contribué par plus d'une maladresse? Était-ce donc la persistance de cette même mauvaise fortune, qui, au milieu du dix-neuvième siècle, quand la conversion d'un Newman et celle d'un Manning apportaient aux catholiques des ressources inattendues, suscitait parmi eux un esprit de division qui devait trop longtemps entraver leur action?

J'ai déjà eu l'occasion de noter que beaucoup d'anciens catholiques avaient été plus effarouchés que consolés du soudain afflux des convertis. Mal préparés à les comprendre, par leur passé,

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 mars, 25 juin et 10 juillet 1901, et 25 septembre 1902.

par leur formation, par leurs habitudes d'esprit et de vie, ils se méfiaient d'eux et voyaient, non sans inquiétude ni jalousie, la faveur extraordinaire que leur témoignait Wiseman. Eux qui avaient conscience d'avoir si longtemps souffert pour la foi, ils ne pouvaient souffrir que ces ouvriers de la onzième heure fussent traités sur le même pied qu'eux, bien plus, qu'ils leur fussent préférés. Quand, par exemple, Manning, au lendemain de son abjuration, était admis à franchir, en quelques semaines, tous les degrés de la cléricature, ils ne se retenaient pas de critiquer une précipitation qui leur paraissait si contraire aux usages, et l'un de leurs journaux publiait, à ce propos, cet entrefilet, d'une malice non déguisée : « Le Rév. H.-E. Manning, récemment ordonné prêtre, est sur le point de se rendre à Rome, pour commencer ses études ecclésiastiques. » La nomination de Ward, comme professeur de théologie dans le principal séminaire d'Angleterre, souleva des plaintes plus vives encore ; ces plaintes furent portées jusqu'au Saint-Siège, sans succès d'ailleurs, et Pie IX répondit, avec son *humour* accoutumé, à un prélat qui lui dénonçait l'inconvenance d'avoir confié une chaire de séminaire à un homme marié : « L'objection est nouvelle ; on ne savait pas encore, Monseigneur, que le fait d'avoir reçu un sacrement de la sainte Eglise que ni vous ni moi ne pouvons recevoir, dût empêcher quelqu'un de travailler à l'œuvre de Dieu. » Peu après, le Pape conférait à Ward le grade de docteur en philosophie, en même temps qu'il faisait d'un autre converti, Faber, un docteur en théologie.

On eût pu croire qu'entre les anciens catholiques et les convertis, l'une des causes de divergence et de malentendu était que les premiers s'attachaient, dans les doctrines ou les dévotions catholiques, à ce qui tranchait davantage avec le protestantisme, tandis que les seconds gardaient, de leur formation première, quelque répugnance pour ces doctrines et ces dévotions. Le contraire se produisait. Beaucoup de catholiques de naissance avaient, dans la longue dépression d'une persécution séculaire, contracté l'habitude de voiler, comme s'ils en étaient gênés et un peu honteux, certains aspects de leur religion. Les pratiques de piété les plus courantes en pays catholique, — rosaire, litanies, exposition et bénédiction du Saint-Sacrement, vénération des images de saints, — abandonnées par leurs pères, aux époques d'oppression, comme n'étant pas essentielles, avaient fini par leur faire l'effet d'exagérations, et ils en regardaient la désuétude graduelle comme une heureuse victoire du bon sens anglais sur l'extravagance italienne. En même temps, sur la mesure dans laquelle devait s'exercer, chez eux, l'intervention du Pape, ils en étaient venus à penser à

peu près comme les gallicans les plus avancés. Au contraire, plusieurs des convertis, par réaction contre le défaut d'autorité dogmatique et disciplinaire ou contre la sécheresse et la froideur du culte dont ils avaient souffert dans l'anglicanisme, étaient portés à exalter, à magnifier la souveraineté papale, et à faire refleurir toutes les dévotions catholiques, même celles dont semblait devoir le plus s'offusquer le préjugé britannique; c'étaient eux qui se montraient les plus ardents ultramontains.

Telle fut entre autres l'œuvre du P. Faber, comme supérieur de l'Oratoire de Londres. Libéré, depuis 1850, de toute dépendance hiérarchique à l'égard de Newman et de la maison mère de Birmingham, il pouvait suivre ses vues particulières. Il portait de cette idée que le modèle de vie catholique devait être cherché, non dans un pays où la persécution avait forcé le catholicisme en quelque sorte à se déguiser, mais dans ceux où il avait pu s'épanouir, et particulièrement dans sa vraie patrie, à Rome. Reproduire ce modèle en Angleterre était toute son ambition. L'autorité de sa vertu, le charme de son commerce, son zèle d'apôtre, ses dons rares de prédicateur, d'écrivain, de poète, de causeur, de directeur spirituel, tout lui servit à répandre, à populariser, parmi ses compatriotes, une spiritualité mystique et ascétique, avec toutes les formes du culte et de la piété italiennes. En des cœurs où il lui semblait que le souffle froid du protestantisme ambiant avait tout éteint, il s'efforçait de rallumer la flamme d'enthousiasme dont il était lui-même embrasé. Il entendait substituer à la sobriété dont on avait paru jusqu'ici se faire honneur, une sorte d'ivresse d'amour divin. En dépit d'une santé chancelante, il fut, jusqu'à sa mort, survenue en 1863, d'une activité extrême, sans cesse prêchant, confessant, publiant de nombreux livres de spiritualité, présidant aux somptueux offices de l'église de l'Oratoire, devenue le foyer le plus ardent de la vie catholique à Londres. Ceux-là mêmes qui ne partageaient pas ses idées, reconnaissaient sa grande influence. Après sa mort, un anglican de large et noble esprit, sir Roundell Palmer, depuis lord Selborne, écrivait de lui : « Plus qu'aucun autre des modernes convertis, il posséda le don d'influencer les sentiments des autres hommes; l'amour avec lequel il fut regardé par ceux qui subirent son influence, fut grand, et il fut bien digne de cet amour ¹. »

Pour être, à certains points de vue, justifiée, la transformation provoquée par Faber et d'autres convertis, dans la vie reli-

¹ Roundell Palmer, comte de Selborne, *Memorials, Part I, Family and Personal*, t. II, p. 463.

gieuse anglaise, n'a-t-elle pas parfois dépassé la mesure? Frappés de ce qui manquait aux demeurants de l'ancienne école, ils oubliaient trop souvent les égards dus à leur passé de fidélité héroïque, à leur foi austère et profonde, à leur dignité simple et discrète. S'il était bon de rajeunir, de réveiller, de réchauffer leur piété un peu vieillie, sommeillante et froide, ne convenait-il pas de se demander si, dans les importations étrangères et surtout italiennes, quelques-unes n'étaient pas de nature à entretenir et à aviver les vieilles préventions anglaises contre le catholicisme? L'un des prélats les plus sages et les plus respectés d'Angleterre, Mgr Ullathorne, évêque de Birmingham, laissa voir qu'il blâmait ces imprudentes exagérations. Le cardinal Wiseman lui-même, si favorable qu'il fût aux convertis, jugea parfois nécessaire de leur recommander la modération. Enfin, le plus illustre de ces convertis, Newman, qui, au début, par affection pour Faber, n'avait pas voulu le désavouer, ne devait pas tarder à marquer son désaccord; en 1865, dans une lettre publique au docteur Pusey, il s'exprimait ainsi :

Je préfère les habitudes anglaises de piété et de foi à celles des étrangers, pour les mêmes causes et du même droit que les étrangers préfèrent les leurs... Et, à ce point de vue, je ne fais que m'autoriser des enseignements que j'ai reçus en devenant catholique, et c'est un plaisir pour moi de penser que les doctrines que je professe maintenant et que je voudrais transmettre après moi, si je le pouvais, ne sont, en somme, que celles que j'ai reçues alors... Les avertissements qui me vinrent de toutes parts, furent empreints de la plus grande délicatesse. Un seul de ces avis m'est resté dans la mémoire; il me vint du D^r Griffiths, l'ancien vicaire apostolique du district de Londres : il me mit en garde contre les livres de piété de l'école italienne, qui précisément venaient d'être introduits en Angleterre... Je compris qu'il me prémunissait contre un caractère et un ton de piété, excellents dans leur lieu d'origine, mais ne convenant en rien à l'Angleterre. Quand je fus à Rome, si étrange que cela puisse vous sembler, je n'y découvris rien de contraire à ce jugement...

Toutefois, de ce langage, il ne faudrait pas conclure que celui qui le tenait, eût la piété un peu sèche et décolorée de quelques-uns de ses compatriotes; il ne blâmait qu'un défaut de mesure. Sur ses goûts personnels, on peut s'en rapporter à un exquis petit livre, publié peu après sa mort et renfermant ses plus chères dévotions¹. Or, comme l'a fait observer l'un des hommes qui ont le mieux compris et jugé Newman, le P. Brémond, une bonne

¹ *Meditations and Devotions.*

partie des prières contenues dans ce livre était tirée de la *Raccolta*, recueil italien, fort peu en faveur chez la plupart des anciens catholiques anglais de cette époque¹.

II

L'opposition d'idées entre les catholiques de naissance et les convertis devait fatalement tourner en conflit de personnes. Ce conflit éclata dans l'entourage immédiat de Wiseman et y mit aux prises deux hommes considérables, Mgr Errington et Manning. Errington était, depuis 1855, coadjuteur, avec succession future, du cardinal auquel l'unissait une vieille amitié. C'était un prélat de vie grave, de doctrine savante, de conscience scrupuleuse, administrateur exact, à cheval sur le droit canon, mais esprit absolu, rigide, étroit, obstiné, plein de préventions contre les convertis et fort mécontent de l'influence qu'il leur voyait prendre. En acceptant, non sans hésitation, et sur le désir exprimé par Wiseman, le titre de coadjuteur, il s'était flatté que, grâce au laisser-aller habituel du cardinal et aux rapports familiers qu'il entretenait avec lui, il serait, non un subordonné, simple agent d'exécution, mais le directeur indépendant de toute la partie administrative qui lui semblait ressortir à ses fonctions. Il comptait ainsi arrêter des complaisances qu'il jugeait dangereuses. L'archevêque comprenait tout autrement la situation : très jaloux de son autorité, il entendait être secondé, non suppléé, se réservait le dernier mot dans toutes les questions, les tranchait même parfois avec une brusquerie peu soucieuse de la rigueur canonique. Il était d'autant moins disposé à laisser le champ libre à son coadjuteur, qu'il traitait les affaires dans un esprit tout différent, esprit moins exact, plus mobile, mais aussi plus large, plus ouvert aux généreuses sympathies, aux vues élevées et lointaines. Dans de telles conditions, le heurt était inévitable; il se produisit tout de suite, notamment à propos de Ward, qu'Errington voulait forcer à descendre de sa chaire de théologie et que Wiseman entendait maintenir.

Déçu dans ce qu'il avait attendu de son coadjuteur, le cardinal sentit le besoin de chercher ailleurs une force qui lui fit contrepoids et sur laquelle il pût s'appuyer; il la trouva chez Manning. Il devinait en lui une volonté plus armée que la sienne pour le combat. De là, cette confiance que nous l'avons vu, dès le premier jour, lui témoigner, l'empressement qu'il mettait à susciter et à

¹ *L'inquiétude religieuse*, p. 247.

utiliser le zèle de sa nouvelle communauté des Oblats de Saint-Charles, la part croissante qu'il lui donnait aux affaires générales du diocèse. On pouvait même dès lors deviner, à plus d'un propos du cardinal, que Manning lui paraissait un successeur beaucoup plus désirable au siège de Westminster, que le coadjuteur dont il regrettait tant de s'être embarrassé. Plus grandissait la situation de Manning, plus s'avivait l'hostilité que, dès l'origine, Errington lui avait vouée. Rien qu'à voir leur extérieur, on ne pouvait imaginer natures plus dissemblables; l'un, l'ancien catholique, de manières un peu rudes, trapu, le regard sévère à travers ses lunettes bleues; l'autre, le converti, *gentleman* de belle allure, au visage pâle et délicat; tous deux, du reste, également passionnés, tenaces, ambitieux pour leur cause, en même temps très sincères, et convaincus que tout ce qu'ils faisaient n'était que pour le plus grand bien du catholicisme. C'était de la meilleure foi du monde qu'Errington dénonçait, derrière la gravité énigmatique de Manning, l'esprit d'intrigue, d'ambition, de domination, avec lequel l'ancien archidiacre anglican lui paraissait chercher à dominer le cardinal et son clergé, pour introduire, chez les catholiques anglais, des nouveautés étrangères qui répugnaient à leurs traditions. C'était avec une égale sincérité que Manning regardait Errington comme la personnification « d'une espèce abaissée de catholicisme anglais, national et antiromain », qu'il déclarait que « son accession au siège de Westminster déferait tout l'ouvrage accompli par Wiseman, depuis le rétablissement de la hiérarchie, ferait reculer le progrès du catholicisme pour toute une génération », et qu'il ajoutait que le coadjuteur et ses amis étaient mus, non par « le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes », mais par « leur jalousie et leurs préventions à l'égard des convertis ¹ ».

Errington avait conscience de répondre aux sentiments d'une bonne partie de l'ancien clergé. Des prêtres respectables, comme le président du collège d'Ushaw, allaient jusqu'à dire de Manning : « Je hais cet homme ². » Le coadjuteur comptait même sur les sympathies de plusieurs des évêques. Le cardinal, facilement impatient quand il se voyait aux prises avec les petites difficultés administratives, avait eu le tort, dans les délimitations de juridiction et les partages financiers auxquels avait donné lieu l'établissement des nouveaux diocèses, de vouloir traiter ses suffragants avec trop de sans-gêne autoritaire. De là, chez ces derniers, des ressentiments qui les portaient à donner raison au coadjuteur, quand il se plaignait de précédés analoges.

¹ *Life of Manning*, t. II, p. 89, 136, 171.

² *Ibid.*, p. 77.

L'opposition se manifesta, avec une particulière vivacité, dans le chapitre de Westminster, fort blessé du *motu proprio* par lequel le Pape avait, en 1857, placé Manning à sa tête. Les chanoines, soutenus par Errington, entrèrent en lutte ouverte contre la nouvelle congrégation des Oblats, et prétendirent obliger son fondateur, devenu prévôt de leur chapitre, à soumettre à leur examen les règles qu'il lui avait données. Manning repoussa hautement cette prétention. Il se sentait fort de l'appui de Wiseman. Ce n'était pas que de grands efforts n'eussent été faits pour détacher de lui le cardinal; les familiers les plus intimes de ce dernier, son vicaire général, le docteur Maguire, son secrétaire de confiance, Mgr Searle, s'étaient jetés, avec une âpreté extrême, dans la campagne du chapitre et se flattaient, grâce à leur situation, de finir par influencer l'esprit de leur chef. Mais Wiseman tint bon; loin d'écouter les opposants, il sévit contre eux, ferma la bouche à Mgr Searle, destitua le docteur Maguire et cassa les délibérations du chapitre. Celui-ci ne se soumit pas; toujours soutenu par le coadjuteur, il fit appel à Rome. Le cardinal, lui aussi, se tourna vers le Saint-Siège et demanda à être débarrassé d'un coadjuteur avec lequel toute collaboration lui paraissait désormais impossible.

Rome se trouvait ainsi saisie des contestations qui mettaient si malheureusement aux prises les catholiques d'Angleterre. Sur ce terrain, Wiseman et Manning se croyaient forts de la faveur personnelle que Pie IX leur avait toujours témoignée. Mais il fut tout de suite visible que le préfet de la Propagande, le cardinal Barnabo, appelé par ses fonctions à connaître du conflit, prêtait assez volontiers l'oreille aux plaintes des opposants, particulièrement à celles qui venaient des évêques anglais; certaines incorrections canoniques de l'archevêque de Westminster le choquaient, et il craignait que ses procédés n'amenassent une scission ouverte dans l'épiscopat d'outre-Manche. Wiseman ne fut donc pas long à reconnaître que son succès serait loin d'être facile et assuré. Il engagea sa campagne avec ardeur, mais l'âge, la fatigue, la maladie avaient encore accru sa naturelle nervosité; il passait par les impressions les plus contraires, joyeux à l'extrême d'une bonne parole du Pape et croyant alors la partie gagnée; désolé, blessé, démonté par toute froideur de Barnabo. Manning surveillait ces alternatives et ce n'était pas la moindre de ses tâches de soutenir cette volonté impatiente et variable. En même temps, il manœuvrait habilement à Rome où il s'était ménagé un précieux agent d'information et de transmission, en la personne de Mgr Talbot. Celui-ci, fils cadet de lord Talbot, converti en 1847, devenu l'un des camériers de la cour romaine, était filialement attaché au Saint-Père qui le

tenait en haute faveur et l'admettait à lui parler en grande liberté, si bien qu'on le chargeait de préférence d'annoncer les mauvaises nouvelles. Avec beaucoup de foi, de piété, de droiture, il avait l'esprit court, violent, excessif, à la façon des vieux *squires tory*, et un tempérament mal équilibré qui devait finir dans la folie. Manning, avec la maîtrise de son caractère, n'avait pas eu de peine à s'emparer complètement de lui. Sachant ses préoccupations ardemment ultramontaines, il lui répétait à satiété qu'Errington et ses amis étaient « teints de gallicanisme, déloyaux envers le Saint-Siège » et que « leur triomphe anéantirait toute espérance d'avoir un sacerdoce foncièrement romain ¹ ». C'était la même idée qu'exprimait Faber quand il écrivait : « Si le docteur Errington revient à Westminster en qualité d'archevêque, il faudra cinquante ans au Saint-Siège pour ramener l'Angleterre au point d'ultramontanisme où elle est maintenant ². » Mgr Talbot colportait ces accusations à Rome, en les exagérant encore. Il ne se faisait aucun scrupule d'écrire de Mgr Grant, évêque de Southwark, prélat fort respectable, mais suspect de sympathie pour Mgr Errington : « Dans les dix-sept années qu'il a vécues à Rome, il s'est imbu de tout ce qu'il y a d'intrigue et de duplicité dans le caractère italien, sans prendre sa noble loyauté envers le Saint-Siège ³. » Un autre jour, il répondait à Manning : « Je suis de plus en plus de votre avis, et je vois qu'on ne peut espérer grand progrès de la religion en Angleterre tant que l'ancienne génération d'évêques et de prêtres n'aura pas été enlevée, — enlevée au ciel, je l'espère, car ce sont de bonnes gens ⁴. » Cette accusation de déloyauté envers le Pape blessait profondément Errington ; il se plaignait d'être ainsi méchamment calomnié. De son côté, il ne se privait pas de dénoncer, en Manning, un agent d'intrigue et de discorde, qui avait mis la main sur Wiseman. Ainsi, de jour en jour, la lutte devenait plus violente. Et cependant ceux-là mêmes qui y étaient engagés ne pouvaient se dissimuler l'effet fâcheux qu'elle risquait de faire sur les adversaires du catholicisme. « Tout cela est très triste, écrivait Manning à Talbot ; remerciez Dieu que les protestants ne sachent pas que la moitié de notre temps et de nos forces est perdue en contestations *inter domesticos fidei* ⁵. »

Vu de loin, Manning, à cette époque, paraissait surtout un homme de combat, habile, résolu, vaillant, implacable, l'esprit

¹ *Life of Manning*, t. II, p. 87 à 90, 99, 171.

² *Ibid.*, t. II, p. 370.

³ *Ibid.*, t. II, p. 85.

⁴ *Ibid.*, t. II, p. 101.

⁵ *Ibid.*, t. II, p. 101.

tendu vers le but qu'il voulait atteindre. Et pourtant, à qui se trouvait l'approcher, il laissait parfois une impression moins âpre. Ainsi se révéla-t-il alors à un religieux rédemptoriste, le P. Coffin, qui, bien que converti lui-même, avait d'abord partagé, contre l'ancien archidiacre anglican, les préventions des catholiques de naissance. Conduit un jour à causer avec lui, il prit le parti de lui dire ouvertement tous ses griefs. Loin de s'en blesser, Manning fut touché de cette franchise; il écouta son accusateur, avec une parfaite humilité, puis, lui prenant les mains : « Maintenant, dit-il, vous devez me promettre une chose. — Oui, si elle est en mon pouvoir. — C'est que, pour la gloire de Dieu, vous me disiez ainsi toujours la vérité. — Je le ferai. » Depuis lors, l'intimité la plus confiante subsista entre les deux hommes ¹.

Rome, cependant, ne se pressait pas de statuer. La temporisation a souvent été une des formes de sa sagesse. La Propagande essaya même de faire résoudre la difficulté par un synode des évêques anglais, auquel elle renvoya le jugement à rendre sur les prétentions du chapitre de Westminster. Le synode, sur la plupart des points, se prononça contre le chapitre. Sur quelques autres, notamment en ce qui touchait les droits respectifs des évêques et du métropolitain dans la direction des collèges ecclésiastiques, il donna tort à Wiseman. Malgré la soumission très prompte et très honorable du chapitre, ces décisions ne firent pas la paix. L'attitude ouvertement hostile au cardinal, prise par Errington dans le synode, avait fait scandale, et Wiseman en concluait plus instamment encore à l'impossibilité de lui conserver ses fonctions de coadjuteur. De ce chef, le conflit était de nouveau soumis au Saint-Siège. Errington et Manning se trouvaient de plus en plus, personnifier les deux causes en présence.

Wiseman, tout fatigué qu'il fût, se rendit à Rome, bientôt suivi par Manning. Ce dernier, dans les divers écrits qu'il fit parvenir à ses juges, se défendit avec adresse et dignité. Aux attaques contre les Oblats, il répondait en rappelant n'avoir agi, dans leur fondation, que sur les conseils du Pape et de Wiseman. Passant à des griefs plus personnels, il ajoutait, avec une fierté émue et éloquente :

On m'accuse d'aimer le pouvoir. Je demanderai à connaître ce qui, dans mes actes passés ou présents, peut démontrer que je me suis enrichi, que j'ai agi en rival de quelqu'un, marché sur les brisées d'autrui, privé quelqu'un de ses droits, recherché les honneurs, les titres ou les dignités, cédé au calcul de l'ambition ou fait de mon

¹ *Life of Manning*, t. II, p. 78, 79.

élévation personnelle le but de mes démarches. Ceux du moins qui connaissent mes épreuves passées auront peine à croire cela de moi... Mais je ferai un sincère et libre aveu. Il est un pouvoir que je désire ardemment, que je poursuis, qui fait l'objet de mes prières : c'est le pouvoir de réparer les années passées dans une ignorance qui, je puis l'affirmer devant Dieu, n'avait rien de volontaire; le pouvoir de répandre en Angleterre la connaissance de la seule vraie foi, de faire partager aux autres la grâce que j'ai reçue moi-même, de gagner le plus d'âmes que je pourrai à l'unité de l'Eglise, et de procurer, de toute façon, avec un plus grand dévouement de vie et une plus grande efficacité d'efforts, le salut des âmes et la soumission de l'Angleterre au Saint-Siège. En tout autre sens, je ne puis qualifier cette accusation que de basse et méchante interprétation de ma vie, si fautive et si inutile que je la connaisse.

Il se défendait « d'avoir jamais levé la main ni dit un mot » contre Mgr Errington, qu'il accusait d'avoir, sans provocation, commencé la lutte contre lui et contre son œuvre. Non qu'il contestât que « cette œuvre ne fût directement opposée à une certaine manière d'agir, à un certain esprit traditionnel parmi les ecclésiastiques anglais », et il ajoutait que « si beaucoup d'entre eux lui inspiraient du respect, il n'en était pas de même de tous ». Enfin, élevant la question au-dessus de la querelle faite aux Oblats, il concluait ainsi :

Il s'agit de savoir si l'Angleterre développera en elle et s'assimilera les dévotions romaines et l'esprit romain, ou si elle s'immobilisera dans son cercle insulaire. Et sur cette question s'en greffe une autre, dont je ne m'aventurerai pas à parler, c'est à savoir si l'Eglise d'Angleterre, oui ou non, se contentera de se confiner dans une dispensation un peu meilleure des sacrements à la petite communion des catholiques établis dans ce pays, ou bien si elle se mêlera à la vie de la nation, agissant sur son esprit par une sérieuse culture catholique, et sur sa volonté par un plus large et plus vigoureux emploi des énergies qu'a mises en jeu la restauration de la hiérarchie ¹.

De son côté, Wiseman, dans un long mémoire, témoigna hautement en faveur de Manning; après avoir énuméré les œuvres fécondes accomplies par lui et par ses Oblats, il ajoutait :

Je crois pouvoir demander maintenant si un homme, je ne dirai pas qui a accompli, mais dont Dieu s'est servi pour accomplir de si grandes choses pour sa gloire, mérite d'être méprisé et traité de

¹ *Life of Wiseman*, t. II, p. 350 à 354.

personnage ambitieux, fourbe, malhonnête, ne cherchant qu'à promouvoir ses propres intérêts et à gagner de l'influence... Sont-ce là les signes de l'esprit de Dieu ou de l'esprit d'orgueil et d'hypocrisie, ainsi qu'on les a publiquement qualifiés? Je n'hésite pas à proclamer que, dans toute l'Angleterre, il n'y a pas un autre prêtre qui, en deux fois plus de temps, ait fait ce que le D^r Manning a accompli pour le bien de l'Église catholique ¹.

Autant Manning était habile, autant Errington l'était peu. Son intransigeance décourageait ceux qui eussent voulu le ménager. Pour lui éviter la mortification d'une mesure de rigueur, on lui avait proposé d'échanger volontairement sa coadjutorerie contre un siège épiscopal dans une colonie anglaise. Vainement le cardinal Barnabo et le Pape lui-même insistèrent-ils pour lui faire accepter cette solution amiable. Il s'y refusa, se déclarant prêt à obéir aux ordres du Pape, mais résolu à ne pas se démettre *motu proprio*. « Maintenant, écrivait-il, que j'ai été accusé par Mgr Talbot et d'autres, d'antiromanisme, d'anglo-catholicisme et autres méfaits qui, s'ils existaient réellement, seraient incompatibles avec l'accomplissement fidèle de mes devoirs épiscopaux, il ne me semble pas que je puisse, de moi-même, prendre l'initiative de me retirer, puisque ce sont ces accusations que l'on allègue pour justifier mon éloignement ². » A de nouvelles instances, il se borna à répondre : *Vim patior, patior injustitiam*. Le Pape, poussé à bout par cette obstination, résolut d'en finir. Bien qu'il ne trouvât pas matière au procès canonique réclamé par Errington, il crut devoir mettre un terme à une collaboration qui ne pouvait plus servir au bien de l'Église; par un acte d'autorité qu'il qualifiait lui-même de *colpo di stato di Dominidio*, il déchargea le coadjuteur de son office et lui retira tout droit de succession à l'archevêché de Westminster.

Manning triomphait. Plus que jamais, Wiseman s'en remettait à lui pour toutes les affaires importantes. Il le chargea notamment de suivre les négociations engagées à Rome, sur les difficultés pendantes entre lui et ses suffragants. L'habileté et le crédit du négociateur ne purent empêcher que, sur l'une de ces questions où le cardinal s'était mal engagé, sur le régime des collèges ecclésiastiques, la cour de Rome ne lui donnât tort. Cet échec le mortifia; il ne pouvait cependant lui faire oublier le succès obtenu dans le débat principal. Quant à Errington, il s'honora par la dignité silencieuse de sa soumission; retiré dans le diocèse de son

¹ *Life of Wiseman*, t. II, p. 335.

² *Ibid.*, t. II, p. 351 à 365.

ami, l'évêque de Clifton, il s'abstint d'apporter aucune entrave au gouvernement de ceux que l'autorité lui avait préférés.

Ce long et pénible conflit était donc bien fini. Entre catholiques de naissance et convertis, si toute méfiance et tout malentendu n'avaient pas disparu, du moins il se faisait, peu à peu, une sorte de pacification extérieure; le temps, d'ailleurs, en amenant de nouvelles générations, aidait à éteindre les préventions anciennes. Ne nous flattons pas cependant que les catholiques d'Angleterre en aient fini avec les discordes intestines. Non, nous allons les retrouver divisés sur une autre question, plus redoutable encore et d'une portée plus générale, celle du « libéralisme ».

III

Sur la question du libéralisme, les catholiques anglais ne se partageaient plus en catholiques de naissance et en convertis; on trouvait des uns et des autres, dans chaque camp. Il ne s'agissait pas, d'ailleurs, de difficultés spéciales à l'Angleterre. Partout, le même problème se posait et amenait des divergences analogues. Partout, des croyants, inquiets du désaccord qui se manifestait sur des questions de liberté politique ou scientifique, entre certaines aspirations de la pensée moderne et la forme souvent donnée à la doctrine catholique, se préoccupaient d'élargir, de rajeunir, de « libéraliser » en quelque sorte, cette forme, tout en se piquant de demeurer fidèles à ce qui était substantiel dans la foi; il n'y avait, à leurs yeux, qu'un malentendu à dissiper, pour le plus grand bien de cette foi. C'était l'œuvre tentée, dans des conditions très diverses selon les hommes et les pays, par Lacordaire et Montalembert en France, par Gœrres et Doellinger en Allemagne. D'autres catholiques, au contraire, effrayés et choqués de ces nouveautés, ne voyaient dans la crise qu'une raison d'affirmer, parfois en les exagérant encore, tout ce qui, dans les formes traditionnelles de la doctrine, heurtait le plus directement ce qu'ils jugeaient n'être que la révolte orgueilleuse de la pensée moderne. Qu'il y ait eu, des deux côtés, dans des proportions variables, un mélange de vérité et d'erreur, de clairvoyance et d'aveuglement, c'est ce qui se produit presque toujours dans les controverses de ce genre. Le temps seul devait faire le départ et dégager des exagérations respectives, ce qui devait subsister des anciennes traditions et ce qui devait être admis des aspirations nouvelles.

En Angleterre, les catholiques à tendance libérale avaient alors pour organe une revue mensuelle, le *Rambler*, dont les deux principaux rédacteurs étaient Richard Simpson et sir John Acton, plus tard

lord Acton, le premier, ancien clergyman, converti de 1845, gradé d'Oxford, lettré distingué, esprit subtil et pénétrant, mais un peu combatif, et qui, au temps où il était anglican, avait eu constamment maille à partir avec son évêque; le second, catholique de naissance, né d'une mère allemande, disciple de Doellinger auprès duquel il avait fait ses études universitaires, intelligence puissante et hardie, et, bien que tout jeune encore, d'une érudition historique déjà fort remarquable. A eux se joignirent divers collaborateurs, la plupart convertis et *Oxford-men*. Prétendant se renfermer dans un domaine de science laïque où l'autorité religieuse ne leur paraissait pas avoir à intervenir, ces écrivains abordaient hardiment les problèmes de philosophie, de critique, d'histoire, et y donnaient les solutions les plus libérales, sans s'inquiéter s'ils étaient toujours en accord avec les idées jusqu'alors admises chez les catholiques. Leur thèse fondamentale était la nécessité d'user, dans ces études, d'une liberté absolue, et d'en faire connaître les résultats avec une entière sincérité, quelque contradiction qu'ils parussent apporter à certaines idées préétablies. Ils se piquaient d'être de leur temps, se disaient fiers de ses progrès, jaloux de ses conquêtes. « Il n'est rien, déclaraient-ils, dans tout ce que la société moderne a fait pour assurer la liberté, pour créer des instruments de progrès, des moyens d'arriver à la vérité, que nous regardions avec indifférence ou suspicieux. » Par les questions auxquelles il s'appliquait de préférence, comme par les principes dont il s'inspirait, le libéralisme du *Rambler*, moins politique que scientifique, tenait plus de l'école allemande que de l'école française, plus de Doellinger que de Lacordaire et de Montalembert. Beaucoup de science et de talent y était dépensé; jamais publication catholique n'avait en, en Angleterre, un aussi brillant succès. Mais ce qui s'y trouvait d'idées généreuses et fécondes ne tarda pas à être compromis par des exagérations et des témérités. Non content de réagir contre les thèses rétrogrades, quelques-uns de ces écrivains semblaient prendre une opinion d'autant plus en gré qu'elle était plus opposée à la tradition. Tout ce qui venait de Rome leur paraissait volontiers vieilli et démodé. En prétendant échapper à la routine, ils tombaient dans l'esprit de parti et de système. L'impartialité dont ils se targuaient tournait en partialité pour les savants antireligieux, en prévention contre ce qui portait la marque catholique. Ils ne cachaient point leur dédain pour les anciens catholiques d'Angleterre, suspects à leurs yeux d'étroitesse et de manque de culture. S'étonnera-t-on qu'une telle campagne fût mal vue des évêques, non seulement de ceux qui étaient, par nature, peu favorables aux nouveautés, mais de ceux mêmes qui avaient l'intelligence des

rajeunissements nécessaires? Wiseman, tout sympathique qu'il se montrât, en France, à Montalembert et à ses amis, si préoccupé qu'il fût de voir l'Eglise aider à dissiper les malentendus qui éloignaient d'elle le monde moderne, n'hésita pas, dès 1856, à blâmer, dans la *Revue de Dublin*, les idées et surtout le ton des écrivains du *Rambler*. Il releva, entre autres, leurs attaques, aussi peu justes que généreuses, contre les anciens catholiques, et défendit ceux-ci comme il avait naguère défendu les convertis. Il leur reprocha en outre leur parti-pris de critique et de raillerie contre tout ce qui était catholique; qu'il pût y avoir, chez quelques croyants, des idées étroites et arriérées, il ne le contestait pas, mais ce n'était pas en se tenant à l'écart du corps catholique, dans une attitude d'hostilité méprisante, qu'on y remédierait; pour agir sur un corps, il fallait participer à ses œuvres, respecter ses lois, travailler d'accord avec ses autorités hiérarchiques.

Wiseman ne se contenta pas de cet avertissement, d'ailleurs peu écouté; désireux de fortifier la rédaction de la *Revue de Dublin* qui lui paraissait devoir faire contrepoids au *Rambler*, il sollicita, pour cette revue, la collaboration des convertis les plus en vue, entre autres celle de Ward. Celui-ci venait, en 1858, de quitter la chaire de théologie du séminaire de Saint-Edmond, où il s'était maintenu pendant sept ans, malgré l'opposition persistante d'une partie du vieux clergé. Le cardinal se rendait-il compte qu'en appeler à Ward contre Simpson, c'était, pour combattre un excès, tomber dans un autre? Ward avait été attiré dans l'Eglise romaine, surtout parce qu'il y voyait un puissant instrument d'autorité doctrinale. De même que le spectacle de l'anarchie révolutionnaire avait conduit Joseph de Maistre à rêver d'une dictature politique de la Papauté, l'expérience de l'anarchie doctrinale de l'anglicanisme amenait Ward à ne voir de salut que dans la dictature spirituelle de cette même Papauté. Suivant son habitude d'esprit, il poussait cette idée à outrance. « Ce n'est pas dans l'indépendance intellectuelle, disait-il, mais dans la captivité intellectuelle que sont la vraie liberté et la perfection intellectuelles ¹. » Il jugeait naturel et désirable que cette dictature s'exerçât, à chaque moment, pour résoudre d'autorité toutes les questions où se débattait la pensée moderne, et il réduisait le rôle du croyant à attendre et à enregistrer docilement ces décisions toujours souveraines et infaillibles. Comme un de ses amis lui disait : « Mais, enfin, il y a une limite; vous ne voudriez pas de nouvelles décisions tous les mois? — J'aimerais, répondait-il, recevoir chaque matin, à déjeuner, avec

¹ Article de la *Revue de Dublin*, cité par M. Wilfrid Ward, dans son livre *W. G. Ward and the Catholic Revival*, p. 133.

mon *Times*, une nouvelle Bulle papale ¹. » Fait curieux, en dépit de ces opinions extrêmes, Ward fut l'un des premiers, parmi les convertis, à renouer des relations avec ses anciens amis anglicans. Dès 1858, nous le retrouvons sur un pied de familiarité cordiale avec des protestants de nuances diverses, comme Stanley, Tait, Jowett, Rogers et beaucoup d'autres ². Il n'était pas homme à leur rien voiler de ce qui, dans ses nouvelles croyances, pouvait le plus les effaroucher. Mais n'était-on pas habitué de longue date à le trouver paradoxal? Et puis les contradicteurs à tournure un peu extravagante ne sont-ils pas, quelquefois, ceux qu'on supporte le plus volontiers, parce qu'on les juge les moins gênants? Ward apportait d'ailleurs, dans l'exposé de ses idées, une belle humeur qui prévenait toute aigreur de controverse. On s'amusait de sa verve plaisante. « Ward a été un *enormous fun* », écrivait Rogers, au sortir de l'une de ces rencontres ³. Ajoutons que tous sentaient et goûtaient en lui des qualités plus sérieuses de sincérité, de droiture, d'amour désintéressé de la vérité, qui faisaient passer par dessus bien des dissidences.

Ward n'était pas le seul des convertis à combattre le libéralisme du *Rambler*. Manning, Oakeley, Faber, Dalgairns, avec des nuances diverses, s'y montraient opposés. Si importante toutefois que fût leur opinion, il en était une plus intéressante encore à connaître, c'était celle du plus illustre de ces convertis, de Newman ⁴. Depuis qu'il avait, en 1858, abandonné le rectorat de l'Université catholique de Dublin, il vivait à Egbaston, en dehors de toute action publique, dans la simplicité, la régularité et le silence du cloître, son temps partagé entre la prière, l'étude, ses devoirs de supérieur de l'Oratoire, la haute direction de l'école

¹ Article de la *Revue de Dublin*, cité par M. Wilfrid Ward, dans son livre *W. G. Ward and the Catholic Revival*, p. 14.

² *Ibid.*, p. 74 et suiv.

³ *Letters of Lord Blachford*, p. 249.

⁴ Sur le point de chercher à préciser le rôle de Newman dans les questions qui divisaient les catholiques, je ne puis pas ne pas regretter que la correspondance de Newman catholique n'ait pas été publiée, comme l'a été celle de Newman anglican. La vie intérieure de Newman nous est beaucoup mieux connue avant qu'après sa conversion. C'est une anomalie que les catholiques ont intérêt à voir disparaître. Une plus grande lumière ne pourra que faire briller davantage cette belle figure. Les papiers de Newman sont, paraît-il, aux mains d'un religieux de l'Oratoire dont l'amitié pieusement fidèle, mais trop timide, redoute qu'il ne soit fait un usage maladroît et indiscret du trésor confié à sa garde. Peut-être ce que M. Purcell a fait des papiers de Manning a-t-il contribué à augmenter cette crainte. De telles considérations peuvent rendre très prudent dans le choix de l'éditeur et du biographe; elles ne sauraient justifier l'abstention complète,

classique annexée au monastère et la sollicitude des âmes qui venaient lui demander direction. Si retiré qu'il fût, tous les yeux n'en étaient pas moins fixés sur lui. Des deux côtés, on l'interrogeait. Les rédacteurs du *Rambler* se disaient ses amis, lui témoignaient respect, cherchaient à obtenir son concours, à se couvrir de son autorité. Ward gardait, du temps où il avait été son disciple à Oxford, l'habitude de le consulter sur ses écrits et ses démarches, tout en continuant, du reste, comme alors, à n'en faire qu'à sa tête, mêlant d'une façon singulière la déférence et la suspicion, le désir de se trouver d'accord avec un maître aussi cher et la promptitude à le contredire¹. Newman, sans rebater les témoignages d'amitié qu'on lui apportait, n'était en réalité avec aucun des deux partis. Il avait toujours été opposé à ce qu'il appelait le « libéralisme » en religion, c'est-à-dire à un certain relâchement de la rigueur dogmatique. Il adhérait très fermement à l'autorité et à l'infailibilité de l'Église enseignante, et le besoin de trouver cette autorité était précisément l'une des raisons qui l'avaient conduit au catholicisme; enfin il professait le plus grand respect pour la hiérarchie ecclésiastique, et déjà, quand il était anglican, il avait étonné ses amis moins scrupuleux, par le trouble où le jetait la seule pensée d'être en contradiction avec son évêque. A tous les points de vue, il y avait, dans les idées et surtout dans le ton du *Rambler*, bien des choses qui le choquaient. Mais il n'approuvait pas davantage les idées et le ton de Ward. Pour être respectueux de la tradition, il n'en concluait pas à l'obligation de se renfermer dans les formules scolastiques; il croyait à une évolution de la science théologique, à ce « développement de la doctrine chrétienne » dont l'observation avait secondé et éclairé sa conversion. Tout soumis qu'il fût à l'autorité, il répugnait à ce qui l'exagérait, admettait la légitime indépendance de l'esprit humain, non seulement dans les sciences profanes, mais même dans les sciences religieuses; au lieu de ne voir, comme Ward, dans ces dernières sciences, que les sentences et les définitions, en fait toujours rares, du juge suprême, il y appréciait tout particulièrement les recherches spontanées, parfois un peu aventureuses, les libres controverses, les tâtonnements de toutes sortes, par lesquels il était nécessaire que les théologiens, les historiens, les critiques devançaient et dépassaient ces définitions.

Ce n'était pas de ce jour, d'ailleurs, que Newman se rendait compte à quel point sa façon de penser, de raisonner, de juger était différente de celle de son ancien disciple. Très droit, sans

¹ Voy la correspondance de Ward avec Newman, à cette époque: *W. G. Ward and the Catholic Revival, passim*, chap. IV et VI.

doute, à chercher la vérité, très généreux à la suivre partout où elle le menait, quelque sacrifice qu'il lui en coûtât, n'ayant rien du sceptique dilettante et un peu sophistique que des observateurs superficiels ont cru parfois entrevoir en lui, il n'en avait pas moins le goût et l'habitude de considérer, avant de conclure, tous les aspects d'une idée, de démêler ce qu'elle avait souvent de complexité subtile, de peser toutes les objections, d'en dégager la parcelle de vérité qui pouvait y être contenue. Rien ne lui déplaisait davantage que les jugements absolus et tranchants de Ward, sa façon de tout décider par les déductions de la logique, par l'application de quelque principe unique et dominant. Ces excès de fond ou de forme ne répugnaient pas seulement à sa nature d'esprit; ils le préoccupaient à cause du mal qu'ils pouvaient faire aux autres. Ce qu'il redoutait, par exemple, dans les définitions dogmatiques à jet continu que Ward sollicitait si impatiemment de l'autorité religieuse, c'était moins une entrave pour sa propre raison, résolue par avance à toutes les soumissions nécessaires, qu'un trouble apporté aux consciences dont il était le confident; il s'attristait de voir effaroucher et éloigner ces âmes en travail de conversion, qui « voletaient, a-t-on pu dire, comme des colombes à sa fenêtre », attendant qu'il leur ouvrit. Cette intelligence pénétrante et sympathique de l'esprit des autres, cette aptitude à se mettre à leur place, à se rendre un compte exact de leurs difficultés, cette susceptibilité éveillée au sujet de toute exagération qui pouvait les troubler, n'étaient pas l'une des particularités les moins remarquables de Newman. C'était là ce qui le séparait des outranciers de l'ultramontanisme, alors même qu'il admettait quelques-uns de leurs principes. C'était là ce qui lui faisait ménager les libéraux du *Rambler*, tout en regrettant leurs excès : il voyait la part de vérité qui se mêlait à leurs erreurs; il voyait surtout l'angoisse de leur foi et ne voulait pas l'augmenter¹.

Au commencement de 1859, les évêques, de plus en plus mécon-

¹ Ce caractère de Newman a été excellemment mis en lumière par le R. P. Kent, membre de la congrégation des Oblats de Saint-Charles, fondée par Manning, dans un article publié par la *Dublin Review* d'avril 1896, à propos du livre de Purcell. « L'esprit de Newman, a-t-il écrit, était sensible aux impressions qui venaient de tous les vents de la pensée, sans pourtant jamais quitter le vrai courant. Parmi ceux qui ont enseigné le monde, peu ont eu, comme lui, le don de voir d'une manière si vive et de sentir si intimement les ténèbres et les difficultés qui entourent les points lumineux de la vérité. Il pouvait, dans une certaine mesure, entrer dans l'esprit de ses adversaires ou de ceux qui étaient perplexes et errants, et voir les choses comme ils les voyaient eux-mêmes. De là, chez lui, un sentiment intense du mal que peut faire un dogmatisme rigide et impitoyable. »

tents du *Rambler*, délibérèrent sur les mesures à prendre ; toutefois, avant de sévir, ils voulurent voir si l'influence de Newman ne pourrait pas amener un changement ; ils le firent donc solliciter, par son évêque, Mgr Ullathorne, d'intervenir auprès des rédacteurs. Toujours docile à l'autorité, Newman s'entremet et obtint de Simpson, plus particulièrement visé, qu'il abandonnât la direction du *Rambler*. Bien plus, il consentit à prendre lui-même en main cette direction. Wiseman lui en témoigna sa vive satisfaction, quoique le succès d'une telle combinaison ne dût plus laisser de place à la *Revue de Dublin* qu'il avait jusqu'ici patronnée. En assumant cette charge, Newman espérait faire œuvre pacificatrice. Mais il ne fut pas longtemps à se rendre compte combien l'excitation des esprits, de part et d'autre, rendait la tâche difficile ; bientôt même, il la jugea impossible, et quelques mois ne s'étaient pas écoulés, qu'il renonçait brusquement à la poursuivre. Le bruit ayant couru, à la fin de 1859, qu'il avait encore la direction du *Rambler*, il tint à le faire démentir. Rebuté dans sa tentative de médiation, il entendit désormais demeurer à l'écart des deux partis en lutte, sans se laisser compromettre ni par l'un, ni par l'autre. Sa correspondance et son journal intime nous le montrent, dans les années suivantes, de 1859 à 1861, de plus en plus mécontent du *Rambler*, ne lui ménageant ni les reproches, ni les avertissements¹. Il n'était pas plus satisfait de l'autre parti, et ne pouvait notamment supporter sa promptitude d'excommunication. Je sens vivement, disait-il, la grande injustice de ceux qui, après s'être complu à mettre en avant leurs vues particulières, accusent de manquer à la paix et à la charité, ceux qui, ainsi provoqués, se croient obligés de montrer qu'il y a une autre opinion sur ce sujet et que de bons catholiques la professent². »

Vainement Newman s'était-il séparé du *Rambler*, certains catholiques s'obstinaient à l'en rapprocher, et commençaient à témoigner

¹ Ainsi voit-on Newman, dans ce journal et dans cette correspondance, refuser de continuer sa collaboration au *Rambler*, si les articles théologiques n'y sont pas dorénavant révisés par un censeur qui lui inspire confiance ; déclarer, à plusieurs reprises, que, par leur attitude à l'égard de l'autorité religieuse, les rédacteurs de cette revue se mettent « dans une situation fautive », qu'ils s'exposent à être censurés dans des conditions où l'opinion commune leur donnera tort, qu'ils « perdent leur position parmi les catholiques » et qu'ils feraient aussi bien d'arrêter leur publication avant qu'elle n'ait été frappée. De l'un de ces écrivains, — était-ce Simpson qu'il entendait désigner ? — il disait qu'il était « incorrigible » et qu'il « désespérait de lui ».

² Sur les jugements ainsi émis par Newman, entre 1859 et 1861, voir les explications qu'il a données lui-même à Oakeley, dans une lettre du 18 août 1867. (*Life of Manning*, t. II, p. 334 à 338.)

d'étranges défiances au sujet de sa fidélité et de son orthodoxie. Dans le déplaisir visible que lui causaient les exagérations de certains ultramontains, ces esprits soupçonneux croyaient découvrir une tendance à altérer ou, comme ils disaient, à « minimiser » le dogme catholique. Ils arguaient des relations que sa charité tenait à conserver avec les rédacteurs de la revue libérale, pour insinuer qu'il était leur protecteur, leur complice, pour le rendre responsable d'excès que, pendant ce temps même, il blâmait. N'est-ce pas, après tout, le sort habituel des modérés? Newman, disposé par nature à se refermer sur lui-même quand il se sentait enveloppé d'une atmosphère d'exagérations et de violences, ne s'inquiétait pas toujours de prévenir, par ses explications, ces faux jugements. Il n'admettait pas qu'on l'obligeât à se laisser classer dans l'un ou l'autre des partis en lutte, qu'on le mit en demeure de trancher, par quelque affirmation sommaire, des questions qu'il estimait être très complexes. Souvent alors, comme il lui était déjà arrivé à l'époque de ses premiers conflits à Oxford, il usait, à l'égard des questionneurs indiscrets, d'échappatoires ironiques qui les désarmaient, mais aussi qui donnaient prise à leurs suspensions.

Ces suspicions n'étaient pas seulement le fait de quelques polémistes passionnés. L'évêque de Newport, Mgr Brown, dénonça à Rome, comme étant contraire à la doctrine de l'infaillibilité de l'Eglise, un article publié par Newman dans le *Rambler*. Le Saint-Office demanda à l'auteur incriminé des explications que celui-ci s'empressa d'envoyer par l'intermédiaire du cardinal Wiseman. Par une de ces négligences dont ce dernier était malheureusement un peu coutumier, ces explications ne parvinrent jamais aux autorités romaines qui, sans prendre, il est vrai, aucune mesure, n'en restèrent pas moins sous l'impression de la dénonciation épiscopale. Si regrettable qu'il fût de voir un évêque participer ainsi à d'injustes méfiances, il l'était peut-être plus encore de retrouver ces méfiances chez un autre converti dont l'importance grandissait de jour en jour, chez Manning — premiers signes d'un antagonisme qui devait diviser, pendant de longues années, les deux principaux champions du catholicisme en Angleterre.

IV

J'ai déjà eu l'occasion de dire en quoi Manning, pendant sa période anglicane, s'était souvent rapproché de Newman, et en quoi, cependant, il s'en était toujours distingué, sinon par le fond des idées, du moins par son allure, par la forme de son

activité¹. Il avait pu être un allié, non un disciple. L'action des deux hommes avait été presque toujours parallèle, sans être jamais confondue. Entre eux, il y avait eu plus d'estime réciproque que d'intimité et de sympathie. Parfois même, quelques froissements passagers s'étaient produits. C'est qu'au fond, en dépit de leurs convictions et de leurs aspirations communes, en dépit de l'analogie de leur destinée morale, on ne pouvait imaginer deux natures plus dissemblables : l'un, penseur subtil et profond, dédaigneux de l'action du dehors, plus occupé des réalités du monde invisible que de celles du monde visible, habitué à retourner sa pensée sous toutes ses faces, apte à comprendre les états d'âme les plus différents du sien, infiniment pitoyable aux perplexités de l'esprit humain ; l'autre, homme d'action et de gouvernement, peu curieux d'idées pures, n'y voyant que des bases d'opération, esprit puissant, courageux, élevé, mais absolu, facilement impérieux, ne cherchant que ce qu'il croyait le vrai et le bien, mais y marchant droit, décidé à traiter en adversaire quiconque suivrait une direction différente, incapable d'entrer dans une pensée autre que la sienne ou de sympathiser avec les difficultés intellectuelles de ses contradicteurs. Cette opposition de nature suffit à expliquer, en dehors de tout petit motif, comment deux hommes de grand esprit, de vues droites et hautes, de rare vertu, ont pu être si malheureusement divisés. Newman, au cours de ses études sur les hérésies du quatrième siècle, avait eu à parler des différends qui s'étaient élevés entre saint Basile et saint Grégoire de Nazianze ; il en avait attribué la cause au contraste de leurs caractères qu'il définissait en ces termes : « Grégoire, l'affectueux, le tendre de cœur, l'homme aux amitiés vives et profondes, l'orateur exquis et éloquent ; Basile, l'homme des fermes résolutions et des rudes œuvres, le sublime conducteur du troupeau du Christ, l'actif ouvrier dans le champ de la politique ecclésiastique ; certes, ils différaient beaucoup, mais pas cependant sans avoir quelques traits communs ; tous deux avaient, ce qui était tout ensemble une bénédiction et une croix, une âme sensitive, *a sensitive mind* ; tous deux étaient saints. » Il a été souvent remarqué que ce double portrait s'appliquait assez exactement à Newman et à Manning ; on a notamment fait observer que l'un et l'autre, comme les deux Pères de l'Eglise grecque, avaient au plus haut degré ce *sensitive mind* qui rend les divergences plus douloureuses et fait facilement du moindre antagonisme d'idées une blessure de cœur².

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 mars 1901.

² Cette remarque a été faite par le R. P. Brémond, dans sa très péné-

Quand Manning eut rejoint Newman dans le catholicisme, on put d'abord espérer leur bon accord. Newman, à peine devenu recteur de l'université de Dublin, désireux de se donner un vice-recteur qui fût son *locum tenens* et sur qui il pût se reposer avec pleine confiance, avait offert ce poste à Manning qui venait seulement d'abjurer. Celui-ci, alors à Rome, n'avait pas accepté, mais il s'était associé, dans les années suivantes, aux démarches faites auprès du Saint-Siège, pour obtenir que le recteur fût nommé évêque *in partibus*. En 1857, Newman avait dédié un de ses volumes de sermons à Manning, « comme un mémorial de l'amitié qui les unissait depuis près de trente ans ». En 1861, Manning répondait par une dédicace analogue : « Envers vous, disait-il à Newman, j'ai contracté une dette de gratitude, plus grande qu'envers aucun homme de notre temps, pour la lumière et l'aide intellectuelles que vous m'avez apportées. »

Déjà cependant, à l'époque où Manning tenait ce langage, une certaine gêne existait dans ses rapports avec Newman. Conduit, comme tant d'autres, au catholicisme par le désir d'y trouver l'autorité et l'unité dont il avait déploré l'absence dans l'anglicanisme, il croyait répondre au besoin de son âme et aux nécessités de son temps, en exaltant, en magnifiant la puissance du Pape; il ne lui semblait pas qu'on pût aller trop loin dans cette voie. Loin d'avoir égard aux perplexités des croyants que troublaient les revendications et les critiques de la pensée moderne, il voyait en eux des révoltés à soumettre, des suspects à rejeter. Ces idées l'avaient rapproché de Ward qu'il soutenait et encourageait. Les rédacteurs du *Rambler*, au contraire, lui paraissaient coupables et dangereux. Il s'alarmait des ménagements qu'avait pour eux Newman, des témoignages de déférence qu'il en recevait, et il en venait à supposer entre eux et lui une sorte de complicité. Des incidents survenus en 1860 et 1861, lui parurent confirmer ses soupçons.

Les esprits étaient alors fort échauffés sur la question du pouvoir temporel du Pape, violemment soulevée par les événements qui avaient suivi, en Italie, la guerre de 1859. Manning se jeta dans la controverse, avec toute l'ardeur de son romanisme. En 1860 et 1861, dans des conférences faites à Londres et bientôt publiées en volume, il prit hautement, contre les préventions de l'opinion anglaise, la défense du pouvoir temporel. Dans l'entraînement de son zèle, il semblait parfois élever certaines convenances politiques à la hauteur d'une vérité dogmatique, et ne pas toujours

trante et très équitable étude sur les différends de Newman et de Manning. (*L'Inquiétude religieuse*, p. 241.)

distinguer la formation historique et l'institution divine. Newman, au contraire, était, sur ce sujet, plus réservé et plus froid. Non, certes, qu'il approuvât l'œuvre de spoliation; dans un sermon qu'il fit alors sur « le Pape et la Révolution », il qualifiait l'armée piémontaise de « bande de voleurs sacrilèges » et, en prononçant ces paroles, il frappait du pied le sol. Mais il estimait que les avocats du pouvoir temporel usaient d'arguments excessifs; comme d'autres catholiques illustres, Lacordaire, Ozanam, il gardait pour l'Italie de vieilles sympathies; il la croyait fondée à réclamer des changements à son régime politique, et il rêvait, entre elle et le Pape, d'un accord sur des bases nouvelles¹. Avait-il, sur ces points, des idées très arrêtées? En tout cas, il ne jugeait pas à propos de les faire connaître. Seulement il ne voulait pas être associé à des démonstrations qu'il jugeait trop intransigeantes. Ce parti-pris de réserve lui inspira, lors de la fondation, par Wiseman, en 1861, d'une académie de la religion catholique, une démarche que Manning devait voir de mauvais œil. Informé que celui-ci entendait faire de la nouvelle académie l'instrument de ses idées sur le pouvoir temporel, il l'avertit que, dans ces conditions, il ne pouvait y apporter son concours². Vers la même époque, le *Rambler* ayant publié une critique assez vive des conférences de Manning, celui-ci crut, sur la foi de certains rapports, que Newman en était l'auteur ou l'avait tout au moins inspirée. Il se trompait. Newman, alors étranger au *Rambler*, qu'il blâmait, n'avait même pas connu cet article. Manning ne le sut que plus tard; sur le moment, il demeura convaincu que l'attaque venait de Newman; il y vit, contre lui-même, un acte d'hostilité dont il fut blessé, et, à l'égard du Saint-Siège, un acte d'infidélité dont l'auteur méritait d'être traité tout au moins en suspect³.

V

En mai 1862, le *Rambler* changea de nom et de périodicité; sous le titre de *Home and Foreign Review*, il devint un recueil trimestriel; l'esprit était le même, de jour en jour plus téméraire. Les évêques ne crurent pas pouvoir retarder davantage la protestation à laquelle ils pensaient depuis longtemps; elle parut en octobre 1862, et fut, bientôt après, expliquée et justifiée dans deux

¹ *Some of my Recollections of Card. Newman*, par sir Rowland Blemersasset (*Cornhill Magazine*, novembre 1901).

² *Life of Manning* t. II, p. 348; *Life of Wiseman*, t. II, p. 421.

³ *Life of Manning*, t. II, p. 332-336, 338, 348.

brochures de Mgr Ullathorne. Vers la même époque, le cardinal Wiseman, toujours préoccupé de ranimer la *Revue de Dublin*, ne jugea plus suffisant de lui procurer la collaboration intermittente de Ward; il en remit la pleine direction à ce dernier, sous l'autorité supérieure de Manning. Ward se jeta dans cette entreprise avec son impétuosité accoutumée. Sa direction, qui devait se prolonger jusqu'en 1878, rendit une vie nouvelle à la revue, naguère moribonde. Il y attira des rédacteurs de valeur et multiplia ses propres articles, imprimant fortement à tout le recueil la marque de ses idées. S'il ne put lui donner l'éclat littéraire de la revue libérale, il en fit du moins un instrument de combat redoutable.

Plus le conflit devenait aigu entre les deux écoles, plus Newman répugnait à s'y mêler. Ward lui ayant demandé, en prenant la direction de la *Revue de Dublin*, d'y donner quelques articles, il refusa : « Je ne pourrais, lui répondit-il, écrire pour le *Dublin*, sans écrire aussi pour le *Home and Foreign*, et je veux me garer, si je puis, de ces collisions publiques, non que je me flatte d'échapper aux méchantes langues des hommes, grandes et petites, mais les bruits qui courent finissent par mourir, et les actes demeurent !. » Néanmoins, quand son évêque, Mgr Ullathorne, censura la *Home and Foreign Review*, Newman, toujours soumis à l'autorité, lui écrivit : « J'espère n'avoir pas besoin d'assurer Votre Seigneurie que je m'associe de cœur à votre condamnation des doctrines que vous trouvez dans ces publications et des articles qui les contiennent. Il s'ensuit que je dois considérer, comme je le fais en effet, qu'il est du simple devoir des auteurs de ces articles et de tous ceux qui y ont pris part, en premier lieu, de répudier les doctrines en question, en second lieu, de retirer les écrits dans lesquels elles ont été exposées ². » Mais à peine Newman eut-il écrit cette lettre, qu'il crut voir que certains gens en abusaient pour lui attribuer, vis-à-vis des libéraux, une attitude plus tranchée que n'était la sienne et pour l'enrégimenter dans une armée dont il n'était pas. Il jugea nécessaire de s'en expliquer dans une nouvelle lettre dont Mgr Ullathorne se déclara satisfait. Si convaincu qu'il fût des torts du *Home and Foreign*, il ne se croyait pas une position qui lui donnât qualité pour le condamner *ex cathedra*; il estimait surtout que le sujet était trop complexe pour être réglé par un jugement sommaire : « Celui, disait-il, qui a eu affaire à deux personnages aussi différents que Ward et Simpeon, ne peut s'expliquer sans écrire un

¹ W. G. Ward and the Catholic Revival, p. 155.

² *Ibid.*, p. 199.

volume ¹. » Le vrai sentiment de Newman, à cette époque, sur la revue libérale, on le trouve dans la correspondance qu'il entretenait avec M. Monsell, collaborateur de cette revue, mais personnellement plus modéré que les autres rédacteurs : on l'y voit, par moments, se rattacher à l'espoir que la revue allait s'assagir, mais, bientôt après, se décourager en constatant qu'elle suivait une ligne qui, disait-il, ne pouvait que faire les affaires de la *Revue de Dublin*; il déclarait trouver, à plusieurs de ses articles, une « saveur protestante » et témoignait une désapprobation d'autant plus attristée que, comme il le rappelait, il avait autrefois, sur la foi des intentions annoncées, pris la défense des rédacteurs. Suivant l'expression de M. Monsell, le sentiment de Newman à l'égard du *Home and Foreign* pouvait se résumer ainsi : « Intérêt et désappointement ². »

Pendant ce temps, hors d'Angleterre, en France, en Allemagne, en Belgique, en Italie, la controverse sur ce qu'on appelait, d'un nom équivoque, le « catholicisme libéral », devenait plus ardente. L'éccle, dont le journal l'*Univers* était l'organe très influent, pressait le Saint-Siège d'intervenir par des définitions et des condamnations. Les libéraux, de leur côté, en appelaient à l'opinion du monde religieux. Deux de leurs manifestations eurent alors un grand retentissement : d'abord les discours de Montalembert, au Congrès de Malines, en août 1863, sur « l'Eglise libre dans l'Etat libre » et sur la « liberté de conscience »; ensuite, dans le mois suivant, l'adresse de Döllinger au Congrès des savants catholiques allemands réunis à Munich. Montalembert, dans ses discours, traitait une question politique, celle des rapports de l'Eglise avec l'Etat et la société modernes; il le faisait, avec un amour ardent et généreux de l'Eglise, avec une intelligence clairvoyante des conditions dans lesquelles celle-ci pouvait aujourd'hui obtenir la liberté nécessaire à sa mission; seulement la thèse parfois trop absolue, l'expression véhémement heurtaient inutilement les idées traditionnelles. Le sujet traité par Döllinger était différent; il insistait sur la nécessité de substituer à la théologie scolastique, une théologie mieux en rapport avec les besoins de l'esprit moderne, avec les progrès de la critique biblique et de l'histoire du dogme. Une évolution de ce genre pouvait être légitime, à condition de n'affecter que les formes extérieures et accidentelles, non l'essence de la doctrine; elle était alors une manifestation de cette loi du « développement », signalée par Newman comme le caractère même d'une doctrine

¹ W. G. Ward and the Catholic Revival, p. 199 à 205.

² *Ibid.*, p. 205 et 206.

vivante; mais elle pouvait aussi se présenter comme une répudiation méprisante de toute la tradition, une sorte de révolte contre la théologie officielle des autorités romaines. Quelle était au vrai la pensée des congressistes de Munich? Ils n'interprétaient évidemment pas tous de même les paroles de Döllinger; on en veut pour preuve ce seul fait que les uns devaient rester fidèles au Saint-Siège, tandis que les autres s'apprêtaient à être, avec Döllinger lui-même, les protagonistes du « Vieux catholicisme ».

Les deux congrès provoquèrent naturellement beaucoup de polémiques, et les adversaires des libéraux en tirèrent argument pour réclamer avec plus d'instance un acte du Pape. Celui-ci, qui n'avait pas paru d'abord mécontent de ce qui s'était fait à Munich et qui avait répondu, par une bénédiction, à l'adresse de fidélité du congrès, ne tarda pas à s'inquiéter du sens que plusieurs donnaient, les uns pour les louer, les autres pour les condamner, aux idées émises par Döllinger; dans un bref à l'archevêque de Munich, en date du 21 décembre 1863, tout en rendant hommage aux intentions des promoteurs du congrès et en exprimant l'espoir que les résultats en seraient heureux, il revendiqua l'autorité des congrégations romaines et de la théologie scolastique. Quant aux discours de Montalembert à Malines, dénoncés à l'Index, ils furent un moment en danger d'être censurés; mais le Pape se refusa à frapper l'un des principaux défenseurs de l'Eglise; seulement, donnant suite à un projet depuis longtemps à l'étude, il se décida à publier, en décembre 1864, un *Syllabus* ou catalogue des « erreurs modernes » précédemment censurées par lui, et l'accompagna de l'encyclique *Quantà curâ* où il renouvelait la condamnation déjà prononcée, en 1832, par Grégoire XVI, contre le libéralisme trop absolu de l'*Avenir*. On sait l'émotion immense, inattendue pour ses auteurs, que souleva le *Syllabus*: la presse irréligieuse affectant de croire que l'Eglise avait proclamé elle-même son divorce avec la société moderne, les gouvernements menaçant de prendre des mesures de représailles; on sait aussi par quelle initiative hardie et heureuse, Mgr Dupanloup improvisa, en quelques jours, un commentaire qui atténuait ce qu'une rédaction, œuvre de théologiens mal informés de l'état de l'esprit public, avait d'effarouchant pour l'opinion et pour le pouvoir politique, commentaire qui fut aussitôt sanctionné par les remerciements publics du Pape.

Ces événements eurent naturellement leur contrecoup parmi les catholiques d'Angleterre et y avivèrent la lutte des deux écoles. Au lendemain des congrès et avant les actes pontificaux, l'un des plus modérés parmi les collaborateurs de la *Home and Foreign Review*, M. Monsell, prononçait à la Chambre des communes, contre l'in-

tolérance religieuse de l'Espagne, un réquisitoire qui semblait l'écho des discours de Malines. Mais c'était surtout du côté de Munich que les rédacteurs les plus avancés de la revue libérale, Simpson, Acton, avaient les yeux tournés. Ils saluèrent l'adresse de Döllinger comme un événement capital, et l'interprétèrent dans le sens le plus hostile aux autorités romaines. Aussi, quand parut le bref à l'archevêque de Munich, reconnurent-ils que ce que le Pape repoussait, c'était leur propre manière de voir; ils résolurent alors de suspendre la publication de leur revue, non dans un esprit de soumission, mais en appelant au temps pour les justifier et pour démontrer l'erreur du pontife. Lors de la publication du *Syllabus*, ils n'avaient plus d'organe pour s'expliquer; mais ils ne cachèrent pas, dans leurs conversations, qu'ils ne trouvaient rien là qui pût lier leur conscience.

Du côté opposé, Ward avait, dès le premier moment, montré, dans la concomitance des discours de Malines et de celui de Munich, un symptôme alarmant, et il avait dénoncé, en tous deux, un effort pour « décrier la légitime autorité de l'Eglise, en politique aussi bien qu'en philosophie ». Les auteurs de ces manifestations et ceux qui les approuvaient en Angleterre, étaient, à ses yeux, des « catholiques déloyaux », en « rébellion », peut-être « non intentionnelle », contre l'Eglise. S'il notait d' « hétérodoxie » le libéralisme politique de Montalembert, il estimait cependant que le libéralisme philosophique de Döllinger était beaucoup plus dangereux. Il avait préparé, contre les thèses de l'orateur français, un long article que, sur l'avis de Manning, il renonça à faire paraître dans la *Revue de Dublin* et qu'il se borna à faire circuler autour de lui. Au contraire, nul ménagement dans ses attaques contre le libéralisme allemand et ses adhérents anglais. Quand parut le *Syllabus*, il exulta; lui qui souhaitait recevoir une sentence pontificale tous les matins avec son *Times*, il se réjouit d'en avoir, d'un seul coup, un si grand nombre; il parut prendre plaisir à leur donner l'interprétation la plus absolue, la plus effarouchante, et à exiger de tous, sous peine d'être convaincus de révolte, l'acceptation de cette interprétation. Ce lui fut, en outre, l'occasion de reprendre et de développer, sur l'infailibilité papale, sur la soumission due à tous les actes émanés de Rome, des thèses dépassant singulièrement la doctrine que devait fixer et limiter, sur ce sujet, le concile du Vatican. Sur le terrain extrême où il se plaçait, Ward ne se sentait pas isolé. Il était en correspondance avec plusieurs controversistes ultramontains du continent. En Angleterre, il se voyait approuvé par Manning; celui-ci, en effet, fermant les yeux sur des exagérations que, avec plus de réflexion et de sang-froid, il eût sans doute

hésité à admettre sans réserve, encourageait Ward, louait ses écrits, approuvait ses interprétations : « Ce qu'il nous faut, lui écrivait-il, c'est une entière netteté et l'affirmation des plus hautes vérités. Je suis convaincu que l'audace est prudence, et que notre danger est la demi-vérité. Il me semble que nous ne pouvons rien faire de plus pratique et de plus sûr que de poursuivre la ligne que vous avez commencée et de nous y tenir à peu près exclusivement ¹. »

Si précieuses qu'elles fussent à Ward, ces approbations ne lui suffisaient cependant pas. Il était toujours tourmenté de savoir ce que pensait son ancien maître Newman, ne se lassait pas de lui envoyer ses publications, de l'interroger, de tâcher de l'amener à se prononcer dans son sens. Newman répondait patiemment, affectueusement, sans s'engager sur le terrain où Ward l'appelait, marquant d'un mot que, lors même qu'il était d'accord avec lui sur certains principes, il n'admettait pas toutes ses déductions ni surtout leur forme excessive. De la *Revue de Dublin*, il disait qu'elle « tendait les principes jusqu'à ce qu'ils fussent près de se briser » et qu'elle « présentait les vérités dans la forme la plus paradoxale ». Il ne se solidarisa pas, pour cela, avec les hommes de l'autre école, faisant d'ailleurs entre eux des distinctions; plus empressé, par exemple, à se porter fort, auprès de Ward, des intentions de Montalembert que de celles de Döllinger qui lui inspirait beaucoup moins de confiance et de sympathie. En somme, il entendait persister dans une réserve dont les exagérations des deux partis le disposaient, moins que jamais, à se départir ². Aussi bien, en ce moment, avait-il autre chose à faire que de se mêler à ces controverses; il était aux prises avec Kingsley et écrivait l'*Apologia*.

PAUL THUREAU-DANGIN.

La fin prochainement.

¹ W. G. Ward and the Catholic Revival, p. 187.

² *Ibid.*, p. 197 à 199, 454 à 459.

L'ASSISTANCE AUX OUVRIERS SANS TRAVAIL

COLONIES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES

AUX PAYS-BAS ET EN ALLEMAGNE¹

IV. — COLONIE CATHOLIQUE DE MARIA-VEEN².

Un des traits les plus remarquables de la bienfaisance privée en Allemagne, c'est l'entente qui s'établit entre les représentants des deux confessions chrétiennes, dès qu'il s'agit d'une œuvre d'intérêt social. Les divers comités centraux que nous avons mentionnés comprennent, en général, des représentants des œuvres protestantes et des œuvres catholiques, suivant en cela l'exemple donné, dès 1826, par le pasteur Fliedner, quand il fonda la Société des Prisons du Rhin et de Westphalie³. Des deux côtés, on estime que, en présence de la double campagne poursuivie par le socialisme et la libre-pensée contre les bases fondamentales de la société chrétienne, les diverses confessions ont mieux à faire que de chercher à s'arracher leurs adhérents; en laissant de côté les points qui les divisent, elles ont dans l'Évangile, dont elles se réclament également, un terrain d'entente assez large pour pouvoir unir efficacement leurs efforts contre l'ennemi commun⁴.

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 août 1902.

² *Die Westfälische Arbeiter-Kolonie Maria-Veen*, von Franz Büttgenbach. Aachen, 1897. — *Finanz und Verwaltungsbericht des Vorstandes des Vereins für katholische Arbeiter-Kolonien in Westfalen*, Münster i. W., 1897-1901.

³ Le principal auxiliaire de Fliedner, dans cette création, fut le procureur Wingender, catholique fervent, premier vice-président de la Société. Dans les congrès annuels, les aumôniers protestants et catholiques se réunissent en des conférences spéciales distinctes, et mettent fréquemment la même question à leur ordre du jour. (Pastor Dr von Rohden, *Geschichte der Rheinisch-Westfälischen Gefängnis-Gesellschaft*, Düsseldorf, 1901, p. 3 et 101.)

⁴ Une des institutions les plus caractéristiques de ce mouvement est celle des *Syndicats chrétiens* (*christliche Gewerksvereine*), qui ont tenu, fin juin 1902, leur quatrième congrès à Munich. Le but de l'association est

La population de la province de Westphalie est en majorité catholique. Bien que Wilhelmsdorf ait été fondé dans la partie protestante du pays, M. le pasteur de Bodelschwingh crut devoir assurer aux fidèles de l'autre confession les secours religieux de leur clergé. Les colons catholiques furent groupés à Friedrich-Wilhelmshütte et une entente fut conclue avec l'autorité diocésaine pour le service du culte. Mais on constata bientôt la difficulté de soumettre à une direction commune pour le travail deux groupes séparés pour le reste. En outre, les catholiques charitables semblèrent peu disposés à donner un concours effectif à une fondation dont la direction était évangélique. On tomba bientôt d'accord pour constater qu'il était préférable de créer deux colonies distinctes, ayant chacune leur caractère confessionnel bien tranché, tout en maintenant au comité central son caractère général ¹.

Les catholiques de Westphalie acceptèrent comme un devoir la

de grouper toutes les forces religieuses du pays pour lutter contre le socialisme Il a été ainsi défini par le professeur Dr Seeberg, de Berlin :

« Ce mouvement doit avoir pour but le bien-être social de la classe ouvrière sur la base du christianisme. Il a pour principes la foi en Dieu tout-puissant, qui veut et accomplit le bien par Jésus-Christ Notre-Seigneur, et l'amour, qui veut organiser la vie sociale pour le bien de ses frères. Tout chrétien, sans distinction confessionnelle, peut accepter ces principes. L'action commune est donc possible. Elle est, en outre, nécessaire, parce que, plus le nombre des collaborateurs sera grand, plus il y aura de chances de succès. Les divisions confessionnelles montrent d'abord qu'on renonce au succès, en second lieu qu'on ne veut pas remplir son devoir d'état à l'égard de ses compagnons de travail; en troisième lieu qu'on néglige l'accomplissement du devoir chrétien, de la pensée fondamentale de l'Évangile. On doit s'appliquer à faire ressortir le côté social et non politique, chrétien et non confessionnel, de l'organisation. »

Nous pourrions faire ressortir la même entente sur le terrain de la lutte contre l'alcoolisme. Le mouvement propagé par la Société catholique « Charitas » agit en accord intime avec la Société allemande contre l'abus des boissons alcooliques qui a son siège à Hildesheim et dont la direction est évangélique.

¹ Il en a été de même dans la province du Rhin, où nous trouvons une colonie évangélique à Lühlerheim et une colonie catholique à Urft.

Sur les 33 colonies qui font actuellement partie de l'Union

23	ont une direction évangélique,
4	— catholique,
1	— israélite,
5	— neutre (<i>paritätisch</i>).

Total : 33.

Une 34^e colonie a été récemment ouverte à l'étranger, dans les environs de Londres, pour les Allemands employés en grand nombre dans la capitale anglaise et momentanément sans travail.

charge que leur imposait cette décision ¹. Un comité d'initiative fut constitué en 1887, à Münster, sous la présidence du baron de Lansberg-Steinfurt. En quelques mois, il réunit un capital de 115,968 marks et prépara des statuts qui furent adoptés par l'assemblée générale constitutive du 1^{er} février 1888.

Aux termes de cet acte, la Société se propose pour but d'occuper les ouvriers valides sans travail, de les aider à se placer et à reprendre une vie régulière et laborieuse. Elle est administrée par un comité de dix membres comprenant les trois évêques de Münster, Paderborn et Osnabrück ou leurs délégués, un représentant du comité permanent de la diète provinciale, six membres élus par l'assemblée générale. Font partie de l'assemblée générale tous les membres de la Société payant une cotisation annuelle de 5 marks ou ayant versé un capital de 100 marks. L'assemblée générale contrôle et approuve les comptes présentés par le comité et est seule compétente pour modifier les statuts ou prononcer la dissolution de la Société.

La *Société pour les colonies catholiques ouvrières en Allemagne* reçut la personnalité civile par une décision impériale du 8 mai 1888; elle pouvait donc désormais acquérir, posséder, développer son organisation.

Pour l'installation de la colonie à créer, le choix du comité se porta sur ces marais dont nous avons déjà parlé et qui couvrent le nord de la province. Leur nature spéciale diffère selon les contrées. Vers le nord-ouest, sur les confins des Pays-Bas, on désigne sous le nom de « Veen » un terrain plat au fond de sable, recouvert de tourbe, au-dessus de laquelle émergent de distance en distance des îlots de sable qui atteignent parfois 8 mètres de hauteur. Le comité acheta 800 journaux de ces terrains dans la commune de Gross-Recken, cercle de Borken, à proximité de la ligne ferrée qui rejoint Recken à Cœsfeld. On y ajouta une ferme voisine nommée Wehnmanshof, qui présentait l'avantage de posséder un petit bois de sapins et quelques bâtiments permettant d'organiser sans retard une installation provisoire.

Pour la direction de l'établissement à fonder, le comité était déjà entré en pourparlers avec un ordre religieux qui lui était également indiqué par ses connaissances spéciales en matière d'agriculture et par son expérience des œuvres de relèvement, les Trappistes de Notre-Dame d'Oelenberg (haute Alsace).

L'entreprise constituait, pour ces religieux, une innovation hardie. Les Trappistes forment un ordre contemplatif, ayant pour

¹ Sur 3,916 colons admis à Wilhelmsdorf au moment où se constituait le comité, la direction avait relevé 1,677 catholiques.

but la sanctification de ses membres par la solitude, le travail et la prière. Quand un désespéré ou un naufragé du monde vient demander asile à un de ces « cloîtres du travail », il accepte la séparation avec la vie extérieure et se soumet à la règle religieuse qu'il connaît d'avance. C'est donc lui qui s'aggrège volontairement à l'institut préexistant. Ici, au contraire, il s'agissait de soustraire des religieux à leur existence ordinaire pour les faire vivre au milieu de gens qui ne rompent pas avec le monde, qui comptent, au contraire, y rentrer bientôt et en garder les idées, dont les antécédents n'offraient aucune garantie d'amendement, au contraire. Cette vie en commun est en contradiction avec les conditions acceptées par les religieux; les supérieurs ont-ils le droit de la leur imposer?

Après mûre réflexion, ils le firent « pour l'amour de Dieu et du prochain ». Quatre ans plus tard, une importante décision du Saint-Siège leur prouvait qu'ils avaient été des précurseurs¹.

Les Trappistes acceptèrent donc de diriger la colonie comme gérants de la société propriétaire; celle-ci se chargeait d'élever les constructions nécessaires au logement des religieux et des colons, d'assurer les ressources pour combler l'inévitable déficit. De son côté, l'abbé d'Oelenberg s'engageait à fournir les religieux et Frères convers nécessaires pour la direction de la colonie.

Le P. Anselme arriva en 1888 en qualité de prieur délégué par l'abbé; il s'installa avec un groupe de religieux dans la grange de Wehnmanshof. La nouvelle colonie reçut le nom de Maria-Veen, « Sainte-Marie de la Lande ». Les premiers pensionnaires furent logés dans la maison voisine, on aménagea une petite chapelle dans une dépendance. Puis on se mit au travail du défrichement. Le chemin de fer de l'État consentit à créer une station à proximité des bâtiments, des routes furent tracées, un syndicat constitué pour la régularisation du Heubach, la petite rivière voisine, dont les débordements laissaient séjourner des eaux stagnantes sur le marais. On agrandit le domaine en louant au duc de Croy-Dülmen

¹ On sait que le Saint-Père unifia les diverses familles de la Trappe en 1892, sous l'autorité unique d'un abbé général des Cisterciens réformés de Notre-Dame de la Trappe. A cette occasion, Léon XIII dit aux Trappistes : « J'ai besoin de vous pour me seconder dans ma politique sociale. » Fidèles à cette direction, les Trappistes ont multiplié depuis lors leurs œuvres sur tous les points du globe. Aux Pays-Bas, ils ont accepté la direction de l'hôpital de Venlo et fondé un pensionnat pour instituteurs à Echt. En Italie, ils ont créé la colonie de Notre-Dame des Catacombes, en lui donnant pour annexe celle de Notre-Dame de Grotta Ferrata, destinée à leur fournir un refuge pendant la saison des fièvres. En Styrie, ils ont ouvert des orphelinats, en Chine, la colonie de Notre-Dame de Consolation; au Canada, celle de Notre-Dame du Lac.

cinq cents journaux de marais moyennant 1,415 marks par an.

Pendant ce temps, le comité s'occupait des constructions. Le premier bâtiment, destiné à loger 120 colons, fut bâti en bois, pierre et terre, avec un rez-de-chaussée et un seul étage, sous le toit. Par une anomalie qui me frappe tout d'abord, les dortoirs sont au rez-de-chaussée, la salle à manger au premier. Le Père qui m'accompagne m'en donne l'explication. « Nous avons mis d'abord les lits à l'étage, mais nos hommes souffraient du froid l'hiver, de la chaleur l'été. Nous avons pensé qu'il leur valait mieux être mal deux demi-heures par jour que huit heures; nous avons interverti les locaux. »

Ceux-ci sont plus que pleins en ce moment. Depuis deux ans, par suite de la crise industrielle, un grand nombre d'ouvriers véritablement intéressants se présentent en demandant du travail; l'ensemble s'est notablement amélioré. Il était dur de renvoyer chaque jour six ou huit hommes, faute de place, après leur avoir accordé un simple secours de passage. Le comité a décidé, en 1900, la construction immédiate d'un nouveau bâtiment en briques, construit par un entrepreneur sous la direction d'un architecte, dans les meilleures conditions d'organisation. Un sous-sol contient les réserves, les bains et douches; au rez-de-chaussée se trouvent les cuisines, réfectoires, salles de réunion distinctes pour fumeurs et non-fumeurs. On met à leur disposition dix-huit journaux ou revues et divers jeux tranquilles : échecs, dominos, damiers. Au premier étage sont les dortoirs, avec lits largement espacés, un cube d'air considérable, des lavabos, des water-closets abondamment pourvus d'eau. Toute la maison est chauffée au calorifère. Un grenier occupe le second étage, qui pourra être au besoin transformé en dortoir supplémentaire. Ce bâtiment est terminé et sera prochainement occupé; la population de la colonie sera alors portée à 300 pensionnaires.

Les religieux ne sont pas moins bien logés. Un bâtiment central et deux ailes perpendiculaires contiennent le couvent proprement dit, la chapelle provisoire, l'hôtellerie pour les étrangers. Actuellement on construit l'église, dont la première pierre a été solennellement posée par l'abbé d'Oelenberg, le 7 octobre 1901. L'édifice atteint déjà la hauteur des voûtes et sera converti avant l'hiver. On prolongera ultérieurement les deux ailes du monastère jusqu'à l'église, de manière à enclore un cloître fermé, et l'aile occupée par la chapelle provisoire fournira l'emplacement nécessaire pour un noviciat. Maria-Veen aura alors tous les organes requis pour devenir un prieuré autonome, comme l'est déjà Maria-Wald, dans la province du Rhin.

Pour le moment, le prieur agit comme délégué de l'abbé d'Oelenberg. Il est spécialement chargé des relations avec le comité directeur. Il a sous ses ordres cinq religieux, dont trois sont chargés de fonctions actives : le sous-prieur est préposé à la direction spirituelle de la colonie, un économe s'occupe de la gestion agricole et organise le travail, un autre Père préside aux granges et au bétail. Seize Frères convers sont leurs auxiliaires et vivent constamment avec les pensionnaires, qui ne sont jamais laissés seuls, ni jour ni nuit.

Tous suivent la règle sévère de la Trappe, sauf les exceptions accordées en raison des conditions spéciales de l'organisation; les longs offices et la règle du silence ne sont pas possibles pour les religieux qui administrent la colonie.

La vie des colons a beaucoup d'analogie avec celle que nous avons décrite à Wilhelmsdorf. Les conditions d'admission et l'engagement requis sont les mêmes. La durée du travail est de onze heures en été, neuf heures en hiver. Les ouvriers font cinq repas par jour; à midi, ils ont toujours une soupe et des légumes, frais en été, secs en hiver. On y ajoute de la viande deux fois par semaine, du hareng le vendredi. On ne reçoit personne avant vingt et un ans ni après soixante, sauf exceptions. Sur 481 admissions en 1901, on relève 8 jeunes gens de dix-sept à vingt et un ans et 13 vieillards de plus de soixante ans, qui ont paru suffisamment valides pour exécuter le travail demandé. Les hommes qui restent assez longtemps sont presque toujours placés à leur sortie; tel a été le cas pour 282 sur les 492 qui ont laissé la colonie l'an dernier.

Six renvois seulement ont dû être prononcés pour insolence ou refus de travail. C'est la seule peine en usage, avec inscription au « tableau noir » dans les cas graves. La discipline est excellente; si une velléité de résistance se manifeste, ce sont généralement les camarades qui interviennent et mettent le holà. Les religieux agissent par la douceur, par l'exemple, par l'appel au respect de soi-même, à la dignité du chrétien. Il arrive parfois qu'un décès se produit dans cette population d'hommes fatigués ou usés par les excès. Alors le travail est arrêté. Tous les religieux, tous les colons, accompagnent le corps du défunt au service solennel célébré dans la chapelle, et de là au petit cimetière, où il dormira son dernier sommeil dans la « Veen », sous la protection de Marie, patronne de la colonie. Un pareil spectacle fait plus pour le relèvement moral que bien des sermons. Les colons sentent qu'ils sont traités ici avec un amour déférent; ils ont vu tant de leurs camarades disparaître ailleurs sans un souvenir, sans une prière!



Parmi les pensionnaires, ceux qui ont un métier déterminé sont occupés de préférence dans leur profession, pour les besoins de la colonie. D'autres vaquent aux divers services intérieurs. Pour la grande majorité, le travail s'accomplit dans les champs, soit à la culture de ceux qui sont défrichés, soit à la mise en valeur du marais encore inculte.

Les procédés d'extraction de la tourbe que nous avons rencontrés à Freistatt ne sont appliqués ici que sur une surface restreinte, particulièrement apte à l'extraction de la tourbe pour litière. Partout ailleurs, où la couche de tourbe est peu épaisse et le sable voisin, on applique soit la culture *par mélange*, soit la culture *par revêtement*. Dans les deux cas, il faut commencer par défoncer le sol et désagréger le substratum de sable imperméable, là où il existe. Puis le terrain est rigoureusement nivelé pour assurer l'écoulement de l'eau, on n'a parfois que 1 mètre de pente sur une longueur de 6 à 800 mètres. Si la couche de tourbe est peu épaisse et se prête à un mélange intime avec la couche inférieure, on laboure le tout ensemble en y ajoutant du fumier d'étable. Si cette combinaison n'est pas possible, on recouvre la tourbe d'une couche de sable de 0^m,10 d'épaisseur absolument uniforme; c'est une condition essentielle, 1 ou 2 centimètres de différence suffisent pour compromettre partiellement la récolte. Cette couche de sable retient les engrais artificiels, absorbés par les céréales à mesure que se développent leurs racines, qui s'enfoncent ensuite dans la tourbe inférieure. Les monticules qui existaient au début ont presque tous disparu et sont maintenant répandus sur le sol, portant de belles récoltes, des prairies, des plantations d'arbres, qui ont déjà complètement modifié l'aspect de ce désert.

Des témoignages officiels ont reconnu l'importance de l'œuvre de transformation accomplie ainsi par les Trappistes. En 1900, à eu lieu à Münster une exposition spéciale destinée à faire connaître et à comparer les divers procédés de dessèchement et mise en culture employés dans les marais et les landes; la colonie de Maria-Veen a obtenu un premier prix, une médaille d'argent offerte par le gouvernement. La même année, le ministre des travaux publics, M. de Hammerstein, est venu visiter la Trappe. Il a manifesté hautement son admiration pour les résultats obtenus, et il a terminé son allocution par ces mots : « Vous avez constitué ici un établissement agricole modèle. Continuez. Dieu vous aidera ! »

La perle de la propriété, c'est le jardin potager qui s'étend

entre les bâtiments claustraux et ceux qu'occupent les colons. Il a une étendue de 2 hectares et se continue par un verger planté en arbres fruitiers, qui couvre 2 hectares et demi. On trouve dans le jardin toutes les variétés de légumes cultivées dans les parties les plus fertiles de la Westphalie : pois, fèves, haricots, pommes de terre, choux, épinards, oseille... Des arbres fruitiers s'élèvent en quenouille sur les bords des massifs couverts de sable. Un Frère est spécialement chargé de ce jardin qu'il cultive avec amour, et pour lequel il réclame chaque jour un nombre plus élevé d'ouvriers. Il a trouvé moyen d'y adjoindre subrepticement un parterre, puis une petite serre qu'il a construite avec le concours des colons. Il y a pourtant un point noir dans son bonheur; il est obligé de convenir que ses légumes n'ont jamais la saveur de ceux qui poussent sur les terrains calcaires de la plaine. « C'est le péché originel, mon Frère! » lui dit en souriant le sous-prieur qui me conduit.

Les étables et les écuries ne sont pas moins intéressantes. Le Père qui en est chargé s'efforce constamment d'améliorer ses espèces. Il a un troupeau de 53 vaches laitières dont le lait, après prélèvement de ce qui est nécessaire à la colonie, est mis chaque jour en gare à l'adresse d'un marchand en gros d'Oberhausen. On en a vendu, l'an dernier, pour 7,000 marks. Sur une portion de la propriété louée au duc de Croy, on a pu disposer en prairies un petit vallon où quatorze poulains sont élevés en liberté. Le bétail est aussi une grande source de bénéfices.

L'an dernier, cette propriété créée depuis quinze ans a donné un produit brut qui a dépassé 60,000 marks. Elle nourrira son monde le jour où tout sera en valeur.

Ce jour approche rapidement. Au bout de dix ans, en 1897, il ne restait plus que 483 journaux en friche sur 1,200; maintenant il n'y en a plus guère que 80.

Il a fallu, là aussi, se préoccuper de l'avenir, car la culture des terres en rapport ne saurait occuper le même personnel que le défrichement des marais.

Le comité avait commencé ses recherches dès 1896, quand les deux tiers de la propriété se trouvèrent en culture. L'année suivante, l'assemblée générale approuvait l'acquisition d'un domaine de 900 journaux dans la commune d'Ammeloe, à 4 kilomètres de Vreden. Le terrain est sablonneux, avec un sous-sol de terre glaise. L'écoulement de l'eau est assuré par une pente suffisante et un projet de dessèchement a été établi par l'ingénieur Brehme, dont l'autorité est reconnue en pareille matière. Une ligne de chemin de fer en construction sera ouverte en 1903 et aura en

station à Vreden, ce qui rendra faciles les relations avec Maria-Veen. Les travaux pourront commencer immédiatement.

La dépense ne laissera pas d'être importante. Sans être aussi considérables qu'à Maria-Veen, les bâtiments devront fournir une maison pour 150 colons, une maison plus petite avec chapelle pour les Pères, des granges et étables pour le bétail. Le budget dressé prévoit les frais suivants :

Acquisition (déjà soldée).	23,000	marks.
Dessèchement.	14,000	—
Chemins.	10,000	—
Constructions.	50,000	—
Total.	97,000	—

C'est une grosse somme pour un budget déjà chargé d'une dette de 259,000 marks¹. Mais l'intérêt des pauvres commande, le comité n'a pas hésité à se lancer dans cette entreprise nouvelle. Il compte sur la charité des catholiques westphaliens.

Elle ne lui a pas manqué jusqu'ici. Le nombre toujours croissant des souscriptions a atteint, en 1900, 3,500, versant annuellement 15,000 marks. La province accorde une subvention de 6,000 marks, divers cercles, villes ou associations, 7,500 marks. Enfin une collecte faite à domicile par trois Frères convers produit annuellement 24,000 marks.

Cette collecte c'est le cauchemar des religieux. Les Trappistes ne sont pas un ordre mendiant; ils ont pour habitude de vivre de leur travail, loin du monde, sans lui demander rien. De plus, la vie d'auberge et de déplacements constants est contraire à l'esprit de l'ordre; les Frères ne l'acceptent que par obéissance. Un d'eux est mort l'an dernier à la peine, en cours de voyage.

On se résigne cependant, parce que cette ressource est absolument nécessaire pour faire vivre la colonie, et que les quêtes faites par des laïques donnaient un résultat insignifiant; « l'amour de Dieu et du prochain » a décidé récemment les religieux à accepter pour quelques-uns d'entre eux une dérogation à leurs règles qui est bien plus grave encore.

¹ Dont 104 marks avancés par la province de Westphalie sans intérêts, et 159,000 marks empruntés à la Landesbank à 3 1/2 pour 100 et 1 pour 100 d'amortissement annuel.

La colonie, dans son état actuel, a été estimée 340,000 marks en 1900 par les experts de l'Etat chargés d'établir l'impôt.

*
**

Au cours de ma visite, je n'ai point manqué de poser au sous-prieur ma question habituelle : « Et les résultats moraux ? Combien en sauvez-vous ? »

Après un moment de réflexion, le Frère me répondit : « La question nous a toujours préoccupés, car seule la certitude de relever des existences et de sauver des âmes peut justifier à nos yeux les concessions que nous consentons pour continuer cette œuvre. Nous nous efforçons donc de savoir exactement ce que deviennent les ouvriers placés à leur sortie, les seuls qui aient chance de se maintenir. Nous avons la conviction que le quart de nos pensionnaires reprend une vie régulière. Mais si l'on décompose ce chiffre global en considérant les habitudes antérieures des intéressés, nous constatons que la proportion ne dépasse guère 10 pour 100 parmi les alcooliques, tandis qu'elle atteint 60 pour 100 parmi les tempérants.

« C'est l'alcool, poursuit le Frère, qui est la cause du chômage et du désordre pour presque tous. Si le gouvernement se décidait à en interdire l'usage, comme il interdit la vente des poisons et des explosifs, la solution de la question sociale serait bien simplifiée et nous n'aurions pas besoin de créer des colonies.

« Beaucoup des alcooliques qui nous arrivent se conduisent parfaitement tant qu'ils sont ici ; ils sont soumis, bons travailleurs, reconnaissants de ce qu'on fait pour eux. Au bout de quelques mois, on les place. Huit jours après, ils se remettent à boire, perdent leur place et nous reviennent, souvent après un séjour en prison. Le « diable-alcool » (*Schnaps-Teufel*) les a ressaisis.

« Il n'y a qu'un remède, c'est le séjour prolongé en dehors des tentations, pour fortifier le corps et créer à l'âme une accoutumance nouvelle. Quelques-uns le reconnaissent. Vous avez vu tout à l'heure cet excellent homme, préposé à la distribution du pain. C'est un ancien capitaine au long cours, il a eu sept navires à lui. L'alcool l'a réduit à la dernière misère et il est venu échouer ici. Il n'en veut plus sortir. Sa famille vient le voir, lui propose de le reprendre ; il mourra à Maria-Veen.

« Mais, pour une résolution de ce genre, il faut une nature fortement trempée. Pour le commun, l'asile spécial est nécessaire, avec sa vie régulière, l'influence de l'exemple et des conseils. Or il n'y a actuellement d'asiles que pour les riches, au moins chez les catholiques. Les protestants en ont créé cinq pour les pauvres et les classes moyennes, dans cette seule province. Il était grand temps d'en ouvrir un pour nos coreligionnaires. Ce sera bientôt chose faite. »

Et le Frère m'emmène à 500 mètres de la colonie, au delà de la voie ferrée, pour visiter la dernière création du comité, l'asile pour alcooliques pauvres qui ouvrira ses portes en mai 1903.

Il a été construit sur un flot de sable, adossé à un bois de pins. Un pavillon central en saillie partage la façade en deux parties, ayant sept ouvertures chacune. Un sous-sol élevé et clair pour les services accessoires, deux étages normaux et un troisième mansardé logeront 40 à 50 malades qui auront chacun leur chambre, soit seul, soit deux ensemble. Le prix de pension sera de 1 mark 50 par jour.

Cette création a de nouveau soulevé une grosse difficulté d'organisation. Tous les médecins spéciaux déclarent que, pour guérir les alcooliques, il faut que leurs surveillants soient eux-mêmes abstinents, mangent avec eux les mêmes mets. Or la règle prescrit aux Trappistes de ne jamais prendre leurs repas avec des laïques, de s'abstenir constamment de viande; elle leur permet l'usage du vin.

La règle a cédé encore une fois devant la considération du bien à faire : les religieux préposés au soin des alcooliques mangeront de la viande et s'abstiendront de vin, comme leurs malades.

C'est ainsi que ces moines, représentés si souvent comme figés dans des traditions surannées, savent les modifier toutes les fois qu'un intérêt légitime est en jeu.

La construction est complètement terminée. Je m'étonne que l'ouverture de l'asile soit ajournée à six mois, puisqu'il est reconnu indispensable.

« Ce n'est pas le local qui est l'élément essentiel du traitement, reprend doucement le Père, c'est le personnel. Nos Frères suivent en ce moment des cours spéciaux pour se préparer à leur mission; ils ne seront prêts qu'en mai.

« Quand nous aurons formé un personnel suffisant, nous construirons un second asile pour les classes moyennes. Elles en ont besoin, elles aussi. »

Voilà les hommes que la France repousse et que nos voisins s'empressent d'accueillir. En prévision des sottises futures, le gouvernement allemand faisait savoir récemment à un de nos principaux ordres hospitaliers d'hommes qu'il trouverait, le cas échéant, toute facilité pour s'établir dans les provinces du Rhin et de Westphalie. Qu'on se rappelle le récent discours de Guillaume II, à Aix-la-Chapelle. Faudra-t-il que dans quelque temps nos religieux français en soient réduits à solliciter en Extrême-Orient ce protectorat allemand, contre lequel ils luttent depuis tant d'années de toutes les forces de leur patriotisme?

V. — COLONIE INDUSTRIELLE DE HAMBOURG.

On sait que l'initiative du fondateur de Wilhelmsdorf suscita rapidement des imitateurs sur divers points de l'Allemagne. Certains d'entre eux ne tardèrent pas à s'apercevoir que le travail agricole ne pouvait suffire à tous les besoins. Nombreux sont les ouvriers qui, ayant toujours vécu dans les villes, ne peuvent se résoudre à les quitter ; ils préfèrent rouler des asiles de nuit aux postes de police, en attendant un emploi qui leur échappe toujours. Que si, par exception, on en décide quelques-uns à se rendre dans une colonie agricole, on s'apercevra que plusieurs de ces citadins sont peu aptes au travail de la terre ; il l'exécutent sans intérêt et sans adresse. Au bout de peu de temps, l'ouvrier est saisi par la nostalgie du pavé, il s'évade pour revenir à ses habitudes.

De cette constatation naquit la pensée d'organiser dans les faubourgs des grandes villes un établissement offrant aux chômeurs accidentels une occupation en rapport avec leur genre de travail antérieur.

Deux colonies industrielles furent ainsi créées à Magdebourg et à Berlin dès 1883. Ces établissements ont déjà été décrits¹ ; nous choisirons de préférence, pour sujet de notre étude, la colonie de Hambourg, dont l'organisation est, à plusieurs égards, particulièrement remarquable.

Sur l'initiative de M. le baron de Oertzen, un comité fut constitué à Hambourg en 1891 en vue de créer une colonie ouvrière. Le but annoncé était d'assurer un abri, des vêtements et la nourriture à tout ouvrier sans emploi et sans famille à la condition qu'il fût valide et disposé à travailler ; subséquemment, on se proposait d'enlever toute excuse au paresseux en vue d'amener une répression efficace de la mendicité. Cette assistance était réservée en principe aux ouvriers possédant à Hambourg leur domicile de secours ; on devait cependant admettre sans cette condition les individus rentrant dans une des quatre catégories suivantes : 1° ouvriers travaillant effectivement depuis un an à Hambourg ; 2° prisonniers libérés des prisons de la ville ; 3° aliénés sortant guéris de l'asile de Friedrichsberg ; 4° estropiés.

L'institution nouvelle débuta modestement le 1^{er} décembre 1891 dans un local primitivement occupé par la mission scandinave pour les marins, Neustü lter Neuerweg ; il consistait en un dortoir de trente-

¹ Celui de Magdebourg par M. Georges Berry : *Rapport au conseil municipal sur l'assistance donnée en Allemagne aux ouvriers sans travail*, Paris, 1892. — Celui de Berlin par nous-même : *La Répression de la mendicité et l'assistance par le travail en Prusse*. (*Revue pénitentiaire*, 1894, p. 54.)

six lits, avec quelques salles plus petites. On installa des ateliers de menuiserie, broserie et débit de bois dans un terrain voisin, Steinhöft, 6; la direction fut confiée à deux diacres de Nazareth, appelés de Bielefeld.

Le travail était organisé depuis quelques mois à peine quand la grave épidémie cholérique qui sévit à Hambourg, au début de 1892, força la municipalité à faire appel au concours de toutes les bonnes volontés pour le soin des malades. Dix-sept des colons acceptèrent d'accompagner les deux diacres comme infirmiers volontaires; tous échappèrent à l'épidémie et reçurent un certificat élogieux de la direction de l'hôpital.

Le local primitif avait été bien vite reconnu insuffisant et incommode. Le 1^{er} novembre 1892, la colonie fut transportée dans une portion de l'immeuble où elle se trouve encore, Billhorner-Canalstrasse, vaste bâtiment à quatre étages, élevés sur un sous-sol voûté, construit pour une fabrique de parapluies. On y aménagea quatre-vingts lits, et les ateliers furent organisés dans des baraques édifiées sur une partie du vaste terrain qui s'étend entre cette maison et la rue.

La fortune sembla sourire aux arrivants. Au quatrième étage de l'ex-fabrique vivait retiré un vieillard qui travaillait depuis longues années à chercher la solution du mouvement perpétuel. Quand il sut quels étaient ses nouveaux voisins, il offrit gravement au baron d'Oertzen d'abandonner à l'œuvre les produits de son invention, pour peu que celui-ci consentit à lui fournir des hommes pour fabriquer et mettre en mouvement la machine qu'il avait combinée. Malheureusement, le choléra emportait l'inventeur quelques jours plus tard, et l'humanité ignorera toujours son secret.

La colonie ouvrière n'en a pas moins prospéré, malgré la mort prématurée de son fondateur, auquel succéda, en 1893, M. le baron Frédéric de Schröder. Elle a successivement occupé les divers étages de l'immeuble dont elle a fini par devenir propriétaire, au prix relativement minime de 92,000 marks.

Il eût été difficile de rencontrer un local qui se prêtât mieux à une installation de ce genre. Au rez-de-chaussée se trouvent les bureaux de l'administration, la salle du conseil, une vaste pièce servant de chapelle. Au premier étage, le logement du directeur, la salle de réunion ouverte aux pensionnaires, en dehors des heures du travail. Trois dortoirs, contenant ensemble cent soixante-dix lits, leurs lavabos et cabinets de réserve pour les vêtements, occupent le second étage. Au-dessus est aménagée une partie des ateliers; les greniers sont remplis par les provisions de bois et les objets fabriqués. Les ateliers qui ont besoin d'un grand espace ou

qui réclament le concours d'une force motrice mécanique sont disposés dans des baraques extérieures, à proximité d'un moteur à gaz qui met en mouvement les scies et les marteaux.

Les industries exercées sont nombreuses. On a cherché à la fois le moyen d'occuper chaque pensionnaire dans la spécialité qu'il a pratiquée antérieurement, de faire apprendre un métier aux hommes jeunes et valides qui n'en ont pas, de faire travailler les individus âgés ou infirmes à un travail facile qui ne demande pas d'apprentissage. Nous trouvons donc des menuisiers, des charpentiers, des serruriers, des ferblantiers, des peintres, des tailleurs, des cordonniers, des relieurs; des hangars où l'on fend et scie le bois de chauffage, où l'on débite les bûchettes et brindilles destinées à l'allumage; d'autres ateliers pour la vannerie, le tressage de nattes, le rempaillage de chaises, le battage des tapis. Deux d'entre eux présentent un intérêt particulier, en raison de leur importance. Dans l'un, on exécute des meubles de cuisine, des caisses, des coffres pour matelots, artistement peints et munis de fortes poignées, dont le débit est assuré dans cet immense port d'armement qu'est devenu Hambourg depuis vingt ans. L'autre, dirigé par un contremaître qui est un artiste, occupe une douzaine d'hommes à la fabrication des brosses. Outre la brosse grossière, d'une vente courante, on y fabrique la brosse fine, destinée aux ménagères plus raffinées et à la toilette des élégantes. La production de cet atelier donne un important bénéfice.

Toutefois, la partie la plus curieuse de la colonie, pour les visiteurs étrangers, et surtout pour les visitenses, c'est certainement le magasin des déchets. Chacun connaît le passage de l'Évangile dans lequel saint Jean raconte comment le Seigneur Jésus, après avoir nourri 5,000 hommes avec cinq pains et deux poissons, dit à ses disciples : « Ramassez les restes afin que rien ne se perde. » On a fait récemment sur divers points l'application de la parole évangélique aux mille objets inutiles ou démodés qui se perdent dans toutes les maisons¹. La colonie de Hambourg a imité cet exemple. Elle a demandé à ses adhérents de l'autoriser à faire

¹ Il nous semble que l'initiative première revient au général Booth, de l'Armée du Salut, qui a fait de sa *Salvage brigade* la base d'une importante organisation de l'assistance par le travail. A La Haye, le *Christelijke Volksbond*, fondé en 1891, a organisé un atelier spécial pour la réparation des meubles, jouets, objets sans valeurs, vendus aux indigents qui ne peuvent acheter des meubles. A Bethel, la *Bröcken-Sammlung* est une des parties les plus importantes de l'organisation du travail. Un vaste édifice, avec plusieurs ateliers spéciaux, lui est affecté; soixante-treize hommes sont constamment occupés au triage, à la réparation et à la vente d'objets qui arrivent constamment de toute l'Allemagne par colis postaux. Tous les effets d'habillement passent à l'étuve à désinfection avant d'être réparés.

prendre chez eux tout ce qui les encombre et les gêne. Trente maisons de commerce envoient leurs vieux papiers, sept maisons de confection leurs rognures d'étoffes, les particuliers leurs objets de ménage détériorés, les jouets cassés, les vêtements et les chaussures hors d'usage. Tout cela est trié, examiné, réparé ou transformé. On est tout étonné de voir exposés, dans le magasin de vente installé près de l'entrée de la colonie, des lampes, des fourneaux, des vêtements, des meubles, des jouets qui ont toute l'apparence d'objets neufs et qui excitent l'envie des ménagères de ce quartier ouvrier. Aussi accourent-elles en foule, dans l'après-midi des lundis et vendredis, jours de vente. Tout est marqué à l'avance en chiffres connus, à prix réduits, et tout s'enlève. On a fait la joie des acquéreurs et procuré de l'ouvrage à une partie des ateliers de ferblantiers, de tailleurs, de peintres, de serruriers et de menuisiers, dont le magasin des restes est le meilleur client.

Le succès de l'entreprise a engagé à l'étendre à une autre catégorie de « restes ». Une nouvelle circulaire a été adressée aux souscripteurs et amis de l'œuvre : « Autorisez-vous à enlever aussi les déchets de votre cuisine. » Cent trente ménagères ont répondu affirmativement, et la colonie a été ainsi mise à même d'engraisser constamment une trentaine de porcs qui fournissent la graisse et la viande nécessaires pour la nourriture des pensionnaires. Il n'est plus besoin de recourir au boucher ni au charcutier.

Tous ces transports, surtout celui du bois, 700 mètres cubes par an, occupent constamment six chevaux, dont l'écurie est voisine de la porcherie et de la fosse à fumier. Il y a là un coin de la cour qui a l'aspect d'une colonie agricole; et ce n'est point une illusion, car la direction, constatant parmi ses pensionnaires la présence d'un certain nombre de cultivateurs, a tenu à les occuper aussi suivant leurs capacités spéciales. La campagne n'est pas loin; on a loué 4 hectares, cette quantité a été portée plus tard à 11, puis à 15. On récolte maintenant les pommes de terre et les légumes nécessaires à la colonie, le foin et l'avoine pour les chevaux.

Tous les colons se trouvent ainsi occupés et l'ouvrage ne manque jamais. De temps en temps, quelques-uns sont détachés de leur travail ordinaire pour aller exécuter un ouvrage pressé chez quelque client; il s'agira de battre des tapis, de monter le charbon, de labourer le jardin, de déménager ou d'emballer du mobilier. Parfois même on demande un artisan spécial pour une menue réparation. 1,035 journées ont été ainsi employées au dehors au cours du dernier exercice.

La colonie ne borne pas son action à ses pensionnaires permanents. Depuis 1898, elle tient à la disposition de ses adhérents

des carnets de « chèques de secours » d'une valeur de 5 marks et de 1 mark. Un de ces chèques, remis à un quémandeur, lui donne droit à recevoir le secours indiqué en vêtements, nourriture ou logement, après avoir effectué un travail équivalent. Tous les travailleurs reçoivent le repas de midi; 2,056 ont été ainsi assistés l'an dernier. Les adhérents peuvent aussi obtenir des bons de chauffage de 50 pfennigs et des bons de pommes de terre de 70 pfennigs, destinés à être remis comme aumônes et servis par la colonie.

La variété même de ces modes de secours prouve avec quel soin incessant la direction s'applique à perfectionner son œuvre. Le comité qui en a la responsabilité ne se compose pourtant que de deux personnes : M. le baron de Schröder et M. Emile Köhn; leur action est incessante et leur générosité à l'avenant. Pour les seconder, ils ont sous leurs ordres un personnel restreint, mais complètement dévoué : il comprend un inspecteur, trois employés de bureau, deux contremaitres et un nombre limité de surveillants, recrutés pour la plupart parmi les pensionnaires dont la bonne conduite antérieure présente des garanties.

La comptabilité est particulièrement bien tenue. On sent l'inspiration et le contrôle de personnes habituées aux affaires commerciales. Chacun peut immédiatement se rendre compte des frais et du produit qui incombent à l'un ou à l'autre des ateliers, du montant de chacun, des grandes catégories de dépenses à la charge de l'œuvre : frais généraux (impôts, personnel), nourriture et entretien, salaires et gratifications. Dans une institution de ce genre, le déficit est inévitable; encore faut-il savoir exactement à combien il monte et quelles en sont les causes, si l'on veut le réduire au taux le plus bas.

Les conditions d'admission, le contrat signé, les salaires, la durée du travail, sont à peu près ceux que nous avons fait connaître et qui tendent à s'uniformiser dans le plus grand nombre des colonies.

Au cours des dix premières années, le nombre des admissions s'est élevé à 3,481; il a été de 420 en 1901. La moyenne du séjour est donc assez longue, elle atteint trois à quatre mois. Sur les 158 pensionnaires présents au 31 décembre 1901, 11 étaient à la colonie depuis plus d'un an, et 27 seulement depuis moins de deux mois. Le nombre des journaliers, sans métier déterminé, est toujours considérable, 165 sur 420; sur ce chiffre total, 145 seulement n'avaient subi antérieurement aucune condamnation. Le nombre des renvois a été de 65, et celui des placements de 110, dont 47 effectués par la colonie.

Le comité se préoccupe beaucoup du moral de ses pensionnaires. Il s'efforce de les amener à des sentiments meilleurs, et on voit qu'il n'hésite pas à se séparer de ceux qui montrent de la paresse et du mauvais vouloir. L'article 1^{er} des statuts pose nettement le principe d'une direction religieuse évangélique : la prière est faite matin et soir, un service est célébré chaque dimanche à la colonie. Comme le règlement admet les ouvriers appartenant à toutes les religions, on accorde des permissions de sortie le dimanche à ceux qui désirent se rendre aux services de leurs églises.

Depuis 1898, deux cours facultatifs ont été organisés le soir, après le travail. Le teneur de livres fait un cours de calcul, suivi par quinze auditeurs; un pensionnaire, ancien instituteur, a inauguré spontanément un cours d'écriture suivi par dix-neuf de ses camarades. Ce sont, en général, les plus jeunes qui profitent de ces facilités. Pour le grand nombre, la soirée se passe dans la salle commune où se trouvent des journaux, des livres, des jeux. Une société chorale réunit tous ceux qui ont de la voix; c'est une distraction fort appréciée, et la société prête son concours à toutes les réunions de la société et aux exercices religieux du dimanche. Ce jour-là, les amateurs de sport ont à leur disposition un grand jeu de boules, organisé derrière les ateliers, et deux canots qui sont amarrés au bord du canal voisin.

Le comité ne se contente pas de maintenir l'œuvre dans ses traditions, il s'occupe incessamment de la développer. Depuis plusieurs années, il multiplie ses instances pour obtenir de ses adhérents les ressources nécessaires à la construction d'un bâtiment supplémentaire permettant de porter à trois cents le nombre des lits; pendant l'hiver, on refuse chaque jour dix ou douze hommes, et on a eu la preuve que souvent ceux qui s'étaient présentés sans succès avaient été arrêtés peu de jours après; ne vaudrait-il pas mieux les nourrir à la colonie, où ils auraient chance de se relever, plutôt qu'en prison, où ils achèvent de se perdre?

Le nombre croissant des individus qui se présentent pour accomplir quelques heures de travail, rend désirable la création d'un atelier distinct, dans lequel on pourrait admettre sans bons les chômeurs domiciliés à Hambourg qui possèdent une famille et un domicile.

Enfin, le comité a ouvert, en 1898, dans le Holstein, à quelques lieues de Hambourg, une colonie agricole à laquelle il a donné un caractère qui présente certaines différences avec celles que nous avons déjà étudiées; nous la retrouverons au chapitre suivant.

Louis RIVIÈRE.

La fin prochainement.

REVUE DES SCIENCES

Découvertes et inventions : Electro-chimie. — Une nouvelle conquête industrielle. — Les gisements de nitrate du Chili. — Epuisement prochain. — Les craintes des agriculteurs. — Une espérance. — Les nitrates retirés de l'air atmosphérique. — L'acide azotique de l'atmosphère. — Oxydation de l'azote par les décharges électriques. — Pendant les orages. — Fabrication directe des azotates. — Première usine aux Etats-Unis. — Physique : La lumière et la télégraphie sans fil. — A la Société royale de Londres. — Différences entre les signaux de nuit et les signaux de jour. — Diminution de la portée pendant le jour. — La lumière nuit aux transmissions. — Aéronautique : Un émule de Santos-Dumont. — Le ballon dirigeable de Londres. — Chimie physiologique : La guerre à l'alcool. — A l'Académie de Médecine. — Vœux irréalisables. — Moyen de déceler la toxicité des liqueurs et des apéritifs. — Permanganate de potasse. — Les alcools et les essences dépouillent de leur oxygène les globules sanguins. — Echelle de toxicité. — Vins, bières, cidres. — Hygiène préventive : Stérilisation des mains. — Les essences parfumées.

S'il n'y a pas illusion, comme trop souvent, nous serions à la veille de voir se réaliser un des rêves les plus caressés par les chimistes du siècle dernier, une des plus grandes applications de l'électrochimie moderne. Il s'agit de tirer de l'air tout simplement un des produits les plus nécessaires à l'industrie et à l'agriculture : l'acide azotique. On produit annuellement plus d'un million de tonnes d'acide azotique en traitant par l'acide sulfurique les nitrates naturels. Mais les nitrates naturels s'épuisent; les gisements des nitrates du Chili constituent encore une réserve importante, mais on y puise si bien pour les besoins de l'industrie et de l'agriculture, que l'on peut prévoir le moment où il n'y aura plus rien. On prélève tous les ans environ 12 millions de tonnes de nitrates. La provision sera épuisée vers 1930. Il faudra se passer d'acide azotique ou trouver un moyen de se le procurer autrement. En présence de cette alternative très grave, on doit souhaiter que

la méthode d'extraction du produit de l'air, imaginée par MM. Bradley et Lavejoy tiennent bien ce qu'on espère d'elle. C'est aux Etats-Unis qu'une première fabrique vient d'être créée. Lord Kelvin, dans son récent voyage aux Etats-Unis a assisté aux essais et a félicité chaudement les inventeurs.

Comment faire de l'acide azotique avec l'air atmosphérique? Il faut se souvenir que l'acide azotique n'est que de l'azote peroxydé. Or l'air est constitué par un mélange d'oxygène libre et d'azote libre. Tout le problème revient donc à faire entrer en combinaison l'oxygène atmosphérique et l'azote atmosphérique. La matière première est à la disposition du premier venu. Seule la combinaison des deux éléments était à trouver.

Elle l'était bien déjà, mais à l'état d'expérience de cours et point à l'état industriel. Et la différence est souvent très grande. Dès 1781, Priestley reconnut qu'à la suite de décharges électriques dans l'air, l'atmosphère ambiante était modifiée de composition. Les chimistes ont reconnu l'existence d'acide azotique dans l'air à la suite des orages. Les décharges de la foudre amènent la combinaison de l'oxygène et de l'azote. Aussi bien tous ceux qui ont manœuvré les machines électriques ont certainement senti cette odeur piquante *sui generis* dont l'air est saturé. On avait toujours attribué cette odeur à la présence de l'ozone, ou oxygène condensé électriquement. Il est possible que cette vieille opinion soit exacte, car on fait de l'ozone par décharges diffuses de l'électricité; mais il est démontré qu'en même temps on détermine la formation d'oxydes d'azote. Les deux phénomènes paraissent concomitants. Toujours est-il qu'on peut obtenir électriquement des oxydes azotés. Une décharge électrique donne naissance dans l'air aux deux combinaisons bien connues, le bioxyde d'azote et le peroxyde d'azote.

On n'avait pas songé jusqu'ici à tirer parti de ce fait. MM. Bradley et Lavejoy se sont préoccupés de savoir si, dans ces conditions, on ne pourrait pas fabriquer industriellement l'acide azotique par l'oxydation de l'azote atmosphérique. Et ils se sont attelés au problème depuis 1899. Le succès a couronné tant d'efforts. Ils sont parvenus à obtenir un rendement rémunérateur. Leur méthode consiste à déterminer un nombre considérable de décharges électriques dans un espace limité à travers lequel on fait passer un volume d'air donné. Cet air se charge d'oxyde et de peroxyde d'azote et il est entraîné dans des réservoirs où s'achève l'opération, comme nous le dirons dans un instant.

L'étincelle de la machine électrique statique ne fournissait pas un rendement suffisant. Les auteurs ont fini par reconnaître qu'il

était nécessaire d'avoir recours aux courants continus des machines dynamos à très haut voltage (10,000 volts) et à des décharges d'une nature particulière. Il faut faire éclater les décharges entre deux points assez rapprochés, mais dont la distance augmente rapidement jusqu'à extinction de l'arc. Le nombre des interruptions de courant est très grand; on produit 3,000 étincelles à la minute. Le courant traverse un grand cylindre garni de tiges rayonnantes normales à la surface et tournant au taux de 500 révolutions par minute. Les tiges rayonnantes sont au nombre de 6 et viennent passer à une petite distance des contacts fixes. 6 fois 500 passages par minute donnent bien 3,000 étincelles par chaque machine. D'autre part, l'air est renouvelé dans la proportion de 1 mètre cube par contact et par heure. Il est chargé à la sortie du cylindre de plus de 2 1/2 pour 100 d'oxydes d'azote.

Cet air transformé se rend dans de grandes tours à colonnes d'eau où, par entraînement et par barbotage, les gaz de l'azote s'oxydent encore et passent à l'état d'acide azoteux et d'acide azotique. Le premier gaz est repris et passe dans une seconde colonne d'eau à l'état d'acide azotique. En sorte qu'il n'y a plus qu'à mettre en présence l'acide ainsi produit et une lessive de soude ou de potasse, pour obtenir définitivement des azotates de soude ou de potasse absolument purs. Et voilà comment avec le secours de l'électricité on parvient à retirer de l'air artificiellement le produit que nous fournissent en ce moment les gisements du Chili. Et au fond le prix de revient, c'est celui à peu près de l'électricité dépensée.

La découverte serait évidemment d'extrême importance. Il s'est formé une compagnie américaine pour exploiter la nouvelle méthode. Il restera à savoir si, même en employant l'électricité à très bon compte, l'on ne s'abuse pas sur le prix de revient, ce que la pratique seule permettra de dire après quelque temps de fonctionnement.

Contribution à la télégraphie sans fil. — D'après une note de M. Fleming à la Société royale de Londres, M. Marconi a constaté que les ondes de la télégraphie sans fil se transmettent sensiblement mieux la nuit que le jour. Des expériences méthodiques ont été poursuivies entre Poldhu (Cornwall) et le navire américain *Philadelphia*. A la station de départ la transmission s'effectuait à l'extrémité d'un mât de 48 mètres de hauteur. A bord du navire, le mât de transmission avait 60 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les signaux étaient envoyés de Poldhu à intervalles déter-

minés à l'avance de minuit à 1 heure, de 6 à 7 heures du matin, de midi à 1 heure et de 6 à 7 heures du soir. Jusqu'à ce que le *Philadelphia* se trouvât à 800 kilom. de Poldhu aucune différence ne fut observée; aux distances supérieures à 1,000 kilom., les signaux transmis pendant le jour ne furent plus perçus du tout, tandis que ceux de nuit restaient très nets jusqu'à 2,000 kilom. et furent encore déchiffrés à 3,358 kilom. La lumière du jour augmentant rapidement à Poldhu de 6 à 7 heures du matin, on observa que sur le *Philadelphia* les signaux très clairs à 6 heures du matin disparaissaient à 7 heures.

D'autres expériences furent faites entre Poldhu et North-Haven; elles ont confirmé ces constatations. On transmettait la nuit avec un mât et des fils de 12 mètres de haut, mais pendant le jour la hauteur avait été portée à 18^m,50 pour que les transmissions fussent également claires. Il n'est donc pas douteux que la lumière exerce une action nuisible sur les signaux de la télégraphie sans fil. Pourquoi? C'est encore là un point obscur qui restera à élucider.

Londres enviait Paris. La grande ville n'avait pas eu son « ballon dirigeable ». Les Londoniens sont heureux maintenant. M. Stanley-Spencer est parvenu à exécuter quelques excursions dans un ballon analogue à celui de M. Santos-Dumont. Il s'est élevé à quelque cent mètres dans le brouillard, au-dessus des toits et des environs de la grande ville. Les excursions ont réussi, comme l'ont raconté les journaux de la fin de septembre. Le ballon est parti du Palais de Cristal, a passé au-dessus de Tulse-Hill, Streatham-Hill et Clapham-Common. Le dirigeable a essayé son appareil de giration et a décrit en l'air une circonférence ou une courbe fermée complète; puis a continué sa route vers Earl's-Court, Wormwood-Scrables, Ealing et Harrow. L'aérostat a parcouru un chemin très capricieux que l'on évalue à 25 kilom.; mais qui est supérieur à ce chiffre en raison des manœuvres exécutées pendant le parcours.

Le ballon de M. Stanley-Spencer a la forme d'un grand cétacé, celle d'une baleine à nez en goulot de bouteille (*bottle nosed whale*). Sa longueur est de 24 mètres et sa plus grande largeur de 7^m,25. Il cube environ 725 mètres. Il avait été gonflé à l'hydrogène par. L'armature est en bambou, légère et résistante. Le moteur et le propulseur sont placés à l'avant, le gouvernail à l'arrière. Le moteur est à pétrole de modèle Simms, donnant 2,000 tours à la minute. Le propulseur dont le profil fut dessiné par M. Hiram Maxim a tourné à raison de 250 tours à la minute. L'ensemble du

moteur, du propulseur, du gouvernail pesait 104 kilos et la force ascensionnelle au départ atteignait 272 kilos.

Ce ballon semble bien proportionné. Cependant on n'a donné aucun détail sur son équilibre et sur le vent qui régnait pendant les ascensions. En tous cas, il a marché, il a été, il est revenu à son point de départ et il est juste et utile aussi, pour l'histoire des dirigeables, de mentionner cet essai anglais. Car, en définitive, les dirigeables qui sont sortis de leur hangar et qui sont revenus au point de départ se comptent : si nous ne nous trompons, il n'y en a jusqu'ici que trois ou quatre. *La France* et son analogue de MM. Krebs et Renard, et Renard seul, les ballons de M. Santos-Dumont et enfin de M. Stanley-Spencer. Nous attendons encore la sortie des autres, qui sont restés chez eux pendant tout l'été.

La guerre à l'alcool ! Elle se poursuit, mais, avouons-le, bien mollement. L'Académie de médecine a cependant montré encore tout le danger des apéritifs, de l'absinthe en particulier et même des liqueurs de famille dites « inoffensives ». Dans son zèle très louable pour la défense de la vie humaine, elle a été sur le point de voter des conclusions « formidables ». Les liqueurs considérées comme des liquides nocifs ne seraient plus vendues que par les pharmaciens ! Au dernier moment, sur l'observation de quelques membres, la solution de la question a été reportée après les vacances. On verra. Mais il est clair que si les conclusions du rapporteur étaient admises, le vœu de l'Académie serait considéré comme impraticable par le Parlement, qui aurait le dernier mot à prononcer en pareille matière. Quoi qu'il en soit, les apéritifs et toutes les liqueurs riches en essences sont manifestement des poisons de l'organisme et l'on ne saurait trop en avertir le public.

Un chimiste très autorisé, M. Baudran, a dernièrement révélé un procédé très élégant pour classer en quelque sorte les liqueurs selon leur degré de toxicité ! L'alcool et ses produits, au lieu d'activer les combustions organiques, comme on le répète trop souvent, en cause le ralentissement toujours en souffrant de l'oxygène aux globules sanguins. On doit s'efforcer, au contraire, de donner au sang la plus grande charge possible d'oxygène. Or les liqueurs enlèvent cette provision indispensable pour le bon échange des matériaux qui assure la vie. M. Baudran a pensé que l'on arriverait à déterminer la toxicité relative des liqueurs, des essences, en les soumettant à une oxydation comparative mesurée au moyen d'un agent chimique les attaquant comme elles attaquent le sang. Cet agent est le permanganate de potasse, réactif très sen-

sible, légèrement alcalin, comme le sang. Le permanganate se dépouille de son oxygène comme le fait le sang lui-même, sous l'influence des diverses liqueurs. Or cette méthode conduit à des résultats sensiblement semblables à ceux qui ont été relevés directement sur les animaux, dans les expériences physiologiques ou aux analyses de MM. Riche, d'une part, et de MM. Joffroy et Servaux de l'autre.

Les rapports toxiques trouvés par M. Baudran s'expriment par les chiffres suivants :

Alcool méthylique.	0,543
— éthylique.	1
— propylique.	1,75
— acétone.	1,88
— aldéhyde éthylique.	8
— furfurool.	82,40

On voit d'un coup d'œil comme grandit vite la toxicité des alcools et des aldéhydes. En attribuant à l'alcool le nombre 265, l'échelle donne :

Rhum.	220	Marc de Bourgogne.	650
Cognac	500	Kirsch.	750

Les essences qui entrent dans la composition des apéritifs et liqueurs de toute sorte atteignent un degré de toxicité considérable. On peut classer leur toxicité comme il suit, le degré toxique de l'alcool étant fixé à 265.

Romarin.	200	Sauge.	720
Thym.	250	Citron.	910
Marjolaine.	250	Amandes amères.	920
Sariette.	250	Lavande.	1000
Alcool.	265	Anis.	1130
Fenouil	340	Cumen.	1190
Hysope	400	Camomille.	1430
Origan.	400	Santal.	1860
Menthe	400	Néroly.	2000
Mélisse	570	Absinthe.	2120
Genièvre.	572	Badiane.	2530
Angélique	610	Girofle.	3343
Serpolet.	640	Cannelle.	3350
Orange.	650	Calamus.	4253

Tels sont les chiffres pour les essences. M. Baudran a opéré ensuite sur les liqueurs elles-mêmes qui sont toxiques en raison

des essences contenues dans chaque préparation. Voici les principaux résultats :

LIQUEURS DANGEREUSES		LIQUEURS MOINS NUISIBLES	
Eau de Cologne.	2524	Curacao.	1096
Teinture de menthe.	2425	Cherry-Brandy.	1095
Alcoolat de mélisse.	2328	Genièvre.	1068
Alcoolature d'oranger.	2236	Prunelle.	1046
Vulnéraires.	2052	Liqueur de menthe.	640
Kummel.	1834	Vermouth.	499
Chartreuses.	1149		

VINS

Pomard.	350	Vin rouge.	282
Pontet-Canet.	327	Bière.	156
Vin blanc.	287	Cidre.	142

Il est bien clair que ces liquides, absorbés quotidiennement, doivent finir par compromettre l'organisme, si la dose est un peu forte. Ce sont ces résultats constatés par les recherches directes surtout qui ont ému l'Académie de médecine. Nos liqueurs prises régulièrement ont évidemment une action nocive sur l'homme et doivent agir à la longue sur la race. On peut s'en convaincre en comparant les pays où l'on ne boit que du vin à ceux où le peuple fait un usage immodéré de l'alcool et surtout des liqueurs riches en essence. Le vin peu alcoolique, pris à dose modérée, peut être, dans certains cas, une boisson précieuse, un adjuvant utile de la nutrition, tandis que les liqueurs empoisonnent peu à peu le système nerveux et l'organisme entier. Mais comment arriver à convaincre les alcooliques qu'ils se tuent eux-mêmes? Ils se bouchent les oreilles et affirment que l'alcool leur donne de la force. Hélas! ils apprennent trop tôt à leurs dépens qu'ils ont tué leur corps et empoisonné leur cerveaux.

Les essences qui sont des poisons pour l'organisme le sont aussi pour les microbes. Il y a plus de vingt ans que nous avons recommandé les essences comme bactéricides. Depuis on s'en est servi quelquefois avec succès dans les opérations chirurgicales. L'essence de cannelle est aussi énergique que les solutions de sublimé à 1 pour 1000. Un médecin italien, M. E. Calvello, a eu l'idée d'appliquer les essences à la désinfection des mains, problème beaucoup plus difficile qu'il ne semble. Il faut, encore en dehors de la chirurgie, prendre garde à ses mains et il n'est rien de si malaisé

que de débarrasser la main des microbes qui peuvent y adhérer. M. Calvello a essayé successivement les essences de cannelle, de thym, de géranium et de patchouli, sous forme d'émulsions préparées de la façon suivante : une partie d'essence est dissoute dans 6 parties d'alcool. On ajoute à cette solution de l'eau en quantité convenable pour faire une émulsion au degré qu'il s'agit d'expérimenter.

Or, M. Calvello s'est souillé les mains avec des cultures de *staphylococcus pyogenes aureus* ou de *bacterium coli*. Il les a lavées pendant cinq minutes, après les avoir passées au savon ; puis plongées dans de l'alcool absolu. Les microbes résistaient. Alors, il s'est lavé les mains dans une émulsion d'essence de cannelle à 8 pour 100, d'essence de thym à 11 pour 100 ou d'essence de géranium à 17 pour 100. La désinfection, incomplète, il est vrai, a été comparable à celle que l'on obtient avec les solutions de sublimé à 1 pour 1000 ; mais sans les inconvénients du sublimé. En outre, la stérilisation est complète, absolue, quand on porte le titre des émulsions à 9 pour 100 pour l'essence de cannelle, à 12 pour 100 pour celle de thym, à 18 pour 100 pour celle de géranium. L'essence de patchouli est très inférieure aux précédentes, même quand on se sert d'une émulsion à 50 pour 100. Les essences parfumées sont évidemment plus agréables à manier que le sublimé et peuvent rendre les mêmes services.

HENRI DE PARVILLE.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 octobre 1902.

Nous en étions restés au discours de Matha, en Saintonge, où M. Combes avait dû plaider, pour obtenir le pardon de l'Europe gouailleuse, l'insignifiance et l'inconscience de ses ministres de la guerre et de la marine, trop sensibles, dans la chaleur communautaire des banquets (c'était l'euphémisme officiel), aux fleurs de rhétorique et au jus de la vigne. Le chef du gouvernement français avait demandé aux puissances internationales de ne pas se fâcher, en les prévenant charitablement que, si les successeurs de Louvois et de Colbert, à la tête de nos armées et de nos escadres péroreraient encore après boire, elles pourraient dire : « C'est André et c'est Pelletan qui parlent : alors ce n'est rien ! » Evidemment M. de Bismarck n'a jamais eu à faire au monde pareille recommandation de tenir comme quantités absolument négligeables MM. de Roon et de Moltke. Nous concevons à merveille qu'un des personnages les plus notoires du régime actuel, M. Lockroy, plusieurs fois ministre, ait pu déclarer, dans un document public, que le spectacle donné par MM. André et Pelletan, en compagnie de leur chef, était unique, réellement unique dans l'histoire de France. La République de M. Loubet distance de beaucoup le grand-duché de Gerolstein, et M. Combes incarne, en les exagérant, toutes les bouffonneries d'Offenbach.

Dans son article, M. Edouard Lockroy racontait qu'étant à l'étranger pendant ces scènes encore plus lugubres que burlesques, il avait partagé l'humiliation de tous les Français qui voyageaient comme lui, et qui ne savaient plus où se cacher. Il avait fini par gagner la bonne Suisse pour ne pas entendre rire trop fort. Le gouvernement de M. Combes ne trouve-t-il pas lui-même qu'il force un peu la note ? A force de croire que notre vraie capitale n'est plus à Paris, qui a commis le crime de ne pas réélire M. Brisson, il la met trop à Charenton.

Les deux ministres que le président du Conseil avait réduits, pour l'instruction du public, à leur très juste valeur, ont trouvé la chose toute simple. Plus ministres que jamais, ils sont et veulent être. M. Camille Pelletan a essayé de désarmer, sinon l'Allemagne, du moins l'Italie, en l'assurant, à peine débarqué à Toulon, qu'il

était son meilleur ami. Avertie par M. Combes qu'avant tout il ne fallait pas prendre son ministre de la marine au sérieux, l'Italie a ri de plus belle. M. Camille Pelletan ne s'est pas tenu pour battu; il a voulu faire sa cour à l'ingrate moqueuse en venant à Marseille dénoncer les trahisons du suffrage universel, coupable d'avoir balayé de la mairie de notre grande cité phocéenne le radical-socialiste Flaissière qui, par les scandales financiers de son administration et sa connivence avec des grèves alimentées du dehors, la ruinait au profit de Gênes.

Cela fait, le ministre de la marine a supprimé avec éclat la messe du Saint-Esprit à la rentrée de l'École navale. Nous n'en sommes plus, hélas! à compter nos hontes; une de plus ou de moins est devenue chose presque indifférente. Des générations de marins, parmi lesquels Courbet et tant d'autres héros, avaient préludé à leur glorieuse carrière par la messe du Saint-Esprit : le politicien qui la proscriit, vient d'être signalé à l'Europe par son premier ministre comme n'ayant même pas, quand il parle, l'esprit sain.

Le général André, tancé par le président du Conseil, a eu le mérite de s'abstenir de toute incongruité oratoire, — mérite d'autant plus à noter qu'il a parlé dans un lieu bien excitant, à Chambertin. Après la mortifiante semonce que M. Combes, effrayé des gros yeux de l'Europe, lui avait administrée publiquement, il n'a pas voulu, en ouvrant la bouche, laisser échapper son portefeuille comme le corbeau avait laissé échapper son fromage en ouvrant la sienne. Il s'est donc tu, au moins momentanément. Mais il a agi. L'Allemagne a vu tout de suite que le général André ne méditait pas du tout, comme elle aurait pu le croire d'après quelques tirades sans conséquence, une revanche contre elle. Il ne l'a prise que contre des officiers français, parmi lesquels un de ses camarades les plus estimés, le général Frater, qui, dans une circonstance très délicate, a fait avec une correction et une loyauté irréprochables son devoir, plus que son devoir militaire. Recevant du préfet du Morbihan un ordre qui, passant en dehors des voies hiérarchiques, était irrégulier dans sa forme, le général Frater avertit le préfet de son erreur pour qu'elle fût réparée; le préfet ne la réparant pas, le général transmit au lieutenant-colonel de Saint-Remy l'ordre irrégulier, en poussant même la complaisance jusqu'à l'appuyer malgré son irrégularité. Ces faits sont patents. Le général Frater les exposa simplement dans sa déposition devant le Conseil de guerre : il n'aurait pu les taire sans être un faux témoin. Son langage comme sa conduite ont eu le caractère impassible de la conscience et de la loi. Voilà pourquoi il est frappé; soldat intègre, il est durement puni, parce que, sans

souci de plaire ou de déplaire, il a voulu ne pas plus trahir la vérité que l'armée.

Nous n'avons pas besoin de redire notre sentiment sur les extrêmes rigueurs déployées à l'égard de M. de Saint-Remy et de son très noble compagnon de générosité et d'infortune, le commandant Leroy-Ladurie. Lorsque des officiers, appelés à un bel avenir, le sacrifient aux plus délicats scrupules; lorsque, de plus, ils ont expié par de longs jours de prison leur manquement aux obligations strictes de la discipline; le devoir de tout gouvernement digne de ce nom serait de retenir à tout prix dans l'armée de braves gens qui l'honoraient et qui portaient en leurs âmes l'étincelle sacrée de l'héroïsme.

Pendant que le deuil règne sur notre armée avec la délation et l'injustice, le gouvernement l'outrage en se faisant représenter officiellement aux funérailles du pornographe fameux qu'on a trouvé, un beau matin, asphyxié. Pour lui rendre de tels honneurs, auxquels nos soldats ont été conviés de force, a-t-il élevé la conscience nationale? A-t-il consolé la patrie? Non; il l'a ridiculisée et dégradée devant le monde entier par son roman, *la Débâcle*. Même l'empereur Guillaume I^{er} avait salué du cri : les braves gens! les vaincus de Sedan; et, tout récemment encore, un des généraux de Guillaume II, le général de Loë, parlait avec admiration de l'armée française qu'il avait rencontrée si vaillante dans la bataille. Seul, M. Emile Zola a voulu mettre, sur notre histoire et sur notre légende, son réalisme ignoble; et c'est en lui que le gouvernement actuel prétend reconnaître son héros national!

Le scandale de cette manifestation pour Zola est d'autant plus inexcusable que l'hommage au défenseur du Juif Dreyfus n'est, pour notre armée, qu'une insulte de plus. En admettant même que Dreyfus, deux fois condamné par deux conseils de guerre après des débats publics et libres, soit innocent, il est certain que sa religion n'a été absolument pour rien dans les verdicts. L'armée comme la France sont calomniées par de pareils soupçons; elles ont toujours donné au monde l'exemple du respect des consciences. Lorsqu'on voit, d'un côté, beaucoup de Juifs, surtout depuis le traité de Francfort, abuser de la bonté française, et que, d'un autre côté, on voit aujourd'hui l'étrange conflit diplomatique qui s'engage entre la Roumanie chassant ses Juifs, et la grande république américaine ne voulant plus les recevoir, on peut affirmer que, si les partisans de Dreyfus ont des campagnes à faire pour la tolérance, ce n'est pas chez nous.

Nous ne voulons pas quitter MM. André et Pelletan sans dire que, se souciant de l'épée de l'un et du trident de l'autre comme d'un fétu, l'Angleterre vient de leur répondre en nous bafouant

une fois encore au Siam, et en poussant de plus en plus, avec un succès dont les dernières dépêches ne permettent guère de douter, son contrôle et sa mainmise sur les deux sultanats voisins de Kélangan et de Trengganou.

Tout aplati devant l'Europe, M. Combes, naturellement, fait le fier-à-bras contre l'Eglise. Nous savions d'avance qu'il n'a ni un esprit ni un cœur à comprendre le mot de Napoléon à son ministre Cacault : « Traitez le Pape comme s'il avait deux cent mille hommes. » Dans cette âme de vieux tonsuré le temps n'a fait que cuire et recuire le souvenir de l'Eglise abandonnée, la rage contre les bienfaits qu'il a reçus d'elle et sans lesquels il ne serait rien. Après avoir été chien couchant devant l'Europe, M. Combes se relève contre la puissance qui n'est qu'une puissance morale; et, brandissant le Concordat comme une arme de guerre, il annonce que, par des mesures que, ajoute-t-il, on verra bientôt, il va l'appliquer dans toutes ses prescriptions connues et inconnues. Du Concordat, il commence par exclure les congrégations religieuses, lesquelles, à l'entendre, n'y étant pas inscrites, sont hors l'Etat, hors l'Eglise, hors la loi.

Le pape Léon XIII a déjà répondu à ces provocations, il y aura bientôt un an, lorsque M. Waldeck-Rousseau présenta son projet de loi sur les associations. Il faisait la déclaration suivante qui, publiée par le journal *le Matin*, eut pour écho le monde entier : « Le Pape ne peut consentir à ce que le gouvernement français détourne le Concordat de l'esprit qui l'a dicté, et transforme un instrument de paix et de justice en instrument de guerre et d'oppression. » L'esprit qui a dicté le Concordat est dans ses considérants; et si M. Combes veut bien, à la tribune des deux Chambres, répéter tout haut les promesses formelles que fit, il y a cent ans, Napoléon, Léon XIII redira de grand cœur celles de Pie VII. Voici la préambule du contrat de 1802 entre l'Eglise et l'Etat : « Le gouvernement de la République française reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français. Sa Sainteté reconnaît également que c'est de l'établissement du culte catholique en France et de la profession particulière qu'en fait le gouvernement actuel en la personne des hommes auxquels il est confié, que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat. En conséquence, et d'après cette reconnaissance mutuelle pour le bien de la religion et le maintien de la paix intérieure, ils sont convenus de ce qui suit. »

Voilà l'esprit du Concordat. Il respire encore, comme au premier jour, dans tous les actes de Rome. La politique du gouvernement actuel de la France en est la violation la plus flagrante.

Il est vrai que, dans les stipulations du Concordat, les congrégations religieuses ne sont pas, comme l'aurait désiré Pie VII, nommément spécifiées. Mais, qu'on regrette ou non ce défaut de mention, il s'explique, et ne tire pas à conséquence. Le Concordat, qui ne se compose que de dix-sept articles, visait uniquement les points où l'Etat devait intervenir d'une façon précise dans l'action de l'Eglise : délimitation des diocèses, participation à la nomination des évêques et des curés, indemnité servie au clergé séculier en retour de l'aliénation des biens ecclésiastiques, etc. Rien de pareil n'existait pour le clergé régulier dont les membres ne recevaient plus de l'Etat ni obligations ni privilèges, et restaient absolument libres devant la loi civile. Le Concordat ne s'occupait pas d'eux, il les ignorait.

Est-ce à dire que son silence puisse être, à un degré quelconque, interprété contre leur droit? Non. Leur droit, que garantissaient à chaque individu nos lois civiles, était couvert de la manière la plus expresse par l'article 1^{er} du Concordat lui-même qui le faisait rentrer dans le droit solennellement consacré de l'Eglise elle-même : « La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. »

Toute la question se réduit à savoir si le droit d'entrer en religion, comme le dit une formule usuelle, est un des modes par lesquels, aux termes du Concordat, la religion catholique, apostolique et romaine peut être « librement exercée ». Le nier, ce serait déchirer, avec le Concordat, l'Evangile lui-même, toute l'histoire de l'Eglise, la tradition universelle de l'humanité. Le Pape Léon XIII a été l'interprète de Jésus-Christ quand il disait naguère : « Les congrégations religieuses font partie intégrante de l'Eglise apostolique au même titre que le clergé séculier. Attenter à leur existence, c'est frapper l'Eglise. » Et, dans sa lettre du 23 décembre 1900 au cardinal Richard, il a défendu, contre les attentats qui se préparaient, non seulement les mérites et les bienfaits, mais le droit des congrégations religieuses, avec une éloquence et une énergie qu'aucun Pape ne dépassa dans aucun temps.

L'existence des congrégations était tellement impliquée dans les stipulations du Concordat que l'article 10 des articles organiques, — lesquels, comme on le sait, n'ont aucun caractère synallagmatique, — interdisait que nul fût exempt de la juridiction épiscopale. Quoi que l'on puisse penser de cette interdiction, il s'ensuivait que, en principe, les congrégations pouvaient exister. Comment, d'ailleurs, en aurait-il été autrement? Le général Bonaparte avait commencé par confier l'éducation de son frère Jérôme aux Oratoriens de Juilly. M. Berryer, camarade de Jérôme sous les mêmes maîtres, rappellera un jour, à la Chambre des députés, qu'enfant, il avait vu le

vainqueur de Marengo saluant et remerciant, sous les beaux ombrages de Juilly, les successeurs de Malebranche. Premier Consul, Napoléon avait témoigné lui-même du lien indissoluble des congrégations religieuses avec l'Eglise, sous l'égide du Concordat, en appelant au service et au secours de la société civile les Filles de la Charité et les Frères de la Doctrine chrétienne. Empereur, lorsqu'il traquera de son ombrageuse police plusieurs congrégations religieuses, il ne fera que leur appliquer le bon plaisir du despotisme arbitraire sous lequel pliera la nation entière; et il sera tellement en désaccord avec le Concordat, tellement en révolte contre sa propre œuvre, qu'il finira par vouloir extorquer de Pie VII, captif à Fontainebleau, un nouveau Concordat qui ne sera que la répudiation du premier.

Napoléon avait un génie trop clair, même dans les fumées de la passion, pour ne pas sentir que faire la guerre, sinon à quelques-unes des formes, du moins au principe de l'association religieuse, c'était la faire à l'Eglise qu'il avait juré, par son Concordat de respecter et de protéger. Il se rendait compte qu'injuste, cette lutte serait, de plus, inepte, et qu'elle échouerait contre la force des choses, supérieure à celle des hommes. Jamais la poussée des congrégations religieuses n'avait été plus spontanée et vigoureuse qu'après la Révolution qui avait prétendu en étouffer le germe dans d'inconcevables horreurs. Plusieurs des plus grandes congrégations nées en notre siècle datent de Napoléon. Celle du Sacré-Cœur précède même le Concordat, elle clôt en 1800 le siècle de Voltaire. Un autre institut admirable qui, pour l'honneur et le bien de la France, couvre aujourd'hui les deux mondes, l'Institut des Dames de Saint-Joseph de Cluny, est contemporain de la victoire d'Iéna. A peine est-il ébauché que le conseil municipal de Chalon-sur-Saône qui, assurément, n'aurait pas voulu violer la loi sous le régime de fer de l'Empire, prenait une délibération publique pour que les écoles de la ville lui fussent confiées. Nous étions en plein Concordat.

Si le gouvernement de M. Combes veut s'autoriser du Concordat pour interdire à l'Eglise le droit de porter des congrégations religieuses, comme l'arbre porte son fruit, et au chef de l'Eglise celui de réclamer pour elles, non seulement au nom de la justice inviolable, mais au nom des conventions écrites et du traité signé, il abusera de la violence et de la ruse. Toutes les fois que, depuis le Concordat, des incidents se sont posés au sujet des congrégations religieuses, tous les régimes se sont immédiatement adressés à Rome pour dénouer à l'amiable les difficultés pendantes. L'idée baroque ne vint à aucun de ces régimes qu'en vertu du Concordat, cela ne regardait pas le Pape. Lors des ordonnances de 1828, le

gouvernement français envoya un agent spécial, M. Lasagni, conseiller à la Cour de cassation, pour traiter, à Rome même, de l'épineuse affaire. M. Guizot raconte dans ses Mémoires qu'en 1845, devant une pareille bourrasque d'opinions, il n'hésita pas à faire appel au pape Grégoire XVI pour obtenir de sa sagesse pacifique les moyens les plus propres à éviter le conflit. A ces deux époques, en dehors des immanquables criaileries des partis extrêmes, de ceux-là mêmes qui avaient contribué à amener l'orage, les deux gouvernements n'eurent qu'à se féliciter de leur recours à Rome, « foyer de modération et de lumières », comme écrivait Chateaubriand en 1828, et comme le répétera, en 1845, M. Guizot. Il est inutile d'ajouter que si, dans la crise présente qui n'est qu'une intrigue artificielle de politiciens aux abois, l'affaire était négociée avec l'esprit loyal qui a dicté le Concordat, l'entente serait plus facile et plus prompte encore qu'à cette époque. Tout ce qui a pu excéder serait réprimé; tout ce qui a pu diviser serait prévenu. Léon XIII était le pontife prédestiné pour fonder la paix, — la paix perpétuelle, — si elle était possible ici-bas, entre l'Eglise et les Etats.

Mais ce n'est pas la paix que veut le gouvernement actuel. Sorti des plus basses passions, sans lesquelles il ne serait pas, il les attise par la guerre qu'il fait aux honnêtes gens dont l'Eglise est la plus vivante représentation. Que signifie, par exemple, la mesure par laquelle M. Combes fait défense aux évêques de confier aux Lazaristes l'enseignement de leurs grands séminaires? D'une part, le Concordat reconnaît expressément aux évêques la faculté d'avoir des séminaires, sans les soumettre à aucune condition; d'autre part, est-il des prêtres plus français d'origine et de direction, que les fils de saint Vincent de Paul? Il n'est même pas possible de s'armer contre eux des injustes défiances que le mensonge a suscitées dans quelques bas-fonds contre d'autres congrégations. Le prétexte allégué, que les Lazaristes sont spécialement affectés aux missions étrangères, tombe de soi, puisque, créés par leur saint fondateur pour le dedans bien plus que pour le dehors, ils n'ont étendu leur sphère d'action à la fin du dix-huitième siècle que pour répondre à l'appel de l'Etat et rendre service à la patrie.

La même brutalité ministérielle interdit au clergé de Bretagne d'enseigner et de prêcher ses ouailles en bas-breton, seul dialecte que souvent elles comprennent, même l'impitoyable Angleterre n'interdit pas le hollandais aux Boers!

La vexation incessante, la persécution, en gros et en détail, contre les choses et les hommes de la religion, ne cesseront pas parce qu'elles sont un système de gouvernement, l'*instrumentum*

regni, non pas même d'une secte, mais d'une bande. Un franc révolutionnaire, M. Guesde, disait ces jours-ci, au congrès d'Issoudun, que l'anticléricalisme du gouvernement n'était qu'un anticléricalisme de parade. Un autre libre-penseur, M. Deherme, le promoteur de l'université populaire du faubourg Saint-Antoine, signalait avec la même netteté le jeu officiel qui se dérobe à toutes les questions sérieuses en disant au peuple : « Tiens; mange du curé! » La Marianne de M. Jaurès, ce vrai patron du gouvernement, pousse des cris de rage contre l'Eglise; elle n'est, comme on dit dans la police, qu'une fille soumise.

Dans les voies où le gouvernement est entré, on entrevoit chaque jour quelque attentat nouveau. On avait cru que la fameuse Ligue de l'enseignement était restée avec son président, M. Jacquin, dans le coffre de M^{me} Humbert. Elle a rebondi avec un président nouveau, M. Buisson, l'ancien fonctionnaire du ministère de l'instruction publique; et, dans un congrès à Lyon, elle vient de formuler, à l'adresse du gouvernement qui le suivra servilement, un programme de proscription absolue contre toute idée religieuse, contre les droits civiques de tout membre du clergé régulier, même contre tout membre du clergé séculier, même contre tout laïc suspect de ne pas être complètement dépouillé de toute croyance confessionnelle. Le maire de Lyon, un M. Augagneur, a été un des coryphées de cette fête de la bêtise impie; s'il avait vécu en leur temps, il aurait interdit l'enseignement à quelques-uns de ses compatriotes lyonnais, comme Ampère, Ozanam, Laprade et autres!

Le financier du ministère, M. Rouvier, passe pour avoir fait avec ses collègues, qu'il juge par un haussement d'épaules, le marché suivant : « Je vous laisserai toucher à l'Eglise; mais ne touchez pas à la Bourse. » Il doit comprendre qu'il est joué. En touchant à l'Eglise, comme en touchant à l'armée et à toutes les forces morales et matérielles de la société, ils touchent à la Bourse. Tandis que tous les fonds extérieurs s'élèvent, nos fonds d'Etat tombent au-dessous du pair. Chaque jour, les intérêts émettent un vote de défiance contre le ministère. L'avilissement du gouvernement gagne toutes les formes de la fortune publique. Le gouvernement est le principal auteur des grèves, bientôt peut-être formidables, qui ont commencé. Ruinant les patrons par l'inquiétude qui paralyse toutes les entreprises, et par les charges qui tarissent toutes les ressources, il les met dans l'impossibilité de satisfaire aux exigences des ouvriers qu'il livre à la misère. Le pauvre président Loubet, dont ses ministres ont fait un *minus habens*, pourrait-il, si le péril grandissait, proposer l'arbitrage moral qu'un président actif et résolu, comme le président Roosevelt, a tâché d'exercer, au

nom de l'intérêt général, dans la crise minière des Etats-Unis? L'étrange correspondance échangée entre les organisateurs de la grève générale et M. Combes, le ton d'infériorité et de capitulation de celui-ci devant ceux-là, l'insuffisant appui donné aux syndicats jaunes plus nombreux contre les syndicats rouges plus soutenus, tout est fait pour alarmer.

Si M. Rouvier ne veut pas voir son renom de financier sombrer dans la banqueroute, il doit se retirer, ou parler ferme. En villégiature, à Rambouillet, auprès de M. Loubet, il a dû échanger avec lui quelques réflexions piteuses, tandis que la caille les assourdissait de son cri monotone et factieux : Paye tes dettes! Ils doivent savoir l'un et l'autre ce que le pays pense de la politique ministérielle. Ils n'ont pas pris au sérieux l'échec du colonel Bougon à Compiègne, -- échec de cent voix, juste le nombre de voix que le maire de Saint-Flour déclarait, dans une lettre publique, avoir été frauduleusement introduites dans les urnes, pour faire croire à l'élection du candidat ministériel contre M. Jean de Castellane. Ils n'ont jamais eu d'illusion sur le gaet-apens par lequel M. Combes a fermé, sous un faux prétexte, des milliers d'écoles libres pour les empêcher, même si justice leur était rendue, de rouvrir à temps. Un fait montre, parmi bien d'autres, le désaccord qui existe entre le sentiment vrai du pays et sa représentation fictive. Tandis que le député d'Orléans, élu à une faible majorité, M. Rabier, est un des professionnels de la guerre contre l'Eglise, le Conseil général du Loiret, le Conseil d'arrondissement et le Conseil municipal d'Orléans, désavouant le député, ont émis, à une forte majorité, un vœu en faveur du respect des consciences et de la liberté de l'enseignement. Il y a quelques jours encore, cinq mille habitants d'Orléans acclamaient un des citoyens les plus méritants de notre époque, M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales, qui venait, dans la cité de Mgr Dupanloup, formuler le programme de la *Ligue de l'enseignement libre*; et ses conclusions éloquantes recevaient une ratification unanime.

Si nous voulions une image fidèle de la situation et du gouvernement actuels, nous la trouverions dans les discours que viennent de prononcer MM. Combes, Trouillot et Brisson. Ils ont eu beau injurier, outrager, calomnier, vomir la haine, ils ne font pas que leur budget ne soit en déficit, la fortune publique et privée en détresse, la grève générale imminente, leur politique aux abois, et leurs noms aussi conspués qu'abhorrés.

LE CENTENAIRE DE M^{GR} DUPANLOUP

Il y a quelques mois, le *Correspondant* a uni, dans un fraternel hommage, à l'occasion de leur commun centenaire, les deux plus grands hommes de l'Eglise de France au dix-neuvième siècle, Félix Dupanloup et Henri Lacordaire. Mais il convenait qu'à chacune de ces pures gloires une commémoration spéciale, à la fois religieuse et patriotique, fût consacrée. A Paris, le successeur de Mgr Dupanloup sur le siège d'Orléans a dignement célébré le P. Lacordaire, dans cette chaire auguste de Notre-Dame où le Dominicain avait paru avec sa robe blanche et sa rayonnante éloquence. A Orléans, par un heureux choix de Mgr Touchet, le cardinal Perraud, évêque d'Autun, remplira, le 12 octobre, le même devoir de piété filiale et nationale à l'égard de Mgr Dupanloup. Il célébrera le grand évêque, dans sa cathédrale toujours pleine de ses œuvres, du haut de cette chaire d'où son âme tombait en paroles brûlantes, devant ces autels où il montait pour adorer et pour bénir, en face de ce mausolée magnifique où, à l'ombre de la bannière de Jeanne d'Arc, il repose.

Dans une lettre adressée au Pape Léon XIII, qu'ont signée tous ses prêtres, Mgr Touchet donne à Mgr Dupanloup deux titres qu'il mérita. Il salue en lui un héros et un saint. Le titre de héros, c'était celui que l'Angleterre, même protestante, décerna d'une acclamation unanime au cardinal Newman. Qui le gagna mieux que Mgr Dupanloup, par son courage, son désintéressement, son souci de servir et non de plaire, son dédain des honneurs et des périls, son entrain généreux au combat et au sacrifice? Quant au titre de saint, des pharisiens pourront le lui disputer; il le recevra de tous ceux qui l'ont connu et qui, dans son *Journal intime*, publié par M. l'abbé Branchereau, l'auront senti revivre. Voilà vingt-quatre ans que Mgr Dupanloup n'est plus de ce monde : il a manqué tous les jours; il manque de plus en plus. Comme sa mémoire, le vide qu'il a laissé, ne fait que grandir; et sans cesse on entend redire, on se redit à soi-même le mot de Royer-Collard sur Cuvier : « Sa mort nous a diminués tous. »

Ce que Mgr Touchet avait écrit au pape Léon XIII, il l'a répété

plus abondamment dans une belle lettre à son clergé. Il a peint en traits justes et touchants le grand évêque. En cette fête grave d'un centenaire où passe comme une aube de l'éternelle résurrection, il a évoqué délicatement l'image de Mgr Lagrange, l'ami fidèle qui n'aurait pas voulu être séparé de son évêque, même dans la mort, et qui avait rêvé de dormir du dernier sommeil, à ses pieds, dans le caveau funèbre. Des dévouements pareils, vainqueurs de l'inconstance et de l'oubli, honorent le cœur qui les conçoit comme le cœur qui les inspira. Ils ne s'enfantent que dans l'estime et la vénération sans bornes. Ils s'allument à une flamme qui dure toujours, parce qu'elle vient de Dieu.

Entre toutes les œuvres de Mgr Dupanloup, il en est une qui, pendant qu'il est dans la gloire, est dans le deuil; c'est la liberté de l'enseignement, indissolublement liée à son nom. D'autres, assurément, y ont travaillé avec lui, et même avant lui. Sans parler de l'abbé de Lamennais qui, dès 1815, avait attaqué l'Université avec furie, des prêtres, des évêques avaient vigoureusement revendiqué la liberté de l'enseignement. Malgré le zèle et le talent déployés, l'avaient-ils toujours fait avec des arguments qui simplifiaient et facilitaient la question? N'avaient-ils pas souvent irrité plutôt que désarmé l'adversaire? M. Guizot, qui voulait la liberté, signalait à Rome, dès le commencement de 1845, « les violentes attaques auxquelles l'Université était en butte. » Même au sein du clergé, le gallicanisme arriéré d'un prélat, le libéralisme exagéré d'un autre, laissaient les esprits hésitants.

La force de Mgr Dupanloup fut de se poser en médiateur; il demanda la liberté pour tout le monde, dans l'intérêt de l'Université elle-même qu'il respectait. Il conquit des alliés là où il avait refusé de voir des ennemis. Du jour où il entra en scène, la brillante avant-garde qui bataillait pour la liberté de l'enseignement, devint une armée; c'est l'hommage que, dans une lettre à Mgr Parisis, lui rendait avec une effusion magnanime M. de Montalembert. Si plusieurs firent la guerre plus que Mgr Dupanloup, nul ne fit la paix mieux que lui. Lorsque M. de Falloux eut l'idée féconde de le mettre, dans une commission célèbre, en présence de M. Thiers, de M. Cousin, de M. Saint-Marc Girardin, des représentants les plus considérables de l'Université, l'accord fut vite conclu, parce que la confiance, la tolérance, le respect des droits d'autrui, l'amour de la patrie française étaient chez tous. La loi libérale de 1850 eut pour parrains le prêtre qui avait écrit son programme dans la *Pacification religieuse* et l'homme d'Etat qui, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, avait magistralement raconté le Concordat.

Un des prêtres que Mgr Dupanloup a le plus formés de ses exemples et remplis de son esprit, Mgr Chapon, évêque de Nice, l'observait avec raison : le grand évêque ne gagna tant de batailles que parce qu'il ne les engageait pas témérairement. Il joignait la tactique à l'intrépidité. Il a conquis la liberté de l'enseignement par des principes d'égalité et d'équité qui la défendent encore, et qui, morte, la feront renaitre.

Enfant de l'Université et de l'Oratoire, ancien normalien et ancien séminariste, membre de l'Académie française et prince de l'Eglise romaine, le cardinal Perraud est merveilleusement indiqué pour redire au centenaire du grand évêque les mots qui, de son berceau à son tombeau, furent comme le chant de sa vie : « Gloire à Dieu ! Paix aux hommes de bonne volonté ! Paix aux consciences ! Paix aux âmes ! Paix à la France ! »

Il a vu de près celui qu'il louera. Il a reçu l'étincelle de ce foyer d'honneur, de générosité et de foi. Il l'a visité dans cet évêché d'Orléans qu'il appelle quelque part un atelier de travail. Il a été l'hôte de cette imposante demeure du siècle de Louis XIV, où la renommée de l'évêque attirait les renommées ; où M. de Montalembert et le P. Gratry écrivirent quelques-unes de leurs plus belles pages, celui-ci de sa *Connaissance de Dieu*, et celui-là de ses *Moines d'Occident*. Tandis que Mgr Perraud célébrera le centenaire, est-ce qu'un cinquantenaire, déjà plus que révolu, ne se présentera pas à sa mémoire attendrie ? Dans l'été de 1851, un jeune homme, incertain dans ses voies, tiraillé entre le ciel et la terre, vint trouver Mgr Dupanloup à son petit séminaire de La Chapelle Saint-Mesmin. Il lui était recommandé par un prêtre de génie, l'abbé Gratry. Grand connaisseur d'âmes, l'évêque sonda, fixa et admira celle qui se découvrait à lui. Après une conversation intime où des paroles décisives furent dites et entendues, il fallut se quitter ; l'évêque accompagna quelque temps, sur la chaussée de la Loire, son visiteur qui regagnait Orléans. Le jour commençait à tomber : le fleuve coulait lentement vers l'Océan où le soleil, vêtu de pourpre, descendait peu à peu. A l'horizon opposé, les tours de la cathédrale, voilées d'ombre, se dressaient immobiles dans leur gravité pensive des soirs. Au moment des adieux, le jeune homme, qui emportait dans son cœur le secret de sa vie, voulut se mettre à genoux sur la terre nue du chemin ; et Mgr Dupanloup, étendant les mains, bénit celui qui est aujourd'hui le cardinal Perraud.

La Providence a permis que l'histoire de cette cathédrale d'Orléans, où Mgr Perraud parlera de Mgr Dupanloup, eût quelque ressemblance avec l'illustre évêque couché sous ses dalles. Un de

ses plus lointains prédécesseurs, saint Euvverte, consacre le sanctuaire à la Croix, emblème de Mgr Dupanloup, arme parlante de sa vie vouée par la lutte et la souffrance à la gloire. Un autre de ses prédécesseurs des vieux âges, saint Aignan, sortira de sa cathédrale de Sainte-Croix pour monter sur les remparts de la cité assiégée; devant la nuée noire des Huns épars de tous les côtés, il reste droit et ferme, il est le père de son peuple. A son tour, Mgr Dupanloup, avec une vaillance égale, sera le père du sien pendant une invasion terrible qui aura forcé les portes de la ville, même du temple.

Le chaos se débrouille, la barbarie s'éclaircit, la chrétienté d'Europe se fonde. Dans la cathédrale de Sainte-Croix, où viendra Charlemagne, un évêque d'Orléans, qui cultive les lettres et sème les écoles, préside à la civilisation naissante; il est un personnage consulté et révéré; il signe au testament du grand empereur. Comme Théodulphe, Mgr Dupanloup sèmera les écoles et cultivera les lettres; sa voix fera autorité dans la nation, lorsque le testament de Charlemagne sera lacéré sur les débris du trône temporel de Pierre, il le défendra comme s'il y eût signé.

Les siècles succèdent aux siècles comme les saisons aux saisons; il y a des nuits si longues qu'elles semblent ne devoir jamais finir. Au plus épais de ces ténèbres, lorsque l'Anglais tient Paris et tient presque le royaume, une vierge entre dans la cathédrale de Sainte-Croix; elle est la victoire; elle a sauvé Orléans, elle sauvera la France. C'est une joie, un délire universels. Venu quatre cents ans plus tard, Mgr Dupanloup veut que le triomphe soit plus beau encore; que ce soit un hosanna sans terme; que la vierge, déclarée sainte, soit l'ange de la patrie. Sa foi dans une sainteté qui l'a ravie est entière; il l'annonce au monde avec des accents nouveaux, il la soumet à l'Eglise. Peut-être Jeanne d'Arc aura-t-elle quelque jour son autel tout près du tombeau de Mgr Dupanloup!

Les tribulations reviennent encore : guerres étrangères, guerres civiles, guerres religieuses, où la France défigurée n'est qu'une plaie. Puis, soudainement, dans la cathédrale de Sainte-Croix en ruines, que les huguenots ont incendiée, ce n'est pas une vierge victorieuse qui apparaît, c'est un roi, notre Henri IV. Il a clos, par son Edit de Nantes, un siècle de haines; il a rendu aux calvinistes leurs prêches, comme il rendra leurs maisons aux Jésuites. Et maintenant, le 18 avril 1601, agenouillé à Sainte-Croix, il ouvre, par la paix, par la liberté, par l'émulation loyale entre tous les enfants du pays de France, le plus beau siècle de notre histoire, le siècle de saint Vincent de Paul et de saint François de Sales, de Pascal et de Descartes, de Bossuet et de Fénelon, d'*Athalie* et de *Polyeucte*, le

siècle qui verra notre drapeau planté à Strasbourg et notre pavillon flottant de la Louisiane et du Canada aux mers d'Asie. Lorsque Mgr Dupanloup vint prendre possession de sa cathédrale d'Orléans, il avait au cœur ces splendides visions du passé; et, songeant à cette loi sur la liberté de l'enseignement, qui allait être votée, et que le P. Lacordaire appela l'Edit de Nantes du dix-neuvième siècle, il formait le rêve sublime d'un renouveau où la France cesserait les querelles intestines et vaines, pour régner à jamais, plus que jamais, au milieu des nations.

Les choses, hélas! ont pris une face sombre. L'anxiété est dans la France mutilée et trahie; ce que nous pressentons est pire encore que ce que nous avons subi. Est-ce l'heure du découragement? Non, c'est l'heure de la lutte pour la vie. Que, de la tombe de Mgr Dupanloup, autour de laquelle se presseront tant d'hommages, sorte, avec d'héroïques leçons et des résolutions indomptées, la divine espérance! Elle enseigne les vérités et les qualités qui font les sociétés saines, fortes et libres. Au temps de la guerre des Albigeois, où allait se jouer et pouvait sombrer l'avenir de la civilisation, un prédécesseur de Mgr Dupanloup, Manassès II de Seignelay, évêque d'Orléans, arma chevalier du Christ le vainqueur de Muret, le maréchal de la Foi, Simon de Montfort. Pourquoi la glorieuse tombe n'aurait-elle pas la même vertu de faire des soldats sans peur et sans reproche, des soldats invincibles, — cette tombe du grand évêque que Pie IX reconnaissant nommait le bon chevalier du Christ, *bonus miles Christi*?¹

H. DE LACOMRE.

¹ Mgr Touchet a très opportunément rappelé cette expression d'un bref de Pie IX à Mgr Dupanloup.

Le Directeur : L. LAVEDAN.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

Journal hebdomadaire paraissant le samedi.

RÉDACTEUR EN CHEF : M. PAUL LEROY-BEAULIEU, MEMBRE DE L'INSTITUT

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1902

PARTIE ÉCONOMIQUE. — L'Alliance ou l'entente entre les peuples latins. — Le taux des salaires et le coût de la vie en France à la fin du XIX^e siècle. — Le commerce extérieur de la France pendant les huit premiers mois de l'année 1902. — Le commerce extérieur de l'Angleterre pendant les huit premiers mois de l'année 1902. — L'émigration européenne; les effets de l'émigration et la législation des divers pays. — L'usage des usines productrices d'énergie électrique créées à Paris. — Les applications du froid dans l'alimentation. — Correspondance : l'anarchie postale. — Les opérations de la Banque de France pendant l'année 1901. — Revue économique : le monopole de l'alcool en Russie en 1900; les Banques allemandes en 1901. — Nouvelles d'outre-mer : Paraguay.

PARTIE COMMERCIALE. — Revue générale. — Sucres. — Prix courant des métaux sur la place de Paris. — Correspondances particulières : Bordeaux, Lyon, Le Havre, Marseille.

PARTIE FINANCIÈRE. — Banque de France. — Banque d'Angleterre. — Banque de Russie. — Tableau général des valeurs. — Marché des capitaux disponibles. — Marché anglais et chemins de fer américains. — Bourses françaises. — Obligations municipales. — Obligations diverses. — Obligations des chemins de fer austro-hongrois ou autrichiennes diverses. — Actions des chemins de fer. — Institutions de crédit. — Fonds étrangers. — Valeurs diverses : Compagnie des Voitures; Métropolitain; les cours du caoutchouc et le Rio Tinto; Mines d'or du Transvaal; Mines de l'Australie de l'Ouest et de l'Ouest-Africain; Assurances; cours des Charges. — Renseignements financiers : Recettes des Omnibus; Canal de Suez. — Recettes hebdomadaires des chemins de fer.

Bureaux de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS, 2, cité Bergère, Paris.

Abonnements : Paris et Départements : Un an, 40 fr. Six mois, 20 fr.

ECONOMIE garantie 33/0
CAFETIÈRE indispensable dans tous les ménages.
TRIPLE FILTRE breveté en porcelaine
 Avec ce système on obtient un Café bien supérieur à celui fait avec n'importe quelle Cafetière et en mettant 1/3 de Café en moins.



Tailles	2	3	5	7	10	12	16
Prix en Blanc	3.25	3.75	4.75	5.75	7	8.50	10.25
— en décor Bleu	3.50	4.75	5.50	6.50	8	9.75	11.75

Seul Concessionnaire : L. WEISER, 11, Rue Martel, PARIS
 Seul contre mandat en timbres-poste. Pour recevoir franco en France ajouter 1'15.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.
 SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 160 MILLIONS
 Siège social : 54 et 56, rue de Provence.
 Succursale A : 134, rue de Réaumur (place de la Bourse), à Paris.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans : 3 1/2 0/0 net d'impôt et de timbre); — Ordres de Bourse (France et Etranger); — Souscriptions sans frais; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.); — Escompte et Encaissement de Coupons; — Mise en règle de titres; — Avances sur titres; — Escompte et Encaissement d'Effets de commerce; — Garde de Titres; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-verification des tirages; — Transports de Fonds (France et Etranger); — Billets de crédit circulaires; — Lettres de Crédit; — Renseignements; — Assurances; — Services de Correspondant, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 5 fr. par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.
 62 bureaux à Paris et dans la Banlieue, 305 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest vient de faire paraître l'édition de 1902 du guide illustré de son réseau.

Ce guide, qui contient 141 pages de descriptions illustrées, une carte générale des lignes de l'Ouest, 11 cartes régionales, 12 plans de villes, l'indication très complète des billets à prix réduits de toute nature, un horaire des trains, etc., etc., est mis en vente au prix de 0 fr. 25 dans les bibliothèques des gares de la Compagnie de l'Ouest.

Avis aux Porteurs de titres cotés AU DESSUS DU PAIR

Contre paiement d'une prime modérée la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat, à Paris, garantit les porteurs de titres cotés au dessus du pair, de la perte résultant du remboursement par voie de tirage.

(Demander le tarif et la notice explicative.)

OFFICIERS MINISTÉRIELS

VERSAILLES maison produit, 24, r. Hoche, rev. 2400 fr. M. à p. 30000 C. Adj. 25 oct. 1902, 2 h., étude de M^e DAUCHEZ, not. Versailles.

Vente au Palais le 23 octobre 1902.

MAISON AVEC JARDIN

sise à Paris, cité des Fleurs, 14, Contenance : 202 mètres.

Mise à prix 17559 francs. S'adresser à MM^es VAN-DEWALLE, avoués, 54, rue de Caumartin, Chaise alné, Berinot jeune.

Adj. étude M^e RIGAUT, notaire, 31, boul. Sébastopol, 14 oct. 1 h. **LIMONADIER** 162 Fg St-Denis. m. à p. Fonds de commerce p. (p. étreb) 10100 fr. Loy. 5000 f. Cons. 1000 f. March. due d'exp. S'ad. à M. CHALE, liquid. Jud., 7, boul. St-Michel et au d. notaire.

VINS DE BOURGOGNE

GEORGES MARTIN, *Meursault et Beaune (Côte-d'Or)*.

PROPRIÉTAIRE

MÉDAILLE D'OR : Exposition Universelle de 1900

Acquéreur d'Eaux de vie et de Vins fins aux **HOSPICES de BEAUNE**

Fournisseur de MM. les Officiers Membres du Cercle National des Armées de terre et de mer.

Vins de table choisis et spéciaux aux Abonnés du **CORRESPONDANT**

BONS ORDINAIRES DE TABLE PRIS A BEAUNE

Récolte de 1901, Rouge : 85 fr. la pièce. — Blanc : 105 fr.
» 1900, » 95 fr. » — » 110 fr.
» 1899, » 105 fr. » — » 125 fr.

BEAUNE PASSE-TOUT-GRAIN ET MEURSAULT FIN

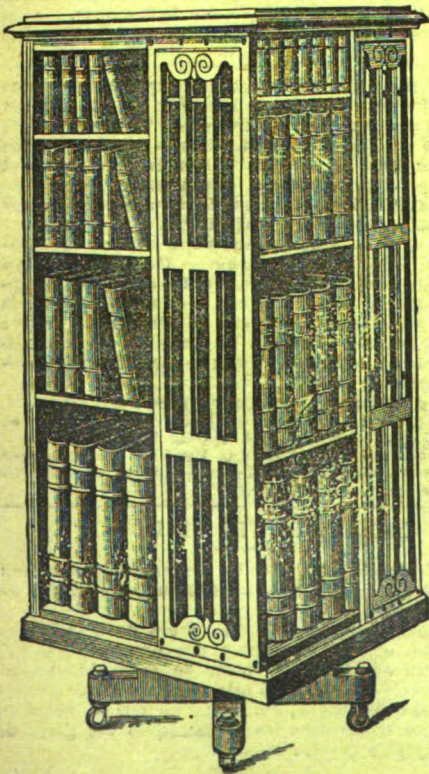
Récolte de 1899, bonne conserve : 200 fr. la pièce, *le vin logé, pris à Beaune, y compris la fourniture des bouchons.*

VIN DE MESSE, Meursault blanc, récolte de 1899, à fr. 150 la pièce, *le vin logé, emballé sous toile et rendu franco domicile.*

NOTA. — *Ce vin est également recommandé dans l'Annuaire du Clergé Français.*
Les colis-postaux de 10 kil. comprenant quatre bouteilles sont expédiés au choix toute l'année.
Les échantillons et le tarif sont envoyés *franco* sur demande.

Prière d'adresser les ordres à Beaune et de joindre une bande d'abonnement à la première demande.

Remise de 3 O/O offerte aux abonnés.



Les MIEUX FAITES

BIBLIOTHÈQUES TOURNANTES PERFECTIONNÉES

AVEC TABLETTES MOBILES SANS TASSEaux

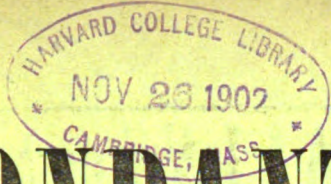
J. DERU ET C^{IE}

SYSTEME Bté S. G. D. G.

24, place des Vosges, Paris.

Envoi franco du Catalogue illustré
avec prix et dimensions.

Les MOINS CHERES



LE
CORRESPONDANT

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

PARIS, DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER
UN AN, 35 FR. — 6 MOIS, 18 FR. — UN NUMÉRO, 2 FR. 50

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

25 OCTOBRE 1902

Pages.	193. — I. <i>SOUVENIRS POLITIQUES. — LES TENTATIVES DE RESTAURATION MONARCHIQUE APRÈS LA GUERRE. — III. — LA VISITE DU COMTE DE PARIS A FROHSORF. — LETTRE INÉDITE DE M. CHESNELONG. — LA LETTRE DE RUPTURE DU COMTE DE CHAMBORD. — LE VOTE DU SEPTENNAT.</i>	V ^{te} DE MEAUX, ancien ministre,
221. — II. LA COMÉDIE ET LES MŒURS SOUS LA RESTAURATION ET LA MONARCHIE DE JUILLET. — II. — <i>L'ARGENT ET LA POLITIQUE.</i>	CHARLES-MARC DES GRANGES.	
251. — III. LA RENAISSANCE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. — <i>LES DIVISIONS DES CATHOLIQUES (1851-1865). — III.</i>	PAUL THUREAU-DANGIN, de l'Académie française,	J. D'ANIN.
274. — IV. LAQUELLE ? — II	LOUIS MICHON.	
299. — V. LES GÉNÉRAUX BOERS. — <i>L'ANGLETERRE ET L'EUROPE</i>	L. RIVIÈRE.	
327. — VI. L'ASSISTANCE AUX OUVRIERS SANS TRAVAIL. — <i>COLONIES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES AUX PAYS-BAS ET EN ALLEMAGNE. — COLONIES FAMILIALES ET COLONIES D'OUVRIÈRES. — FIN.</i>	LOUIS JOUBERT.	
354. — VII. LES ŒUVRES ET LES HOMMES, CHRONIQUE DU MONDE, DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉÂTRE.	L. DE LANZAC DE LABORIE.	
370. — VIII. UNE NOUVELLE HISTOIRE DE FRANCE.		
372. — IX. CHRONIQUE POLITIQUE.		
382. — X. PÉTITION DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS AUX MEMBRES DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.		

PARIS

(VII^o)

BUREAUX DU CORRESPONDANT

31, RUE SAINT-GUILLEUME, 31

1902

Reproduction et traduction interdites. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

CHALLES

A 15 MINUTES DE CHAMBÉRY

EN TRAMWAY
A VAPEUR

(SAVOIE)

EN TRAMWAY
A VAPEUR

Eau la plus sulfureuse connue, fortement iodurée et bromurée, essentiellement dépurative et reconstituante. — Maladies chroniques de la peau et des muqueuses. — Affections de la gorge et des bronches. — Altérations et pauvreté du sang. — Carie des os. — Hôtels, villa et casino.

ÉTABLISSEMENT OUVERT DU 15 MAI AU 15 OCTOBRE

GRAND HOTEL & CHATEAU DE CHALLES

Situé dans le parc de l'Établissement, propriété de la Société. — Prix très modérés.

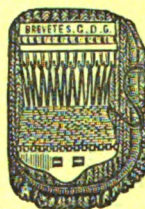
BANQUE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
7, rue Chauchat

Dépôts d'argent aux intérêts ci-après :

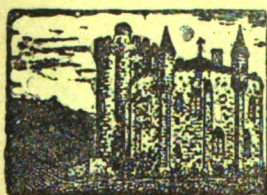
À vue.....	1/2 0/0
Trois mois.....	1 1/2 0/0
Un an.....	2 0/0
Deux ans.....	3 0/0

Délivrance de chèques et lettres de crédits sur tous pays. — Encaissement gratuit des coupons pour la clientèle. — Location de coffres-forts. — Garde de titres. — Prêts sur titres. — Exécution des ordres de Bourse au comptant. — Souscription sans frais. — Vente et achat de toutes valeurs non cotées.



Indispensable à toutes les Ménages
ET PENSIONNATS DE DEMOISELLE
REPRISEUSE MECANIQUE

Avec cette repriseuse n'importe qui peut faire de reprises invisibles, vivement et facilement, sur Bas, Chaussettes, Lingerie et tous les tissus.
4.75 Franco pour la France et les Colonies
Contre mandat ou timbres-poste
Seul Concessionnaire : **L. WEISER.**
11, Rue Martel, PARIS. GROS et DÉTAIL.



VINS DE BORDEAUX RECOMMANDÉS

VINS EN BARRIQUES DE 225 LITRES

VINS ROUGES

	ANNÉES	PRIX
Vignes françaises (1 ^{re} Côtes)....	1896 à 1900	350
	1901	300
	1898	160
Vignes françaises (Gravier)....	1900	140
	1901	130
Vignes greffées (Côtes).....		80
Bon ordinaire d'office.....		80

VINS BLANCS

Vignes françaises.....	1896 à	160
Gravier (Vin paillé, recom. p. sainte Messe). {	1899	130
Côtes savignac.....	1901	130
Du Libournais.....	1897 à 1901	130

Par demi-barrique, en sus 5 fr. Sous double fût, en sus 6 fr.

HUILE DE PROVENCE château SILLANS (Var), garantie pure olive, le litre : 2 fr.

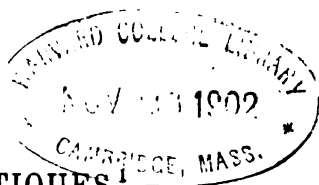
Les quittances sont présentées sans frais au domicile des acheteurs 60 jours après la date d'expédition.

Echantillon contre 1 fr. 50 en timbres.

ANALYSE DU VIN TYPE 1 ou VIGNES FRANÇAISES. par le laboratoire agronomique de Libourne de E. FALLIÈRES. — 1^o Densité de ce vin 99,50; 2^o Contient 10,65 % d'alcool (degré 10,65); 3^o Renferme par litre 4,06 d'acidité évaluée en 50^oH²; 4^o Somme acide alcool 14,71; 5^o Renferme par litre 22^o5 d'extract desséché à 100 degrés 21^o84 Houdart; 6^o Rapport de l'alcool à l'extract : à 100 degrés 4,1; Houdart 4,6; 7^o Matière réductrice évaluée en glucose par litre 266. — E. FALLIÈRES.

TYPE 2 ou VIGNES GREFFÉES. — 1^o Ce vin a une densité de 99,70; 2^o Contient 9,3 % d'alcool (degré 9,03); 3^o Renferme par litre 5^o07 d'acidité évaluée en 50^oH²; 4^o Somme acide alcool 14,37; 5^o Renferme par litre 2^o3 de matières réductrices évaluées en glucose; 6^o Renferme par litre d'extract desséché à 100 degrés et 21^o84 Houdart; 7^o Rapport de l'alcool à l'extract : à 100 degrés 3,5. Houdart 3,9; Intensité colorante 4^o violet rouge = 95 soit un peu plus de trois fois l'intensité colorante du type marchand de Bercy. — E. F.

Écrire Maître de Chai du CHATEAU-SAVIGNAC, près LIBOURNE (Gironde).



SOUVENIRS POLITIQUES

LES TENTATIVES DE RESTAURATION

APRÈS LA GUERRE

V

La chute de M. Thiers avait rompu la trêve des partis et, par conséquent, avancé le moment où l'Assemblée devrait se prononcer entre la république et la monarchie. Si les monarchistes, sous un gouvernement qui ne leur était plus contraire, voyaient diminuer les difficultés de leur entreprise, ils étaient entraînés du même coup à se hâter de l'accomplir; mais comment présenter à la nation, comment lui faire accepter une monarchie héréditaire avec un monarque séparé de ses héritiers? La réconciliation de la maison royale, trop longtemps attendue et différée, ne paraissait plus seulement nécessaire, elle devenait urgente; il fallait qu'une démarche publique la consacrat sans retard.

Le jour où l'Assemblée entrait en vacances, certains confidents des princes voulurent conférer avec quelques membres de la droite modérée; on se réunit chez l'un d'entre nous, et la visite de M. le comte de Paris à Frohsdorf fut une fois de plus remise sur le tapis. Le général de Chabaud-Latour posa des questions, formula des objections évidemment préméditées. Nous y répondîmes de notre mieux; nous insistâmes une fois de plus en nous efforçant d'aplanir la route qu'il ne fallait plus tarder à suivre. Les amis des princes évitèrent de les engager ou de se prononcer eux-mêmes. Plusieurs d'entre nous sortirent de la réunion fort découragés par cette

⁴ Voy. le *Correspondant* des 10 avril, 10 et 25 mai, 10 et 25 septembre, et 10 octobre 1902.

réserve; d'autres présument au contraire que la visite allait se faire; ces derniers ne se trompaient pas.

Nous étions revenus depuis peu de jours dans nos provinces, quand les journaux annoncèrent, discrètement d'abord, puis très ouvertement, que M. le comte de Paris se rendait auprès de M. le comte de Chambord. Une exposition universelle, la première depuis nos désastres, venait de s'ouvrir à Vienne; la France y figurait avec un éclat qui surprenait l'Europe. M. le comte de Paris était parti sous prétexte d'aller la visiter. Mais sa résolution était prise et sa démarche eut bientôt le caractère politique qu'il devait y donner.

En arrivant à Vienne, il fit demander à M. le comte de Chambord de le recevoir. Celui-ci lui envoya un de ses gentilshommes, porteur d'une note contenant les paroles par lesquelles son cousin devrait l'aborder. Cette façon d'agir avait pour objet de prévenir les malentendus qui avaient suivi les rencontres précédentes entre les deux branches. Le comte de Paris n'était pas venu pour reculer : il accepta le protocole sans observation, récita le lendemain, comme il entra à Frohsdorf, les paroles qui lui avaient été dictées; après quoi le comte de Chambord lui ouvrit les bras et l'embrassa tendrement : la maison de Bourbon n'était plus divisée, le droit de l'aîné était reconnu par les cadets; la monarchie pouvait se rétablir; et déjà l'opinion, favorable ou non, la tenait pour rétablie. Mais avec quelles institutions, moyennant quelles garanties, à l'abri de quel drapeau? Les deux princes évitèrent d'en parler. Il était permis de penser que le comte de Chambord avait à cœur de recevoir sans condition la soumission de ses cousins et que les concessions nécessaires seraient moins difficiles à obtenir si elles n'étaient pas réclamées dès la première entrevue par des parents qui jusqu'alors avaient méconnu son droit. De là, sans doute, la généreuse réserve que, soit avant, soit pendant la visite, le comte de Paris avait gardée et dont plus d'un orléaniste lui sut mauvais gré.

Les princes s'associèrent tous à la démarche du comte de Paris. Tous vinrent successivement à Frohsdorf, sauf le duc d'Aumale qui préférait encore se réserver : il alléguait qu'il avait à préparer le procès Bazaine, en sa qualité de président du conseil de guerre, et se trouvait ainsi dans l'impossibilité de faire le voyage; mais il laissa les siens parler au nom de leur famille entière, et nous verrons qu'au moment décisif, en dépit de ses méfiances, il s'associa sincèrement à l'entreprise.

Le gouvernement ne négligea rien non plus pour justifier notre confiance. Le Maréchal prit les mesures militaires qui devaient garantir le maintien de l'ordre, sans que le ministre de la guerre,

suspect pourtant de bonapartisme, parût le contrecarrer : il réunit autour de Paris des chefs de corps sur lesquels on pouvait compter en cas de restauration. Le général Carey de Bellemare ayant annoncé qu'il briserait son épée si la monarchie était proclamée, le gouvernement le mit en retrait d'emploi, profita de l'incident pour rappeler l'armée entière à la discipline et, par un ordre du jour du ministre de la guerre, par une proclamation du Maréchal lui-même, l'obéissance à la décision de l'Assemblée souveraine fut imposée d'avance. Le général Bourbaki, lié par ses antécédents à la dynastie impériale, commandait à Lyon; le duc de Broglie chargea le préfet Ducros de le sonder. Le loyal soldat répondit que si la proclamation de la monarchie par l'Assemblée provoquait un soulèvement, il le réprimerait, mais qu'ensuite, le respect de la loi une fois assuré, il irait s'ensevelir dans la retraite, fidèle à son passé. Les précautions étaient donc prises contre l'émeute. En même temps, le premier ministre s'attachait à dissiper les alarmes et les préjugés populaires; il allait dans son département, à un comice agricole, attester à ses électeurs que « le gouvernement que leur donnerait l'Assemblée nationale accepterait les principes des sociétés modernes et n'en répudierait que les excès ». Il eût voulu s'avancer davantage, je le tiens de lui-même : il proposa au Maréchal que notre ambassadeur à Vienne fit une démarche auprès du comte de Chambord. Sans préjuger le vote de l'Assemblée nationale, ce représentant de la France aurait exposé au Prince dans quelles conditions le rétablissement de la monarchie était jugé possible par le gouvernement responsable de la paix publique; il l'aurait prévenu qu'il trouverait ce gouvernement tout prêt à l'accueillir, si, rappelé par l'Assemblée, il revenait avec le drapeau tricolore; sinon, non. « Peut-être, disait Broglie, cette notification officielle aurait-elle eu raison de la résistance que les sollicitations individuelles n'ont pu vaincre. » Mais le Maréchal ne s'y prêta pas; il lui parut qu'en intervenant de la sorte avant la décision de l'Assemblée, il sortirait de la réserve que comportait sa fonction.

Tel qu'il était constitué, le conseil des ministres n'avait pas à délibérer sur le projet de restauration, tout au moins avant que l'Assemblée en fût saisie : en essayant de prendre parti au préalable, il eût risqué de se dissoudre et l'un de ses membres, tout au moins, M. Magne, se fût retiré. Mais en attendant que le moment d'engager le ministère arrivât, chaque ministre pouvait se concerter avec ses amis et les diriger vers le but à atteindre; c'est à quoi le duc de Broglie ne se montrait pas moins disposé que les légitimistes notoires qui siégeaient dans le cabinet : de concert avec lui, ceux-ci envoyaient au comte de Chambord MM. de Sugny et Merveilleux

Du Vignau d'abord, M. Combiér ensuite, qui tenaient au prince le meilleur, le plus persuasif et sincère langage ¹. Lui-même attirait à Versailles, pour le consulter, à la veille du jour décisif, l'ami qu'il considérait depuis longtemps comme le type achevé du royaliste habile et fidèle, Falloux. Un jour que je sortais d'une de nos réunions préparatoires, il me rejoignit et, me prenant à part, me montra devant nous un de nos collègues qui remontait, isolé, la rue des Réservoirs. « Voilà un homme, me dit-il, à qui l'on devrait bien faire attention. Il importerait de le rattacher à votre cause. Je n'ai, quant à moi, rien à offrir en vue d'une restauration, rien non plus à suggérer à M. le comte de Chambord qui ne m'a fait faire aucune ouverture. Mais si ses mandataires avaient encore à disposer d'un portefeuille, ils feraient bien de songer à Raoul Duval. » M. Raoul Duval s'était alors signalé par sa vigueur conservatrice et n'avait pas encore affiché ses préférences bonapartistes.

Je ne manquai pas de transmettre l'avis à qui me semblait à même de le faire valoir auprès du prince; mais personne sans doute n'était chargé de proposer quoi que ce fût de sa part; et, quelques jours après, M. Raoul Duval, par une lettre publique au général Changarnier, se déclarait contre la monarchie : le premier, il donnait le signal d'une scission dans le camp conservateur. Je ne prétends pas d'ailleurs qu'il eût été possible de le gagner, ni qu'il convînt d'en faire un ministre. Mais j'ai noté ce trait parce qu'il me semble caractéristique : il atteste tout à la fois la sollicitude du duc de Broglie pour la cause monarchique et la singularité de sa situation; l'homme d'Etat chargé d'ouvrir la porte au roi demeurait, au moment où ce roi devait rentrer, sans accès auprès de lui.

L'entreprise ne s'en poursuivait pas moins. Elle impliquait un double effort : il fallait d'une part qu'une majorité parlementaire rappelât le prince; de l'autre, que le prince se rendît à cet appel; chose étrange, peut-être sans exemple dans l'histoire, c'est le consentement du prince qui paraissait le plus difficile à obtenir et finalement devait nous être refusé. Aussi, parmi nous, les plus rapprochés du comte de Chambord se montraient les moins empressés à précipiter l'événement. Après la démarche du comte de Paris, le dénouement semblait proche à qui voyait les choses de loin; et sans doute un acte spontané du comte de Chambord aurait aplani les difficultés provenant du Parlement et de sa composition. Mais cet acte que nous nous acharnions à espérer et à provoquer se faisant tout au moins attendre, il nous fallait recruter par une

¹ Merveilleux Du Vignau, *Un peu d'histoire*, p. 41 et suiv.

propagande laborieuse les voix encore incertaines et pourtant nécessaires au vote décisif.

Au surplus, je trouve l'entreprise envisagée sous toutes ses faces dans une lettre que m'écrivait Chesnelong peu de jours avant d'y jouer le rôle principal. On y verra par quels motifs des patriotes, étrangers jusqu'alors au parti légitimiste¹, étaient déterminés à la poursuivre et par quels moyens, à travers quels obstacles, à quel prix il était permis d'espérer le succès :

Orthez, 11 septembre 1873.

« La démarche du comte de Paris est un grand acte, noblement et spontanément accompli. Personne ne l'attendait : la surprise en a doublé l'effet. S'il ne supprime pas les difficultés, il aide à les résoudre ; mais en facilitant la solution il déplace et aggrave les responsabilités. Le roi et l'Assemblée sont désormais face à face ; la question est en leurs mains et le succès dépend de leur accord.

Il ne peut venir que de là, ne nous y trompons pas ; le pays acceptera la monarchie une fois faite : il ne la ferait pas de son seul mouvement et par sa propre inspiration. Une Assemblée nouvelle ne la ferait pas davantage ; fût-elle conservatrice, elle ne serait pas monarchique. Nous sommes 300 monarchistes contre 30 bonapartistes. De nouvelles élections modifieraient notablement cette proportion et laisseraient peu de chances à une restauration bourbonnienne. Personne du reste ne songe à un coup de force, ni le roi, ni ses fidèles, ni ses

¹ C'est ce que Chesnelong constate lui-même au début de son récit :

« Entré dans la vie publique en 1852, dit-il, comme membre du Conseil général de mon département, je fus élu, à la fin de 1865, député au Corps législatif. J'étais alors ce que j'avais toujours été, ce que je reste toujours, un catholique dévoué avant tout à l'Eglise et à la France.

« Je prêtais, comme député, un concours loyal à l'Empire, sans sacrifier toutefois la moindre parcelle de mon indépendance. Je ne cherchais, dans aucune circonstance, à ébranler son pouvoir ; je désirais qu'il se consolidât en s'améliorant et à quelques égards en se transformant. Si je n'hésitais pas à marquer mon dissentiment sur des points essentiels lorsque le bien du pays me semblait l'exiger, je ne me prêtais à aucune coalition avec l'opposition républicaine qui aspirait à le renverser. Jusqu'à la dernière heure de l'Empire, cette attitude fut la mienne. Je n'ai ni à la désavouer, ni à la regretter.

« Mais en 1871, au moment où il s'agissait d'engager dans de nouveaux chemins la France que de tragiques événements avaient jetée hors des voies où elle marchait, mes réflexions et la leçon des événements me conduisirent à cette pensée que le retour au vrai principe monarchique pouvait seul rendre et garantir à cette France bien-aimée les conditions nécessaires à son relèvement social et national. » (*La Campagne monarchique de 1873*, p. 1 et 2.)

adhérents; outre que nous sommes un parti d'honnêtes gens, non d'aventuriers politiques, les moyens manqueraient aussi bien que l'intention. La conclusion est que la monarchie se fera par l'Assemblée ou qu'elle ne se fera pas de longtemps.

Nous seuls pouvons la faire; et elle est pour notre pays l'instrument nécessaire de son salut social et de son relèvement national. Avec la monarchie et par elle, nous pouvons nous rasseoir dans l'ordre, dans la paix intérieure, dans une sage liberté, dans une sécurité stable, dans le respect de nous-même et de l'Europe; et, avec l'aide de Dieu, en retrouvant l'estime et la confiance des autres nations, le jour où nous ne serons plus un foyer toujours incandescent de troubles et d'agitations révolutionnaires, nous pourrons, par de sûres alliances, reprendre, avec l'intégrité de notre territoire, la dignité de notre ascendant; nous pourrons redevenir la France. — Si nous échouons dans notre dessein, nous retomberons bien vite dans la situation qui précédait le 24 mai, avec une dissolution inévitable, des élections compromises, et le radicalisme menaçant. Sans doute il y a l'expédient d'une stabilité temporaire par la consolidation du provisoire actuel. Mais l'impuissance des monarchistes étant constatée et prouvée par le fait même de cette demi-mesure, nous serions placés entre le courant radical et le courant césarien et, après un court temps, débordés par l'un ou par l'autre, peut-être par la coalition des deux; nous sacrifierions l'avenir au repos précaire du présent. En outre cette solution intermédiaire elle-même, qui aurait eu son prix si la question monarchique avait été, d'un commun accord, ajournée, deviendra plus que difficile après l'échec de cette question. — Plus j'y pense, plus je suis convaincu que la solution monarchique est non seulement la plus complète et la meilleure, mais l'unique moyen de salut. Le devoir est clair; la nécessité est impérieuse; l'intérêt du pays le réclame; nous sommes condamnés à vaincre ou à périr.

L'obstacle ne viendra pas de l'opinion publique : elle est telle, à mon sens, que vous le dites, ni enthousiaste, ni empressée, craintive, même défiante, ne prêtant pas secours, ne créant pas grand embarras, se réservant sans s'opposer. Hier encore, je veux dire avant le 3 août, elle ne croyait pas à une restauration monarchique et ne l'envisageait que comme une éventualité peu probable, lointaine en tout cas; aujourd'hui elle la juge possible et la croit prochaine : les uns s'en inquiètent; d'autres la désirent; la plupart s'y résignent; tous sentent que la question est posée et que la solution frappe à la porte. Je n'aperçois pas l'un de ces courants qui précipitent l'événement, mais une disposition générale à laisser faire sans s'engager prématurément. Vienne le succès : je ne m'attends pas à un applaudissement bruyant; mais on peut compter, ce me semble, sur un assentiment de

satisfaction pour les uns, de raison pour les autres, de lassitude et de soulagement pour le plus grand nombre. Voilà l'état vrai de l'esprit public.

Il faut s'attendre à la résistance des bonapartistes et des radicaux. Les premiers trouveraient sans doute des échos nombreux dans le pays consulté par un vote pour exprimer une préférence; ils sont trop près de nos récents désastres, trop peu préparés à entrer immédiatement en scène pour soulever une opposition sérieuse au fait accompli, voire même pour entraver son accomplissement. Quant aux radicaux, ils ont toutes leurs haines; mais ils ne sont pas remis de la défaite de la Commune: il y aura du frémissement; ils ne livreront pas une grande bataille. En tout cas, la loyauté du maréchal répond de la loyauté de l'armée. Les effervescences révolutionnaires qui pourront se produire seront vite et facilement comprimées; elles n'iront pas loin et ne prendront pas le caractère d'une insurrection.

Je crois donc que l'Assemblée pourra ce qu'elle voudra. Y aura-t-il une majorité pour vouloir? Si la question est bien menée et se présente bien, je l'espère sans oser en être sûr. Les droites, le centre droit, les conservateurs non classés représentent 320 voix. Il faut s'attendre à l'opposition carrée de 15 voix bonapartistes et à l'abstention de 10 ou 15 autres. Pour arriver au chiffre du minimum nécessaire (360), il faut conquérir 40 voix de l'ancien centre gauche. Nous ne devons pas nous dissimuler que la chose sera difficile. Pour une affirmation simplement conservatrice, on en obtiendrait aisément plus que cela; mais pour une affirmation monarchique, il y a les engagements pris, les attitudes antérieures, la crainte d'un désaveu trop prompt et trop complet des opinions de la veille, tous obstacles personnels que le sentiment d'un devoir pressant devant une situation grave pourra surmonter et surmontera, je l'espère, mais dont il est impossible de faire abstraction dans l'appréciation froide et réfléchie de nos chances de succès.

Toujours est-il que nous ne pouvons être une majorité qu'à condition de réunir dans un vote commun cinq éléments distincts: les légitimistes purs, les légitimistes constitutionnels, les anciens orléanistes, les conservateurs parlementaires, la fraction modérée de l'ancien centre gauche qui avait accepté la république conservatrice de M. Thiers.

Trouver un terrain de transaction sur lequel ces nuances diverses puissent se grouper, voilà le problème parlementaire. Il faut le résoudre sous peine de perdre la partie monarchique pour longtemps et de laisser notre pauvre pays livré aux hasards des aventures démagogiques ou césariennes.

J'écarte l'hypothèse d'une monarchie, absolue en principe bien que paternelle et libérale en fait, ne laissant d'autre garantie au droit

national que l'honnêteté et la modération du roi. Dans de telles conditions, la monarchie ne trouverait ni une majorité pour naître, ni des forces pour vivre. C'est l'impossibilité absolue. Ce régime chimérique n'est pas dans les idées du comte de Chambord, bien qu'il trouve des amis imprudents pour le préconiser.

J'écarte aussi l'hypothèse d'une *charte octroyée*, émanant du roi seul, sans la participation de l'Assemblée. Il n'y aurait pas, à coup sûr, de majorité pour ce système. Ce n'est pas, je le crois, la pensée du comte de Chambord : j'ai lu toutes ses lettres ; je rencontre partout l'idée d'institutions fondées d'accord avec la France, nulle part celle d'une charte concédée par le bon plaisir du roi en dehors des représentants du pays.

Je voudrais pouvoir écarter aussi l'hypothèse d'une constitution faite par l'Assemblée en dehors du roi et d'un établissement monarchique ainsi subordonné à l'acceptation d'une *charte imposée*. A mon sens, ce serait aller trop loin. Si nous fondons la monarchie, nous avons besoin de laisser au roi toute sa dignité pour qu'il ait tout son prestige. La notion du *pacte* implique d'ailleurs la coopération des deux contractants : elle est exclusive à la fois de la *charte octroyée*, qui ne ferait pas sa juste part au droit national, et de la *charte imposée*, qui amoindrirait l'intégrité du droit royal ; enfin je ne comprendrais pas *pratiquement*, après l'adoption du principe de la monarchie, la discussion longue et détaillée d'une constitution précédant l'intronisation du roi. Il y aurait là un grand péril ; nos délibérations agiteraient le pays ; les partis s'échaufferaient ; la paix publique pourrait en souffrir ; le succès pourrait être compromis ; ne le fût-il pas, la monarchie sortirait de cette épreuve affaiblie, meurtrie, diminuée. Il faut, ce me semble, que le roi monte sur son trône le lendemain du jour où il y aura été appelé et que la délibération soit un acte encore plus qu'une discussion. Et pourtant la *charte imposée* a des partisans nombreux dans le centre droit et *a fortiori* dans le centre gauche. C'est là notre première difficulté ; car le comte de Chambord y résisterait et, à mon avis, avec raison. Il y a ici une concession à demander à nos amis des centres...

Il importe pourtant de caractériser la monarchie que le retour du roi viendra inaugurer. Il faut donc trouver une formule de consécration, si je puis ainsi dire, qui d'une part laisse intact le droit royal en déclarant que la France *revient* à la monarchie, qui, de l'autre, détermine nettement le double caractère de cette monarchie traditionnelle et héréditaire d'un côté, *constitutionnelle* de l'autre (le mot doit y être sans équivalent), qui énumère sommairement les grandes lignes de notre droit public sans oublier la *responsabilité ministérielle*, qui, enfin, déclare que la constitution de la monarchie restaurée sera

faite d'après ces bases par le roi et l'Assemblée. Nous avons lieu de croire, vous le savez, que Monseigneur acceptera le mode et les termes principaux de cette formule ; elle donnera satisfaction aux susceptibilités du pays, et il y a là, ce me semble, un terrain transactionnel qui respecte la dignité de tous et qui pourra être accepté par les partisans de la charte imposée.

Reste la question du drapeau. La France est un pays qu'on mène par des mots et par des signes ; en outre, le drapeau d'une nation touche à ce qu'il y a de plus intime dans ses sentiments et dans ses souvenirs. C'est, comme vous le dites, la question aiguë. Je suis convaincu, pour ma part, qu'en faisant une concession sur ce point, le roi rendrait tout le reste facile. S'il veut imposer le drapeau blanc à l'exclusion de tout autre, je crains que tout n'échoue ou que, du moins, on se montre d'autant plus exigeant sur les questions de principe qu'on sera forcé de céder sur le drapeau. En tout cas, on ne pourra pas changer le drapeau avant l'avènement. Demander à l'Assemblée de mettre le drapeau blanc dans l'acte de la fondation monarchique ce serait s'exposer à un échec certain et courir à un péril très hasardeux. Le plus qu'on pourra faire, ce sera de réserver la question pour la régler d'accord avec le roi. Eh bien, la monarchie est proclamée, une émeute éclate ; l'armée la réprime et gagne la première bataille de l'ordre monarchique sous le drapeau tricolore : comprend-on le roi arrachant le lendemain ce drapeau à cette armée, ce drapeau à l'ombre duquel on vient de combattre et de mourir pour lui ? — Et ce n'est pas tout : la monarchie proclamée ne supprime pas les partis hostiles ni les dynasties rivales ; comprend-on la royauté laissant aux compétitions de l'avenir un drapeau populaire, auquel on s'attachera davantage par la privation et le regret, et ne s'en appropriant pas le prestige ? Enfin, si le drapeau tricolore a été l'emblème de la révolution en 1789 comme en 1830, il a été l'emblème de la patrie dans ses victoires comme dans ses revers depuis quatre-vingts ans, sauf les quinze ans de Restauration ; il a été la représentation de l'ordre contre l'anarchie en 1871 comme en 1848 ; combien de braves soldats, d'honnêtes et courageux citoyens sont morts pour en défendre l'honneur ! Est-ce que ce baptême de sang généreux n'a pas purifié son origine, transformé son caractère, fait du drapeau tricolore un drapeau national plus que révolutionnaire ? Est-ce que sa répudiation ne froisserait pas des sentiments honnêtes et loyaux qu'un gouvernement prudent doit toujours respecter parce que leur adhésion est une force et que leur mécontentement discrédite et affaiblit ? Aussi suis-je convaincu que, par la force des choses, il se fera un arrangement sur cette question ; cela s'imposera, et, dès lors, au lieu d'une concession arrachée qui affaiblirait le roi et qui perdrait de son prix en paraissant

être un acte de contrainte, ne serait-il pas meilleur, plus grand, plus profitable, plus politique qu'un *motu proprio* émanant de l'âme du prince supprimât la question en la réglant par une déclaration généreuse? — Il y a, sans doute, les derniers manifestes, une question d'honneur posée de haut; par suite le drapeau blanc ne peut être répudié; ce n'est pas une raison pour que le drapeau tricolore ne soit pas maintenu; on peut les fondre dans un drapeau nouveau¹ qui ne serait ni le signe de la révolution victorieuse, ni le désaveu des gloires anciennes ou des gloires contemporaines, qui représenterait le présent se rattachant au passé dans une réconciliation qui rapproche sans humilier: on peut les faire coexister; tout cela est possible et serait bon; ce qui ne serait ni bon, ni possible, ce serait d'indiquer, même par un signe, une inconciliabilité entre le vieux principe monarchique et les mœurs nouvelles de la France. Elle n'existe pas; on la créerait et on y ferait croire en l'indiquant; on préparerait le divorce en rétablissant l'union.

En résumé, si le comte de Chambord reste intraitable sur le drapeau, nous n'avons pas une majorité pour le rappeler. Si la question est réservée, il y aura là de grands embarras qui peuvent tout compromettre. Si au contraire elle est résolue dans le sens de la conciliation par une déclaration spontanée et généreuse du prince, l'effet en sera immense. L'opinion sera *empoignée*. Je puis me tromper; mais aux heures décisives, il faut les grandes et soudaines inspirations: l'acte du comte de Paris a fait plus avancer la question en un jour que des dissertations théoriques n'auraient pu la faire avancer en une année; une déclaration du comte de Chambord sur le drapeau ferait mille fois plus pour aplanir les difficultés et rallier les suffrages que toutes les délibérations. En ce moment le pays se réserve; après cet acte il se donnerait. Et que de raisons! La nation à relever, la France à sauver, l'union des honnêtes gens à cimenter, un parti national à former par la fusion des partis conservateurs! Devant ce but sacré, la grandeur est dans l'abnégation; et l'initiative du sacrifice tentera l'âme royale et élevée du comte de Chambord. »

Ainsi toutes les difficultés qui devaient émaner de l'Assemblée

¹ La solution qui se présentait d'abord à l'esprit et qui était acceptée de tous, c'était le drapeau tricolore orné des fleurs de lys. Mais comme elle ne satisfaisait pas le comte de Chambord, on s'épuisait à chercher d'autres accommodements. On avait songé, par exemple, à garder le drapeau tricolore pour l'armée et la nation en faisant du drapeau blanc le pavillon personnel du souverain; ou bien encore, à prendre comme drapeau national « un drapeau blanc par l'une de ses faces, tricolore par l'autre, avec l'écusson fleurdelisé au centre ». (*La Campagne monarchique*, p. 140.) Aucune de ces diverses combinaisons ne fut agréée par le comte de Chambord.

étaient prévues avec le moyen de les résoudre; restait la seule question qui ne fût pas de notre ressort : le roi adopterait-il le drapeau de la nation? Mgr Dupanloup me l'écrivait aux approches de l'heure décisive : « Il n'y a plus qu'une seule difficulté, M. le comte de Chambord peut seul la résoudre; il ne peut se faire aucune espèce d'illusion là-dessus et, comme on dit vulgairement, mis, non pas au pied du mur, mais au pied du trône, chrétien comme il l'est, sa responsabilité ne peut pas manquer de lui apparaître et de l'éclairer ¹. »

Il s'en fallait que tous les vieux royalistes partageassent cette confiance de l'évêque. Kerdrel, vers le même moment, du fond de sa Bretagne, me confiait ses alarmes : « Je crains que M. le comte de Chambord ne se retranche dans la question d'honneur... Je le crains, parce que je connais l'homme et aussi son entourage et qu'en ce moment je le vois plus obstiné que jamais.

« Parmi les symptômes qui m'inquiètent le plus, il en est un qui m'a rarement trompé : c'est l'attitude de la presse *ultra* et des petits groupes qui l'inspirent. Tout autour de moi je ne vois que journaux élevant la question du drapeau à la hauteur d'un principe et faussant l'histoire, représentant le drapeau blanc comme né avec la monarchie et la monarchie comme impossible sans le drapeau blanc ² ».

Aux ultra-royalistes, Kerdrel aurait pu joindre les ultra-catholiques; ceux-ci, après avoir tout fait pour tenir la société moderne séparée du Pape, s'entendaient avec ceux-là pour la tenir séparée du roi; non pas que le Pape lui-même les approuvât sur ce dernier point, — Pie IX avait secrètement conseillé au comte de Chambord l'adoption du drapeau tricolore ³, — mais l'opinion contraire était professée par le chef des catholiques intolérants en France, par l'évêque de Poitiers, Mgr Pie; et le comte de Chambord lui-même, après la mort de M. Louis Veuillot, a rendu ce témoignage au directeur de l'*Univers*, qu'il avait mieux que personne compris et justifié la détermination royale ⁴. Sans doute, il n'y avait pas à s'y

¹ La Combe, 14 septembre 1873.

² Saint-Uhel, 10 octobre 1873.

³ Pie IX l'a confié à M. Keller, d'après lequel Chesnelong le rapporte. (*La Campagne monarchique* en 1873, p. 455.)

⁴ Quand parut la lettre du 27 octobre qui répudiait définitivement le drapeau tricolore, « Mgr Pie, dit Mgr Baunard, son biographe, fut de ceux qui applaudirent à cet acte dans lequel il retrouvait l'écho de ses pensées, presque de ses paroles... A Mgr Mercurelli, il écrivait dans ces jours-là : « Si la monarchie s'était faite dans les conditions arrangées par le libéralisme, notre dernière ressource religieuse et nationale était perdue. Il

tromper : cet attachement au drapeau blanc, ancien chez les uns et par conséquent respectable, tardif et récent chez d'autres, donc moins explicable, contredisait manifestement le sentiment national; mais c'était comme un écran que le comte de Chambord avait sous la main et qu'il pouvait se mettre devant les yeux, quand il lui plaisait de ne pas regarder le pays en face.

Les vacances de l'Assemblée s'achevaient; le moment approchait de la saisir de nos projets de restauration. Plus d'une fois la question avait été agitée dans des réunions officieuses entre députés de diverses nuances qu'attiraient à Versailles ou à Paris le besoin de s'enquérir de l'événement imminent et le désir de le préparer.

Le 4 octobre, un mois avant la rentrée de l'Assemblée, les bureaux des groupes déjà engagés par leur programme et leurs déclarations, c'est-à-dire ceux des deux droites et du centre droit, se concertèrent avec le bureau d'un autre groupe conservateur qui n'avait pris aucun engagement préalable sur la forme du gouvernement, mais avait refusé de se rallier à la république; tous quatre nommèrent une commission de neuf membres chargée de formuler et de leur soumettre la proposition qui serait présentée à l'Assemblée. Comment cette commission fut composée et comment elle délibéra, celui dont les avis devaient prévaloir en son sein, avant qu'il en devint l'interprète auprès du prince, Chesnelong l'a raconté sans réticence : il faut se référer à son récit¹. Je me bornerai à deux remarques : la première, c'est que dans cette commission des Neuf, quatre seulement, MM. de Larcy, Baragnon, de Tarteron et Combiar avaient des antécédents purement légitimistes; cinq autres et tout d'abord le président, le général Changarnier, puis MM. Pasquier, Daru, Callet et Chesnelong avaient servi ou défendu d'autres

« est clair que le roi n'aurait pas duré six mois et n'aurait rien pu faire de bon pendant ce très court règne... Au contraire, maintenir ses principes et attendre l'heure de Dieu, c'est se réserver pour un avenir qui ne peut être éloigné. » (*Vie de Mgr Pie*, t. II, p. 535.)

La lettre du 27 octobre ne causa pas moins de satisfaction à M. Louis Veuillot : « C'est la dignité, disait-il, c'est l'honneur, c'est le bon sens qui en ont dicté toutes les expressions... Le roi remue les dernières fibres françaises qui vibrent encore en nous, et nous ne serions pas étonnés qu'un cri d'amour y répondît du sein et de l'âme de ce peuple fatigué. » (*Univers*, 1^{er} novembre 1873) C'est au souvenir de cet article et de quelques autres du même genre que le comte de Chambord écrivait au lendemain de la mort de leur auteur : « Il a été le plus vaillant auxiliaire de la monarchie traditionnelle... Je ne puis oublier sa chaleureuse adhésion donnée à ma parole dans toutes les circonstances où j'ai cru devoir élever la voix devant mon pays, spécialement en 1873. . Nul autre ne sut pénétrer plus avant dans ma pensée. » (*Univers*, 2 mai 1883.)

¹ *La Campagne monarchique en 1873.*

régimes; et pourtant tous étaient unanimes à vouloir la monarchie légitime, à la vouloir avec ardeur : frappant indice du besoin et du sentiment patriotiques à cette époque. Ma seconde observation c'est qu'à la différence des autres groupes l'extrême droite ne s'était pas fait représenter par ses chefs dans cette commission. Trente jours avant que l'Assemblée se réunît, M. de la Rochette trouvait encore inopportun tout débat sur la question qui allait lui être soumise, prématuré tout préparatif en vue de la résoudre; MM. Lucien Brun et Carayon-Latour se tenaient à l'écart des pourparlers, inquiétant symptôme des dispositions du prince.

Au sein de la commission, l'accord s'établit sans débat sur les questions constitutionnelles, les droits du roi et les droits du peuple tels qu'ils devraient être formulés dans l'acte qui rétablirait la monarchie. Nul ne contesta soit qu'il fallût reconnaître le roi en vertu de son titre héréditaire et non point le créer en vertu d'un choix nouveau, soit que la constitution dût former un pacte entre le roi et la nation et par conséquent être proposée par le gouvernement royal, consentie par le Parlement. Tous admirent pareillement, comme le proposa le duc Pasquier¹, que cette constitution aurait pour base l'attribution au roi du pouvoir exécutif et l'inviolabilité royale sous la garantie de la responsabilité ministérielle, le partage du pouvoir législatif entre le roi et les Chambres, le vote annuel de l'impôt par les représentants de la nation, l'égalité des citoyens devant la loi et leur admissibilité à tous les emplois civils et militaires, les libertés civiles et religieuses, l'égle protection des différents cultes et généralement le maintien de toutes les garanties dont se composait, à notre époque, le droit public des Français. Quelques-uns auraient voulu ne pas mentionner dans cette déclaration le suffrage universel qu'ils se réservaient de réformer. Mais le comte de Chambord, dans son manifeste de 1871, s'était engagé à respecter « le suffrage universel honnêtement pratiqué », et ce fut pour se conformer à cet engagement, tout en restreignant sa portée, que l'on inscrivit parmi les objets à régler par les lois futures « l'organisation du suffrage universel ».

Entre les Neuf, une seule difficulté s'éleva : comme on pouvait s'y attendre, elle portait sur la question du drapeau, non pas qu'aucun d'entre eux souhaitât ou crût possible un autre drapeau que le drapeau tricolore accordé par le roi ou exigé par la nation; mais d'avance, en vue du succès de l'entreprise, les uns s'occupaient davantage de ménager le point d'honneur royal et les autres

¹ *La Campagne monarchique en 1873*, p. 100 et 243.

de rassurer l'opinion publique. Enfin les uns et les autres tombèrent d'accord sur cette formule :

« Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale. »

C'était le *minimum* de ce qui pouvait être réclamé par le Parlement, le *maximum* de ce qu'on pouvait alors sinon souhaiter, du moins espérer du prince. Il venait de s'installer à Salzbourg. Chesnelong y fut envoyé pour lui transmettre nos propositions et c'est encore dans son récit détaillé et sincère qu'il faut suivre cette ambassade de laquelle a dépendu le sort de la France.

Satisfait que son droit à la couronne fût explicitement reconnu, le prince ne souleva aucune objection constitutionnelle, ne contesta aucune liberté¹. Comment l'aurait-il fait d'ailleurs ? Ces libertés, ces garanties, cette division des pouvoirs, il les avait admises d'avance, et les termes mêmes de la déclaration étaient empruntés à des documents qu'il avait signés. Aussi Chesnelong constate-t-il qu'à cet égard « il n'eut qu'à enfoncer une porte ouverte ».

Il n'y eut de difficulté que sur un seul point : le drapeau ; et sur ce point, Chesnelong déploya tout ensemble l'opiniâtreté du citoyen qui se refuse à désespérer de l'avenir de sa patrie et la souplesse tenace du négociant résolu à conclure une affaire épineuse mais nécessaire.

Il finit par arracher au prince l'assurance qu'il ne réclamerait pas le changement du drapeau avant son avènement ; mais le prince — il faut citer textuellement les termes qu'il avait employés ou agréés — s'était « réservé de présenter au pays à l'heure qu'il jugerait convenable et se faisait fort d'obtenir de lui par ses représentants une solution compatible avec son honneur et qu'il croyait de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation. » Ainsi la possession d'état restait assurée au drapeau tricolore sans que l'avenir lui fût garanti, et cette assurance, malgré la réserve mystérieuse qui l'accompagnait, parut autoriser la continuation de la campagne monarchique. Comment imaginer, en effet, que le drapeau tricolore une fois arboré par l'armée et le peuple, en face du roi, le roi reçu à l'abri de ce drapeau songerait encore à le rejeter ? « Je trouvais assurément insuffisant, m'a dit plus tard le duc de Broglie, tout ce qui nous était rapporté du comte de Chambord, mais j'ai cru qu'il voulait se faire forcer la main ». Et depuis

¹ « Je m'attendais de sa part, il faut le dire, à une réserve », écrit Chesnelong en rendant compte de sa première conférence avec le prince sur les questions constitutionnelles. « La réserve aurait pu avoir pour objet la portée à donner à la formule de la responsabilité des ministres... La réserve ne fut pas faite. » (*La campagne monarchique de 1873*, p. 122 et 123.)

que la campagne était ouvertement entamée, sans méconnaître l'incertitude des chances, Broglie ayant pris son parti de les courir se laissait de plus en plus séduire par la beauté du résultat à obtenir. « Quelle grande chose nous allons faire », me disait-il alors avec une sorte d'effusion, un jour que je le rencontrais à Versailles, dans ce palais de la monarchie devenu l'asile de notre Assemblée qui devait bientôt y reprendre séance : « mettre un terme aux divisions des honnêtes gens, accorder ensemble les traditions et les libertés de ce pays, lui préparer un avenir ! » Puis, revenant suivant sa coutume quand il s'entretenait avec moi, aux souvenirs qui nous étaient communs : « Après tout, c'est à quoi nous travaillions au *Correspondant*. En ce temps-là, c'était une Revue qu'il s'agissait de relever, aujourd'hui, c'est la France... »

Tels étaient nos visées et nos espoirs. Quelques esprits chagrins ont pensé, surtout depuis l'avortement de notre entreprise, que ce n'était point par un Parlement ni au moyen de manœuvres parlementaires qu'il convenait que la restauration s'accomplît. J'ai toujours eu peine à comprendre quel procédé ils auraient préféré. A coup sûr, ce n'était pas l'intervention étrangère. Auraient-ils souhaité la guerre civile ou bien estimaient-ils plus digne du roi et du peuple un coup de main accompli par quelques conspirateurs ou quelques soldats ? En tout cas, aucun de ces moyens d'action n'a jamais été recherché par le prince, aucun ne se trouvait à notre portée. C'est par le Parlement et sur le Parlement qu'il nous était donné d'agir, et nous étions prêts, en vertu d'une délibération libre et réfléchie des représentants de la nation, à ramener le roi sans qu'il eût à sacrifier une parcelle du pouvoir qu'il revendiquait, ni à promettre à aucun de ceux qui lui rendaient la couronne aucun avantage personnel. Jamais restauration s'était-elle accomplie, en France ou ailleurs, à des conditions plus honorables ? L'exigence du prince au sujet du drapeau aurait même pu lui profiter et par conséquent ne point paraître impolitique, s'il avait su s'en départir à temps. En faisant de cette question le pivot de sa résistance, en obligeant les négociateurs à concentrer leurs efforts sur ce point unique, n'avait-il pas obtenu qu'aucune des prérogatives qu'il entendait exercer ne lui fût contestée ? Combien les circonstances d'ailleurs ne favorisaient-elles point son avènement ! A deux reprises, une première fois, de 1789 à 1792, une seconde fois en 1830, la garde nationale et le peuple de Paris avaient été contre la royauté légitime les instruments de la révolution ; et voilà qu'en 1873 la garde nationale était dissoute et le gouvernement ramené à Versailles¹.

¹ Combien d'autres raisons d'espérer que notre entreprise, si elle about-

« Il viendra un jour », m'écrivait alors un des meilleurs membres de la droite, Tailhand, qui devint plus tard garde des sceaux, « il viendra un jour où l'on ne croira pas que le rétablissement de la monarchie en France, c'est-à-dire notre salut social, ait pu être un moment attaché à une telle difficulté¹. » Et pourtant il en fut ainsi : ni à l'heure décisive aucune autre difficulté n'a été alléguée; ni depuis, aucune autre n'a été révélée. Après entente spontanée sur tout le reste, sans le maintien du drapeau, on en avait toujours été prévenu, on n'en avait jamais pu douter, il était impossible de former une majorité dans le Parlement. Et pourquoi cette exigence parlementaire, sinon parce qu'elle était la condition indispensable de l'assentiment national? Aux yeux du pays, il s'agissait de savoir en définitive si le roi en se plaçant à la tête de la France l'accepterait telle qu'elle était, ou s'il prétendrait la refaire à son gré et la rendre méconnaissable à elle-même. Telle n'était assurément pas sa pensée. Mais alors que signifiait sa résistance au sentiment national? Et s'il était incapable de comprendre ce sentiment au moment de monter sur le trône, comment saurait-il régner ensuite?

tissait, aurait un succès plus durable que la première Restauration : « L'Assemblée de 1871, disait alors John Lemoine, l'Assemblée actuelle possède légitimement, quoi qu'on dise, le droit constituant... Il est contraire à la vérité de l'histoire, à la réalité des faits contemporains, de prétendre que l'Assemblée a été le produit d'une surprise et n'a pas été au moment de sa naissance l'expression sincère de la nation .. Elle a été nommée quand nous étions sans gouvernement, sans administration, sans préfets, sans fonctionnaires, et c'est précisément pour cette raison, et parce qu'elle n'a pas été choisie sous la pression de cette domesticité tyrannique qui est la plaie de la France qu'elle peut se dire véritablement sortie du cœur et des entrailles de la nation...

« Qu'elle ait conscience de son immense supériorité morale sur les corps constitués qui firent autrefois la première Restauration. En ce temps-là, la déchéance de l'empire et le rétablissement de la royauté furent votés par un Sénat et un Corps législatif composés de créatures de l'empereur et qui lui avaient prêté serment. Telle n'est pas la situation de l'Assemblée d'aujourd'hui. Elle n'a point de honte à boire ni de serments à reprendre : elle a la conscience libre... » (*Débats*, 27 octobre 1873.)

Quelques jours plus tard, le même John Lemoine écrivait encore : « Nous voyons tous les jours des journaux, soit français, soit étrangers, redire imperturbablement que le comte de Chambord va ramener avec lui des multitudes d'émigrés qui, selon la formule, n'ont rien appris ni rien oublié. Et où donc seraient-ils et d'où viendraient-ils ces émigrés? Il n'y a eu depuis cinquante ans que des émigrés volontaires, tout au plus des émigrés à l'intérieur. Il y a eu des exilés et des déportés : mais ce n'est pas le fait de la monarchie. Aujourd'hui les émigrés n'ont pas besoin de rentrer par la simple raison qu'ils ne sont pas sortis. » (*Débats*, 30 octobre 1873.)

¹ 28 septembre 1873.

Pendant nos vacances, j'étais venu plus d'une fois assister à nos réunions préparatoires. Vers le milieu d'octobre, le mariage de ma belle-sœur nous rappela, M^{me} de Meaux et moi, à Paris. Chesnelong revenait à ce moment de Salzbourg; à droite, au centre droit, on applaudissait au succès de son ambassade; chacun, ami ou ennemi, y voyait le gage assuré de l'événement décisif. J'allai le voir à son arrivée et fus frappé, non seulement de la modestie personnelle dont cet excellent homme ne voulait point se départir, mais aussi de son application à restreindre la portée des concessions qu'il avait obtenues. « Je n'ai pas résolu la question, me dit-il, mais ce qui était la question de la veille est devenu la question du lendemain ». A quoi je répondais : « Pourvu qu'elle se pose seulement le lendemain, elle est résolue d'avance. » Comment admettre, en effet, que le roi rejeterait après son avènement le drapeau déployé pour le recevoir? Chesnelong insistait cependant, ne dissimulant pas quelque inquiétude, et déclarant ne pas connaître la « solution » que le prince s'était réservé de présenter. Ce n'était pas, disait-il, les fleurs de lys sur le drapeau tricolore; cet arrangement avait été proposé et repoussé. Comme je revenais de cet entretien, je me demandais à mon tour quelle pouvait bien être la combinaison que le prince entourait de tant de mystère. Je songeais qu'il entendait peut-être abdiquer, qu'ayant obtenu la reconnaissance pleine et entière de son droit sans pouvoir néanmoins garder son drapeau, craignant de se diminuer s'il était obligé de se démentir, il arrangerait tout en cédant le trône au comte de Paris; et ce parti ne me semblait pas sans grandeur parce qu'il n'était pas sans générosité. Tout autre était sa pensée; Chesnelong a soupçonné qu'il se proposait tout simplement de retrancher du drapeau tricolore la couleur rouge et d'adopter un drapeau blanc et bleu; et j'ai lieu de croire, en effet, qu'il a plus tard avoué ce dessein à quelques confidents : voilà par quelle concession il se figurait gagner l'opinion publique.

Quelques jours après ma visite à Chesnelong, le duc de Nemours, accompagné de son gendre le prince Czartoriski et le duc d'Aumale, faisaient à M^{me} de Montalembert l'honneur d'assister à une soirée de contrat donnée pour le mariage d'une de ses filles. Le duc de Broglie et M. Buffet s'y trouvaient également. Toutes les conversations roulaient sur le retour prochain de la royauté. Princes, président de la Chambre, premier ministre, acceptaient pareillement les félicitations sur le grand événement qu'ils étaient près d'accomplir ensemble, et personne, en les approchant, ne pouvait douter ni de la sincérité de leurs vœux, ni de l'énergie de leurs communs efforts. Buffet s'entretenait avec Broglie de la procédure à suivre pour proclamer le roi dans la séance qu'il allait bientôt

présider. Le Polonais Czartoriski disait à Broglie, qui abondait en son sens : « C'est surtout comme ministre des affaires étrangères que vous devez vous réjouir, c'est dans vos rapports avec les autres puissances, j'en suis sûr, que vous sentez davantage combien la France a besoin d'un roi. » Cependant les deux princes n'étaient pas sans appréhension. On murmurait dès lors que le duc de Nemours s'était vainement efforcé d'obtenir à Frohsdorf ce que Chesnelong passait pour avoir arraché depuis ; mais il se renfermait impénétrable dans sa bonne grâce solennelle. Le duc d'Aumale, au contraire, sans fléchir dans la résolution une fois prise, ne parvenait pas à dissimuler son inquiétude. Nous remarquâmes sur sa physiologie un voile de tristesse, et comme M^{me} de Meaux le complimentait et le remerciait du service que lui et les siens rendaient à la France en se rangeant derrière leur aîné pour le ramener au trône : « Enfin, » — répondait-il avec un accent mélancolique, — « quoi qu'il arrive, nous aurons fait tout notre devoir. »

À travers les alarmes discrètes des uns, les espérances devenues bruyantes des autres, les préparatifs de l'acte attendu de l'Assemblée se poursuivaient plus activement à mesure que la rentrée approchait. La presse devenait chaque jour plus favorable à notre projet. Le *Journal des Débats*, notamment, le soutenait avec une remarquable vigueur par la plume de M. John Lemoine¹. A droite,

¹ Indépendamment des extraits cités plus haut, je rappellerai les articles suivants parce qu'ils montrent bien pour quels motifs et à quelles conditions des esprits nullement inféodés à la légitimité, comme John Lemoine, avaient fini par se rallier à nos vues :

« Après le rapprochement qui s'est opéré entre les deux grandes fractions du parti conservateur, il ne nous paraît pas douteux que le rétablissement de la monarchie ne soit assuré dès aujourd'hui d'une majorité suffisante dans l'Assemblée. Mais il importe que les raisons qui auront déterminé cette majorité soient présentées au pays sous une forme claire et intelligible... Cela ne veut pas dire que nous demandions une constitution en deux ou trois cents articles ; nous n'avons jamais été partisans des constitutions longuement écrites. Mais il nous paraît nécessaire que ces libertés civiles, politiques et religieuses dont on nous annonce la confirmation et le maintien soient précisées plus distinctement... Ces droits fondamentaux une fois posés comme base de la constitution et la participation du pays à la confection des lois étant assurée, la royauté serait sans doute volontiers acceptée par la nation comme la forme de gouvernement la plus conforme à son histoire, à ses besoins et à ses habitudes et la plus propre à maintenir la stabilité des institutions.

« Nous n'attachons point d'importance aux arguments de ceux qui refusent à l'Assemblée le droit de constituer un gouvernement définitif. On ne lui contestait point ce droit quand il s'agissait de constituer la république. » (*Débats*, 20 octobre 1873.)

« Nous voyons, d'après les explications données hier, que les garanties

au centre droit, on se réunissait pour entendre Chesnelong, et les explications qu'il donnait en termes soigneusement mesurés étaient ensuite amplifiées et commentées dans le sens le plus propre à rallier l'opinion publique à notre cause. En dehors de la droite et du centre droit, les quarante ou cinquante voix nécessaires pour compléter notre majorité se rattachaient à nous de proche en proche. Je rencontrais par exemple à une audience du procès Bazaine, à Trianon, le champion de la République conservatrice dans le dernier ministère de M. Thiers : Goulard; n'espérant plus que la République restât conservatrice, il s'employait à seconder notre propagande et venait de gagner à la monarchie le suffrage de Fourtou, en dépit des préjugés « bleus » du département que Fourtou représentait. Nous ne nous lassions pas de *pointer* les votes sur lesquels nous pouvions compter. Enfin ces *pointages* successifs arrivaient à un résultat satisfaisant : la majorité était acquise à la monarchie, je venais de le constater et de le mander joyeusement à ma mère restée en Forez, lorsque je vis entrer mon oncle de Mérode, l'un des membres du centre droit qui s'associait avec le plus d'entrain à nos projets de restauration : « Tout est rompu », me dit-il, et il me fit lire dans l'*Union* la lettre par laquelle le prince refusait irrévocablement le sacrifice du drapeau blanc et rejetait sans retour le drapeau tricolore.

que nous demandions sont assurées et que l'acte qui devra rétablir le gouvernement monarchique sera inséparable de celui qui consacra les droits nationaux. Cet acte double sera bientôt formulé et le pays pourra juger.

« ... Nous demandons à ceux qui persistent à porter du côté de la solution républicaine le poids de leurs opinions libérales et conservatrices, en un mot constitutionnelles, la permission de leur adresser cette question : si toutes les libertés énumérées dans l'acte préparatoire publié par les réunions monarchiques leur étaient garanties et assurées, hésiteraient-ils à accepter le rétablissement de la royauté? Nous croyons que non. Quelle est donc la raison de leur résistance? C'est qu'ils ne croient pas, pour la royauté, nous ne dirons pas à la volonté, mais à la possibilité de tenir ses promesses. Ils croient que, même avec les meilleures intentions, la royauté sera plus faible que sa destinée et qu'elle obéira fatalement aux tendances qui l'ont déjà menée aux révolutions.

« Nous sommes plus rassurés : nous avons plus de confiance dans les leçons de l'histoire et dans le progrès des mœurs publiques... Nous avons des libertés acquises par plusieurs générations successives, consacrées par l'histoire, affirmées par le temps, que rien ne peut plus atteindre d'une manière permanente et qui opposeront à toute violation une résistance invincible. Voilà ce que devraient se dire les hommes libéraux et conservateurs qui hésitent encore à apporter au rétablissement de la monarchie constitutionnelle un concours dont nous apprécions tout le poids, qui, après avoir fait les efforts les plus sincères pour établir la république conserva-

La question du lendemain était redevenue la question de la veille, ou plutôt il n'y avait plus de question : tout notre labeur s'effondrait, tout était bien rompu, en effet.

Chacun de nous s'est demandé alors et les survivants de cette époque se demandent encore ce qui a pu déterminer la fatale résolution du prince. Sans doute, les commentaires dont je parlais tout à l'heure l'ont irrité; sa lettre à Chesnelong porte la trace de cette irritation en même temps que du trouble qui agitait son âme. Mais en définitive, quelles que fussent les interprétations et les conjectures non autorisées, ses déclarations au sujet du drapeau n'avaient pas été altérées. Toute l'infidélité qu'on a pu saisir dans un compte-rendu, d'ailleurs rectifié dès le lendemain, c'est la substitution du mot *transaction* au mot *solution*. Et c'est pour ces trois syllabes que la royauté aurait manqué à la France! Non : la vérité est que le prince n'avait jamais accepté la condition indispensable de son avènement et qu'à l'heure décisive il l'a repoussée. De là comment ne pas conclure qu'au fond de lui-même il n'aspirait pas à régner? Il s'y croyait appelé par la Providence; il se tenait pour obligé d'y prétendre; mais il craignait d'y parvenir.

trice, l'ont vue avorter dans leurs mains et ne se trouvent plus désormais en présence que d'une république anarchique... » (*Débats*, 24 octobre 1873.)

« La république conservatrice est désormais reléguée dans la catégorie des ponts suspendus qui, en subissant l'épreuve du chargement, sont très proprement tombés dans l'eau et nous avons à faire maintenant l'expérience de la république républicaine. Or, c'est précisément à cette expérience que le pays se refuse... parce qu'il est déjà payé ou du moins il a déjà payé pour la faire...

« Les radicaux en ce moment se font très doux et très modestes; ils transportent sur la montagne ces bons républicains conservateurs et, leur montrant, nous ne dirons point toutes les places, car nous ne nous servons pas de ces arguments grossiers, mais le triomphe de leurs opinions, de leurs idées, de leurs principes, leur disent : « Tout cela est à vous si vous venez avec nous. » Mais le lendemain du jour où les partisans de la république conservatrice auraient fait échouer le rétablissement de la monarchie, les radicaux leur diraient : « Maintenant que vous avez brûlé vos vaisseaux, vous êtes bien forcés de nous suivre et nous reprenons le commandement. »

« Et ces hommes que non seulement Pascal avait devinés, mais que Molière avait burinés, diront aux conservateurs qui voudront élever la voix dans la maison :

C'est à vous d'en sortir, vous qui parlez en maître :
La maison m'appartient : je le ferai connaître.

« Quant à ce qu'ils feront de la maison, lorsqu'ils en seront les maîtres, l'histoire, et l'histoire toute moderne, est là pour nous l'apprendre. » (*Débats*, 29 octobre 1873.)

Il a reculé devant le trône, comme font les honnêtes gens devant un devoir au-dessus de leurs forces; il a reculé, sans se l'avouer à soi-même, se tenant jusqu'à la fin en suspens et s'accrochant à des prétextes qui abusaient sa conscience. Relégué tout enfant loin de la France et, malgré ses efforts sincères pour la connaître, s'y sentant d'avance comme dépaysé, sans descendants directs et n'ayant que trop de motifs de se désintéresser de ses héritiers, sevré par conséquent du sentiment dynastique qui se confondait chez les vieux rois avec le sentiment paternel, il a mieux aimé demeurer, comme il en avait l'habitude, roi *in partibus*, impuissant et respecté, et, s'il lui restait de son origine quelque goût pour le pouvoir, s'en donner l'illusion en gouvernant de loin et comme dans le vide un débris de parti qui ne lui résistait jamais. N'est-ce pas là l'explication du phénomène psychologique qui étonnait à Chambord l'évêque d'Orléans?

Ce phénomène, au surplus, ne semble-t-il pas que la Providence l'a permis parce que la France l'avait mérité? Depuis 1789, elle avait répudié les meilleurs gouvernements; ses représentants ont vainement tenté de lui rendre, en 1873, celui qui l'aurait relevé : elle avait laissé décapiter Louis XVI, renverser la Restauration; Henri V lui a fait défaut.

VI

La lettre du comte de Chambord à Chesnelong, datée du 27 octobre, avait paru dans l'*Union* le jeudi 30 au soir. Ce jour-là, les ministres, qui résidaient alors à Versailles, dinaient chez l'un d'eux, Desseiligny. Le président de l'Assemblée, Buffet, s'y trouvait également. Dans la soirée, sous le coup de la surprise, les députés des diverses nuances de la majorité s'empressaient autour du gouvernement, avides d'apprendre ce qu'il savait, de pressentir ce qu'il allait faire; et, parmi eux, les plus déçus, les membres de l'extrême droite, n'étaient pas, à cette première heure, les moins amers contre leur prince; Broglie, saisissant Buffet par le bras et le tirant à l'écart, lui dit : « Vous entendez ces hommes-là; eh bien ! dans quinze jours, c'est moi qu'ils accuseront d'avoir empêché la monarchie; mais nous avons quinze jours devant nous pour donner à la France un gouvernement et la sauver. »

Son plan fut arrêté sans délai. Dès le lendemain soir, en petit comité chez le duc Decazes, devant quatre ou cinq d'entre nous, il l'exposait de point en point, tel qu'il allait l'exécuter. Il ne se dissimulait pas que les hommes politiques qui, par des motifs divers,

avaient pris parti pour la monarchie, chercheraient d'abord quelque moyen de la proclamer ou de la fonder, en se passant du roi qui se dérobaît à la couronne ; mais il était persuadé qu'ils ne parviendraient pas même à présenter un projet quelconque, à plus forte raison à le faire voter, qu'il faudrait donc s'en tenir au pouvoir du Maréchal, consolider ce pouvoir sans en changer le titre, lui assigner une durée fixe, le rendre indépendant de l'Assemblée actuelle et surtout des Parlements futurs, constituer ainsi l'autorité, en la personnifiant dans un homme à défaut d'une dynastie ; puis, autour de cette autorité temporaire, mais stable et d'ailleurs incapable d'aucun empiètement, construire ultérieurement des institutions libres. Il estimait qu'entre la démagogie et le césarisme, il ne nous restait plus d'autre refuge.

Mais avant d'aboutir à cette conclusion, il fallait que les partis monarchiques épuisassent les combinaisons qu'ils devaient imaginer d'abord pour tromper leur désappointement, et qu'ils les épuisassent promptement ; car, sous peine d'échapper sans retour aux conservateurs, le pays ne pouvait demeurer en suspens. Personne alors, pas plus à l'extrême droite qu'ailleurs, personne ne proposa d'appeler au trône le comte de Chambord ; aux yeux de tous, à ce moment, il s'était rendu impossible. Mais plus d'une fois aux jours de crises, les dynasties européennes s'étaient perpétuées ou relevées en substituant à leur chef, incapable de régner, un de ses héritiers. La maison d'Autriche, par exemple, s'était conservé l'Empire au dix-septième siècle en écartant les princes qui séparaient du trône Ferdinand II, au dix-neuvième, en écartant ceux qui en séparaient François-Joseph. En France, où il s'agissait, non pas de maintenir mais de rétablir la royauté, cette ressource nous a manqué. La branche cadette de la maison royale n'avait pas attendu d'être l'héritière de la branche aînée pour s'emparer de l'héritage ; une révolution le lui avait livré ; une autre révolution le lui avait ôté : le lui remettre maintenant en écartant l'aîné, encore vivant, n'eût point paru restaurer le droit, mais au contraire renouveler la révolution ; ni cet aîné, ni ses partisans, ne s'y seraient prêtés ; les princes d'Orléans, retenus par les engagements qu'ils venaient de prendre, ne s'y prêtaient pas non plus, et nous ne pouvions recourir à l'expédient qu'on eût employé dans tout autre pays : la maison d'Orléans et la France expiaient ensemble la révolution de 1830.

Tel était cependant à cette époque l'entraînement ou plutôt la ténacité monarchique, qu'à la place du roi défaillant on songea d'abord à instituer soit un régent soit un lieutenant-général du royaume pris dans la maison royale. La proposition en fut faite

chez le général Changarnier où le centre droit et la droite modérée s'étaient hâtés de se réunir; et comme, dans cette réunion qui comptait tant de vieux royalistes un timide murmure s'élevait contre les princes d'Orléans, la voix autorisée entre toutes du comte de Maillé y coupa court aussitôt : « Toute ma vie, dit-il, j'ai détesté les d'Orléans; mais depuis la soumission de M. le comte de Paris à M. le comte de Chambord, je tiens pour factieux quiconque les attaque. » La réunion se prononça d'un commun accord pour une régence; et comme, de tous les princes, le duc d'Aumale était alors le plus en vue, il fut, sans contestation aucune, désigné pour cet office.

Cependant, pour soumettre un semblable projet à l'Assemblée, il fallait y rallier les suffrages de l'extrême droite. Il lui fut communiqué; elle en délibéra sans délai, en adopta la disposition première et substitua seulement au duc d'Aumale, objet spécial de ses méfiances, le prince de Joinville : à quoi le centre droit comme la droite modérée consentirent aussitôt sans difficulté.

Le général Changarnier fut donc chargé d'offrir, au nom de la droite tout entière, la régence ou la lieutenance générale au prince de Joinville. Celui-ci la refusa en disant au général Changarnier qui nous transmit ses explications : « Ce qui justifie la conduite de mon père en 1830, c'est qu'à cette époque la France n'avait pas d'autre ressource que lui. Si j'acceptais l'offre qui m'est faite aujourd'hui, on aurait le droit de condamner mon père rétrospectivement, parce que nous semblerions toujours prêts à saisir le pouvoir, de quelque façon qu'il devienne vacant. La France a maintenant ce qu'elle n'avait pas en 1830 : un gouvernement encore debout. Elle a le Maréchal; il faut le maintenir. Je veux et nous devons tous être mac-mahoniens. » Le Maréchal fut alors sondé pour savoir s'il accepterait le titre de régent ou de lieutenant-général du royaume. Mais prêt à rester à son poste comme il avait été prêt à en descendre, par dévouement au pays, il refusa de changer le titre sous lequel on avait trouvé utile et honorable qu'il acceptât le pouvoir, ne se souciant pas de gouverner au nom d'un roi par lequel il risquerait d'être désavoué.

Le duc de Broglie ne s'était donc pas trompé; il fallait s'arrêter au projet qu'il avait conçu. Dès la rentrée de l'Assemblée, le 5 novembre, six jours après que la lettre du comte de Chambord avait mis fin à la tentative monarchique, la prorogation des pouvoirs du Maréchal était proposée par 239 députés, et quinze jours plus tard, le 19 novembre, votée par 376. Le gouvernement n'était resté que trois semaines en suspens, et les conservateurs, malgré l'échec de leurs espérances, le gardaient en mains.

Si rapide qu'il eût été, ce dénouement n'avait pu être obtenu sans

négociations ni débats à la tribune. Nos adversaires avaient saisi l'occasion d'exposer leurs doctrines. M. Rouher avait préconisé l'appel au peuple et le plébiscite. M. Grévy et M. Jules Simon avaient contesté à l'Assemblée le droit d'instituer un délégué appelé à lui survivre. Cependant ce n'était ni dans l'un ni dans l'autre sens que la majorité risquait de pencher. Le centre gauche avait plus de chances de l'emporter en proposant d'accepter le pouvoir du Maréchal, mais à des conditions que le Maréchal et ses partisans repoussaient. L'originalité du projet suggéré par le duc de Broglie et recommandé par les messages du Maréchal, consistait en effet à donner à l'Etat un chef avant d'y fonder des institutions, à mettre ce chef, immédiatement et pour un temps donné, hors d'atteinte, pendant qu'autour de lui la forme définitive du gouvernement serait débattue et réglée pour l'avenir. Sans doute, il eût été plus logique de procéder comme le proposaient les orateurs du centre gauche, MM. Dufaure et Laboulaye, de rattacher la confirmation des pouvoirs du Maréchal au vote intégral des lois constitutionnelles, d'instituer le pouvoir législatif en même temps que le pouvoir exécutif et d'assurer d'avance la transmission régulière de l'un et de l'autre. Mais pour cela, il eût fallu se prononcer sans délai sur la forme du gouvernement; et dès lors, avec les anciens dissentiments et les récents mécomptes qui entraient l'action des conservateurs, on n'eût pas « rallié autour du pouvoir tous les amis de l'ordre sans distinction de parti ». De plus, pendant l'inévitable durée des discussions et des agitations constitutionnelles, le pouvoir exécutif, celui sur qui repose avant tout la tranquillité publique, serait demeuré indéfiniment en suspens; il eût manqué de « stabilité et d'autorité¹ ». Or c'était précisément pour parer à ces périls qu'on avait proposé le *Septennat* du Maréchal : ainsi nommait-on la prorogation de ses pouvoirs, parce que leur durée, d'abord indiquée pour dix ans, avait été réduite à sept. Il fut d'ailleurs expressément convenu qu'aussitôt cette prorogation décidée, il serait procédé à l'élaboration des lois constitutionnelles, que le pouvoir législatif, qu'on semblait décidé à partager entre deux Chambres, serait organisé à côté du pouvoir exécutif et que le chef de l'Etat serait environné des institutions nécessaires pour affermir son autorité en la réglant; cette condition posée comme indispensable à l'exercice de cette autorité, ne fut alors aucunement contestée.

Le projet ainsi combiné par le duc de Broglie, exposé et défendu par le meilleur *debater* de la droite, Octave Depeyre, fut adopté sans modification. La majorité, d'abord incertaine et chancelante,

¹ Message du Maréchal lu dans la séance du 5 novembre 1873.

s'affermir et s'accrut rapidement à mesure que le débat avançait. Elle se composait principalement des hommes qui avaient voulu restituer la monarchie à la France et, sous le coup de leur échec, se sentaient plus obligés que d'autres à ne pas la laisser sans gouvernement. L'extrême droite ne nous refusa pas son concours; les ministres qui la représentaient dans le cabinet ou qui tenaient à ne point rompre avec elle avaient d'avance adhéré au projet; et quand vint le scrutin définitif, sept membres seulement de ce parti s'abstinrent; tous les autres, les plus importants en tête, votèrent avec la majorité.

Ce vote, émis au milieu de la nuit, après dix heures de séance, avait été précédé d'un discours du premier ministre manœuvrant avec autant de sûreté que de dextérité au milieu des espérances trompées et des divisions persistantes. Lorsqu'il descendit de la tribune, les conservateurs désemparés se relevaient ralliés autour du Maréchal et se sentaient sinon satisfaits, du moins soulagés. Rejetés loin du port au moment de l'atteindre, ils avaient trouvé sur la plage un abri.

Il y avait pourtant à côté de nous, dans l'ombre, un personnage que l'issue du débat devait amèrement désabuser. Peu de jours avant le vote du septennat, le comte de Chambord était arrivé mystérieusement à Versailles. Il avait demandé à s'entretenir secrètement avec le Maréchal; mais celui-ci s'était refusé à l'entrevue. Après avoir souhaité sincèrement la monarchie, le Maréchal la tenait alors pour impossible; sa résolution était prise: il avait consenti à négocier la prorogation de son propre pouvoir avec divers partis; engager en même temps, à leur insu, une négociation contraire répugnait à la simplicité et à la droiture de son caractère. Il ne confia pas même à ses ministres l'ouverture qui lui était faite; le duc de Broglie, j'en suis témoin, n'a connu la venue du comte de Chambord que plusieurs jours après qu'il était parti ce qui permit au premier ministre de constater en même temps que la discrétion du Maréchal, l'insuffisance de sa police, mais d'ailleurs ne lui inspira pas de regrets. Il avouait que si, pendant le discours qui avait décidé du débat, il avait soupçonné quel auditeur, invisible et présent, se tenait suspendu à sa parole, il en aurait été troublé et peut-être n'aurait pas dirigé cette parole comme il l'avait fallu à travers les écueils.

A mesure que la délibération avançait, il en était rendu compte en effet au prince à trois cents pas du palais, dans la maison de M. de Vanssay, rue Saint-Louis, où il était descendu¹. C'est

¹ Je me réfère ici au témoignage du marquis de Dreux-Brézé qui a démenti

là qu'il devait passer en peu d'heures de déception en déception. Il était arrivé croyant à la fois à son royal prestige et à l'impuissance parlementaire. Il avait compté subjuguier le Maréchal en l'abondant, et le Maréchal ne s'était pas laissé aborder. Il présuait ensuite que l'Assemblée ne parvenant pas à instituer un gouvernement, l'échec de la manœuvre parlementaire ne laisserait au pays d'autre ressource que lui seul; c'était la dernière chance à laquelle il se raccrochait. Peut-être imaginait-il, à travers le désarroi des partis dans cette Assemblée déconcertée, je ne sais quel coup de main ou de théâtre, qui le ferait apparaître soudain comme le sauveur inattendu et nécessaire. L'établissement du septennat dissipa ce rêve. Il n'avait rien fait pour empêcher ce vote, il n'avait pas détourné ses fidèles les plus dociles d'y prendre part; c'était alors sa résolution de n'intervenir dans aucun acte parlementaire. Mais il se persuadait sans doute que la majorité se dissoudrait sans qu'il s'en mêlât. Lorsqu'elle se fut prononcée, il n'eut plus qu'à s'éloigner mélancolique et mécontent. Avant de quitter Versailles, il tint cependant à revoir trois ou quatre de ses serviteurs, les plus avant dans sa confiance; et le principal d'entre eux, Lucien Brun, a déclaré qu'il ne leur avait rien dit du vote auquel ils venaient de s'associer¹. Il faut croire néanmoins qu'ils discernèrent le mécontentement inexprimé de leur maître; car on les vit bientôt, à la suite de ce douloureux adieu, se démentir eux-mêmes en refusant opiniâtrément les moyens de vivre au pouvoir qu'ils avaient contribué à créer.

En repassant par Paris, le malheureux prince apprit que la garnison devait se rendre aux Invalides pour l'enterrement d'un amiral. Il voulut contempler ce spectacle à la dérobée. Un fiacre le conduisit au coin de l'une des rues qui aboutissent à l'Esplanade et là, tandis que les troupes s'assemblaient, ne voulant pas être reconnu, il restait enfoncé dans la voiture immobile. Cette armée qu'il regardait ainsi sans se laisser voir, il aurait pu, à cheval, suivi des généraux et des princes, la faire défilé sous ses yeux, à son commandement, toutes les épées et tous les drapeaux s'inclinant devant lui. Il ne l'avait pas voulu.

Eprouvait-il alors quelque regret de sa détermination? N'était-ce pas pour se rapprocher du trône qu'il était venu à Versailles? En dépit de cette dernière démarche, j'incline toujours à croire qu'il

le bruit, assez répandu alors, que le comte de Chambord avait passé la nuit durant laquelle fut voté le septennat dans la cour du palais, au pied de la statue de Louis XIV. (Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et souvenirs*, p. 152 et 160.)

¹ Chesnelong, *la Campagne monarchique*, p. 498.

ne se souciait pas de régner, sentiment combattu d'ailleurs, comme je l'ai déjà indiqué, par l'idée qu'il se faisait de son devoir. Après la lettre de Salzbourg, ce fut cette idée du devoir, ce fut un accès de repentir qui le poussa sans doute à Versailles. Mais ce repentir ne devait aller ni jusqu'à la rétractation ni jusqu'à l'abdication. Les incidents qui ont accompagné son voyage en sont la preuve.

D'une part, en effet, Chesnelong raconte que, sans le mander en sa présence, le comte de Chambord, en arrivant, le fit sonder et sonda lui-même un général (n'était-ce pas le général Ducrot?) sur les chances qu'il pouvait avoir encore. Chesnelong répondit que la seule qui lui restât, était d'abandonner à l'Assemblée le choix du drapeau¹. Le général, quel qu'il fût, donna sûrement une réponse analogue, et cette double consultation n'aboutit à rien. D'autre part, le marquis de Dreux-Brézé, déclare avoir été chargé de féliciter et de remercier le prince de Joinville de ce qu'il avait refusé la lieutenance générale du royaume, offerte pourtant au nom de l'extrême droite².

Inhabile à saisir la couronne, incapable d'y renoncer, le roi, déchu sans avoir régné, retournait donc, pour n'en plus sortir, dans son exil désormais volontaire, désolé sans doute du sort qu'il prévoyait pour la France, mais se persuadant avoir tout fait pour le conjurer.

Ainsi finit notre tentative de restauration. Ainsi fallut-il, à défaut de la perpétuité monarchique, installer une autorité transitoire qui écartât le péril du moment et réservât l'avenir. Lourde tâche qui échet au duc de Broglie; les politiques qui le virent à l'œuvre ralliant l'armée conservatrice prête à se disperser parce que le but qu'elle avait poursuivi se déroba à son atteinte, les tacticiens qui l'observèrent concentrant cette armée sur une position où elle pouvait se retrancher encore et tenir tête à l'adversaire, admirèrent la décision, l'habileté et la vaillance avec laquelle il dirigea cette retraite.

Sous un gouvernement temporaire, la France pouvait désormais attendre un régime définitif. Lequel? La république ou la monarchie? Nul engagement n'était pris à ce sujet, nulle détermination arrêtée. La république subsistait en fait, mais les républicains restaient écartés du pouvoir. Et si le roi avait manqué à la monarchie, les monarchistes continuaient à prévaloir au Parlement.

Ce n'était pas pour abandonner leur cause sans retour qu'ils avaient maintenu le Maréchal à la tête de l'État. « Vous voulez,

¹ Chesnelong, *la Campagne monarchique*, p. 467 et suiv. et p. 471.

² Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et souvenirs*, p. 126.

disait leur plus sagace antagoniste, Jules Simon, faire en plusieurs années ce que vous n'avez pu faire en trois mois. » En effet, ils ajournaient leurs espérances, mais n'y renonçaient pas. Le promoteur du septennat, Broglie, n'avait pas cessé de considérer la monarchie comme le gouvernement naturel et normal de la France, et les institutions qu'il méditait de fonder autour du Maréchal étaient, dans sa pensée, les pierres d'attente de l'édifice monarchique.

Cependant il est rare que les œuvres des hommes répondent pleinement à leurs visées; et les gouvernements reçoivent souvent leurs organes nécessaires de ceux qui n'avaient pas souhaité d'avance leur avènement. Si le Maréchal et les hommes groupés autour de lui n'avaient pas été renversés, seraient-ils arrivés à rétablir la monarchie? Il y a lieu d'en douter. Mais à défaut de la monarchie, ils auraient rendu la république véritablement conservatrice; ils sont tombés, — la suite de ce récit, s'il m'est donné de le continuer, le montrera peut-être, — en cherchant à procurer à la France, sous le gouvernement républicain, deux choses qui sauvegardent ailleurs ce gouvernement, et qui lui manquent encore en notre pays : une Assemblée représentative élue en vertu d'une autre loi que celle du nombre et capable de faire contrepoids au suffrage universel; un pouvoir exécutif indépendant et efficace.

C. DE MEAUX.

LA COMÉDIE ET LES MŒURS

SOUS

LA RESTAURATION ET LA MONARCHIE DE JUILLET ¹

II. — L'ARGENT ET LA POLITIQUE

I

Il n'est pas nécessaire d'être fort érudit en littérature dramatique pour savoir que *l'argent* a toujours tenu, dans la comédie, autant de place que l'amour. Comédie grecque ou latine, italienne, classique, larmoyante, aucune époque ni aucun genre n'a négligé les effets que l'on peut tirer de cette passion universelle : l'argent. Mais aussi chacun a pu remarquer que, dans presque toutes les pièces antérieures au dix-neuvième siècle, les poètes ont cherché à plaire au public en introduisant sur ce point une invraisemblance voulue. Dans quelle société, sous quelle latitude, à quelle époque, a-t-on pu voler une bourse avec la désinvolture qu'apportent à cette opération les esclaves de Plaute ou les valets de Molière et de Regnard, aux applaudissements des voisins, et sans qu'il en coûte au voleur et à ses complices autre chose qu'un impudent aveu ou qu'une grotesque confession? Dans quelle monarchie, dans quelle république, les tuteurs et les pères se sont-ils laissés aussi gentiment berner? Où donc les héritages arrivent-ils à point nommé pour le bonheur d'un jeune couple amoureux? Et dans quelle famille voit-on survenir, au moment de l'embarras général, un oncle de Malabar ou de Gascogne, qui semble pressé de répandre à pleines mains sa fortune sur la vertu malheureuse ou sur le génie méconnu? Vous savez bien, par expérience, que ce sont là des aventures aussi *merveilleuses*, des mœurs aussi extraordinaires que celles des contes de fées.

¹ Voy. le *Correspondant* du 10 septembre 1902.

La joie des spectateurs viendra donc, jusqu'au dix-neuvième siècle, de ce qu'ils verront résolu, au théâtre, de la façon la plus aisée, la plus large, la plus inattendue, la plus romanesque, un des problèmes les plus cruels de la vie quotidienne. Les uns ont eu des procès : et qu'ils les aient perdus ou gagnés, ils ont su ce qu'il en coûte. D'autres ont espéré que leur pauvreté vertueuse, laborieuse, digne et persévérante, leur mériterait quelque jour tel héritage d'un collatéral; et cet héritage, comme va l'eau à la rivière, est allé à quelque parent déjà trop riche. D'autres ont une fille à marier, qui est charmante, et qui n'a pas de dot; mais elle a déjà trente ans, et aucun de ses oncles ne se soucie de la pourvoir. Tous ces gens-là oublient pour un instant leurs maux et leurs rancunes, en écoutant l'une de ces pièces où les millions tombent du ciel, où les avarés n'ont accumulé d'argent qu'au profit de jeunes amoureux, où les procès sont gagnés par la vertu, où la cupidité mène les coquins en prison. Est-il de plus heureuses et de plus consolantes illusions!

Turcaret même, quoi qu'on en dise, ne fait pas exception à cette règle générale de la comédie ancienne ou classique. Il n'y est pas question en effet des moyens réels par lesquels le financier s'est enrichi. On n'y voit pas la misère de ses victimes; on n'y entend pas les soupirs ou les plaintes de ceux qu'il a dépouillés. Non. On se venge des maux causés par le *traitant*, maux qui vont vous atteindre demain, en assistant à sa propre ruine. On le regarde *plumer par une coquette*. Et ce *ricochet de fourberies* nous soulage, en nous montrant que *Turcaret* est puni par où il a péché.

Avec le dix-neuvième siècle, nous allons voir se modifier profondément la *comédie d'argent*.

« C'est une chose singulière et digne de remarque, écrit Th. Gautier, en 1848, que l'introduction de l'argent dans la littérature, comme but, comme moyen et comme idéal; on n'en trouve aucune trace sérieuse avant notre époque. Dans les pistoles dérobées aux tuteurs et aux pères par les mauvais sujets de la comédie ancienne, c'est l'originalité de l'expédient et non la valeur de la somme que l'on considérait. Les échéances, les coups de Bourse et les grosses sommes sont des moyens d'intérêt tout modernes... Le public comprend tout cela ¹. »

A partir du *Duhautcours* de Picard (1801), il sera question, au

¹ *La Presse*, 24 janvier 1848 (*Hist. de l'art dram.*, V, 218). — Les feuilletons réunis par Th. Gautier dans son *Histoire de l'art dramatique en France depuis vingt-cinq ans* (Paris, Hetzel, 1858-59) sont ceux qu'il a donnés à *la Presse* de 1837 à 1852. C'est par erreur que nous les avons attribués à sa campagne du *Moniteur*, où il a débüté seulement en 1856.

théâtre, des moyens *réels* par lesquels on poursuit, on conserve, on perd la fortune, des embarras *réels* que cause la pauvreté, des tentations de la cupidité, des bénéfices et des retours de l'agiotage. Nous entendons causer de chiffres, du cours de la rente, de la hausse et de la baisse, de sociétés par actions... Les personnages de ces pièces n'auront rien de vague. Ils seront négociants, et l'on saura ce qu'ils vendent; banquiers, et à quel taux ils *donnent* leur argent; agents de change, avoués, huissiers... Bref, la vérité cruelle, exclue par l'ancienne comédie, va reparaitre et régner en maîtresse sur le théâtre.

Comment s'expliquer que la vue de ces tracas financiers, de ces jeux de Bourse, de ces lâchetés et de ces faillites, ait pu intéresser, c'est-à-dire *amuser*, les spectateurs du dix-neuvième siècle?

C'est, d'abord, que les poètes comiques, ceux qui ont l'ambition de peindre les mœurs, s'emparent naturellement des défauts et des vices les plus saillants de leur siècle. Or, la plaie nouvelle n'était-elle pas justement le besoin de la fortune, à tout prix et par tous les moyens? Qui ferait l'histoire de la société, de 1800 à 1850, n'y trouverait-il pas, vivants, les types de Robert Macaire et de Bertrand, du spéculateur Challet, du banquier Verdier, du courtier Durosey? Cette fièvre d'argent s'explique par le changement même des conditions. « Avant la Révolution, dit C. Bonjour, dans la préface de *l'Argent*, au lieu d'une noblesse nominale que nous avons aujourd'hui, il existait une noblesse réelle, qui avait ses droits et ses privilèges. Il fallait être gentilhomme pour avoir une grande existence sociale; ce titre ouvrait l'accès à tous les emplois, à toutes les faveurs; il était par conséquent le point de mire de la plupart des ambitions... Aussi la manie des titres était-elle la manie du temps; et nos prédécesseurs, les poètes comiques, ont dirigé contre elle une partie de leurs traits. De nos jours, il n'en est point ainsi. Il n'y a plus guère en France que deux classes : les riches et les pauvres; l'aristocratie des écus a remplacé celle des noms. Elle a bien aussi ses travers et ses ridicules : je les ai attaqués, j'ai dû le faire ¹. » C'était donc un champ fertile qui s'ouvrait devant les poètes comiques soucieux de vérité et de moralité. Ils étaient bien sûrs que le public, s'il souffrait peut-être de certains détails trop communs, applaudirait aux tirades contre les spéculateurs et les agioteurs. Que dis-je? ceux-ci, pour soulager leur conscience, seraient les premiers à flétrir, au théâtre, la cupidité et le vol.

Mais, d'autre part, le public s'amuse toujours de ses propres ridicules; on ne saisit bien en effet que ceux qui vous sont per-

¹ C. Bonjour, *Théâtre* (éd. de 1902). II, 5.

sonnels. Sur la statue de Plutus, on peut inscrire depuis la Révolution :

Qui que tu sois, voilà ton maître;
Il l'est, le fut, ou le doit être.

Tel qui n'a pas spéculé a été tenté de le faire; tel autre se sent un gré infini de s'être honnêtement enrichi; tel qui vit de contestables gains à la Bourse se persuade qu'il est absous de ses profits par les risques auxquels il s'expose. Chacun croit être resté en deçà de la limite où commence l'odieux, comme chaque bourgeois gentilhomme pouvait penser jadis qu'il évitait le ridicule de M. Jourdain. Et voilà pourquoi, en forçant légèrement les traits, la comédie de mœurs se fait applaudir par ses victimes elles-mêmes; voilà pourquoi la caricature excite le rire de ceux qu'elle veut désigner à la malignité publique : bien plus, elle intéresse leur amour-propre. Faites la caricature d'un officier : « Voilà pourtant, dira le plus *sanglé* d'entre eux, où l'on peut en arriver avec le costume qui m'est imposé, quand on n'a ni ma tournure ni mon goût! »

Qui donc pourrait nier, d'ailleurs, que ces situations créées par l'*argent* ne fussent par elles-mêmes très dramatiques? Le désir de faire fortune crée nécessairement des conflits de deux espèces : ceux des cupidités rivales, ceux de la conscience avec la cupidité : de là une action, un drame, au sens vrai du mot. De plus, la possession récente de la fortune entraîne le besoin de briller et les ridicules qui en sont la conséquence chez les parvenus, la rivalité avec l'aristocratie de race, l'oubli de ses propres origines, ou parfois un orgueil à rebours qui pousse l'enrichi à exagérer la petitesse de ses origines pour accroître son mérite personnel. L'*argent* a donc ses travers particuliers, nouveaux, caractéristiques; et les poètes comiques eussent manqué à leur mission en négligeant cette mine si féconde même au seul point de vue de l'art.

Enfin, ne vit-on pas, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, des financiers à qui leur influence, presque mystérieuse aux yeux du vulgaire, valut un titre de noblesse, une haute situation dans la politique, le droit de lier et de délier les questions intérieures et extérieures? Leur élévation, et parfois leur chute profonde, avait je ne sais quoi de grandiose et de terrible qui contribuait à séduire et à charmer la curiosité publique. Il semblait que l'antique Fatalité planât au-dessus de la cohue vociférante des gens de Bourse, et désignât au hasard, pour de soudaines fortunes ou de déshonorantes ruines, ces nouvelles *puissances* « que l'on regardait de si bas ».

II

C'est tout d'abord dans le vaudeville ou « la petite comédie », cela va sans dire, que la question d'argent se *précise*.

En 1821, Picard, Walfard et Fulgence, font représenter, au Gymnase, *le Jeu de Bourse ou la Bascule*. Ils y donnent, en quelque sorte, le patron ou le moule de la plupart des comédies d'argent qui vont suivre jusqu'en 1848; et, d'ailleurs, la pièce n'est pas sans ressemblance avec la comédie typique de Picard, *les Marionnettes*. Un certain Gautier, petit propriétaire, spéculé à la Bourse avec ses 4000 francs de rente. Il joue à la hausse, et gagne 400,000 francs. Dès lors, son caractère change; il refuse sa fille au jeune avocat qui l'aime. Le père de l'avocat, un avoué, très fier jusqu'à ce jour, et tout à fait opposé au mariage de son fils avec la fille de Gautier, souhaite vivement cette union maintenant que le parti est devenu si avantageux. Lui-même, il joue à la Bourse. La roue tourne; la baisse lui fait gagner une fortune, et ruine Gautier. « Le mérite de cet ouvrage, dit le critique des *Débats*, est de ressembler du moins à une comédie, de peindre des mœurs existantes et des personnages qui ne sont pas des êtres de raison¹. »

A leur tour, Scribe et Bayard, en 1829, s'empareront de l'argent dans les *Actionnaires*. On y voit M. Piffart, sorte de Mercadet en herbe, qui lance des affaires magnifiques et fantaisistes. Il a eu l'idée de mettre en prairies la plaine alors déserte et stérile des Sablons; il ne faudra, pour y arriver, que creuser des puits artésiens. « Trop de détails techniques », d'après les *Débats*²; et l'observation est précieuse à recueillir. Elle nous prouve que le public voulait qu'on donnât à ces comédies d'affaires un certain air d'illusion scénique. Mais la même critique loue la vérité de l'assemblée des actionnaires, imitée de la remarquable réunion des créanciers dans *Duhautcours*.

J'ai rapproché ces deux petites pièces, afin de réserver la plus large place aux trois ouvrages importants que vit paraître une même année, 1826, et un même théâtre, le Français. Tant il est vrai que les auteurs et les directeurs sentaient que la curiosité publique était vivement portée vers les comédies de ce genre! — *Le Globe* annonce, le 27 juin 1826, que quatre pièces sont toutes prêtes... « Trois époques, dit le rédacteur, sont fameuses dans

¹ *Débats*, 28 juillet 1821.

² *Débats*, 27 octobre 1829.

notre histoire par la passion et le scandale du jeu : le système de Law, les fournitures du Directoire et l'agiotage de nos jours... M. Picard nous a laissé *Duhautcours*, admirable page d'histoire, censure amère et gaie tout à la fois. Qui de nos auteurs aura l'honneur d'imprimer sa marque sur le front de nos joueurs? Nous verrons : le concours est ouvert; et on se jette sur ce sujet comme sur des actions d'un emprunt royal ou républicain... »

Ces comédies étaient : *le Spéculateur*, de Riboulté; *l'Agiotage*, de Picard et Empis; *l'Argent ou les mœurs du siècle*, de Casimir Bonjour; quant à la quatrième, *le Millionnaire*, son titre avait trompé le rédacteur du *Globe* : c'est un simple drame romanesque, qui tomba le premier soir, à l'Odéon¹.

Riboulté était déjà honorablement connu, nous l'avons dit, par son *Assemblée de famille* (1808). Mais, sans compter qu'il versifie d'une façon assez molle et qu'il manque de *traits*, Riboulté appartenait à l'école de La Chaussée et de Diderot, laquelle ne se distingue pas par la vérité de l'observation ni par la nouveauté des caractères. Dans *le Spéculateur*, on ne se plaint pas de trouver trop de détails techniques. Jugez plutôt de l'intrigue et des situations : voici deux négociants, Duvernet et Mesnard; Duvernet a deux fils : l'un, Alexis, est le *spéculateur*, qui a fait une grande fortune; l'autre, Jules, est peintre : vous êtes assuré, dès qu'un peintre apparaît dans une comédie, qu'il a beaucoup de talent, et qu'il sera décoré au dernier acte. Jules aime Jenny, fille de M. Mesnard; un jeune avocat, fils de M. Mesnard, aime Henriette, fille de M. Duvernet, sœur d'Alexis et de Jules. Au dénouement, Alexis sera ruiné, et les amoureux seront tous récompensés. Cette intrigue n'est en soi ni bonne ni mauvaise; tout dépend de la manière dont les mœurs des personnages, par rapport à l'*argent*, auront été observées et rendues. Eh bien, les spectateurs et les critiques, tout en reconnaissant que la tentative était honorable, furent unanimes dans leurs reproches : c'était un drame larmoyant et non une comédie fondée sur la réalité. « M. Riboulté, dit le *Globe*, n'a pas fait grands frais; il ne s'est pas fatigué à observer ce qui se passe sous les hangars de la Bourse, dans les salons dorés de nos joueurs, ou dans les cabinets mystérieux des agents de change; il n'a cherché, à ce qu'il paraît, ni vices ni ridicules; cela donne du mal à étudier; mieux vaut faire provision de bonnes gens qui parlent honneur, gloire, sentiment... Quand on a l'âme tendre, il est si pénible de rire ou d'être amer aux dépens de ses semblables : mieux vaut le côté piteux des choses². » Le critique du

¹ *Globe*, 8 août 1826.

² *Globe*, 27 juin 1826.

Globe remarque que tous les personnages sont des gens honnêtes, même le spéculateur Alexis qui, comme les autres, en arrive à la tirade de sensibilité. Prenons note de ce reproche; nous verrons tout à l'heure que G. Bonjour tombera dans l'excès contraire. Un seul fripon véritable traverse la pièce de Riboutté; c'est un valet courrier de bourse et messenger de libertinage. Mais « les intrigants du jour, dit le *Globe*, ne sont pas sous la livrée; ils portent l'habit noir, ont le cabriolet et le jockey d'usage; on les rencontre autour de la cheminée du banquier ou de sa table à jeu; ils sont ses amis, ses meilleurs amis... Ce Frontin escroc donne la véritable date de la pièce; il la reporte tout juste à cinquante ans ¹ ».

En résumé, succès d'estime. C'est également l'impression du *Journal des Débats* ².

Beaucoup plus précis, observateurs plus attentifs, peintres plus scrupuleux, moralistes plus efficaces, Picard et Empis fondèrent leur *Agiotage* sur la vérité et la satire. Empis avait apporté à Picard un drame sombre et réaliste; Picard en égaya l'intrigue, y jeta d'heureux épisodes, y introduisit des personnages et des traits comiques. Il en résulta un mélange heureux de réalisme et de fantaisie, où le dosage est assez habilement pratiqué pour que l'ensemble ait autant de variété que d'unité. Cette fois, nous n'avons plus affaire à un jeune homme, fils d'un riche négociant. Le spéculateur, ou l'*agioteur* principal, Saint-Clair, est un avocat; et, s'il vous plaît, un avocat qui plaide; qui, le matin, brille au Palais, et qui profite de sa situation au barreau pour *jouer* plus sûrement. Ajoutons qu'il est marié à une jeune femme qu'il aime, et à laquelle il cache ses spéculations. « C'est déjà une heureuse idée, écrit Dubois dans le *Globe*, d'avoir choisi pour principal personnage un homme que sa vie et toutes ses habitudes devraient préserver de la fureur du jeu. Si celui qui plaide contre les marchés à terme et toutes les subtiles conventions de la Bourse se laisse aller aux mêmes fautes; si celui qui reçoit les confidences de tant de malheureux déçus, et quelquefois les aveux des fripons qui les ruinent, a pu chercher la fortune à travers tant de périls et de funestes capitulations de conscience, il faut donc que le mal soit universel et la contagion inévitable; le jeu, l'*agiotage* sont donc le trait de caractère du jour ³. » Mais Picard, fidèle à un principe que nous constatons dans toutes les comédies de l'époque, place à côté de son *agioteur*, esprit plutôt faible que corrompu, l'agent perni-

¹ *Globe*, 27 juin 1826.

² *Débats*, 27 juin 1826.

³ *Globe*, 27 juillet 1826.

cieux qui l'entraîne et qui est réellement responsable de ses fautes. C'est un certain Durosey, assez semblable à Duhautcours. Le procédé, pour être en soi très conventionnel et usé dès cette époque, n'en est pas moins justifié par la nécessité de conserver au protagoniste les sympathies des spectateurs. Et non seulement on arrive à ce résultat en rejetant la plus grande partie de la responsabilité sur une canaille subalterne que l'on fera cueillir par la police au dénouement, mais encore en inventant, au cours de la pièce, une scène de tentation où la conscience du héros triomphera de sa faiblesse. Ici, nous voyons Saint-Clair, averti de sa ruine, et tenant dans ses mains un portefeuille à lui confié par le fermier Germont; Durosey le presse d'employer cet argent à payer ses *différences*; Saint-Clair résiste : décidément, c'est un honnête homme! Cette situation était indiquée dans *Duhautcours*; nous la retrouverons dans *l'Argent*.

Autour de Saint-Clair, tout le monde joue ou spéculé; l'*agioteur* communique sa passion à son père, à ses domestiques, à son fermier. L'enivrement est général. Et voilà qui est certes plus vrai et plus instructif que l'intrigue du *Spéculateur*. D'autant plus que Picard a su donner à chaque personnage une passion caractéristique tout à fait en rapport avec sa position sociale et avec son âge. Sans parler des domestiques qui vont à la loterie, le père de Saint-Clair nous représente le vieil égoïste, hypocrite, faux philanthrope, et qui, tout en fulminant contre le jeu, joue lui-même par l'entremise de son filleul, qu'il a placé dans les bureaux d'un agent de change. Au moment où son fils est ruiné, le père Saint-Clair apprend qu'il a gagné des millions; il ne veut pas avouer la source de cette fortune, et c'est une scène du meilleur comique que celle où le vieil hypocrite invente des contes où il s'embrouille lui-même pour expliquer ce soudain enrichissement. Il fait étalage de sensibilité et de vertu, au moment où le filleul vient annoncer que son patron, l'agent de change, a filé en emportant l'argent de ses clients. Ainsi, chacun reçoit son châtement. Le jeune avocat reviendra à son honorable profession et au respect de son foyer; le vieillard sera convaincu d'hypocrisie et ruiné; Durosey sera mis en prison; et le *deus ex machina* de l'intrigue est un personnage très cher à Picard, un négociant de province, Marcel, qui arrive à point nommé pour sauver les uns et perdre les autres. C'est Marcel qui prononce le mot de la fin : « Anathème à l'agiotage! honneur et respect à l'industriel! »

Tous les journaux du temps constatent le succès très vif de cette comédie; tous en louent la *moralité*, et saisissent cette occasion pour signaler la gravité du péril et la nécessité de la représ-

sion. C'est une chose bien curieuse que cette indignation générale contre *le jeu de Bourse*, et qui prouve que la conscience publique, laquelle se ressaisit toujours au théâtre, s'effrayait et se scandalisait de voir s'élever comme par miracle des fortunes insolentes. « Ce jeu effroyable, dit le critique des *Débats*, ce jeu qui, par le nombre de ses victimes, devrait paraître plutôt favorisé que repoussé par l'opinion, ne compte cependant aucun approbateur sincère. Ceux qui jouent sont les premiers à condamner leur faiblesse; ceux qui gagnent (et on peut les compter) rougissent d'un succès d'un jour dont des expériences quotidiennes leur ont appris à redouter le lendemain. Cependant, les alarmes règnent dans les familles... Les hommes prudents se plaignent avec indignation que l'autorité retienne captif sur ses lèvres le mot puissant qui mettrait un terme à tant de malheurs et à tant de désastres¹. » On lit des réflexions analogues dans le *Figaro*, dans la *Gazette de France*, dans le *Constitutionnel*.

Dès le 24 juillet de cette année 1826, Casimir Bonjour avait écrit aux journaux pour annoncer une comédie composée par lui depuis deux ans, *l'Argent ou les mœurs du siècle*, et qui devait être représentée le 12 octobre. C. Bonjour a placé son action chez un banquier, Dalincourt. Celui-ci, comme le Saint-Clair de Picard, veut s'enrichir, mais repousse les moyens frauduleux; comme Saint-Clair encore, il est dominé par un intrigant nommé Challet, qui, pour refaire sa fortune compromise, veut épouser Jenny, fille de Dalincourt et belle-fille de M^{me} Dalincourt. Challet est le *factotum* de la maison; il joue à la Bourse pour le compte de M^{me} Dalincourt, et il amène des affaires de banque au mari: c'est ainsi que nous voyons arriver un baron allemand, M. de Neubourg, chargé par son gouvernement de négocier un emprunt, et qui accepte pour sa part une prime de 500,000 francs. L'intrigue est assez simple, et offre, çà et là, quelque analogie avec celle des *Effrontés*. Jenny aime un commis de son père, Jules de Belleville, fils d'un gentilhomme ruiné; bien entendu, Dalincourt ne veut pas de cette union, et même, menacé dans son crédit, il essaye de persuader à Jenny qu'elle doit épouser Challet pour sauver son père. Cependant, sur de fausses nouvelles, Dalincourt est arrêté; Challet s'échappe par la fenêtre; Jules, dont le père vient de recouvrer sa fortune grâce à la loi d'indemnité des émigrés, délivre Dalincourt en se portant caution pour lui, et la pièce se termine par le mariage des jeunes gens.

Ce dont nous devons louer l'auteur, c'est d'avoir très fortement

¹ *Débats*, 28 juillet 1826.

poussé le caractère de ses principaux personnages; c'est d'avoir évité, même dans le dénouement, toute sensibilité et tout romanesque. Dalincourt est l'*homme d'argent*, qui ne comprend que l'*argent*, qui n'estime que l'*argent*. Il le déclare avec une brutale franchise, qui est l'inconscience naturelle d'un caractère. Tout le monde, dit-il, court au temple de Plutus. Mais la plupart prennent des chemins détournés, demandent des places, de la gloire, des rubans...

Moi, je vais droit au but, et je dis : c'est l'argent.
 Ce mérite est le seul, je n'en connais point d'autre ;
 La vertu d'un pays est vice dans le nôtre ;
 Bien souvent la science est d'un faible secours.
 Il est telle contrée où l'esprit n'a pas cours.
 L'argent seul ici-bas réunit les suffrages ;
 Partout où les humains ne sont pas des sauvages,
 En Amérique, en Chine, aussi bien que chez nous,
 Il plaît à tout le monde, il est de tous les goûts...
 Qu'importe le climat, la couleur, l'idiome ?
 Tout est là : pour l'aimer, il suffit qu'on soit homme.
 L'être le plus grossier, le moins intelligent,
 Peut ne pas croire en Dieu, mais il croit à l'argent ¹.

Et, dans la meilleure scène de l'ouvrage, au quatrième acte, Dalincourt et Challet trouvent, en discutant les articles du contrat de mariage, des mots cruels et profonds. Les deux financiers cherchent à se duper réciproquement; d'abord attendris et désintéressés, ils en viennent au sarcasme et à l'injure; Dalincourt veut garder la dot et n'en servir que la rente, Challet exige le capital : on transige enfin. Et cependant, la jeune fille se dit à elle-même :

Malheureuse Jenny, comme je suis vendue!

Aucun personnage n'échappe à la sévérité de l'auteur. Le gentilhomme, M. de Belleville, devenu riche, ne veut plus de Jenny pour son fils. Il faut que la fortune revienne à Dalincourt pour qu'il consente au mariage. Le baron de Neubourg est un escroc diplomatique. Le poète Tournefort est un industriel littéraire qui fabrique au plus juste prix des ouvrages d'économie politique ou des épithalames. Les serviteurs valent les maîtres : le valet met au Mont-de-Piété la montre de Dalincourt pour *nourrir un terne* à la loterie; et la femme de chambre, dans la version primitive, volait sa maîtresse pour le même motif. Seuls, les amoureux reposent

¹ *L'Argent*, acte II, sc. III.

quelque peu la vue; mais leur avenir même est menacé : Dalincourt s'écrie, après les avoir pressés dans ses bras :

Mais, hélas! dans dix ans, vaudront-ils mieux que nous?

Ainsi *l'Argent* est une comédie pessimiste, dont le comique même est sinistre, et dont l'impression finale est triste et décourageante. Le public se fâcha. Après le deuxième acte, ce furent des murmures et des protestations; à la fin de la représentation, Michelot vint dire que l'auteur désirait garder l'anonyme. Cependant la pièce, allégée de quelques vers, reparut un certain nombre de fois; et le public, tout en continuant à manifester quelque résistance, parut goûter l'amer réalisme de l'œuvre. Entrons dans les raisons du public; là doit être pour nous l'intérêt d'une étude encore plus sociale que littéraire. Les *Débats* enregistrent un singulier état de l'opinion : « Le sous-titre, *les Mœurs du siècle*, avait indisposé, à la première représentation, une grande partie des spectateurs, qui se sentaient exempts de complicité avec des êtres vils et odieux, dans la classe desquels on paraissait les ranger¹. » Le critique se plaint qu'il n'y ait pas d'honnête homme dans la pièce, pas de *raisonneur*, et il cite l'exemple de Molière qui sait toujours placer dans la bouche d'un Ariste ou d'un Cléanthe, la leçon morale qu'il oppose aux vices et aux ridicules. Ainsi voilà un poète comique qui sort des sentiers battus, qui se refuse la facile satisfaction des tirades à effet contre l'argent, et les critiques contemporains se fâchent! Il me semble entendre Lafon, s'indignant de ce que Dumas père n'a pas placé dans *Christine* un « gaillard bien posé » qui fasse la leçon à « cette drôlesse de reine »!

Le *Figaro* exprime la même opinion, mais sans aucune animosité contre l'auteur; là, le critique semble désapprouver la répugnance d'un public vraiment trop susceptible. « Ce qui, dans notre opinion, a nui à l'ouvrage, c'est l'extrême franchise avec laquelle l'auteur n'a pas craint de faire parler ses personnages. Ils pensent tout haut. Le public a été effrayé, en voyant, dans tout son hideux, l'égoïsme et la perversité de l'espèce humaine. D'ordinaire, on ne lui présente que de profil les vices que l'on met à la scène; ou, si l'on est assez hardi pour les attaquer en face, on s'adresse à des sommités heureusement fort rares. Dans *l'Argent*, ce sont nos goûts, nos petites passions, nos lâches complaisances, à qui l'on fait la guerre. Le spectateur a pu y reconnaître non seulement son voisin, mais encore lui-même². »

¹ *Débats*, 18 oct. 1826.

² *Figaro*, 13 oct. 1826.

Le *Globe*, par la plume de Dubois, est très sévère; il reproche à l'auteur l'uniformité des caractères, qui sont des *abstractions du vice*; il le renvoie à Molière, encore! Et, ce qui est plus surprenant, il attaque la meilleure scène de l'ouvrage, celle du contrat, qu'il traite de *scandaleuse*. Par contre, il loue le style qui, sans doute, étincelle çà et là de traits vifs et brillants; mais aujourd'hui nous retournerions plutôt l'éloge et la critique¹.

L'auteur sentit vivement ces attaques. Il y répondit dans une préface; et sa défense est intéressante: « ... On m'a spirituellement demandé, dit-il, *un petit bout d'honnête homme*. Ce genre d'opposition est si ordinaire dans une comédie qu'on me fera bien l'honneur de croire que j'y avais pensé. Mais je n'ai pas voulu l'admettre. L'identité de ridicules dans mes personnages était une nécessité de mon sujet, tel que je l'ai conçu. La variété ne pouvait exister que dans les formes du travers, et les jeunes gens seuls devaient faire le contraste. Mon tableau pousse au noir, je le sais; la société actuelle offre des points de vue plus rians, que plus tard je saisirai sans doute. J'ai fait choix de celui-ci dans un moment de misanthropie. Quoi qu'il en soit, je le répète, je crois être dans la vérité; j'ai peint ce que j'ai sous les yeux, ce qu'on rencontre à chaque pas. » Il répond également au reproche d'avoir fait des personnalités; déjà, il avait protesté, dans une lettre communiquée aux journaux, contre certaines allusions contre les financiers célèbres de son temps². « Ces messieurs se sont reconnus, dit le *Figaro*, se sont trouvés laids et ont voulu briser la glace³. »

N'est-il pas singulier qu'une de ces comédies que l'on considère de loin, d'après sa date et sur le seul nom de son auteur, comme un ouvrage timide et banal, ait précisément encouru le reproche de réalisme et de pessimisme? Mais ne sera-t-on pas étonné plus encore en constatant les résistances du public, pour des motifs analogues, contre *le Mariage d'argent* de Scribe?

III

Laissons, en effet, la Bourse et les agioteurs, laissons *la Grande Bourse et les petites bourses*, de Clairville et Fauquemont (1845)⁴, et autres petites pièces de ce genre, pour arriver à celles où l'argent

¹ *Globe*, 14 oct. 1826.

² *Débats*, 18 oct. 1826.

³ *Figaro*, 3 nov. 1826.

⁴ Th. Gautier, *Hist. de l'art dram.* IV, 137.

n'entre plus qu'à titre de combinaison ou de ressort accessoire.

Assez curieuse, mais plutôt romanesque que réelle, est la comédie de d'Epagny, *Luxe et indigence*, jouée à l'Odéon en janvier 1824. On peut y signaler une jolie scène. Dans un ménage désordonné, endetté, réduit aux expédients, dont le loyer n'est pas payé, la femme trouve le moyen d'emprunter une certaine somme; elle laisse les billets de banque sur la table de la salle à manger : le propriétaire, ses quittances arriérées à la main, entre et s'empare de l'argent qui traîne : il le portera en compte. La situation qui en résulte est amusante, car avec cet argent on devait donner un bal.

Le Mariage d'argent est certainement une des meilleures pièces de Scribe; c'est une de celles, nous verrons pourquoi, qui fut le plus mal accueillie. Dorbeval est banquier. Scribe, qui n'est pas un grand psychologue, a cependant bien saisi l'état d'âme de cet homme d'argent qui se définit ainsi lui-même : « Oui, mes amis, oui, quoi qu'on en dise, la fortune n'a point gâté mon cœur; je suis toujours avec vous ce que j'étais autrefois : un bon enfant, et pas autre chose. Si avec d'autres, parfois, je suis un peu orgueilleux, un peu... fat, c'est que, dans ma position, il est bien difficile de résister au contentement de soi-même. On peut s'aveugler sur son esprit, mais non sur ses écus. Ils sont là dans ma caisse : un mérite bien en règle, dont j'ai la clef; et quand on peut soi-même évaluer ce qu'on vaut, à un centime près, ce n'est plus de l'orgueil, c'est de l'arithmétique ¹. » Au milieu de sa famille, de ses amis, de ses invités, l'*argent* reste sa seule préoccupation. On le voit entrer en scène un carnet à la main, et se parlant à lui-même... « Est-ce qu'il compose »? demande quelqu'un. « Du tout, répond sa femme; il revient de la Bourse ². » Il connaît d'ailleurs très bien le monde auquel il appartient, et n'a pas une confiance exagérée en ses confrères. « Ce Lajaunais va manquer, j'en suis sûr. J'ai trop l'habitude du monde et des affaires pour en douter encore! Il vient d'acheter un attelage superbe, des diamants à sa femme; il annonce un grand bal... Cette nuit, peut-être, il partira pour Bruxelles! on ne peut pas d'avance le faire arrêter; car tout le monde en est là; c'est détruire la confiance, c'est donner un mauvais exemple ³. » Comme il veut à la fois « assurer ses capitaux et le bonheur d'un ami », il propose à Poligni d'épouser sa pupille Hermance et d'acheter avec la dot la charge d'agent de change de ce Lajaunais qui lui doit de l'argent.

¹ *Le Mariage d'argent*, I, 4.

² *Ibid.*, II, 4.

³ *Ibid.*, II, 5.

Or Poligni est le vrai caractère de cette pièce. C'est un homme du monde, un galant homme, brillant, dépensier, qui, au siècle précédent, se serait ruiné gaiement, et peut-être aurait épousé, pour redorer son blason ou fumer ses terres, la fille d'un financier, — mais sans jamais songer qu'il pût devenir financier lui-même. Et Scribe a justement compris que, dans la société de la Restauration, les choses ne se passaient plus de la sorte; qu'un titre de noblesse n'avait plus à lui seul un suffisant prestige pour valoir une dot considérable; et que, par un très singulier mélange d'ambition et de point d'honneur, le gentilhomme ruiné voudrait désormais *faire valoir* l'argent qu'il épousait. La lutte qui s'élève dans le cœur de Poligni entre un ancien amour et la tentation de ce riche mariage n'est pas toujours exposée avec toutes les nuances que l'on souhaiterait; mais voyez cependant comme Scribe a bien saisi le *moment*, comme il a vu et voulu faire voir un nouvel état moral dans l'âme de ses contemporains : « En sortant du collège, dit l'artiste Olivier à Poligni, tu t'es fait militaire, parce qu'alors c'était l'état à la mode, l'état sur lequel tous les regards étaient fixés. En vain, je te représentais les dangers que tu allais courir, un avenir incertain : tu ne voyais rien que l'épaulette en perspective et les factionnaires qui te porteraient les armes quand tu entrerais aux Tuileries. C'est pour un pareil motif que vingt fois tu as exposé ta vie... Depuis, la scène a changé : aux prestiges de la gloire ont succédé ceux de la fortune. Les altesses financières brillent maintenant au premier rang; les gens riches sont des puissances, et leur éclat n'a pas manqué de te séduire. Ne pouvant être comme eux, tu cherches du moins à t'en rapprocher; tu te plais dans leur société; tu es fier de les connaître; et souvent, je l'ai remarqué, quand nous nous promenions ensemble, un ami à pied qui te donnait une poignée de main te faisait moins de plaisir qu'un indifférent qui te saluait en voiture ¹. » Et l'on citerait vingt passages de la pièce où l'auteur a parfaitement exprimé les sentiments de sa génération. Poligni, tout en restant sympathique, cède peu à peu, comme malgré lui, et sous la pression des circonstances, à l'attrait de l'argent; il en souffre, il combat, mais il se laisse entraîner. Et quand le *sacrifice* est complet, quand il a décidément préféré à M^{me} de Bienne, la jeune veuve qui représente pour lui l'amour désintéressé et romanesque, Hermance, la frivole et riche jeune fille, il dit à Olivier : « Ce qui m'y forçait? l'ambition, la vanité, le désir des richesses, le désir de briller... J'ai déjà reçu sa dot : elle est là, j'en ai disposé d'avance, je l'ai presque employée.

¹ *Le Mariage d'argent*, I, 3.

Je sais comme toi que j'y puis renoncer encore, je sais même qu'en vendant tout ce que je possède je retrouve ma liberté au prix de l'indigence ; mais, te l'avouerai-je enfin ? cette fortune dont j'ai déjà fait l'essai, cette fortune qu'on ne goûte pas impunément, est devenue pour moi le premier des biens. Plutôt mourir que de déchoir à tous les yeux ! et je sacrifierais à cette idée mon avenir, mon amour, M^{me} de Brienne, et moi-même s'il le faut ! »

N'est-ce pas encore une heureuse invention, qui est celle d'un peintre de mœurs, que d'avoir représenté à côté du banquier Dorbeval, toujours absorbé par les chiffres et par le désir de briller, une épouse dolente et délaissée, vertueuse, mais prête à céder au mal par lassitude, par ennui, par révolte. M^{me} Dorbeval est courtisée par un jeune diplomate, M. de Nangis ; elle résiste à ses avances ; elle implore contre cette tentation qui la charme le secours de M^{me} de Brienne. Mais son refuge naturel et son légitime appui, elle devrait les trouver chez son mari ; et le mari croit avoir tout fait pour sa femme, en assurant son luxe et ses plaisirs mondains. Etudiez encore le caractère d'Hermance, l'ingénue du monde financier, qui joue la comédie de société, et quelle comédie ! le rôle de Fanchette dans *le Mariage de Figaro* ; et qui accepte l'inconnu de la veille, toute heureuse de penser qu'elle dominera son mari de toute l'importance de sa dot. Rien de forcé dans ce personnage qui est bien *de son monde et de son temps*.

Cette véritable comédie de mœurs fut mal reçue par les contemporains. Le feuilleton des *Débats* constate que les spectateurs « ont été indisposés par les hésitations et la mobilité de Poligni » ; scandalisés parce que M^{me} Dorbeval, une femme mariée, avoue qu'elle n'est pas insensible aux assiduités de M. de Nangis ; révoltés par le rôle d'Hermance, beaucoup trop léger ; et qu'ils ont jugé invraisemblable que M^{me} de Brienne, une jeune veuve riche, donnât sa main à un artiste sans fortune, Olivier ! La critique proteste contre le mauvais goût et les susceptibilités hypocrites du public. « Poètes comiques, dit-il, brisez ces pinceaux ! La comédie n'est plus le tableau des travers, des ridicules, des vices, pas même des faiblesses ; n'offrez plus rien ni au rire vengeur, ni à l'innocente censure de nos spectateurs ; que vos héros de théâtre soient des modèles de grandeur d'âme, de désintéressement et d'honneur ! N'est-ce pas ce que vous avez tous les jours sous les yeux ? Et que trouvez-vous tous les jours à la Bourse et chez Tortoni, que des Aristide, des Philopœmen et des Caton?... Hermance a été élevée dans les plus brillants pensionnats de la capitale : et supposer qu'il

¹ *Le Mariage d'argent*, V, 3.

puisse en sortir de jeunes coquettes, c'est évidemment calomnier ces institutions!¹ »

Vingt ans plus tard, en 1847, *le Mariage d'argent* fut repris au Théâtre-Français. Et, cette fois, la société était mûre pour le comprendre. Th. Gautier écrit : « *Le Mariage d'argent* est la pièce du spirituel et fécond vaudevilliste qui se rapproche le plus de la haute comédie, de la comédie humaine et sérieuse; l'idée qui en fait le fond est triste comme une vérité; il y a de l'observation, des caractères assez bien tracés, des mots fins². »

C'est encore sur la puissance presque exclusive de l'argent que roule une autre pièce de Scribe, *le Puff*, représentée en 1848. *Puff* signifie réclame, blague, mensonge; c'est « l'art de semer et de faire éclore, à son profit, la chose qui n'est pas... Il y a le puff de bienfaisance, le puff de désintéressement, le puff de patriotisme et le puff de dévotion..., car le puff est à l'usage de tous les états, de tous les rangs, de toutes les classes, en reconnaissant cependant, car il faut être juste, que les avocats, les journalistes et les médecins en font la consommation la plus habituelle et la plus forte!³ » Mais c'est pour l'argent, et avec de l'argent, que se pratiquent les meilleurs puffs. Nous voyons ici le comte de Malignan qui se fait une réputation littéraire, académique, politique, en payant les manuscrits de ses ouvrages, l'imprimeur, les journalistes, la réclame. C'est pour son argent qu'il veut épouser Antonia, pupille d'un vieil original, César Desgaudets, fort estimé, malgré sa pauvreté, parce qu'il est assez habile pour se donner aux yeux de tous comme riche et avare. Le frère d'Antonia, Maxence, est un spéculateur effronté; il lance des entreprises, notamment des chemins de fer, et joue d'avance sur des actions fictives; il gagne, il perd, il compromet un moment la dot de sa sœur. Bref, la pièce est pleine de détails relatifs à l'argent et aux moyens par lesquels l'on s'enrichit ou l'on se ruine. Elle était, je crois, encore plus *actuelle* et plus vraie, par la satire des *puffeurs* de toute espèce, aux approches de cette révolution de 1848 qui fut d'abord une protestation indignée contre les tartufes de libéralisme, les Robert Macaire de tribune, les Bertrand de la finance, les Bilboquet de la politique, — pour être immédiatement confisquée par la même bande qui avait été changer de costume dans la coulisse. *Le Puff* est, à sa date, une comédie autrement forte que *les Cabotins* de Pailleron. Cependant, le romanesque en gâte, ça et là, la vérité. Les rôles de femme n'y ont point de vie; et le jeune

¹ *Débats*, 5 déc. 1827.

² *La Presse*, 1^{er} mars 1847 (*Hist. de l'art dram.*, V, 48).

³ *Le Puff*, I, 2.

officier, Albert d'Angremont, cet Alceste dont César Desgautets est le Pailinte, manque de vigueur réelle et de signification ; d'ailleurs, il finit par capituler.

Th. Gautier est très sévère pour *le Puff*. Il reprend à ce sujet ses plus violentes et ses plus méprisantes critiques contre Scribe ; mais, sans le vouloir, il fait justement ressortir le mérite de la pièce, puisqu'il accuse l'auteur d'avoir la plus triste *philosophie*, de manquer d'idéal, d'enthousiasme, de généreux instincts. « La seule chose regardée comme raisonnable dans les pièces de M. Scribe, dit-il, c'est de se faire une *position*. Une position, voilà le but, la fin nécessaire ; à cela l'on doit tout sacrifier. Le reste est folie, chimère, illusion, pur caprice d'esprits romanesques. Cet idéal bourgeois est fort goûté aujourd'hui¹. » Oui, mais c'est pour cela que Scribe, dans *le Puff* comme dans *le Mariage d'argent*, est quelque chose de plus qu'un *amuseur*, qu'un *charpentier* : les reproches mêmes de Th. Gautier nous prouvent qu'il a peint les mœurs, et que ses comédies nous renseignent sur l'état d'âme de ses contemporains. Et c'est ce qu'il fallait démontrer.

IV

En passant de l'argent à la politique, nous ne changeons pas de sujet. Aussi bien, *le Puff* peut-il servir de transition. Mais là, plus encore, nous devons déblayer largement une matière qui pourrait à elle seule fournir plusieurs volumes. Ecartons d'abord toute la catégorie des pièces d'actualité, inspirées soit par les anniversaires politiques, soit par les événements. Les années 1830 et 1831 virent éclore, nous l'avons dit, un grand nombre d'*à-propos*, si ce sous-titre convient à des ouvrages où l'on flattait si maladroitement le nouveau pouvoir en outrageant si lâchement le pouvoir tombé : de ces pièces-là on trouvera une excellente liste critique dans *la Comédie au dix-neuvième siècle*, de M. Lenient². Et ramenons à trois points les comédies politiques de cette période : *les mœurs électorales*, — *la manie des places*, — *la lutte des classes*.

Aujourd'hui, il n'y a guère de plaisanteries plus faciles et plus fades que celles qui se rapportent au parlementarisme. Cependant, notre théâtre contemporain offre quelques pièces très distinguées où nos auteurs comiques ont marqué, en traits durables, les vices et les travers de nos représentants et de nos ministres. Citons le

¹ *Presse*, 24 janv. 1848 (*Hist. de l'art dram.*, V, 217).

² T. II.

Rabagas, de V. Sardou; *Monsieur le Ministre*, de J. Claretie; *Numa Roumestan*, d'A. Daudet; *le Député Leveau*, de J. Lemaître, etc. Mais le plaisir que nous y prenons est plutôt une sorte de vengeance contre un régime dont, depuis longtemps, nous avons jugé les défauts et les surprises, et qui, admirable en théorie, ne cesse de démentir ses plus essentielles promesses. En 1828, 1830, 1840, on éprouvait encore une sorte de curiosité maligne, sans doute, mais sympathique, à l'égard du parlementarisme; il n'est pas une des pièces de cette époque où nous ne trouvions, à côté de ceux qui veulent exploiter à leur profit la naïveté des électeurs, un candidat vertueux, indépendant, intègre, qui réussit au dénouement. D'autre part, si nous pouvons encore peindre des députés, l'électeur nous échappe : il est légion; il n'a plus de traits bien caractéristiques; il est devenu automatique et sceptique. Avant l'établissement du suffrage universel, l'électeur, bourgeois aisé, notable commerçant, paysan riche, *capacité*, offrait à la curiosité du public, au talent des auteurs, à la verve même des acteurs, une série de types vraiment dignes de la scène comique.

Parmi les très nombreuses pièces qui touchent à ces mœurs disparues, nous en retiendrons seulement quelques-unes. *Les Deux candidats ou Une veille d'élection*, d'Onésime Leroy, offrent, dès 1821, trois types qui entreront nécessairement dans toute comédie de ce genre. La pièce fut représentée à l'Odéon sous un autre titre, imposé par la censure : *la Fausse modestie*. Un riche propriétaire, Hautinval, est candidat aux élections législatives à X... Il espère, une fois député, obtenir la main de la comtesse Emilie d'Alban, jeune veuve; mais, en politique comme en amour, il a pour rival l'avocat Dercy. Son agent électoral est un certain Courville qui, pour lui assurer l'admiration et la voix de tout le collège, imagine des moyens assez naïfs. Qu'on en juge : d'abord Courville paye un ouvrier qui doit se jeter à l'eau, et se laisser sauver par Hautinval; puis, comme on parle beaucoup dans le pays d'un ouvrage anonyme sur *l'Ambition*, ouvrage écrit par Dercy, Courville, répète partout que Hautinval en est l'auteur; enfin, l'agent zélé organise à l'hôtel un grand repas où sont invitées les électeurs du canton. Mais rien ne réussit : l'ouvrier, qui s'est grisé, jase; Dercy se déclare authentique écrivain du livre; et Hautinval, démasqué, est la risée des électeurs qu'il avait rassemblés à la table d'hôte. Qu'importe! Courville lui rend bon espoir en lui proposant d'aller poser sa candidature dans un pays où on ne le connaît point; et le voilà parti pour les Pyrénées. « Ce n'est pas une pièce de mœurs, disent les *Débats*, c'est une anecdote, qui serait assez comique si, dans ces sortes de sujets,

l'auteur pouvait jouir des droits de la liberté commode, et s'il n'était pas condamné, par la nature même des choses, à émousser plutôt qu'à aiguïser les traits de la plaisanterie et de la satire... il n'est pas impossible de faire une bonne comédie politique; mais je réponds que plus elle sera bonne, plus il sera impossible de la faire jouer. On en devine la raison sans qu'il soit nécessaire de la dire... Nous ne disons pas dans les journaux tout ce qui se passe : comment concevoir que l'on mit sur un théâtre tout ce qu'il plairait à un auteur d'imaginer ? »

Une Journée d'élection, de Delaville, reçue aux Français dès 1823 et jouée seulement en 1829, avait perdu dans cet intervalle de six ans, une grande partie de son actualité. Mais cette comédie est assurément plus complète que la précédente. On y voit deux *ultras*, l'un de droite, le duc de Gouberval, l'autre de gauche, Duramet, en concurrence pour un siège de député avec Frimont, honnête industriel. Frimont sera nommé. L'intérêt encore actuel de la pièce est dans le rôle du sous-préfet, M. de Moranville, qui pratique avec un tranquille cynisme la candidature officielle. Aussi tous les fonctionnaires de la ville sont-ils mêlés à l'action : M^{me} Godard, directrice de la poste; M. Corbiveau, receveur de l'enregistrement; M. Brocheton, receveur des contributions; M. L'Hirondelle, sous-inspecteur des forêts; M. Verdelet, greffier du tribunal; deux percepteurs, deux facteurs. Quoique assez faible d'intrigue et de style, cette comédie a donc le mérite de nous faire pénétrer dans le dessous d'une élection et de représenter quelques-uns des vices essentiels du régime parlementaire.

Mais la pièce où les différents types de candidats et d'électeurs sont le plus nettement dessinés est celle que Casimir Bonjour composa sous le ministère Martignac, fit recevoir et monter à l'Odéon en 1829, retira volontairement² et remit à la scène en 1831, et qui porte le titre suivant : *Naissance, fortune et mérite, ou l'Épreuve électorale*. Trois candidats sont en présence, comme dans la comédie de Delaville : un marquis ruiné, M. de Beaugency, qui compte sur la politique pour refaire sa fortune et qui se sent

¹ *Débats*, 17 oct. 1821.

² Voir dans le *Figaro* du 5 déc. 1829 la lettre par laquelle C. Bonjour annonce qu'il retire sa pièce. « ... Ce qui est légitime à des époques ordinaires, dit-il, deviendrait un tort grave dans les circonstances politiques où nous nous trouvons. Je me suis donc décidé à sacrifier mes intérêts à un devoir de la plus haute convenance. Ayez la bonté, Monsieur, d'annoncer que, par égard pour le public et pour une classe à qui la Charte a confié nos destinées, je viens de retirer mon ouvrage, sauf à le reprendre dans d'autres temps. Ces temps sans doute ne sont pas éloignés; je le désire comme citoyen beaucoup plus que comme poète. »

profondément humilié de descendre jusqu'à solliciter les voix des électeurs; M. Lisieux, tartufe de libéralisme, se croit, lui, assez riche pour devenir député; enfin, un jeune officier du génie, Solange, homme « aussi modeste que distingué », l'emportera, presque malgré lui et sans aucune intrigue, sur ses deux concurrents. L'amour se mêle à l'action : les trois personnages recherchent en mariage Caroline, fille de M. Dumont, ancien marchand de cachemires, et celui-ci attend les élections pour se décider : « Mon gendre, dit-il avec emphase, sortira de l'urne ! » Autour des candidats gravitent les électeurs.

Si les combinaisons dramatiques de *l'Épreuve électorale* ne sont pas, on le voit, très nouvelles, les types n'y manquent pas de précision, et C. Bonjour a su placer sur les lèvres de M. Lisieux, de l'agent Fournier, du tailleur Ramelot, du bonnetier Buteux, des discours et des mots qui peignent les mœurs et décèlent le caractère. « Certes, dit M. Lisieux, j'ai fait mes preuves!... J'ai une fortune indépendante, moi; je produis, je consomme, je suis utile! Et puisqu'il est vrai, suivant les économistes, qu'on ne peut augmenter son bien-être sans ajouter à celui des autres, j'ai fait beaucoup pour l'Etat, car j'ai acquis 120,000 francs de rente... Eh bien, ces 120,000 francs de rente, Monsieur, qu'est-ce que cela m'a rapporté, je vous le demande? Rien, absolument rien; je n'ai pas obtenu la plus légère faveur. Si je suis baron, c'est que j'ai acheté mon titre; du reste, je n'ai pas même la croix... que j'ai vingt fois demandée. Non, véritablement, on ne fait pas assez pour les gens riches. — C'est vrai, répond Solange; on ne fait pas assez pour les gens qui ont tout ¹. » Lisieux met aussi dans sa profession de foi quelques phrases excellentes et qui sont du meilleur comique, de ce comique involontaire que l'on peut rencontrer dans la réalité. « ... On a attaqué ma conduite politique; ma vie est là pour répondre. Nommé très jeune encore maire de ma commune, j'ai servi les divers gouvernements qui se sont succédé, et je les ai servis loyalement. Réintégré depuis peu dans ces fonctions, j'ai juré obéissance au roi des Français; *je serai fidèle à ce serment comme je l'ai été à tous ceux que j'ai prêtés jusqu'ici* ². »

Ce sont aussi de bonnes silhouettes, et qui font penser aux meilleurs passages de *Jérôme Paturot*, que celles de Buteux et de Ramelot; l'un, petit marchand à la tournure épaisse, retors comme un paysan, et n'avouant qu'après un bon dîner aux dépens des candidats, qu'il a obtenu une réduction d'impôts et qu'il n'est plus électeur; l'autre, élégant et faiseur, arrivant en voiture,

¹ *Naissance, fortune et mérite*, acte I^{er}, sc. XIII.

² *Ibid.*, II, v.

suiwi d'un jockey, s'intitulant *négociant-tailleur*. « Voyez les progrès de la civilisation, s'écrie Lisieux qui, tout en essayant un habit, sollicite la voix de son tailleur; comme tout s'ennoblit, se perfectionne, s'épure! Les métiers deviennent des arts, les arts deviennent des... C'est vraiment admirable ! » Enfin, le rôle de la jeune fille sort quelque peu de la banalité. Caroline aime Solange; elle sait que son père veut lui faire épouser celui de ses prétendants qui deviendra député. Aussi s'intéresse-t-elle aux élections; elle lit le *Constitutionnel* et place, çà et là, dans le dialogue, des réflexions politiques, inattendues, d'une ingénuité très originale. C'est déjà une petite fille de Labiche ou d'Halévy.

Bref, cette pièce, écrite en prose rapide et incisive, est une des plus spirituelles dans le genre que nous étudions. Le jour où elle fut représentée, la loi électorale avait été modifiée, et toutes les allusions ne portèrent pas également; elle n'en obtint pas moins un vif succès. Le seul critique qui se fâcha fut Jules Janin, qui, en reproduisant au premier volume de sa *Littérature dramatique* son feuilleton du 15 mai 1831, se juge ainsi lui-même : « Ça n'était pas bon tout cela, ça n'était pas de la critique, ça manquait de bon goût, d'urbanité, de justice...² » Eh! ma foi, qui sait si cette phrase ne devrait pas servir d'épigraphe aux six volumes où J. Janin a empilé, comme dans un *fourre-tout*, les lambeaux épars de ses feuilletons?

V

Du *parlementarisme*, nous en trouverons encore beaucoup dans les comédies où les écrivains de la Restauration et de la monarchie de Juillet ont attaqué un des travers les plus caractéristiques de leur temps, *la manie des places*. On y aperçoit des silhouettes de députés, de pairs de France, de ministres, que le public reconnaissait pour exactes, et qui restent à distance des caricatures ou parfois des portraits.

Le Charlatanisme (1825) est comme l'esquisse d'un sujet plus largement traité par Scribe dans la *Camaraderie* (1837); c'est l'art de « se pousser » dans le monde. La petite pièce est très amusante; le journaliste Rondon, le *bon enfant*, professe cette théorie toujours actuelle : « Dans ce siècle-ci, ce n'est rien que d'avoir du talent, tout le monde en a... L'essentiel, c'est de le persuader aux autres, et pour cela, il faut le dire, il faut le crier. »

La Camaraderie ou la Courte échelle pourrait s'intituler *les Arrivistes* : et voilà un beau sujet que je signale à nos auteurs dra-

¹ *Naissance, fortune, etc.*, II, x.

² J. Janin, *Histoire de la littérature dramatique*, I, 134.

matiques. Là, tous les *camarades* ont du génie : l'un est le génie du barreau, l'autre le génie de la médecine; un troisième, le génie de la peinture, etc... Il s'agit, dans la pièce, de faire arriver aux élections un des camarades, Oscar Rigaud, *bon enfant* phraseur et vide; Oscar a pour concurrent M. de Montlucar, excellent type de l'homme du monde qui s'est fait une spécialité d'ouvrages profonds que personne ne lit et que le public admire de confiance, qui rédige lui-même les articles élogieux que les journaux doivent lui consacrer, qui est candidat à l'Académie des sciences morales et politiques. Mais par *camaraderie*, M. de Montlucar s'efface devant Oscar, dont les chances actuelles lui paraissent plus sérieuses, et qui lui revaudra amplement, une fois député, cet important service. Il n'en est pas de même d'Edmond de Varennes, jeune avocat de talent, personnage sympathique de la pièce, amoureux de la nièce d'un pair de France, M. de Miremont. Or ce pair de France est assurément le meilleur type de la comédie, et, parmi nos sénateurs, on lui trouverait plus d'un *pendant*. « M. de Miremont, dit le docteur Bernardet, est un homme de mérite, mais d'un mérite silencieux, qui, dans la carrière des places et de l'ambition, avance peu, mais ne recule jamais... Nommé en 1804 membre du Sénat conservateur, il n'a jamais pensé depuis ce moment qu'à conserver ses places, et il y a réussi : il en a huit! »¹ Quand il doit y avoir un procès politique, M. de Miremont se met au lit un mois d'avance, et ne retourne au Sénat que le jour où tout est bien fini. Aussi sa femme, une ancienne sous-maîtresse de pension, qu'il a épousée sur le tard, une intrigante d'excellent style, et dont notre parlementarisme offre tant de modèles, sa femme n'a-t-elle, pour gagner des voix au ministère, qu'à répandre le bruit que M. de Miremont est dangereusement malade. Huit places, et quelles places! vont se trouver vacantes! C'est à qui votera pour le ministère, afin d'obtenir un morceau de ce bel héritage. Mais, la loi une fois passée, M. de Miremont reprend peu à peu ses forces, et son siège au Sénat.

Edmond de Varennes ne réussirait pas plus à devenir député, que le docteur Rémy, du *Charlatanisme*, à se faire un nom, si, tandis qu'il refuse d'intriguer lui-même, d'autres n'intriguaient pour lui. C'est la morale fort triste de la pièce : « On n'arrive que par l'intrigue. » Heureusement quelqu'un ajoute : « ... et l'on ne se maintient que par le talent. »

La Camaraderie eut un grand succès auprès du public : tous les journaux le constatent et l'expliquent par la satisfaction avec

¹ *La Camaraderie*, II, 1.

laquelle on se vengeait des cénacles, des coteries, des comités, des associations qui, en politique comme en littérature, soutenaient tant d'illustres médiocrités et fermaient la route au talent original et à l'indépendance. Mais ce succès est plus sensible encore dans la grande colère de J. Janin et de Th. Gautier. « M. Scribe, écrit Janin, vient de donner dans le vide un de ces grands coups d'épée destinés à des géants et qui ne tuent que des moutons... Si c'était là nos mœurs politiques, si les ambitieux de notre pays étaient bâtis sur ce modèle, si le ministère, si les deux Chambres, si les journaux, en un mot tous les pouvoirs de ce pays, obéissaient en effet aux artisans des intrigues que vous allez entendre, si nos salons politiques usaient en effet de cet esprit, si nos grandes dames étaient taillées sur ce patron mesquin et ridicule, ce serait vraiment à désespérer à jamais de la société française. » Janin ne croit pas si bien dire. Car, après plusieurs colonnes de ce délayage furibond contre la vérité, la vraisemblance, la vie de cette pièce, il ajoute, — et c'est un aveu précieux à recueillir : — « Eh bien ! telle est la force invincible de cette chose qu'on appelle d'un autre nom barbare, l'actualité, qu'il y a dans cette comédie, qu'il y a dans cet esprit, qu'il y a dans ce dialogue, qu'il y a dans ces personnages de mauvais goût, dans ces roués sans vérité et sans style, je ne sais quel intérêt puissant qui les défend et les protège ! »

Voulez-vous, d'autre part, savoir à quels inconvénients, à quelles injustices, à quelle malveillance sont exposés les hommes en place, lisez *la Calomnie* (1840). J'abandonne l'intrigue, fort critiquée par Janin et par Gautier, lesquels n'ont pas tout à fait tort. Mais, où il faut louer sans marchander le talent d'observation de Scribe, c'est quand il représente les tracas inséparables d'une situation officielle sous un régime parlementaire. Aucune pièce contemporaine, que je sache, ne contient sur ce sujet un meilleur ensemble de faits et de formules que le premier acte de *la Calomnie*. Insinuations, délation, interprétation malveillante du passé, du présent, d'un écrit, d'un geste ; recherche minutieuse de tout ce qui peut dégrader l'homme au pouvoir ; plaintes de ceux qu'il ne veut pas favoriser, exigences de ceux qu'il a déjà comblés de ses dons ; enquête sournoise sur sa vie privée ; ne vivons-nous pas dans un temps où tout ce manège continue à se pratiquer ? Scribe, en pleine monarchie de Juillet, assistait à l'organisation de ces mœurs politiques ; il pouvait voir un Guizot, un Molé, un Casimir Périer, en butte aux plus absurdes imputations ; il constatait que l'opinion publique, loin de

¹ *Débats*, 23 janvier 1837. — Cf. Th. Gautier. *Presse*, 15 juillet 1844 (*Hist. de l'art dram.*, III, 230).

repousser la calomnie, l'acceptait avec joie, la multipliait par les bavardages de la presse et les conversations de cafés. *La Calomnie* (intrigue à part) est une belle, honnête et courageuse comédie. Au ministre Raymond, qui méprise les fausses accusations, Scribe oppose avec habileté le type du député timide, tremblant, prêt à toutes les lâchetés pour rester l'ami de tout le monde.

Que citerai-je encore? *la Popularité*, de C. Delavigne (1838)? *l'Ambitieux*, de Scribe (1834)? L'action de ces deux pièces est transportée en Angleterre; on y trouve une spirituelle et parfois éloquente satire du parlementarisme et de la chasse aux portefeuilles. Mais M. Lenient a fort bien parlé de ces deux pièces¹. Je signalerai plutôt, comme complément aux comédies précédentes, le charmant vaudeville de Scribe : *la Manie des places* (1828). Là, nous voyons un certain M. de Berlac que le désir d'occuper une haute situation administrative a rendu absolument fou; aussi, de lui-même, se donne-t-il des cordons, des dignités, des portefeuilles... A cela près, excellent homme, causant avec sagesse sur tout autre sujet. « Semblable à Don Quichotte, qui n'extravaguait que lorsqu'il était question de chevalerie, M. de Berlac ne perd la tête que quand il s'agit de dignités. L'un prenait des auberges pour des châteaux, et celui-ci prend toutes les maisons pour des ministères². »

Mais enfin, l'ambition politique ne peut-elle se trouver en conflit avec nos sentiments essentiels, avec nos passions éternelles? L'homme qui veut arriver à tout prix ne s'apercevra-t-il pas tout à coup qu'il expose son bonheur domestique ou son honneur privé? — Tel est le sujet que Casimir Bonjour a voulu traiter dans *le Protecteur et le Mari* (1829).

Combien de gens n'ont pas hésité, comme on dit, à « arriver par les femmes », et surtout par leur femme. Quelques-uns, qui ferment volontairement les yeux sur les inconvénients de ce genre de recommandation, ne relèvent pas évidemment de la comédie. Mais supposez un mari très épris de sa femme, et d'une femme très vertueuse, en même temps que jeune et belle; et qui, talonné, aveuglé par la *manie des places*, veut profiter, pour obtenir une recette ou une préfecture, de ce que sa femme est courtisée par quelque personnage très influent sur lequel elle aurait tout pouvoir. Supposez encore que ce mari, assez naïf, ne comprenne pas les résistances de sa femme qui cherche à lui faire entendre combien la situation serait pour elle fautive et pénible; qu'il lui reproche de ne pas savoir profiter des circonstances; qu'il lève ses scrupules, et la pousse à solliciter, et même à user de coquetterie. La femme, enfin,

¹ Lenient, *la Comédie au XIX^e siècle*, II, 94, 144.

² *La Manie des places*, sc. 1.

sûre de sa vertu, croit faire acte de dévouement et d'obéissance en invitant, puis en retenant auprès d'elle le puissant administrateur qui lui parle d'amour, tandis qu'elle mendie une préfecture. Mais, soudain, quelques mots surpris dans les conversations des amis, dans les bavardages des domestiques, — l'empressement du personnage sollicité, assez fat pour se croire l'objet d'une séduction savamment organisée par la femme, — des circonstances de tout genre, réveillent la jalousie du mari, qui voudrait bien maintenant rompre l'intrigue, mais ne sait comment s'y prendre, et qui, d'ailleurs, hésite, passe de la colère à l'ambition, du soupçon à la joie, provoque des tête-à-tête, et se cache pour écouter... Voilà la matière d'une excellente comédie, dont le mérite est d'opposer un caractère à une situation, — et qui nous ramène aux plus belles traditions classiques. Je ne dis pas que C. Bonjour ait tiré de cette idée tout son contenu. Il n'a pas su éviter certaines longueurs, et l'action, d'abord bien posée, languit un peu. Mais qui lira *le Protecteur et le Mari* y reconnaîtra la peinture souvent heureuse de mœurs réelles, et en admirera plusieurs scènes. Selon son habitude, C. Bonjour y a semé des traits excellents, d'un esprit vif et toujours juste.

Le croirait-on? *Le Protecteur et le Mari* donna au public de 1829 une impression analogue à celle de *l'Argent*. Le *Figaro*¹ constate que les spectateurs furent *blessés* par la grande scène du quatrième acte, laquelle nous paraît incontestablement la meilleure de l'ouvrage. On y voit les principaux personnages jouant à l'écarté dans le salon de M^{me} de Viterbe. Le *mari*, Daranville, a exigé que sa femme sollicitât, pendant cette soirée, le jeune chef du personnel, Préval; mais il est torturé par la jalousie; et, chaque fois que son *tour* revient, tout en jouant, il essaye de surveiller M^{me} Daranville, auprès de laquelle Préval est assis; à peine libre, il se glisse vers elle, et il est absolument déçu et furieux quand il s'aperçoit que la conversation ne roule pas sur sa préfecture. C'était *la scène à faire*; on pourrait la remettre aujourd'hui dans une pièce analogue, elle obtiendrait grand succès.

Le critique des *Débats* loue les deux premiers actes, les traits vifs, le style élégant et naturel; il constate que le nom de l'auteur fut « proclamé au nom de la tempête », et il se fâche contre les susceptibilités du public qui, décidément, n'admet pas au théâtre la vérité et ne veut que du romanesque. « Partout, conclut-il ironiquement, vous trouverez, dans la femme, courageuse résistance; dans les protecteurs, triomphe de la sagesse sur la passion. Il est

¹ *Figaro*, 7 sept. 1829.

bien démontré, je l'espère, que la comédie telle qu'on l'entend ou qu'on la permet aujourd'hui, est la peinture fidèle des mœurs et le miroir de la société ¹ »

Il faudrait encore, pour être complet, insister sur *Bertrand et Raton* (1833). Mais le chef-d'œuvre de Scribe est trop connu ; et je me contenterai (car c'est le but principal et, je le voudrais du moins, l'intérêt propre de cette étude), de noter l'accueil fait à la pièce par les contemporains.

En rendant compte de la première représentation, le *Journal des Débats* se contente d'enregistrer un succès très vif, et donne une analyse ² ; et quelques jours plus tard, Etienne Béquet revient plus à fond sur les raisons de ce succès. « Est-il vrai, dit-il, que, dans une société quelconque, je ne parle pas de la nôtre, on a vu de gros bourgeois perdre leur fortune, leur influence même de quartier, à se faire hommes politiques ; qu'il eût mieux valu pour eux se renfermer dans des calculs de richesse honorable, vivre tout uniment honorés de leur famille, de leurs proches, de leurs amis ; n'avoir jamais à subir les ingratitude de cour, les tristes accidents de la popularité capricieuse ? M. Scribe a donc eu raison de nous le reprocher ; il n'est pas sorti du domaine de l'auteur comique, et son *Raton de Burckenstaff restera comme un type, car il est une copie.* » Dans le colonel Koller « il nous a représenté un militaire obligé de prendre son parti, n'ayant à commander qu'à lui-même ; et comme sa vie a été toujours d'obéissance passive, c'est bien l'homme de la volonté la plus irrésolue que vous puissiez imaginer. » Enfin, Jean, le garçon de boutique, « vous l'avez rencontré sans cesse dans la rue. Il était au procès des ministres, demandant leur tête, sans rancune, sans haine, pour faire du bruit !... ³ » Où nous ne voyons aujourd'hui qu'une intrigue amusante, les spectateurs et le critique de 1833 ont reconnu la peinture exacte des mœurs de leur temps.

VI

La « lutte des classes », commune à toutes les sociétés et à toutes les époques, a ses périodes de crise. Sous la Restauration, sous Louis-Philippe, les divisions étaient encore profondes entre la noblesse, la bourgeoisie, le peuple : l'histoire est là pour en donner de tristes preuves. La comédie ne pouvait manquer de chercher et de trouver dans ces perpétuels conflits d'orgueil et d'intérêts des sujets de tableaux ou d'esquisses.

¹ *Débats*, 7 sept. 1829.

² *Ibid.*, 17 nov. 1833.

³ *Ibid.*, 22 nov. 1833.

En ce genre, la pièce qui obtint le meilleur accueil fut celle que Picard et Mazères donnèrent en 1827 : *les Trois Quartiers*. Pour nous, l'intrigue en est fort artificielle; les types y paraissent effacés; le style est tantôt plat, tantôt déclamatoire. L'idée de promener de la rue Saint-Denis, quartier bourgeois, à la Chaussée-d'Antin, quartier financier, et au faubourg Saint-Germain, quartier aristocratique, un personnage en quête d'un mariage avantageux, et qui, à mesure qu'il se sait devenu plus riche, élève proportionnellement ses prétentions, — cette idée semble presque puérole. Elle a du moins le mérite d'une franche simplicité. C'est une convention qui, une fois acceptée, permet à l'auteur de traiter le fond même de son sujet. Desrosiers paraîtra donc successivement comme *prétendu* chez M. et M^{me} Bertrand, négociants, — chez Martigny, banquier, — et chez la marquise d'Olmare. Il est remorqué par un ami qui appartient à la fois aux trois *quartiers*, Desprès, amusant parasite, complaisant factotum, dont le ton change selon la condition même de ses interlocuteurs.

Voilà une pièce qui obtint un gros succès d'actualité. En effet, on peut dire que les auteurs répondaient aux préoccupations les plus ordinaires du public. « Ce fut à la suite d'une conversation avec le duc de Fitz-James, dit M. Lenient, que Mazères conçut l'idée de sa pièce. « Vous ne voyez donc pas, mon ami, lui « disait le duc, que la monarchie est en train de se perdre! » Et il l'engageait en même temps à user de la comédie pour éclairer l'opinion. « Moi, que je fasse de la politique au théâtre! » répliquait Mazères. « Pourquoi pas? Lancez-nous à la tête de dures « vérités, de piquantes épigrammes, qu'à coup sûr nous méritons « bien... » Ce n'était rien moins qu'une œuvre de censure publique et de sauvetage que le vieux royaliste avisé demandait au jeune écrivain¹. » L'éditeur de la brochure, le libraire Ladvozat, imprimait un *Avis* : « Cette pièce est un événement, et par son succès et par les idées politiques qu'elle soulève », — et il publiait une longue lettre aux auteurs. écrite par A. Malitourne, collaborateur de la *Quotidienne* et du *Messenger des Chambres*. « L'idée principale de vos *Trois Quartiers*, disait le publiciste royaliste, est ingénieuse et vraie; il y a plus, elle est hardie et consolante... Nous vivons à une époque de transitions; la grande affaire de la France, c'est l'union du passé et du présent, le mariage des antiques souvenirs et des droits nouveaux, la réalisation par les lois de ce que les mœurs ont déjà fait... Vous êtes donc *actuels*, passez-moi ce mot, dans la manière dont vous peignez les ridicules fins et légers,

¹ Lenient, *Comédie au XIX^e siècle*, II, 53.

qui ont remplacé les ridicules, autrefois tranchants, des parchemins et des écus¹. »

Les journaux sont unanimes dans leurs éloges; tous les partis sont contents, parce que chacun y voit surtout la satire de ses voisins. Les *Débats* observent que les auteurs ont su dire d'excellentes vérités à tous, sans blesser personne, et concluent ainsi : « Ce succès fera époque, et il confirmera cette vérité trop souvent mise en oubli, que ce ne sera jamais par des tableaux de convention ou de fantaisie, mais par une peinture vraie et profonde des mœurs contemporaines, que l'on peut aspirer à obtenir dans la comédie des triomphes durables². »

Pour mémoire seulement, enregistrons la comédie de Scribe, *Avant, Pendant et Après* (1828), qui fut, elle aussi, accueillie avec une égale faveur par toutes les fractions du public; mais qui, sauf dans la troisième partie, est plutôt anecdotique et romanesque que vraie.

On connaît *les Trois quartiers*; on a lu *Avant, Pendant et Après*. Mais qui donc aujourd'hui sait même le titre de deux autres comédies consacrées à la lutte des classes et qui obtinrent, elles aussi, un succès] d'actualité? Je veux parler des *Boudeurs*, de Longpré (1835), et des *Aristocraties*, d'Et. Arago (1847).

Les *boudeurs*, ce sont les gentil-hommes qui, après la révolution de Juillet, ont cru devoir se retirer complètement de la politique ou des affaires administratives. Ce parti-pris ne manquait pas de dignité, mais il entraînait nécessairement des regrets, des retours, des accès de vanité blessée, en un mot des ridicules qui pouvaient relever de la comédie. Le véritable *boudeur* (car il a fallu attendre jusqu'à 1854 pour en trouver un portrait exact et durable), c'est le Gaston de Presle du *Gendre de M. Poirier*. Les boudeurs de Longpré sont les Riberville, nobles normands qui se sont retirés dans leur château. Ils s'y ennuiant depuis quatre ans. Ils ont cru, et c'est un excellent trait de mœurs, qu'en leur absence tout croulerait, et qu'on les rappellerait pour sauver le trône. Cependant, leurs voisins de campagne, des bourgeois libéraux, M. et M^{me} Dugorget, viennent leur donner, sur les affaires publiques, des renseignements qui les surprennent et les font réfléchir; ils ne rêvent plus qu'à rentrer aux Tuileries. Et justement, un de leurs parents, le comte de Riberville, vient de parvenir au ministère. Voilà nos gentilshommes en route pour Paris. Ils se commandent des costumes de cour, et ils se réconcilient, autant par désœuvrement que par ambition, avec la monarchie nouvelle.

¹ *Les Trois quartiers*, éd. de 1827. Lettre...

² *Débats*, 2 juin 1827 et 6^e juin 1827.

« Cette comédie, dit le rédacteur des *Débats*, est remplie d'observation ; elle a le bon goût de frapper sur l'un et l'autre parti, sans pitié, mais aussi sans colère¹. »

Quant aux *Aristocraties* d'Et. Arago, c'est bien une pièce *moderne*, quoique en vers. Les trois *aristocraties* y sont mises en présence : celle des aïeux, représentée par le comte de Torcy ; celle d'épée, par le baron de Larrieul, dont le père fut anobli par Napoléon ; celle d'argent, par M. Verdier, banquier. Mais une quatrième aristocratie va se dresser en face des précédentes, et, seule, elle prévaudra : c'est celle du talent et du travail. Ni Torcy, ni Larrieul, n'épouseront Laure, fille de M. Verdier ; et celui-ci se trouvera ruiné au dénouement. Valentin, jeune inventeur (et Dieu sait quelle fortune ils ont faite depuis sur le théâtre, les inventeurs et les ingénieurs), Valentin qui, au premier acte, a sauvé Laure des engrenages d'une machine (voyez l'actualité), vendra fort cher son brevet et épousera la belle.

Th. Gautier, dans un excellent feuilleton, fait très bien ressortir la nouveauté de cette pièce. « Dans les anciennes pièces espagnoles, dit-il, le galant, *el galan*, pour se mettre en rapport avec l'ingénue, *la dama*, ne manquait pas de la soustraire à quelque péril de mort. Il arrêta un cheval emporté ou tua un taureau furieux... M. Et. Arago a spirituellement modifié, d'après les exigences modernes, le moyen de faire naître des rencontres et des sympathies². » Il loue avec raison le type excellent de M. Verdier qui fait de l'orgueil à rebours, et qui exagère à plaisir la bassesse de son origine et le dénuement de sa jeunesse, pour augmenter aux yeux de tous son mérite personnel. Tel M. Bounderby, dans *les Temps difficiles* de Dickens. Ne croyez pas, d'ailleurs, que Et. Arago ait entièrement sacrifié toutes les *aristocraties* à celle du talent. Dans une fort belle tirade, Valentin fait la part de chacun ; et vous voyez, une fois de plus, que le succès de ces sortes de pièces était dû à l'impartialité de l'auteur. C'est pourquoi la *Gazette de France* admire, elle aussi, l'actualité du sujet ; elle se plaint seulement de ceux qui voudraient, en allant plus loin, faire de la vertu un apanage *exclusif* du peuple ; mais sa conclusion est très favorable : « Voilà, dit-elle, la comédie ramenée à sa véritable mission qui est d'intéresser en instruisant, et de s'attaquer aux vices du siècle, en traduisant spirituellement l'injustice des faits devant la justice de l'opinion³. »

Mais je trouve dans ce même article un passage qui mérite d'être

¹ *Débats*, 4 mai 1835.

² *Presse*, 1^{er} nov. 1847 (*Hist. de l'art dram.*, V, 157).

³ *Gazette de France*, 8 nov. 1847.

rapporté. Le rédacteur, après avoir exposé franchement la situation de la jeune noblesse, ajoute : « Le principe de ses défauts est dans une grande légèreté d'esprit, jointe à une complète oisiveté et à un penchant déclaré pour les plaisirs... L'étincelle qui ranimerait chez ces jeunes gens le feu sacré de l'honneur et de la vertu, leur manque, à cause de la situation générale. Il y a donc ici une injustice involontaire commise par M. Arago à l'endroit de ces deux aristocraties. Tous les torts ne sont pas de leur côté. Elles sont placées sous la machine pneumatique par la politique déplorable qui régit nos destinées. Quoi d'étonnant qu'ils se jettent dans la dissipation et le plaisir? La carrière des grandes et nobles choses leur est fermée. »

Eh bien, nous trouverons précisément, dans les comédies consacrées à l'amour, ces types de jeunes nobles désœuvrés. M^{me} de Girardin, dans ses chroniques de la *Presse*, a plusieurs fois décrit et analysé, avec une véritable finesse, ce genre d'homme du monde que l'ancien régime ne se serait pas expliqué, et que notre société contemporaine commence heureusement à ne plus connaître. La plupart des héros de George Sand, d'Em. Augier, d'Oct. Feuillet, appartiennent à cette catégorie. « C'est, dit M^{me} de Girardin, un produit de l'*émigration intérieure*. » Elle caractérise ainsi cette abstention volontaire, cette retraite orgueilleuse, dans laquelle se renferment les jeunes gens du faubourg Saint-Germain, à qui il ne reste plus que Musard, Valentino, les salles de jeu, le canapé de danseuses¹. Elle en conclut qu'il faut un aliment à cette oisiveté : ce sera la passion. « Le Lovelace de cette époque sera un légitimiste désœuvré². » C'est, je pense, une des raisons pour lesquelles on trouvera, pendant vingt ou trente ans, un si grand nombre de ducs et de marquis jouant dans les comédies et dans les drames le rôle de séducteurs. Où nous ne pensions voir, peut-être, qu'une fantaisie de poète, ou qu'un désir d'éblouir le public en présentant des personnages titrés, il y aurait donc une peinture de la réalité sociale.

Nous pourrions le constater dans la dernière partie de cette étude, en examinant comment les auteurs comiques de la Restauration et de la monarchie de Juillet ont traité l'importante question de la *famille*, de l'*amour* et du *mariage*.

Charles-Marc DES GRANGES.

La fin prochainement.

¹ *Le Vicomte de Launay* (Lettres parisiennes), II, 17 (15 mars 1838); 95 (15 février 1839).

² *Ibid.*, I, 136 (30 mai 1837).

LA RENAISSANCE CATHOLIQUE

EN ANGLETERRE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE *

LES DIVISIONS DES CATHOLIQUES.

(1851-1865)

VI

L'opinion protestante avait été fort irritée de la conversion de Newman : elle se refusait à admettre qu'un tel changement pût avoir des causes honorables. Pour elle, il n'y avait pas conversion, mais perversion. Il lui eût été malaisé sans doute de contester le désintéressement d'une décision qui avait coûté de si cruels sacrifices à son auteur; mais elle prétendait y relever des procédés empreints de duplicité. Cette duplicité, elle croyait l'apercevoir dans la complexité subtile d'un esprit qui aimait à prolonger l'analyse et la critique avant de conclure. Des longs combats intérieurs soutenus par Newman de 1841 à 1845, de ses hésitations, — preuve de sa sincérité et de sa probité morale, — elle déduisait qu'il était devenu, longtemps avant son abjuration ouverte, un romaniste déguisé et qu'il n'était demeuré dans l'Eglise anglicane que pour la mieux trahir, pour y provoquer un déchirement plus considérable, une désertion plus nombreuse. Cette perfidie paraissait en harmonie avec l'idée qu'on se faisait du prêtre catholique, instrument et professeur de mensonge, d'intrigue et de dissimulation. Ceux-là mêmes qui répugnaient à penser si mal d'un ancien coreligionnaire, autrefois estimé, n'échappaient pas entièrement à cette impression; ils ne pouvaient s'empêcher de le croire plus ingénieux, plus subtil que franc d'allure. En tous cas, ils voyaient en lui la victime, à jamais perdue, d'une erreur mortelle; entre lui et son pays, il ne leur paraissait plus qu'il pût y avoir contact et sympathie.

Newman souffrait de ces préventions. Longtemps cependant,

* Voy. le *Correspondant* des 16 et 25 mars, 25 juin et 10 juillet 1901, 25 septembre et 10 octobre 1902.

il ne manifesta aucune intention de les combattre; il les subissait en silence. « Je les considérais, a-t-il écrit plus tard, comme une part du châtement que j'avais naturellement et justement encouru par mon changement de religion, dût même la durée de ces accusations égaler celle de ma vie. Je remettais ma justification à des jours à venir où les sentiments personnels seraient éteints, où l'on verrait paraître à la lumière des documents alors enfouis dans des portefeuilles ou dispersés dans le pays. » Près de vingt années s'étaient ainsi écoulées, quand un incident, survenu à l'improviste, mit directement Newman en demeure de se justifier.

En janvier 1864, un ami lui communique un article qui vient de paraître dans le *Macmillan's Magazine*, et où, à propos de l'histoire de la reine Elisabeth, l'auteur anonyme écrivait : « La véracité, pour elle-même, n'a jamais été la vertu du clergé romain. Le P. Newman nous apprend qu'elle peut et, en somme, qu'elle doit n'en pas être une, que la ruse est l'arme dont le ciel a pourvu les saints pour résister à la force brutale du monde mauvais. » Indigné de l'accusation ainsi portée contre le clergé catholique et plus indigné encore de voir son témoignage invoqué à l'appui de cette accusation, Newman demande au directeur de la revue sur quel fondement s'appuie l'accusateur. Celui-ci alors se dévoile : c'est le révérend Kingsley, clergyman zélé, écrivain de talent, poète et romancier à ses heures; d'opinions très démocratiques, il s'est mêlé, en 1848, à l'agitation chartiste et a été rédacteur du *Chrétien socialiste*; après avoir fait, non sans succès, œuvre d'apôtre dans une paroisse rurale, il est devenu, depuis 1860, professeur d'histoire moderne à l'université de Cambridge; comme Maurice dont il était l'ami et le disciple, on le classait parfois dans le *broad Church*, mais il se piquait d'une orthodoxie plus rigoureuse que n'indiquait d'ordinaire cette étiquette; nature ardente, prompt aux entraînements, il était en sympathie facile avec les écoles les plus diverses, sauf avec les ritualistes et les catholiques romains qu'il détestait. A la réclamation de l'accusé, il répond, en se référant à l'un des sermons prononcés par Newman, avant sa conversion, mais sans spécifier aucun passage qui justifie son accusation. Vainement, Newman le presse-t-il, il n'obtient rien de précis. Perdant alors patience, il saisit le public de la question et rapporte, dans une courte brochure dont l'ironie mordante rappelle les meilleures pages des *Provinciales*, le dialogue qui vient d'avoir lieu entre lui et son accusateur. A cette brochure, parue en février 1864, Kingsley riposte, à la fin de mars, par un écrit de quarante-huit pages, intitulé : *Que veut donc dire le D^r Newman?* Il y prétend avoir découvert, dans les écrits de Newman, des

preuves multiples qu'il enseigne le mensonge et qu'on est fondé à mettre en doute sa sincérité. « Dorénavant, dit-il, je suis, autant qu'un honnête homme peut l'être, dans l'incertitude et la crainte touchant toute parole que peut écrire le D^r Newman. Comment puis-je savoir si je ne suis pas la dupe de quelque finesse comprise dans une de ces trois espèces d'équivoque que saint Alphonse de Liguori et ses disciples présentent comme permises?... Et quand j'aurais formulé, dans cette brochure, une accusation reconnue au fond pour très vraie par le D^r Newman lui-même, comment puis-je savoir si, ne me trouvant, à moi, protestant hérétique, aucun droit de la porter, il ne se trouvera pas, à lui, le plein droit de la nier? »

Newman frémit sous l'outrage. Voilà près de vingt ans qu'on le traite de « menteur », sans qu'il se justifie. Doit-il continuer à se taire, ou le défi qui lui est si injurieusement jeté, devant le pays, ne lui commande-t-il pas de rompre enfin ce silence? Et puis, il y a là plus que sa querelle personnelle; l'honneur de ses frères du sacerdoce catholique est en cause; n'est-ce pas son devoir de les défendre? Sa délibération intérieure n'est pas longue. « J'accepte le défi, s'écrie-t-il; je ferai de mon mieux pour y répondre, et je serai content quand je l'aurai fait. » Aussi bien, la façon dont a été accueillie sa première brochure, lui fait croire que le moment est favorable. Jusqu'à présent, s'il s'était tu, c'est qu'il n'avait vu, dans le public, aucune disposition à l'entendre. « J'avais désiré, dit-il, en appeler de Philippe ivre à Philippe à jeun; quand aurai-je le droit de dire que Philippe est redevenu lui-même? S'il m'est permis de juger, d'après le ton général de la presse, j'ai aujourd'hui de grandes raisons de prendre courage. » Il lui plaît, d'ailleurs, d'avoir pour juges ses compatriotes : « Je considère, il est vrai, déclare-t-il, les Anglais comme les plus soupçonneux et les plus susceptibles des hommes; je les crois déraisonnables et injustes, dans leurs moments d'excitation; mais j'aime mieux être Anglais, comme je le suis réellement, que d'appartenir à aucune autre race d'hommes sous le ciel. Ils sont aussi généreux qu'ils sont prompts et brusques; et leur repentir, après une injustice, est plus grand que leur péché. » Il ne se fait pas cependant illusion sur la force des préventions auxquelles il se heurte :

Ce qui fait la force de mon accusateur contre moi, ce ne sont pas les chefs d'accusation qu'il a tirés de mes écrits et que je réduirai facilement en poussière, c'est la partialité de la cour, c'est l'état de l'atmosphère; c'est l'écho qui vibre d'avance autour de nous et qui répétera son audacieuse assertion de ma déloyauté; c'est cette prévention contre moi qui fait admettre, sans un doute, que, lorsque mes

raisonnements sont convaincants, ils ne sont qu'ingénieux, que, lorsque mes affirmations sont irréfutables, il y a toujours quelque chose que je fais disparaître ou que je cache dans ma manche, avec cette conclusion plausible, mais cruelle, que les hommes saisissent si volontiers, que là où on a imputé beaucoup de mal, il doit y en avoir beaucoup... Voilà les ennemis réels que j'ai à combattre et les auxiliaires auxquels mon accusateur fait des avances.

Cette perspective ne le décourage pas. « Eh bien ! s'écrie-t-il, je briserai, si je le puis, cette barrière du préjugé, et je crois que j'y parviendrai. » Mais comment ? Il annonce d'avance son plan :

Quand je lus, pour la première fois, le pamphlet accusateur, je désespérai presque de répondre utilement à un tel amas de faits dénaturés et à l'expression véhémement d'une pareille animosité. A quoi bon répondre d'abord à un point, puis à un autre, et parcourir tout le cercle de ces injures, quand ma réponse au premier point serait oubliée, dès que je passerais au second?... Toutes les accusations secondaires, portées contre moi, n'avaient de force que parce qu'elles étaient des exemples à l'appui d'une seule et même accusation capitale... Mon adversaire demande quelle est mon intention. Il n'est plus question de mes paroles, de mes arguments, de mes actions ; il est question de cette intelligence vivante par laquelle j'écris, je raisonne, j'agis. Il m'interroge sur mon esprit, sur ce que mon esprit croit, sur ce qu'il sent. Je lui répondrai.

... Je reconnais ce que j'ai à faire, tout en frémissant de la tâche qui m'est imposée et de la nécessité de paraître ainsi devant tous les yeux. Il faut que je donne la véritable clef de toute ma vie... Je veux que l'on connaisse en moi l'homme vivant et non le mannequin vêtu de mes habits... Je dessinerai, aussi largement que possible, l'histoire de ma vie ; je dirai de quel point je suis parti, de quelle suggestion extérieure, de quel accident est née chacune de mes opinions, jusqu'où et comment le développement leur est venu de l'intérieur de mon âme, comment elles ont grandi, comment elles ont été modifiées, combinées, mises en collision les unes avec les autres, enfin changées... Je rendrai compte ainsi de ce phénomène dont tant de gens s'étonnent, que j'aie pu quitter « ma famille et la maison de mon père », pour une Eglise de laquelle je me détournais jadis avec effroi... Il ne m'est nullement agréable de parler de moi, ni d'être critiqué parce que je le fais. Je n'ai nul plaisir à révéler, à grands et petits, jeunes et vieux, ce qui s'est passé au dedans de moi, depuis mes premières années, ni à donner à tout adversaire superficiel ou bavard l'avantage de connaître mes pensées les plus intimes et, je puis presque le dire, les rapports qui existent entre moi et mon Créateur.

Mais je n'aime pas à être traité, en face, de menteur et de misérable. Je ne remplirais mon devoir ni envers ma foi, ni envers mon nom, si je le supportais. Je sais que je n'ai rien fait pour mériter une pareille insulte; et si, comme je l'espère, je réussis à le prouver, je dois faire peu de cas des ennuis accessoires attachés à mon entreprise ¹.

Newman annonce donc sa résolution d'écrire ce qu'il appelle ouvertement : *Apologia pro vitâ sud.* A cette nouvelle, les rares amis qu'il a conservés parmi les anglicans et qui se rendent compte de l'état de l'esprit public autour d'eux, ne sont pas sans inquiétude. Church, chargé de surveiller l'impression du manuscrit, ne peut cacher à un ami commun combien il lui paraît malaisé que Newman fasse admettre par les juges, même les plus candides, la légitimité d'une situation qui choque à ce point toutes leurs idées et tous leurs sentiments. « Il n'y a rien, dans le monde, ajoute-t-il, de si critique et de si difficile, que la position d'un homme qui change d'opinion et qui le fait lentement, avec délibération et réflexion. Plus il est soigneux, consciencieux, hésitant, plus les gens sont portés à lancer contre lui des accusations de déshonnêteté et d'inconsistance. Si l'*Apologia* que Newman va présenter au public britannique réussit à le faire juger avec impartialité par ce public, il aura accompli un remarquable exploit. C'est lui qui peut le faire, si la chose est faisable. Mais il court un risque... Les questions publiques et personnelles sont si mêlées, que quiconque est effrayé de Rome, se croira obligé de se prononcer contre Newman. Mais il doit aller de l'avant, et nous devons l'aider autant que nous le pourrons ². »

Newman se met à l'œuvre, sans s'arrêter à ces craintes. Pris à l'improviste, il n'a pas sous la main de matériaux préparés à l'avance; il ne s'en embarrasse pas. La rapidité de son travail est prodigieuse. Il s'est décidé, dans le commencement d'avril; dès le 21 de ce mois, paraît une première partie, les six autres suivent, de semaine en semaine; la dernière est publiée le 2 juin. Et il se trouve que ces pages écrites à la volée forment un livre admirable, sans précédent, on dirait presque sans égal, si nous n'avions les *Confessions* de saint Augustin dont on peut le rapprocher sans témérité. Les circonstances mêmes qui ont commandé et précipité l'exécution de ce livre, lui donnent quelque chose de plus vivant et de plus poignant. On sent que l'auteur n'a pas posé à dessein et à loisir devant la toile où il se peint, mais qu'il s'est livré au public,

¹ Préface de l'*Apologia*, *passim*.

² Lettre à Copeland du 26 avril 1864 (*Life and Letters of Dean Church*, p. 167, 168).

malgré lui, poussé à bout par l'attaque de son adversaire, dans la vérité palpitante et frémissante de son émotion. Ne croyez pas cependant que ce ne soit qu'une œuvre de polémique personnelle, une sorte de pamphlet. Non, à peine s'est-il mis en train, que, porté, élevé par son sujet, il oublie sa querelle particulière et son insulteur. « Et maintenant, s'écrie-t-il à la fin de la première partie, je suis dans un cours de pensées trop haut et trop serein, pour qu'aucun calomniateur puisse le troubler. Allez au loin, M. Kingsley, et envollez-vous dans l'espace! »

En effet, nous voilà transportés dans une région bien supérieure. C'est l'histoire d'une âme, et de quelle âme! racontée par le seul homme peut-être qui fût capable d'en pénétrer les profondeurs et d'en analyser les délicates complexités; nous suivons les étapes de son ascension progressive vers la pleine lumière, les dramatiques angoisses qui ont précédé sa conversion. Et cette émouvante auto-biographie se trouve être un chapitre d'histoire générale; elle éclaire l'une des crises religieuses les plus intéressantes et les plus fécondes de l'Angleterre contemporaine; elle donne la clef d'une transformation qui n'est pas terminée. A un point de vue plus abstrait, elle est une étude de haute et pénétrante psychologie sur l'évolution et la formation de la croyance dans un esprit naturellement critique, étude d'autant plus attachante et plus vraie qu'elle est prise sur le vif. Ajoutez par surcroît, une perfection de forme, un charme de style qui, au témoignage de tous les juges compétents, font de l'*Apologia* l'un des chefs-d'œuvre de la littérature anglaise.

Commencé comme une œuvre de combat, le livre se termine sur une note attendrie. Les dernières lignes sont un hommage de gratitude et d'affection au petit groupe dont l'attachement filial et confiant a consolé le maître des calomnies de ses adversaires et de ce qui est plus cruel encore, des suspicions de certains de ses coreligionnaires; il s'y mêle un souvenir ému à l'adresse des amis d'autrefois :

J'ai terminé cette histoire de moi-même, le jour de la fête de Saint-Philippe; et dès lors à qui puis-je mieux l'offrir, comme témoignage d'affection et de reconnaissance, qu'aux fils de saint Philippe, mes chers frères dans cette maison, les prêtres de l'Oratoire de Birmingham, Ambroise Saint-John, H. A. Mills, H. Bittleston, Ed. Caswall, W. P. Neville, H. J. D. Ryder? à ces amis qui m'ont été si fidèles, qui ont eu un sentiment si délicat de mes besoins, qui ont été si indulgents pour toutes mes faiblesses, qui m'ont porté à travers tant d'épreuves, qui n'ont hésité devant aucun sacrifice, lorsque je le leur demandais, qui

ont supporté, avec tant de sérénité, les découragements dont j'étais la cause, qui ont fait tant de bonnes choses dont ils m'ont laissé tout le mérite, avec qui j'ai vécu si longtemps et avec qui j'espère mourir. Et à vous spécialement, cher Ambroise Saint-John, que Dieu m'a donné, après m'avoir retiré tous les autres; à vous qui êtes le lien entre ma vie ancienne et ma vie nouvelle, qui, depuis vingt-quatre ans, avez été, pour moi, si dévoué, si patient, si zélé, si tendre, qui m'avez laissé m'appuyer si pesamment sur vous, qui avez veillé sur moi de si près, qui n'avez jamais pensé à vous lorsqu'il s'agissait de moi. En vous, je réunis et je rappelle à ma mémoire ces compagnons, ces conseillers familiers et affectueux qui, à Oxford, m'avaient été donnés, l'un après l'autre, pour être ma consolation journalière et mon soulagement; et tous les autres, de grand renom, de noble exemple, qui ont été mes vrais amis et m'ont montré un attachement sincère, dans des temps déjà bien loin; et aussi tant d'hommes plus jeunes qui ne m'ont jamais été infidèles, ni en parole ni en action; et parmi tous ces amis, liés à moi par des relations si diverses, je pense surtout à ceux qui se sont réunis, après moi, à l'Eglise catholique. Je prie ardemment pour tous, espérant, contre toute espérance, que nous, qui étions autrefois si unis et si heureux de notre union, nous pourrions être amenés, par le pouvoir de la divine Providence, à ne former « qu'un seul troupeau sous un seul pasteur ».

Tous les témoignages contemporains constatent l'effet extraordinaire produit par l'*Apologia*. La parole de Newman va au cœur de l'Angleterre et, d'un seul coup, retourne complètement l'opinion. S'il y a encore quelques voix discordantes, elles sont étouffées et couvertes par l'applaudissement universel. Jamais livre, croyons-nous, n'a eu un tel résultat : c'est un écrivain très protestant, le docteur Fairbairn qui en convient lui-même, en s'étonnant qu'un homme ait pu ainsi déterminer lui-même le jugement d'une époque sur sa propre vie, et faire accepter du public, et d'un public hostile, l'interprétation qu'il donnait de sa conduite. Newman a accompli ce tour de force, de faire comprendre, admettre par une opinion si prévenue contre le papisme, l'honorabilité, la légitimité des motifs qui l'y avaient conduit. Des accusations portées contre lui, de son accusateur lui-même, personne ne se soucie plus, si bien que, dès la seconde édition de son livre, il supprime, comme étant devenu sans objet, ce qui est controversé personnelle avec Kingsley. Après avoir été, pendant près de vingt ans, si contesté, si suspect, si décrié même, il retrouve, auprès de ses compatriotes, une faveur qui le suivra jusqu'à sa mort, bien plus, qui lui survivra. Désormais, il n'est plus considéré comme un transfuge, un traître, qui s'est

disqualifié lui-même; la nation l'a réadmis au nombre de ses enfants et de ceux qui lui font le plus d'honneur. Le secret de cet étonnant succès, c'est sans doute le génie de l'écrivain; c'est plus encore sa sincérité, sa candeur manifeste, la beauté devenue visible et lumineuse de son âme; mais c'est aussi ce je ne sais quoi dans l'allure, dans l'accent qui prouvait que, tout papiste qu'il fût devenu, il était demeuré un Anglais; ce qui faisait dire, peu après, au *Saturday Review* : « Le docteur Newman écrit comme il est et comme il sera toujours, c'est-à-dire comme un homme qui est, par la pensée, le sentiment, l'éducation, Anglais jusqu'à la moelle des os ¹. »

VII

Le succès de l'*Apologia* profitait naturellement au catholicisme. N'était ce pas pour venger l'honneur de ses frères autant que le sien propre, que Newman s'était décidé à parler? Quelque chose de son prestige, de sa popularité reconquise, rejaillissait sur tous les catholiques. De cette date, le nom de « converti » a cessé d'être décrié. « J'ose dire, a écrit un biographe protestant de Newman, que ce livre a plus fait que tout le reste de la littérature religieuse de notre temps, pour abattre la défiance des Anglais à l'égard des catholiques romains, et pour amener, entre ceux-ci et les membres des autres Eglises, de bonnes et cordiales relations ². » Aussi n'est-on pas surpris de voir alors les catholiques se réjouir d'une victoire dont ils partageaient les profits et en témoigner leur reconnaissance à celui qui s'était fait leur champion : tel le synode du diocèse de Birmingham, qui, en juin 1864, vote une adresse à Newman, pour le remercier. On a le droit au contraire d'être surpris, quand on voit des catholiques, et non des moindres, boudier ce succès et s'en alarmer. Ils n'osent le faire ouvertement, de peur de trop heurter le sentiment général, mais ils s'épanchent dans l'intimité. Manning, en écrivant à Mgr Talbot, se plaint qu'à propos de ce qu'il appelle un peu dédaigneusement « cette affaire Kingsley », le chanoine Oakeley et le docteur Maguire se soient follement engoués de Newman; il craint que l'influence, à son avis dangereuse, de ce dernier n'en soit accrue; cette *Apologia* tant admirée et dont il ne peut lui-même, par moment, contester le passionnant intérêt, lui paraît l'œuvre d'un *minimiser* de la doctrine catholique, et il déclare que l'un de ses effets sera de « faire rester les anglicans où ils sont ³ ».

¹ 20 mars 1866.

² *Cardinal Newman*, par Richard H. Hutton, p. 230.

³ *Life of Manning*, t. II, p. 206 et 326.

Une si étrange attitude n'avait pas seulement pour cause la méfiance générale où, depuis quelque temps, Manning et ses amis étaient de Newman. Elle tenait à ce que celui-ci avait, dans la dernière partie de l'*Apologia*, abordé quelques-unes des questions débattues entre les « libéraux » et les « ultramontains ». Non qu'il eût voulu, plus que par le passé, se mêler à des polémiques où il n'approuvait aucune des thèses en conflit ; mais, toujours préoccupé de l'accusation de mensonge, il avait jugé nécessaire de ne pas laisser sans réponse ceux qui, prenant prétexte de certaines exagérations, prétendaient que sa nouvelle religion l'obligeait à des croyances qu'il ne pouvait sincèrement accepter, et que dès lors il devait ou abdiquer sa raison dans une servitude dégradante, ou se soulager par une infidélité secrète et hypocrite. Comme dans le reste de l'*Apologia*, il paraissait donc n'avoir en vue que ses accusateurs protestants. Je n'affirmerais pas cependant qu'il n'eût saisi avec plaisir cette occasion de marquer sa ligne entre les deux fractions extrêmes de ses coreligionnaires, sans les provoquer directement à aucune controverse. En tous cas, c'était la première manifestation publique de ses opinions sur ces questions brûlantes, et, à ce titre, elle mérite que nous nous y arrêtions.

L'auteur déclare d'abord que « du jour où il est devenu catholique, il s'est senti dans une paix et un contentement parfait et n'a jamais éprouvé un seul doute ». Il affirme sa foi entière à toutes les vérités catholiques, même à celles autour desquelles peuvent s'élever ce qu'il appelle des « difficultés intellectuelles » ; « car, dit-il finement et justement, je n'ai jamais pu voir aucune connexité entre le sentiment, si vif qu'il puisse être, de ces difficultés, entre leur nombre, si grand qu'on le suppose, et le doute sur les doctrines auxquelles elles sont attachées ; suivant moi, dix mille difficultés ne font pas un doute ; difficulté et doute ne se jugent pas d'après la même mesure ». Abordant ensuite l'une des vérités catholiques qui éveillait le plus d'ombrages, l'infailibilité de l'Eglise, il en montre la convenance, la nécessité, le bienfait, et déclare y être « absolument soumis ». Il proclame sa foi à tout le dogme révélé, « tel qu'il est infailliblement interprété par l'autorité à laquelle il a été confié, et, implicitement, tel qu'il sera interprété par cette même autorité, jusqu'à la fin des temps ». Il ajoute, évidemment avec la pensée de se séparer de certaines témérités du *Rambler* :

Je me sou mets de plus aux traditions de l'Eglise universellement reçues, dans lesquelles se trouve la matière des nouvelles définitions dogmatiques qui sont faites de temps en temps et qui sont, à toutes

les époques, le vêtement et la manifestation du dogme catholique déjà défini. Et je me soumetts à ces autres décisions du Saint-Siège, théologiques ou non, prononcées par les organes qu'il a lui-même désignés; lesquelles, même si je laisse de côté la question de leur infaillibilité et si je les considère au point de vue le moins élevé, se présentent à moi avec un droit à être acceptées et obéies. Je considère aussi que, graduellement et dans la suite des temps, l'investigation catholique a pris certaines formes déterminées et est devenue une science, avec une méthode et une phraséologie qui lui sont propres, sous l'action de grands esprits, tels que saint Athanase, saint Augustin et saint Thomas; et je ne me sens nullement tenté de mettre en pièces ce grand legs intellectuel qui nous a été ainsi transmis pour les temps où nous sommes.

Mais, non moins préoccupé des exagérations de l'école opposée, Newman s'attache à démontrer que l'infailibilité n'a nullement pour conséquence l'espèce de « captivité intellectuelle » préconisée par Ward, qu'elle n'implique, à aucun degré, ces définitions multipliées et, en quelque sorte, continues, qui décourageraient tout travail indépendant, cette surveillance ombrageuse et oppressive de tous les actes, de toutes les paroles du fidèle, qui le réduirait « à combattre, comme les soldats perses, sous le fouet, de telle sorte qu'on pourrait dire de lui, avec vérité, que la liberté de son intelligence est morte sous les coups ». Il expose toutes les raisons de droit et de fait qui limitent l'exercice de cette infailibilité; il montre, par l'histoire, que les définitions sont rares, lentement préparées pendant des siècles et qu'elles ne font jamais que constater des croyances admises antérieurement; il insiste notamment sur ce que l'infailibilité laisse subsister le libre travail préparatoire des esprits et qu'on se fait une idée fautive et incomplète du catholicisme, en n'y voyant que le principe de l'autorité¹.

¹ « Chaque fois, dit Newman, que l'infailibilité s'exerce, son action résulte d'une opération intense et variée de la raison, agissant à la fois comme son alliée et comme son adversaire; et, son œuvre accomplie, elle provoque, à son tour, une réaction de la raison contre elle; et, comme, dans un gouvernement civil, l'Etat existe et se soutient par le moyen de la rivalité et de la collision, des empiètements et des défaites des partis qui le composent, de même la chrétienté catholique n'est pas une simple manifestation d'absolutisme religieux, mais présente un spectacle continu de l'autorité et du jugement privé, avançant ou reculant alternativement, comme le flux et le reflux de la marée. C'est un vaste assemblage d'êtres humains, aux intelligences indociles et aux passions sauvages, réunis par la beauté et la majesté d'un pouvoir surhumain, dans ce qu'on pourrait appeler une grande école de correction ou d'éducation; non comme dans un hôpital ou

De ce qu'il existe un don d'infaillibilité dans l'Eglise catholique, Newman n'en conclut pas que les autorités en possession de ce don soient infaillibles dans tous leurs actes; il admet, au contraire, que « l'histoire de l'Eglise fournit des exemples d'un pouvoir légitime, exercé avec dureté ». Mais il estime que, d'ordinaire, ceux qui ont été ainsi frappés avaient tort, sinon au fond, du moins au point de vue de l'opportunité. Seulement, il comprend que, dans le cas de quelques-unes de ces interventions, l'autorité soit jugée défavorablement, surtout quand « elle se trouve momentanément soutenue par un parti exagéré et violent, qui exalte des opinions jusqu'à en faire des dogmes et qui a surtout à cœur de détruire toute école de pensée autre que la sienne ». Ici, Newman n'est plus seulement dans l'histoire; il est en face de la crise du moment, de celle dont il souffre et dont il voit souffrir autour de lui :

Un tel état de choses peut être, pendant qu'il existe, irritant et décourageant pour deux ordres de personnes : pour les hommes modérés qui voudraient réduire, autant que loyalement elles peuvent l'être, les différences entre les opinions religieuses, et aussi pour ceux qui perçoivent vivement les maux de leur époque et sont honnêtement avides d'y remédier; maux que les théologiens de tel ou tel pays étranger ignorent absolument, et que, même aux lieux où ils existent, il n'est pas donné à tous d'apprécier. C'est là l'état des choses, à la fois dans le passé et dans le présent. Nous vivons dans un siècle surprenant; l'élargissement du cercle des connaissances profanes, aujourd'hui, cause une vraie perplexité, d'autant plus qu'il promet de s'élargir encore et cela avec plus de rapidité et des résultats plus frappants. Or, ces découvertes, certaines ou probables, ont, en fait, une action indirecte sur les opinions religieuses, et alors surgit cette question : Comment les droits respectifs de la révélation et de la science naturelle pourront-ils se concilier?

Newman entrevoit, pour beaucoup d'âmes « séduites par le ton audacieux des écoles de la science profane, le danger de se laisser entraîner dans l'abîme sans fond du libéralisme de la pensée ». Parmi ces « libéraux », il distingue des éléments très divers. Il en est qui ont une sorte d'irritation, d'animosité personnelle contre la vérité révélée. D'autres sont indifférents et étrangers

une prison, non pour être couchés dans un lit ou pour être ensevelis vivants; mais, s'il m'est permis de changer ma métaphore, pour être rassemblés dans quelque grande manufacture morale, où se fond, s'affine et se moule, par un incessant et bruyant travail, la matière brute de la nature humaine, si excellente, si dangereuse, si propre à réaliser la pensée divine. »

aux questions religieuses. Ceux dont il se préoccupe davantage, sont « ces hommes nombreux, appartenant aux rangs élevés de la société et animés d'un esprit sincère, lesquels, suivant la disposition particulière de chacun d'eux, sont, ou simplement troublés, ou effrayés et conduits au désespoir, par la confusion entière où les découvertes et les théories récentes ont jeté leurs idées les plus élémentaires sur la religion ». Suit un morceau que je tiens à citer, car Newman s'y révèle tout entier, avec son âme droite et son esprit complexe, avec sa foi ferme et sa compréhension sympathique des idées de son temps, avec sa généreuse sollicitude des consciences troublées et son sens aigu des difficultés à surmonter pour leur venir en aide, avec ses aspirations d'apôtre, ses intuitions de voyant et ses hésitations à conclure, ses répugnances à agir :

Qui ne serait ému en pensant à la situation de tels hommes? Qui pourrait avoir contre eux une parole sévère? Je rappelle, en leur faveur, ces belles paroles de saint Augustin : *Illi in vos sæviant*, etc. : « Que ceux-là soient, pour vous, sévères qui n'ont pas connu les difficultés qu'on éprouve à distinguer l'erreur de la vérité et à trouver le vrai chemin de la vie au milieu des illusions du monde! » Combien de catholiques se sont, dans leur pensée, attachés à de tels hommes, dont beaucoup sont si bons, si vrais, si nobles! Combien de fois ne s'est pas élevé, dans leur cœur, le désir de voir sortir, des rangs catholiques, un champion pour défendre la vérité révélée, contre ceux qui l'attaquent! Bien des personnes, catholiques ou protestantes, m'ont demandé de le faire moi-même; mais j'ai été arrêté par de graves difficultés. Une des plus grandes est que, dans le moment actuel, il est fort embarrassant de préciser ce qu'il faut attaquer et renverser. Je suis loin de nier que les connaissances scientifiques soient réellement en progrès; mais c'est par accès et par bonds : des hypothèses s'élèvent et tombent; il est difficile de prévoir quelles sont celles qui resteront debout, ou quel sera l'état de la science, par rapport à elles, d'année en année. Dans cet état de choses, il m'a paru peu digne, pour un catholique, de s'appliquer à cette œuvre vaine, de poursuivre ce qui ne sera peut-être bientôt plus que des fantômes, et de chercher, en vue de quelques objections spéciales, à inventer ingénieusement une théorie qui, avant d'être achevée, aura peut-être fait place à quelque autre théorie plus récente, et cela parce que ces objections premières auront été mises à néant par l'apparition d'objections nouvelles. Il m'a semblé que nous étions dans un temps où les chrétiens étaient appelés à la patience, et où ils n'avaient d'autres moyens de venir en aide à ceux qui s'alarment que de les exhorter à avoir un peu de foi et de courage et à « se

garder » comme dit le poète « de tout pas dangereux ». Plus j'ai réfléchi sur cet ordre d'idée, plus il m'a paru évident, et j'ai été conduit à supposer que, si je tentais ce qui promettait si peu de succès, je trouverais la plus haute autorité catholique opposée à cette tentative, et que j'aurais perdu mon temps et le travail de ma pensée à faire ce qu'il serait imprudent de mettre, sous quelque forme que ce fût, sous les yeux du public, ou ce qui, si je le faisais, ne servirait qu'à compliquer davantage des choses déjà trop compliquées sans mon intervention. C'est dans ce sens que j'interprète les actes récents de cette autorité. Je les comprends comme liant les mains d'un controversiste tel que je l'eusse été moi-même, et nous enseignant cette vraie sagesse que Moïse enseignait à son peuple, lorsque les Egyptiens le poursuivaient : « Ne craignez pas et restez en repos ; le Seigneur combattra pour vous, et vous vous tairez. » Et, bien loin de trouver aucune difficulté à obéir en cette circonstance, j'ai toute raison d'être reconnaissant et satisfait d'avoir une direction si claire dans un cas difficile.

C'est ainsi que Newman, sans vouloir traiter le sujet à fond ni surtout engager de controverse, marquait, à l'adresse, non seulement des protestants, mais aussi des catholiques, les grandes lignes de la *via media* où il entendait se tenir, entre les témérités de certains libéraux et les exagérations des ultras. Que ces derniers vissent là une répudiation de leurs thèses extrêmes, je n'en suis pas surpris. Mais qu'ils y trouvassent motif à suspecter l'orthodoxie et la fidélité du grand converti, c'est ce qu'on aurait peine à comprendre, si l'on ne savait jusqu'où peuvent aller, dans les esprits même les plus sincères et les plus élevés, les préventions de parti.

VIII

Ces préventions allaient se manifester, à ce moment même, en une affaire qui devait être particulièrement pénible à Newman. Celui-ci, dès sa conversion, avait été frappé de la nécessité de faire cesser l'infériorité où, par suite des anciennes proscriptions, les catholiques étaient demeurés dans le domaine de la haute culture universitaire. C'est pour cette raison qu'il avait accepté le rectorat de l'université fondée par les évêques irlandais, et qu'en dépit de tant de causes de découragement, il avait prolongé son effort durant sept années. Il professait alors qu'une université pleinement et exclusivement catholique, comme celle à laquelle il cherchait à insuffler la vie, était bien préférable à l'université mixte ou neutre, sans nier cependant que, dans certains cas et

faute de mieux, il ne pût devenir opportun de recourir à cette dernière solution; seulement alors, certaines précautions s'imposeraient. En 1854, l'abolition des tests religieux, exigés jusque-là pour l'immatriculation aux universités d'Oxford et de Cambridge, le conduisit à envisager de plus près cette éventualité de la fréquentation des universités protestantes; il ne lui échappait pas, en effet, que les jeunes catholiques anglais, qu'il avait tant de peine à attirer à Dublin, seraient tentés de profiter de la porte qui leur était ainsi ouverte; ce pouvait être la ruine de l'œuvre à laquelle il se dévouait en Irlande. Il s'en expliqua, à cette date même, dans une lettre à l'un des évêques anglais, Mgr Grant: il lui signala quels dangers courrait la jeunesse catholique, si on la laissait se mêler aux étudiants protestants, sans avoir préalablement fondé, dans la ville universitaire, un collège catholique, ou tout au moins une maison d'études, un *hall* qui leur servît de centre et de point d'appui; il ne put se retenir d'ajouter que, si l'on tentait quelque fondation de ce genre à Oxford, il s'y sentirait plus à sa place qu'à Dublin. C'est qu'au fond, cet Oxford qui avait occupé tant de place dans sa vie, et dont, depuis le 22 février 1846, « il avait, disait-il, seulement aperçu les flèches de loin, en passant », lui tenait au plus intime de l'âme, par des liens que rien n'avait pu rompre. « De toutes les choses humaines, écrivait-il à un de ses anciens amis anglicans, Oxford est peut-être celle qui est la plus près de mon cœur, et je ne puis parvenir à me convaincre que je ne reverrai jamais ce que j'aime tant¹. » En dépit du grand changement survenu dans sa vie, il était demeuré un *Oxford man*.

Après s'être démis, en 1858, de son rectorat irlandais, Newman se sentit encore plus porté à regarder du côté de son cher Oxford. Quelques jeunes étudiants catholiques commençaient à y arriver, encore peu nombreux, parce que les collèges, toujours maîtres des admissions, ne s'étaient pas encore habitués à les recevoir. Mais il fallait s'attendre à ce que ce nombre augmentât. Les familles catholiques d'un certain rang attachaient grand prix aux avantages sociaux que la fréquentation des universités devait assurer à leurs enfants². Certains membres du clergé, dont plusieurs évêques, n'en paraissaient pas trop effarouchés et rêvaient d'un collège catholique à établir à Oxford. Le cardinal Wiseman, entre autres, avait

¹ *Autobiography of Isaac Williams*, p. 130.

² Voy. notamment l'opinion d'un ancien converti, fort mêlé à toute l'action catholique, M. Ambroise Phillipps de Lisle, et d'un converti plus récent, légiste éminent, M. Bellasis. (*Life and letters of Ambr. Phillipps de Lisle*, p. 2 à 4 et *Memorials of Sergeant Bellasis*, p. 194, 195.)

été tout d'abord séduit à l'idée de voir ses coreligionnaires rentrer ainsi dans cette métropole intellectuelle dont ils étaient exclus depuis trois siècles; cette rentrée lui semblait faire partie de l'œuvre de réparation et de rapprochement qu'il avait si largement conçue. Naturellement, à ceux qui pensaient que les catholiques pouvaient revenir à Oxford, le nom de Newman se présentait tout de suite, comme celui de l'homme qui aurait qualité pour présider à ce retour, et serait le mieux placé pour en écarter ou en atténuer les dangers. Newman, de son côté, était prêt à répondre à l'appel qui lui serait adressé; sans idée arrêtée sur ce que les circonstances permettraient d'entreprendre, il était tout frémissant à la pensée de se retrouver sur le théâtre de son premier apostolat, et il avait l'instinct que le souvenir encore vivant de la domination morale qu'il y avait si longtemps exercée, l'aiderait à y faire plus de bien qu'ailleurs.

En 1864, l'occasion attendue parut s'offrir. Newman trouva à acheter à Oxford un terrain assez étendu. D'accord avec son évêque, Mgr Ullathorne, et avec plusieurs catholiques de marque, il annonça l'intention d'y élever une église et d'y établir un couvent de l'Oratoire. Point n'était question, pour le moment, d'y fonder un collège ou une maison d'études, ni de rien faire qui impliquât une coopération quelconque à l'œuvre universitaire. Partant de ce fait que des jeunes gens catholiques venaient à Oxford, et qu'ils y étaient sans protection contre le danger réel des fréquentations protestantes, le fondateur du nouvel Oratoire entendait seulement leur apporter cette protection, sans se prononcer sur le point de savoir si leur venue à Oxford devait être ou non approuvée et encouragée. Son but était donc bien limité, bien modeste. Mais Newman de nouveau à Oxford, cela seul était en soi un événement considérable, gros de conséquences. Que ne pouvaient pas en craindre les protestants, en espérer les catholiques?

A la première nouvelle de ce projet, Pusey se montra inquiet, troublé. Il comprenait sans doute que les catholiques romains l'eussent conçu, il s'étonnait même qu'ils n'y eussent pas pensé plus tôt; mais, à son point de vue, il redoutait l'action de Newman sur la jeunesse, craignait que sa présence à Oxford n'y ruinât l'influence du parti *High Church* et ne réveillât les passions ultra-protestantes. Il chercha donc, par des moyens indirects, à le faire renoncer à son dessein¹. Il n'y avait pas là de quoi arrêter Newman. Mais des difficultés plus sérieuses et plus inattendues s'élevèrent du côté catholique. C'est que la question de la fréquentation des univer-

¹ *Life of Pusey*, t. IV, p. 103 à 105.

sités nationales était devenue une de celles sur lesquelles portait la controverse entre les libéraux du *Rambler* ou de l'*Home and Foreign* et leurs adversaires de la *Revue de Dublin*. L'ardeur avec laquelle les premiers préconisaient cette fréquentation, la nature de quelques-uns de leurs arguments, l'agitation indiscrete de tel de leurs partisans, par exemple d'un certain Ffoulkes qui devait bientôt retourner au protestantisme, rendaient la thèse suspecte aux esprits qu'inquiétait le libéralisme. Manning, Ward s'étaient prononcés hautement contre elle, dans la *Revue de Dublin*. Ils arguaient des condamnations, tout récemment encore prononcées par Pie IX, contre l'éducation mixte. Sans doute il y avait réponse à cet argument, et la preuve en est qu'aujourd'hui les autorités religieuses, à commencer par celles de Rome, permettent cette fréquentation; il leur paraît que, somme toute, étant données les conditions particulières de l'Angleterre, elle a encore moins d'inconvénients que d'avantages, et l'expérience de chaque jour leur donne raison. Mais il a fallu du temps pour arriver à cette conclusion. Sur le premier moment, beaucoup se laissaient troubler par les objections des adversaires de la fréquentation.

Aussitôt annoncé, le projet de Newman se heurte donc à une opposition puissante, conduite par Ward et Manning. Ce dernier emploie, à le faire échouer, tout son crédit et toute son habileté. On pourrait faire observer que l'entreprise, réduite à la fondation d'une maison de l'Oratoire à Oxford, ne tranche pas la question de la fréquentation universitaire et que Newman a eu soin de ne pas émettre d'opinion à ce sujet. Mais les opposants répondent que le seul fait de la présence de Newman à Oxford aura pour résultat d'y attirer la jeunesse catholique; ils la voient déjà se pressant en foule sur les pas d'un tel maître, et le danger qu'ils redoutent pour elle, ce n'est pas seulement la contamination protestante des professeurs et des étudiants de l'université, c'est aussi, peut-être surtout, l'influence de Newman lui-même, devenu suspect à leurs yeux. Des représentations sont portées jusqu'à Rome, où l'on dénonce le danger d'une éducation qui rendra les jeunes catholiques plus Anglais et moins romains, et où l'on ne manque pas de faire apparaître, derrière Newman, le spectre du libéralisme, alors si suspect au Vatican. La congrégation de la Propagande, saisie de ces plaintes, invite l'épiscopat anglais à se réunir pour en délibérer. Manning agit sur les évêques, et tout d'abord, usant de l'influence qu'il a acquise sur Wiseman vieilli, il le décide à se prononcer contre la fréquentation universitaire qu'il avait d'abord vue de bon œil. A ceux des évêques qui, sentant la nécessité d'un enseignement supérieur pour la jeunesse catholique, seraient dis-

posés, à défaut de solution meilleure, à examiner les conditions d'une participation aux universités nationales, il fait entrevoir, comme une solution possible et même prochaine, la création d'une université purement catholique. Quelques jours avant la réunion épiscopale, il rédige sur l'opportunité de la fréquentation des universités, un questionnaire signé du cardinal et adressé aux convertis, anciens *Oxford-men*, et généralement aux prêtres ou laïques en mesure de donner un avis autorisé. Tel est l'esprit qui préside à cette enquête qu'on omet précisément d'interroger le plus illustre de ces *Oxford men*, celui qui est à la fois le plus intéressé et le plus compétent; Newman est tenu systématiquement à l'écart, sans que personne lui demande seulement son avis. Ainsi préparée, la délibération des évêques, qui a lieu le 13 décembre 1864, aboutit à déclarer inopportune la fondation projetée par Newman; dans une lettre adressée à la Propagande, les évêques insistent sur la nécessité de décourager les catholiques d'envoyer leurs enfants à Oxford; toutefois plusieurs d'entre eux qui, au fond, répugnent aux mesures extrêmes, déclarent que, dans l'état des choses, il y aurait lieu de beaucoup réfléchir avant d'édicter une prohibition formelle¹. S'inclinant devant le jugement des évêques, Newman écrit aussitôt à Mgr Ullathorne qu'il abandonne son projet. Peu après, il revend son terrain à l'Université.

Newman, dont nous avons déjà pu observer plus d'une fois l'âme « sensitive », prompt à se replier douloureusement sur elle-même quand elle se sentait mal comprise et mal jugée, fut fort attristé, moins encore de l'échec du projet lui-même, que de la défiance qui lui avait été témoignée par les chefs de son Eglise. A M. Phillipps de Lisle qui lui reprochait d'avoir abandonné la partie, il écrivait : « La raison de ma conduite est que je savais que l'opposition était dirigée, non pas tant contre un Oratoire à Oxford, que contre moi². » Il avait conscience de mériter mieux. Et comment se serait-il défendu d'une certaine amertume, en voyant qu'à l'heure où ceux qu'il avait quittés, convaincus par l'*Apologia*, lui rendaient justice, cette même justice lui était refusée par ceux auxquels il était venu, au prix de si grands sacrifices? Il n'ignorait pas la part considérable prise par Manning à cette affaire; il en garda une impression qui tendit plus encore ses rapports avec lui. Quant au revirement de Wiseman, il lui fut d'autant plus sensible, qu'il prisait très haut ses services. Peu de mois après, au lendemain de la mort de

¹ *Life of Manning*, t. II, p. 289 à 297; *W. G. Ward and the Catholic Revival* p. 189 à 194; *Life of Wiseman*, t. II, p. 475 à 477; *Life and Letters of Ambr. Phillipps de Lisle*, t. II, p. 1 à 9.

² *Life and Letters of Ambr. Phillipps de Lisle*, t. I, p. 9.

ce prélat, il écrivait à un de ses amis : « Le cardinal a accompli une grande œuvre. Hélas ! je voudrais bien qu'il n'eût pas accompli son dernier acte. Il a vécu juste assez, pour mettre un éteignoir sur le projet d'Oxford, contrairement à tout ce qu'il avait désiré et dit, les années précédentes ¹. »

Comme on le verra plus tard, cette question d'Oxford n'était pas définitivement terminée, elle devait renaître. Mais les décisions auxquelles elle avait donné lieu, dans cette première phase, étaient regrettables ; ce n'était pas seulement à raison de la solution trop timide et trop étroite, donnée à un problème, après tout, nouveau et embarrassant ; c'était surtout parce qu'on y avait vu naître, chez les autorités religieuses, prévenues par des dénonciations mal fondées, un parti-pris de tenir à l'écart et comme en état de suspicion le plus illustre et non le moins pur des catholiques anglais, celui qui méritait le plus d'être honoré par elles, et cela, à l'heure même où l'étonnant succès de l'*Apologia* leur montrait qu'elles ne pouvaient avoir un plus puissant champion, une meilleure caution auprès de l'opinion britannique. Et ce n'était là que le point de départ d'une situation qui allait se prolonger. Cette quasi-mise à l'index devait se continuer, en s'aggravant, pendant plusieurs années, jusqu'au jour, malheureusement tardif, de la grande réparation, quand Newman, devenu presque octogénaire, recevra la pourpre des mains de Léon XIII. A ce spectacle, on a le sentiment douloureux et humiliant, non seulement d'une injustice, mais d'une inexplicable maladresse. On se rappelle le pronostic de Stanley, s'écriant, à la nouvelle de la conversion de Newman : « Les conséquences en seront incalculables. Après tout ce qu'a fait Newman anglican, on ne peut dire ce que, s'il vit, ne peut pas faire un Newman romain, à la fois aux catholiques romains et à nous ². » Pouvaient-on supposer que ce seraient des catholiques qui s'appliqueraient à entraver cette action de Newman romain ?

Notre humiliation s'accroît encore, quand nous voyons que les anciens amis anglicans du grand converti n'étaient pas sans s'apercevoir de l'espèce de disgrâce où il était auprès d'une partie de ses nouveaux coreligionnaires et qu'ils s'apitoyaient à son sujet. Dès 1861, Church, à propos d'une lettre affectueuse qu'il recevait de Newman, y notait la réserve que celui-ci gardait sur sa situation présente. « Sûrement, ajoutait-il, il n'y a pas eu plus de gratitude chez nos frères romains qu'il n'y en avait eu chez nous-mêmes ³. » Deux ans plus tard, en septembre 1863, Rogers, au

¹ *Life of Wiseman*, t. II, p. 477.

² *Life of Dean Stanley*, t. I, p. 343.

³ *Life and Letters of Dean Church*, p. 158.

retour d'une visite faite à Newman, dans sa maison d'Egbaston, tout en rappelant l'accueil charmant et touchant de son ancien maître, disait ne pouvoir penser sans tristesse à sa situation, telle qu'elle lui était apparue dans cette visite, et telle que la lui avait montrée, peu après, une conversation avec Ward. « Là, disait-il, il est presque seul, sans aucun de ses vieux amis auprès de lui, surmené de travail, et dans une voie qui n'est pas la sienne, qui ne rentre pas dans les plans qu'il avait formés pour lui et auxquels il semblait préparé, rejeté par la communion à laquelle il s'est dévoué, et évidemment sensible à ce fait d'être rejeté. » Peu de temps après, dans une autre lettre, il disait que Newman lui paraissait « un poisson hors de l'eau »; il insistait sur son isolement, séparé qu'il était de presque tous ses anciens amis, en froid avec les vieux catholiques romains, n'ayant plus d'intérêt que dans les soixante-dix ou quatre-vingts enfants de convertis, élevés dans son école. Il le voyait délaissé par Dalgairns, par Faber, n'ayant plus que Saint-John qui lui demeurât attaché. Il rappelait enfin l'opposition qu'il avait rencontrée chez les évêques irlandais, quand il était à la tête de l'université de Dublin. « Après avoir, disait-il, abandonné l'Eglise anglaise pour la romaine, et l'Angleterre et ses amis anglais pour l'Irlande et les Irlandais, il doit avoir été mortifiant et triste d'être renvoyé à la place qu'on avait quittée en brisant tous ou presque tous les liens qui vous y attachaient ¹. » Que, dans ce tableau, la compassion de l'ami ou les préventions du protestant aient forcé quelques traits, je le veux bien; mais combien il était fâcheux d'avoir fourni aux anglicans l'occasion de telles réflexions! Était-ce le moyen de les déterminer à se convertir à leur tour?

Du moins, Rogers et Church ne se faisaient pas l'illusion de croire, comme quelques autres qui voyaient les choses de plus loin, que de tels désappointements pouvaient ébranler la foi de Newman et le ramener à son ancienne communion. Celui-ci, d'ailleurs, avait pris soin de ne laisser, sur ce point, aucun doute. Il ne manquait aucune occasion d'affirmer sa fidélité catholique. Dès 1862, il avait écrit, à l'adresse de ceux qui le croyaient tenté de revenir à l'anglicanisme :

Je n'ai pas eu une hésitation d'un moment, dans ma foi en l'Eglise catholique, depuis que j'ai été reçu dans son bercail. J'éprouve et j'ai toujours éprouvé une suprême satisfaction dans son culte, sa discipline et sa doctrine... Je déclare, au contraire, que le protestantisme est la plus triste des religions possibles; que la pensée du service

¹ *Letters of lord Blackford*, p. 246 à 250.

anglican me fait frissonner et que celle des « Trente-neuf articles » me fait frémir. Retourner à l'Eglise d'Angleterre! Non! « Le filet est rompu, et nous sommes délivrés. » Je serais un fou achevé (pour me servir d'un terme modéré) si, dans ma vieillesse, je quittais « la terre où coulent le lait et le miel », pour la cité de confusion et la maison de servitude ¹.

IX

Un homme eût pu paraître appelé par sa situation, par ses idées, à s'interposer dans les malheureuses divisions des catholiques, à mettre à la raison les partis extrêmes, à faire prévaloir une politique de conciliation et de pacification : c'était le chef de l'Eglise d'Angleterre, l'archevêque de Westminster, le cardinal Wiseman. Il n'aimait pas les partis extrêmes et violents. Sa belle humeur, pleine de cordialité, avait besoin de se sentir en paix et en bonne entente avec tout le monde. Son intelligence ouverte aux idées larges et généreuses, répugnait aux exagérations, aux étroitesse, à l'esprit d'exclusivisme et d'excommunication. Loin de se plaindre à maudire son temps, son désir avait toujours été de dissiper les malentendus qui le séparaient du catholicisme; il rêvait de voir l'Eglise s'associer aux grands mouvements du monde moderne, en y infusant son esprit, en les sanctifiant. Il professait qu'il avait toujours été dans le génie et dans la tradition de cette Eglise, de s'assimiler ce qu'avaient de bon les civilisations successives au milieu desquelles elle devait vivre. C'était la thèse qu'il avait développée, en 1861, dans le discours d'inauguration de l'Académie de la religion catholique, fondée sous ses auspices, à Londres.

Mais, à l'époque où nous sommes arrivés, la volonté du cardinal qui n'avait jamais été très énergique, était encore affaiblie par l'âge et la maladie. Loin de chercher à dominer la bataille, il était plutôt soucieux de se tenir à l'écart des luttes et des tracasseries. Obligé souvent, par sa santé, de se retirer à sa maison de campagne, il y prolongeait volontiers ses séjours, se plaisant alors à vivre des souvenirs du passé, ou bien trouvant son repos et sa distraction dans la composition d'hymnes latines et de drames destinés à être joués par des pensionnaires de couvents. L'impression pénible qu'il gardait du long conflit avec son coadjuteur augmentait encore cette soif de tranquillité. « Il est timide, disait de lui, en 1863, Manning, dans une lettre à Mgr Talbot, et il désire finir ses jours en n'ayant plus de troubles ². » Et plus tard, le même Manning,

¹ Cité dans le livre de Henry Jennings sur le *Cardinal Newman*, p. 403.

² *Life of Manning*, t. II, p. 175.

évoquant les souvenirs de ce temps, rappelait que la vieillesse de Wiseman apparaissait à ses amis, « comme ces dernières heures de l'après-midi, où le travail commence à languir, où le silence du soir approche ». Il ajoutait ailleurs : « On eût dit qu'il se reposait, après vingt années d'incessant labeur. C'était pour lui le temps de se souvenir et de faire un retour sur soi-même. Avec ceux qui l'entouraient, il aimait à revenir sur le passé et à rappeler les changements dont il avait été le témoin ¹. » Manning profitait de cet état d'esprit, pour imprimer à l'administration ecclésiastique une direction conforme à ses vues propres. Depuis l'affaire Errington, le cardinal avait, plus que jamais, pris l'habitude de s'en remettre à lui pour beaucoup de questions à traiter; il avait confiance dans son zèle, avait expérimenté son habileté et subissait l'action de sa volonté plus forte. Que souvent il fût ainsi conduit là où il ne fût pas allé de lui-même, on ne saurait le contester. En abandonnant à Ward la direction de la *Revue de Dublin*, il couvrait d'avance de son patronage toutes les thèses extrêmes qui allaient y être exposées. Il en venait même, sous la pression de Manning, à se prononcer personnellement pour quelques-unes de ces thèses, parfois au risque de se donner un démenti; ainsi l'avons-nous vu faire, quand il s'agit de faire échec au projet d'Oratoire à Oxford. Il en fut de même dans une autre affaire dont j'aurai l'occasion de parler au cours de ces études, l'affaire de « l'Association pour promouvoir l'union de la chrétienté ».

Dans le camp où le prélat vieilli se laissait ainsi entraîner, il devait éprouver parfois un certain malaise et se sentir hors de sa voie. Après le congrès de Malines, quand le discours de Montalembert fut dénoncé à l'Index, les liens existant entre Ward et le cardinal firent croire et dire que ce dernier avait appuyé cette dénonciation. Informé de ce bruit, Wiseman se hâta de le démentir, déclarant que, s'il ne partageait pas toutes les idées politiques de Montalembert, il ne voyait, dans son discours, « aucune erreur sur les choses de foi et de morale de nature à provoquer une dénonciation », et il le fait assurer que « le respect et l'affection qu'il lui portait n'étaient en rien diminués ² ». Quand parurent le *Syllabus* et l'Encyclique, il souffrit évidemment des interprétations qui semblaient prendre plaisir à proclamer, entre l'Eglise et la société moderne, un divorce contraire à toutes ses vues. Les efforts de l'épiscopat français pour faire prévaloir une interprétation différente, l'intéressèrent vivement. Il eut la velléité de faire,

¹ *Life of Wiseman*, t. II, p. 453.

² *Ibid.*, t. II, p. 462.

lui aussi, quelque chose, mais sans aboutir. « Les évêques français ont agi, disait-il avec regret au cours de sa dernière maladie, mais je n'ai encore rien fait ¹. »

Si désireux qu'il fût de repos, Wiseman sortait encore parfois de sa retraite, pour quelque démonstration publique. Ainsi, au congrès de Malines, avait-il, à côté de Montalembert et devant les catholiques de tous pays, prononcé un discours qui eut un grand retentissement et où il exposait les progrès du catholicisme en Angleterre. Autant que sa santé le lui permettait, il continuait à faire des *lectures* sur des sujets variés. Son succès était vif, et les comptes-rendus des journaux de plus en plus favorables. Il constatait avec plaisir « cette unanimité étonnante ». « C'est certainement un phénomène, écrivait-il en 1863, à un ami; personnellement, cela m'importe peu; mais, comme action sur l'opinion publique, je pense que c'est beaucoup. » Et il ajoutait, revenant sur une idée qui lui était chère : « J'ai souvent pensé et dit que le *lecture platform* est à nous, si nous le voulons. » En cette même année, sur la demande expresse d'un clergyman protestant, fondateur de vastes écoles, il parlait, au musée de Kensington, dans une salle remplie d'ouvriers et d'ouvrières. « J'ai rarement, écrivait-il, éprouvé plus de satisfaction. » De toutes parts, les sociétés savantes et littéraires, les comités philanthropiques sollicitaient son concours et lui rendaient hommage. Pendant ses maladies, arrivaient constamment des lettres d'ecclésiastiques de confessions diverses, qui suggéraient des remèdes. Wiseman jouissait de cette popularité qu'il comparait aux clameurs haineuses de la campagne contre « l'agression papale ² ». Pour être ainsi coquetterie avec l'opinion anglaise, il ne la ménageait pas cependant, quand elle s'égarait; en 1864, il flétrissait, dans un mandement indigné, les honneurs inouïs, rendus, non seulement par le populaire, mais par les plus hauts représentants de la société anglaise, y compris les évêques, à Garibaldi, alors en visite à Londres; il rappelait à ces prélats les déclarations sauvages d'impiété et d'athéisme, tout récemment faites par le condottiere. Le *Times* essayait de contester cette dernière assertion, mais, après réplique du prélat, il devait s'avouer vaincu.

En cette même année 1864, l'Angleterre s'agitait pour préparer la célébration du troisième centenaire de Shakespeare. Des démarches furent faites auprès de Wiseman, par l'Institut royal et par des délégués ouvriers représentant deux millions et demi d'adhérents,

¹ *Life of Wiseman*, t. II, p. 512.

² *Ibid.*, t. II, p. 471 à 498.

pour l'inviter à siéger dans le comité d'organisation et à faire, en cette grande solennité, une conférence publique. « J'ai considéré, écrivait-il à un ami le 24 octobre 1864, comme une affaire capitale pour la religion, d'accepter cette *lecture*, en raison du bon effet qu'il y aura à voir un sujet national confié à un membre de la hiérarchie catholique¹. » Après divers ajournements, la conférence fut fixée au 27 janvier 1865.

En dépit de sa santé de plus en plus ébranlée, le cardinal s'était mis à l'œuvre avec ardeur. Mais, dans les premiers jours de janvier 1865, il se trouva tout à coup plus mal, et il fut bientôt visible que la fin approchait. Wiseman s'en rendit compte. Il languit quelques semaines, édifiant ceux qui l'entouraient par sa douceur, sa foi et sa piété, réglant lui-même tout ce qui concernait ses funérailles. Aux heures de répit, il revenait volontiers sur le revirement de l'opinion anglaise à son sujet : « Je pense, dit-il un jour, que beaucoup me regretteront, j'entends des protestants. Je ne crois pas qu'ils veuillent toujours me regarder comme un si grand monstre. » Ses derniers conseils aux membres du chapitre furent pour leur recommander la paix et l'union, même au prix de l'abandon de leurs opinions personnelles. Il demanda qu'on fit revenir Manning alors à Rome, mais eut peine à le reconnaître, quand il arriva. Il s'éteignit, quelques jours après, le 15 février².

Ses funérailles furent un événement. A voir l'affluence des prêtres, des religieux, des fidèles, l'éclat des cérémonies, on put juger du développement qu'avait pris la vie catholique en Angleterre, sous sa primatie; à voir l'émotion du pays tout entier, les témoignages de regrets et de déférence donnés par les protestants eux-mêmes, les éloges à peu près unanimes de la presse, la présence aux obsèques de plusieurs hauts personnages, et surtout l'affluence inouïe, inattendue de la foule défilant devant son corps ou se pressant dans les rues, sur le passage du convoi, tous les signes en un mot d'un deuil national que le *Times* surpris comparait à celui des funérailles du duc de Wellington, on put mesurer quelle place il avait su, au milieu de tant de traverses, conquérir dans la société anglaise, pour sa personne, pour la dignité dont il était revêtu et pour l'Eglise qu'il représentait.

Paul THUREAU-DANGIN.

¹ *Life of Wiseman*, t. II, p. 503.

² *Ibid.*, t. II, chap. xxx.

LAQUELLE ?¹

V

Par une claire matinée de janvier, un homme de haute taille et d'aspect patriarcal, grâce à une longue barbe grise tombant sur sa poitrine, arpentait les rues sombres et étroites de l'ancienne Rome. Il faisait froid, mais le Romain (car c'était sûrement un indigène de la Ville éternelle), semblait indifférent à la bise glacée qui faisait closes toutes les fenêtres et solitaires les rues plus animées d'ordinaire. Seuls les pauvres diables l'affrontaient par nécessité, et les gamins aussi, qui n'en continuaient pas moins à jouer à la pelote aux coins des *vicoli* et autour des fontaines.

De temps à autre pourtant, l'Italien serrait machinalement autour de lui un pardessus d'un gris verdâtre. C'était un homme de soixante ans environ, dont la tête expressive eût pu servir de modèle à un peintre, mais l'artiste, physionomiste comme ils le sont tous, eût hésité sans doute en se demandant ce qu'il valait mieux faire de la tête de ce vieillard : un *Saint Joseph*, auquel sa longue barbe faisait involontairement penser, ou l'un de ces personnages mystérieux flottant entre Ruggieri et Machiavel, politiciens mâtinés de marchands de Venise, qui abondent dans l'histoire des petits Etats italiens ; types hybrides dont l'unité et l'harmonie sont parfois tout à coup rompues par un regard, un geste, un mot qui font hésiter au seuil de la confiance en révélant des dessous insoupçonnés et des abîmes insondables.

Signor Angelo Angelotti s'arrêta devant un vieux palais délabré de la via di Tor di Nona. Il entra d'abord sous une large porte cochère, une voûte énorme où un carrosse de l'ancien temps aurait pu évoluer à l'aise. Il n'y avait point apparence à présent qu'il s'y passât rien de pareil. Une vieille femme, pauvre et ridée, étendait sur des cordes du linge rapiécé, aux teintes indécises, et des enfants malpropres se roulaient par terre en jouant et en se battant. Une forte odeur de friture à l'huile s'échappait d'une porte ouverte sur un

¹ Voy. le *Correspondant* du 10 octobre 1902.

antre noir et enfumé, sorte de loge de concierge, où la vieille allait prendre un nouveau fardeau de guenilles mouillées à mesure qu'elle achevait de fixer sur les cordes tendues celles qu'elle avait sur les bras.

Signor Angelo l'attendit un moment, et quand elle apparut, ratatinée, courbée en deux et ne semblant plus vivre que par deux yeux de charbon allumés dans son maigre visage, il s'approcha d'elle :

— Eh bien, Teresina, comment cela va-t-il ici ? La saison est-elle bonne ?

— Hélas ! don Angelo, que la Vierge et les saints nous assistent ! Il semble que tout va de mal en pis ! Le Seigneur sait ce que nous allons devenir !

Et elle entama une litanie de lamentations où la dureté des temps, la ladrerie des étrangers qui ne payaient plus comme autrefois et achetaient eux-mêmes leur raisin et leurs figues, défilaient, alternant avec ses rhumatismes et la mauvaise conduite de ses petits-enfants qui ne l'écoutaient plus.

Angelotti l'interrompit brusquement sans se gêner.

— Dites-moi, Teresina, le palais est-il loué ?

— Oui, par la grâce de la sainte Vierge ! Le premier étage (elle disait *piano nobile*) est loué à des Anglais, des hérétiques, Seigneur ! Le prince a consenti, malgré que je lui aie dit que cela ne lui porterait pas bonheur...

— Allons, allons, Teresina, calmez-vous ! Il faut bien que les hérétiques se logent comme les autres ! Nous devons les attirer à nous par notre bon accueil..., c'est peut-être pour le salut de leur âme... En tout cas, c'est un devoir de charité... Et puis, leur argent est bon... A propos, ne vous faites pas payer en monnaie étrangère, Teresina, à moins que ce ne soit de l'or... et pas de papier non plus, hein ?

Il continua :

— Et combien le *piano nobile* est-il loué ?

— Deux mille lires pour la saison, Signor !... Deux mille petites lires seulement, pour quatre mois ! Ces hérétiques sont des démons ! Parce qu'il n'y pas de soleil et pas de cheminées ! disent-ils. Mais n'ont-ils pas les beaux plafonds que don Urbino, le père du prince, avait fait réparer, et les braseros de bronze qui ont chauffé depuis des siècles les Montecorvello !... Que veulent-ils de plus ?

— Et le reste du palais ?

— Vide, Signor Angelo, vide ! Et justement, cette année, Son Eminence et le prince s'étaient réduits pour louer davantage. Son Eminence avait abandonné un des grands salons depuis qu'elle est

paralysée, ou à peu près. Le prince avait pris pour lui quatre petites chambres sur la cour, et il comptait louer le reste ! Ah ! bien oui ! L'année est mauvaise, Signor Angelo, l'année est mauvaise ! Nous ne sommes plus au bon temps de Notre Saint-Père, pape et roi !... Hélas ! hélas !... J'ai loué les chambres du bas et du *mezzanino* à des familles d'ouvriers. Tant pis ! On ne le saura pas dans le beau monde du prince, et cela mettra toujours un peu d'argent dans sa poche...

— Mais ces gens-là ne vous paieront pas.

— Oh ! j'y veille moi-même ! Chaque semaine, je monte le jour de paie, et, de gré ou de force, je tire l'argent !

— Le prince est-il chez lui en ce moment ? demanda le signor Angelotti, qui en savait assez.

— Où voulez-vous qu'il soit à cette heure, le pauvre ? Il était au bal cette nuit, vous le trouverez couché. Je lui ai monté son café tout à l'heure, ajouta la vieille en soupirant et en reprenant sa besogne.

Angelo Angelotti tourna à gauche, sous la voûte, et enfila lentement le large escalier de pierre d'aspect monumental. La rampe en fer forgé était couverte d'une si épaisse couche de poussière que sa teinte grisâtre et uniforme se confondait avec les murailles. Elle était si sale aussi que rien ne ressortait plus du travail délicat de ciselure où s'entrelaçaient les lys pointus qui décelaient l'origine florentine des Montecorvello, et les feuillages de châtaigniers qu'un pape de leur famille maternelle avait laissés dans leurs armes.

Tout en gravissant cet escalier interminable, coupé de larges paliers, Signor Angelo hochait la tête d'un air méditatif en songeant au passé, à ce don Urbino dont Teresina avait parlé, et au palais lui-même tel qu'il l'avait connu jadis.

Les Montecorvello déclinaient depuis longtemps... ; ils avaient commencé à descendre avec l'abolition du pouvoir temporel. Mais, il y a vingt ans seulement, ils possédaient encore de belles et bonnes terres du côté des Castelli. Oui, et Angelotti le savait mieux que personne, lui qui était né sur leurs domaines dont son père était intendant, et où, de père en fils, les Angelotti se succédaient, administrant, vendangeant, récoltant et touchant les fermages au nom du prince.

Angelo, lui, n'avait pas le goût de l'agriculture. Quand son père était mort, alors qu'il entrait dans sa vingtième année, il avait laissé son frère aîné, Vincenzo, continuer la tradition familiale et succéder à ses aïeux comme intendant des Montecorvello. Il avait, lui, le goût de l'instruction et des affaires. Un curé du voisinage, auquel il avait inspiré de l'intérêt, l'avait pris quelque temps chez lui pour

le former, et, l'ayant mis en possession d'une instruction suffisante, avec une élégante écriture et l'habitude d'une arithmétique exacte, il l'avait donné comme scribe à un secrétaire de cardinal. Et Angelo avait fait ainsi son modeste chemin.

En gravissant l'escalier, Angelotti ne pensait point à lui-même. L'odeur âcre de friture à l'huile qui le suivait et qui, seule, semblait régner à cette heure dans le palais désert et délabré, lui rappelait le temps de son enfance et de sa première jeunesse, lorsque, deux fois par an, il accompagnait son père, venant apporter au prince Urbino les redevances de ses terres en argent et en nature. Une file de chariots s'alignaient alors dans la rue, puis ils pénétraient, l'un après l'autre, sous la voûte, où un peuple de serviteurs s'empressait à les décharger.

On rangeait dans les celliers les vins légers et pétillants, les jarres d'huile, les sacs de blés; les fruits séchés, les quartiers de porc fumés. Puis les paysans dinaient en bas, sous la voûte, — un festin que le seigneur leur offrait; — et les Angelotti, père et fils, étaient conviés par la princesse... à prendre place à la table du majordome et de la femme de charge.

Angelotti, qui en était là de ses évocations de souvenirs, eut un rire muet et énigmatique au fond de sa barbe grise. Il était parvenu au second et dernier étage, presque sous les combles (le *piano nobile* était si élevé qu'avec le *mezzanino* il occupait presque le palais).

L'Italien eut un regard circulaire et un nouveau hochement de tête en constatant le vide, la saleté, la misère partout écrite de cette solitude glacée; puis il tourna dans un long corridor éclairé par des fenêtres en tabatière, et, sans frapper, il poussa une porte.

Il entra dans une petite antichambre dont on semblait avoir voulu faire une pièce de débarras, à la suite d'un déménagement. Au milieu du panneau le plus large se dressait un dais monumental en velours rouge avec crépines d'or. Deux bahuts anciens et quelques armures remplissaient le reste de la pièce, pêle mèle avec des fauteuils en velours d'Utrecht vieux.

Signor Angelo, sans hésiter, frappa à une porte et entra. C'était la chambre à coucher du prince Cesare Montecorvello.

— Qui est là? demanda une voix de mauvaise humeur. Tiens, Angelotti, c'est vous? Que se passe-t-il donc pour que vous veniez me voir?

C'était le prince qui interrogeait en bâillant et en se détirant sous ses minces couvertures.

— Mais, oui, mon prince, c'est moi! répondit presque humblement Angelotti. J'avais un moment de loisir et j'ai pensé à l'em-

ployer à faire une petite visite à Votre Excellence... Elle est encore fâchée, je le vois bien, de ce que l'autre jour je l'ai priée de passer à ma banque pour l'entretenir de ses petites affaires? Patience, patience..., tout à l'heure elle remerciera le pauvre Angelotti, et elle sera convaincue qu'elle n'a pas de serviteur plus fidèle et plus dévoué.

— Par le ciel, Angelotti, ricana le prince Cesare, vous me feriez croire, par votre exemple, que la vertu et le dévouement ont leur récompense même sur cette terre!

— Je ne pense pas à cela, répondit modestement la tête barbue; n'est-il pas écrit : « Amasse dans le ciel un trésor que la rouille et les vers ne peuvent atteindre? »

— Ah! Angelotti, restons sérieux! Vous n'avez point placé votre dévouement à fonds perdu, même en ce monde! J'ignore quel intérêt vous en donnera saint Pierre ou celui des saints chargé de la comptabilité là-haut, mais je sais qu'ici-bas il vous a enrichi.

— Chut! Excellence! Ne dites pas de pareilles folies, ni si haut, surtout! Ce sont là des bruits qui, en se répandant, feraient tort à un pauvre père de famille...

Et Angelotti faisait de la main un geste suppliant au prince qui riait en le regardant.

Le prince Cesare Montecorvello était jeune, trente ans peut-être, et beau, bien qu'en ce moment il ne se présentât pas avec tous ses avantages, malgré la chemise de nuit à jabot gaufré qui détonnait par son élégance de mauvais goût avec la nudité et la misère de la chambre. Il était brun, le teint pâle et mat, les traits réguliers, avec une belle moustache noire aux pointes conquérantes. Les yeux noirs, d'habitude caressants et rieurs, devenaient parfois mélancoliques et rêveurs, ennuyés aussi et inquiets, angoissés même par la situation sans issue dans laquelle le prince se débattait depuis plusieurs années.

Les Montecorvello étaient une des plus vieilles, sinon des plus riches familles du « monde noir », comme on appelle à Rome cette partie de l'aristocratie qui tient au Saint-Siège par toutes ses fibres, et qui ne s'est point ralliée au régime nouveau. Don Urbino, le père du prince actuel, avait protesté hautement de son attachement inébranlable à la cause de la Papauté, au moment où Rome avait été proclamée capitale de l'Italie; mais, en même temps, il n'avait pu résister au désir, à la tentation plutôt, d'augmenter sa fortune, celle de ses descendants, en profitant lui aussi des circonstances. On commençait, à cette époque, à spéculer sur les terrains. Quelques-uns de leurs amis avaient réalisé des bénéfices fantastiques, grâce à des expropriations ou à la vente de vieilles maisons à des compagnies de construction.

Don Urbino, qui, à Rome même, ne possédait que son palais, vendit une partie de ses terres dans la Campagne pour acheter des immeubles dans la capitale, avec l'intention de les revendre ou de les louer.

Il y avait aventuré, sinon entièrement perdu, la plus grande partie de sa fortune. Après sa mort, son fils Cesare se chargea du reste. Il continua les spéculations de son père, compliquées d'opérations de Bourse. Il y perdit le reste des terres, les immeubles achetés par son père, et demeura avec son palais de Tor di Nona pour toute ressource.

Le fils de l'ancien intendant de sa famille, Angelotti, ne fut pour rien dans sa ruine. Signor Angelo ne faisait jamais cadeau d'un sou aux Montecorvello, mais il était resté attaché de cœur à la famille, et il s'était toujours efforcé d'en arrêter la ruine.

— Eh bien, voyons ce que vous avez dans votre sac ! Vous n'êtes pas venu perdre une heure chez moi pour rien ! s'écria le prince en allumant une cigarette.

Il n'en offrit pas à Angelotti qui, du reste, comme nombre d'Italiens de son temps, ne fumait pas, ne buvait que de l'eau et ne mangeait jamais de viande : un œuf de temps en temps, la *minestra* tous les soirs, la salade et les *pâtes* le matin, et à soixante ans passés, il était frais et solide, insensible aux ardeurs de l'été romain comme au souffle glacé de la tramontane.

Angelotti prit un fauteuil en velours jaune comme ceux de l'antichambre, et il commença, allant tout de suite au but.

— Votre Excellence se rappelle que, il y a quinze jours, lorsque nous avons fait notre dernier petit règlement de comptes, nous avons eu ensemble une conversation très sérieuse ? En terminant, vous êtes tombé d'accord avec moi qu'il n'y avait qu'un mariage riche qui pût vous tirer d'embarras ?

— Oui, je m'en souviens, murmura don Cesare.

— Le difficile, c'était l'héritière, car il faut à Votre Excellence une *héritière*. Le prince Montecorvello ne peut se contenter de deux ou trois centaines de mille lires... Il faut une héritière qui, du coup, redore votre blason... Eh bien, continua-t-il en voyant que le prince ne répondait rien, une circonstance que je suis tenté de qualifier de miracaleuse vient de se présenter, une chance où il est impossible de ne pas reconnaître une intervention providentielle... Lors des derniers pèlerinages français, j'avais eu le bonheur de rendre service à un digne prêtre de Paris. Depuis, le saint homme m'avait plusieurs fois recommandé des amis qui ne connaissaient pas l'Italie et ne savaient pas notre langue. Je leur rendis service à tous, consciencieusement, bien que les envoyés du bon curé fussent jusqu'à

présent du fretin ne laissant que peu de profit. Mais voilà que, il y a quelques semaines, je reçois une lettre de l'excellent abbé, me priant de bien accueillir et de guider dans Rome une de ses paroissiennes, la baronne de Verneuil, qui venait pour sa santé passer l'hiver ici avec sa nièce, Nellie, et une autre jeune fille, sa nièce également, qui est pour quelque temps avec elle. L'abbé ajoutait que la nièce est fort riche. On me priait en même temps de louer pour ces dames un bel appartement ou bien un *villino*... On donnait jusqu'à mille livres par mois.

— Hein ! s'écria le prince, c'était le cas où jamais de louer mon étage !

— Pas moyen, Excellence ! J'y avais bien pensé d'abord, mais il était bien stipulé qu'on voulait du *soleil et un jardin*.

— Ah !... Et où les avez-vous mises, vos Françaises ?

— Elles sont depuis quinze jours dans le palais Piombino, c'est-à-dire dans la vieille villa Ludovisi, que j'ai louée pour elles à cause du jardin. Il y a la tante, la baronne, une aimable dame assez vieille, avec une faible santé, et deux jeunes filles très jolies qui portent le même nom : Nellie de Verneuil ; enfin, une femme de chambre à l'air hargneux et peu attirant.

— Et laquelle de ces deux jeunes filles a la fortune dont on vous a parlé ? demanda le prince assez indifféremment.

— Excellence, dit Angelotti d'un air de mystère, c'est ce que je n'ai pu arriver à déterminer encore, les deux cousines s'appelant Nellie. Je me suis informé à Paris, et je n'en suis pas plus avancé : M^{lle} de Verneuil possède plusieurs millions, voilà tout ce que j'ai pu savoir.

— Mais, dit le prince en riant, il doit exister entre elles des différences qui permettent de préciser ! L'une est sans doute blonde, l'autre brune?... L'une petite, l'autre grande, que sais-je ? Ou l'une aura un œil de verre et l'autre une dent de moins ?...

— Rien de la sorte : toutes deux sont jolies et grandes ; toutes deux châtain clair avec des yeux bruns ; chacune paraît le portrait de l'autre. Mais cela ne m'inquiète pas : en quelques jours de fréquentation, on saura aisément à quoi s'en tenir. Allons, mon prince, courage ! encore un petit effort et vous serez sauvé !...

— Angelotti, répondit Cesare, en jetant loin de lui sa cigarette, en conscience, ne voyez-vous vraiment aucun autre moyen de me tirer d'affaire ? Quand je pense à Bianca...

— Voyons, Excellence, il s'agit d'être raisonnable ! Il n'y a pas d'autre ressource ! Je ne puis, pour ma part, que vous répéter aujourd'hui ce que je vous ai dit il y a quinze jours : il m'est impossible de vous faire crédit six mois de plus ! Dans le cas d'un

mariage, et d'un mariage avantageux, je continuerai naturellement à vous avancer autant d'argent qu'il vous en faudra pour faire convenablement les choses; mais, dans le cas contraire, Votre Excellence en serait réduite à ses seuls revenus... diminués des intérêts de ce qu'elle me doit...

Don Cesare se mordait fébrilement la moustache...

— Je ne comprends pas, prince, vos hésitations et vos scrupules.

— J'aime Bianca, vous le savez bien, et je me considère comme engagé envers elle par un accord tacite.

— Allons! dit Angelotti, votre cousine dona Bianca est une femme trop supérieure, trop dévouée elle-même à la grandeur de la famille pour ne pas trouver sage la conduite que je me permets de vous conseiller... D'ailleurs, comme vous l'avouez vous-même, il n'y a entre vous deux qu'un *accord tacite*, né d'une de ces inclinations de jeunesse, d'enfance plutôt, rompu déjà par le mariage même de la princesse Corglione...

— Comment osez-vous me parler à moi de ce mariage, Angelotti, quand vous savez mieux que personne pourquoi il a eu lieu et ce qu'il a été!

Angelo, gêné par ces paroles, se leva et fit en silence quelques pas dans la chambre. C'était une vaste pièce nue et misérable, comme on vient de le voir, avec un ameublement qui paraissait assez vermoulu. Les fauteuils boîtaient. Au-dessus du lit, se balançait une sorte de baldaquin jaune en velours pareil à celui des fauteuils, mais tout déchiré et laissant voir le jour à travers l'étoffe.

Angelotti revint vers le lit :

— Allons, prince, soyez raisonnable! regardez toute cette misère qui vous entoure, vous, un Montecorvello! Et dites-vous bien que ce dénuement-là est presque du luxe en comparaison des années à venir, si vous ne suivez pas mon conseil!...

— Bon! bon! dit enfin le prince avec lassitude. Je ferai ce que vous voulez, Angelotti, c'est décidé. Comme vous le dites, Bianca est trop dévouée à la famille pour... Mais causons pratiquement à présent. Comment faudrait-il manœuvrer?... Et, du reste, comment avez-vous pensé à tout cela si tard? Il y a, dites-vous, quinze jours déjà que la petite héritière est à Rome, et vous avez laissé perdre tout ce temps?

— Patience! plus tôt eût été inutile : la tante était malade et ces dames n'étaient pas installées; ces Françaises sont longues à s'organiser!... elles ont besoin d'un tas de choses! A présent tout va bien... Vous pourriez les voir demain à Saint-Pierre, à la cérémonie; et elles vous verront dans votre bel uniforme de garde-noble... Vous frapperez ainsi leur imagination et vous savez quelle est

l'importance de la première impression !... Elles se trouveront dans la tribune des étrangers de distinction, en face de celle des dames de la noblesse romaine ; votre service vous placera précisément à leurs pieds... Elles seront au premier rang, je les y conduirai moi-même... Et maintenant, prince, je vous quitte : c'était ce que je voulais vous dire..., je vais tâcher de savoir quelles sont leurs relations, car elles ont fait des visites cette semaine et présenté des lettres de recommandation ; j'en aviseraï Votre Excellence et il vous sera facile, d'ici à trois jours, d'avoir fait la connaissance de la baronne de Verneuil... Le reste dépendra de vous, mon Prince...

Il salua très bas don Cesare et se retira. A peine sorti, Angelo Angelotti allongea de nouveau la tête dans l'entre-bâillement de la porte.

— Si Votre Excellence a besoin d'argent pour cette campagne, murmura-t-il à contre-cœur, j'en tiens à sa disposition au même taux et aux mêmes conditions que précédemment... Je suis un serviteur dévoué..., je n'abuse pas des circonstances!...

Et il disparut.

Il se rendait à la villa Ludovisi. Il n'avait pas vu les dames de Verneuil depuis trois jours, mais il avait eu indirectement de leurs nouvelles, grâce à cet espionnage inconscient, à cette franc-maçonnerie inavouée qui unit tous les Italiens à l'encontre des étrangers venus dans leur pays.

Angelotti avait appris ainsi que la baronne et ses nièces avaient fait en ces derniers jours de nombreuses visites et présenté des lettres de recommandation de haute provenance. Il en avait ressenti une vive déception, car, d'après la lettre du curé de Paris, il avait compté être l'unique cicerone, le seul conseiller de ces dames, et il ne s'était pas attendu à les voir échapper si aisément à sa direction.

Il leur portait ce matin-là des cartes d'entrée à Saint-Pierre, pour la cérémonie du lendemain : une messe pontificale à l'occasion de la réception d'un pèlerinage espagnol ; et en sortant du palais Montecorvello, il reprit sa course par les rues, où la tramontane soufflait toujours.

Angelotti n'avait rien de l'indolence italienne, ni même méridionale. Il était, au contraire, d'une activité extraordinaire et d'une complaisance à toute épreuve. On le trouvait mêlé à toutes sortes d'affaires dans lesquelles en apparence il n'avait aucun intérêt et dont il semblait s'occuper uniquement pour rendre service.

A le voir si absorbé par les affaires d'autrui, si activement employé à servir son prochain, on se serait demandé quand il trouvait le temps de travailler pour lui-même... Et cependant, à rendre

ainsi perpétuellement service, il avait acquis une petite fortune de cinq cent mille lires, puis fondé une maison de banque ecclésiastique, maison d'apparence honnête et sûre, dont la spécialité était de traiter les affaires du clergé hispano-américain.

Il s'en acquittait, du reste, fort bien et rendait de réels services. Les évêques du Mexique, du Venezuela et autres pays similaires, qui n'ont pas de relations diplomatiques avec le Saint-Siège, auraient difficilement trouvé un meilleur représentant, un homme d'affaires plus utile.

Angelotti pilotait, logeait les pèlerinages, changeait l'argent, escamotait les traites, obtenait des audiences. Il avait ses entrées partout, au Vatican comme ailleurs. Il avait aussi un titre dans la cour pontificale : aux grands jours, il revêtait un costume de camérier, dont la fraise Henri II encadrait sa tête d'une façon imposante.

C'est qu'à force d'intelligence, de travail et d'application, à force aussi de rendre des services, Angelotti s'était élevé de scribe de secrétaire de cardinal, au rang de secrétaire. S'il n'était pas monté plus haut, c'était simplement parce qu'il n'était pas entré dans les ordres.

Il était resté pendant vingt ans au service de son premier patron, et lorsque l'Eminence avait rendu son âme à Dieu, elle lui avait légué, avec sa bénédiction, de grands éloges dans son testament.

Là où d'autres, moroses et jamais contents, eussent vu l'ingratitude et se fussent plaints amèrement, Angelotti, au contraire, témoigna de la reconnaissance. Il obtint de la famille la permission de faire copier sur parchemin le paragraphe du testament de son vénérable maître et il le fit encadrer. Il venait justement de fonder sa banque, très modeste à ses débuts. Il plaça le précieux document en bonne lumière, dans son bureau, en le surmontant d'un grand portrait du cardinal, signé de sa main.

Et ce fut dès lors comme si une rosée de bénédiction fût tombée chaque jour sur Angelotti et les siens. Il semblait que, du haut des demeures célestes, le bon cardinal protégeât les efforts de celui qui, si longtemps et dans l'ombre, l'avait aidé dans ses travaux.

Peu à peu Angelotti devint une puissance, au loin surtout. Sa renommée d'activité, de bonté, de complaisance, s'étendit jusque dans les pays les plus lointains. Il ne se passait pas de jour où il ne reçût des lettres dans lesquelles on le chargeait des commissions les plus extraordinaires. Des curés de villages enfouis dans les gorges de la Sierra Madre lui demandaient pour leurs ouailles quelques brins de la paille éparse dans les cachots de Notre Saint-Père le Pape. De pieuses gens des Philippines ou de la Nouvelle-Zélande lui envoyaient des médailles pour qu'il les fit toucher aux

chaînes qui chargeaient, croyaient-ils, les membres du vicaire de Jésus Christ. Angelotti souriait et envoyait dans la Sierra Madre, à la Nouvelle-Zélande et aux Philippines des images pieuses et de petites brochures instructives provenant d'une librairie qui lui appartenait.

D'autre part, nul ne venait à Rome et n'avait affaire à lui qui ne s'en retournât charmé. C'était un si brave homme! On finissait bien, pour peu que le séjour se prolongeât, par trouver que les transactions dans lesquelles intervenait Angelotti coûtaient cher. Mais c'était une âme honnête et simple qui se laissait aisément tromper... Il y avait bien aussi de pauvres diables d'artistes qui faisaient la grimace quand on prononçait son nom. Mais on sait que ces gens-là sont des paniers percés, sans aucun ordre, et Ang-lotti, lui, était très ordonné...

Quand il découvrait quelque jeune peintre ayant de l'avenir et du talent déjà acquis, il lui avançait de l'argent et ne demandait en échange que quatre ou cinq tableaux par an! Invariablement des *Sainte Famille*, des *Madone*, des *Sainte Catherine* ou des *Sainte Cécile*, dont il cherchait charitablement ensuite le meilleur placement.

Les dames de Verneuil avaient apprécié la rondeur d'Angelotti. Il parlait bien le français et il avait pris la peine d'organiser à l'avance toute leur installation. La baronne en avait été attendrie.

Ce matin-là, Angelotti se montra vers une heure à l'entrée du palais Piombino. Il traversa le vestibule blanc, somptueux et moderne, et passa dans la petite villa, l'ancienne, l'authentique villa Ludovisi, où habitait la baronne.

Cette villa se prolongeait sur le parc en une *loggia* close, une vérandah vitrée, remplie de verdure, sorte de serre où les palmiers étalaient leurs feuilles en éventail et les dattiers nains leurs branches souples comme des plumes. Il ne se dirigea pas vers la porte d'entrée, mais vers une porte-fenêtre qui donnait par côté sur le vestibule.

Il entra, et, sans hésiter, descendit un escalier tournant, à demi dissimulé derrière une draperie.

En bas, un bruit de voix le guidait. En face de lui, s'ouvrait la porte de l'office où les domestiques déjeunaient en ce moment. Catherine tournait le dos à la porte et ne vit point signor Angelo qui, tout à coup, y dressa sa haute taille et fit de la main un geste d'appel au maître d'hôtel assis à l'autre bout. Celui-ci se leva sans mot dire, en faisant signe au cuisinier de ne pas bouger, et il suivit le signor Angelotti dans une autre partie du sous-sol. Au même moment, le facchino qui, l'après-midi, faisait fonction de valet de

pied revenait de la cuisine, les mains chargées d'un plat fumant.

— Eh bien, Francesco, demanda familièrement Angelotti, cela marche-t-il ici? Ces dames se plaisent-elles?

— Leurs Excellences sont enchantées, Signor Angelo. M^{me} la baronne a été en bonne santé tous ces jours-ci; les jeunes baronnes sont sorties avec elles jusqu'au soir.

— Et où sont-elles allées?

— Aux deux ambassades de France, à l'Ecole d'archéologie française, à la villa Médicis... Elles vont aujourd'hui à l'ambassade des Etats-Unis, chez quelques personnes de la colonie étrangère... Elles ont déjà reçu des invitations, et M^{me} la baronne a décidé qu'elle recevrait tous les jours de cinq à sept heures.

— Et qui les a invitées?

— Son Excellence le directeur de la villa Médicis, qui est venu lui-même hier et qui a écrit ce matin à M^{me} la baronne en l'invitant aux réceptions du dimanche soir à la villa. Les demoiselles sont très contentes; elles ont décidé d'y aller dès demain. C'était la conversation du déjeuner.

— Ah! ah! dit Angelotti d'un ton satisfait. Et, dis-moi, Francesco, ces dames ont-elles l'intention d'aller beaucoup dans le monde?

— Je crois que oui, Signor Angelo; je l'ai entendu dire plusieurs fois.

— Et, pour le reste, tout va bien? Vous devez être content de vos gages, ça, je le sais; mais la maison est-elle bonne?

Le maître d'hôtel sourit d'un air contraint et dubitatif.

— Elle est bonne et pas bonne. Silvano, le cuisinier, s'en tirera toujours..., mais nous autres, c'est différent. Ces dames ont amené une femme: c'est un véritable Argus. On l'a toujours après soi qui vous épie... Je voulais mettre ici Costanza, ma femme, pour le service des demoiselles, mais il n'y a pas à y penser.

Angelotti n'écoutait plus: les déceptions de Costanza et de son époux l'intéressaient peu.

— Allons, je monte près de ces dames. Veille bien, Francesco; prends note par écrit des personnes qui viendront dans la maison, et fais-moi signe s'il se passait quelque chose d'extraordinaire. A propos, ajouta-t-il en revenant sur ses pas, parle-t-on de moi, quelquefois?

— Oh! Signor Angelo, comme d'une providence, comme d'un ami précieux!...

Et Angelotti, satisfait, remonta par le petit escalier.

Un instant plus tard, il se présentait correctement par la grande porte de la villa, et Francesco, déjà en habit, l'introduisait gravement, avec respect, près de la baronne.

Celle-ci, à demi étendue sur un lit de repos assez semblable à celui de M^{me} Récamier dans le portrait de Gérard, avait ajouté au sien des coussins qui le rendaient plus confortable. Le salon où elle se tenait était vaste et peu meublé : tables et consoles Empire, au dessus de marbre rose ou de malachite, sièges Empire également, quelques glaces de Venise, un lustre de Venise et des candélabres dorés, modernes, piqués de petites poires électriques.

Ce salon donnait directement sur la vérandah, dont il n'était séparé que par une marche, avec une baie drapée et deux larges fenêtres sur le jardin.

C'est là que M^{me} de Verneuil était assise, laissant errer ses yeux fatigués sur la verdure des arbres et de la pelouse.

— Ah! cher Monsieur Angelotti, c'est vous, enfin! Nous nous demandions ces jours-ci ce qui nous privait de votre visite?

— Merci de ce regret, Madame la baronne... (Angelo Angelotti était toujours un peu resté l'intendant des gens titrés). J'ai été très pris par la recherche de cartes d'entrée pour la cérémonie de demain à Saint-Pierre, et je suis heureux de vous en apporter trois, que voici. Vous serez assises, ce qui est un rare privilège. J'ai pu vous obtenir ces places dans la tribune des étrangers de distinction. Vous connaissez sans doute le costume de rigueur? Toilette noire, avec la mantille... Il faudra vous lever matin et être à six heures à la porte de la sacristie de Sainte-Marthe. Vous n'aurez qu'à le dire au cocher. On ouvre les portes de la basilique de huit heures à neuf heures. Je vous y attendrai et je vous installerai en bonnes places!

— Combien vous êtes bon et obligeant! exclama M^{me} de Verneuil.

La conversation continua. D'elle-même, la baronne raconta à Angelotti tout ce que celui-ci savait déjà au sujet des relations qu'elles avaient ébauchées durant cette dernière semaine.

Angelotti la loua fort de chercher à faire connaître à ses nièces le grand monde romain, car enfin les musées, les galeries, les monuments sont à la portée de tout le monde, et, à tout prendre, n'offrent qu'un intérêt de surface... Tandis que le vrai monde romain, celui qui vit renfermé dans ses palais, derrière les murs élevés de ses villas et qui ne va au Corso qu'en carrosse de gala et en livrée poudrée, présente tout l'attrait rare et mystérieux d'un autre âge qui s'est conservé vivant...

Angelotti connaissait des familles de ce *monde noir* bien intéressantes, des figures d'hommes et de femmes qui avaient la beauté et l'intérêt de personnages d'il y a trois cents ans...

Lui, Angelotti, ne pouvait guère se permettre de présenter M^{me} la baronne dans ce milieu rigoureusement fermé : il était

trop mince personnage pour cela ! Mais, si ces dames le désiraient, il pourrait le faire indirectement grâce à la toute-puissante recommandation de Son Eminence le cardinal prince Montecorvello, qui l'honorait de sa confiance et de son amitié...

Le cardinal, infirme et âgé, avait dû, l'année précédente, cesser ses réceptions où tout Rome accourait..., la Rome du Pape, s'entend ! — Il ne sortait plus de son palais, dont il n'habitait qu'une partie, le reste étant occupé par son neveu, le jeune prince Cesare...

— Un des plus beaux et des plus fiers gentilshommes romains, ajouta-t-il en terminant.

Puis il prit congé.

Quand elles entrèrent dans le salon un moment après son départ, Nell et Nellie eurent le regret d'avoir manqué sa visite. La baronne leur montra les cartes pour la cérémonie du lendemain, en répétant les recommandations d'Angelotti sur la toilette officielle et l'heure à laquelle il fallait être rendu à Saint-Pierre.

Depuis leur arrivée à Rome, les deux cousines marchaient comme dans l'extase d'un rêve. Les contrastes de leurs natures, développés par une éducation différente, se traduisaient dans les impressions produites en chacune d'elles par la réalisation d'un même rêve. Nell jouissait profondément et ardemment de ce qui frappait son esprit. Ayant vu déjà beaucoup, elle était par là défendue de subir trop fortement le charme, l'attrait spécial de la nouveauté.

A ses yeux, qui gardaient le souvenir vivace des Allirondaghs, des fleuves tumultueux, des lacs pareils à des mers, et des forêts d'Amérique, les lignes pures de la Campagne romaine parlaient un langage tout différent. Les profils bleuâtres des monts Albains, les aqueducs traversant la plaine, cette plaine elle-même faiblement ondulante, exerçaient sur elle une fascination d'autant plus puissante qu'elle était surtout le résultat de la comparaison. Elevée dans la terre du présent et de l'avenir, Nell ne s'était encore jamais trouvée en contact avec le passé. Elle ne l'avait connu que vaguement, par ses livres, comme une chose purement spéculative; et voilà qu'il se dressait devant elle dans toute sa majesté de grande ombre, et que, sans transition, elle en touchait les cendres...

Accoutumée ainsi à juger par elle-même, elle ressentait à Rome des jouissances et des impressions d'art tout à fait personnelles. C'est ainsi que, dans ses promenades quotidiennes avec sa cousine, elle avait fait des découvertes que le Baedeker ne mentionnait pas ! Des coins exquis de vieilles rues, des fontaines curieusement sculptées, des Madones cachées dans des niches délicieuses...

Fuyant la cohue élégante et banale des jours et des lieux à la mode, elle avait découvert le charme intime des villas loin-

taines et comme oubliées sur le Celio, à l'ombre du Colisée.

A la tombée du jour, elle aimait la splendeur des aqueducs, les mausolées de la voie Appienne, le voisinage des catacombes, tout ce qui rappelait les grandeurs de la Rome antique; et dans le silence de ces lieux dont l'imagination des hommes est remplie depuis des siècles, il semblait aux deux cousines qu'elles entendaient mieux battre leurs cœurs. Le plus souvent elles étaient seules, car tante Solange choisissait un coin bien abrité, en laissant ses nièces jouir librement de leur promenade. Point de touristes à cette heure-là. En dehors des deux jeunes filles, la villa Mattei, par exemple, dont elles affectionnaient les allées poétiques, ne comptait guère qu'un habitué; un homme distingué et de belle allure qu'elles avaient rencontré déjà sous les charmes de Saint-Philippe de Néri. Plusieurs fois leurs regards s'étaient croisés, puis le promeneur s'était éloigné discrètement, laissant les deux cousines à leurs émotions d'artistes.

Nellie jouissait aussi de Rome, mais ses jouissances étaient plus imaginatives et moins réelles. Ayant beaucoup rêvé de voir l'Italie, sans jamais croire à la réalisation de ce rêve, elle avait beaucoup lu et s'était représenté par avance tout ce qu'elle y ressentirait. Il lui fallait à présent retrouver ses impressions. Cela lui était facile puisqu'elles étaient déjà cataloguées. Avant même d'assister à la cérémonie de Saint-Pierre, elle savait et eût pu décrire ce qu'elle éprouverait en entendant le *Credo* retentir autour du tombeau des apôtres, au son des trompettes d'argent sonnant sous les voûtes...

Très classique, son admiration ne risquait pas de s'égarer : elle allait droit aux toiles célèbres, aux statues fameuses, aux monuments, aux ruines, et il n'était presque ni sarcophage que Nellie n'admirât de prime-saut. L'*admiration* absorbait toutes ses facultés et ne lui laissait rien pour jouir de la simple et sublime beauté qui résulte de l'harmonie entre la nature et l'art. L'atmosphère mystique de Rome ne l'avait pas pénétrée... Et ses yeux bruns consultaient trop assidûment son guide, et ses oreilles se prêtaient trop complaisamment aux discours des cicéroni pour que son âme perçût et comprît l'éternité de joie renfermée dans la Beauté.

VI

De bonne heure, le lendemain, la tante et les nièces se trouvèrent parmi les premières personnes arrivées aux portes qu'Angelotti leur avait indiquées. Elles attendirent, debout sur les degrés, pressées par la foule qui s'écrasait derrière elles. Enfin les grilles s'ouvrirent, et elles furent en une minute portées par le courant à l'intérieur de la basilique.

Une demi-clarté y régnait; le jour encore faible tombait d'en haut, et s'affaiblissait dans le trajet qu'il avait à suivre avant de se briser sur les dalles de marbre. Dans cette lueur indéfinie, l'immensité de Saint-Pierre révélait des profondeurs et s'emplissait de murmures mystérieux, pareils aux voix de l'Océan. A cette heure du matin, la grande nef semblait s'animer du souffle qui s'échappait de toutes ces poitrines et qui bientôt devenait le souffle même du monument, le souffle éternel des siècles et de l'humanité.

Angelotti attendait M^{me} et M^{lle} de Verneuil tout près de la porte, à l'intérieur de la basilique. Elles ne l'eussent pas reconnu tout d'abord, tant son costume à crevés, son chapeau à plume et sa collerette le transformaient. Il faisait vraiment belle figure et portait ce costume un peu théâtral avec une aisance qui le transformait.

Il conduisit rapidement ses clientes près de la Confession, sous la grande coupole, où le tombeau des apôtres resplendissait. Tout autour on avait élevé des tribunes, et des cordelières dessinaient entre elles des espaces vides réservés aux invités de choix.

Angelotti installa M^{me} de Verneuil et ses nièces au premier rang. Elles étaient assises. Il s'assura qu'elles ne manquaient de rien, qu'elles avaient bien leurs lorgnettes de théâtre, un petit sac de bonbons pour attendre sans défaillance la fin de la cérémonie. Puis il leur donna quelques explications et retourna à son poste.

Peu à peu le jour grandissait et une clarté pure inondait la basilique... Les tribunes s'emplissaient; dans la nef, les rangs se resserraient de plus en plus. Bientôt les cinquante mille êtres humains annoncés par Angelotti seraient massés dans l'attente du vieillard auguste...

Deux heures s'étaient ainsi écoulées sans ennui pour Nell et sa cousine, occupées à suivre les apprêts de la cérémonie, à étudier les types curieux ou bizarres dont, l'une après l'autre, les tribunes voisines de la leur offraient le pittoresque spectacle.

Puis, leur attention avait été attirée tout à coup et captivée par une jeune femme qui venait de prendre place en face d'elles, dans la tribune des dames de la noblesse romaine. A sa vue, on s'était écarté pour lui livrer passage, et les douairières à l'aspect sévère et renfrogné s'étaient inclinées elles-mêmes avec une déférence empressée. Elle avait beau n'être vêtue qu'avec la plus extrême simplicité, il n'en ressortait pas moins de ces égards que la jeune femme était sûrement *quelqu'un*, au sens social et intellectuel du mot.

Nell et Nellie la contemplaient avec ravissement et admiration. Jamais, en effet, plus belle créature n'avait attiré leurs regards. Elles ne voyaient d'elle que la tête et le buste, car, en arrivant, elle s'était jetée à genoux et paraissait perdue dans une méditation

profonde. Le visage aux traits purs, d'une parfaite régularité, semblait taillé dans du marbre et en avait la blancheur unie. Ses cheveux, d'un noir intense, s'allongeaient sur le front en bandeaux à l'antique, et, relevés en casque très haut sur la nuque, soulevaient la mantille qui tombait comme un voile. Elle avait les yeux baissés, et Nell souhaitait passionnément les voir s'ouvrir. La jeune inconnue les leva enfin, mais pour les fixer sur la crypte lumineuse.

Du bas de la basilique, montait un bruit cadencé, une marche rythmée, où sonnaient des cliquetis d'éperons. C'était la garde-noble qui prenait ses postes. Elle devait former la haie autour de l'autel et du trône du Souverain Pontife.

A la vue des brillants uniformes, il se fit un mouvement dans les tribunes; presque toutes les dames présentes avaient, dans cette troupe d'élite, un parent ou un ami avec lequel elles cherchaient à échanger un salut ou un sourire.

A partir de ce moment, les tribunes parurent plus animées; on s'y redressa, et les mantilles ondulèrent avec une grâce provocante.

L'attention de Nellie et de sa cousine avait suivi le courant, et, de la belle Romaine, s'était portée sur les gardes-nobles. Ils étaient pour la plupart de tournure élégante et de belle mine.

Mais bientôt Nell chercha de nouveau la vision de beauté qui l'avait frappée tout à l'heure. Un léger sourire entr'ouvrait à présent les lèvres de la jeune patricienne et elle semblait fixer son regard sur un point de la file des gardes. Nell suivit la direction de ce regard, et elle distingua, sous un casque d'or étincelant, une figure aristocratique aux traits réguliers, dont les yeux noirs et brillants se détachaient d'une façon saisissante sur la pâleur mate du teint. Son regard et celui de la patricienne se croisèrent; il salua, puis, à son tour, il promena ses yeux sur les tribunes comme s'il eût cherché à y découvrir quelque chose...

Mais une immense clameur, éclatant tout à coup, arracha les deux jeunes filles à leur curiosité frivole. Le Pape entra dans la basilique et du fond de la vaste nef le même cri s'élevait de toutes les poitrines : « *Eviva il Papa re!* » La clameur montait comme une mer d'enthousiasme. Une houle d'émotion impétueuse et irrésistible passait, entraînant tout sur ses grands flots. De tous les yeux coulaient des larmes et on voyait les âmes trembler sur les lèvres dans le cri infatigablement proféré, tandis que les fronts se courbaient à l'approche du Père et du Pontife.

Puis la cérémonie commença, la messe pontificale, durant laquelle la voix claire encore de Léon XIII alternait avec les chants et les appels des trompettes d'argent.

Nell, extasiée, pensa tout à coup à la dame si belle de la tribune

voisine. Elle la regarda : la tête un peu renversée en arrière se détachant sur les draperies rouges, elle paraissait appartenir à un autre monde. Une émotion puissante la soulevait. Ses yeux, levés vers la coupole, brillaient d'un feu mystique qui la transfigurait. Elle était si belle ainsi que, pour l'admirer, beaucoup en oubliaient les pompes sublimes qui se déroulaient à quelques pas.

Le magnétisme de ces regards fixés sur elle arracha enfin la jeune femme à son extase. Elle tressaillit et, comme au sortir d'un songe, regarda autour d'elle. De nouveau ses yeux cherchèrent ceux du garde-noble; ils ne les rencontrèrent pas; ils étaient attachés ailleurs, et, à son tour, les siens, à elle, errèrent sur les tribunes en s'efforçant de reconnaître le point précis qui les retenait.

Les regards du garde-noble étaient fixés sur M^{lle} de Verneuil.

Ceux de la Romaine se croisèrent enfin avec ceux de Nell, où elle lut l'admiration et la sympathie. Nell, en effet, à ce moment-là, pensait que c'étaient bien là les yeux qui convenaient à cette figure : des yeux noirs, doux, rayonnant d'une clarté intérieure, et s'ouvrant comme des fleurs de velours dans l'ivoire du visage.

Instinctivement, Nell regarda le garde-noble; ses yeux étaient fixés, ardents et investigateurs, sur elle-même et sur sa cousine...

Mais la cérémonie approchait de sa fin, et l'enthousiasme qui avait salué l'entrée du Souverain Pontife l'accompagnait dans sa retraite. Du haut de la *sedes*, le Pontife bénissait les quatre points cardinaux, et sous le geste de sa main pâle et frêle, qui atteignait pourtant jusqu'aux extrémités de la terre, Nell sentait s'éveiller en elle l'âme *catholique* que ses pratiques religieuses avaient jusqu'alors laissée un peu endormie... Puis les cris s'affaiblirent, tombèrent, la foule s'écoula...

L'inconnue avait disparu.

La réunion de ce même soir à la villa Médicis était exceptionnellement nombreuse lorsque M^{me} et M^{lle} de Verneuil y firent leur apparition. Il s'y pressait une cinquantaine de personnes qui, éparpillées par petits groupes, s'entretenaient de la cérémonie du matin. Les nouvelles arrivées furent tout de suite entourées et, après les présentations, la baronne et ses nièces se trouvèrent dans une atmosphère sympathique dont elles ne tardèrent pas à jouir délicieusement. Elles y rencontrèrent d'abord de nombreux compatriotes : les membres des deux ambassades et, en général, les Français de passage à Rome. Puis, des Italiens des deux mondes : noir et blanc, la villa étant un terrain neutre, traditionnellement ouvert à tout ce qui a une valeur, de naissance, de talent, de rang ou de fortune.

L'entrée de Nell et de Nellie avait fait une légère sensation : car elles étaient belles à regarder pour des jeunes gens et des artistes. Les pensionnaires de la villa, assez sauvages de leur nature, et ne pouvant guère éviter de se rendre à l'invitation de leur directeur, avaient l'habitude de s'aligner le long des murs du salon. Ils s'y tenaient assez maussadement à l'écart, et, de loin, la ligne de leurs habits figurait assez bien une sorte de serpent noir qui ondulait suivant les impressions qu'ils avaient à se communiquer.

Nell était étonnée. Elle ne s'expliquait pas pourquoi ces jeunes gens restaient si obstinément collés à la muraille. Elle ne se doutait pas qu'à sa vue et à celle de sa cousine, le serpent noir avait ondulé, et que les Prix de Rome s'étaient confiés l'un à l'autre qu'ils n'avaient par perdu leur soirée.

Un autre personnage que ces jeunes artistes pensait la même chose au même moment. C'était un homme âgé, presque un vieillard, disgracié de la nature, mais dont la plume avait rendu le nom célèbre et dont l'esprit était tel qu'il lui tenait lieu de jeunesse et de beauté. M. Glaczkowicz était assis dans un coin du salon, causant avec un jeune archéologue; il se tut bientôt et resta quelque temps à écouter les voix claires et argentines des jeunes filles, et à se réjouir les yeux de leur printemps. Puis, se levant, il se fit présenter à M^{me} de Verneuil et à ses nièces, entre lesquelles il s'installa avec aisance. Loin de chercher à dissimuler son âge, il en avait la coquetterie, et plutôt que de s'enlever des années il s'en fût ajouté quelques-unes. Il ne se cachait point d'aimer par-dessus tout la jeunesse, et revendiquait comme un privilège conféré par les ans le droit de jouer avec elle le rôle de confident et de conseiller. Comme Nellie et Nell lui plurent tout de suite, il les traita tout de suite aussi en petites amies connues depuis longtemps.

Bien qu'auteur d'ouvrages de politique et d'histoire appréciés de l'Europe entière, il n'imaginait pas cependant que son nom pût être connu des deux jeunes filles. Ce nom, en effet, ne disait rien à Nellie; elle ne l'avait jamais vu ni entendu prononcer. Pour Nell, ce fut autre chose : son oncle de Boston, le professeur à l'université, possédait dans sa bibliothèque les ouvrages de Julius Glaczkowicz, et l'esprit curieux de Nell les avait parcourus. Pourtant, ce fut un peu timidement qu'elle se hasarda à lui en parler. Moins par vanité flattée, — la sienne était bien blasée, sous ce rapport! — que par sympathie instinctive, il adressa deux ou trois questions à la jeune fille, et fut charmé de voir par ses réponses qu'elle avait vraiment lu et compris ses ouvrages. L'entretien prit alors un caractère plus intime, et l'attirant Polonais sollicita la faveur de faire à ses aimables interlocutrices, en artiste et en lettré, les honneurs de la villa, leur faisant

admirer ces Gobelins merveilleux, *la Toilette d'Esther* et *le Triomphe de Mardochée*, qui couvrent les panneaux du salon, puis d'autres chefs-d'œuvre, quand la vue d'un nouvel arrivant qui serrait la main du directeur fit tressaillir de surprise Nell et sa cousine.

C'était le garde-noble du matin.

Dépouillé de son rutilant uniforme, il était peut-être moins beau que dans Saint-Pierre; mais c'était encore un type remarquable de patricien romain. Pourtant, à présent que Nell le voyait de plus près, il lui semblait que ses yeux ne regardaient pas volontiers en face, qu'ils se dérobaient et ne rencontraient les autres que voilés par une sorte de rêverie caressante.

Ces yeux noirs avaient eu un éclair en apercevant les deux jeunes filles, mais l'éclair s'était vite éteint dans une apparente indifférence.

Il fit lentement le tour du salon, baisant des mains de femme, saluant, échangeant des *shake-hand*!

— Quel est ce personnage? murmura Nellie comme malgré elle.

— C'est le prince Cesare Montecorvello, répondit Glaczkowicz. J'ai beaucoup connu son père, don Urbino. Quant à lui, je l'ai perdu de vue, au moins comme intimité.

Le prince revenait au même moment de la salle voisine. Il se fit présenter à M^{me} de Verneuil, puis aux jeunes filles. Habilement et avec une grâce qui révélait en même temps sa souplesse d'esprit et son habitude du monde, il refaisait connaissance avec l'érudit Polonais, en renouant la chaîne de l'amitié qui avait uni jadis celui-ci à son père.

On parla naturellement de la fête de la matinée.

— Vous êtes Françaises, Mesdemoiselles, et, par conséquent, vous n'êtes pas superstitieuses. Si vous restez quelque temps à Rome, vous le deviendrez. Dans cette vieille terre des augures et des présages, les choses parlent d'elles-mêmes un langage mystérieux. Ainsi, de bonne heure, en sortant de chez moi, j'ai surpris un vol d'oiseaux qui m'annonçait une heureuse journée... Je vous ai aperçues ce matin et je vous retrouve ce soir...

A l'air étonné de Nellie, il comprit que c'était aller un peu vite et il corrigea :

— Pour nous autres, Romains demeurés fidèles à nos traditions et à nos souvenirs, tout ce qui vient de France, tout ce qui porte en soi un peu de la France, nous est toujours cher! Et puis, Mademoiselle, il faut nous pardonner de mettre malgré nous dans nos paroles un peu de notre soleil!

Et, avec un tact infini, il changea le cours de la conversation.

Nellie demandait des détails sur la cérémonie : il y avait des choses qu'elle n'avait pas très bien comprises. Il les lui expliqua.

Il parlait bien, le prince ! Au moins c'était ce que disait M. Glazkowitz qui l'écoutait, les yeux mi-clos, avec un petit sourire légèrement sceptique aux lèvres.

C'est que, en l'écoutant, il tâchait de résoudre ce problème : pourquoi le prince Montecorvello est-il à la villa ce soir ? Lui, Glazkowitz, qui en était un fidèle habitué, ne se souvenait pas de l'y avoir jamais vu, si ce n'est dans les premiers temps du directeur actuel ?... Il y était venu pour quelque chose, pensait le fin diplomate ; mais pourquoi, ou pour *qui* ? se dit-il tout à coup, en remarquant l'empressement, les frais d'esprit et d'érudition de don Cesare près des jeunes filles... Oui, pour *qui*, et pour *quelle raison* ?

Et M. Glazkowitz ressentit de ce petit mystère une impression désagréable, en même temps que sa curiosité s'y trouvait excitée.

La voix de Nell le tira de sa rêverie.

— Oh ! lui disait-elle, que je voudrais savoir le nom d'une dame que nous avons aperçue ce matin dans la tribune de la noblesse romaine ? Ne la connaissez-vous pas : elle est jeune, pâle, très belle, avec un port de tête et des yeux admirables ?

— Oh ! répondit le Polonais en fixant ses yeux sur le visage du prince Montecorvello, je ne vois que la princesse Corglione qui réponde à ce portrait ; c'est votre cousine dona Bianca, prince, ne le croyez-vous pas ?

— Oui... peut-être, répondit-il un peu gêné.

— Qu'elle est belle ! s'écrièrent ensemble les deux cousines.

— Qu'elle est belle et sympathique ! continua Nell. Elle doit avoir l'âme de sa beauté. Ne la verrons-nous pas ici ?

— Ce n'est pas probable ; Bianca ne va pas dans le monde depuis son veuvage, répondit vivement le prince.

La soirée prit fin trop vite pour Nell et Nellie, mais on ne demeurerait jamais bien tard à la villa Médicis. On n'y faisait guère, en général, qu'une apparition entre un dîner et un bal, et, à minuit, le salon du directeur était toujours vide.

À partir du lendemain, la vie de la baronne et de ses nièces s'organisa de la façon la plus agréable. Les matinées étaient employées à visiter les églises, les musées, les palais ; l'après-midi, à parcourir les villas aux heures ensoleillées ; et, de cinq heures à sept, à recevoir dans leurs salons et leur serre bien éclairés.

Tante Solange se rétablissait à vue d'œil ; Nellie était heureuse ; Nell attendait... Elle n'aurait su dire quoi.

Elles eurent bien vite un noyau de connaissances, parmi lesquelles des amitiés étaient en germe. Tout n'était pas factice et passager dans le monde cosmopolite où elles évoluaient. Dans ce milieu bigarré, elles avaient su retrouver ce qui se liait à leur passé, à

leur milieu véritable, par des racines communes. Bien vite, le salon de notre ambassade leur sembla terre de France. Puis c'était l'École d'archéologie du palais Farnèse, où Nell et Nellie retrouvaient avec joie un ménage d'un charme extrême, et, pour elles, tout nouveau. Lui, le directeur, d'une grâce presque féminine, causeur exquis, sachant, pour mieux captiver, cacher son profond savoir sous la séduction de l'esprit le plus fin. Elle, affable, calme, limpide, illuminant tout de sa parole jamais hésitante, toujours précise. A eux deux, ils avaient créé une sorte de petite France dans le salon simple et confortable, dans la loggia pleine de fleurs auxquels le dôme de Saint-Pierre faisait un horizon féérique...

L'influence qu'exerce toujours la supériorité intellectuelle et morale, et qu'un séjour prolongé leur avait permis d'acquérir, suffisait à grouper dans leur salon tout ce qui, dans les mondes divers qu'ils côtoyaient, était en harmonie avec la France; et c'est ainsi que l'École d'archéologie du palais Farnèse était devenue un foyer de lumière et de chaleur d'où rayonnait la pensée française.

M. Glaczkowicz était un des assidus et des amis de la maison. A leur seconde visite, Nellie, Nell et leur tante l'y trouvèrent installé, accompagné d'un personnage dont le visage leur sembla tout de suite connu, presque familier. C'était celui du promeneur solitaire de la villa Mattei.

M. de Valgrand, conseiller d'ambassade, à peine âgé de trente-cinq ans, ne résidait à Rome que depuis quelques mois. De taille moyenne, d'aspect distingué, de physionomie intelligente, de teint pâle, il portait la barbe en pointe, à la Henri III.

Au nom de Verneuil, il regarda un peu curieusement les jeunes filles, comme s'il en avait déjà entendu parler et qu'il éprouvât le désir de les connaître. Puis il se mêla à la conversation avec une réserve si discrète qu'il semblait plus enclin à écouter qu'à parler lui-même.

Peu après, il quitta le salon et M. Glaczkowicz en fit le plus grand éloge. Il pouvait d'autant mieux, disait-il, apprécier le caractère et le mérite de René de Valgrand qu'il l'avait connu tout jeune, ayant été l'ami de son père, mort, vingt ans auparavant, ministre de France dans les Balkans, victime de son devoir pendant une terrible épidémie de choléra. Le père, ajoutait-il, avait été un diplomate éminent auquel le temps seul avait manqué pour s'élever aux premiers rangs de sa carrière. Son fils lui ressemblait et avait le plus brillant avenir. De bonne famille du Languedoc, noblesse de robe, les Valgrand avaient toujours été des parlementaires ou des diplomates. René suivait la tradition, et, travailleur et ambitieux, il ferait certainement son chemin, quoique de médiocre fortune.

M^{me} de Verneuil, touchée de l'accent affectueux avec lequel le Polonais louangeait ainsi le jeune secrétaire, l'invita aimablement à leur amener un aussi intéressant visiteur à la villa Ludovisi.

Quelques jours plus tard, M. Glaczkowicz et son ami s'y présentaient pour faire une visite à la baronne, et la trouvant avec ses nièces dans le jardin :

— Vous doutez-vous, dit-il aux jeunes filles, que les quelques beaux arbres qui restent encore ici de l'ancien parc ont caressé de leur ombre Chateaubriand et M^{me} de Beaumont, au soir de leur vie ?

Nell et Nellie ne s'en doutaient guère, et, de ces quelques paroles, elles eurent l'intuition claire d'une Rome qu'elles ne connaissaient pas, car elles ne la pouvaient trouver dans les livres : une Rome qui n'était pas la Rome antique, ni la capitale moderne, mais l'ombre d'un passé très grand, une ombre auguste que l'on craint d'éveiller, et tout enveloppée de respect et de silence...

Il y avait quarante ans que M. Glaczkowicz passait tous ses hivers à Rome, et il était véritablement amoureux de la Ville éternelle. Il en avait suivi les transformations récentes avec regret, et il aimait à la dépeindre telle qu'il l'avait connue jadis.

Nell et sa cousine lui durent des impressions exquises, complétées par des rappels de souvenirs qui donnaient la vie à l'apparence de la mort. Il leur représenta le Corso, la place du Peuple, le Pincio tels qu'ils étaient avant que Rome devint la capitale de l'Italie unifiée. Il leur raconta les fontaines jaillissantes, les Madones dont les lampes pieuses faisaient autrefois la seule illumination des rues, les vieux jardins, les belles solitudes ; et ce fin lettré, doublé d'un philosophe, jouissait en dilettante de l'intérêt passionné que prenaient les jeunes filles à ses entretiens. Nell surtout l'attirait par sa nature primesautière, qui ménageait de charmantes surprises à l'observateur, et, de jour en jour, il s'attachait davantage à « son élève », comme il aimait à l'appeler, en constatant sa pénétration, la sûreté de son jugement et l'élévation de son goût.

M. de Valgrand devint aussi un habitué de la maison, où se montrait fréquemment le prince Montecorvello. Mais si M. Glaczkowicz, qui avait tourné vers le prince toute sa puissance d'observation, s'était déjà répondu en lui-même que don Cesare faisait certainement la cour aux demoiselles de Verneuil, il n'était pas encore parvenu à découvrir laquelle des deux était le but de ses recherches, tant le prince tenait la balance avec une égalité parfaite.

Ses avances avaient été reçues d'abord avec une indifférence polie. Mais, au bout de quelques semaines, il semblait qu'il fût devenu antipathique à Nell, et, au contraire, doucement sympathique à Nellie. Toutefois, cette évolution sentimentale ne s'accroissait pas

extérieurement. Seule, peut-être, Nellie en laissait percer quelque chose. La séduction du prince, la grâce de ses manières, son érudition artistique, bien que superficielle, agissaient sur l'imagination inexpérimentée de la jeune fille, sans qu'elle s'en rendît bien compte.

Par moments, une langueur caressante passait dans les yeux du prince, et Nellie croyait y voir le reflet d'une tendresse d'âme... C'était simplement que don Cesare pensait à ses dettes, à Angelotti qui le harcelait, et que, dans son ignorance du fond de la situation, il se demandait laquelle des deux était riche, laquelle serait la princesse destinée à redorer son blason...

Nellie rêvait, mais Nell ne rêvait pas. Depuis qu'elle avait fait la connaissance de René de Valgrand, un sentiment nouveau et jusqu'alors inconnu germait en elle et la troublait. Qu'était-ce ? Elle ne l'analysait pas et aurait eu peur de se le demander.

Nell était de ces femmes complètes pour qui le bonheur ne saurait exister sans la satisfaction entière des désirs de l'esprit, tout aussi bien que du cœur. La sympathie instinctive, irraisonnée, à laquelle d'autres donnent si vite et si souvent le nom d'amour, n'aurait pas suffi à réaliser son idéal d'un sentiment qui devait, à son point de vue, être l'épanouissement complet de l'être.

Elle se devinait en complète communion d'idées avec René. Ils avaient les mêmes goûts, et avaient, tous deux, vécu d'une vie cosmopolite un peu analogue.

En pensant à René, Nell se disait qu'elle trouverait dans sa carrière la voie qu'elle cherchait elle-même, la sphère d'action dont elle rêvait. Jamais le jeune conseiller d'ambassade ne lui apparaissait plus à son avantage que lorsqu'il lui parlait de la fierté mêlée de joie et de crainte qu'on doit éprouver à représenter son pays au dehors. Nell ne se sentait Française que depuis son retour en France, tandis que M. de Valgrand lui affirmait qu'elle le serait davantage à l'étranger.

Si, à son insu, Nell n'avait pas déjà aimé René de Valgrand, elle n'eût pas éprouvé les hésitations et les inquiétudes qui, par moments, l'assaillaient. La terrible pensée : « Je suis riche », lui revenait sans cesse comme une menace. Elle voulait être aimée pour elle-même. Elle avait exigé de sa tante et de sa cousine qu'il ne fût jamais question de sa fortune, mais elle se rendait bien compte que l'on devait, à leur commun train de vie, les croire également fortunées. Le hasard vint à son aide et, dans un de ses jeux, se chargea de l'éclairer.

Elle et Nellie avaient l'habitude de faire tous les matins une promenade au Pincio, à l'heure où les villas sont fermées, où Rome baigne encore dans la brume, où les dômes, émergeant un à un de

cet océan de vapeurs mouvantes, étincellent comme un feu d'artifice inoubliable.

Elles s'y promenaient ainsi le lendemain d'une des réceptions de la villa Médicis. En suivant une allée écartée qui longe le mur de l'École, elles entendirent, de l'autre côté, un bruit de voix, et quelques mots prononcés par des pensionnaires de la villa parvinrent à leur oreille. Les jeunes gens parlaient précisément d'elles comme des « seules vraies jolies femmes venant à la villa », et le reste de la conversation apprenait aux deux cousines l'erreur qui prévalait dans le cercle au sujet de leur fortune : l'héritière, pour ces jeunes gens, c'était Nellie...

Toutes deux se regardèrent, en souriant d'abord; mais Nellie redevenant sérieuse :

— Comment se fait-il que l'on se trompe ainsi sur notre situation respective? dit-elle. Il faut le dire à tante Solange; qu'elle fasse connaître la vérité des situations... la loyauté le commande...

— Nellie, ma chère petite Nellie, que dis-tu!... Je te demande, au contraire, de me rendre un immense service dont je te serai reconnaissante toute ma vie! Ne disons rien à tante, et laissons aller les choses; je t'en supplie!... Oui, qu'on me croie pauvre! Cette conversation, que nous n'avons pas cherché à surprendre, est la réponse à des angoisses, à des inquiétudes, si tu veux, qui m'oppressaient, Nellie, gardons le secret, je t'en adjure!...

— Mais, Nell, pourquoi? Ce n'est pas honnête de tromper; on ne sait pas où cela peut mener?...

— Nous ne trompons personne! Si nous n'avions pas entendu, que saurions-nous de cette erreur? Nous n'avons rien fait pour la provoquer! Chère Nellie, le bonheur de ma vie en dépend peut-être... Ne m'en demande pas plus, mais ne me refuse pas ce service qui est le plus grand que tu puisses jamais me rendre!

— Il faut toujours faire ce que tu veux! Ah! tu as de la chance de voir si clair en toi-même! Moi, les trois quarts du temps, il faut que je me laisse guider! Enfin, nous ne dirons rien, c'est entendu!

Et elles rentrèrent à la villa Ludovisi en silence, Nellie très flattée au fond d'avoir entendu proclamer sa beauté et celle de sa cousine par cet aréopage d'artistes.

J. D'ANIN.

La suite prochainement.

LES GÉNÉRAUX BOERS

L'ANGLETERRE ET L'EUROPE

Depuis que le *Saxon*, le 16 août, a fait son entrée à Portsmouth, le monde civilisé suit avec une attention passionnée les généraux boers. Héros d'une épopée presque surhumaine, représentants d'un peuple qui endura toutes les souffrances pour les plus généreuses des idées, la foule a pour eux l'admiration due aux forts, le respect mérité par les vaincus. Mais chez tous ceux qui réfléchissent, un sentiment de très vive curiosité s'ajoute à cette sympathie spontanée qui vient du cœur autant que de la raison.

La guerre terminée, la question de l'Afrique du Sud subsiste tout entière. Maintenant que le flot d'invasion a reculé, que va devenir cette immense région, depuis le Cap jusqu'au Zambèze, bouleversée par trois ans de tourmente? Dans l'Afrique du Sud unifiée, quelle sera l'influence des petits peuples dont le vent de la guerre a dispersé les fermes et les biens, mais n'a pu déraciner la fierté nationale, la solidarité étroite que créent les liens de la tradition, de la religion et du patriotisme?

A Saint-James comme au Cap, la politique anglaise semble hésiter, surprise et comme dominée par des circonstances qu'elle n'a qu'imparfaitement prévues. La politique des Boers ne saurait, elle aussi, avoir trouvé ses formules définitives. Entre le régime de sujétion absolue à l'Angleterre et l'indépendance complète, le nombre des intermédiaires est presque infini. Le Canada, l'Australie, l'Inde sont là pour témoigner de la diversité des solutions possibles dans les rapports entre les peuples soumis et la métropole anglaise. L'histoire nous a enseigné que des heures troubles et incertaines suivent les guerres. C'est à ces heures que lentement s'ébauche l'avenir. La plus petite circonstance, la plus insignifiante intervention peut entraîner des conséquences incalculables : car l'esquisse une fois formée, si imperceptible qu'en

soient les traits, le temps ne les efface jamais. C'est à une de ces heures décisives que Botha, de Wet et Delarey ont pris contact avec le gouvernement et le peuple anglais. Et s'il n'est pas de question plus émouvante au point de vue humain que le relèvement matériel du peuple boer, il n'en est pas de plus intéressante au point de vue diplomatique et international que la première rencontre des généraux à qui sont confiées les destinées du Transvaal et des Anglais, et que l'attitude prise par les généraux au lendemain de cette rencontre.

I

Au moment où les généraux boers arrivaient à Portsmouth, ils allaient se trouver en présence du peuple anglais attiré par les fêtes du couronnement et de son gouvernement représenté par ses principaux ministres, par lord Roberts et lord Kitchener. Que pensaient alors les uns des autres ces acteurs du grand drame qui venait de se terminer dans l'Afrique du Sud? Il est indispensable d'essayer de répondre à cette question, si l'on veut comprendre les négociations des généraux avec M. Chamberlain, la manière dont l'opinion politique les a accueillis, les démarches des généraux boers après la conférence du Colonial Office.

Depuis le moment où la paix avait été signée, le gouvernement qui, au début, s'était laissé entraîner à la joie de terminer une crise où toutes les ressources de l'Angleterre étaient engagées et même compromises, avait eu deux mois pour se ressaisir et réfléchir. La paix, en apparence, était glorieuse pour lui. Le drapeau anglais flottait à Prétoria et à Bloemfontein. L'annexion des deux républiques, proclamée par lord Roberts au lendemain de son entrée à Prétoria, était ratifiée par les Boers. Leurs commandos jetaient devant les officiers anglais leurs fusils et leurs munitions, et l'armée anglaise, sans avoir remporté de victoire, assistait à la capitulation de ses adversaires. En apparence, c'était bien la paix promise depuis si longtemps par l'impérialisme anglais, la « paix avec honneur », que le peuple acclama sur les marches de Mansion-House. En réalité, si la paix manifestait bien la suprématie anglaise et la fin de la guerre, tout le reste était à déterminer, et tout le reste, comme le *Times* le reconnaissait dans un moment de franchise, c'était la situation de l'Afrique du Sud.

Vis-à-vis des républiques, le traité de paix promettait l'autonomie intérieure dès que les circonstances le permettraient. Mais que serait cette autonomie? Quand les Anglais la jugeraient-ils applicable? Autant de points indéterminés que l'avenir devait

résoudre. D'autres questions plus immédiates semblaient d'ailleurs se poser. Avant de s'administrer, le Transvaal demandait à renaitre. Quels engagements l'Angleterre prenait-elle dans le traité pour favoriser le relèvement matériel du Transvaal? D'une part, elle accordait aux Boers une subvention de 75 millions et un emprunt sans intérêt d'abord et avec un intérêt de 3 pour 100 ensuite. D'autre part, elle s'engageait à rapatrier les prisonniers boers et à n'inquiéter aucun habitant du Transvaal et de l'Orange, pourvu qu'ils reconnussent la suzeraineté anglaise. Pour les rebelles du Cap et du Natal, ils devaient être jugés non par des cours martiales, mais par des tribunaux et selon les lois de leurs pays. Ces articles sont très précis, mais ils apparaissent en même temps comme facilement modifiables sans que le sens général du traité en soit altéré. Les pertes véritables des Boers n'étaient pas connues au moment du traité. Sur le traitement des rebelles, l'Angleterre, en les soustrayant à une cour martiale, avait déjà consenti à une transaction. N'irait-elle pas plus loin pour calmer les rancunes? Le roi n'accorderait-il pas une amnistie complète au moment du couronnement? Il semblait donc que, par le traité de Vereeniging, une très grande initiative fût laissée à la politique anglaise. Elle pouvait à volonté l'interpréter dans un sens très large et modifier certains articles pour les rendre plus favorables aux Boers, ou s'en tenir à la lettre du traité, se limiter strictement aux concessions qu'il accordait et affirmer plus haut que jamais les défenses qu'il contenait. C'est à la seconde alternative que le cabinet de Saint-James s'est décidé, très vraisemblablement, avant l'arrivée des généraux boers en Angleterre.

Les raisons qui, comme on peut le supposer, ont déterminé cette interprétation rigoureuse du traité, sont antérieures au voyage des généraux. Deux d'entre elles semblent avoir une importance particulière. D'abord, et au lendemain de la paix même, l'Angleterre s'est heurtée à une opposition afrikander dans l'Afrique du Sud qui a contrecarré ses plans et éveillé ses inquiétudes. Les loyalistes se flattaient qu'après deux ans de suspension des libertés publiques et de régime absolutiste dans la colonie du Cap, après la défaite des Boers, le parti des Afrikanders, c'est-à-dire des Hollandais de race et de langue boeres, intimidé et décimé, abandonnerait l'attitude menaçante qu'il avait prise dès le début de la guerre et, moitié par résignation, moitié par crainte, accepterait et reconnaîtrait le fait accompli. Il n'en a rien été. Non seulement le parti afrikander n'a renoncé à aucune de ses prétentions, mais il est apparu, après le traité de Vereeniging, comme l'arbitre de la situation dans la colonie du Cap.

Le premier ministre, sir Gordon Spring, accusé de modérantisme par la faction intransigeante des loyalistes, inquiet de l'attitude absolutiste de lord Milner, s'est vu obligé de réclamer la convocation du Parlement. Malgré des épurations successives, l'élément afrikander a dominé dans ce Parlement. Entre les loyalistes modérés qui soutenaient sir Gordon Spring et une partie des Afrikanders, un accord s'est conclu, tout à l'avantage des derniers. Lord Milner a été débordé. Convoqué contre son gré, le premier acte du Parlement a été de lui demander des comptes sur sa gestion pendant la guerre. Si l'on songe que les Afrikanders ont constamment soutenu la cause des Boers, qu'ils réclament dans le plus bref délai possible l'organisation d'un gouvernement civil et autonome dans l'Orange et au Transvaal, et que leur idéal est la constitution dans l'Afrique du Sud d'un grand état où, numériquement supérieurs, les Afrikanders domineront, on comprend l'inquiétude du gouvernement anglais. Le parti afrikander précipite une solution qui ne laisse pas que d'être redoutable pour lui et auquel il ne consentira que progressivement. Dans ces conditions, il a pu juger qu'il était plus prudent d'endiguer le courant que de se laisser porter par lui, et que devant une évolution qui s'accroissait de la sorte, même au lendemain d'une défaite, l'intérêt de l'Angleterre était d'affaiblir les Afrikanders en refusant de faire des concessions aux deux républiques.

Si le gouvernement anglais avait eu des illusions sur le danger que pouvait faire courir à l'autorité britannique la constitution d'un grand État afrikander dans le sud de l'Afrique, il faut reconnaître que les journaux et les revues étrangères lui auraient ouvert les yeux. Ce n'est pas être grand prophète d'estimer que l'interprétation donnée par l'opinion publique européenne du traité de Vereeniging et les suppositions auxquelles elle s'est livrée sur l'avenir de l'Afrique n'ont pas peu contribué à écarter le ministère anglais de toute attitude conciliante. Alors que l'Angleterre triomphait bruyamment, la guerre finie, la presse européenne, presque unanime, s'attachait à diminuer la portée de sa victoire. Beaucoup de journaux supposaient, non sans vraisemblance à ce moment, l'existence d'articles secrets, naturellement au détriment de l'Angleterre. D'autres, s'en tenant au traité lui-même, insistaient sur les concessions faites, et qui, selon eux, devaient être amplifiées dans la suite. Presque tous démontraient que la force des choses, plus forte que les expédients des politiques, entraînerait avant peu la formation d'une fédération africaine, où les anciennes républiques joueraient un rôle essentiel. L'amour-propre anglais souffrit de ces interprétations vraies

ou fausses. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir n'importe quel journal anglais au moment de la paix. Mais dans une politique aussi réaliste que celle du cabinet de Saint-James, les questions de sentiment pèsent assez peu. Le gouvernement britannique n'aurait peut-être pas fait payer aux Boers les mécomptes de son orgueil, si dans cette attitude de l'Europe il n'avait discerné un danger. Les Boers ne chercheraient-ils pas dans l'opinion publique européenne un appui pour peser sur l'Angleterre? L'Angleterre n'a jamais aimé qu'on lui dicte les résolutions qu'elle doit prendre. Les journaux anglais ne tardèrent pas, après la paix, à mettre le ministère en demeure de faire comprendre aux autres nations que l'Angleterre était maîtresse chez elle, et de faire entendre aux Boers que de l'Angleterre seule ils pouvaient attendre quelque chose. Il est rare que le gouvernement anglais soit resté sourd à de pareils appels. Plus que tout autre, son ministre des colonies était homme à la comprendre, et dans son attitude quelque peu guindée, il n'est pas sans entrer un peu de la rancune de l'homme à qui l'on a voulu forcer la main.

Aux ministres anglais, il put donc apparaître que la dignité du peuple britannique, comme son intérêt, lui commandait de s'en tenir à la lettre stricte du traité de Vereeniging. Disposés à honorer dans les généraux boers des adversaires dignes du peuple anglais, se flattant peut-être secrètement de les gagner à l'influence anglaise par des marques d'estime et de respect, ils étaient résolus à ne leur faire aucune concession en dehors de celles du traité. Leur attitude apparut très nette dans les conférences avec les Boers. On est en droit de supposer qu'elle était arrêtée avant l'arrivée de ces derniers.

Tandis que les ministres anglais se tenaient sur la réserve et évitaient de rien laisser soupçonner de leurs intentions, le peuple anglais se préparait à fêter les généraux boers dans un enthousiasme non dissimulé. Tous les journaux européens ont constaté la popularité des Boers en Angleterre; mais faute de l'analyser, ils n'expliquent pas comment cette popularité a, depuis les événements d'août et de septembre, rapidement diminué.

Ils n'ont pas fait suffisamment remarquer que si les généraux boers ont bénéficié de la faveur populaire, c'est à l'exclusion du président Krüger et de son entourage. Le peuple anglais a creusé un fossé entre eux et ceux qu'il regarde comme des politiques madrés et après au gain, auteurs responsables de la guerre. Non seulement il a séparé les généraux de l'ancien gouvernement du Transvaal, mais encore il a été jusqu'à les opposer. Le cabinet de Saint-James, au moment des négociations, en refusant de traiter

avec le président Krüger, tandis que des pourparlers s'ouvraient dans l'Afrique du Sud, a créé cette illusion qu'il y avait deux partis chez les Boers. Celui des généraux a bénéficié de l'impopularité de l'autre.

Il n'est pas indifférent non plus d'observer que la popularité des généraux boers date des négociations de la paix. Après les inquiétudes de la guerre, il y a eu comme une détente dans l'esprit anglais. Dans un même élan d'enthousiasme, il a salué de ses acclamations ceux à qui il se croit redevable de la paix, lord Kitchener qui l'a discutée, les généraux boers qui l'ont signée. Il a réuni dans un même sentiment de gratitude le vainqueur, et les vaincus qui s'inclinaient. En même temps, et par une habitude assez commune chez les peuples de se représenter les choses telles qu'ils voudraient qu'elles fussent, il s'est imaginé que, parce que les négociations avaient été courtoises et les engagements pris en toute loyauté par les Boers, ceux-ci s'étaient donnés, et sans arrière-pensée, à leur nouveau souverain. Il leur a fixé en imagination une sorte de rôle intermédiaire entre l'Angleterre et le Transvaal ou l'Orange, leurs anciennes patries. A eux reviendrait la tâche de faire accepter des Afrikanders les solutions anglaises. Les honneurs qui leur seraient rendus en Angleterre, l'influence que le gouvernement britannique leur laisserait dans l'Afrique du Sud seraient leur récompense. Les discours où, devant les commandos, Botha, de Wet et Delarey s'engageaient à respecter sans arrière-pensée la parole donnée et devant leurs soldats se déclaraient loyaux sujets du roi Edouard, apparurent au peuple anglais comme un acquiescement tacite à cette manière de voir. Le public se plut à l'idée que lord Kitchener et les généraux boers étaient réunis dans la réalité comme sur les cartes postales et les gravures, associés pour l'œuvre de paix, tandis que l'œuvre de guerre les avait séparés, adversaires courtois, que rapprochaient non seulement une estime réciproque, mais des vues analogues sur la politique pacificatrice dans l'Afrique du Sud.

Ces sentiments à coup sûr étaient bien loin d'être ceux des généraux, tandis que du pont du *Saxon* ils apercevaient la côte anglaise. Toutefois leurs véritables intentions au début de leur voyage se laissent difficilement pénétrer. Après avoir admiré leur vaillance, on ne saurait trop louer leur esprit politique, leur pleine possession d'eux-mêmes. Ils n'ont pas prononcé jusqu'à présent un mot imprudent et parmi les acclamations et les offres qui auraient pu les entraîner, ne fût-ce qu'un moment, pas accompli une action dont ils n'aient par avance prévu et limité les conséquences. Chez de pareils hommes, si des arrière-pensées existent, bien fin sera celui qui les pénétrera. Mais il n'est pas besoin de les leur sup-

poser, pour se rendre compte de ce que devait être et de ce qu'a été en effet leur attitude.

Avant même d'avoir quitté l'Afrique du Sud, les généraux boers avaient solennellement proclamé que l'ère de la guerre était terminée, qu'ils reconnaissaient la souveraineté de l'Angleterre et qu'ils feraient preuve vis-à-vis d'elle du loyalisme le plus absolu. Ils acceptaient donc, et nous le croyons très sincèrement, ce qui est l'essentiel du traité de Vereeniging, l'établissement de la suprématie anglaise dans l'Afrique du Sud. Mais, pas plus que le gouvernement anglais ne pouvait considérer que les formules vagues du traité enfermaient l'avenir de l'Afrique du Sud, les généraux boers ne pouvaient regarder la paix conclue comme la charte définitive de leur patrie. Peut-être même avaient-ils reçu des assurances à cet égard, sinon du gouvernement anglais, du moins de lord Kitchener.

Nous touchons ici à un point singulièrement délicat. Avec l'initiative qui lui fut laissée au moment des négociations, dans son désir de conclure la paix avant le couronnement, lord Kitchener au moment des pourparlers de Prétoria n'a-t-il pas fait certaines promesses? Le peuple anglais voulait en finir à tout prix. Kitchener depuis longtemps était partisan des solutions modérées, au moins en politique. L'opinion circula, au mois de juillet, en Europe que les clauses vagues du traité officiel étaient précisées dans des articles secrets, tout à l'avantage des Boers. Depuis, le gouvernement anglais à plusieurs reprises et en termes très formels a dénié l'existence d'un traité secret. Mais s'il n'y eut pas d'engagements à proprement parler, n'y eut-il pas certaines assurances verbales données par Kitchener, certaines espérances qu'il fit entrevoir? Nous sommes ici dans le domaine des hypothèses. On peut présumer vraisemblablement que Kitchener laissa entendre aux Boers que le gouvernement anglais appliquerait le traité dans le sens le plus libéral et le plus favorable aux anciennes républiques. Son attitude embarrassée dans les récentes conférences du Colonial Office, quelques allusions des généraux boers semblent la confirmer. Quoi qu'il en soit, il est très naturel de penser que les généraux sont partis pour l'Angleterre avec l'intention de reprendre la discussion au point où elle s'était arrêtée à Prétoria, et, sans modifier l'esprit du traité, de s'entendre sur tout ce qui restait d'indéterminé en dehors de lui. La réalité complexe des faits se plie mal à des formules fixées. Partir de cette réalité, étudier la situation non dans une discussion juridique, mais dans un libre esprit d'examen et de prévoyance, faire du traité de Vereeniging largement interprété le point de départ d'une politique nouvelle où

les deux parties trouveraient leur intérêt, telle dut être la pensée politique des Boers. Leurs intérêts les portaient naturellement au-delà d'un texte qui ne marquait qu'une étape des rapports de l'Afrique du Sud et de l'Angleterre. Il s'est trouvé qu'au même moment l'Angleterre effrayée des perspectives qui s'ouvraient devant elle se repliait en deçà. De là *a priori* la difficulté de trouver un terrain commun d'entente.

Si les Anglais et les généraux boers envisageaient le traité de Vereeniging dans un esprit et à des points de vue différents, il était une œuvre immédiate où, en apparence, ils pouvaient se mettre d'accord : le relèvement matériel des Boers, la résurrection d'un pays dévasté par une guerre systématiquement destructive, tâche humanitaire, semble-t-il, plus que politique. Pourtant, même sur ce point, ceux qui évitaient de se laisser entraîner par le sentiment pouvaient prévoir en juin 1902 des divergences.

Botha, de Wet et Delarey sont venus chercher en Angleterre d'abord, en Europe ensuite, les moyens d'effacer du sol des républiques les traces de la guerre, de rétablir le plus tôt possible le Transvaal et l'Orange dans l'état où ils se trouvaient avant la guerre. Or il est certain, encore que les journaux anglais l'aient insinué plutôt que nettement avoué, que le gouvernement anglais a considéré dès l'ouverture des pourparlers que l'œuvre matérielle et économique dans l'Afrique du Sud ne pouvait se séparer de l'œuvre politique. Là où les généraux boers déclarent qu'il n'y a qu'une question humanitaire, où d'autres veulent voir une question financière, il y a eu de tout temps pour le gouvernement anglais une question politique. Le rôle que joueront les anciennes républiques dans l'Afrique du Sud dépendra à la fois et de la rapidité et de la manière dont elles reconstitueront leurs forces.

Le gouvernement anglais a toujours été réaliste. Il ne se dissimule pas que ni le temps ni ses excellents arguments n'affaibliront l'individualité morale des Boers. La prise qu'il a sur eux est brutale et matérielle. Il tient les villes et il a ruiné les campagnes. Il ne desserrera la main que quand il croira avoir pris des garanties. Il ne veut rendre aux Boers leurs fermes que progressivement et en présidant lui-même à l'opération, ce qui, en leur assurant un minimum de propriété, lui assurera une plus grande liberté d'action. Il entre dans ses calculs que le Transvaal et l'Orange ne reviennent que lentement à leur vitalité primitive et que le nouvel accès de croissance ne se produise que sous sa surveillance. Il ne veut être généreux qu'à bon escient. La reconstitution des républiques par l'intervention et sous la direction des généraux, voilà ce qu'il craint et ce à quoi il ne consentira jamais. En face de pareilles considé-

raisons les raisons philanthropiques sont pour lui de peu de fond. Il suffit que les généraux se soient adressés à lui, en lui faisant comprendre qu'à son défaut ils s'adresseraient ailleurs pour qu'il se soit méfié et qu'il ait fermé la main.

Soit qu'ils voulassent entrer en conversation avec le cabinet de Saint-James sur le traité de Vereeniging, soit qu'ils voulussent s'adresser à lui pour délivrer les anciennes républiques de souffrances épouvantables, avant même d'être entrés en relations avec lui, les Boers allaient rencontrer chez lui une résistance et une méfiance instinctives. Et si la foule leur préparait un accueil enthousiaste, il entraînait dans sa sympathie une ignorance complète de leur caractère et des négociations auxquelles ils avaient été mêlés, des illusions suscitées et encouragées par l'impérialisme à la fin de la guerre, sur leur rôle dans l'Afrique du Sud et leurs rapports avec le président Krüger. Pour qui examine de près la situation, quel que fût l'optimisme officiel dans l'atmosphère de la paix, au milieu des fêtes bruyantes du couronnement, lorsque le Saxon jeta l'ancre dans la rade de Spithead, les généraux boers étaient condamnés à une intervention stérile, soit qu'ils tentassent de forcer la réserve des ministres, préméditée, soit qu'ils voulussent retenir, en ne sacrifiant pas leur dignité, une popularité qui reposait sur des équivoques. Ni leur esprit politique, ni leur tact, comme nous allons essayer de le montrer, n'ont pu prévaloir contre le parti-pris des uns, contre les concessions que réclamaient bruyamment les autres.

II

Dans la journée de Portsmouth et de Londres, dans la visite des généraux boers au roi Edouard VII, dans leur départ pour la Hollande (16, 17 et 18 août), les malentendus qui les séparaient du gouvernement et du peuple anglais ont commencé à éclater.

En dépit de son enthousiasme, le peuple fut mécontent. Il trouva les généraux trop réservés et trop froids. La tristesse un peu dédaigneuse de de Wet, l'impassibilité de Delarey lui parurent hostiles. Botha, plus jovial et plus expansif, plut davantage. Par contraste avec les autres, il sembla bon enfant. Très simples, nullement embarrassés, les généraux, sans affectation, par la seule dignité de leur attitude, rétablirent les distances. Le peuple, depuis plusieurs mois dans le désir de les associer à l'œuvre anglaise, n'oubliait qu'une chose, les trois ans de guerre. Il les accueillait moins comme des vaincus qu'on estime que comme des artisans de la grandeur anglaise qu'on remercie. Il suffit d'une seule journée

pour que l'illusion ne fût plus possible. Dès le 18 août, le *Times* trouvait excessive la réception faite aux Boers et ne pouvait s'empêcher de constater que si le peuple anglais avait fait les avances, les généraux y avaient peu répondu. Entre l'attitude de la foule et celle des généraux, le contraste était trop fort pour que les journaux pussent le dissimuler. La plupart, ne voulant pas se déjuger du jour au lendemain, évitèrent de souligner. Mais ce qu'ils ne dirent pas, la foule le sentit.

Surtout les événements du 16 et du 18 août furent trop différents de ce qu'elle avait imaginé. Elle espérait beaucoup de la présence des trois généraux à la revue navale du 16. L'Angleterre impérialiste se glorifiait de ses navires. Elle avait senti aux heures difficiles de la guerre qu'en eux était sa force et sa sauvegarde, l'obstacle qui avait maintenu l'Europe, tandis que l'Afrique du Sud épuisait ses soldats et ses millions. Elle se rappelait qu'elle leur avait dû des destinées glorieuses et, tout récemment, les moments inoubliables du jubilé de Victoria qui, en cette journée, étaient présents à toutes les mémoires. Elle se flattait du premier coup d'apparat formidable aux Boers et d'effacer dans la vision imposante des proues alignées les souvenirs qu'ils rapportaient du *veldt*. Le refus des Boers blessa son amour-propre. En face de l'Europe attentive, elle le jugea, de quelque forme polie qu'il s'enveloppât, comme une manifestation hostile. Sa rancune perça dans les colonnes du *Daily Mail*, qui, dès le lendemain, déclara aux Boers que, par leur attitude, ils avaient compromis leurs chances de succès.

Les entrevues des généraux boers avec lord Roberts, lord Kitchener et M. Chamberlain à bord du *Nigeria* le 16, avec le roi à Cowes le 18, furent courtoises, mais sans un moment d'abandon et de cordialité ni d'un côté ni de l'autre. Sans en connaître les détails, le peuple pressentit qu'entre les interlocuteurs il y avait eu gêne et contrainte. Là encore le mot ou le geste qu'attendait l'Angleterre, et qui eût attesté la solidarité des délégués des *Burghers* avec leur nouvelle patrie firent défaut.

Entre le gouvernement anglais et les généraux boers les premiers rapports, sans rien créer d'irréparable, firent pressentir les difficultés que l'avenir réservait. L'entretien de Botha, de Wet et Delarey avec M. Fisher, avant même qu'ils eussent débarqué, semblait indiquer leur désir d'agir de concert avec l'ancien gouvernement boer; leur refus d'assister à la revue navale put paraître le calcul d'une diplomatie ombrageuse et réservée; l'intention qu'ils annoncèrent de ne rester que quarante-huit heures en Angleterre et de séjourner en Hollande avant d'entamer des pourparlers, un

signe de défiance. Aucune question politique ne fut agitée dans ces premiers jours; mais la politique préoccupait trop les esprits pour que la moindre démarche ne fût pas significative. Les Boers le sentirent si bien que, tout en demeurant très réservés, ils s'efforcèrent, par des notes communiquées aux journaux, d'atténuer, dans la mesure du possible, le froissement de ce premier contact. Ils firent savoir aux journalistes que leur décision de ne pas assister à la revue n'était nullement due à l'influence de M. Fisher; et en même temps, avec la bonhomie d'hommes qui ont lutté deux ans et demi dans la brousse, « qu'ils n'avaient pas le costume nécessaire ». Ils se déclarèrent très satisfaits de la réception qui leur avait été faite par le roi à Cowes, bien qu'elle n'ait eu aucun caractère officiel, aucune question politique n'ayant été abordée. Enfin, après la visite de Cowes, sur le yacht de la marine aux côtés de M. Chamberlain, de lord Roberts et de lord Kitchener, ils firent le tour de la flotte.

Dans ces premières journées il y eut en somme chez le peuple anglais des impressions confuses, un vague sentiment qu'il n'avait pas considéré les choses dans la perspective voulue et avec le jour nécessaire; mais l'enthousiasme primitif était trop fort pour s'évanouir brusquement. Peut-être même était-il possible aux généraux, à force de tact, de conserver leur popularité, en amenant par des transitions insensibles les Anglais à reconnaître le peu fondé de leurs suppositions et de leurs espérances. Si la tâche était malaisée, les généraux, dans des circonstances singulièrement difficiles, venaient de faire preuve d'une sagesse et d'une modération surprenantes; et si, entre M. Chamberlain et les généraux, il est impossible que de part et d'autre on n'ait pas senti l'obstacle, du moins on ne l'avait pas abordé. Sans avoir beaucoup d'illusions sur le succès final, les généraux pouvaient douter encore.

L'entrevue des délégués boers et de l'ancien président en Hollande, sans dissiper entièrement ce qu'il y avait encore d'incertain dans la situation, continua à détruire les équivoques. Rien de plus intéressant que les suppositions des journaux anglais sur le caractère de cette entrevue. Toutes les illusions de l'opinion publique anglaise se lisent entre leurs lignes. C'est le *Daily Mail*, le 24, qui annonce avec certitude « qu'au cours de la conférence qui aura lieu entre les généraux boers et M. Krüger, ce dernier abdiquera formellement sa position de chef afrikander et remettra la direction du parti et ce qui reste de fonds aux généraux Botha et de Wet, à MM. Fisher et Wolmarans. » C'est le *Times*, le 24, qui juge « que ce n'est plus une opinion sérieuse que d'assigner à M. Krüger et à M. Leyds une influence digne de ce nom en ce qui

concerne l'avenir de l'Afrique du Sud. » C'est le *Pall Mall*, le 25, qui fait savoir que les généraux boers s'efforceront d'enlever au docteur Leyds les pouvoirs qu'il détient encore, de signer des chèques et réclameront à M. Krüger une partie des sommes que ce dernier a emportées lors de son départ de l'Afrique.

Dans toute la presse, il semble qu'il y ait une tactique unanimement adoptée de signaler les divergences des Boers. Reitz représente le parti irréductible qui n'acceptera jamais le traité et poussera aux solutions extrêmes. Leyds, plus adroit, est le politicien qui, tout en respectant les apparences, négocie sous main avec l'Europe pour imposer à l'Angleterre des conditions qu'elle ne saurait accepter. Krüger, incertain, va de l'un à l'autre, représentant d'un état de choses qui n'existe plus, artisan d'une guerre qui lui a échappé et dont l'issue lui a donné tort. Il n'y a autour du président Krüger qu'incertitudes, divisions, intrigues. Il est grand temps que les généraux parlent haut, prennent la direction et donnent le coup de barre que l'Angleterre attend.

Les 21 et 22 août, les généraux eurent de longues conférences avec le président Krüger; le 26, ils répondirent à la presse anglaise dans une déclaration modérée dans la forme, mais très ferme et très péremptoire. « Les généraux Botha, de Wet et Delarey désirent constater publiquement que leur attention a été frappée par les racontars perpétuels publiés dans les journaux anglais comme venant de leurs correspondants à La Haye, à Bruxelles, ou dans d'autres endroits du continent. Le but est de rendre suspects la bonne entente et l'accord qui règnent mutuellement entre les généraux, le président Krüger, les membres de la députation et le docteur Leyds, et de faire croire au monde à un désaccord entre eux, en publiant des communications qui n'ont aucun fondement sur la diversité des opinions émises par eux dans leurs diverses conférences. Les généraux désirent faire savoir aussi énergiquement que possible à l'opinion publique dans le monde que l'harmonie la plus complète règne et a toujours régné entre eux et les personnes citées ci-dessus. Toute autre assertion ou supposition contraire est absolument erronée et ne peut être attribuée qu'à des personnes crédules, mal renseignées ou *perfides*. » Dans cette déclaration des généraux boers que la presse européenne n'a pas suffisamment soulignée, et qui, à la veille des négociations, nous semble de la plus grande importance, il y a :

1° L'affirmation d'une entente entre les généraux et l'ancien gouvernement qui ne s'est jamais démentie. Par là, les généraux dépassent les circonstances présentes et remontent jusqu'à l'époque des négociations. Ils détruisent la thèse impérialiste, celle d'une opposi-

tion de vues entre les combattants des républiques et leurs représentants en Europe, d'une scission qui se serait produite à la fin de la guerre entre les anciennes autorités désormais sans point d'appui et sans existence légale, et un parti plus jeune répudiant leur politique et cherchant dans d'autres maximes la solution de la question sud-africaine. Ils affirment qu'entre le passé et l'avenir il n'y a pas une brusque séparation, et que si sous la domination anglaise l'Afrique du Sud peut vivre et se développer, il y aura là une évolution, non une révolution, des deux républiques rompant brusquement avec leurs traditions.

2° Un appel à l'opinion publique du monde. Officiellement, les généraux font appel à un appui autre que l'appui anglais. Ils indiquent que si leur mission en Angleterre échoue, ils s'adresseront aux autres nations.

3° Et il est très visible que c'est à cet appel au monde qu'ils songent principalement quand ils dénoncent la perfidie et les manœuvres de ceux qui dénaturent leurs opinions. Ils ne peuvent ignorer que près du gouvernement et du peuple anglais toute déclaration de solidarité avec le président Krüger et son entourage ne peut que compromettre leur succès. Au contraire, en face du monde civilisé qui s'est passionné pour leur cause, parce qu'elle fut celle d'un peuple défendant son indépendance et sa liberté, toute séparation avec le président Krüger paraîtrait une abdication des idées qu'ils avaient défendues et dont ils étaient aux yeux de l'Europe la personnification vivante.

Que l'opinion publique et le gouvernement anglais se soient émus d'une déclaration aussi catégorique, on ne saurait en douter en lisant l'article du *Standard* du 27, qui est certainement d'inspiration officielle et, point par point, répond à la déclaration. Le *Standard* croit savoir que les généraux boers sont chargés d'une importante mission politique relative à l'administration future des anciennes républiques boers et que le but principal de leur voyage n'est pas de recueillir des fonds pour les familles des Burghers, mais de négocier avec le gouvernement anglais, d'insister auprès de lui sur la nécessité d'accorder une large autonomie aux anciennes républiques. Rapprochant ces informations de la déclaration signée par les généraux, il dit que ces généraux seraient bien avisés d'abandonner toute discussion des négociations avec des gens qui sont hostiles au régime accepté par les Boers. Les chefs boers ne peuvent agir que d'accord avec les autorités impériales. Leurs avis seront les bienvenus, mais ils ne sont nullement qualifiés pour entreprendre des négociations avec les autorités impériales comme anciens délégués de nations dont l'existence particulière a disparu.

Cet article renferme toute la thèse anglaise. En droit, l'ancien gouvernement du Transvaal n'est plus rien. L'autonomie des anciennes républiques a disparu. Il n'y a plus dans l'Afrique du Sud d'autre autorité légale que celle de l'Angleterre. En fait, les Boers réfugiés en Hollande sont hostiles au traité que les généraux ont signé. Les généraux, s'ils se flattent d'accroître leur autorité en renouant la chaîne qui les attachait naguère à ceux qui représentaient les républiques indépendantes, se trompent donc en droit; et ils commettent, en s'adressant à ses ennemis, un acte peu amical pour l'Angleterre et presque un non-sens, même à leur propre point de vue, puisque le *Standard* postule que le président Krüger et son entourage repoussent un traité que les généraux ont accepté. Quant à l'intervention européenne, le *Standard* ne se prononce pas. Mais il dit nettement que dans l'Afrique du Sud les chefs boers ne pourront faire quoi que ce soit sans l'assentiment de l'Angleterre. C'est l'affirmation hautaine d'un droit que le gouvernement anglais ne souffrira pas qu'on entame.

Telles sont les deux thèses. Cette fois, il ne s'agit pas de nuances et de sous-entendus. La question est nettement posée. La politique anglaise part du traité et en tire une double prétention : d'une part, que le passé des deux républiques n'existe plus et que tout lien est rompu avec l'ancien gouvernement; d'autre part, que rien ne se fera dans l'Afrique du Sud qu'avec l'approbation et par l'intermédiaire de l'Angleterre. Les généraux boers acceptent loyalement le traité; mais ils ne peuvent oublier que, bien que vaincu, le peuple boer a ses traditions; entre le nouveau régime, que représente le gouvernement anglais, et l'ancien, que personnifie le président, ils établissent un rapport; dans l'autonomie qu'ils espèrent les éléments du passé subsisteront avec une forme nouvelle. Sans déchirement, le Transvaal et l'Orange peuvent se transformer, et il est évident que si leur mission a un sens à leurs yeux, c'est de préparer et d'adoucir le passage entre l'ancien et le nouvel état de choses. Les Boers ne contestent pas davantage le droit des Anglais à gouverner l'Afrique du Sud; mais ils déclarent que l'aide qu'ils réclament de l'Europe ne met, en aucune façon, ce droit en question, attendu qu'elle est toute philanthropique. Au fond, ce qui sépare les Boers et le gouvernement britannique, c'est moins un désaccord dans les principes qu'un malentendu initial. Ce malentendu était-il irréductible? L'étude des négociations qui ont eu lieu à Londres et qui sont relatées dans un Livre Bleu, va nous permettre de répondre.

III

Le 20 août, les généraux boers écrivirent à M. Chamberlain pour lui demander une audience « afin de lui soumettre et de discuter avec lui des questions de la plus haute importance et du plus grand intérêt pour leur pays et leur peuple ». Le 21 août, M. Chamberlain dans une lettre où perça sa rancune contre l'attitude des Boers au moment de leur premier séjour en Angleterre répondit qu'il eût été heureux de traiter ces questions avec eux à bord du *Nigeria*, mais que puisqu'il n'en avait pas été ainsi il était prêt à les recevoir au Colonial Office. Le 2 septembre, il les pria de lui faire connaître toutes les questions qu'ils voulaient lui soumettre. Le 3 septembre, les généraux exposèrent leurs *desiderata* au nombre de onze. M. Chamberlain leur accusa presque immédiatement réception de leur lettre. Il se déclara étonné du nombre de leurs *desiderata*, qui, selon lui, constituaient dans leur ensemble un accord absolument nouveau, contradictoire avec le traité de Vereeniging. Il refusa de revenir sur les clauses du traité et ne consentit à entendre les représentations des généraux que sur l'application de ces clauses. Lorsque s'ouvrit à Londres la conférence du 5 septembre, la discussion était restreinte et limitée par avance. Entre les interlocuteurs, on devait sentir non seulement la gêne de personnes en désaccord, mais encore la contrainte, conséquence inévitable d'un silence imposé sur des questions vitales présentes à tous les esprits.

Il suffit, pour se rendre compte des conditions faites aux Boers avant l'entrevue, de comparer la liste de projets de discussion qu'ils soumièrent à M. Chamberlain, et les quelques points sur lesquels portèrent les pourparlers.

Sur la question capitale des subsides et du relèvement économique des républiques, les généraux n'avaient pas présenté moins de six propositions : 1° allocation annuelle d'indemnités et de subventions aux veuves et aux orphelins des Boers ou aux Boers incapables de se subvenir à eux-mêmes; 2° compensation pour toutes les pertes occasionnées du fait des troupes anglaises dans les deux républiques; 3° réintégration des habitants dans la possession de leurs fermes confisquées ou vendues aux termes de la proclamation de lord Kitchener du 9 août 1901; 4° compensation pour l'usage des biens dont les autorités anglaises ont pris possession; 5° paiement des obligations légales des anciennes républiques y compris celles contractées pendant la guerre; 6° extension du délai de paiement des dettes

dues par les Boers. Ils avaient convié le ministre à un large examen de la situation de l'Afrique du Sud où aucun des points de la triste réalité ne serait laissé dans l'ombre. Le premier, le deuxième, le cinquième, le sixième desideratum furent repoussés comme contraires à la lettre du traité de Vereeniging, et ne furent même pas abordés dans la conférence.

Sur la condition juridique des habitants des républiques, sur l'autonomie future, les généraux avaient proposé tout un système d'idées immédiatement discutables et applicables : concession de droits égaux aux sujets anglais et boers des deux républiques, emploi simultané de l'anglais et du hollandais, réintégration dans leur emploi des anciens fonctionnaires ou remboursement de leurs charges, suppression immédiate de la loi martiale, organisation d'un régime transitoire entre l'ancienne indépendance et l'autonomie, reconstitution du territoire des anciennes républiques dont une fraction avait été annexée au Natal. Ce plan d'ensemble fut laissé de côté. Seuls un ou deux de ces articles furent discutés sommairement et comme incidemment.

L'opinion publique européenne a vu dans ce refus de M. Chamberlain de se prêter à un débat complet sur l'Afrique du Sud une dénégation orgueilleuse de rien faire pour les vaincus. C'est là, nous semble-t-il, une interprétation erronée. Le ministre des colonies n'a répondu ni affirmativement ni négativement aux demandes des généraux boers. Il leur a contesté le droit de les formuler. Il s'est dérobé à la discussion, non parce qu'il manquait d'arguments ou de projets à soutenir, mais parce que cette discussion lui paraissait sans fondement légal et sans raison d'être. Il a prétendu que l'initiative de tout ce qui n'était pas dans le traité de Vereeniging lui appartenait à lui seul, et, qu'à son heure, il imposerait les solutions qui lui sembleraient bonnes. On est libre de lui reprocher la hauteur et l'intransigeance avec laquelle il a affirmé son droit, de juger qu'au point de vue anglais il a eu tort de repousser l'appui que les généraux lui offraient. Mais on va trop loin quand on voit dans son refus la volonté de maintenir le *statu quo* dans l'Afrique du Sud et quand on préjuge du traitement qu'il fera subir aux Boers dans l'avenir.

Si, dans l'ensemble, les généraux se heurtaient à un *non possumus* formel, allaient-ils obtenir satisfaction sur les quelques points que le tout-puissant secrétaire des colonies consentait à laisser discuter ? La conférence s'ouvrit le 5 septembre au Colonial Office. M. Chamberlain était entouré de lord Kitchener, du comte d'Onslow, secrétaire général aux colonies, et de sir Frédéric Graham, secrétaire général adjoint. Botha parla presque constamment au

nom des généraux, de Wet intervint à une ou deux reprises, Delarey demeura silencieux.

L'application immédiate du traité soulevait deux questions auxquelles il était impossible au gouvernement anglais de se dérober : celle de l'amnistie et celle du rapatriement des prisonniers. Plus de la moitié de la conférence fut consacrée à les discuter.

L'amnistie avait déjà fait l'objet de longs pourparlers au moment de la paix. Lord Milner l'avait obstinément combattue. Partisan d'une politique autoritaire dans l'Afrique du Sud, il regardait l'amnistie pour les sujets du Cap et du Natal comme une preuve de faiblesse de l'Angleterre, une concession dangereuse faite aux Afrikanders quand leur attitude dans la guerre avait démontré leur solidarité avec les Boers et leur manque de loyalisme. Kitchener s'y montrait plus favorable. On trouva un compromis. Le traitement des colons insurgés du Cap et du Natal devait être déterminé par les gouvernements coloniaux et selon les lois de leurs pays, qui ne dépassaient pas la perte de la franchise électorale.

La question était-elle réglée par cette transaction ? Les généraux ne le crurent pas. Selon eux, lord Kitchener leur aurait promis verbalement que l'amnistie complète serait accordée au moment du couronnement. Dans la conférence du 5, ils rappelèrent cette promesse. La réponse de lord Kitchener fut très embarrassée. Il s'en rapporta à une déclaration officielle, dont l'article du traité n'était que le résumé. Il protesta que cette déclaration seule engageait le gouvernement à quoi que ce soit. Sur le fait même de la promesse, il n'opposa pas de démenti, et Botha put lui répondre « qu'il convenait volontiers que cette déclaration avait été faite, mais qu'il attirait son attention sur les promesses relatives à l'amnistie au moment du couronnement ». Attacher de la valeur à ces promesses ne tendait à rien moins qu'à rouvrir la discussion de l'article du traité. M. Chamberlain vit le danger et, — ce sera là sa tactique pendant toute la conférence, — s'en tint à la lettre même du traité. Tout ce qu'il accorda aux Boers fut « que si le gouvernement du Cap et celui du Natal voulaient se montrer généreux à l'égard des rebelles, le gouvernement impérial n'y mettrait pas obstacle ».

Derrière la question de l'amnistie, les généraux sentaient la résistance de lord Milner hostile à toute politique libérale dans l'Afrique du Sud, les hésitations du gouvernement anglais à faire aux Afrikanders plus de concessions que n'en contenait la lettre du traité. A propos du rapatriement des Boers, ils se heurtèrent au même esprit d'hésitation et de défiance. Botha signala

qu'ils avaient rencontré en Belgique, en Hollande, et qu'ils savaient qu'il y avait dans d'autres États de l'Europe un très grand nombre de Boers venus de l'Afrique du Sud, de Ceylan et de Sainte-Hélène. Plusieurs (il cita entre autres M. de Wessels, membre de la première députation) avaient demandé l'autorisation de repartir pour l'Afrique du Sud et l'attendaient vainement. M. Chamberlain répondit en contestant les dires de Botha, en citant des ordres qu'il avait envoyés à ce sujet, en faisant des distinctions. Il insista sur l'hostilité qu'avaient montrée certains membres de l'ancien gouvernement transvaalien, citant à plusieurs reprises M. Reitz et déclarant que le droit de l'Angleterre était entier de ne pas admettre dans l'Afrique du Sud des hommes qui repoussaient l'état de choses établi par le traité. Botha répliqua, non sans finesse, « qu'il espérait que M. Chamberlain ne ferait pas payer à tous la faute d'un seul ».

De Wet reprit la discussion. Il fit observer que le traité ayant prévu que, pour rentrer dans l'Afrique du Sud, les Boers devaient reconnaître la souveraineté anglaise, M. Chamberlain, dans une décision de juillet 1902, avait laissé le choix entre la prestation du serment de fidélité et une simple déclaration de soumission, mais que cette décision n'était pas appliquée, et qu'on forçait les enfants eux-mêmes à prêter le serment pour être rapatriés. Botha accusa lord Milner d'avoir retenu le télégramme contenant les instructions du ministre. M. Chamberlain promit de veiller à ce que sa circulaire fût appliquée et protesta contre l'accusation de Botha. Les généraux invoquant les articles du traité et la circulaire, tout terrain solide de discussion lui manquait. Il insista sur les difficultés matérielles du rapatriement, et demanda qu'on lui fit crédit. Dans ses réponses on sent de l'embarras, de l'impatience et une crainte qui le retient sans cesse de s'engager autrement que par des formules générales.

Il prit sa revanche dans la suite. Il ne permit qu'aucune des questions concernant l'organisation économique et politique des anciennes républiques, qu'il avait écartées avant l'entretien, fût abordée, ni même sur des points de détail il ne fit aucune concession. Il dit qu'il appliquerait le texte du traité et rendrait à tous les prisonniers, avec leur liberté, leurs biens personnels. Mais il en excepta les fermes qui avaient déjà été vendues en conformité avec la proclamation de lord Kitchener. Quant aux fermes acquises par le gouvernement il promit seulement d'étudier le moyen de les rendre à leur propriétaire. Il revendiqua dans toute son étendue le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, ce qui laissait l'Angleterre maîtresse d'intervenir à son gré dans la répartition

des propriétés. Et comme Botha se plaignait que dans les commissions chargées de répartir les 75 millions de subsides accordés par l'Angleterre les *National Scouts* (éclaireurs nationaux), c'est-à-dire les renégats, figuraient de préférence, il répondit qu'il ne pouvait rien changer pour le moment et qu'il ferait une enquête plus tard, si Botha lui en fournissait les éléments. Botha ne fut pas plus heureux dans sa réclamation sur l'annexion des districts de Vryheid et d'Utrecht au Natal. Il dépeignit l'hostilité de la population anglaise du Natal contre les Boers, qui allait obliger ceux-ci à émigrer. M. Chamberlain répliqua assez sèchement qu'il le regrettait et qu'il espérait qu'ils ne le feraient pas. A la fin de l'entretien seulement, le ministre anglais déclara que la suppression de la loi martiale était immédiate.

Comme on le voit par ce court résumé, il n'y eut dans cette seconde partie de la conférence aucun débat suivi et étendu, mais des questions et des réponses fragmentaires. A tout ce qu'il n'avait pas dit ni laissé dire, M. Chamberlain suppléa par une déclaration sur les intentions de l'Angleterre dans l'Afrique du Sud, très générale, et qui ne pouvait intéresser les généraux que par sa condescendance un peu dédaigneuse et la ferme volonté de l'Angleterre, qui apparaissait entre les lignes, de régler à sa guise le sort de l'Afrique du Sud :

« Nous nous sommes chargés déjà d'un grand nombre d'obligations et nous avons pris des engagements plus considérables que ceux qu'on a jamais pris dans des circonstances analogues... Dans ce pays, nous voulons oublier et pardonner, parce que si vous pensez, — ce qui est d'ailleurs bien possible, — que vous avez quelque chose à oublier, nous croyons de notre côté avoir beaucoup à pardonner. Nous voulons laisser tout cela de côté. La guerre est terminée. Nous ne demandons qu'à voir en vous des concitoyens qui travailleront comme nous travaillerons de notre côté à la prospérité et à la liberté de l'Afrique du Sud. L'étendue de cette liberté et l'époque de l'avènement de l'autonomie complète dépendent de la rapidité avec laquelle s'annexeront les anciennes républiques. Toute récrimination vous fera du tort et retardera la pacification. Nous vous témoignons autant de confiance que vous nous en témoignerez... Nous serons très heureux d'avoir votre coopération et celle de tous ceux qui, comme vous, ont accepté franchement la nouvelle situation... Rencontrons-nous à mi-chemin et vous trouverez en nous d'aussi grands amis que nous étions autrefois de loyaux ennemis. »

Depuis la lettre où M. Chamberlain avait rejeté la plupart de leurs propositions, les généraux ne pouvaient se faire aucune

illusion sur le succès et la portée de l'entrevue. Ils ne durent être ni étonnés ni déçus des réponses et de la déclaration du ministre. Simplement Botha réserva leur liberté d'action pour l'avenir : « J'espère, dit-il à M. Chamberlain, que vous ne prendrez pas en mauvaise part si, à quelque époque future, nous exposons par écrit quelques-unes des questions que nous aurions voulu traiter. » De Wet fut plus agressif, il déclara « qu'il avait l'impression que les Boers avaient fait la paix, mais que le gouvernement anglais ne l'avait pas faite encore ».

Il est permis de penser que, pas davantage, M. Chamberlain ne dut être surpris des revendications des généraux. Aucune des questions agitées n'était nouvelle pour lui. En 1901, à Middelbourg, en 1902 à Prétoria, elles avaient été l'objet de discussions qu'il avait suivies et dirigées attentivement. La conférence de septembre n'était pour lui que la fin des pourparlers qui duraient depuis 1901, et s'il montra tant d'intransigeance, c'est moins parce que les demandes des généraux l'étonnèrent que parce qu'il voulut signifier une fois pour toutes que l'ère des discussions et des transactions diplomatiques était passée.

L'opinion publique en Angleterre lui donna raison et la presse anglaise fut unanime à l'approuver. Très favorable au secrétaire des colonies, elle fut dure aux généraux. Le *Standard*, où apparaît la pensée gouvernementale, donna aux Boers une leçon et un conseil : « Les principes de notre action, observa-t-il, ont été posés à Vereeniging et à Prétoria. Ils ne comportent aucune variation substantielle. Si la conférence du Colonial Office a eu pour résultat de faire pénétrer cette vérité, non seulement dans l'esprit de ceux qui y ont pris part, mais aussi dans l'esprit des agitateurs de l'étranger, elle aura fait quelque chose de bon. Si les chefs boers ont vraiment à cœur l'intérêt de leur peuple, ils cesseront leurs récriminations, et ils s'efforceront d'agir conformément à l'esprit qui a dicté les paroles sages et conciliantes de M. Chamberlain. »

Le *Daily Telegraph*, sans rendre les chefs boers responsables, « parce qu'ils avaient subi l'influence de leurs conseillers continentaux, » s'indigna de la nature de leurs demandes, « dignes de l'ultimatum qui amena la guerre », et les engagea à chercher dans leur intérêt de meilleurs conseillers.

Le *Daily News*, plus conciliant, traita « ces grands soldats si hardis en campagne » comme « les plus naïfs des diplomates ».

Le *Times*, en résumant la conférence, approuva sans réserve l'attitude et la déclaration de M. Chamberlain.

La presse anglaise avait singulièrement changé de ton depuis le jour où elle accueillait si aimablement les héros de l'Afrique du Sud.

Lentement elle s'était détachée d'eux. Les conférences précipitèrent une évolution qui avait commencé dès le mois d'août.

L'Angleterre, tant par orgueil national que par manque de critique, n'avait jamais regardé le traité de Vereeniging comme un arrangement sur beaucoup de points, imparfait et d'une application malaisée. Elle l'avait jugé d'après les promesses et les interprétations de l'impérialisme comme la consécration de sa victoire et comme la solution tant souhaitée des conflits sud-africains. Non seulement chez les jingoes, mais chez les libéraux eux-mêmes, l'idée était enracinée que porter la plus légère atteinte à ce traité était compromettre une victoire si chèrement achetée et permettre aux vaincus de regagner par la diplomatie ce qu'ils n'avaient pu conserver par les armes. La foule est incapable de saisir les nuances. En Angleterre, on ne s'est pas rendu compte que les généraux boers respectaient l'esprit et les principes du traité, qu'ils ne voulaient même pas changer la lettre des articles, mais qu'ils venaient se concerter avec le gouvernement sur la manière de l'appliquer avec le moins de préjudice possible pour les peuples de l'Afrique du Sud. Il suffit que les mots « discussion du traité » fussent lancés par des hommes politiques qui en connaissaient la portée pour que la méfiance reparût et, derrière la méfiance, le parti-pris. L'attitude des généraux boers en Angleterre, leurs démarches en Hollande, avaient préparé le peuple anglais à recueillir une opinion, que le gouvernement de M. Chamberlain n'eut qu'à lancer pour qu'il s'en emparât.

Il le fit avec d'autant plus de facilité qu'entre ses illusions de la veille et son intransigeance actuelle la déclaration de M. Chamberlain ménagea les transitions. Très habilement et sans prendre aucun engagement, le secrétaire d'Etat aux colonies lui persuada que, pour défendre ses droits, la politique anglaise n'était ni dure, ni inhumaine, comme les généraux l'avaient insinué et comme ils allaient le répéter à l'Europe. Union de toutes les fractions de l'Afrique du Sud, droits égaux, prospérité économique, libéralisme des Anglais qui ont fait la moitié du chemin qui les séparait de leurs adversaires, l'impérialisme de M. Chamberlain se servait de ces formules magiques pour s'imposer à l'opinion publique après le traité, comme il s'était imposé à elle au moment de la guerre. Par là il dissimulait derrière des idées humanitaires et des apparences de justice l'affirmation brutale d'un droit acquis par la force, l'action d'une politique réaliste et sans scrupules.

IV

Echouant du côté de l'Angleterre, devant l'inflexible volonté du ministre des colonies qui, inexorable et sourd à toute prière, poursuivait impitoyablement sa politique réaliste, les délégués des Burghers semblaient avoir terminé leur mission diplomatique. Entre les nouveaux sujets et le gouvernement anglais, l'entente était désormais impossible. Ni le roi Edouard VII dans un accès de clémence pour cette poignée héroïque de braves qui avaient déposé les armes à l'occasion de son couronnement, et qui venaient de protester de leur loyalisme à toute épreuve, ni le général lord Kitchener qui, dans les conférences tenues au milieu du *Veldt*, avait fait des promesses faciles, ne tentèrent d'intervenir auprès du ministre impérialiste. Le roi se tint à l'écart dans son palais de Balmoral, laissant à M. Chamberlain le soin de régler les affaires du Colonial Office, d'assumer seul toutes les responsabilités de la guerre. Quant à Kitchener, dont la présence était plutôt gênante, puisque, après avoir été le pacificateur, il était obligé de renier sinon les engagements pris, au moins les promesses faites, on annonçait qu'il allait prendre immédiatement possession du commandement en chef de l'armée des Indes. Le vide se faisait ainsi autour des généraux boers.

Botha, de Wet et Delarey revinrent alors au programme d'action qu'ils avaient esquissé dès le 26 août et portèrent le débat sur un terrain nouveau. Avec leur ferme bon sens, leur lucidité d'esprit, leur sage clairvoyance, ils comprirent qu'il fallait absolument changer de tactique, puisque le gouvernement anglais trompait leur attente. Les trois généraux quittèrent alors l'Angleterre où le gouvernement, ayant dit tout ce qu'il avait à dire, s'en tenait à un strict mutisme, où l'opinion publique, si enthousiaste lorsqu'ils avaient débarqué, commençait à se rallier dans une foi aveugle à la doctrine impérialiste. Et c'est après leur arrivée à La Haye, qu'ils lancèrent leur proclamation, l'*Appel au monde civilisé d'Europe et d'Amérique*. Repoussés par la métropole, ils sollicitèrent l'intervention européenne. Mais ils le firent avec une rare habileté et c'est là qu'on reconnaît cette finesse délicate enracinée dans les cœurs frustes des Burghers.

Si au fond ils devaient éprouver une certaine satisfaction à sortir des équivoques et à rendre manifeste à l'Europe l'âpre égoïsme de la race conquérante, ils ne voulurent pas un instant qu'on pût suspecter leur loyalisme. Ils ne se dissimulaient pas qu'il ne fallait pas songer à solliciter l'intervention politique de l'Europe, d'une

Europe surtout qui avait eu la faiblesse, on pourrait même dire la lâcheté de ne pas intervenir dans la guerre anglo-boer. Les gouvernements européens, épris, les uns de politique utilitaire, les autres de politique indifférente, d'autres enfin partisans d'une politique d'effacement, désireux d'éviter toutes complications, préféreraient se tenir sur leur garde aux quatre coins de l'échiquier européen. Les généraux boers le savaient et de Wet le disait encore hier à Paris avec toute sa chaleur sincère, mais aussi avec une amère ironie. « J'ai souvent dit, s'écriait-il, à mes citoyens soldats : n'espérez pas une intervention européenne. Je disais ceci, non pas parce que je n'avais pas confiance dans les peuples, mais parce que l'expérience m'avait appris qu'une nation doit pouvoir compter sur elle-même. *Quand une poudrière fait explosion, on a l'habitude de se tenir à distance ; les gouvernements ont suivi cet exemple.* »

Ce sont là de ces mots à l'emporte-pièce et qui sont une verte semonce. Les braves boers africains, les Boers typiques, comme disait Botha, sans connaître beaucoup d'histoire, savaient bien qu'une Europe civilisée avait assisté d'un œil indifférent à des crimes tels que le partage de la Pologne, l'annexion du Schleswig ou de l'Alsace-Lorraine. Et en admettant même qu'ils aient pu espérer des peuples européens un effort généreux, ces espérances avaient été singulièrement déçues lors du voyage du président Krüger en Europe. L'ancien président du Transvaal avait été partout évincé et les délégués des deux républiques sud-africaines annexées auraient eu le même sort, pour peu qu'ils se fussent placés sur le terrain politique. « Je ne suis pas venu ici en Europe pour faire de la politique, disait de Wet, j'ai simplement posé la question humanitaire. » C'était laisser assez clairement entendre que leur mission diplomatique était désormais close et qu'ils se dévouaient à une cause plus noble et plus généreuse, adressant un dernier appel à la philanthropie des races civilisées.

« Faites le tour du monde en mendiants, disait le président Krüger à ses trois compatriotes : ces simples mots suffisent à caractériser l'œuvre tentée actuellement par Botha, par de Wet et par Delarey. Ce ne sont plus des généraux qui luttent à coups d'épée pour leur indépendance, ce ne sont plus des diplomates qui discutent les clauses d'un traité pour obtenir des conditions meilleures ; ce sont, avant tout, des solliciteurs qui quêtent et recueillent des secours pour des vaincus malheureux, et qui s'acquittent de leur tâche avec une abnégation absolue, une patience résignée, un dévouement indicible.

En demandant qu'on vint pécuniairement au secours des familles

ruinées par la guerre et qui se trouvent dans une lamentable situation, en ouvrant une vaste souscription pour venir en aide aux Boers du Transvaal et de l'Orange, en constituant à La Haye un bureau central et général d'assistance, *Kantoor des Generaalen Boeren Hulps fonds*, les trois généraux couraient le risque d'être considérés comme importuns, d'amoindrir leur dignité, ou de donner carrière aux pires calomnies. Il n'en fut pourtant rien. Car leur attitude, très noble et très fière, fut en même temps très loyale. Aux qualités d'héroïsme par lesquelles ils avaient brillé vinrent s'ajouter celles de franchise. Botha, de Wet et Delarey ont tenu à dire la vérité à l'Europe, et ils l'ont dite sans forfanterie, sans aigreur, sans récriminations, avec beaucoup de simplicité et avec un ardent patriotisme.

La presse anglaise jugea très défavorablement ce manifeste. Les journaux, même à l'ordinaire boerophiles, laissèrent percer leur mauvaise humeur. Les uns se demandèrent si l'appel des généraux aurait pour résultat de soulager les misères d'un peuple en détresse, et non pas de soulever l'opinion des divers pays en créant une agitation anglophobe; d'autres jugèrent les termes offensants et insolents pour le gouvernement britannique qui aurait pu se tenir pour insulté; ou considérèrent que les nouveaux sujets de l'Angleterre se ravalait « en passant le chapeau à la ronde » et « pleuraient sans raison et sans dignité ». Certains même firent des menaces et laissèrent entendre aux Boers que leur nouvelle levée de boucliers, leur attitude franchement hostile, leurs rapports avec d'autres que le gouvernement anglais envenimeraient le conflit, loin de le calmer. Qu'on lise les journaux anglais au 25 septembre, qu'on parcoure les colonnes du *Times*, du *Standard*, du *Morning Post*, du *Daily Telegraph* et du *Daily Mail*, du *Pall Mall Gazette* ou du *Westminster Gazette*, ce n'est partout qu'un cri de réprobation unanime. Ce mécontentement général n'a fait que croître, surtout depuis que les généraux ont prononcé des discours à La Haye, à Bruxelles, à Paris et à Berlin. Leurs allocutions ont été tenues pour des démonstrations virulentes; l'amour-propre anglais a été très profondément froissé et la presse impérialiste, officieusement inspirée par le gouvernement, a pu sans peine convaincre l'opinion publique que les nouveaux concitoyens s'étaient révoltés contre l'autorité qu'ils avaient solennellement acceptée.

« L'embarras dans lequel les Boers ont plongé les gouvernements européens, lisait-on dans un article anonyme où l'on reconnaissait une main officielle, ne leur a pas servi de leçon, et ils ne font que se couvrir du masque transparent d'un simple appel à la charité universelle. » Il est certain que la tâche des trois généraux

était très délicate, pleine de nuances, et que, pour éviter de donner à leur tournée en Europe tout caractère politique, pour s'abstenir de prononcer quelque mot violent dans l'entraînement des manifestations et des banquets, il fallait beaucoup de tact et surtout de présence d'esprit. Ce qui rendait la tâche plus difficile encore, c'est que, dans presque tous les pays, les Boers se sont trouvés comme pris entre deux feux : d'une part, l'enthousiasme de la population ; de l'autre, la réserve, le mutisme même des gouvernements désireux d'affirmer avant tout leur neutralité pour ne point intervenir.

Nulle part cette divergence d'idées entre les gouvernants et leurs administrés ne s'est mieux manifestée qu'en Allemagne, et il a fallu que les délégués des Burghers fussent de très bons pilotes pour gouverner leur barque au milieu d'une Europe semée d'écueils. En France, les généraux ont fait des visites officielles, banales ou sans importance. Les différents ministres auprès desquels ils se sont abouchés ont, en termes courtois, vanté leur humanité et leur héroïsme, sans se départir un seul instant de cette prudente discrétion qui était un mot d'ordre. Tout s'est borné à un échange de cartes de visite ou à des présentations réciproques entre gens qui ne se connaissaient pas, et qu'une instinctive curiosité poussait à se connaître. D'affaires politiques, de la paix de Vereeniging, de ses conséquences dans l'Afrique australe, d'une médiation déguisée ou d'une intervention indirecte, il n'a pas été soufflé mot. De Wet avait dit vrai, et ses paroles symptomatiques se justifiaient pleinement. On sait maintenant qu'en cas de danger l'Europe se tait ou se cache.

Si les autorités françaises ont fait preuve d'une affabilité très élogieusement prônée par la presse impérialiste anglaise, à l'ordinaire intransigeante et susceptible, l'attitude du gouvernement allemand a été plus catégorique et les mesures qu'il a prises, en flattant l'amour-propre national en Angleterre, ont amèrement vexé les généraux. La fameuse entrevue entre eux et Guillaume II n'a pas eu lieu. Ainsi s'est terminée toute une campagne de tergiversations et d'équivoques, de malentendus et de démentis. On a tout lieu de penser que l'empereur, — ne fût-ce que par curiosité, même par sentiment chevaleresque, — aurait éprouvé quelque satisfaction à recevoir à la cour de Berlin les héros de l'Afrique du Sud, à qui son peuple devait faire une si chaleureuse ovation. Guillaume apprécie les qualités militaires et les vertus guerrières ; il fait volontiers profession d'aimer les braves, il a du respect pour les forts ; mais le chancelier de l'Empire a su prévaloir par des considérations utilitaires, et faire vibrer en quelque sorte dans

l'âme de son souverain la corde anglo-saxonne. Guillaume II a sacrifié à la raison d'Etat; il n'a pas reçu en audience les généraux, comme jadis il avait refusé de recevoir le président Krüger. Il est même allé plus loin encore. En même temps que Botha, de Wet et Delarey arrivaient à Berlin, un communiqué officiel de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonçait que le gouvernement feindrait d'ignorer leur présence. On redoutait des manifestations trop boerophiles; on a obligé les généraux à suivre un itinéraire fixé d'avance; on leur a interdit de passer dans l'Allée des Tilleuls, c'est-à-dire devant l'ambassade d'Angleterre.

En face de mesures aussi vexatoires, l'opinion allemande s'est émue à juste titre. Le chancelier était comme désavoué, et sa conduite jugée impardonnable. Une fois de plus l'Allemagne attendait de son empereur un mot d'éclat, tel que son imagination fertile sait en forger; et elle l'a vainement attendu. Seul, l'un des favoris de l'empereur, le poète Wildenbruch, a vanté les exploits militaires des braves Boers, la noblesse de leur mission, et a fait appel aux cœurs généreux, pendant que les délégués des Burghers, fidèles au programme qu'ils s'étaient tracé et qu'ils développaient avec un tact délicat et une rare persévérance, déclaraient que vaincus ils s'inclinaient, que loin de songer à la vengeance, ils tiendraient promesse. « Notre indépendance est perdue, disait de Wet. Nous avons conclu la paix avec le roi d'Angleterre. Que voulons-nous maintenant? Il y a des journaux malveillants qui jettent la suspicion sur nous, pauvres Boers simplistes, et sur notre politique. On cherche à nous rendre suspects aux yeux de notre gouvernement. Que Dieu fasse tomber dans leur propre piège ceux qui nous le tendent! Nous n'avons qu'un seul but, un but philanthropique. C'est là notre mission, et nous resterons dans le droit chemin, quand même Belzébuth et tous ses suppôts voudraient nous en dissuader. Nous sommes des têtes dures et nous continuerons à faire appel aux cœurs charitables. »

Aussi bien est-ce avec une très poignante douleur que les généraux, dans toutes les capitales qu'ils ont visitées, ont dépeint l'effroyable misère du peuple boer et qu'ils ont fait appel à l'universelle charité, sans distinction de races, de convictions politiques, de formes gouvernementales, et d'opinions religieuses. Si les gouvernements de l'Europe, depuis la Hollande et la Belgique jusqu'à la France, l'Allemagne et la Russie, leur ont fait boire le calice jusqu'à la lie, au moins auront-ils eu la consolation de faire leur tournée en Europe escortés par les acclamations enthousiastes et les ovations de tous genres. Les foules, en dépit d'ardeurs platoniques, éprouvent souvent des sympathies vives et désintéressées.

Les généraux boers en auront eu la preuve dans l'accueil qui leur a été fait en France et en Allemagne. Ils trouveront l'écho de ce même enthousiasme dans le Nouveau Monde, où ils vont aller « mendier ensuite des oboles et plaider la cause de leur misère sacrée ». Mais la collectivité américaine, plus jeune et plus hardie, suivra-t-elle l'exemple des gouvernements européens indifférents, et s'inspirera-t-elle des mêmes principes? Réussira-t-elle à persuader à l'Angleterre que les trois généraux boers ne sont pas « des aventuriers turbulents », qu'il n'y a pas lieu de suspecter leur sincérité et leur loyauté, et que la métropole doit traiter ses nouveaux sujets avec générosité?

Quoi que fassent les délégués des Burghers, quelque modérées que soient leurs revendications, quel que soit l'appui politique, moral ou matériel qu'ils cherchent dans le monde, la politique imperialiste triomphe. L'annexion des deux républiques sud-africaines a sanctionné le droit du plus fort, et ce n'est pas M. Chamberlain qui souffrira qu'on y déroge. Le Transvaal et l'Orange, désormais colonies anglaises, jouiront-ils de l'autonomie? Les Boers vaincus seront-ils traités comme ils le souhaitent, dans leurs rapports avec la métropole? Garderont-ils ce qu'ils avaient avant la guerre, leurs fermes, leur langue, leurs écoles, en un mot leur individualité? Ce sont là autant de problèmes qui surgissent actuellement, et dont la solution est proche. Telle que se pose pour l'Angleterre la question de l'Afrique du Sud, on peut pronostiquer avec assez de vraisemblance que les Boers seront traités avec rigueur. La vitalité et l'énergie de race, et, par suite de la situation au Cap, la constitution d'un empire afrikander austral sont un danger pour l'impérialisme anglais. « Je vous donne la sainte assurance, disait dernièrement Botha, que notre peuple ne disparaîtra pas. » Ces paroles, le gouvernement anglais les tient pour une menace dans un avenir qui pourrait être gros de conséquences et où les difficultés nées d'hier s'amoncellent déjà à l'horizon. Pour maintenir l'unité, pour éviter toute scission dans l'impérialisme, il faut écraser toutes les forces et annihiler toutes les énergies. C'est imbuës de ces principes politiques que, malgré les promesses faites par lord Kitchener à Vereeniging, les autorités anglaises refusent de se prononcer sur les moyens de soulager la détresse du peuple vaincu. « Le devoir de l'Angleterre, lisait-on dans un article du *Daily Chronicle*, est de faire tout ce qui est juste et opportun pour la conservation de l'Afrique du Sud. » Tout dans la pensée du ministre des colonies est subordonné à cette question primordiale : l'Angleterre doit rester maîtresse de l'Afrique australe et les revendications des annexés ne sauraient

être admises que lorsqu'elles ne portent pas atteinte à la doctrine de l'impérialisme rigoureux.

Les délégués des Burghers, quittant leur pays conquis après trois ans d'une lutte héroïque, sont venus en Angleterre, non pas tant pour implorer la clémence que pour réclamer l'application d'un traité qu'ils se sont vus contraints de signer et, de leur aveu même, avec une immense douleur, dans l'unique but de sauver leur race. Ils croyaient trouver à Londres, dans le gouvernement et dans l'opinion publique, un concours réparateur. Ils pensaient que leur défaite n'allait pas sans certains mérites et ils croyaient à la reconnaissance des conquérants. Cruelle fut leur déception. La foule aveugle ne comprit point leur mission et persista à les tenir pour des condottieri presque insoumis, pendant que le ministre des colonies, au visage impassible et glabre, s'étonnait de leurs prétentions et, en leur opposant une fin de non-recevoir, demandait en vertu de quel droit des coloniaux pouvaient forcer la main à une métropole libre de ses actes et exiger d'elle des largesses illimitées. E conduits en Angleterre, les généraux boers ont fait appel au monde civilisé. Ils ont promené en Europe, sous les yeux des gouvernements égoïstes, mais au milieu des bravos et des vivats populaires, leur liberté mourante. A tout bien considérer, ne rentreront-ils pas dans la terre africaine avec un peu plus d'argent monnayé sans doute pour leurs compatriotes si cruellement éprouvés, mais avec un peu plus de servitude?

Louis MICHON.

L'ASSISTANCE AUX OUVRIERS SANS TRAVAIL

COLONIES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES

AUX PAYS-BAS ET EN ALLEMAGNE¹

VI. — COLONIES FAMILIALES : FRIEDRICH-WILHELMSDORF, SCHAEFERHOF.

Dans la pensée des fondateurs, le séjour dans les colonies devait être éminemment temporaire, limité au temps nécessaire pour obtenir un placement durable. La difficulté de trouver ce placement se manifesta bientôt, et on dut faire fléchir le principe, nous l'avons vu, en faveur de gens fatigués des aventures, disposés à se contenter de peu, pourvu qu'on leur assurât un gîte et le repos. D'autre part, on rencontrait parfois des ouvriers encore jeunes qui prenaient goût à la culture et à la vie au grand air, et manifestaient le regret de ne pouvoir trouver un emploi durable de leurs forces dans ce nouveau métier, moins exposé au chômage que l'ancien.

Un des plus grands avantages que présente la bienfaisance privée, c'est la liberté d'allures qui lui permet de modifier incessamment ses méthodes, dans le but de parer aux nouveaux besoins qui se manifestent. Quelques années s'étaient à peine écoulées que, sur deux points différents, étaient créées deux colonies destinées spécialement à l'une et l'autre des catégories que nous venons d'indiquer. Toutes deux, bien que poursuivant un but différent, ont adopté le même nom : *Heimat-Kolonie*, la colonie où l'on peut trouver un foyer, constituer une famille, la colonie familiale.

*
*
*

M. le pasteur Eberhard Cronemeyer fut appelé, en 1877, à exercer son ministère à Bremerhaven². Le pays qu'il devait habiter

¹ Voy. le *Correspondant* des 25 août et 10 octobre 1902.

² Eberhardt Cronemeyer, *Die Heimatkolonie Friedrich-Wilhelmsdorf, Bremerhaven*, 1891. — *Eine Zucht für Elenden* (Tages und Lebensfragen, Nr. 15). Leipzig, Tienken, 1893.

Rapports annuels de la colonie familiale de Friedrich-Wilhelmsdorf et de la colonie de Hambourg.

désormais était fort différent des charmantes collines du Teutoburger-Wald, où s'était écoulée son enfance. Au delà des bassins, des magasins et des maisons, c'était la plaine, recouverte, en majeure partie, du manteau roux de la bruyère, à peine égayé au printemps, pendant quelques semaines, par la floraison de l'*erica*. L'imagination vive du jeune pasteur se demandait s'il n'y aurait pas moyen de transformer ce sol inculte; il suivait avec intérêt les travaux de la station d'essais de Brême, récemment créée. A ses projets, on répondait toujours par la même objection : il faut trop de main-d'œuvre, les bras sont trop chers. Un peu plus tard, quand M. de Bodelschwingh fonda Wilhelmsdorf, M. Cronmeyer entrevit une solution : créer une colonie dans le marais pour obtenir, à bon marché, la main-d'œuvre désirée. Puis il étudia le fonctionnement des premières colonies, il écouta les objections des adversaires; il arriva à concevoir le plan d'une organisation spéciale, destinée aux meilleurs, aux plus travailleurs des colons. « Je veux prouver, dit-il dans sa première brochure, qu'il est possible à des gens sans ressources, pour peu qu'ils veuillent travailler, de se créer, en six ou huit ans, dans nos marais, un foyer familial, en y trouvant les ressources nécessaires pour vivre et élever leurs enfants. »

M. de Bodelschwingh, mis au courant de ce projet, lui donna sa complète approbation. Il procura à son confrère l'occasion d'exposer ses idées à la réunion annuelle du comité central des colonies; il lui ménagea en même temps une entrevue avec le Prince impérial, qui daigna accepter le protectorat de la colonie à créer, en autorisant le fondateur à lui donner son nom. Quelques subventions officielles, des souscriptions privées, mirent à la disposition de M. Cronmeyer une somme de 13,500 marks. Il crut le succès désormais assuré et se décida à commencer son œuvre en achetant 8 hectares de marais sur la commune de Düring. La colonie se trouvait voisine de la station de Loxstedt, la première après Bremerhaven sur la ligne de Brême; cette proximité permettait au fondateur de diriger lui-même son œuvre. On avait eu soin de réserver dans le contrat un droit de préemption sur 100 hectares voisins.

La colonie fut ouverte le 22 septembre 1886 avec douze colons installés dans une baraque en bois, sous la direction d'un contre-maître. Ils étaient vingt-cinq dès le 18 octobre. On se mit immédiatement au défrichement, en attendant le moment où il serait possible de commencer les constructions au printemps. L'hiver n'interrompit pas le travail; des fossés de dessèchement furent creusés dans la tourbe gelée à 3 pieds d'épaisseur. Quatre hectares furent ainsi mis en valeur dès la première année; les frais furent élevés, en raison de l'inexpérience des hommes, dont le plus grand

nombre n'avait jamais tenu une bêche, et de l'insuffisance du contremaître, peu au courant de la culture spéciale du marais. Les conditions s'améliorèrent par la suite, quand on eut un personnel plus exercé et un nouveau directeur, arrivant de la colonie de Rickling (Holstein), établie sur des terrains analogues. Le prix de revient de l'hectare en culture fut abaissé de 1,060 à 700 marks.

La proximité du port de Bremerhaven permit d'utiliser pour l'amendement un engrais local dont la station d'essais de Brème a démontré la richesse, les boues charriées par la Weser et draguées dans les bassins. L'administration avait décidé récemment de les mettre gratuitement à la disposition des propriétaires, au lieu de les faire jeter dans le haut fleuve, comme précédemment, et le chemin de fer fournit un moyen de les amener facilement à la station de Loxstedt, d'où les vagonnets d'un chemin de fer Decauville les conduisirent sur le terrain même à amender. Il fallut, de plus, y répandre 3,000 kilogrammes de chaux par hectare, sans préjudice des engrais chimiques habituels. On comprend que le nivellement des terrains, le creusement des fossés de dessèchement et des rigoles disposées de 12 à 15 mètres sur chaque pièce de terre pour drainer le sous-sol, le défoncement à la houe pendant l'été, suivi d'un second labour au printemps, avant l'ensemencement, le transport des boues et engrais, constituent un ensemble de travaux qui nécessite une main-d'œuvre considérable et explique l'élévation de la dépense¹.

A mesure que le défrichement avançait, M. Cronmeyer était amené par la réflexion à modifier la constitution de ce village à créer dans le marais, qui lui était apparu comme le but définitif de son entreprise. Il avait pensé d'abord à faire travailler la propriété en commun par les colons choisis; mais n'eût-ce pas été détruire l'initiative individuelle et faire bénéficier les paresseux du travail des laborieux? Alors, se dit-il, constituons la propriété individuelle et allouons à chaque famille une surface de terre déterminée qu'elle exploitera à ses risques et périls. Mais ces propriétaires sans avances seront obligés d'emprunter et ils succomberont sous le poids de leur dette hypothécaire; de plus, ils aliéneront ou partageront leur bien, échappant bientôt à toute direction commune. En présence de ces objections, le fondateur s'arrêta à l'idée de constituer une corporation de trente colons

¹ L'expérience a fait adopter un assolement de sept ans, réglé comme suit : 1° Pommes de terres ou pois et haricots. Il faut une culture à la bêche, en raison de la grande quantité de mauvaises herbes produites par les boues de mer. 2° Avoine ou orge, mélangée de trèfle. 3° Trèfle et demi-jachère. 5° Seigle. 6° Pois et haricots. 7° Seigle.

environ, auxquels s'adjoindraient comme conseils les personnes désintéressées chargées de la direction de la colonie. Chaque colon recevra une ferme de 5 hectares dont il paiera le loyer à la communauté; son bail à long terme lui garantira une jouissance paisible, à l'abri du souci des paiements d'intérêt. La corporation possédera une ferme centrale, d'une contenance de 30 à 40 hectares, sur laquelle se fera le stage nécessaire pour former à la culture les nouveaux colons et leurs femmes. Là se trouvera la résidence du directeur, chargé de conseiller et de diriger des cultivateurs noirs; il aura sous la main le matériel agricole, animaux, machines, chemin de fer mobile, qui sera loué à bas prix aux divers colons; il se chargera de faire en gros les achats d'engrais et denrées, d'écouler les produits de tous en diminuant les frais de déplacement et de transport.

En même temps, M. Cronemeyer organisait d'une manière définitive l'administration de sa colonie qui avait longtemps reposé sur lui seul. En vertu des statuts adoptés le 8 avril 1892, la gestion de l'entreprise appartient à un conseil de surveillance composé de douze membres, dont huit sont élus par l'assemblée générale des souscripteurs et bienfaiteurs et quatre sont membres de droit (les *Landræthe* de Geestemünde et Lehe, le représentant de la ville de Bremerhaven, le directeur de la station de Brême). Un comité de trois membres est chargé de l'exécution des décisions du conseil et du contrôle de la gestion de l'inspecteur rétribué, résidant sur la colonie, ainsi qu'un instituteur chargé de tenir les livres et de donner l'instruction aux enfants des colons.

Cette organisation était le moindre des soucis de M. Cronemeyer; les colons lui en causaient de bien plus graves. Il avait fait appel au début aux directeurs des colonies ouvrières en les priant de lui adresser les travailleurs reconnus aptes au rôle de fermiers; aucun d'eux n'ayant répondu à cet appel, force fut de faire son tri par soi-même, en commençant par accueillir tout le monde, sauf à demander un engagement de séjour plus long que dans les colonies ordinaires, qui fut fixé à six mois. On supposait que, dans ce délai, on aurait le loisir d'étudier les caractères et de choisir les ouvriers aptes à passer dans la classe supérieure des candidats à une ferme. Mais les colons eux-mêmes se dérochèrent aux perspectives qu'on leur ouvrait; sur 86 admis la première année, 83 laissèrent la colonie à l'expiration du temps fixé. Sur les trois qui persévérèrent, un se démentit au bout de deux ans et dut être renvoyé pour s'être enivré et avoir causé du scandale; un autre demanda lui-même à être placé au dehors comme ouvrier au bout de trois ans, renonçant à avoir sa propre tenure. En

1896, trois ménages seulement avaient pu être installés dans leurs petites maisons¹, sur leurs fermes de 5 hectares; la constitution du village semblait donc reculée à des jours bien lointains.

En même temps, la question d'argent était une source de préoccupations qui s'aggravaient d'année en année. Le domaine avait été successivement agrandi et porté à 120 hectares; aux frais d'acquisition s'ajoutaient ceux de défrichement et d'aménagement, bien plus importants. Par contre, les dons diminuaient, le zèle du début se ralentissait, les concours espérés ne se réalisaient pas; force fut d'emprunter, et la dette hypothécaire s'éleva en quelques années à 65,000 marks. Ces difficultés étonnaient, attristaient, irritaient une âme ardente, plus apte aux conceptions généreuses de la charité qu'à la gestion patiente d'une affaire. Elles purent contribuer dans une certaine mesure à la mort prématurée du fondateur de Friedrich-Wilhelmsdorf, enlevé à l'affection de ses collaborateurs le 22 septembre 1896, à cinquante-quatre ans. Ses admirateurs et ses amis ont tenu à conserver un souvenir matériel de cet homme de bien au lieu même où il a tant travaillé : dans le jardin de la colonie, un monument en granit porte un médaillon en bronze représentant M. le pasteur Cronemeyer; l'inauguration solennelle a eu lieu le 19 mai 1898.

Cette disparition du principal ouvrier eût pu être pour la colonie la cause d'une crise grave; elle fut conjurée par l'intervention de deux hommes de grand dévouement qui unirent l'expérience acquise par eux dans des champs d'activité fort divers pour remettre l'entreprise en bonne voie : nous voulons parler de M. Robberts, directeur de la banque de Bremerhaven, et de M. le docteur Dyes, landrath de Geestemünde.

Deux importantes questions sollicitèrent tout d'abord leur attention : le paiement de la dette hypothécaire, dont les intérêts grevaient lourdement le budget annuel, la réglementation de la situation légale des colons établis sur le domaine. Ces gens avaient accepté une situation de fait, sur les promesses verbales qui leur avaient été faites; il importait de la régulariser au plus tôt.

Une étude attentive de la législation amena bien vite à constater l'impossibilité de réaliser juridiquement la corporation conçue par M. Cronemeyer. La loi sur les associations d'achat et d'exploitation du 1^{er} mai 1889, complétée par une loi du 14 juin 1898, exige que

¹ Ces maisons sont construites en briques, couvertes en tuiles. Chacune d'elles comprend trois chambres et une cuisine, une grange, une étable pour deux vaches et quatre porcs. La dépense s'élève à 4,600 marks (5,750 francs). On ne peut construire en matériaux légers dans le marais, en raison de l'humidité du sol.

les administrateurs d'entreprises de ce genre fassent partie active de la Société et exclut, par suite, toute participation des membres actuels du conseil dont l'expérience était jugée indispensable à la bonne gestion de l'association.

Par contre, on trouva une solution des deux difficultés dans les lois récentes sur les domaines arrentés (*Rentengüter*) des 27 juin 1890, 7 juillet 1891 et 8 juin 1896. On désigne sous ce nom de « domaine arrenté » une propriété dont l'acquéreur s'engage à payer une rente fixe au lieu d'un prix d'achat. En vertu des lois précitées, l'Etat intervient de deux manières quand il s'agit de faciliter le morcellement de grands domaines en petites ou moyennes propriétés. Une commission centrale de morcellement se charge d'organiser la division du domaine, de borner les parcelles, de régler la situation hypothécaire, de faire rectifier le cadastre, de déterminer la part afférente à chaque propriétaire dans es charges relatives à la commune, à l'école, à l'église, enfin, de préparer les contrats. En second lieu, une caisse d'Etat (*Rentbank*) paie immédiatement au vendeur les trois quarts de son capital en obligations négociables; elle est remboursée par l'acquéreur en soixante annuités calculées sur le pied de 4 pour 100 (3 1/2 d'intérêts et 1/2 pour 100 d'amortissement).

En constituant sur ces bases une dizaine de domaines contenant chacun 7 hectares 80 ares, étendue jugée nécessaire pour assurer la vie d'une famille sans travail extérieur, le comité estime être en mesure de réaliser immédiatement la somme nécessaire pour construire les habitations et servitudes nécessaires à chacun de ces ménages et amortir la dette antérieure. Les aliénations subséquentes permettront de développer la mise en valeur de nouveaux terrains, tout en ménageant un domaine de 30 hectares environ, destiné à former le centre de la colonie future.

Il est certain que cette combinaison s'éloigne de la conception adoptée par M. Cronmeyer, en ce que, au lieu d'une association, il y a transfert de propriété. Mais il est possible d'atténuer cet inconvénient en introduisant dans le contrat de vente certaines restrictions admises par le législateur. Le nouveau colon ne sera, du reste, complètement libéré qu'au bout de soixante ans; au cours de deux générations, il restera donc obligé vis-à-vis de la Société venderesse par la dette du dernier quart, non compris dans l'amortissement prévu. La Société aura sur lui, par suite, un moyen d'action efficace, en dehors du bénéfice que lui offre le concours du directeur pour l'achat et la vente de ses produits.

Les avantages de cette combinaison l'emportent tellement sur l'inconvénient du morcellement, que l'assemblée générale a adopté

sans difficulté la proposition faite à ce sujet par le conseil. Les négociations se poursuivent en ce moment avec la banque chargée de l'émission des titres.

Débarassé de ce souci, le conseil a pu regarder l'avenir avec confiance et préparer une acquisition nouvelle. La mise en valeur de Friedrich-Wilhelmsdorf est, en effet, maintenant terminée. Sur les 120 hectares, 10 sont occupés par les bâtiments, cours et jardins, 97 sont en champs ou en prairies, le reste est desséché et défriché, et sera amendé cet hiver pour être mis en culture en 1903. Les bâtiments s'élèvent au centre de la colonie, parfaitement aménagés pour la direction et le logement de 37 pensionnaires; les étables sont garnies de 40 têtes de bétail. La gestion couvrira les frais le jour où elle sera débarrassée du service de sa dette; elle tire un important bénéfice de la vente du lait, cédé à un prix avantageux à la fabrique de lait concentré établie à Loxstedt par le Norddeutscher-Lloyd.

Il n'y a donc plus à se préoccuper de Friedrich-Wilhelmsdorf, dont l'avenir est désormais assuré. Mais l'achèvement de la mise en valeur et la création de nouveaux colonats y réduiront progressivement le nombre des bras nécessaires; il ne sera plus possible d'occuper constamment trente-cinq ouvriers.

Pour continuer son œuvre, le comité s'est donc décidé à acheter un nouveau marais tourbeux, près de Sellstedt, station de la ligne de Bremerhaven à Buchholtz. La contenance en est de 119 hectares, auxquels se sont déjà ajoutés 42 hectares donnés à la colonie par deux propriétaires voisins. La distance de Friedrich-Wilhelmsdorf n'est que d'une lieue et demie en ligne directe. Le directeur pourra donc diriger les travaux de défrichement qui seront entrepris dès l'an prochain. A mesure qu'ils s'étendront, de nouveaux domaines pourront être constitués, un second village se créera ultérieurement.

Ce sera la réalisation du rêve du pasteur Gronemeyer : créer dans le marais désert un village peuplé de familles prospères; seulement les habitants ne seront pas ceux qu'on avait prévus d'abord. Au lieu de fixer au sol des vagabonds amendés et transformés en cultivateurs, on y retiendra des ouvriers ou des paysans découragés par un travail sans perspective d'avenir et prêts à émigrer pour chercher fortune au loin¹. L'œuvre n'est pas moins bonne, mais elle est autre; reste à trouver la solution de l'emploi des sans-travail désireux de se fixer dans une colonie familiale.

¹ Les trois premiers colons étaient des journaliers agricoles, mariés et pères de famille, le quatrième un jardinier de profession.

Les bénéficiaires désignés pour les trois nouveaux colonats actuellement

*
*
*

La pensée de créer une colonie familiale se trouve exprimée, dès l'année 1893, dans les rapports annuels du comité de la colonie ouvrière de Hambourg. La difficulté de trouver un domaine convenable pour une fondation de ce genre retarda, pendant plusieurs années, l'exécution de ce projet. De guerre lasse, on se décida à sortir du territoire de Hambourg en acquérant, le 2 décembre 1898, la propriété de Schæferhof, dans le Holstein; la distance de la ville n'est que de 24 kilomètres, et la nouvelle colonie est située à 3 kilomètres seulement de la gare de Pinneberg, sur la ligne de Glückstadt. Le domaine, parfaitement arrondi, sans chemin le traversant, se trouve à proximité d'une grande route et du chef-lieu de la commune d'Appen. Sa contenance est de 353 hectares, dont les deux tiers en culture et le dernier tiers en bruyères et marais. Le prix était élevé : 285,000 marks, mais à Hambourg la question d'argent n'est jamais considérée comme un obstacle sérieux.

Les bâtiments d'exploitation étaient importants; tous ont été conservés et utilisés pour l'organisation à créer. On y a ajouté deux constructions neuves. Une magnifique grange, abritant à l'aise 118 têtes de bétail et le foin qui leur est nécessaire, a constitué une grosse dépense; quant au pavillon destiné au logement des colons, il n'a pas grevé le budget de la colonie, c'est un don princier de M^{me} Emile Kœhn, femme de l'un des deux administrateurs de l'œuvre. Construit en briques, avec escaliers en granit, calorifère, bains et douches, il réunit des conditions de confort qu'on rencontre rarement en pareil lieu. Au sous-sol se trouvent la cuisine et les magasins; au rez-de-chaussée, le bureau, la salle de réunion, le réfectoire; au premier étage, un dortoir de vingt-huit lits, quatre chambres, une infirmerie; au second étage, les greniers. Le mobilier est neuf, les lits sont en noyer verni, chacun a son meuble annexe et son porte-manteau, auquel est appendue une serviette. La propreté des lavabos et autres dépendances est remarquable.

Si nous insistons sur ces raffinements, c'est qu'ils ne sont point l'effet du caprice d'un bienfaiteur désireux de prouver sa générosité; ils font partie du programme adopté par les fondateurs de la colonie familiale : relever l'homme qui veut se fixer au sol en lui inculquant le sentiment du devoir et le respect de soi-même.

Le directeur, M. Sonntag, a été sous ce rapport l'interprète con-

en construction sont des ouvriers mariés de Brême et de Geestemünde qui ont réalisé certaines économies et désirent retourner à la campagne, ou ils ont été élevés.

vaincu des intentions du conseil. Quand un arrivant se présente, il lui explique le but spécial de la colonie familiale et la raison de l'obligation qui lui est imposée de contracter un engagement d'un an pour être admis. S'il accepte, le nouveau pensionnaire prend un bain, il reçoit des chaussures et des vêtements neufs, qui ne sont point tous pareils, car il faut éviter l'uniforme; puis il est conduit au réfectoire et largement servi. « Il faut commencer par soigner le corps, dit le directeur. Quand nos hommes se sentent bien nourris et bien vêtus, la confiance les gagne; alors vient le moment d'agir sur l'âme. »

Cette action s'accomplit par le sentiment religieux et par l'attribution d'un travail approprié autant que possible aux goûts et aux aptitudes de chacun.

L'esprit de l'établissement est évangélique. Le directeur fait lui-même la prière matin et soir en présence de tous les pensionnaires; il y joint généralement une courte instruction. Le dimanche, un pasteur ou un missionnaire viennent du dehors présider au service religieux. Une salle spéciale est réservée au culte.

Le travail est surtout agricole; les ateliers, organisés pour l'entretien des vêtements, chaussures, bâtiments, fonctionnent uniquement pour les besoins de la colonie. Ceux qui ne veulent pas cultiver la terre n'ont qu'à aller à la colonie industrielle, en ville. Pour stimuler les bonnes volontés, on a multiplié les emplois qui donnent une certaine initiative en même temps qu'une indépendance relative. Le teneur de livres, le cocher, le maître bouvier, le porcher, le jardinier, sont d'anciens pensionnaires; un autre est bibliothécaire, un autre cuisinier.

A mesure que le séjour se prolonge, il se produit une amélioration du sort matériel. Quand un ouvrier est admis, il reçoit d'abord 10 pfennigs par jour; au bout d'un mois, il passe à 15, puis à 20, jusqu'au moment où il atteint le maximum de 50 pfennigs qui n'est jamais dépassé. Chacun a son compte, établi sur un livret mis à jour chaque samedi. La lecture de ces livrets est fort instructive. Un pensionnaire, le n° 5, arrivé à la colonie sans rien posséder, en dehors des loques qu'il portait sur lui, s'est acheté successivement des bottes, un vêtement complet pour le dimanche, une montre. Puis il a fait un voyage au pays pour se montrer sous un nouveau jour à sa famille. Entre chacune de ces grosses dépenses, il a soin de reconstituer sa réserve qui se maintient constamment au-dessus de 100 marks. Il projette pour l'automne un second voyage au pays. Tous ne sont pas aussi économes; néanmoins, au 31 décembre dernier, vingt et un avaient à leur livret un solde supérieur à 50 marks.

Les conditions de l'existence s'améliorent en même temps que le salaire. Les arrivants sont logés en dortoir dans d'anciennes dépendances de la ferme, un simple rez-de-chaussée, blanchi à la chaux, propre, mais sans aucune recherche. Au bout d'un certain temps, on passe à l'ancienneté dans le dortoir de la maison neuve; plus tard, on obtiendra d'habiter une des chambres de quatre ou cinq lits, enfin une chambre à deux lits, ce qui est le suprême bonheur auquel on arrive en général au bout de deux à trois ans de séjour.

Insensiblement, par l'effet de l'exemple, ces hommes prennent des habitudes de propreté et de tenue. Il y a des crachoirs dans les couloirs, du cirage et des brosses au sous-sol; chacun a ses chaussures propres et on ne voit pas par terre ces affreuses souillures aussi répugnantes qu'antihygiéniques. Chaque pensionnaire a sa place déterminée à table, avec son tiroir pour serrer ses petites provisions. Ceux qui le désirent entretiennent des fleurs sur leurs fenêtres. « L'homme qui aime les fleurs et est bon pour les animaux peut toujours devenir un brave homme », dit encore le directeur. Sur la propriété croissent les légumes de saison, les fruits, les fraises et les cerises; mais avant de les envoyer au marché, on en réserve toujours une part pour la table de ceux qui les font croître.

Ce régime produit l'effet espéré. Les pensionnaires s'habituent à considérer la colonie comme leur demeure, leur foyer; ne l'a-t-on pas nommée leur maison familiale? Il y sont libres, ils ont accès partout, ils peuvent cueillir les fruits et les fleurs. Le dimanche, le bois d'agrément leur est ouvert, ils forment des groupes sur l'herbe ou sur les bancs disposés à leur intention. N'est-ce pas leur intérêt de faire prospérer cette colonie qui les a tirés de leur triste vie pour leur faire une condition meilleure?

Aussi beaucoup y restent. Trois datent de la fondation, deux autres ont plus de deux ans de présence, treize de un à deux ans. Ceux-là même qui ne peuvent se décider à rester rendent justice à l'excellence du régime. « On est bien traité à Schæferhof, disait un de ces transfuges, si on n'y travaillait pas tant, ce serait un paradis. »

Il a fallu, en effet, terriblement travailler pour mettre en état cette propriété négligée et dont le produit n'était pas en rapport avec la valeur vénale. Pour l'augmenter, on a créé des industries nouvelles: 50 hectares de marais bas ont été transformés en excellentes prairies qui nourrissent un troupeau de 4 taureaux, 57 vaches laitières, 55 veaux et génisse. Le lait est un des gros produits du domaine, il est mis en gare chaque jour à l'adresse d'un marchand en gros de Hambourg; les ventes se sont élevées l'an dernier, à 21,000 marks.

L'écurie contient 26 chevaux, sur lesquels 5 ou 6 sont vendus chaque année; on sait que le Holstein est un grand pays d'élevage, et M. Sonntag est fort fier de sa cavalerie. Le produit des porcs n'est guère moins important. L'ancienne grange a été entièrement convertie en une vaste porcherie renfermant une centaine d'habitants; ils occupent constamment trois hommes et ont leur cuisine spéciale. La viande de porc et les légumes du jardin nourrissent presque complètement tout le personnel.

Enfin, d'immenses pépinières accrues d'année en année couvrent maintenant 8 hectares. Le meilleur client est l'administration des forêts qui a commandé, en 1900, 2,600,000 plants de sapins et arbres de haute tige. D'autres ventes sont faites aux particuliers. Le produit des pépinières qui a été de 3,000 marks en 1899, s'est élevé à 7,000 en 1900 et à 12,000 en 1901.

Ces cultures spéciales et ces industries agricoles augmentent sensiblement le produit des terres aménagées en céréales ou en légumes. C'est grâce à elles que les ventes réalisées arrivent à couvrir les dépenses d'une maison qui abrite 120 pensionnaires. La subvention de 15,000 marks allouée par la colonie de Hambourg sur le montant des souscriptions qu'elle reçoit est à peu près absorbée par le paiement des intérêts et de l'amortissement de la dette hypothécaire de la colonie, 320,000 marks.

Les bons résultats obtenus grâce à la direction donnée aux colons sont appréciés dans le voisinage. Au début, les habitants du bourg d'Appen avaient protesté contre l'établissement de la colonie; ils redoutaient de voir attirer dans leur voisinage une population de vagabonds et de loqueteux, et aussi de voir croître leurs charges d'assistance par suite du séjour prolongé d'un certain nombre de pensionnaires, susceptibles d'acquérir un domicile de secours. Aujourd'hui, ils sont rassurés et viennent demander des ouvriers au directeur. Chaque année, celui-ci invite toute la commune aux deux fêtes annuelles qu'on célèbre à la colonie : la fête de la Mission, le 18 juin, et la fête d'actions de grâces après la moisson, le 26 août.

Les membres du conseil et des amis de l'œuvre viennent de Hambourg, des discours sont prononcés en plein air dans un coin du parc décoré de branchages et de fleurs, les habitants d'Appen répondent en grand nombre à l'invitation; ils passent l'après-midi dans le parc, on fraternise entre paysans et ouvriers.

En revenant de notre promenade à l'extrémité des pépinières, je me hasardai à poser au directeur une question que j'avais sur la langue depuis plus d'une heure. « J'ai remarqué que le premier rapport annonçant la fondation de la colonie familiale disait : Nous

étudierons ultérieurement les moyens à employer pour assurer un foyer à nos pensionnaires. Or, je n'ai rien lu à ce sujet dans les rapports suivants. A-t-on donc renoncé à cette pensée? » M. Sonntag hocha la tête sans rien dire; puis, sur l'insistance de mon regard, il reprit lentement : « Si ces gens avaient eu de l'énergie et du jugement, ils ne seraient jamais venus demander un asile à la colonie. Ici, ils marchent droit, parce qu'ils sont encadrés et soutenus. Livrez-les à eux-mêmes, ils retomberont; confiez-leur un capital, ils le boiront. »

Cette opinion est diamétralement opposée à celle qui a inspiré la fondation des colonies familiales. L'expérience de Schæferhof, formant en quelque sorte la contre-épreuve de celle de Friedrich-Wilhelmsdorf, semble pourtant prouver que c'est la bonne.

VII. — COLONIES D'OUVRIÈRES.

Vers 1875, M. le pasteur Heinersdorff exerçait son ministère à Dortmund où il était chargé spécialement de la visite des malades à l'hôpital. Une diaconesse d'un grand mérite y était alors employée; elle remarqua bien vite que l'aumônier n'entraît jamais dans la section des femmes atteintes de maladies spéciales. Elle lui en fit l'observation : « Vous avez là aussi des âmes immortelles à sauver, Monsieur le pasteur, c'est votre devoir de leur tendre la main. » Mais ses avis restaient sans résultat, il semblait y avoir chez son interlocuteur une répugnance invincible à exercer son ministère dans un pareil milieu. Un jour où M. Heinersdorff passait par là, la diaconesse ouvrit la porte et le poussa presque de force dans la salle maudite. Il fallut bien adresser la parole à ces femmes, trouver quelques mots partant du cœur pour leur faire entrevoir la possibilité du relèvement et du salut; ils furent accueillis par des rires et des blasphèmes; cependant, deux ou trois des plus jeunes semblaient gagnées par l'émotion et pleuraient. Au bout de quelques minutes, le pasteur mit fin à son discours en disant : « Je suis à la disposition de celles d'entre vous qui voudront sauver leur âme; elles peuvent venir me trouver, voici mon nom et mon adresse. »

Quelques mois plus tard, le pasteur était allé prendre un peu de repos aux bains de Scheveninghe, quand se présenta chez lui une femme en toilette tapageuse, coiffée d'un chapeau à grande plume rouge, qui demanda à lui parler et manifesta un vif désappointement en apprenant son absence. M^{me} Heinersdorff, prévenue, la fit entrer; la visiteuse lui raconta la scène de l'hôpital, elle était du nombre de celles qui avaient pleuré: elle se trouvait maintenant guérie et voulait rentrer dans le droit chemin.

M^{me} Heinersdorff fut touchée, elle télégraphia à son mari qui lui répondit : « Gardez-la. » Le soir, Maria couchait sous le toit du presbytère. Le pasteur était de retour deux jours plus tard. Il apprit que cette fille appartenait à une famille honorable; elle s'était enfuie avec un jeune homme qui l'avait bien vite abandonnée. Elle avait ensuite roulé jusqu'au fond de l'abtme; mais elle voulait en sortir, elle était disposée à faire n'importe quoi. Les renseignements recueillis discrètement confirmèrent l'exactitude de ce récit. Un appel fait à quelques amis fournit la somme nécessaire pour acheter à Maria un petit fonds de modiste dans une ville voisine. La personne était intelligente, elle réussit et eut bientôt une bonne clientèle.

Elle était restée en relations régulières avec son sauveur. Celui-ci venait d'être transféré à Elberfeld, quand il reçut une lettre lui annonçant que Maria était gravement malade et désirait instamment le voir. M. et M^{me} Heinersdorff partirent aussitôt. Maria dit au pasteur qu'elle sentait qu'elle allait mourir, qu'elle avait encore deux choses à lui demander : d'abord, devait-elle avouer tout son passé à sa mère qui la soignait et n'en connaissait qu'une partie? Elle était prête à le faire, mais elle craignait l'émotion qu'elle causerait à une honnête mère de famille. « Non, lui fut-il répondu, laissez votre mère dans l'ignorance; elle a assez souffert, il n'y a aucune utilité à lui causer ce chagrin. — Et maintenant, reprit la malade, promettez-moi d'exercer envers d'autres l'œuvre de salut que vous avez accomplie à mon égard. Il le faut, c'est votre devoir! »

M. Heinersdorff résistait, il ne se sentait pas porté vers ce genre d'apostolat. Mais Maria insistait, elle serrait le bras du pasteur, elle le regardait de ses yeux fixes de mourante, et elle répétait toujours : « Il le faut, c'est votre devoir! » C'était le mot de la diaconesse de Dortmund... Le pasteur finit par baisser les yeux sous ce regard en murmurant : « Eh bien, oui! je vous le promets. »

Trois jours plus tard, Maria mourait. Sa vie n'avait pas été inutile; elle avait assuré le salut de centaines de pauvres femmes, tombées comme elle.

L'occasion de tenir la promesse faite ne tarda pas à se présenter. Une femme sortant de la maison de correction avait été refusée par l'administration d'un asile pour filles repenties parce qu'elle ne remplissait pas les conditions d'âge prévues par le règlement. M. Heinersdorff loua une petite maison dans la banlieue d'Elberfeld, il y installa un ménage dont il connaissait de longue date le mari, homme excellent et profondément religieux, et il lui confia cette première pensionnaire. C'était en janvier 1882.

D'autres vinrent bien vite la rejoindre. Tous les jours sortent de prison ou de l'hôpital nombre de femmes qui n'ont ni parents ni

foyer pour les recevoir, pas même un domicile de secours où demander assistance. Elles n'ont pas d'argent, pas d'emploi. Comment vivre? La chute est d'autant plus fatale que la plupart ont leur santé compromise, souffrent de cet affaiblissement de la volonté qu'amène la misère, quand ce n'est pas un effet de tares héréditaires. Elles ont besoin pour se reconnaître d'un abri qui constitue pour elles une sorte de stage intermédiaire entre la vie renfermée et la liberté complète, il leur faut un appui, des conseils, un peu de cette sympathie dont elles ont été si longtemps privées...

Comment faire un tri entre tant de misères? Toutes les catégories antérieures s'étaient toujours montrées « courtes par quelque endroit », laissant en dehors de leur action certains cas intéressants. M. le pasteur Heinersdorff prit le parti d'ouvrir sa porte toute grande, sans distinction d'âge, ni de précédents, ni d'origine. « Ne jamais refuser rien ni personne », fut la devise de sa fondation. La seule condition réclamée était d'être valide et de consentir à travailler en vue du relèvement.

C'était le principe même adopté par M. le pasteur de Bodelschwingh quand il avait créé Wilhelmsdorf; aussi l'asile d'Elberfeld fut-il considéré plus tard comme la première colonie ouvrière pour femmes ou, plus simplement, colonie d'ouvrières¹.

La petite maison d'Osterbaum fut bientôt remplie; les demandes continuaient à affluer, force fut de se lancer dans une construction. Un vaste terrain fut acquis en dehors de l'agglomération urbaine, dans une rue nouvellement tracée, Strassburgerstrasse. Un édifice important y fut construit, comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée, deux étages et des greniers. Des chambres y sont disposées pour cinquante pensionnaires, soit isolées, soit groupées par trois, jamais deux. Au rez-de-chaussée se trouvent les salles de travail, de réunion, d'autres pour les repas. La pièce la plus remarquable de l'édifice est une vaste buanderie, dotée de tous les perfectionnements les plus modernes. Sur la façade on inscrit la parole de miséricorde : « Je ne repousserai pas celui qui vient à moi. »

La blanchisserie constitue la principale occupation des pensionnaires, avec ses annexes, le repassage et le raccommodage. Elle donne des produits importants et emploie constamment une trentaine de femmes. D'autres travaillent à la couture, quelques-unes s'occupent des travaux intérieurs (cuisine, ménage) ou du jardin,

¹ Voici la définition du but de l'œuvre donnée par les statuts : « L'asile offre aux personnes du sexe féminin, qu'elles soient en danger moral, déjà tombées ou menacées de se perdre définitivement faute d'un appui charitable, un abri, des secours religieux, un apprentissage professionnel, un salaire, et plus tard une position et un domicile fixe. »

qui fournit les légumes. Les plus vieilles tricotent ou découpent des étiquettes, mais le travail est la loi pour toutes.

Ce n'a pas été facile de l'organiser avec de pareils éléments. La plupart de ces filles n'ont même pas le sens de ce qui leur manque, il faut éveiller chez elles le désir de mieux faire, l'horreur du mensonge qu'elles pratiquent inconsciemment, l'idée même de la moralité. Un jour, une enfant de quinze ans lavait des carreaux à une fenêtre du second étage. Elle croit s'entendre appeler de la rue par une voix connue, elle s'avance sans réfléchir, machinalement, et tombe d'une hauteur de treize mètres. On la crut morte quand on accourut pour la relever; elle se remit cependant.

Pour diriger un pareil personnel, sous la haute autorité du fondateur, il suffit d'une « mère de famille », généralement une diaconesse, et de quatre auxiliaires. Chacune d'elles est spécialement chargée d'un service distinct dont elle a la responsabilité.

Les soins médicaux sont assurés gratuitement par un médecin, un chirurgien, un oculiste et un dentiste. Il en est de même pour l'enseignement religieux. Un professeur fait des cours réguliers à toutes les pensionnaires qui n'ont pas seize ans, et dont l'instruction a presque toujours été singulièrement négligée.

Comme dans les colonies d'hommes, le travail des deux premiers mois n'est pas rétribué. Ensuite, chaque ouvrière touche une gratification dont le montant est porté sur un carnet. Celles qui restent assez longtemps peuvent se former un pécule suffisant pour leur entrée en service; il leur est remis sous la forme d'un livret de la caisse d'épargne municipale.

La durée du séjour est fort variable. Il y a de nombreux départs dans les deux premiers mois. Les plus mauvais éléments s'éliminent d'eux-mêmes; la porte est toujours ouverte, pour sortir comme pour entrer, les fenêtres n'ont pas de treillage ni les portes de verrous. Quelques-unes sont dirigées sur des établissements spéciaux qui leur conviennent particulièrement : alcooliques, prostituées, filles-mères, enfants de moins de douze ans.

Celles qui persévèrent au delà de deux mois restent généralement le temps jugé nécessaire à leur relèvement. La durée la plus ordinaire de ce stage est de deux ans. Exceptionnellement, quelques natures mieux douées peuvent être placées au bout d'un an ou de six mois, d'autres ont des tares spéciales qui obligent à les garder plus longtemps. M. Heinersdorf est l'arbitre souverain en cette matière.

Il est de principe absolu que toute fille qui accomplit son stage jusqu'au bout ne sort qu'avec un emploi. Trouver des places est un gros souci; il faut multiplier les démarches, les lettres, les visites. On y arrive cependant, grâce au manque de main-d'œuvre

féminine qui se fait sentir dans toute la région. Les demandes de domestiques sont particulièrement nombreuses; on ne peut les satisfaire toutes, car la direction tient à ne pas s'exposer à des reproches et ne met en condition que les femmes dont elle croit être sûre. La grande majorité sort en qualité d'ouvrières. Les maîtresses de maison y regardent de moins près, et beaucoup de ces ouvrières se placent ensuite seules comme domestiques.

Une fois sorties, les ex-pensionnaires restent en relations avec l'asile. Elles peuvent toujours y revenir le dimanche, et quand elles se trouvent momentanément sans emploi. On les décide généralement à laisser leurs livrets de caisse d'épargne entre les mains de la « mère de famille » et à y ajouter un versement mensuel. Les dames patronesses les visitent à domicile, et à l'hôpital, quand elles sont malades.

Celles qui acceptent ce patronage peuvent être considérées comme sauvées. Elles reprennent une vie régulière, quelques-unes se marient. L'an dernier, le pasteur Heinersdorff a célébré, dans la grande salle de l'asile, le mariage d'une de ses patronnées, qui s'était particulièrement fait remarquer par sa bonne tenue.

Le nombre des succès n'excède guère le tiers des pensionnaires.

Un second tiers demande de longs soins, beaucoup de travail et de patience, et le résultat reste souvent douteux.

Le troisième tiers se compose de celles qui disparaissent avant le temps voulu et ne donnent plus de leurs nouvelles. On a le droit de les considérer comme perdues.

Et pourtant, pour quelques-unes au moins, la semence généreusement répandue germera tardivement. Il y a quelque temps, M. le pasteur Heinersdorff rentrait de ses courses quand il vit une femme âgée occupée à déchiffrer l'inscription qui décore la façade de l'asile. Il s'approcha et se mit en devoir de la lui commenter. « Vous ne me reconnaissez pas, Monsieur le pasteur? lui dit son interlocutrice, je suis Emilie, que vous avez recueillie il y a quinze ans et qui vous a donné tant de soucis. Après m'être sauvée de chez vous, j'ai eu encore bien de la misère; j'ai réfléchi aux conseils que j'y avais reçus et j'ai résolu de changer de vie. J'ai fait la connaissance d'un ouvrier âgé, resté veuf avec de petits enfants. Il m'a épousée, j'ai élevé ses enfants, nous vivons heureux maintenant. J'avais depuis longtemps envie de revoir la maison où j'ai été recueillie, mais je n'aurais jamais osé vous aborder si vous ne m'aviez adressé la parole le premier. »

D'où viennent-elles? De la prison, de la maison de travail forcé ou de l'hôpital pour la plupart; quelques-unes de la rue, avant d'être arrêtées. Certaines des plus jeunes sont amenées par leurs

familles, qui ne peuvent rien en faire. Ce sont là les grandes sources de recrutement.

Une nouvelle est venue s'y ajouter depuis un an. En vertu de la loi du 2 juillet 1900 sur l'éducation préventive, les magistrats ont le droit de placer provisoirement dans un établissement les enfants pour lesquels il pourrait y avoir danger à attendre la décision du Landeshauptmann. Treize enfants ont été ainsi confiées à l'asile. La direction n'a pas voulu refuser son concours à cette loi de salut social; mais elle ne tient pas à les conserver au delà du temps strictement nécessaire. Ces mineures sont placées par autorité de justice et ne conviennent pas à un établissement organisé sur le principe de la libre accession.

En attendant, c'est un bonheur pour ces jeunes filles profondément perverties, pour la plupart, de séjourner quelques semaines dans un milieu laborieux et chrétien. En parcourant les divers ateliers avec M^{me} Heinersdorff, qui avait bien voulu diriger ma visite, je fus surpris de voir des enfants, des jeunes filles, des femmes âgées travailler côte à côte; ne devait-on pas redouter que les plus jeunes fussent perverties par leurs aînées? « C'est une objection qui nous a souvent été faite, me fut-il répondu; elle n'est pas fondée. Les femmes d'un certain âge qui sont ici y restent volontairement, leur présence seule prouve qu'elles ont la ferme intention de se relever. Leurs avis et leur exemple font plus pour convaincre les jeunes que nos propres conseils. »

La ville s'est développée depuis vingt ans. Le quartier désert où s'était établi M. Heinersdorff est aujourd'hui bâti, et les constructions entourent l'asile. En 1900, il a fallu acquérir une maison voisine, dans laquelle allait s'installer un débit de vins. On a utilisé l'immeuble en y ouvrant un *Frauenheim* destiné à recueillir les femmes de condition aisée qui ne peuvent vivre dans leurs familles par suite de mauvais instincts ou de mauvaises habitudes : alcooliques, morphinomanes, victimes de perversions d'autre genre. Le nombre en est plus grand qu'on ne le croit. La première pensionnaire fut la sœur d'un pasteur qui s'était adonnée à la boisson à la suite de chagrins de famille. La direction a été confiée à une dévouée collaboratrice de l'œuvre, qui a ouvert un atelier de confection pour dames. Elle a actuellement sept pensionnaires. Là aussi, le séjour prolongé constitue la condition essentielle du succès¹.

¹ L'asile jouit de la personnalité civile. Il est administré par un comité de douze membres, six d'Elberfeld et six de Barmen, qui ont constamment élu comme président le pasteur Heinersdorff.

Les jeunes filles domiciliées dans la province de Westphalie sont reçues

* *

Au moment même où le M. le pasteur Heinersdorff organisait son asile, un de ses confrères du centre de l'Allemagne cherchait, de son côté, la solution des mêmes difficultés; s'inspirant également de l'exemple donné à Wilhelmsdorf, il créait une organisation qui présente une analogie complète avec celle que nous venons d'exposer.

M. le pasteur Isermeyer, de Hildesheim, était à la fois aumônier de l'asile d'aliénés et de la maison de travail forcé pour femmes de Himmelsthür. Il constata que l'état d'abandon et de dénûment dans lequel se trouvaient les pensionnaires sortant de ces deux établissements est la véritable cause du plus grand nombre des chutes.

Pour venir au secours des mieux disposées entre les libérées, il loue une petite maison à Achtum, village voisin de Hildesheim, et y installe huit pensionnaires, sous la direction d'une personne sûre. Leur nombre augmentant, il achète un terrain de deux hectares à Himmelsthür et y construit un refuge auquel il donne le nom de « Foyer de la femme ». Une grande blanchisserie y est organisée pour occuper les pensionnaires. Cet établissement se développe progressivement et reçoit actuellement cent trente femmes réparties en six familles, dirigées chacune par une « mère de famille » et une auxiliaire. Autour de l'asile se sont élevés successivement d'autres établissements qui en forment le complément : asile spécial pour femmes alcooliques qui n'ont pas subi de condamnation; établissement d'éducation pour les jeunes filles en danger moral ayant dépassé l'âge de seize ans; pensionnat pour les femmes de condition aisée, atteintes de maladies nerveuses ou d'habitudes à corriger. Ce sont les mêmes institutions qu'à Elberfeld, avec un personnel plus nombreux, mais conduites d'après les mêmes principes : le travail, la prière, l'action personnelle et continue sur les ouvrières, toujours libres de partir si elles le veulent.

L'exemple ainsi donné sur deux points différents a été bien vite suivi. En 1896, huit établissements de ce genre existaient déjà en Allemagne, lorsque les colonies d'ouvrières ont été admises à faire partie de l'Union centrale des colonies ouvrières. Leur nombre s'élève aujourd'hui à treize; tantôt sous le nom d'asile (*Zufuchtshaus*), tantôt sous celui de foyer de la femme (*Frauenheim*), tous poursuivent le même but, ainsi défini par les statuts de la maison de Himmelsthür : « L'asile est créé pour recevoir les femmes ou filles sans foyer, sans travail et sans domicile de secours,

gratuitement, en raison des subventions accordées par la province et par un certain nombre de villes. Les autres paient 50 pf. par jour, en principe du moins.

pour leur tendre la main d'après les principes adoptés pour les hommes par les colonies ouvrières, en vue de les aider à se relever et de les mettre en état de devenir des membres utiles de la société¹. »

VIII. — CONCLUSION.

Sur la couverture du *Voyageur*, l'excellente petite revue que nous avons souvent citée, on voit, à gauche du titre, l'ouvrier hirsute, maigre et loqueteux qui arrive à la colonie, dont il sort, à droite, engraisé, rasé, bien vêtu, se dirigeant vers l'atelier où sa place est retenue.

Cette double image symbolise l'idéal entrevu par les fondateurs des premières colonies; nous avons constaté qu'ils l'ont réalisé dans une large mesure. On n'a pas oublié les exemples de relèvement obtenus à Bethel; nous aurions pu en allonger indéfiniment la liste. Il n'est pas un rapport annuel de l'une quelconque des colonies qui ne mentionne un ou plusieurs faits de ce genre.

Il n'y a toutefois pas à dissimuler que les ouvriers ainsi relevés constituent une faible minorité. Si nous consultons les statistiques si consciencieusement établies soit par M. le docteur Berthold, soit par les employés du Comité central², nous voyons que le nombre des placements effectués ne dépasse pas 16,50 pour 100 du nombre

¹ Nous donnons ici la liste complète de ces établissements, moins facile à trouver que celle des colonies d'hommes :

1. Asile d'Elberfeld-Barmen, 1882;
2. Foyer de la femme à Himmelsthür, près Hildesheim, 1884;
3. Asile de Lippspringe (Westphalie), 1886, avec succursale à Tecklinburg;
4. Asile de Gross-Salze (province de Saxe), 1886;
5. Asile de Borsdorf, près Leipzig;
6. Asile de Tobiasmühle, près Dresde, 1894;
7. Foyer de la femme à Steglitz, près Berlin, 1895;
8. Asile de Kœstritz, près Gera (Thuringe), 1896;
9. Asile de Hambourg, Martinistrasse 40, 1887;
10. Asile Lindenhäus à Wiesbaden, 1890;
11. Asile de Neumünster (Holstein);
12. Asile d'Eckenheim, près Francfort-sur-le-Mein;
13. Asile de Nuremberg, 1901.

² M. le docteur Berthold a publié sept brochures successives dans lesquelles il examine le développement des colonies par périodes de deux ou trois ans, en accompagnant cette étude des renseignements statistiques les plus complets et les plus intéressants. On pourra juger du travail que s'est imposé l'auteur quand on saura que, pour établir la seule statistique du nombre d'admissions dans les colonies, il a collationné et classé par ordre alphabétique 61,000 fiches individuelles.

Les travaux de M. Berthold s'arrêtent malheureusement en 1898; il est décédé en 1899.

Nous avons consulté pour la période postérieure les relevés mensuels établis par les employés du Comité central et publiés dans le *Wanderer*.

total des individus qui laissent annuellement les colonies. Ceux-là ont désormais un emploi, on ne les reverra plus. Ils constituent donc à peu près la proportion à attribuer aux meilleurs sujets, ceux qui ont pleinement saisi la main tendue vers eux. Par contre, nous constatons que le but de relèvement n'a pas été atteint pour le plus grand nombre, environ les quatre cinquièmes. Ceux-ci partent, à l'aventure, sans emploi, exposés aux pires accidents; trop souvent, leurs agissements déconsidèrent l'établissement dont ils sortent et dont ils n'ont pas voulu accepter la direction assez longtemps pour se corriger. De là naît, chez un grand nombre de patrons, une prévention contre les colonies. Il arrive parfois que de bons ouvriers, victimes d'un chômage ou d'un accident, mais en possession d'un métier défini, préfèrent chercher eux-mêmes un emploi sans recourir aux bons offices du « père de famille ». Ils craignent que l'étiquette de la colonie ne soit pas pour eux une recommandation.

C'est certainement là une des causes qui expliquent la décroissance du nombre des placements qui s'élevait à 27 pour 100 au début et a diminué progressivement de plus du tiers.

Ce n'est pas la seule. Cette diminution devait fatalement se produire, étant donnée la conception originaire : accueillir tout homme, quel que soit son passé, à la seule condition qu'il consente à travailler. Au moment où il prenait l'initiative de ce mouvement, M. de Bodelschwingh évaluait à 200,000 le nombre des individus circulant sur les routes, dont 100,000 mendiants incorrigibles¹, 80,000 hommes disposés à travailler, 20,000 au plus susceptibles d'être amendés et reclassés. Or si son programme excluait les paresseux, il accueillait tous les travailleurs, non pas seulement les ouvriers ayant appris un métier, mais aussi ceux qui ont grandi au hasard, sans travail régulier, sans formation morale; même les natures bornées intellectuellement ou physiquement, livrées sans résistance aux impulsions du moment. Comment placer ces hommes de peine ou journaliers qui ne savent aucun métier, ces condamnés libérés que tout le monde repousse, toutes ces victimes de l'alcool et de la misère, usées à la vie du trimard, dont la figure ravagée trahit le passé, que personne n'embauche quand ils se présentent? Parfois, dans un moment de presse, ils trouveront un emploi

¹ Nous avons déjà dit combien les appréciations varient en ces matières. Ainsi M. le docteur Münsterberg, dont la haute compétence est universellement connue, calcule la charge imposée par les vagabonds professionnels sur une moyenne de 15 à 20,000. Il est vrai qu'il ajoute immédiatement que ce chiffre est certainement inférieur à la réalité. (*L'Assistance*, trad. R. Bompard, Paris, 1902, p. 212).

transitoire; mais bientôt remerciés, ne sachant que devenir, ils reprennent instinctivement le chemin de la colonie. Dès la réunion générale de 1889, on constatait que ces chevaux de retour, ces « Koloniebummler », comme on dit là-bas, formaient le quart de l'effectif total; aujourd'hui leur nombre atteint les deux tiers, 67 pour 100.

Les statistiques dont nous avons parlé sont à cet égard pleines d'intérêt. Parmi les gens qui se présentent pour la première fois dans une colonie, le tiers environ n'a jamais subi de condamnations¹; à la seconde admission, cette proportion descend au cinquième; à la sixième, nous comptons 90 pour 100 de condamnés; tous l'ont été à partir de la huitième admission. Il y en a qui sont revenus dix-huit, vingt et vingt-deux fois demander asile à la maison hospitalière!

Que faire? Convient-il de fermer la porte des colonies à ces visiteurs trop fidèles? Faut-il prendre des mesures pour limiter le nombre des admissions à trois, comme le demandait, en 1886, M. le président de régence von Diest, ou réclamer la preuve d'un travail exécuté au dehors avant une nouvelle admission, comme l'a proposé récemment le directeur de la colonie de Berlin²?

« Mais, a-t-on objecté, ces gens sont intéressants; ils viennent d'eux-mêmes à la colonie pour ne pas encourir une condamnation nouvelle; si vous les repoussez, ils seront fatalement arrêtés, ils encombreront les prisons de courtes peines, ils achèveront de s'y corrompre dans l'oisiveté, et deviendront par la suite de véritables criminels. A la colonie, ils se conduisent bien, ils font un travail utile qui paie une grande partie de leur dépense. La discipline de la maison d'arrêt les a matés, ce sont généralement les plus soumis entre les colons. »

Beaucoup de ces malheureux s'efforcent donc d'éviter la prison,

¹ Il convient de constater que ces condamnations n'ont pas toutes la même gravité; plus de la moitié des individus qu'elles ont atteint n'ont été frappés que des arrêts de police ou du renvoi à la maison de travail forcé, qui en est la peine accessoire pour les vagabonds et quelques autres catégories (art. 361 et 362 du Code pénal de l'Empire). 7,5 pour 100 seulement ont encouru la peine de la réclusion. Voici, du reste, les chiffres proportionnels résultant de 9,831 cartes de condamnés dépouillées par M. Berthold pour la période 1891-1893 :

Arrêts de police.	3,905	soit	40	pour	100
Maison de travail forcé.	697	—	7	—	
Prison.	4,455	—	45,5	—	
Réclusion.	774	—	7,5	—	
Total.	9,831	—	100	—	

² Conférence des directeurs de colonie réunis à Kæstorf (Hanovre) du 19 au 21 juin 1902.

ils viennent à la colonie comme à un port de salut, ils cherchent un arrêt dans leur vie de misère, souvent ils demandent à être conservés indéfiniment. On en a relevé qui sont depuis trois ans, sept ans parfois, dans la même colonie sans donner lieu à aucune plainte. Pourquoi les rejeter sur le trimard, et de là en prison ?

Le comité central s'est laissé toucher par ces raisons ; il n'a pas voulu imposer une limitation rigoureuse à ses adhérents. Tout en estimant qu'un délai de quatre à cinq mois est nécessaire et suffisant pour qu'un homme puisse se refaire physiquement, payer son habillement et se préparer au placement, il a admis pour les directeurs la faculté de conserver plus longtemps les ouvriers qui leur paraîtraient intéressants, sauf à faire connaître leurs motifs au conseil d'administration. Seule, la colonie de Seyda (province de Saxe) maintient le principe de la sortie obligatoire au bout de cinq mois.

La colonie familiale, telle qu'elle est organisée à Schæferhof, présente, du reste, la meilleure des solutions pour ces reclus volontaires. Le jour où plusieurs établissements de ce genre existeront sur divers points de l'Allemagne, les colonies pourront revenir à l'application rigoureuse du principe posé au début, à savoir que la colonie est un lieu de passage offrant au chômeur involontaire un abri pour se ressaisir en attendant un placement définitif.

Nous avons rencontré une seconde série d'individus pour laquelle on a demandé depuis longtemps des établissements spéciaux : ce sont les alcooliques. L'eau-de-vie est le grand pourvoyeur des colonies, comme des prisons, du reste. Quand la terrible passion commande, l'ouvrier abandonne son travail, vend ses outils, ses vêtements au besoin, pour la satisfaire. Ici encore, la lecture des rapports est tristement suggestive. « Nous avons dernièrement, à la colonie de Hambourg, un pensionnaire d'un certain âge, intelligent, bon travailleur, qui nous donnait toute satisfaction. Il avait occupé jadis une position relativement élevée, son fils aîné poursuivait ses études dans une université. Quelques jours avant Noël, il reçut par la poste la thèse de doctorat de son fils avec la somme nécessaire pour aller passer les fêtes au milieu des siens. On le laissa sortir avec une permission de huit jours. Deux jours après, nous apprîmes qu'il avait dépensé au cabaret l'argent de son voyage et qu'il avait passé le jour de Noël en prison ¹. »

Contre une telle passion, il n'y a qu'un remède : l'asile spécial avec séjour prolongé, au moins pendant un an, mieux encore pendant deux ou trois. On l'a compris, au comité central des colonies. Nous avons signalé, au cours de cette étude, les asiles ouverts à Friedrichshütte, à Maria-Veen ; nous pouvons ajouter ceux qui fonc-

¹ Rapport de la colonie ouvrière de Hambourg pour 1901, p. 4.

tionnent à Rickling (Sleswig-Holstein), à Isenwald près Kæstorf (Hanovre), à Eisenhof près Pollnow (Poméranie).

Des mesures effectives ont donc été prises en faveur des deux catégories de pensionnaires dont le nombre croissant alourdit le fonctionnement des colonies et a pu leur attirer un certain discredit. A mesure que le nombre de ces établissements spéciaux augmentera, il deviendra facile de tenir plus strictement la main à l'exécution des règles prévues pour les réadmissions, à la réunion générale de 1896¹.

Les colonies ont, en effet, leurs règles communes destinées à assurer à l'institution un fonctionnement uniforme sur tous les points de l'Allemagne. Les principes en ont été fixés dès 1883, à Hanovre, lors de la première réunion des comités locaux où a été décidée la formation du comité central qui siège à Berlin. Mais si les « thèses de Hanovre » constituent en quelque sorte la charte de l'association, cette constitution est essentiellement perfectible. Ceux qui en ont la garde s'efforcent incessamment d'y introduire les améliorations et les extensions suggérées par l'expérience. C'est ainsi que, depuis quelques années, on a considérablement développé le placement, par un accord avec les bureaux municipaux et avec les bureaux gratuits ouverts dans un grand nombre d'auberges hospitalières. Plus récemment encore, on a étendu aux colonies la disposition des caisses d'épargne fondées par ces mêmes auberges. En six mois, les pensionnaires de la seule colonie de Freistatt ont versé 1,500 marks; au cours de l'exercice 1901, 25,000 marks ont été déposés dans 181 bureaux. Les retraits ne se sont élevés qu'à 17,000 marks, en sorte qu'il reste une somme de 8,000 marks qui représente le capital appartenant aux chemineaux allemands.

Ce serait peu pour chacun, si tous devaient y participer; mais les fondateurs de la caisse d'épargne n'ont pas la prétention de transformer tous les vagabonds en capitalistes. Ils savent qu'il y a parmi les pensionnaires des colonies un déchet social inévitable; la langue allemande, par une de ces associations de mots qui lui

¹ Ces règles se résument en trois points essentiels :

1° N'admettre l'ouvrier qui se présente pour la seconde fois que dans la colonie où il a déjà travaillé ou dans celle de son domicile;

2° Exiger un temps d'engagement plus long sur le contrat signé;

3° Prolonger d'une semaine à chaque réadmission le temps d'épreuve pendant lequel aucun salaire n'est alloué au colon.

On recommande de plus aux directeurs de ne jamais accueillir les vieillards incapables de travailler, mais de les renvoyer à l'assistance communale, à qui incombe le devoir de leur assurer le secours nécessaire à leur existence.

sont familières, a baptisé ces individus « l'humanité inférieure des asiles », et le romancier russe qui les a le mieux étudiés les qualifie durement de « ex-hommes ». Il n'apparaît pas que, jusqu'ici, il ait été au pouvoir de personne de faire disparaître ces épaves de la misère, victimes de la paresse et de l'inconduite; mais le devoir de tous est de s'efforcer incessamment d'en diminuer le nombre, de tendre la main à tous ceux qui font leur possible pour échapper à cette déchéance. C'est à quoi travaillent pour leur part, et non sans succès, les colonies ouvrières allemandes en développant chez ceux qu'elles recueillent les idées religieuses, l'amour du travail et de l'épargne, le sentiment de la dignité humaine.

*
*
*

A côté du rôle moralisateur et charitable que remplissent les colonies, il convient de faire ressortir leur importance économique.

Les « thèses de Hanovre » avaient posé en principe que l'agriculture doit constituer la principale occupation des colons, le travail industriel n'intervenant que subsidiairement, dans une mesure aussi restreinte que possible. La main-d'œuvre agricole est en effet créatrice de travail, spécialement quand elle commence par mettre en valeur des terres incultes jusque-là; ses produits sont fongibles, et leur consommation augmente le bien-être général en étendant les besoins. Avec la production industrielle, au contraire, on doit toujours craindre de faire concurrence à l'ouvrier normal, de produire par suite le chômage auquel on annonce l'intention de remédier.

Nous pouvons constater que les colonies ouvrières sont restées fidèles à ce programme. Sur trente-deux établissements, trois seulement ont un caractère industriel, qui se justifie par leur situation dans de grandes villes et l'emploi habituel de leur clientèle. Les vingt-neuf autres possèdent un vaste domaine rural de près de 5,000 hectares, dont la plus grande partie a été conquise par le travail des pensionnaires, soit sur des sables stériles, comme à Wilhelmsdorf, Lühlerheim et Kæstorf, soit sur des marais à tourbe, comme à Freistatt, Friedrich-Wilhelmsdorf, Seyda, Meierei. Il y a eu là création d'un capital considérable, officiellement constatée par les évaluations croissantes des agents du fisc. Des récoltes de céréales, des prairies ont remplacé les champs de bruyère; déjà certaines colonies se préoccupent du manque de main-d'œuvre et procèdent à des acquisitions en vue d'assurer l'avenir de leurs clients.

Sur ces terres nouvelles, la compétence personnelle des directeurs a introduit souvent des modes de culture perfectionnés, inconnus dans la région; ils ont ainsi donné aux voisins un exemple

qui a amené l'amélioration des produits et la hausse générale du prix des terres. On a appris à tirer parti de la tourbe en Oldenbourg et à défoncer les sables de la lande en Westphalie. Les colonies qui se sont adonnées à la production du lait, comme Maria-Veen, Schæferhof ou Dauelsberg (Oldenbourg), ont amené une transformation de la race laitière dans leur voisinage. L'exemple de Meierei a propagé dans une partie de la Poméranie l'excellente race de bœufs du Simmenthal.

Sur plusieurs points, on a joint à la culture des industries accessoires utilisant les produits du sol. C'est ainsi que des tuileries ou des briqueteries importantes ont été créées à Herzogsägmühle (haute Bavière), à Dornahof (Wurtemberg), à Kæstorf. Le montant des ventes de briques atteint annuellement 10,000 marks dans cette dernière colonie. A Wunscha (Silésie), des plantations d'osiers et de saules fournissent la matière première des travaux de vannerie qui occupent les colons pendant l'hiver, quand on ne peut labourer au dehors; à Kæstorf, on leur fait fabriquer des balais ou tresser du jonc, à Dauelsberg, ils confectionnent des paillons pour les bouteilles. Dans presque toutes les colonies, les pensionnaires ont largement contribué aux travaux d'installation et de construction en nivelant le terrain, creusant les fondations, en travaillant même à la bâtisse, à la charpente, à la serrurerie ou à la peinture, grâce aux connaissances acquises antérieurement dans la pratique d'un de ces métiers.

Nous trouvons dans la Prusse orientale, à Carlshof, une organisation du travail toute spéciale et qui montre avec quel soin les fondateurs de colonies cherchent à s'adapter aux conditions locales. Dans ce pays où la main-d'œuvre est rare et recherchée, il serait impossible d'entretenir une exploitation agricole continue, parce qu'on serait exposé à manquer absolument d'ouvriers pendant l'été. La colonie consiste uniquement en bâtiments destinés au logement des pensionnaires, avec quelques ateliers disposés pour un nombre limité d'ouvriers. L'immense majorité est occupée au dehors, par groupes de trente à soixante hommes, pour le compte de propriétaires qui ont à exécuter sur leurs terres des travaux extraordinaires. En cinq ans, ces entreprises ont rapporté en moyenne 10,800 marks à la colonie et elles ont employé les trois quarts des pensionnaires. Cet exemple a été suivi à Kæstorf, à Wunscha, à Seyda; la colonie de Meierei a entrepris à forfait des travaux de drainage et de dessèchement.

Nous avons tenu à appuyer par des exemples cette affirmation, qui peut surprendre au premier abord, que les colonies ont eu une influence appréciable sur le développement économique des pro-

vinces dans lesquelles elles sont installées. L'administration trouve dans les plus-values ainsi obtenues une compensation pour les sacrifices consentis par les diètes locales en faveur de ces établissements, soit sous forme d'avances sans intérêts, soit sous celle de subventions annuelles.

*
* *

Enfin les colonies ouvrières rendent un service signalé à la police des campagnes en permettant une répression plus efficace de la mendicité.

On entend depuis de longues années, en Allemagne comme en France, des plaintes constantes au sujet du nombre des mendiants et de leur audace croissante. Pourtant, dans les deux pays, la loi a prévu le délit et autorise une répression suffisamment sévère pour intimider le délinquant. Si ce but n'est pas atteint, cela tient uniquement à ce que les juges n'appliquent pas la loi. Et s'ils ne l'appliquent pas, ce n'est pas par un oubli de leur devoir qui serait coupable, mais uniquement parce qu'ils éprouvent une sorte d'impossibilité à distinguer nettement le mendiant et le vagabond professionnels du chômeur involontaire. Par crainte de frapper un innocent, ils laissent échapper le coupable.

Dans les villes, la bienfaisance privée a cherché à remédier à cet état de choses par la création de *sociétés pour la répression de la mendicité*¹. Ces associations procèdent à des enquêtes sur le compte des indigents signalés par leurs adhérents, elles assurent le secours approprié à tous les cas intéressants; plusieurs ont organisé des asiles de nuit ou des ateliers de travail pour assurer le secours urgent aux valides en échange d'une tâche facile à exécuter. Les adhérents peuvent donc sans scrupule refuser l'aumône à la porte ou dans la rue.

Un certain nombre de cercles ont même créé des institutions analogues dans des centres secondaires. En Saxe, notamment, on a tenté d'organiser une assistance rationnelle des secours aux valides. Mais partout l'admission dans les ateliers est soigneusement limitée aux ressortissants de l'assistance locale; si on accorde un secours aux gens de passage, ce secours est éminemment temporaire. On renvoie les assistés dès le lendemain, entretenant ainsi la circulation forcée qui crée le vagabondage spécifique. Nous

¹ On en trouve notamment à Berlin (*Union contre la misère*), Hambourg (*Société contre la mendicité*), Dresde (*Union contre la misère et la mendicité*), Hanovre, Düsseldorf, Dortmund, Breslau, Gœrlitz, etc. A Elberfeld, la société locale de l'*Union des femmes allemandes* se fait l'auxiliaire de l'assistance publique en se chargeant des secours préventifs à domicile et de la répression de la mendicité.

savons, du reste, que le même reproche peut être adressé aux stations de secours en nature dont nous avons fait ressortir par ailleurs les grands services.

Par leur caractère général, au contraire, les colonies fixent momentanément ces errants, elles arrêtent la pierre qui roule. Avec leurs 3,700 places, elles fournissent chaque année plus d'un million de nuits d'hospitalisation à des gens sans emploi qui auraient couché à la belle étoile ou importuné les cultivateurs. Combien de délits, de crimes peut-être, ces gens abandonnés à eux-mêmes auraient-ils pu commettre sous l'impulsion brutale du besoin? L'Allemagne vient de traverser une crise industrielle sérieuse, comparable sous certains rapports à celle des années 1875 à 1880. La circulation des sans-travail a augmenté sensiblement; nous n'avons cependant pas entendu dire qu'elle ait pris le caractère calamiteux d'il y a vingt-cinq ans.

Cela ne tiendrait-il pas à ce que la police et la justice ont pu mieux remplir leur tâche? Quand un voyageur sans travail et sans ressources ne peut fournir la preuve qu'il a recouru à l'hospitalité d'une colonie, on est en droit de le considérer comme un réfractaire à la loi du travail et de lui appliquer les dispositions du Code pénal. On sait qu'elles peuvent entraîner le renvoi dans une *Maison de travail forcé*, établissement répressif, où le travail est imposé, non plus paternellement, comme à la colonie ouvrière, mais avec une discipline rigoureuse qui ne le cède en rien à celle de la prison.

Les récidivistes qui ont été à même de comparer ont fait leur choix entre les deux régimes; c'est pourquoi nous les avons vus figurer en si grand nombre sur les statistiques citées plus haut. Mais les établissements pénitentiaires sont débarrassés d'autant¹; les pensionnaires des colonies sont du moins soumis à une action moralisatrice qui leur ferait défaut dans la *Maison de travail*, et qui porte des fruits pour un grand nombre, bien qu'elle demeure encore au-dessous de ce qu'avait rêvé l'âme généreuse des fondateurs.

Louis RIVIÈRE.

¹ Après la fondation des premières colonies, l'administration a constaté une diminution sensible dans le nombre des détenus condamnés pour délits ou contraventions.

Quand la colonie de Karlshof a commencé à fonctionner, la diète de la Prusse orientale lui a accordé une subvention annuelle de 15,000 marks, en donnant pour motif la réduction prévue du nombre des reclus à entretenir dans la maison de correction de Tapiaw.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉÂTRE

Bouleversement des saisons. — Froid précoce et « chaleur communicative. » — M. Loubet chasse. — A qui l'Elysée? — Jeu de cache-cache. — Un mot de M^{me} Loubet. — Le Grand-Prix d'automne. — Placement d'économies. — L'argent français à l'étranger. — Un budget en *excédent!* — Les chansons de Montmartre. — Naissance d'une princesse. — L'octroi de Paris. — Quarante millions de nouvelles taxes. — M. Pelletan et les savons de toilette. — Extension de la fraude. — Nourrice alsacienne. — Voiture de noce. — Une réforme indispensable. — Guerre aux Evêques! — Proscription de la langue bretonne. — Vibrantes protestations. — Cent quarante mille mineurs en grève. — Refrains factieux. — Appel à l'étranger. — Ce qu'a fait la Suisse. — Un scandale. — L'enterrement de Zola. — Outrage à l'armée. — Saint Dominique et Bourdaloue. — Génie de la Réclame. — Bélisaires africains. — Les Congrès. — Une ressemblance entre l'Empire et la République. — Rêve de bonnes gens. — L'Exposition de Jouets. — Le coffre-fort de M^{me} Humbert. — Le jeu du Président. — A bicyclette. — Un oracle académique. — Les Théâtres. — Reprises partout. — Deux étoiles. — Invasion wagnérienne. — Musique française. — Une idée originale.

Quel été! Quel automne! Quelles pluies! Quels vents! Quel froid!

Tel est le *lamento* qui, depuis des mois, n'a cessé de retentir dans tous les casinos, sur toutes les plages, dans toutes les villégiatures, consternées et grelottantes! — Les calorifères se sont allumés en août; nous avons eu de la neige en septembre; et sans « la chaleur communicative des banquets », on ne sait vraiment pas ce que nous serions devenus!

M. Loubet lui-même, qui endure pourtant avec philosophie tant de choses, n'a pu supporter davantage le séjour de Rambouillet, où la brume des étangs lui causait plus de frissons que les méfaits de ses ministres, et il a réintégré bien vite l'abri capitonné de l'Elysée, après une fugue de quelques jours à son berceau ensoleillé. Il coupe si souvent les ponts autour de lui, du côté des

modérés et des conservateurs, que, par exception, il n'a pas été fâché d'aller là-bas en inaugurant un rapprochant deux rives, et il a profité de la circonstance pour nous apprendre, — vous ne vous en doutiez peut-être pas?... — que « la République est tolérante, respectueuse de toutes les croyances, amie de la libre discussion, passionnée pour la justice et la liberté; voulant avant tout la paix, la concorde et l'union, parce que, comme la patrie, elle vit d'amour et non de haine... »

Il a vraiment bien fait de nous en donner l'assurance, à moins que, là aussi, « la chaleur communicative » n'ait entraîné l'orateur au delà de sa propre pensée et de la réalité des choses...

Depuis qu'il est revenu de sa Drôme, M. Loubet ne parle plus. De peur de se compromettre, il chasse... Un scandale éclate-t-il dans le monde gouvernemental? Il court à Marly tuer des perdreaux. Découvre-t-on des vols considérables à la Banque de France et dans l'administration des postes? Il s'enfuit à Compiègne abattre des faisans. Les députés se traitent-ils à la tribune de coquins, de lâches et de « voyous »? Il se précipite à Fontainebleau pour y chercher le chevreuil.

C'est un jeu analogue à celui de son principal concurrent à la timbale présidentielle, qui se dérobe, lui aussi, à toutes les difficultés de la politique en allant se promener du nord au sud, de la Suède à l'Italie, en attendant une prochaine escale en Grèce...
Fugit ad salices...

Qui l'emportera finalement à ce jeu de cache-cache et qui conquerra l'Elysée? — Peut-être ni l'un ni l'autre, bien que, jusqu'ici, les chances paraissent favorables à l'occupant. — Il a même circulé à cet égard un mot assez drôle, attribué irrévérencieusement à M^m Loubet : « Le nougat tient au palais... » — Mais tout fond en ce monde, les pouvoirs humains comme les bouillons : demandez à Thiers, au maréchal, à Grévy, à Casimir Périer, au pauvre Faure, à toute l'histoire...

En attendant, et malgré ses cuisants souvenirs d'Auteuil, M. Loubet a voulu assister au grand-prix de la Ville de Paris pour la rentrée d'automne, et si d'impitoyables averses ont un peu noyé la course, du moins le turf nous a-t-il consolés par la victoire d'un cheval français, dont sportsmen, jockeys et bookmakers n'ont pas manqué d'acclamer le triomphe à l'égal d'une revanche du Siam et de Fachoda! Qu'importe, en effet, l'humiliation de l'un et la duperie de l'autre si notre pouliche a battu le pur-sang britannique?...

Pourtant, ce laurier d'hippodrome ne saurait nous distraire entièrement des autres sujets de tristesse et d'inquiétude qui nous

oppressent. Tragédies privées et catastrophes publiques s'accablent pour assombrir notre horizon, et M. Loubet lui-même s'en montre si impressionné qu'en voyant la rente tomber au-dessous du pair et les millions de l'économie populaire se retirer des caisses d'épargne, il s'est hâté de placer ses fonds, comme un bon père de famille, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre... Et le *Journal Officiel* nous apprenait ensuite que, devant cette précaution du chef de l'Etat, plus de 29 milliards d'argent français ont émigré prudemment à l'étranger?...

Oui, 29 milliards! qui, au lieu de féconder nos industries, sont allés chercher hors des frontières les garanties et la sécurité que ne leur offre plus le gouvernement de la banqueroute nationale...

Et M. Rouvier, malgré sa fertilité d'esprit et sa souplesse de moyens, n'a pas trouvé d'autre manière d'équilibrer son budget de 1903 que d'augmenter encore les charges de l'impôt!

Je t'en avais comblé : je veux t'en accabler.

Il relève une foule de taxes et arrive ainsi à présenter, — sans rire! — un projet « se bouclant », comme on dit à présent, par un *excédent* de recettes de 500,000 francs!...

Ce qui nous laisse tout de même sur le dos les 370 millions de déficit creusés par le Caillaux qui se faisait modestement appeler le successeur de Colbert... Devant de tels chiffres, les petits théâtres montmartrois, toujours gais et satiriques, ne sont-ils pas en pleine actualité en faisant applaudir chaque soir : l'*Apaisement*, — le *Cambriolage*, — le *Refus de l'Impôt*, — le *Rasoir Humbert*?...

Il n'y manque qu'un couplet sur l'heureuse délivrance de M^{me} la baronne Millerand qui, nous apprennent les feuilles radicales, vient de mettre au monde une fille, — pardon! une princesse, — future cliente de Paquin...

Quant au baptême, quel qu'il soit, nous sommes bien sûrs d'en payer les dragées...

Et ce n'est pas encore tout comme surcharge financière.

La Ville de Paris se trouve obligée à son tour d'accroître ses recettes pour faire face à des besoins nouveaux, et, naturellement, c'est l'Octroi, cette éternelle bête de somme, qui devra supporter l'aggravation nouvelle.

Force est, paraît-il, de se procurer 40 millions, et, pour les extirper aux pauvres contribuables, on va augmenter les droits sur les conserves de légumes, les produits pharmaceutiques, les savons ordinaires et savons de toilette, les papiers de tenture, et quelques autres articles de consommation courante.

Les savons de toilette sont bien indifférents à M. Pelletan! Mais

si les pauvres gens ne peuvent même plus se nourrir de pois chiches, que leur restera-t-il à se mettre sous la dent ?

Déjà, sous le prétexte fallacieux de *dégrever* les habitants de la capitale des droits d'entrée sur les vins, cidres, bières et autres boissons hygiéniques, on les avait chargés de taxes dites de remplacement d'un poids deux fois plus lourd. — Voilà que, sans rien supprimer des droits anciens, on leur superpose aujourd'hui des taxes nouvelles pour la bagatelle de *quarante millions*, afin, dit-on, d'améliorer « les services hospitaliers ! » — N'est-ce pas nous faire pressentir qu'avant peu nous serons tous réduits à la paille de l'hôpital?...

C'est qu'en effet nos poches ne sont pas inépuisables et que l'Octroi, pressuré sans merci, commence à ne plus rendre ce qu'on lui demande abusivement. Les neuf premiers mois de 1902 accusent une moins-value de 5 millions par rapport aux évaluations budgétaires, et les surcharges annoncées n'auront probablement d'autre résultat que d'amener une extension des fraudes employées pour échapper aux griffes d'une fiscalité de plus en plus rapace.

On ne se doute pas de toutes les inventions imaginées dans ce but ! Voitures automobiles, voitures de laitiers, fiacres de Pompes funèbres, boîtes et bidons à double fond, faux Dictionnaires, faux ouvrages de Droit ou de littérature, coiffures, chaussures, jouets, poupées, tout est mis en œuvre pour tromper la surveillance, et l'Octroi de Paris possède en ce genre un musée qui donne la plus riche idée de l'ingéniosité humaine.

Rien que sur l'alcool, M. Léon Say, dans un rapport officiel, estimait que la fraude s'élevait à plus de 200 millions par an ! Citons-en quelques exemples originaux et amusants. — Un jour, une femme assez jeune et vêtue en nourrice alsacienne passe à l'octroi avec un poupon entre ses bras. L'employé remarque ses charmes opulents ; il a un doute et il invite la plantureuse nourrice à entrer dans la salle d'examen, où l'on reconnaît qu'elle a une poitrine en caoutchouc et que le bébé est en zinc...

Une autre fois, le préposé à la barrière de Neuilly voit passer une tapissière charriant une noce. Tous les invités étaient d'une gaieté folle, et, au milieu d'eux, se tenait le jeune marié, amoureuxment penché sur la mariée, immobile, avec les yeux chastement baissés et les joues rougissantes... Cette noce paraît suspecte à l'employé, et il arrête la tapissière pour examiner les choses de plus près. Protestations bruyantes des garçons d'honneur ! Un brigadier intervient, saute dans la voiture et découvre que la mariée, admirablement peinte et habillée, n'est qu'un mannequin de fer-blanc contenant deux cents litres d'alcool...

Paris compte une soixantaine de portes ouvertes à travers le mur d'enceinte, et, en outre, la régie s'exerce dans toutes les gares de chemins de fer, aux entrepôts, aux abattoirs, sur les bords de la Seine, même sur l'eau, à l'entrée comme à la sortie du fleuve.

Toutes les gares, non seulement de marchandises, mais de simples voyageurs, sont des dépendances de l'octroi, dont les agents vous inspectent, vous interrogent, vous palpent, vous fouillent au besoin, comme une police indiscreète et une gendarmerie soupçonneuse.

On a vraiment peine à comprendre une organisation aussi inquisitoriale et tyrannique dans une civilisation aussi raffinée, visant aux mœurs les plus libérales! — L'Angleterre n'a jamais eu d'octroi, la Belgique a aboli les siens en 1860, la Hollande en 1863, l'Espagne en 1868, l'Allemagne en 1875, la Suède n'en a plus, le Danemark en est affranchi. — Qu'attendons-nous pour suivre ces exemples?

On objecte que l'octroi n'est pas facile à remplacer. — Mais il a été remplacé partout avantageusement, sauf en France et en Italie. Il peut donc être suppléé par un système fiscal mieux en harmonie avec les chemins de fer, les télégraphes, les téléphones, avec tout l'organisme des sociétés modernes...

Nous avons en France 1,518 villes pourvues d'octroi, produisant ensemble une recette totale de 333 millions de francs, dont 30 millions absorbés par la perception. — Sur qui pèse principalement cette lourde charge? Sur l'agriculteur, sur les producteurs ruraux, dont elle majore artificiellement les prix en diminuant le nombre des consommateurs.

On a souvent cité le mot célèbre de Turgot : « L'impôt perçu par l'octroi des villes est, en réalité, payé par les producteurs des campagnes. » N'est-ce pas d'une vérité tangible? — La barrière d'octroi n'est-elle pas une digue à l'écoulement des produits ruraux, et, dès lors, ne porte-t-elle pas atteinte à la richesse générale du pays?

Le gouvernement de Napoléon III, dans sa dernière période, avait ordonné une enquête sur les octrois, dont la suppression était alors énergiquement réclamée; mais les travaux de la commission spéciale chargée d'étudier ce problème furent interrompus par les désastres de 1870. — L'heure ne serait-elle pas venue de les reprendre?

La question est curieusement examinée dans un livre attachant auquel nous avons emprunté plusieurs des détails qui précèdent¹, et qui se termine en exprimant « la conviction absolue que le mécanisme fiscal de l'octroi est cent fois plus nuisible aux intérêts moraux

¹ *Voyage autour de l'Octroi de Paris*, par Ch. Mayet. 1 vol. — Librairie Armand Colin.

et matériels de la France que ne le supposent les esprits les plus prévenus contre lui ».

Certes, si nous apprenions que l'Allemagne, ou l'Angleterre, possède un canon plus puissant et plus parfait que le nôtre pour défendre son territoire, nous ne dormirions pas avant d'avoir doté notre artillerie d'un engin aussi perfectionné. Et pourtant, en matière d'octroi, nous restons avec des armées de bois devant les procédés perfectionnés de nos voisins ! Car, avec ses jauges, ses sondes, son outillage d'inquisition et de torture, l'antique octroi, qui ne devrait plus être qu'un objet de curiosité ou de simple étude pour la Commission du vieux Paris, perpétue, selon la sainte routine, des taxes et des modes de recouvrement dont plusieurs remontent à Dagobert !...

*
*
*

Mais nos gouvernants ont bien autres choses en tête que des réformes économiques ! La guerre aux terribles congrégations est autrement pressante ! Et, après la chasse aux femmes, nous allons avoir la chasse aux évêques, coupables d'avoir adressé aux Chambres une pétition audacieuse en faveur des écoles libres ! — Qu'on supprime leur traitement ! s'écrie la presse rouge ; qu'on les jette tous en prison ! Qu'on abolisse le Concordat et qu'on supprime le budget des cultes au bénéfice d'une caisse de retraite pour les ouvriers !...

Des évêques, il n'en faut plus ! Comme disent les conseillers généraux des Bouches-du-Rhône, qui refusent pudiquement d'assister au dîner annuel de l'assemblée départementale parce que le préfet a osé y inviter l'évêque de Marseille !

Et il faut voir avec quel entrain l'amiral Pelletan poursuit, de son côté, à travers les « apéritifs d'honneur », les « vins d'honneur », les « champagnes d'honneur », les « punchs d'honneur », son intrépide campagne contre toute manifestation religieuse dans la marine ! Plus de messe à bord, le dimanche ! Plus de prière d'aucune sorte ! Plus de Vendredi Saint ! Et à l'École Navale même, plus de messe du Saint-Esprit pour la reprise des études au *Borda* ! Les apéritifs suffiront...

L'alcoolique André fonce de même sur l'armée ; — le garde des sceaux et de la famille Humbert interdit la « messe rouge » aux magistrats ; — le ministre « de la dépravation publique » (le mot est du cardinal Perraud) défend aux instituteurs de conduire leurs élèves à l'église, et, à plus forte raison, de s'y montrer eux-mêmes ; — et le défroqué Combes, pour punir la Bretagne de sa résistance

aux cambriolages d'écoles, proscrit l'emploi de la langue populaire pour les instructions religieuses. Mais, là, la rage antichrétienne a touché le tuf, et protestants comme catholiques, indifférents aussi bien que croyants, s'insurgent contre cette atteinte portée à l'âme même de la race et revendiquent avec énergie le respect d'une langue séculaire qui a eu ses poètes, ses savants, ses historiens, et qui, avant Charlemagne, possédait déjà des monuments littéraires. — Certes, et sans conteste, le français avant tout; mais c'est à l'école qu'il appartient de l'enseigner et de le répandre, et, sous ce rapport, les écoles congréganistes n'y mettent pas moins de zèle et de patriotisme que les écoles laïques. Quant au catéchisme et au commentaire de l'Évangile, comment le faire entendre aux enfants et à la majorité des populations rurales dans un autre idiome que celui gardé traditionnellement à leur foyer? — Aussi l'autorité ecclésiastique a-t-elle déclaré fermement au ministre renégat qu'elle ne tiendrait aucun compte de ses prescriptions tyranniques. — « Les prêtres, a notifié l'évêque de Quimper et Léon, continueront à enseigner en breton là où l'instruction religieuse ne peut être donnée utilement qu'en breton; et c'est le cas de l'immense majorité des paroisses de notre diocèse... Les prêtres ne peuvent pas, ne doivent pas abandonner le breton, et ils ne le feront pas. Tous, nous continuerons à agir comme par le passé... »

Et députés, sénateurs, conseils généraux du Finistère et du Morbihan s'associent à ce langage. — « Au nom des 70,000 Bretons que j'ai l'honneur de représenter, écrit l'un d'eux à l'ignoble Combes, il est de mon devoir de protester avec la dernière énergie contre votre odieuse mesure. Non content de nous avoir ravi une bonne part de nos libertés, vous osez maintenant porter une main impie sur tout ce que nous avons de plus sacré dans notre patrimoine familial, la langue de nos ancêtres! Votre circulaire pourra venir s'échouer sur la table des mairies, mais soyez convaincu qu'elle restera lettre morte, car il y a en Bretagne une chose que vous pourrez peut-être meurtrir encore, mais que vous *n'étoufferez jamais* : c'est la CONSCIENCE NATIONALE, qui ne saurait renier son Dieu, son langage et sa foi ! »

Un autre député soufflette également le ministre de cette apostrophe vibrante : « En dépit des ukases d'un renégat méprisé, le breton se parlera tant qu'existeront nos chênes et nos rochers de granit, et longtemps après qu'auront disparu les Combes de la scène politique, nos Bretons et nos Bretonnes se presseront encore dans leurs vieilles églises pour chanter d'une voix robuste et harmonieuse les cantiques de leur foi ! »

Précisément, le Congrès annuel des Jurisconsultes catholiques s'assemble après-demain à Rennes, sous la présidence de notre éminent collaborateur M. de Lamarzelle, et il avisera sans nul doute aux moyens de défendre efficacement une liberté dont jamais le pouvoir civil n'avait jusqu'ici contesté ni entravé le paisible exercice... Et il faudra voir si les Celtes de Bretagne seront moins bien traités par nos gouvernants d'un jour que les Polonais de Varsovie par l'autocratie russe...

*
* *

Mais, dans leur imprévoyance et leur aveuglement de sectaires, nos maîtres du moment se sont mis sur les bras d'autres adversaires plus dangereux que des Sœurs en cornette et des Bretonnes armées de chapelets. La grève qu'ils avaient semée a grandi au delà de leurs courtes prévisions, et ce qui ne devait être à leurs yeux qu'un simple moyen d'action est devenu un redoutable péril.

On avait dit tout bas, en jouant avec le feu, à quelques bandes de faux travailleurs : « Allez ! Mettez-vous en grève ; réclamez un minimum de salaire, un maximum d'heures de travail, une retraite suffisante à cinquante ans, et nous tâcherons de faire triompher vos revendications auprès du Parlement !... » — Mais la grève a été trop vite et trop loin ; elle a entravé de façon désastreuse l'industrie et le commerce ; elle a effrayé le capital, déchaîné des passions difficiles à contenir désormais ; le sang a coulé, et les instincts révolutionnaires, provoquant aujourd'hui nos soldats, les sollicitent de faire cause commune avec ceux qui étaient hier ou qui seront demain leurs camarades d'usine ou d'atelier :

Ecoutez le refrain de leurs chansons :

Et si le vent dresse des barricades,
Si les pavés ont des lueurs d'éclair,
Devant le peuple, camarades :
 La crosse en l'air,
 La crosse en l'air !

Et, en même temps, les bandes internationalistes, protégées par la trahison de nos gouvernants, font ouvertement appel aux mineurs de tous les pays.

« Camarades de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, des Etats-Unis, mineurs de partout, la cause que défendent en ce moment les mineurs de France vous est commune !... Vous comprendrez votre devoir ! Vous saurez prendre les mesures les plus efficaces pour nous soutenir dans la lutte que nous entreprenons !... »

Ainsi, désorganisation du travail par la suspension de l'aliment

nécessaire à toutes les industries; désorganisation de l'armée par l'appel à l'indiscipline; — conflits sanglants, débuts de guerre civile et ruine universelle, — voilà ce que nos Combes et nos Pelletan, présidés par un Loubet, laissent complaisamment préparer sous leurs yeux, quand il suffirait d'un mot, d'un geste pour tout faire rentrer dans l'ordre.

En vent-on la preuve? — Les « frères » de Suisse avaient répondu à l'appel des meneurs de France et s'occupaient activement d'organiser la grève générale dans tous les cantons. Déjà Genève était agitée de graves désordres. L'anarchiste Sébastien Faure, expédié de Paris pour chauffer le tumulte, enflammait de ses excitations les réunions publiques; les magasins se fermaient; les banques arrêtaient leurs opérations, l'inquiétude gagnait la population entière, quand le Conseil fédéral, lançant résolument les troupes, — la cavalerie, sabre au clair; l'infanterie, baïonnette au canon, — dispersa les grévistes, empoigna les chefs du mouvement, cueillit Sébastien Faure pour le faire conduire à la frontière; et, en un tour de main, éteignit toute l'échauffourée.

Il avait suffi de le vouloir. — Seulement, chez nous, on ne le veut pas.

Mais quelle responsabilité formidable pèserait sur la tête de nos gouvernants, encore plus criminels qu'ineptes, le jour où les 75,000 mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, joints aux 30,000 de la Loire, aux 10,000 de Carmaux, aux 10,000 de Montceau, aux 5,000 du centre, se coaliseraient en une grève immense à la veille d'une mobilisation générale et d'une guerre?...

Mais ils pensent bien à cela, nos ministres! Ils étaient, l'autre semaine, tout à l'insulteur de l'armée, tout au cynique pamphlétaire qui avait à la fois sali les mœurs nationales et le drapeau, tout à l'apologiste éhonté du traître hideux qu'ont flétri et condamné deux conseils de guerre! — Plus ce pornographe antipatriote avait traîné dans la boue l'armée d'où avait été chassé son père, plus nos ministres tenaient à prodiguer d'exceptionnels honneurs à sa triste dépouille, et ils nous ont donné le révoltant spectacle d'un gouvernement assez avili pour contraindre officiers et soldats à saluer le cercueil de l'homme qui les avait le plus outragés!

Alors que ses nobles héros, Bec-Salé, Coupeau, Mes-Bottes, eussent été seuls à leur vraie place en tête du cortège, c'est un représentant de M. Loubet et de son digne ministère qui conduisait le deuil, entre l'ex-détenu de l'Île-du-Diable et son compère le louche Picquard!

Et l'enfouissement civil était à peine terminé, que les adulateurs du romancier de la *Débacle* ouvraient une souscription pour ériger

un monument à sa mémoire ! — Une statue à Zola, quand Bayard, Turenne et Condé n'en ont pas !...

Mais il ne faut pas trop s'indigner de ces exagérations boursoufflées de l'esprit révolutionnaire. Le temps ramène bien vite hommes et choses à leur place et à leur mesure. Quelques semaines sont à peine écoulées que le silence succède aux apologies déclamatoires, en attendant le prochain et définitif oubli.

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus...

Qui relira, dans quelques années, la *Terre*, *Pot-Bouille* et *Nana* ?...

Deux ou trois conseils municipaux de province, où domine momentanément la basse radicaillerie, ont eu l'idée saugrenue de débaptiser, ici une rue Saint-Dominique, là une rue Bourdaloue, pour les affubler du nom de Zola. Ce que durera cette mascarade, on le devine, et l'illustre fondateur des Dominicains comme le célèbre prédicateur de Louis XIV continueront de planer tranquillement dans leur gloire quand le nom du malpropre auteur de tant d'œuvres ordurières aura, depuis longtemps, été les rejoindre dans leur pourriture...

Le seul hommage vraiment digne de lui qu'ait reçu Zola après sa mort, c'est celui de la Réclame, dont il avait tant usé pendant sa vie ! — Un ingénieur pharmacien avait un produit à lancer, et il n'imagina rien de mieux que de plagier dans ce but le romancier qui avait lui-même tant plagié les autres.

« J'ACCUSE, écrivit-il hardiment en tête d'un prospectus, J'ACCUSE les locaux de travail, usines, ateliers, magasins, où l'homme et la femme peinent si durement pour un maigre salaire, de manquer d'air, de lumière et d'espace...

« J'ACCUSE les installations ouvrières, dépourvues des garanties indispensables d'hygiène et de salubrité, sources fatales de maladies pour les pauvres et les humbles...

« J'ACCUSE tout ce qui conduit à l'épuisement des forces, à l'appauvrissement du sang, à la diminution de la race...

« Mais, en même temps que J'ACCUSE, je suis pour la JUSTICE et pour la VÉRITÉ, et elles m'obligent de signaler et de louer sans réserve le régénérateur puissant qui reconstitue les forces vitales et rend aux tempéraments les plus affaiblis la virilité de la jeunesse. — Ce régénérateur infaillible, c'est la Pilule... »

Puis, le défilé des attestations, proclamant que l'incomparable Pilule guérit radicalement l'anémie, la chlorose, les affections de l'estomac, les maladies nerveuses, toute une série de souffrances et de misères, vaincues, dissipées sans retour par une simple boîte de 3 francs 50 !...

Vraiment ! comme disent les charlatans dans les foires, il faudrait ne pas avoir 3 francs 50 sur soi pour ne pas s'assurer un médicament aussi merveilleux !

Et voilà comment la Réclame, dont Zola s'était si effrontément servi pour édifier sa fortune, a fait de son cercueil un vulgaire tremplin pour duper d'autres badauds...

*
* *

Les héroïques généraux boers, qui viennent de visiter Paris et s'apprentent à parcourir le monde en tendant la main, sont assurément dignes d'être plus sympathiquement écoutés, mais, outre que l'argent n'a guère d'oreilles, les boucaniers du régime actuel ont tant pillé le nôtre depuis vingt ans que c'est à peine s'il nous en reste de quoi satisfaire aux dernières exigences du fisc.

Qui serait en état parmi nous, — à l'exception des voleurs du Panamisme, — d'offrir à leur détresse un chèque de 500,000 francs, comme l'a fait un milliardaire américain ?

Ils sont touchants, les Bélisaires africains, dans ce pèlerinage de pitié à travers le monde, où, sans amertume aux lèvres et sans récrimination contre leurs implacables vainqueurs, ils mendient doucement pour relever les ruines de leur patrie, pour reconstituer les fermes ravagées, le bétail détruit, les écoles où les petits enfants qui survivent pourront trouver l'enseignement de leur langue et de leur foi...

Dieu les préserve là-bas d'un Combes et d'une bande de sectaires pareils aux nôtres...

Pour cette œuvre de résurrection purement économique, la jalouse Angleterre, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ne leur accorde que 75 millions de francs, — une goutte d'eau ! — quand il leur faudrait des milliards ! Et voilà pourquoi, de ces mains qui ont si vaillamment tenu l'épée, ils sollicitent humblement l'aumône des peuples...

On a vu quel accueil enthousiaste leur a fait la foule, dont l'âme est plus généreuse que celle des politiques ; mais les acclamations restent malheureusement stériles pour l'œuvre immense à accomplir, et, répétons-le avec tristesse, ce ne sont pas ceux qui, comme nous, ont été saignés aux quatre veines, qui se trouvent en état de secourir efficacement les glorieux vaincus dont nous aurions tant de raisons d'ailleurs d'embrasser et de soutenir la cause !

L'Europe, qui a laissé la force brutale démembrer la Pologne, morceler le Sleswig, confisquer par piraterie les petits Etats italiens et arracher de notre flanc meurtri l'Alsace-Lorraine, l'Europe

égoïste laissera les Boers à leur infortune; et, une fois de plus, on verra la violence et l'iniquité triompher dans le monde... jusqu'à l'heure de Dieu, qui vient toujours...

N'y a-t-il pas, en de pareilles circonstances, quelque dérision à tenir solennellement, comme on vient de le faire à Toulouse, un Congrès de la Paix, auquel répond avec une ironie cruelle l'écrasement des nationalités les plus légitimement constituées?

Mais l'été et l'automne sont la saison traditionnelle des Congrès, et les touristes qui les alimentent y trouvent trop d'agréables distractions pour les sacrifier à la raison pratique. Qu'importent les résultats pourvu qu'on se soit donné l'amusement d'en esquisser les avantages!

Le Congrès de Toulouse, où étaient représentées, par l'Alliance Universelle des Femmes, des Sociétés anglaises, italiennes, allemandes, américaines, a ouvert ses séances par un télégramme à M. Loubet, en remerciement des paroles de paix dont il fleurit ses allocutions, — tout en laissant, d'ailleurs, ses ministres pratiquer ensuite la guerre civile à leur aise sous sa paternelle égide.

« L'Empire, c'est la Paix! » avait proclamé Napoléon III dès le début du règne; — et tout le règne fut la guerre incessante, en Crimée, en Italie, en Chine, en Syrie, au Mexique, jusqu'en 1870, où notre malheureux pays en fut la sanglante victime.

« La République, affirme en toute occasion M. Loubet, c'est l'Apaisement, c'est la Concorde et l'Union! » Et, en fait, nous ne voyons partout que la guerre — la guerre au clergé, aux institutions religieuses, aux idées chrétiennes, aux écoles libres, aux pères de famille, la guerre aux femmes, la guerre aux croyances, la guerre à Dieu!...

Nous verrons quelle suite donnera M. Loubet aux félicitations et aux vœux platoniques de l'excellent Congrès de Toulouse.

Le Congrès radical-socialiste de Lyon n'était pas pour la paix, celui-là! Sous la présidence d'honneur de l'ogre Brisson, il a réclamé tout de suite la chasse aux « robes noires » et aux « superstitions »... — « D'autant plus, a ajouté le citoyen Angagneur, maire de Lyon, que « la magistrature est suspecte et « l'armée douteuse!... » — Ainsi, après le clergé, l'Université et les écoles, il faudra assainir encore la magistrature et l'armée! — Tout devra y passer; il paraît que c'est indispensable pour accroître le bien-être de l'ouvrier...

Le Congrès des Bourses du Travail à Montpellier, le Congrès des Mineurs de Commentry et celui de Carmaux, se sont, est-il besoin de le dire, beaucoup plus inspirés des mêmes idées belliqueuses contre le capital et l'organisation industrielle que des théories

idylliques de Toulouse, tout en ne semblant pas, d'ailleurs, se prendre fort au sérieux eux-mêmes car, en faisant allusion aux banquets qui terminent invariablement ces réunions, leurs membres n'ont pu s'empêcher de se traiter en riant de... « bouffe-galette! »

Plus inoffensifs ont été le Congrès Pomologique, siégeant à Pau, et le Congrès d'Hydrologie et de Climatologie tenu à Grenoble, où nul toast subversif n'a été porté. — Et plus innocent encore le Congrès de l'Humanité, réuni à Paris dans l'hôtel des Sociétés Savantes, où une centaine de songe-creux des deux sexes ont agité gravement la création d'un Sénat mondial, dans le sein duquel seraient choisis les membres d'un *Ministère de l'Humanité!*... Le rêve de ces bons congressistes est d'assurer à tout être humain le vêtement, le logement et la nourriture, — rien que cela! — et, pour commencer, l'assemblée a émis le vœu touchant de voir l'Etat fournir à tous le pain gratuit, en appliquant à ce service humanitaire l'argent des subventions allouées aux lettres, aux arts et aux théâtres...

Du moins, ceux-là ne sont pas méchants, et mieux vaut rire que pleurer!

*
*
*

Pour finir un peu plus gaiement, jetons un coup d'œil sur l'Exposition de Jouets, en ce moment ouverte aux Champs-Élysées, dans le sous-sol du Jardin de Paris. L'innovation tentée l'année dernière avait tellement réussi que ses organisateurs ont eu l'heureuse idée d'instituer un deuxième concours, qui obtient plus de succès encore que le premier, et qui le mérite par l'infinie variété et l'amusante ingéniosité des joujoux nouveaux. Ce n'est que du carton, du bois, du zinc et du caoutchouc, mais animés par la science, vivifiés par le goût et offrant le plus divertissant spectacle.

Littérature, théâtre, politique même, tout y a son reflet, car les inventeurs n'ont eu garde d'oublier les actualités diverses, dont ils se sont, au contraire, inspirés de façon très piquante.

Comme il fallait s'y attendre, les ballons dirigeables abondent, ainsi que les torpilleurs et les sous-marins. On voit même deux torpilleurs attaquant un cuirassé et le faisant sauter en l'air. — Les moteurs à pétrole et à vapeur y mettent en mouvement toutes sortes de machines et de voitures, et les tramways électriques y fonctionnent sans écraser les passants. Les clowns y pirouettent avec une agilité merveilleuse, les tziganes y jouent leurs valses avec un entrain endiablé, et, naturellement, les Boers, en dépit de la paix signée, y font très mauvaise mine aux soldats anglais.

Mais ce sont les jouets à allusion politique qui attirent surtout

l'attention. — Le ministre des Finances peut y voir une boîte à surprises qui, quoique ornée de beau papier doré, laisse échapper une figure macabre avec cette inscription : *Crédit est mort!* — Le ministre de la Justice y pourrait contempler, dans la section des petits aérostats dirigeables, M^{me} Humbert s'envolant avec un coffre-fort, et, dans une autre partie de l'Exposition, le même coffre-fort où la pression sur un bouton fait apparaître... un lapin!

J'en passe, et des plus drôles. — Mais le chef-d'œuvre est le *Jeu des Electeurs et du Président*, qui nous montre comment se brasse le suffrage universel. — Le Président est assis sur un rond de cuir, symbole démocratique de ses fonctions administratives. Autour de lui s'agitent deux Electeurs types, l'un *bleu*, l'autre *rouge*, ayant chacun pour auxiliaire, l'un, une demoiselle du téléphone, l'autre, une institutrice laïque, qui font toutes deux les yeux doux au Président. — « Voulez-vous que nous causions? » lui murmure la première... — « Allons ensemble au Bois! » lui souffle hardiment la seconde... — Le jeu de chaque électeur, comme celui de chaque sirène, est ainsi de cajoler le Président et de le tourner, sur son rond de cuir, du côté du plus habile ou de la plus séduisante; et l'inventeur a soin de nous prévenir que le fonctionnement des pièces a beaucoup de similitude avec celui des *Echecs*... — rapprochement de fâcheux augure pour le principal personnage!

L'ironique philosophie du jeu ne serait-elle pas que le chef de l'Etat républicain n'est qu'une girouette tournant à tous les vents, surtout les plus violents et les plus destructeurs?...

Au point de vue commercial, ce qu'il faut constater, c'est que cette industrie très parisienne du jouet alimente près de cent cinquante grosses maisons, groupées en syndicat, plus de 500 petits fabricants isolés, des milliers d'ouvriers en chambre, et que l'ensemble de ses affaires dépasse annuellement le respectable chiffre de *quarante millions*.

Je ne dis rien des vélocipèdes de tout genre, qui pullulent à l'Exposition des Champs-Élysées comme dans la vie réelle, et qui sont définitivement entrés dans l'organisme moderne. On avait prétendu qu'ils diminuaient; leur nombre augmente, au contraire, et l'*Economiste français* en publie une intéressante statistique accusant une progression continue depuis huit ans. — C'est le département de la Seine qui en compte le plus et le Cantal qui en possède le moins.

Leur nombre total est actuellement de 1 million 250 mille payant l'impôt, et ayant rendu au Trésor, l'année dernière, la somme de 6 millions 293 mille francs.

On discute toujours sur la question de savoir s'il faut dire : monter *à* bicyclette, ou *en* bicyclette. — Je trouve, à cet égard, dans le dernier Catalogue d'autographes de Charavay, une lettre de Sully-Prudhomme qui tranche la question et dont il est intéressant, vu l'autorité académique du poète, de citer ici le principal passage.

On ne peut, régulièrement, si l'on veut observer l'analogie, ni dire : monter *à* bicyclette, parce qu'il ne s'agit pas d'un animal; ni dire : monter *en* bicyclette, parce que le rapport du cycliste à son véhicule n'est pas celui d'un contenu à un contenant. C'est un rapport de simple superposition; de sorte qu'il faudrait dire : monter sur une bicyclette. Mais cette expression est lente et lourde et il n'est venu à aucun cycliste l'idée de l'employer. Que faire? Je pense qu'il convient d'élargir la règle de l'analogie, d'assimiler la bicyclette à ce qu'elle remplace et de dire : monter à bicyclette comme on dit monter à cheval, car cet admirable instrument rend le même genre de service qu'une monture animée, que le cheval; et son maître est une sorte de cavalier. L'attitude du cycliste diffère peu de celle d'un jockey courbé sur sa bête; il est même un centaure, car il ne fait, par la pédale et la roue, qu'accélérer le mouvement qu'il doit à son propre effort.

L'usage avait déjà prononcé, mais il n'est pas indifférent de recueillir l'explication raisonnée d'un poète législateur de la langue et rendant son oracle sous la coupole.

*
* *

Que dire des théâtres? Ils s'ouvrent à peine et, en attendant les nouveautés, ils amusent la scène avec des reprises. Ici, la *Grâce de Dieu*, qui remonte à 1841; là, la *Maison du Baigneur*, dont l'aube date de 1856; à la Comédie-Française, *Rome vaincue*, où se faisait jadis applaudir Sarah Bernhardt; à l'Odéon, *Arlequin-Roi*, une pièce allemande, qui, depuis des années, a été jouée un peu partout à l'étranger, en Autriche, patrie de l'auteur, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, et qui, par son caractère germanique, ne semble guère de nature à réussir chez nous.

Pendant ce temps, notre Sarah joue à Berlin, où l'empereur Guillaume a interdit l'*Aiglon* par courtoisie pour son alliée l'Autriche, et sa rivale en réclame, Réjane, retour du Brésil et de la Plata, débarque tapageusement au Havre comme si elle revenait de l'île d'Elbe. C'est dire que ces princesses de la rampe ont besoin de secouer la poussière de l'étranger et de mettre en ordre la Toison d'Or qu'elles rapportent avant de nous faire leur cour dans quelque œuvre inédite.

Quant à la musique, elle est plus que jamais toute à Wagner, avec *Tannhauser*, avec *Lohengrin*, avec la *Valkyrie*, en attendant

l'Or du Rhin, dans les concerts populaires. Et pour trouver de la musique française, il faut aller à l'Opéra-Comique entendre la *Troupe Jolicœur*, dont M. Arthur Coquard a écrit à la fois le poème et la partition. — Oui, musique vraiment française, où la gaieté s'allie au pathétique, et qui, commençant dans le fou rire, finit dans l'émotion et dans les larmes. Œuvre saine en même temps, où le réalisme extérieur s'allie à un idéalisme élevé et, par la souffrance, monte noblement jusqu'à la conception du sacrifice.

M. Coquard nous avait déjà donné de belles œuvres, aussi neuves que personnelles. Celle qui obtient en ce moment un brillant succès à la salle Favart achèvera de le classer au premier rang des jeunes maîtres de l'école française.

A ce propos, le directeur d'un théâtre de Wiesbaden vient d'avoir une idée originale : il a décidé que, désormais, les spectacles auxquels on pourra conduire les jeunes filles seront annoncés par des affiches blanches, tandis que les pièces risquées le seront par des affiches rouges...

Les familles seront ainsi prévenues et ne pourront arguer d'aucune surprise.

Mais l'innovation réussira-t-elle, et le directeur allemand fera-t-il école? J'en doute un peu, parce que l'affiche rouge deviendra ainsi une tentation, et que les filles d'Eve ont facilement une propension vers le fruit défendu...

Dans tous les cas, la *Troupe Jolicœur*, de M. Coquard, peut être annoncée par une affiche blanche.

Louis JOUBERT.

UNE NOUVELLE HISTOIRE DE FRANCE

LA GUERRE DE CENT ANS ET LA FIN DU MOYEN AGE

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler à nos lecteurs l'œuvre intéressante entreprise par un groupe d'universitaires, sous la direction de M. Lavisse. Il s'agit d'une Histoire de France, publiée par livraisons; chaque grande période est traitée par un auteur distinct, ce qui assure l'unité relative du récit, tout en permettant de recourir à des compétences variées. La librairie Hachette a su donner à l'exécution matérielle un incontestable cachet d'élégance archaïque.

L'an passé, malgré une fâcheuse lacune (on avait dû ajourner le tableau de l'époque mérovingienne et carolingienne, confié à M. Bayet, le nouveau directeur de l'enseignement supérieur), les livraisons se sont succédé très nombreuses. Nous avons dit l'intérêt du volume de M. Bloch sur la Gaule romaine, le mérite éminent de ceux de M. Luchaire sur les premiers Capétiens et Philippe-Auguste, la valeur de celui de M. Ch.-V. Langlois sur saint Louis et Philippe le Bel.

L'exercice 1901-1902 a été moins bien partagé pour la quantité, sinon pour la qualité. Soit que la perspective des élections législatives ait fait craindre aux éditeurs un moins vif empressement de la part du public, soit que les auteurs aient été retardés dans leur travail, sept livraisons seulement ont été mises en distribution, comprenant moins de deux demi-tomes. Si nous possédons au complet l'étude de M. Coville sur les premiers Valois, celle de M. Petit-Dutaillis a été interrompue à la mort de Charles VII, alors qu'elle devait embrasser tout le règne de Louis XI et le début de celui de Charles VIII.

Les deux érudits qui ont tracé le récit des péripéties de la Guerre de Cent Ans et le tableau de la société française à la fin du moyen âge ne possèdent ni la maîtrise de M. Luchaire ni la verve de M. Lan-

glois; mais leur œuvre, très consciencieuse, très documentée, remarquablement claire, donne un excellent résumé de l'état actuel de la science historique sur cette période. Très soucieux de rester impartiaux, ils se sont gardés de certaines erreurs où l'esprit de parti avait pu entraîner leurs devanciers, comme l'apothéose d'Etienne Marcel ou la glorification du concile de Bâle.

Cette impartialité s'étend, en effet, aux questions religieuses. Si l'un et l'autre laissent voir leur peu d'attachement au catholicisme, s'ils s'étendent avec quelque complaisance sur les misères morales de l'Eglise, ils n'hésitent point à reconnaître quel élément de dignité et de vertu fut le Christianisme dans la vie sociale au moyen âge. M. Coville, dans son beau portrait de Charles V, a loué la haute piété de ce roi; M. Petit-Dutaillis, tout en contestant le caractère surnaturel de la mission de Jeanne d'Arc, a dit ses élans d'ardente foi, et a conclu qu'elle était, « avec saint Louis, le charme et l'honneur de notre ancienne histoire »; il a dénoncé l'hypocrisie gallicane et montré qu'à partir de Charles VII, sous couleur de « libertés », les conseillers de la couronne avaient travaillé à asservir l'Eglise nationale. Le même historien a réfuté, non sans éloquence, ce sophisme antipatriotique d'après lequel il eût été plus profitable pour les destinées de la France que la guerre de Cent Ans eût pour conclusion définitive le triomphe de l'envahisseur anglais.

Les pages consacrées au développement artistique des quatorzième et quinzième siècles, au gothique rayonnant et flamboyant, à l'école bourguignonne de sculpture, aux peintres miniaturistes et verriers, sont parmi les plus attachantes de l'ouvrage.

La publication va reprendre au mois de novembre, et l'on nous promet cette fois deux fascicules par mois. A travers la Renaissance, la Réforme, les guerres de religion, l'œuvre réparatrice de Henri IV et de Richelieu, nous arriverions ainsi au seuil du règne de Louis XIV, que M. Lavissee s'est réservé de traiter lui-même.

L. DE L. DE L.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 octobre 1902.

La réouverture du Parlement a eu pour prologue une scène que nous tenons à rappeler, parce que la politique et la situation actuelles s'y réfléchissent à merveille. Tous les détails de cette scène sont à noter, ils répondent à quelqu'une des réalités sinistres dont notre pays est enveloppé et comme pénétré. La grève générale des mineurs dont la menace, qui fut souvent un chantage de politiciens, pèse depuis si longtemps, à la grande satisfaction de l'étranger, sur notre commerce et notre industrie, venait d'éclater. Elle avait pris tout de suite un caractère très inquiétant à Terrenoire, dans le département de la Loire. Comme il arrive toujours, les ouvriers qui voulaient travailler étaient molestés par les bandes au service et aux gages de quelques meneurs qui vivent de la grève. Pour contenir les multitudes qui, par la peur des uns et la violence des autres, grossissaient toujours, le gouvernement avait envoyé, comme force publique, deux gendarmes. Un moment vint, comme il devait venir, où la foule houleuse, surexcitée par les faux bruits en circulation, égarée par les scélérats sortis des mauvais lieux, se rua sur les gendarmes. L'un d'eux était déjà presque assommé à coups de pierre, lorsque son camarade, tant pour le sauver que pour se sauver lui-même, se décida à tirer un coup de revolver. Si jamais il y eut cas de légitime défense, c'était bien celui-là ; à moins que le gouvernement de M. Combes n'ait imposé pour consigne à tout homme revêtu de l'uniforme de se laisser assassiner, le gendarme devait tirer. Que fait le gouvernement ? Prend-il des mesures contre ceux qui allaient tuer le gendarme ? Non : il fait arrêter immédiatement le gendarme qui n'a pas voulu être tué. Vous rappelez-vous un épouvantable épisode qui fut le début de la Commune ? Un gardien de la paix fut jeté dans la Seine ; et, pendant des heures, on vit des milliers de forcenés l'accabler de projectiles, l'empêcher d'aborder au rivage, lui renfoncer la tête dans l'eau dès qu'elle émergeait, et ne s'en aller ricanant et triomphant que lorsque, le supplice épuisé, l'homme, tout déchiqueté, fut noyé, et qu'on ne vit plus

rien sur le fleuve que du sang. Le gouvernement en veut-il au gendarme d'avoir refusé à ses électeurs ce ragoût de bête fauve?

Le gouvernement n'est pas sûr du conseil de guerre qui jugera ce gendarme. Il est déjà très mécontent des conseils de guerre dont les honnêtes gens du monde entier ont admiré la correcte, consciencieuse et ferme justice dans l'affaire récente de deux officiers qu'ils avaient condamnés, même en les estimant, et qu'ils n'avaient pu cesser d'estimer, même en les condamnant. L'infortuné général André avait puni les conseils de guerre en cassant leurs verdicts par les plus dures aggravations de peines qui les annulaient, et en frappant même avec rigueur, par la plus scandaleuse audace, un témoin, un général qui avait déposé, sous la foi du serment, dans un sens autre que le sens ministériel. Hier encore, par ordre du général André qui n'est lui-même que l'ordonnance de MM. Brisson et consorts, M. Loubet refusait, malgré la requête unanime des juges du conseil de guerre, de prononcer, au profit du noble commandant Leroy-Ladurie, la grâce que, malgré l'armée entière, il avait accordée à Dreyfus. Pour en finir avec les conseils de guerre, le général André propose leur remplacement par les tribunaux civils. Si les tribunaux civils se permettaient à leur tour de ne vouloir dépendre que de la conscience et de la loi, un conflit serait élevé et une commission administrative statuerait. Il y a deux ans, les conseils de guerre avaient acquitté de braves gendarmes que le ministère leur avait livrés pour obéir aux fauteurs de grèves. En réclamant leur suppression le lendemain du jour où il fait arrêter un gendarme qui a résisté à l'émeute, c'est un encouragement nouveau que le gouvernement apporte aux entrepreneurs de la révolution sociale.

Voilà le premier acte du drame de Terrenoire; voici le second. Sous le coup de revolver du gendarme, un gréviste était malheureusement tombé, — un gréviste peut-être inoffensif, un de ceux, les naïfs et les simples, que d'infâmes drôles mettent et poussent en avant, pour se dérober eux-mêmes après avoir déchainé l'incendie. Ce fut un deuil général qui était fait pour apaiser les colères et les haines dans la sympathie et la pitié. La famille de la victime était religieuse; la veuve, la mère, les parents avaient spontanément décidé que l'enterrement serait religieux. Le jour de la cérémonie, le curé et son vicaire, précédés de la croix, avaient tenu à venir chercher à son domicile, au milieu du recueillement et des larmes de la population, le travailleur qui avait succombé. Ce n'était pas l'affaire des meneurs bien en cour; comme leur gouvernement, après avoir caressé et grisé la démagogie, veut la distraire en lui donnant les religieux et les religieuses à manger,

ils changèrent la douloureuse cérémonie en une saturnale d'impiété. Au moment d'entrer dans l'église tendue de noir, les porteurs du cercueil se détournèrent vivement et enfilèrent un autre chemin. Croyant d'abord qu'il ne s'agissait que d'honorer le mort en lui faisant recevoir dans tous les quartiers de la commune le dernier adieu de ses concitoyens, le curé et son vicaire suivirent le cortège. Bientôt ils virent que c'était un guet-apens ; la croix disparut au milieu des drapeaux rouges librement et officiellement déployés. Les cris : « A mort les calotins ! » les huées, les blasphèmes éclatèrent avec furie. Les prêtres qui officiaient durent regagner l'église. Les parents, consternés, comprirent que les porteurs du cercueil ne le lâcheraient pas ; qu'ils le mettraient plutôt en pièces, et que ce n'était plus qu'un tréteau sur lequel, hissant le drapeau rouge, on voulait chanter la *Carmagnole* et l'*Internationale*. Les auteurs de ces forfaits ont-ils été arrêtés comme le gendarme ? Une enquête judiciaire est-elle au moins ouverte ?

Les approbateurs officiels de ces scandales impunis disent que le défunt aurait fait, dans une Loge, la promesse de se faire enterrer civilement. Est-ce qu'en dehors d'une disposition formelle du défunt, ce n'est pas sa famille qui est seule juge de ses intentions dernières ? Les sectaires qui prétendent engager à jamais un homme par quelques paroles qu'il aurait prononcées un jour, sont les mêmes qui dégradent de leurs droits civils toute une classe de citoyens, sous le prétexte qu'elle aurait prononcé des vœux perpétuels.

Quant à la grève générale qui a été ainsi inaugurée, nous répéterons qu'elle est le résultat direct de la politique gouvernementale. Il est même à considérer que, contrairement à tous les précédents, elle s'est produite sans réclamations, sans mise en demeure préalable, sans la moindre conversation ou contestation avec les patrons sur tel ou tel point déterminé. Elle a été l'épanouissement naturel et spontané de l'état d'esprit créé dans les masses ouvrières, depuis deux ou trois ans, par le ministère Waldeck-Rousseau, et son rejet ratatiné et avachi, le ministère Combes. Souvenez-vous de ce que nous avons vu : l'avènement au pouvoir de M. Millerand, l'orateur collectiviste du banquet de Saint-Mandé a été servi aux ouvriers comme un gros vin bleu qui leur porterait à la tête. Toutes les farces possibles leur ont été jouées, tous les mensonges prodigués : projets de caisses de retraite, qui n'aboutissaient pas, et que leurs auteurs, talonnés par la banqueroute, étaient les premiers à esquiver, journées de huit heures, salaires avec un minimum au-dessous duquel ils ne pourraient, en aucun cas, descendre ; confiscation des mines, des chemins de fer et de tout le reste, tous les boniments des plus vulgaires charlatans ont

été mis à l'étalage. L'attrape-nigaud a été continu et complet.

Tandis que les malandrins se faisaient une clientèle électorale par le mirage de l'âge d'or, qui n'existait que dans leurs poches, ils précipitaient leurs victimes et leurs dupes dans la misère en effrayant le capital, en le forçant à se cacher ou à émigrer, en paralysant par l'inquiétude du lendemain le commerce et l'industrie dont les impôts augmentaient et les affaires diminuaient, en frappant au cœur la fortune publique comme toutes les fortunes privées. Tout se tient dans les sociétés : la confiance est la mère du crédit; elle produit l'abondance du travail, et, avec elle, l'accroissement des salaires. Demander aux patrons qu'on commence par ruiner, de payer davantage les ouvriers, c'est niais. Pas plus sous M. Waldeck-Rousseau, qui avait un certain talent, que sous M. Combes, qui n'en a aucun, on ne peut se soustraire à la loi des choses. Même l'Exposition universelle, avec son tintamarre officiel, fut ratée; elle a son image dans son Grand Palais qui coûta des millions, et qui ne tient pas.

Indignement trompés, les ouvriers font des grèves. Pourquoi n'en feraient-ils pas? L'encouragement leur est donné par ceux-là mêmes qui sont les vrais coupables de leurs illusions et de leur détresse. Nous venons de voir aux Etats-Unis le président Roosevelt prendre une initiative qui, assurément, peut avoir ses délicatesses, même ses périls, mais qui n'est pas sans honneur. Agissant, comme il l'a répété expressément, sans caractère officiel, il s'est fait, en quelque sorte, arbitre consultant entre les patrons et les ouvriers dans la formidable grève du charbon. Il a réussi parce qu'il est respecté et respectable; parce que, innocent de la crise, il avait qualité pour l'examiner et la conjurer; parce qu'il avait gardé une stricte neutralité entre des concitoyens en désaccord. Il a terminé la grève parce qu'il a pu montrer aux uns et aux autres la patrie ruinée par leurs querelles, à la grande joie de l'étranger qu'elles enrichiraient. Quelle autorité aurait notre gouvernement pour jouer un pareil rôle? Hier encore, par la bouche de son préfet du Nord, qu'aucun communiqué ministériel n'a désavoué, il prenait parti pour les grévistes, de façon à rendre d'avance non recevable l'intervention pacificatrice qu'il pourrait tenter. Nulle part il ne fait respecter la liberté du travail; les syndicats jaunes qui la représentent, et qui sont la majorité, sont partout traités comme suspects et laissés sans défense. L'hommage que M. Pelletan a rendu naguère à l'administration de l'ancien maire de Marseille, renvoyé par les électeurs pour sa participation à une grève cosmopolite qui avait lésé leur ville au profit de Gènes, montre que l'intérêt national n'est pas mieux protégé en haut que la sécurité sociale.

Ce n'est pas, évidemment, que les grèves ne soient un embarras pour ceux qui nous gouvernent. Si la grève générale des mineurs durait, elle amènerait dans le pays tout entier de telles souffrances, un tel renchérissement du combustible, une telle perturbation de quelques services publics, comme les chemins de fer, que le ministère, et même d'autres choses encore, pourraient y sauter et y rester. Nous comprenons que les politiciens aux abois, qui ont pris pour carrière lucrative le socialisme, fassent des efforts désespérés pour persuader aux ouvriers de remettre à une autre fois leur grève générale. Elle sera bien meilleure lorsque M. Combes ne sera plus ministre; et, en attendant, les politiciens s'évertuent à prouver aux ouvriers qu'ils font mourir de faim, que la guerre à la religion, dont le ministère s'est fait une spécialité, leur sera du pain sur la planche jusqu'à la fin de leurs jours.

C'est à cela, en effet, que se réduit la politique très primitive, — très simpliste, comme on dirait aujourd'hui, — de M. Combes. Il y a une quinzaine, — parlant à un soi-disant comité républicain du commerce et de l'industrie, qui n'est, sauf exception, qu'une collection de politiciens, — on s'attendait à ce que le président du Conseil indiquerait à l'industrie et au commerce quelques remèdes contre la crise désolante où son gouvernement les enfonce. Il s'est borné à de plates grossièretés contre l'Eglise, en prenant à témoin son cher Brisson, vieil avocat sans cause, dont Paris n'a plus voulu pour député, et dont le plus abaissé des Parlements n'a même plus voulu pour président. Les ouvriers se laisseront-ils d'être ainsi bernés? On se rappelle l'émotion de l'une de nos dernières législatures, lorsqu'on y lut une lettre comminatoire que M. Combes, nouvellement élu député, avait écrite au directeur des chemins de fer de l'Etat, pour réclamer de lui une place d'administrateur payé du chemin des Charentes. Si, faisant le loustic, le directeur lui avait proposé, pour tout revenant bon, de jeter des crucifix à la voirie, il est probable que le futur ministre lui aurait répliqué avec colère : « Jetez, si vous voulez, des crucifix à l'égoût; mais donnez-moi d'abord mes jetons de présence! »

Quoi qu'il en soit, plus la crise financière et économique s'aggrave, plus M. Combes accumule les projets contre l'Eglise. C'est un quiproquo perpétuel; les ouvriers disent, comme d'ailleurs le commerce et l'industrie, qu'écrasés sous les charges, ils appellent un soulagement. M. Combes leur répond : « Vous avez raison; nous allons taper sur les religieux et les religieuses. » La plaisanterie paraissant de plus en plus mauvaise aux malheureux qui crient misère, M. Combes leur riposte avec une énergie souriante : « Vous n'êtes pas contents encore? Eh bien, nous allons taper sur

les curés. » On conçoit que la grève générale soit sortie de ces écœurantes pantalonades. Dans d'autres temps, on aurait fait des barricades à moins.

Prenant au sérieux sa politique de diversion, M. Combes entasse projets sur projets, avec des pénalités renforcées, contre la liberté religieuse, même couverte par le droit de propriété et l'inviolabilité du domicile. Il se propose de causer longtemps, à perte de vue, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui, conçue sous la forme qu'au besoin il admettrait, serait la spoliation et la servitude réunies. Ce que le ministère demande avant tout à sa majorité qui est de cet avis, c'est qu'on ne s'occupe pas au Parlement des affaires du pays. Vexer les catholiques, violenter les consciences, traquer et persécuter l'Eglise, cela suffit. La discussion de la Chambre des députés sur la fermeture des écoles libres ne peut laisser aucune illusion sur ce point. L'éloquence la plus pathétique et l'exposition la plus juridique ont été employées à flétrir et à analyser l'énormité de tous les abus et de toutes les illégalités commis. M. Aynard, M. de Mun, M. Charles Benoist, M. Denys Cochin, M. Renault-Morlière, M. de Ramel, d'autres encore qui se sont également honorés, ont mis à nu la forfaiture du Président du Conseil, qui a pu trouver dans sa majorité des votes pour l'amnistier, mais pas une voix pour le défendre, et qui s'est défendu lui-même avec une bassesse de paroles en harmonie avec la perversité de la cause. Quelques mots de M. Ribot et de M. le baron de Mackau ont achevé d'établir que, condamnée par la plupart des tribunaux, l'application que M. Combes a faite de la loi de 1901, était contredite par l'auteur de la loi, M. Waldeck-Rousseau. Rien n'a fait; ministère et majorité, que mille ferments de division travaillent, fondent leur trêve de Dieu sur la guerre à Dieu. Guerre, soyez-en sûrs, qui peut devenir atroce; M. Jonnart qui, honteux d'avoir déserté ses amis de la République modérée, avait voulu au moins se racheter en implorant dans l'exécution de la loi de 1901 un « esprit de justice et de liberté », a été, pour ces seuls mots, déclaré traître par le principal organe ministériel.

On peut prévoir ce que sera la discussion parlementaire sur les demandes d'autorisation des congrégations religieuses. Ce sera, pour occuper la Chambre, une quotidienne série de blasphèmes, de lazzi, de ricanements, de fureurs bestiales; et, au bout, quelle justice! Il faut bien que M. Brisson, qui s'est fait l'âme damnée de cette Chambre, la juge capable de tout pour avoir osé lui soumettre sa proposition d'idiot enragé, aux termes de laquelle nul prêtre séculier ou régulier, nulle personne élevée dans un établissement religieux ne pourra enseigner.

Si quelque chose pouvait faire apparaître et régner la conscience dans les discussions prochaines où il s'agira des droits et des intérêts les plus sacrés, ce serait la Lettre que l'Épiscopat français, à trois ou quatre exceptions près, vient d'adresser aux Chambres pour les éclairer et les avertir. Elle fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont conçue, rédigée et signée. C'est un document magistral que le *Correspondant* a tenu à présenter tout entier à ses lecteurs. Par la gravité du ton, la hauteur des considérations politiques et religieuses, l'amour du bien public, l'ardeur de la foi, il est une digne suite à la Lettre de Léon XIII sur le droit et la vertu des congrégations. Quelques insinuations louches de M. Waldeck-Rousseau, trop facilement acceptées par quelques journaux conservateurs, avaient donné à supposer que les évêques étaient divisés; que plusieurs sacrifiaient les congrégations religieuses. Voilà le corps des évêques qui se lève pour confondre l'imposture et combattre l'injustice! Nous ne croyons pas qu'un homme de bonne foi, un libéral, un ami de la société moderne, puisse trouver un mot à reprendre dans cet irréprochable document où, même au sein des revendications les plus pressantes, la paix respire; qui puise sa force dans sa clarté; et qui n'est agressif que parce qu'il est péremptoire.

M. Combes, traînant son Président Loubet à la remorque, poursuit devant le Conseil d'Etat les évêques signataires de la pétition aux Chambres. Cela devait être. L'ancien clerc qui craint toujours qu'on ne voie reparaître sa tonsure sous son bonnet rouge d'occasion, se venge contre les plus hauts dignitaires de l'Église qui l'a nourri, de ses humbles prosternements d'autrefois! Il prétend que, les Articles organiques prohibant les conciles et synodes tenus sans autorisation, un écrit signé en commun aurait ce caractère. Sans discuter la valeur légale des Articles organiques, il nous suffira de répondre que les termes de l'acte administratif invoqué sont limitatifs; qu'on ne peut pas plus assimiler à un concile ou à un synode un écrit épiscopal couvert de signatures, qu'on ne pourrait assimiler à une réunion publique une consultation d'avocat à laquelle, comme il arriva tant de fois sous le second Empire, d'autres membres du barreau auraient apporté leur adhésion. Il convient, de plus, de faire observer que, depuis la seconde République, l'article organique en question était tombé en désuétude. L'empereur Napoléon III, dans un discours officiel de 1858, en constata l'abrogation virtuelle. Un de ses ministres des cultes voulut le raviver en 1863, à propos d'une réponse collective de sept évêques sur le devoir électoral. Pour renforcer sa thèse que Mgr Guibert, alors archevêque de Tours, réduisit

à néant, il avait développé cette idée ingénieuse qu'en faisant leur réponse ensemble, les sept évêques empiètraient sur la juridiction des autres. Le piètre argument manque ici à M. Combes, puisque c'est l'Épiscopat entier qui a parlé; les dissidences sont si minimes qu'elles ne comptent pas. Remarquons enfin que, l'année même où les sept prélats du second Empire avaient été admonestés pour leur appel aux électeurs, les archevêques et évêques de plusieurs provinces avaient soumis en commun des observations à Napoléon III sur les affaires de Rome, sans que la moindre irrégularité eût été relevée dans leur acte par les légistes les plus prévenus. La pétition présente des évêques aux deux Chambres où est censé résider l'exercice de la souveraineté nationale, est donc de la plus inattaquable correction.

M. Combes n'a même pas la ressource d'alléguer que la pétition épiscopale fut délibérée le 12 octobre, à Orléans, auprès du tombeau de Mgr Dupanloup, puisque, peu de jours avant, elle avait été livrée à un journal par une blâmable indiscretion. Cette cérémonie du 12 octobre a été digne du grand évêque et du glorieux centenaire qu'elle célébrait. Quatre cardinaux, beaucoup d'évêques, une assemblée immense où l'Académie, les ordres religieux, les sociétés savantes, les corps élus du pays et du département étaient représentés, formaient la couronne la plus magnifique au pontife inoubliable qui a si bien servi l'Eglise et la France. Son âme vaillante et fière est toujours parmi nous, elle vibre dans le mâle et sacerdotal discours par lequel le cardinal Perraud a honoré la mémoire de Mgr Dupanloup et s'est honoré lui-même. C'est un discours, et c'est aussi un acte. Le talent de l'orateur n'a mis que dans un relief plus vif la conscience du prêtre. M. Combes, en lisant ces belles pages où l'indignation et la douleur débordent, a pu, selon un texte sacré, se dire qu'il avait trouvé un évêque, *Incidit in episcopum*. Et penser que c'est l'Ecole normale qui a porté cet évêque!

Tandis que M. Combes annonce au Parlement que dès qu'il le pourra, il fermera les établissements religieux hospitaliers, comme il ferme les écoles congréganistes libres, — le radical M. Chamberlain se joint à M. Balfour pour poser la question de cabinet sur le bill de l'enseignement qui va bientôt occuper la législature anglaise. Des modifications ont déjà été faites au projet de loi; mais on sait que, si une part plus grande est faite à l'intervention locale et municipale dans l'organisation scolaire qui se remanie chez nos voisins, le principe de la liberté religieuse et de l'égalité entre les cultes y est sévèrement maintenu. Le point capital du projet sur lequel les adversaires du ministère, qui, dans l'espèce,

sont en général des *non-conformistes* ou dissidents, portent leur attaque est la disposition très juste d'après laquelle, dans les écoles confessionnelles dont la presque totalité appartient aux catholiques et aux anglicans, la confession fondatrice sera représentée par quatre administrateurs contre deux laissés aux municipalités. L'Angleterre est loin de nos turpitudes d'intolérance. Notre gouvernement athée produit au dehors l'effet réactif de l'ilote ivre à Sparte.

Avec une pareille situation intérieure, est-il besoin de dire que notre politique extérieure ne peut être qu'impuissance et déchéance? Le gouvernement actuel, qui se sent incapable de donner des sanctions à ses réclamations, n'a que le souci d'étouffer ou d'écarter par des trompe-l'œil les conflits que le spectacle de notre faiblesse encourage chez nos adversaires et que nous ne pouvons laisser traîner indéfiniment en longueur sans descendre toujours dans l'humiliation. Tel est le caractère de la convention que le gouvernement vient de conclure avec le Siam. On se rappelle qu'en vertu d'un traité datant de 1893, nous occupions une zone neutre comme un gage dont nous ne devons nous dessaisir qu'après la complète exécution des engagements pris par la cour de Bangkok. Or, loin de remplir ses engagements, la cour de Bangkok se faisait un grief de la persistance très légitime de notre occupation de la zone neutre pour les violer de plus en plus. Que faisons-nous? Sans avoir obtenu le redressement des infractions et des torts dont nous nous plaignions, nous rendons le gage, notre gage de sûreté, sous la seule assurance que le gouvernement du Siam n'introduira dans la zone neutre que des troupes exclusivement siamoises, c'est-à-dire sans mélange d'Allemands, d'Anglais ou de Japonais. Quand même tout élément étranger en serait éliminé, quelles garanties trouvons-nous dans le voisinage des troupes siamoises? Quel moyen avons-nous de surveiller leur composition et de réprimer leurs menées, secrètement ou publiquement soutenues par nos concurrents d'Europe et d'Asie?

Nous avons une clientèle très naturelle et très utile dans la partie de la population issue des protégés français. Nous en abandonnons la protection! C'est une désertion qui aura un retentissement pénible dans ces contrées où il sera dit que le drapeau français n'a plus la force et ne rend plus inviolables ceux qu'il couvrait de ses plis. Nous évacuons enfin Chantaboun que l'arrogance du Siam pour nous en faire sortir, nous faisait un devoir de ne restituer qu'après avoir reçu les satisfactions les plus entières; sans quoi l'échec dont nous aurions l'apparence, serait, contre nous, le commencement et l'amorce de nouvelles et interminables avanies.

Pour masquer notre retraite, on objecte que la France a obtenu du Siam la restitution, au nord des frontières cambodgiennes, sur les confins du Laos, d'une certaine étendue de territoire; que cette restitution accroîtra notre influence au Cambodge à qui nous avons promis de faire rendre ces territoires autrefois usurpés par le Siam. Ce n'est encore là qu'une fantasmagorie. Des provinces cambodgiennes que détenait indûment le Siam, il ne restitue que des espaces sans valeur; il garde celles dont le recouvrement eût été pour le Cambodge une réparation, pour nous-mêmes un profit et une sauvegarde. Ce n'est pas au nord, c'est au nord-ouest sur le Grand Lac que nous devons nous étendre pour avoir la main ou, tout au moins, un contrôle sur les cours d'eau qui arrosent le Siam ou qui, par le bas Mékong, peuvent amener la concurrence étrangère sur les marchés de la Cochinchine. Les pêcheries qu'on nous reconnaît sur le Grand Lac n'auraient elles-mêmes de sécurité que si nous étions fortement assis sur ses rives.

Nous concevons à merveille les protestations couvertes de milliers de signatures qui sont arrivées à Paris, tant de nos clients du Siam que de nos pays de l'Indo-Chine, contre le nouveau traité. Pour le défendre devant le Parlement, notre ministre des affaires étrangères, M. Delcassé, n'aura qu'un langage à tenir : « Vous trouvez le traité piteux; à qui le dites-vous? Je le sais aussi bien et même mieux que vous. Je l'ai fait parce qu'il fallait bien faire ou plutôt paraître faire quelque chose. Soutenus par les Anglais qui, sans se gêner, venaient de mettre la main sur deux de leurs sultanats vassaux, les Siamois refusaient de plus en plus d'exécuter leurs conventions de 1895. Prolonger sur ce point nos réclamations toujours éconduites et narguées, ce n'était que nous ridiculiser et nous abaisser. J'ai donc fait une convention nouvelle pour avoir un répit. Qu'elle ne vaille rien, je n'en doute pas; c'est tout de même une manière de sortir d'une ornière sans issue, sauf à tomber dans une autre qui sera pire. Mon excuse, c'est qu'à ma place, vous n'auriez pas fait mieux. Ma diplomatie est adéquate au gouvernement de M. Combes, au prestige militaire de M. André, à l'autorité navale de M. Pelletan. Faites un gouvernement présentable, vous aurez des traités acceptables. »

Il est certain que, dans le discours de M. Delcassé, il y aurait beaucoup de vrai.

PÉTITION

A MM. LES SÉNATEURS ET MM. LES DÉPUTÉS

EN FAVEUR DE LA DEMANDE D'AUTORISATION
FAITE PAR LES CONGRÉGATIONS

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Dans quelques jours, vous allez avoir à vous prononcer sur l'autorisation que sollicitent de vous cinq cents de nos congrégations religieuses. Le pays tout entier, encore ému des incidents douloureux qui l'ont si profondément troublé, attend avec anxiété vos décisions. Elles auront une grande puissance pour calmer les esprits ou les surexciter encore, selon qu'elles seront ou non favorables aux revendications de la liberté. Elles exerceront sur l'avenir de notre pays une influence peut-être décisive; et, rarement des législateurs auront eu devant leurs contemporains et devant la postérité une aussi redoutable responsabilité. En ces graves circonstances, permettez à des évêques et à des citoyens français usant d'un droit que notre Constitution reconnaît à tous, de s'adresser aux représentants du pays, et de plaider devant vous la cause de ces religieux et de ces religieuses, dont le sort est entre vos mains. Nous sommes leurs protecteurs et leurs avocats naturels; et naguère encore, le gouvernement de la République nous demandait de les prendre sous notre juridiction. Nous sommes d'ailleurs des témoins bien placés pour connaître l'esprit qui les anime et pour prévoir les conséquences de votre verdict.

Plusieurs, au cours de cette lutte, ont reproché à l'épiscopat français, parfois avec quelque amertume, sa réserve, puis la modération et la dignité même de son langage. Mais le premier devoir des évêques responsables de tant d'œuvres et de si grands intérêts, est de ne pas compromettre par des interventions inopportunes ou des déclamations stériles, ceux qu'ils ont le devoir de protéger et de défendre; et ils sont juges de l'heure où ils doivent parler, ainsi que de la manière dont il convient de le faire.

D'ailleurs, la voix souveraine de Léon XIII, chef suprême de l'Eglise et gardien du Concordat, deux fois autorisée, devait s'élever la première. Elle s'est fait entendre, avec cette juste mesure de fermeté et de prudence, qui est la vraie force. Rien de ce qui devait être dit ne

fut omis en cette éloquente revendication ¹. La presse l'a transmise aux catholiques. Nous fûmes heureux d'y adhérer nous-mêmes. Nous l'avons fait et nous le faisons encore; et toute notre ambition aujourd'hui est de nous en inspirer auprès de vous.

* *

Toutes les libertés sont solidaires; celle de la vie religieuse en implique beaucoup d'autres, et vous ne pouvez la frapper sans les atteindre toutes du même coup.

C'est d'abord la liberté de l'Eglise catholique, celle de la religion de la grande majorité de vos concitoyens. Sans doute, les congrégations religieuses n'appartiennent pas essentiellement à la hiérarchie ecclésiastique; mais, nées des conseils évangéliques, organisées par l'Eglise elle-même pour les pratiquer, elles sont l'une des formes légitimes de sa vie et de son épanouissement normal. De fait, partout où cette vie n'est pas comprimée, elles apparaissent. En sorte que la liberté promise à la religion catholique par le Concordat implique, pour elles, le droit d'exister. Depuis, en effet, que ce grand pacte a été signé entre le Saint-Siège et le gouvernement français, les congrégations religieuses, tolérées ou autorisées, souvent sauvegardées par des garanties légales, parfois chargées de missions officielles, ont vécu en France, sauf à quelques heures de tyrannie. C'est l'auteur même du Concordat, pour n'en citer qu'un exemple, qui accorda à l'importante congrégation des Frères de la Doctrine chrétienne les immunités dont ils jouissent et qui les protègent encore aujourd'hui. Une si longue prescription, à elle seule, équivaldrait à un droit.

Il serait donc vain d'espérer que l'épiscopat et le clergé séculier puissent, en cette circonstance, séparer leur cause de celle des religieuses, qui est celle de l'Eglise elle-même.

En les proscrivant, vous blesseriez une autre liberté qui doit être sacrée pour tous, la liberté de la conscience humaine. C'est pour obéir aux inspirations de leur conscience que tant de jeunes gens et de jeunes filles quittent chaque jour le monde pour se consacrer à la vie religieuse. Telle est leur conviction, telle est leur foi. Quelle que soit la vôtre, vous devez respecter la leur, et, avec elle, ces besoins inhérents à l'âme humaine, dont M. le président du conseil vous parlait naguère, et qui trouvent dans la vie religieuse leur seul refuge.

Au reste, cette vie religieuse, en dehors de la conscience où elle a son inspiration et son principe, n'a rien, dans ses manifestations extérieures, qui ne soit légitime et ne doive trouver accueil près des pouvoirs publics; s'associer, vivre avec qui l'on a choisi, habiter où l'on veut, prier, instruire des enfants, soigner des malades, élever des orphelins, visiter et secourir les pauvres, c'est le droit de tout citoyen chez un peuple libre; et l'on ne peut s'y opposer, ainsi que l'attestent de récents événements, sans attenter non seulement à la liberté d'association, mais au droit de propriété, à l'inviolabilité du domicile et à la liberté individuelle elle-même, toutes libertés garanties aux Français par notre droit public.

Ce sont ces libertés et ces droits inviolables qui, personnifiés aujour-

¹ Lettre de S. S. Léon XIII à S. Em. le cardinal archevêque de Paris, 23 décembre 1900.

jourd'hui dans nos religieux et nos religieuses, attendent de vous la vie ou la mort. Et voilà pourquoi la France libérale tout entière, sans distinction de parti ou de croyance, est attentive et anxieuse.

Voilà pourquoi la conscience du père et de la mère se révolte si énergiquement contre la mesure qui les priverait du droit de choisir les éducateurs de leurs enfants.

En refusant d'autoriser les congrégations, ce ne sont pas seulement les personnes, les droits et les libertés qu'elles représentent, que vous détruiriez. Cet acte aurait un contre-coup dont la portée est incalculable. Nos religieux ne sont pas une caste isolée dont la ruine n'atteindrait qu'elle-même. Ils sortent des entrailles mêmes du pays et y tiennent par des liens indissolubles; il n'est pas une ville, pas un village, presque pas une famille qui ne compte parmi eux quelqu'un des siens. Frapper ces institutions ce serait frapper tout d'abord au cœur ces milliers de famille et les blesser dans leurs sentiments intimes; ce serait, en plus d'un cas, y jeter le trouble, en les mettant dans une situation douloureuse entre le devoir d'accueillir ces proscrits et l'impossibilité de leur rendre, au foyer domestique, une place qui n'est plus libre, ou dans l'héritage paternel la part qu'ils avaient généreusement abandonnée et qui n'est plus disponible; ce serait imposer aux familles pauvres une charge dont elles sont incapables, en leur renvoyant, sans ressources, violemment arrachés au milieu et à la profession qui les faisaient vivre, ceux dont ils devaient croire l'avenir assuré.

Onéreux à ceux qu'ils retrouveraient, nos religieuses et nos religieux manqueraient cruellement à ceux qu'ils devraient quitter et à qui il faudrait les arracher. Où trouveriez-vous tant de dévouement à l'ignorance et au malheur? Sans doute le dévouement n'est le monopole de personne, et plus d'une fois nous l'avons admiré et béni chez les laïques. Mais les religieux n'en sont pas moins l'élite entre ceux qui se dévouent, parce qu'ils sont les volontaires, les disciplinés, affranchis, par ces vœux qu'on leur reproche parfois comme un esclavage, de tout ce qui partage et peut entraver le don de soi aux déshérités et aux abandonnés. Où trouveriez-vous le personnel lui-même nécessaire à tant de détresses? Pour ne parler que de l'enseignement, vous n'ignorez pas que le recrutement des instituteurs et des institutrices devient chaque jour plus laborieux dans plusieurs départements, et que beaucoup de vos écoles officielles sont menacées de manquer de titulaires? Où trouveriez-vous des ressources pour faire vivre ces nouveaux fonctionnaires et leur famille; pour construire de nouvelles écoles, de nouveaux hospices, puisque ceux que vous fermeriez retourneraient, vous le savez, à leurs légitimes propriétaires? Le budget de la France ne vous le permet pas; les communes et les contribuables, déjà écrasés, vous demandent grâce. C'est donc sans dédommagement possible, dans la plupart des cas, que vous enlèveriez au peuple ses serviteurs et ses servantes, que vous détruiriez ce service gratuit de l'ignorance, de la pauvreté et de la douleur; de plus, en dehors de cette intime clientèle, il est autour de toute maison religieuse, même la moins mêlée aux œuvres extérieures, une classe particulièrement intéressante d'industriels, de commerçants, d'ouvriers, dont elle est une ressource, parfois la principale, et que vous feriez disparaître.

Toutefois, si multiples et si graves que soient ici les intérêts privés, ils y sont dominés par l'intérêt national également en jeu dans la décision que vous allez prendre. L'influence de la France dans le monde entier, et particulièrement en Orient, a pour principal agent nos congrégations religieuses. Personne aujourd'hui ne saurait le contester sérieusement. Aussi, jusqu'à ces derniers temps, les hommes les plus éminents du parti républicain se sont défendus de vouloir étendre au delà de nos frontières certaines mesures rigoureuses dont ils frappaient ou menaçaient l'Eglise de France. Vous n'avez oublié ni le mot d'un homme politique, ni l'accent avec lequel il protestait de sa ferme résolution de protéger à l'étranger notre clientèle catholique. Les esprits les plus réfractaires à cette conviction l'ont partagée dès qu'une mission officielle, en les transportant sur de lointains rivages, les a mis en contact avec nos missionnaires, et leur a permis de constater la fécondité de leur œuvre inséparablement religieuse et patriotique. Or, il serait contradictoire de vouloir protéger là-bas, et détruire ou entraver ici. C'est de France que sortent ces religieux et ces religieuses qui, franchissant les mers, vont chaque jour combler les vides que la mort, hâtée par la fatigue et la maladie, multiplie si rapidement dans les rangs de ces vaillants, exilés au profit de la patrie. C'est en France qu'ils sont et doivent être formés. Ils appartiennent à ces maisons qu'on vous demande de fermer ou de réduire; car presque toutes leur fournissent un contingent; c'est dans leurs écoles et leurs noviciats qu'ils sont initiés à une vie de travail et d'abnégation. Vous ne pourriez, selon l'expression de Léon XIII, espérer de voir les branches s'étendre et fleurir au loin lorsque vous auriez coupé le tronc et arraché les racines. Le seul refuge de ces congrégations proscrites par vous serait la terre étrangère. Elles y apporteraient sans nul doute dans des cœurs sans amertume, oublieux de l'ingratitude elle-même, l'ardente intégrité de leur patriotisme et la sincère volonté de travailler encore pour la France qui les aurait proscrites; mais ne subiraient-elles pas fatalement la loi du milieu? Ne se transformeraient-elles pas insensiblement à l'image et au profit du pays où elles auraient émigré? Le Souverain Pontife, obligé de sauvegarder les intérêts supérieurs que nous aurions délaissés, devrait abandonner à d'autres ce protectorat qu'il a jusqu'ici obstinément gardé à la France. Des rivalités et des convoitises, dont les agitations opportunes ne peuvent échapper à votre attention, suffiraient à elles seules à nous révéler le prix de ce privilège séculaire; elles devraient aussi nous éclairer sur la solidarité qui existe entre la destinée de nos congrégations religieuses et notre intérêt national.

Ce n'est pas seulement l'influence de la France à l'extérieur, c'est sa vie intime, c'est son unité morale que vous mettriez en péril.

Au lendemain des dernières et récentes élections, chaque parti a voulu s'attribuer la victoire ou atténuer sa défaite, comme il est naturel, en supputant le nombre des voix. Nous n'avons pas à trancher ce débat; mais l'évidence, incontestable pour tous, c'est que la France y est apparue lamentablement divisée en deux partis sensiblement égaux. S'il faut en croire le témoignage de M. Goblet, 200,000 suffrages à peine, sur près de 8 millions d'électeurs, sépareraient les vainqueurs des vaincus. Qu'en serait-il aujourd'hui si la France était de nouveau consultée? Toutes les grandes manifestations de l'opinion

publique, la presse, la justice, le Parlement lui-même, attestent, d'ailleurs, cette division. Aucun Français, soucieux de l'avenir de son pays, ne saurait accepter un tel état des esprits comme une situation normale et définitive, sous le regard de nos alliés inquiets, de nos ennemis vigilants, de l'Europe en arme, à la veille peut-être des plus redoutables éventualités qui peuvent inopinément appeler la France aux justes revendications de son honneur et de ses droits.

Ce déchirement de la patrie, cette sorte de schisme national, en même temps qu'il amoindrit notre force et notre prestige à l'étranger, s'il se prolongeait, rendrait impossible à l'intérieur les réformes les plus nécessaires. Quoi qu'on fasse pour distraire les esprits en agitant la question cléricale, la question sociale s'impose. Comment un gouvernement pourra-t-il satisfaire les justes revendications qu'elle suscite et réprimer les convoitises révolutionnaires qu'elle provoque déjà, sans l'union de tous les citoyens honnêtes? Ne serait-ce pas ajourner indéfiniment des solutions toujours promises et toujours différées, que de se précipiter, par un nouveau décret de proscription, dans ces discordes religieuses et civiles, qui absorbent et épuisent les forces vives d'une nation?

C'est en vain qu'on se flatterait de violenter tant de droits, tant de libertés, tant de consciences, sans susciter dans tout le pays, avec une énergique résistance, des agitations dont nul ne saurait prévoir l'issue ni les conséquences. L'expérience qu'on vient d'en faire doit à cet égard dissiper toute illusion. Cette résistance s'accroîtrait d'autant plus qu'elle ne serait ni contenue ni limitée par l'espérance d'un recours à votre justice; elle serait exaspérée au contraire par une déception qui ne lui laisserait de ressource qu'en elle-même. Elle s'accroîtrait des mesures violentes par lesquelles on s'efforcerait de la réprimer; ces mesures apparaîtraient d'autant plus odieuses, que cette fois elles ne seraient point couvertes devant l'opinion publique, par le prétexte de l'illégalité, puisque les congrégations, à qui elles seraient appliquées, se sont incontestablement soumises à la dure loi de 1901, en sollicitant de vous l'autorisation.

Dans de telles conditions, ces attentats à la propriété, à la liberté individuelle, ces violations de domiciles, qui se reproduiraient sur tous les points du territoire, susciteraient non seulement l'indignation, mais la terreur chez tous ceux qui, actuellement épargnés, y verraient le prélude de la révolution sociale. Tous se sentiraient menacés dans ceux qui seraient frappés.

Nous ne provoquons pas; nous prévoyons et nous avertissons, comme c'est notre devoir, ceux qui peuvent prévenir un tel déchirement de la patrie, en nous accordant la liberté.

La tolérance mutuelle, la liberté égale pour tous, dans le respect de nos institutions, c'est plus que jamais le seul terrain où tant d'esprits divisés peuvent s'unir et reconstruire, selon le vœu exprimé naguère par le chef de l'Etat, l'unité morale du pays.

Cette unité morale, que tous les bons Français désirent et dont la France a tant besoin, semblait à une époque encore récente devoir se réaliser. Les hommes qui, par leur talent et leurs actes, ont le plus contribué à la fondation de la République, déclaraient que l'ère des représailles était close; qu'elle devait désormais s'inspirer de cet esprit généreux et libéral qui convient aux vainqueurs; qu'elle devait

être ouverte à toutes les bonnes volontés. Déjà Léon XIII, le Pontife pacificateur, avait, autant qu'il dépendait de lui, provoqué cette réconciliation. Pour le faire, il lui avait suffi de proclamer, à l'heure opportune, la doctrine traditionnelle du Saint-Siège. Il rappela aux catholiques que l'Eglise, qui, au cours de sa longue et tragique histoire, a connu des jours malheureux sous tous les régimes politiques, n'en proscriit, en principe, aucun. Il leur demanda d'accepter sans arrière-pensée celui que, depuis plus de trente ans, le peuple français en majorité s'est donné à lui-même par ses suffrages réitérés, et qui est devenu le gouvernement national. En proclamant cette vérité, Léon XIII ne sortait pas de ses attributions; car il résolvait un cas de conscience posé par les événements eux-mêmes. Loin d'exiger en cela que les catholiques abdiquassent leurs justes revendications, il les encourageait au contraire, il indiquait le seul terrain où nous pouvons les faire entendre, et contracter les alliances nécessaires : le terrain constitutionnel. En choisir un autre, c'eût été livrer l'Eglise de France à des représailles d'autant plus redoutables que, pour les justifier, on n'eût pas manqué d'invoquer devant l'opinion publique la nécessité de se défendre contre des ennemis irréconciliables, obstinément rebelles à la volonté du pays. Sous la double influence, dont nous venons d'évoquer le souvenir, les adhésions à la République, en se multipliant, réduisirent à une minorité, chaque jour moins importante, l'opposition anticonstitutionnelle. Nous n'avons pas à rappeler ici les événements qui ont ranimé les hostilités; mais nous devons constater que la lutte n'a pas mis en cause l'existence de la République. M. le Président de la République constatait naguère que, au cours des dernières élections, elle ne s'était produite presque nulle part en dehors du terrain constitutionnel, et M. Waldeck-Rousseau déclarait que le péril n'existait plus. La République n'a plus rien à craindre, semble-t-il, que de ses excès; et, du jour où ceux qui la représentent et la gouvernement accorderaient la liberté à tous leurs concitoyens, ils la rendraient inattaquable.

Quoi qu'il en soit, si la République courait en ce moment des périls, ils ne lui viendraient pas des congrégations religieuses; leurs adversaires le reconnaissent inconsciemment, lorsque, exagérant d'ailleurs l'action et le développement progressif de ces congrégations, ils l'attribuent surtout aux trente dernières années marquées également par la fondation et l'affermissement de la République en France. Cette coïncidence ne prouve-t-elle pas que les congrégations ont été innocentes de la lutte qu'on leur reproche, ou que, si par exception quelques-unes s'y étaient vraiment essayées, elles auraient été bien impuissantes. Quoi qu'on imagine, au reste, il sera difficile de transformer en parti politique ces jeunes filles, ces femmes venues de toutes les classes sociales, pour offrir leur dévouement à qui veut y faire appel, et qu'absorbent chaque jour et à chaque heure leurs humbles fonctions de garde-malades, d'infirmières, d'institutrices.

L'enseignement, donné dans nos collèges ou dans nos pensionnats religieux, ne saurait davantage être accusé de propagande politique. Le nombre et la variété des élèves à qui il y est donné, et dont un grand nombre appartient à des familles notoirement républicaines, y seraient à eux seuls un obstacle. Aussi bien, ces établissements sont ouverts à vos inspecteurs. Les représentants les plus autorisés de

l'enseignement libre, quand ils furent interrogés devant la commission chargée de préparer les réformes de l'enseignement secondaire, n'hésitèrent pas à accepter en principe un contrôle dont ils n'ont rien à redouter. De plus, l'expérience a prouvé, et chaque jour encore elle démontre que ce n'est ni à l'école, ni au collège, mais plus tard, sous d'autres influences et en d'autres milieux, que se forment et s'affaiblissent les convictions politiques. Il vous suffira, Messieurs, d'évoquer vos souvenirs et de regarder dans vos rangs pour vous en convaincre. Une seule chose, à notre avis, pourrait surexciter chez nos enfants et nos jeunes gens les préoccupations politiques ordinairement superficielles et éphémères à cet âge, ce serait la détermination que quelques-uns vous demandent de prendre et qui consisterait à leur imposer, contre le gré de leurs familles et leurs propres attraits, un enseignement suspect et odieux par cela même qu'ils devraient le subir. Cet enseignement, obligatoire dans un sens nouveau, diviserait prématurément la jeunesse française, et introduirait dans nos lycées et dans nos collèges, la guerre intestine, d'autant qu'il laisserait aux parents, molestés dans leur conscience, mille moyens de le discréditer dans l'esprit de leurs fils.

La prétendue ingérence des congrégations religieuses et, en général, du clergé dans le domaine politique, ne saurait jamais, en ce pays et au sein de cette génération, constituer un péril assez grave, pour sacrifier, avec la liberté et l'égalité de tous devant la loi, les principes mêmes et la raison d'être du gouvernement républicain. Nous ne faisons aucune difficulté de l'avouer, l'opinion publique est presque universellement contraire à cette ingérence et y oppose un obstacle cent fois plus efficace que ne sauraient l'être toutes les répressions légales et illégales; cela doit rassurer les plus timorés à cet égard. Partout, mais plus particulièrement dans les masses populaires, l'on rencontre cette appréhension ombrageuse et presque malade des usurpations de l'Église et de ses représentants dans la région et sur les droits réservés au pouvoir civil. On est étonné de la retrouver à ce degré, au milieu même des populations les plus chrétiennes et les plus attachées à leurs prêtres. Par contre, les contrées où l'intervention du prêtre, au cours des luttes politiques, n'est pas plus funeste qu'utile au candidat de sa préférence, deviennent chaque jour plus rares et plus limitées. Aussi, quand, à l'encontre de certains conseils sans autorité comme ils sont sans expérience, nous recommandons à nos religieux et à nos prêtres la réserve et la discrétion en de telles luttes, ce n'est point seulement au nom de principes supérieurs que nous parlons, mais dans l'intérêt de la cause qu'ils compromettraient par une intervention inopportune. Cette disposition presque universelle de l'opinion publique ne laisse ni une raison, ni un prétexte à ceux qui invoquent le péril clérical pour obtenir contre nos religieux un décret de proscription.

Il n'en faudrait pas conclure cependant que, en raison de cette disposition des esprits, tout peut être tenté avec succès contre l'Église catholique. Elle s'harmonise, en effet, dans l'âme populaire, et très logiquement, avec l'attachement profond et non moins universel, à la religion des ancêtres. Nous parcourons chaque jour nos villes et nos campagnes; partout, nous y constatons, à des signes non équivoques, l'indestructible vitalité du sentiment religieux et ses réveils là même

où il pourrait sembler le plus éteint. Non seulement en ces vastes régions de l'ouest, du nord, du sud-ouest, où les pratiques religieuses sont si générales, mais dans les régions du centre et du sud-est, qui sembleraient plus indifférentes et parfois hostiles, ceux qui consentiraient à y vivre et mourir sans religion, sans baptême et sans première communion pour leurs enfants, sans bénédiction nuptiale, sans funérailles religieuses, ne sont, comparés à la masse, qu'une insignifiante minorité. La preuve en est dans les pétitions suppliantes et parfois menaçantes dont nous sommes assaillis quand, çà et là, la pénurie des vocations sacerdotales nous oblige à priver de curé, pour un temps, l'une ou l'autre de ces paroisses. Le jour où ces populations s'apercevraient que ce n'est pas l'Eglise qui s'ingère dans la politique, mais que ce sont les hommes politiques qui déclarent la guerre à la religion, leur attitude changerait. Jusqu'ici, ces intentions hostiles, là où elles existent, leur ont été d'ordinaire soigneusement dissimulées par des silences, sous des déclarations rassurantes ou équivoques. Les faits, qui parfois contredisent ces déclarations, ont été limités à des questions peu accessibles à l'attention des classes populaires ou vers lesquelles elle n'est pas attirée. Pour la première fois, les populations rurales viennent d'être troublées dans leurs traditions par les premières expulsions de leurs religieuses. L'émotion menaçante qu'elles ont suscitée dans des contrées diverses, doit inspirer la prudence et la modération à tout homme d'Etat digne de ce nom et capable de prévoir.

Aussi bien, Messieurs, en dehors des mesures violentes et provocatrices, une voie s'offre à la pacification, si vous estimez que la situation des congrégations religieuses en France n'a pas été suffisamment réglée, et qu'il importe de fixer les droits de l'Etat devant les légitimes épanouissements de la liberté. Les congrégations religieuses ne sont pas telles qu'on a voulu les représenter ou que les imaginent certains préjugés : une sorte de puissance indisciplinée et indépendante de la hiérarchie ecclésiastique. Les religieux, aussi bien que les simples fidèles, sont soumis en principe à cette hiérarchie souveraine; et ils savent qu'ils doivent l'être d'autant plus que, sur ce point fondamental, comme sur tous les autres, ils sont appelés à une plus grande perfection. La soumission due au Souverain Pontife et aux évêques, seuls divinement établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, doit dominer, sans la contredire et en la sanctionnant, l'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs immédiats. Cette autorité de l'épiscopat, en tous cas subordonnée à celle du Souverain Pontife, reste pleine et sans réserve sur un très grand nombre de congrégations, celles de femmes en particulier. Sur d'autres, il est vrai, pour des raisons supérieures dont le Saint-Siège est juge, elle est limitée. Mais il s'en faut que ces congrégations, dites exemptes, soient en toutes choses affranchies de l'autorité épiscopale. Leurs immunités sauvegardent la liberté de leur vie intime et de leur gouvernement intérieur. Dans leur action extérieure et publique, elles ne sont et ne peuvent être que les auxiliaires du clergé séculier, et conséquemment elles demeurent dans une grande mesure sous notre dépendance. En de récentes instructions, le Saint-Siège a pris soin de déterminer les points importants où cette juridiction de l'Ordinaire est maintenue et doit s'exercer à l'égard des congrégations exemptes. Ces cas se réfèrent justement

aux circonstances où un gouvernement, jaloux de ses droits, pourrait conserver quelque ombrage : « la fondation d'une maison dans le diocèse, les écoles publiques, les asiles, les hôpitaux et autres établissements de ce genre, la promotion de leurs sujets aux ordres, la prédication, l'administration des sacrements, la consécration des églises, l'érection des confréries ou congrégations pieuses, la publication des livres ».

Nous savons que des républicains éprouvés, qui attribuaient aux congrégations vis-à-vis de l'épiscopat une indépendance excessive et imaginaire, dont ils s' alarmaient, se sont déclarés surpris et satisfaits de ces déclarations. C'est avec ces réserves, mais dans cette large mesure, que le Saint-Siège, déférant aux exigences du gouvernement français, consentit à ce que les congrégations, exemptes elles-mêmes, se déclarassent soumises à la juridiction de l'Ordinaire.

Si donc des abus venaient à se produire au sein des congrégations religieuses, les évêques seraient là, conscients des limites, mais aussi de l'étendue de leurs droits, et ils ne les abdiqueraient pas au profit d'initiatives sans autorité. Il appartient au gouvernement de leur signaler ces abus, et d'en demander la réforme, s'il y a lieu, ainsi qu'il le fait en des occasions semblables, quand il s'agit du clergé paroissial. Déjà, dans la crise actuelle, les instructions et les sages conseils de l'épiscopat n'ont pas peu contribué à maintenir celles des congrégations qui vous demandent l'autorisation, dans une situation légale qui les a protégées jusqu'ici, et qui ne donnerait, devant l'opinion publique, aucun prétexte à leurs proscripteurs.

Au cas où l'autorité épiscopale serait insuffisante, les relations officielles du gouvernement français avec le Saint-Siège lui laisseraient ouverte une autre voie conciliante, celle que Léon XIII, toujours respectueux du pouvoir civil : *soverain en son ordre*, lui offrait dans cette même lettre, où il défendait d'ailleurs éloquemment la cause des congrégations religieuses : « Passant sous silence, écrit-il, d'autres considérations que l'on fait au sujet des congrégations religieuses, nous nous bornons à cette importante remarque. La France entretient avec le Saint-Siège des rapports amicaux fondés sur un traité solennel. Si donc les inconvénients que l'on indique ont sur tel ou tel point quelque réalité, la voie est ouverte pour les signaler au Saint-Siège qui est disposé à les prendre en sérieux examen et à leur appliquer, s'il y a lieu, des remèdes opportuns. »

Le Concordat, qui donna autrefois la paix religieuse à la France, pourrait encore aujourd'hui la lui garder, à la condition qu'il fût loyalement interprété et appliqué. Il reste ouvert, et le jour où un gouvernement fort et libéral, fidèle à de glorieuses traditions, entreprendrait de régler, d'un commun accord avec Rome, la situation des congrégations religieuses en France, les esprits les plus prévenus, s'ils étaient équitables, s'apercevraient que l'existence de ces instituts et leur légitime épanouissement sont compatibles avec tous les droits de l'État, sans qu'il soit nécessaire de leur immoler la liberté.

Ce sont, dans notre conviction, les conclusions définitives et pacificatrices au conflit qui nous divise. Puissent-elles prévaloir afin de prévenir les luttes indomptables de la conscience que nous devrions soutenir et les réactions violentes qui s'annoncent et que nous voudrions épargner à notre pays ! Puissiez-vous, Messieurs, avoir l'honneur

de poser les prémisses de cette conciliation désirable, en accordant la liberté de la vie sociale à un si grand nombre de vos concitoyens qui l'attendent de votre justice et de votre prévoyance.

Ont signé jusqu'à ce jour :

- † BENOIT-MARIE, cardinal LANGÉNIEUX, archevêque de Reims.
- † FRANÇOIS, cardinal RICHARD, archevêque de Paris.
- † VICTOR-LUCIEN, cardinal LECOT, archevêque de Bordeaux.
- † ADOLPHE-LOUIS-ALBERT, cardinal PERRAUD, évêque d'Autun.
- † PIERRE, cardinal GOULLIÉ, archevêque de Lyon.
- † G.-M.-JOSEPH, cardinal LABOURÉ, archevêque de Rennes.
- † ETIENNE, archevêque de Sens.
- † MARIE-ALPHONSE, archevêque de Cambrai.
- † FRANÇOIS, archevêque de Chambéry.
- † FULBERT, archevêque de Besançon.
- † MATHIEU-VICTOR, archevêque d'Auch.
- † L.-FRANÇOIS, archevêque d'Avignon.
- † RENÉ-FRANÇOIS, archevêque de Tours.
- † PIERRE, archevêque de Bourges.
- † EUDOXE-IRÉNÉE, archevêque d'Albi.
- † JEAN-AUGUSTIN, archevêque de Toulouse.
- † FRANÇOIS, archevêque d'Aix.
- † VICTOR, évêque d'Aire.
- † CHARLES-FRANÇOIS, évêque de Nancy.
- † JOSEPH-MICHEL-FRÉDÉRIC, évêque de Viviers.
- † CHARLES, évêque de Blois.
- † PAUL, évêque de Versailles.
- † ETIENNE, évêque de Nevers.
- † CLOVIS-JOSEPH, évêque de Luçon.
- † HENRI, évêque de Tulle.
- † EMMANUEL, évêque de Meaux.
- † PIERRE-EUGÈNE, évêque de Pamiers.
- † ADOLPHE, évêque de Montauban.
- † CHARLES, évêque d'Agen.
- † LOUIS-JOSEPH, évêque de Belley.
- † FIRMIN, évêque de Limoges.
- † PROSPER-AMABLE, évêque de Gap.
- † PIERRE-MARIE, évêque de Saint-Brieuc.
- † ALFRED, évêque d'Arras.
- † JEAN-MARIE-FRANÇOIS, évêque de Saint-Flour.
- † PIERRE-MARIE, évêque de Clermont.
- † ALPHONSE-GABRIEL, évêque de Saint-Dié.
- † AUGUSTE, évêque de Moulins.
- † CONSTANT-LOUIS-MARIE, évêque du Puy.
- † STANISLAS, évêque d'Orléans.
- † HENRI, évêque de Poitiers.
- † CLAUDE, évêque de Séz.
- † MICHEL-ANDRÉ, évêque de Châlons.
- † PIERRE-EMILE, évêque de Nantes.
- † GABRIEL, évêque de Chartres.
- † FÉLIX, évêque de Nîmes.
- † LÉON, évêque d'Amiens.

- † E.-CHRISTOPHE, évêque de Cahors.
- † HENRI, évêque de Nice.
- † JEAN, évêque de Digne.
- † AUGUSTIN-VICTOR, évêque de Soissons.
- † AMÉDÉE, évêque de Vannes.
- † MARIE-PROSPER, évêque du Mans.
- † GUSTAVE-ADOLPHE, évêque de Troyes.
- † FRANÇOIS-ALEXANDRE, évêque de Saint-Claude.
- † PHILIPPE, évêque d'Evreux.
- † LÉON-ADOLPHE, évêque de Bayeux.
- † JOSEPH, évêque d'Angers.
- † JOSEPH, évêque de Coutances.
- † JULES, évêque de Perpignan.
- † FRANÇOIS-VIRGILE, évêque de Quimper.
- † PAUL-ÉMILE, évêque de Grenoble.
- † A.-JOSEPH-EUGÈNE, évêque de Fréjus.
- † MARIE-JEAN-CÉLESTIN, évêque de Beauvais.
- † LOUIS-EUGÈNE, évêque de Rodez.
- † J.-F.-ERNEST, évêque d'Angoulême.
- † LOUIS-ERNEST, évêque de Verdun.
- † PAULIN, évêque de Marseille.
- † NICOLAS-JOSEPH, évêque de Périgueux.
- † SÉBASTIEN, évêque de Langres.
- † FRANÇOIS-XAVIER, évêque de Tarbes.
- † HENRI-LOUIS, évêque de Mende.
- † FRANÇOIS-MARIE-ANATOLE, évêque de Montpellier.
- † CHARLES-PIERRE-FRANÇOIS, évêque de Valence.

Le Directeur : L. LAVEDAN.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

LIBRAIRIE DE P. LETHIELLEUX, ÉDITEUR, 10, RUE CASSETTE, PARIS (VI^e arr.).

CITTESSE DE FLAVIGNY NOTRE AMIRALE
ROMAN

Beau volume in-12. **2.50**

R. P. LACORDAIRE CONFÉRENCES FAMILIÈRES
DES FRÈRES PRÊCHEURS **A DES JEUNES GENS**

Titre I. L'union de l'homme et de la femme. — II. La chasteté sacerdotale. — III. Le divorce et l'adultère. — IV. La femme et l'enfant. — V. L'amour personifié dans deux des plus nobles types l'esprit de sacrifice.
des Conférences :
Beau volume in-12. **3.00**

Ouvrages pour le mois de novembre :

Abbé **J.-A. CHOLLET** Professeur aux Facultés Catholiques de Lille
NOS MORTS Au Ciel ils nous voient
In-18 (xvi-336 p.) broché, **2.00**; reliure toile, **2.50**
AU PURGATOIRE Les âmes souffrent
In-18 (viii-176-222 p.) broché, **2.00**; reliure toile, **2.50**

Abbé **J. HOGAN** **PENSÉES POUR CHAQUE JOUR**
A L'USAGE DES PRÊTRES DANS LE MINISTÈRE
Traduit de l'anglais par un prêtre de Saint Sulpice

DEUX ÉDITIONS :
1° In-18 **2.00** | 2° In-32, sur papier indien **2.50**
Le même ouvrage, en élégante rel. toile **3.00** | Le même ouvrage, en élégante rel. toile **3.50**
Le même ouvrage, relié en cuir anglais **3.50** | Le même ouvrage, relié en cuir anglais **4.00**
souple **3.50** | souple **4.00**

R. P. MONSABRÉ DIMANCHES ET FÊTES DE L'AVENT
DES FRÈRES PRÊCHEURS **AVENT PRÊCHÉ A ROME**
dans l'église S. Andrea della Valle, 1890-1891

1° Beau volume in-8° carré, **4.00**, franco **4.50**. — 2° In-12, **3.00**, franco **3.50**

Abbé **H. LESÈTRE** **LA CLEF DES ÉVANGILES**
Curé de S^t Etienne-du-Mont

INTRODUCTION HISTORIQUE ET CRITIQUE
pour servir à la lecture des SS. Évangiles

In-16, orné de gravures et de cartes, broché, **1.50**; en reliure toile, **2.00**

Abbé **MILLOT** **TRÉSOR D'HISTOIRES**
Vicatre de St-Paterne à Orléans

POUR LE CATÉCHISME DE 1^{re} COMMUNION

Ouvrage des plus utiles à quiconque s'occupe de faire apprendre la catéchisme aux enfants.

In-8° écu. **4.00**

P.-A. SHEEHAN AMES CELTIQUES ET AMES SAXONNES (LUKE DELMEGE)

Fort volume in-12 (iv-656 pp.) **3.50**; franco **4.00**

Du même auteur **MON NOUVEAU VICAIRE**
(précédemment paru) JOURNAL HUMORISTIQUE D'UN VIEUX CURÉ
Beau volume, in-8° carré, **4.00**; franco **4.50**

É.-L. FÉNELON LES FONDATIONS
DOCTEUR EN DROIT ET LES ÉTABLISSEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
HISTOIRE -- PRINCIPES -- APPLICATIONS

In-8° carré. **7.50**

R. P. SORTAIS TRAITÉ DE PHILOSOPHIE
CONFORME AUX DERNIERS PROGRAMMES

Deux forts volumes in-8° écu, en reliure anglaise (nouvelle édition avec table alphabétique et analytique très détaillée) **12.00**

CARTES POSTALES INÉDITES GRAVURES & MENUS D'ART « L'Art Mystique. — Les Saintes »

H. LELARGE, éditeur, 41, rue de Rennes, PARIS

VIENT DE PARAÎTRE : LA 6^e SÉRIE comprenant Saintes Amélie, Solange, Alice, Constance, Angèle, Radegonde. Rappelons que les *Saintes* paraissent en séries de 6 sujets différents. Les 5 séries parues précédemment comprennent :

La 1^{re} série : saintes Marie, Marguerite, Marthe, Cécile, Agnès, Marie-Madeleine ; 2^e saintes Rose, Claire, Geneviève, Germaine, Jeanne, Catherine ; 3^e saintes Hélène, Thérèse, Agathe, Elisabeth, Isabelle, Clotilde ; 4^e saintes Lucie, Berthe, Mathilde, Eugénie, Justine, Suzanne ; 5^e saintes Blanche, Adèle, Françoise, Reine, Anne, Aimée. D'autres séries de *Saintes* et *Saints* formant la suite, sont en cours d'exécution.

Merveille d'art et de bon goût, cette remarquable collection est l'œuvre d'un grand talent. Nous recommandons à nos lectrices ces jolies cartes postales tout indiquées comme souvenir délicat à l'occasion d'une fête ou d'un anniversaire ; elles donnent lieu, en outre, à d'intéressants échanges.

Prix : en noir 0 fr. 20 la pièce ou 1 franc la série de 6 ; 0 fr. 40 la pièce ou 2 francs la série de 6 richement coloriées à la main.

MENUS D'ART. — Chaque sujet composant la collection « *L'Art Mystique-Les Saintes* » est établi en menu artistique, sur carte de luxe mesurant 0^m,10 de large sur 0^m,26 de haut. Ces menus riches, d'un genre inédit, seront très appréciés à l'occasion d'un repas de fête, anniversaire, première communion, fiançailles, etc. Le prix en est le double de celui des cartes postales, en noir et en couleurs.

GRAVURES ENCADRÉES. — Il a été procédé sur bristol de luxe, à un tirage spécial des *Saintes*, avec grandes marges. Embelli d'un cadre coquet, blanc ou doré, à volonté, de 0^m,22 x 0^m,16 chaque sujet constitue un ravissant tableau-miniature qu'on ne peut trouver dans le commerce. Ainsi présentées, ces compositions sont d'un goût parfait. Voici leur prix pour les lecteurs du *Correspondant* désireux de se procurer telle *Sainte* qui les intéresse :

Joli cadre, blanc ou doré, gravure noire : 5 francs ; gravure richement coloriée à la main : 6 francs ; franco par colis postal gare la plus rapprochée, contre mandat-poste adressé à l'éditeur H. Lelarge, 41, rue de Rennes, Paris.

CONSTIPATION GUERISON par l'**APAZEF** de **SANTÉ** de LEMAIRE **MIGRAINES**
Ph^o de 1^{re} cl., 14, r. Grammont, Paris, 2^e 50, P^o 2^e 75 imb. ou mandat.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

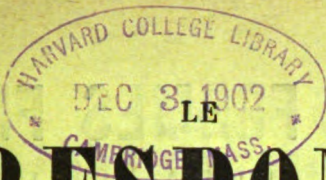
Voyages circulaires à itinéraires facultatifs et à coupons combinables sur le réseau P. L. M.

Il est délivré toute l'année, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., des carnets individuels ou de famille pour effectuer sur ce réseau, en 1^{re}, 2^e et 3^e classe, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre, pour les carnets de famille, 50 0/0 du tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1500 kilom. ; 45 jours de 1501 à 2000 kilom., 60 jours pour plus de 3000 kilom. — Faculté de prolongation, à deux reprises, de 15, 23 ou 30 jours, suivant le cas, moyennant le paiement d'un supplément égal au 10 0/0 du prix total du carnet pour chaque prolongation. — Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille, il suffit de tracer sur la carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P.-L.-M., bureaux de ville et agences de la Compagnie, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 francs. Le délai de demande est réduit à deux jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

N.-B. — Les carnets délivrés aux conditions de ce tarif sont constitués par une série de coupons reproduisant complètement l'itinéraire demandé par les voyageurs, chacun des coupons servant de billet pour le parcours correspondant. Cette mesure dispense les voyageurs de passer au guichet avant le départ et leur permet de sortir de la gare sans autre formalité que la remise à la sortie du coupon correspondant au parcours effectué.



CORRESPONDANT

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

PARIS, DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER

UN AN, 35 FR. — 6 MOIS, 18 FR. — UN NUMÉRO, 2 FR. 50

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

10 NOVEMBRE 1902

Pages.		
393. —	I. LE PROGRÈS RELIGIEUX DANS LE CATHOLICISME.	FERDINAND BRUNETIÈRE, de l'Académie française.
414. —	II. A LA MÉMOIRE DU COMTE DE MONTALEMBERT	S. E. LE CARDINAL GIBBONS, Archevêque de Baltimore.
417. —	III. L'ÉRUPTION DES ANTILLES, D'APRÈS LES DERNIÈRES MISSIONS SCIENTIFIQUES.	A. DE LAPPARENT, de l'Institut.
429. —	IV. L'AVENIR DES CONGRÉGATIONS EN FRANCE. — UN NOUVEAU MODE D'EXISTENCE EST-IL NÉCESSAIRE?	HENRI JOLY.
451. —	V. LAQUELLE ? — III	J. D'ANIN.
476. —	VI. NOS ÉCOLES MILITAIRES D'OFFICIERS. — TENDANCES ACTUELLES : LES RÉFORMES DU GÉNÉRAL ANDRÉ	GÉNÉRAL BOURELLY.
503. —	VII. QUESTIONS D'ASSISTANCE. — LA SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS.	LOUIS RIVIÈRE.
518. —	VIII. L'ARMÉE DES CENT-JOURS, D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION	L. DE LANZAC DE LABORIE.
524. —	IX. LA GRANDE VÉNERIE DU DUC D'AUMAËLE A CHANTILLY.	DONATIEN LEVESQUE.
537. —	X. LA VIE ÉCONOMIQUE ET LE MOUVEMENT SOCIAL. — LA GRÈVE GÉNÉRALE. — LA HOUILLE BLANCHE. — L'ÉMIGRATION DES HOMMES ET DES CAPITAUX. — LE REFUS DE L'IMPOT	A. BÉCHAUX, Correspondant de l'Institut.
558. —	XI. LA CAMPAGNE DE MASSÉNA EN PORTUGAL, D'APRÈS LES SOUVENIRS DU COLONEL DELAGRAVE.	L. DUFOUGERAY.
562. —	XII. REVUE DES SCIENCES. — LE PENDULE DE FOUCAULT	H. DE PARVILLE.
571. —	XIII. CHRONIQUE POLITIQUE.	

PARIS

(VII^e)

BUREAUX DU CORRESPONDANT

31, RUE SAINT-GUILLAUME, 31

1902

Reproduction et traduction interdites. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

SOCIÉTÉ DES FERMES FRANÇAISES DE TUNISIE JULES SAURIN & C^{ie}

La Société a pour objet l'achat de grands domaines qu'elle morcelle en fermes de 50 à 100 hectares confiées à des métayers français.

Obligations hypothécaires : 5 % émises à 500 fr.

Les intérêts sont envoyés directement aux obligataires par chèques ou par mandats postaux.

Garanties des obligations. — Elles sont garanties par tout le capital actions qui est deux fois plus important que le capital obligations et de plus par une hypothèque sur les domaines de la Société, situés dans la riche région de Béja. Les revenus de la Société proviennent de cultures variées situées dans des régions différentes : céréales, fourrages à bétail, vignobles, cultures maraîchères.

Notice illustrée adressée franco sur demande. J. Saurin et C^{ie}, TUNIS



VINS DE BORDEAUX RECOMMANDÉS

VINS EN BARRIQUES DE 225 LITRES

VINS ROUGES

	ANNÉES	PRIX
Vignes françaises (1 ^{re} Côtes)....	1896 à 1900	350
	1901	300
Vignes françaises (Gravler)....	1898	160
	1900	140
Vignes greffées (Côtes).....	1901	130
Bon ordinaire d'office.....		90

VINS BLANCS

Vignes françaises.....	1896 à	160
Gravler (Vin paillé, recom. p. sainte Messe). }	1899	
Côtes savignac.....	1901	130
Du Libournais.....	1897 à 1901	120

Par demi-barrique, en sus 5 fr. Sous double fût, en sus 6 fr.

HUILE DE PROVENCE château SILLANS (Var), garantie pure olive, le litre : 2 fr.

Les quittances sont présentées sans frais au domicile des acheteurs 60 jours après la date d'expédition.

Echantillon contre 1 fr. 50 en timbres.

VINS EN BOUTEILLES

Cachet vert.....	3 »
Cachet rouge.....	1.75 »
Vin blanc du Libournais.....	1.75 »
Très vieux ».....	3.50 »

Eau-de-vie..... le litre 3 »

GRAND CRÉMANT { par caisses de 12 bouteilles. 38 fr.
sec ou doux } de 25 » 75 »

Bouchons estampés Fronsadais Mousseux avec étiquette Grand Crémant Louvre, marques déposés.

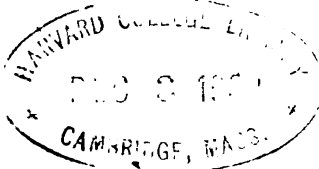
Servi au grand restaurant LOUVRE-BORDEAUX.

Ces prix s'entendent gare départ, fûts et emballages perdus

ANALYSE DU VIN TYPE 1 ou VIGNES FRANÇAISES, par le laboratoire agronomique de Libourne, de E. FALLIÈRES. — 1^o Densité de ce vin 99,60; 2^o Contient 10,65 % d'alcool (degré 10,65); 3^o Renferme par litre 4,06 d'acidité évaluée en 50^oH²; 4^o Somme acide alcool 14,71; 5^o Renferme par litre 22^{es}6 d'extrait desséché à 100 degrés 2^{es}4 Houdart; 6^o Rapport de l'alcool à l'extrait : à 100 degrés 4,1; Houdart 4,6; 7^o Matière réductrice évaluée en glucose par litre 2^{es}8. — E. FALLIÈRES.

TYPE 2 ou VIGNES GREFFÉES. — 1^o Ce vin a une densité de 99,70; 2^o Contient 9,3 % d'alcool (degré 9,3); 3^o Renferme par litre 5^{es}07 d'acidité évaluée en 50^oH²; 4^o Somme acide alcool 14,37; 5^o Renferme par litre 2^{es}3 de matières réductrices évaluées en glucose; 6^o Renferme par litre 23^{es}6 d'extrait desséché à 100 degrés et 21^{es}4 Houdart; 7^o Rapport de l'alcool à l'extrait : à 100 degrés 3,5. Houdart 3,9; Intensité colorante 4^o violet rouge = 95 soit un peu plus de trois fois l'intensité colorante du type marchand de Bercy. — E. F.

Écrire Maître de Chai du CHATEAU-SAVIGNAC, près LIBOURNE (Gironde).



LE PROGRÈS RELIGIEUX

DANS LE CATHOLICISME ¹

... Je me suis proposé de vous parler du Progrès religieux dans le catholicisme, et de ruiner, si je le puis, ou tout au moins d'ébranler l'argument que l'on tire contre la Religion de son immobilité prétendue. Il n'y en a guère, à mon avis, de moins fondé. Cependant, de nos jours surtout, dans notre âge de « progrès », je n'en sache guère dont on use plus volontiers; et, chose assez surprenante, il n'y en a pas contre lequel beaucoup de catholiques semblent plus désarmés! Je voudrais essayer de leur rendre aujourd'hui le courage de leur force, et si vous jugez que la chose en vaille la peine, vous me ferez crédit d'un peu de patience, et, je ne vous le dissimule pas, de beaucoup d'attention.

I

Il ne faut assurément pas confondre le « progrès religieux » avec le « progrès de la religion », et ce sont deux choses distinctes. Le progrès de la religion, c'est la diffusion du christianisme à travers le monde; ce sont ses conquêtes; c'est l'accroissement du nombre de ses fidèles; c'est sa situation ou sa condition améliorée; c'est encore la religion mieux comprise ou plus exactement pratiquée; c'est son éclat ou sa puissance augmentés de la splendeur de son rayonnement. Le progrès religieux est quelque chose de plus intérieur et de moins apparent : les statistiques n'en rendent pas compte, et des chiffres ne l'expriment point. On n'en retrace point la courbe d'évolution, et les géographes seraient fort empêchés de le figurer sur leurs cartes. Mais, quoique distinctes, ce sont pourtant aussi deux choses voisines, sinon solidaires ou connexes, et, pas plus en religion qu'ailleurs, on ne saurait concevoir un progrès du dedans qui ne se traduise ou ne se manifeste par quelque progrès du dehors. De quelque manière que l'on définisse le progrès du dedans, s'il n'est sans doute un

¹ Conférence faite à Florence le 8 avril 1902.

progrès qu'à la condition de modifier la nature de la chose, — ou, peut-être, et pour mieux dire, de la développer dans un sens qu'on n'avait point prévu, — l'aspect extérieur de la chose, sa physionomie générale, ses conditions d'existence et d'action en sont donc aussi nécessairement modifiés.

Supposons, et je crois que je vous en donnerai tout à l'heure des exemples, supposons donc que le progrès interne du catholicisme ait eu pour conséquence d'anéantir, en le renversant ou en le dépassant, un des obstacles que l'on avait cru qui s'opposait insurmontablement à la diffusion de la religion : il sera bien difficile que ceux que cet obstacle avait jusqu'alors arrêtés ou découragés ne s'aperçoivent pas, tôt ou tard, qu'il a cessé d'exister, et, sans doute, l'expansion du catholicisme en profitera d'autant. La réciproque est vraie; et, par exemple, si l'on voit se produire, comme dans l'Angleterre contemporaine, un mouvement de retour au catholicisme, la raison en sera toujours qu'une étude plus attentive aura révélé quelque aspect nouveau de la vérité catholique : le célèbre *Essai* de Newman sur le *Développement de la doctrine catholique* en est un mémorable exemple. Il y a donc une relation entre le progrès religieux et le progrès de la religion. S'il convient de les distinguer l'un de l'autre, il ne faut pourtant pas les séparer absolument. Et c'est pourquoi vous ne vous étonnerez pas qu'avant d'aborder la question du progrès religieux, je tiens à dire quelques mots des progrès récents de la religion.

Vous avez probablement tous lu la dernière *Encyclique* du Souverain Pontife, celle qui vient de paraître, il n'y a guère qu'une quinzaine de jours, en date du 19 mars, et peut-être, — quoique vous n'en ayez pas les mêmes raisons que moi, — peut-être y avez-vous remarqué ce passage :

On avait mis beaucoup de confiance dans les progrès de la science, et, de fait, le siècle dernier en a vu de bien grands, de bien inattendus, de bien merveilleux assurément. Mais est-il aussi vrai que ces progrès nous aient donné l'abondance de fruits, pleine et réparatrice, que le désir d'un si grand nombre d'hommes en attendait? Oui, sans doute, l'essor de la science a ouvert de nouveaux horizons à l'intelligence humaine; il a singulièrement accru l'empire de l'homme sur la nature; il a, en cent manières, amélioré les conditions de cette vie terrestre. Mais néanmoins tout le monde sent, et quelques-uns confessent, que la réalité n'a pas été à la hauteur des espérances... L'homme a bien pu s'assujettir la matière; mais la matière n'a pas pu lui donner ce qu'elle n'a pas, et aux grandes questions, celles qui touchent nos intérêts les plus élevés, la science n'a pas pu donner de réponse, — *non le ha risolute* : l'italien est ici plus énergique, et, si je l'ose dire, plus lapi-

daire ; — la soif de vérité, de bien, d'infini qui nous dévore, n'a pas été éteinte, *tornò inestinta* ; et ni les trésors et les joies de la terre, ni l'accroissement des aises de la vie n'ont endormi l'angoisse morale au fond des cœurs ¹.

Quand j'ai moi-même parlé jadis, non pas du tout de « la banqueroute de la science », ni même de sa « faillite », mais « des faillites partielles », qu'elle avait faites à quelques-unes de ses promesses, c'est exactement ce que j'ai voulu dire. On nous avait promis que « la science remplacerait la religion » ; et, non seulement elle ne l'a pas « remplacée », mais tout ce qu'une certaine science a perdu de crédit dans l'esprit de l'humanité qui réfléchit et qui pense, la religion l'a gagné. La science et la religion s'opposent-elles peut-être l'une à l'autre ? Je n'en sais rien ; je ne le crois pas ; mais je ne prétends pas l'examiner aujourd'hui : leurs contradictions apparentes ne prouvent sans doute que l'infirmité de notre intelligence, et ces contradictions fussent-elles plus inconciliables qu'elles ne le sont sans doute, je persisterais à penser que la science et la religion se rejoignent à l'infini. Mais, en attendant, ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles coexistent ; c'est qu'elles ont chacune leur domaine et leur autonomie ; c'est qu'il n'est presque personne aujourd'hui qui ne le reconnaisse ; — et ceci déjà est un « progrès ».

Il n'est personne aussi qui n'admette, pour cette même raison, que ni la sincérité de notre foi ne saurait entraver la liberté de la recherche scientifique, ni les conclusions de la physique ou de l'histoire naturelle entamer sérieusement l'intégrité de notre croyance ; — et cela est encore un « progrès ».

Et n'en est-ce pas un autre, si, depuis un demi-siècle bientôt, le matérialisme, chassé de toutes ses positions, n'est plus en vérité pour les hommes de notre temps, croyants ou incroyants, qu'un

¹ Il me semble intéressant de rapprocher de ce passage de l'*Encyclique* les déclarations que voici du professeur Ad. Harnack : « Nous ne pouvons pas, en histoire, porter de jugement absolu... Quand nous jugeons les événements, il ne faut pas nous imaginer pouvoir prononcer un verdict absolu comme résultat de nos considérations historiques... L'erreur de croire que ces jugements pouvaient produire la connaissance est issue de la longue époque où l'on attendait tout du savoir et de la science, alors qu'on croyait pouvoir les étendre de façon qu'ils enveloppassent et apaisassent tous les besoins du cœur et de l'âme ; mais à cela ils sont impuissants. Dans les heures de travail ardent, cette opinion envahit notre âme, et pourtant, combien l'humanité ne serait-elle pas désespérée, si la paix après laquelle elle aspire, la clarté, la sécurité et la force qu'elle demande dépendaient de la mesure du savoir et de la connaissance ? » *L'Essence du Christianisme*, seize conférences, par Ad. Harnack, Paris, 1902, Fischbacher.

souvenir historique, une doctrine abolie, — une curiosité de cabinet, si je puis ainsi dire, — qui déjà n'intéresse que les seuls érudits. L'*agnosticisme* l'a remplacé, à l'extrême gauche de l'histoire des doctrines philosophiques; et je sais qu'il y a plusieurs formes de *agnosticisme*; mais tous les agnostiques s'accordent en un point, qui est l'affirmation de l'Inconnaissable; et cette affirmation, c'est tout simplement l'affirmation qu'il y a du divin dans le monde.

De ces progrès, à leur tour, une conséquence est résultée, j'entends une conséquence pratique, dont on ne saurait, à mon avis, exagérer l'importance, et qui est la presque disparition de ce que naguère encore on appelait du nom de « respect humain ». Permettez-moi d'y insister un moment. Nous avons aujourd'hui le courage de nous dire catholiques, mais on ne l'a pas toujours eu; et nous aurions tort de nous admirer de l'avoir, mais il y a jadis fallu presque de l'héroïsme. Il fut un temps, — et quelques-uns d'entre vous se le rappelleront peut-être, — où l'on rougissait d'être catholique; où l'on craignait, en se déclarant tel, de s'exposer aux railleries des beaux esprits de sa petite ville, du pharmacien Homais ou de l'illustre Gaudissart : vous connaissez sans doute ces deux bonshommes de Balzac et de Flaubert. Il fut un temps où l'on redoutait, en pratiquant sa religion ou même en professant tout simplement sa foi, de se décerner à soi-même comme un brevet d'insuffisance ou de pauvreté d'esprit; et, en effet, on l'obtenait tout de suite des disciples d'Emile Littré ou d'Ernest Renan. Il fut un temps où, la simplicité de la croyance passant pour être en raison inverse de la culture intellectuelle et de la vigueur de l'esprit, on n'osait croire qu'en secret, honteusement et lâchement, en s'en défendant comme d'une concession que l'on était obligé de faire à la coutume, à sa famille, aux nécessités sociales. Regretterons-nous que ce temps ne soit plus? ou méconnaîtrons-nous l'importance de ce changement? ou refuserons-nous de l'appeler un progrès? Ce sera donc, en ce cas, pour dire qu'il est plus qu'un progrès, s'il est effectivement la condition de tout progrès. On fait peu de progrès dans l'ombre! On en fait sans doute encore moins, quand on craint, en en faisant, de se compromettre ou de se « disqualifier ». La diminution du « respect humain » a rendues possibles une foule de choses qui ne l'étaient pas quand il pesait de tout son poids, non seulement sur les actes, mais sur les pensées mêmes. Car le respect humain n'était qu'une forme ou une espèce de la peur, et l'un des effets de la peur est de nous asservir à ce que nous craignons...

Mais je m'aperçois que, si ce sont là des progrès sensibles, ils

n'intéressent pourtant que la religion en général, ou même et seulement l'idée religieuse, en elle-même, et indépendamment des formes particulières, — ou confessionnelles, — qu'elle peut revêtir. Il existe à Paris une « ligue contre l'athéisme », et je ne doute pas que ceux qui en font partie, catholiques, protestants, israélites, libres-penseurs au besoin, ne se réjouissent, comme nous, de la diminution du respect humain ou de la séparation des domaines de la science et de la religion. A Dieu ne plaise que nous leur en disputions le droit, ou que nous nous efforcions de les en décourager ! S'il y a bien des manières de concevoir l'idée religieuse, la vérité catholique n'est hostile, elle ne s'oppose proprement à aucune : elle les épure, elle les complète, et elle les achève. *Multæ sunt mansiones in domo patris mei*; il y a plus d'une étape ou d'un temps d'arrêt dans la lente ascension de l'homme vers la lumière, et cette traduction du mot de l'Évangile en est-elle une trahison ? Mais, si nous voulons cependant signaler des progrès qui intéressent plus particulièrement le catholicisme, les exemples ne nous manquent pas, — je dis les exemples contemporains, — et je ne suis embarrassé que de savoir lequel choisir, celui de la renaissance du catholicisme en Angleterre, sous l'influence des Wiseman, des Newman, des Manning; ou celui de ses progrès en Allemagne, l'Allemagne du prince de Bismarck et du *Kulturkampf*; ou celui de son développement et de sa diffusion aux États-Unis. Si je m'arrête au dernier, c'est qu'il me semble le plus éloquent; c'est que je le connais mieux; c'est que, si j'en crois vos journaux et vos *Revue*s, vous vous en êtes montrés particulièrement curieux à Florence; et c'est enfin, je l'avoue, que les conclusions que j'en ai tirées moi-même m'ayant été contestées, je suis bien aise de saisir l'occasion de les maintenir et de les fortifier.

Ce qui est en effet surprenant, — et je n'ai pas craint de dire, et je répète : « providentiel », — ce n'est donc pas qu'il y ait actuellement douze millions de catholiques aux États-Unis, quatre-vingt-quatorze archevêchés et évêchés là où il n'y en avait qu'un seul au commencement du dix-neuvième siècle, et que New-York, après Paris et Vienne, soit devenue la plus grande cité catholique du monde ! Quelle que soit l'importance de ces chiffres, on m'a fait observer, — non sans apparence de raison, — qu'ils pourraient, qu'ils devraient être plus considérables; et que, si les catholiques des États-Unis, par rapport au nombre des immigrants de leur religion, n'avaient pas, en fait, subi beaucoup plus de pertes qu'ils n'ont réalisé de gains, ce n'est pas 12,000,000 qu'ils devraient être, mais 24,000,000. Est-ce bien ainsi qu'il faut

calculer? Car, en Italie, en France, en Espagne, en Autriche, combien n'y a-t-il pas de catholiques de naissance, d'éducation et de nom, qui ne le sont guère, à vrai dire, de fait ni de profession? Mais ce qu'il faudrait examiner, c'est en premier lieu si l'immigration protestante, anglicane, presbytérienne, méthodiste, n'a pas subi des pertes plus considérables encore. Songez ici que de 80,000,000 d'Américains, il y en a plus de 40 qui ne sont inscrits sous aucune « dénomination » confessionnelle; qui n'apparaissent pas dans les statistiques religieuses; dont nous ignorons quelles sont les croyances ou la communion. Nos statistiques européennes sont moins scrupuleusement faites. Il faudrait nous dire, en second lieu, si, ce que perdait le catholicisme, une autre dénomination l'a gagné, et, par exemple, combien de catholiques sont passés au protestantisme. Et quand on nous l'aurait dit, deux ou trois faits n'en subsisteraient pas moins, qui suffiraient à justifier tout ce que l'on a pu dire du développement « prodigieux¹ » du catholicisme aux Etats-Unis.

Je néglige le premier, quoiqu'il ait bien son importance, et je me borne à faire observer en passant, que les catholiques, à eux seuls, sont plus nombreux aux Etats-Unis que les fidèles de pas une autre dénomination. L'immigration anglicane ou presbytérienne n'a pas été, cependant, moins nombreuse depuis cent ans que l'immigration catholique : irlandaise, italienne ou française! Mais ce qui est capital, c'est que, dans un pays où le protestantisme semblait se confondre avec le souvenir des origines nationales, les catholiques aient réussi à se faire d'abord accepter, puis tolérer, et enfin respecter. Et aussi bien, l'avez-vous vu dans des circonstances toutes récentes encore, les Etats-Unis n'ont pas de meilleurs citoyens. Oserai-je dire que la démocratie n'a pas non plus d'apôtres plus ardents, ni plus prudents? Cela est pour ainsi parler de l'essence même du catholicisme : *Misereri super turbas!* Sans violence, mais au prix de plus d'une épreuve, le catholicisme en Amérique a fini par triompher du préjugé protestant. « La révolution religieuse que nous appelons la Réforme, disait naguère un prédicateur protestant, a amené une déperdition considérable. Il est évident aujourd'hui que l'Eglise de l'avenir ne recouvrera sa pureté et son autorité qu'en s'incorporant bien des éléments que le protestantisme a dédaignés. » Le même disait encore, dans un autre discours : « La théorie suivant laquelle Dieu

¹ On pourra consulter sur l'ensemble de la question religieuse aux Etats-Unis, — et indépendamment de l'ouvrage classique de Robert Baird, — le très intéressant volume du docteur D. Dorchester : *Christianity in the United States*, revised edition, Hunt and Eaton, 1895, New-York.

accepte la foi en lieu et place de la sainteté est une idée fautive, plus contraire aux enseignements de l'Écriture Sainte, et plus immorale que toutes les superstitions catholiques du moyen âge! » Voilà des paroles nouvelles, et il y a trois mois que, parlant à Genève de l'*Œuvre de Calvin*, j'en eusse à peine osé dire autant. Ouvrez maintenant un autre livre : l'auteur en est un personnage considérable, le procureur du Saint-Synode russe, M. Pobedonostseff. Celui-ci, le développement du catholicisme aux États-Unis ne l'inquiète pas seulement, il l'effraie! Dégagée, comme elle l'est aux États-Unis, des liens qui l'enchaînent ailleurs à l'État, et libre d'obéir à sa seule inspiration, il semble à M. Pobedonostseff que l'Église catholique aurait promptement fait de triompher de toutes les autres; et la preuve qu'il en donne c'est précisément le progrès du catholicisme aux États-Unis. Il ne pense donc pas que nous ayons tort de l'admirer! Ou plutôt, sa crainte est elle-même une forme de l'admiration. Et, en effet, quoi que l'on pense de la question de chiffres, elle est ici tout à fait secondaire. Ce qui importe, rendons-nous-en bien compte, c'est le progrès de la vérité catholique dans le milieu qui lui devait être le plus naturellement hostile; c'est l'hommage rendu à l'Église romaine par les fils des puritains du Massachussetts et du Connecticut; c'est la force d'expansion et la « modernité » du catholicisme démontrée et consacrée par son rôle aux États-Unis.

Si d'ailleurs, comme on l'a semblé croire quelquefois de l'autre côté de l'Atlantique, la direction du catholicisme serait sur le point de passer des mains des Latins entre celles des Anglo-Saxons ou des Germains, c'est une autre question, d'une tout autre nature, et que je ne discute point. A la vérité, je ne crois pas que la direction du catholicisme soit dans la dépendance des volontés de l'homme, et c'est ce qui rend peut-être cet examen assez inutile. A quoi bon soulever des problèmes dont la solution ne dépend pas de nous, et qui ne peuvent servir qu'à diviser les esprits? Mais ce que j'ai voulu vous montrer, dans le développement du catholicisme aux États-Unis, c'est l'exemple éloquent d'un progrès effectif, d'un progrès réel du catholicisme en général. Ce même progrès, un de mes confrères de l'Académie française, l'historien de *Bernardin de Sienne*, M. Thureau-Dangin, l'a montré pour l'Angleterre, dans le premier volume de son bel ouvrage sur *la Renaissance catholique en Angleterre*. Un publiciste que vous connaissez bien, — et dont je m'honore d'avoir été l'un des maîtres ou des professeurs, — M. Georges Goyau, vous le montrera prochainement pour l'Allemagne. Vous en conclurez avec moi que, si nous avons des raisons de tristesse, nous avons aussi,

Quoi que l'heure présente ait de trouble et d'ennui,

des motifs d'espérer. Et je serais étonné, si de la connaissance et de la confrontation de tous ces faits, éclairés les uns par les autres, on ne voyait pas se dégager les rapports qui lient les progrès de la religion à ce progrès religieux dont je voudrais maintenant vous parler.

II

Ne prenons point ici de détour ni de vaines précautions, et abordons de front la difficulté qu'on nous oppose. « Vous nous parlez, nous dit-on, de progrès, et la tactique est sans doute habile ; mais, si la vérité catholique se définit par l'immutabilité de son dogme et la continuité de sa discipline, — *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*, — elle se définit donc, à la lettre, et de votre aveu même, par son incapacité de changer, d'évoluer, de progresser ou, en deux mots, de « s'adapter » aux conditions mobiles qui sont celles de l'histoire et de l'humanité. « Votre orthodoxie, pétrifiée, stéréotypée dans ses formes, ne peut jamais se départir de son passé. Comme sa prétention est d'être faite du premier coup et d'une pièce, elle se met par là en dehors du progrès ; elle devient raide, cassante, inflexible ; et tandis que la philosophie est toujours contemporaine à l'humanité, la théologie, à un certain jour, devient surannée ¹. » Vous prétendez posséder la vérité tout entière ; vous n'y pouvez donc rien modifier, rien ajouter ou retrancher. Elle est ou elle n'est pas ! Votre enseignement devient hérétique dès qu'il diffère de lui-même. Si cependant autour de vous, et au dedans de vous, tout change, non seulement les lois, les institutions et les mœurs, mais jusqu'aux manières mêmes de sentir et de penser, de quel progrès pouvez-vous parler ? Qui dit « progrès » dit « changement », et vous ne pouvez pas changer. Ne vous êtes-vous pas fait de leurs « changements » ou, comme on disait alors, de leurs « variations », un argument contre les Eglises protestantes ? et tous les jours encore, en Amérique, en Allemagne, en Angleterre, ne vous en servez-vous pas contre elles comme de votre arme la plus sûre ? Votre immutabilité, supposé que jadis elle ait fait votre force, fait donc aujourd'hui votre faiblesse. On ne saurait avancer en demeurant immobile. Et, finalement, de ces deux prétentions adverses ou contradictoires, il en faut sacrifier une : ou celle d'être semblable à vous-même, ou celle de vous plier aux exigences suc-

¹ Ces paroles sont de Renan, dans son *Avenir de la science* ; et on peut considérer que les idées qu'il exprime en ces termes sur l'immobilisation de l'orthodoxie dans son dogme n'ont pas contribué médiocrement à le détourner, lui Renan, de cette orthodoxie.

cessives, diverses et multiples, dont on peut dire qu'elles forment, en le réalisant lui-même, la définition du « progrès ».

Je vais essayer de répondre à cette objection.

Et, premièrement, en ce qui regarde le dogme, ne pensez-vous pas qu'il faudrait se mettre d'accord avec soi-même et choisir, ou de nous reprocher, comme vous venez de l'entendre faire, que le dogme ne saurait évoluer, ou d'en prétendre énumérer, pour nous en faire pareillement un reproche, les « variations » dans l'histoire. Un théologien protestant écrivait, il y a quatre ou cinq ans : « A Paris, en 1682, le dogme de l'infaillibilité personnelle de l'Evêque de Rome aurait été condamné comme une erreur, et l'orthodoxie d'alors est devenue, depuis 1870, la plus grande des hérésies d'aujourd'hui !. » Vous ferai-je observer, au passage, qu'il n'y a presque pas un mot, dans cette phrase, que je cite textuellement, qui ne soit une erreur ou une contre-vérité? A Paris, en 1682, on « n'aurait point condamné le dogme de l'infaillibilité personnelle de l'Evêque de Rome », et, en fait, — c'est ici de l'histoire, — on ne l'a point condamné, précisément parce qu'on reconnaissait dans le Pape tout autre chose que « l'Evêque de Rome »; parce qu'il ne s'agissait nullement de l'infaillibilité *personnelle* d'un Barberini ou d'un Odescalchi, mais du privilège *impersonnel* d'infaillibilité attaché à la chaire de Pierre; et parce que des évêques français ou « gallicans », si l'on veut, savaient parfaitement qu'ils n'avaient aucune qualité pour « condamner » ou pour absoudre, au regard de la catholicité, ni même de la France, une décision de la cour de Rome. Il n'est pas vrai non plus que la négation ou la méconnaissance de l'infaillibilité pontificale constituât « l'orthodoxie d'alors »; la question se posait en de tout autres termes; et il ne l'est pas davantage que cette négation soit « la plus grande hérésie d'aujourd'hui », toutes les hérésies étant ou pouvant devenir tour à tour « la plus grande! » Mais ce que je retiens, après cela, de la critique du théologien protestant, c'est qu'il y a donc, au sein même du catholicisme, non seulement un principe ou un ferment d'évolution possible, mais une évolution réelle, une évolution du dedans au dehors, une évolution de fait, historiquement vérifiable, et dont il ne s'agit après cela que de bien préciser le véritable caractère.

Ne vous étonnez pas si je me sers ici de ce mot d' « évolution », et que je le préfère à un autre! C'est saint Vincent de Lérins qui l'a, je crois, employé le premier, et, par une coïncidence où l'on serait sans doute avengle de ne voir qu'un effet du hasard, le même

¹ Auguste Sabatier, *Esquisse d'une philosophie de la religion*. Paris, 1897, Fischbacher.

homme qui a formulé le principe : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*, se trouve être ainsi le premier qui ait reconnu et défini la possibilité du développement du dogme¹. Et, en effet, la comparaison est encore de lui, le gland qui devient un chêne, — ce qui, je pense, et sans nulle métaphore, est un assez bel exemple de développement, — ce gland change-t-il pour cela de nature, ou, au contraire, accomplit-il sa loi? Il faut savoir le vrai sens des mots. Quelque différence qu'il y ait de l'enfant à l'adulte, j'étais substantiellement le même à vingt ans qu'à cinquante; j'étais alors, je suis encore « moi »; et qui jamais a confondu les lois naturelles de la croissance avec les hasards du changement? Evoluer n'est pas changer. On ne change pas quand on continue d'être soi. C'est à peu près ainsi que le dogme évolue, mais ne change pas, et qu'en demeurant identique à lui-même, il ne varie pas, mais il se développe. Qu'est-ce à dire : il se développe? C'est-à-dire qu'il se précise en maintenant son intégrité contre les assauts qu'on y donne; c'est-à-dire qu'il « s'adapte » à des circonstances nouvelles; c'est-à-dire que, de sa fécondité s'engendrent des conséquences qu'on n'en avait point vues, à peu près de la façon que la science découvre, dans les corps ou dans les figures, des propriétés qu'on ne leur connaissait point. Toutes les propriétés du cercle n'étaient-elles pas contenues dans sa définition avant qu'on les eût démontrées? Elle en contient peut-être encore que nous ne savons pas. Si nous les découvrons un jour, la définition du cercle en sera-t-elle pour cela changée? Pareillement le dogme : il est ce qu'il est, et il ne peut être autre qu'il est; c'est ce que nous appelons son immutabilité : *Sit ut est, aut non sit*. Mais, à aucun moment de l'histoire ou de la durée, nous ne savons tout ce qu'il est; nous ne l'apprenons qu'à mesure; et c'est ce que nous appelons son développement.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que ce n'est pas un vrai développement! La science elle-même n'en connaît pas d'autre. Elle découvre des faits et des lois : elle n'en invente point, elle n'en crée pas. Elle soulève un coin du voile qui couvrait à nos yeux la nature; mais la nature ne change point. Elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier; le progrès de l'esprit n'a consisté qu'à voir des vérités qu'il n'avait pas vues; et j'ajoute ceci, que la condition

¹ Rappelons ici les propres paroles de saint Vincent de Lérins : « *Imitetur animarum religio rationem corporum, quæ licet annorum processu numeros suos evolvant et explicent, eadem tamen quæ erant permanent. Hoc rectum et consequens est, ut primis atque extremis sibimet non discrepantibus de incrementis triticæ institutionis, triticeæ quoque dogmatis frugem demetamus, ut quum aliquid ex illis seminum primordiis accessu temporis evolvatur... nihil tamen de germinis proprietate mutetur.* »

même de ce progrès est l'immutabilité de ces vérités. Pareillement encore le dogme. Son immutabilité, bien loin de faire obstacle à son développement, le « conditionne ». Il ne se développerait pas, s'il n'avait dans l'identité de son principe, et, pour ainsi parler, dans la permanence de son être, la cause finale de son développement. Mais qu'il se développe, dans le catholicisme, comme dans le protestantisme lui-même, c'est ce que démontre l'histoire, et toute la différence ne consiste qu'en un point, qui est que ce développement, dans le catholicisme, n'est jamais livré à l'arbitraire de Martin Luther ou de Jean Calvin, je veux dire à l'inspiration individuelle d'un moine saxon ou d'un curé de Picardie.

C'est ici le vrai sens de la doctrine de l'Infaillibilité. Le christianisme suppose en soi, selon l'expression du cardinal Newman, non seulement la probabilité, mais l'existence d'une autorité qui « développe ». « La suprématie de la conscience, dit-il à ce propos, est l'essence de la religion naturelle : la suprématie d'un apôtre, d'un Pape, d'une Eglise, d'un Evêque est l'essence de la religion révélée. » Et ailleurs, dans le même chapitre : « Si le christianisme est à la fois social et dogmatique, et qu'il soit destiné à tous les siècles, il doit, humainement parlant, avoir un organe infaillible. » Comment cela, et que voulait dire ici Newman ? Il voulait dire que l'existence de cet organe infaillible est à la fois la conséquence et la preuve de l'évolution ou de la vie du dogme. Si le dogme ne vivait pas d'une vie intérieure et intense, mais surtout ininterrompue; si, de l'étude approfondie que les théologiens en font, il ne s'engendrait pas tous les jours, pour ainsi parler, des conséquences si nombreuses, et quelquefois si contradictoires, qu'aucune autorité particulière ou individuelle, ni même collective, n'en saurait absolument garantir l'orthodoxie; si son immutabilité ne courait pas enfin le risque d'être mise en péril par la richesse de son développement, c'est alors, vous le voyez bien, que le christianisme n'aurait pas besoin d'un « organe infaillible » ! Mais, comme il faut qu'il soit toujours, à moins de cesser d'être lui, « contemporain à l'humanité », et comme il ne peut l'être qu'en adaptant à des besoins nouveaux des vérités éternelles, il lui faut donc une autorité dont le rôle soit de démêler ou de décider, parmi les développements du dogme, lesquels sont légitimes et lesquels ne le sont pas; lesquels étaient contenus implicitement dans sa formule, et lesquels ne l'étaient point; lesquels enfin élargissent, sans le dénaturer, l'enseignement de l'Eglise, et lesquels, comme au seizième siècle, en prétendant l'épurer, le déforment.

De telle sorte que la proclamation de l'infaillibilité pontificale,

en 1870, — et je vous ferai remarquer que Newman écrivait en 1845, — en achevant de définir une vérité, je ne dis pas contemporaine des apôtres, mais antérieure à eux et inséparable de la notion du christianisme éternel, a proclamé en même temps l'évolution du dogme. Nous ne connaissons pas encore toute la fécondité, toute la richesse du dogme; nul ne peut dire ce qu'en l'approfondissant on y découvrira de vérités jusqu'alors inaperçues; il y a plus de choses dans ses formules qu'à aucun moment de la durée n'y en peut voir notre philosophie; et c'est pour cela que nous avons besoin d'un organe infallible! Aurions-nous besoin d'une Cour suprême, comme aux Etats-Unis, ou d'une Cour de cassation, comme en France et comme en Italie, si des lois, dont la teneur est toujours cependant identique, ne soulevaient des interprétations différentes, et s'il ne fallait, en incorporant ces interprétations à la loi, maintenir la lettre de son texte? A plus forte raison, quand, au lieu de lois politiques ou constitutionnelles, civiles ou pénales, qui sont toujours l'œuvre des hommes, il s'agit d'une loi posée comme divine, dont les obscurités, quand on s'y perd, ne sauraient être éclaircies que d'en haut, et par une autorité qui participe de leur nature ou de leur définition.

Assez apparent, si je me suis clairement exprimé, dans la vie intellectuelle de l'Eglise, le progrès ne l'est pas moins dans le développement de sa vie psychologique et morale. A ce propos, ne dois-je pas vous faire observer que tous ces mots eux-mêmes de « progrès psychologique » et de « progrès moral » n'ont vraiment leur sens, n'ont de sens, pour mieux dire, que depuis et dans le christianisme? L'homme antique, le Grec ou le Romain, élément de son groupe avant d'être lui-même, n'avait pas de « personnalité ». Entendez-moi bien! Il pouvait avoir son « individualité », ses qualités ou ses défauts à lui, ses vertus ou ses vices, il pouvait être Alcibiade ou Phocion, Démosthène ou Cicéron, Catilina ou Caton, qui sont sans doute autant de physionomies différentes, et différemment caractérisées. Mais il n'avait pas de vie « intérieure »! Disons, si vous voulez, qu'il manquait de complication. C'est précisément cette complication, c'est cette vie intérieure et personnelle que le christianisme est venu créer ou développer dans les âmes; c'est la vie de la conscience; et ce sont les conflits de sentiments qui en résultent. Or, cette vie de la conscience, intérieure et cachée, est la grande ouvrière du progrès moral et psychologique. Nous ne cessons, que grâce à elle et par elle, d'être des forces de la nature et des manifestations plus ou moins énergiques de ces forces, pour devenir le « règne humain ». On ne connaît pas d'*Hamlet* grec ni même d'*Othello* romain! On a pu dire, pour la

même raison, que l'Andromaque de Racine ou la Zaïre même de Voltaire étaient « chrétiennes », et qu'Euripide n'eût pu les inventer : il n'en avait pas le modèle sous les yeux. Mais précisément, et de même qu'on opposait au progrès religieux dans le catholicisme l'immuabilité de son dogme, voici maintenant qu'on oppose l'uniformité de sa discipline à son développement psychologique et moral. On lui reproche de comprimer l'essor de l'individualité. Et si le progrès consiste assurément pour une part dans le développement de la personne humaine par différenciation progressive et complexité croissante, on nous reproche qu'en tout cas, sous la loi du catholicisme, il ne pourrait se réaliser, s'il se réalisait, qu'avec une lenteur qui convient mal aux exigences de la vie moderne. Je ne crois pas que l'on puisse commettre une plus lourde erreur, et ceux-là n'ont guère étudié l'histoire du catholicisme, qui n'ont pas discerné, par dessous l'apparente uniformité de sa discipline et de son enseignement, la diversité merveilleuse de sa vie intérieure et profonde :

Tenons-nous ici tout près du dogme, et prenons pour exemple de cette diversité la diversité des raisons de croire. Ce serait tout un livre qu'il faudrait écrire, et un gros livre, si je voulais montrer la diversité des motifs sur lesquels un Pascal, un Bossuet, un Chateaubriand, un J. de Maistre, — pardonnez-moi si je ne me sers, pour pouvoir parler plus clairement, que d'exemples français, — ont fondé leur apologétique. Celui-ci donc, l'auteur des *Pensées*, âme énergique et « démesurée », presque violente, moins soucieuse d'ailleurs de soi, — je veux dire de l'individu, — que de la misère de notre commune condition, ce qu'il a vu dans le christianisme, c'est l'explication de notre destinée ; c'est l'énigme de notre nature éclaircie ; et c'est l'humanité réintégrée, par le mystère de la Rédemption, dans son union primitive avec Dieu. Mais celui-là, l'éloquent orateur des *Oraisons funèbres* et du *Discours sur l'histoire universelle*, poète peut-être autant qu'orateur, mais en qui l'impétuosité de l'imagination s'équilibrait par la fermeté du bon sens, maître de sa pensée comme de sa parole, génie ami de l'ordre et de l'autorité, n'a rien senti plus profondément, ni rien exprimé plus majestueusement que ce qu'il appelait les « maximes d'Etat de la politique du ciel » : l'action de la Providence ; l'intervention d'une « force majeure » dans les affaires des hommes ; et le gouvernement de Dieu sur le monde. Un troisième survient à son tour qui s'avise que, si la beauté des choses est une présomption de leur vérité, jamais doctrine assurément n'exerça plus de prise que la chrétienne, ou ne donna plus de satisfactions, de satisfactions plus complètes et plus intimes, à ce qu'il y a de plus noble en

nous ; et, sous cette impression, qui l'a ramené lui-même à la religion de ses pères, il écrit, au lendemain de la Révolution, *le Génie du Christianisme*. Et voici qu'éclairé par cette même Révolution, ce qu'un autre s'efforce d'établir, dans ses *Soirées de Saint-Petersbourg*, c'est que les sociétés des hommes ne vivent que de la quantité de divin qui s'y mêle, à proportion de ce divin, et dans la mesure où elles savent sacrifier aux nécessités quotidiennes de leur existence l'orgueil insensé de prétendre lutter contre lui. Vous semble-t-il que, s'ils aboutissent aux mêmes conclusions, ils y arrivent par les mêmes chemins ? Concevez-vous un dessein plus différent que celui des *Pensées* de celui du *Génie du christianisme* ? Mais vous semble-t-il surtout que la prétendue nécessité d'aboutir aux mêmes conclusions ait empêché la liberté d'esprit de Pascal, comprimé le génie de Bossuet, diminué l'élan de Chateaubriand, ou restreint enfin l'indépendance d'un Joseph de Maistre ?

Descendons maintenant des sommets de l'apologétique à la pratique journalière de la vie religieuse. Vous êtes-vous demandé quelquefois ce que représentaient dans l'Eglise catholique les grandes congrégations religieuses ; quelle en est la commune origine, historique ou psychologique ; à quelle fin et pourquoi leurs grands fondateurs les ont instituées : un saint François d'Assise, un saint Benoît, un saint Dominique, une sainte Thérèse, un saint Ignace de Loyola, un saint Vincent de Paul, une sainte Chantal ? Oh ! la réponse n'est pas facile à faire en quelques mots, et vous me pardonnerez si je la mutile en la simplifiant.

Mais n'est-il pas évident qu'ils ont eu leur dessein ? que ce dessein n'était pas le même en tous, puisque, si les vœux sont communs, les disciplines et les obligations diffèrent ? qu'ils ont voulu, d'âge en âge, les uns après les autres, adapter la forme générale de la vie religieuse à des circonstances, à des exigences, à des nécessités nouvelles ? qu'en ce sens et de ce point de vue, il n'y a pas plus de rapport entre l'ordre des Carmélites et celui des religieuses de la Visitation qu'il n'y a de traits communs entre saint Vincent de Paul et saint Ignace de Loyola. *Mirabilis Deus in sanctis suis !* c'est un texte que les prédicateurs commentent volontiers le jour de la Toussaint, mais, tandis qu'ils appuient sur les traits par lesquels tous les saints se ressemblent, je voudrais qu'on nous montrât une fois que ce qu'il y a de plus admirable, humainement parlant, dans les « Saints du Seigneur » c'est la multiplicité et la diversité des aspects sous lesquels ils se sont manifestés.

N'est-il pas encore évident que, de nos jours et pour ainsi parler sous nos yeux, quelquefois même à notre foyer, quand un jeune homme ou une jeune fille prennent la robe du franciscain ou du

bénédictin, le voile de la carmélite ou la cornette populaire de la fille de saint Vincent de Paul, il y a des raisons de leur choix? que ces raisons leur sont personnelles et intimes? qu'ils ont des besoins ou des aspirations de nature, une « spécificité de vocation », — pardonnez-moi ce terme pédantesque, — qui ne trouverait pas également à se satisfaire dans un autre ordre, sous une autre robe et sous une autre règle? que l'être individuel continue donc de se développer sous l'uniformité de cette discipline, de la développer elle-même en s'y développant, et ainsi de renouveler en elle le souffle de vie qui la fait durer? Comme il y a des théologiens de la Grâce ou de la Providence, comme il y en a du Pêché originel et de l'Infaillibilité pontificale, il y a, si je puis ainsi dire, des religieux de la Science, et il y en a de la « Charité fraternelle »; il y a des religieuses de l'« Expiation », et il y en a de la « Pitié pour la souffrance humaine »!

Et quoi encore? N'est-il pas évident que, s'il y a un progrès de la conscience chrétienne, il n'est nulle part plus apparent que dans l'histoire des familles religieuses, ni mieux assuré que par elles? qu'elles ont chacune reconnu, mis en lumière, développé dans l'Eglise un aspect nouveau du christianisme? que là même est la raison des difficultés que leurs fondateurs ont quelquefois rencontrées, parce qu'il a fallu que l'autorité souveraine éprouvât, pour ainsi parler, l'orthodoxie de ce nouvel aspect et la légitimité de ce progrès? et qu'ainsi le danger contre lequel il a fallu se mettre en garde, c'est bien moins celui de s'endormir et de s'oublier dans l'immobilité d'une foi languissante que de la voir elle-même s'exalter au delà des limites qui lui sont assignées, et dépasser le but dans son ardeur de l'atteindre? L'existence et la diversité des congrégations sont à elles seules une preuve du progrès religieux dans le catholicisme¹.

Voulons-nous, cependant, en voir d'une autre espèce encore? Considérons donc, après la diversité des raisons de croire et celle des raisons de choisir entre les différentes familles religieuses, la diversité des motifs de se convertir. Le beau livre encore à écrire qu'une *Psychologie de la conversion* et que de choses y pourrait-on dire qui nous feraient sans doute pénétrer dans la connaissance de l'âme humaine à de plus grandes profondeurs qu'aucun roman ou qu'aucune tragédie! Rappelez-vous les motifs de la

¹ C'est à mon avis ce que ne comprennent pas de fort honnêtes gens, — car je ne parle point des autres ni à eux, — qui, s'ils ne sont pas précisément hostiles aux grandes congrégations, ne les voient pas cependant d'un très bon œil, et semblent croire quelquefois que des clergés paroissiaux et nationaux pourraient suffire à la vie intérieure du christianisme.

conversion d'un Newman, ou d'un Manning, ou d'un P. Hecker. « S'il existe une forme du christianisme qui se distingue par son organisation admirable et sa puissance;... si les sectaires, différant tous les uns des autres, s'accordent pour la regarder comme leur ennemie commune;... s'ils succombent les uns après les autres, et ouvrent la route à de nouvelles sectes, tandis qu'elle reste toujours la même, cette forme de religion ne diffère guère du christianisme de l'époque de Nicée... » Ce sont des raisonnements de ce genre, appuyés et fortifiés de toutes les ressources de la théologie, de l'histoire et de l'érudition, qui ont décidé de la conversion du gradué d'Oxford. Une illumination d'art, une révélation qu'on pourrait appeler esthétique, ici même, à Florence, dans la chapelle des Médicis, a ouvert les yeux et transformé le cœur de cette Américaine, Elisabeth Seton¹, — dont le souvenir n'est peut-être pas entièrement effacé parmi vous; — et ainsi, je me reprocherais de ne pas ajouter ce détail, des impressions qu'on eût pu croire profanes, se trouvent n'être pas étrangères à la propagation des Filles de saint Vincent de Paul aux États-Unis. Une autre, une Anglaise, n'a pu se persuader qu'il lui fût interdit de prier pour ses morts ou que ses prières leur fussent inutiles, et elle a redemandé au catholicisme le purgatoire dont le protestantisme l'avait dépossédée. Le P. Hecker, lui, a demandé à Rome le moyen de concilier, avec sa foi chrétienne, l'ardeur démocratique dont il se sentait animé. Il lui a paru, comme à ce prédicateur dont je vous ai cité quelques mots, que toutes les formes du protestantisme étaient encore trop aristocratiques, étant trop individualistes, et c'est pour pouvoir être socialiste en sûreté de conscience qu'il s'est fait catholique. Osera-t-on prétendre que toutes ces conversions se ressemblent? et s'il serait difficile de différer davantage, ne conviendra-t-on pas, au contraire, qu'autant qu'il y a d'âmes, et même d'états d'âmes, autant il y a, dans l'unité catholique, de secrètes convenances, d'affinités mystérieuses et de ressources inconnues? Enrichir l'âme humaine du trésor de ces ressources, et voir ce trésor, à son tour, s'augmenter,

¹ *Elisabeth Seton et les commencements de l'Église catholique aux États-Unis*, par M^{me} de Barberey, 5^e édition. Paris, 1892, Poussielgue. Voyez notamment au ch. vi, t. 1^{er}, p. 190, les fragments du journal d'Elisabeth Seton, datés des 8, 9, 10 janvier 1804.

Ces fragments ont d'ailleurs un intérêt plus considérable que l'on ne saurait dire s'ils témoignent, aux environs de 1804, d'un état d'âme tout à fait analogue à celui de Chateaubriand, et s'ils prouvent, en dépit de tout ce qu'on a pu dire, combien il y a d'humaine vérité dans la thèse du *Génie du Christianisme*.

si je puis ainsi dire, de l'acquisition de ces âmes, c'est encore une forme du progrès religieux.

Que dirai-je, maintenant, du progrès religieux dans l'ordre social, ou, si vous l'aimez mieux, du progrès social par le moyen de la religion? et, à cet égard, qu'y a-t-il de plus caractéristique et de plus instructif que ce grand mouvement dont chacune des phases, depuis un demi-siècle, ne semble presque avoir eu pour objet que d'ériger plus haut, au-dessus de l'individualisme protestant, la vertu sociale du catholicisme?

Par la force de sa doctrine et l'efficacité de son action, — disait hier le Souverain Pontife, — c'est l'Église qui a affranchi l'humanité du joug de l'esclavage, en prêchant au monde la grande loi de l'égalité et de la fraternité humaine. Dans tous les siècles, elle a pris en main la défense des faibles et des opprimés contre l'arrogante domination des forts; elle a revendiqué la liberté de la conscience chrétienne en versant à flot le sang de ses martyrs; elle a restitué à l'enfant et à la femme la dignité et les prérogatives de leur noble nature, en les faisant participer, au nom du même droit, au respect et à la justice, et elle a ainsi largement concouru à introduire et à maintenir parmi les nations la liberté politique et civile.

Vous l'entendez, Messieurs, les trois mots y sont bien qui résument ce que l'on a quelquefois appelé « les Droits de l'homme » : Liberté, Égalité, Fraternité; et, en rappelant dans ce passage de sa dernière *Encyclique* le rôle de l'Église en matière de progrès social, le Pape Léon XIII n'a vraiment oublié que de dire ce que, depuis vingt-cinq ans qu'il règne, son impulsion personnelle avait donné d'élan à ce progrès.

Je sais bien qu'on nous dit ici : « Mais ce rôle social, dont on lui fait honneur, l'Église l'a-t-elle toujours conçu avec la même ampleur et rempli avec la même ardeur? » Que nous importe l'objection! Et, en vérité, ne pourrait-on pas dire que, si ce rôle social est bien dans l'esprit de l'Évangile, et que l'Église y eût fait défaut en d'autres temps, c'est donc encore une preuve, une preuve de plus, qu'elle n'est pas la chose immobile que l'on dit, mais, au contraire, un être vivant, qui évolue comme tous les vivants, et dont la plasticité s'adaptera toujours aux conditions que lui fera l'histoire? Mais ce qui n'est pas moins vrai, c'est qu'en aucun temps l'Église n'a fait défaut à ce rôle social, à ce côté terrestre de sa mission; et l'objection ne procède que d'une méconnaissance des caractères du progrès. Le vrai progrès, le seul progrès durable, c'est le progrès organique, celui dont le modèle ou le type, comme je vous le disais, nous est donné dans la nature, par l'épanouissement successif du germe ou le

développement de l'individu : le gland qui devient chêne, l'enfant qui devient homme, la cité qui devient nation¹. Tel est aussi le progrès religieux, dans l'ordre social comme dans l'ordre dogmatique : il procède organiquement, et si vous en voulez un bel exemple, vous le trouverez dans la manière dont l'Eglise a délivré l'humanité du « joug de l'esclavage ».

Elle ne l'a donc pas attaqué d'abord et de front, parce qu'à vrai dire les sociétés antiques reposaient sur l'esclavage comme sur leur pierre angulaire et que, si l'Eglise a sans doute mission de refaire la société, ce n'est pas en commençant par la détruire; parce que son objet, à proprement parler, n'était pas ni ne sera jamais la transformation des institutions politiques, mais celle des cœurs; et parce qu'en fait d'œuvres sociales, sa sagesse, sa prudence, — et sa confiance aux promesses d'éternité que lui a faites son fondateur, — l'empêchent d'en entreprendre aucune avant de s'en être assuré les moyens. Elle savait aussi, — ce que beaucoup de prétendus réformateurs ou législateurs ignorent chez nous, en France, et je crois, en Italie, — que toutes les parties d'une société se tiennent; que la structure en est chose infiniment délicate et complexe; et qu'on peut assez aisément l'ébranler, ou même la renverser; mais il est plus difficile de la refaire ou de la remplacer. Avant qu'on les eût formulées, l'Eglise connaissait les lois de l'incidence et de la répercussion des réformes. Mais ce qu'elle savait surtout, c'est que si l'on veut modifier les lois dans leur lettre et dans leur esprit, c'est le principe des mœurs qu'il faut atteindre; et c'est ce qu'elle a fait.

« Lorsque les dieux, disaient les anciens, réduisent un homme en esclavage, ils lui ôtent la moitié de son âme » : l'Eglise est venue enseigner le contraire. Je dis bien : le contraire, tout à fait le contraire, en rendant à l'esclave le sentiment de sa dignité d'homme, et en enseignant au maître l'égalité des âmes devant Dieu. Inégaux en tout le reste, nous sommes égaux au regard de Dieu; et non pas, vous le savez, d'une égalité théorique et abstraite, mais d'une égalité de fait, et, si je puis ainsi dire, d'une égalité de nature et de destination, comme ayant tous été rachetés de la mort et du péché par le même sacrifice. Rien de ce qu'il fallait faire pour que cette idée pénétrât dans les mœurs et les renouvelât insensiblement, l'Eglise n'a négligé de le faire. Elle en a donné l'exemple et le modèle dans son propre plan d'organisation et dans sa constitution. *Deposuit potentes de sede et exal-*

¹ On remarquera que cette conception du progrès est celle d'Auguste Comte, et qu'elle diffère de celle de son maître Condorcet, précisément en ces deux points : 1° Que le progrès « développe » mais ne « crée » rien; 2° Qu'il est indéfini, mais non pas du tout illimité.

tavit humiles. Dans des sociétés où les classes, puisqu'il y en aura toujours, étaient proprement des castes, elle a créé, permettez-moi cette expression trop moderne, un véritable courant de circulation démocratique. Elle a glorifié la modestie de la servante et rabaisé l'orgueil de la maîtresse ; elle a fait de l'esclave le supérieur de son maître. Et le jour a commencé de luire où, des mœurs nouvelles s'étant substituées aux anciennes, et la transformation s'étant accomplie dans les cœurs, les dernières barrières sont tombées, et l'esclavage a disparu, sans qu'il y eût besoin presque de l'attaquer, comme devait à son tour disparaître le servage, et comme disparaîtront sans doute, beaucoup de choses qui nous semblent aujourd'hui nécessaires ou essentielles. Et, en effet, elles le sont, elles le seront aussi longtemps que les mœurs n'en auront pas prononcé, ou, sans l'avoir même prononcée, exigé la condamnation. Car justement, et parce qu'il ne saurait procéder que de la transformation des mœurs, dont il est alternativement la conséquence et l'ouvrier, le progrès social n'aura pas de meilleur ni de plus sûr instrument que le progrès religieux. Il n'en aura pas dans l'avenir, parce qu'il n'en a pas eu dans le passé. Et pour terminer ce discours, c'est ce qu'il me reste à vous montrer en attirant votre attention sur deux faits dont je voudrais dégager la signification.

III

Le premier, c'est que l'idée même de progrès ne date dans l'histoire du monde que de l'apparition du christianisme. Quelques poètes ont-ils fait exception : Lucrèce, pour la manière dont il a conçu l'évolution de l'humanité primitive, et Virgile, pour quelques pressentiments d'avenir ? Il se pourrait ! Mais, d'une manière générale, ce n'est pas dans l'avenir, c'est bien dans le passé que la civilisation gréco-latine a vu son âge d'or, et, depuis Hésiode jusqu'à Horace, les générations des hommes ont partagé l'opinion que l'ami de Mécène exprime dans les vers bien connus :

*Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox duros
Progeniem vitiosiore...*

Ce n'est pas sans doute aux Hindous ni aux Chinois que vous demanderez d'avoir pensé sur ce point autrement que les Latins et que les Grecs. Je conviendrai d'ailleurs, sans difficulté, que le christianisme lui-même, s'il avait conscience d'être un progrès sur les religions antérieures, n'a pas d'abord connu toute la fécondité de cette idée de progrès ; et c'est encore un de ses progrès que d'avoir appris qu'elle était impliquée dans son essence. Mais après

cela, ce qui n'est pas douteux, — et ce qu'Auguste Comte a si bien démontré contre le philosophisme du dix-huitième siècle, — c'est le progrès des idées, des mœurs et des institutions au moyen âge sous l'influence du christianisme¹. Et depuis le seizième siècle, qui ne laisse pas, à bien des égards, d'avoir été lui-même, — vous le savez ici mieux qu'ailleurs, — une manière de rétrogradation, quelques progrès de l'ordre matériel et de l'ordre scientifique qui se soient opérés, en dehors, ou plutôt et pour mieux dire, en marge du christianisme, je ne sache pas de progrès moral qui ne doive être rapporté à son influence. Taine a été plus loin, et il a essayé de montrer, dans une page de ses *Origines de la France contemporaine*, que, si le monde moderne a traversé de terribles crises d'immoralité, « en Italie pendant la Renaissance, en Angleterre sous la Restauration, en France sous le Directoire », la cause n'en était autre que l'affaiblissement ou l'obscurcissement momentané de l'idée chrétienne. « Quand on s'est donné ce spectacle, et de près, ajoutait-il en terminant, on peut évaluer l'apport du christianisme dans nos sociétés modernes. »

Voilà le premier fait, et voici le second.

Non seulement l'idée de progrès ne semble être apparue dans le monde qu'avec le christianisme; mais, depuis le christianisme, elle ne s'est réalisée que dans les sociétés chrétiennes; et les autres, toutes les autres, sauf peut-être l'arabe, et pendant un court moment, se sont montrées incapables de progrès. C'est un lieu commun de dire, vous le savez, que l'Orient est le pays de l'immobilité et ni les anciennes religions, — celle de la Chine, par exemple, et en admettant que ce soit une religion, — ni les religions de nouvelle formation, prosélytiques ou conquérantes, l'islamisme ou le bouddhisme, n'ont réussi à secouer cette espèce de torpeur. Quelques Arabes ont fait de l'algèbre, de la chimie, de la médecine; ils ont traduit, commenté, et je crois, déformé Aristote; mais, à Constantinople comme au Maroc, et pas plus en Perse qu'en Turquie, la civilisation n'a fait de progrès qui ne fussent des importations d'Occident. Elle n'en a pas fait d'autres à la Chine, ni surtout d'une autre nature.

Il semble donc qu'entre le christianisme et le progrès lui-même il y ait une liaison de fait. Pas de progrès avant le christianisme, ou bien peu, de bien lents, qui, de Miltiade à Jules César, n'ont modifié un peu profondément ni l'aspect de la civilisation, ni la « mentalité » de l'être humain. Et, d'un autre côté, pas de progrès en dehors du christianisme. Avons-nous le droit d'en conclure

¹ Il convient de noter que M^{me} de Staël, dans ses livres de la *Littérature* et de l'*Allemagne*, en avait eu le pressentiment.

que cette liaison de fait soit une solidarité de fond? Je le crois, pour ma part, et, à ce propos, vous remarquerez que si l'on ne le croit pas, on est donc obligé, dans les principes de la théorie du progrès infini ou indéfini, de considérer dix-huit siècles de christianisme comme un « accident » dans une histoire qui n'est vieille que d'à peine trois mille ans. Mais, entre christianisme et progrès, quand on refuserait de reconnaître, et quand on repousserait, comme insuffisamment établie, cette solidarité que nous y croyons voir, il resterait toujours qu'on ne saurait nier la liaison, et qu'en attaquant le christianisme, — à la manière de nos « francs-maçons » ou de nos « libres-penseurs », — nous devrions toujours craindre d'attaquer du même coup non seulement le principe de la vie morale, mais encore le principe même du progrès de la civilisation! Ce n'est pas seulement à la corruption que retomberaient des sociétés athées ou antichrétiennes; ce n'est même pas à la décadence; mais, ce qui nous paraît sans doute encore bien pis, c'est à l'immobilité. Nous nous ankyloserions, pour ainsi parler, nous nous enkysterions, comme la civilisation chinoise, dans le dernier état où la religion nous aurait laissés en se retirant de nous. Et, en d'autres termes encore, plus expressifs peut-être, ce qui périrait avec la religion, si elle pouvait périr, ce serait la fécondité même des principes au nom desquels on l'attaque. Il est à la fois d'un catholique et d'un ami du progrès de ne pas vouloir en courir la chance.

Si maintenant, après m'être excusé d'avoir si longtemps retenu votre attention, je vous en remerciais très longuement, ce serait à la fois de la modestie et de l'impertinence. Ce serait de la modestie, parce que, sans parler de mon insuffisance, je sais que je n'ai pu, dans une heure de parole, qu'effleurer le grand sujet que j'ai peut-être imprudemment choisi. A Florence, et pour un tel auditoire, je n'en pouvais choisir un moindre. Mais ce serait aussi de l'impertinence, parce que, vous le savez, il y a des sujets dont l'intérêt supplée de lui-même à l'insuffisance de l'orateur. Le « progrès religieux » est de ceux-là. Dans le temps où nous sommes, il est pour nous tous, et pour chacun de nous, d'une telle importance de nous croire et de nous sentir dans la vérité, que nous n'avons guère, pour nous faire écouter, qu'à exposer les efforts que nous avons tentés pour nous éclairer et nous rassurer. C'est tout ce que j'ai prétendu faire. Et pour détourner un mot de Montesquieu, mon ambition serait satisfaite si j'avais réussi par surcroît, à vous donner de sérieuses raisons de persévérer dans vos convictions, dans vos espérances, et dans votre foi.

F. BRUNETIÈRE.

A LA MÉMOIRE DE MONTALEMBERT

A propos du magistral ouvrage du P. Lecanuet sur la Vie de Montalembert, l'auteur vient de recevoir du cardinal Gibbons, l'éminent archevêque de Baltimore, la lettre suivante. Nous sommes heureux de la publier comme un des hommages les plus autorisés à la mémoire de l'illustre défenseur de l'Eglise et de la Liberté.

Baltimore, 18 octobre 1902.

Mon Révérend Père,

C'est une grande et noble figure que celle du comte Charles de Montalembert; l'histoire devait en garder un portrait fidèle, et vous avez été bien inspiré de le retracer.

Orateur, il a été applaudi par les auditoires les plus divers pour qui c'était toujours une fête d'entendre sa parole brûlante; écrivain, il a ajouté à la littérature française quelques-unes de ses plus belles pages; érudit patient et consciencieux, il a arraché à l'oubli des bibliothèques, des trésors qu'elles gardaient depuis des siècles.

Mais c'est surtout par les qualités du cœur qu'il nous attire, qu'il nous charme en nous instruisant. Au milieu des nombreuses défaillances morales que l'histoire est obligée d'enregistrer, on est heureux de rencontrer un homme qui puisa toujours les inspirations de sa vie aux sources les plus pures; un patriote qui n'exploita pas le pays, un libéral qui respecta les droits de tous, un ami du peuple qui ne flatta pas ses passions et voulut son bien plutôt que ses faveurs.

Prêt à tous les sacrifices personnels quand l'intérêt général est en jeu, il sait garder une noble indépendance en face du pouvoir le plus absolu.

Ce n'est pas sa parole qu'on pourrait acheter, ni son silence non plus.

Toutes les saintes causes sont sûres de trouver en lui un avocat dévoué, mais, il le dit lui-même, son cœur penche beaucoup plus du côté des vaincus que des triomphateurs.

Aussi il ne se laissa pas éblouir par le succès ni décourager par les revers.

Lui dont la parole avait soulevé tant d'enthousiasme, qui s'était vu le chef écouté d'un parti puissant, il est un jour réduit au silence, il se sent abandonné de ceux qu'il a servis, il est frappé dans ce qu'il a de plus cher. Les flots d'amertume inondent son âme, mais il demeure toujours le citoyen généreux, l'amant passionné de la liberté, l'ami fidèle dont le temps ne fait qu'affermir les affections, l'époux et le père qui ne néglige aucun des devoirs de la famille au milieu même des occupations les plus absorbantes.

Son cœur est assez large pour embrasser tout ce qui est digne d'amour dans le passé comme dans le présent.

De lui aussi on peut bien dire qu'il unit la foi des croisés au pur esprit moderne, le culte du moyen âge à une large intelligence des temps nouveaux.

On l'a proclamé un des plus beaux caractères dont s'honore l'humanité; il est permis d'ajouter, et une des gloires de l'Eglise au dix-neuvième siècle.

L'Eglise a assurément le droit de revendiquer comme sien celui qui lui donnait le nom de mère avec cet accent d'amour filial qui souleva un jour les applaudissements enthousiastes de son auditoire.

A elle, il a donné le meilleur de ses forces et pour elle il a livré ses plus grandes batailles.

Quand les circonstances l'ont obligé à quitter la vie publique, sa grande douleur, c'est qu'il ne pourra plus servir le Saint-Siège. Il continue pourtant à le servir par la plume quand la tribune lui est interdite. La statue de saint Pierre qui domine son bureau de travail indique bien quelle idée dirige ses études. Il veut l'Eglise forte, libre, respectée.

On a pu lui reprocher de s'être trompé sur le choix des moyens, on ne saurait avoir de doute sur la pureté de ses intentions. Si son amour avait été moins ardent et moins désintéressé, peut-être se serait-il épargné bien des déboires.

Que craindre d'ailleurs de l'indépendance d'un homme dont la foi est si simple, l'âme si profondément religieuse, la vie si sincèrement chrétienne?

C'est à la religion qu'il va demander l'humilité dans le succès, le courage dans l'épreuve, la consolation dans la souffrance.

Cet orateur, que l'Europe entière applaudit, aime à commencer ses journées par l'assistance à la messe; il y communique les jours où il doit monter à la tribune; puis, en se rendant au Luxembourg, il s'arrête dans l'église de Saint-Sulpice pour s'agenouiller

devant cet autel de la Sainte-Vierge où il est venu prier dans toutes les grandes crises de sa vie.

La piété n'est donc pas le privilège exclusif des âmes pusillanimes, ni la foi celui des intelligences affaiblies.

Moins religieux, Montalembert aurait-il été plus sincèrement démocrate ?

Combien il est touchant de le voir, dans sa campagne de La Roche-en-Breny, se mêler à la vie des villageois, assister avec eux chaque dimanche aux offices paroissiaux, recevoir au château les pauvres des environs chaque vendredi, en souvenir de la Passion de Notre-Seigneur, et les jours suivants leur rendre la visite.

Il serait difficile de dire où il est le plus beau : à la tribune, lorsqu'il plaide devant la France la cause de la liberté, ou bien dans ces misérables chaumières, lorsqu'il porte aux déshérités de ce monde les paroles de consolation et d'espérance.

Il eût manqué quelque chose à sa grandeur si, à tant de couronnes, il n'eût ajouté celle qu'un Dieu a choisie pour son partage : la couronne d'épines.

Elle ne lui fut pas refusée.

Ses dernières années furent abreuvées d'amertume, et sa vie, comme celle de son maître, s'éteignit dans la souffrance...

On ne pouvait mieux le caractériser que par les trois mots gravés sur sa tombe : *Bonus miles Christi*.

Heureuse la nation qui peut offrir à ses enfants de si nobles modèles !

Recevez, mon Révérend Père, mes félicitations pour la belle œuvre que vous avez faite.

Votre tout dévoué en N.-S.

J., Card. GIBBONS.

L'ÉRUPTION DE LA MARTINIQUE

Lorsque, au mois de juin dernier, nous avons entretenu les lecteurs du *Correspondant* de la catastrophe des Antilles, la nouvelle du désastre venait à peine de parvenir en Europe; on ne possédait encore que de rares renseignements, en partie contradictoires. Les ruines de Saint-Pierre n'avaient pu être explorées; moins encore s'était-on approché du cratère. Sur beaucoup de points, on en était réduit à de simples conjectures, et, en l'absence de toute constatation méritant de s'appeler scientifique, le phénomène semblait garder un caractère absolument insolite, comme s'il était impossible de le ranger dans aucune des catégories déjà connues de manifestations volcaniques.

Aujourd'hui, la lumière commence à se faire. Les témoignages sont venus, de plus en plus précis; l'horrible amoncellement de cadavres, de décombres et de cendres qui occupe la place de Saint-Pierre a livré bon nombre de ses douloureux secrets. Des hommes de science ont visité le lieu du désastre et fait, pour approcher du cratère, des efforts d'autant plus méritoires, que la saison des pluies, à peine terminée au moment où nous écrivons, ajoutait des difficultés spéciales aux dangers de l'exploration. Car le foyer est toujours actif, et son action meurtrière a repris par deux fois, le 20 mai et le 30 août, le caractère foudroyant de la catastrophe initiale.

Au nombre de ces courageux explorateurs, il faut citer surtout ceux que le ministère des colonies, sous le patronage de l'Académie des sciences de Paris, a envoyés dès le mois de juin à la Martinique : c'est-à-dire M. Lacroix, professeur au Muséum d'histoire naturelle, chef de mission, et ses adjoints : M. Rollet de l'Isle, ingénieur hydrographe, et M. Giraud, géologue. Dans deux rapports adressés à l'Académie, la mission a fait connaître les résultats de ce premier voyage. Puis, à peine rentré en Europe, M. Lacroix a dû repartir dès le commencement de septembre, sans même attendre la fin des pluies, pour organiser des postes d'observation, reconnus indispensables à partir du jour où le bombardement volcanique, cessant de s'acharner sur la région de Saint-Pierre, a élargi son action destructive en la portant au sud-est, sur le Morne-Rouge. Sur ce second voyage de M. Lacroix, quelques renseignements intéressants sont déjà parvenus, et tout récemment une dépêche annonçait qu'il avait enfin réussi à atteindre le sommet de la Montagne Pelée.

Aussi croyons-nous bien faire en consacrant de nouveau quelques

pages à l'histoire de ce douloureux épisode, afin de lui restituer son véritable aspect, tel qu'il paraît bien nettement résulter des constatations dont nous venons d'indiquer l'origine.

Ce qui fait le caractère propre et absolument exceptionnel de la catastrophe des Antilles, c'est la façon instantanée dont elle s'est, non seulement produite, mais reproduite à deux reprises. Le 8 mai, trois minutes ont suffi pour la destruction totale de Saint-Pierre. A peine la trombe volcanique avait-elle passé qu'un vent de retour ramenait la fumée en arrière, et moins d'une heure après, un ciel pur éclairait le lieu du carnage. Le 20 mai, une nouvelle trombe, non moins rapide et de même direction, achevait de détruire ce qui avait pu rester debout dans la malheureuse ville; enfin, le 30 août, le Morne-Rouge, jusque-là préservé, quoique plus voisin du volcan, se voyait à son tour atteint, d'une manière un peu moins désastreuse, mais tout aussi subite.

On conçoit aisément que, devant des phénomènes de bombardement aussi extraordinaires, les imaginations se soient donné carrière, et qu'on ait cherché des explications nouvelles pour ce qui paraissait sans exemple dans l'histoire du volcanisme. L'hypothèse qui se présentait le plus naturellement à l'esprit, celle d'un jet oblique de lave liquide, avait dû être abandonnée dès le premier moment, aucune trace de coulée n'ayant été relevée au voisinage des ruines.

C'est alors que les uns prétendirent que le volcan avait dû lancer une masse de gaz combustibles, dont l'inflammation subite aurait causé l'incendie de la ville en même temps que l'asphyxie des victimes. Pour d'autres, l'électricité devait être la principale coupable, et certainement les habitants de Saint-Pierre auraient été *électrocutés* par le développement instantané d'un courant de haute tension. Quelques-uns enfin jugeaient l'occasion bonne pour exhaler leur mauvaise humeur contre la doctrine du feu central, coupable à leurs yeux d'avoir égaré et faussé jusqu'ici toutes les conceptions des géologues. Ils bâtissaient alors de toutes pièces une théorie nouvelle, basée sur l'intervention du magnétisme terrestre. A les en croire, le courant magnétique incontestable, qui circule constamment à travers l'écorce du globe, éprouverait à de certains moments et en certains points des résistances inattendues, sous l'influence desquelles son énergie, conformément aux lois de la thermodynamique, se transformerait en chaleur et en électricité, capables d'effets foudroyants.

Ajoutons à cette énumération ceux qui, sans s'attaquer à la cause même du volcanisme, profitaient de l'aubaine pour donner cours à leur manie prophétique, et s'efforçaient d'établir, à coups de statistique, une relation entre les paroxysmes volcaniques et la situation

réciproque du soleil et de la lune; ou bien encore, rattachant la catastrophe des Antilles aux tremblements de terre de la région interaméricaine, se hasardaient à pronostiquer l'explosion finale de toute la Martinique, avec le prochain effondrement des îles voisines.

Que reste-t-il de tout cela, à la lumière des constatations déjà faites par des observateurs compétents? C'est ce que nous voudrions en ce moment rechercher.

L'étude attentive des ruines a montré que le fléau, parti d'un point voisin de la cime du volcan, quoique situé à 300 ou 400 mètres plus bas, avait embrassé, le 8 mai, un secteur dont l'axe, passant par le quartier du Fort à Saint-Pierre, était orienté au sud-sud-ouest; les extrémités du secteur aboutissant, l'une au bourg du Carbet, l'autre à celui du Prêcheur.

Dans l'axe de la zone ravagée, toutes les constructions ont été détruites, tous les arbres renversés et brûlés. Mais tandis que les murailles orientées de l'est à l'ouest étaient invariablement jetées par terre, les murs orientés du nord au sud restaient debout; si bien qu'en abordant ce quartier de Saint-Pierre par l'ouest, on aurait pu, apercevant de loin les façades, garder l'illusion que la ville existait encore; au lieu qu'en regardant par le sud, on ne voyait plus que des files parallèles de pans de murs, avec des amas de décombres dans les intervalles. Une violente et subite poussée gazeuse venant du nord pouvait seule rendre compte de ces circonstances. L'irruption des gaz n'avait d'ailleurs été accompagnée d'aucune projection de blocs incandescents. Car, sur aucun point des ruines, il n'a été trouvé de pierres de la grosseur d'une noisette. Les décombres sont mélangés à un amas de cendres avec ces menues pierrailles qu'en langage volcanique on appelle des *lapillis*.

Mais de quelle nature pouvaient être les gaz projetés? Ils ne devaient pas être combustibles; car si, dans le voisinage de la zone centrale, les arbres, couchés vers le sud et carbonisés, étaient privés de feuilles et de branches, un peu plus loin ils demeuraient debout, mais sans feuilles, et plus loin encore le feuillage n'avait subi aucun dommage. Il y a plus; pas un seul des objets en métal recueillis dans les ruines ne porte des traces de fusion. Même, en quelques points du quartier du Fort, on a trouvé des morceaux de caoutchouc intacts et des cartouches de revolver encore chargées. Enfin, les cadavres observés en dehors des ruines des maisons incendiées ne présentaient que des brûlures superficielles, tandis que leur allure dénotait l'asphyxie et la suffocation subites, jointes à une violente poussée qui les avait projetés à terre dans la direction du sud.

Des gaz inflammables ne pouvaient avoir agi de la sorte. Au contraire, aucun des faits observés n'est incompatible avec l'hypo-

thèse d'une projection de vapeur d'eau et d'acide sulfureux, entraînant une quantité de cendres chaudes. Ces cendres, en même temps qu'elles déterminaient l'incendie des constructions en bois, auraient, en pénétrant dans les organes respiratoires, brûlé les poumons des malheureux que la violence même du courant gazeux pouvait suffire à asphyxier. Ces accidents d'ailleurs ont été directement observés sur l'équipage du *Roraima*, l'un des navires qui ont pu s'échapper de la rade le 8 mai.

A ces déductions vient s'ajouter le témoignage de ceux qui, du Morne-Rouge ou de la mer, ont pu apercevoir la catastrophe. Que tous n'aient pas vu identiquement de la même manière un phénomène qui n'a duré que trois minutes, cela n'est pas étonnant; et on s'explique ainsi que les uns aient surtout remarqué le nuage de vapeurs, tandis que d'autres étaient frappés des points brillants qu'ils y voyaient luire ou des éclairs qui sillonnaient cette nue. Du moins y a-t-il quelques traits essentiels sur lesquels tous sont d'accord. De la région du cratère, situé un peu au-dessous de la cime, et non loin de l'origine du ravin de la rivière Blanche, on a vu descendre, dévalant vers Saint-Pierre avec une rapidité foudroyante, une véritable volute de nuages grisâtres qui tourbillonnaient en roulant sur le sol, et que traversaient des éclairs avec détonations. En trois minutes, ce tourbillon avait parcouru les 8 kilomètres qui, à vol d'oiseau, séparent la ville du sommet de la Montagne Pelée.

Or, à la direction près, puisqu'au lieu de monter en l'air, la volute descendait le long de la montagne, cette description convient trait pour trait au panache de fumée que lancent tous les volcans, lorsqu'après un long repos ils entrent en éruption. En effet, on voit alors s'élever vers le ciel, en quelques instants, une colonne de fumée dont la hauteur dépasse parfois dix ou onze kilomètres, et qui est lancée avec une telle force que les ouragans les plus violents sont impuissants à la dévier. Cette colonne est visiblement formée d'une rapide succession de nuages tourbillonnants, gris ou noirs, et qui consistent en vapeur d'eau entraînant des cendres, d'où vient leur coloration. Ces cendres étant chargées d'une électricité contraire à celle de la vapeur d'eau, il se produit d'incessantes décharges avec éclairs. Les cendres elles-mêmes ne sont que de la lave dans un grand état de division. Elles se forment parce que la lave, qui va monter dans le cratère, est parcourue et soulevée, au début de son ascension, par de grandes masses de gaz, où la vapeur d'eau est mélangée avec les acides du soufre et du chlore, et qui, sur leur passage, pulvérisent la matière fondue en l'entraînant avec elles.

D'autre part, la vapeur d'eau se condense rapidement et

retombe sur les flancs du cône volcanique, en y déterminant des averses torrentielles; l'eau de pluie, mélangée à la cendre, produit alors les déluges de boue, comme celui qui, le 5 mai, entraîna à la Martinique la ruine de la sucrerie Guérin; sans compter le contingent que doivent apporter à ces condensations de vapeur les grandes quantités d'eau qui, dans la saison des pluies, s'abattent sur la Montagne Pelée et en imprègnent toute la surface, véritable éponge de matériaux incohérents.

Ceci n'est pas une hypothèse. Tous ceux qui, en temps ordinaire, ont fait l'ascension de cette montagne (en particulier un savant allemand, M. Deckert, dont le voyage, exécuté en 1898, a été l'objet d'un récit publié en 1902 dans le journal de la Société de Géographie de Berlin), reconnaissent qu'entre 1100 mètres de hauteur et le sommet (situé à 1353 mètres), on en est réduit, non à marcher, mais à patanger dans un marécage continu, où on enfonce jusqu'aux genoux. Le sol consiste en pierre ponce, imprégnée d'eau et de matières végétales en décomposition; et l'alizé, qui souffle à cette hauteur avec une extrême violence, y arrête tout net le développement de la magnifique végétation tropicale dont le reste du cône est couvert. Dans la saison des pluies, un brouillard épais plane sur la cime et ne la laisse apercevoir que par intervalles, déchargeant sur elle de vrais torrents d'eau.

Par là s'explique la violence des émissions boueuses, qui ont toujours été caractéristiques des manifestations actives de la Montagne Pelée, au point que, lors de la première éruption de 1851, la commission scientifique instituée dans l'île avait cru pouvoir conclure (bien à tort d'ailleurs), qu'on avait affaire à un « volcan de boue » et non à un « volcan de feu ».

Il resterait à expliquer pourquoi, à la Martinique, l'émission des vapeurs et des cendres, loin de se faire, par la cheminée du cratère, suivant la verticale, comme c'est le cas dans tous les paroxysmes des volcans classiques, s'opère si souvent dans une direction oblique et même descendante. Attribuer cette descente, comme quelques-uns l'ont fait, à l'entraînement de la colonne par les vents alizés, est douer ces derniers d'une puissance inadmissible, d'autant mieux qu'on a vu, au moins une fois, le bombardement se produire dans une direction tout juste opposée à celle du vent.

Une seule hypothèse paraît propre à rendre compte du fait, celle d'une obstruction momentanée de l'orifice terminal, causée par un tampon de lave pâteuse, qui agirait sur la poussée des gaz internes à la façon d'un bouchon, en les obligeant à chercher une issue latérale.

Cette hypothèse concorde bien avec tout ce qu'on sait aujourd'hui de la nature particulière des laves de la Martinique. Dès le

premier moment, l'analyse des cendres blanchâtres tombées à Saint-Pierre (et que la violence des vents alizés a réussi à porter jusqu'à Fort-de-France) avait permis de constater que la lave de la Montagne Pelée rentrait dans la catégorie des *andésites*, roches ainsi nommées à cause de leur abondance parmi les produits des volcans des Andes, et représentées en Auvergne par certaines variétés de coulées, comme celle du Volvic. Depuis lors, c'est surtout par de la pierre ponce que les cendres se sont montrées constituées. Or l'andésite, et surtout la ponce, sont incomparablement moins fusibles que les laves normales du Vésuve et de l'Etna, ces dernières surtout, qui appartiennent à la grande famille des *basaltes*. C'est le basalte franc qui a donné naissance aux nappes de lave noire et compacte, épanchées en coulées si merveilleusement régulières par les Puy à cratères d'Auvergne. Au contraire, les andésites et les ponces se rapprochent des laves pâteuses du Puy de Dôme et du Pic de Sancy, qui ont formé des intumescences, sans jamais s'étaler en coulées proprement dites.

Du reste, dès son premier voyage, M. Lacroix avait pu aborder le pourtour du cratère, qui s'ouvre sur le flanc sud-ouest de la montagne, dominé de quelques centaines de mètres au nord par les escarpements verticaux de la cime. Il s'était assuré que, en arrière de l'échancrure du cratère, il existait un talus de blocs que, grâce à leur incandescence, on voyait manifestement rouler les uns sur les autres. Tout autour de la cime, jusqu'à une distance qui ne dépassait pas 800 mètres, des fragments de ce talus, d'une dimension comprise entre un mètre cube et la grosseur du poing, gisaient sur le sol, projetés par les explosions gazeuses. Tous, au centre, étaient formés de pierre ponce; mais la croûte extérieure, plus compacte, était en andésite et parcourue par des craquelures, évidemment dues au retrait d'une matière en fusion pâteuse, retrait déterminé par le refroidissement plus rapide de la partie externe.

Il était donc démontré que la lave de la Montagne Pelée était assez visqueuse pour que les vapeurs mélangées y demeurassent emprisonnées, en produisant cette sorte d'éponge pierreuse qu'on appelle la ponce, et qui est incapable de s'épancher en vraies coulées. Une telle lave, lorsqu'elle arrive au voisinage de la surface, ne peut plus former qu'une intumescence pâteuse, qui obstrue l'orifice au lieu de s'écouler sur les flancs du cône. Tantôt ce tampon spongieux garde au centre un vide suffisant pour donner issue à une poussée de gaz; tantôt cette poussée vient buter contre un obstacle qui lui barre le chemin, et alors, ou bien elle fait sauter cette sorte de bouchon dans une explosion violente; ou bien, après l'avoir heurté, elle s'y réfléchit pour sortir par quelque issue latérale qui est restée mieux ouverte. Deux fois, à la Martinique, le malheur

a voulu que cette sortie fût dirigée sur Saint-Pierre, tandis que la troisième fois elle était déviée vers le Morne-Rouge.

Si la constitution, au sommet de la Montagne Pelée, d'une intumescence pâteuse, était devenue plus que vraisemblable lors de la première visite de M. Lacroix, la probabilité s'est changée depuis lors en certitude. En effet, au cours de son second voyage, le savant explorateur a pu constater que l'intumescence avait considérablement grandi. Elle forme aujourd'hui un amas à surface hérissée d'aspérités irrégulières, une sorte de chou-fleur, qui s'élève déjà plus haut que l'ancienne cime, elle-même demeurée sans altération. Ainsi, alors qu'au mois de juin, du haut du sommet, le cratère apparaissait comme un abîme aux parois verticales, profond d'au moins 300 mètres, le voilà non seulement comblé, mais occupé par une masse qui menace de déborder l'édifice primitif.

C'est la première fois, au moins depuis qu'on fait des observations à la Martinique, que cette circonstance se produit. Lors de l'éruption du 22 janvier 1762¹, tout s'était borné à des détonations, avec émission d'eau chaude et dégagement de gaz sulfurés en divers points de la montagne. En août et octobre 1851, l'activité n'avait pas dépassé la projection d'un panache de cendres, qui, en retombant, avaient déposé sur les toits de Saint-Pierre une couche presque aussi blanche que de la neige. Cette fois, outre les bombardements désastreux sur lesquels nous avons insisté, il s'est formé une accumulation de lave pâteuse qui n'a pas cessé de croître depuis six mois.

Cette accumulation finira-t-elle par former un tel obstacle à la sortie des gaz, que ceux-ci feront sauter en l'air au moins le sommet de la Montagne Pelée, comme a sauté en 1883 le célèbre Krakatoa, comme avait sauté en 1815, également dans les îles de la Sonde, le volcan Timboro? Bien téméraire serait celui qui hasarderait une prédiction dans ce sens. Il semble pourtant qu'on puisse faire à ce sujet quelques remarques rassurantes.

D'abord, si la dévastation par les cendres et les déluges de boue est totale dans un rayon de 3 kilomètres autour de la cime, du moins, et malgré la violence des poussées gazeuses, aucun bloc de la grosseur du poing n'a-t-il été projeté, comme nous l'avons déjà dit, à plus de 800 mètres du cratère. Cela n'indique pas une tendance bien caractérisée à l'explosion. Ensuite, M. Lacroix estime que l'éruption de la Martinique n'est pas sans analogie avec celle qui s'est produite en 1866 et 1867 à Santorin, dans l'archipel grec. Or cette dernière n'a donné lieu à aucune explosion désastreuse, encore bien que l'intumescence ignée se produisit au milieu

¹ Et non 1792, comme l'a fait croire à beaucoup d'auteurs une erreur d'impression, commise dans la relation de voyage de Dupuget.

même de la mer. Enfin on peut faire valoir que déjà l'éruption actuelle de la Martinique a su pousser à plus de 1,300 mètres d'altitude son champignon de lave visqueuse sans que les manifestations explosives, si meurtrières qu'elles fussent pour le voisinage, aient endommagé sérieusement l'ancien édifice du volcan.

Ce sont là des motifs d'espérance; mais, nous y insistons, ni le mot de certitude, ni même celui de probabilité, ne peuvent être prononcés en pareille occurrence.

En revanche, et pour rassurer provisoirement ceux qui se seraient émus des premiers pronostics américains, annonçant la prochaine disparition de toutes les Antilles, il convient de faire remarquer, d'abord que rien absolument n'autorise à comparer les circonstances de la Martinique avec celles du Krakatoa, ensuite qu'il n'y a pas de similitude à établir entre le cas de la Montagne Pelée et celui du reste de l'île.

Toute la partie centrale et méridionale de la Martinique, y compris les Pitons du Carbet, appartient à une période éruptive ancienne, certainement antérieure à la présence de l'homme dans ces parages. Les laves y sont d'une autre nature, et les appareils volcaniques d'où elles ont dû sortir ont été assez oblitérés, par l'action des pluies tropicales, pour n'être plus reconnaissables, ce qui leur assigne une réelle ancienneté. Au contraire, par sa fraîcheur et sa régularité, la Montagne Pelée accuse un volcan très moderne, qui est venu, pourrait-on dire, se coller comme un hors-d'œuvre à l'extrémité septentrionale de l'île, où son contour exactement circulaire contraste avec le dessin plus dentelé des côtes voisines. Il n'est donc pas interdit de caresser l'espoir que l'activité volcanique y demeurera concentrée, sans que ses ravages s'étendent au delà du cône lui-même, c'est-à-dire en dehors d'un rayon d'une dizaine de kilomètres.

Ce qui plaide encore en faveur de cette localisation, c'est le fait qu'à part les ravinelements causés par les déluges de boue et les accumulations qui en ont été la suite dans les parties inférieures, aucune modification, ni de la surface du sol, ni du fond de la mer, n'a été constatée à la suite des paroxysmes de 1902. Au début, on avait prétendu de divers côtés que des changements de ce genre s'étaient produits. En tel point, la topographie se trouvait totalement bouleversée, des crevasses béantes traversaient la contrée. En tel autre, un abîme s'était subitement ouvert au fond de la mer. Puis, c'était le sommet de la montagne qui avait dû disparaître.

Les observations faites par M. Lacroix et ses collaborateurs ont fait évanouir toutes ces affirmations. Quand le brouillard veut bien laisser voir la cime, la photographie montre que son contour n'a pas changé, et la mesure trigonométrique lui assigne toujours

son altitude de 1,353 mètres. Il est bien vrai que, dans cette éruption comme dans toutes celles des volcans connus, il y a eu, par suite de la pression de la lave contre les parois peu solides de la cheminée, ouverture d'une fissure, ou plutôt d'une zone de fissures, allant de la cime à la mer dans la direction du sud-sud-ouest, le long du ravin dit de la rivière Blanche; par cette fissure, la lave serait sortie, comme elle fait au Vésuve ou à l'Etna, si sa liquidité le lui avait permis. Retenue à l'intérieur par son excès de viscosité, elle se contente de trahir sa présence par la ligne continue de fumerolles qui jalonne la fissure, et dont la composition s'est montrée à M. Lacroix identique avec celle des fumerolles classiques. Mais cet accident n'affecte qu'une petite partie du cône, dont le reste n'a pas bougé. Si le câble sous-marin aboutissant à Saint-Pierre s'est rompu, c'est parce qu'il portait précisément sur le prolongement en mer de la fissure principale. Quand on l'a relevé, on a constaté que le goudron de l'enveloppe fondait en gouttelettes. Ce n'est donc pas un tremblement de terre qui a brisé le câble, mais la combinaison de sa situation en porte-à-faux et d'une action calorifique due à des fumerolles sous-marines. Et les sondages de M. Rollet de l'Isle ont bien prouvé que le fond de la mer n'avait subi aucune modification. Si le sol a tremblé à la Martinique, c'est la suite de l'ébranlement causé par les explosions du cratère, et non l'effet d'une rupture d'équilibre affectant toutes les Antilles. Enfin, en dehors de la soufrière de Saint-Vincent, voisine de la Martinique, et dont l'éruption a eu lieu identiquement le même jour que celle de la Montagne Pelée, il ne paraît pas, jusqu'à nouvel ordre, qu'il y ait un rapport nécessaire entre les phénomènes volcaniques de l'île et ceux qui ont affecté cette année l'Amérique centrale. Peut-être même, en voyant l'activité éruptive et sismique redoubler en ce moment dans le Guatemala, serait-on porté à se flatter de l'espoir que l'autre côté de la cuvette caraïbe, celui des Antilles, en pourrait éprouver quelque soulagement.

Tout cela n'empêche pas la situation des Antilles d'être périlleuse, comme nous l'exposons dans notre article du mois de juin. Même, en ce qui concerne la Martinique, il peut être sage de considérer que l'éruption de 1762, la plus ancienne qui soit connue avec certitude, avait été insignifiante; que celle de 1851, sans être le moins du monde désastreuse, a été sensiblement plus violente; enfin que l'éruption de 1902 a pris les proportions d'une vraie catastrophe. Loin d'indiquer une activité qui décline, cette progression accuse plutôt l'inverse, et impose le devoir de ne pas s'endormir dans une fausse sécurité. Seulement il ne convient peut-être pas de s'inquiéter outre mesure et de laisser peser sur

l'île entière une menace qui, jusqu'à nouvel ordre, ne concerne que le cône volcanique de son extrémité septentrionale.

Pour le moment, à supposer que la crise actuelle prenne bientôt fin (ce que rien n'indique encore), il faudra surveiller avec grand soin les moindres manifestations de l'activité thermique ou solfatarienne, qui succède toujours aux paroxysmes, ne négliger aucun signe précurseur, et, au premier danger démontré, évacuer le pourtour entier de la montagne, dans un rayon d'au moins 40 kilomètres. Encore ne serait-ce pas suffisant, dans le cas où une violente explosion du cône terminal provoquerait un ras de marée, capable de balayer toute la côte. Il faudrait alors que les refuges eussent été choisis, non au niveau de la mer, mais à cette altitude d'une trentaine de mètres que jamais, jusqu'ici, aucune vague de ce genre n'a dépassée.

Si maintenant nous cherchons à résumer ce que nous apprend la catastrophe des Antilles, nous dirons que l'enquête scientifique fait évanouir presque complètement le caractère extraordinaire qu'on était porté à lui attribuer. Imprévue, elle n'aurait pas dû l'être pour ceux qui, gardant en mémoire les tentatives de 1762 et 1851, assistaient, dès la fin d'avril, à une indiscutable reprise d'activité. Meurtrière, elle l'eût été beaucoup moins si, mieux instruites sur les dangers à redouter d'un foyer de lave visqueuse, les autorités de l'île avaient conseillé, dès le 3 mai, un exode qui s'imposait. Sans doute ou n'eût pas empêché la dévastation de tout le cône, mais les existences humaines auraient été préservées et, une fois le volcan calmé, le climat des tropiques eût vite fait d'effacer les traces de la destruction, en livrant de nouveau à la culture un territoire fécondé par les principes fertilisants des cendres.

Malheureusement la connaissance du régime des volcans est encore bien peu répandue. Même parmi les spécialistes, combien en est-il qui puissent se flatter de la posséder, quand on songe que, sur quelques centaines de volcans actifs connus, chacun, pour ainsi dire, a son rythme et sa manière d'être à soi? Si bien qu'un homme qui aurait vieilli dans l'étude attentive du Vésuve, de l'Étna, ou du volcan des îles Sandwich, aurait tout son apprentissage à refaire s'il voulait étendre ses conclusions à des volcans tels que ceux des Andes ou de l'Amérique centrale.

C'est que le problème est loin d'être simple. Sous nos pieds, et à une distance variable selon les points, existent d'immenses réservoirs de matières ignées, dont la partie superficielle, tout au moins, est formée de silicates analogues à des laitiers de forge, qui tiennent en dissolution des gaz et des vapeurs, notamment de la vapeur d'eau, avec les acides du chlore et du soufre. Les volcans, toujours situés sur des parties faibles de l'écorce terrestre, accusent

des communications permanentes, restées ouvertes à la faveur de circonstances spéciales, entre les réservoirs ignés et la surface. Toutes les fois que, dans les réservoirs, la tension des vapeurs, dissoutes dans la lave ou pierre fondue, dépasse un certain degré, elle détermine l'ascension de la lave dans la cheminée volcanique.

Mais la matière fondue n'est pas partout identique. Elle oscille entre deux types extrêmes, celui des laves basaltiques, parfaitement fluides, et celui des ponces ou des roches analogues, à peine susceptibles de ramollissement par la chaleur. D'autre part, les circonstances qui déterminent le départ des gaz sont nombreuses et variables d'un réservoir à un autre, bien que tous, en profondeur, s'alimentent au même foyer. Enfin le réseau des fentes par où les matières fondues se frayent passage peut avoir une forme plus ou moins favorable, comme aussi les terrains traversés ne sont pas les mêmes en tous lieux. De là dérive l'extrême variété qu'on observe dans les manifestations extérieures de l'activité éruptive. Avec une lave parfaitement liquide, la sortie se fait paisiblement, sans projections, en coulées qui s'épanchent librement. Pour une moindre fusibilité, la sortie peut être accompagnée par des projections, d'autant plus violentes que l'éruption a été précédée par une plus longue période de repos. Enfin, avec une lave très pâteuse, les phénomènes explosifs dominent sans partage, les coulées sont rares ou absentes, la cheminée s'encombre d'intumescences qui peuvent provoquer de dangereuses projections.

Voilà comment les volcans diffèrent d'un lieu à un autre, oscillant, eux aussi, autour de deux types extrêmes : le type violent a sa réalisation la plus parfaite dans le Sangay, ce volcan de la République de l'Équateur, qui de mémoire d'homme n'a jamais cessé d'être en éruption violente, projetant tous les quarts d'heure une pluie de débris telle, que ses abords sont inhabitables jusqu'à une grande distance. Quant au type tranquille, nulle part il n'est mieux réalisé qu'au Mauna Loa, dans les îles Sandwich. Là, depuis un temps immémorial, la lave basaltique ne cesse de couler, sans aucune explosion violente. Absolument inutiles aux paroxysmes du Sangay, les conjonctions du soleil et de la lune n'ont jamais réussi à activer celles du Mauna Loa; de même que le voisinage de la mer, auquel tant de personnes attribuent les éruptions, est impuissant, dans le cas des îles Sandwich, à provoquer aucune explosion. Tant il est vrai que tout cela dérive de causes profondes, dont il est bien probable que la complète appréciation nous échappera longtemps encore.

Il faut donc nous y résigner. L'équilibre de la terre ferme est partout plus ou moins menacé, et là même où cette menace est évidente, le temps est loin où l'homme pourra se flatter de con-

naître assez bien le péril pour en esquiver les conséquences. C'est pourquoi, conscients des dangers auxquels notre domaine terrestre est exposé, mais réfléchissant que les périodes de cataclysmes tiennent peu de place, à côté des longues phases de jouissance paisible qui nous sont laissées, nous devons poursuivre en paix nos travaux de chaque jour, nous appliquant patiemment à connaître de mieux en mieux le monde qui nous entoure, afin d'être au moins avertis du destin que les circonstances peuvent nous ménager.

D'ailleurs, si parfois, autour de nous, il nous arrive d'entendre maudire les forces soi-disant brutales de la nature, et la fureur sauvage qu'elles semblent déployer par instants contre notre espèce, disons-nous bien que ce n'est pas seulement un blasphème contre une Providence mieux instruite que nous de ce qui peut convenir ; mais c'est aussi mal connaître au fond le rôle des divers agents sur lesquels repose le maintien de l'harmonie terrestre. En effet, celui-là se trompe, qui croit n'avoir rien à redouter du jeu tranquille et régulier des saisons, et s'imagine que les eaux courantes, ici-bas principe de toute vie, peuvent poursuivre indéfiniment leur œuvre sans dommage pour nous.

La pluie que les vents humides apportent à la terre ferme, en retour du bienfait inestimable dont elle est la source, exige des continents qu'elle arrose un tribut d'apparence bien modeste, sous la forme de ces menues parcelles que les ruisseaux et les rivières conduisent peu à peu jusqu'au grand réservoir de l'océan. Insensible pour plusieurs générations successives, ce tribut finirait, à la longue, par devenir très appréciable, et la destruction totale du relief terrestre en serait l'inévitable aboutissement. Depuis longtemps cette destruction eût été accomplie, si les manifestations de l'énergie intérieure du globe n'étaient venues l'empêcher, soit en jetant sur la surface des masses de matières éruptives, soit en provoquant dans l'écorce terrestre des mouvements qui en rajeunissaient les inégalités. C'est grâce à cette lutte, constamment renouvelée, des puissances intérieures contre les agents externes, que la terre ferme a pu traverser un nombre considérable de périodes géologiques, pendant lesquelles elle a été progressivement façonnée jusqu'à ce qu'elle fût propre à devenir la demeure de notre humanité. En souvenir d'un pareil bienfait, il convient d'envisager d'un œil moins sévère les manifestations actuelles de cette énergie, même quand elles prennent pour nous une forme désastreuse, ou tout au moins de ne pas lancer des imprécations irréflechies contre un ordre de phénomènes sans lequel l'occasion de voir le jour n'aurait pas été donnée à notre espèce.

A. DE LAPPARENT.

L'AVENIR DES CONGRÉGATIONS

EN FRANCE

UN NOUVEAU MODE D'EXISTENCE EST-IL NÉCESSAIRE?

« L'Eglise est avant tout une institution destinée à sauver les âmes... Il ne faut pas perdre de vue la vitalité de l'Eglise... L'Eglise est *un sauveur d'âmes* vivant; et comme sauver les âmes ne consiste pas seulement à les appeler afin qu'elles viennent chercher leur salut, mais plutôt à les suivre dans le désert où elles se sont égarées, l'Eglise est souvent obligée de régler ses mouvements sur les caprices du monde. Ainsi la variété, le changement, la flexibilité et la croissance sont des choses auxquelles on pouvait s'attendre d'avance de sa part; et loin d'être contraires à son unité, elles en sont les fruits. Un homme n'est pas confiné à un seul endroit parce qu'il est soldat; mais, au contraire, par le fait même qu'il est soldat, il est obligé de se transporter en différents lieux pour servir son pays. Il suit son ennemi; l'Eglise suit le sien pour reprendre les âmes dont il s'est emparé... A certaines époques, l'Eglise semble copier le monde, quoiqu'elle le fasse toujours d'après un procédé qui lui est propre. Sa conduite à l'époque de la Renaissance en est la preuve. Cette sorte de flexibilité avec laquelle l'Eglise, pour sauver les âmes, s'adapte à toutes les circonstances des âges où elle se trouve, lui vient du Saint-Esprit qui demeure en elle, par l'intermédiaire des papes, des saints du jour et de l'esprit, soit des anciens ordres qui ont conservé leur ferveur primitive, soit des nouveaux qui sont suscités par l'Esprit-Saint pour satisfaire aux exigences des temps. » (P. Faber, *Vie spirituelle*, ch. xxii)

J'ai tenu à citer tout d'abord cette belle page d'un des écrivains catholiques les plus profonds de notre époque. Il me sera permis, je pense, de m'en inspirer pour répondre à la question formulée en tête de cette étude. Que nous soyons, en effet, dans des temps particulièrement difficiles et dans des circonstances qui exigent beaucoup d'efforts nouveaux, c'est ce que l'ennemi se charge de nous démontrer tous les jours de manière à ce que nul n'en doute. La vie religieuse de la France est en péril. Elle l'est d'autant plus que les institutions les plus menacées ne sont pas celles qui contri-

buaient le moins à la sauver; car enfin, c'est bien dans ce but que l'Eglise les avait créées, soutenues et développées. Réfléchir sur cette situation et en parler, ne fût-ce que pour provoquer les observations et les conseils d'hommes plus compétents, est-ce là une tentative téméraire? Tout dépend de la manière dont on la conduit. On peut parler de ces choses sans se donner même l'apparence de prétendre au rôle de réformateur ou de prophète; et c'est assez pour se faire au moins excuser.

* *

Retenons bien ce que le P. Faber n'est pas seul à nous dire, mais ce qu'il nous dit avec une heureuse précision : la vie religieuse des peuples catholiques est très loin d'être immobile. A coup sûr elle ne l'a pas été au cours du dix-neuvième siècle. Cette vie, nous venons de l'indiquer en passant, mais il convient d'y insister, se compose de deux parties : l'une est l'ensemble des pratiques par lesquelles le peuple catholique s'affermir dans sa foi et en applique plus ou moins bien les préceptes dans la vie commune; l'autre est le mode d'existence adopté par les hommes et par les femmes particulièrement voués au service de Dieu et du prochain. Ces deux régions de la vie religieuse sont faites pour communiquer ensemble, car il est de l'essence du catholicisme que la seconde soit un réservoir d'où découlent les eaux destinées à alimenter et à féconder la première. Le lecteur l'a compris tout de suite, c'est de la seconde que nous entendons parler de préférence, puisque c'est elle qui, au moment présent, souffre le plus ostensiblement persécution. Mais parmi les assouplissements que le P. Faber, — après tant d'autres, — a loués dans l'Eglise, ne doit-on pas justement noter les modifications survenues dans les relations de ces deux mondes, le monde religieux laïque et le monde religieux proprement dit?

Ce n'est pas qu'il y ait ici une véritable nouveauté, mais il y a certainement progrès, du moins en France et dans quelques autres pays. Alors que dans plus d'une nation l'ensemble de la société croyante laisse encore ses prêtres et ses moines faire pénitence pour elle, faire la charité pour elle, nous avons vu chez nous s'établir un rapprochement et une sorte de collaboration entre laïques et religieux. Les monastères ne sont plus nécessairement tous, — il s'en faut, — des lieux où l'âme se retranche complètement du monde pour commencer tout de suite une vie toute spirituelle et presque céleste. Pour être secourue par des mains pieuses, l'infortune n'est plus obligée d'aller frapper à la porte d'un couvent à peine entr'ouvert. Ce n'est plus enfin dans ces couvents que s'accumulent des richesses, gagnées d'ailleurs, comme elles l'étaient, par

des défrichements, par des cultures dignes de servir de modèle à la civilisation naissante. Un des résultats les plus remarquables de la politique anticléricale a été la constitution de ces sociétés civiles où des laïques sont devenus les propriétaires, ou, — pour parler le langage technique du monde industriel, — les employeurs des religieux.

Est-ce là seulement un moyen, un artifice nécessaire pour faire échapper les œuvres catholiques à la spoliation légale? Il se peut que telle ait été l'origine; mais la suite, ce semble, a été autre. De ce concours imposé est résulté un rapprochement plus intime entre les deux éléments. Si ce n'est pas une collaboration, c'est un concours d'efforts tendant au même but et créant des résultats solidaires les uns des autres. Peut-être tel père de famille aurait-il été bien aise que la congrégation dont il avait entendu l'appel eût trouvé le moyen de faire tous les frais sans lui. Peut-être aussi la communauté aurait-elle souhaité que les incontestables droits des sociétaires pliassent un peu plus devant les convenances de l'œuvre et devant les méthodes de ceux qui en avaient la charge morale. Il n'est pas besoin de connaître à fond l'humanité pour pressentir, de part et d'autre, ces petits murmures et pour se les expliquer facilement. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que nulle part ils n'ont fait grand bruit et que la collaboration des laïques et des religieux a gagné sensiblement à la fin du dernier siècle. Les premiers ne se sont pas contentés d'une souscription ou d'une aumône. Entrés dans l'œuvre pour y surveiller leurs intérêts, ils l'ont défendue avec plus de suite auprès de leurs amis et auprès de l'opinion contre les projets du pouvoir. Quant aux seconds, peut-être y ont-ils gagné d'être moins étrangers au mouvement de ce monde pour lequel, en définitive, ils se dévouent, et ils y ont perdu jusqu'à cette apparence d'intransigeance qu'on leur reprochait quelquefois.

Cette tendance au rapprochement des deux personnels ne pouvait pas se faire sentir également ni de la même manière dans les différentes formes de la vie religieuse. Il n'est pas sans intérêt de se rendre compte ici de ces distinctions.

La vie contemplative ne comportait pas de grandes modifications, à cet égard surtout. Si elle a reçu quelques directions nouvelles, c'est d'ailleurs que l'impulsion est venue, et nous en dirons bientôt quelques mots.

Dans la vie active il en a été autrement. Passons rapidement en revue les œuvres enseignantes, les œuvres hospitalières et ce qu'on peut appeler, faute d'un terme plus précis, les œuvres d'intervention charitable dans les principales misères de ce monde.

Dans les œuvres enseignantes, la collaboration des laïques et des

religieux s'est manifestée à tous les degrés, dans l'enseignement primaire où la fondation des écoles libres, dans les grandes villes et surtout à Paris, a absorbé des sommes si considérables, dans l'enseignement supérieur, qui a réuni au sein de chaque université catholique un personnel mixte, dans l'enseignement secondaire enfin. Ici peut-être s'est-on un peu trop contenté de l'appel fait aux sociétés civiles devenues propriétaires des collèges. Une tentative un peu bruyante pour rajeunir l'enseignement congréganiste des jeunes filles par des emprunts faits aux méthodes universitaires n'a pas eu tout le succès espéré. La personne qui en avait pris l'initiative y avait mis un mélange assez curieux d'intelligence et de candeur. Elle avait oublié qu'au regard d'une politique fermement assise sur des principes qu'on n'ébranle pas impunément, on peut d'autant plus se permettre les nouveautés dans la pratique qu'on se les interdit plus sévèrement dans la théorie. Elle n'avait pas réfléchi qu'au point de vue du succès humain et social, il est toujours imprudent d'annoncer ce que l'on veut obtenir, quand on n'a pas en mains de quoi faire encore plus et encore mieux qu'on n'a promis. Enfin elle avait eu le tort d'admirer naïvement bien des choses dont elle paraissait faire la découverte, alors que les côtés faibles en avaient déjà été vus de plus d'un, et de dénigrer d'autre part avec excès celles à qui elle offrait son concours... pour les régénérer, disait-elle. Malgré tout, la meilleure preuve que l'idée première de la tentative était bonne, c'est que cette idée n'a pas été abandonnée : elle fait ailleurs son chemin prudemment, avec l'espoir justifié des progrès les plus consolants.

Les œuvres hospitalières avaient toujours consacré l'alliance du dévouement congréganiste et du dévouement laïque. Chassées des hôpitaux officiels, les Sœurs se sont offertes aux œuvres libres. Elles n'ont sans doute ni construit ni poussé à construire en trop d'endroits de vastes hôpitaux, sur lesquels un ministère quelconque aurait mis la main un jour ou l'autre. Pour les familles aisées elles ont ouvert des maisons de santé où les exigences de la chirurgie contemporaine sont plus sûres d'être respectées que dans les demeures les plus luxueuses. Puis, elles ont ouvert des dispensaires de quartier. Elles ont surtout organisé les soins des malades à domicile, par les Franciscaines, par les Petites Sœurs de l'Assomption, par les Petites Sœurs de l'ouvrier, par vingt autres congrégations locales ou régionales.

On essaie, en ce moment même, à Paris, de retrouver çà et là les membres souffrants des colonies provinciales. On s'efforce de les soustraire à l'émiettement, de leur épargner surtout le déclassement qui succède tant de fois à un séjour de quelque durée dans

les grands hôpitaux laïcisés. Or, en attendant qu'on puisse avoir des infirmeries ou de petites maisons de santé instituées par ces comités où la province se reconstitue dans la capitale, qui met ces comités charitables sur la piste des misères intéressantes? Qui va de porte en porte pour les reconnaître, pour les soigner, pour les soustraire enfin à cet isolement où la nostalgie devient si mauvaise conseillère? Les Sœurs normandes, les Sœurs aveyronnaises, les Sœurs bretonnes... campées dans ce but à Paris. Je n'ai pas l'intention de parler en détail de toutes ces œuvres ni de répéter les éloges mérités qu'on en fait si souvent. J'en cite seulement quelques-unes afin de rappeler comment le personnel de nos congrégations religieuses est depuis longtemps sorti du cloître pour aller au peuple et y aller en mêlant ses efforts à ceux de laïques dévoués : ce que les unes ne pouvaient point aisément faire, les autres le faisaient. Certes, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul pratiquaient depuis longtemps cette méthode. Elles n'ont faib'i ni dans leur héroïsme ni dans leur aptitude à varier les formes utiles de leur dévouement; mais elles ont vu sans jalousie se former à côté d'elles toutes ces troupes dressées à un service spécial en vue de besoins nouveaux.

De ce second groupe au troisième la transition est à peine sensible; car déjà ces hospitalières multipliées vont au dehors et se portent au-devant de ceux qui réclament leur charité.

Voici un fléau social sur lequel tout le monde est d'accord, c'est la mendicité des enfants. Une société toute laïque s'est constituée, il y a quelques années, pour essayer de le conjurer. D'excellents philanthropes, des hommes très instruits, des hommes éminents, des hommes très influents, des hommes disposant des faveurs du pouvoir et pouvant facilement faire un appel efficace, semblait-il, à l'infinité variété des interventions administratives, ont entrepris cette belle tâche. Ils se sont réunis de temps à autre, ils ont échangé des rapports très instructifs dont la suite forme un volume intéressant : mais enfin ils ont échoué radicalement. Après une existence assez courte et qui se prolongea même un peu dans une inaction pénible, la société finit, l'an dernier, par se dissoudre, reconnaissant publiquement qu'elle n'obtenait pas de résultats et ne voyait plus les moyens d'en obtenir. Un ordre religieux aurait-il pu, à lui seul, faire mieux? Avec un peu d'encouragement, ou plutôt avec une liberté moins parcimonieusement mesurée, oui, je le crois. Mais le fait positif est qu'à l'heure actuelle il n'y a dans Paris qu'une œuvre qui, luttant avec persévérance contre la mendicité des enfants, en sauve un certain nombre et prouve par là ce qu'elle pourrait faire avec des ressources plus étendues; c'est l'œuvre des petites mendiantes de la rue de la Santé et du Raincy. Or, elle a

voula avoir un directeur laïque; c'est, à l'heure actuelle, un ancien intendant général; il prend son rôle au sérieux, et, pour le savoir, on n'a qu'à consulter le personnel s'occupant des enfants mêmes, c'est-à-dire les Sœurs Franciscaines.

Contre le vagabondage des adolescents, Paris n'a vu également qu'une tentative suivie de quelques résultats : c'est celle de M. Henri Rollet, secondé par des religieuses du tiers-ordre régulier de Saint-Dominique et par des dames du monde : celles-ci viennent faire toutes les semaines le catéchisme préparatoire à la première communion.

S'agit-il de jeunes criminels de l'un ou de l'autre sexe; les ordres religieux ont offert au gouvernement même de collaborer avec lui, et le gouvernement a accepté, parce qu'il ne pouvait pas faire autrement. Qu'il cherche à se dégager de plus en plus, je l'ai montré souvent. Mais, en attendant que cette rupture soit complète, que font les communautés? Elles ont des comités paroissiaux et des sociétés de dames qui les aident dans l'œuvre extérieure du patronage. Souvent aussi elles ouvrent des maisons intermédiaires dont elles confient la direction à des laïques pour mieux acheminer leurs pupilles de la vie de recueillage à la vie libre¹.

Je pourrais continuer cette énumération longtemps encore. Ce que j'ai dit suffit à montrer comment la vie religieuse et la vie laïque (mais chrétienne) tendent à s'emprunter mutuellement des concours très pratiquement coordonnés.

*
*
*

La vie congréganiste a-t-elle été immobile dans ses relations avec ses chefs ecclésiastiques et dans sa vie intérieure? Ceci est beaucoup plus délicat. Il est permis cependant et très utile de noter deux mouvements, l'un émanant de Rome, l'autre partant des derniers ministères français et qui, malgré la modération si conciliante du Souverain Pontife, sont visiblement divergents.

Parmi les projets mis en avant pour régenter le peu qu'il voudra bien laisser subsister de nos ordres religieux, le gouvernement rappelle avec instance qu'il a inscrit, comme condition nécessaire d'une autorisation (douteuse d'ailleurs), l'acceptation complète de la juridiction de l'ordinaire. Il ne s'agit pas là évidemment du mode de juridiction qui existe déjà et du genre de relations dont presque tous les évêques autant que les congrégations se sont généralement bien trouvés jusqu'à présent. Il s'agit d'un resserre-

¹ J'avais décrit l'une de ces maisons dans un article du *Correspondant*. Grâce à l'autorité du recueil, la lecture de cet article fut presque aussitôt suivie de créations nouvelles.

ment beaucoup plus étroit, d'une sujétion plus entière et plus absolue de chaque congrégation à l'égard de son évêque.

Quelle paraissait être au contraire depuis quelques années la tendance des instructions et des directions de la Papauté? D'inviter à la concentration et à l'union un grand nombre de communautés vivant dans l'indépendance les unes des autres, et de ramener à l'unité du type primitif des variétés trop divergentes. Toujours prudente et sagement temporisatrice, la cour de Rome n'a point lancé à ce sujet d'appel solennel; mais il est notoire qu'elle a encouragé et conseillé un tel mouvement. Avec raison, est-il permis de dire. Une communauté purement diocésaine est plus limitée dans son recrutement, plus limitée dans son expansion¹, plus exposée à la routine, plus en danger de se voir compromise par quelque incident intérieur, par quelque choix malheureux ou par une disette accidentelle de sujets capables. Avec l'isolement produit par la juridiction toute épiscopale, rien de tout cela n'est réparable promptement. Dans ce système, enfin, chaque communauté se replie sur elle-même et substitue peu à peu aux grandes traditions de ses fondateurs de petites habitudes toutes locales nées d'influences personnelles ou d'amitiés particulières. Et pendant que la maison est en danger de s'affaiblir, les sujets risquent individuellement d'être moins libres: car, malgré les décrets les plus récents du Pape, l'autorité du chef étant plus concentrée est exposée à devenir plus absolue.

Les conséquences de l'isolement sont surtout graves, — et c'est là ce qui devrait toucher le plus les amis de notre puissance et de notre prestige, — en ce qui concerne l'expansion mondiale. Si certain évêque d'Angers qui, en 1830, prétendait assujettir complètement le Bon Pasteur à sa seule juridiction, avait eu gain de cause à Rome, comment la Mère Euphrasie Pelletier aurait-elle pu fonder les cent trente maisons qu'elle a jetées à travers les cinq continents comme une semence d'amour, d'admiration et de respect pour le génie charitable de notre pays? Et c'est ainsi pour tant d'autres congrégations qui peuplent tant de contrées de leurs créations enseignantes, hospitalières, agricoles, scientifiques, colonisatrices en un mot.

Donc, le progrès de la vie religieuse proprement dite au sein du catholicisme semble bien se dessiner de la sorte: mouvement extérieur d'expansion et de variabilité dans les efforts appropriés aux

¹ Il est évident que ce danger disparaît si l'on a en vue des besoins exclusivement diocésains. Alors le caractère restreint de l'œuvre se trouve être un avantage. Mais la même règle ne peut s'appliquer indistinctement à toutes.

besoins des temps et des lieux, — mouvement intérieur vers l'unité par le rapprochement de branches invitées à unir de nouveau leur vie à celle du vieux tronc commun. Mais dans ce rythme puissant de sa vie propre, cette portion si considérable de l'Eglise ne s'est donc point isolée, encore une fois. Elle a plus que jamais appelé à elle le concours de la société des fidèles; et là est bien la caractéristique de la phase contemporaine de l'évolution qui s'accomplit dans notre vie religieuse.

*
*
*

C'est cependant cette belle évolution que la force brutale vient traverser à coups de textes législatifs, de décrets, de circulaires, de menaces, le tout en contradiction avec les principes de 1789, avec l'esprit et même le texte du Concordat, avec les engagements enfin qui avaient servi à faire voter les lois les plus récentes.

Que vont donc devenir nos communautés auxquelles l'autorisation sera refusée et celles qui, tout de suite, ont cru devoir prendre sur elles de se dissoudre? Il ne s'agit point ici de faire la leçon à qui que ce soit. Mais la lutte n'est pas finie : on peut même croire qu'elle ne fait que commencer. Il est donc bon de réfléchir sur les incidents qui en ont marqué les débuts.

La plupart des catholiques auraient souhaité une tactique unique ou, du moins, une tactique suivie par la très grande majorité des congrégations. Cette tactique devait-elle être la résistance passive sur place? Devait-elle être le départ? Le départ en masse était impossible, pour plusieurs raisons qu'il est permis de considérer comme invincibles. D'abord, les œuvres de bienfaisance pouvaient-elles jeter sur le pavé leurs vieillards, leurs infirmes, leurs orphelins, les enfants qu'elles avaient arrachés au vice et à la misère? L'Etat, dit-on, en eût été fort embarrassé. A coup sûr, mais les pauvres abandonnés l'eussent été mille fois plus. L'Etat avait, quant à lui, bien des moyens de se tirer de la difficulté. Ces moyens étaient détestables, je l'accorde; mais en fait de mauvaises mesures et de mauvais expédients, en est-il à cela près? Aurait-il reculé, par exemple, devant un emprunt gigantesque, destiné à multiplier les établissements laïques et à improviser, dans les maisons confisquées, tout un personnel destiné à grossir le nombre des électeurs ministériels? Le public aurait gémi, mais finalement il aurait payé. Nous allons voir bientôt si ce n'est pas là le sort qui nous attend. D'autre part, les nations qui nous entourent ne sont pas toutes également accueillantes, et les ressources destinées au pain de l'exil ne sont pas illimitées. Donc, puisqu'une partie considérable des congrégations ne pouvait réellement pas quitter la France,

toutes (sauf un très petit nombre d'exceptions justifiées par des situations particulières) devaient rester, demander l'autorisation, puis, en cas d'exécution avec ou sans guet-apens légal (suivant l'expression de M. Aynard), faire appel à des courages dignes des courages bretons. Cela valait mieux que de s'envoler de droite et de gauche comme des bandes de pigeons effrayés du premier coup de fusil qu'ils entendent. L'esprit de résistance aurait grandi dans la lutte : l'imagination populaire s'en serait souvenue, et, — pourquoi ne pas avoir le courage de son opinion ? pourquoi ne pas dire tout haut la pensée de plus d'un ? — on aurait peut-être vu se justifier à nouveau la grande maxime de l'Eglise : *Sanguis martyrum, semen christianorum*.

Ce qui est fait est fait. Mais demain sera signalé, n'en doutons pas, par de nouvelles exécutions. Eh bien, nous ne pensons pas que pour les difficultés qu'elles vont créer, l'émigration soit la solution. Nous regrettons aujourd'hui que trop d'Alsaciens-Lorrains aient quitté les provinces arrachées à la France. Ce sont les plus Français qui sont partis. N'eussent-ils pas été plus utiles à la patrie mutilée et à son avenir en gardant une place destinée à être prise si vite par des immigrés ? Or, il est bien à craindre que l'émigration des religieux ne donne lieu plus tard à des regrets analogues.

Je sais bien qu'il faut tenir compte d'un certain nombre d'objections faciles à prévoir. On dira d'abord : « Mais ce n'est pas volontiers que nous allons partir, puisque l'on va nous dissoudre ; nous sommes donc des exilés, des bannis, tout ce que vous voudrez, mais non des émigrés, nous du moins qui ne sommes pas partis les premiers. Nous voulons cependant rester fidèles à nos vœux ; nous voulons demeurer groupés, puisque notre vocation a été précisément de vivre en commun, dans la compagnie les uns des autres, sous une même obédience. Dieu est partout et partout la prière s'élève jusqu'à lui. Nous prions donc pour notre patrie hors de chez nous comme chez nous, et notre prière aura le surcroît de mérite qui s'attache à un sacrifice accepté.

« D'ici là, nous ferons connaître et aimer la France, nous étendrons son influence, et, de notre côté, nous nous instruirons au contact de l'étranger. Après les décrets de 1880, un grand nombre de nos novices n'ont-ils pas tiré très grand parti de leur séjour en Angleterre ? Il en sera de même encore une fois. Pourquoi ne pas l'espérer ?

« Enfin, beaucoup d'entre nous ne sont-ils pas entrés dans la vie religieuse expressément pour travailler à la propagation de la foi et à l'évangélisation des infidèles ? Ceux-là ne changent donc rien à leur destinée. Ils seront seulement plus nombreux sur ce théâtre

qui les attendait les uns après les autres; quant à leurs séminaires et noviciats, ils les mettront où ils pourront, plus près sans doute des pays mêmes où les nouvelles recrues sont destinées à payer de leurs personnes. »

Toutes ces raisons sont spécieuses et quelques-unes très fortes. Aussi avons-nous dit simplement : l'émigration n'est pas *la* solution, ce qui est reconnaître qu'elle en sera peut-être une forcée dans quelques cas. Là, en effet, il faudra s'en rapporter en toute confiance au zèle éprouvé de nos religieux pour retirer de l'exil toutes les compensations qu'il est possible d'en retirer. Mais considérons qu'autre chose est une émigration à la fois partielle et régulière déversant sur le monde le surplus de nos vocations, entretenant des relations suivies entre la mère-patrie et les missions qui en émanent et qu'autre chose est un départ en masse. Le missionnaire, c'est avant tout l'envoyé du chef de l'Eglise universelle; mais c'était aussi l'envoyé de la France, et de là la grande situation de la Fille aînée. Des religieux simplement expulsés seront-ils encore ce qu'ils étaient auparavant? Obtiendront-ils encore le respect sur lequel ils pouvaient compter, par exemple, dans les pays musulmans où la politique les protégeait tout autant que la reconnaissance, réelle, on ne saurait le nier, pour les services rendus? Le fanatisme ne trouvera-t-il pas une fin de non-recevoir toute prête à leur opposer en leur disant : « Votre pays ne veut plus de vous; qu'est-ce donc que vous y avez fait, et comment pouvez-vous prétendre encore à la protection de ceux qui vous expulsent? »

Mais il y a à faire, ce semble, une autre réflexion plus grave que les précédentes. Notre pays était un foyer de propagande religieuse. Si le foyer s'éteint, que deviendra le rayonnement? Vous parlez d'évangéliser les infidèles; mais une grande partie de la France va certes avoir besoin d'être évangélisée à nouveau. Il y a environ une vingtaine d'années, je crois, un de mes compatriotes de Bourgogne, Mgr Laplace, évêque de Pékin, était de passage dans notre commun département; et, un jour, dans une réunion familière, il disait en riant : « Savez-vous que si cela continue, je vais être obligé de vous envoyer des missionnaires de Chine pour vous convertir. » Qu'est-ce qu'il dirait aujourd'hui? La même chose, sans doute, que m'écrivait, peu avant de mourir, un collègue et un ami bien cher. Il me parlait d'un jeune séminariste de Saint-Sulpice, et il me disait : « Il n'ira pas au loin..., en fait de sauvages, Paris lui suffit. » C'était, en effet, au moment du pillage de l'église de Saint-Joseph. Qu'on me permette de me répéter : lui aussi, que dirait-il à l'heure actuelle? Car enfin, le mois de septembre 1902 l'a démontré avec une richesse de faits véritablement

débordante, à lui seul Paris compte plus de modernes Apaches que les deux Amériques ne comptent encore de descendants des pauvres Apaches d'autrefois.

Un mal d'une autre nature se répand dans un grand nombre de nos campagnes; c'est l'affaiblissement du sens moral et l'indifférence croissante à tout ce qui n'est pas grosse jouissance du moment. On se met du côté du gouvernement parce qu'on voit bien qu'à cette condition tout est permis et qu'autrement tout est suspecté, inquiété et tracassé. Une bonne partie de la population, sans doute, se raffermît dans ses croyances à la vue des conséquences que produit l'abandon de la foi religieuse. Mais l'autre descend de plus en plus vers un matérialisme que la femme et même la jeune fille acceptent avec une insouciance inouïe. Le mariage a été ayili par la loi du divorce et encore plus par l'application qui en est faite. Aussi voit-on dans certains villages une sorte de promiscuité bestiale. Les femmes ne sont plus touchées du désordre de leurs maris; la réciproque est vraie quelquefois. Des pères et mères de famille poussent leurs filles à des bals publics où l'on n'a laissé rien à désirer à la débauche précoce. On voit des fils se disputer l'héritage de leur père alors que celui-ci est encore à l'agonie, et se battre devant lui avec une telle violence qu'ils roulent l'un et l'autre sur le lit même du mourant. Les représentants de l'autorité, ceux qu'on craignait le plus autrefois, — car on voyait en eux non seulement la loi, mais la conscience en uniforme, — ont reçu l'ordre de ne pas faire d'affaires, si ce n'est, bien entendu, aux congréganistes et à leurs amis. Donc, en dehors des temps d'expulsions ou de grève trop violente, ils se livrent à tous les agréments, un peu pimentés, de la vie champêtre; ils donnent l'exemple de ces fraudes diverses qu'ils devraient empêcher ou réprimer, et enfin maraudent largement sur d'autres terres encore que celles où l'on prend des lièvres au collet. Attribuer à cette fraction de la population des idées et des passions proprement politiques est une de ces naïvetés qui font bien rire les spectateurs tant soit peu renseignés. La politique des meneurs, qui savent ce qu'ils veulent et ce qu'ils font, oui, celle-là est bien la cause de cet avilissement; mais ce semblant de politique vague et inconsciente de la masse docile, cette tactique grossière qui consiste uniquement à se laisser toujours pousser de plus en plus à gauche, elle n'est que l'effet de cet abandon de tout scrupule, de toute justice et de tout respect. Dans un de ces milieux si compromis, faites venir un conférencier qui discute doctement sur les intérêts et sur les droits, on l'écouterait d'une oreille distraite, sans le comprendre. Réussissez, — on le pouvait encore ces années dernières, — à leur faire

écouter des religieux qui ne feront pas, même de loin, la plus légère allusion à la politique, mais qui, rétablissant à leurs yeux étonnés la vérité du dogme catholique, leur rappelleront comment l'idée de Dieu est une condition de la bonne éducation des enfants, de la paix des ménages, de l'honneur des filles, de la dignité de la vieillesse, du calme de la mort ; six mois après le Conseil municipal radical-socialiste-franc-maçon sera renversé ¹.

Celui-ci essaie-t-il une revanche et fait-il venir quelque orateur à son tour, on voit paraître sur les tréteaux d'un café une figure d'échappée de Saint-Lazare. La présidence de la réunion est donnée à ce qu'on a pu trouver de plus libre, sinon dans la « pensée », au moins dans les mœurs. Alors, une heure durant, les pauvres gens entendent démontrer, d'abord que Dieu n'existe pas, et ensuite qu'il faut se révolter énergiquement contre lui. Est-ce là un pays à abandonner à lui-même ? Est-ce là un pays qui puisse impunément donner à tous les autres le meilleur de son apostolat ? Ne mérite-t-il pas au contraire que les âmes religieuses sacrifient tout ce qu'elles pourront de leurs préférences et de leurs plus belles traditions pour aviser à la tâche urgente de restaurer en lui le christianisme ?

*
*
*

Les éléments, certes, ne manquent pas. Des deux formes du dévouement catholique dont nous parlions tout à l'heure, le dévouement congréganiste et le dévouement laïques, le premier est menacé dans sa liberté plus que jamais ; mais, Dieu merci, le second est en mesure d'échapper, et, depuis une année surtout, il a agi.

Dans un milieu que je viens de dépeindre sous des couleurs vraies, mais peu riantes, on a vu, je ne dirai pas des audaces, mais des initiatives et des courages qui ont donné des résultats exemplaires. Des demoiselles de familles bourgeoises ne se sont pas contentées de recueillir des souscriptions, elles ont fait plus et mieux : elles se sont rendues elles-mêmes dans les villages, dont l'appoint donné ou refusé à la cause maçonnique, devait déterminer la victoire ou la défaite. Elles ont été de maison en maison, et elles ont modifié la majorité de manière à faire changer la députation de l'arrondissement. Ces efforts-là ont été faits en cent endroits, et ils seront renouvelés, car il faut bien se persuader que, plus faciles, en définitive, que les gros dons pécuniaires, ils rendent incontestablement plus de services.

Le gouvernement osera-t-il fermer les établissements créés pour les malades ? On ne peut répondre de rien. Il y a cependant quel-

¹ Après avoir fait inutilement courir le bruit que les missionnaires avaient été arrêtés pour actes criminels, à leur sortie du pays.

ques chances pour que, provisoirement, la plupart de ces fondations subsistent encore. Ce n'est donc pas de ce côté-là qu'il est le plus urgent d'aviser. Le cas échéant, les exemples donnés depuis longtemps par des veuves vivant dans le monde (j'ai nommé les Dames du Calvaire) ne seront certainement pas perdus.

A l'heure tout à fait actuelle, n'avons-nous pas dans l'élan des insitutrices volontaires le gage inattendu d'un zèle aussi précieux? Il est acquis que, malgré son esprit de persécution, le gouvernement n'ose point pousser l'arbitraire à l'égard des congrégations dissoutes au delà de l'interdiction d'enseigner dans l'endroit même où était l'école frappée. Ceux et celles qui étaient hier, ceux et celles qui allaient être demain des congréganistes seront légion. C'est une force qu'il importe de ne pas laisser se perdre en l'abandonnant à l'inspiration ou à la fantaisie individuelle.

Mais l'enseignement libre retiendra-t-il longtemps celles qui viennent de se faire inscrire ainsi les premières? Il faut tenir compte des intérêts, des liens de famille, de toutes ces nécessités enfin dont elles viennent de subordonner les exigences à la noblesse de leur pieux désir. Quoi qu'il arrive par la suite, elles auront rendu un service immense; elles auront ouvert la brèche et planté le drapeau. Les suivront celles qui se sentent une vocation et veulent tourner correctement les difficultés du moment. Les sectaires verront s'il est plus facile de venir à bout d'une personne libre, usant du droit commun, que de congrégations obligées à mille ménagements dans l'intérêt de la communauté tout entière.

A ce sujet, M. Clémenceau devrait bien raconter à M. Combes ce que le hasard me permit d'entendre de sa bouche même en une réunion « choisie »¹. En 1871, M. Clémenceau était adjoint au maire de Montmartre. A peine installé « par délégation du peuple », il avait pris la résolution de séparer l'Eglise de l'Etat, à Montmartre, — je ne fais que résumer son récit, débité de très bonne humeur, et je lui laisse la responsabilité de certains détails. — Il commença donc par les écoles, et s'en fut tout de suite chez les Frères pour leur annoncer que dorénavant le catéchisme ne devrait plus ni s'enseigner ni se réciter ailleurs que dans les églises; à l'école, c'était une perte de temps et un outrage à la neutralité. « Monsieur l'adjoint, répondit (paraît-il) le cher Frère, il est certain que M. le curé et MM. les vicaires font le catéchisme beaucoup mieux que nous. En nous abstenant, nous leur donnerons un surcroît de travail, mais ils ont assez de dévouement pour l'accepter, et ainsi nous ne porterons pas tort à nos enfants. Nous

¹ Etaient présents MM. Floquet, Goblet et cinq ou six autres hommes politiques.

allons donc nous conformer à vos ordres, et nous emploierons le temps du catéchisme à d'autres exercices. » Bon début ! se dit la future terreur des ministères opportunistes. Et il alla aussitôt frapper à la porte d'une vieille demoiselle qui tenait école. Il lui répéta son boniment. Mais il s'était à peine expliqué qu'il recevait une réponse d'une autre sorte. « Monsieur, dit en se redressant la pauvre laïque, sachez bien que si vous voulez m'empêcher d'expliquer le catéchisme, il faudra que vous me tuiez !... etc. » Sur ce, M. Clémenceau battit en retraite, rentra dans sa mairie et abandonna sa campagne de laïcisation. Quant à moi, je ne veux pas conclure de cette histoire que les institutrices laïques enseigneront mieux la religion que les congréganistes, mais enfin elles se gêneront beaucoup moins pour dire à leurs élèves une bonne partie de ce qu'elles pensent, et elles ne feront qu'user de leur droit.

Pour la formation, bonne ou mauvaise, de l'enfance, l'école n'est pas tout. C'est dans les années qui la suivent immédiatement que l'élève, ou abandonné à lui-même (car la famille d'aujourd'hui est trop occupée hors de chez elle pour pouvoir achever de l'élever), ou soutenu par un patronage intelligent et cordial, prépare sa véritable destinée. Le plus grand tort de l'école neutre a été jusqu'ici, non de donner aux enfants des idées vraiment corruptrices ¹, mais de ne pas leur donner d'idées du tout sur les choses que nous, chrétiens, nous considérons comme essentielles. Son crime, c'est de lancer les adolescents dénués de toute aide morale habituelle dans un milieu où les dangers se multiplient et se parent de tout ce qui peut séduire les sens et l'imagination de natures précoces. Si l'on avait à choisir entre des écoles religieuses suivies d'un délaissement complet ou des écoles laïques suivies d'un patronage bien dirigé, je n'hésiterais pas pour ma part, et c'est la seconde solution que je préférerais. Je n'étonnerai ici, j'en suis sûr, aucun de ces prêtres et de ces admirables étudiants, et de ces vaillantes jeunes filles qui, dans nos grandes villes, ont créé tant de patronages, destinés, la plupart du temps, aux enfants des écoles laïques. Voilà donc une tâche qui s'impose comme plus urgente que jamais et pour laquelle, grâce à Dieu, nous sommes préparés.

Nous le sommes aussi pour plus d'une intervention se greffant sur le patronage, offrant à ceux-ci les moyens d'acquérir une instruction complémentaire, proposant à ceux-là des exercices de piété qui entretiennent le feu sacré, agissent par l'exemple, fortifient les sentiments religieux par l'abolition du respect humain, par la confiance que communique le sentiment d'une union dont

¹ Depuis un an ou deux, il y a de graves réserves à faire pour les jeunes adjoints surtout. Ceux-là se mettent à enseigner positivement le mal.

l'amour de Dieu et du prochain forment l'indestructible ciment.

Dans les constructions déjà si puissantes de cette complexe entreprise, les ordres religieux nous ont été d'un secours inappréciable. Supposons qu'ils soient en grande majorité bannis ou dissous, quel est notre devoir? Avant tout, de ne pas oublier leurs bienfaits et de ne pas croire que le monde catholique soit appelé à ouvrir sans eux, et, à plus forte raison, contre eux, une ère absolument nouvelle. S'il en est qui restent parmi nous, soutenons-les comme des corps d'élite représentant les traditions. Avec ceux qui les guident, entretenons, où qu'ils soient, des relations qui nous permettent de profiter de leur expérience et de leurs vertus. Croyons que, dans l'avenir même, la société aura toujours besoin de ces hommes et de ces femmes abandonnant tout, soit pour la prière, soit pour la charité active et complètement désintéressée. Restons convaincus que, pour un certain nombre de ces natures, il sera toujours utile de pouvoir se réserver des séjours où tout les confirme dans leur vocation disciplinée. On n'abolit pas à volonté vingt siècles d'expérience religieuse; on ne refait pas à sa fantaisie ce qu'a fait l'Eglise catholique.

Mais ceci bien entendu, comment suppléer à ce qui risque si fort de nous manquer demain? C'est là la question la plus délicate; mais la difficulté, loin de nous conseiller l'abstention, nous commande un effort méthodique et surtout persévérant.

Voyons d'abord ce que nous avons. Les tiers-ordres ne sont pas d'hier, ils ont déjà fait beaucoup pour le salut de la chrétienté. Écoutons leur historien : « L'Eglise, violemment attaquée par de nombreux ennemis, subissait, dans une partie de la France et de l'Italie, une persécution déclarée : les temples étaient profanés, le service divin interrompu, les prêtres poursuivis et massacrés, les monastères dévastés, les fidèles obligés de se soustraire par la fuite ou l'apostasie aux plus indignes traitements; et l'hérésie triomphante des Albigeois, envahissant tout le midi de la France, menaçait la société de la livrer aux doctrines infâmes et subversives du manichéisme... La spoliation des biens ecclésiastiques avait réduit le clergé à la misère et soulevé contre lui les haines implacables, parce qu'elles étaient intéressées, de ceux qui l'avaient dépouillé¹... C'est dans le but de résister à l'oppression que saint Dominique institua une association composée d'hommes *vivants dans le monde*, mais fermes dans la foi, qui s'engageaient

¹ C'est ainsi qu'au cours du dix-neuvième siècle, les haines d'une trop grosse partie de la nouvelle bourgeoisie française ont été entretenues par le souvenir (mêlé de remords et de crainte) de la vente des biens dits nationaux.

à défendre la liberté de l'Eglise par tous les moyens en leur pouvoir, par leurs prières, leurs aumônes et leurs bonnes œuvres. Le saint avait tracé pour cette société nouvelle qui n'était ni le monde ni le cloître, et qui participerait de l'un et de l'autre, des règles appropriées à sa double destination et qui en assujettissaient les membres à des pratiques de piété et de mortification religieuse *compatibles cependant avec les devoirs ordinaires de la vie domestique et civile.* »

Telle fut l'origine des tiers-ordres, dont les règlements ont pu être remaniés plus d'une fois pour répondre aux exigences des temps. Ils se développèrent à un point tel que Pierre des Vignes, chancelier de l'empereur schismatique Frédéric II, pouvait écrire à son maître : « Les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs se sont élevés contre nous, et voilà que, pour énerver encore plus notre puissance et nous priver du dévouement des peuples, ils ont créé deux nouvelles fraternités, dans lesquelles ils admettent si universellement les hommes et les femmes qu'à peine se trouve-t-il une personne qui ne fasse partie de l'une ou de l'autre et dont le nom n'y soit inscrit. »

Rappeler ces souvenirs, n'est-ce pas, dira-t-on, désigner d'avance ces unions à quelque accès nouveau de fureur légiférante ou de délire interprétatif par voie de circulaire? La réponse est facile. D'abord, les innombrables éditions des *Manuels* des Frères et Sœurs des tiers-ordres font, à n'en pas douter, le plus incontestable ornement de la bibliothèque officielle à la direction des cultes. Puis si, pour nous servir d'une arme utile, nous attendions que le pouvoir nous en garantisse l'usage, autant vaudrait tendre le cou tout de suite. Récemment, je le sais, à une personne faisant sa déclaration pour l'ouverture d'une école libre, le plumiériste chargé de lui délivrer le récépissé lui posa cette question : « Etes-vous d'un tiers-ordre? » Il a même ajouté, paraît-il : « Etes-vous enfant de Marie? » et il a déclaré qu'être mère de cinq enfants n'était pas du tout une garantie de laïcité.

Souhaitons à ce zélé fonctionnaire d'être bientôt nommé officier d'académie, car il le mérite. Mais enfin, on n'en est pas encore venu à tirer de la déclaration des Droits de l'homme la nécessité, pour des personnes vivant dans le monde, exerçant une profession, usant de tous leurs droits civils et politiques, de rendre compte à l'Etat de leurs relations et de leur manière de prier. Le jour où l'on en sera là, eh bien! nous le verrons et nous aviserons. En attendant, il faut être convaincu que la prudence ne commande pas d'avoir peur et encore moins de paraître avoir peur.

Les tiers-ordres connus du monde entier sont-ils le seul mode

d'association où puissent entrer utilement ceux qui vont voir se fermer devant eux tant de portes conventuelles? D'un côté, la loi Waldeck-Rousseau, si dure pour les congrégations, n'a pu priver les laïques du droit de former des associations même religieuses. Il faut donc savoir se servir de cette loi; car, sous ce rapport, au témoignage des gens les plus compétents, elle réserve des trouvailles ou des surprises heureuses à ceux qui se donneront la peine de chercher. D'autre part, la souplesse de la direction et de la discipline catholiques permet bien des formes d'unions et de concours.

On a jugé jusqu'ici qu'il était bon d'avoir à respecter et à honorer des costumes spéciaux. Peut-être en a-t-on quelque peu abusé. Peut-être le désir de bien marquer sa personnalité religieuse et de multiplier les ornements symboliques a-t-il inspiré des inventions un peu enfantines et ayant le tort de trop attirer l'attention des malveillants. Mais enfin, il n'y a rien là d'essentiel. Tout le monde le sait, le costume des Franciscains était simplement le costume de certains paysans italiens du moyen-âge; le costume des Filles de la Charité était celui de la femme bourgeoise au temps de la Fronde. Il n'est pas jusqu'au vêtement des Carmélites qui, au cours d'une excursion dans des parties plus retirées de l'Espagne, n'apparaisse comme assez peu distinct, en somme, de l'habillement féminin tel qu'il pouvait être autrefois dans la Castille. La mode a subi dans le monde des changements fréquents; les moines n'en sont pas responsables, et leur fidélité aux usages contemporains de leurs fondateurs ne mérite pas d'être interprétée comme une rupture si intransigeante avec la société de leur époque. Donc on comprend très bien que des personnes désireuses de mener une vie conforme à leur conscience et dont ils n'ont de compte à rendre à personne, prennent cependant le costume de tout le monde. Les anticléricaux du jour paraissent attacher une grande importance à ces marques extérieures d'une manière de sentir et d'une manière de vivre qui les choquent. Si, — principe mis à part, — on leur fait cette concession, n'est-il pas juste qu'elle soit payée de quelque avantage? On comprend à la rigueur que ceux qui s'habillent d'une façon particulière s'entendent dire : « Vous vous dénoncez vous-mêmes comme une des congrégations que nos lois récentes ont visées. » Mais les autres qui circulent, comme tout honnête citoyen dans nos rues et offrent leurs services à qui les veut, ne sauraient être inquiétés sans une inquisition préventive absolument arbitraire.

Cherchera-t-on s'il y a entre ces personnes quelques liens, si quelques-unes d'entre elles habitent ensemble, si elles travaillent à une même œuvre? Mais tout cela existe entre des gens qui ne

forment même pas une association, au sens juridique. Tels les élèves internes des écoles normales de l'Etat (qui ont pris l'engagement de servir l'enseignement public pendant dix années); tels ceux de leurs professeurs, directeurs et économes qui vivent ensemble dans l'établissement; tels les vicaires d'une paroisse qui habitent le même presbytère et y ont une table commune. Mettons que ce soient là des associations; en tous cas, elles sont légales. Pourquoi donc ne verrions-nous pas des jeunes filles indépendantes se préparer ensemble à l'enseignement chrétien dans une même école normale libre et quelques-unes d'entre elles partager ensuite le soin d'un même enseignement dans une école primaire ou secondaire? C'est évidemment dans ce sens que les amis de l'enseignement et des œuvres catholiques doivent travailler sans relâche. Quant à assurer à ce personnel tout ce qu'il réclame d'esprit de suite, de discipline et de bonne entente, il me semble que l'Eglise, avec l'organisation de sa vie séculaire et ses méthodes si éprouvées, n'a plus à en chercher les moyens.

Ces moyens seront-ils certains engagements¹ et, pour dire le mot, certains vœux? Mais depuis que le catéchisme se distribue et se récite, tout chrétien sait qu'une personne individuelle, vivant dans la société laïque, ressemblant enfin à tout le monde dans tout ce qui regarde la loi civile, est toujours maîtresse de s'engager elle-même par un vœu dans le for intérieur de sa conscience. Qui peut lui en demander compte dans l'Etat? Qui a le droit de s'enquérir auprès des gens s'ils ont les mêmes jours de jeûnes ou les mêmes jours de bombances, les mêmes soirées aux Français et à l'Opéra ou les mêmes heures d'adoration dans une église et les mêmes heures pour les visites des pauvres?

Supposez que les membres des sociétés de Saint-Vincent de Paul se laissent persuader qu'ils doivent s'engager à la régularité de leurs réunions et de leurs visites par des vœux positifs, en quoi deviendraient-ils une congrégation ou représenteraient-ils, par fraude, une congrégation disparue? On serait bien embarrassé de le leur prouver, à ceux qui resteraient d'ailleurs, l'un ingénieur, l'autre médecin, celui-ci avocat, celui-là négociant. Ce n'est ici sans doute qu'une hypothèse et une hypothèse dont la réalisation

¹ Au moment où j'écris ces lignes, on me fait l'honneur de me demander mon concours pour une société antialcoolique, dont S. Em. le cardinal Langénieux est président d'honneur; une des conditions, — et elle est, m'assure-t-on, inexorable, — est de prendre et de tenir l'engagement de ne jamais faire usage de boissons distillées. Serait-ce là un vœu? Et la société mériterait-elle donc d'être dissoute comme une congrégation déguisée?

ne paraît pas réclamée. Mais il ne manque pas de célibataires des deux sexes qui pourraient s'en inspirer utilement. Qui les empêcherait d'adopter pour devise cette parole du Christ dans saint Jean : « Je ne demande pas qu'ils soient séparés du monde, mais qu'ils soient préservés du mal... » Il est permis d'ajouter : « Et qu'ils travaillent à en préserver les autres ». Pour des chrétiens restant dans leur famille, que de tâches à accomplir tous les jours et auxquelles suffirait certainement le temps qu'on cesserait de perdre en agitations convenues, factices... et ennuyeuses ! Rechercher les enfants qui n'ont pas été baptisés ou qui n'ont pas fait leur première communion, offrir à leurs parents des facilités qu'ils ignorent ou méconnaissent, faire le catéchisme ou en compléter la connaissance... Je m'arrête, tant ces bienfaits et une foule d'autres analogues sont connus... Il n'est nullement interdit de les multiplier.

N'y aura-t-il aucune difficulté grave ? Hélas ! en général, ce qu'il y a de plus difficile au monde, c'est de faire le bien. Qui ne le sait ? Au programme qui vient d'être esquissé on peut particulièrement objecter que beaucoup de jeunes gens et surtout de jeunes filles de situation médiocre, ayant à peu près renoncé à toute profession lucrative, n'auront pas, pour cette existence de dévouement, les ressources de la vie de communauté. Assurément ! Et c'est là ce qui, — quoi que nous fassions, — rend la persécution d'aujourd'hui si barbare dans tous les sens du mot ! Mais alors, c'est le cas de s'ingénier plus que jamais à triompher de la difficulté. Pourquoi ces jeunes filles riches, désormais empêchées d'entrer comme elles le faisaient dans ces congrégations maintenant dissoutes ou exilées, ne s'adjoindraient-elles pas des compagnes ? Aucune loi ne leur défend d'avoir trois, quatre « officieuses », comme on disait sous le Directoire. Aucune loi, j'imagine, ne peut les empêcher de traiter comme elles l'entendent leurs demoiselles de compagnie, femmes de chambre, lectrices ou intendantes. Nous sommes en démocratie et sous un régime égalitaire. Pourquoi donc les compagnes choisies ne se donneraient-elles pas aux mêmes œuvres de prière ou de charité ? Qu'on le sache bien, ceci n'est pas une utopie.

Nous avons tous vu des religieuses apportant à leurs congrégations de belles dots ; nous en avons vu quelques-unes consacrer ces dots à l'érection d'une belle chapelle, à l'entretien d'un luminaire somptueux, bref, à tout ce que j'appellerai le luxe de la dévotion. Je ne les en blâme pas. Tout ce que l'économie politique allègue en faveur des différentes formes du luxe soit privé, soit public, peut se dire de celle-ci, et elle ne serait pas embarrassée pour faire valoir d'autres justifications. Mais enfin ce n'est peut-être pas trop le moment de faire des générosités de cette nature : celles que

nous venons d'indiquer les remplaceraient avec avantage.

Serait-ce maintenant une utopie que de dire ce qui suit? Jusqu'ici on a considéré avec une certaine défiance une personne qui, étant entrée dans la vie religieuse, en sort définitivement : elle a toujours plus ou moins la réputation d'une désfroquée. C'est une des nombreuses hypocrisies du monde. Pour savoir si cette réputation est méritée, il faudrait connaître les motifs intérieurs de chacune, et il est évident qu'on ne le peut pas. Un tel argument est surtout téméraire depuis que les communautés ne connaissent plus guère que des vœux temporaires, au moins pendant une longue suite d'années. Mais il le deviendra plus encore, s'il est possible, quand l'exil, quand la spoliation sous prétexte d'impôt, quand la tracasserie tyrannique sous prétexte d'inspection, auront obligé l'Eglise à inventer de nouvelles formes intermédiaires entre la charité isolée de chaque laïque et une vie de communauté perpétuelle. Dès lors, pourquoi des jeunes filles, n'ayant pas du tout renoncé à se marier à un âge raisonnable, ne s'imposeraient-elles pas à elles-mêmes l'engagement de concourir d'une certaine manière aux œuvres de l'Eglise pendant trois, quatre ou cinq ans? Ce serait pour elles une sorte de « service » catholique, analogue au service militaire que leurs frères accomplissent avant de pouvoir disposer librement d'eux-mêmes.

Je crois qu'il y a quelque part des jeunes gens qui, avant, — ou peut-être après, — ce service patriotique, se sont imposé une tâche spéciale, une règle particulière, une méthode de vie et même, — ce qui est plus audacieux, — un costume. On dit qu'ils servent de jeune garde, libre et laïque, à une œuvre qui n'est ni moins libre ni moins laïque. On dit qu'ils ont un aumônier et qu'ils ont même à faire des vœux surrogatoires pour le temps que durera leur mission volontaire. Or, rien de tout cela ne les empêche d'être de véritables étudiants en lettres, en droit, en médecine, et rien de tout cela ne les empêchera de se classer dans la société proprement dite. Il n'y a donc rien d'impossible à ce que cet exemple soit imité.

A ces métamorphoses partielles de la vie religieuse, y aurait-il des avantages de nature à consoler sérieusement l'Eglise?

Peut-être y aurait-il d'abord celui-ci, de renforcer la vie paroissiale : elle n'est pas sans en avoir quelque peu besoin. Certes, je ne méconnais pas ce que l'énormité des paroisses urbaines, comptant jusqu'à cinquante ou soixante mille âmes¹, réclament de chapelles de secours. D'autre part, il est des œuvres qui aiment

¹ Saint Ambroise en a même quatre-vingt mille.

à être chez elles et qui doivent s'en trouver réellement bien. Mais il est certain aussi que le centre de la vie catholique doit être avant tout dans la paroisse et que c'est de là que part, quand on le veut bien, l'action destinée à ressaisir et à garder le plus sûrement les familles populaires. En définitive, il faut aujourd'hui rappeler aux masses le chemin de l'église où l'on se marie, où l'on baptise les enfants, où ils font leur première communion : c'est là que le père, la mère et les enfants peuvent être le moins déshabitués de venir ensemble, ce qui est le fondement sur lequel tout le reste, si bon qu'il soit, doit être nécessairement édifié. Or, si ces associations pieuses évitent, comme elles seront bien obligées de le faire, tout ce qui les exposerait à passer pour des congrégations défendues, n'est-ce pas dans la paroisse, autour de son curé, qu'elles grouperont le mieux leurs efforts ?

Elles pourront rendre un autre service. Il y a environ cinq ou six ans, un Chartreux du nord de la France publiait une petite brochure qui fit quelque bruit. Elle était intitulée : *A reculons!* L'auteur s'efforçait de démontrer que la charité contemporaine tournait le dos à la vérité en multipliant ses secours sous une forme qui désagrégait les familles. A chaque difficulté, assistance et bienfaisance intervenaient pour élever, pour garder, pour instruire, pour soigner, pour corriger séparément des enfants dont les parents n'avaient plus dès lors à s'occuper. Il ajoutait que la charité catholique avait fait à cet esprit du siècle beaucoup trop de concessions...

Ici, je le sais, ces critiques n'étaient pas sans appeler quelques réponses contenant plus que des excuses. On pouvait objecter que la charité n'était pas toujours libre de ses méthodes et que, lorsqu'elle trouvait la famille déjà dissociée par des conditions économiques, sociales, politiques, nées elles-mêmes d'une longue série de circonstances complexes, il fallait bien aller au plus pressé et ne pas pousser, par le refus intransigeant d'une aide imparfaite, à une désagrégation plus grave encore. Mais enfin le cri d'alarme était utile et il y a lieu d'y faire droit, autant que possible. Ne sera-ce pas en tenir un compte équitable et efficace que de disséminer dans les paroisses bien des dévouements cessant de se concentrer dans l'intérieur de communautés fermées ? Il est impossible, par exemple, de ne pas avoir des orphelinats. Mais pour lutter contre les accaparements et surtout l'oppression de l'assistance publique, il est urgent d'avoir des comités, paroissiaux dans les villes, cantonaux dans les campagnes, qui organisent un placement familial libéré de toutes les infamies de l'heure présente¹.

¹ Je me permets de renvoyer sur cette question à un volume que je vais

Si l'on applique cette méthode par laquelle des associations laïques ou semi-laïques monteront la garde en l'absence des vieilles communautés, peut-être trouvera-t-on des organisations qui mériteront de survivre. Il arrive souvent qu'une institution imaginée pour tourner une difficulté est trouvée bonne et qu'on la conserve, même quand le péril qui avait contraint à l'inventer est momentanément écarté. En mettant tout au mieux, l'Eglise ne cessera jamais d'être périodiquement méconnue, jalousée, inquiétée, persécutée. Ce qu'elle aura expérimenté avec succès dans l'une de ces périodes, elle fera bien de l'entretenir et de le perfectionner en vue des suivantes, car elles ne sauraient lui manquer. Dans l'intervalle, elle évitera même ces légers abus et ces apparences d'une séparation systématique d'avec la société laïque, qui leur valent souvent quelques ennemis, — plus ou moins déguisés, — de plus. L'ennemi éternel, l'ennemi déclaré lui en veut singulièrement de s'être déjà lavée de ce reproche et d'avoir en même temps mis des obstacles redoutables à la confiscation pure et simple par ces alliances dont nous parlions au commencement de cette étude. Raison de plus pour persévérer dans cette méthode!

Après Iéna, Napoléon voulut empêcher la Prusse de préparer, de méditer même une revanche. Il lui interdit d'entretenir plus d'un petit nombre, fixé par lui, de corps d'armée permanents. Pour remplacer ceux des soldats de métier qui allaient lui manquer, que fit la Prusse? Elle inventa sa landwehr, composée de soldats restant dans leurs foyers, mais prêts à se laisser encadrer pour la défense de la patrie. C'est avec cette organisation qu'elle a vaincu à Leipzig et à Waterloo. Puisque nous avons les éléments nécessaires, préparés de longue date par la collaboration croissante d'un grand nombre de congréganistes et de laïques, ayons donc, nous aussi, une landwehr catholique. Faisons-la de plus en plus solide; et comme la Prusse a gardé la sienne qui l'a conduite, hélas! à Sadowa et à Sedan, ainsi l'Eglise de France trouvera peut-être bon, même plus tard, de diminuer quelque peu son ancienne armée permanente, c'est-à-dire ses communautés fermées, et d'entretenir sur un très bon pied son armée de réserve, plus mêlée à la vie extérieure de la nation.

Henri JOLY.

donner dans quelques jours, à la librairie Lecoffre, sous ce titre : *De la corruption de nos institutions.*

LA QUELLE ?¹

VII

Angelotti n'était pas content. Les affaires du prince Montecorvello ne prenaient point mine de s'arranger. Elles traînaient, et le pauvre Angelo commençait à en concevoir de l'inquiétude, d'autant plus que, ces derniers temps, le prince était devenu invisible, — pour son bailleur de fonds, au moins. — Malgré son adresse et son activité, Angelo ne pouvait parvenir à mettre la main sur lui pour l'acculer à une explication décisive. Se présentait-il au palais Montecorvello, de si bonne heure qu'il fût, le prince était déjà sorti. Et, dans la journée, aucune chance de le rencontrer par hasard, car Angelotti ne fréquentait pas le monde élégant où le prince passait sa vie. Ou plutôt, il n'y fréquentait pas aux mêmes heures, car Angelotti le connaissait aussi, ce monde, et par ses petits côtés, mais on ne le recevait que par la petite porte, celle des clients et des créanciers.

Il savait pourtant par sa police secrète que, durant les semaines précédentes, le prince avait piloté la baronne et M^{lles} de Verneuil à travers les galeries du Vatican. Il savait encore que, depuis les premiers beaux jours, il avait emprunté un cheval de sang à l'un de ses amis et suivait régulièrement les courses auxquelles les jeunes Françaises prenaient part en voiture. Il savait bien d'autres choses encore; par exemple que, depuis l'apparition du brillant et chaud soleil de mars, la baronne avait changé ses heures de réception; qu'elle ouvrait à présent son salon à deux heures et qu'elle avait fait dresser une tente vaste et coquette dans le petit parc, sur la pelouse; qu'on y jouait au tennis, et que le prince Montecorvello y passait des heures, accueilli toujours avec une courtoisie sympathique.

Angelotti avait donc tout lieu d'accuser le prince si les choses ne marchaient pas de façon plus rapide; d'autant qu'il n'avait plus

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 octobre 1902.

l'excuse de pouvoir alléguer qu'il ne savait pas laquelle choisir entre les deux cousines. Depuis une bonne quinzaine, il n'existait plus de doute à ce sujet : de tous côtés, on assurait que M^{lle} Nellie de Verneuil était l'héritière de plusieurs millions d'origine américaine... Qu'attendait donc don Cesare? S'imaginait-il, par hasard, que cela durerait longtemps encore et qu'Angelotti serait à perpétuité l'intendant des Montecorvello, travaillant sans relâche pour fournir indéfiniment au luxe de leur descendant ruiné?

Angelotti se disait tout cela en entrant vers quatre heures du soir à sa banque. Elle était installée dans une maison noire et d'aspect sordide, dans un vicolo, non loin du borgo Vecchio.

— Quoi de nouveau aujourd'hui, Tomaso? dit-il en entrant à un vieux caissier au visage glabre, assis à un bureau dans une pièce petite, sombre, et qui suintait l'humidité.

— Rien, signor Angelo, si ce n'est la visite de la Révérende Mère Supérieure des Dames de la Sainte-Parole, qui pense à établir une maison d'éducation au Mexique, mais qui n'a pas les fonds nécessaires. Elle aurait voulu vous en parler, signor Angelo, mais j'ai répondu à la vénérable dame que ce genre d'affaires n'était pas de celles que nous pouvons accepter..., que nous ne procurions jamais d'argent, que nous nous bornions à recevoir celui de nos clients et à le faire fructifier, uniquement pour leur rendre service.

— Tu as bien fait, Tomaso, tu as bien fait de répondre ainsi. Ces dignes femmes ne doutent de rien! mais les temps sont durs et l'argent ne rentre pas dans la caisse aussi vite qu'il en sort.

— A propos de cela, signor Angelo, le prince Montecorvello est passé par ici tantôt.

— Ah! Et que voulait-il? interrogea anxieusement Angelotti.

— Pas grand chose, ricana en sourdine le vieil employé. Une petite bagatelle de cinq mille lires!

— Cinq mille lires! s'écria Angelotti devenant pourpre de colère. Cinq mille lires! Et qu'as-tu fait? Tu ne les a pas données, j'espère?

— Seigneur! non, je ne l'ai pas fait! J'ai répondu au prince que vous seriez ici ce soir, à cinq heures, qu'il revint vous les demander à vous-même, mais que je ne pouvais pas prendre sur moi de les lui avancer...

— C'est bon! répondit Angelotti calmé, en ouvrant la porte de son cabinet personnel. Quand le prince viendra, fais-le entrer!

— Cinq mille lires! murmura-t-il encore en s'asseyant à son bureau, qui n'était autre qu'une simple petite table de bois blanc recouverte d'une toile cirée noire. Cinq mille lires! Il va bien, le petit prince! Voyons donc un peu où nous en sommes, pour avoir

des chiffres prêts à lui mettre sous les yeux tout à l'heure...

Et Angelotti alla à un solide coffre-fort, qu'il ouvrit avec précaution. A l'intérieur, on eût dit une bibliothèque : de petits registres s'alignaient côte à côte; c'étaient les obligés d'Angelo Angelotti. Chacun d'eux avait son petit livre et on y lisait souvent des choses bien singulières.

Celui du prince Montecorvello laissait voir des colonnes serrées de chiffres qui s'allongeaient pendant bien des pages, car c'était don Urbino qui l'avait inauguré, au temps où il vendit ses terres pour construire des maisons.

Avec don Cesare, les chiffres ne s'alignaient plus guère que sur une seule colonne. De temps en temps, cependant, un gros chiffre, précédé d'un signe mystérieux, tâchait de rétablir l'équilibre. Mais, depuis plusieurs mois, les avances d'Angelotti figuraient seules. Dans les dernières semaines, notamment, elles s'étaient fort accrues par suite de l'offre qu'il avait eu l'imprudence de faire lui-même pour les frais de la campagne matrimoniale.

A l'heure actuelle, le prince Montecorvello devait près de cinquante mille francs à Angelotti.

La porte du bureau s'ouvrit et don Cesare apparut.

— Ah ça! Angelotti, dit-il en s'efforçant de dissimuler sa nervosité sous une apparence de dédain et de hauteur, qu'est-ce que cela veut dire? Je passe ici aujourd'hui pour demander une petite somme à votre caissier (n'est-il pas convenu que vous m'avancez ce dont j'ai besoin?) et Tomaso me refuse et m'oblige à revenir vous la demander à vous personnellement?

— Tomaso a bien fait, prince, et la somme n'est pas si petite que vous paraissez le croire : cinq mille lires!

Mais, changeant de ton, il se hâta d'ajouter :

— Votre Excellence sait-elle combien elle me doit?

— Mais, répondit don Cesare interdit, il en a déjà été question il y a trois mois...

— Oui, et Votre Excellence avait bien voulu adopter alors le conseil que je m'étais permis de lui donner. C'est pourquoi j'avais de nouveau mis ma caisse à votre disposition. Voyons, où en êtes-vous maintenant, prince? Et où en sont vos espérances de mariage?

— Vous allez trop vite, Angelotti. J'ai fait la cour aux jeunes filles...

— Aux deux!

— Il le fallait bien d'abord... Enfin, je crois maintenant approcher du but... Je me suis fait aimer, ou presque, de la petite héritière... Il ne faut plus qu'une occasion pour franchir le dernier pas...

— Voilà, prince, dit résolument Angelotti. Vous me devez près de cinquante mille liras, sans compter les cinq mille que vous m'avez demandées et que j'ai le regret de ne pouvoir vous donner. La fin de la saison approche et le carême commence dans quelques jours. Après Pâques, ces dames s'en iront; il fera chaud déjà à Rome et les fêtes mondaines seront finies. Que reste-t-il encore en fait de réceptions? Ce soir, un bal à la Cour, — le dernier bal, — et le bal costumé de Roccabella après-demain. Eh bien, voici mon dernier mot : Si, d'ici à une semaine, votre oncle, Son Eminence, n'a pas demandé pour vous la main de la jeune fille, je me retire, et vous vous défendrez comme vous pourrez.

— Je me défendrai? Et contre qui? demanda le prince surpris.

— Contre vos créanciers, mon prince! Ce n'est pas moi qui vous ai prêté de l'argent; l'avez-vous jamais cru? Non! non, j'ai donné ma garantie pour vous quelquefois; mais de l'argent! Je ne suis qu'un pauvre homme travaillant durement et je n'ai pas des cinquante mille liras à avancer au prince Montecorvello! C'est l'argent de clients et d'amis à moi que vous avez dépensé, don Cesare, et ces gens-là n'ont pas envie de le perdre!

— Mais enfin, repartit le prince étourdi de la révélation; mais enfin, ces gens-là, d'où espèrent-ils que je puisse les rembourser, sauf le cas d'un mariage?

— Mais, prince, et votre palais? Il est vieux et délabré, c'est vrai, mais il a tout de même une valeur! C'est votre palais qui répond pour les sommes que l'on vous a prêtées.

— Le palais!...

— Mais naturellement! Comment! vous avez cru que je pourrais vous trouver de l'argent sans aucunes garanties! mais on vous a prêté *sur hypothèque*; vous avez donc signé sans vous en apercevoir?

— Mon palais! répétait le prince atterré. De sorte que...

— De sorte que, si vous ne remboursez pas ces sommes-là, le palais sera saisi et vendu, répondit froidement Angelotti.

Le prince ne répondit pas. Il avait pâli et passait machinalement la main sur son front. Jamais il n'avait pensé à cela : Son palais! le palais de ses pères, le vieux palais de Montecorvello pourrait lui être enlevé! Et comme il demeurait muet, hypnotisé par cette pensée :

— Vous voyez, mon prince, qu'il n'y a pas de temps à perdre pour jouer votre dernière carte, reprit Angelotti d'une voix nette et tranchante. Votre Excellence peut être assurée que je ne parle ainsi que dans son intérêt. Maintenant, prince, j'ai le regret de prendre congé de vous : une visite que je ne puis remettre me réclame...

— Alors, dit encore le prince d'une voix blanche, vous refusez positivement de m'avancer ces cinq mille lires?

— Absolument, don Cesare; car cela m'est impossible. Mais si vous en avez un besoin si urgent, ne pourriez-vous les trouver ailleurs? vos amis? votre oncle? dona Bianca?...

Le prince rougit.

— Vous vous moquez, Angelotti, quand vous parlez de « mes amis »! Quant à mon oncle, vous savez mieux que personne où il en est comme ressources. Et pour ce qui est de Bianca... (et il rougit en prononçant ce nom) elle en a déjà fait assez!...

— Eh bien, il n'y a qu'à vous hâter et tout ira bien!... Allons, prince, adieu et bonne chance!

Et Angelotti quitta le prince, bien décidé à faire un dernier effort pour sauver ses cinquante mille lires. Car c'était bien lui qui, en réalité, les avait avancées, mais il avait un homme de paille (il en avait même plusieurs) qui endossait au besoin la responsabilité morale des poursuites. Supposez, par exemple, qu'Angelotti, pour ne pas perdre son argent, fût réduit à faire saisir et vendre le palais Montecorvello. Cette extrémité serait dure au fils de l'intendant de don Urbino! Il fallait la main d'un étranger pour une exécution pareille! Angelotti sentait le cœur lui manquer d'avance! Il rachèterait plutôt lui-même le palais que de le voir tomber en des mains inconnues! il le louerait ensuite sûrement à une branche quelconque de l'administration pontificale. Enfin, on verrait; mais, pour le moment, Angelotti aimait mieux rentrer dans ses cinquante mille lires sur lesquelles un bon tiers était pur bénéfice.

Il allait encore une fois sauver les Montecorvello; il le sentait en allant voir dona Bianca. Il lui semblait deviner que là était la cause des hésitations de don Cesare, qui, sachant combien il était redoutable à la princesse Corglione, hésitait devant la petite infamie qu'il était sur le point de commettre. Il s'agissait de lever ses scrupules en amenant sa cousine à lui conseiller elle-même ce mariage.

Une fois déjà, à eux deux, Angelotti et Bianca, ils avaient sauvé les Montecorvello. Oui! quand le prince Urbino, un peu avant sa mort, s'était trouvé un jour à deux doigts de la ruine... Comme aujourd'hui, on était alors sur le point de tout vendre, et le vieux prince, fou de douleur, menaçait de se jeter dans le Tibre.

Bianca, sa nièce, venait de quitter le couvent pour habiter son palais. C'était un miracle de beauté, un trésor de vertus et de talents, et don Urbino était tout réjoui à la seule pensée que cette belle créature continuerait la tradition radieuse des princesses Montecorvello. Il attendait que Cesare eût acquis un peu plus de

sérieux afin d'être capable d'apprécier son bonheur, pour les marier.

Quand il se vit acculé à la ruine, au plus fort de son désespoir, Angelotti se présenta comme un sauveur. Oui, un sauveur, pensait Angelotti, auquel toutes ces choses revenaient en ce moment à la mémoire. Angelotti demandait la main de Bianca pour le prince Corglione, qui s'offrait à avancer à don Urbino les sommes dont il avait besoin, sans intérêt, et pour un temps illimité.

Et Angelotti fermait volontairement les yeux sur le désespoir muet de Bianca, sur la douleur et la honte qui avaient abrégé la vie du vieux prince, lorsque, le mariage fait et Bianca partie pour Naples, don Urbino apprit un jour par la vieille nourrice de sa nièce les détails du supplice de la vie intime et familiale du palais Corglione. Le prince Giuseppe, âgé de quarante ans, était chétif et sans valeur; il passait pour avoir une santé délicate. En réalité, il souffrait d'un mal horrible : il était épileptique, et, durant cinq années, l'existence de Bianca fut un martyre de toutes les minutes...

Don Urbino fléchit sous ce coup. Il appela Angelotti, qui prétendit toujours avoir tout ignoré. Le prince fut envahi d'un tel désespoir, il se figura avoir une telle part dans le malheur de sa nièce, qu'il ne put supporter l'idée de profiter de ce malheur. Et tout d'un coup, sans attendre, en une seule fois, il rendit au prince Corglione les sommes qu'il en avait reçues.

Cela avait été une grande maladresse, au dire d'Angelotti. Quatre ou cinq ans après son mariage, le prince Corglione était mort, en léguant à sa veuve sans enfant une partie de sa fortune, dont le reste avait fondu dans le creuset où les richesses des Montecorvello s'en étaient allées...

Angelotti dut attendre dona Bianca chez elle. Elle était à l'église.

La princesse, après son veuvage, était revenue à Rome et y menait une existence très retirée à cause de son deuil d'abord, puis de sa situation de fortune, devenue modeste.

Elle avait loué quelques pièces dans le palais d'une famille amie, un petit palais à peu près aussi délabré que celui de son cousin et situé dans un vicolo du Transtevere.

Angelotti ne l'attendit pas longtemps; elle entra d'un pas tranquille dans la salle froide et nue. Dona Bianca n'avait pas changé depuis qu'Angelotti la connaissait. C'était bien la pure beauté aperçue et admirée à Saint-Pierre par les jeunes Françaises. Elle avait alors vingt-huit ans, et sa beauté, vue de près, était vraiment merveilleuse.

— C'est vous, Angelotti? dit-elle avec une surprise sincère où l'on aurait pu démêler un peu d'effroi. Que se passe-t-il?

Pour dona Bianca, Angelotti avait toujours été porteur de mauvaises nouvelles.

— J'avais besoin de vous parler, princesse. Les affaires de votre cousin vont mal, très mal...

— Et que puis-je y faire? interrogea-t-elle assez froidement.

Puis, un peu hautaine, elle ajouta aussitôt :

— Du reste, Angelotti, vous perdez votre temps en venant vous adresser à moi. Je n'ai plus rien, ne le savez-vous pas, et mieux que personne?

— Il n'est pas question de cela, princesse, protesta humblement Angelo; il s'agit simplement d'un conseil à donner au prince...

— Pour le lui donner, il faudrait le voir, répondit un peu tristement Bianca. Et il y a bien longtemps qu'il n'est venu ici... Vous voyez que vous vous adressez mal! Enfin, de quoi s'agit-il? et dites-moi la vérité.

— Votre Excellence veut la vérité? Je l'avertis qu'elle est très dure! Et cependant, princesse, vous êtes la seule personne dont un conseil puisse avoir de l'effet sur le prince et le sauver de la douleur de voir vendre son palais...

— Vendre son palais! le palais des Montecorvello? Oh! comment en est-il réduit à cette extrémité?

Et Bianca regardait Angelotti avec angoisse, tandis que des larmes perlaient brusquement sous ses paupières.

Angelotti, sans rien dire, tira un petit registre d'une des poches profondes de son vêtement et plaça sous les yeux de Bianca les longues files de chiffres où se développait toute l'histoire de la décadence des Montecorvello. Les emprunts onéreux du vieux prince, les opérations désastreuses du fils, les prêts, les intérêts accumulés auxquels s'étaient ajoutées quelques dettes criardes et vulgaires : comptes de fournisseurs, paris aux courses, soldées par Angelotti... et le reste.

Devant certains signes mystérieux qui, de loin en loin, ponctuaient la liste et établissaient provisoirement l'équilibre, Angelotti s'arrêtait.

— Ici, une mauvaise passe dont vous avez tiré votre cousin, princesse...

Et dona Bianca souriait amèrement.

— Je ne puis plus le faire; je suis à bout... L'un après l'autre, mes bijoux eux-mêmes s'en sont allés... Et pourtant j'en avais beaucoup...

— Quoi! vous seriez-vous défaite aussi de votre diadème? Même dans les heures de crise, vous me l'avez toujours refusé, et j'en aurais tiré si bon parti!...

— Non, dit la princesse avec dignité. Ce diadème, qui me vient

de ma mère, me demeure, et il ne sortira pas de mes mains pour passer dans celles d'un usurier ou sous le marteau d'un commis-saire-priseur !

— Il est si beau ! murmura Angelotti, je pourrais vous en faire avoir...

— Rien ! J'ai sacrifié tout le reste, même des bijoux de famille qui avaient été des cadeaux de souverains. Mais ce diadème de rubis a été mis par le pape Léon X dans la corbeille de mariage d'une de mes ancêtres. Si je ne puis le porter, j'en ferais don à une madone...

Mais, continua-t-elle, ceci nous a éloignés de notre sujet. Vous m'avez parlé d'un conseil à donner à mon cousin ? Quel est-il ?

Angelotti exposa alors à dona Bianca le plan de mariage dont il était l'auteur. Au moment de lui parler des sentiments de son cousin, il eut une minute d'hésitation, quelque chose comme un remords devant le regard mélancolique des beaux yeux profonds fixés sur lui. Mais Angelo était de ces hommes forts qui savent au besoin imposer silence à toute délicatesse, et même à leur conscience lorsqu'elle les gêne. Les cinquante mille livres que lui devait le prince lui firent oublier soudain les yeux dont l'éloquence l'avait presque ému. Et, allant froidement jusqu'au bout de sa communication cruelle, il ajouta :

— Le prince est vivement épris de cette jeune fille. Je crois que là est avant tout le secret de son attitude à votre égard, comme envers son oncle le cardinal...

Après ces mots, il s'arrêta. Il espérait qu'une réponse quelconque de dona Bianca lui faciliterait la suite. Mais la princesse demeurant silencieuse, il dut continuer sans le secours attendu :

— Le prince est insouciant et léger ; toute sa conduite depuis la mort de don Urbino le prouve... Cependant, la difficulté de sa situation présente, le penchant..., la passion, disons le mot, que cette jeune fille lui a inspirée... Enfin, don Cesare se trouve tiraillé entre des sentiments d'ordres divers... Son intérêt, son bonheur même, d'une part..., des scrupules de délicatesse, de l'autre. En un mot, princesse, il faut bien que vous le sachiez, le prince..., et sans qu'il me l'ait avoué, je le devine, hésite uniquement devant la crainte de vous déplaire... peut-être de vous chagriner...

Bianca l'interrompt :

— Me chagriner ? Pour quoi ?

Angelotti, avec une gaucherie voulue, tenta d'expliquer à la princesse que don Cesare se croyait sans doute envers elle des obligations sacrées ; que, dans une certaine mesure, il ne se croyait pas tout à fait libre..., que, malgré la chance unique de relever par

un mariage riche l'éclat de sa famille, il reculait probablement devant la pensée de se montrer ingrat envers elle...

La princesse sourit fièrement.

— Mon cousin ne me doit rien, dit-elle. Pour lui, personnellement, je n'ai rien fait : c'est au nom et à la grandeur de la famille que j'ai de grand cœur fait des sacrifices. Je suis une Montecorvello aussi ! Un peu plus, un peu moins de souffrance, un sacrifice de plus ou un sacrifice de moins, cela importe peu ! Je donnerai volontiers à mon cousin le conseil que vous avez si sagement indiqué, monsieur Angelotti.

Après un instant de silence, elle reprit :

— Cette demoiselle de Verneuil n'était-elle pas à Saint-Pierre, lors de la dernière cérémonie ?

— Oui, Excellence.

— Je voudrais savoir, murmura-t-elle, si c'est elle que j'ai vue : une belle jeune fille très fraîche, avec des yeux bruns clairs et francs ?...

— Je le crois, princesse, car elles vous ont vue aussi et m'ont parlé de vous.

— Je la reverrais avec plaisir, dit doucement Bianca.

— Je sais qu'après-demain soir, dimanche, avant le bal du palais Roccabella, ces dames doivent passer une heure à la réception de la villa Médicis pour y montrer leurs costumes, qui ont été choisis et des sinés par les jeunes peintres français. Si Votre Excellence connaît le directeur ou si, parmi vos amis...

— Sachez, Angelotti, interrompit Bianca avec un peu de dédain dans la voix, que la princesse Corglione n'a besoin de personne pour l'accompagner et l'introduire ; elle n'a qu'à se présenter pour que les portes s'ouvrent partout devant elle...

Angelotti n'avait plus rien à faire, à présent qu'il s'était assuré le concours de dona Bianca. Il se retira, un peu hâtivement, car il se sentait gêné en sa présence.

Pendant leur entretien, la nuit était venue ; une vieille servante était entrée doucement et avait posé sur la table une lampe dont la lueur très faible n'éclairait qu'en partie la vaste pièce. Lorsqu'elle fut seule, la princesse se dirigea lentement vers une des fenêtres. Elles donnaient sur le *vicolo* sombre et on ne distinguait rien au dehors. Mais Bianca leva les yeux, et, dans l'étroite bande de ciel qu'elle pouvait apercevoir, des étoiles scintillaient comme de doux regards. Elle demeura longtemps immobile, les yeux perdus dans ces autres yeux qui la regardaient de l'infini.

Une cloche tinta lentement l'*Ave Maria* du soir ; une autre lui répondit, puis une autre, et une autre encore..., et les voix de

Rome, les voix de la terre semblaient répondre aux regards qui tombaient du ciel.

Ces cloches et ces étoiles disaient la paix et l'espérance... Et pourtant Bianca Corglione laissa tomber sa tête entre ses mains et pleura...

A la même heure, au cœur de Rome, le palais royal s'illuminait. Le Quirinal ruisselait de lumières, le mont tout entier était en fête et s'emplissait de bruit.

C'était le bal de la cour, le dernier de la saison.

Vers minuit, il était dans toute sa splendeur. C'est alors que René de Valgrand s'aperçut qu'il était amoureux de Nell.

Il fit cette découverte tout d'un coup, et ce fut sans doute l'effet de la comparaison; car, retenu et absorbé par ses devoirs diplomatiques, il avait à peine eu le temps de s'approcher de la jeune fille.

Il la rejoignit enfin et la conduisit au buffet réservé où ils s'installèrent à la même petite table que Nellie et un jeune attaché de l'ambassade américaine.

Nell et René avaient beaucoup pensé l'un à l'autre en ces derniers jours. Lui, vaguement, sans s'avouer à lui-même ses propres sentiments, — ou les ignorant peut-être encore, — elle, en se disant tout bas qu'il lui semblait être le mari qu'elle rêvait. Education, intelligence, nature d'esprit, carrière, elle trouvait en M. de Valgrand le type qu'elle s'était formé du compagnon de sa vie. Restait le cœur.

Là, Nell y voyait moins clair. Comment pénétrer un cœur d'homme? on les dit si trompeurs! si habiles à feindre! Mais ici, Nell souriait triomphalement: elle possédait une pierre de touche mystérieuse et sûre: n'était-elle pas pauvre? Oh! se faire aimer au point qu'on oublie le manque de fortune! Etre aimée pour elle-même, et justement par celui qu'elle avait choisi dans son cœur!

Nell, à ce qu'elle éprouvait, comprenait qu'elle jouait une grosse partie. Il lui semblait qu'un échec dans cette conquête du bonheur lui ferait perdre à jamais la confiance en elle-même et dans les autres. Et, à son insu, elle employait toutes ses armes de séduction. Elle en devenait coquette, elle qui prétendait haïr la coquetterie. Elle était vraiment femme, enfin, avec ce naissant amour au cœur... Ses yeux, tournés vers M. de Valgrand, avaient une lueur douce et tendre. Le sourire était confiant, la voix, claire, avait inconsciemment des modulations de caresse.

René admirait profondément ce soir-là M^{lle} de Verneuil. Dans ce cadre de féerie et de somptuosité, elle paraissait tout à son avantage, dans le milieu le mieux approprié à sa beauté comme à

l'élégance de son allure. Il la trouvait à souhait pour le rôle délicat de femme de diplomate, avec son coup d'œil juste, son tact parfait, son esprit judicieux.

Mais, tout en s'avouant qu'il devenait amoureux de Nell, il sentait que, par bonheur, il ne l'était pas encore au point de ne pouvoir raisonner et réagir. Il s'était, croyait-il, aperçu du mal à temps. Or, Nell était sans fortune, même pauvre, s'il fallait en croire le bruit public. S'il avait eu, lui, une situation plus productive, il n'eût pas hésité; pas hésité non plus s'il avait possédé plus de fortune..., encore moins hésité si, du jour au lendemain, un coup inespéré du sort l'avait bombardé ministre ou ambassadeur... Mais, comme simple conseiller d'ambassade, pouvait-il épouser une femme qui, en dehors d'elle-même, ne devait avoir rien à lui apporter? Alors, il prit soudain une résolution énergique, celle de demander un congé et de quitter Rome immédiatement. Il calcula que, deux jours plus tard, il pourrait être déjà loin. C'était dur; mais il ne voyait que ce moyen de se défendre contre un sentiment qui ne tarderait peut-être pas à devenir irrésistible et pourrait l'entraîner à une folie...

Il souffrait de cette détermination, et tandis qu'il l'agitait dans son esprit, Nell, à côté de lui, rêveuse, ne disait rien... Après le souper, ils retournèrent dans la salle des fêtes, la salle où, anciennement, se réunissaient les conclaves. On y dansait, et la reine Marguerite allait d'une dame à l'autre, pleine de charme, de grâce, de bienveillance. Une cascade de perles ruisselait sur son corsage, un nuage de dentelles l'enveloppait. Sous ses cheveux dorés, étoilés de diamants, ses yeux bleus brillaient comme de vivantes pervenches... Cette reine était une inoubliable vision.

Nell s'en emplissait les yeux et la mémoire... Puis, s'arrachant à la magie qui l'éloignait des réalités, et, changeant de ton :

— Allez-vous au bal costumé des Rocabella? demanda-t-elle à M. de Valgrand. Ma tante nous y conduit...

René hésitait en pensant à sa résolution de fuir, à sa décision de départ immédiat...

— Je ne sais, dit-il vaguement... Peut-être... Au moins, dites-moi quels costumes vous et votre cousine avez choisis?...

— Non, non, vous n'en saurez rien! On nous les a dessinés à la villa Médicis et nous irons, avant le bal, les montrer à nos conseillers, pour le cas où il y aurait quelque petite retouche à y faire...

René demeura silencieux et rêveur. Il cherchait à s'étourdir, il se répétait qu'en somme Nell était très jeune, que deux ou trois ans sont vite passés... que peut-être d'ici là un bon génie lui aurait permis de se distinguer dans quelque négociation importante... ou

bien, tout simplement, que le portefeuille des Affaires étrangères tomberait (une fois n'est pas coutume!) aux mains d'un ami, ou d'un ami de ses amis...

VIII

— Allons, Cesare, disait à son cousin la princesse Corglione, est-il besoin que, pour gagner aujourd'hui votre confiance, je retourne en arrière jusqu'à nos années de jeunesse, d'enfance même? Les avez-vous donc oubliées pour que je doive en évoquer à présent les souvenirs?

— Non, Bianca, répondait le prince Montecorvello embarrassé; non, je n'ai rien oublié... Mais je n'avais que des confidences pénibles, humiliantes même à vous faire...

— Et vous avez préféré vous taire, me fuir, moi, votre amie d'autrefois, votre proche parente, presque votre sœur? Vous n'avez pas senti que ces ménagements étaient pour moi presque une injure?

C'était le surlendemain de la visite d'Angelotti à la princesse qu'avait lieu cet entretien. Dès la veille, elle avait envoyé sa vieille Serafina prier son cousin de venir la voir. Elle avait hâte de causer avec lui. Mais Cesare était absent.

Depuis quelque temps, il vivait dans une angoisse qui avait fini par triompher de son insouciance. Superficiel et égoïste, ayant des appétits de luxe et le besoin de la vie facile, il n'avait, au fond, jamais aimé Bianca. Il la respectait et l'admirait. Il lui savait gré surtout de la parure qu'elle donnait au nom. Il l'eût préférée pour cela à toute autre femme. Il n'ignorait pas que sa cousine avait tout sacrifié à l'esprit de famille. Chaque fois qu'un des bijoux de sa corbeille ou de son héritage était passé de ses mains en celles d'Angelotti pour payer une dette ou faire face à une difficulté, sans enjoindre le silence à l'officieux intermédiaire, elle avait cru l'imposer suffisamment par son attitude. Mais Angelo, — par conscience, disait-il, — avait eu soin de tenir le prince au courant de ces sacrifices. Cesare le regrettait à présent! Tout bas il s'avouait que, puisqu'il fallait en venir là, au mariage de raison avec une étrangère, il eût préféré ne pas savoir que sa cousine s'était dépouillée pour lui au point d'être devenue pauvre. D'y penser, il avait honte. Il souffrait, non dans son cœur, mais dans son amour-propre.

C'est pourquoi il fuyait Bianca, cherchant à se tromper lui-même et à trouver dans la gravité des circonstances la justification de sa conduite.

En quittant Angelotti à la suite de l'entretien qu'ils avaient eu

à sa banque, le prince avait tenté de s'étourdir à force de mouvement. Il avait fait seller son cheval et, bien que la nuit fût proche, était parti, droit devant lui dans la campagne, du côté des Castelli Romani, dont les paysages étaient liés à ses plus chers souvenirs d'enfance. Près de Frascati il s'était arrêté pour la nuit dans une petite *osteria* tenue par un vieux serviteur de son père. L'homme, à la vue de don Cesare, ne sut d'abord comment exprimer sa joie. Il appela sa famille pour recevoir dignement le fils de son ancien maître. Mais, avec le tact d'un cœur dévoué et sa finesse native d'Italien, il discerna bientôt le trouble du prince, et se contenta de le servir en silence.

Cesare passa le jour suivant dans cette campagne. Il se rappelait le temps où, à perte de vue, les champs qui l'entouraient composaient le domaine patrimonial de sa famille. Dans ces bois, dans ces vignes, à côté de son père, il avait chassé pour la première fois... Par ces sentiers ombreux serpentant sous les futaies, il avait escorté Bianca dans ses premières leçons d'équitation... Dans cette villa grise, là-bas, au milieu d'un parc, suivant une tradition de famille, les Montecorvello allaient passer leur lune de miel... aujourd'hui elle appartenait à un riche Américain...

Tous ces souvenirs, surgissant à la fois, lui remplissaient l'âme de mélancolie et d'amertume. Avec le regret de ce qui était perdu, lui venait au cœur le désir fou de reconquérir, pour les Montecorvello, un peu de ce passé à la fois si lointain et si proche... Toutefois, demeurer davantage en ces lieux dont la seule vue lui étreignait le cœur eût été un supplice, et las, à demi-brisé, il reprit, sous des impressions poignantes, le chemin de Rome...

Il venait à peine d'y rentrer quand il reçut, dans son triste et misérable palais, l'appel inattendu de dona Bianca; et, sans chercher à deviner la cause de cet appel, il s'était empressé de s'y rendre, comme le naufragé qui se débat contre les flots s'accroche sans réflexion à la première épave à sa portée.

Assise dans un antique fauteuil à dossier haut et sculpté, la princesse l'attendait en peignant des miniatures. Dans la grande salle froide et dénudée, l'embrasure profonde de la fenêtre où elle avait établi son pauvre atelier formait comme une sorte de boudoir où se reposait son âme d'artiste.

Elle peignait une Béatrice sur fond d'or; une Béatrice symbolique, qui tenait à la main un lys et un rameau vert, et dont le visage idéalisé semblait dire le poème de l'amour éternel.

Le prince, en face d'elle, la contemplait, demi-atristé, demi-confus... Puis, d'une voix altérée :

— Eh bien, dit-il, vous savez tout à présent... De notre vieille

race, de toute cette ligne d'ancêtres dont vous et moi avons été, — je n'ose plus dire nous sommes, — si fiers, il ne reste plus que *nous* deux, Bianca... Et sur *nous*, il semble que tout s'effondre..., qu'autour de nous les ruines s'amoncellent...

D'un geste presque violent, il parut vouloir comprimer l'émotion intense qui l'étreignait, et, pour se calmer un peu, il fit quelques pas dans la grande salle. Bianca, les yeux perdus dans l'espace, suivait une pensée douloureuse... A quoi rêvait-elle?...

Cesare revint vers elle et lui prit la main : elle restait inerte et froide; il y appuya son front brûlant.

— Devant vous, je me sens bien petit, Bianca... Lorsque je pense à vous et à moi, il me semble que notre race se termine en une fleur rare et précieuse et en un de ces fruits de la mer Morte, amers et pleins de cendres...

Il allait s'attendrir, mais la princesse ne lui en laissa pas le temps. Les paroles d'Angelotti retentissaient à son oreille. Dans l'émotion de son cousin, elle ne voyait que le trouble et l'angoisse causés par une situation désespérée.

Elle retira lentement sa main, et d'une voix douce, mais ferme, elle reprit :

— Angelotti m'a parlé sans réserve de votre situation, mon cousin. Il est inadmissible que le palais des Montecorvello soit demain vendu aux enchères... Ce palais, c'est *nous*..., c'est mieux et plus que nous-mêmes, Cesare : l'âme de toute une race l'habite depuis des siècles... Et ce n'est pas tout encore : Angelotti m'a parlé d'autre chose..., d'un mariage qui s'offre à vous, d'un mariage qui peut réparer toutes les ruines..., plus encore : d'une jeune fille que vous aimez...

— Oui, tout cela est vrai, quoique... l'aimer?...

— Mais oui, vous l'aimez! Pourquoi vous en défendre? Cet amour vous sauvera de vous-même... Dès lors, qu'est-ce qui vous arrête? Il faut prendre un parti, mon cousin; l'heure est décisive...

— Bianca, le cœur me manque lorsque je pense à vous! s'écria le prince malgré lui.

— Et pourquoi donc? dit simplement la princesse, pâle mais toujours calme; rien ne nous a liés que le même culte pour nos souvenirs de famille! J'ai, moi, tout sacrifié pour rendre aux Montecorvello leur grandeur passée. Vous êtes, vous, plus heureux : vous ne sacrifiez rien!

Elle se tut et un long silence pesa entre eux.

— Si la future princesse, reprit-elle, est une jeune fille aux yeux de lumière et de vérité que j'ai entrevue à Saint-Pierre, je vous félicite en toute sincérité... Et maintenant que nous nous sommes

dit tout ce que nous avons à nous dire, je vous rends votre liberté, mon cousin; faites-en un bon et profitable emploi; tous mes vœux vous suivront... A présent, excusez-moi : j'ai à sortir... Adieu, Cesare...

La princesse avait hâte de rester seule.

Cesare sorti, par un suprême effort de volonté, elle s'absorba dans son travail. Doucement, presque avec tendresse, elle caressait de son pinceau le visage de la Béatrice au lys, Beatrice, l'image type de l'amour devenu le lien entre l'être aimé et l'au-delà...

Puis Bianca laissa tomber sa main, l'effort la dépassait. Un rayon de soleil dardait sur le fond d'or de la feuille de parchemin qu'elle peignait, et elle demeurait fascinée devant le nimbe lumineux qui auréolait la douce figure.

Elle ferma à demi les yeux : regardant en elle-même et revivant sa vie. Vie d'enfant et de jeune fille, toute entière écoulée derrière les murs d'un couvent, dans un nuage d'encens qui jamais ne se dissipait et ne permettait de rien distinguer du dehors... Des chants, des mélodies, des hymnes religieux l'avaient bercée durant des années et avaient étouffé en elle les voix de la nature et du monde. Des femmes aux gestes lents, à la voix douce, à l'âme belle, avaient pris à tâche de former son âme et son cœur à l'image idéale d'une beauté qu'elles s'efforçaient de réaliser. Bianca était sorti de leurs mains, cœur tendre, âme pure, pleine d'illusions. Elle avait cherché au dehors la vie dont elle avait vécu, la seule à laquelle elle fût préparée, et il se trouva que tout dans la vie lui fut une souffrance. Les laideurs morales qu'elle entrevit blessèrent son âme, et l'amour qu'elle rencontra blessa bien autrement son cœur!

L'amour!... Même au couvent, Bianca y rêvait... Quand les parfums de l'encens la grisaient, quand les vagues berceuses de l'orgue endormaient sa rêverie, quand les cantiques célestes emportaient son âme sur leurs ailes, elle se représentait un amour humain où son âme se serait fondue avec une autre âme, dans une même aspiration d'éternité...

Elle se rappelait à présent combien elle avait aimé, ou cru aimer son cousin. Sans illusions aujourd'hui, c'était sur les illusions mortes que roulaient ses larmes. Ce beau patricien, dont les traits un peu adoucis reproduisaient ceux des grands ancêtres, avait été le type idéal poursuivi dans ses rêveries de jeune fille. Et lorsque, revenue définitivement auprès de don Urbino, son oncle, elle avait été à même de juger mieux Cesare, elle avait eu besoin d'un long temps pour le voir enfin tel qu'il était, et non plus à travers des rêves qui le transformaient en paladin.

Le jeune prince était passionnément épris de la vie moderne à laquelle il ne demandait qu'une satisfaction plus complète de ses goûts de plaisir. Bianca en avait été douloureusement impressionnée, elle qui résumait dans son âme ardente le mysticisme et la poésie de l'Italie toute entière.

Tandis que Cesare, rejetant au loin des traditions gênantes, ne voyait dans les souvenirs et les gloires du passé que le moyen de rendre le présent plus brillant et plus joyeux, Bianca aurait voulu, de ce noble passé, composer un trésor dont les générations à venir avaient, disait-elle, le droit de leur demander compte.

— Intacts nous les avons reçus, intacts nous devons les transmettre, aimait-elle à répéter à son cousin.

Mais Cesare ne pouvait se hausser à cette conception supérieure de la vie; sa fierté de race se bornait à porter gaiement un beau nom, dans le vulgaire contentement de se parer d'une étiquette qui lui ouvrait toutes les portes en lui assurant des déférences.

Tout cela, Bianca ne l'avait compris que plus tard. Le cœur humilié, l'âme douloureusement atteinte dans ses rêves déçus, elle s'était laissé marier à un autre...

Ah! l'horreur de ces cinq années de mariage! elle n'y pouvait penser sans épouvante. Et le soulagement éprouvé de se sentir enfin délivrée lui était d'abord apparu comme une faute et presque un remords. Mais son retour à Rome, sa jeunesse qui chantait en elle, et l'avenir qui paraissait lui sourire encore, n'avaient pas tardé à dissiper ces scrupules... Pourtant, elle s'était aperçue bien vite que le vide se faisait devant elle; que Cesare, toujours indolent et sans élévation d'âme, ne pouvait devenir un appui, et que ses dernières illusions s'évanouissaient cruellement une à une...

Maintenant, elle était forcée de reconnaître que c'était fini, et, tristement, elle songeait, souffrait et pleurait.

Le sentiment terrestre qui avait agi le plus puissamment sur elle était le culte de la famille... Au moins, le mariage de Cesare allait relever les Montecorvello, et cette pensée allégeait un peu la tristesse lourde de son cœur.

Tout à coup, une idée lui vint, et elle sourit d'abord, en hochant la tête comme pour la chasser. Mais l'idée s'obstinait, et loin de lâcher prise, paraissait s'ancrer davantage.

— Serafina! appela-t-elle.

La vieille servante apparut.

— Serafina, j'irai ce soir à une réception. Il faut me faire belle, tu entends?

La servante leva les mains au ciel.

— Avec quoi vous habillerai-je, dona Bianca? Il y a si long-

temps que vous ne sortez plus! Pas une de vos anciennes belles robes n'est à la mode du jour!

— Je ne t'ai pas dit de m'habiller à la mode, Serafina! Je t'ai dit de me faire belle. Si tu ne trouves rien dans mes armoires, cherche dans les vieux coffres... Il y a ma robe de noce... ; celle-là, tu peux me la préparer, en l'arrageant un peu... Et puis, fais comme tu voudras, mais, je le répète, je veux être belle et que tout soit prêt pour huit heures, à mon retour de l'église.

Et à huit heures, tout était prêt lorsque Bianca entra dans sa chambre, qui était une seconde édition de la salle nue et vide. Mais Serafina y avait allumé tous les candélabres et tous les flambeaux de la maison.

Elle commença alors à habiller la princesse, et Bianca se laissait faire, absorbée en elle-même. De temps en temps, la voix de sa vieille servante la tirait de sa rêverie.

— Tournez la tête, dona Bianca, que je fixe votre diadème!... Penchez-vous, ma princesse, j'ai une épingle à mettre à votre col. Sauveur de mon âme! s'exclama enfin la vieille en joignant les mains.

Bianca leva les yeux sur la glace et ils s'y reflétèrent doux et mélancoliques.

— Où as-tu déniché tout cela, ma bonne Serafina?

— Dans les coffres... Il y a si longtemps que vous ne les ouvrez plus... ; vous avez oublié ce qu'ils contiennent. Moi, je les visite de temps à autre pour l'entretien. Les coffres de noce des Corglione étaient bien garnis... Allons, dona Bianca, partez maintenant, il est tard.

Et doucement, elle enveloppa la princesse dans une longue pelisse de satin noir.

— Vous êtes belle, très belle, murmurait encore la vieille en l'accompagnant à la voiture qu'elle avait fait appeler.

Bianca savait bien qu'elle était belle; il n'était pas un regard qui ne le lui dit; mais, en ce moment, elle avait conscience de sa beauté. Peut-être aussi était-elle plus belle parce qu'elle souhaitait passionnément l'être ce soir où il lui semblait dire adieu à la vie.

A la villa Médicis, le Directeur exprimait une joyeuse fierté de voir son salon si brillamment rempli. Les pensionnaires étaient au complet; la longue file de leurs habits s'alignait plus longue que jamais aux pieds d'Esther et de Mardochée.

— Je suis vraiment heureux, disait-il, de voir ces jeunes gens s'humaniser un peu et prendre goût au monde; car enfin, même pour des artistes, la connaissance du monde est indispensable.

Les pensionnaires de la villa n'auraient pas voulu manquer ce

jour-là à la réception de leur Directeur. Les peintres y étaient particulièrement intéressés : il s'agissait de jeter un dernier coup-d'œil à une de leurs œuvres, conçue en commun, et à laquelle la villa tout entière avait collaboré : les costumes travestis de Nell et de Nellie.

Quelques dimanches auparavant, à la suite d'un colloque avec leur vieil ami Glaczkowicz, Nellie, Nell et ce dernier étaient bravement allés prendre leurs sorbets dans la salle à manger, dernier refuge de l'art français les soirs de réception. Et là, avec toute sa grâce de Slave et de vieillard, M. Glaczkowicz avait dit aux pensionnaires de la villa :

— Messieurs, permettez-moi de vous solliciter au nom de M^{me} de Verneuil, qui n'ose vous demander un petit service.

Sur quoi, Nell, se jetant avec vaillance en avant, avait dit gentiment :

— Voilà, messieurs, on annonce un bal travesti chez le duc de Roccabella. Nous rendriez-vous aimablement le service de nous indiquer des costumes? C'est une question d'amour-propre national; vous ne voudriez pas que des compatriotes, des Françaises, fussent inaperçues. Eh bien, messieurs les peintres et sculpteurs, ne trouverez-vous pas, en regardant ma cousine et moi, quelque chose qui nous convienne pour cette circonstance?

Il s'en était suivi une discussion qui avait duré plusieurs jours. On avait fait des croquis, et les plus hautes questions artistiques avaient été agitées. Enfin, l'accord s'était fait sur une conception de haut goût. Et, précisément, ce soir-là même, la villa, un peu anxieuse, allait juger son œuvre achevée et vivante.

M. de Valgrand et M. Glaczkowicz avaient dîné à la villa. Le premier tenait son congé en poche et se disposait à partir le surlendemain. Il n'en avait parlé qu'à son vieil ami, en lui exposant ses raisons, ses regrets et sa hâte de fuir avant qu'il fût trop tard.

Le fin Polonais avait écouté sans rien dire d'abord et un peu attristé. Pressé par René de lui donner son avis :

— Mon ami, au point de vue raison, je ne puis vous désapprouver. A mon âge, on ne juge pas très bien de ces choses, car on regrette souvent les folies que l'on n'a pas faites. Vous riez? Ce n'est point un paradoxe. En somme, vous avez raison..., et vous auriez raison encore en faisant demain le contraire de ce qui paraît si évidemment raisonnable...

Dans le salon, un murmure se fit entendre... *Le serpent noir* contre le mur frissonna.

Nell et Nellie entraînent.

Nellie portait un ravissant costume italien du temps de la

Renaissance. Les satins rose tendre, les perles et les fils d'or seyaient à sa beauté de bijou rare. Si exquise qu'elle fût, elle avait un peu l'air d'une figurine de musée.

Avec Nell, au contraire, l'école moderne triomphait. Elle, dans sa splendeur de jolie fille fraîche et vivante, était simplement costumée en paysanne italienne marchande de fleurs; ses bras blancs sortaient, fermes et ronds, des manches courtes d'une chemise de toile. Sa taille, flexible et pleine, semblait plus souple, serrée dans un corselet de laine brodée, et ses beaux cheveux, tordus sous un foulard éclatant, étaient piqués de grosses épingles d'or. Les peintres avaient compté sur son teint d'aurore. Un large panier de fleurs se balançait sur sa tête; des gerbes de roses chargeaient ses bras, et elle semblait ainsi une belle fleur elle-même, plus fraîche, plus éclatante avec le rayonnement de ses yeux bruns et le reflet nacré de son sourire.

Ah! les peintres n'avaient pas trouvé du premier coup cet effet-là! ils avaient tâtonné longtemps avant d'imaginer ce petit costume si simple qui, loin de déguiser et de dénaturer sa personnalité, mettait en valeur la femme et ses perfections de formes!

On les entourait. Nell posa sur le piano son panier de fleurs et sa gerbe de roses.

M. de Valgrand s'approcha; il était étrangement ému.

— Ainsi, voilà enfin le mystère éclairci! murmura-t-il d'une voix un peu voilée. Et voyez ce que sont les choses! je n'avais pas l'intention d'aller au bal Roccabella; j'irai pourtant, pour conserver plus longtemps la vision que vous êtes, pour la graver plus profondément dans mon souvenir...

Nell le regarda avec un peu d'angoisse au cœur. Ce soir, elle aussi avait voulu être belle et triompher d'une résistance qu'elle sentait sans se l'expliquer.

M. de Valgrand poussa un soupir, comme si la respiration lui eût manqué un instant. Son cœur battait très fort; mais sa raison luttait encore: il ne voulait pas se laisser vaincre.

Il chercha à brûler ses vaisseaux.

— C'est la dernière vision de Rome que j'emporterai pour longtemps. Ce sera la plus belle!...

— Vous partez? demanda Nell en pâliissant un peu, mais sans laisser autrement deviner l'anxiété qui lui serrait le cœur.

— Oui, dans deux jours; je pars en mission d'étude...

Un silence tomba entre eux. Elle avait les yeux baissés et une tristesse l'envahissait. Aurait-elle perdu la partie? avait-elle échoué dans sa conquête du bonheur? L'oiseau d'amour, l'oiseau bleu allait-il s'envoler après lui avoir fait entendre sa chanson? Et,

pourtant, René de Valgrand l'aimait... elle sentait qu'elle ne lui était pas indifférente. Mais quoi ! elle était pauvre, ou du moins il la croyait telle, et les paroles de son oncle lui revinrent à la mémoire, avec son défi de conquérir le bonheur et de mériter l'amour.

Dans un dernier effort, elle releva la tête, décidée à lutter encore. M. de Valgrand la regardait, et, pour la première fois, elle baissa les yeux sous un regard dont elle ne reconnaissait plus l'expression...

Le jeune diplomate sentait sa tête s'égarer. Il y avait ce soir-là dans la beauté de Nell quelque chose de plus tendre que d'ordinaire, de plus capiteux aussi, comme si le voisinage de tant de fleurs produisit autour d'elle un effet grisant.

— Et que ferez-vous, au bal, de toutes ces fleurs ? demanda-t-il en se penchant vers Nell.

— Je les donnerai.

— Ne m'en donnez-vous pas une, comme un souvenir, avant mon départ ?

— Mais oui, répondit faiblement la jeune fille. Choisissez.

— Non, choisissez pour moi... ou plutôt, oui, laissez-moi choisir dans votre corbeille... je veux celle qui vous ressemble le plus...

Parmi les roses et les orchidées, les lilas et les œillets, les violettes et les tubéreuses, les bruyères et les camélias, René découvrit un rare bouquet de cyclamens sauvages. Il prit deux ou trois fleurs. Le surplus du bouquet restait dans la corbeille. Il hésita en le regardant ; puis, ne pouvant résister à son désir, il s'en saisit encore :

— Permettez-moi de le garder ! dit-il. Je ne puis supporter l'idée que d'autres reçoivent de vous quelques-unes de ces mêmes fleurs...

Nell n'eut pas le temps de répondre. Un silence s'était fait tout d'un coup dans le salon, un silence absolu, fait de surprise et d'admiration.

Une femme était debout, encadrée par la baie de la porte ; elle se tenait immobile sur le seuil, comme hésitante, étonnée de l'effet produit par son apparition.

Le Directeur de la villa et M. Glaczkowicz s'étaient levés tous deux et s'avançaient, empressés et respectueux.

— Princesse ! quel honneur et quelle surprise ! murmurait le Directeur en lui baisant la main.

— Qui est-ce ? demandait Nell ; et une voix quelconque près d'elle disait :

— C'est la princesse Corglione..., c'est dona Bianca...

Oui, c'était bien elle, la dame de Saint-Pierre ; Nell et Nellie la reconnaissaient à présent, malgré la différence de costume ; c'était le même visage, les mêmes yeux de velours, les mêmes traits purs et lumineux.

Serafina l'avait faite vraiment belle!

Dona Bianca portait la robe de noces des Corglione, un damas blanc tissé de lys d'argent : les lys de Florence, qui montaient autour d'elle et l'enserraient comme une gerbe. La robe était ancienne et de la belle époque florentine : les Corglione avaient la même origine que les Montecorvello. Le corsage baleiné dégageait le cou, et la nuque était encadrée dans un col Médicis de merveilleuses guipures.

Bianca n'avait pas de bijoux : nul collier sur sa gorge ronde, pas d'agrafes étincelantes au corsage : ainsi qu'elle l'avait dit à Angelotti, elle ne possédait plus rien. Mais, dans ses cheveux, les rubis du diadème étincelaient et jetaient jusque sur ses joues un léger reflet de leurs feux pourpres.

La princesse était une résurrection, la résurrection d'une époque, d'une race, d'un monde. Ce n'était pas seulement une femme dans la splendeur de sa beauté, qui se tenait debout au milieu des hommages de ces savants et de ces artistes, c'était l'Italie des Médicis qui revivait.

Nul ne songeait à s'étonner de l'apparition soudaine de la princesse à la villa. Sa beauté éveillait les mêmes sentiments que la contemplation d'une œuvre d'art. On disait autour d'elle combien elle était belle, comme on eût admiré tout haut une merveille artistique.

Bianca, un pâle sourire sur les lèvres, promenait ses regards dans le salon. Elle rencontra vite les yeux de Nellie et de Nell, et ses yeux à elle s'attardèrent sur cette dernière. Elle aussi les reconnaissait.

Maintenant, elle hésitait un peu. Laquelle de ces deux jeunes filles était celle que son cousin avait choisie? Laquelle était la jeune héritière? Elles se ressemblaient, quoique cependant différentes.

Souhaitant les connaître, elle fit un pas en avant, poussée surtout par son désir que la future princesse Montecorvello fût la jeune fille aux yeux de lumière et de vérité.

— Vous avez là de bien jolies fleurs, mademoiselle, dit-elle en s'approchant du piano où Nell se tenait appuyée près de sa corbeille.

Et se tournant vers M. Glaczkowicz :

— Vous seriez bien aimable de nous présenter l'une à l'autre, dit-elle avec grâce.

Puis, la présentation faite :

— Vous avez été bien inspirée, dit-elle à Nell avec un sourire, de choisir ce costume de *contadine*... Il n'a pas l'air d'un traves-

tissement..., il est *vrai*, et vous devez aimer ce qui est vrai, ajouta-t-elle en plongeant son regard de velours dans les yeux clairs de la jeune fille.

— Voulez-vous me permettre, Madame, de vous offrir une fleur? dit alors Nell, émue sous ce regard qui rayonnait d'une clarté presque surnaturelle.

Et elle chercha dans sa corbeille.

Bianca la regardait faire avec un sourire vague, comme détaché.

— Pourquoi prenez-vous la peine de chercher si longtemps, lui demanda-t-elle en voyant ses mains errer et hésiter entre les roses, en choisir une pour la laisser et en prendre une autre...

— Je cherche une fleur assez belle pour vous, Madame, et je n'en vois pas... Ah! celle-ci, peut-être, continua-t-elle, en prenant un lys rouge, égaré parmi des roses aux teintes pâles.

— Non, permettez-moi de choisir moi-même. Tenez..., cette fleur-ci. C'est celle qui m'ira le mieux.

Et la main de Bianca se glissait, preste, parmi les feuillages légers et les branches fleuries. Dans cette corbeille préparée pour une fête, une sombre fleur pourpre, par un hasard étrange, s'était égarée... Bianca la prit et la fixa à son corsage : c'était une fleur de la Passion...

Nell demeura muette, le cœur glacé. Mais déjà la princesse, lui laissant un remerciement, s'éloignait au bras du Directeur qui lui faisait les honneurs de la villa où elle n'avait pas paru depuis bien des années. Elle retrouvait là, ce soir, d'anciennes connaissances, des amis de sa jeunesse, du temps où, sortie à peine du couvent, don Urbino était si fier de la présenter, sans l'avouer encore, comme sa future fille.

M. Glaczkowicz l'avait rejointe dans la bibliothèque; les fenêtres étaient ouvertes, il faisait au dehors un temps délicieux, une nuit claire, scintillante. Devant la façade de la villa, les arbres touffus répandaient une ombre épaisse. Leur feuillage était découpé de façon à ménager sur la Ville Eternelle des aperçus qui ressemblaient à des tableaux. Au fond de chacun d'eux se détachait en masse sombre le dôme de Saint-Pierre. Les clochetons, les coupes, les obélisques se dressaient dans le calme de la nuit et la limpidité de l'atmosphère; et, sur Rome endormie, le ciel versait une lumière d'argent.

— Pourquoi donc m'avez-vous oubliée toutes ces années dernières? demanda la princesse à l'aimable Polonais.

— Oh! ce n'est pas oublié! Je suis un vieil égoïste et je fuis les impressions pénibles; j'en ai trop senti dans ma vie! Il m'eût été douloureux de vous revoir... A mon âge, je puis vous

parler ainsi. Mais de penser à votre jeunesse radieuse, à la vie pleine de promesses qui vous attendait, à ce que vous avez trouvé ensuite..., à vos sacrifices inutiles..., à votre existence actuelle... Non, c'était trop douloureux pour moi ! Ne savez-vous donc pas que vous avez été dans ma vie toute une révélation d'idéal et de charme ? Que vous avez incarné en vous toute cette Italie prestigieuse et séductrice dont je suis le vieil amoureux?... Princesse, ne m'en faites pas trop dire, je craindrais d'être ridicule. Mais j'aurai soixante-douze ans dans quelques jours, me permettez-vous de vous dire que vous seule avez eu le pouvoir de me faire regretter ma jeunesse?...

Bianca, un peu émue, le regardait, surprise, tandis que leur arrivait du salon voisin l'harmonieux écho du *Printemps* de Grieg que jouait Nellie au piano.

Quelques instants plus tard, un jeune homme vint s'asseoir au piano après Nellie, c'était un des pensionnaires nouvellement arrivés. On lui demanda la marche de *Lohengrin*. Il hésitait. Ses yeux, errant sur l'assistance à l'aventure, tombèrent sur Bianca appuyée à la fenêtre. Du piano, on l'apercevait, baignée dans le rayon de lune et dans le scintillement des lys d'argent de sa robe.

Alors, à la Beauté qu'elle symbolisait, le jeune pensionnaire répondit par l'éternelle beauté de la sonate du *Clair de Lune*.

Mais l'heure s'avavançait ; M^{me} de Verneuil fit signe à ses nièces : il était temps de se rendre au palais Roccabella.

René de Valgrand les accompagna à leur voiture.

— Pourquoi n'allez-vous pas à ce bal, demanda M. Glaczkowicz à dona Bianca.

— Je n'en sais rien, je n'y ai pas pensé, répondit-elle en hésitant.

— Allez-y, princesse, vous êtes superbe ainsi ; vous êtes une admirable évocation du passé. Allez-y, pour la joie des artistes qui seront nombreux à ce bal ; allez-y ! Voulez-vous me permettre de vous y accompagner ; ma voiture est là, tout à vos ordres...

Et Bianca, tentée, se laissa conduire au bal.

Le palais Roccabella est un des plus anciens et des plus beaux de la Rome des Papes. C'est aujourd'hui l'un des plus sévèrement fermés du « Monde noir ». Pour y pénétrer, il faut montrer *patte blanche*.

Le vieux duc, qui fêtait l'entrée dans le monde de sa petite-fille, avait prétendu, par un caprice d'artiste et de grand seigneur, ressusciter pour une nuit l'Italie de jadis. Les costumes étaient strictement italiens de toutes les époques. Les princes frôlaient

les condottieri; les grandes dames, les contadine; quelques-uns reproduisaient des tableaux ou des portraits célèbres, ou bien encore incarnaient pour cette nuit des personnages du drame ou de l'histoire. Le duc de Roccabella lui-même n'était-il pas un admirable Capulet et sa petite-fille Giulia une adorable Juliette?

C'était vraiment un spectacle de féerie que cette foule étincelante, ondulant sous l'éclat des lustres et des girandoles, autour des colonnes de marbre rose qui, de distance en distance, soutenaient les arcades aux riches tentures de velours de Gènes. Toute la fleur de la noblesse romaine était là réunie : assemblage de noms célèbres où défilait toute l'épopée de l'Italie. La plupart des hommes portaient des costumes historiques dont jadis avaient dû se parer leurs ancêtres. Il était des armures et des cottes de mailles sur lesquelles, visiblement, le sang avait coulé. Les pages qui circulaient, offrant des sorbets et brûlant des parfums, avaient revêtu des livrées datant de la Renaissance. Et entre les scintillements des miroirs de Venise, des torchères d'argent ciselé, des cadres florentins aux ors atténués par le temps, les portraits des Roccabella passés, grands seigneurs et nobles dames à la mine hautaine, semblaient contempler leurs descendants avec une souveraine et dédaigneuse pitié.

Nell et Nellie vivaient un rêve. Le prince Montecorvello s'approcha d'elles et Nellie rougit en acceptant son bras. Son cœur battait, et elle leva timidement ses doux yeux bruns sur le beau prince qui la guidait à travers cette fête magique. Il semblait chez lui, saluant autour de lui d'un geste ou d'un mot courtois, et Nellie perdait conscience de la réalité... Elle était la princesse dont elle portait le costume... Il l'aimait et il allait le lui dire. Elle ne pensait plus à hier; demain n'existait pas pour elle. Elle se laissait bercer par la féerie; elle était heureuse, et c'était tout...

Bianca, de loin, les suivait des yeux. Entourée ce soir-là d'adorations et d'hommages, elle souriait doucement, avec le cœur déchiré. Mais c'était fini de souffrir : une illusion ne vaut pas qu'on la pleure, et, elle le voyait bien, c'était sur une illusion qu'elle pleurait...

Le prince Montecorvello avait éprouvé un moment de saisissement en voyant sa cousine entrer dans la galerie. Il s'était approché d'elle pour la saluer et, tout de suite, elle l'avait mis à l'aise avec une parole affectueuse :

— Bonsoir, mon cousin ! Vous êtes surpris de me voir ici ?...

Puis, plus bas :

— Je vous félicite, Cesare, j'espère que vous serez très heureux...

A ce moment, le duc Roccabella venait offrir son bras à la prin-

cesse pour lui faire les honneurs de la fête, et Cesare n'eut plus l'occasion de se rapprocher d'elle.

Son âme faible et dénuée d'énergie en était soulagée. Le remords s'était dissipé comme par enchantement. Il cherchait même à se persuader que l'apparition de Bianca au bal de ce soir était le présage d'un changement dans sa façon de vivre.

— Elle est si belle! pensait-il. Elle n'a qu'à vouloir pour conquérir à Rome la situation la plus enviable!

Lui, il ne pouvait plus attendre; il venait de passer des jours affreux dont le cauchemar l'étreignait encore. Angelotti, après lui avoir refusé les cinq mille liras, avait poussé son impitoyable rigueur jusqu'à lui refuser même la petite somme nécessaire aux frais de son costume, pour lequel il avait dû recourir à un usurier... C'en était trop! Aussi le prince, acculé, se promettait-il de ne plus laisser traîner les choses...

Il est juste de reconnaître que Nellie l'enchantait, tant elle apparaissait radieuse et séduisante en héroïne du Décaméron. L'éclat des lumières, l'enivrement de la danse et de la musique la transfiguraient. En même temps, une sorte de griserie envahissait la jeune fille, et les flatteries que lui prodiguait le prince, ses regards, plus éloquents encore que ses paroles, achevaient de jeter le trouble dans son cœur...

Gesare le comprit, et, décidé à brûler ses vaisseaux, il se montra, sans franchir les bornes permises, tendre et passionné. Il ne jouait pas la comédie, car il était parvenu à se persuader qu'il était sincère. Il n'avait plus qu'une pensée : en finir avec sa situation intolérable; et le sentiment qu'il jouait sa dernière carte le rendait presque irrésistible. Aussi, quand le bal prit fin, pensa-t-il avoir conquis le cœur de la jeune Française, et que son oncle, le cardinal, pourrait hardiment aller demander pour son neveu la main de Nellie de Verneuil.

J. D'ANIN.

La suite prochainement.

NOS ÉCOLES MILITAIRES D'OFFICIERS

TENDANCES ACTUELLES ET RÉCENTES MESURES BASES D'UNE RÉFORME NÉCESSAIRE

La question de la réorganisation de nos écoles militaires, liée de près à celles du recrutement de l'armée et de l'avancement des officiers, est posée depuis longtemps devant l'opinion publique : elle attend encore une solution.

Deux études émanant de personnalités compétentes lui ont été consacrées dans cette Revue, en 1887 et en 1899. La première¹, où l'histoire tient une large place, se rapporte, presque exclusivement, à l'histoire de l'École de Saint-Cyr. L'auteur de la seconde² y condamne le recrutement des officiers par les écoles auquel il substitue le recrutement direct par les régiments, en vue d'obtenir l'unité d'origine; son opinion a fourni matière à un article critique de quelques pages à un officier général qui propose une réforme de recrutement par les écoles³.

A notre tour, nous avons abordé la question⁴ à propos de certaines dispositions d'un décret de réorganisation de Saint-Cyr, du 25 septembre 1900, mais d'une manière incidente et sur un nombre de points très restreint.

Depuis, le ministre de la guerre a touché plus ou moins, soit aux règles d'admission, soit à l'organisation générale et au service intérieur, soit aux programmes d'enseignement des Ecoles de Saint-Cyr et de Saint-Maixent, des Ecoles d'application de cavalerie à Saumur et de l'artillerie et du génie à Fontainebleau, de l'École de l'artillerie et du génie à Versailles, de l'École normale de gymnastique et d'escrime de Joinville, des Ecoles préparatoires d'enfants de troupe et des Ecoles d'application pour le tir de l'infanterie.

La limite d'âge pour l'admission à Saint-Cyr a été abaissée à vingt ans; l'application de cette mesure qui devait avoir lieu tout

¹ Voy. le *Correspondant* des 25 septembre et 10 novembre 1887.

² Voy. le *Correspondant* du 25 novembre 1899.

³ Voy. le *Correspondant* du 10 décembre 1899.

⁴ Voy. le *Correspondant* du 25 octobre 1900.

d'abord (décret du 18 mars 1901) à partir de l'année 1903 du concours, a été reportée récemment à 1904. L'instruction ministérielle pour l'admission à la même école en 1902 a reçu plusieurs modifications dont les plus importantes sont relatives au programme d'histoire, qui n'embrassera désormais que la période de 1789 à 1889¹, et à l'introduction d'un programme de « sciences politiques ». Le nombre des admissions à Saint-Cyr et à l'École polytechnique a été diminué, tandis qu'on augmentait celui de Saint-Maixent et de Versailles. Les élèves cavaliers de la Section de cavalerie de Saint-Cyr qui étaient envoyés au régiment pendant un an après leur nomination au grade de sous-lieutenant, entreront dorénavant directement à l'École d'application de Saumur. A dater du 1^{er} novembre de l'année dernière, l'enseignement des officiers-élèves de l'artillerie, à Fontainebleau, a été séparé de celui des officiers-élèves du génie. Enfin, une circulaire ministérielle récente a créé, pour les élèves de l'École polytechnique se destinant à l'artillerie, un stage régimentaire d'un an placé entre la sortie de cette École et l'entrée à Fontainebleau.

L'organisation actuelle des écoles militaires se compose de dispositions accumulées sans grande suite depuis de nombreuses années. Les précédentes ajoutent encore à sa complication. Notre principal but étant d'exposer un système complet de réforme de nos écoles militaires d'officiers, nous n'aurons à examiner, pour rester dans notre sujet, que les deux dernières mesures, et plus particulièrement celle qui concerne le stage régimentaire des sous-lieutenants d'artillerie; la première consacre le principe de la séparation de l'artillerie et du génie; la seconde inaugure l'application d'un autre principe qui peut se définir ainsi : Tout officier doit avoir servi dans le rang.

Dans l'état actuel de nos institutions militaires, le stage régimentaire généralisé ne peut être qu'une solution d'attente du problème de l'unité d'origine des officiers. La démocratie a en perspective une solution plus radicale que fait pressentir, en ces termes, le rapporteur du budget de la guerre de 1902 : « Nous ne voulons pas discuter ici s'il convient, en faveur du principe de l'unité d'origine des officiers, de renoncer au recrutement que nous donnent les Écoles polytechnique et de Saint-Cyr... Au surplus, la question du remplacement des règles actuelles se posera quand on discutera la nouvelle loi de recrutement et les lois qui en seront la conséquence. » Autant dire sans ambages que nous nous achemi-

¹ Une analyse du nouveau programme des connaissances exigées ne serait pas sans intérêt.

nous vers l'application à tous les aspirants à l'épaulette du régime de Saint-Maixent, de Saumur et de Versailles. Ainsi se prépare, sous une forme ou sous une autre, le nivellement des individualités dans l'armée.

Le stage régimentaire adapté à notre organisation actuelle, et l'unité d'origine des officiers, telles sont donc les questions qui méritent, avant tout, de fixer notre attention.

*
* *

Bien que l'on s'efforce, à Saint-Cyr comme à Fontainebleau, de se rapprocher le plus possible de la vie régimentaire dans ses nombreux détails, on n'arrive pas à combler tout à fait la lacune que présente, sous ce rapport, l'enseignement donné aux élèves. Nous ne croyons ni opportun ni utile de remédier à cette lacune inévitable en introduisant *dans l'organisation actuelle* de nos deux écoles d'officiers le stage régimentaire ¹.

Et d'abord, comment n'envisagerions-nous pas avec méfiance une mesure proposée par quelques hommes, — non des moindres parmi ceux qui s'occupent de l'armée dans le Parlement et ailleurs, — bien plus comme devant servir au nivellement de nos écoles militaires que comme étant propre à suppléer à l'insuffisance de l'enseignement pratique? Former des officiers sans préoccupation d'égalité à établir entre eux, c'est, à leurs yeux, entretenir un régime de privilège. Ils n'ignorent pas, cependant, que l'égalité à laquelle ils tendent sera toujours factice avec le système d'éducation militaire par les écoles, pratiqué aujourd'hui. Quelle que soit, par exemple, la durée du stage que l'on exigerait des élèves de Saint-Cyr et de Fontainebleau, elle resterait sensiblement inférieure à celle du temps de service régimentaire imposé aux sous-officiers pour l'admission à Maixent et à Versailles ². N'importe! Les mêmes hommes s'empresseront de proclamer, pour la plus grande satisfaction des masses impuissantes à démêler la trame de

¹ « Les raisons qui conduiront à envoyer prochainement, sans doute, les sous-lieutenants dans un régiment d'artillerie, conduiront également à traiter d'une façon semblable les sous-lieutenants du génie, et, par analogie, à prendre la même mesure pour les sous-lieutenants de cavalerie sortant de Saint-Cyr. » Ce passage du rapport sur le budget de la guerre de 1902 a été écrit antérieurement à la décision ministérielle qui a imposé le stage régimentaire aux sous-lieutenants d'artillerie; il est probable que le rapporteur connaissait, sur ce point, les intentions du ministre, à moins, cependant, qu'il n'ait voulu lui dicter les siennes.

² Les sous-officiers admis à Saint-Maixent et à Versailles ne comptent pas moins de trois à quatre ans de service en moyenne (dont deux obligatoires comme sous-officier) au moment d'entrer dans ces écoles.

cette comédie, que tous les Français sont égaux devant la loi militaire, puisqu'ils portent tous le sac!

La mise en pratique du stage régimentaire comporte la solution préalable des questions suivantes : A quel moment aura-t-il lieu? Quelle sera sa durée? De quel grade seront pourvus les stagiaires? Suivant la solution adoptée, la mesure dont il s'agit donne lieu à plus ou moins d'inconvénients.

Le ministre de la guerre vient de se ranger parmi les partisans du stage placé immédiatement avant l'entrée dans les écoles, c'est-à-dire du stage comme soldat. Dans une lettre récente adressée au président de la Commission de l'armée¹, au Sénat, au sujet des remaniements à introduire dans le texte de la proposition de loi de M. le sénateur Rolland sur le service militaire de deux ans, il propose, en effet, de modifier l'article 24 ainsi qu'il suit : « Les jeunes gens reçus à l'*Ecole spéciale militaire*, et ceux reçus à l'*Ecole normale supérieure*, à l'*Ecole polytechnique*, à l'*Ecole forestière* ou à l'*Ecole centrale des arts et manufactures*, qui sont reconnus aptes au service militaire, ne sont définitivement admis à ces écoles qu'après avoir accompli une année de service dans l'armée active. » Pour justifier cette mesure, le ministre fait valoir qu'« il importe de traiter nos grandes écoles de telle sorte qu'un privilège accordé à l'une d'elles ne soit pas pour les autres une cause de défaveur vis-à-vis de l'opinion et n'en tarisse pas le recrutement ». Il s'agit, on le voit, d'une nouvelle consécration du dogme égalitaire. Nous nous bornerons à faire observer qu'un tel stage, pour les élèves de l'*Ecole polytechnique*, entraînerait l'obligation de désigner, avant leur entrée, l'arme de leur choix; il en résulterait aussi que les élèves de la même Ecole qui se destinent à l'artillerie, seraient assujettis à un stage comme soldat et à un autre comme sous-lieutenant.

Le général Trochu considère le stage en qualité de soldat, comme un moyen d'introduire un peu d'esprit militaire dans nos écoles, et de briser chez ceux qui y sont admis « la tradition écolière ». La remarque n'est pas sans valeur, mais, d'un autre côté, traiter ces novices comme les premiers *bleus* venus, n'est-ce pas leur imposer des rigueurs inutiles et leur faire perdre un temps précieux? Il est absurde d'appliquer à une élite intellectuelle comme celle des jeunes gens admis dans nos écoles d'officiers, un régime approprié à des paysans illettrés et frustes.

Appelons-en, sur ce sujet, aux leçons de l'expérience. On se souviendra peut-être qu'à une certaine époque, les jeunes gens

¹ M. de Freycinet.

ayant dépassé la limite d'âge pour Saint-Cyr pouvaient encore y être admis, après avoir servi effectivement deux ans dans un corps de troupe. Au lendemain de leur arrivée au régiment comme sous-lieutenants, les officiers faisaient incontestablement preuve de plus de connaissances pratiques et d'un peu plus d'assurance devant la troupe que leurs autres camarades; mais ceux-ci savaient se mettre rapidement au niveau commun, sans qu'à aucun moment le service du régiment et leur propre prestige eussent à souffrir de leur infériorité passagère. Les Saint-Cyriens d'aujourd'hui ne pénètrent pas moins facilement que leurs devanciers les détails de la vie régimentaire et ne se forment pas moins rapidement qu'eux à la pratique du métier.

Des officiers, anciens appelés ou engagés volontaires, ont tenté parfois de nous persuader que l'on ne pénètre bien le soldat qu'en vivant à côté de lui, avec lui, dans la chambrée. Ces officiers étaient dans leur rôle, et leur sincérité n'est pas à mettre en doute, mais comment pourraient-ils sérieusement prétendre que leurs camarades sortis des écoles n'arrivent pas promptement à la même connaissance parfaite du soldat par la pratique journalière de leur métier? Comment soutiendraient-ils un seul instant qu'ils exercent mieux leur autorité sur leurs subordonnés et qu'ils en obtiennent davantage, qu'ils montrent plus d'activité et d'initiative, qu'ils possèdent plus complètement qu'eux les règlements? Si la part que les officiers provenant du rang doivent, dans leur mérite professionnel, au contact direct avec l'homme de troupe, au début de leur carrière, leur assure une réelle et durable supériorité, on s'explique difficilement qu'un petit nombre d'entre eux atteigne les hauts grades de la hiérarchie militaire.

Quelques-uns de ceux qui préconisent le stage régimentaire, comme soldat, y voient un excellent moyen d'atteindre les fils de famille, les jeunes gens fortunés et bien élevés, en les mêlant d'aussi près que possible aux fils de paysans, d'artisans et d'ouvriers, sous le prétexte qu'ils ne connaîtront bien les devoirs et surtout les besoins du soldat qu'en servant comme tel. A ne juger ces hommes que sur leurs intentions, nous serions déjà à peu près éclairés sur ce que vaudrait le stage dans ces conditions. Notre opinion sur le fond du sujet fortifie cette présomption. En résumé, nous ne jugeons pas utile, encore moins nécessaire, le stage comme soldat, quelles que soient nos institutions d'enseignement militaire. Le fruit que la jeunesse des écoles retirerait de sa participation aux occupations dont la vie d'entraînement du soldat est remplie, ne serait pas en rapport avec le temps qu'elle lui coûterait.

Nous ne voyons, au contraire, aucun inconvénient sérieux à

placer, dès à présent, le stage régimentaire entre les deux années d'études, du moins pour les élèves de Saint-Cyr. Etant assimilables, à ce moment, aux meilleurs sujets du rang qui obtiennent les galons de sergent, ils seraient stagiaires avec le grade de sous-officier dans lequel ils acquerraient d'autant plus facilement d'utiles connaissances pratiques, qu'ils posséderaient déjà un ensemble de notions théoriques¹. En principe, ce stage devrait être de six mois au plus, afin de ne pas augmenter le temps de service nécessaire pour arriver à l'épaulette, ce qui équivaldrait à une élévation de la limite d'âge pour l'admission; mieux encore, il pourrait être pris sur les deux années d'études, en remaniant les programmes actuels des cours.

L'organisation et l'enseignement de l'Ecole polytechnique ne se prêteraient pas aussi bien que ceux de Saint-Cyr à un stage comme sous-officier, placé entre les deux années de séjour. Néanmoins, nous aurions préféré qu'il en fût ainsi, au lieu de voir recourir au stage précédant immédiatement l'entrée à l'Ecole de Fontainebleau. Dans une lettre adressée au rapporteur du budget de la guerre en 1902 et relative à ce dernier stage, le ministre de la guerre fait ressortir, entre autres avantages à attendre de ce changement pour les officiers d'artillerie, que « les sous-lieutenants élèves seraient aptes aux fonctions de chefs de section dans les batteries six mois après leur sortie de l'Ecole polytechnique », que « leur instruction se ferait beaucoup mieux au contact de la troupe que dans une école », que « l'année de régiment entre l'Ecole polytechnique et l'Ecole d'application serait une diversion utile à des études très difficiles », qu'on éviterait ainsi « un véritable surmenage intellectuel ». En terminant cette lettre, le ministre n'a pas craint de mentionner l'avantage suivant, d'une tout autre nature : « Cette année de dispersion dans les régiments servirait à rompre certaines coteries qui prennent naissance dans les établissements où l'on se prépare à l'Ecole polytechnique et qui, en ce moment,

¹ Les Saints-Cyriens stagiaires jouiraient, comme les *Portepeefzahnriche* de l'armée allemande, de la faveur de fréquenter les officiers.

En Allemagne, les jeunes gens pourvus d'un certificat d'études délivré dans les gymnases et dans quelques autres écoles désignées, peuvent entrer, sous certaines conditions, dans un régiment, en qualité d'« avantageur ». Cinq à six mois plus tard, on les nomme *Portepeefzahnriche*. Au bout de l'année, après examen, ils sont admis dans une école de guerre. C'est au sortir de cette école où ils séjournent un an, qu'ils subissent l'examen d'officier.

D'après un ordre de cabinet du 6 mars 1902, les jeunes gens pourvus du certificat de rhétorique ou de philosophie délivrés dans les mêmes établissements, ont le droit de subir l'examen de *Fzahnrich*.

durent jusqu'à la sortie de l'École d'application, par suite d'une existence en commun sans discontinuité. » S'il est vrai qu'on réserve toujours pour la fin le meilleur argument, ceux qui prétendraient encore que l'apprentissage des sous-lieutenants d'artillerie dans les corps de troupe a pour but principal de développer leur instruction et de les préparer à recevoir fructueusement l'enseignement de l'École d'application de Fontainebleau, ceux-là ne pourraient être que des aveugles volontaires.

En résumé, nous réprouvons absolument le stage comme soldat. Quant à celui que l'on ferait comme sous-officier, dans les conditions que nous avons indiquées, nous le croyons utile, mais non indispensable. En dehors de l'armée, on s'imagine trop souvent que l'enseignement de nos écoles militaires est exclusivement théorique. Dans l'armée elle-même, il n'est pas rare de rencontrer d'anciens Saint-Cyriens affectant de représenter l'École comme ayant dégénéré en collège où l'on bourre les élèves d'histoire, de littérature et de théorie¹, et où l'on joue au soldat, alors que de leur temps, à les en croire, on y formait vraiment des hommes et des professionnels. La vérité est que depuis la guerre, les brigades et les révoltes périodiques, signes de l'esprit écolier, ont disparu, et que les commandants de nos écoles d'officiers, les directeurs des études, les professeurs et les instructeurs cherchent à introduire, autant que possible, dans l'enseignement, la pratique régimentaire. Chaque jour apporte, pour ainsi dire, une amélioration sous ce rapport.

Nous montrerons plus loin que, mis en œuvre dans des conditions différentes de celles où se donne aujourd'hui l'enseignement militaire, le stage régimentaire peut revêtir un caractère prononcé d'utilité, si même il ne s'impose pas. Mais, tout d'abord, expliquons-nous complètement sur la question, devenue brûlante, de l'unité d'origine des officiers.

Le principe de l'unité d'origine des officiers procède directement

¹ L'auteur (ancien officier) de *la Puissance française* (1885), œuvre de valeur, dénotant une connaissance sérieuse de notre état militaire, critique l'enseignement de Saint-Cyr comme péchant par la pratique; à son avis, l'histoire, la géographie, la littérature et les langues « qui sont, dit-il, du ressort de l'éducation antérieure » y tiennent trop de place; sa conclusion est que le stage régimentaire s'impose.

Cette opinion nous surprend d'autant plus que l'enseignement de Saint-Cyr a subi, de 1872 à 1880, un remaniement fondamental dans le sens de la pratique. La réforme à laquelle nous faisons allusion s'est opérée sous le commandement du général Hanrion, et a été, en très grande partie, l'œuvre de notre prédécesseur comme directeur des études, le colonel, depuis général Thévenin.

du sentiment égalitaire; aussi, dans les visées de la démocratie, domine-t-il toutes les questions qui se rattachent aux écoles militaires. Sous quelle forme l'appliquera-t-on définitivement? C'est ce qu'il est difficile de prévoir dans un temps où les mesures désorganisatrices que l'on n'osait croire exécutable hier, deviennent aujourd'hui des réalités.

En tout cas, notre organisation actuelle des écoles, violant, aux yeux de nos réformateurs parlementaires, l'égalité qui leur est chère, est menacée d'une transformation radicale. S'imaginer qu'on ne touchera à nos établissements d'enseignement que pour leur adapter le stage régimentaire serait une pure illusion. Il ne peut être question, croyons-nous, de supprimer toutes les écoles existantes pour faire du régiment la pépinière des aspirants au grade d'officier; l'hypothèse d'une école unique n'est guère admissible non plus; mais, peut-être créera-t-on, sur le modèle des Ecoles de Saint-Maixent, de Versailles et de Saumur, des écoles pour chaque arme, où l'on ne serait admis qu'après avoir servi comme soldat et comme sous-officier. Jeter, autant que possible, dans des moules uniformes, toutes les intelligences, toutes les aptitudes, tous les caractères, voilà le but suprême où l'on tend, voilà l'amalgame que l'on rêve! C'est avec ce métal sans nom que la démocratie voudrait forger l'épée de la France!

Le niveau de l'enseignement militaire se relèverait sans doute à Saint-Maixent, Saumur et Versailles, si ces écoles, préalablement remaniées et devenant les sources uniques du recrutement des officiers, bénéficiaient des éléments que leur procurerait la suppression de Saint-Cyr et de l'École polytechnique; toutefois, il ne pourrait être qu'inférieur au niveau actuel de l'enseignement de Saint-Cyr, de Saumur (officiers) et de Fontainebleau. C'est ce dont il est facile de se rendre compte.

Prenons pour exemple l'infanterie où le nombre des sous-lieutenants promus annuellement est de 40 pour 100 de celui des sous-lieutenants nommés dans toutes les armes réunies. L'expérience a démontré qu'il n'est pas possible d'étendre l'admission à Saint-Cyr au delà des 500 premiers candidats, environ, de la liste de classement d'admission, sans être amené à accepter des jeunes gens insuffisamment aptes à suivre les cours de l'école. Or, le nombre moyen, depuis 20 ans, des élèves de Saint-Cyr et de Saint-Maixent promus annuellement sous-lieutenants est de 670 (exactement 667) dont 330 Saint-Cyriens et 340 (337) élèves de Saint-Maixent. Or, avec une seule école d'infanterie, il faudrait, pour assurer le recrutement annuel de cette arme, admettre un nombre d'élèves supérieur de 170 au maximum (500) d'élèves capables de recevoir

l'enseignement de Saint-Cyr et de 340 au nombre moyen (330) d'élèves qui y entrent annuellement. Il en résulterait que les programmes actuels d'admission à Saint-Cyr devraient être remaniés dans le sens d'une simplification et d'une réduction des matières, pour être mis à la portée de tous les sujets.

Ce que nous disons de Saint-Maixent s'applique, de la même manière, à Saumur et à Versailles. On uniformiserait donc l'enseignement militaire, dans chaque arme, au prix de l'abaissement de son niveau actuel et au détriment des meilleurs sujets. Dès lors, dans la médiocrité du milieu ainsi créé, se détendraient les ressorts des individualités de mérite; dès lors aussi, s'affaibliraient les forces vives de la nation représentées par la belle jeunesse qu'attire la carrière des armes.

Les réformateurs qui songent à réaliser, par ce moyen, l'unité d'origine des officiers, placent le stage régimentaire avant l'entrée à l'école. Dans ces conditions, les aspirants à l'épaulette acquerraient difficilement de sérieuses connaissances pratiques; les menus détails du service régimentaire d'une part et, de l'autre, les études préparatoires aux examens d'admission à l'école, les absorberaient à peu près complètement. Sur le terrain de la pratique, ils resteraient inférieurs à nos anciens sous-officiers promus directement officiers. Esclaves de leurs devoirs, animés du véritable esprit militaire, jaloux de leur autorité, rompus à toutes les exigences du service, corrects dans l'exercice de leurs fonctions dont ils n'étaient distraits par aucun des cours multiples imposés aujourd'hui aux aspirants officiers de Saint-Maixent, enfin en contact incessant avec le soldat dont ils connaissaient à fond les qualités et les travers, nos anciens sous-officiers, tels que nous les avons connus avant la guerre de 1870, étaient aussi d'excellents camarades. Certains d'entre eux manquaient, il est vrai, d'éducation première, mais personne n'avait à en souffrir sérieusement. Leur grande expérience professionnelle, très appréciée du commandement, suppléait à ce qui leur manquait du côté de l'instruction générale et leur permettait, à l'occasion, de servir de guide aux officiers des écoles débutant dans la carrière. Quelques-uns, d'une exceptionnelle valeur, primaient de temps en temps les Saint-Cyriens pour l'avancement. Cependant, comme l'ambition du plus grand nombre n'allait pas au delà du grade de capitaine, ils ne portaient aucunement ombrage à leurs camarades d'une autre origine qu'eux. On savait se rendre mutuellement justice; aussi, l'union était-elle, alors, dans tous les corps, aussi complète que possible ¹.

¹ Jusqu'en 1885, les sous-officiers des corps de toutes armes pouvaient

Nous trouverions encore aujourd'hui, dans nos sous-officiers rengagés, des serviteurs comparables à nos anciens sous-officiers, c'est-à-dire possédant leurs qualités de fond. Ils se sont réfugiés définitivement dans la position de sous-officier, bien qu'elle ne leur permette pas de dépasser le grade d'adjudant, parce qu'ils y jouissent d'avantages matériels et moraux dont l'ensemble constitue une situation plus enviable, à certains égards, que celle d'officier. C'est ce que n'a pu s'empêcher de reconnaître le rapporteur du budget de la guerre, dans les termes suivants : « Nous avons dans les régiments d'excellents sous-officiers rengagés dont la carrière est actuellement limitée au grade d'adjudant, parce que le concours de Saint-Maixent, de Versailles et de Saumur présente trop de difficultés pour qu'ils puissent l'aborder. Parmi ces sous-officiers, beaucoup seraient susceptibles d'entrer dans les écoles de sous-officiers (Saint-Maixent et Versailles), si l'on faisait, dans le concours, la part plus large aux titres créés par l'ancienneté, et si l'on allégeait un peu les programmes. Avec les qualités militaires acquises par de longues années de service et la connaissance approfondie du métier, ils compenseraient aisément ce qui peut leur manquer en instruction générale. Ils feraient d'excellents officiers de troupe. L'âge auquel plusieurs arriveraient à l'épaulette ne permettrait peut-être pas à tous de dépasser le grade de capitaine, mais, pour ceux-là mêmes qui ne passeraient pas officiers supérieurs, cette situation comparée à celle qu'ils peuvent atteindre aujourd'hui marquerait une évolution ascendante, un progrès incontestable, et ouvrirait un avenir nouveau. Ils pourraient franchir par leur travail, par leur conduite, par les services rendus, un échelon de plus, et la République, en les y aidant, sera incontestablement dans son rôle. Orientons-nous nettement dans cette direction. »

Dans la « direction » même où il nous invite à nous orienter, le rapporteur du budget va jusqu'à faire brèche au principe d'unité d'origine des officiers ; il écrit encore : « Pour ouvrir aussi largement que possible l'accès à l'épaulette, pour rester dans la formule traditionnelle : « Tout soldat a, dans sa giberne, le bâton de maréchal », nous ne verrions que des avantages à ce qu'on admît, sous certaines réserves, et en exigeant certaines conditions d'ancienneté ou de campagnes, la possibilité pour un sous-officier d'être

être pourvus directement du grade d'officier, conjointement avec les élèves sortant de l'École polytechnique et de Saint-Cyr. C'est à cette époque qu'ont été créées l'École d'infanterie de Saint-Maixent (succédant à l'École du camp d'Avord), et l'École de l'artillerie et du génie à Versailles, destinées à recevoir les sous-officiers aptes à devenir officiers.

« nommé sous-lieutenant directement sans passer par une école.
« Cette exception devrait être admise, bien entendu, de manière à
« ne pouvoir, à aucun titre, s'exercer comme une faveur, mais
« seulement à constituer une récompense pour des services d'une
« importance absolument justifiée. »

Quoique la part accordée aux sous-officiers du rang ne soit, pour le rapporteur, qu'une exception de faible portée à la règle générale, quoiqu'il ne s'agisse, au fond, que d'une sorte de concession faite à l'esprit démocratique, nous constatons avec satisfaction ce retour, de sa part, au recrutement direct par le rang; mais, tandis qu'il recourt à ce recrutement, surtout pour éviter le reproche de négliger une catégorie de sous-officiers très intéressante, très méritante, nous le voulons aussi large que possible à côté de celui des écoles. Autrement dit, nous opposons la *dualité d'origine* à l'unité d'origine des officiers.

Nos écoles régimentaires du premier et du deuxième degré, ou primaires et secondaires, sont déjà assez bien organisées dans les corps de toutes armes, pour que, remaniées sur quelques points, elles puissent suffire à l'instruction des sous-officiers candidats à l'épaulette. Les cours seraient réglés de telle sorte que l'enseignement serait uniforme, ou à peu près, dans tous les régiments. Les chefs de corps ne feraient aucun classement de leurs candidats; ils se borneraient à présenter ceux qu'ils jugeraient aptes à devenir officiers, et accompagneraient leurs propositions de notes détaillées sur l'instruction générale et professionnelle de chacun d'eux; leur choix serait soumis à l'acceptation des officiers généraux du corps d'armée, qui pourraient le modifier. Une commission ministérielle examinerait, par corps d'armée, tous les sous-officiers proposés, au point de vue de l'instruction militaire théorique et pratique et de l'instruction générale, et établirait la liste de classement général. Les années de services, l'ancienneté comme sous-officiers, les campagnes et les blessures entreraient en ligne de compte. Le coefficient de l'instruction militaire pratique serait le plus élevé. La loi sur l'avancement fixerait la proposition à établir entre le nombre des officiers provenant des écoles, et celui des officiers sortant du rang; nous ne verrions aucun inconvénient à ce que les grades de sous-lieutenant soient attribués par moitié aux uns et aux autres. Le nombre des sous-officiers ainsi promus au grade d'officier ne serait pas assez élevé pour que le recrutement des sous-officiers de carrière ait à en souffrir. Dans ces conditions, quelques sous-officiers jeunes d'âge et de service, et d'une valeur exceptionnelle, trouveraient de bonne heure leur voie, ce qui ne serait que justice; mais, en raison de l'importance accordée à

l'ancienneté des services, à l'ancienneté de grade et à l'instruction militaire pratique, la moyenne d'âge et de service des sous-officiers classés pour le grade de sous-lieutenant serait plus élevée que la moyenne correspondante des élèves de Saint-Maixent. On obtiendrait par là un fonds d'officiers possédant, grâce à un long noviciat, la solidité de celui que procurait l'ancien recrutement par le rang, et peut-être même supérieur à ce dernier sous le rapport de l'instruction générale.

Il y aurait dualité d'origine dans le recrutement des officiers, mais non antagonisme des deux catégories entre lesquelles ils se partageraient. La passion politique ne pourrait plus opposer l'esprit particulier d'une école à l'esprit particulier d'une autre, et allumer ainsi d'incessantes et dangereuses rivalités. On verrait renaître l'union fraternelle des officiers si près d'être compromise depuis quelques années. Le gain serait sensible pour la discipline et l'esprit militaire. En un mot, l'armée française tirerait une force nouvelle de la coopération de ces serviteurs modestes et expérimentés, aujourd'hui confinés dans le grade de sous-officier.

*
* *

La dualité d'origine étant admise, ce qui permet de ne négliger aucun des éléments qui s'offrent à nous pour le recrutement du corps d'officiers, il nous reste à examiner si l'on ne pourrait obtenir une organisation plus rationnelle de nos écoles militaires ¹.

En fait d'unité (nous disons unité et non égalité) désirable pour les jeunes gens qui aspirent à devenir officiers, celle qui consisterait à les faire, avant tout, participer en commun à un enseignement militaire considéré comme indispensable à tous les sujets, quelle que soit l'arme à laquelle ils se destinent, nous paraît être le meilleur fondement à donner à l'éducation militaire par les écoles.

Dans l'ensemble des connaissances militaires, il est facile de distinguer celles que les aspirants officiers de toutes armes doivent posséder, de celles qui sont spéciales à chaque arme. Une école où les jeunes gens seraient initiés aux premières constituerait le premier degré de l'enseignement militaire; on y entrerait par concours.

Quand nous disons une école, nous n'entendons point par là un établissement unique, mais un certain nombre d'établissements organisés sur le même modèle, avec un programme unique d'ins-

¹ Nous ne nous occupons, dans cette étude, que des officiers des armées métropolitaine et coloniale, appartenant à la catégorie des combattants.

truction militaire, et entre lesquels seraient répartis tous les jeunes gens admis.

Il est à peine besoin de faire ressortir les avantages de cette décentralisation de l'enseignement militaire. Elle fournit le moyen d'instruire un petit nombre d'élèves à la fois, ce qui leur rend facile de s'assimiler les matières des cours, et permet aux professeurs d'apprécier et de noter chacun d'eux en connaissance de cause; elle simplifie tout ce qui touche à l'emploi du temps et au régime intérieur, facilite la surveillance ainsi que l'application des soins d'hygiène, et diminue le danger des épidémies si redoutable avec les grandes agglomérations. Comme nous le verrons plus loin, le choix des emplacements de ces écoles n'est pas chose indifférente.

L'enseignement militaire commun à toutes les armes, ou enseignement du premier degré, devrait être principalement théorique. Jeter le débutant dans le dédale de la pratique avant de l'initier à la science militaire dans ses généralités, dans ses rudiments, ce serait, à notre avis, mettre la charrue avant les bœufs. Si, en traitant plus haut du stage régimentaire, nous n'avons pas invoqué cette raison pour condamner celui qu'on imposerait dès à présent aux élèves de Saint-Cyr, c'est que l'enseignement pratique est, dans cette école, pour ainsi dire parallèle à l'enseignement théorique, et que la lacune signalée dans le premier de ces enseignements n'entraîne aucun inconvénient marqué. Ce n'est pas, d'ailleurs, le principe du stage que nous avons critiqué, mais seulement son application *dans l'état actuel* de notre régime d'enseignement militaire. Le stage est, au contraire, justifié, et devient même nécessaire avec l'organisation que nous proposons.

Un séjour d'un an dans une des écoles du premier degré serait suffisant pour acquérir les connaissances générales indispensables aux aspirants officiers. Par la place même que nous assignons au stage régimentaire à la suite de cette année d'école, nous indiquons clairement qu'il devrait se faire dans l'arme où l'on se prépare à entrer. C'est donc d'après le classement de sortie de l'école du premier degré que les jeunes gens auraient à désigner leur arme de préférence jusqu'à concurrence du nombre des places disponibles dans chacune d'elles. Il serait tenu compte aux élèves qui se destinent à la cavalerie de leurs aptitudes pour cette arme, constatées au cours de l'année d'école.

Dans ces conditions, le stage régimentaire a toute sa valeur. Les élèves de l'école du premier degré détachés dans un corps de troupe, n'étant plus absorbés par la préparation à des examens qui sont pour eux, en quelque sorte, question de vie ou de mort,

pourraient se donner tout entiers à la pratique du métier. Nous avons déjà fait observer qu'un élève de Saint-Cyr, après un an d'école, était assimilable à un sous-officier; il en serait de même des élèves de l'école du premier degré, quand ils auraient subi l'examen final; on ne pourrait donc leur attribuer, pendant leur stage, d'autre grade que celui de sergent. Ils continueraient à porter l'uniforme de l'école. Au point de vue disciplinaire, ils n'auraient de supérieurs hiérarchiques, parmi les sous-officiers, que le sergent-major et l'adjutant; leurs fautes seraient signalées, le cas échéant, par ces derniers aux officiers qui, seuls, auraient le droit de les punir. Nous ne jugeons désirable, à aucun point de vue, que ces jeunes gens soient associés, en dehors du service, à l'existence des sous-officiers du rang; ils n'auraient rien à y gagner; ils prendraient donc leurs repas à la cantine, coucheraient dans une chambre séparée et seraient autorisés à fréquenter les officiers.

Toutes les phases de la vie régimentaire se déroulant en une année, il en découle qu'un stage d'un an serait nécessaire pour mettre les élèves des écoles du premier degré en état d'exercer chacun des emplois dévolus aux sous-officiers par les règlements, à l'intérieur de la caserne et sur le terrain d'exercice.

Lorsque l'élève de l'école du premier degré, que nous désignerons désormais sous le nom d'*école de guerre*, aurait terminé son stage, il commencerait à se spécialiser dans son arme, mais il ne posséderait, au point de vue de la science de la guerre, que des notions générales; il ne ferait encore qu'un bon ou un très bon sous-officier. Le moment serait venu pour lui de recevoir l'instruction technique qui en ferait un officier. Ce n'est qu'à l'école d'arme qu'il pourrait pénétrer dans tous ses détails l'emploi tactique de l'arme à laquelle il se serait préparé.

L'école d'arme succédant à l'école de guerre, est une école de perfectionnement, une *école d'application*. Jusqu'à présent, il n'existe que deux écoles de ce genre : celle de Saumur pour les élèves de Saint-Cyr classés dans la cavalerie, et celle de Fontainebleau pour les élèves de l'École polytechnique sortant dans l'artillerie et le génie.

L'école d'application d'infanterie est à créer. Si l'arme qui fournit aux masses armées leur corps de bataille en est restée privée, la raison en est que les officiers sont détachés tous les ans de leurs corps, en nombre limité, à l'École normale de tir de Châlons, à l'École de gymnastique et d'escrime de Joinville et à l'École des travaux de campagne à Versailles, alors que l'enseignement qu'on y donne et celui qu'ils reçoivent dans les écoles régionales de tir

pourraient, devraient rentrer dans celui d'une école unique d'application.

A l'issue de leur stage, avant leur envoi à l'école d'application, les élèves recevraient le brevet de sous-lieutenant. La durée des études de l'École d'application serait d'un an pour toutes les armes. Les notes données aux élèves, pendant leur stage, par les chefs de corps, compteraient pour le classement final.

La haute autorité sur les écoles de guerre, au point de vue administratif et militaire, appartiendrait aux commandants des corps d'armée dans le ressort desquels elles seraient établies. L'unité d'enseignement, dans ces écoles, serait assurée par la création d'un inspecteur général permanent secondé par des officiers supérieurs et relevant directement du ministre de la guerre.

Entre toutes les écoles militaires, y compris l'École supérieure de guerre dont l'enseignement, dès à présent très bien entendu, deviendrait, avec quelques perfectionnements, la sanction logique de celui qu'on recevrait dans les écoles de guerre et d'application, un lien serait indispensable. Ce lien n'existe pas dans notre organisation actuelle où l'instruction militaire est dirigée, dans chaque école, conformément aux programmes ministériels, mais sans que l'on se préoccupe de ce qui se pratique ailleurs, sans que l'on s'inspire de vues communes. Un officier général qui a laissé de durables souvenirs à Saint-Cyr, comme commandant de l'École, le général Hanrion, proposait, il y a une quinzaine d'années, la formation d'un conseil supérieur des écoles, dont la mission serait « d'examiner l'appropriation et la concordance des plans d'étude des divers établissements, l'étendue de l'instruction qu'on y donne, l'esprit qui y préside et les méthodes qu'on y emploie ». Telle est l'institution qui, seule, pourrait assurer l'unité de l'enseignement militaire de tous les degrés.

La reconstitution de nos établissements d'enseignement militaire destinés aux officiers, sur la base que nous venons d'indiquer, constitue une réforme organique de trop haute portée pour que nous n'entrions pas ici, sur quelques points essentiels, dans des explications de nature à justifier nos propositions. Nous voudrions même aller au-devant de certaines objections auxquelles un exposé rapide de cette question pourrait laisser la voie ouverte.

Le nombre d'élèves des écoles militaires actuelles (formant des officiers), promus annuellement sous-lieutenants, s'étant maintenu depuis quelques années entre 1,000 et 1,100, quatre écoles de guerre de 250 à 275 élèves seraient suffisantes. Chacune d'elles aurait donc une compagnie de cet effectif pour les exercices divers ¹.

¹ Les écoles de guerre allemandes sont à l'effectif de 100 à 150 élèves.

Le séjour dans les écoles de guerre étant fixé à un an, l'enseignement militaire y resterait inévitablement, pour l'infanterie et la cavalerie, au-dessous de celui de Saint-Cyr où les études ont une durée double; mais une année d'école d'application permettrait aux élèves d'infanterie d'atteindre ce niveau, et même de le dépasser, dans l'ensemble, grâce au stage régimentaire qui augmenterait sensiblement leur savoir pratique. Dans la cavalerie, au lieu de deux ans passés à Saint-Cyr et un an à Saumur, on aurait un an d'école de guerre, un an de stage et un an d'école d'application; l'instruction théorique serait donc un peu moins développée au profit de l'instruction pratique.

L'enseignement de l'École polytechnique étant surtout scientifique, l'éducation militaire des officiers-élèves de Fontainebleau est, pour ainsi dire, à faire entièrement. Dans l'organisation que nous proposons, le jeune homme ayant en vue une arme spéciale commencerait son apprentissage militaire à l'école de guerre; après un an de stage régimentaire, il passerait à l'école d'application où il acquerrait les connaissances techniques nécessaires dans son arme.

Le programme actuel des connaissances exigées pour l'admission à Saint-Cyr pourrait être conservé intégralement pour l'admission dans les écoles de guerre; il en serait de même des conditions générales d'admission au concours, y compris la mesure relative à l'abaissement de la limite d'âge à vingt ans.

La création des écoles de guerre appelle l'élaboration d'un programme nouveau dont nous nous bornerons à indiquer les grandes lignes. Les règlements d'exercice et de manœuvres et ceux qui traitent des divers services de l'infanterie — l'arme dont les autres sont les auxiliaires — feraient le fond de l'enseignement théorique et pratique; on y ajouterait des notions générales sur l'organisation, la formation et la tactique des différentes armes, sur l'armement et le tir de l'infanterie, sur les ouvrages élémentaires de fortification passagère et sur les principes de la fortification permanente. Le programme comprendrait aussi la géographie militaire de la France et des colonies, la topographie (cours et levés), l'administration et la législation de l'armée, la langue allemande ou la langue anglaise, l'escrime, la gymnastique et l'équitation.

Il est impraticable de faire poursuivre sérieusement aux élèves des écoles militaires l'étude des langues étrangères; on devrait se borner, faute de temps, à entretenir la connaissance qu'ils en ont acquise antérieurement. C'est seulement quand on aura adopté, dans l'Université, pour l'enseignement de l'allemand et de l'anglais, une méthode rationnelle et pratique, différente de celle qui est suivie aujourd'hui, qu'on sera en mesure d'exiger des candidats

aux écoles militaires qu'ils sachent non seulement bien traduire, mais parler couramment une des deux langues.

L'emplacement des écoles de guerre est tout indiqué dans de grandes places de garnison telles que Lille, Nantes, Besançon, Grenoble, Toulouse, Montpellier, etc., où les troupes et les établissements militaires serviraient à l'instruction des élèves.

L'école d'application d'infanterie constituerait une précieuse innovation; elle serait établie au camp de Châlons. On y transporterait l'enseignement des écoles d'application pour le tir de l'infanterie, et celui de l'École des travaux de Versailles. Le *cours spécial* de l'École normale de tir, suivi actuellement par quelques capitaines d'infanterie, y serait professé par les instructeurs du cadre de cette école¹. Tous les officiers d'infanterie recrutés dans les écoles participeraient donc, dans les mêmes conditions, à l'enseignement du tir et des travaux de campagne. En outre, le service régimentaire de cette arme n'aurait plus à souffrir de l'absence des officiers détachés de leurs corps, ce qui mérite d'être pris en considération, au moment où le service militaire à court terme imposera à tous un travail intensif. Les élèves se perfectionneraient dans la connaissance des différentes armes et dans les applications de la topographie. Ils suivraient un cours de télégraphie militaire. Enfin, ils participeraient à des manœuvres.

Il suffirait de quelques changements dans les programmes des cours de l'École de Saumur, pour qu'ils s'adaptent à l'école d'application de la cavalerie.

Nous ne croyons pas indispensable de donner aux officiers d'armes spéciales une instruction scientifique aussi étendue que celle que reçoivent actuellement les élèves de l'École polytechnique. Il en résulte que le programme des cours de l'école de Fontainebleau serait à remanier.

Les langues allemande et anglaise et l'équitation entreraient dans l'enseignement des écoles d'application. Saumur conserverait l'École d'application de cavalerie². Fontainebleau et Versailles seraient le siège des écoles d'application de cavalerie et du génie. Dans le cas de fusion des armes spéciales, l'école d'application unique occuperait les locaux de l'École de Fontainebleau.

En affectant les bâtiments inutilisés de Saint-Cyr et de Saint-Maixent à deux des quatre écoles de guerre, les dépenses afférentes à notre plan de réorganisation se réduiraient à l'édification des

¹ L'École normale de tir conserverait ses autres attributions actuelles.

² Rien ne serait changé aux attributions de l'école actuelle, comme école d'instruction pour les aides-vétérinaires, école de dressage, école de maréchalerie et atelier d'arçonnerie.

deux autres écoles et à celle de l'école d'application d'infanterie. Encore est-il que parmi les villes les mieux situées pour recevoir les écoles de guerre, on en trouverait, vraisemblablement, qui seraient disposées à se charger en totalité, sinon en grande partie, des frais de construction des locaux nécessaires.

L'École normale de gymnastique et d'escrime de Joinville serait maintenue pour les officiers et les sous-officiers.

Rien ne s'opposerait, avec notre système d'éducation militaire, au maintien du Prytanée. Sa raison d'être subsistera aussi longtemps que la carrière militaire sera en honneur, et que l'on considérera comme un devoir de récompenser dans leurs enfants les pères qui se sont dévoués à la défense armée de la patrie. Dans un temps où les vocations militaires deviennent de plus en plus précieuses à mesure que redoublent les efforts de la démocratie pour en détendre les ressorts¹, n'est-il pas permis d'espérer qu'on les rencontrera dans les familles de soldats plus souvent qu'ailleurs ?

La Flèche pourrait donc être une école préparatoire aux écoles de guerre; elle ne jouirait d'aucune immunité spéciale en ce qui concerne les conditions générales d'admission dans ces écoles.

La gratuité de l'enseignement, dont bénéficient les élèves de La Flèche, devrait s'étendre à toutes les écoles militaires. Si nos gouvernants avaient le souci de notre avenir militaire, s'ils n'obéissaient à aucune préoccupation étrangère au bien de l'armée, ils n'hésiteraient pas un seul instant à adopter cette mesure proposée, dès 1848, par le général Cavaignac, ministre de la guerre, à l'Assemblée constituante, réclamée depuis, à plusieurs reprises et récemment sous la dernière législature, par la Commission de l'armée².

Bien que nous ne nous occupions ici que des écoles militaires

¹ « Une démocratie ne saurait être dans son rôle quand elle cantonne les enfants dans la carrière suivie par leurs pères. » (Rapport sur le budget de la guerre, en 1902.)

« D'après les ordres donnés par le ministre de la guerre, les places vacantes au Prytanée militaire doivent être données aux candidats provenant des établissements de l'Etat. Cette mesure a été prise dans l'intérêt de la République. » (*Ibid.*)

² « Seuls dans l'armée, les élèves de nos grandes Écoles servent leur pays et le paient... La réforme que constitue la gratuité des écoles militaires est tout à la fois réclamée par l'opinion, fondée sur le sentiment de l'égalité [il s'agit ici d'une saine égalité dont personne n'aurait à souffrir moralement ni matériellement] et motivée, aujourd'hui plus que jamais, par l'assujettissement général des élèves au service militaire ». (Rapport fait au nom de la Commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi ayant pour but de modifier la loi des 26 janvier, 3 mai et 5 juin 1850, relative aux École polytechnique et École militaire, et à l'École navale de Brest (Collation des bourses), par M. le colonel du Halgouet, député.)

formant ou préparant des officiers, nous croyons à propos de faire entrevoir, en quelques mots, les moyens de donner aux sous-officiers qui n'aspirent pas à devenir officiers, c'est-à-dire aux sous-officiers de carrière, une instruction militaire en rapport avec leur mission spéciale d'instructeurs de la troupe.

L'importance acquise par les sous-officiers dans notre état militaire actuel semble grandir tous les jours et justifier de plus en plus cette observation quasi prophétique de M. de Tocqueville : « La classe des sous-officiers qui, avant le siècle présent, n'avait point encore paru dans l'histoire, est appelée désormais, je pense, à y jouer un rôle ¹. »

En 1874, dans son rapport sur le projet de loi des cadres présenté au nom de la Commission de l'armée, le général Chareton proposait, en ces termes, la création d'écoles de sous-officiers : « On dit que les sous-officiers ne se forment pas à l'école, mais dans les rangs. Cela n'est vrai que jusqu'à un certain point, car s'ils ne s'y forment pas entièrement, ils arrivent dans les rangs préparés à faire des sous-officiers bien supérieurs par l'instruction à ceux qui ne les ont pas quittés. »

Les écoles d'enfants de troupe (Rambouillet, Montreuil-sur-Mer, Saint-Hippolyte du Gard et les Andelys pour l'infanterie, Autun pour la cavalerie et Bilom pour l'artillerie et le génie), organisées dix ans plus tard et destinées aux fils de militaires ², ne sont pas de véritables écoles de sous-officiers de carrière; un grand nombre de sujets qui y sont instruits manquent le but pour lequel elles ont été instituées et ne fournissent pas, à beaucoup près, un nombre de sous-officiers en rapport avec les effectifs qui y sont entretenus. Elles devraient être organisées sur un nouveau pied qui permettrait de compter sur une réduction notable du déchet actuel. Peut-être même pourrait-on en étendre le recrutement, sous certaines conditions, à d'autres qu'à des enfants de familles militaires, par exemple, aux fils de fonctionnaires de l'Etat. Il importe plus que jamais, avec le temps de service militaire réduit qui nécessite un grand nombre de sous-officiers, de ne négliger aucun des moyens qui s'offrent à nous « de retenir dans l'armée toute une catégorie de bons sujets assez lettrés pour qu'ils puissent lire, écrire et tenir un compte, trop illettrés pour que leur ambition puisse aller au delà du galon, et de faire revivre ainsi, pour l'encadrement des troupes, cette classe de spécialistes autorisés que la

¹ *De la démocratie en Amérique.*

² Fils de soldats, caporaux, sous-officiers jusqu'au grade de capitaine, et fils d'officiers supérieurs décédés.

transformation de l'armée et les mœurs nouvelles ont à peu près complètement supprimée¹. »

Quant aux écoles de sous-officiers proprement dites, elles sont à instituer. Leur but devrait être de former exclusivement des instructeurs ; elles se recruteraient parmi les soldats, caporaux et brigadiers de tous les corps de troupe. L'avantage qu'elles offriraient d'assurer l'unité de méthode dans l'instruction des troupes, serait suffisant, à lui seul, pour motiver leur création.

*
*
*

La suppression des Ecoles de Saint-Cyr et Polytechnique comme source de recrutement, la première pour les officiers d'infanterie et de cavalerie, la seconde pour les officiers d'armes spéciales, telle est la conséquence de l'organisation que nous venons d'exposer. Saint-Cyr revivrait, jusqu'à un certain point, dans les écoles de guerre doublées des écoles d'application, d'infanterie et de cavalerie, mais les aspirants aux armes spéciales ne trouveraient plus d'enseignement équivalent à celui qu'ils ont reçu jusqu'à présent à l'Ecole polytechnique. Un coup d'œil sur l'histoire de l'Ecole polytechnique à ses débuts et sous l'Empire éclairera utilement les explications qu'appelle de notre part une proposition de réforme de cette importance.

L'*Ecole centrale des travaux publics*, instituée en septembre 1794 par la Convention, était destinée à remplacer les *Ecoles spéciales* de l'ancien régime, plus ou moins désorganisées par la Révolution, et où se recrutaient jusque-là les ingénieurs civils et militaires (ponts et chaussées, mines, ingénieurs géographes, officiers d'artillerie et du génie). Environ un an plus tard, quand on s'aperçut de l'insuffisance de la nouvelle institution pour remplacer toutes les écoles spéciales, on la transforma en *Ecole préparatoire* à ces écoles qu'on s'empessa de rétablir par une loi (octobre 1795), et on lui donna le nom d'*Ecole polytechnique*. Les sciences d'application professées dans les écoles spéciales ne furent pas enseignées à l'Ecole polytechnique où les études abstraites tinrent désormais la seule, sinon la plus grande place.

Il est intéressant de constater que le corps de l'artillerie ne figurait point parmi ceux dont l'Ecole centrale des travaux publics devait être la pépinière. Au moment de la réorganisation des écoles spéciales, Fourcroy répara l'omission. L'Ecole polytechnique réunit alors le corps de l'artillerie à ceux qu'elle alimentait déjà ; cependant, elle ne disposa que des deux tiers des emplois d'officiers ;

¹ Général Trochu, *Œuvres posthumes*.

l'École d'artillerie de Châlons¹, ayant protesté contre la loi de réorganisation d'octobre 1795, fut admise à faire entrer dix-neuf de ses élèves à l'École polytechnique pour en suivre les cours et être classés dans les différents services au même titre que les polytechniciens².

Une autre protestation plus significative contre l'organisation de l'École polytechnique, est celle qui émana du Comité central des fortifications. Le privilège dont jouissait l'École, de pourvoir, seule, au recrutement de tous les services publics, était, d'après ce comité, de nature à éloigner d'eux des individualités distinguées, à « affaiblir l'émulation » et à « restreindre les moyens d'assurer aux divers services le nombre d'élèves qui leur est nécessaire ». Aussi, proposait-il d'autoriser tout citoyen remplissant les conditions générales requises à participer au concours pour une école des services publics, sans avoir suivi les cours de l'École polytechnique. Petiet, ministre de la guerre, en transmettant au Directoire les observations du comité sur les inconvénients de la centralisation outrée qui caractérisait l'organisation de l'École polytechnique³, les appuya des siennes dans le même sens; il fit valoir, par exemple, que les ponts et chaussées « donnaient des élèves en plus grand nombre et, en même temps, les plus instruits, au détriment des services militaires ». Il en concluait que l'adoption de la proposition du comité était « propre à préserver les corps militaires de la décadence où ils tomberaient infailliblement ». Dans un mémoire ultérieur, le même comité ne craignit pas de se prononcer, dans les termes suivants, en faveur des anciennes écoles spéciales contre l'organisation nouvelle : « Depuis l'institution de l'École polytechnique, le génie et l'artillerie n'ont point eu de sujets d'une capacité comparable à celle qu'un concours général de tous les citoyens leur procurait autrefois. »

Les questions soulevées par le Comité central des fortifications étaient en discussion devant le conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens au moment où éclata la révolution du 18 brumaire; dès lors, elles furent abandonnées, mais ce qu'il avait espéré obtenir des délibérations de ces assemblées se réalisa, jusqu'à un certain point, par la force des choses, vers la fin des guerres napoléoniennes, pour les officiers d'artillerie. Les besoins en officiers de

¹ Cette école avait été réorganisée en 1791 par Laplace.

² Il en fut ainsi pendant quelques années.

³ Dans le chapitre de son livre sur *La haute éducation intellectuelle*, consacré aux sciences, Mgr Dupanloup vise plus particulièrement l'École polytechnique quand il dit, par préterition, au sujet de certaines Ecoles : « Je n'oserais pas si elles n'ont pas été créées dans une pensée de centralisation plutôt que dans l'intérêt de la science, mais... »

cette arme s'étant considérablement accrus, Napoléon décréta (1811) que ceux-ci seraient recrutés à Saint-Cyr, à La Flèche et dans les lycées impériaux. Les élèves de Saint-Cyr et de La Flèche jugés aptes au service de l'artillerie étaient nommés directement sous-lieutenants dans les corps de troupes à l'issue de leurs deux années d'études, tandis que les élèves des lycées entraient après examen à l'école de Metz où ils séjournaient un an ou deux avant de servir dans les régiments. Quelques mois plus tard, le ministre de la guerre demandait à l'École polytechnique un certain nombre d'élèves pour les envoyer à l'école de Metz. Il en fut ainsi jusqu'en septembre 1814, époque à laquelle l'artillerie se recruta de nouveau à l'École polytechnique¹. Il ne paraît pas qu'au cours de la période de 1811 à 1814 l'empereur ait eu à se plaindre d'avoir recouru à ces centres divers de recrutement.

Les considérations qui précèdent mettent en lumière les avantages à attendre, pour l'avenir de l'artillerie, d'un centre spécial de recrutement capable de répondre à tous les besoins. L'École polytechnique ne peut être ce centre spécial, en raison de la nature de son enseignement. En effet, il n'existe « aucun rapport entre les qualités nécessaires pour réussir dans l'étude des mathématiques transcendantes et celles qui rendent un homme propre à suivre avec succès la carrière des armes ».

Ainsi s'exprimait, en 1836, le marquis de Chambray, maréchal de camp d'artillerie. C'est sur lui-même qu'il démontrait l'inutilité des mathématiques transcendantes pour les officiers d'armes spéciales : « Dans ma carrière d'officier d'artillerie, je n'ai jamais trouvé une occasion de me servir des mathématiques transcendantes...; aussi, les ai-je si complètement oubliées que j'ai été obligé de consulter un de mes anciens camarades livré à l'enseignement pour qu'il me rappelât le nom de ces parties des mathématiques qu'on nous avait enseignées...; je présume qu'il en a été de même dans les autres carrières qu'alimente l'École polytechnique... C'est une conséquence de ce que ces parties ne reposent que sur des abstractions et des hypothèses, et ne présentent aucune application dans la pratique, excepté peut-être en astronomie... Laplace, membre du Conseil de perfectionnement, émit l'opinion que l'on enseignait trop de mathématiques aux élèves. On donnait pour motif que cette étude exerçait l'esprit et la sagacité

¹ Depuis 1804, l'École était soumise au régime militaire. Une ordonnance royale de 1814 fit cesser cet état de choses qui a été rétabli depuis. Le titre d'« École militaire » ne se justifie guère que par ce fait que ses élèves sont considérés comme étant présents sous les drapeaux pendant leurs deux années d'études et relèvent, par conséquent, du ministre de la guerre.

des élèves et les rendait capables de saisir toutes les applications dont ils pourraient être chargés par la suite... Je ne me suis pas occupé une seule fois de physique depuis que je suis sorti de l'École... Quant à la chimie, je l'ai pour ainsi dire complètement oubliée. »

Le même officier général a écrit encore : « Il n'est pas prouvé que deux ou trois années d'études opiniâtres à l'École polytechnique rendent plus apte à suivre les cours des écoles spéciales. A l'École d'état-major, les élèves qui sortent de l'École polytechnique ne paraissent pas supérieurs, sous ce rapport, à ceux qui sortent de l'École militaire de Saint-Cyr. »

Une expérience encore plus concluante, dans le sens de cette dernière observation, est celle qu'a permis de faire, de nos jours, l'École supérieure de guerre. Si l'on consulte les classements d'entrée et de sortie de cette école, on se convaincra que les élèves de Saint-Cyr disputent, assez souvent avec succès, les premières places aux officiers d'armes spéciales. En outre, on ne compte pas moins d'officiers d'artillerie et du génie, — toute proportion gardée, — que d'officiers d'infanterie et de cavalerie échouant aux examens d'entrée. Ainsi s'est opérée une sorte de nivellement général des officiers de toutes les armes; aucune d'elles ne saurait se prévaloir d'être supérieure à une autre. En un mot, le particularisme d'arme a vécu. L'enseignement scientifique de l'École polytechnique n'a donc pas l'influence qu'on lui prête parfois au point de vue de l'éducation militaire des sujets qui se destinent aux armes spéciales; il est à peu près inutile pour eux. C'est assez dire qu'un enseignement plus abordable s'impose.

En posant en principe, sans aucune restriction, que les mathématiques transcendantes sont superflues pour tous les officiers d'armes spéciales, nous dépasserions notre propre pensée. Il importe de distinguer, parmi les officiers d'artillerie, ceux qui s'occupent de la fabrication du matériel et de la confection des munitions (canons, armes à feu, fusées, projectiles, cartouches, voitures, affûts, etc.) de ceux qui les reçoivent en charge et les emploient, et, parmi les officiers du génie, ceux qui construisent des ouvrages de défense permanents et des bâtiments militaires, de ceux qui se livrent à des exercices de polygone. Les officiers appartenant à la première catégorie de chacune de ces armes sont, à proprement parler, des techniciens, des ingénieurs; pour eux, la science pure, loin d'être inutile, est un fondement nécessaire; ils devraient donc puiser leurs connaissances à la même source que les ingénieurs des ponts et chaussées, des mines, des constructions navales, etc., par conséquent à l'École polytechnique. C'est seule-

ment aux officiers d'artillerie et du génie de la deuxième catégorie, c'est-à-dire aux officiers auxquels incombe le service des corps de troupe, que s'appliquerait l'organisation de l'enseignement que nous avons préconisé; cet enseignement serait en rapport avec leurs obligations professionnelles sensiblement moins étendues que celles auxquelles ils sont soumis actuellement.

Parmi les dispositions essentiellement vicieuses de l'organisation de l'École polytechnique, celle qui oblige les élèves à ne désigner le service de leur choix qu'après le classement de sortie, mérite tout particulièrement d'être relevée¹; elle n'a pas seulement pour conséquence de faire affecter aux armes spéciales généralement les élèves les moins distingués, elle y introduit aussi un grand nombre de sujets qui n'embrassent la carrière militaire qu'après avoir vainement caressé l'espoir d'être classés dans un service civil, ce qui a fait dire à un de nos écrivains militaires que l'École polytechnique était « une souricière merveilleusement organisée ». Écoutons sur ce sujet l'avis du maréchal de camp de Chambray : « Appelez dans la noble carrière de Vauban et de Gribeauval des hommes de vocation, ce seront toujours les meilleurs. » Nous irons jusqu'à dire : « N'y appelez que des hommes de vocation. »

Les observations précédentes nous paraissent suffisantes pour justifier la réforme dont nous avons indiqué les traits essentiels. Nous n'irons pas jusqu'à dire que l'adjonction des services publics constitués par les ingénieurs-constructeurs de l'artillerie et du génie, aux services déjà existants, augmenterait le prestige de l'École polytechnique; du moins contribuerait-elle à relever le niveau de son enseignement. L'école reprendrait ainsi sa mission de grande école scientifique, celle-là même qui lui a été assignée au début de sa fondation. D'autre part, en créant pour les aspirants aux armes spéciales un enseignement plus accessible et mieux approprié que ne l'est aujourd'hui celui de l'École polytechnique, on assurerait le recrutement des officiers dans de meilleures conditions.

Il a été souvent question, depuis quelques années, de la fusion du génie et de l'artillerie. Par diverses mesures, et, en particulier, par la création récente d'un enseignement spécial à chacune de ces armes à l'École de Fontainebleau, le ministre de la guerre s'est prononcé radicalement contre cette fusion; d'un autre côté,

¹ D'après la loi du 16 décembre 1799, les candidats de l'École étaient tenus de déclarer à l'examinateur d'admission le service auquel ils se destinaient, et ne pouvaient modifier cette désignation. En 1806, le Conseil de perfectionnement décida que les élèves ne choisiraient le service où ils désiraient entrer qu'au moment de leur sortie.

il a admis *jusqu'à un certain point*, pour chaque arme, la séparation des ingénieurs et des officiers de troupe¹. On conçoit que l'étendue du savoir exigé jusqu'ici des officiers d'artillerie et du génie ait rendu la fusion des deux armes, sinon impossible, du moins très compliquée, et, par conséquent, ait favorisé la spécialisation; il est tout simple qu'on ait hésité à demander à un officier de réunir toutes les connaissances que se partagent aujourd'hui l'officier d'artillerie et celui du génie, c'est-à-dire d'être à la fois artilleur, constructeur, pyrotechnicien, pontonnier, architecte, aérostier, télégraphiste, sapeur et mineur; mais on reconnaîtra que l'obstacle à la fusion serait plus facilement surmontable, si, comme nous le proposons, les officiers d'artillerie et du génie étaient débarrassés du bagage scientifique actuel, et remplacés par des ingénieurs en ce qui concerne les études et les travaux techniques des deux armes. Dans ce cas, la fusion s'appliquerait aux officiers de troupe.

Aux Ecoles des ponts et chaussées et des mines, correspondraient, pour les ingénieurs de l'artillerie et du génie, une école des fabrications de l'artillerie et une école de construction du génie; la partie administrative des fonctions devant incomber plus tard aux uns et aux autres ferait l'objet d'un cours spécial. Ces ingénieurs étant hiérarchisés militairement avec assimilation aux officiers de troupe, ressortiraient au ministère de la guerre; ils auraient sous leurs ordres le personnel civil et militaire des divers établissements, et seraient chargés du service des directions actuelles d'artillerie et du génie, pour tout ce qui regarde, d'une part, la fabrication du matériel dans les établissements de l'artillerie, d'autre part, la construction des ouvrages de défense et la gestion du domaine militaire². L'institution de ces corps de techniciens aurait, entre autres avantages, celui de rendre disponibles en cas de mobilisa-

¹ « Le ministre n'accepte pas la spécialisation absolue qui consisterait à créer un corps d'ingénieurs définitivement cantonné dans le service des établissements. Il estime que, pour fabriquer de bonnes armes, il faut être appelé à les servir soi-même de temps en temps. Il compte confier les établissements constructeurs à des officiers, capitaines ou officiers supérieurs qui seraient astreints seulement à passer dans la troupe deux ans dans le grade de capitaine et deux ans dans le grade de chef d'escadron, et qui auraient un avancement en rapport avec les services rendus. La décision ministérielle du 30 mai 1901 a déjà consacré cette spécialisation, la seule que le ministre croit compatible avec les exigences de la fabrication du matériel de guerre. » (Rapport sur le budget de la guerre de 1902; réponse du ministre à la Commission.)

² Les Allemands ont récemment séparé, dans l'arme du génie, l'élément technique de l'élément combattant, en créant un personnel spécial chargé de construire les ouvrages de défense.

tion tous les officiers d'artillerie et du génie. Aujourd'hui, — soit dit en passant, — on serait obligé, en temps de guerre, pour diriger quelques-uns des établissements de l'artillerie, de recourir à des officiers de réserve et de l'armée territoriale.

On simplifierait encore le problème de la fusion des deux armes, en retirant au génie l'attribution qui lui a été faite des travaux topographiques exécutés autrefois par les officiers du corps d'état-major. Ces travaux seraient confiés à des ingénieurs formant un corps spécial, dit des *ingénieurs-géographes* (topographes et géodésiens), renouvelé de celui qui remonte à la fondation de l'École polytechnique, et qui attacherait son nom à la confection d'une carte d'ensemble de la France et des colonies à l'échelle du 1/50,000°.

Nous bornerons là nos observations sur la réforme de l'École polytechnique, résultant du plan d'enseignement militaire que nous venons de tracer. Il ne nous reste qu'à résumer, dans ses rouages essentiels, l'organisation que nous soumettons à l'appréciation des hommes compétents.

Un certain nombre d'écoles de guerre, réparties sur le territoire, recevraient par concours les jeunes gens qui se proposent d'embrasser la carrière des armes; les connaissances communes à toutes les armes y formeraient le fond de l'enseignement qui aurait une durée d'un an et serait plus théorique que pratique. Au sortir des écoles de guerre, les élèves désigneraient leur arme de préférence, et entreraient avec le grade de sergent dans les corps de troupe de cette arme, où ils feraient un stage d'un an dans les emplois divers de sous-officiers. Promus officiers à la fin de ce stage, ils seraient envoyés à l'École d'application de leur arme, où s'achèveraient en un an, pour toutes les armes, leur instruction militaire technique. L'École supérieure de guerre resterait, au-dessus des écoles de guerre et d'application, ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une école des hautes études militaires, une pépinière d'officiers d'élite.

*
* *

Il est presque inexplicable qu'on ait laissé jusqu'ici sans fondements assurés et sans harmonie entre ses différentes parties, l'édifice auquel l'École supérieure de guerre sert de couronnement en France. Les Allemands n'ont pas, comme nous, perdu leur temps à remanier en détail une organisation défectueuse; ils ont donné de bonne heure à leur enseignement de fortes assises et l'unité qui manquent encore au nôtre. Il est vrai qu'à aucun moment, ils n'ont obéi, pour mener à bonne fin cette œuvre capi-

tale, à un mobile d'ordre politique, et que la stabilité ministérielle les a préservés des réformes intempestives et insuffisamment mûries. Si, dans notre esquisse de la reconstitution des écoles militaires, on remarque certaines propositions rappelant plus ou moins leurs institutions, nous voulons espérer qu'on ne les attribuera pas à un goût de servile imitation de notre part. Nous avons pensé tout simplement que là où se rencontraient la logique et l'esprit de suite, on avait des chances sérieuses de trouver quelques bonnes inspirations.

Notre projet de réorganisation des écoles militaires, applicable, — il est utile de le constater, — avec le service militaire réduit dont le Parlement s'apprête à nous imposer imprudemment la lourde charge, n'est pas, à proprement parler, une nouveauté dans toutes ses parties. Tout en mettant à profit nos idées personnelles, nous avons tiré parti des travaux publiés sur ce sujet. En général, les écrivains militaires n'ont pas élaboré de plan complet de réforme organique des écoles¹; la plupart se sont bornés à présenter des observations critiques et des vues d'ensemble. Telle ou telle des opinions qu'ils ont émises a trouvé, plus ou moins, son application dans cette étude.

Pour achever de tout dire en peu de mots, nous avons recherché, sans aborder les questions secondaires, des solutions simples, rationnelles, conformes aux véritables intérêts de l'armée. Aux partis extrêmes qui consistent à prendre, soit les écoles, soit le régiment, pour source unique du recrutement des officiers, nous avons préféré celui qui, tenant entre eux à peu près le juste milieu, permettait de ne négliger aucune des ressources dont nous disposons.

Général BOURELLY.

¹ Le plan récent le plus complet émane d'un membre de la Commission de l'armée, à la Chambre des députés, sous la dernière législature, M. Gervais. Il a été présenté, en 1900, sous la forme d'une proposition de loi ayant pour objet « de créer la communauté et l'unité d'origine des officiers d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie ».

QUESTIONS D'ASSISTANCE

LA SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Parmi les nombreux projets de loi qui attendent, dans les limbes des commissions, le grand jour de la discussion publique, plusieurs concernent l'assistance. Pour nous borner aux principaux, nous citerons le projet de revision de la loi sur le service des enfants assistés¹, préparé par M. Théophile Roussel, dont l'âge mériterait bien un tour de faveur; la proposition relative à l'assistance aux vieillards et aux infirmes, qui termine l'organisation de l'assistance obligatoire, telle qu'elle a été définie dans le programme adopté au début de ses travaux par le Conseil supérieur de l'Assistance publique²; la proposition qui détermine les moyens d'assistance et de coercition propres à réprimer le vagabondage, mesure si souvent réclamée par les conseils généraux depuis quelques années; la proposition ayant pour objet l'institution de l'assistance aux enfants de familles indigentes; enfin le projet de loi sur la surveillance des établissements de bienfaisance privés, dont M. le président du Conseil a déposé à nouveau le texte en en

¹ Loi du 5 mai 1869. — La commission chargée d'étudier le projet de revision proposé par le gouvernement a été nommée le 28 mai 1892, et le rapport de M. Roussel a été déposé le 8 juillet 1898. (Documents parlementaires, Sénat, 1898, n° 283.)

² Voici la formule adoptée par le Conseil supérieur :

« L'assistance publique est due à ceux qui sont, temporairement ou définitivement, dans l'impossibilité physique de pourvoir aux nécessités de la vie. »

Cette définition comprenait quatre catégories : enfants, malades, vieillards et incurables. Des lois antérieures ont pourvu aux besoins des deux premières; ceux des deux autres font l'objet du projet préparé par le Conseil d'Etat et adopté par le Conseil des ministres à la date du 1^{er} juillet 1898.

demandant la mise à l'ordre du jour, dans la séance du 21 octobre dernier.

Pourquoi, entre tous ces projets, le chef du ministère a-t-il choisi celui-ci, dont les dispositions ont soulevé, dès son apparition, une vive opposition et qui est, d'ailleurs, un des derniers venus? On peut supposer, sans être téméraire, qu'il aura semblé se rattacher plus directement à la campagne actuellement menée contre les congrégations religieuses et qui est, de l'aveu même de M. Combes, la raison de sa présence à la tête du cabinet.

* *

Il ne sera pas superflu de retracer brièvement la genèse du projet de loi, pour en déterminer les motifs et préciser les divergences d'opinion qui ont amené son élaboration¹.

Jusqu'en 1887, le gouvernement, s'appuyant sur un avis du Conseil d'Etat du 17 janvier 1806 et sur une jurisprudence constante, s'était cru en droit de surveiller et de fermer, au besoin, les établissements de bienfaisance.

A la suite des polémiques que souleva la fermeture d'une colonie agricole par un simple arrêté, le ministre de l'Intérieur crut devoir soumettre au Conseil d'Etat la question de savoir quels étaient les droits de police et de contrôle que possède le gouvernement sur les établissements de bienfaisance privés. Par un avis du 14 janvier 1892, le Conseil déclara « que, dans l'état actuel de la législation, le gouvernement ne possède des droits de police et de contrôle que sur les établissements de bienfaisance privés fondés par des associations de plus de vingt personnes, ou sur ceux auxquels s'applique une réglementation résultant de textes spéciaux. »

Le ministre, se sentant désarmé à l'endroit des établissements créés par des particuliers, résolut de recourir à une loi. Il renvoya à l'examen du Conseil supérieur de l'Assistance publique un rapport de M. le directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques établissant la nécessité d'un texte spécial et chargea le Conseil de préparer ce texte.

Il s'agissait donc simplement de combler la lacune qui venait d'apparaître en donnant au gouvernement les droits qu'il avait pensé jusqu'ici tenir de l'avis de 1806. Mais l'honorable rapporteur désigné par le Conseil, M. le docteur Thulié, ancien président du

¹ Pour la rédaction de cet exposé, nous nous sommes servis des fascicules 4, 14 et 53 des publications du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Conseil municipal de Paris, crut devoir élargir ce programme. Le projet préparé par lui, inspiré de la législation sur l'enseignement primaire, exigeait la déclaration préalable de tout établissement, en reconnaissant à l'administration le droit de s'opposer à l'ouverture. Il organisait un système d'inspections multiples aux points de vue de l'hygiène, de l'instruction, du travail. Il accordait au préfet le droit de fermeture, sauf recours au ministre qui devait statuer après avis du Conseil supérieur, ce recours n'étant pas suspensif.

Déclaration avec droit de *veto* équivalant à une autorisation préalable; fermeture *ad nutum*; c'était bien le régime de l'arbitraire administratif remplaçant celui de la liberté.

Aussi, dès la première séance où fut discuté le projet, entendit-on d'énergiques protestations. « C'est une loi contre l'initiative privée et la liberté de faire le bien ! » s'écria M. Joseph Reinach; M. Aynard démontra les funestes résultats qu'on devait attendre du système proposé. Sur la proposition de M. Henri Monod, directeur de l'Assistance publique, le projet présenté fut renvoyé à l'examen d'une commission spéciale.

Cette commission écarta le texte proposé par M. Thulié et lui en substitua un autre dû à l'initiative de M. de Crisenoy, ancien directeur des affaires départementales, dont la compétence était indiscutable. C'était un projet de résolution en treize articles, posant les bases de la loi, en laissant au gouvernement le soin d'en préciser les détails avec le concours du Conseil d'Etat.

On peut résumer ces principes comme suit :

1° Dans les huit jours de l'ouverture d'un établissement, le fondateur est tenu d'en faire la déclaration, en indiquant le but de l'établissement, les catégories des personnes assistées.

2° Les directeurs des œuvres recevant des assistés inscriront sur un registre les renseignements concernant chacun d'eux.

3° Une inspection permanente sera organisée en utilisant le concours des fonctionnaires existant déjà; les directeurs devront recevoir les inspecteurs délégués et leur fournir tous renseignements utiles.

4° La fermeture des établissements privés ne pourra être prononcée que par l'autorité judiciaire. En cas d'urgence, le préfet aura le droit d'ordonner la fermeture provisoire pour un mois, au plus.

Ces résolutions, adoptées par le Conseil supérieur à l'unanimité, dans sa séance du 31 janvier 1896, furent transmises au Conseil d'Etat pour servir de base à un projet de loi. Celui qui fut adopté, sur le rapport de M. de Mouy, maître des requêtes, en diffère pourtant singulièrement. Au lieu de se borner à organiser le droit

de police qui appartient à l'Etat, le projet nouveau s'imisce dans le fonctionnement des établissements privés. Prenant texte de certains abus signalés en 1882 par M. Théophile Roussel, dans une enquête sur les orphelinats et ouvroirs ¹, le Conseil d'Etat impose à tous les orphelinats l'organisation d'un enseignement professionnel. Il stipule que les mineurs recueillis devront bénéficier d'allocations quotidiennes dont le taux s'élève de 0 fr. 05 à 0 fr. 40, suivant l'âge; ce pécule sera divisé en deux parts, l'une constituant un fonds commun destiné à allouer des gratifications et trousseaux aux enfants; l'autre, qui sera capitalisée au nom de chacun d'eux, et remise à la sortie, sous le contrôle de l'inspecteur départemental; le patronné recevra en plus un trousseau dont la valeur est précisée à 80 francs jusqu'à dix-sept ans et à 150 francs au-dessus de cet âge. Les établissements seront soumis à la surveillance des inspecteurs de l'Assistance, du préfet, du sous-préfet ou de leur délégué. Enfin la fermeture sera prononcée par arrêté préfectoral, sauf recours au ministre, statuant par décret rendu sur avis conforme du Conseil d'Etat.

On voit combien ces dispositions diffèrent des conclusions adoptées par le Conseil supérieur; on comprend que le rapporteur, fier de son œuvre, ait pu conclure: « Le cadre de la loi est ainsi singulièrement élargi; elle sort du domaine de la police pour aboutir à une sorte d'organisation légale de la bienfaisance privée ². »

Le projet de loi déposé à la Chambre des députés le 8 juin 1900, par le président du Conseil, ministre de l'intérieur, fut renvoyé à la commission d'assurance et de prévoyance sociales. Celle-ci apporta au texte proposé quelques améliorations de détail, notamment en ce qui touche la limitation de l'obligation du pécule aux enfants âgés de plus de treize ans. Mais les grandes lignes du projet déposé au nom de la commission par M. Bienvenu-Martin, rapporteur, restent bien celles que nous venons de faire connaître ³.

Si donc l'on compare les deux documents dont nous venons d'indiquer rapidement les idées dirigeantes, on constate qu'ils sont d'accord sur deux points :

Substitution d'une simple déclaration à l'autorisation préalable, en matière d'ouverture d'établissements;

¹ Les faits signalés concernent la durée excessive du travail, sa division exagérée, l'insalubrité des locaux, l'insuffisance de la nourriture. Il convient de remarquer que l'enquête a porté sur 1116 établissements, dont 400 étaient des établissements publics et 726 des établissements privés. (Documents parlementaires, Sénat, 1882, n° 451.)

² Exposé des motifs du projet. (Doc. parl., Chambre des députés, 7^e législature, n° 1689, p. 42.)

³ Séance du 17 mai 1901. (Chambre des députés, 7^e législature, n° 2350.)

Organisation d'un service d'inspection avec les agents dont dispose déjà l'administration.

Ils sont, au contraire, en divergence sur trois points :

Obligation d'organiser un enseignement professionnel complet;

Attribution d'un pécule aux enfants recueillis;

Désignation de l'autorité qui appliquera les sanctions prévues par la loi et notamment prononcera la fermeture des établissements.

Nous allons successivement passer en revue ces diverses questions. Elles forment le fond même du débat ¹.

*
*
*

Nous constatons avec joie l'abandon du régime de l'autorisation préalable, même sous la forme atténuée du *veto* suspensif. C'était par avance la condamnation du système organisé par l'article 291 du code pénal, qui devait définitivement disparaître avec le vote de l'article premier de la loi du 1^{er} juillet 1901. Il ne nous coûterait nullement de remercier l'auteur de la loi de cette victoire de la liberté, comme nous l'avons remercié jadis de la liberté accordée aux syndicats par la loi du 21 mars 1884, si cette disposition n'avait pour corollaire l'organisation d'un régime arbitraire pour toute une catégorie de Français, particulièrement dignes de respect à nos yeux. Nous ne pouvons nous réjouir d'une liberté acquise au prix de la servitude d'autrui.

L'accord s'est manifesté également en ce qui touche la nécessité d'un contrôle de l'Etat. Au Congrès international d'Assistance et de Bienfaisance de 1900, les limites et la forme à attribuer à ce contrôle ont soulevé une discussion fort vive; le principe n'en était pas contesté ². Certains trouvaient même que la surveillance

¹ On lira avec profit, en raison de la haute compétence des adversaires, la polémique qui a eu lieu en 1891 à ce sujet entre M. Loys Brueyre, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, défendant le point de vue adopté par ce Conseil, et MM. Henri Monod, directeur de l'Assistance publique, et Ch. Brunot, inspecteur général, qui soutenaient le projet du gouvernement. (*Revue philanthropique*, 1901, t. IX, p. 529, et t. X, p. 128 et 135.)

Voy. également la déposition des trois délégués de l'Office central, MM. le comte d'Haussonville, Brueyre et André des Rotours, devant la Commission d'assurance et de prévoyance sociale à la Chambre des députés, en février 1901.

Mentionnons enfin l'enquête à laquelle il a été procédé dans la Seine-Inférieure par une commission d'études, sous la direction de MM. Paul Allard et J. Le Picard, et dont les résultats ont été soumis à la même commission de la Chambre.

² Voici la formule adoptée par le Congrès :

« Pour arriver à l'entente, la bienfaisance privée aura à se soumettre au

fonctionnait déjà assez activement pour qu'il fût superflu de lui donner une forme spéciale ¹.

Mais le gouvernement demandait une arme pour réprimer certains abus. Du moment où l'avis du Conseil d'Etat lui enlevait le décret de 1806, il se déclarait impuissant, désarmé.

Des abus ! il y en avait probablement dans les 1,700 orphelinats privés et les 4,000 œuvres de toute nature dont l'existence a été relevée par l'enquête à laquelle a procédé l'Office central des institutions de bienfaisance ². On a fait grand bruit de certains faits isolés, relevés et grossis par la presse ; des orateurs et écrivains radicaux ont cité avec componction tel document épiscopal, qui ne nous avaient pas habitués jusque-là à accepter avec tant de confiance les allégations de NN. SS. les évêques. Mais ce serait une illusion de croire que l'inspection suffira à les faire disparaître

contrôle, tel qu'il sera déterminé par les lois. L'Etat devra, à son tour, lui assurer et lui garantir sa liberté d'action.

« Les conditions imposées et les formalités exigées pour autoriser l'existence des œuvres et leur accorder la capacité légale d'acquérir et de posséder devront être aussi simples et aussi rapides que le permet le contrôle effectif sur la valeur et la capacité de ces œuvres. »

¹ En lisant les rapports annexés aux divers projets que nous examinons, nous n'avons pas relevé moins de dix lois ou décrets donnant à l'Etat un droit de contrôle sur les diverses sortes d'établissements visés par la loi nouvelle :

Loi du 24 mai 1825 (existence légale des communautés religieuses de femmes).

Loi du 5 juin 1838 (établissements privés d'aliénés).

Loi du 5 août 1850 (éducation et patronage des jeunes détenus).

Décret du 26 février 1863 (crèches).

Loi du 19 mai 1874 (ateliers où on emploie des enfants).

Loi du 30 octobre 1886 (inspection des écoles ouvertes dans des établissements privés).

Loi du 24 juillet 1889 (protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés).

Loi du 2 novembre 1892 et décret du 13 mai 1893 (travail des enfants, filles mineures et femmes dans les établissements industriels).

Loi du 13 juin 1893 (hygiène et sécurité des travailleurs).

² D'une note soumise en 1901 par l'Office central à la Commission de la Chambre des députés chargée d'examiner le projet de loi relatif aux associations, il résulte que le nombre des assistés hospitalisés par les établissements confessionnels catholiques s'élève à 23,396 pour le seul département de la Seine, et à 107,400 pour la France entière.

Ce dernier chiffre se décompose comme suit :

Enfants.	83,000
Femmes et filles dans des refuges.	700
Vieillards.	17,000
Aliénés.	6,700
Total.	<u>107,400</u>

à jamais. Les établissements de l'Etat ont été toujours inspectés, ils sont soumis à des règlements précis, et cependant des débats publics à la Chambre nous ont appris que tout ne se passait pas pour le mieux dans certaines colonies publiques dont les noms ont acquis une triste célébrité; les fermetures successives des établissements de filles d'Auberive, la Fouilleuse et Cadillac ne sont pas moins significatives. Personne n'a songé à rendre la direction de l'Etat responsable des faits qui ont motivé ces mesures et n'a demandé la suppression des colonies publiques. Pourquoi donc généraliser quand il s'agit d'œuvres privées et prétendre que toutes sont suspectes parce que deux ou trois ont pu manquer à leur devoir?

Nous ne contestons nullement, d'ailleurs, que l'inspection peut produire de bons résultats, mais c'est à la condition qu'elle soit exercée avec douceur et bienveillance, en tenant compte du tempérament spécial des personnes inspectées. Les religieuses ont d'immenses qualités, mais elles ont le tort, grave aujourd'hui, d'être peu au courant des événements politiques et de lire leurs règles plus souvent que les journaux. Or le travail des enfants n'était pas réglementé par la loi au temps de saint Vincent de Paul et de saint Jean-Baptiste de la Salle; l'hygiène n'avait pas encore été transformée par les découvertes de la science moderne. Si donc une première visite dénonce sur ces points certains écarts à un inspecteur, je crois qu'il aura tort de dresser en une seule séance quatre-vingt-dix contraventions, comme cela s'est vu. Il gagnera beaucoup plus d'influence en expliquant le texte de la loi méconnue, en prévenant qu'il sera obligé de sévir à une visite ultérieure, si les modifications nécessaires n'ont pas été effectuées, en limitant aux points essentiels ses procès-verbaux, s'il doit en arriver là. En agissant ainsi, il gagnera la confiance, et plus tard ses visites seront attendues comme celles d'un conseil et non d'un ennemi dont on a toujours quelque attaque à redouter.

Je me hâte d'ajouter que, dans le nombreux personnel dont dispose l'Etat, il est des fonctionnaires qui entendent ainsi leur mission. Les œuvres privées apprécient leur compétence et leur expérience et elles ont été heureuses d'obtenir le concours de certains d'entre eux pour la direction de leur administration.

*
* *

Jusqu'ici, l'accord avait pu s'établir assez facilement entre les deux tendances. Il n'en fut plus de même lorsque le Conseil d'Etat prétendit intervenir dans le fonctionnement intérieur des insti-

tations privées et leur imposer la double obligation d'organiser un enseignement professionnel et de constituer un pécale aux mineurs qu'elles élèvent.

La question est délicate; qu'on nous permette de préciser le point où l'intervention de l'Etat nous semble devenir abusive.

Il est des pays où le gouvernement, bien loin d'entraver l'action des œuvres privées, confessionnelles ou autres, les considère comme d'utiles auxiliaires qui le soulagent à bon marché d'une partie de ses obligations. En Angleterre, par exemple, au lieu de créer à grands frais des établissements nouveaux, l'Etat alloue une subvention hebdomadaire à toute école de réforme ou école industrielle certifiée¹ qui recueille un enfant en état d'abandon matériel ou moral. En Prusse, lors de la mise en vigueur de la loi capitale du 2 juillet 1900 sur l'éducation préservatrice, le gouvernement a fait appel à toutes les œuvres privées confessionnelles pour accueillir les enfants en danger moral, et il leur a alloué des sommes importantes pour les aider à construire des bâtiments nouveaux, en même temps qu'un prix de journée pour chaque enfant placé par le juge de tutelle.

Nous pouvons, du reste, trouver des exemples analogues sans sortir de France. En vertu de la loi du 5 août 1850, l'administration pénitentiaire place dans des colonies privées des enfants pour l'éducation desquels elle paye un prix de journée. Des mineurs sont aussi confiés à des particuliers ou à des établissements soit par l'administration, soit par la justice, en vertu des lois du 24 juillet 1889 et du 19 avril 1898.

Dans tous ces cas où l'Etat intervient, soit par des subventions, soit simplement en confiant à une œuvre privée un enfant dont il a la responsabilité, nous ne lui contestons pas le droit de faire ses conditions et d'imposer une forme déterminée de rémunération et d'éducation pour son pupille.

Ses exigences auront d'autant plus de chances d'être accueillies sans résistance s'il ajoute : « Nous croyons devoir vous imposer des charges nouvelles, dans l'intérêt de l'enfant; mais nous entendons en prendre notre part et nous augmentons en conséquence notre prix de journée. »

¹ Pour obtenir le *certificat* qui donne droit à recevoir les enfants en touchant la subvention de l'Etat, il suffit qu'une école fasse une demande en s'engageant à se soumettre à l'inspection officielle et à déférer aux observations des inspecteurs en ce qui touche l'hygiène et l'instruction.

En fait, l'immense majorité des *reformatories* et *industrial schools* sont « certifiées », sans distinction de culte ou de tendances. L'Etat a pour règle de placer toujours les enfants dans des écoles de leur confession religieuse. En cas d'erreur, les parents ont le droit de réclamer.

Mais comment lui reconnaître les mêmes droits à l'égard d'établissements pour lesquels il ne fait rien, dont il exige, au contraire, des impôts que la virtuosité budgétaire de certains députés s'ingénie à rendre de plus en plus lourds ?

Une famille pauvre est chargée d'enfants qu'elle ne peut arriver ni à vêtir, ni à nourrir; ou encore un des parents meurt, l'époux survivant se remarie ou vit en concubinage, et les enfants du premier lit traînent dans la rue, exposés à tous les mauvais exemples. Une œuvre intervient et dit : « Je veux bien me charger de votre enfant et l'élever gratuitement. Mais il va me coûter sans rien produire pendant six, sept, huit ans; comme compensation, vous me le laisserez jusqu'à dix-huit ou vingt et un ans. » Quoi de plus juste? Et la preuve que cet arrangement, nul en droit, est équitable au fond, c'est qu'il est respecté le plus souvent par les intéressés.

Et maintenant, l'Etat pourrait intervenir et dire à l'œuvre en question : « Vous vous acquittez gratuitement d'une portion de la mission qui m'incombe; vous élevez ces enfants, vous les nourrissez et les instruisez comme leurs parents devraient le faire. Mais je trouve que ce n'est pas encore assez; au lieu d'en faire des domestiques, des hommes de peine, vous allez leur enseigner un métier chèrement rétribué; puis vous leur constituerez une dot à leur majorité. Et si vous refusez, en vertu de mon droit de surveillance, qui n'a rien à voir là-dedans, je ferme votre établissement. » Je ne voudrais pas abuser des mots, mais vraiment employer un pouvoir à un but autre que celui en vue duquel il a été concédé, n'est-ce pas ce qui caractérise l'abus de pouvoir?

Il faut remarquer, du reste, que ce que l'Etat veut exiger des œuvres privées, il se garde bien de le mettre en pratique. Lui aussi est un grand éducateur de mineurs indigents, il a sous sa tutelle 138,000 enfants assistés ou moralement abandonnés. Leur situation est exposée avec tous les détails désirables dans la belle étude que M. Henri Monod a consacrée à un service dont il est justement fier². Eh bien! j'ai constaté dans ce travail que l'Etat n'a point songé à organiser d'enseignement industriel pour ses pupilles,

¹ L'enquête poursuivie dans la Seine-Inférieure a établi que les divers impôts payés par les orphelinats de ce département représentent une somme de 28 francs par tête d'enfant recueilli. Cette somme comprend les impôts fonciers, des portes et fenêtres, de mainmorte et la taxe d'abonnement.

Dans la plupart des pays étrangers, les établissements charitables sont exemptés des taxes publiques. Tel est le cas, notamment, en Allemagne.

² *Les Enfants assistés* (fascicule 48 des publications du Conseil supérieur de l'Assistance publique).

élevés pour la plupart à la campagne, en vue de devenir des domestiques de ferme, et que le pécule de ces enfants n'atteint pas en moyenne 100 francs à leur majorité. Et M. Bienvenu-Martin s'est livré dans son rapport à des calculs très complets établissant qu'on exigera des œuvres privées des sacrifices pouvant s'élever à 585 fr. par enfant au même âge, en y comprenant le trousseau obligatoire d'une valeur de 150 francs¹.

On raisonne toujours comme si ces orphelinats étaient riches et faisaient de gros bénéfices sur le travail des enfants; la vérité est que l'immense majorité d'entre eux est lamentablement pauvre.

On sait comment ils naissent. Une personne charitable, qui est le plus souvent un prêtre ou une religieuse, rencontre un enfant abandonné. Elle le recueille². Puis un autre survient, un autre encore..., quand il y en aura cinq, ce sera un orphelinat, aux termes du projet. Des ressources, il n'y en a point d'assurées; on vit comme on peut, chacun travaille quand il en a la force, on quête surtout et on se contente de peu. D'après l'enquête faite dans le département de la Seine-Inférieure, dans vingt-deux orphelinats élevant 1,472 enfants, la dépense totale s'élevait à 520,000 fr. sur lesquels le travail, compris celui des mattresses, couvrait 170,000 francs. L'insuffisance à combler annuellement est de 350,000 francs, soit les deux tiers.

Il y a des établissements qui font des bénéfices, ce sont les orphelinats annexés à certains établissements industriels ou encore les ouvriers organisés pour la production en grand³. Puisque l'ins-

¹ Rapport précité, p. 16.

² Les choses ne se passent pas différemment dans les pays protestants.

En 1866, un jeune étudiant du London-Hospital trouve dans la rue un enfant abandonné; il l'emporte chez lui. D'autres suivent... Le docteur Barnardo entretient maintenant 5,000 enfants dans les œuvres multiples qu'il a successivement créées.

En 1828, une femme sortant de prison vint demander asile à l'aumônier, le pasteur Fliedner; celui-ci la loge dans un pavillon au fond de son jardin. Ce fut le point de départ des œuvres de relèvement des Kaiserswerth et de l'institution des diaconesses.

Nous pourrions multiplier ces exemples. Saint Vincent de Paul ne procédait pas autrement; il n'eût jamais fondé l'hospice des Enfants-Trouvés, s'il lui eût fallu justifier de ressources pour obtenir une autorisation préalable.

³ Nous ne pouvons aborder ici incidemment ce grave sujet du travail dans les ouvriers, qui est plus économique que charitable, et a une répercussion si regrettable sur la condition sociale de la femme.

Il a été traité avec une grande compétence par M. le comte d'Haussonville (*Salaires et misères de femmes*), et par M. A. Fleurquin (*le Travail de la femme dans les ouvriers de Paris*). Voy. aussi la communication de M. Henri Joly : *les Maisons du Bon-Pasteur (Réforme sociale, 1901, t. II, p. 287)*.

pection pourra contrôler leurs livres, qu'on limite l'obligation des prélèvements aux établissements dont les inventaires se soldent avec des excédents, on pourrait, à la rigueur, le comprendre¹. Mais il serait vraiment inique de les étendre à ceux qui ne sauvent les enfants de la rue qu'au prix des privations et du concours de dons étrangers.

Dans les dispositions actuelles des pouvoirs publics, on ne peut pourtant guère espérer une modification favorable des dispositions adoptées. Il convient donc de se demander comment les œuvres menacées pourront faire face à ces nouvelles charges. Nous ne voyons pour elles que deux moyens :

Obtenir un concours plus large de la charité catholique ;

Diminuer le nombre des enfants recueillis.

Les lecteurs de cette revue savent qu'il ne faut guère compter sur le premier. Les mesures législatives votées ou projetées imposent à leurs bourses des sacrifices de plus en plus lourds. Les catholiques tiennent avant tout à leurs écoles et à leur clergé ; ils sacrifieront le reste, s'il le faut, pour assurer ces deux services essentiels, car leurs facultés contributives ont aussi leurs limites.

Reste la diminution de la population dans les établissements. Des gens compétents ont évalué de douze à quinze mille le nombre des enfants qu'il faudrait renvoyer pour trouver les 4 millions nécessaires à l'organisation de l'enseignement professionnel² et au paiement des pécules prévus. Ce seront autant de futurs vagabonds ou criminels abandonnés aux mauvais conseils et aux suggestions de la misère.

* *

Nous arrivons au point sur lequel s'est livrée la grande bataille au Conseil supérieur ; nous voulons parler des sanctions et spécialement de l'autorité qui doit prononcer la fermeture en cas d'infraction grave.

« Il s'agit d'un droit de propriété, a-t-on dit, les tribunaux de l'ordre judiciaire sont seuls compétents.

— Nous ne touchons pas à votre propriété, a-t-on répondu, nous

¹ Ce système a été proposé dans un article publié par le journal *le Temps*, au moment du dépôt du projet de loi.

² En ce qui touche les frais qu'entraînera cet enseignement, nous renvoyons le lecteur à l'article précité de M. Brueyre. Celui-ci a une compétence indiscutable : il a organisé des écoles professionnelles comme directeur du service des enfants assistés de la Seine, et, depuis sa retraite, il se consacre à de nombreuses œuvres privées, au nombre desquelles se trouve un orphelinat où fonctionne cet enseignement.

vous empêchons seulement d'en user d'une certaine manière que nous jugeons contraire à l'ordre public. C'est affaire d'administration relevant des tribunaux administratifs. »

Mais si cette propriété a été constituée spécialement en vue de cet usage que vous prohibez, la décision administrative ne la rend-elle pas indirectement improductive? On a vu des particuliers construire de vastes bâtiments dans les marais de la Sologne ou les landes de Bretagne pour y installer une colonie agricole; si vous leur retirez brusquement et sans motif les enfants dont le concours était promis au fondateur, ne le ruinez-vous pas aussi sûrement qu'en confisquant sa propriété? Dès lors, ne devez-vous pas assurer aux intéressés la garantie d'une juridiction civile, d'un débat public et contradictoire?

C'est précisément ce débat qui effraie les partisans de la justice silencieuse. « Si l'on veut que l'inspection soit sérieuse, il ne faut pas l'énerver par la crainte de voir ses constatations livrées à la discussion passionnée des débats judiciaires¹. » On n'a pas de ces craintes en Angleterre, où les rapports des « commissaires de Sa Majesté » sont chaque année imprimés et mis en vente², en sorte qu'il nous est plus facile de nous renseigner sur les établissements anglais que sur ceux de notre propre pays.

Quant au rapporteur du Conseil d'Etat, il craint d'« entraver le libre exercice des droits de l'administration et d'enlever, par là même, toute efficacité à la loi³. » Il redoute les conflits entre l'autorité judiciaire et l'administration préfectorale; l'honorable maître des requêtes ne présentait évidemment pas la jurisprudence inaugurée depuis quatre mois en matière de conflits. On avait cru jusqu'ici que la séparation des attributions judiciaires et administratives était une des formes de la liberté, une conquête de 1789⁴. Il n'y a pas de point sur lequel se soit plus exercé l'ingéniosité des faiseurs de constitutions. Mais si l'on veut prévenir toute possibilité de conflit, il faut revenir au régime absolu, dans lequel l'administration et la justice se confondent⁵; il faut aussi s'empresse de rétablir l'art. 75 de la constitution de l'an VIII, contre lequel bataillait le libéralisme de M. Henri

¹ Rapport Bienvenu-Martin, p. 19.

² Comme tous les documents parlementaires, du reste, à la librairie Eyre et Spottiswoode, East Harding street, Londres, E. C.

³ Exposé des motifs, p. 17.

⁴ Le principe en est posé pour la première fois par la loi des 16-24 août 1790, titre II, art. 13.

⁵ On sait que les intendants, fonctionnaires essentiellement administratifs, portaient le titre d'« intendant de police, de justice et de finance ».

Brisson, au temps lointain de sa jeunesse. C'est peut-être le « couronnement de l'édifice » que nous préparent les futurs congrès radicaux-socialistes.

Au Conseil supérieur, les coups les plus rudes ont été portés à la juridiction administrative par un vieux républicain, resté fidèle toute sa vie aux idées libérales, M. Jules Simon. Au cours de sa longue carrière, il avait vu les tendances du Conseil d'Etat refléter si fidèlement les idées gouvernementales du moment qu'il avait une confiance limitée dans l'impartialité d'un corps dont il avait pu, du reste, apprécier personnellement la science juridique et la compétence administrative. Après avoir blâmé les dispositions de la loi sur l'enseignement primaire invoquées comme précédent par M. Thulié, M. Jules Simon ajoutait : « Je ne suis pas partisan de la justice administrative, je ne l'approuve pas, surtout en ce qui touche l'enseignement primaire. Cependant, dans les lois sur l'instruction primaire, il y a bien une justice administrative, mais c'est une justice. Où est votre organisation dans l'assistance publique? Je regarde les deux projets et je vois qu'à la place d'une justice administrative, on nous donne l'administration, le préfet... Si vous admettiez la fermeture par autorité administrative, vous préféreriez la justice du préfet à la justice du tribunal ¹. »

Ces fortes paroles ont certainement contribué à décider l'organisation d'un recours contre la décision du préfet, devant le ministre statuant en Conseil d'Etat, qui a été introduit dans le projet définitif.

La question de juridiction a perdu, du reste, beaucoup de son intérêt depuis un an. Nous avons constaté que le très grand nombre des établissements visés par la loi sont des maisons congréganistes, et celles-ci sont maintenant livrées à l'arbitraire gouvernemental. Pour peu que les Chambres adoptent le projet déposé le 17 octobre dernier par M. le président du Conseil, il en sera bientôt de même des bienfaiteurs laïques qui seraient tentés d'employer leur fortune à soulager les pauvres, avec le concours de religieux hospitaliers. Avec sa clairvoyance habituelle, M. le comte d'Haussonville a montré immédiatement la conséquence de cette mesure ² : les bienfaiteurs s'abstiendront, et ce sera une nouvelle série de vieillards sans abri, d'enfants sans éducation.

¹ Publications du Conseil supérieur, fascicule 53, p. 47.

² Le *Temps* du 26 octobre 1902 : « Le nouveau projet de loi sur les associations et la bienfaisance privée. »

*
* *

Les passions sont montées à un tel diapason que je ne garantis pas que certains députés ne préfèrent cette solution au danger de voir des enfants élevés par des congréganistes.

Nous ne ferons pas aux auteurs du projet l'injure de leur attribuer des sentiments pareils. Mais c'est avec tristesse que nous constatons que, au lieu de nous rapprocher, nous voyons s'accroître de plus en plus la divergence entre les deux conceptions des secours publics et privés.

Les uns estiment que le premier rôle appartient à l'initiative privée et que l'Etat ne doit intervenir que subsidiairement, pour assurer les services obligatoires et combler les insuffisances de la charité¹.

Les autres considèrent l'assistance comme un grand service public; l'Etat ou la commune ont la direction et la responsabilité des secours. Les sociétés privées ne sont que leurs auxiliaires et doivent se soumettre à la direction officielle.

C'est la théorie socialiste. M. Waldeck-Rousseau n'a pas seulement introduit le socialisme au ministère, il l'a fait entrer au Conseil supérieur de l'Assistance publique², et, dès la première session, ses représentants ont pris aux discussions une part qui montre qu'ils n'entendent pas accepter docilement les idées défendues jusque-là par cette assemblée.

M. le président du Conseil n'a pas encore eu le loisir de nous faire connaître son sentiment en matière d'assistance; mais nous sommes surabondamment édifiés sur ceux que lui inspirent les congrégations religieuses. C'est vraiment par trop compter sur la crédulité du public que de venir nous dire qu'on a « excepté de la mesure les congrégations charitables³ ». Tout le monde sait dans les milieux compétents que, en arrivant au ministère de l'intérieur et des cultes, M. Combes entendait disperser les congrégations charitables comme les autres. Il a fallu qu'un haut fonctionnaire, qui n'a jamais été suspecté d'une tendresse excessive pour les

¹ « L'initiative privée doit faire tout le bien qu'elle peut faire. »

« L'Etat ne doit faire que le bien qui ne serait pas fait par l'initiative privée. Il doit travailler à se rendre inutile en s'efforçant de mettre l'initiative privée en état de se passer de lui. » (Jules SIMON.)

² La composition et le nombre des membres de ce Conseil ont été modifiés par un décret du 11 mars 1901. Deux membres notables du parti socialiste, MM. Augagneur et André Lefèvre, font partie des membres nouveaux nommés par décret.

³ *Journal officiel*, 29 octobre 1902, Sénat p. 1064, col. 2.

œuvres catholiques, lui fit remarquer qu'on n'improvise pas les moyens d'hospitaliser et de secourir 120,000 indigents et que ni l'Etat, ni les départements, ni les communes ne sont outillés pour se substituer aux congrégations supprimées.

En rentrant ses foudres, M. Combes espérait sans doute être bientôt en mesure de modifier cette situation. Il fera bien toutefois de se renseigner sur le montant des frais qu'entraînera l'organisation à créer et de demander à son collègue des finances s'il a à sa disposition les millions nécessaires pour faire face à ces dépenses. Nous nous permettons de douter que la réponse puisse être affirmative. Le « budget républicain » ne souffre pas seulement d'une de ces crises périodiques qu'ont connues tous les gouvernements depuis les temps du roi Pharaon; l'immixtion persistante des députés dans l'administration, les coûteuses réclames électorales que nos maîtres se votent tous les quatre ans, y ont introduit des désordres plus profonds. Nous ne supposons pas que les homélies bilieuses de M. Justin Combes suffisent à modifier une situation à laquelle n'a pas osé s'attaquer la parole cinglante et autoritaire de M. Waldeck-Rousseau.

Louis RIVIÈRE.

L'ARMÉE DES CENT-JOURS

D'APRÈS UNE RECENTE PUBLICATION

Napoléon : ses dernières armées, par Henri Couderc de Saint-Chamant, capitaine de cavalerie. Paris, Flammarion, 1902, 577 pages in-8°.

Le retour de l'île d'Elbe et le drame de Waterloo ont, depuis quelques années, leur historien définitif, autant du moins que quelque chose est définitif en histoire : si les jugements politiques de M. Henry Houssaye peuvent appeler des réserves¹, l'abondance de ses recherches, la sûreté de son sens critique, la nerveuse maîtrise de son style, et, par dessus tout, ce don incomparable qu'il possède de rendre la vie aux personnages qu'il met en scène, coryphées ou simples figurants, tout cela a de quoi, pendant longtemps, décourager nos écrivains de refaire le tableau des Cent-Jours.

Aussi bien, ce n'est point ce but téméraire que s'est proposé M. le capitaine de Saint-Chamant. Grand admirateur de M. Houssaye, peut-être même trop docile à accepter ses préventions contre le gouvernement de la Restauration, cet officier érudit a pensé qu'à côté du tableau d'ensemble que nous offre 1815, il y avait place pour une étude plus spéciale, plus technique, sur le gigantesque effort militaire accompli par Napoléon en quelques semaines, au milieu de difficultés inouïes. Comment l'armée de Waterloo a été formée, instruite, équipée, c'est ce qu'il nous montre à l'aide de documents empruntés surtout aux archives de la Guerre, et de témoignages que M. Houssaye n'a pu utiliser². Son livre est naturellement destiné avant tout aux hommes du métier, mais naturellement aussi l'histoire générale aura à en faire son profit, et nous voudrions en indiquer brièvement ici le substantiel intérêt, même pour des profanes.

* *

L'armée que Napoléon retrouvait en France différait à bien des égards de celle qu'il avait laissée un an auparavant lors de son

¹ Ces réserves ont été formulées ici même, avec une inoubliable autorité, par le feu duc de Broglie, et reproduites dans le volume qu'il avait publié sous le titre d'*Histoire et politique*.

² Parmi les sources que cite volontiers M. de Saint-Chamant, il en est une que connaissent, au moins par extraits, les lecteurs du *Correspondant* : c'est le très curieux recueil de pièces publié par M. Albert Malet pour la Société d'Histoire contemporaine sous le titre de *Louis XVIII à Gand*. Le second et dernier volume vient précisément de paraître (à la librairie Picard) ; il y a là tout un côté jusqu'ici presque ignoré de l'histoire des Cent-Jours.

abdication. Rappelé par dessus tout pour conclure et pour maintenir la paix, le gouvernement de la Restauration avait eu pour premier soin de réduire un état militaire également écrasant pour les familles et pour le Trésor public. Le principe d'une telle réduction ne fut critiqué sur le moment et ne pouvait l'être qu'au nom d'intérêts respectables sans doute, mais incapables de prévaloir contre le vœu du pays et contre une évidente nécessité; un interprète de ces intérêts livrait naïvement sa pensée dans une brochure anonyme : « La France se trouve dans cette position particulière d'être obligée de calculer le pied militaire qu'elle continuera d'entretenir moins sur les besoins réels que sur la nécessité de ne point abandonner les braves officiers qui l'ont si loyalement servie. » Ce qui revenait à dire que la France de 1814 aurait dû avoir des soldats pour obéir à ses officiers, et non des officiers pour commander à ses soldats ! Pareille prétention échappe à la discussion.

Il était donc légitime que, par des licenciements, des congés définitifs ou temporaires, des réunions de corps ou de régiments jusque-là distincts, on diminuât un état militaire organisé pour la guerre, et pour la guerre contre l'Europe coalisée. Les plus vieux soldats furent, comme de juste, renvoyés de préférence dans leurs foyers, et très peu d'hommes de troupe restèrent sous les drapeaux, qui eussent fait les campagnes antérieures à 1806 : dans l'armée royale de 1815, l'empereur ne retrouvait que quelques-uns de ses *grogards* d'Italie, d'Egypte et d'Austerlitz. — En ce qui concerne les sous-officiers et soldats, le seul tort du gouvernement de Louis XVIII fut de frustrer la garde de sa mission de confiance auprès de la personne du souverain, pour lui substituer des corps nouvellement créés ou rétablis, dont le recrutement, l'uniforme, l'appellation évoquaient les souvenirs de l'ancien régime.

D'importantes réductions s'imposaient de même dans le cadre des officiers : mais il eût fallu procéder à cette cruelle opération avec plus de ménagements pour les amours-propres et les intérêts, prodiguer les consolations honorifiques à ceux dont on était forcé de supprimer l'emploi et de rogner la solde, surtout ne pas les évincer au profit d'hommes qui, pendant les guerres de l'Empire, n'avaient pas servi ou avaient porté les armes contre la France.

De tout ceci, il résultait qu'à part les officiers de nomination récente auxquels je viens de faire allusion, la masse de l'armée de 1815, chefs et soldats, était mal affectonnée au gouvernement royal et regrettait son ancien général. On ne le constata que trop facilement lors de la marche du golfe Jouan aux Tuileries. Les derniers scrupules de ceux qui hésitaient à trahir leur serment s'évanouirent quand ils surent que Louis XVIII avait passé la frontière et que la coalition se reformait; sans apprécier ce que

l'entreprise de Napoléon avait de criminellement égoïste, ils ne virent que le sol de la patrie menacé, et obéirent au sentiment éloquemment exprimé par le général Chabert : « Le Français ne doit se battre que contre les ennemis de son pays, et de braves gens comme nous doivent se réunir pour le défendre. » Une fois la moitié de l'armée passée à Napoléon, qui oserait blâmer l'autre moitié d'avoir préféré la guerre étrangère à la guerre civile?

*
*

Suffisamment rompue au métier, attachée à l'empereur par un culte fanatique, qu'avait encore une sorte de complicité dans les derniers événements, cette armée de mars 1815 était manifestement hors d'état de résister à un assaut de la coalition reformée, à présent surtout que Napoléon, loin de pouvoir faire appel aux contingents des Etats secondaires d'Allemagne, les voyait figurer dans les rangs de ses adversaires. Aussi, tout en sauvegardant d'abord les apparences et en répétant qu'il comptait sur la paix, il prodigua les mesures pour faire face à la colossale invasion qui se concertait, et même pour la déconcerter par une foudroyante offensive. Dans cet effort suprême, son génie se révéla plus actif et plus inventif que jamais.

Il faut lire dans le livre de M. de Saint-Chamant le détail des combinaisons improvisées pour enfler les cadres, multiplier les régiments, faire affluer les munitions, mettre les places en état de défense, réunir, en un mot, le personnel et l'attirail d'une guerre qui s'annonçait gigantesque : rappel de tous les militaires en congé ou en semestre; levée de la conscription de 1815; invitation aux vieux soldats libérés de venir, avec une solde extraordinaire, reprendre leur place autour du drapeau; formation, parmi les citoyens de bonne volonté, de corps francs, chasseurs de montagne, chasseurs de la Vendée, fédérés des grandes villes; mise en activité des gardes nationales, qui devaient être chargées de la défense des places fortes, et octroi de la faculté du remplacement, pour atténuer la rigueur de ce service; achat et même réquisition d'armes à feu, rapidement réparées et distribuées; achats répétés de chevaux en France et à l'étranger; accumulation d'approvisionnements divers; ébauche de fortifications autour de Paris, pour éviter, en cas d'invasion, le retour d'une surprise comme celle de mars 1814... Décrets, notes, lettres impératives, se succédaient avec une abondance qu'on pourrait qualifier de fébrile, si tout n'avait été merveilleusement conçu et ordonné vers un but unique, la préparation de la guerre imminente.

Grâce à cette énergie créatrice, grâce aussi au zèle de collaborateurs dont le premier était Davout, Napoléon obtint un résultat

prodigieux, mais qui devait pourtant demeurer insuffisant. Car la France était trop épuisée, la proportion trop inégale entre ses ressources et celles des envahisseurs, pour que la lutte pût se prolonger avec quelques chances de succès : vainqueurs à Waterloo, Napoléon et son armée eussent été submergés sous le flot des Austro-Russes. Même en dehors de cette flagrante disproportion, bien des symptômes inquiétants se révélaient.

Tout d'abord, si certaines provinces donnaient des gages effectifs de leur patriotique enthousiasme, il y en avait beaucoup d'autres où, par lassitude, par horreur de la guerre, par attachement aux Bourbons, le départ des conscrits et la rentrée des soldats en congé s'opérait dans de piètres conditions. Il en était ainsi dans la Flandre et la Picardie, où la nomination de fonctionnaires anciens terroristes ne faisait qu'exaspérer les esprits ; à Marseille, où un bonapartiste découragé déclarait que « si on déparait les rues, on trouverait une fleur de lis sous chaque pavé ». Ceci pouvait passer pour une hyperbole de la Canebière, mais dans toute la région de l'Ouest, des faits, et non plus seulement des mots, attestaient les dispositions hostiles des populations. Bien loin de fournir le contingent sur lequel on avait cru pouvoir compter, les départements de Bretagne et de Vendée immobilisaient des forces assez sérieuses, sous la direction d'un chef énergique comme Lamarque. La disette d'hommes était aussi angoissante que dix-huit mois plus tôt, au lendemain de Leipzig, et Davout pouvait répondre à Lecourbe : « Je n'ai pas un soldat disponible à Paris ; ce que je dis est à la lettre. »

Indice plus grave encore, la garde impériale, réorganisée dès le passage à Lyon, la garde, comblée de prérogatives et d'attentions, la garde, qui selon les propres expressions de Napoléon devait « être la première servie et passer avant tout », la garde eut quelque peine à se reconstituer au complet. Pour en parfaire les effectifs, il fallut recourir à la conscription de 1815, et introduire dans les rangs de ces vétérans par excellence des enfants de vingt ans qui n'avaient jamais vu le feu.

Au demeurant, l'esprit de la troupe n'en était pas moins excellent, avec une tendance, notée par M. Houssaye, à la nervosité et à la défiance envers les chefs. Napoléon avait tant répété, depuis le débarquement du golfe Jouan, que les désastres de 1814 étaient uniquement imputables à la trahison, que ces âmes simples voyaient des traîtres partout. Moins naïfs, les officiers n'étaient pas moins inquiets : les événements des années précédentes avaient ébranlé leur foi dans l'invincible étoile de l'empereur ; quelque spécieuses qu'eussent été leurs raisons de reprendre la cocarde tricolore, ils ne se sentaient pas la conscience tout à fait en repos,

et envisageaient avec angoisse les conséquences d'une seconde restauration royale. Eux aussi étaient en défiance les uns des autres, se suspectant facilement de tiédeur ou même de connivence avec l'ennemi : les craintes étaient si folles à cet égard que Flahaut, de l'aveu de Napoléon, alla jusqu'à exercer une surveillance à peine dissimulée sur l'intègre et irritable Davout.

Enfin et surtout, la plaie séculaire du haut commandement français, les rivalités entre généraux, qui avaient changé l'issue de la guerre de Sept Ans, compromis la campagne de 1813, et qui devaient se reproduire en 1859 et en 1870, ces rivalités, en dépit de la gravité des circonstances, se réveillaient plus âpres que jamais. Tout en protestant de son amitié pour Suchet, Grouchy protestait que ce serait pour lui un déshonneur que d'être placé sous les ordres d'un autre maréchal. Maurice Mathieu demandait sa retraite plutôt que de servir sous Clausel, qui était son cadet. Mouton-Duvernet n'acceptait pas d'être subordonné à Vandamme. Il n'y avait pas jusqu'au brave et honnête Rapp qui ne s'avisât de le prendre de haut avec Davout; il s'attira cette réponse : « Mon cher Rapp, je vous déclare d'amitié que si je recevais une seconde lettre de ce style, je cesserais d'être ministre de la guerre ou vous cesseriez de commander un corps d'armée. »

Autant et plus peut-être que la disette d'hommes, la pénurie d'argent vint entraver les préparatifs et empêcher la complète réalisation des plans de Napoléon. Il ne restait plus rien de ces contributions des pays vaincus grâce auxquelles il avait pu, avant 1814, se constituer un trésor de guerre et subvenir aux frais de plusieurs campagnes sans augmenter les impôts; et la France, en grande partie ravagée par l'invasion récente, inquiète d'ailleurs du résultat de l'aventure, n'avait ni la possibilité ni la volonté de faire un gros effort financier. Il fallut donc recourir aux expédients, et surtout aux économies, désastreuses en pareil cas. En fait de vivres, on dut se résigner à n'avoir que des approvisionnements incomplets, dont une partie encore avait été obtenue par le procédé vexatoire de la réquisition; on ne délivra pas de caisses d'amputation aux médecins des régiments, sous prétexte que les grandes ambulances seraient toujours à portée des blessés; bref, on restreignit le plus possible cette minutieuse et copieuse préparation qui avait été jusque-là, dans les guerres napoléoniennes, un trait caractéristique et un élément de succès. Par ladrerie, sinon par perfidie, certains fournisseurs fraudèrent sur la qualité de leurs livraisons : c'était le pain biscuité qui ne se conservait pas, ou bien des cartouches qu'on trouvait remplies de sable en guise de poudre. Les soldats s'exaspéraient, et le maître parlait de faire des exemples : mais le temps n'était plus aux actes de justice

sommaire, qu'excuse seule aux yeux de la foule la triomphante continuité du succès.

*
*
*

Malgré bien des lacunes et des points faibles, c'était un incroyable tour de force, irréalisable pour tout autre, que d'avoir improvisé en deux mois ces sept armées qui s'échelonnaient sur nos frontières et les défendaient contre une surprise, en attendant le moment de passer à l'offensive. Pour les commander, Napoléon avait dû chercher au delà du cercle habituel de ses lieutenants, bien rétréci désormais par la mort, la maladie ou l'infidélité. Gardant Davout pour le ministère, Soult pour l'état-major général et Ney pour un rôle spécial à côté de lui, il envoya Suchet à Lyon, d'où il devait veiller sur les Alpes; partout ailleurs, l'empereur mit au premier rang des subordonnés ou des disgraciés de la veille. Ce furent d'abord des divisionnaires éprouvés, ceux qu'il avait toujours médité de porter au faite et qu'on peut appeler les *maréchaux de Sainte-Hélène*, Vandamme, Gérard, Clausel; puis un ancien serviteur hérité de Desaix, Rapp, qui, d'aide-de-camp de confiance, devint chef de l'armée du Rhin; puis enfin des hommes de valeur, relégués à l'écart naguère pour leurs opinions politiques ou pour des motifs mal éclaircis : Lecourbe n'avait pas été employé depuis le Consulat, et Brune depuis 1807; l'un fut envoyé en Franche-Comté et l'autre en Provence.

De la correspondance de tous ces chefs de corps ou commandants d'armées, M. de Saint-Chamant a donné de nombreux et intéressants extraits : il s'en dégage une impression uniforme d'activité, de patriotisme... et d'appréhension. Du haut en bas de l'échelle, cette armée des Cent-Jours, la plus enthousiaste peut-être que la France eût connue depuis 1792, brûlait de combattre sous les yeux du chef qu'elle avait reconquis, mais sentait plus ou moins confusément qu'elle marchait à l'abîme. Tous partageaient l'état d'esprit des grenadiers de la vieille garde, qui, comme l'a dit le chancre épique de Waterloo,

.....
Comprenant qu'ils allaient mourir dans cette fête,
Saluèrent leur dieu debout dans la tempête.
.....

L. DE LANZAC DE LABORIE.

LA GRANDE VÉNERIE DU DUC D'AUMALE

A CHANTILLY

On m'a raconté qu'un jour le prince de Galles étant venu chasser à Chantilly, M. le duc d'Aumale, pour honorer son hôte, aurait fait illuminer la forêt, et qu'un cerf fut forcé, la nuit, aux lueurs blafardes d'une immense lumière électrique. C'eût été féérique, mais, hélas ! ce n'est ni vrai ni vraisemblable. Car si tout ce qui se rattachait aux chasses de Chantilly était admirablement conçu, rien n'y était arrangé pour jeter de la poudre aux yeux, de telle sorte qu'un profane aurait pu venir à un rendez-vous et s'écrier dans son désenchâtement : « Comment, ce n'est que cela ! » Mais l'initié ne pouvait s'empêcher d'admirer cette apparente simplicité, sous laquelle se devinait le plus grand confortable et un luxe du meilleur aloi.

La tenue des hommes, leurs manières, leurs allures, la qualité des chevaux, la façon de mener la chasse, tout était parfait, les chiens l'étaient presque.

Pour expliquer ma pensée et avant de commencer une série d'éloges, je ne puis m'empêcher de faire une petite critique que le duc d'Aumale ne voulait pas admettre, mais qu'en sa qualité de prince de la maison de France, il pardonnait : ses chiens n'étaient pas assez français. Ils étaient même anglais et de pur sang encore, étant tous achetés dans les réformes d'élevage des meutes de renard d'Angleterre.

Or, là-bas, comme on chasse en plaine, toujours en pays découvert, on recherche des chiens ayant certaines qualités fort appréciables d'ailleurs, mais on néglige beaucoup la voix, tandis qu'en France, pour chasser au bois, nous sommes forcés de développer le côté musical de la chasse et nous y arrivons en conservant les autres qualités tout autant que les Anglais.

J'aurais aimé voir à Chantilly des chiens criant bien :

Il en existe en France. Ceux qui les possèdent auraient été heureux et fiers de remonter l'équipage du prince. Ses chasses auraient été aussi vites, plus gaies, plus entraînantés.

C'est du moins mon humble avis. Si, dans un défaut, un chien, retrouvant la voie, prenait sur la meute une avance considérable, faisait une tête, comme on dit, il ne tardait pas à trouver un piqueur qui lui barrait le chemin, au passage d'une ligne.

L'homme levait son fouet sans bruit, sans cris, et le chien venait à sa botte, aussi soumis que s'il avait fait vœu d'obéissance.

Les retardataires arrivaient les uns après les autres et se rangeaient auprès de leur camarade, comme des fantassins à la parade.

Et si, pour témoigner leur impatience, ils aboyaient alors bruyamment, jamais un seul n'essayait de passer sous le fouet.

Dès qu'on l'abaissait, ils repartaient tous à la fois.

C'était joli et exécuté à merveille.

Je me souviens même qu'un jour un cerf, après une heure de chasse, avait pris l'eau dans les étangs de Commelles, près du petit château de la reine Blanche. Les chiens l'entouraient, mais, n'étant pas fatigué, il nageait au milieu d'eux et les dominait, comme s'il avait été sur terre. Sur un ordre, on rappela les chiens qui tous, sans hésiter, abandonnèrent la poursuite et vinrent au rivage se ranger derrière le piqueur.

Alors le cerf fut magnifique. Il sembla dire : « Monseigneur, puisque vous jouez si beau jeu, je jouerai aussi moi comme un prince. » Et sortant de l'eau à son tour, il vint passer à vingt pas devant la meute qui l'aboyait, immobile.

On lui donna dix minutes d'avance et l'on remit la meute sur la voie.

Il ne revint pas aux étangs, mais, quand ses forces faiblirent, il s'arrêta en plein bois, sur la terre ferme, et défendit bravement sa vie.

Comment s'obtenait un dressage aussi parfait ?

À l'automne et le matin, de bonne heure, quatre hommes à cheval allaient en forêt, menant quatre ou cinq vieux chiens et deux jeunes recrues. On lançait un cerf et les jeunes suivaient les vieux. Mais il arrivait qu'une biche ou quelque animal de change bondît sous le nez des conscrits qui couraient après. Immédiatement, ils étaient rejoints et fouettés d'importance, de sorte qu'en quelques leçons ils apprenaient qu'il était impossible de se dérober par la fuite au châtement mérité et devenaient obéissants et sages.

J'ai toujours admiré avec quelle adresse les hommes rejoignaient leurs chiens, qui souvent chassaient à la muette.

Il est curieux que les Anglais hésitent à croire qu'en France les chiens qui chassent un animal ne le quittent pas pour un autre, quand les chiens anglais ont une aptitude très grande à ne pas prendre change.

Il est pourtant certain que l'équipage de Chantilly, composé de Fox-Hounds, après avoir attaqué un cerf, ne l'abandonnait pas pour un autre.

Quant aux biches, il n'en faisait aucun cas.

Des invitations étaient envoyées chaque année au commence-

ment de la saison. Elles portaient ces mots : « De la part du duc d'Aumale », et les dates des rendez-vous fixées à l'avance.

Mais la chasse de Chantilly était ouverte. Tout le monde pouvait y aller, et quiconque s'y conduisait selon les règles de la civilité à la chasse, était assuré qu'on ne trouverait pas sa présence importune.

On n'a guère suivi en France cet exemple donné par un prince qui avait trop longtemps vécu en Angleterre pour ne pas admettre le public à voir courir ses chiens.

Les réunions étaient à certains jours très nombreuses, princes, gentilshommes, bourgeois et manants, et parmi ces derniers quelques lads des écuries d'entraînement, qui galopaient à tort et à travers, au risque de causer quelque accident déplorable.

Mais un homme de bonne compagnie se faisait présenter au prince, qui l'accueillait toujours avec la plus grande affabilité.

La première fois que j'allai à Chantilly je fus bien surpris, et très agréablement, quand, à l'hallali, le capitaine des chasses vint, de la part du prince, m'offrir le pied droit du cerf forcé. Le pied gauche était toujours réservé pour accrocher dans le chenil.

J'allai remercier Son Altesse, qui me dit son regret de n'avoir pas à m'offrir des chasses aussi belles que celles de la forêt de Paimpont.

— « Vous aimiez à plaisanter, Monseigneur ! Quant au pied dont vous avez bien voulu me faire les honneurs, je l'ai placé à Paimpont, où je le garde comme un beau souvenir, au premier rang parmi mes autres trophées de chasse.

« D'autres raconteront vos talents militaires et diront quel éclat vous avez jeté sur l'Académie française. Moi, qui regarde en vous l'homme de sport, je ne vous trouve pas remplacé par vos confrères de l'Institut dans votre forêt de Chantilly, où je vous revois toujours au trot et toujours murmurant (j'allais dire grommelant) à votre cheval des paroles d'encouragement en anglais.

« Il faudrait à vos confrères, je le crains, pour se remettre des fatigues d'une chasse à courre, un repos trop long pour ne pas nuire à leurs travaux scientifiques ; tandis que vous, à peine descendu de cheval, encore tout éperonné, vos bottes encore marquées du peu de boue qu'on pouvait ramasser dans les terrains sablonneux de vos bois, vous vous remettiez au travail dans la grande bibliothèque du château, avant de vous habiller pour le repas du soir.

« Et pendant que vous paraissiez absorbé à écrire l'histoire des Condé, vous aviez l'oreille ouverte aux conversations pourtant discrètes qui se faisaient autour de vous ; et au moment où l'on s'y attendait le moins, vous donniez une opinion toujours juste sur des sujets auxquels on pouvait vous croire étranger.

« C'est alors que, pour éprouver à quel point vous connaissiez tou

les trésors de vos vitrines, des savants de toutes sortes vous ont tendu le piège innocent de parler devant vous de quelque livre rare, inconnu, ignoré, dont le titre figurait sur votre catalogue. On vous voyait alors vous lever tranquillement et aller droit à l'ouvrage mentionné, que vous rapportiez sans jamais vous tromper de rayon. »

Le prince de Galles, pour n'avoir pas chassé la nuit, n'en a pas moins assisté à plusieurs chasses de jour; et toutes les fois qu'une Altesse Royale est venue à Chantilly, il a semblé que le temps et les cerfs se mettaient d'accord pour plaire aux augustes visiteurs.

C'était presque un axiome qu'une chasse donnée en l'honneur d'un prince étranger devait être une belle chasse.

Quand l'impératrice d'Autriche y vint, elle arrivait d'Irlande, où elle avait brillamment galopé derrière les chiens à travers un pays coupé de gros obstacles, dans des chasses autrement difficiles à suivre. Aussi ses chevaux étaient-ils entraînés, et dans la plus belle condition qu'on puisse imaginer.

Il y eut deux débuteurs qui, s'ils parurent longs et durs à des cavaliers moins bien montés, semblèrent un jeu d'enfant à Sa Majesté Autrichienne. Puis l'animal de chasse étant entré dans une harde où il se trouva le dix-septième cerf, il fallut le déharder. De sorte que les chiens, après avoir montré qu'ils pouvaient courir, firent voir qu'ils savaient aussi se garder du change et forcer un cerf au milieu de n'importe quel embarras.

Je doute que le dernier des Condés, ce grand veneur, eût jamais pu mieux faire.

La reine de Naples, au contraire, amena à Chantilly un cheval manquant de condition qui mourut étouffé dans un galop pour lequel il n'avait pas une préparation suffisante, et l'héroïne de Gaëte renonça à la chasse à courre après ce premier essai malheureux.

Le duc de Bragance était plus amateur de fusils que de chasse à courre. Sa visite devait être la première étape d'un voyage à travers toutes les cours d'Europe. Elle fut aussi la dernière, car ce blond Méridional se laissa prendre aux charmes de cette exquise princesse Amélie qui fut la cause innocente du second exil de sa famille et qu'il ramena en Portugal. Pendant cet exil, un jour d'été qu'il m'avait fait l'honneur de me retenir à déjeuner, à Sheen-House, le comte de Paris me dit : « Il faudra revenir l'hiver prochain, nous irons faire un bon galop derrière les chiens de la reine. »

A Londres, je rencontrai M. Coates : « Si le prince n'oublie pas ce qu'il vient de me dire, j'arriverai au premier appel. J'aurai besoin d'un bon cheval, pourrai-je compter sur vous? — Je vous trouverai ce qu'il vous faudra, me répondit le chef des écuries du duc d'Aumale, il vous faudra un bon cheval. Le comte de Paris est

mon élève, ça ne me rajeunit pas, mais j'en suis fier. Il enfourchera le premier cheval que je lui présenterai, sans jamais se donner la peine, comme tant d'autres, de le faire monter devant lui pour voir ce qu'il sait faire. Si ses préoccupations ne le laissent pas aller à la chasse aussi souvent qu'il le voudrait, il y peut marcher au premier rang, à côté de n'importe quel Anglais. Il ne sait pas ce que c'est la peur, et, à la chasse, comme en toutes choses, il ne connaît qu'une ligne, la droite. »

On ne voyait que rarement aux rendez-vous le duc de Chartres, retenu à Rouen par ses devoirs de colonel; mais quand il y venait, il trouvait moyen d'y faire de la photographie.

Pendant son exil en Angleterre, avant 1870, il avait fait demander des cerfs à Chantilly pour les essayer devant les Surrey-stag-Hounds, et on lui avait envoyé quinze animaux, le résultat de tout un panneutage. Dans le lot se trouva une biche qui eut beaucoup de succès, et jamais il n'y avait plus de monde au rendez-vous que les jours où l'on devait courir après la biche française. La poursuite à outrance de la chasse anglaise plaisait au caractère entreprenant du prince, et les savants déduits de la vénerie, qu'il plaisantait volontiers, ne lui faisaient pas oublier l'émotion des galops à travers les champs du comté de Surrey.

Il y avait acquis la réputation de « Hard-rider » quand il put rentrer en France où, sous le nom emprunté, transparent et illustre de Robert le Fort, il ne tarda pas à se faire le renom d'un vaillant capitaine.

C'est la chasse à courre qui finit par triompher du peu de goût que le jeune duc d'Orléans avait pour l'équitation. N'écoutant aucun conseil, il s'en allait, cahin-caha, courir après les chiens. Il avait quatorze ans quand il put servir au couteau son premier cerf. Ce succès l'avait encouragé, mais ce fut une chute qui lui donna enfin l'émulation nécessaire. En sautant un tronc d'arbre, son cheval l'avait désarçonné et jeté par dessus ses oreilles. « Vous voyez bien, Monseigneur, lui dit tranquillement M. Coates qui le suivait, qu'il est utile quelquefois d'avoir une bonne assiette. »

A côté de son père le duc de Nemours, j'ai vu plusieurs fois le comte d'Eu sur le grand cheval blanc qui galopait si vite sans avoir l'air de se presser dans son mouvement de balançoire.

Sa pensée distraite semblait s'égarer, au delà des mers, vers ce trône dont il avait épousé l'héritière et qu'il semblait avoir consolidé en conduisant les Brésiliens à la victoire.

Dans cette campagne contre le Paraguay, il avait prouvé, disent les autorités compétentes, qu'il avait non seulement le physique, mais aussi les talents militaires des Condés.

Quand il fut décidé qu'on rendrait à leur destination ces belles écuries qui étalent sur la pelouse, en face de la tribune des courses, leur façade de palais, il y eut un moment d'inquiétude. On se demandait comment, avec une quarantaine de chevaux, on arriverait à occuper cet espace immense, voûté comme une cathédrale, où le prince de Condé en avait réuni deux cents.

Les chambres des cochers et palefreniers se trouvant placées sous les toits à la Mansard, la nécessité de remonter à une telle hauteur pouvait, à elle seule, causer une complication et un ralentissement dans le service.

Le luxe des grandes livrées d'autrefois demandait moins de temps que la correction des livrées modernes.

Un homme avait vite endossé une vaste houppelande suspendue dans un coin et, coiffé d'un grand chapeau tout doré, caché sa personne en sabots sous un entassement de galons.

Jadis, le style, c'était l'habit.

Aujourd'hui, c'est l'homme.

Aussi, comme un jour le duc d'Aumale demandait :

« Comment se fait-il que j'aie un homme pour deux chevaux quand mon oncle, le prince de Condé, en avait à peine un pour huit ?

« — J'espère que Monseigneur me fait l'honneur de croire que la tenue de ses écuries n'est plus celle de son oncle », répondit simplement M. Coates, qui savait bien, d'ailleurs, que cette remarque n'était pas un reproche.

Et, de fait, la tenue des écuries, comme celle de toute la maison, était irréprochable. La moitié du bâtiment était occupée par un vaste manège, où l'on exerçait les chevaux à couvert par les temps de neige ou de gelée. Dans l'autre partie, on avait aménagé vingt boxes, vingt stalles et deux très grandes selleries, sortes de vitrines de 3 mètres de hauteur qui, dans cette immensité, faisaient à peine l'effet de commodes dans une chambre.

On se demandait pourquoi on les avait faites si petites jusqu'au moment où, par l'inspection de ce qu'elles contenaient, on se rendait compte de leur grandes dimensions.

Des stalles en chêne bruni, larges et confortables, des grands boxes dans lesquels un cheval pouvait se reposer à l'aise, mais pas de cuivres superflus, pas de couronnes fragiles en sables multicolores; de l'ordre et de la propreté à l'excès, et rien de plus.

J'avais constaté la même simplicité élégante dans les écuries de la reine d'Angleterre, à Londres. Pour suivre agréablement les chasses de Chantilly, où jamais un obstacle ne se présentait à sauter, il fallait des chevaux marchant bien au pas, bien au trot et

pouvant donner de la vitesse au galop; possédant, en un mot, les qualités d'un parfait cheval de promenade.

Aussi, le duc d'Aumale, qui avait des visiteurs d'été à monter, tenait-il à ce que les chevaux des piqueurs fussent excellents de qualité et d'apparence. Tout sujet médiocre ou taré était réformé sans retard, les autres, après la saison des chasses, se remettaient doucement de leurs fatigues et se préparaient à la saison suivante en promenant les amis du prince sur ce terrain élastique qui passe, au dire des entraîneurs, pour le meilleur de France. Et cette cavalerie, relativement peu nombreuse, fournissait toujours ainsi des chevaux de promenade sages et des chevaux de chasse en condition.

Souvent le vautrait du prince de Joinville chassait le sanglier en forêt de Chantilly et avec un très grand succès. On a dit, avec juste raison, que sa carabine, faisant un peu trop tôt son office, avait parfois tué dans un ferme des sangliers qui n'auraient pas demandé mieux que de reprendre leur fuite après s'être arrêtés dans un moment de mauvaise humeur vraiment bien excusable.

Le prince agissait ainsi par l'horreur qu'il avait de voir découdre ses chiens. Il s'exposait pour eux, sans y songer, à se faire découdre lui-même. Plusieurs fois culbuté par des sangliers, il en rencontra même un qui fit cette chose étonnante de couper sa botte et de blesser son cheval à l'épaule et à la hanche d'un seul coup de boutoir.

Dès qu'il voyait sa meute aux prises avec un solitaire dont les défenses lui donnaient des inquiétudes, il se jetait dans la mêlée et, à bout portant, visait l'animal, même couvert par les chiens, sans que jamais sa balle s'égarât, tant étaient grands son sang-froid et son adresse.

Il lui arriva, étant à cheval, au trot, de tuer raide un sanglier qui traversait dans un ferme roulant la route de Senlis.

Le duc d'Aumale, étonné, ne put s'empêcher de s'écrier : « Bravo, mon frère, c'est un beau coup de carabine ! »

Quant à moi, j'avoue mes préférences pour l'emploi du couteau de chasse.

Le prince de Joinville avait l'ouïe un peu dure, mais, dans son métier de marin, il avait pris l'habitude d'observer la nature et de tirer parti de ses observations. Un jour, égaré dans les bois, il s'arrêta brusquement, et se tournant vers le vicomte de Gironde qui le suivait :

« Monsieur, entendez-vous la chasse ?

« — Non, Monseigneur.

« — Vous ne l'entendez pas, mais votre cheval l'entend. Regardez-le. »

Et, piquant dans la direction vers laquelle il avait vu l'animal tendre les oreilles, il ne tarda pas à retrouver ses chiens.

Le piqueur et les valets de chiens du vautrait avaient ordre de servir à la carabine tout sanglier armé qui, ne voulant plus courir, en appelait à la force. Et le prince, malgré le plaisir qu'il trouvait à ce jeu, ne voulait pas qu'on l'attendît.

Un vieux solitaire, se faisant battre un jour en ballali courant dans une enceinte, le prince, le piqueur et les valets de chiens descendirent tous de cheval et entrèrent au bois pour le servir.

Quand tout le monde fut bien engagé dans le fourré, l'animal en sortit et reprit sa course, suivi de M. Quiclet qui, trouvant une carabine encombrante et ne portant jamais que son couteau, était resté seul à cheval.

M. Quiclet m'a montré depuis, dans son salon, la tête de ce sanglier que le prince de Joinville lui avait envoyée avec cette inscription :

SOUVENIR DU 10 DÉCEMBRE 1874

CHANTILLY

PRIS A LA TABLE

SERVI AU COUTEAU PAR M. QUICLET

APRÈS 2 H. 1/2 DE CHASSE

M. Quiclet, qui dirigeait l'équipage de Chantilly, était bien l'homme du monde le mieux choisi pour démontrer que chasseur et bourru ne sont pas synonymes. On l'appelait, par courtoisie, le capitaine des chasses; mais il n'avait en réalité aucun titre officiel. C'était un ami du duc d'Aumale, indépendant et sincère, montant dans la perfection des chevaux qu'il achetait lui-même, recherchant de bonnes allures et des membres solides, sans trop s'occuper des difficultés de caractère, comme s'il avait pensé que l'égalité du sien pouvait suffire pour deux.

Quand M. le comte de Paris résidait au château d'Eu, le prince de Joinville, son oncle, ne manquait jamais d'y venir chaque année en déplacement avec son vautrait (meute pour le sanglier), et, à l'occasion du mariage de la princesse Hélène, fille aînée de M. le duc de Chartres, avec le prince Waldemar, il y eut dans la forêt une chasse au sanglier que la reine de Danemark, mère du fiancé, suivit en voiture. On lui avait donné pour guide, sur le siège, à côté du cocher, un vieux garde, très au courant des refuges des animaux, qui la conduisit deux fois sur le passage du sanglier, dont la vue l'amusa beaucoup, et je n'en suis pas surpris, car je professe pour cette noble bête une véritable admiration.

On dit souvent qu'elle n'est qu'un vulgaire cochon. Certes, la comparaison est facile; il n'est pas besoin d'une vive imagination pour la trouver, et la science lui donne raison en déclarant qu'ils descendent l'un de l'autre. Cela prouve tout simplement que les caractères les plus nobles et les plus braves peuvent s'avilir dans la servitude.

La chasse est un plaisir plein d'amères déceptions, et souvent tout tourne mal précisément le jour même où, l'assistance étant plus nombreuse et plus brillante, on voudrait voir tout marcher à souhait. Mais saint Hubert, patron des chasseurs, fut cette fois favorable à ses disciples, et nul organisateur de féerie n'aurait arrangé une mise en scène plus merveilleuse que celle qui termina cette journée.

Le sanglier, les jambes raidies, mais le cœur toujours fier dans sa poitrine haletante, avait été rejoint par la meute. En se défendant comme un désespéré pour vendre au moins chèrement la vie qu'il ne pouvait plus sauver, l'animal aux abois arriva sans s'en apercevoir sur le bord d'une carrière abandonnée et roula avec les chiens au fond du trou dont les bords escarpés ne leur permettaient plus de sortir.

La reine de Danemark eut le temps d'arriver et de contempler de haut en bas cet hallali extraordinaire.

En général, la chasse à courre dans nos forêts de France n'offre pas, au point de vue hippique, la même excitation qu'une chasse au renard aux environs de Melton-Mowbray, dans le Leicestershire. Le duc de Chartres le savait mieux que personne. Pendant le premier exil de sa famille, il avait, nous l'avons dit, suivi en Angleterre des chasses anglaises à la manière anglaise; aussi, excité par la présence des princes anglais, il voulut montrer qu'en France aussi il y avait deux manières de suivre les chiens, et au risque de se rompre le cou, à travers coteaux et ravins, il se lança sous bois sans trouver d'imitateur.

Madame la comtesse de Paris assistait régulièrement aux chasses à courre du prince de Joinville; mais elle n'aimait rien tant que la chasse du sanglier à tir avec un unique chien n'appartenant à aucune race définie, sorte de roquet dont un garde alsacien avait découvert et développé les étonnantes qualités.

Castor avait voué aux sangliers une haine féroce et, seul, il osait aller attaquer dans sa bauge la compagnie la plus nombreuse.

Devant la ténacité de cet avorton, les sangliers portaient, mais d'un pas tranquille, dignement, comme une garnison qui sort d'une place forte, enseignes déployées, avec tous les honneurs de la guerre. C'était une retraite, mais pas une fuite. Castor les

accompagnait de ses cris, et comme il se taisait, dès qu'il les avait perdus de vue, on savait toujours vers quel endroit ils se dirigeaient et l'on avait le temps de s'y rendre.

Castor était resté en France, mais la princesse avait emporté son portrait dans un groupe où elle est photographiée avec lui et un énorme sanglier qu'elle avait tué par son aide.

Le courage de Castor plaisait à Madame la comtesse de Paris, qui se laissait parfois emporter elle-même par son ardeur jusqu'à la témérité.

Un jour, un sanglier qu'elle avait blessé se retourna sur elle, la chargeant dans son désir de vengeance. Mais elle, au lieu de fuir, courut au-devant de son adversaire et le tua raide d'une balle à bout portant. Le garde qui l'accompagnait, n'ayant pas le temps d'arrondir sa phrase dans les formules exigées par l'étiquette, n'avait pas pu s'empêcher de lui crier : « Faites bien attention ! »

Si Madame la comtesse de Paris aimait les émotions de la chasse au sanglier, elle excellait surtout dans le tir difficile de la bécasse.

Cet oiseau voyageur ne s'élève pas à volonté comme le faisan, et qui veut l'atteindre ne doit pas craindre sa peine.

Mais la princesse était une marcheuse infatigable, et quand, sur le quai du Tréport, j'ai assisté à son départ pour l'exil, j'ai surpris bien des regards et entendu bien des paroles qui m'ont fait comprendre que ses mains, habiles à manier les armes à feu, avaient su également s'employer aux exercices de la charité; que ses pas l'avaient aussi souvent portée vers des misères à soulager que vers des oiseaux à abattre, et qu'elle avait su prêter l'oreille aux plaintes timides des pauvres mieux qu'à la voix rageuse de l'intrépide Castor.

Une expression très souvent employée et souvent mal comprise est celle-ci : Laisser-courre par un tel. Ce qui ne veut pas dire que la chasse a été dirigée par un tel, mais que c'est un tel qui a donné un cerf à courir, qu'on est allé attaquer le cerf rembuché par lui, qu'on a découpé sur sa brisée.

Le valet de limier qui fait son travail n'a pour se guider que les indications laissées par l'empreinte du pied, bien plus sûres d'ailleurs que celles de la tête. Et il arrivait parfois à la fin de la saison, en avril, qu'au moment où l'on s'attendait à voir bondir un superbe dix-cors, on voyait un animal sans tête, un cerf qui venait de perdre son bois.

Je me rappelle en avoir vu un semblable sauter une ligne au lancer, et des assistants de s'écrier : Tiens ! une biche ! Je n'ai pas oublié de quel air simple et assuré, et avec quel fin sourire M. Quiclet

dit au prince : « Monseigneur, c'est pourtant bien un cerf, et, par le pied, je le garantis dix-cors. »

A l'hallali, il portait haut sa tête découronnée et, quoique sans armes, se défendait avec énergie. Il fallut lui couper le jarret pour l'abattre. A cette époque du printemps, les chiens, même les plus vieux et les plus confirmés, semblent tout d'un coup se laisser aller à chasser les biches de préférence.

Il faut croire que les cerfs, en perdant leurs bois, traversent une crise qui les bouleverse de telle façon qu'ils ne sont plus eux-mêmes et que leur fumet devient méconnaissable.

En Russie, on ne chasse pas à courre comme en France, et si les grands-ducs savaient parfaitement toutes les choses de la vénerie, ils ne les avaient jamais vues mises en pratique. Aussi voulaient-ils se rendre compte de tout, et trois fois la meute étant découplée sur un cerf qu'il avait détourné, on put dire : Laisser courre par le grand-duc Wladimir.

Dans cette situation en vedette, occupant la place la plus en vue de la vénerie française, le capitaine des chasses de Chantilly était toujours prêt à donner les conseils de son expérience, et, comme les gens qui savent beaucoup, ne craignait pas, à l'occasion, d'avouer qu'il ne savait pas.

S'il croyait aux exploits cynégétiques de nos pères, il admettait que la génération nouvelle peut bien faire, elle aussi.

Un jour, à cheval avec lui dans l'avenue du Bois de Boulogne, j'écoutais, bouche bée, une histoire de chasse merveilleuse qu'il me contait et qui s'était passée à Chantilly, du temps des Condés.

Et puis, ajouta-t-il en matière de péroraison, je n'y étais pas. Le rendez-vous était fixé à midi à quelque carrefour de la forêt, où les piqueurs et valets de limier qui avaient fait le bois venaient faire leur rapport. La meute était conduite divisée en hardes de dix chiens tenues par des hommes à cheval, ce qui permettait de la déplacer extrêmement vite et facilement. Au moment de l'attaque, le duc d'Aumale, qui, toujours, portait une trompe dont il se servait volontiers, M. Quiclet et le piqueur Hourvari se plaçaient de manière à voir l'animal au lancer et à sonner la vue.

On mettait cinq ou six limiers pour faire bondir le cerf ou les cerfs, car souvent il y en avait plusieurs ensemble, et dès que l'animal ou la harde avait vidé l'enceinte on découplait tout bas et raide sur la voie.

Forcément il se faisait quelquefois deux chasses, mais tous les chiens étaient bientôt ramenés à la même et ne la quittaient plus.

J'ai vu les limiers hésiter à attaquer dans des hardes de cerf où ils ne savaient auquel s'en prendre. J'ai vu aussi plusieurs gros

cerfs ensemble refuser de partir et intimider) les limiers. Mais on finissait toujours par les mettre en route et les séparer.

Les chenils étaient situés dans une cour attenant à la partie ouest des grandes écuries, au bord de la pelouse sur laquelle on les menait prendre leurs ébats et à laquelle tous ces chiens, en plus des chevaux de courses à l'entraînement, donnaient un mouvement amusant et extraordinaire.

Deux fois par jour, matin et soir, le piqueur en premier avec le piqueur en second et deux valets de chiens, tous à pied et en petite tenue, sortaient les soixante chiens composant l'équipage de cerf. Hourvari, le premier piqueur, marchait à l'arrière-garde, les autres en tête et sur les flancs. Le piqueur du prince de Joinville, Vol-ce-l'est, avec ses valets de chiens, promenait de son côté le vautrait de la même manière et dans la même tenue. Il y avait en plus un petit équipage de quinze beagles sous la direction de Chéri. Ils servaient à chasser le chevreuil à tir. Même on m'avait dit qu'ils en avaient forcé plusieurs. J'en parlai à M. Quiclet. C'était parfaitement vrai. Seulement, ajoutait le capitaine des chasses, vous vous rendez bien compte que si ces petits chiens ont pu prendre des chevreuils dans cette forêt de Chantilly, où ils n'ont jamais plus de peine à courir que sur un tapis, ils ne pourraient rien faire dans votre pays de Bretagne, où il leur faudrait talouper par-dessus ajoncs et bruyères.

D'ailleurs, ils sont plus vites et plus résistants qu'on ne supposerait tout d'abord et, pour tout dire, je crois que les chevreuils de Chantilly sont assez faciles à prendre.

La grande tenue de chasse d'Orléans est rouge avec chapeau à trois cornes et galons sur toutes les coutures. On la trouve décrite dans les règlements faits par Louis XV, mais le duc d'Aumale avait adopté la petite tenue, plus en rapport avec les modes modernes.

C'est une tunique de drap bleu d'Orléans, avec col droit et boutonnée.

Un galon de vénerie au col et aux manches, le bouton est d'argent avec un O dans un triangle. Une toque galonnée de vénerie et une culotte de velours bleu. La tunique n'a pas de revers sur la poitrine. Elle est ouverte de manière à laisser voir la cravate blanche à plastron, sans col. La trompe, le couteau de chasse et le ceinturon de vénerie. Le gilet est galonné d'argent, parce que Louis XV a réglé que le gilet de livrée de la maison d'Orléans serait galonné d'argent pour tous les services.

Quant à la tenue de chenil, elle était ainsi faite :

Toute en drap bleu d'Orléans. Casquette plate à visière vernie.

La jaquette et le pantalon pour les piqueurs, le veston et le pantalon pour les valets de chiens. Même bouton que pour la tenue de chasse.

On donnait aux chiens de la soupe de viande de cheval et de pain d'orge; mais seulement les soirs de chasse, au retour. Les autres jours ils n'avaient à manger que du pain d'orge sec, à quatre heures. On peut discuter à perte de vue sur la théorie de cette manière de faire; mais il y a un fait certain, c'est que, dans la pratique, elle donnait de bons résultats; les chiens étaient toujours gais, vigoureux, en beau poil, en un mot très bien portants.

Leur cuisine et leur salle de bain étaient un modèle de propreté et d'agencement, ainsi que leurs chenils.

Tous les ans, le 3 novembre, la messe de Saint-Hubert était célébrée solennellement dans l'église paroissiale de la ville.

Le chien de tête y assistait, le cou paré de la cocarde de Saint-Hubert, bleue et rouge, et tenu en laisse par le premier piqueur.

Ce jour-là, le rendez-vous était à la table et l'on attaquait un dix-cors dont les bois venaient s'ajouter à la belle collection du château.

Le chien chassait avec sa cocarde, dont on ne le dépouillait que pour en parer le pied gauche du cerf avant de le suspendre dans le chenil.

Quand je vis Hourvari à l'exposition canine du Cours-la-Reine, en mai 1886, il me fit part de ses inquiétudes qui ne tardèrent pas à se trouver justifiées.

Quelques temps après, la vie était arrêtée au château des Condés comme à celui de la Belle-au-Bois-Dormant. A l'arrivée du Prince, dans le conte de Perrault, la Belle se réveilla. Nous avons vu le duc d'Aumale rentrer dans son château, mais c'est seulement quelques années après son retour qu'il laissa à son neveu, le duc de Chartres, le soin de tirer de son sommeil la grande vénerie de Chantilly.

Donatien LEVESQUE.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ET LE MOUVEMENT SOCIAL

I. Une grève générale en 1902. — Les revendications des mineurs français. — Les responsabilités. — Les conséquences de la grève. — L'idéal socialiste : la mine à l'État.

II. La houille blanche et la liberté de l'industrie. — A qui doivent appartenir les chutes d'eau ? — Discussions des juristes et des économistes. — Le récent congrès de Grenoble. — Solutions pratiques.

III. — L'émigration des hommes et des capitaux. — La fortune française à l'étranger : fortune ostensible et fortune secrète. — Les encouragements de la métropole aux colonies. — La jeunesse et le service militaire. — Y a-t-il une science coloniale ?

IV. Questions financières. — Le refus de l'impôt est-il possible ? — Répercussion de la politique sur la finance. — Les doléances des contribuables. — Le budget de 1903.

I

Pendant quelques années, les partis socialistes célébrèrent, en un jour de fête pacifique et joyeuse, la grève générale : c'était le 1^{er} mai. Dès le matin, au petit jour, les fanfares parcouraient les cités manufacturières. Les ouvriers organisaient des cortèges, arboraient des drapeaux et gagnaient en foule les hippodromes. Là, des discours étaient prononcés, qui attaquaient le capital et vantaient la grève libératrice. Puis, quand le soir était venu, les ouvriers terminaient, dans de bruyantes agapes, la fête prolétarienne. De cette fête, rien ne subsiste aujourd'hui, sinon l'idée d'une cessation générale du travail.

Ce projet de grève nationale, après avoir séduit les chefs remuants du socialisme, hante aujourd'hui les milieux ouvriers. Acclamée aux congrès nationaux corporatifs de Marseille, de Paris, de Nantes, de Limoges, de Tours, de Toulouse et de Rennes, l'idée d'une grève générale fut adoptée à l'unanimité moins deux voix, au congrès socialiste de Paris, le 6 décembre 1899. Mais, en 1901, à Lyon, au congrès national corporatif, qui se tint du 23 au 27 sep-

tembre, les adversaires de la grève générale et légale reprirent l'offensive et réclamèrent des moyens d'action plus révolutionnaires. La situation était critique. Pour sauver le principe de la grève et ne pas mécontenter les réformateurs à outrance, on proposa l'adoption du texte suivant : « La grève générale ne peut être seulement un moyen d'amélioration d'une catégorie de travailleurs quelle qu'elle soit. Le congrès déclare que le mouvement qui peut se produire en faveur des mineurs, et dont nul ne peut prévoir ni l'importance ni la portée, et qui peut aller jusqu'à l'émancipation commune, sera en tout cas un mouvement de solidarité qui n'entamera en rien les principes révolutionnaires que tous préconisent par la grève générale. » Cette formule cabalistique fut votée par 355 congressistes contre 41. On compta en outre 85 bulletins blancs.

Malgré l'opposition de nombreux socialistes parlementaires ou révolutionnaires, l'idée d'une grève générale pénétra de plus en plus dans les syndicats ouvriers, où elle fut, depuis un an, étudiée, discutée, recommandée. Au dernier congrès de Commentry, du 26 au 28 septembre, les socialistes révolutionnaires enflammèrent les esprits et annoncèrent que l'émancipation du prolétariat était proche. C'est à ce moment que plusieurs agitateurs, prenant au sérieux leur rôle de « pionniers du socialisme », parcoururent les centres miniers, prêchant la grève générale comme les sectateurs de Mahomet prêchent la guerre sainte. Voulaient-ils provoquer un mouvement révolutionnaire ou simplement agiter l'opinion? Les avis sont partagés sur ce point; mais leur appel fut entendu et, dans plusieurs régions, les mineurs cessèrent le travail avant que le signal n'eût été officiellement donné.

C'est alors que le Comité national des mineurs entra en scène. Le 30 septembre dernier, il écrivit à M. Darcy, président du Comité central des houillères de France, de nommer une délégation de treize membres pour discuter, conjointement avec une délégation ouvrière de pareil nombre, les questions de salaires et de travail. Le 6 octobre, le Comité central des houillères répondit « qu'il serait aussi peu compétent en fait que mal fondé en droit pour donner un avis sur des situations locales ou des avis particuliers ». Le Comité national des mineurs prévoyait bien la réponse, mais il lui était impossible de reculer, sachant que ses troupes avaient commencé la campagne gréviste. Le Comité, composé des citoyens Brioude, Girardet, Buvat, Bexant, Joucaviel, Marin et Evrard, se réunit donc à Paris les 7 et 8 octobre; il annonça que la grève générale commencerait le 9 octobre et il publia lettres et manifestes dont voici les plus importants :

Au Président du Comité des houillères : « Le Conseil national des mineurs de France a l'honneur de vous accuser réception de votre réponse. Après un examen attentif, le Comité a été obligé de constater que cette réponse équivoque est une fin de non-recevoir, ou plutôt un défi jeté à la corporation des mineurs. Ce défi, nous sommes chargés de le relever. »

Au Président du Conseil des ministres : « Devant les bénéfices scandaleux réalisés par les compagnies, les ouvriers, dont les infimes salaires sont à la merci de ces dernières, demandaient la fixation d'un minimum de salaire qui leur permette de vivre, et, à cet effet, avaient nommé des délégués chargés de défendre cette question. Un refus en règle, telle fut la réponse des compagnies ; à quoi ce matin les ouvriers ont opposé la grève générale. »

Aux mineurs de France : « Le Conseil national acculé et soucieux du mandat que lui a confié le congrès de Commeny, répond par la grève générale pour le 9 octobre au matin. Pas de défaites, pas de réclamations particulières. Tous pour un, un pour tous. Cessons le travail ensemble pour le reprendre ensemble. »

Au prolétariat français : « C'est contraint et forcé que le Conseil national des mineurs se voit dans l'obligation d'imposer au prolétariat français les conséquences qui peuvent découler de la grève de la corporation minière. Nous vous faisons juges de notre conduite et nous sommes sûrs que tous vous ferez l'impossible pour aider la corporation dans la lutte gigantesque qu'elle entreprend. »

Ces manifestes, rédigés à la hâte, trahissent l'impatience et l'inexpérience du Comité national des mineurs. A peine la grève générale était-elle déclarée que la division éclata au sein de la corporation. Certains syndicats refusèrent d'abord, comme à Montceau-les-Mines, d'abandonner le travail. Dans d'autres régions, les ouvriers obéirent malgré eux à l'ordre venu de Paris, et plusieurs, parmi eux, reprirent bientôt leur tâche accoutumée. Quant aux syndicats jaunes, ils déclarèrent ne pas vouloir participer au mouvement gréviste. Mais la scission la plus importante vint immédiatement du Pas-de-Calais et du Nord, où les socialistes ministériels, MM. Basly et Lamendin, *Arcades ambo*, amis du gouvernement et des compagnies minières, déclarèrent que la grève dite générale aurait lieu par régions et que les revendications ouvrières seraient limitées au salaire. Une telle tactique allait amoindrir l'effet d'une grève dite générale. Le gouvernement accueillit avec satisfaction cette habile diversion que M. Edgard Combes vint immédiatement encourager dans le Pas-de-Calais. M. Basly ne perdit pas un instant et, dès le 11 octobre, il écrivait

aux deux préfets de la région : « Les syndicats miniers du Nord et du Pas-de-Calais m'ont donné mandat de solliciter votre intervention dans le conflit actuel. Ils vous demandent de vouloir bien vous entremettre auprès des compagnies minières de votre département, dont le personnel ouvrier est en grève, pour que des négociations soient ouvertes entre leurs représentants et ceux des mineurs. »

Les préfets acceptèrent avec d'autant plus de joie l'idée d'intervenir, que le gouvernement les encourageait par l'espoir de distinctions inattendues. C'est en vain que le Comité national des mineurs protesta, le 12 octobre, par l'organe du secrétaire général, M. Cotte; la protestation resta lettre morte devant l'habile intervention de MM. Basly et Lamendin. Les compagnies minières, sollicitées par les préfets, entrèrent en négociations avec les représentants des mineurs.

*
*
*

Telle que nous l'avons vue se produire et que nous l'observons aujourd'hui, la grève générale des mineurs se présente sous un triple aspect. Aux militants du parti socialiste, elle apparaît comme une « action » révolutionnaire. C'est la pensée du citoyen Aristide Briand : « La grève générale, pour la société capitaliste, c'est l'inconnu toujours redoutable, l'adversaire mystérieux dont la force peut être présumée d'autant plus grande, plus irrésistible, qu'on n'a pas encore eu l'occasion de la mesurer. C'est une révolution qui commence dans la légalité, avec la légalité. En se refusant au collier de misère, l'ouvrier se révolte dans la plénitude de son droit¹. » Pour d'autres, plus modérés, une telle grève a un but politique; elle forcera les pouvoirs publics à accorder aux ouvriers mineurs : 1° la journée de huit heures; 2° un minimum de salaire; 3° une retraite de 2 francs à tout mineur âgé de cinquante ans. Enfin, les praticiens du socialisme déclarent que la grève de 1902 ne doit avoir qu'un but purement économique et ne tendre, dans chaque région minière, qu'à l'élévation des salaires.

Il serait téméraire de déduire dès aujourd'hui les conséquences multiples qu'une grève générale peut avoir pour notre pays. Envisagée comme fait purement économique, la grève de 1902 est un malheur. Imposée par un comité national, non moins utopiste que révolutionnaire, elle a fait cesser brusquement le travail, sans avertissement préalable, sans permettre ces discussions amiables que n'ont jamais refusées les compagnies minières et auxquelles les ouvriers consentent à l'heure actuelle. Que si

¹ *La grève générale et la Révolution*, Paris 1900, p. 14.

nous considérons le prix de la main-d'œuvre, nous trouvons naturel qu'il soit fixé par des commissions mixtes, composées de patrons et d'ouvriers. Ainsi a fonctionné, en Angleterre, l'échelle mobile des salaires; ainsi ont été conclues, depuis dix ans, les fameuses « conventions d'Arras », non moins célèbres que les puits artésiens. C'est en 1891 qu'une première convention, fixant le taux des salaires, fut signée à Arras par les représentants des compagnies du Nord et du Pas-de-Calais et les délégués des mineurs; en 1898 eut lieu une deuxième convention; en 1899, à deux reprises, les conciliabules reprirent, suivis d'accord; enfin, en 1900, une nouvelle convention d'Arras, majorant encore les salaires, porta à 40 pour 100 la prime allouée aux mineurs. Aujourd'hui, les compagnies se déclarent dans l'impossibilité de verser de pareilles allocations, alors que déjà, en Angleterre, les ouvriers mineurs ont accepté des réductions nécessaires : mais les ouvriers français comptent sur la grève générale pour triompher des résistances patronales.

Ces conflits, désastreux pour l'industrie française, se comprennent d'autant moins que nos ouvriers mineurs sont les plus favorisés des ouvriers français. Outre leur salaire en argent, déjà très élevé, ils ont un salaire en nature, — c'est-à-dire des avantages matériels concernant le logement, le combustible, les approvisionnements, — qu'on ne trouve, dans aucun pays, aussi largement départis. Nous en avons eu le témoignage dans les délibérations de la conférence internationale de Berlin qui, en 1890, a consacré plusieurs séances à l'industrie minière. Tout cela est bien oublié. L'école socialiste, en voyant les syndicats de mineurs plus fortement organisés que les autres, encourage, si même elle ne provoque, les plus âpres revendications. Les ouvriers réclameraient la journée de « deux » ou de « trois » heures qu'elle appuierait leurs prétentions. Tel M. Paul Lafargue, un des meilleurs disciples de Karl Marx, qui, s'adressant aux étudiants socialistes, leur disait : « La production mécanique, développée et réglémentée par une administration communiste, n'exigera du producteur pour pourvoir aux besoins normaux de la société qu'une présence maximum de trois ou de deux heures sur le chantier du travail; ce temps social de travail nécessaire rempli, il pourra librement jouir des plaisirs physiques et intellectuels de la vie¹. » Ainsi formés, les étudiants s'en vont, dans les milieux ouvriers, colporter ces insanités et vivent de ces chimères. Pourvu que le réveil sanglant ne succède pas au rêve chimérique! La grève générale n'est-elle

¹ *Le socialisme et les intellectuels*, Paris, Giard et Brière, 1900, p. 36.

pas, dans l'esprit des agitateurs, le prélude de la révolution sociale?

Si les mineurs de France n'avaient été soutenus que par leurs propres syndicats et leur Comité national, la grève eût été de courte durée, mais ils ont eu, pour eux, les municipalités socialistes, le concours pécuniaire de nombreux syndicats étrangers et l'appui de plusieurs fédérations françaises. Telle, notamment, la Fédération des travailleurs du livre qui, par l'organe de son délégué, M. A. Keufer, écrivait, dès le début de la grève : « Dans sa séance du samedi 11 octobre, le comité central de la Fédération du livre a décidé d'ouvrir une souscription dans ses 163 sections pour venir en aide aux mineurs en grève. Sur le produit de cette souscription, une somme de 1,000 francs sera versée chaque semaine aux grévistes pendant toute la durée de la grève, maintenue par la Fédération des mineurs. »

Telle aussi la Fédération des dockers de Marseille qui, le 19 octobre, écrivait à M. le Président du Conseil des ministres : « Voulant avant tout éviter les conflits, et surtout les conséquences fâcheuses qui, toujours, en découlent, nous prenons la liberté de vous aviser que la Fédération des ports et fleuves de France, répondant à l'appel à la solidarité fait par le comité national des mineurs, a décidé de s'arrêter dans la généralité des ports de France. » Une ville répondit chaudement à cet appel, ce fut Dunkerque, par suite de l'intervention de M. le député Basly¹. On sait ce qu'il advint et comment, pendant trois jours, la ville fut livrée aux pires manifestations révolutionnaires. Heureusement l'armée, — qui avait, en cette occurrence, reçu des ordres, — ramena la sécurité et la confiance; un referendum des ouvriers décida la reprise du travail.

C'est au même moment que la Chambre des députés fut saisie, à son tour, de la question de la grève générale. Elle entendit le mardi 21 octobre MM. Briand et Basly, et le jeudi 23 octobre, MM. Jaurès, Plichon, Beauregard et Combes. On venait d'apprendre que les mineurs des Etats-Unis avaient accepté un arbitrage; c'était aussi l'idée de l'arbitrage qui devait prévaloir. Il n'y eut pas moins de neuf ordres du jour. Voici le texte définitivement adopté,

¹ Une conférence de M. Basly eut lieu à Dunkerque le 19 octobre; elle se termina par le vote de l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers du port de Dunkerque s'engagent :

« 1° A ne décharger que les navires venant habituellement à Dunkerque, dits lignes régulières;

« 2° A continuer à décharger les navires en cours, mais à ne plus le faire à partir de ce jour, pour aucun navire de charbons étrangers, venant remplacer les charbons français et nuire ainsi aux mineurs en grève, et ce, jusqu'à la reprise complète du travail dans les fosses. »

On sait que cette décision a été momentanément suivie d'effet.

ainsi que le résultat des scrutins. (On y retrouve tout le mécanisme parlementaire.)

« La Chambre prenant acte de la déclaration du Président du Conseil qu'il pressera dans les deux Chambres la discussion et le vote des réformes intéressant les ouvriers mineurs... »

Nombre des votants.	528
Majorité absolue.	265
Pour l'adoption.	525
Contre.	3

« Confiante dans sa fermeté et sa sagesse pour maintenir tout ensemble la liberté du travail et le libre exercice du droit de grève... »

Nombre des votants.	515
Majorité absolue.	258
Pour l'adoption.	335
Contre.	180

« L'invite à user de toute son influence pour faire accepter l'arbitrage par les parties en présence. »

Nombre des votants.	513
Majorité absolue.	257
Pour l'adoption.	418
Contre.	95

Enfin la Chambre, après avoir accepté à mains levées une proposition additionnelle de M. l'abbé Lemire, concernant l'organisation de conseils permanents de conciliation, a adopté l'ensemble de l'ordre du jour :

Nombre des votants.	539
Majorité absolue.	270
Pour l'adoption.	375
Contre.	164

Tandis que la Chambre des députés essayait de témoigner quelques sympathies aux ouvriers mineurs, le ministre de la justice envoyait aux procureurs généraux une circulaire qui mettait en joie les chefs socialistes. « La première condition pour que les poursuites aboutissent, écrivait M. Vallé, c'est de les entreprendre

avec prudence. Il importe qu'elles ne puissent jamais être considérées comme un moyen de faire obstacle au droit de grève qui, lui aussi reconnu, doit être librement pratiqué. D'autre part, je ne saurais trop vous mettre en garde contre toute tendance qui pourrait pousser les magistrats du parquet à vouloir faire des exemples. Au contraire, dans leurs réquisitions, ils devront demander aux juges de juger l'homme et non pas le milieu, l'acte et non pas la doctrine¹. »

Quel était, il y a quelques semaines, ce milieu qu'il était défendu d'apprécier? Une lettre intime, que nous recevions du Nord, le 21 octobre, d'un des fondateurs des syndicats jaunes, nous édifie sur ce point. « Je vous remercie de tous les encouragements que vous me donnez. Nous avons absolument besoin de fonds pour tenir nos organisations qui ne reçoivent de secours de personne, alors que les rouges sont abondamment alimentés par les municipalités socialistes et par l'étranger. Nos syndicats ont écrit au préfet pour demander à intervenir dans la discussion contradictoire avec les patrons. Les rouges ont pris une délibération, disant que si les délégués jaunes sont admis, ils refuseront de délibérer. Nous n'avons qu'une peur, c'est de voir les patrons céder. En agissant ainsi ils feraient la plus grande faute qu'ils puissent commettre. S'ils cèdent, les révolutionnaires vont triompher partout et, dans six mois, un an, tout recommencera. Les ouvriers jaunes sentent très bien cela. Les tortures morales et physiques que les sauvages de la « sociale » leur font subir ne sont qu'un avant-goût de celles qui sont réservées aux bourgeois. J'ai parlé dans beaucoup de réunions publiques et je ne puis dire toutes les infamies, les horreurs que les révolutionnaires se promettent de faire exécuter par « les riches, leurs femmes et leurs filles », dès que la révolution sera arrivée. C'est une propagande odieuse qui a un succès inouï auprès des masses populaires. » En fait, la liberté du travail fut donc supprimée dans les centres miniers. A quoi servaient çà et là gendarmes et dragons auxquels nul ordre n'était donné et qui voyaient les municipalités et les députés socialistes encourager ouvertement les atteintes à la liberté du travail. On put croire un instant, dans le Nord et le Pas-de-Calais, que les syndicats jaunes grouperaient autour d'eux tous les ouvriers indépendants et que leur fière attitude en imposerait aux grévistes. Mais ceux-ci se sentant soutenus, encouragés, excités par leurs amis du parlement exercèrent une telle pression et par des moyens tellement violents que toute résistance devint impossible.

¹ Voy. la *Petite République*, 24 octobre 1902.

C'est alors que le comité central des jaunes de France entra en scène. Le 24 octobre, il fit un appel au public où il dénonça les violations de la liberté du travail : « Dans le Nord et le Pas-de-Calais surtout, les membres de nos syndicats jaunes ont particulièrement souffert de l'odieuse tyrannie des rouges; des attaques à main armée dirigées contre eux, pris individuellement ou en groupe, par les perturbateurs de l'ordre social; des violences honteuses, exercées par les gréviculteurs sur les femmes et les enfants de nos camarades, — violences avouées cyniquement à la tribune de la Chambre des députés par M. Selle, le maire révolutionnaire de Denain. » L'opinion publique commença à s'émouvoir de ces révélations. Nombre de journaux firent connaître les souffrances des mineurs jaunes. La *Société d'économie sociale*, qui depuis deux ans encourageait les syndicats indépendants, répondit la première à l'appel de leurs délégués et convia ses adhérents à fournir des dons abondants « pour atténuer au moins les souffrances imméritées des femmes et des petits enfants que les grévistes veulent, dans leurs corons désolés, réduire au régime des camps de concentration ». Si les syndicats des mineurs jaunes, qui avaient blâmé la brusque cessation du travail, avaient pu protéger suffisamment leurs adhérents, la grève eût été terminée le lundi 27 octobre. C'est alors que les compagnies minières auraient examiné, avec le concours des délégués ouvriers, l'ensemble des revendications des mineurs. Mais la pression révolutionnaire et le consentement tacite du gouvernement prolongèrent la grève.

Comment les négociations furent-elles entamées? Après les entretiens du président du Conseil des ministres avec le Comité des houillères et le Comité national des mineurs, il fut décidé que les revendications ouvrières seraient examinées par chaque compagnie. Le programme du Comité national des mineurs, qui, à l'origine, concernait la durée du travail, le minimum de salaire, les retraites, les délégués mineurs, les accidents du travail, les prud'hommes, les renvois injustifiés, fut limité à une question précise : le relèvement des salaires. L'attention publique se fixait particulièrement sur les régions minières du nord de la France. Les directeurs des compagnies du Pas-de-Calais se réunirent le 31 octobre, à Arras, avec les délégués des syndicats rouges. Les directeurs des compagnies minières du Nord se réunirent à Lille, le 2 novembre, d'abord avec les délégués des syndicats rouges, puis avec les représentants des syndicats jaunes. Ni à Arras, ni à Lille, l'accord ne put se faire et des arbitres furent choisis. Au moment où nous écrivons (6 novembre), les décisions arbitrales ne répondent pas aux espérances des ouvriers.

Quelles que soient les concessions faites aujourd'hui par les compagnies minières, il dépend de leurs administrateurs et directeurs d'éviter bien des conflits futurs. Pour cela il semble que l'institution de conseils d'usines — où sont examinées les questions intéressant le personnel ouvrier — rendrait de réels services. Ce sont les causes de conflit qu'il faut éviter. Mais l'école socialiste a un autre idéal. Les réformes obtenues aujourd'hui ne sont que des jalons, et le retour de la mine à l'Etat, voilà le but nettement poursuivi. Alors l'Etat fixera des salaires élevés ; il diminuera les heures de travail ; il assurera des rentes viagères au personnel vieilli et fatigué. Si on objecte que l'industrie des mines ne réalisera pas des bénéfices constants et suffisants pour faire face à ces services publics nouveaux et dispendieux, on allègue que la collectivité répond des engagements du pouvoir civil. L'impôt payé par tous n'est-il pas la ressource suprême des gouvernants ? Collectivisme et fonctionnarisme, voilà le terme de l'évolution sociale qu'on nous promet.

II

Tandis que la houille noire est une cause de conflits, voici que la houille blanche — il s'agit des chutes d'eau, — provoque de vives discussions et agite les congrès. C'est à Grenoble, il y a quelques semaines, que les amis et partisans des forces hydrauliques se donnèrent rendez-vous. M. Gabriel Hanotaux, prenant le premier la parole, leur disait :

« Votre nom, ce beau nom de *Houille blanche*, est connu de tous. Il coule, si j'ose dire, si franchement et si légèrement sur les lèvres des hommes qu'il a séduit les imaginations et les a charmées comme la vivante expression d'une nouvelle conquête du génie humain qui unit le travail et la poésie, la science et la nature. »

Tel n'est pas l'avis du touriste qui se déclare inconsolable. Où, il y a trente ans, il trouvait la solitude des montagnes et la limpidité des cascades, il rencontre aujourd'hui les câbles électriques, les barrages, les canaux, les tuyaux, les turbines. Il fuyait l'industrie des villes et il la retrouve dans les Alpes. Là même où l'animal ne pénétrait pas, l'excursionniste apprend que des millions de chevaux-vapeur vont porter le mouvement et la vie. C'en est donc fait des sommets inaccessibles et des neiges immaculées se dit tristement le touriste ; les joies alpestres sont finies.

Faut-il vraiment prendre le deuil et pleurer, avec Tartarin, les neiges d'antan et la solitude à jamais perdue dans les Alpes ? En aucune façon. La poésie se transforme avec la nature. L'art de

l'ingénieur a conquis la montagne et discipliné les chutes d'eau, mais il n'a pas supprimé le paysage. L'électricité, qui se joue dans les neiges, ne compense-t-elle pas l'installation des fils métalliques? Ceux-ci ne rappellent-ils pas, du reste, les harpes éoliennes? Tartarin est injuste; il n'a pas le sens de la vie et n'a jamais lu Edouard Rod. Du reste, les neiges et les glaciers, les lacs et les réservoirs de tout genre, apparents ou cachés, artificiels ou naturels, ne fournissent pas seulement la force motrice, mais ils transforment l'organisation du travail et la condition du peuple. Grâce aux nouvelles forces hydrauliques, les pays montagneux sont devenus des centres d'activité industrielle et de commerce. Telle contrée de la Suisse et du Dauphiné doit à ses chutes d'eau le bien-être de ses habitants. Nous ne plaignons donc pas les touristes; nous demandons cependant que, dans les régions alpestres, les syndicats d'initiative veillent à la protection des beaux sites et qu'en favorisant l'industrie, ils ne chassent pas l'étranger. Les montagnards seraient des ingrats s'ils laissaient détruire inutilement les paysages dont la nature les a si généreusement dotés.

Deux questions intéressent aujourd'hui les amis de la houille blanche. A qui doivent appartenir les chutes d'eau? Comment réglementer l'emploi de la force motrice?

Au mois de juillet dernier, un vieux professeur de droit posa la première question à un futur docteur et crut embarrasser ce candidat en lui disant : « C'est là une question bien nouvelle et dont les livres ne parlent guère. » Mais le candidat était Savoyard, malin et disert; il répondit simplement : « La question est résolue par le Code civil (articles 644 et 645). Les cours d'eau appartiennent aux riverains. » A quoi le vieux maître répondit : « Tel n'est pas mon avis; les chutes d'eau n'appartiennent à personne; elles sont *res nullius*, par conséquent elles doivent être attribuées à l'Etat. » C'est bien là, en effet, le grand débat que suscite aujourd'hui la houille blanche. Faut-il croire que le Code civil a tout prévu et que ce vénérable digeste de 1804 a fourni les solutions nécessaires en 1902. Alors ses rédacteurs auraient deviné l'électricité et les merveilleuses conquêtes de la houille blanche? La question n'est pas aussi simple que le croient les étudiants savoyards, car elle intéresse les riverains, les industriels d'une région et l'Etat.

C'est pour étudier ces questions qu'un congrès eut lieu, du 7 au 13 septembre, à Grenoble-Annecy-Chamonix, congrès très brillant au quel prirent part plus de cinq cents adhérents et qui fut remarquablement préparé et dirigé par un industriel dauphinois, M. Charles Pinat. Si les chutes d'eau appartiennent aux riverains, il suffit, en raison des besoins nouveaux de l'industrie, de com-

pléter le Code civil et de faciliter l'exploitation des forces hydrauliques; si, au contraire, on admet que les chutes d'eau doivent appartenir à l'État, il faut alors élaborer une législation nouvelle basée sur le système des « concessions » que le gouvernement accordera à qui bon lui semblera. Le congrès de Grenoble a adopté la première solution pour les motifs suivants que M. Pillet, professeur à la Faculté de droit de Paris, a très savamment mis en lumière¹. D'abord, les cours d'eau, d'après le Code civil, sont à la disposition des riverains au point de vue des usages domestiques et de l'irrigation; pourquoi chercher un autre régime lorsqu'il s'agit de la force motrice. Il faut remarquer, en outre, que l'usage de cette force motrice a été maintes fois reconnu par les tribunaux comme appartenant aux riverains; le droit de ces derniers apparaît « comme un accessoire de la propriété des rives ». Enfin, le Code civil (art. 644) reconnaît formellement aux riverains le droit de détourner le lit du ruisseau ou du torrent, à charge de le rendre à son cours ordinaire, à la sortie de la propriété. Si donc, on fait une loi nouvelle facilitant la prise et « l'utilisation » des eaux, elle devra consacrer la liberté industrielle et non point l'entraver au profit de l'État.

Ces idées ont rencontré à Grenoble plusieurs contradicteurs qui, du reste, invoquèrent le projet du gouvernement déposé le 6 juillet 1900 et les travaux de la commission parlementaire dont M. Guillaïn fut rapporteur. Ils ont fait appel à l'intervention directe de l'État, soutenant qu'elle est nécessaire pour vaincre la résistance des barreaux de chutes. Ils ont déclaré que toute chute d'eau supérieure à cent chevaux devait être concédée par l'État et que le concessionnaire bénéficierait (afin de supplanter les riverains) de *l'expropriation pour cause d'utilité publique*. La conclusion c'est, que si ces idées triomphaient, elles augmenteraient la toute-puissance de l'administration au détriment de la propriété individuelle et entraveraient l'essor des petits ateliers domestiques à qui l'électricité donne à bas prix l'éclairage et la force motrice. Aussi ces projets centralisateurs ont-ils été rejetés par le congrès de Grenoble, en sa séance plénière du 13 septembre dernier, dans les termes suivants : « Le congrès de la houille blanche, — considérant que les droits effectifs des propriétaires riverains résultant de l'article 644 du Code civil, ont permis, par le libre jeu de l'initiative industrielle, de parvenir à la création de forces hydrauliques considérables, assurant des distributions importantes et étendues,

¹ Voy. la *Houille blanche*, revue générale des forces hydro-électriques, Grenoble, septembre 1902.

« Emet le vœu que la faculté d'user des cours d'eau dans les conditions de l'article 644 du Code civil soit conservée aux propriétaires riverains, quelle que soit l'importance de la chute ¹. »

Il faut se garder de toute illusion. Du moment où la Chambre des députés sera invitée à discuter les projets concernant les chutes d'eau, elle réclamera des mesures qui conduisent à la « socialisation » des forces hydrauliques. Monopole de la houille noire, monopole de la houille blanche, voilà l'avenir industriel qu'on nous promet. Si M. Jaurès venait à découvrir la houille rouge, tenez pour certain qu'il voudrait l'attribuer à l'Etat, à moins que, par un jeu de logicien, ce député-philosophe ne croie devoir se réserver à l'exclusion de tous, cette richesse nouvelle. Mais ce serait là une mesure exceptionnelle et transitoire, confirmant, bien plus qu'elle ne détruit la règle générale de l'appropriation collective. Ainsi procèdent nombre de sociologues; ils *généralisent* pour le public, mais ils *spécialisent*, lorsque leur auguste personne est en jeu. Le divin Platon n'agissait pas autrement, si nous en croyons ses disciples.

III

La jeunesse française entend chaque année des appels à l'émigration et à la colonisation. On lui vante l'initiative anglo-saxonne, l'essor économique du peuple allemand, les départs périodiques des Suisses et des Italiens pour les pays d'outre-mer. Le gouvernement a voulu sans doute encourager nos jeunes émigrants, car il a publié récemment l'état de la fortune française à l'étranger ² et il a fait afficher dans toute la France les conditions de la colonisation en Algérie.

Comment peut-on connaître la richesse française disséminée dans toutes les contrées de la terre? Ce serait déjà très difficile de l'apprécier dans notre propre pays. Quels habiles enquêteurs et quels fins limiers seraient nécessaires! A l'étranger, nos diplomates et nos consuls ont été chargés de cette très délicate mission et ils l'ont remplie avec amabilité et délicatesse, mais sans grand espoir

¹ Depuis deux ans, la question de la houille blanche a suscité de nombreux travaux. Nous signalerons parmi les plus importants : Ch. Pinat, *Législation des chutes d'eau*, Lyon 1902; R. Tavernier, *Les grandes forces hydrauliques des Alpes*, Saint-Etienne 1901; *L'utilisation des chutes d'eau dans les Alpes françaises*, Paris 1902; *Société d'études législatives*, bulletins n^{os} 1 et 2, Paris, Arthur Rousseau 1902; la *Houille blanche*, revue générale des forces hydro-électriques, juin 1902.

² Voy. *Journal officiel*, 25 septembre 1902.

de réussir. En effet, ils n'ont réussi qu'à très imparfaitement, car la tâche n'est pas de celles que l'on apprend au quai d'Orsay. On leur a envoyé de Paris un questionnaire, et s'ils avaient pu ou voulu répondre intégralement, nous saurions aujourd'hui, estimés en francs et en centimes : 1° les industries extractives; 2° les industries agricoles; 3° les industries manufacturières; 4° les établissements de commerce et de banque; 5° les entreprises de transports; 6° les placements ou fonds publics, actions et obligations diverses; en un mot, toute la fortune française hors de France. Comment les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères se sont-ils procuré les renseignements voulus? nul ne le sait. Mais, à tout hasard, le ministère a publié des chiffres qui nous éclairent sur la répartition apparente de notre richesse à l'étranger, les voici :

Europe.	21 milliards, 012 millions.				
Asie.	1	»	121		
Afrique.	3	»	693		
Amérique du Nord.	1,058	}	3		
» centrale.	290			»	972
» du Sud.	2,624			»	
Océanie.			57		
Total.	29	»	855		

Quelle confiance faut-il accorder à ces chiffres? C'est là, en effet, la fortune ostensible, avouée, reconnue, mais il y a la fortune secrète, celle que des milliers de capitalistes déposent depuis quelques années dans les banques étrangères? Si les Français font émigrer leurs richesses mobilières, ce n'est pas pour les déclarer à Londres, à Bruxelles ou à Bâle, à un aimable consul. D'autre part, comme les banquiers étrangers sont liés par le secret professionnel, nos agents diplomatiques essaieraient en vain de se renseigner auprès d'eux. Donc l'enquête est aussi incomplète qu'imparfaite. Le rapporteur officiel le constate avec mélancolie : « Dans les pays mal policés, où le recours à la protection consulaire s'impose journellement à nos nationaux, la manifestation constante des intérêts français permet encore d'en estimer la valeur; mais là où les institutions libérales assurent la sécurité publique, les mêmes intérêts évitent plutôt qu'ils ne recherchent l'attention de l'autorité, et une enquête comme celle-ci se trouve privée de ses meilleurs moyens d'information ¹. » Ainsi on nous dit que la fortune française en

¹ *Journal officiel*, 25 septembre 1902, p. 6,381.

Suisse est de 455 millions de francs; chiffre de beaucoup inférieur à la réalité, puisque les seules banques de Bâle, de Genève et de Lausanne ont en dépôt des sommes bien supérieures. Il en est de même pour la Belgique où la richesse française ne serait que de 600 millions, tandis que depuis deux ans nos capitaux fixes et circulants, au dire de nos voisins, atteignent au moins 1 milliard 200 millions. L'enquête ne nous renseigne pas davantage sur l'Alsace où l'on ne mentionne que les filatures et les tissages appartenant aux Français.

Une autre lacune de l'enquête c'est qu'elle nous montre la valeur nominale des capitaux français à l'étranger, mais non la valeur effective, réelle et vénale en 1902. Telle entreprise par actions est estimée 20 millions parce qu'elle a, en effet, absorbé 20 millions, mais elle en vaut peut-être actuellement le quart ou la moitié. On comprend que MM. les consuls aient cherché à simplifier leurs travaux et qu'ayant à fournir des chiffres, ils les aient présentés sans faire des estimations personnelles et des réductions plus ou moins aléatoires. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de constater que les capitaux français trouvent au dehors un emploi rémunérateur, et que la France possède à l'étranger, — et sans compter ses colonies, — un ensemble de placements atteignant le chiffre de 30 milliards. C'est un chiffre minimum admis par plusieurs économistes.

Pour encourager la colonisation, le gouvernement a pris un excellent moyen; il a fait apposer des affiches aux portes des mairies. On pouvait lire, cet été, dans nos villes et villages, un prospectus très complet où l'on offrait des concessions de terre en Algérie. Pour les obtenir, il faut : 1° être Français; 2° être chef de famille; 3° avoir des connaissances agricoles; 4° posséder un minimum de 5,000 francs; 5° s'engager à résider pendant cinq ans sur les terres concédées. Le gouvernement de l'Algérie annonçait qu'il donne la préférence aux cultivateurs de profession ayant une famille nombreuse, et il recommande aux futurs colons de ne quitter la métropole « que s'ils se sentent la santé, l'énergie et le goût du travail, qui sont indispensables pour réussir ». Les centres à peupler en 1902 sont au nombre de trois dans le département d'Alger : *Voltaire, Hanoteau, Borély-la-Sapie*; trois dans le département d'Oran : *Rochambeau, Aïn-Zindamine, Prévost-Paradol*; trois dans le département de Constantine : *Bernelle, Corneille, Canrobert*. Loin d'attirer par d'alléchantes promesses les jeunes Français en Algérie, l'administration coloniale ne leur dissimule pas que les difficultés sont nombreuses et qu'il faut, pour réussir, autant de persévérance que de valeur morale.

Lorsque le parti socialiste traite comme chose négligeable l'avenir colonial des peuples européens, il méconnaît une des sources principales de la richesse moderne. Ce fut, il y a un siècle, l'erreur de plusieurs économistes et notamment de J.-B. Say, qui comparait le départ de 100,000 émigrants à une perte de 100,000 nationaux. Tout autre est aujourd'hui l'enseignement des économistes français. Non seulement ils encouragent la colonisation, mais il existe pour eux une véritable science coloniale. Au lecteur qui douterait de la réalité de cette science, nous conseillons la lecture des deux volumes, — récemment annoncés par le *Correspondant*, — que consacre, à la *Colonisation chez les peuples modernes*, M. Paul Leroy-Beaulieu ¹. Ils y verront que plus un peuple colonise, plus il grandit, mais aussi que la colonisation est une œuvre lente et coûteuse qui ne réclame pas seulement l'initiative des émigrants, mais l'effort de compagnies largement dotées et *privilegiées*, comme aussi le concours permanent de la métropole. La colonisation, en effet, ne se résume pas dans l'ouverture de débouchés commerciaux, dans l'achat et la vente de marchandises, dans des installations provisoires où les émigrants assoiffés d'enrichissement rapide, prendraient comme devise : *auri sacra fames*. C'est une entreprise vaste et persévérante qui se diversifie suivant les différents types de colonies : *colonies de peuplement*, situées dans les pays tempérés où la race européenne s'implante et se développe facilement, comme le furent autrefois les colonies anglaises, devenus les Etats-Unis d'Amérique; *colonies de plantation*, établies dans les pays chauds, où les races indigènes, indolentes et molles, semblent destinées à rester sous l'absolue dépendance des Etats civilisés; *colonies mixtes*, comme l'Algérie et la Tunisie, où deux races se maintiennent, sans qu'on ait grand espoir de fusion, et rendent difficile le gouvernement de la métropole. « La colonisation entraîne une action profonde sur un peuple et sur un territoire, pour donner aux habitants une certaine éducation, une justice régulière... Elle est aussi l'action méthodique d'un peuple organisé sur un autre peuple dont l'organisation est défectueuse ². » Il appartient donc aux représentants de la métropole de bien se rendre compte du milieu où ils doivent encourager et même diriger souvent la colonisation. L'expérience a montré qu'ils doivent respecter les saines coutumes de l'indigène ³; associer ceux-ci, autant que faire se peut, à l'administration de la justice ⁴; s'appuyer sur l'influence

¹ 5^e édition. Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1902.

² *Op. cit.*, t. II, p. 710.

³ *Op. cit.*, p. 646.

⁴ *Op. cit.*, p. 648.

morale du missionnaire¹. « Quant aux peuples païens ou fétichistes, il serait très important de les gagner au christianisme, ne serait-ce que pour les préserver du mahométisme qui les guette et, à la longue, en ferait sa proie². » Nous voudrions que le ministre des colonies invitât son personnel à lire, à méditer et à résumer l'ouvrage de M. Paul Leroy-Beaulieu : les meilleurs résumés seraient un titre à l'avancement.

Ce qu'on ne paraît pas assez comprendre dans les sphères gouvernementales, c'est la nécessité de favoriser l'établissement des jeunes Français, non seulement dans nos colonies, mais à l'étranger. La loi militaire du 15 juillet 1889 — qu'on se propose de transformer — décide que les jeunes gens établis à l'étranger, hors d'Europe, peuvent être, sous certaines conditions, dispensés du service militaire en temps de paix. On a voulu encourager ainsi l'émigration et accroître l'influence française à l'étranger. Chose bizarre ! ceux-là seuls sont dispensés du service qui vont dans les pays étrangers, mais non ceux qui vont peupler nos colonies. Il paraît que c'est encore trop, car la nouvelle loi militaire, actuellement discutée supprime toute dispense. Nous espérons que le Parlement comprendra mieux que le ministre de la guerre les vrais intérêts de la colonisation et de l'émigration. Déjà la Chambre de commerce française de Rio-de-Janeiro a transmis un vœu en faveur des dispenses du service militaire pour les jeunes émigrants français³. Si nos chambres de commerce à l'étranger étaient consultées sur ce point, nous devinons qu'elles réclameraient plusieurs exceptions au principe égalitaire dont se réclame aujourd'hui la majorité de nos représentants.

IV

Le refus de l'impôt est-il possible ? Voilà une question bien actuelle, sur laquelle journalistes et poètes ont donné leur avis. Qu'en pensent les économistes ?

« Qui peut le plus, peut le moins », disaient les vieux légistes. Dans un pays où la résistance à l'oppression est proclamée le plus sacré des droits et des devoirs, il semble que le refus de l'impôt ne soit qu'une bagatelle, *eine Nichtigkeit*. Mais les conséquences sont redoutables. Si, à un moment donné, les Français des deux sexes se refusent à toute contribution, c'en est fait de l'Etat ; tous

¹ P. Leroy-Beaulieu, *Colonisation*, etc., p. 659.

² *Op. cit.*, p. 654.

³ Voy. *Journal des Débats*, nos des 5 et 6 septembre 1902.

les services publics sont arrêtés et la vie nationale est suspendue. « Voilà bien ce que nous désirons, s'écrient des gens généralement paisibles et doux. Nous voulons refuser à un gouvernement mal-honnête les moyens d'action et de persécution et mettre l'autorité civile dans l'impossibilité de nuire. »

Il est bien certain que le refus de l'impôt est légitime si on le considère comme un mode de résistance à l'oppression. Il est toujours permis de lutter et même de se révolter contre les tyrans. Mais la question délicate est celle-ci : Est-il possible et pratique, en France, de refuser l'impôt à date fixe, par exemple, le 1^{er} janvier 1903. Une de nos lectrices nous écrivait récemment : « Comment n'avez-vous pas encore traité cette question passionnante ? Ce serait si bon d'arrêter la machine gouvernementale. Je propose la grève générale... des contribuables. »

Que l'idée d'une rébellion en masse ait des tenants convaincus, farouches, c'est certain, mais la grève des contribuables nous paraît impossible. Nous avons voulu revoir notre système d'impôts et noter le produit des contributions directes et indirectes pendant l'année 1901. Tout cela nous a été fourni, au ministère des finances, par le *Bulletin de statistique et de législation comparée*, un de nos meilleurs recueils, créé par M. de Foville. Il faudrait d'abord refuser les impôts *directs*, ceux que le percepteur nous notifie par une feuille blanche, verte et jaune, suivant la célérité de nos paiements : ce sont l'impôt foncier sur la propriété bâtie et non bâtie, l'impôt personnel mobilier, l'impôt sur les portes et fenêtres, l'impôt des patentes. Puis se présentent en foule les taxes assimilées aux impôts directs : taxes des biens de main-morte, redevances des mines, taxes sur les vélocipèdes, sur les billards, sur les cercles, sociétés et lieux de réunions, taxes militaires, taxes sur les voitures, chevaux, mules, mulets, chiens, etc. Tous ces impôts, si on y joint les taxes municipales, ont produit, en 1901, la somme de 1,030,668,819 fr. 92. Pour priver le gouvernement actuel de ce milliard, il faudrait donc une grève de contribuables, grève à laquelle ne participeraient ni les électeurs socialistes, ni les radicaux, ni les républicains modérés, ni une très grande partie de ce qu'on appelait autrefois « les conservateurs ». L'Etat serait peut-être privé d'un cinquième des impôts directs, soit de 200 millions, qu'il aurait bien vite retrouvés dans les fonds des caisses d'épargne, dans l'émission des bons du Trésor et dans son compte-courant à la Banque de France. Mais pour que ce résultat se produisît, il aurait fallu une presse très active et une propagande de plusieurs mois, allant, dans tous les coins de la France, porter l'idée du refus de l'impôt. Combien, au

moment de s'exécuter, auraient faibli devant les menaces du fisc !

Mais, dira-t-on, il y a les impôts *indirects* ? Ceux-ci sont innombrables ; ils frappent la production, la circulation, la consommation des richesses. Nul n'y échappe, ni l'enfant ni le vieillard. Ils nous enveloppent, ils nous enserrent, ils nous étouffent. Ce sont eux qui augmentent le prix du sucre, du sel, des boissons, du tabac, des allumettes. Il faut y ajouter les taxes de l'enregistrement et du timbre. On peut dire que tout acte de notre vie civile est grevé d'un impôt. S'il fallait énumérer et détailler l'ensemble des recettes que nous fournissons annuellement à l'Etat, trente pages de cette revue n'y suffiraient pas. Du berceau à la tombe, nous appartenons au fisc qui nous guette. C'est ainsi que notre gouvernement arrive à recueillir, en une seule année, une somme ronde de 3 milliards 500 millions. Un tel système de contributions, aux formes innombrables, rend illusoire, en France, le projet de refuser l'impôt. Si nous avons, au contraire, un impôt *unique* sur le revenu, « impôt global et colossal » comme on dit au pays flamand, la grève des contribuables serait plus facile. Aujourd'hui pareille grève ne serait ni générale, ni régionale, ni locale.

Tout cela n'empêche pas que l'accroissement des impôts ne soit une dure charge dont chaque budget augmente le fardeau. On sait que le ministre des finances a déposé le projet de budget pour 1903 : il nous demande 3,574,876,812 francs. « C'est un budget de réformes, disent les parlementaires avisés ; il est l'œuvre d'un homme de tempérament. » Qu'est-ce que le tempérament ? On ne le définit pas, mais ce doit être une force, car il en a fallu à M. Rouvier aux heures difficiles de sa vie mouvementée. Aujourd'hui le ministre des finances, ayant besoin de recettes nouvelles, s'attaque principalement à l'alcool et au tabac. Ce sont là deux ennemis dont il entend triompher.

Voici d'abord l'alcool. Il existe en France quelque cent mille paysans qui se rient du fisc et de ses agents. Disséminés dans toutes les parties du territoire, mais surtout dans le Midi, ces réfractaires répondent au nom barbare de « bouilleur de cru ». Leur crime, — s'il en est un, — consiste à distiller vins, marcs, cerises, prunes, cidres et poirés, provenant *exclusivement* de leur récolte et à ne pas payer les droits de fabrication que les distillateurs professionnels versent au Trésor. Maintes fois, depuis 1870, on a essayé d'atteindre les bouilleurs de cru, mais ceux-ci ont au Parlement, des défenseurs ardents, et quant à eux, ils se contentent d'opposer la force d'inertie. Leur nombre et leur passivité font leur force. Seul un ministre à tempérament était capable de s'attaquer à l'alambic et de vaincre la fabrication clandestine.

Voici ce qu'il propose : « Les petits récoltants dont la production sera inférieure à un hectolitre en alcool pur, procéderont à la distillation dans un local public ou sur un emplacement spécial agréé par l'administration. Ils seront, par suite, dispensés de toutes formalités autres que celles concernant la distillation des boissons. » Comment les socialistes parlementaires accueillent-ils ce projet? Ils se disent enchantés, parce que les mesures prises par le ministre des finances conduisent au monopole et qu'elles enlèvent à la petite production son caractère individuel. *La Petite République* fait entendre un chant de triomphe : « Que de fois les amis de M. Rouvier nous ont dit à nous socialistes : « Vous ne parlez que de la socialisation de la grande propriété, mais vous serez entraînés à socialiser aussi la petite. » Et voici qu'eux-mêmes, sous le coup des nécessités fiscales, commencent la socialisation de l'industrie par la petite propriété. Et ce qu'ils dénoncent, dans notre système, comme le terme inévitable et funeste, devient pour eux un point de départ¹. »

Pense-t-on que les bouilleurs de cru se désolent et se couvrent de cendres? En aucune façon. Ils font marcher leurs députés et ils en appellent aux ministres, collègues de M. Rouvier. Ils annoncent en outre que, si ces mesures draconiennes sont adoptées, ils trouveront des « biais ». Ils ont ou ils affectent la sérénité du pêcheur à la ligne. Malgré leur nom étrange, ces hommes n'ont rien de bouillant ni de bouillonnant. Ce sont des sages.

Le ministre des finances poursuit en outre les fumeurs, non pas tous, mais ceux qui habitent dans les zones frontières. Jusqu'ici pour faire échec à la contrebande, l'administration vendait dans quelques régions privilégiées, un tabac à prix réduit qui, disait-on, supplantait les tabacs étrangers. Or l'expérience a prouvé que la fraude n'était nullement entravée. Le projet décide donc que la vente du tabac à prix réduit ne sera plus maintenue qu'à l'extrême frontière, dans cent communes seulement. Donc les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Savoie, le territoire de Belfort et une partie de la Somme, de l'Aisne, des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Haute-Savoie, du Doubs, du Jura, de l'Ain, des Alpes-Maritimes vont rentrer dans le droit commun et leurs habitants fumeront au même prix que les Parisiens.

Arrivera-t-on, par l'ensemble des moyens que propose le gouvernement à équilibrer le budget de 1903? Nul ne le sait. Les bouilleurs de cru ne fourniront que 50 millions et les fumeurs des zones frontières, 22 millions. Il y a bien d'autres recettes nou-

¹ Numéro du 30 octobre 1902.

velles et anciennes que nous aurions à examiner. Contentons-nous de rassurer nos lecteurs, en ne leur donnant que les chiffres suprêmes. Les voici :

Projet de recettes.	3,574,876,812 fr.
Projet de dépenses.	3,574,398,930 »
Excédent.	<u>477,882 »</u>

Supposons que les projets du ministre des finances soient adoptés, il se pourrait que l'année 1903 donnât un démenti à ses espérances optimistes. C'est qu'en effet le rendement des impôts est proportionné à l'activité économique, à la sécurité intérieure, à la stabilité politique. Déjà la rente française a perdu ses hauts cours; les caisses d'épargne remboursent nombre de leurs clients; les grèves compromettent notre situation industrielle. Comment ne pas redouter de futurs déficits? Si du moins tant d'impôts, vaillamment payés, nous assuraient une politique loyale et pacifique; s'ils retombaient en manne bienfaisante sur ce vieux sol de France qui a porté tant de récoltes, alors des millions de citoyens se consoleraient des charges fiscales. Mais c'est pour d'autres qu'ils peinent, pour une armée de budgétivores toujours croissante et souvent inutile; c'est à d'autres que vont les fruits de leur travail. Pauvres contribuables! ils ont le destin de la brebis, de l'abeille, du bœuf portant le joug, — dont Virgile a chanté les labeurs :

*Sic vos non vobis vellera fertis, oves.
Sic vos non vobis mellificatis, apes.
Sic vos non vobis fertis aratra, boves¹.*

A. BÉCHAUX.

¹ « Brebis, c'est pour d'autres que vous portez la laine; abeilles, c'est pour d'autres que vous donnez le miel; ô bœufs, c'est pour d'autres que vous portez le joug. »

LA CAMPAGNE DE MASSÉNA EN PORTUGAL

D'APRÈS LE RÉCIT D'UN TÉMOIN

Mémoires du colonel Delagrave : Campagne du Portugal (1810-1811). Avertissement et notes, par Edouard Gachot. — Paris, Delagrave, 1902, 256 pages in-8°, avec une carte, huit aquarelles et quatre portraits en noir.

La dure et ingrate campagne de Masséna en Portugal a fait jusqu'ici l'objet de peu d'études approfondies de la part des historiens français¹. Parmi les auteurs de Mémoires contemporains, qui se sont révélés si nombreux dans ces dernières années, Marbot est à peu près seul à en avoir parlé, et l'on sait assez que chez lui la verve est si spontanée, si débordante, qu'elle l'entraîne souvent malgré lui au delà des limites de l'exacte et prosaïque véracité.

Voici un témoignage plus digne de foi, encore que ni l'entrain ni le coloris n'y fassent défaut. Il a été rédigé non point pour occuper les loisirs et tromper les regrets de la retraite, mais quelques mois à peine après les événements, pour l'édification personnelle du major général Berthier. L'auteur en est un officier d'ordonnance de Junot, le commandant Delagrave; s'il est naturellement tenté d'épouser les préventions de son général, attristé de servir en sous-ordre dans ce même Portugal qu'il avait précédemment envahi en commandant en chef et presque en vice-roi, Delagrave a un sens trop délicat de la loyauté pour ne pas s'efforcer de rendre justice à tous. D'ailleurs, le texte que publie aujourd'hui son petit-neveu a été muni d'un abondant et instructif commentaire par M. Edouard Gachot, l'historien des campagnes d'Italie, le futur biographe de Masséna; l'annotateur a pris

¹ Il serait pourtant tout à fait injuste de ne pas citer ici quelques chapitres du beau livre de M. le commandant Girod de l'Ain sur la *Vie militaire du général Foy*, et la substantielle étude récemment consacrée par M. Guillon aux *Guerres d'Espagne sous Napoléon* (librairie Plon).

l'heureuse liberté non seulement de compléter les indications du mémorialiste, mais au besoin de discuter ses jugements.

Un grand attrait du récit de Delagrave, attrait singulièrement rare dans les autobiographies, c'est l'extrême modestie de l'auteur : il ne se met jamais en scène, et dans les occasions où il lui est indispensable de mentionner sa propre intervention, par exemple à propos de la prise d'Astorga, où il commanda brillamment la colonne d'assaut, il a recours à cette périphrase, « un des aides de camp de M. le duc d'Abrantès ». Il est impartial presque autant que modeste ; s'il dénonce en adversaire avisé les défauts de la junte centrale des insurgés espagnols ¹, il met en lumière les talents de tel ou tel chef ennemi, comme Don Julian, qui profita de la négligence des assiégeants pour sortir en plein jour de Ciudad-Rodrigo et gagner le large avec deux cents chevaux. Malgré l'accueil uniformément hostile que reçurent les envahisseurs, il rend hommage aux qualités du peuple portugais, « naturellement vif, spirituel et entreprenant », et indique en termes expressifs le contraste qui saute aux yeux dès qu'on a franchi la frontière hispano-portugaise : « L'architecture, la propreté, la recherche en beaucoup de choses d'agrément, feraient croire au voyageur qu'il est à deux cents lieues de l'Espagne. »

C'est sans doute d'après ses souvenirs de 1808 que Delagrave traçait ainsi le portrait moral des Portugais, car en 1810, grâce aux instructions et aux menaces de Wellington, l'armée de Masséna ne trouva partout que la solitude. Le commandant a dit l'étrange, l'impressionnant aspect des campagnes ravagées, des villes dépeuplées, des maisons sommairement démeublées, de tout un pays subitement mué en désert ; à Villafranca, qui comptait d'ordinaire plus de trois mille âmes, il ne restait qu'un enfant de six mois, que nos grenadiers recueillirent et adoptèrent sous le nom de Napoléon Lagloire.

Cette exaspérante tactique contribua aux désordres qui signalèrent la prise de Coïmbre : dans une ville presque entièrement abandonnée par ses habitants, le pillage était plus difficile à prévenir. Masséna d'ailleurs manquait peut-être du désintéressement personnel qui lui eût permis d'être impitoyable sur cet article, et de plus, la maraude était déjà devenue alors un indispensable moyen d'existence et une institution quasi officielle dans l'armée de Portugal. Delagrave entre ici dans des détails pleins de pittoresque et d'intérêt.

Le principe des guerres napoléoniennes (principe adopté, avec tant d'autres, par l'armée allemande de Roon et de Moltke) était qu'en terre ennemie les troupes devaient vivre sur la contrée. La pratique

¹ « Elle était à la fois ombrageuse et défiante ; elle destituait les généraux accusés d'impéritie, et redoutait ceux qui passaient pour être habiles. »

en avait été d'une application relativement aisée tant qu'on avait eu affaire aux riches et dociles populations de l'Allemagne : elle se compliquait étrangement en Espagne et surtout en Portugal, où l'on se trouvait en face de l'évacuation et de la dévastation systématiques. Delagrave s'en prend à l'administration militaire du temps, dans laquelle ordonnateurs et commissaires aux guerres avaient sous leurs ordres un personnel infiniment plus hétéroclite et moins militarisé que celui de notre intendance moderne ; mais, quand même les ordonnateurs eussent été mieux disciplinés et les fournisseurs plus scrupuleux, les réquisitions n'en seraient pas sensiblement mieux rentrées dans un pays où la solitude et le vide avaient été faits de propos délibéré. Tirer ses approvisionnements de France, il n'y fallait point songer, car sans parler de la distance, les communications étaient coupées du côté de la terre par les insurgés espagnols et du côté de la mer par les Anglais. Force fut donc, pour ne pas mourir de faim, d'autoriser et même d'encourager la maraude ; des détachements de chaque régiment allaient, avec une audace de jour en jour plus entreprenante, à la recherche des cachettes où les paysans portugais avaient dissimulé leurs troupeaux et leurs récoltes ; il s'organisait de véritables dépôts, où l'on mettait en réserve le produit des razzias particulièrement heureuses.

Ces très spéciales conditions d'existence avaient encore un autre inconvénient que de porter atteinte à la mobilité de l'armée et de relâcher la discipline : plus d'une fois, la pénurie des vivres entraîna les déterminations du haut commandement, et pour trouver de quoi nourrir ses troupes, Masséna dut prescrire des mouvements qu'une stratégie normale eût déconseillés. C'est là une considération qu'ont négligée la plupart de ceux qui ont critiqué la campagne de Portugal et sur laquelle Delagrave a soin d'insister.

Il n'en avait pas moins partagé et il traduit avec énergie l'impatience de ses compagnons d'armes, immobilisés pendant de longues semaines devant les lignes de Torres-Vedras : « Dans l'armée française », dit-il, « tout le monde pensait qu'on ne se serait pas avancé si loin pour s'en retourner sans avoir rien entrepris. » Il montre que si la situation était grave pour le prince d'Essling, sans nouvelles de la France et de l'empereur depuis trois mois, voyant ses effectifs s'éclaircir et ses munitions s'épuiser, Wellington, « ce Fabius renforcé », passa lui aussi par bien des anxiétés et redouta jusqu'au bout une attaque désespérée où la *furie française* aurait pu avoir raison de tous les obstacles. Le général anglais était hanté par le souvenir de son prédécesseur sir John Moore, fuyant éperdument vers la mer et se sacrifiant avec quelques braves pour permettre au gros de son armée de s'embarquer à la Corogne.

Dans une campagne où les grands engagements furent si rares, et où l'on manœuvra plus que l'on ne combattit, la bravoure française eut pourtant des occasions de se manifester. Delagrave, si volontairement concis et réservé quand il s'agit de lui-même, relate avec admiration l'héroïsme des malades de l'hôpital de Coïmbre, rassemblant leurs forces pour repousser les bandes portugaises et arrachant une capitulation à ceux qui avaient compté les massacrer sans résistance; il célèbre le sang-froid des dragons de Montbrun, soutenant de pied ferme, aux portes de Pombal, une charge de la cavalerie anglaise et la ramenant ensuite en désordre.

La publication de ce récit donne à regretter que Delagrave n'ait pas retracé les autres périodes de sa brillante et aventureuse carrière, et surtout la campagne de Russie, qu'il fit après celle de Portugal. Disparu à la Moscowa, Junot le porta comme tué, les siens prirent le deuil, et les bureaux de la guerre délivrèrent à son frère son acte de décès. Ce fut au bout de deux ans seulement, en septembre 1814, qu'il reparut inopinément : emmené prisonnier au fond de la Russie, il n'avait pas eu la possibilité d'envoyer de ses nouvelles. Il devint colonel pendant les Cent-Jours, et fut sous la seconde Restauration véhémentement soupçonné de conspirer, sans être pourtant impliqué dans aucun procès. Il vivait alors dans sa ville natale, à Argenton, réduit pour toutes ressources à un traitement de non-activité de cinq cents francs. Le gouvernement de Juillet améliora sa condition matérielle, mais le trouva trop âgé pour être remis en activité. Il devait mourir en 1849 plus que septuagénaire.

L. DUFOUGERAY.

REVUE DES SCIENCES

Mécanique : Le grand pendule du Panthéon. — 1851-1902. — Démonstration directe du mouvement de rotation de la terre. — Une expérience célèbre. — Fixité du plan des oscillations d'un pendule. — Ligne de repère invariable. — Si le plan immuable pendulaire semble se déplacer comme les aiguilles d'une montre, c'est que la terre tourne. — Premiers essais. — Il y a cinquante ans. — Le petit hôtel de Foucault. — La maison n° 34 de la rue d'Assas, à Paris. — A l'Observatoire. — Tout Paris au Panthéon. — Le grand pendule les jeudi et dimanche. — Le fil casse. — Fin des expériences. — A Cologne, à Göttingue, à Genève. — Dans les cathédrales d'Amiens et de Reims. — Remarques du général Dufour. — La marche apparente du pendule ne serait pas uniforme dans le méridien et hors du méridien. — Faits à contrôler. — Reconstitution du pendule au Panthéon. — Une inauguration officielle. — Hygiène : Les huitres et la fièvre typhoïde. — A Constantinople. — Causes de contamination. — Chemins de fer : La vapeur et l'électricité. — Supériorité de la traction électrique. — Variétés : Le prix des astres.

Depuis le mercredi 22 octobre, le grand pendule de Léon Foucault oscille de nouveau sous la coupole du Panthéon. Il y avait un demi-siècle que cette expérience célèbre avait été réalisée par le physicien français. La Société astronomique de France a pensé qu'il y avait intérêt à la placer de nouveau sous les yeux du public et lui apporter ainsi une démonstration matérielle du mouvement de rotation de la terre. Il y a eu une imposante cérémonie d'inauguration du nouveau pendule, sous la présidence du ministre de l'instruction publique, en présence des plus hauts représentants de la science; il y a eu des discours... et le pendule reconstitué a eu l'honneur de commencer ses oscillations devant les grands de la terre. En 1851, — autre temps autre mœurs, — la première expérience avait été faite tout simplement devant quelques professeurs et devant un petit public de curieux.

En 1851, l'expérience fit certain bruit dans le monde. C'était la première fois que l'on fournissait une preuve matérielle et tangible de la rotation de la terre. Il y avait bien déjà la démonstration par la déviation vers l'est d'un corps tombant de haut. Notre globe, en tournant, peut être assimilé à une roue. La vitesse de chaque point d'une roue est d'autant plus grande que l'on considère un point éloigné de l'axe de rotation. De même, un point élevé au-dessus du sol tourne dans l'espace plus vite qu'un point bas. En sorte

qu'une pierre tombant d'en haut aura une vitesse horizontale dans le sens de la rotation du globe, soit ouest-est, plus grande que le point du sol sur lequel elle s'arrêtera après sa chute. Donc elle déviara vers l'est. Newton avait pressenti le fait. Il a été contrôlé par M. Reichs. Une pierre tombant dans un puits des mines de Tireyberg s'est écartée de la verticale de 28 millimètres en arrivant au fond situé à 158 mètres de profondeur. Le calcul indiquait 27^{mm},6. Mais cette démonstration parle peu aux yeux. On peut d'ailleurs se tromper de quelques millimètres sur le point de chute. Elle est difficile à réaliser.

Dans la conception très ingénieuse et très fine de Léon Foucault, la preuve est enfin perceptible pour tout le monde. Et l'on peut suivre pendant des heures entières le mouvement de la terre. On la voit en quelque sorte se déplacer et tourner sur elle-même. Foucault a très élégamment tiré parti d'un fait bien connu des géomètres, à savoir que le plan d'un pendule qui oscille reste invariable quand même se déplace son point de suspension. Une fois le pendule lancé dans l'espace, il continue à se balancer dans une direction immuable. Il forme une ligne de repère fixe un peu comme l'aiguille aimantée qui pointe toujours dans la même direction, alors même que l'on déplace sans cesse la boussole; par conséquent, le pendule donnant une trace fixe, si la terre tourne, il faudra bien que cette trace fixe se déplace en apparence comme les aiguilles d'une montre. On verra le plan du pendule tourner de droite à gauche¹.

Ainsi, si, par hypothèse, on pouvait installer un grand pendule au pôle, le plan de ses oscillations semblerait tourner et faire un tour entier en vingt-quatre heures. Mais l'hypothèse étant inadmissible, il faut bien le placer à une latitude abordable. Or là, la verticale du lieu ne coïncide plus avec l'axe de rotation de la terre; il s'en suit une complication dans le phénomène qui préoccupa beaucoup Foucault. Il opéra sur petite échelle pour se rendre compte de ce qui se passait, et il trouva expérimentalement et par un calcul approximatif que « la vitesse de plan des oscillations du pendule autour de la verticale est à peu près égale à la vitesse de rotation de la terre multipliée par le sinus de la latitude du lieu où l'on se trouve ». Ce résultat fut d'ailleurs confirmé par les recherches de Liouville, Sturm, Arago, etc. A chaque pôle terrestre, le plan pendulaire accomplit sa rotation comme la terre, de moins en moins vite à mesure que la latitude diminue, et enfin le déplacement est nul à l'Equateur où l'expérience devient impossible.

¹ Les académiciens de Florence avaient déjà observé, vers 1660, le déplacement du pendule, mais sans en trouver la raison.

Foucault étudia toutes les conditions du problème d'abord chez lui; il accrocha à la voûte de la cave de la maison que possédait sa mère un petit pendule de 2 mètres de long supportant une boule de laiton de 5 kilogrammes. La déviation du plan d'oscillation devenait très nette au bout d'une demi-heure. On a demandé à ce propos où se trouvait la maison de Foucault. Elle était située rue d'Assas, au coin de la rue de Vaugirard. On a construit depuis, sur son emplacement, une maison de rapport portant le n° 34 de la rue d'Assas. Elle est facilement reconnaissable, car son propriétaire, bien inspiré, a fait mettre sur la façade l'inscription suivante : « Ici s'élevait un hôtel où mourut, le 11 février 1868, Jean-Bernard-Léon Foucault, membre de l'Institut, né à Paris le 19 septembre 1819. C'est dans cet hôtel qu'il réalisa, en 1851, la première expérience qui démontra la rotation de la terre par l'observation du pendule. »

Ce premier pendule de 2 mètres fut transporté ensuite à l'Observatoire de Paris, allongé et installé, dit Foucault, avec l'autorisation de M. Arago dans la salle de la Méridienne, à 11 mètres de hauteur. Le succès ayant été complet, Foucault obtint de l'administration de l'époque d'installer un pendule gigantesque sous la coupole du Panthéon. Ses oscillations durèrent, aller et retour, plus de six secondes; le déplacement du plan se voyait facilement après chaque balancement du pendule. On voulut répéter de toutes parts l'expérience du Panthéon. Dès la même année, on installa de grands pendules dans la cathédrale de Cologne, à l'université de Göttingue, puis encore dans les cathédrales d'Amiens, de Reims, etc. Depuis 1851, on répéta l'expérience au Conservatoire des arts et métiers et surtout plus récemment à la Tour Saint-Jacques.

Au Panthéon, on fut obligé, pour satisfaire la curiosité du public, de faire marcher si souvent le pendule qu'au bout de quelques semaines il se cassa à la partie supérieure, et l'on trouva, un matin, sur le sol, le fil entortillé autour de la sphère de cuivre de 28 kilogrammes. Il va falloir maintenant, dit Foucault un peu attristé, attendre des amis de la science de nouvelles ressources pour refaire un nouveau pendule. Mais le Panthéon fut rendu au culte. Et ce fut fini des expériences de Foucault.

La nouvelle installation qui vient d'être faite en 1902 est copiée sur celle de 1851. Seulement on a remplacé la sphère de laiton par une boule en plomb de poids égal, celle-là même qui avait servi au regretté M. Maumené pour le pendule de la cathédrale de Reims. Le mode de suspension du fil a été modifié par M. Berget, chargé de l'installation. Le fil a été saisi à chaud dans une filière pour répartir bien symétriquement les efforts de suspension. Le fil

d'acier est constitué par une corde de piano de 67 mètres de long et de 0^m,72 de diamètre. La durée d'oscillation est exactement de 8 s. 3, soit 16 s. 34 pour l'oscillation complète. L'oscillation se fait au-dessus d'une table blanche qui porte des divisions inscrites de 10° en 10°. Tout autour de la circonférence, on a placé un talus circulaire de sable. Une pointe termine la sphère du pendule, et, à chaque oscillation, elle fait une trace sur le sable. A chaque retour du pendule, la déviation constatée est de 3 millim. 6, par conséquent très appréciable après quelques oscillations. Le pendule est mis en marche en brûlant le fil qui retient la sphère dans un plan perpendiculaire à l'axe du Panthéon. Les oscillations peuvent durer plusieurs heures en diminuant d'amplitude, bien entendu. Après 8 heures, si l'oscillation subsistait, le plan pendulaire serait, a-t-on dit, exactement perpendiculaire à la direction du départ, c'est-à-dire dans l'axe du monument, ce qui ferait 32 heures pour la rotation complète au lieu de 24 heures. Ceci n'est pas bien certain. Ce serait le cas ou jamais de contrôler un fait curieux signalé du temps de Foucault par des observateurs de Genève.

MM. Wartman et Marignac avaient installé eux aussi avec le général Dufour un pendule sous la voûte de l'église de Saint-Pierre, à Genève. Ils eurent la patience d'observer le nombre des oscillations pendant des heures entières pour vérifier précisément si le plan d'oscillation se déplaçait, comme on devait s'y attendre, avec une vitesse uniforme dans toutes les directions. Lancé d'abord dans le plan du méridien, le plan pendulaire employa 2 h. 22^m. 33 s. à dévier de 25°. Puis, lancé dans une direction perpendiculaire, on a vu le pendule se hâter un peu plus et donner la même déviation de 25° en 2 h. 6 m. 55 s., soit un quart de temps plus tôt. Le même résultat s'est reproduit quatre fois. Il ne doit donc pas résulter d'une erreur. Le général Dufour avait écrit à Arago pour que l'on tentât l'expérience avec le pendule du Panthéon. Il y aurait donc là un sujet d'étude intéressant à poursuivre, puisque le grand pendule a été rétabli. Tout n'est peut-être pas dit en effet sur le pendule et sur la rotation de la terre.

On sait depuis des années, depuis les observations américaines, anglaises, françaises et italiennes, que les huîtres peuvent transmettre la fièvre typhoïde. Ce mode de contamination est exceptionnel; cependant il est très réel et fait des victimes, en particulier dans certaines villes situées au bord de la mer, où les parcs se trouvent infectés par les eaux d'égout. Ainsi, à Rennes, on a relevé un certain nombre de cas certainement dus aux huîtres. A Bastia, la fièvre typhoïde a souvent pour cause l'ingestion de

patelles, de bigorneaux, de clovisses pêchés sur des roches situées dans le voisinage de l'endroit où se déversent les eaux d'égout. Mais c'est Constantinople surtout qui doit à une particularité analogue la fréquence relative de l'étiologie ostréaire de la dothienthérie. Il n'y existe cependant pas de parcs à huîtres, mais celles-ci trouvent un milieu extrêmement favorable à leur développement dans l'eau de la Corne-d'Or, de la Marmara et même du Bosphore, où aboutissent tous les égouts, toutes les matières en décomposition de la ville. On va les prendre là pour les vendre directement, sans leur faire subir un séjour dans de l'eau de mer très pure. M. le docteur Remlinger, directeur de l'Institut impérial de bactériologie de Constantinople, a voulu savoir au juste si vraiment le mode de contamination par les huîtres était à redouter à Constantinople, et il s'est livré, en consultant des confrères, à une enquête méthodique.

Dans le seul hôpital français, dont le médecin est M. Euthyboule, du 15 janvier au 15 juin 1902, il y a eu 34 fièvres typhoïdes. Sur ces 34 malades 17, la moitié, avaient mangé des huîtres à une époque qui coïncidait avec ce que l'on sait de la durée d'incubation de la fièvre typhoïde. Dans sa clientèle en ville, le docteur Euthyboule soigna, dans le même intervalle de temps, 10 cas, et 8 de ces malades avaient mangé des huîtres. Une jeune fille, notamment, avait mangé des huîtres au souper d'un bal dix jours avant de tomber malade. Son père, qui avait mangé des huîtres en même temps qu'elle, à la même soirée, contracta aussi une fièvre typhoïde à laquelle il succomba.

Au commencement de 1901, une même table réunissait, à l'issue d'un bal, quatre personnes. La conversation s'engagea sur le danger que présentent les huîtres à Constantinople. Trois des convives, parmi lesquels M. le docteur Remlinger, l'auteur même de l'enquête, s'abstinrent d'y toucher. Mais le quatrième, un jeune homme de vingt-cinq ans, déclara que les huîtres n'avaient jamais fait de mal à personne, et tout en se livrant à des plaisanteries faciles sur le compte des médecins, il absorba deux douzaines d'huîtres.

Dix jours plus tard, il entra à l'hôpital français et malgré tous les soins succombait rapidement¹. L'étiologie ostréaire de la fièvre typhoïde n'a rien de spécial à la colonie ou à la clientèle française. M. le professeur Mordtmann, médecin en chef de l'hôpital allemand, a constaté les mêmes faits. La fièvre typhoïde s'acharna même littéralement sur un groupe de hauts fonctionnaires alle-

¹ *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, 20 octobre.

mands récemment arrivés à Constantinople. Par peur de la dothiénenterie, ces personnes qui toutes appartenaient à l'élite de la Société, évitaient soigneusement de boire de l'eau, mais dans la brasserie où elles prenaient leur repas en commun, elles faisaient par contre une grande consommation d'huitres. Elles contractèrent toutes la fièvre typhoïde les unes après les autres et plusieurs succombèrent.

Vers la même époque, le stationnaire allemand présenta des cas de fièvre typhoïde, et la maladie sévissait exclusivement sur les officiers : or ceux-là seuls mangeaient souvent des huitres. Et ces exemples pourraient être multipliés indéfiniment. A Constantinople, le danger est d'autant plus grand que les huitres abondent et se développent parfaitement bien dans les eaux polluées par près de deux millions d'habitants. Il est inutile d'enfermer ces mollusques dans des parcs. M. Remlinger a trouvé dans les huitres de Constantinople sinon le bacille d'Eberth, du moins toujours le colibacille associé à un grand nombre d'espèces putrides.

Qu'y a-t-il à faire pour supprimer le danger de contamination ? Pour Constantinople, évidemment, exiger l'établissement de parcs rationnellement situés en eau de mer pure, et pour toutes les régions où il n'y a pas de parc, avoir recours à un moyen facile : exiger simplement que les huitres pêchées en milieux suspects soient maintenues pendant une semaine dans l'eau de mer pure. MM. Boyle et Herdmann affirment que dans ces conditions tout danger disparaît. M. le D^r Sacqupée a vu, en effet, le bacille d'Eberth disparaître au bout de six jours, dans un lot d'huitres profondément souillé, puis mis à tremper dans de l'eau de mer renouvelée deux fois en vingt-quatre heures. Ce qui est vrai pour Constantinople l'est également pour toutes les régions de culture de l'huitre. On ne saurait donc trop recommander aux ostréiculteurs de veiller sur leurs parcs et sur les bancs d'huitres dans l'intérêt de la santé publique.

La locomotive à vapeur est loin d'avoir dit son dernier mot en matière d'exploitation des chemins de fer. Cependant on peut prévoir le jour où l'électricité remportera la victoire sur la vapeur. On commence déjà un peu partout à construire des chemins de fer électriques. L'économie de transport par l'électricité semble de plus en plus s'affirmer. MM. Arnold et Porter, dans une communication faite devant l'Institut américain des ingénieurs-électriciens, ont groupé des chiffres qui mettent hors de doute que la locomotive à vapeur dépense beaucoup plus que le moteur électrique. D'autre part, M. Gérard, président de la Société belge des électriciens, a con-

firmé, devant la Société des ingénieurs civils de France, les faits avancés aux Etats-Unis. Le courant électrique étant même produit par du charbon, l'avantage est nettement acquis à l'électricité. La locomotive à vapeur nécessite l'emploi de combustibles choisis plus chers que ceux que l'on utilise dans les foyers des stations centrales. La locomotive à tirage forcé ne vaporise, dans les meilleures conditions, que 6 kilog. 5 d'eau par kilogramme de charbon, et si l'on pousse son allure, cette vaporisation ne ressort plus qu'au chiffre assez minime de 5 kilog. 5 d'eau. Dans une chaudière fixe, la vaporisation est d'au moins 7 kilog. 5 et atteint souvent 9 kilogrammes d'eau par kilo de charbon. A cela, il faut ajouter que la locomotive à vapeur consomme de 8 kilogrammes à 20 kilogrammes de vapeur par cheval de puissance à la jante de ses roues, tandis que par l'intermédiaire de la machine électrique et en tenant compte de toutes les pertes, on ne consomme que de 8 à 10 kilogrammes de vapeur par cheval à la jante. On est conduit ainsi à conclure qu'avec la locomotive à vapeur, on dépense environ 33 millièmes de combustible par cheval et avec le moteur électrique 17 millièmes seulement. L'économie de traction avec l'électricité est donc presque moitié moindre.

Le prix des astres! Un amateur ingénieux de la Société astronomique de France trouvant que les nombres que l'on donne d'habitude pour représenter la masse des planètes ne disent rien à l'esprit a eu l'idée de les exprimer en francs. Dès lors, chaque astre est déterminé par sa valeur marchande. D'habitude on fait connaître les masses du soleil, de la lune et des planètes par les chiffres suivants : Terre 1, Vénus 0,787; Mars 0,105; Mercure 0,061; la Lune 0,013. Puis les grandes masses Soleil 324,439; Jupiter 310; Saturne 92; Neptune 16; Uranus 14. La Terre est prise pour unité.

Représente-t-on la masse de la Terre par une pièce de 20 francs. Alors on aura Vénus 15 francs, Mars 2 francs, Mercure 1 fr. 20, la Lune 0 fr. 25, Uranus 280 francs, Neptune 320 francs, Saturne 1,840 francs, Jupiter 6,200 francs. Et le Soleil? Oh! le Soleil exigera un lingot de 6,488,780 francs. Ainsi la Terre 20 francs, le Soleil plus de 6 millions. Cette manière originale de compter ne laisse pas en effet que de montrer mieux que par des nombres ordinaires aux grands et aux petits enfants. Les différences qui existent entre les diverses masses de notre système solaire.

Henri DE PARVILLE.

Nous recevons la lettre suivante :

Bordeaux, le 24 octobre 1902.

*La Chambre de commerce de Bordeaux, à M. Lavedan, Directeur
du Correspondant, 31, rue Saint-Guillaume, à Paris, VII^e.*

Monsieur le Directeur,

La revue que vous dirigez a publié dans son numéro du 25 août dernier, sous la signature de M. Francis Mury, un article sur la surproduction vinicole dans le midi de la France et de la Gironde, contenant des considérations et des appréciations que la Chambre de commerce de Bordeaux ne croit pas utile de réfuter malgré leurs manifestes exagérations; mais cet article se termine par des affirmations sur un prétendu ensablement progressif de la Gironde qui ne laisserait plus remonter jusqu'à Bordeaux que des navires de faible tonnage et qui devrait amener les transports maritimes à abandonner dans un avenir prochain le port de Bordeaux et aussi à désertier les appointements de Pauillac à l'embouchure de notre fleuve.

Ces affirmations témoignent d'une telle méconnaissance des conditions de navigabilité de la Gironde et de la Garonne, que la Chambre de commerce de Bordeaux ne saurait les laisser passer sans une énergique protestation, appuyée sur les documents officiels de la Direction générale des Douanes et de l'administration des Ponts et Chaussées.

Condensés dans une notice sur le port de Bordeaux, publiée en 1900 à l'occasion de l'Exposition universelle des ports maritimes de la France, dont nous vous adressons un exemplaire, ces documents constatent les chiffres ci-après :

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION DANS LE PORT DE BORDEAUX :

En 1860, 1,212,853 tonnes.

En 1880, 3,072,015 tonnes.

En 1890, 3,725,133 tonnes.

En 1898, 3,892,696 tonnes.

Le mouvement de 1900 (dernière année pour laquelle les chiffres officiels sont publiés) a été de 4,315,145 tonnes.

TIRANT D'EAU DES NAVIRES AYANT FRÉQUENTÉ LE PORT :

Navires au-dessous de 5 m.	De 5 m. à 5 m. 99	De 6 m. et au-dessus.	
En 1870.	5,183	469	15
En 1880.	5,407	687	122
En 1898.	3,537	4,053	330
En 1900.	3,256	1,125	324
Et en 1901.	3,374	1,095	387

Les grands paquebots des Messageries maritimes attachés au port de

Bordeaux et y remontant régulièrement à chaque voyage, sans allègement à Pauillac, ont les jauges brutes ci-après :

Portugal.	5,549 tonnes
La Plata.	5,807 —
Brésil.	5,871 —
Chili	6,375 —
Atlantique	6,901 —

Les navires d'un tirant d'eau de 6^m,75 peuvent monter et descendre par les plus faibles marées : en vive eau ordinaire, le port de Bordeaux peut recevoir des navires de 8 mètres de caïaison.

Le long des appontements de Pauillac, les profondeurs d'eau atteignent un minimum de 9^m,40 à basse mer, soit de 13 mètres à 13^m,50 à haute mer et permettent l'accès de l'avant-port de Bordeaux aux navires des plus fortes calaisons connues.

L'excellent état actuel de navigabilité de la Gironde et de la Garonne est dû aux travaux poursuivis dans le fleuve en exécution de la loi du 3 août 1884 qui ne sont pas encore complétés.

Ces quelques chiffres et ces indications nous paraissent pleinement suffisants pour détruire dans l'esprit de tous ceux qui ont une saine notion des conditions de navigabilité d'un fleuve l'impression qu'aurait pu laisser l'article rédigé par M. Francis Mury sur des renseignements erronés.

La Chambre de commerce de Bordeaux vous demande, Monsieur le Directeur, de publier la présente lettre dans votre revue, afin de dissiper dans le public, qui aurait pu être ému par cet article, une impression fâcheuse pour les intérêts de notre port, et elle n'hésite pas à penser que vous ferez droit à sa demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire,
P. RUBAY.

Le Président,
Gabriel FAURE.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 novembre 1902.

Comment ne pas parler tout d'abord de la mesure qu'a prise M. Combes contre Mgr Perraud? Une note officieuse a annoncé que, sur sa demande, le Conseil des ministres avait résolu de supprimer le traitement de l'évêque d'Autun. Assurément, la décision ne saurait atteindre le vénérable et éloquent prélat¹; elle passe au-dessous de lui. On n'en est plus à s'indigner ni même à s'étonner des mobiles qui l'ont inspirée; on ne peut que prendre en pitié le malheureux qui en a conçu l'idée. On reconnaît bien là l'homme qui enjoignait naguère au directeur des chemins de fer de l'Etat de le faire nommer administrateur, sous peine de révocation; l'homme qui, abusant de son mandat de sénateur, faisait du juge de paix de son canton son homme d'affaires, le chargeant à la fois, comme agent de recouvrements, de poursuivre ses débiteurs et, comme magistrat, de les condamner. Pour ce ministre, tout se résume en une question d'argent, et, jugeant des autres par lui-même, il s'est persuadé qu'en supprimant le traitement de Mgr Perraud, il le frapperait au cœur.

Il faut rendre justice à l'Empire. Il n'avait point songé à employer de tels procédés contre Mgr Dupanloup. Il savait quel intrépide et redoutable adversaire sa politique trouvait dans l'évêque d'Orléans. Contre l'auteur du *Pape et du Congrès*, l'évêque avait élevé une protestation retentissante; il avait flétri et tué dans leur germe les tentatives commencées pour séduire le clergé et pour énerver son action; il avait dénoncé, avec une clairvoyance que les événements n'ont que trop justifiée, les doctrines qui se propageaient pour la corruption de la jeunesse, sous la tolérance complaisante d'un gouvernement inexorable envers la presse politique. L'Empire sentait cruellement les coups qui lui étaient portés; il avait traduit devant la Cour d'appel, qui d'ailleurs l'acquitta, le grand athlète; il avait mis en interdit auprès de ses fonctionnaires l'évêché d'Orléans, sans autre résultat que d'y attirer une affluence plus nombreuse, au milieu de laquelle se faisait honneur de paraître

¹ Tout le monde voudra lire la grande page oratoire et religieuse qui a valu au cardinal Perraud les persécutions du pouvoir : *Discours prononcé dans la cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, le 12 octobre 1902, à l'occasion du premier centenaire de la naissance de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.* — Libr. Herluison, à Orléans.

le premier président, M. Dubois (d'Angers); exemple qui ne se reproduirait peut-être pas aujourd'hui, et qui, en tout cas, ne demeurerait pas impuni. L'Empire avait fait cela; mais supprimer le traitement de l'évêque, non, cette pensée ne lui était pas venue, soit qu'il ait reconnu que la loi ne lui en donnait pas le droit, soit qu'il ait compris que ce genre de vengeance, en le déshonorant lui-même, ne ferait que grandir celui qui en aurait été l'objet. La honte de cette mesure était réservée au ministère actuel; tous les membres du gouvernement, y compris M. Loubet, en ont pris leur part. Nous accordons à M. Combes qu'il en a eu l'initiative. On se figure, autant, du moins, qu'on peut entrer dans le sentiment de pareilles âmes, la basse jouissance qu'il a dû éprouver en faisant cette vilénie au cardinal devant lequel, en d'autres temps, l'ancien tonsuré se fût agenouillé.

C'est à ce moment que, par une sorte d'ironie méprisante, — encore bien qu'il soit permis de la trouver peu opportune, — le roi de Portugal a conféré à l'apostat l'ordre du Christ, comme pour lui dire : « Tu renies la croix; je vais te la marquer au front! »

M. Combes ne s'en est pas tenu à la décision prise contre Mgr Perrand. Il a averti, les 74 évêques signataires de la pétition aux Chambres, qu'il les avait déferés au Conseil d'Etat, et sans attendre l'arrêt de ce tribunal, il leur a, de sa propre autorité, infligé un blâme. Un blâme de M. Combes! Nous supposons que les évêques ne s'en seront pas émus. C'est bien le cas de répéter ce que M. de Falloux, répondant, en 1849, à un adversaire, disait de l'injure : « L'injure subit la loi des corps physiques; elle n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hauteur d'où elle tombe. » Le blâme venant de M. Combes, sa gravité est nulle. Si le président du Conseil déplore la manifestation des évêques, il ne peut s'en prendre qu'à lui; c'est à lui seul qu'elle est due. Il a fallu la conduite aussi folle qu'odieuse de ce ministre pour soulever dans un même élan les esprits les plus divers. Il a fallu M. Combes pour que l'épiscopat se montrât. L'épiscopat s'est levé; il a fait entendre sa voix; il a exprimé dans le langage le plus déferent, le plus digne, le plus irréprochable, les souffrances et les appréhensions de l'Eglise. Il n'est pas un homme de bonne foi, sans distinction de partis, qui n'ait compris la démarche des évêques, et qui n'y ait rendu hommage. Il y a quarante ans, sous le second Empire et devant les périls que les affaires d'Italie amoncelaient contre la religion et contre la France, Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, écrivait : « Quelle puissance aurait encore l'Eglise de France, si elle faisait entendre avec unanimité le langage de l'indignation qui est dans toutes les âmes! »

Cette unanimité, que souhaitait Mgr Jaquemet, s'est réalisée.

Grâce à M. Combes, l'Eglise de France s'est ressaisie; elle est tout entière groupée derrière ses chefs, unis eux-mêmes entre eux, et elle ira resserrant et confirmant d'autant plus cet accord qu'elle voit redoubler contre elle les complots, les attentats et les persécutions.

Ainsi que M. Gourju le lui rappelait dans une des dernières séances du Sénat, M. Combes n'en est plus à compter avec les illégalités; ce n'est pas seulement contre les communautés enseignantes, contre les écoles libres et leurs propriétaires qu'il a violé la loi. Il la méconnaît à tout instant, et M. Gourju lui citait, entre autres exemples, ces vœux politiques des conseils généraux que la législation interdit et que le ministre de l'intérieur, dont le devoir serait de les faire annuler, accueille et encourage. La suppression de traitement ordonnée contre un évêque est de la part de M. Combes une nouvelle atteinte à la loi, et s'il plaisait au cardinal Perraud de la déferer au Conseil d'Etat, les témoignages les moins suspects ne lui manqueraient pas pour appuyer sa réclamation. C'est ainsi qu'en 1882, dans la séance du 1^{er} décembre, répondant à une question de M. Batbie sur la suppression du traitement de quelques desservants, le président actuel du Sénat, M. Fallières, alors ministre des cultes, distinguait entre la situation des desservants et celle des curés de canton ou des évêques. Pour les desservants, il alléguait, sans pouvoir citer d'ailleurs aucune loi pour justifier la mesure, qu'ils n'étaient pas compris dans le Concordat et qu'on ne pouvait dès lors invoquer en leur faveur les articles d'un traité synallagmatique, qui eût lié le gouvernement; pour les évêques, au contraire, aussi bien que pour les curés, il admettait les prescriptions du traité, et s'interdisait par là même contre eux le droit qu'il s'arrogeait contre les desservants.

Veut-on un autre témoignage, qu'a reproduit autrefois le *Correspondant*¹? Dans cette même année 1882, un des plus enragés sectaires, Paul Bert, qui fut, lui aussi, ministre des cultes, s'avouait également désarmé contre les évêques. Ses réflexions sont curieuses à relire, parce qu'elles révèlent le plan poursuivi, dès cette époque, par les ennemis de l'Eglise. « Vous avez parfaitement raison, écrivait Paul Bert à une feuille de l'Allier, en rappelant que le gouvernement a le droit de supprimer, sans autre formalité, tous les traitements des desservants, si bien qu'on pourrait ainsi, par mesures individuelles et justifiées par des faits, arriver à la suppression presque totale du budget des cultes. QUANT AUX EVÊQUES ET AUX CURÉS, C'EST AUTRE CHOSE. Mais avouez que ces gaillards choisissent bien leur moment, alors qu'une loi, dont je suis le

¹ 10 avril 1883. *Le budget des cultes et l'enseignement d'Etat*, par Charles de Lacombe.

rapporteur, va bientôt permettre de les punir comme de simples desservants. »

La grossièreté de la forme est digne du fond. Mais de la déclaration de ce possédé il n'en résulte pas moins que même en admettant, — ce qui est faux, — que l'on pût supprimer le traitement des desservants, on ne pouvait atteindre celui des évêques et des curés. La loi qu'annonçait Paul Bert n'a pas été faite; donc M. Combes a commis une illégalité de plus, en supprimant le traitement de l'évêque d'Autun.

Comme la Chambre, le Sénat a terminé par un ordre du jour favorable au gouvernement, la discussion soulevée sur la fermeture des écoles libres. Le vote n'a pas changé le droit. A l'heure même où les pouvoirs publics approuvaient le ministre des cultes, les tribunaux déclaraient qu'il avait violé la loi. M. de Chamaillard a pu en témoigner, lui qui, désespérant de faire juger une cause que le cabinet s'obstinait, sous prétexte d'incompétence, à soustraire à la magistrature, s'est décidé à briser les scellés apposés par l'administration afin de se faire poursuivre lui-même. La cour de Rennes, en l'acquittant, a reconnu son droit. Ainsi avait jugé la cour de Chambéry; ainsi jugent les tribunaux qui déclarent innocents, malgré les parquets, les religieux inculpés pour avoir exercé leur ministère sacerdotal.

Ces arrêts mettent les sectaires en fureur. Ils n'admettent pas l'indépendance des juges; ils les veulent désormais à leur discrétion, révocables à merci, dès qu'ils ne se seront pas conformés aux ordres du pouvoir. Ne nous en étonnons pas; c'est la tradition révolutionnaire. Ils pensent comme cet ami de Robespierre qui, parlant d'un membre d'une des commissions révolutionnaires, disait : « Il ne vaut rien, absolument rien, au poste qu'il occupe; il lui faut des preuves, comme aux tribunaux de l'ancien régime. » Un juge qui veut des preuves, un juge qui n'obéit pas aux consignes, un juge qui prétend ne s'inspirer que de sa conscience et de la loi, pour eux n'est pas un juge. La défense républicaine le répudie.

Nous ne pouvons que nommer, parmi les orateurs qui ont marqué dans cette discussion du Sénat, M. de Chamaillard, M. de Lamarzelle, M. de Blois, l'amiral de Cuverville, M. Delobean, M. Milliard, M. de Goulaine. Nous les avons applaudis. Mais nous engageons les conservateurs et les modérés du Sénat à n'accueillir qu'avec réserve, et sans les accompagner de félicitations trop candides, les déclarations libérales de M. Clémenceau. Nous ne méconnaissons pas le talent de l'orateur; mais nous nous défions, sinon de sa bonne foi, du moins de sa logique. M. Clémenceau se pose en partisan de la liberté d'enseignement, et il vote en faveur de

M. Combes, qui la supprime; il se sépare au scrutin de ceux qui la réclament, et il s'unit à ceux qui la repoussent. Les actes, on en conviendra, ne concordent guère avec les paroles. Il est vrai que tout le monde n'entend pas la liberté comme le fait, nous le croyons, M. Clémenceau. L'homme du *Bloc* nous paraît la comprendre comme ses devanciers de 93, qui ne parlaient que de la liberté, au moment où ils l'égorgeaient dans la personne de leurs adversaires.

Un seul exemple suffira pour justifier les doutes que nous inspire le libéralisme de M. Clémenceau. Il veut, assure-t-il, la liberté d'enseignement, la liberté de conscience, la liberté du père de famille; il défend les droits des parents avec des arguments dont quelques-uns seraient propres à nous toucher. Mais cette liberté d'enseignement, il commence par la refuser aux congrégations. Pour lui, les congrégations n'ont pas le droit d'exister, et la raison qu'il en donne, c'est qu'elles forment des vœux contraires à la nature : « Je dis, s'écrie-t-il, qu'il n'y a pas de liberté de la servitude, et que pour que la liberté soit, il faut que les organes de tyrannie et d'oppression cèdent la place à la liberté. Le droit à la famille, fondement de l'Etat, vous l'avez remplacé par le célibat obligatoire. » Mais ce célibat obligatoire, il n'est pas seulement la règle des congrégations; il est aussi celle du clergé séculier. Tout le sacerdoce catholique a fait ce vœu. Voilà donc tous les prêtres privés de la liberté d'enseigner, et tous les pères de famille, dont M. Clémenceau proclame le droit, privés de l'exercer. La liberté reste pour ceux qui, dans ce pays de France où la religion catholique est celle de la majorité, ne croient pas à cette religion. Dès lors, la contradiction s'explique, et l'on ne s'étonne plus que, tout en protestant de son amour pour la liberté, M. Clémenceau vote pour ceux qui la détruisent. Il vous répondra que ce qu'il repousse, ce n'est pas la liberté, c'est la théocratie romaine. Avec ce mot, la politique est bien simplifiée. C'est ainsi qu'aux jours de la Terreur, on guillotinaient les gens, en haine de Cobourg, tout en invoquant la fraternité.

Il y aurait beaucoup à dire sur la revue historique qu'a tentée M. Clémenceau. Son érudition nous semble de même aloi que celle de ce pauvre Floquet, s'excusant piteusement d'avoir dit à tort que Pie IX était franc-maçon, parce qu'il l'avait lu dans Larousse. M. Clémenceau vous affirmera, en s'en scandalisant, qu'Henri IV a dit : « Paris vaut bien une messe ». On perdrait sa peine, en lui apprenant que le mot n'est pas de Henri IV, mais de Sully, qui, zélé protestant, jugeait à sa façon la conversion de son maître, et il est bien probable qu'il n'a jamais su que d'Aubigné lui-même, tout en ne pardonnant pas au roi son abjuration, en a reconnu la sincérité.

Il vous parlera encore, en disciple de M. Homais, de la « nuit du moyen âge », croyant apparemment avoir ainsi résumé l'histoire des siècles qui virent Albert le Grand, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Louis, Dante. Il ignore que si, à cette époque, les sciences se sont développées, si le trésor des lettres antiques nous a été conservé, si l'indépendance des peuples a été défendue et sauvegardée, c'est aux ordres religieux et à la Papauté qu'on le doit. Il prétend que la liberté humaine a été vaincue par l'Eglise. Un de ses collègues, dont il a pu déjà admirer le talent, M. de Lamazelle, lui avait répondu d'avance dans le discours qu'il prononçait dernièrement, à Rennes, lors de l'ouverture du congrès des jurisconsultes catholiques. Il montrait, dans une superbe exposition, que la conscience humaine, jusque-là livrée aux Césars, maîtres des corps et des âmes, n'avait été affranchie que le jour où fut mise en pratique cette parole : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », que le jour où se trouvèrent des hommes, des chrétiens, des apôtres, des héros, pour dire aux maîtres qui prétendaient leur imposer leurs lois : *non licet et non possumus*.

Est-ce encore au nom de la liberté que la faction ministérielle de la Chambre a composé la Commission des congrégations? On sait que par les conditions qu'elle prétendait leur imposer, elle a fait à ses adversaires un devoir d'honneur de ne prendre aucune part au scrutin d'où cette commission est sortie. Les sectaires ont donc obtenu ce qu'ils désiraient. Enfin, ils seront seuls; entre eux et le gouvernement la délibération sera secrète. Ni pour lui, ni pour eux, il ne s'agit de décider quelles congrégations on autorisera. Leur pensée est de n'en admettre aucune, et, pour mieux assurer leur plan, ils en sont à se demander par quel artifice de procédure ils pourront soustraire au Sénat, qui, pourtant, ne mérite pas leurs défiances, l'examen, au second degré, des demandes qu'ils auront repoussées. Ils découvriront l'expédient, on n'en saurait douter. On voudrait seulement espérer que le Sénat, blessé dans ses droits, refusera de le subir.

La tactique habituelle du gouvernement s'est retrouvée dans cette crise néfaste de la grève des mineurs. Pour les Jacobins, aujourd'hui comme autrefois, l'homme d'ordre, le citoyen paisible, le travailleur est suspect. Il y a quelques jours, interpellé au Conseil municipal sur les raisons qui l'avaient amené à interdire à une réunion de patriotes le port du drapeau tricolore, le préfet de police répondait qu'il avait redouté une contre-manifestation. Ainsi, qu'à Paris, des bandes aillent manifester, avec le drapeau rouge, au cimetière du Père-Lachaise, pour les fédérés, ou devant la statue d'Etienne Dolet, pour la libre-pensée; qu'en province, à

Dunkerque, à Saint-Etienne, et jusque dans les moindres villages du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, des grévistes promènent à l'ombre du même drapeau et aux chants de la *Carmagnole* leurs sinistres farandoles, le gouvernement laisse faire; la rue, les champs, les routes sont livrées aux perturbateurs; on n'a pas à redouter contre eux les démonstrations des honnêtes gens; dès lors, on leur permet tout. Mais que dans ces régions désolées par la grève, des ouvriers, las d'une oisiveté qui ruine leurs familles, veulent retourner aux chantiers, les meneurs sont là qui les guettent; armés de gourdins et de matraques, ils leur barrent le chemin; ceux qui résistent sont roués de coups. Cependant, les gendarmes sont présents; ils n'ont qu'un geste à faire pour protéger les travailleurs. Ce geste leur est défendu; ils n'ont pas le droit d'intervenir. Mais voici le sous-préfet de l'arrondissement; les ouvriers qu'on menace vont à lui; ils le conjurent de donner des ordres pour assurer leur entrée à la mine. « N'insistez pas, leur crie le fonctionnaire affolé, vous provoqueriez des désordres; retournez bien vite chez vous. » Comme s'il avait souci d'encourager les violences, le garde des sceaux ordonne aux parquets de suspendre les poursuites judiciaires contre les émeutiers, tandis que ses collègues de l'intérieur et des travaux publics refusent d'entendre les délégués des *Jaunes*, régulièrement syndiqués, mais coupables de vouloir la reprise du travail et la paix sociale.

M. Combes a porté le même esprit à la tribune dans la réplique qu'il a faite à M. Jaurès sur la question de l'arbitrage. Toutes ses paroles semblaient avoir été concertées avec l'orateur socialiste pour accuser les patrons et les déclarer d'avance responsables de l'insuccès d'un arbitrage qu'on s'efforçait de leur rendre inacceptable, en les sommant de s'y résoudre. Les compagnies ont dédaigné d'apercevoir ce jeu misérable; elles ont engagé des pourparlers avec les syndicats, et, tout en demeurant convaincu que les ouvriers n'auront qu'à regretter le long et désastreux chômage dans lequel de criminels meneurs les ont entraînés, nous ne pouvons que souhaiter qu'un accord se fasse entre les deux parties, en dehors du gouvernement et des politiciens. Mais ce qui ne montre trop à quel point de désarroi nous en sommes, c'est qu'au lieu d'exiger l'admission des Jaunes dans les négociations, les compagnies, obéissant à la consigne gouvernementale, ont consenti à les écarter.

Nous ne comptons pas beaucoup, devant de tels exemples, sur les conservateurs et les modérés pour jeter bas le bloc républicain. Les exécutions de cette sorte ne rentrent guère dans leurs aptitudes; mais peut-être les gens du bloc arriveront-ils à s'en charger. Les membres de la Convention, qui renversèrent Robespierre, ne valaient pas mieux que lui; ils le menèrent à l'échafaud pour ne

pas y monter eux-mêmes, et ne songeaient pas, en le mettant à mort, à faire cesser la Terreur. Ce fut de l'opinion publique qui, personnifiant la Terreur dans le tyran, la déclara morte avec lui. Nous verrons peut-être quelque révolution analogue, et voici déjà que des rangs de la coalition ministérielle s'élèvent les dénonciations et les cris de trahison. Le traître est M. Doumer, que la commission du budget vient de prendre pour président; le dénonciateur est M. Jaurès, qui accuse à la fois l'élu et les électeurs : « La majorité se livre et livre la République, écrit-il. C'est la suprême duperie, ou c'est le commencement de la trahison... La présidence de la commission du budget est une de nos plus grandes forces politiques, c'est un des pouvoirs de l'Etat, et quand une majorité est assez insensée pour le livrer à l'ennemi, elle porte en elle le principe de toutes les déchéances et de toutes les abdications. »

Ainsi l'ennemi n'est plus hors du bloc; il est dans le bloc lui-même. Ce n'est plus ni la Congrégation, ni M. de Mun, ni même M. Méline ou M. Ribot; c'est M. Doumer, et avec lui, comme ses complices, les membres de la commission du budget. L'épuration commence entre les purs; elle ira plus loin, et c'est en elle, sans doute, que le bloc trouvera le principe de sa chute.

Si les modérés ne se sentent pas de force à précipiter le dénouement, qu'ils sachent, du moins, arrêter leurs dispositions pour le jour où il se produira. Le meilleur moyen de s'y préparer, c'est de s'unir. La proscription dont ils sont tous frappés, leur indique leur devoir; qu'ils ne fassent pas entre eux plus de distinctions que n'en font leurs adversaires. La liberté est leur drapeau commun; c'est en associant leurs efforts, sans rivalités ni défiances, qu'ils ramèneront son règne, avec celui du droit, de la justice et de l'honneur.

Le prince royal de Danemark vient de faire une visite à l'empereur d'Allemagne. L'événement a été justement remarqué. Depuis la guerre du Sleswig, qui a dépouillé le Danemark de provinces qui lui étaient chères, c'est le premier signe de rapprochement entre les deux maisons souveraines, entre les vaincus et les conquérants. Les optimistes du quai d'Orsay affectent en vain de n'attacher à cette entrevue aucun caractère politique.

En se réconciliant avec la Prusse, le Danemark atteste la puissance croissante de l'Empire. Il entre dans le plan qui tend à grouper les petits Etats autour du potentat germanique, et à faire avec lui une ligue contre ce mouvement révolutionnaire dont chacun de ces Etats se sent menacé et qu'entretient le gouvernement de la défense républicaine. Bien loin de nous rassurer sur les effets de ce rapprochement, l'influence de la Russie sur la famille royale du Danemark ne fait, à notre avis, qu'en rendre la signification plus grave; car il est évident que la visite

n'eût pas été faite, si la Russie l'avait déconseillée. On a raconté que la princesse Marie, fille du duc de Chartres et femme du prince Valdemar, était venue à Paris pour avertir nos tristes gouvernants du péril qui les menaçait, et c'est dans une feuille ministérielle que nous trouvons, avec l'aveu du danger, l'appel à la fille de France pour le conjurer : « Une réconciliation entre les deux maisons souveraines de Danemark et d'Allemagne, écrit le *Français*, entraînant un rapprochement plus étroit de Guillaume II avec la famille russe, offrirait à la flotte allemande des refuges et des points d'appui qui lui manquent encore, et préparerait peut-être l'accomplissement des desseins à longue portée que, par instants, l'empereur allemand se plaît à laisser entrevoir. A la cour de Danemark, nul ne conteste la gracieuse influence de la princesse Marie de Chartres, unie au prince Valdemar. La princesse Marie n'a jamais oublié qu'elle était Française. Elle saura, nous n'en doutons pas, empêcher que ces grands changements politiques, s'ils se produisent, deviennent jamais une menace pour sa patrie. »

Nous aussi, nous ne doutons pas du dévouement héréditaire de la fille de Robert le Fort, non plus que de celui des religieux qui, chassés de France, portent en Orient l'influence française. Mais encore faudrait-il que ce gouvernement de proscripteurs ne rendit pas leur tâche trop difficile, et ne défit pas leur œuvre à mesure qu'elle s'avance.

M. Chamberlain va partir pour l'Afrique du Sud. Il veut se rendre compte de la situation; il veut, comme il vient de l'annoncer au Parlement, conférer avec les représentants de tous les intérêts et examiner leurs vues sur la politique à suivre.

Il eût sans doute agi plus sagement, en prenant ses informations avant d'engager la guerre. L'Angleterre a vaincu les Boers, mais il lui reste à surmonter les difficultés que sa victoire a créées; M. Chamberlain trouvera dans les contrées qu'il va visiter un état de choses plus alarmant que celui qui avait précédé la lutte; il entendra à Johannesburg des plaintes plus vives que celles dont il se faisait l'organe contre le président Krüger; les uitlanders, qu'il avait prétendu défendre, lui adresseront des réclamations qu'ils n'avaient pas élevées contre le gouvernement du Transvaal. Au Cap, il verra les deux races, anglaise et hollandaise, plus animées l'une contre l'autre que les Boers ne le sont contre leurs vainqueurs, et le haut commissaire, lord Milner, débordé par l'opposition qu'il rencontre. On ne se représente guère M. Chamberlain s'essayant au rôle de pacificateur, et moins qu'ailleurs, dans cette Afrique du Sud où son nom rappelle tant de souffrances et a suscité tant de haines. Cependant l'entreprise n'effraie pas le ministre des colonies; il va la tenter, et l'Angleterre, après quelques hésitations, semble

aujourd'hui presque unanime pour l'encourager et croire à son succès.

La Chambre des communes discute depuis quinze jours le projet de loi scolaire présenté par le gouvernement. L'adoption, à une grande majorité, des premiers articles fait prévoir le vote du projet tout entier. Il serait trop long d'en énumérer ici les dispositions. La plus essentielle a pour conséquence de donner aux particuliers, fondateurs ou propriétaires des écoles libres, une part prépondérante dans la direction de l'école, et, suivant l'esprit qui anime le plus grand nombre d'entre eux, d'y établir le régime confessionnel, en réservant, bien entendu, la « clause de conscience » qui permet aux parents de refuser pour leurs enfants l'instruction religieuse.

Mais ce refus est l'exception; l'éducation religieuse est le principe reconnu de la législation nouvelle. En Angleterre, où le clergé catholique n'est point bâillonné comme en France, le cardinal Vaughan est intervenu lui-même en faveur du projet. Il a écrit à l'un des chefs du parti irlandais, M. Redmond, une lettre publique pour obtenir des représentants de l'Irlande qu'en dépit de leurs légitimes griefs contre le cabinet actuel, ils ne fassent pas opposition au bill sur l'éducation. L'unanimité de l'épiscopat catholique appuie le projet, et le débat qui s'agite est ainsi résumé par Mgr Vaughan : « Y aura-t-il, oui ou non, une entière liberté d'enseignement pour le dogme catholique dans les écoles publiques de l'Angleterre; c'est-à-dire le dogme catholique sera-t-il, oui ou non, complètement banni de notre enseignement public primaire? » Le cardinal flétrit la prétendue neutralité de l'école, comme « le plus hypocrite moyen qui ait été inventé pour détruire la religion dans les âmes »; et aux non-conformistes, qui s'efforcent de la faire prévaloir, il répond que ce serait « une atteinte à la liberté de tous ceux qui veulent, en même temps qu'une bonne instruction, procurer à leurs enfants la connaissance de leur propre religion ».

Ainsi peut parler, dans le royaume de Henri VIII et d'Elisabeth, un évêque catholique; et non seulement il peut parler, mais il peut se faire entendre des pouvoirs publics et obtenir d'eux le respect des droits qu'il invoque.

Le Directeur : L. LAVEDAN.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Viennent de paraître

- La Vérité religieuse**, par André GODARD. Un beau volume in-18. . . . 3 fr. 50
- Les Principes**, ou *Essai sur le problème des destinées de l'homme*, par l'abbé Georges FRÉMONT, docteur en théologie, chanoine d'Alger et de Carthage, de Poitiers, de Nice et d'Albi. Tome III. *La Certitude et ses conditions — Vérités que l'homme peut connaître. — Distinction de l'âme et du corps*. Un beau volume in-8. Prix : 5 fr.; franco. 5 fr. 50

Chaque volume se vend séparément.

- Introduction scientifique à la foi chrétienne**, par Pierre COURBET. Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée. Un beau volume in-8. Prix : 4 fr.; franco. 4 fr. 50
- Le Sentiment de l'art et sa formation par l'étude des œuvres**, par Alphonse GERMAIN. Un volume in-18 jésus. Prix : 3 fr. 50, franco. 4 fr. »
- Un Prélat constitutionnel : J.-Fr. Perier (1740-1824)**, oratorien, évêque assermenté du Puy-de-Dôme, évêque concordataire d'Avignon, par Albert DURAND. Ouvrage orné d'un portrait et d'un autographe. Un très fort volume in-8 raisin. Prix : 7 fr. 50; franco en gare. 8 fr. 10
- Etudes de littérature étrangère. — Ecrivains célèbres de l'Europe contemporaine*, 2^e série. — Sienkiewicz, Henri Heine, Pouschkine, Emerson, Manzoni, Ruskin, Mickiewicz, Keller, Castelar, par V. JEANROY-FÉLIX. Un volume in-8. Prix 4 fr.; franco. 4 fr. 50
- Le Livre de Paula**, par Marie KERNAREL. Préface de François COPPÉE, de l'Académie française, Un beau volume in-8 cavalier. Prix : 4 fr.; franco. 4 fr. 50
- L'Art de se faire écouter. — La Diction et le Geste**, à l'usage de MM. les avocats, conférenciers et prédicateurs, par HARMAND-DAMMIEN, officier d'Académie, lauréat du Conservatoire, professeur d'éloquence parlée. Ouvrage orné de nombreuses gravures. Un volume in-8 écu. Prix : 2 fr. 50; franco. 2 fr. 75
- Que devons-nous faire? Des élections de 1902 aux élections de 1906? — PROGRAMME D'ACTION. — Lettres à M. Jacques Piou**, par l'AUTEUR des *Lettres à M. Waldeck-Rousseau*. Un vol. in-12 de 272 p. Prix : 4 fr. 50; franco. . . 4 fr. 75
- Lettres d'un Abbé à M. Waldeck-Rousseau** pour faire suite aux *Lettres d'un Jésuite à M. Waldeck-Rousseau*. Un vol. in-12. Prix : 4 fr. 50; franco. . . 4 fr. 75
- La Tentation — Carême prêché à Notre-Dame de Passy en 1891**, par le R. P. Auguste LARGENT, prêtre de l'Oratoire, professeur à la Faculté de théologie de Paris. Un volume in-18 jésus. Prix : 4 fr. 50; franco. 4 fr. 75
- Jésus et l'Enfant**, ou *Méditations sur l'Evangile pour la Première Communion*, par M. MARYAN. Ouvrage approuvé par Mgr l'évêque de Quimper. Un volume in-18. Prix : 0 fr. 80; franco. 0 fr. 90
- Un Apôtre de miséricorde : J.-B. Rauzan**, par Albert MARCADÉ, vicaire à Saint-Pierre de Montmartre. Un volume in-12. Prix 1 fr.; franco. 1 fr. 20
- Irréparable faute**, par Adrienne DUHAMEL. Un volume in-12. Prix. . . . 3 fr. »

AVIS. — *La célèbre collection : SCIENCE ET RELIGION*, s'enrichit constamment de nouveaux volumes. Elle en compte aujourd'hui 237.

Envoi du catalogue analytique sur demande.

VINS DE BOURGOGNE

PROPRIÉTAIRE

GEORGES MARTIN, *Meursault et Beaune (Côte-d'Or).*

CAISSES OU PANIERS POUR LES FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

N° 1. Bons Vins.....	{ 12 b. Beaune passe-tout-grain 1894. 12 b. Meursault fin 1892. 4 b. Royal Extra blanc **. 2 b. Royal extra rosé **.	} 30 b. franco domicile pour fr. 65.
N° 2. Grands Vins.....	{ 6 b. Beaune 1894. 6 b. Meursault Goutte-d'Or 1892.	} 12 b. franco domicile pour fr. 35.
N° 3. id.	{ 6 b. Pommard 1885. 6 b. Bâtard-Montrachet 1891.	} 12 b. franco domicile pour fr. 80.
N° 4. id.	{ 8 b. Beaune 1894. 4 b. Pommard 1885. 4 b. Nuits Saint-Georges 1891. 4 b. Meursault Goutte-d'or 1892. 4 b. Bâtard-Montrachet 1892, 1 b. Eau-de-vie fine de Vin des Hospices, brûlage 1900 (avec étiquette de ga- rantie).	} 25 b. franco domicile pour fr. 100.
N° 5. Grands Mousseux.	{ 8 b. Royal Extra blanc ***. 4 b. Royal Extra rosé ***.	} 12 b. franco domicile pour fr. 45.
N° 6. id.	{ 16 b. Royal Extra blanc ***. 8 b. Royal Extra rosé ***. 1 b. Eau-de-vie fine de Vin des Hospices, brûlage 1900 (avec étiquette de ga- rantie).	} 25 b. franco domicile pour fr. 85.

Les prix sont réduits tout spécialement et à titre de remerciements et d'étrennes aux abonnés du **Correspondant**, il devient donc indispensable de joindre la bande d'abonnement pour une première demande.
Les ordres doivent être envoyés à BEAUNE (Côte-d'Or).



Les MIEUX FAITES

BIBLIOTHÈQUES TOURNANTES PERFECTIONNÉES

AVEC TABLETTES MOBILES SANS TASSEaux

J. DERU ET C^{IE}

SYSTEME B⁶ S. G. D. G.

24, place des Vosges, Paris.

Envoi franco du Catalogue illustré
avec prix et dimensions.

Les MOINS CHERES



LE

CORRESPONDANT

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

PARIS, DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER

UN AN, 35 FR. — 6 MOIS, 18 FR. — UN NUMÉRO, 2 FR. 50

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

25 NOVEMBRE 1902

Pages.		
581. —	I. LE CHEMIN DE CANOSSA. — <i>LES LEÇONS DU KULTURKAMPF ALLEMAND.</i>	RENÉ LAVOLLÉE.
617. —	II. UNE PRINCESSE RÉVOLUTIONNAIRE. — <i>CHRISTINE TRIVULZIO DE BELGIOJOSO</i> , A PROPOS D'UN RÉCENT OUVRAGE ITALIEN. — I.	C ^{te} JOSEPH GRABINSKI.
641. —	III. <i>ÉTUDES LITTÉRAIRES.</i> — LE DIVORCE DANS LE ROMAN ET LE THÉÂTRE.	HENRY BORDEAUX.
662. —	IV. LAQUELLE? — IV. — FIN.	J. D'ANIN.
695. —	V. <i>ÉTUDES SCIENTIFIQUES.</i> — LES MICROBES SONT-ILS UTILES?	LOUIS DELMAS.
703. —	VI. LA COMÉDIE ET LES MŒURS SOUS LA RESTAURATION ET LA MONARCHIE DE JUILLET. — III. <i>LA FAMILLE, L'AMOURET LE MARIAGE.</i> — FIN.	CHARLES-MARCO DES GRANGES.
736. —	VII. <i>QUESTIONS SOCIALES.</i> — LES HOSPICES CIVILS DE LYON. — SEPT SIÈCLES DE BIENFAISANCE LAÏQUE ET DE CHARITÉ CHRÉTIENNE.	HENRY DE BOISSIEU.
760. —	VIII. <i>LE CHEF-D'OEUVRE D'UN ARTISTE ÉCRIVAIN.</i> — MIRAMAR DE MAJORQUE, PAR M. GASTON VUILLIER, D'APRÈS UNE PROCHAINE PUBLICATION.	ÉDOUARD TROGAN.
771. —	IX. CHRONIQUE POLITIQUE.	

PARIS
(VII^e)

BUREAUX DU CORRESPONDANT

31, RUE SAINT-GUILLEUME, 31

1902

Reproduction et traduction interdites. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

CARTES POSTALES INÉDITES GRAVURES & MENUS D'ART « L'Art Mystique. — Les Saintes »

H. LELARGE, éditeur, 41, rue de Rennes, PARIS

VIENT DE PARAÎTRE : LA 6^e SÉRIE comprenant Saintes Amélie, Solange, Alice, Constance, Angèle, Radegonde. Rappelons que les *Saintes* paraissent en séries de 6 sujets différents. Les 5 séries parues précédemment comprennent :

La 1^{re} série : saintes Marie, Marguerite, Marthe, Cécile, Agnès, Marie-Madeleine ; 2^e saintes Rose, Claire, Geneviève, Germaine, Jeanne, Catherine ; 3^e saintes Hélène, Thérèse, Agathe, Elisabeth, Isabelle, Clotilde ; 4^e saintes Lucie, Berthe, Mathilde, Eugénie, Justine, Suzanne ; 5^e saintes Blanche, Adèle, Françoise, Reine, Anne, Aimée. D'autres séries de *Saintes* et *Saints* formant la suite, sont en cours d'exécution.

Merveille d'art et de bon goût, cette remarquable collection est l'œuvre d'un grand talent. Nous recommandons à nos lectrices ces jolies cartes postales tout indiquées comme souvenir délicat à l'occasion d'une fête ou d'un anniversaire ; elles donnent lieu, en outre, à d'intéressants échanges.

Prix : en noir 0 fr. 20 la pièce ou 1 franc la série de 6 ; 0 fr. 40 la pièce ou 2 francs la série de 6 richement coloriées à la main.

MENUS D'ART. — Chaque sujet composant la collection « *L'Art Mystique-Les Saintes* » est établi en menu artistique, sur carte de luxe mesurant 0^m,10 de large sur 0^m,26 de haut. Ces menus riches, d'un genre inédit, seront très appréciés à l'occasion d'un repas de fête, anniversaire, première communion, fiançailles, etc. Le prix en est le double de celui des cartes postales, en noir et en couleurs.

GRAVURES ENCADRÉES. — Il a été procédé sur bristol de luxe, à un tirage spécial des *Saintes* avec grandes marges. Embelli d'un cadre coquet, blanc ou doré, à volonté, de 0^m,22 x 0^m,16 chaque sujet constitue un ravissant tableau-miniature qu'on ne peut trouver dans le commerce. Ainsi présentées, ces compositions sont d'un goût parfait. Voici leur prix pour les lecteurs du *Correspondant* désireux de se procurer telle *Sainte* qui les intéresse :

Joli cadre, blanc ou doré, gravure noire : 5 francs ; gravure richement coloriée à la main : 6 francs ; franc par colis postal gare la plus rapprochée, contre mandat-poste adressé à l'éditeur H. Lelarge, 41, rue de Rennes Paris.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Dans des caves voûtées et blindées de fer sur toutes les faces, à l'abri du vol et de l'incendie, la **BANQUE PARISIENNE**, 7, rue Chauchat, met à la disposition du public des Coffres-Forts qu'elle donne en location pour y déposer des papiers, valeurs, bijoux et argenterie.

Ces Coffres-Forts sont réunis dans une seule pièce, scellés entre eux et ont tous des serrures et combinai sons différentes, et pour chacun d'eux **une seule clé** que le locataire détient : deux pitons, formant corps l'un avec la masse du coffre et l'autre avec la porte, sont disposés pour mettre un cadenas si on le désire.

Une surveillance de jour et de nuit est spécialement organisée pour ce local.

Le locataire d'un Coffre pénètre dans les caves quand bon lui semble, tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures et demie du soir (les dimanches et jours fériés exceptés). On peut visiter avant de louer.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

VOYAGES CIRCULAIRES

A ITINÉRAIRES FIXES

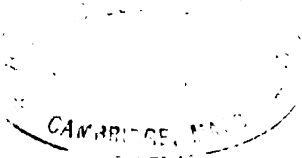
Il est délivré toute l'année à la gare de Paris-Lyon ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter en 1^{re} ou en 2^e classe, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la France ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et la Bavière.

Avis important. — Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires et d'excursion (prix conditions, cartes et itinéraires) ainsi que les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le *Livret Guide* officiel édité par la Compagnie P.-L.-M et mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares, bureaux de ville et dans les bibliothèques des gares de la Compagnie ; ce livret est également envoyé contre 0 fr. 80 adressés en timbres-poste au Service central de l'Exploitation P.-L.-M. (Publicité), 20, boulevard Diderot — Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que l'Administration supérieure vient de l'autoriser, à titre provisoire, à abaisser les prix actuellement perçus pour la délivrance sur toutes les sections de son réseau des cartes d'abonnement d'un mois, de trois mois, de six mois et d'un an, comportant des parcours de 7, 8 et 9 kilomètres.

Ces dispositions sont mises en vigueur depuis le 15 novembre 1902.



LE CHEMIN DE CANOSSA

Qui se souvient encore du *Kulturkampf*? Qui se rappelle cette lutte fameuse entre les catholiques allemands et ce que leurs adversaires appelaient pompeusement la « civilisation moderne »? Qui a présentes à l'esprit les péripéties de ce duel acharné où l'on vit le césarisme prussien aux prises avec la foi catholique, le prince de Bismarck avec le parti du « Centre », le nouvel empire allemand avec Rome?

Et cependant, cette histoire, déjà vieille de trente années, semble être l'histoire d'hier, pour ne pas dire l'histoire d'aujourd'hui, tant il y a d'analogies frappantes entre les causes du conflit ancien et celles du conflit actuel; tant les jacobins de nos jours se montrent les disciples fidèles, les imitateurs serviles du prince de Bismarck!

Il ne saurait être question de retracer ici les phases successives du *Kulturkampf*, encore moins d'entrer dans le détail des divers incidents qui en ont marqué le développement. Le temps et l'espace nous manqueraient; et, d'ailleurs, cette histoire a été déjà faite et bien faite ici même¹ : on ne saurait y revenir sans s'exposer à tomber dans les redites ou le plagiat. Il nous suffira de rappeler, aussi brièvement que possible, comment et sous quels prétextes les catholiques allemands furent persécutés par le tout-puissant chancelier, comment ils résistèrent, comment enfin ils triomphèrent². Il est, à notre avis du moins, peu d'études plus intéressantes et plus reconfortantes, car il n'y en a pas qui démontre de façon plus éclatante la supériorité de la liberté sur la tyrannie et du droit sur la force.

¹ Voy., dans le *Correspondant* des 25 novembre, 10 décembre 1878 et 10 janvier 1879, les articles du R. P. Lescœur sur *M. de Bismarck et la persécution de l'Eglise en Allemagne* : ils ne retracent, il est vrai, que la première phase du *Kulturkampf*, la période d'attaque et de guerre ouverte. Nous devons mentionner également la série des remarquables articles de M. l'abbé Kannengieser sur le catholicisme allemand (nos des 25 avril, 10 septembre 1891; 25 février, 25 août, 10 septembre, 25 septembre, 25 décembre 1892; 10 janvier, 10 juillet 1893; 25 novembre et 10 décembre 1900).

² Outre les articles mentionnés dans la note précédente, nous devons signaler l'ouvrage capital de Paul Majunke : *Geschichte des Kulturkampfes*, Paderborn, Friedrich Schöningh, 1902 (12^e édition).

I

Il y a juste trente ans, le prince de Bismarck montait à la tribune du Reichstag allemand. On discutait le budget des affaires étrangères de l'Empire et l'un des chefs du parti national-libéral, M. de Bennigsen, demandait la suppression de l'ambassade d'Allemagne auprès du Vatican. Le chancelier prit la parole pour combattre la proposition en faisant valoir toutes les raisons d'ordre politique qui en conseillaient le rejet dans l'intérêt même de l'Etat. Mais il tint à rassurer sa majorité anticatholique sur la fermeté de ses dispositions agressives à l'égard de l'Eglise et, faisant une allusion quelque peu pédantesque à la pénitence fameuse de l'empereur Henri IV vaincu par Grégoire VII, il prononça cette phrase mémorable :

« Soyez sans crainte; nous n'allons à Canossa ni matériellement, ni moralement. »

On sait le succès de cette fière déclaration. Acclamée par le Reichstag, elle fit le tour de l'Allemagne et du monde. Elle devint, en tout pays, le mot de ralliement et comme le programme des adversaires de Rome. Inscrite sur la pierre de l'un des piliers du château de Harzburg, elle semblait, à l'adresse du Saint-Père et des catholiques, un défi permanent, une déclaration de guerre éternelle.

Et pourtant, les faits devaient lui donner le plus éclatant démenti. Dix années à peine étaient écoulées et, revenant en arrière sur toute la ligne, reniant ses paroles de haine, abrogeant ses lois de persécution, le prince de Bismarck était trop heureux de faire sa paix avec l'Eglise, de rendre aux catholiques leurs droits, de s'appuyer sur eux dans sa lutte contre le socialisme grandissant. Aujourd'hui, ils sont en faveur auprès de l'empereur Guillaume II; le Centre catholique est devenu, dans le Reichstag allemand comme dans la Chambre des députés de Prusse, le pivot de la majorité gouvernementale et l'arbitre de la situation.

Qui aurait pu, au début du conflit, supposer qu'il aurait pareille issue? A juger humainement les choses, jamais il n'y eut partie plus inégale que celle qui, au lendemain même de la guerre de 1870, mit le prince de Bismarck aux prises avec les catholiques allemands.

D'un côté, la première puissance du monde, un gouvernement parvenu au plus haut degré de grandeur et de force matérielles, dictateur de l'Allemagne, dominateur de l'Europe, appuyé sur une forte armée, sur un parlement docile, sur une presse à sa dévotion, ne rencontrant plus au dedans ni au dehors aucune résistance apparente, jouissant en un mot d'un prestige et d'une autorité

tels que Napoléon I^{er} seul les posséda aux jours les plus brillants de son règne. A la tête de ce gouvernement, un vieil empereur chargé d'ans et de gloire, vénéré de son peuple, adoré de son armée, et enfin, comme premier ministre ou plutôt comme souverain réel, un homme d'Etat de premier ordre, en possession de la plénitude de son génie et de sa gloire, faisant trembler l'Europe d'un froncement de sourcils, admiré de beaucoup, redouté de tous, presque défié par le chauvinisme teuton et savourant non sans quelque dédain les acclamations et l'encens de ceux-là mêmes en dépit de qui il avait fait l'unité allemande.

De l'autre côté, qui osait se dresser en face du colosse? Quelques milliers de prêtres ou de religieux, une douzaine d'évêques et quelques millions de catholiques groupés aux deux extrémités de l'Empire, n'ayant pour alliés qu'une poignée de protestants orthodoxes, sans autre soutien que l'appui lointain du Saint-Siège, la conscience de leur bon droit, leur foi dans les promesses de la parole divine.

Comment la lutte avait-elle pu se prolonger, comment avait-elle pu même s'engager entre ces huit millions de catholiques et le reste de l'empire allemand, entre ce nain et ce géant, entre ce David et ce Goliath?

En apparence, rien de plus insignifiant, on pourrait même dire rien de plus mesquin que les incidents qui provoquèrent la lutte. Une querelle entre catholiques et vieux-catholiques aurait fait tout le mal. Au lendemain de la paix de Francfort, un prélat allemand, l'évêque d'Ermland, interdit l'enseignement religieux à deux prêtres de Braunsberg qui avaient protesté contre le dogme de l'infailibilité pontificale; les prêtres révoqués réclament; les vieux-catholiques les soutiennent; le gouvernement intervient, exige la réintégration des excommuniés; l'évêque tient bon; ses frères dans l'épiscopat l'appuient ou l'imitent: et voilà la guerre allumée, une guerre qui allait mettre l'Allemagne en combustion pendant dix années! Quelle disproportion entre les effets et les causes!

Toutefois, si, au lieu de rester à la surface, on va au fond des choses, on ne tarde pas à reconnaître que ce médiocre incident fut simplement l'occasion ou le prétexte du conflit. En réalité, celui-ci avait des origines autrement anciennes, des racines autrement profondes, une bien autre portée. Bismarck et les bismarckiens ont essayé de donner le change en parlant de *Kulturkampf*, c'est-à-dire de « lutte pour la civilisation », comme si vraiment il se fût agi de défendre la société moderne contre les attentats de Rome et les attaques souterraines des Jésuites! La vérité, c'est que le catholicisme avait contre lui, non pas la civilisation, non

pas les principes modernes, mais, — ce qui est fort différent, — la libre-pensée allemande, l'Etat prussien et la franc-maçonnerie internationale. Nombreuses, ardentes et redoutables étaient les forces qui se dressaient en face de lui. C'étaient les universités allemandes, tout imprégnées de l'enseignement de Hegel, croyant comme lui à la déification de l'humanité, avec l'omnipotence quasi divine de l'Etat pour corollaire. C'était l'esprit hobereau, l'esprit méticuleux, processif et oppressif de la bureaucratie prussienne, qui, depuis le grand Frédéric, a plus ou moins caporalisé la nation et fait prévaloir partout le respect, on pourrait presque dire le culte du dieu-Etat. C'était l'immense majorité des protestants allemands, surtout de certains protestants libéraux, chez qui s'était éteinte peu à peu toute foi dans la révélation chrétienne, à ce point que pour beaucoup la religion était devenue une sorte de philosophie, et que l'on avait pu, sans injustice, leur appliquer, dans le domaine religieux, la qualification de « nihilistes ». C'était le groupe, peu nombreux, mais puissant, des Juifs devenus, au lendemain de la guerre et grâce à la « danse des milliards », plus puissants et plus audacieux que jamais. C'était toute la bande des francs-maçons, toute l'armée des libres-penseurs en lutte permanente contre le catholicisme et croyant le moment venu d'en finir avec lui en Allemagne.

Par quel singulier concours de circonstances cette coalition d'éléments soi-disant libéraux et antichrétiens avait-elle pu rallier à sa cause le piétiste et le conservateur intransigeant qu'était, au fond, M. de Bismarck? Il y avait, de cela, plusieurs raisons, les unes d'ordre politique, les autres tenant au caractère du chancelier. Le malheur avait voulu qu'il eût constamment pour adversaires des puissances ou des populations catholiques : l'Autriche avant Sadowa, la France avant Sedan, les Alsaciens-Lorrains depuis la conquête, les Polonais toujours. Il n'était pas jusqu'aux *quelfes* hanovriens parmi lesquels il ne lui arrivât de rencontrer des réfractaires aussi fidèles à leur ancienne dynastie qu'à leur foi religieuse. Enfin, la seule alliance qu'il eût, et de fraîche date, contractée avec un Etat de race latine, — l'Italie, — n'était pas faite, on en conviendra, pour le rapprocher du Saint-Siège et du catholicisme.

Il avait brisé la vieille Confédération germanique si longtemps soumise à l'influence de la catholique Autriche et sur ses ruines il avait restauré l'antique Empire d'Allemagne, rajeuni, renforcé, unifié sous le sceptre des Hohenzollern protestants. Ayant à sa tête une « dynastie évangélique », l'Allemagne devenait un « empire évangélique » : M. de Bismarck l'avait déclaré lui-même

dans un discours au Reichstag¹. Qu'il le voulût ou non, qu'il s'en rendit compte ou non, c'était la revanche de l'Allemagne protestante sur l'Allemagne catholique, de la Réforme sur Rome, et M. de Bismarck, qui ne fut jamais un vainqueur généreux, entendait bien pousser jusqu'au bout les conséquences de son triomphe. Non qu'il songeât, ainsi que certains de ses alliés politiques, à extirper le catholicisme du sol allemand. Comme tous les grands politiques, comme tous les grands manieurs d'hommes, il était loin de méconnaître la vertu sociale et la puissance morale des croyances religieuses; mais il prétendait en faire un instrument de règne; il voulait, au lieu de les servir, s'en servir dans l'intérêt du nouvel empire et pour assurer la prépondérance des races germaniques. Il l'avait dit, dans un moment d'épanchement, au maire de Reims pendant la campagne de 1870 : « Si nous nous rendons maître du catholicisme, les races latines auront bientôt perdu leur influence². »

Se rendre maître du catholicisme, le germaniser, ou mieux le prussifier, en faire une Eglise nationale avec un clergé d'Etat : tel fut, en effet, le programme qu'il essaya de réaliser, le but qu'il visa dès son retour en Allemagne, après la signature des préliminaires de paix. Il y voyait des avantages de toute sorte : il pensait relever le prestige des Eglises protestantes allemandes de tout ce qu'aurait perdu en indépendance et en unité l'Eglise catholique romaine. Il se flattait de trouver dans un clergé à sa dévotion un auxiliaire excellent pour la défense de l'Etat et de la société; il espérait s'en servir, surtout dans l'Allemagne du Sud, pour neutraliser les tendances particularistes encore puissantes et pour cimenter l'édifice à peine achevé de l'empire allemand unitaire et centralisé. Peut-être même rêvait-il de détourner au profit du nouvel empire, et grâce à son alliance avec le clergé catholique allemand, une partie de l'influence si considérable que l'Eglise romaine, même désarmée, même captive, exerce encore dans le domaine de la politique internationale. C'est ainsi qu'il aurait, comme il l'avait dit au maire de Reims, en 1870, enlevé aux races latines, pour le transporter à la race germanique, un des plus précieux éléments de leur prestige et de leur puissance dans le monde.

Tous ces calculs étaient ingénieux et savants. Malheureusement ils péchaient par la base. Ils reposaient sur une méconnaissance complète de la nature de l'Eglise catholique, de sa constitution et de l'esprit qui l'anime. M. de Bismarck ne tarda pas à s'en convaincre. Au lendemain de la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale si longtemps et si vivement discuté en Allemagne

¹ 6 mars 1872.

² Entretien rapporté dans le *Figaro* du 14 septembre 1882.

avant sa définition, il avait pensé que la promulgation des décrets du concile du Vatican provoquerait un schisme dans le clergé allemand et jetterait celui-ci dans ses bras. Il comptait que les vieux-catholiques allaient devenir, sous sa puissante égide, le noyau de l'Eglise catholique allemande. Grande fut sa surprise, et presque son indignation, lorsqu'il vit qu'après comme avant, les catholiques allemands restaient, par-dessus tout, des catholiques romains.

C'est alors qu'il changea brusquement d'allures et de procédés. N'ayant pu les attirer à lui, il prétendit les briser. N'ayant pas réussi à en faire ses instruments, il voulut les écraser. Comme ils ne consentaient pas, suivant une de ses expressions favorites, à « se subordonner », il ne trouva rien de mieux que de les persécuter. C'est l'histoire éternelle de tous les despotes. Prétendant imposer à tous et en toutes choses, même en matière religieuse, même dans le domaine de la conscience, la prééminence du pouvoir politique, de la loi laïque et de l'autorité civile, ils arrivent inévitablement à entrer en conflit avec les dépositaires de l'autorité religieuse et les interprètes de la loi divine, dès que ceux-ci osent se tenir debout et revendiquer leurs droits.

Le prince de Bismarck l'a reconnu lui-même, un jour, à la tribune du Parlement prussien :

« Il s'agit, disait-il, de l'antique conflit de pouvoirs qui est aussi vieux que l'espèce humaine, du conflit de pouvoirs qui est beaucoup plus ancien que la venue de notre Sauveur en ce monde, du conflit de pouvoir qu'Agamemnon à Aulis eut à subir contre ses prophètes, qui lui coûta sa fille et empêcha les Grecs de mettre à la voile, du conflit de pouvoirs qui, sous le nom de lutte des papes et des empereurs, a rempli l'histoire d'Allemagne au moyen âge jusqu'à la ruine de l'empire allemand... Le but que la papauté avait incessamment devant les yeux, comme les Français la frontière du Rhin (1), le programme qu'elle fut près de réaliser au moyen âge, c'est l'assujettissement du pouvoir séculier au pouvoir religieux, but éminemment politique, mais qui est aussi vieux que l'humanité, car, depuis qu'elle existe, il y a eu, soit des gens habiles, soit des prêtres en titre, qui affirmèrent connaître la volonté de Dieu plus exactement que leur prochain; et que ce soit là le fondement des prétentions papales à la domination, personne ne l'ignore. La lutte du prêtre contre le roi, et, dans le cas présent, du pape contre l'empereur d'Allemagne, telle que nous l'avions déjà vue au moyen âge, doit être jugée comme tout autre lutte : elle a ses conclusions de paix, elle a ses temps d'arrêt, elle a ses armistices... Ce conflit de pouvoirs est soumis aux mêmes conditions que toute autre lutte politique; c'est donc un déplace-

ment de la question, calculé pour produire de l'impression sur les gens dénués de jugement, quand on le présente comme s'il s'agissait de la défense de l'Eglise; il s'agit de délimiter jusqu'où doit aller le pouvoir des prêtres, jusqu'où doit aller le pouvoir du roi, et cette délimitation doit être faite de telle sorte que, de son côté, l'Etat puisse subsister en ces limites. Car, dans l'empire de ce monde, *il a le pouvoir et la préséance*¹. »

Le jour où le prince de Bismarck prononça ces paroles, il eut un mérite incontestable : à travers son étalage si profondément pédantesque et par là même si profondément tudesque de mythologie classique et de souvenirs moyenâgeux, il sut, du moins, poser la question dans des termes d'une clarté parfaite. Mais il ne fit pas toujours preuve de la même franchise. Jamais, on le sait, il n'a voulu accepter le rôle d'agresseur. A l'entendre, il a toujours eu le malheur d'être provoqué. Provoqué par l'Autriche, provoqué par la France, il l'aurait été également par la cour de Rome et par les catholiques allemands. Contre tous, il s'est borné, en les écrasant ou en essayant de les accabler, à faire usage du droit de légitime défense.

A l'en croire, il n'eut jamais pour l'Eglise catholique et pour ses défenseurs que des sentiments de profond respect et de sincère bienveillance. Il était revenu de France, au lendemain de nos défaites, rempli, sinon de confiance, du moins des intentions les plus conciliantes. Il ne voulait que la paix, la concorde, la bonne entente : il ne demandait qu'à être payé de retour.

Le malheur de M. de Bismarck, — comme celui du loup de la fable, — fut de n'être pas compris. C'est, du moins, ce qu'il a toujours affirmé. Comment, suivant lui, aurait-on répondu à ses avances, à ses ouvertures si amicales? Par de la réserve? Par de la malveillance? Par de l'hostilité? Par des menées occultes? Par une opposition déclarée? Non, plus encore : « par une mobilisation ». Ce sont les termes mêmes dont il s'est servi. La reconstitution du « parti du Centre » ou parti catholique, après la guerre, aurait été, toujours suivant les paroles du prince-chancelier, « une batterie de brèche braquée contre l'Etat »; ses chefs étaient « les artilleurs qui la servaient, les ingénieurs qui l'avaient établie ».

Une fois engagés dans cette voie, M. de Bismarck, ses partisans au Parlement et ses « reptiles » dans la presse n'hésitèrent pas à lancer contre les catholiques allemands les accusations les plus graves. Non seulement on leur fit un crime d'avoir pris pour chef un ancien ministre du roi de Hanovre, M. de Windthorst, la « petite

¹ Chambré des seigneurs de Prusse, séance du 10 mars 1873. (*Discours du prince de Bismarck*, t. V, p. 30 et suiv.)

Excellence de Meppen » et la bête noire de M. de Bismarck ; non seulement on leur reprocha de vouloir former un parti exclusivement religieux, comme une sorte d'Etat dans l'Etat, et de prétendre à un partage égal des fonctions publiques en proportion du nombre d'adhérents de chacune d'elles ; mais encore on les dénonça comme les perturbateurs de la paix publique, comme les ennemis de l'Etat, comme des traitres à la patrie.

Le chancelier de fer ne craignait pas de dire à la tribune, et les journaux à sa solde répétaient en chœur, que les députés catholiques étaient les irréconciliables ennemis de l'empire allemand. M. de Bismarck les accusait, il accusait avec eux le clergé catholique, les fidèles, l'Eglise elle-même de vouloir « qu'aucune loi en Prusse ne pût exister sans l'approbation du Pape ¹ » ; bien plus, que l'esprit de l'enfant fût « *empoisonné dans les écoles ;* » qu'on « *préparât, par l'éducation donnée à l'enfance, des recrues polonaises sur lesquelles notre armée n'aurait pas à compter ;* » que, dans les régiments, « *le commandement de l'officier qui est à leur tête eût un moindre effet que l'influence du confesseur* ² ». Il affectait de ne voir dans les membres du « parti du Centre » que des alliés de l'étranger. Au risque de les désigner aux violences populaires, il les représentait comme les adversaires irréconciliables de l'indépendance allemande, il allait jusqu'à agiter le spectre vraiment peu effrayant de l'invasion française, il lui reprochait de chercher des appuis dans la presse bavaroise, gallophile, anti-allemande ³. » Non content d'imputer au parti catholique l'humiliation diplomatique de la Prusse à Olmütz et jusqu'à la défaite des Gibelins en Italie, au temps de Conradin, il prétendait que les défenseurs modernes du Saint-Siège comptaient encore, pour le triomphe de leur cause, sur l'appui du bras séculier représenté par la France ; il affectait de considérer la déclaration de guerre de 1870 coïncidant avec la définition du dogme de l'infailibilité comme la promulgation à main armée des décrets du concile du Vatican ; il insinuait que l'Eglise entraînait en lutte avec l'Allemagne par dépit et par désespoir de voir la suprématie politique passer des deux grandes puissances catholiques à la Prusse, Etat protestant. En combattant de tels adversaires, en cherchant à les détruire, M. de Bismarck prétendait accomplir un devoir rigoureux, celui de la défense des institutions impériales.

Le réquisitoire, on le voit, était aussi complet que virulent ; mais

¹ Chambre des seigneurs de Prusse, 17 décembre 1873. (*Discours du prince de Bismarck*, V, 154.)

² *Ibid.*, 6 mars 1872. (*Discours*, IV, 114 et 115.)

³ Chambre des députés de Prusse, 30 janvier 1872. (*Discours*, IV, 61.)

il était aussi faux que violent. Les accusations qu'il contenait étaient autant de calomnies évidentes pour quiconque connaît un peu l'Allemagne et son histoire. Nul n'ignore aujourd'hui qui provoqua la guerre de 1870 et qui déchaîna la guerre religieuse en Allemagne; chacun sait combien les préoccupations religieuses et le souci de complaire au Vatican étaient étrangers au gouvernement français lorsque éclata la guerre franco-allemande. Tout le monde a été témoin de l'invariable fidélité des populations catholiques de l'Allemagne au drapeau national : on se rappelle avec quel courage leurs enfants combattirent à côté, et souvent à l'avant-garde, des troupes prussiennes; quelles pertes cruelles subirent ces recrues polonaises ou silésiennes sur lesquelles le chancelier de fer déversait publiquement le soupçon. Depuis lors, les catholiques allemands n'ont pas laissé passer une occasion de protester de la sincérité de leur patriotisme, de leur fidélité à l'empire, à la constitution impériale, au drapeau allemand; ils ont toujours conformé leurs actes à ces affirmations; pas une fois, en dépit de tous les efforts de leurs ennemis, on n'a pu arriver à fournir la moindre preuve de leurs prétendues relations avec les ennemis de l'Allemagne.

Tout cela n'a pas empêché M. de Bismarck, les pseudo-libéraux, les progressistes, les conservateurs protestants qui formaient sa majorité, d'articuler, de répéter, de propager contre le parti du Centre et contre ses partisans les accusations, notoirement fausses, que nous venons de rappeler. Mais la calomnie n'est-elle pas, en tout temps et en tous pays, l'arme favorite employée contre les catholiques? Et ne fallait-il pas perdre ceux d'Allemagne dans l'opinion de leurs concitoyens avant de les frapper et de les proscrire?

II

C'est bien, en effet, d'une proscription véritable qu'ils furent l'objet et aucun autre terme ne donnerait une idée exacte de l'iniquité, de l'arbitraire, de la violence du traitement qu'on leur infligea.

Aussitôt que M. de Bismarck eut pris son parti, il « mobilisa », lui aussi, avec l'énergie et la décision qui le caractérisaient; il ouvrit, lui aussi, une « batterie de brèche » plus réelle et plus formidable que celle qu'il accusait faussement les catholiques allemands de dresser contre l'Etat. Depuis longtemps, d'ailleurs, le plan d'attaque était arrêté dans l'esprit du tout-puissant chancelier. Dès le commencement de l'été de 1870, avant que la guerre avec la France eût éclaté, avant que le dogme de l'infaillibilité pontificale eût été défini, le comte d'Arnim annonçait, par ordre supérieur, aux évêques allemands le sort qui les attendait, eux et

leurs ouailles, s'ils se soumettaient aux décisions du concile du Vatican. Obstacles apportés au choix de nouveaux évêques; expulsion des Jésuites; mesures d'exception contre les autres ordres religieux; défense de laisser les ecclésiastiques faire leurs études à Rome; interdiction à l'Eglise d'intervenir dans l'école : telles étaient les mesures dont les catholiques étaient menacés. C'était déjà, en partie, le programme du *Kulturkampf* : il fut suivi à la lettre.

En dépit de ces menaces, le clergé catholique et les fidèles allemands refusèrent, comme on sait, de tomber dans le schisme; mais ils n'eurent garde de négliger l'avertissement que leur faisait adresser M. de Bismarck et auquel la faveur manifeste dont commençaient à jouir les vieux-catholiques servait, d'ailleurs, de commentaire significatif. C'est sous l'influence de ces craintes que se reconstitua, dans le Landtag prussien, le parti catholique, la « fraction du Centre », dont la première apparition remontait à 1849, mais qui, depuis dix ans, grâce à la paix religieuse dont jouissait la Prusse, s'était peu à peu désagrégée, puis dissoute. Les élections de 1870 avaient envoyé à la Chambre prussienne cinquante-deux députés élus comme catholiques, qui formèrent, dans le Landtag, un groupe compact, homogène, actif et complètement indépendant du gouvernement aussi bien que des autres fractions politiques. Leur nomination indiquait, de la part des catholiques allemands, la volonté arrêtée de prendre leur part de la direction des affaires publiques et de défendre, sur le terrain parlementaire, la liberté de leurs consciences et l'intégrité de leur foi : rien de plus, rien de moins. Mais c'est précisément ce que ne pouvaient leur pardonner M. de Bismarck ni les partis anticatholiques sur lesquels il s'appuyait. Le chancelier ne reconnaissait ni aux catholiques ni à aucune autre communion religieuse le droit de demander que, dans la répartition des fonctions publiques, il lui fût fait une part proportionnelle à son importance numérique; il admettait encore moins qu'il pût se former dans un Parlement une fraction confessionnelle faisant dépendre avant tout sa conduite politique de ses croyances religieuses.

C'est là une très grosse question, dont le prince de Bismarck n'ignorait certainement pas la gravité, mais qu'il tranchait un peu légèrement. Lorsqu'il s'élevait contre l'introduction des débats théologiques dans les assemblées politiques, il avait incontestablement raison, à ce point même qu'il semblait, suivant l'expression courante, prêcher des convertis, car personne, parmi les catholiques, ne songeait à ériger les parlements en conciles ou à leur proposer de voter un *Credo*. Mais, en dehors et à côté des dogmes

proprement dits, il est un certain nombre de principes supérieurs et d'ordre moral qui influent sur tous les actes des partis politiques, et dont l'adoption ou le rejet dépend plus ou moins des convictions religieuses. Dans le Reichstag allemand comme dans les Chambres prussiennes, comme dans tous les parlements de l'Europe, il n'était pas, il n'est pas encore aujourd'hui un groupe qui ne conforme sa conduite politique à l'idée qu'il se fait de la nature morale de l'homme, de ses droits naturels et sociaux, de ses devoirs envers ses semblables et envers Dieu. C'est ainsi qu'au moment où éclata le *Kulturkampf*, chacun avait déjà pris position. Les vieux conservateurs prussiens avaient arboré le drapeau de l'absolutisme féodal et piétiste. Les nationaux-libéraux avaient pour devise l'unification de l'Allemagne sous la forte main de la Prusse et le développement de toutes les libertés, hormis de la liberté religieuse. Les progressistes voulaient la république sans Dieu; les socialistes, le nivellement et le matérialisme.

Quant au parti catholique, à la « fraction du Centre », il réclamait, non pas l'affirmation ou la reconnaissance de tel ou tel dogme catholique, mais simplement le respect de sa foi, le règne des lois morales contenues dans le Décalogue, l'amélioration matérielle et morale du sort des masses populaires, la liberté et la justice. Au lendemain même de la proclamation de l'Empire allemand, il avait formulé ses principes dans une déclaration fameuse et demandé que les libertés essentielles du citoyen, notamment la liberté religieuse, que reconnaissait déjà la constitution prussienne, fussent également consacrées par la constitution impériale¹. Avec la liberté,

¹ Voici ce document capital, qui constituait le programme politique du parti du Centre et qui était présenté sous la forme d'un amendement au projet de constitution de l'Empire :

« Tout Allemand a le droit d'exprimer librement son opinion par la parole, l'écriture, la presse ou la représentation graphique.

« Il ne peut être établi de censure; aucune autre restriction ne peut être apportée à la liberté de la presse que par la voie législative.

« Les délits commis par la parole, l'écriture, la presse ou la représentation graphique sont punissables conformément aux règles générales du droit pénal.

« Tous les Allemands ont le droit de se réunir paisiblement et sans armes, dans des locaux fermés, sans autorisation administrative préalable. Cette disposition n'est pas applicable aux réunions à ciel ouvert, qui sont soumises aux prescriptions de la loi en ce qui concerne l'autorisation administrative préalable.

« Tous les Allemands ont le droit de s'associer pour tout objet non interdit par les lois pénales. — La loi règle, notamment au point de vue du maintien de la sécurité publique, l'exercice des droits reconnus par le présent article et par le précédent. — Les associations politiques peuvent

la justice devait être, aux yeux des catholiques allemands, la base de la politique, à l'intérieur comme à l'étranger. C'était ce qu'affirmait leur belle devise : *Justitia est fundamentum regnorum*. M. de Bismarck, on le comprend, ne pouvait guère s'entendre avec un parti politique qui professait de tels principes. Il le lui fit bien voir.

Non seulement les paragraphes relatifs à la liberté de conscience ne furent pas insérés dans la constitution de l'Empire allemand, mais encore la section du culte catholique fut supprimée au ministère des cultes, et le titulaire de ce ministère fut changé. M. de Mülher, fonctionnaire libéral et modéré, dut céder la place au trop célèbre docteur Falk. En même temps, des démarches étaient faites à Rome pour obtenir du Pape qu'il désavouât la « fraction du Centre » et, sur son refus, le chancelier allemand faisait paraître dans la presse officielle des articles menaçants où il n'était question que de reprendre, à trois siècles de distance, la lutte traditionnelle entre la Réforme et la Papauté, entre Rome et l'Allemagne.

C'était une déclaration de guerre en règle. Les actes suivirent immédiatement.

Dès la fin de novembre 1871, on faisait voter, en quelques jours,

être, par voie législative, soumises à des restrictions ou à des interdictions temporaires.

« Est garantie la liberté des croyances religieuses, de l'union en associations religieuses et de l'accomplissement en commun des pratiques religieuses au foyer domestique ou en public. La jouissance des droits civils et politiques est indépendante des croyances religieuses. Aucune infraction aux devoirs civils et politiques ne doit résulter de l'exercice de la liberté religieuse.

« L'Eglise évangélique, l'Eglise catholique romaine, de même que toute autre association religieuse, règle et administre ses affaires en toute indépendance et reste en possession et jouissance des établissements, fondations et deniers affectés à ses œuvres de culte, d'enseignement et de bienfaisance. »

Enfin, ce programme était complété par la déclaration suivante :

« En vertu de l'entente intervenue entre la Confédération de l'Allemagne du Nord et les Etats de l'Allemagne du Sud, le régime de la presse et du droit de réunion est, d'après l'art. 4, n° 16, de la constitution de l'Empire allemand, du ressort de la législation impériale. Mais, dans la plupart des Etats confédérés, et notamment en Prusse, ces droits si importants ont déjà obtenu, sous forme de principes fondamentaux, des garanties constitutionnelles servant de règle à la législation nationale, et il ne peut être dans l'esprit de la constitution de l'Empire de mettre en question ces garanties par un renvoi inconditionnel à la législation ultérieure de l'Empire sur ces matières. On demande donc que les dispositions des art. 27 à 30 des Principes constitutionnels prussiens, ainsi que les dispositions étroitement connexes des art. 12 et 15 de ces mêmes Principes, soient reprises dans la constitution de l'Empire, afin que celle-ci soit non seulement le rempart de la sécurité nationale et du bon ordre, mais encore la garantie de la liberté de ses habitants. »

au Reichstag le *Kanzelparagraph*, c'est-à-dire un paragraphe additionnel au Code pénal de l'Empire allemand et destiné à réprimer ce que l'on appelait les abus de la chaire. Il avait pour auteur le ministre bavarois von Lutz, partisan avéré des vieux-catholiques. Son but manifeste était de fermer la bouche au clergé catholique et de couper en quelque sorte les communications entre lui et les fidèles. Il punissait d'un emprisonnement, pouvant aller jusqu'à deux ans, tout ecclésiastique qui, dans l'exercice de son ministère, devant une foule assemblée ou dans un édifice consacré au culte, énoncerait publiquement, à propos des affaires de l'Etat, des avis ou des appréciations « d'une façon qui paraîtrait de nature à troubler la paix publique ». Plus tard, la même disposition fut étendue aux écrits ecclésiastiques, de telle sorte que le clergé allemand n'eut plus aucun moyen légal de mettre les catholiques en garde contre les entreprises des vieux-catholiques et contre l'intrusion des prêtres excommuniés, ni d'avertir les fidèles des mesures prises ou préparées contre eux par les pouvoirs publics. Grâce à l'imprécision voulue de ses termes, cette loi subordonnait au bon plaisir de la police la liberté de la prédication chrétienne, elle plaçait les interprètes de la parole divine sous la menace perpétuelle de la prison, et l'on verra plus loin quel usage surent en faire les fonctionnaires et les magistrats de M. de Bismarck.

Ce n'était là, d'ailleurs, qu'une simple préface, et d'autres attaques, plus directes, plus violentes, allaient se succéder.

Le 11 mars 1872, une loi applicable à tout l'Empire réservait à l'Etat seul et à ses délégués l'inspection de toutes les écoles, publiques ou privées, et de tous les établissements d'éducation ou d'enseignement. C'était une véritable révolution. Depuis le grand Frédéric, la législation prussienne avait fait de l'enseignement religieux la base de l'instruction primaire et placé l'école sous le contrôle des curés ou pasteurs : la loi nouvelle leur en fermait la porte sans d'ailleurs supprimer l'enseignement religieux, de sorte que la surveillance et, par suite, la direction de cet enseignement pouvaient se trouver placées entre des mains laïques : des vieux-catholiques, des protestants, des juifs, des libre-penseurs allaient être investis du droit de contrôler comment on apprenait le catéchisme à des enfants catholiques ; ils allaient pouvoir, sous prétexte d'inspection, dénaturer, entraver, annihiler l'enseignement religieux, peut-être même le tourner contre la religion.

C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Dans son livre sur *la Persécution de l'Eglise catholique en Prusse*, Mgr Janiczewski, évêque de Gnesen et Posen, cite quelques-unes des prouesses accomplies par les nouveaux inspecteurs des écoles : les uns

faisaient arracher et jeter hors de l'école les crucifix et les tableaux de sainteté; les autres, en présence des élèves, traitaient de fables les récits de l'histoire sainte; d'autres se livraient à des facéties d'un goût encore plus douteux au point de vue moral et s'amusaient à poser à des jeunes filles des questions suggestives, telles que celle-ci : *Quels sentiments doivent remplir le cœur d'une jeune fille à la vue d'un officier de hussards?*

Mais il ne suffisait pas d'avilir ainsi l'instruction primaire ou de tourner en dérision l'enseignement moral et religieux : il fallait encore assurer la ruine de cet enseignement en fermant les écoles libres et en proscrivant les congrégations religieuses. C'est ce qui ne tarda pas à être fait par la loi du 4 juillet 1872, surnommée « la loi des Jésuites ». Aux termes de cette loi, l'ordre des Jésuites, ainsi que les ordres religieux et congrégations « ayant avec lui des affinités » (*verwandte*), étaient bannis du territoire de l'Empire. La fondation d'établissements nouveaux de ces ordres était interdite; les établissements existants devaient se dissoudre dans un délai que fixerait le Conseil fédéral, mais qui ne dépasserait pas six mois. Les membres de ces ordres pouvaient être expulsés du territoire de l'Empire, s'ils étaient étrangers; les indigènes pouvaient être astreints à la résidence dans des districts déterminés, ou, au contraire, le séjour dans certaines régions pouvait leur être interdit : ils étaient, en un mot, placés sous la surveillance de la haute police et traités comme des malfaiteurs de droit commun.

La portée de cette loi, si vague dans ses termes, fut, du reste, singulièrement étendue par le Conseil fédéral : il assimila aux Jésuites, c'est-à-dire frappa d'interdiction et d'exil les Rédemptoristes, les Lazaristes et les prêtres du Saint-Esprit. De son côté, le ministre des cultes rendit une décision en vertu de laquelle l'enseignement dans les écoles publiques était interdit, en Prusse, à tous les ordres religieux. D'autres mesures de rigueur furent également prises contre l'association des Marianites et contre toutes les autres associations religieuses d'étudiants.

Si durs, si odieux, si arbitraires que fussent tous ces actes, ils ne constituaient cependant que de simples opérations préliminaires et comme des combats d'avant-poste. M. de Bismarck avait battu en brèche les ouvrages avancés : il ne s'était pas encore directement attaqué au corps de place, c'est-à-dire au clergé séculier. Tout en fermant l'école aux ministres du culte, tout en proscrivant les ordres religieux, tout en menaçant même de peines sévères les prédicateurs trop indépendants, il se défendait de porter atteinte à l'Eglise catholique, pour laquelle il ne cessait, au contraire, de professer le plus profond respect.

Mais le moment approchait où, jugeant le terrain convenablement préparé et n'ayant réussi, d'ailleurs, ni à diviser ses ennemis, ni à briser leur résistance, il allait jeter le masque et tenter directement de séculariser ou de nationaliser, c'est-à-dire d'asservir le clergé catholique allemand. Ce fut l'objet des quatre lois qu'il fit voter, en 1873, par les Chambres prussiennes, et qui sont devenues tristement célèbres sous le nom de *lois de mai*.

La première de ces lois (11 mai 1873), sur l'éducation des clercs et la nomination aux postes ecclésiastiques, mettait le recrutement du clergé entre les mains de l'Etat : nul ne pouvait être nommé titulaire d'un emploi ecclésiastique dans l'Empire d'Allemagne s'il n'était Allemand, s'il n'avait suivi, pendant trois ans, les cours d'une université allemande, fait ses études théologiques dans un des séminaires placés sous la surveillance de l'Etat et subi avec succès un examen de littérature et de philosophie devant un jury spécial nommé par l'Etat. Par surcroît de précautions, l'évêque était tenu de faire connaître d'avance les candidats qu'il se proposait de nommer au président de la province, et celui-ci avait droit de *veto* non seulement dans le cas d'incapacité ou d'indignité légale, mais encore « si le candidat avait par devers lui des faits autorisant à croire qu'il contreviendrait aux lois de l'Etat ou aux ordonnances rendues par l'autorité de l'Etat dans les limites de sa compétence ou qu'il troublerait la paix publique ». En d'autres termes, la nomination des ecclésiastiques était remise au bon plaisir de M. de Bismarck et de ses agents.

La deuxième loi (12 mai) instituait une « cour royale pour les affaires ecclésiastiques, siégeant à Berlin, nommée par le roi de Prusse, composée de onze membres, dont six au moins choisis parmi les magistrats rétribués par l'Etat : cette cour était chargée de juger en dernier ressort tous les recours formés, soit par l'Etat, soit par les particuliers, contre les décisions des autorités ecclésiastiques.

La troisième loi (13 mai) supprimait indirectement toute discipline ecclésiastique : elle prohibait l'excommunication majeure, défendait de rendre publique aucune peine ecclésiastique et interdisait aux évêques de prononcer aucune condamnation pour l'accomplissement d'un acte prescrit par l'Etat. On ne pouvait affirmer plus nettement la prétention de subordonner la conscience à la volonté de l'Etat, Dieu à César.

Une dernière loi (14 mai) offrait, pour ainsi dire, une prime aux renégats et aux apostats : elle permettait de sortir de l'Eglise par simple déclaration devant le juge de paix et de s'affranchir ainsi des prestations dues à la paroisse.

Enfin, l'observation de cet étrange code ecclésiastique était sanctionnée par une série de pénalités aussi sévères que variées, qui comprenaient l'amende de 100 à 1000 thalers, l'emprisonnement de six mois à deux ans, la suspension de fonctions et l'incapacité de remplir des emplois publics pendant une période variant d'un à cinq ans.

Un des chefs les plus éminents du parti du Centre, M. de Malinckrodt, avait, dès leur présentation, justement qualifié ces lois : « Elles prétendent, avait-il dit, rétablir la paix religieuse en consommant l'asservissement extérieur, le bouleversement intérieur et, par suite, la dissolution de l'Eglise catholique dans le pays. »

Ces lois abominables allaient-elles, du moins, clore la série des violences et des attentats contre la liberté de conscience? En aucune façon : elles n'en marquaient que le début. Plus la persécution s'accroissait, plus la résistance s'affermait, et, sa prolongation même exaltant jusqu'à la fureur la colère des persécuteurs, ceux-ci recouraient à des mesures de plus en plus odieuses et tyranniques auxquelles répondait, de la part des victimes, une résolution de plus en plus invincible de ne point céder. C'est ainsi que les choses s'étaient passées autrefois, en France, lors de la constitution civile du clergé; c'est ainsi également qu'elles se passèrent en Allemagne, et l'analogie entre les deux situations apparaît, dans bien des cas, absolument frappante.

Une des premières conséquences des « lois de mai » avait été de jeter une perturbation profonde dans la société civile et dans les familles aussi bien que dans l'Eglise. L'Etat, considérant comme intrus les ecclésiastiques qui avaient refusé de se soumettre à la nouvelle législation, tous leurs actes étaient tenus pour nuls : nuls les mariages qu'ils bénissaient, nuls les baptêmes qu'ils administraient, nules les constatations de décès faites par eux. Il fallut remédier d'urgence à cette situation par une loi qui institua l'état civil en Prusse.

Une autre loi, du 20 mai 1874, sur l'administration des diocèses vacants, imposait aux titulaires désignés ou administrateurs de ces évêchés des obligations nouvelles et rigoureuses : ils devaient justifier qu'ils remplissaient les conditions requises par les « lois de mai » et prêter serment « d'être fidèle et obéissant au roi, ainsi que d'observer les lois de l'Etat », formule habilement choisie pour les forcer de choisir entre leur conscience et la déchéance. La même loi prévoyait le cas où un diocèse serait devenu vacant par suite d'une condamnation judiciaire : dans cette hypothèse, le chapitre, qui sans doute continuerait à considérer le prélat condamné comme son évêque légitime, devait néanmoins procéder à la désignation

d'un vicaire capitulaire; faute de quoi, les chanoines perdaient leurs traitements et le ministre des cultes nommait un commissaire pour administrer le diocèse. Si, pendant l'administration de ce commissaire, une fonction ecclésiastique, une cure, par exemple, devenait vacante, les personnes investies du droit de présentation étaient invitées à l'exercer et, si elles n'en usaient pas, la désignation du nouveau titulaire était faite par la commune, c'est-à-dire par l'ensemble des habitants mâles, majeurs et en possession de leurs droits civils.

Une troisième loi, du 21 mai 1874, renforçant et aggravant celle du 11 mai de l'année précédente, appliquait les pénalités édictées par cette dernière à quiconque conférait ou exerçait un emploi ecclésiastique, comme titulaire ou comme suppléant, sans avoir prouvé qu'il s'était conformé aux prescriptions légales.

Plus odieuse encore que toutes les autres était la loi du 4 mai 1874, qui mettait les évêques et le clergé à la discrétion de la haute police. Les auteurs de cette loi, — ou plutôt son auteur unique, M. de Bismarck, — n'ignoraient pas que les prélats, les curés, les prêtres, frappés ou déposés par la cour ecclésiastique de Berlin, n'en demeuraient pas moins, aux yeux des fidèles, les seuls pasteurs réguliers, et qu'ils continuaient, de fait, à en exercer les fonctions. Cette résistance muette, mais invincible, exaspérait les proscripteurs : ils essayèrent d'en avoir raison par la terreur.

D'après leur loi nouvelle, la police avait le droit d'imposer ou d'interdire le séjour dans certains districts ou dans certaines localités à tout ecclésiastique qui, déposé par sentence judiciaire, accomplirait une démarche indiquant qu'il prétendait continuer ses fonctions. Mais cela ne suffisait pas encore : c'était l'exil même que la loi autorisait, si l'ecclésiastique revendiquait expressément ou exerçait de fait les fonctions dont il était destitué, ou s'il contrevenait aux mesures de police prises contre lui. De plus, les mêmes peines étaient applicables aux personnes condamnées pour exercice illégal du ministère ecclésiastique. Enfin, en cas de poursuites intentées pour faits de ce genre, les inculpés pouvaient, provisoirement et en attendant le jugement, être soumis par la police à l'internement ou à l'interdiction de séjour.

Ainsi le régime, non plus des suspects, mais des malfaiteurs, était appliqué à tout le clergé. Les auteurs des lois d'exception avaient commencé par les Jésuites : ils continuaient par les évêques et les simples prêtres : c'était le développement logique de leur principe, la conclusion fatale de leurs premiers actes.

Il y avait déjà trois ans que la lutte se poursuivait, et ni d'un

côté, ni de l'autre, on ne faiblissait. Le « chancelier de fer », accoutumé à voir tout plier devant lui, n'admettait pas que la résistance des catholiques pût se prolonger. Il tenait en réserve d'autres violences, d'autres iniquités, et l'année 1875 vit encore s'enrichir de nouvelles armes le formidable arsenal législatif que lui avait docilement préparé le parlement impérial.

La loi du 4 juillet 1875 permit d'exproprier les catholiques au profit des vieux-catholiques. Elle portait, en substance, que, partout où ces derniers seraient en « nombre important », ils auraient droit de partager avec les catholiques l'usage des églises, les subventions, les revenus ecclésiastiques, etc. C'était, d'ailleurs, le président de la province qui, en vertu des pouvoirs discrétionnaires que lui conférait la loi, déciderait si les vieux-catholiques étaient ou non « en nombre important » dans une commune : or, il arriva que, s'inspirant des vœux du gouvernement et de l'esprit de la loi, des présidents de province jugeaient que trente ou quarante vieux-catholiques, dans des communes de 3,000 à 4,000 âmes, constituaient un groupe assez important pour que l'on pût imposer aux catholiques le partage de l'église, c'est-à-dire, en fait, les en déposséder.

En même temps, la loi sur l'administration des biens d'Église (20 juin 1875) enlevait la gestion de ces biens au curé qui en avait jusqu'alors été chargé avec le concours de deux membres de la commune : elle le confiait à deux conseils, appelés l'un bureau d'Église, l'autre délégation municipale, tous deux élus par les habitants de la commune, et dans lesquels le curé n'occupait plus qu'une position subalterne. On se flattait de faire ainsi passer dans des mains hostiles à l'Église l'administration des biens ecclésiastiques ; mais cette espérance fut déçue comme tant d'autres illusions des persécuteurs.

M. de Bismarck, qui avait pris Metz et Paris par la faim, pensait qu'il pourrait de même réduire le clergé prussien par la famine. C'était le but des lois sur l'administration des biens ecclésiastiques et sur les vieux-catholiques : ce fut également, et plus encore, l'objet d'une autre loi de 1875. Au mépris des engagements pris par la couronne de Prusse envers le Saint-Siège, sans égard pour le caractère spécial des traitements ecclésiastiques constitués en compensation des biens d'Église sécularisés, cette loi supprimait en Prusse le budget des cultes catholiques. Toute allocation de l'Etat au clergé était suspendue jusqu'à nouvel ordre dans tout diocèse dont le chef ne s'était pas soumis aux « lois de mai » : il n'y avait d'exception que pour les ecclésiastiques qui, malgré leur évêque, feraient par écrit acte de soumission aux lois de l'Etat : en

d'autres termes, le gouvernement accordait officiellement des primes au schisme et à l'apostasie.

La campagne menée contre le clergé séculier ne faisait pas perdre de vue à M. de Bismarck la guerre entamée contre les ordres religieux. S'il prétendait asservir l'un par la crainte de la misère, il voulait se débarrasser des autres par la force. Malgré la loi contre les Jésuites, qui avait été l'un des premiers actes du *Kulturkampf*, il restait encore quelques congrégations en Allemagne et même en Prusse, surtout des ordres hospitaliers, sans le concours desquels le général de Kameke, ministre de la guerre, avait déclaré, en plein conseil et en présence de l'empereur, qu'il ne se chargerait pas d'entrer en campagne. M. de Bismarck et ses alliés du Parlement n'en poursuivaient pas moins la suppression aussi complète que possible des couvents. La loi du 31 mai 1875, votée sous leur inspiration, supprimait en Prusse tous les ordres religieux n'ayant pas pour objet exclusif l'assistance aux malades : encore les congrégations hospitalières étaient-elles placées sous le contrôle permanent de la police et pouvaient-elles, à toute époque, être dissoutes par ordonnance royale. Les membres de toutes les autres congrégations devaient être dispersés dans les six mois ; le ministre des cultes avait seulement le droit d'accorder un sursis de six mois aux ordres enseignants, afin que l'on eût le temps de les remplacer. Mort immédiate, mort avec sursis ou menace constante de mort : tel était, en résumé, le sort fait aux ordres religieux. C'était l'exécution complète, intégrale du plan de campagne tracé par les ennemis du catholicisme.

Il ne subsistait donc plus rien de la liberté religieuse, rien des garanties accordées aux consciences par les articles 15, 16 et 18 de la Constitution prussienne. Ceux-ci devenaient un non-sens ou une ironie. Ils étaient supprimés de fait ; il ne restait plus qu'à les abroger en droit : c'est ce qui fut fait par une dernière loi, complètement et couronnement du *Kulturkampf*.

Les lois dont on vient de résumer les dispositions étaient plus draconiennes, plus odieuses les unes que les autres ; mais la façon dont elles furent appliquées en agrava encore les prescriptions. Le prince de Bismarck présidait à leur exécution avec son âpreté ordinaire, et l'administration prussienne y procédait avec son habituelle lourdeur de main. Toutes les pénalités nouvelles édictées par ces lois de prescription, — et Dieu sait si elles étaient nombreuses et sévères, — furent prodiguées, pour ainsi dire, à outrance. Procès, amendes, emprisonnements, bannissements s'abattirent comme grêle sur les religieux, les prêtres, les curés, les évêques et les archevêques.

Pour en donner une idée, il suffira de constater, avec la *Gazette de Francfort*, journal démocratique et par conséquent peu suspect, que, seulement dans les quatre premiers mois de 1875, des condamnations à la prison ou à l'amende pour motifs religieux, frappèrent : 241 ecclésiastiques, 136 journalistes religieux ou laïcs et 210 simples particuliers. En outre, durant le même laps de temps, la police avait opéré 30 saisies de journaux, 65 arrestations, 74 perquisitions domiciliaires, 103 internements et dissous 55 réunions publiques ou associations ¹. L'arbitraire le plus absolu régnait dans les poursuites comme dans les condamnations. La police et la justice prussiennes ne se bornaient pas à réprimer les infractions directes aux lois de l'Etat : elles se mêlaient de questions d'ordre purement spirituel et prétendaient étendre leur contrôle jusque sur l'administration des sacrements, faisant par exemple des refus d'absolution un motif de condamnation contre un prêtre.

Il ne se passait, pour ainsi dire, pas de jour sans qu'un évêque encourût des poursuites pour avoir conféré des fonctions ecclésiastiques à un prêtre sans l'aveu du gouvernement, ou le prêtre ainsi institué, pour avoir exercé son ministère. Aussi ne peut-on imaginer à quel total formidable s'élevaient les amendes prononcées contre ces criminels d'un nouveau genre. C'est ainsi que l'archevêque de Posen eut en quelques mois 30,000 thalers (112,500 fr.) à payer et l'on ne saurait calculer le nombre d'années de prison et le montant des amendes qui s'accumulèrent sur sa tête pendant la durée du *Kulturkampf*. Quant à son clergé, bien que privé de tout traitement et dépourvu de tout revenu, il se vit, par surcroît, condamné à des amendes dont le total dépassait 300,000 francs.

Pour recouvrer ces sommes énormes, le gouvernement commençait par retenir les traitements du clergé. Après les traitements, c'était au mobilier que s'attaquait le fisc prussien ; des presbytères comme des palais épiscopaux, il ne restait bientôt que les quatre murs ; puis, quand on ne trouvait plus rien à vendre à l'encan, c'était le prêtre, le prélat lui-même qui était saisi et incarcéré, en attendant d'être exilé. Il n'était même pas besoin de cette procédure fiscale pour se défaire ainsi des ecclésiastiques réfractaires ; il suffisait à la police d'user de son droit d'internement en choisissant une forteresse comme résidence obligatoire.

On ne s'en fit pas faute. A la fin de 1875, sur douze prélats prussiens, sept étaient emprisonnés, et parmi eux le cardinal Ledochowski, archevêque de Posen et primat de Pologne ; sept étaient

¹ Dans les deux arrondissements de Trèves et de Coblenz, 17 réunions furent dissoutes en 1873.

déposés; cinq seulement étaient encore à leur poste, mais réduits à la misère par la saisie de tout ce qu'ils possédaient.

Les paroisses n'étaient guère moins maltraitées que les évêchés. Au moment où le *Kulturkampf* prit fin, on voulut se rendre compte des vides qu'il avait faits dans les rangs du clergé catholique : sur 8,439 ecclésiastiques en fonctions au commencement de 1873, 1,170 avaient disparu, dont 1,125 curés et 645 vicaires. 601 paroisses, comptant 647,000 âmes, étaient dépourvues de tout secours religieux; 584, comptant 1,502,000 âmes, en étaient partiellement privées. Dans le diocèse de Mayence 112 cures étaient vacantes, 79 dans celui de Paderborn, 100 dans celui de Cologne, plus encore dans celui de Trèves.

Il n'y avait plus trace d'établissements épiscopaux, ni de séminaires, ni de collèges ecclésiastiques, ni d'écoles tenues par des moines. La plupart des couvents étaient déseris; des ordres contemplatifs, tels que les Carmélites, avaient eux-mêmes dû s'expatrier. Seuls, les ordres hospitaliers et quelques écoles congréganistes de filles avaient été épargnés. Mais l'administration prussienne semblait prendre à tâche d'entraver l'enseignement religieux en ayant recours aux tracasseries les plus mesquines : ainsi, elle exigeait qu'il fût donné en allemand dans des pays de langue polonaise; elle réduisait le nombre des heures libres où il pouvait être distribué; elle s'arrogeait le droit d'exercer son contrôle sur l'enseignement du catéchisme. Dans le grand-duché de Posen, la police alla même jusqu'à inquiéter les enfants des écoles, — des enfants de sept ans! — pour avoir été, par ordre des parents, subir dans l'église un examen sur la religion. A Munster, c'est aux femmes que s'attaquèrent les suppôts de M. de Bismarck : des dames furent traduites en justice et condamnées à l'amende pour avoir rédigé une adresse à leur évêque.

Rien, comme on voit, — ni l'odieux ni le grotesque, — ne manquait à cette persécution implacable, et, à moins de faire couler le sang, à moins de livrer les chrétiens aux bêtes, comme au temps de la primitive Eglise, ou à l'échafaud, comme en 1793, ou au peloton d'exécution comme en 1871, on ne pouvait faire plus pour ruiner le catholicisme en Allemagne. Ainsi que l'écrivait alors le pape Pie IX à l'empereur Guillaume I^{er}, « toutes les mesures du gouvernement prussien tendaient à détruire l'Eglise catholique ».

La théorie de la persécution était découverte, les procédés étaient trouvés, les prétextes imaginés. Tous les persécuteurs qui, dans divers pays de l'Europe, allaient, à leur tour, combattre le catholicisme, ou plutôt l'idée religieuse, n'avaient plus rien à inventer. M. de Bismarck leur avait préparé les formules, tracé le

plan de campagne, donné l'exemple : il leur suffisait de le copier ou, pour mieux dire, de le singer.

III

Comment le parti catholique allemand put-il résister à un si furieux assaut, à une si violente explosion de toutes les haines sectaires, de toutes les colères gouvernementales? C'est ce qu'il nous reste à rappeler, et c'est la partie la plus douce de notre tâche. On trouverait, en effet, dans l'histoire de l'Eglise, peu d'épisodes plus beaux, plus émouvants, que celui de la lutte soutenue, pendant sept années, par les quelques millions de catholiques allemands, et surtout prussiens, contre la première puissance protestante du monde et contre l'arbitre de l'Europe; on trouverait peu d'exemples plus consolants que celui de leur triomphe final.

Ce triomphe, ils l'ont dû, sans doute, à l'assistance divine; mais comme ils ont su le préparer et le mériter. Le secret de leur victoire est dans leur énergie, dans leur union, dans leur fidélité inviolable aux lois de l'Eglise comme à leurs devoirs de citoyens; dans la solidité de leur organisation puissante et éprouvée; enfin et surtout dans leur souverain mépris pour toutes les rigueurs exercées soit contre eux-mêmes, soit contre leurs pasteurs. Il n'est pas une loi de l'Etat qu'ils aient enfreinte tant qu'elle ne portait pas atteinte à la liberté de leur foi; pas un droit, pas un devoir de conscience sur lequel ils aient transigé; pas un ordre de la puissance temporelle qu'ils n'aient tenu pour non avenu, lorsqu'il était en contradiction avec les préceptes divins ou avec la constitution de l'Eglise.

Dans cette lutte de tous les jours et de tous les instants entamée et poursuivie sur tous les terrains à la fois, chacun a combattu avec une égale ardeur et une égale persévérance. Les catholiques ont eu dans les Chambres prussiennes et au Reichstag allemand, comme dans les Parlements de tous les pays, des défenseurs habiles, éloquents, infatigables. Les Windthorst, les Reichensperger, les Mallinckrodt, les Ketteler, les Schorlemer-Alst, les Ballestrem, les Lieber, les Moufang et les Majunke compteront toujours parmi les plus vigoureux champions de la liberté religieuse, parmi les plus brillants orateurs de la cause catholique. Cependant, ils ont connu, dans d'autres pays, des émules et peut-être même des maîtres. Si leur parole a trouvé plus d'écho, si leur action a exercé plus d'influence que n'en eut jamais nulle part l'opposition d'une minorité catholique, c'est qu'ils avaient derrière eux, pour les soutenir, des populations laïques admirablement organisées,

dévouées sans réserve à leurs devoirs de chrétiens et à la défense de leur foi, invinciblement calmes et tenaces dans leur résistance.

Aucune division politique ne jetait parmi eux la désunion et ne diminuait leurs forces; ils ne se compromettaient dans aucune aventure étrangère au but unique de leurs efforts et de leur action : la défense de leur foi, la sauvegarde de leurs libertés. Ils eurent aussi cette fortune d'être menés au combat, eux et leurs électeurs, par un clergé vaillant, par un épiscopat plein de zèle dont les membres combattirent toujours au premier rang et payèrent de leurs personnes en souffrant pour leur foi. Enfin, les encouragements du Saint-Siège ne leur manquèrent pas un instant et, du fond de son palais du Vatican où il semblait plus encore prisonnier que pontife, Pie IX ne cessa de protester comme eux, avec une inflexible énergie et une souveraine autorité.

L'organisation du parti catholique en Allemagne remonte fort loin. Dès longtemps, ses chefs ont su mettre largement à profit cet instinct d'union, cette tendance au groupement et à l'association qui est un des traits distinctifs du caractère germanique. Des centaines de sociétés de toute nature ont, de tout temps, permis aux catholiques allemands de se compter et de se concerter; elles leur ont servi de lien et de cadre; elles ont préparé de la façon la plus utile leur union active sur le terrain politique. Celle-ci a été l'œuvre et le chef-d'œuvre de Windthorst. C'est grâce à lui que se constitua le *Volksverein* ou union populaire catholique; c'est à lui que l'on doit la réunion de ces congrès annuels dans lesquels le parti catholique arrête son programme, passe la revue de ses forces et qui se succèdent depuis près d'un demi-siècle avec un succès toujours grandissant¹. A la veille de la présentation des « lois de mai », une réunion générale des associations catholiques allemandes avait lieu à Mayence et il s'y formait une association permanente, l'*Union des catholiques allemands*, qui se donnait pour mission la discussion des questions politiques intéressant l'Eglise avec l'assistance aux victimes de la persécution.

Le parti catholique était donc prêt pour la défense quand commença le *Kulturkampf*, et la déclaration de guerre du gouvernement prussien ne pouvait le surprendre. Il n'eut, pour ainsi dire, qu'un signe à faire pour reconstituer dans les Chambres la « fraction du Centre », et l'on a vu plus haut comment, dès la première alarme, en 1870, les électeurs catholiques envoyèrent au Parlement

¹ Voy. dans les numéros du *Correspondant* des 25 septembre et 10 octobre 1902, les articles consacrés par M. Heimann au dernier congrès catholique tenu, cette année même, à Mannheim, avec plus d'éclat que jamais.

les 52 députés qui la composèrent d'abord. Mais ce n'était là qu'un commencement. Depuis lors et à chaque élection générale, à mesure que la persécution s'accroissait et que le danger grandissait, des majorités toujours plus fortes envoyaient à Berlin un nombre croissant de députés catholiques. De 1870 à 1873, le total des suffrages catholiques doubla. Le *Centre*, qui se composait de 52 membres en 1870, en comptait 87 dès 1873, 89 en 1876, 95 en 1879; plus tard, la centaine fut atteinte et même dépassée.

D'une élection à l'autre, toutes les armes légales étaient mises en usage pour soutenir et renforcer l'action parlementaire des députés catholiques. Les pétitions contre les projets de loi destinés à ruiner l'Eglise catholique recueillaient des adhésions par milliers et par millions. A lui seul, un député de Silésie, le docteur Peters, déposa sur le bureau du Reichstag 500 de ces pétitions comptant ensemble plus de 80,000 signatures.

L'un des premiers résultats du *Kulturkampf* fut de donner à la presse catholique, jusqu'alors assez languissante, un surcroît de vigueur et d'activité : on ne tarda pas à compter, en Allemagne, plus de 120 journaux catholiques quotidiens, qui ne cessèrent de défendre la cause de la liberté religieuse avec une admirable énergie. Le gouvernement recourut vainement à tous les moyens pour les réduire au silence : il les accabla d'amendes écrasantes, il fit mettre en prison nombre de leurs rédacteurs, il essaya de les corrompre, il alla jusqu'à introduire des policiers dans leur rédaction. Tout fut inutile; rien ne put avoir raison de la *Germania*, ni des autres feuilles de même nuance, soutenues par l'unanimité des catholiques allemands.

Dès le début du conflit, l'épiscopat allemand tout entier se jeta résolument dans l'arène et jusqu'au bout, en dépit des persécutions, des outrages, des amendes, des confiscations, de la captivité et de l'exil, il ne cessa de donner l'exemple.

Lorsque l'évêque d'Ermland est inquiété pour avoir fait descendre de leurs chaires des professeurs vieux-catholiques, tous les autres évêques du royaume de Prusse prennent fait et cause pour lui et adressent à l'empereur lui-même une protestation aussi ferme que mesurée.

Quelques mois plus tard, quand le projet de loi sur l'inspection des écoles est présenté par le gouvernement, les prélats prussiens envoient une pétition collective aux deux Chambres pour obtenir le rejet de la proposition et, en même temps, ils adressent publiquement aux curés de leurs diocèses des instructions précises pour les inviter à maintenir fermement leurs droits.

Lorsque les lois de mai sont mises en discussion devant le

Parlement prussien, l'épiscopat fait parvenir aux deux Chambres et au roi des protestations solennelles dans lesquelles il déclare qu'aucun catholique ne peut, sans abandon de sa foi, se soumettre à la législation proposée.

Après le vote de celle-ci, ce fut aux fidèles eux-mêmes que les évêques s'adressèrent. Dans un appel au peuple catholique, ils déclaraient que « l'exécution des nouvelles lois avait pour conséquence la séparation de l'Eglise allemande de l'Eglise universelle fondée par l'Homme-Dieu et par le Rédempteur du monde ». Ils affirmaient plus hautement que jamais l'indépendance nécessaire de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat :

« ... L'Eglise, — disaient-ils, — ne peut reconnaître ce principe de l'Etat païen, que les lois de l'Etat soient la source suprême de tout droit et que l'Eglise possède seulement les droits que lui accordent la législation et la constitution de l'Etat; elle ne saurait l'admettre sans méconnaître la divinité du Christ, celle de sa doctrine et de ses institutions et sans mettre le christianisme lui-même dans la dépendance du bon plaisir des hommes... »

Ils annonçaient d'avance qu'ils se refusaient à l'observation de ces lois, car, disaient-ils en terminant, « nous aimons mieux que l'Eglise périsse en Prusse sans notre faute que par notre faute! »

Quelques mois se passent, le conflit s'aggrave, s'envenime encore, et, le 3 février 1874, l'archevêque de Posen, Mgr Ledochowski est arrêté et jeté dans la prison d'Ostrow. Ses frères dans l'épiscopat n'ignoraient pas que le même sort les attendait et, en effet, quatre prélats ne tardèrent pas à être incarcérés à leur tour. Mais, loin de les intimider, cette perspective ne fit qu'exalter le courage de ces hommes vraiment apostoliques, et, du seuil de la prison, ils publièrent une protestation collective contre la mesure arbitraire et brutale dont le grand archevêque venait d'être victime.

« ... Le même Dieu, disaient-ils, qui nous oblige à l'obéissance et à la fidélité dues au roi et à la patrie, nous ordonne de ne rien faire, de ne participer à rien, de ne rien approuver et même de ne rien passer sous silence de ce qui s'oppose aux éternelles lois de Dieu, à l'enseignement de Jésus-Christ, de son Eglise et à notre conscience. Cependant les lois ecclésiastico-politiques nouvellement publiées atteignent, dans plusieurs points essentiels, la liberté donnée par Dieu, la constitution même instituée par Dieu et l'enseignement de l'Eglise catholique révélé par Dieu; par conséquent, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas contribuer à leur exécution, conformément aux paroles de l'apôtre qui dit : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* »

A chaque nouvel empiètement, à chaque nouvelle agression du

gouvernement, chaque fois qu'ils étaient sommés de s'incliner devant la souveraineté de l'Etat et de ses lois en matière ecclésiastique, les prélats opposaient le même invariable et inflexible *Non possumus*. Avec l'évêque d'Ermland, ils répondaient sans se laisser : « Nous tenons l'Etat pour souverain dans le domaine de l'Etat et l'Eglise pour souveraine dans le domaine ecclésiastique. » C'était répéter, en d'autres termes, le précepte même du Christ : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » La position était inattaquable, et c'est avec toute raison que le clergé allemand s'y maintenait invariablement.

Ces protestations, ces appels lancés par des prêtres vénérables entre tous et déjà presque entourés de l'auréole du martyr avaient un retentissement énorme non seulement en Allemagne, mais encore à l'étranger. Les plus précieuses approbations, les plus paternels encouragements leur venaient de Rome. Il leur arrivait des adhésions et des félicitations des évêques du monde entier, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Australie, de la France même et de l'Alsace-Lorraine, malgré toute la difficulté de la situation créée par la guerre récente et par l'annexion de nos provinces perdues.

Mais ce qui est surtout admirable, c'est l'empressement, l'ardeur, le courage vraiment héroïque avec lesquels le clergé et les fidèles allemands répondaient à la voix de leurs évêques et en suivaient les instructions. Pour les uns et pour les autres, les lois nouvelles étaient comme non venues. Ils leur opposaient une résistance passive, muette, mais invincible. Après comme avant les « lois de mai », les évêques continuaient à nommer aux cures et aux vicariats vacants sans solliciter plus qu'autrefois l'agrément préalable du gouvernement. Après comme avant les « lois de mai », les curés, les vicaires ainsi nommés persistaient, en dépit des condamnations judiciaires, à exercer le ministère ecclésiastique, et les populations à les reconnaître comme seuls pasteurs légitimes. Accablés d'amendes, ruinés, les prêtres catholiques continuaient à remplir leurs fonctions pastorales ; en captivité, dans l'exil, ils étaient remplacés soit par les prêtres des paroisses voisines, soit par des suppléants inconnus de l'autorité civile. Quand un curé ou un desservant avait été déposé par la « Cour des affaires ecclésiastiques » de Berlin, le gouvernement prussien mettait l'évêque en demeure de nommer un successeur au prêtre dépossédé : l'évêque ne désignait personne. La loi avait prévu le cas et elle appelait les habitants de la commune à élire leur nouveau pasteur : l'assemblée communale faisait grève. La loi avait enlevé l'administration des biens d'Eglise aux curés pour la confier à deux commissions laïques

instituées dans chaque paroisse et dont le gouvernement prussien espérait se faire des auxiliaires contre les curés : ou ces commissions ne se réunissaient pas, ou, sauf de très rares exceptions, elles laissaient les curés gérer de fait, comme auparavant, le patrimoine ecclésiastique.

M. de Bismarck et ses acolytes s'étaient flattés de dresser, à l'aide du vieux catholicisme, autel contre autel : or, jamais les vieux-catholiques ne paraissent avoir compté plus de quarante mille adhérents dans tout l'Empire. Dans les paroisses où il s'en rencontrait quelques-uns, les autorités administratives ne manquaient pas de leur accorder, comme la loi les y autorisait, l'usage commun de l'église : les catholiques se retiraient plutôt que de subir un pareil contact et construisaient à leurs frais des chapelles provisoires où les fidèles s'entassaient, ne laissant à leurs adversaires que les quatre murs du temple. Ils avaient cherché à séduire le clergé subalterne par l'appât des avantages matériels et à le détacher des évêques : c'est à peine si l'on compta une dizaine de défections par diocèse ; encore les *curés d'Etat*, comme on les appelait, ne furent-ils jamais curés de nom : traités en intrus dans leurs paroisses, ils étaient mis en quarantaine par la population qui les laissait seuls et perdus, pour ainsi dire, dans leurs églises désertes, absolument comme les curés assermentés au temps de la Révolution française. Plutôt que de recourir à eux, les catholiques allemands aimaient mieux enterrer eux-mêmes leurs morts, se marier ou faire baptiser leurs enfants dans une paroisse voisine, recevoir en secret les sacrements et célébrer dans les maisons les cérémonies du culte.

M. de Bismarck rencontrait, d'ailleurs, du côté du haut clergé les mêmes résistances insaisissables, mais invincibles, que chez les autres fidèles. En frappant les évêques, il s'était flatté d'atteindre l'Eglise à la tête et de l'asservir grâce au concours d'un épiscopat à sa dévotion. Or, ce calcul fut déjoué comme les autres. Les évêques déposés étaient obéis autant et plus qu'avant la persécution. De l'exil ils gouvernaient leurs diocèses. Captifs, ils étaient suppléés par des délégués connus d'eux seuls, ainsi que de leur chapitre, et dont les noms ne furent jamais trahis. La loi obligeait bien les chapitres à pourvoir à la désignation d'un administrateur des diocèses vacants ; mais les chapitres ne se réunissaient pas. A défaut du délégué du chapitre, le gouvernement nommait un commissaire ; mais ce commissaire, privé de tout concours, ne pouvait rien, ne faisait rien. Partout, à tous les degrés de la hiérarchie, s'était constituée une sorte de ministère ecclésiastique occulte (*geheime Seelsorge*) qui échappait à toutes les investigations comme à toutes les vexations du « chancelier de fer » et de ses agents. Ceux-ci pou-

vaient frapper, punir, ruiner, emprisonner : ils ne pouvaient entraver la vie de l'Église; le sanctuaire leur restait fermé.

A l'école comme à l'église, les catholiques savaient, à force de zèle et de fermeté, maintenir leurs droits et déjouer les calculs de leurs persécuteurs. Le ministre de l'instruction publique réduisait-il le nombre des jours où les élèves des écoles devaient être conduits à l'office divin : les parents y envoyaient leurs enfants chaque jour. Le prêtre était-il exclu de l'école et l'enseignement religieux supprimé : il était repris avec plus d'assiduité par les mères de famille, « ces indéfectibles inspectrices d'école », comme les appelait un jour Windthorst, et, loin d'être réduite, la part du catéchisme se trouvait, de fait, augmentée.

Dans toute la population catholique d'Allemagne, la persécution avait provoqué un redoublement de foi et de zèle. Jamais l'assistance aux offices n'avait été plus régulière, jamais plus fréquente la réception des sacrements, jamais l'union entre pasteurs et fidèles n'avait été plus complète et plus intense.

IV

Ce régime dura près de quinze années. Pendant les quatre premières, la persécution alla toujours croissant; puis il y eut quatre années de *statu quo*, et ensuite sept années de détente progressive. Si violent, si inflexible qu'il pût être, M. de Bismarck sentit, en effet, qu'à continuer ce jeu il devenait non seulement odieux, mais ridicule. Diverses circonstances contribuèrent, d'ailleurs, à lui ouvrir les yeux et à préparer son mouvement de retraite. Il savait qu'à la cour de Prusse on le suivait à regret dans la voie où il s'était engagé : l'impératrice Augusta, que l'on disait catholique de cœur, blâmait ouvertement la persécution, et le vieil empereur Guillaume avait lui-même manifesté clairement ses répugnances en plus d'une occasion; c'est avec peine qu'il avait consenti à sanctionner certaines lois ecclésiastiques, notamment celle qui instituait l'état civil et celle qui dépouillait l'Église de son patrimoine. Mais ce qui ébranla surtout le « chancelier de fer », ce fut le mouvement socialiste dont le développement redoutable coïncida avec le *Kulturkampf* et qui grandit surtout en 1877 et 1878, c'est-à-dire au moment même où l'inefficacité de la persécution antireligieuse commençait à devenir manifeste.

On se rappelle comment, en quelques années, le parti démocrate-socialiste, jusqu'alors quantité négligeable, était devenu une puissance, comptant dans le Reichstag allemand une douzaine de représentants et groupant près de trois cent mille électeurs. On

sait avec quelle ardeur et quelle audace les disciples de Lassalle et de Karl Marx propageaient dans les masses ouvrières, par la presse et par la parole, les doctrines les plus subversives, les théories les plus révolutionnaires, attaquant non seulement le capital et la société bourgeoise, la religion, la famille et la propriété, mais encore l'armée, l'empereur, l'Empire et M. de Bismarck lui-même. Celui-ci prétendit avoir raison de ses nouveaux adversaires par une répression rigoureuse. Mais de graves mécomptes l'attendaient encore de ce côté. Les lois d'exception qu'il proposa au Reichstag de voter contre les socialistes furent d'abord repoussées par la majorité parlementaire, et les socialistes menacés se vengèrent par des attentats contre l'empereur.

Ce fut un trait de lumière pour M. de Bismarck : les coups de feu de Hœdel et de Nobiling firent plus pour l'éclairer que les plus beaux discours des Windthorst et des Reichensperger. Il comprit enfin que, dans sa lutte contre les ennemis de la société, il ne pouvait se passer du concours de tous les éléments conservateurs, et, en première ligne, de celui des catholiques. Il en avait besoin pour former sa majorité dans le Reichstag; il en avait besoin plus encore pour combattre la propagande collectiviste, anarchiste et nihiliste, pour raffermir ces deux fondements de toute société : le respect de la vie humaine et le respect du bien d'autrui. C'était là le vrai *Kulturkampf* : il sentit combien il était plus urgent que l'autre; il se rendit compte également qu'ils ne sauraient être menés de front et qu'il devait renoncer à l'ancien s'il voulait sortir victorieux du nouveau.

Aussi le voyons-nous, dès 1878, chercher à entrer en négociations officieuses avec la cour de Rome, par l'intermédiaire du nonce à Munich, Mgr Masella ¹. Une telle démarche devait certainement lui coûter. Depuis le début du *Kulturkampf*, il n'avait cessé, en effet, d'être en lutte ouverte ou sourde avec le Saint-Siège. Les protestations du Saint-Siège avaient toujours fait écho à celles de l'épiscopat allemand. Tous les efforts du gouvernement prussien pour arracher au Saint-Siège un désaveu de l'attitude du Centre, avaient misérablement échoué. A toutes les ouvertures qui lui étaient faites, Pie IX avait toujours répondu en revendiquant hautement les droits de la conscience catholique, en réclamant comme première condition d'entente le retrait des « lois de mai » ; il avait même osé, lui, vieillard désarmé, traiter publiquement son

¹ Il y avait eu une tentative antérieure, dès 1876, par l'entremise du ministre de Bavière à Rome; mais elle avait immédiatement échoué, le gouvernement allemand ayant posé comme première condition la soumission du clergé aux « lois de mai ».

redoutable adversaire de « moderne Attila » et de « nouveau fléau de Dieu ». En vain M. de Bismarck avait-il prétendu amener le Pape à composition en essayant d'ameuter contre lui les puissances; il avait signalé, comme un péril commun, la modification introduite dans la constitution de l'Eglise par la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale, et il en avait pris texte pour provoquer l'adoption de mesures communes en vue du prochain conclave : ces démarches, d'une correction au moins douteuse, n'avaient eu d'autre résultat que de compromettre davantage le prince-chancelier aux yeux des catholiques allemands et du Saint-Siège comme aux yeux de l'Europe.

La mort de Pie IX, en février 1878, offrit à l'homme d'Etat prussien une occasion favorable, ou plutôt un prétexte honnête pour sortir d'embarras. Bien que l'attitude et la politique de Léon XIII dans le conflit allemand fussent, au fond, identiques à celles de Pie IX, le cabinet allemand affecta de considérer l'avènement du nouveau pontife comme un élément de pacification. A en croire la presse officieuse de Berlin, un Pape pacificateur venait de succéder à un Pape batailleur, et ce changement de personne allait amener, de la part de la curie romaine, un revirement politique.

Au fond, c'est à Berlin seulement que se produisait le revirement, et le désir de désarmer y devenait de plus en plus manifeste. M. de Bismarck ne demandait à Rome que de l'aider à « sauver sa face »; mais il avait compté sans la fermeté du Saint-Siège et surtout sans l'énergie des catholiques allemands. Il aurait voulu que le Souverain Pontife donnât à ceux-ci le conseil de se rallier dans le Reichstag à la politique du chancelier; mais le Vatican ne voulut rien faire avant d'avoir consulté les chefs du parti du Centre, et ceux-ci, au premier mot qui leur fut adressé, firent clairement entendre que, fils soumis de la Papauté dans le domaine spirituel, ils réservaient leur liberté d'action sur le terrain parlementaire, et ne jugeaient possible la réconciliation avec le gouvernement que le jour où il aurait mis fin à la persécution et abrogé les lois de mai.

C'était montrer clairement au prince de Bismarck le chemin de Canossa.

Le terrible homme d'Etat fit, comme on peut croire, quelques difficultés pour y entrer. Il ne tarda guère cependant à s'y engager, tant devenait urgente pour lui la nécessité de se constituer une majorité au Reichstag avec l'appoint des voix catholiques. Engagées avec Mgr Masella à Kissingen, en 1878, mais aussitôt rompues que commencées, les négociations furent reprises à Vienne, puis à Gastein, et elles aboutirent, en 1880, à la présentation par le gouvernement prussien, et au vote par le Reichstag, d'un projet de

loi qui marquait le premier pas en arrière des persécuteurs. C'était ce que l'on a appelé la première « loi de paix ». Elle fut suivie de plusieurs autres en 1882, 1883 et 1886 et complétée par celle de 1887 qui marqua la fin du *Kulturkampf*. Les premiers pas furent des plus timides. Il fallait ménager l'amour-propre de M. de Bismarck et aussi tenir compte des préventions des protestants allemands. Aussi ne pouvait-il être question d'un abandon direct et total des « lois de mai ». On n'obtint même jamais que l'une d'elles fût abrogée en bloc et d'un seul coup. On commença par les maintenir en principe, mais en conférant au gouvernement et à ses agents le pouvoir absolument discrétionnaire d'exempter de l'application de quelques-unes de leurs dispositions certaines catégories d'ecclésiastiques, dans des cas et à des conditions rigoureusement déterminés.

Puis, cette première étape franchie, on s'engagea plus résolument dans la voie des concessions. Les exceptions facultatives furent transformées en prescriptions générales et permanentes inscrites dans la loi elle-même. Ensuite on commença à toucher au *palladium*, au texte même des « lois de mai ». Quelques articles isolés furent abrogés ou remplacés par des dispositions libérales. Peu à peu, insensiblement et pour ainsi dire pièce à pièce, l'édifice des lois de persécution s'effrita, s'effondra, disparut.

La première « loi de paix », celle de 1880, avait seulement restreint la compétence de la cour des affaires ecclésiastiques, facilité l'administration provisoire des diocèses et rendu aux ordres hospitaliers le droit d'enseigner.

La loi de 1882 étendit les effets du droit de grâce en faveur des évêques condamnés pour infractions aux « lois de mai » et déposés : la remise de leur peine par l'empereur devait désormais entraîner leur réintégration dans leurs diocèses, et cette combinaison permit de rendre leurs fonctions à la plupart des évêques persécutés. La même loi dispensait de l'examen d'Etat, sous certaines conditions, les candidats aux postes ecclésiastiques et autorisait même, éventuellement, le ministre des cultes à permettre l'exercice du ministère à des ecclésiastiques étrangers. Enfin, les communes et les personnes ayant droit de présentation n'étaient plus obligées de désigner des candidats aux postes ecclésiastiques que la persécution avait rendus vacants.

La loi de 1883 réalisait des progrès beaucoup plus considérables : elle rendait absolument libre la nomination de tous les ecclésiastiques amovibles, des suppléants et des vicaires, limitait le droit de veto de l'Etat et la compétence de la Cour des affaires ecclésiastiques à quelques cas peu nombreux et clairement déter-

minés. De plus, elle autorisait les évêques en fonctions à faire des ordinations dans les diocèses encore privés de titulaires.

En 1886, le législateur prussien desserrait encore quelques mailles du réseau dans lequel il avait, avec tant d'art et de ténacité, cherché à emprisonner l'Eglise catholique. L'examen d'Etat pour les ecclésiastiques était supprimé. Les évêques étaient autorisés à rétablir des séminaires. Le droit de surveillance de l'Etat sur ces établissements était réduit au *minimum*. Les supérieurs ecclésiastiques recouvraient le droit de révocation de leurs inférieurs, sans intervention de l'Etat, à moins que la révocation n'entraînât une perte ou une diminution de traitement. Les ordres hospitaliers étaient autorisés à ouvrir et à diriger toute une série d'établissements d'assistance, tels qu'orphelinats, ouvroirs, refuges, etc. Enfin, — et cette concession était énorme, — la fameuse Cour des affaires ecclésiastiques cessait d'exister.

A cette détente progressive de la législation correspondaient des mesures administratives et des actes de gouvernement d'une portée et d'une signification peut-être plus considérables encore. Le remplacement de M. Falk, comme ministre des cultes, la visite du Kronprinz au Pape, le choix de Léon XIII comme arbitre dans le différend survenu avec l'Espagne à propos des Iles Carolines : toutes ces démarches étaient, sinon autant de pas sur la route de Canossa, du moins autant de témoignages de bonne volonté, autant de marques d'intentions conciliantes et pacifiques. En même temps, la formule inacceptable de serment que les « lois de mai » avaient voulu imposer aux évêques était abolie et l'on en revenait au texte usité avant le *Kulturkampf*. Les grands et petits séminaires se rouvraient dans tous les diocèses. Les « curés d'Etat » nommés pendant la période de lutte et contrairement aux règles canoniques étaient révoqués et remplacés par des pasteurs légitimes. Les portes des prisons s'ouvraient devant les prêtres persécutés; les exilés rentraient en Allemagne. Peu à peu, un à un, évêques déposés, curés destitués revenaient dans leurs évêchés ou dans leurs paroisses, reprenaient leurs fonctions sacerdotales, recouvraient leurs traitements supprimés.

De toute l'œuvre néfaste des persécuteurs, il ne restait plus que l'obligation imposée à l'Eglise d'obtenir l'assentiment préalable de l'Etat pour les nominations ecclésiastiques, les obstacles apportés à l'exercice de sa juridiction disciplinaire et la proscription des ordres religieux autres que les congrégations hospitalières. C'étaient là les derniers vestiges de la guerre religieuse : la loi du 29 avril 1886 les fit disparaître. Elle n'exigeait plus d'avis préalable à l'autorité civile que pour la nomination des curés titulaires; elle

limitait le droit de *veto* de l'Etat; elle déclarait formellement que la célébration de la messe et l'administration des sacrements ne pourraient jamais donner lieu à aucune poursuite; elle abrogeait les dispositions légales qui avaient restreint les pouvoirs disciplinaires des supérieurs ecclésiastiques; enfin, elle permettait le retour en Prusse, avec restitution de leurs biens, à toutes les congrégations religieuses qui se consacrent soit à l'exercice du ministère ecclésiastique, soit à celui de la charité, soit à l'éducation et à l'instruction des filles, soit à la vie contemplative. Enfin, le gouvernement se réservait le droit d'autoriser les congrégations de missions à l'étranger. Seuls, les Jésuites, du moins en tant que congrégation, restaient sous le coup de la proscription; mais, dans la pratique, ils devaient bénéficier, à titre individuel, d'une tolérance de plus en plus large.

Le maintien de cette exception était assurément fâcheux, ainsi que le refus de la liberté d'enseignement aux ordres religieux dans les écoles de garçons. Cependant, et si regrettable que pût être l'intransigeance du gouvernement prussien sur ces deux points, la loi de 1886, confirmant et complétant celles qui l'avaient précédée, n'en marquait pas moins le triomphe de la liberté religieuse et du catholicisme.

Le Saint-Père, qui avait suivi pas à pas et facilité par d'habiles négociations l'œuvre de pacification, constatait publiquement, dans son allocution consistoriale du 23 mai 1887, l'heureuse issue de la lutte et le résultat si satisfaisant de ses efforts.

De son côté, le prince de Bismarck avait, devant la Chambre prussienne, défini la portée et précisé le caractère des nouvelles lois en des termes qui avaient, à juste titre, soulevé les colères de ses anciens partisans en même temps que les applaudissements de ses nouveaux alliés. Autant que le langage pouvait être considéré comme l'expression de la pensée de ce grand diplomate, ses paroles semblaient, en effet, attester toute l'étendue de l'évolution accomplie, sous la pression des événements, par le célèbre homme d'Etat.

« On a allégué, — disait-il, en réponse à M. de Beseler, — que les ordres religieux sont haïs des protestants. Messieurs, il ne s'agit pas de cela. Il ne s'agit pas de savoir si quelque chose est agréable ou odieux à quelqu'un dans son for intérieur, mais il s'agit de rétablir la paix de l'ensemble de la nation et celle de l'Etat. Je ne puis croire la majorité de mes coreligionnaires assez irritables pour que la vue d'un froc excite leur haine et leur fureur; il en est peut-être quelques-uns qui éprouvent cette impression; mais nous ne pouvons, dans l'œuvre législative, tenir aucun compte de tels sen-

timents. Il s'agit bien plutôt de savoir si nos concitoyens catholiques croient, ou non, ne pouvoir vivre en paix avec nous sans un certain nombre d'ordres religieux et sans l'autorisation de principe accordée à ces ordres. S'ils le croient vraiment, je ne puis, à mon point de vue évangélique, leur donner tort; mais il ne me convient pas d'entrer, comme le préopinant, dans l'examen critique de cette question : est-il raisonnable qu'il y ait des moines et des nonnes? C'est un point sur lequel chacun doit prononcer d'après sa propre conscience... Pour moi, il me suffit que, du côté catholique, on y tienne... »

Il disait encore dans ce même discours :

« ... Le préopinant a aussi motivé son opposition contre les ordres religieux sur leur dépendance de supérieurs étrangers. Sans doute, cela peut, dans certaines circonstances, être incommode; mais, à mon avis, la dépendance de nos compatriotes de supérieurs étrangers est encore bien plus regrettable : or, il y a une foule de partis et de groupes politiques, que je pourrais nommer et que j'échangerais volontiers contre un ordre religieux étranger, chez lesquels le système de l'obéissance absolue, du *perindè ac cadaver* et du *sacrificium intellectus* est poussé beaucoup plus loin que dans les ordres cloîtrés. La propagande, que le préopinant redoute de la part des congrégations, est pratiquée par les ordres intérieurs à supérieurs parlementaires et par les fractions d'ordre parlementaires avec des moyens différents et autrement puissants. On devrait donc, par ce motif, restreindre beaucoup plus étroitement le droit d'association à l'égard de ces partis qui ont des chefs indigènes et étrangers, ou même exclusivement étrangers. »

C'était la raison même qui parlait, ce jour-là, par la bouche du prince de Bismarck, et les bravos, les rires approbatifs de la majorité de la Chambre prussienne soulignaient ces déclarations cinglantes à l'égard des fauteurs de persécution. Mais le chancelier et ses auditeurs eux-mêmes étaient trop clairvoyants pour ne pas comprendre qu'en flétrissant l'intolérance, le chef du gouvernement allemand prononçait sa propre condamnation et celle de ses anciens complices. Prêcher la concorde, comme il le faisait aujourd'hui, c'était réprouber ses violences passées et désavouer le *Kulturkampf*. M. de Bismarck avait, il est vrai, imaginé une explication ingénieuse pour dégager sa responsabilité. Le *Kulturkampf*, disait-il, n'était pas son œuvre : il ne l'avait jamais voulu; il n'avait jamais désiré que la paix; s'il avait lutté autrefois contre les catholiques, c'est qu'il y avait été entraîné, forcé; c'est qu'il avait été « trompé par une presse polonisante ».

Les Polonais étaient la cause de tout le mal : c'est ainsi que le chancelier prétendait masquer, ou plutôt nier, son pèlerinage à Canossa!

Il y était allé, cependant; il avait dû battre en retraite devant des moines, des religieuses, devant des prêtres désarmés, devant quelques vieux évêques qu'il tenait dans ses prisons; il avait dû, pour rétablir la paix en Allemagne et raffermir les bases chancelantes de la société, solliciter l'appui du prisonnier du Vatican; il lui avait fallu se soumettre aux conditions posées par l'Eglise, faire droit aux réclamations formulées par le parti catholique. Celui-ci, pendant une lutte de près de quinze années, n'avait pas faibli un instant, ni reculé d'un pas. Jusqu'au dernier moment, il était resté debout, en armes, pour ainsi dire, ayant derrière lui toute la population catholique de l'Allemagne également unie, également résolue à ne rien abdiquer de ses droits et de ses légitimes revendications. Cette fermeté invincible dans la défense d'une liberté sacrée, cette attitude vigoureuse, également éloignée de toute faiblesse et de toute violence compromettante, avaient eu raison du déchaînement des passions sectaires comme des injonctions hautaines du gouvernement le plus puissant qu'il y eût alors dans le monde.

Le vainqueur de Sadowa et de Sedan ne s'était pas trouvé de taille à lutter contre la conscience catholique : sa volonté tenace, son pouvoir formidable s'étaient brisés contre ce mur d'airain. Il n'en pouvait être autrement, et la faute initiale, la faute unique, mais capitale, de M. de Bismarck, avait été de ne pas le prévoir. Jamais, en effet, et nulle part, l'Eglise catholique ne s'est abaissée au rang d'Eglise d'Etat. Jamais et nulle part de vrais catholiques n'ont consenti à se séparer de Rome. Jamais et nulle part l'Eglise ne s'est résignée à faire abandon de l'indépendance souveraine qu'elle tient de Dieu, pour mettre sa puissance spirituelle et son autorité au service d'un maître terrestre et mortel. Mais presque jamais les détenteurs de la puissance temporelle, les vainqueurs et les dominateurs du monde n'ont compris ni respecté la grandeur de cette irréductible résistance. La plupart se sont rués sur elle, se flattant de la balayer d'un geste. Presque toujours ils ont refusé de comprendre qu'il est une volonté plus haute que la leur, une force plus forte que leur puissance, des lois antérieures et supérieures aux leurs : il les ont méconnues, pour leur malheur et pour leur ruine, car la loi morale, la liberté de la conscience faible et désarmée ont invariablement fini, — *quand leurs défenseurs l'ont vraiment voulu*, — par avoir raison de la violence, du despotisme et de la tyrannie.

C'est l'histoire de tous les temps et de tous les pays, et, à ce point de vue, M. de Bismarck n'avait pas tort d'invoquer jusqu'aux souvenirs lointains de l'antiquité grecque. Il aurait pu se souvenir des paroles admirables que prononçait, il y a bientôt trois mille ans, la douce et sublime Antigone quand aux ordres impies et à la loi scélérate de Créon elle opposait l'invincible barrière du devoir et de la conscience. « Je ne pensais pas, disait-elle, que vos arrêts dussent avoir tant de force que de faire prévaloir les volontés d'un homme sur celles des immortels, sur ces lois qui ne sont point écrites et qui ne sauraient être effacées. Ce n'est pas d'aujourd'hui, ce n'est pas d'hier qu'elles existent; elles sont de tous les temps, et personne ne peut dire quand elles ont commencé. Devais-je donc, par égard pour les pensées d'un homme, refuser mon obéissance aux vérités éternelles, elles aussi, cri superbe de la conscience humaine que, de siècle en siècle, tous les opprimés, tous les persécutés répètent tour à tour et jettent à la face de leurs bourreaux, avec une confiance invincible dans le succès final. »

Sans remonter jusqu'à Antigone, M. de Bismarck, qui savait si bien son histoire, aurait pu et dû se souvenir que toute puissance humaine entrant en guerre contre l'Eglise catholique provoque par là même un déchaînement de passions, une recrudescence d'appétits païens qui mettent en péril la société elle-même et amènent infailliblement la ruine des imprudents qui ont entamé la lutte. Il aurait pu et dû se rappeler qu'après de longs et violents assauts, tous les adversaires de l'Eglise ont vu leurs forces s'épuiser contre cette puissance éternelle et insaisissable comme l'âme humaine; tous alors ont dû implorer son assistance, reconnaître leur erreur, et, soit sur le trône, soit dans le malheur et l'exil, prendre le chemin de Canossa. Ils l'ont tous suivi, tous depuis l'empereur Henri IV jusqu'à Napoléon, depuis Théodose jusqu'à Bismarck. La voie reste toujours ouverte, et bien d'autres y passeront après eux.

C'est là l'enseignement fécond qui se dégage de l'histoire du *Kulturkampf* : elle nous apprend à ne jamais douter du triomphe de la conscience catholique sur la tyrannie des sectaires. Mais il en ressort également une autre leçon non moins haute, non moins profonde : c'est que, pour assurer cette victoire si douce et si bienfaisante de la liberté religieuse, il faut l'avoir méritée à force de constance, d'énergie, de bonne organisation, de patients efforts et de généreux sacrifices. Comme le royaume du ciel, elle est réservée aux lutteurs vaillants : *violenti rapiunt illam*.

René LAVOLLÉE.

UNE PRINCESSE RÉVOLUTIONNAIRE

CHRISTINE TRIVULZIO DE BELGIOJOSO

I

Parmi les plus étranges figures de la révolution italienne, la princesse de Belgiojoso occupe une place à part. Ce n'est pas une princesse déclassée, pas plus qu'une femme d'élite. C'est une figure curieuse, faite de contrastes, et dont le caractère se prêterait merveilleusement à fournir à un Victor Hugo un large champ pour y développer ses antithèses. Tour à tour républicaine avec Mazzini et monarchiste avec Victor-Emmanuel II et Cavour, admiratrice de Garibaldi et adversaire de la libre-pensée, prêchant à Rome la suppression des couvents et aimant à s'habiller en sœur grise, aristocrate par les manières et fréquentant souvent la compagnie des démocrates avancés, cette princesse lettrée et passionnée pour la politique active n'a rien de banal. Dans un livre touffu, plein de renseignements curieux et non exempt d'erreurs historiques, M. Raphaël Barbiera vient de nous raconter sa vie¹. J'estime que les lecteurs du *Correspondant* liront avec intérêt les quelques pages que je vais consacrer à l'examen de cet ouvrage.

*
**

La princesse de Belgiojoso naquit à Milan le 28 juin 1808. Elle était fille du marquis Jérôme Trivulzio et de la comtesse Vittoria Gherardini. Les Trivulzio appartiennent à la plus haute noblesse milanaise. Dès le douzième siècle, cette famille est puissante. Un des ancêtres de la princesse, le célèbre Jean-Jacques

¹ Raffaello Barbiera, *La Principessa Belgiojoso, i suoi amici e nemici, il suo tempo*. Milan, librairie Treves, 1902.

Trivulzio, maréchal de France, fit la conquête du Milanais au nom de Louis XII et, nommé gouverneur de son pays, se montra extrêmement dur pour ses compatriotes. Il servit avec le même zèle François I^{er} et mourut en 1518. Un autre membre de la famille servit Napoléon I^{er}, qui le nomma général et ministre de la guerre du royaume d'Italie. Il mourut encore jeune à Paris, en 1805. L'empereur le regretta beaucoup et voulut que ses funérailles fussent imposantes. Quatre généraux, Miollis, Duplessis, Michaud et Morlot, tenaient les cordons du poêle. Le cardinal Caprara, légat du Pape et archevêque de Milan, présida la cérémonie.

Comme on le voit, des liens anciens et nouveaux rattachaient les Trivulzio à la France au moment où Christine Trivulzio naissait. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de rencontrer ses parents parmi les plus fidèles partisans du régime napoléonien.

Les Trivulzio étaient bien connus pour leurs idées aristocratiques et leur fierté. Un mot de la marquise Marguerite Trivulzio, tante de la princesse, est, encore de nos jours, célèbre à Milan. Au curé de la paroisse de Saint-Alexandre, vis-à-vis de laquelle s'élève le sévère palais des Trivulzio, qui lui reprochait son orgueil et lui rappelait qu'après tout nous ne sommes que de misérables vers, la marquise répondait vivement : « Oui, je suis un ver, mais Trivulzio ! » Malgré ces sentiments, que les parents de la princesse de Belgiojoso partageaient et qu'elle-même ne renia jamais complètement, les Trivulzio acceptèrent avec enthousiasme les nouveautés introduites en Italie par la Révolution française. Le père de la princesse Christine était un érudit que Napoléon I^{er} avait comblé de faveurs. Il était chambellan d'Eugène Beauharnais, chevalier de la couronne de fer et fort influent à la cour du vice-roi d'Italie. Sa femme était une des dames d'honneur de la princesse de Beauharnais. Lorsque le royaume d'Italie s'effondra à la suite des derniers désastres de l'Empire français, les Trivulzio se rangèrent parmi les mécontents qui ne pouvaient se consoler de la chute d'un régime qu'ils avaient servi avec passion. Les anciens officiers italiens des armées napoléoniennes et une partie de la noblesse furent, en Italie, les premiers artisans des troubles qui devaient préparer la révolution de 1859.

Le père de la princesse Christine n'assista point aux événements qui détruisirent la puissance de Napoléon I^{er}. Une violente maladie l'avait emporté à la veille des désastres de la campagne de Russie en 1812. Mais, si le marquis Trivulzio n'était plus là pour combattre la restauration autrichienne, les autres membres de sa famille restaient parmi les adversaires du nouveau gouvernement.

La jeune Christine grandissait dans cette atmosphère hostile à l'Autriche et apprenait, dès l'enfance, à compter sur une révolution pour rétablir les affaires de l'Italie dans un état satisfaisant. Le second mariage de sa mère ne modifia nullement les tendances politiques de ceux qui l'entouraient. La veuve du marquis épousa en secondes noces le marquis Alexandre Visconti d'Aragona. Issu d'une illustre famille milanaise, le beau-père de la future princesse de Belgiojoso était un homme léger, comme la plupart des grands seigneurs milanais du dix-neuvième siècle. Il avait lu les ouvrages de Rousseau et partageait les erreurs et les utopies du philosophe. S'occupant avec passion des progrès de l'agriculture, il était loin de négliger la politique. Bientôt il se mit en rapports avec Confalonieri, le comte Porro et le poète Jean Berchet. Ils préparèrent une révolution; mais l'Autriche était aux aguets et, avant qu'ils pussent mettre leurs projets à exécution, la police intervint. Le comte Porro-Lambertenghi et les amis qui se réunissaient habituellement chez lui furent mis sous les verrous. Avertie à temps de ce qui se passait et sachant que son mari était compromis dans les agissements des carbonari, la marquise d'Aragona prit une résolution virile. Elle courut au plus vite à Affori, où son mari possédait une maison de campagne et, à peine arrivée là, elle se précipite dans le cabinet de travail du marquis et brûla dans la cheminée tous les papiers qu'elle trouva, sans même se donner la peine de les lire. Il n'était que temps. Les papiers brûlaient encore quand le comte Bolza, chef de la police de Milan, entra à son tour dans la maison. Il constata bien que la cheminée était pleine de papiers brûlés, mais il ne put rien saisir. Les documents compromettants avaient disparu.

*
**

Quelques mois après, Christine Trivulzio épousa le prince Emile de Belgiojoso. Les Belgiojoso appartiennent à une illustre famille des Romagnes qui portait jadis le nom de Barbiano, fief impérial qu'ils possédaient dans leur pays d'origine. Ils étaient déjà puissants au neuvième siècle et jouèrent un grand rôle en Lombardie.

Belgiojoso est un bourg de la banlieue de Pavie, célèbre dans notre histoire par la bataille où François I^{er} fut fait prisonnier. Charles Barbiano, le premier qui porta le titre de prince de Belgiojoso, fut l'ambassadeur de Ludovic le More, duc de Milan, auprès de Charles VIII. Il poussa vivement le roi de France à faire sa célèbre campagne de 1494 en Italie. Comme les Trivulzio, les Belgiojoso avaient donc leur page dans l'histoire de France.

Le prince Emile Barbiano de Belgiojoso était né à Milan le 14 mars 1800. Il avait vingt-quatre ans lorsqu'il épousa Christine Trivulzio, qui n'était âgée que de seize ans. Assez instruit, élégant et léger, le prince manquait de religion et était affilié à la secte des carbonari. Quant à sa femme, elle avait grandi dans un milieu où le carbonarisme et l'esprit révolutionnaire étaient en honneur, mais elle mêlait aux sentiments qu'elle avait hérités de ses parents, des convictions religieuses qui résistèrent à toutes les épreuves et qui, malheureusement, ne s'accordèrent pas toujours avec ses actions et sa conduite morale.

Le mariage fut célébré solennellement le 15 septembre 1824, dans l'église paroissiale de Saint-Fidèle à Milan. Il ne fut pas heureux.

La princesse était une fort belle femme. De taille élevée, maigre, d'une pâleur rappelant le marbre, elle avait des cheveux très noirs, des yeux également noirs, très grands. Son regard était vif et dominateur. Des manières très distinguées, une vive intelligence et beaucoup de culture rehaussaient la beauté de ses traits et suffirent à justifier l'influence qu'elle exerça, à Paris et en Italie, pendant de longues années.

L'harmonie ne régna que quelques jours entre le prince et la princesse. Leurs caractères ne s'accordaient point. Ils ne restèrent que très peu de temps ensemble et, en 1830, ils se séparèrent à l'amiable, sans tribunaux, sans avocats ni papier timbré.

Néanmoins ils continuèrent à avoir, à plusieurs reprises, des rapports entre eux, comme d'anciens amis qui se rencontrent de temps en temps.

Tandis que le prince Emile se liait intimement avec Mazzini, sans oublier les plaisirs qui le tenaient souvent à l'écart de la politique, la princesse se faisait recevoir à son tour dans une loge de carbonari.

Pendant les conspirations de 1821, il s'était formé à Milan un groupe de dames résolues à aider les carbonari dans leurs entreprises. Parmi ces dames, on remarquait la comtesse Confalonieri, femme du célèbre chef du complot de Milan, condamné à mort en 1824¹, M^{me} Mathilde Viscontini, mariée au général polonais baron Dembowski, un vétéran des armées napoléoniennes, et une jeune sectaire qui occupera dans la suite une place éminente dans les sinistres associations que Mazzini créera pour l'aider dans ses ténébreuses entreprises, M^{lle} Blanche Milesi. Ces dames avaient pris le nom de « jardinières ». Elles étaient affiliées à la franc-maçonnerie et faisaient une propagande très active dans les salons, sans dédaigner l'action populaire. La princesse de Belgiojoso, très

¹ L'empereur d'Autriche commua sa peine et le fit enfermer au Spielberg.

liée avec M^{lle} Milesi, ne tarda pas à entrer dans l'association des « jardinières ».

La police autrichienne surveillait ces dames et n'épargnait aucun effort pour être exactement renseignée sur leurs faits et gestes. Elle avait sous la main une nuée d'espions ou *confidenti*, comme on les appelait habituellement, qu'elle savait recruter dans toutes les classes de la société. Non contente d'en inonder l'Italie, elle envoyait ses *confidenti* à l'étranger pour surveiller les émigrés et les voyageurs suspects.

Ces *confidenti* étaient merveilleusement renseignés. L'argent ne leur faisait jamais défaut et le flair non plus. M. Barbiera nous en donne la preuve en publiant quelques-uns des rapports secrets des *confidenti* tirés des archives secrètes du gouvernement lombarde-vénitien.

En 1830, après la séparation amiable des époux Belgiojoso, la princesse partit pour la Suisse. Elle négligea de demander la permission de voyager à l'étranger, comme le prescrivait alors la loi autrichienne. Ce départ furtif et irrégulier impressionna la police milanaise. La princesse était mal notée et on redoutait ses menées. C'en était assez pour la faire étroitement surveiller. Le comte Bolza lança aussitôt à ses troussees un habile *confidente* qui remplit consciencieusement sa tâche, comme le prouve le rapport qu'on va lire :

« ... Il n'y a pas longtemps que les princes de Belgiojoso se sont séparés; et comme la jeune princesse avait pris la résolution de s'expatrier pour quelques années, sa tendre mère, dans le but de lui donner une espèce de compagnon, de mentor et d'économiste, jeta les yeux sur l'ex-capitaine Beltrame, l'appela de Bergame, le proposa à sa fille et il fut accepté par elle; et, à partir de ce moment, il a suivi la princesse dans tous ses voyages. Contrainte par le mauvais état de sa santé, cette jeune dame a loué une maison de campagne peu éloignée de Genève où, après un séjour de quelques mois, elle s'est un peu rétablie. Dernièrement elle a voulu que son capitaine fit un tour dans les différents cantons de la Suisse; après quoi, dans ces derniers temps, elle l'a envoyé en Italie avec sa berline de voyage, chargée de la plus grande partie de ses bagages, avec l'ordre d'aller ensuite la rejoindre à Lugano, où elle comptait se rendre en prenant la voie de Berne. »

La princesse Belgiojoso souffrait alors d'attaques d'épilepsie et sa santé s'en ressentait profondément. Quant à son ami Beltrame, c'était un personnage particulièrement suspect à la police. Il avait servi dans les armées de Napoléon et, comme la plupart de ses anciens camarades, il regrettait son ancien maître, était très hostile

à l'Autriche et affilié au carbonarisme et à la franc-maçonnerie. La police de Milan n'avait donc pas moins d'intérêt à le surveiller qu'à suivre les pas de la princesse.

La Suisse était alors la pierre d'achoppement de la police autrichienne. N'osant braver ouvertement la colère de Metternich, la Confédération avait imaginé un expédient fort simple pour protéger les émigrés italiens et refuser leur extradition. Elle facilitait leur naturalisation comme citoyens suisses et, dès qu'ils étaient naturalisés, elle s'appuyait sur la loi qui protège tout citoyen de la libre Helvétie pour refuser leur extradition. Pour être naturalisés, les conspirateurs italiens n'avaient qu'à acheter un arpent de terre et dès lors ils étaient proclamés citoyens suisses. Les carbonari de la Lombardie profitèrent largement de ce moyen si facile de se soustraire à toute poursuite.

« La princesse Belgiojoso n'avait pas besoin d'y recourir pour être proclamée concitoyenne de Guillaume Tell. Elle se souvint que, par un décret du 11 juillet 1808, tous les Trivulzio avaient droit de cité en Suisse, et il ne lui fut pas difficile de prouver qu'elle était la fille d'un Trivulzio...

« Aussitôt, elle se fit remettre par le grand conseil du canton du Tessin une déclaration officielle affirmant qu'elle était citoyenne helvétique, et précisément du canton du Tessin, et que tout le monde devait la reconnaître *comme telle*.

*
*
*

A ce moment, l'esprit fécond de Mazzini fondait une nouvelle secte, celle de la *Giovane Italia* (la Jeune Italie), qui devait travailler avec une indomptable persévérance jusque vers 1859 à troubler l'ordre établi dans la Péninsule. Comme le carbonarisme, la *Giovane Italia* n'était qu'une section de la secte maçonnique. On se demande pourquoi, puisque la franc-maçonnerie existait et comptait de nombreux affiliés, Mazzini éprouvait le besoin de fonder de nouvelles sectes. La réponse est facile quand on connaît les dessous de toute cette agitation sectaire. Mazzini, tout chef de la secte maçonnique qu'il était, ne se dissimulait point que la franc-maçonnerie était fort mal famée et qu'il répugnait aux honnêtes gens d'y entrer. Voilà pourquoi il fut un des promoteurs du carbonarisme, et lorsque cette secte, par ses crimes, se fut discréditée à son tour, il fonda la *Giovane Italia*. Dans la *Giovane Italia*, comme dans la secte des carbonari, entreront des patriotes honnêtes qui ne connaîtront pas les rapports intimes liant l'association à la franc-maçonnerie. En outre, dans la *Giovane Italia*, comme

parmi les carbonari, il y aura deux catégories d'affiliés. Les uns, comme Pieri, Pianori, Orsini et d'autres criminels, sauront parfaitement à quoi s'en tenir touchant l'esprit sectaire et maçonnique de l'association et seront prêts à faire toutes les besognes dont Mazzini les chargera, y compris les plus abominables forfaits. A d'autres, on ne fera voir que le côté patriotique du programme, et voilà pourquoi nous voyons figurer, dans les listes des associés, des noms parfaitement honorables, des personnages incapables de se souiller par la moindre action malhonnête. Sans doute, ces hommes et ces femmes honnêtes méritent aussi le blâme, car il n'est pas permis à une personne respectable d'entrer dans une association secrète; mais pour être équitable dans le jugement des hommes et des choses, il faut aussi faire la part des passions, des illusions d'alors, et aussi du sentiment patriotique qui poussait les Italiens à se débarrasser de la domination étrangère.

Le prince et la princesse Belgiojoso, bien que séparés de corps et de biens, étaient tous les deux partisans ardents de Mazzini. Ils furent des premiers à entrer dans la *Giovane Italia*. Ils aidèrent la secte par une propagande active et par de larges souscriptions. Mazzini les charmait et les enthousiasmait. Il parlait hautement de sa foi en Dieu et s'écriait : « J'adore Dieu et une idée qui me vient de Dieu : une Italie unique (*sic*). » Il dira plus tard : l'unité de l'Italie, mais alors, ne voulant rien brusquer, il ne parlait que d' « Italie unique » !

Pour ceux qui connaissent aujourd'hui tout le mal accompli par le révolutionnaire italien, le chef de la *Giovane Italia* est un sinistre personnage qui ne saurait inspirer d'autre sentiment que celui de l'horreur. Mais, pour ceux qui l'approchaient alors, surtout pendant sa jeunesse, Mazzini était un charmeur. Il avait une belle prestance, était très soigné dans sa tenue, parlait avec âme et éloquence. C'était un homme très cultivé, un organisateur actif et incomparable, un homme passionné pour la musique et pour toutes les manifestations de l'art, un écrivain de grande valeur. Si l'on ajoute à cela le soin avec lequel il savait dissimuler à la plupart de ses partisans les moyens odieux dont il comptait se servir, on comprendra les dévouements qu'il suscitait même parmi les honnêtes gens. Les Belgiojoso furent de ce nombre.

*
*
*

Cependant, M. de Metternich s'irrite en voyant que la Suisse, et en particulier le canton du Tessin, deviennent de plus en plus le centre de toutes les menées mazziniennes. Il voit avec colère qu'à une centaine de kilomètres de Milan, à Lugano et dans les

environs, tous ceux qui ont maille à partir avec sa police politique trouvent un asile d'où ils peuvent narguer les autorités impériales et préparer de nouveaux complots.

Metternich commence par admonester le comte von Hartig, gouverneur de Milan, qu'il accuse de mollesse, de faiblesse, en lui ordonnant d'adresser une sommation menaçante au gouvernement du Tessin.

C'était au moment où le gouvernement tessinois venait d'accorder droit de cité en Suisse à la princesse de Belgiojoso, Hartig charge un homme de confiance, M. Fermo Terzi, de porter au *landmann* (président) de ce gouvernement une note, sommant les autorités tessinoises d'accorder immédiatement à l'Autriche l'« extradition de tous les réfugiés sujets du royaume lombardo-vénitien qui s'étaient rendus complices du crime de haute trahison, et d'éloigner du territoire tessinois les autres individus dangereux pour la tranquillité des provinces limitrophes appartenant à l'Autriche et à la Sardaigne ».

La Note déclarait, en terminant, que, faute par le gouvernement du Tessin de donner à l'Autriche la satisfaction réclamée, le gouvernement impérial romprait toutes relations avec le canton et se réservait de prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires.

Que faire pour se tirer d'un si mauvais pas? La finesse montagnarde des Tessinois leur suggéra de se montrer empressés vis-à-vis des sommations austro-sardes.

Le *landmann*, loin de repousser les demandes du gouverneur de Milan, lui répondit que ce que l'Autriche et le Piémont demandaient était fort juste. L'aveu devait d'autant moins coûter au *landmann* qu'il savait parfaitement que son gouvernement violait chaque jour sans vergogne le droit des gens en accordant protection à tous ceux qui voulaient travailler au renversement des gouvernements voisins. Mais, après avoir ainsi reconnu la justesse des réclamations, le *landmann* déclarait qu'il allait nommer une Commission chargée d'examiner sérieusement l'affaire et d'indiquer les moyens à prendre.

Cette fameuse Commission s'arrangea, comme on le pense bien, pour faire traîner les choses.

Quant à la princesse de Belgiojoso, voici la lettre qu'un agent de la police secrète adressait à Hartig, le 21 octobre 1830, pendant son séjour à Lugano :

« A peine arrivée ici, la princesse a donné un bal magnifique auquel elle a invité des personnes de tout rang, y compris celles qui sont exilées du territoire suisse à la suite des réclamations des puissances de l'Europe qui ont demandé à la Confédération helvé-

tique de prendre une mesure générale pour que la Suisse cessât dorénavant d'être impunément l'asile de tant de bannis.

« La princesse de Belgiojoso est une tête exaltée qui serait bien mieux chez elle, à Milan, que toujours par voies et par chemins à l'étranger. »

La princesse, en effet, conspirait alors comme son mari. Seulement ses agissements étaient mêlés d'aventures romanesques et de dissipations. Elle savait que le gouvernement autrichien était bien près de perdre patience, qu'il la regardait comme une conspiratrice dangereuse à cause de sa haute situation sociale et surtout de ses richesses dépensées sans compter pour favoriser les idées révolutionnaires, et elle travaillait de tout son pouvoir à contrecarrer les efforts que cette police faisait sans relâche pour la contraindre à rentrer à Milan.

Afin d'échapper à ses tracasseries et à ses pièges, elle gagne Gênes, puis entre en France, et séjourne successivement à Nice, à Antibes, à Toulon, à Marseille, où elle apprend que le gouvernement autrichien vient de mettre ses biens sous séquestre. Il s'agissait de plusieurs millions qu'elle avait hérités de son père. Le décret avait été affiché à Milan et publié par la *Gazette officielle*. En voici la traduction :

« Par ordre supérieur, on somme la princesse Christine de Belgiojoso, née Trivulzio, de rentrer dans les Etats de Sa Majesté Impériale, Royale, Apostolique, et de faire constater son retour, en se présentant à la Délégation provinciale (*de Milan*) dans le délai de trois mois, sous peine d'être déclarée *morte civilement* et de voir *confisquer tous ses biens*, que l'on déclare, en attendant, mis sous un rigoureux séquestre. »

Si mécontente qu'elle fût de ce décret despotique, la princesse refusa absolument de s'y soumettre et resta fidèle à la cause mazzinienne.

*
* *

Au sujet de la *Giovane Italia*, je trouve, dans le livre de M. Barbiera, de curieux renseignements.

Elle différait du carbonarisme en ce sens qu'elle avait adopté le programme de l'unité italienne sous la République dont Rome devait être la capitale, tandis que les carbonari n'avaient pas un programme bien défini. Ils voulaient la révolution, un régime libéral et constitutionnel, mais ils ne repoussaient pas une monarchie de leur choix et la division de l'Italie en plusieurs Etats. Confalonieri, chef des carbonari de Milan, ne voulait que l'union du Milanais et du Piémont. Mazzini était réfractaire à toute idée fédé-

raliste. Il voulait faire grand, et c'est pourquoi il adopta le programme de l'unité italienne. Repoussant toute transaction avec le pouvoir temporel du Pape, il voulait installer le siège de son gouvernement à Rome. Estimant que la République serait, en Italie, la forme de gouvernement la plus favorable aux entreprises maçonniques et révolutionnaires, il déclarait une guerre à mort à tous les princes italiens et repoussait toute idée de transaction avec la monarchie. Il est vrai qu'en 1859, Mazzini devait sensiblement transiger avec Victor-Emmanuel II et Cavour. Mais il n'en arriva là qu'après trente années de conjurations incessantes et d'insuccès.

En 1831, au lendemain de la fondation de la *Giovane Italia*, le grand sectaire était loin de prévoir ce qui se passerait en 1859. Il était tout occupé à préparer des révolutions et des attentats et à organiser sa secte suivant les traditions maçonniques, avec des réunions secrètes et des signes mystérieux pour se reconnaître.

« Le symbole décoratif consistait en un petit rameau de cyprès, symbole aussi de la mort à laquelle tous les affiliés devaient se vouer pour fonder « la République une et indivisible dans tout le « territoire italien indépendant, unifié et libre. » Car tel était le principe fondamental de l'association. — Le serment, dicté par Mazzini, était solennel; en certains points, terrible.

« Moi citoyen italien,

« en présence de Dieu, père de la liberté, en présence des
« hommes nés pour en jouir, en présence de moi-même et de ma
« conscience, miroir des lois de la nature;

« par les droits individuels et sociaux qui constituent l'homme;
« par l'amour qui me lie à ma malheureuse patrie; par les siècles
« de servitude qui l'affligent; par les tourments endurés par mes
« frères, les Italiens; par les larmes répandues par les mères sur
« leurs fils morts ou captifs; par le frémissement de mon âme en
« me voyant seul, inerte et impuissant à l'action; par le sang des
« martyrs de la patrie; par la mémoire des pères; par les chaînes
« qui m'entourent,

« Je jure

« de me consacrer tout entier et toujours, en mettant en œuvre
« toutes mes forces morales et physiques, à la patrie et à sa régé-
« nération, de consacrer la pensée, la parole et l'action à la con-
« quête de l'indépendance, de l'union et de la liberté de l'Italie;
« d'exterminer (sic) par le bras et de noircir par la voix les tyrans
« et la tyrannie politique, civile, morale, nationale ou étrangère;
« de combattre de toutes les manières les inégalités parmi les

« hommes d'une même terre; de promouvoir par tous les moyens
 « l'éducation (?) des Italiens à la liberté (?) et aux vertus (??) qui
 « la rendent éternelle;

« d'obéir aux ordres et aux instructions qui me seront transmis
 « par celui qui représente vis-à-vis de moi l'union des frères;
 « de ne révéler à personne, malgré les séduisantes promesses
 « qu'on pourrait me faire ou les tourments auxquels je pourrais
 « être assujéti, l'existence, les lois, le but de la fédération et de
 « détruire (sic), s'il est possible, le révélateur.

« Je jure en ces termes, reniant tout intérêt particulier, pour le
 « bien de ma patrie, et en invoquant sur ma tête la colère de Dieu,
 « l'abomination des hommes, l'infamie et la mort du parjure, si je
 « manquais à mon serment. »

« La princesse Belgiojoso, se demande son biographe, prêta-
 t-elle ce serment?... Certainement ni elle ni son ex-mari, le prince
 Emile, ne tinrent compte d'un paragraphe du règlement de la
Giovane Italia, affirmant que le but de la République était aussi
 de poursuivre « l'abolition de toute aristocratie et de tout privilège
 « ne dépendant pas de la loi éternelle de la capacité et des actions ». Christine de Belgiojoso ne se fit jamais appeler « citoyenne »; mais, au contraire, « princesse ». A tout observateur attentif du fond de son caractère, elle se révèle, au contraire, comme une grande dame de la Renaissance, jetée par la destinée au milieu des révolutions modernes. Quant au prince Emile, il était aristocrate jusqu'au bout des ongles, et Mazzini lui donnait souvent ce titre, lorsque, en présence d'amis fidèles, il se plaignait de son penchant pour les plaisirs mondains, comme il regrettait les hésitations et les faiblesses de ses amis. »

Pour ma part, j'ai lieu de croire que ni le prince ni la princesse de Belgiojoso n'ont jamais prêté l'infâme serment dont on vient de lire le texte. Si violent que fût Mazzini, il avait trop de tact et d'habileté pour ne pas comprendre qu'un tel serment eût éloigné de la *Giovane Italia* nombre d'hommes, je ne dis pas religieux ou même délicats, mais vulgairement honnêtes.

Or, comme, pendant plusieurs années, la *Giovane Italia* s'est recrutée parmi des gens qui, même au milieu de leurs errements, étaient incapables de s'engager par serment à commettre des crimes abominables, il s'ensuit que ce serment n'était destiné qu'à un nombre restreint de sectaires bons à tout faire et que, pour les autres, on devait se contenter d'un serment les obligeant seulement à faire de la propagande en faveur de la secte et de son programme républicain et unitaire.

Les preuves à l'appui de cette thèse ne font point défaut. Il y

en a une notamment qui a la plus grande valeur. A mesure que la *Giovane Italia* s'est déshonorée par ses attentats et ses crimes, ses adeptes ont diminué sensiblement et les gens honnêtes ont abandonné Mazzini.

*
*
*

La première entreprise de la *Giovane Italia* fut dirigée contre Charles-Albert, accusé de trahison par Mazzini. Pendant que le grand sectaire envoyait Gallenga à Turin pour assassiner le roi de Piémont ¹, il organisait une expédition de flibustiers dans le but de soulever la Savoie. La princesse de Belgiojoso, ignorant la criminelle mission confiée à Gallenga, travailla de toutes ses forces au succès de l'entreprise. Malgré la saisie de ses biens par le gouvernement autrichien, elle remit à Mazzini la somme de 100,000 francs ². Les cocardes que portaient les flibustiers, commandés par le général Ramorino, — celui-là même qui, amnistié en 1848, rentra au service du Piémont et fut fusillé comme traître après la bataille de Novare, — ces cocardes avaient été préparées à Hyères par la princesse de Belgiojoso ³. Le prince de Belgiojoso, non moins dévoué à Mazzini et non moins fanatique pour son œuvre que la princesse Christine, son ex-femme, comme M. Barbiera se plait à l'appeler, avait, de son côté, versé des sommes considérables entre les mains du sinistre chef de la *Giovane Italia* pour couvrir les frais de l'expédition de Savoie. Bien plus, le prince était destiné à être l'aide de camp de Ramorino; mais, à la dernière heure, il se déroba. Mazzini ne lui pardonnait pas cette « défection ». Mais le prince avait été bien inspiré en quittant la partie avant de se compromettre au milieu des flibustiers et des gens tarés. Le prince s'était aperçu que le sens pratique faisait complètement défaut à Mazzini. Il prévoyait un désastre et ne voulait point en prendre la responsabilité. L'issue de cette machination insensée lui donna pleinement raison. Elle coûta la vie à quelques fanatiques révolutionnaires sans émouvoir les bons et fidèles Savoyards.

L'insuccès complet de la tentative ne modifia point les idées et les sentiments de Mazzini. L'incorrigible sectaire continua à flétrir ceux qui l'avaient abandonné et, en particulier, Belgiojoso. Il écrivait à cette époque à un de ses fidèles collaborateurs cette singulière lettre :

¹ Gallenga s'introduisit au palais royal de Turin; mais il n'eut pas le courage de commettre le crime dont il s'était chargé. Le complot fut révélé plus tard, et Mazzini et Gallenga furent condamnés à mort par contumace.

² Voy. La Cecilia, *Memorie storico-politiche*, t. I^{er}, p. 173.

³ *Actes secrets de la police autrichienne*. Archives de Milan, liasse CXLII.

« Il s'agit d'avoir une foi, de la prêcher ou de mourir. Voilà notre mission, et le malheur ne peut pas la changer. Quelle est donc la chose qui pourrait nous faire changer d'avis? »

N'est-il pas étrange d'entendre un homme qui ne risque rien et qui expose la vie de ses amis aux plus graves dangers affirmer avec la plus grande désinvolture que sa mission est de « prêcher sa foi ou de mourir »? Et ne comprend-on pas très bien qu'un chef qui prêchait aux autres une doctrine qu'il avait le plus grand soin de ne jamais pratiquer lui-même, ait vu, peu à peu, s'éloigner de lui tous ceux qui gardaient dans leur cœur un peu d'honnêteté et de droiture, malgré leurs illusions et leurs fautes? Le prince de Belgiojoso fut de ce nombre.

Quant à la princesse, malgré la conduite de son mari dont elle était parfaitement informée, et malgré les avis de quelques amis fidèles, elle n'abandonna point Mazzini et lui garda sa confiance et son enthousiasme, même après la pitoyable issue de l'expédition de Savoie.

*
* *

Pendant que Mazzini préparait cette triste entreprise, le gouvernement autrichien instruisait un procès contre le prince et la princesse de Belgiojoso. Ils étaient accusés de haute trahison. Les détails de cette affaire sont fort curieux.

Mazzini avait plus de zèle que de prudence dans l'œuvre difficile du recrutement de ses partisans. Si démocrate qu'il aimât à se dire, les grands noms de l'aristocratie le séduisaient. Il espérait aussi qu'en ouvrant largement les portes de sa secte aux hommes de la haute société, il pourrait plus aisément entraîner son pays dans la voie de la révolution. D'autres fois, le zèle bruyant de certains personnages le trompait sur leurs véritables intentions. Ce qui est certain, c'est que le grand conspirateur fut souvent dupé et que des traitres se glissèrent bien des fois parmi ses fidèles partisans. De ce nombre était le marquis Raymond Doria de San Colombano, patricien génois.

Doria avait été un zélé carbonaro. Dans la secte, il avait pris le nom symbolique de *Mars*¹. Grâce à son zèle maçonnique, il avait été promu au « sixième degré », comme dignitaire de la *charbonnerie* et de « Grand Maître » pour toute l'Espagne. Il connaissait, en effet, l'Espagne pour y avoir demeuré. Sa mère, Anna Saavedre, était Espagnole : son père, le marquis Stefano Doria, était Génois.

¹ Tous les détails qui suivent sont extraits des *Actes secrets* de la Présidence du gouvernement lombardo-vénitien et des *Procès de la Giovane Italia*. Archives de Milan.

Raymond Doria avait épousé la fille d'un noble Piémontais; mais le mariage n'avait pas été heureux, et sa femme vivait loin de lui, à Caselle, près de Turin, auprès de ses parents, chez lesquels elle s'était réfugiée au lendemain du jour où elle s'était séparée de son mari. En 1831, Doria avait trente-huit ans.

Bien que né à Malaga, il habitait Gènes. Il était entré dans l'armée piémontaise, où il avait atteint le grade de capitaine de cavalerie. Il avait quitté l'Espagne à la suite d'intrigues maçonniques. Accusé de haute trahison et de rapports suspects avec le général Santa-Cruz, ministre de la guerre, il avait quitté la péninsule ibérique pour éviter un procès, au moment même où Santa-Cruz était destitué.

A Gènes, il ne tarda pas à attirer l'attention des tribunaux par une aventure galante. Il avait trompé et enlevé une femme. Il fut condamné à deux ans de prison. Le gouvernement commua sa peine en deux années d'exil.

Doria avait connu la princesse de Belgiojoso pendant le séjour qu'elle fit dans cette ville au lendemain de son départ de Lugano, et la princesse, ne soupçonnant point un traître dans ce « Grand Maître » de la *Charbonnerie* espagnole, l'avait traité en frère et ami. Lorsque Doria entra dans la *Giovane Italia*, il était depuis quelque temps en rapports avec la police autrichienne.

Dès le 28 juin 1831, le chevalier Charles-Juste de Torresani-Lanzfeld, conseiller aulique, directeur général de la police à Milan, envoyait au président du tribunal de cette ville une note importante contre deux conspirateurs lombards : Jean Albinola et Félix Argenti.

La vie aventureuse d'Argenti mérite que je m'arrête un instant pour en donner un aperçu.

Au moment de son arrestation, Argenti avait vingt-neuf ans. Il était né à Viggiù, bourgade de l'arrondissement de Varèse (Lombardie). Dès sa première jeunesse, il avait été au premier rang parmi les ennemis de la domination autrichienne. Il s'était inscrit parmi les carbonari de la *Vente* de Milan. Compromis dans les événements de 1821, il s'était enfui en Piémont; mais ne se sentant point en sûreté dans un pays où régnait Charles-Félix, il s'était embarqué pour l'Espagne et avait fait, avec le grade d'officier, la campagne de 1823 contre le duc d'Angoulême. Passé ensuite au Mexique, où il était entré dans la *Charbonnerie* mexicaine, il avait pris part à la révolution qui renversa l'empereur Iturbide. Après l'établissement de la république au Mexique, Argenti était rentré dans son pays. A Varèse, il s'éprit d'une jeune femme du peuple. Le mari, pour se débarrasser de lui, le dénonça à la police, qui

somma Argenti de quitter la ville. Mais Argenti éluda la surveillance des gendarmes qui gardaient la maison de la femme qu'il aimait et y pénétra. Informés de sa présence, les soldats voulurent l'arrêter; mais Argenti s'enfuit par une fenêtre et courut toute la nuit, poursuivi à travers champs par les gendarmes.

Acculé à un mur, il voulut le sauter d'un bond. Mal lui en prit. En tombant, il se brisa une jambe; mais il parvint encore à échapper en se traînant dans un champ de blé, où il se cacha. La nuit empêcha les gendarmes de continuer leur poursuite. Ils attendirent longtemps, mais l'énergie d'Argenti lassa leur patience. Malgré d'atroces souffrances, le jeune carbonaro eut assez de force pour rester toute la journée caché dans le blé. Le soir, un robuste paysan le rencontra, le chargea sur ses épaules et le transporta au delà de la frontière suisse, peu éloignée de l'endroit où Argenti gisait à terre. Là, dans le village d'Arto, un chirurgien soigna sa pauvre jambe et la guérit. Il pouvait donc encore courir, et Argenti n'était pas homme à ne pas profiter de sa guérison. Il voyagea de nouveau à travers le monde. « J'ai trois fois dissipé mon bien, disait-il plus tard, et trois fois je me suis relevé dans l'aisance. » Il chercha et trouva du travail à Trieste, à Gènes, à Livourne. Les villes maritimes avaient toujours ses préférences parce que, conspirant sans cesse, il comptait se réfugier sur des navires anglais ou américains le jour où il aurait la police à ses trousses. Or, à cette époque, les navires de l'Angleterre et des Etats-Unis jouissaient du droit d'asile. Il ne tarda pas à en profiter. Il s'embarqua pour le Nouveau Monde, passa au Brésil, où il fit un peu tous les métiers. Un jour, réduit à la misère, il ne dédaigna point de tondre les chiens. A la nouvelle des journées de Juillet 1830, il partit pour Paris. Là, il se mit d'accord avec une douzaine de compatriotes exilés comme lui. Il organisa une descente en Italie. Il voulait à tout prix que son pays suivit l'exemple de la France. Peu de temps après, Argenti s'embarquait à Marseille avec ses compagnons.

L'expédition échoua dès le premier jour. A peine débarqués en Toscane, les sribustiers furent immédiatement arrêtés. Argenti fut livré par le gouvernement toscan à la police de l'Autriche, et le voilà, dans les prisons de Milan, soumis à de longs interrogatoires devant M. Zajotti, juge instructeur, chargé des procès politiques.

« Il faut savoir, dit l'historien de la princesse Belgiojoso, qu'Argenti se faisait passer consul du Brésil à Livourne. Il ne manquait même point de gens qui croyaient qu'il l'était réellement; mais le gouvernement toscan ne voulut jamais le recon-

naître¹, et Argenti attribuait ce refus à M. de Metternich. De là, une haine violente contre le chancelier autrichien. Cette haine le poussa à proposer aux carbonari d'assassiner le chancelier. Argenti se chargeait de l'affaire. Mais ce ne fut point Doria, comme il s'en vantait dans ses lettres à Metternich et devant les juges de Milan, mais bien le marquis de Passano qui s'opposa à l'abominable proposition d'Argenti. Cette assemblée de conjurés avait eu lieu, au cours d'une nuit, à bord d'un navire américain, dans le port de Gênes. Étrange réunion que celle de ces conspirateurs parlant à voix basse au fond de la cale d'un navire!... Et ils ne se doutaient pas qu'un Judas (Doria) était parmi eux²... »

Jean Albinola, l'autre révolutionnaire dont il est question dans la note de Torresani citée plus haut, fut à son tour arrêté. Il était né à Viggiù, comme son ami, et jeune comme lui. Les deux sectaires furent enfermés dans les prisons de Porta-Nuova, à Milan. La police autrichienne était heureuse d'avoir entre les mains des personnages aussi dangereux et elle comptait bien leur arracher les secrets de la secte mazzinienne.

Torresani fit un rapport à M. de Metternich sur cette affaire, et le chancelier chargea M. le comte Sedlnitzki, ministre de la police à Vienne, de transmettre à la police de Milan une lettre qu'il avait reçue au mois de décembre 1830, du marquis de San Colombano (Doria).

Dans cette lettre, Doria racontait à M. de Metternich qu'au sein d'une *Vente* de carbonari qui avait eu lieu secrètement, au mois d'août 1830, à Gênes, Argenti s'était chargé d'assassiner le chancelier d'Autriche. Il ajoutait que la proposition d'Argenti avait été repoussée par l'assemblée des conspirateurs parce que lui, Doria, s'y était opposé.

« Félix Argenti, consul général du Brésil à Livourne, disait Doria, s'est offert de tuer Votre Altesse, si on le lui permettait. Les carbonari sont armés d'un fusil et d'un stylet. Ils portent deux paquets de cartouches et doivent avoir 16 francs en poche. Les carbonari doivent se tenir prêts à agir au premier signe de leurs supérieurs. Ils sont responsables vis-à-vis d'eux de l'exécution des ordres qu'ils reçoivent. En désobéissant, ils risquent la vie. »

À peine eut-il lu la lettre de Doria, le chef de la police de Milan, Torresani s'écria : « Voilà notre homme ! » Il écrivit aussitôt à Vienne en demandant à Metternich de faire signer par l'Empereur un décret assurant l'impunité à Doria et l'exemptant de toute con-

¹ Argenti avait habité Livourne après son séjour au Brésil et avant la révolution de Juillet.

² Voy. Cantù, *Cronistoria*, t. II, 1^{re} partie, p. 287.

frontation avec les personnes qu'il dénoncerait au juge instructeur. Le décret fut immédiatement accordé et Torresani s'empessa de faire venir Doria à Milan.

« Ma veuve ici, à Milan (racontait Doria au cours d'un interrogatoire devant le tribunal de cette ville), a été causée par la communication qu'on m'a faite d'un décret de Sa Majesté l'empereur. J'ai été escorté par deux gendarmes jusqu'à la frontière austro-sarde; et de là je suis arrivé librement à Milan avec l'intention de faire connaître que je suis un homme d'honneur (?) et de coopérer, autant que je le puis, à dévoiler les machinations perfides qui menacent tous les gouvernements légitimes. »

En arrivant à Milan, Doria prit une première précaution pour échapper au poignard des amis qu'il trahissait. Il changea de nom. Continuant à être Doria pour la police et les magistrats, en ville il ne s'appela plus que qu'Etienne de Gregorio. Nous verrons plus loin que cette précaution fut inutile et que les mazziniens ne tardèrent pas à être au courant de ses dénonciations.

Doria passait chaque jour de longues heures devant Zajotti et les autres magistrats qui instruisaient le procès contre la *Giovane Italia* et la franc-maçonnerie. Les procès-verbaux de ses interrogatoires remplissent des volumes. Il dénonce des Italiens et des Espagnols, fait arrêter nombre de personnes parmi lesquelles des gens très haut placés, et entre autres le marquis Camille d'Adda Salvaterra. Heureusement, la loi autrichienne n'admettait pas qu'on condamnât un accusé de crime politique si celui-ci n'avouait pas. C'est ainsi que d'Adda échappa au gibet.

Je laisse de côté de curieux détails touchant ces dénonciations de Doria et les personnes qu'il accusa, pour ne m'occuper que de la princesse Belgiojoso.

« Pendant deux journées entières, dit son historien, le misérable parla de la princesse devant le tribunal.

Il déclare « avoir connu la princesse dans le foyer des rebelles : à Gènes. Le marquis de Passano de Gènes, grand maître de la *charbonnerie*, lui a dit que la jeune dame lombarde était une *jardinière distinguée* et que, s'il désirait en faire la connaissance, il n'avait qu'à aller un soir à la promenade de l'Acquasola¹.

« Les *jardinières* étaient divisées en deux catégories spéciales, différant par l'élévation du grade dont elles étaient revêtues : les *apprenties* et les *maîtresses*. La secte se servait des *jardinières* « pour séduire (ce sont les propres expressions du délateur) des « employés du gouvernement et des personnages. » Elles se

¹ La promenade préférée des Génois.

servaient des mêmes gestes que les conspirateurs, des mêmes mots et des mêmes signes pour se reconnaître.

« Un soir, à la promenade de l'Acquasola, la très belle princesse se promenait sous le bras du marquis de Passano qui lui présenta aussitôt Doria; et, à partir de ce moment, la princesse et Doria devinrent amis. Elle croyait avoir trouvé un frère partageant sa foi dans la rédemption de l'Italie !... »

« L'Acquasola était précisément le lieu de réunion des conspirateurs. Lorsque la promenade du soir était finie¹, ils y allaient, divisés par petits groupes pour ne pas éveiller de soupçons. Celui qui devait faire une communication serrait fortement dans sa main droite une canne munie d'un poignard, et, passant devant tous ses confrères, il faisait à chacun, avec sa canne, un signe convenu d'avance. Il montait ensuite sur un des coteaux de l'Acquasola; et, peu à peu, les petits groupes y montaient aussi les uns après les autres. Alors, il allait au-devant de chaque groupe, communiquant en peu de mots ce qu'il devait dire. Aujourd'hui, c'était l'arrivée de quelque personnage suspect; demain c'était pour avertir qu'on courrait quelque grave danger, etc. »

« Dans ses conversations avec le marquis Doria, la princesse Belgiojoso, pleine de confiance en Doria, ne lui cacha point qu'elle avait dépensé beaucoup d'argent pour la cause italienne. Elle ajouta que, « même sous ce rapport, l'esprit de ses bons et chers *cousins* milanais (*les Belgiojoso*) était excellent »; car ils donnaient de fortes sommes pour la cause commune. La princesse dit encore (toujours d'après les révélations de Doria) que, en Lombardie, les filets de la conspiration s'étendaient chaque jour davantage; qu'il y avait, en Lombardie un grand nombre de *jardinières* et beaucoup de *jardins formels*. Neuf *jardinières* constituaient un *jardin formel*, et tous les *jardins formels* constituaient l'avant-garde d'une armée occulte de femmes. »

« Les lecteurs savent que Doria a révélé, dans une lettre au prince de Metternich, que Félix Argenti voulait l'assassiner. Eh bien, Doria, dans ses dénonciations devant les juges de Milan, tendait à insinuer le soupçon que la princesse était la complice d'Argenti, en racontant qu'il croyait qu'ils avaient fait ensemble le voyage de Gènes à Livourne... »

C'était là un pur mensonge, mais Doria s'en servait pour grandir l'importance du service qu'il rendait à la police autrichienne.

Pour prouver que son amitié avec la princesse Belgiojoso était très intime, Doria ajoutait ceci :

¹ C'est-à-dire lorsque la foule avait quitté l'Acquasola.

« La princesse a dîné plusieurs fois avec moi, en compagnie de Passano, et cela dans ma propre maison. De même, en partant de Gènes, afin de garder l'un de l'autre un excellent souvenir, elle m'a donné un cordon de petites marguerites garnies en or et un couvert en vermeil, et moi je lui ai donné mon portrait encadré dans un médaillon en or. »

Dans la longue dénonciation de Doria contre la princesse Belgiojoso, ses parents et ses amis, se trouve aussi ce passage :

« Dans mes familiers rapports avec la princesse, j'ai pu reconnaître qu'elle était *maitresse jardinière* et qu'elle avait, à Milan, beaucoup d'amies qui étaient également *jardinières* et toutes aussi fanatiques qu'elle-même pour la liberté italienne. La princesse disait du bien aussi d'un grand nombre de ses amis, aussi sectaires qu'elle, parmi lesquels elle faisait entendre qu'il y en avait un dans l'entourage même de S. A. I. l'archiduc vice-roi⁴. Bien que faible de santé (car elle m'avouait qu'elle était souvent fatiguée), je dois la croire capable de se livrer à toute entreprise hardie, parce que ses sentiments sont très résolus. »

Quelle foi faut-il prêter aux dénonciations de Doria ? Il y a évidemment du vrai et du faux dans ses dépositions devant les juges de Milan. Le président Zajotti et ses collègues ne s'y trompèrent point. Leurs recherches prouvèrent que si Doria avait dit la vérité lorsqu'il avait révélé les secrets de l'organisation de la *Giovane Italia* et des machinations mazziniennes, ainsi que la part importante que la princesse Belgiojoso y avait prise, il avait, au contraire, menti lorsqu'il avait affirmé que la secte avait des agents dans l'entourage de l'archiduc Renier et que la princesse était la complice d'Argenti.

*
*
*

Cependant la présence de Doria à Milan ne demeura pas longtemps inconnue aux mazziniens. Grâce à leur vigilance, ils ne tardèrent pas à savoir que le faux Gregorio était un sectaire hypocrite qui livrait à la police les secrets de la *Giovane Italia* et ruinait ses espérances.

Les nombreuses arrestations qui suivirent les dénonciations de Doria avaient jeté l'alarme dans les conciliabules de la *Giovane Italia*. Découvrir la cause de ces arrestations, le traître qui les avait provoquées, le punir inexorablement, était, pour les sectaires, le premier de leurs prétendus devoirs. Il était d'ailleurs conforme au serment que Mazzini leur avait imposé. Dès lors, ils n'eurent

⁴ L'archiduc Renier, vice-roi de Lombardie.

plus qu'une pensée : déchirer le voile qui couvrait le délateur. Ils savaient que ce devait être un gros bonnet de la secte, puisqu'il avait mis la police sur une piste sûre, et qu'un simple apprenti ne pouvait certainement pas connaître les chefs de la *Giovane Italia*, ni faire mettre sous les verrous ceux qui étaient à la portée des gendarmes. De là à connaître le rôle de Doria il n'y avait qu'un pas. Doria, d'ailleurs, était trop haut placé parmi ses anciens confrères pour pouvoir longtemps jouer le rôle de dénonciateur sous un nom d'emprunt. Ses allées et venues journalières au tribunal éveillèrent des soupçons. On finit par apprendre que le marquis Doria se cachait sous le nom de Gregorio; qu'il habitait un petit appartement dans la rue qui porte aujourd'hui le nom illustre d'Alexandre Manzoni; qu'il n'avait à son service qu'une femme d'une vie équivoque, Maria Bernardi, à laquelle il avait confié un jeune enfant.

Dès qu'ils eurent ces précieux renseignements, les mazziniens préparèrent un attentat contre le dénonciateur, mais le coup manqua, et c'est la compagne du traître qui reçut le coup de couteau.

*
* *

Cependant, les mensonges de Doria contre la princesse de Belgiojoso portaient leurs fruits. Le tribunal de Milan instruisit un procès de haute trahison, non seulement contre la princesse, mais aussi contre son mari et son beau-frère, Antoine de Belgiojoso. La princesse était, en outre, accusée de complicité dans la tentative manquée d'Argenti contre le prince de Metternich.

Interrogé par Zajotti, Argenti démentit les racontars de Doria. Il reconnut bien avoir rencontré la princesse de Belgiojoso sur le navire qui l'amenait de Gènes à Livourne; mais il nia formellement avoir jamais eu des rapports intimes ou même suivis avec elle. Interrogé à son tour, Albinola fit les mêmes déclarations. En présence de ces dénégations, le tribunal de Milan renonça à l'accusation de complicité dans l'attentat projeté contre Metternich et se rabattit sur la haute trahison, où le prince et la princesse de Belgiojoso avaient pour compagnon leur frère Antoine.

Dès le mois de mai 1834, la police de Milan dénonçait au parquet Emile et Antoine de Belgiojoso, affirmant qu'ils étaient « de principes libéraux et intimement liés avec des personnages connus par leur fanatisme. »

Quant au prince Emile de Belgiojoso, Doria n'en avait pas dit un mot au cours de ses longs interrogatoires, par la raison bien simple qu'il ne l'avait jamais vu. En effet, le mari de la princesse Christine,

depuis qu'il s'était séparé de Mazzini, était allé à Paris; mais là, s'il conspirait avec quelques exilés italiens, son principal souci était de mener une vie joyeuse. Quelques agents secrets que la police autrichienne avait mis à ses trousses avouaient, dans leurs rapports, qu'Emile de Belgiojoso n'était pas un homme sérieux et qu'il ne fallait plus voir en lui un conspirateur dangereux. Mazzini, qui s'était fait de grandes illusions à son sujet, se plaignait de lui et écrivait à un de ses amis : « En attendant, le prince de Belgiojoso s'amuse à Paris! ¹ »

En présence des aveux de la police, le tribunal de Milan renonça à suivre immédiatement le procès intenté au prince Emile de Belgiojoso. Mais l'empereur François 1^{er} intervint tout à coup et ordonna que toute poursuite fût abandonnée. Il est probable que l'empereur, plus sage que le parquet de Milan, comprit que son gouvernement serait tombé dans le ridicule en s'obstinant à voir un homme dangereux dans ce gentilhomme léger qui ne songeait qu'au plaisir et pour lequel la politique n'était qu'une espèce de *sport*, un fruit défendu auquel il ne touchait que pour obéir à la mode.

Si le prince Emile de Belgiojoso était un personnage fort peu dangereux, un conspirateur de vaudeville, il n'en était pas de même de son frère Antoine. Celui-ci avait pris une part active à la révolution de Modène et de Bologne, en 1831. La police l'avait dénoncé avec beaucoup de persévérance au tribunal de Milan. Torresani écrit, dans sa note du 11 décembre 1831, qu'Antoine de Belgiojoso a été arrêté à Turin au moment même où il y arrivait et bien qu'il fût malade à la suite d'un long et fatigant voyage. Belgiojoso venait de France, ce qui le rendait suspect au gouvernement sarde qui savait que c'était là que Mazzini avait organisé sa criminelle expédition de Savoie.

Torresani répond par un refus à la princesse de Belgiojoso mère lui demandant un passeport pour aller à Turin soigner son fils malade. Il se plaint de la faiblesse de la police piémontaise qui a permis au détenu de voir Louis de Belgiojoso, un de ses frères. Il avoue que de hautes protections couvrent les plus grands coupables et s'en indigne.

« Je n'ignore pas, dit-il, qu'Antoine de Belgiojoso se loue du traitement généreux dont il est l'objet de la part du gouvernement royal de Turin, qui lui permet même d'avoir des entrevues avec son frère Louis et d'écrire. J'ai déjà demandé pour qu'on mette un terme à ces dangereuses (*sic*) concessions. Mais j'ignore si l'on

¹ Lettres inédites de Mazzini, publiées par la *Nuova Antologia* de Rome, livraison du 1^{er} octobre 1901.

pourra obtenir quelque chose, car les relations de cette grande famille (les Belgiojoso) sont trop nombreuses et trop répandues dans la haute société. »

Torresani avait raison de se plaindre des hautes protections qui couvraient le noble conspirateur. Au lieu de le livrer à l'Autriche, le gouvernement de Charles-Albert lui donna un passeport pour l'étranger, et l'empereur François I^{er} approuva la conduite du cabinet de Turin.

Quant à la princesse de Belgiojoso, son cas était plus grave. La police avait la preuve manifeste qu'elle était affiliée à la secte de la *Giovane Italia*, qu'elle y jouait même un rôle important, ce qui suffisait pour la faire condamner. Les espions la poursuivaient de leurs dénonciations. Outre ce que Doria avait dit d'elle, où, malgré des mensonges et des exagérations, il y avait beaucoup de renseignements vrais, d'autres dénonciateurs signalaient au parquet de Milan les méfaits de la princesse. Elle favorisait l'émigration des sectaires poursuivis par la police et elle dépensait beaucoup d'argent pour leur assurer l'impunité. Elle était même peu éclairée dans le choix des personnes qui maniait son argent. Un nommé Pironti auquel elle avait confié 10,000 francs s'était tout simplement approprié cette somme. La princesse était accusée d'avoir pris comme agent de ses entreprises politiques un étudiant piémontais, Iasanini, violent sectaire, exilé de son pays à la suite de la part qu'il y a prise à la révolution de 1821. Iasanini faisait un double métier. Il était commis-voyageur d'une maison de soieries de Lyon et profitait de ses voyages pour faire passer en Italie des brochures incendiaires (*sic*). Appelé devant le juge instructeur, le banquier Joseph Marietti, de Milan, déclara, après avoir prêté serment, qu'il avait été en correspondance avec M^{me} de Belgiojoso après sa fuite de Milan au sujet de deux traites, l'une de 15,000, l'autre de 20,000 francs en faveur de Iasanini. Cet aveu confirmait pleinement les dépositions des espions touchant les rapports de la princesse avec ce sectaire dangereux. Le tribunal était également informé des largesses de la princesse envers tous ceux qui travaillaient avec ardeur à préparer la ruine de la puissance autrichienne. Zajotti interrogea un certain nombre de ses complices que la police avait arrêtés à la suite des dénonciations de Doria, mais les hommes comme les femmes nièrent fermement toute participation à un complot, ainsi que leur propre sécurité, aussi bien que les engagements pris en entrant dans la *Giovane Italia*, le leur prescrivait.

Malgré cette attitude résolue des complices de la princesse, les magistrats savaient à quoi s'en tenir sur le rôle qu'elle avait

joué. Le 24 juillet 1833, le *tribunal criminel* de Milan déclarait qu'il y avait la preuve que la princesse de Belgiojoso était coupable de haute trahison, et il en ordonna l'arrestation. Le tribunal prescrivait également qu'on soumit la princesse à de sévères interrogatoires pour l'obliger à avouer son crime. Nous savons que M^{me} de Belgiojoso était en lieu sûr. Mais le tribunal de Milan, en prenant ces mesures, se préparait à prononcer contre la princesse une condamnation par contumace. Heureusement pour elle, l'empereur d'Autriche intervint encore une fois et empêcha les juges de porter leur arrêt.

François I^{er}, que les carbonari et les francs-maçons dépeignaient sous les plus sombres couleurs, était un souverain débonnaire, réprouvant souvent les excès de zèle de sa police. Il n'aimait pas qu'on pourchassât les femmes et il déplorait les persécutions dont quelques dames de Milan avaient été l'objet, lors des procès des carbonari, en 1821. Pour sauver les apparences et ne pas donner un démenti trop rude à la magistrature milanaise, l'empereur déclara qu'il voulait examiner lui-même les actes des procès. Par un décret du 31 janvier 1834, après avoir pris connaissance du dossier, François I^{er} ordonnait de nouvelles recherches et voulait qu'on se rendît bien compte si des sociétés secrètes entre femmes sous le nom de *Jardinières* existaient réellement.

Il est clair qu'en invoquant un supplément d'instruction, l'empereur ne cherchait qu'à enterrer le procès. Car, touchant les *Jardinières*, les preuves étaient si nombreuses et si évidentes qu'il eût été puéril d'en chercher d'autres. D'ailleurs, le peu d'empressement de François I^{er} à prendre une résolution prouve ses véritables intentions. Il attendit six mois avant de signer son décret pour demander un supplément d'instruction, et il feignit d'ignorer que les procès des carbonari depuis quelques années avaient prouvé l'existence de cette secte de femmes au sujet de laquelle il manifestait des doutes invraisemblables. Décidément, Torresani avait raison lorsqu'il se plaignait des hautes protections qui mettaient les Belgiojoso hors des atteintes de la justice. Les juges de Milan, obéissant aux volontés de l'empereur, s'occupèrent pendant quelque temps encore de « Jardins » et de « Jardinières », puis, un beau jour, ils classèrent le dossier de la princesse Belgiojoso. Si le procès eût continué, elle ne pouvait qu'être condamnée, et, d'après la loi autrichienne, le coupable de haute trahison devait être pendu !

Argenti et Albinola furent moins heureux. Ils ne pouvaient compter, comme les Belgiojoso, sur de hautes protections. Leurs procès furent menés avec la plus grande rigueur. Convaincus du crime de haute trahison, ils furent condamnés à mort. Mais la clémence impériale leur épargna la potence. Albinola avait fait, au

cours de ses interrogatoires, des révélations importantes touchant la *Giovane Italia*, son organisation et ses secrets. On lui en tint compte, et l'empereur réduisit sa peine à huit ans de réclusion au Spielberg. Argenti eut le même sort. Plus tard, les deux conspirateurs furent exilés en Amérique.

Quant à la princesse Belgiojoso, elle demeurait à Hyères où elle se trouvait dans la gêne. L'argent qu'elle avait si largement donné à Mazzini pour sa misérable expédition de Savoie avait considérablement diminuée ses ressources. Ses revenus étant saisis par le gouvernement autrichien, elle ne savait trop comment se tirer d'affaire pour vivre convenablement à l'avenir. Son mari, — malgré leur séparation, — lui offre alors une somme de 40,000 francs, en s'inquiétant de sa santé. Elle le remercie cordialement, lui avouant que sa bourse était à peu près vide et que sa santé laissait à désirer, mais elle refuse les 40,000 francs, parce qu'elle ne veut pas l'en priver, sachant qu'il a des dettes et estimant que, si elle acceptait cet argent, elle mettrait son mari dans l'embarras.

Tout est étrange dans ce singulier ménage. Voilà, en effet, deux époux légalement séparés tout en échangeant des lettres très affectueuses et en multipliant les bons procédés réciproques !

Cependant, il fallait songer à l'avenir. La princesse Belgiojoso s'ennuyait à Hyères. Les beautés de la nature provençale et l'azur de la mer ne lui suffisaient pas. Elle avait besoin de vivre dans une grande ville où elle pourrait satisfaire à l'aise son goût pour la politique, la littérature, les beaux-arts, et où elle pourrait aussi gagner sa vie au cas où les revenus de ses terres de Lombardie continueraient à rester sous le séquestre. Elle quitta donc Hyères pour venir s'installer à Paris, où nous allons la suivre.

Comte Joseph GRABINSKI.

La suite prochainement.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

LE DIVORCE DANS LE ROMAN ET AU THÉÂTRE ¹

I

M. Paul Hervieu, dans son théâtre (*la Loi de l'homme, les Tenailles*), MM. Paul et Victor Margueritte, timidement dans *Femmes nouvelles* et hardiment dans *les Deux Vies*, à la tête d'un parti assez important d'hommes de lettres, romanciers et auteurs dramatiques, mènent une campagne fort active contre notre législation du divorce. Non point, comme on pourrait le croire, contre le divorce lui-même, mais contre les restrictions de ses causes. Ils réclament le divorce par consentement mutuel, et même le divorce par la volonté d'un seul, que la loi Naquet a omis, et par là ils prétendent restituer au mariage sa dignité et sa franchise. Le mariage était, paraît-il, la prison perpétuelle : il va devenir, au lieu d'une geôle, une demeure ensoleillée qui ne sera plus habitée que par des époux heureux, rayonnants et fiers de pouvoir s'en aller. Les enfants eux-mêmes, qui le croirait? vont bénéficier du nouvel état de choses. Ces Messieurs nous préparent une société enfin libérée, des unions enfin libres. Plus de ces affreux contrats synallagmatiques où chacun se croyait tenu à un engagement. Réjouissons-nous. Et pour mieux nous réjouir, voulez-vous entendre une histoire?

M^{me} Henriette de Kergazon est courtisée par M. de Boisgommeux qui, dans son enthousiasme passionné, jure de lui consacrer toute son existence. Mais, désespéré, dit-il, par ses rigueurs, il va chercher l'oubli dans un confortable château du Poitou. Un jour, il voit arriver Henriette. Celle-ci, qui a obtenu de son mari, archéologue distraît et peu impressionnable, la promesse du divorce, accourt porter la bonne nouvelle à Boisgommeux. Maintenant ils sont libres de s'aimer éternellement. Boisgommeux, qui croit à une visite de

¹ Bibliographie : théâtre de Paul Hervieu : *La Loi de l'homme, les Tenailles* (Lemerre, édit.). — *Les Deux Vies*, roman par Paul et Victor Margueritte (Plon, édit.). — *Mariages riches*, roman par Henry Fèvre (Fasquelle, édit.). — *Le Bilan du divorce*, par Hugues Le Roux (Calmann-Lévy, édit.). — *Le Chemin de Dumas*, étude sur le théâtre de Paul Hervieu, par Etienne Barberot (Rousseau, édit.).

deux ou trois jours, se laisse aller à une joie débordante. Mais il déchante quand elle déclare qu'elle ne s'en ira plus. « Qu'avez-vous, mon ami? demande-t-elle devant sa mine déconfitte. — C'est un nouveau point de vue », répond-il, et il répète : « C'est un nouveau point de vue... » Et il entreprend aussitôt de lui montrer la fausseté de sa position, il l'invite à bien peser tous les sacrifices qu'elle lui fait. La jeune femme s'étonne, puis elle éclate : « Un homme qui se traînait à mes pieds pour obtenir une heure de ma vie!... Je lui apporte ma vie tout entière et il n'en veut pas!... » Mais Boisgommeux ne démord pas de son explication : « C'est un autre point de vue!... »

Vous avez reconnu, à cette scène d'un comique si fin et si juste, la perle du théâtre de Meilhac et Halévy, *la Petite Marquise*. L'excellent Boisgommeux qui aime en homme du monde (« j'en appelle, dit-il, à toutes celles qui ont l'habitude des hommes du monde! ») ne se soucie point des charges du mariage, et la pauvre Henriette, enfin éclairée sur la passion des hommes du monde, retournera chez son brave homme de mari, qui est distrait et luna-tique, mais patient et doux.

Il raisonne admirablement, ce Boisgommeux. Il raisonne beaucoup mieux que les héroïnes du théâtre de M. Paul Hervieu ou que celle du dernier roman de MM. Paul et Victor Margueritte. Il y a deux points de vue, en effet : il y a celui de la passion et celui du mariage, celui du plaisir et celui de la vie sociale, celui de l'individu et celui de la famille. Boisgommeux, quand il doit prendre parti, les distingue très nettement : c'est un coquin, mais il a l'esprit français et il parle clair. Nos auteurs de romans et de pièces de théâtre ne voient, eux, que le premier point de vue. Ils négligent le second par une défaillance de raisonnement et se font une figure de sociologues modernes quand, en réalité, ils rééditent tout simplement les vieux sophismes romantiques.

Car nous assistons à une nouvelle levée de boucliers en faveur de la divinisation de la passion et des droits de l'individu; la littérature du dix-neuvième siècle nous a déjà offert un spectacle tout pareil. Les armes sont changées, non le but de l'expédition. Nos *Indiana* et nos *Valentine* parlent un langage moins emphatique; elles exigent les mêmes lunes. Que voulaient ces âmes incomprises? Quelles étaient leurs aspirations? *Se réaliser*, c'est-à-dire, pour être franc, jouir malgré les tyrannies sociales contre la société oppressive et hypocrite. La société dont nos auteurs font une abstraction est malmenée dans leurs ouvrages comme le gendarme dans Guignol. Que réclament nos héroïnes d'aujourd'hui? Vous allez voir que c'est la même chose. On a beau les placer dans des

situations exceptionnellement avantageuses, les favoriser de toutes manières dans leurs souffrances intimes afin de provoquer une pitié facile et de séduire les cœurs sentimentaux. Leur égoïsme apparaît malgré tant d'habileté. Et pourtant, Dieu sait s'il est commode d'arranger une intrigue de roman ou de drame destinée à prouver l'injustice d'une loi dans tel cas déterminé. C'est là, pour un écrivain, un jeu d'enfant, et si demain M. Hervieu ou MM. Margueritte obtenaient dans le sens qu'ils indiquent un changement de législation, rien ne serait plus aisé que d'en montrer les résultats fâcheux sur tel ménage dont on organiserait l'existence selon les besoins de la cause. Le choix des situations serait seulement beaucoup plus considérable, parce que leur législation serait plus mauvaise. Un fait ne prouve rien, s'il ne peut être généralisé. Ceux qu'ils ont exploités n'ont pas ce caractère, je le démontrerai sans peine. Si les romanciers et les auteurs dramatiques ont le droit strict de combiner à leur gré une intrigue vraisemblable et des caractères humains, nous leur opposons une fin de non-recevoir dès qu'ils prétendent tirer une conclusion générale de prémisses qu'ils ont posées, eux et non pas une loi de nécessité.

Ce fut toujours une erreur d'asservir l'art à un but pratique. C'est d'abord l'amoindrir, car le beau n'est pas l'utile. Et c'est ensuite lui donner volontairement un caractère passager, à lui qui a pour mission d'extraire de nos sentiments, de nos passions, de notre vie, ce qu'ils peuvent contenir de permanent et de durable, ce que chacun peut ressentir, ce par quoi les hommes se comprennent, se relient les uns aux autres, communient ensemble en quelque sorte. Le but de l'art n'est pas un but pratique; il ne saurait pas plus être le changement de tel article du code, comme l'imaginent MM. Hervieu et Margueritte, que celui de la sculpture n'est la reproduction de nos modes éphémères. Prenez le théâtre de Dumas fils, et voyez comme il a vieilli pour cette cause. Traiter un sujet d'une utilité aussi immédiate, c'est sacrifier l'avenir au profit du présent, c'est se vouer au prompt oubli en cherchant le retentissement des polémiques d'actualité.

De plus, en prétendant se substituer ou se joindre aux publicistes et aux législateurs, ces artistes se trompent encore sur leur apport social. Ils commettent une erreur d'observation. Impressionnés par leur sensibilité, ils se laissent émouvoir par l'intérêt d'un cas particulier, ils compatissent à une souffrance unique. Au nom de cette souffrance unique, les voici qui s'insurgent contre la contrainte de la loi. Et ils ne comprennent pas que le propre du législateur est de faire œuvre de conservation sociale, de protection sociale, et, pour cela, de considérer l'humanité moyenne et non pas

telle ou telle individualité. Il n'y a pas, dans l'histoire du monde, une seule législation qui n'ait lésé quelques intérêts particuliers. Or nos romanciers découvrent des cas particuliers, s'en emparent, les grossissent et triomphalement crient à la révolte. Ils ne servent ainsi ni l'art, ni la société, ni eux-mêmes. Un Balzac, un Paul Bourget ne commettent pas cette erreur d'optique. Quand ils font de la critique sociale, ils décrivent l'état général de nos mœurs et des conditions de notre existence, telles qu'elles découlent nécessairement de l'organisation de notre société. Ils se rendent bien compte que le romancier ne doit pas s'en tenir à quelque petit problème particulier et accidentel. M. Edouard Rod, dans *Mademoiselle Annette*, M. René Bazin, dans *la Terre qui meurt*, l'ont compris également ainsi.

Cette petite expédition de littérateurs en faveur de l'extension du divorce n'offre donc pas de grands dangers pratiques. S'il y a une mauvaise loi à voter, ils peuvent se reposer sur nos Assemblées. Mais elle indique un état d'esprit qu'il faut combattre. Cet état d'esprit est proprement anarchique. On en peut relever des traces dans combien de nos romans à la mode et de nos pièces à succès! Il consiste à livrer à la famille de furieux assauts. Derrière le mariage et les maris, c'est la famille qui est visée. Pauvres maris! à la ville on les tue : souvenez-vous du drame d'Étretat. Sur la scène, on les bafoue. Ce n'est pas nouveau : les romantiques, je l'ai dit, défendaient pareillement les droits de la passion. Mais, après leurs jeux de massacres, il y eut une trêve pendant laquelle ces mêmes maris vilipendés furent traités avec égards; on leur attribua quelques rôles généreux. L'armistice est expiré, et voici qu'on les déchire avec un plaisir tout neuf.

Je m'en tiendrai aux tournois contre les chefs. M. Hervieu et MM. Margueritte sollicitent la controverse. Il est juste de la leur accorder et de négliger ceux qui les suivent avec moins de talent, un Henry Bernstein qui, dans *le Détour*, caricature l'honorabilité familiale et trouve moyen, par une surprise de notre émotion, de rabaisser notre sentiment le plus sacré, qui est le respect filial : quelle belle entreprise sociale vraiment! un Henry Bauer qui, dans *Sa Maîtresse*, nous présente le double tableau d'un mauvais ménage et d'une bonne union libre, à la façon des auteurs de campagne où les cadres vont par paires, et nous désarme par une ingénuité dépourvue de fraîcheur. Puis, je rattacherai, comme ils le font eux-mêmes, les thèses de leurs ouvrages à l'étude de notre législation et, ce qu'ils font beaucoup moins, à celle de notre société. Enfin, je considérerai leurs tendances à un point de vue plus général qui est l'individualisme et ses dangers.

II

Il a déjà été parlé ici même du théâtre de M. Paul Hervieu. Je ne reviendrai pas sur l'écrivain dramatique, sur ses qualités, — un art qui va droit au but, un style concis et net, — sur ses défauts, — le peu d'humanité des personnages qui se présentent à nous comme des théorèmes de géométrie. Je n'examinerai ses œuvres que dans leur conception de l'amour, du mariage, du divorce et de la famille. Il ne sera question que des *Tenailles* et de *la Loi de l'homme*, seules pièces qui nous intéressent dans ce débat.

Dans chacune de ces pièces, l'auteur, pour démontrer sa thèse, se sert de deux armes : le choix de l'intrigue et les réflexions générales que l'un ou l'autre des personnages est chargé de faire en son nom. Ni l'intrigue, ni les réflexions, dans *les Tenailles*, ne servent efficacement sa cause.

Irène Fergan est malheureuse. Elle en veut à son mari de ce qu'elle ne l'aime pas. Elle a de grandes aspirations de bonheur que celui-ci ne satisfait point. Aussi veut-elle divorcer, car elle a horreur de ces épouses médiocres qui sont toujours contentes de leur sort, et M. Fergan est agaçant, principalement parce qu'il a toujours raison, parce qu'il ne s'apitoie pas sur cette pauvre petite femme incomprise, et parce qu'il lui refuse sa liberté. Surtout, elle a revu un ami d'enfance, demi-savant et demi-explorateur, Michel Davernier, qui tient dans le monde des propos exempts de préjugés. M. Fergan ne voulant pas se rendre à d'aussi bonnes raisons, — rassurez-vous, la dernière ne lui est pas donnée, — M^{me} Fergan paraît se résigner à la continuation de la vie commune, avec l'aide, on le devine, de Michel Davernier. Nous retrouvons, dix ans plus tard, les deux époux retirés à la campagne, et il semble que l'âge ait atténué leur incompatibilité d'humeur. Mais le conflit renaît au sujet de leur fils que le père veut envoyer au collège, et que la mère veut garder à la maison. Pour triompher dans cette lutte, Irène ne craint pas de révéler à son mari qu'il n'est pas le père de René. Ainsi elle gardera son fils pour elle seule. Fergan, à son tour, veut divorcer. — Non, dit-elle, ma jeunesse est passée, mes espérances sont abolies, mon avenir de femme est mort. Je me refuse à changer le cours de ma vie. Je n'ai plus la volonté que de rester, jusqu'à la fin, où je suis, comme j'y suis. — Fergan n'a pour arme que son aveu qu'elle peut rétracter, et le dernier mot du drame est celui-ci, que prononce Irène : « Nous sommes deux malheureux. Au fond du malheur, il n'y a plus que des égaux. »

A quoi Fergan a répondu par avance en disant : « Vous êtes une

coupable et je suis un innocent. » Ainsi, par un mécanisme ingénieux, M. Paul Hervieu croit avoir fait mouvoir devant nous ces tenailles de la loi qui torturent tantôt la femme et tantôt le mari. Tout d'abord, — et afin de flatter ses goûts féministes, — je lui objecterai que ces tenailles ne tortureront le mari que s'il le veut bien, et que le dénouement de sa pièce est arbitraire. M^{me} Fergan a livré le terrible secret à son mari pour être seule admise à diriger l'éducation de son fils. Or la loi, dans son titre de la puissance paternelle, donne à M. Fergan le droit de diriger cette éducation. Aux yeux de la loi, le petit René est son fils. Il héritera de la fortune que sa mère a volée pour lui, mais le père légal garde tous ses droits. Irène n'atteint aucunement son but. Et dès lors rien n'est plus facile pour Fergan que d'obliger sa femme au divorce en la menaçant d'exercer son pouvoir. Qu'on ne parle pas d'indélicatesse ou de chantage : l'abominable conduite de sa femme l'autorise à toutes les représailles. Que le fils d'Irène appartienne à elle seule, soit, mais qu'elle s'en aille. A moins que Fergan, tout à coup cornélien, ne consente au plus grand des sacrifices.

Le mari n'est donc pas une victime de la loi. La femme l'est-elle davantage ? Qu'est-ce qu'Irène exige de la loi ? Elle exige de la loi ce que la loi n'a pas à lui donner : son bonheur. Dépourvu des ornements de la rhétorique, son raisonnement est celui-ci, que Sarcey lui prêtait assez judicieusement : « Je suis née pour être heureuse. Je veux être heureuse. Je n'aime pas mon mari ; je le quitterai ; j'en aime un autre, je serai à lui. » C'est l'amour libre qu'elle demande. Rien ne nous garantit d'ailleurs que, livrée à Michel Davernier, elle ne s'en lasse un jour comme elle s'est lassée de Fergan et ne réclame d'un troisième mari la satisfaction de son cœur exalté. « Mais, ma pauvre chérie, lui dit sa sœur, un nouveau mari, tu le prendrais en grippe à son tour, comme tu as pris l'ancien, par ces causes indéfinies qui sont en toi. » Ainsi que tâche de l'expliquer cette excellente Pauline Valenton, Irène est une personne qui n'est pas tout le monde. Si la loi avait à tenir compte des Irène, que deviendrions-nous, nous tous qui faisons partie de la bonne humanité moyenne, celle qui travaille, celle qui gagne son pain à la sueur de son front, celle qui s'entraide de son mieux par les œuvres de charité et par celles de solidarité, celle qui mêle de beaucoup de mal peut-être le bien qu'elle fait, mais discerne ce bien comme son idéal et n'a pas la prétention de tirer de ses souffrances individuelles une calamité publique, et d'un mal accidentel une législation ? Pour mieux répondre à ce qu'on est convenu d'appeler des *aspirations* de femmes incomprises, il faudrait qu'une loi bouleversât tant de ménages qui marchent à peu près comme

toutes les choses humaines, en ouvrant la porte à un torrent d'égoïsme. Quand donc entendrons-nous M^{me} Fergan parler de ses devoirs? Comme toutes les révoltées, elle a la bouche pleine de ses droits, mais, de ses obligations, elle ne s'embarrasse point : s'inquiète-t-elle du bonheur de son mari? songe-t-elle à augmenter ce bonheur? et, dans sa vie oisive de femme sans enfant, envisage-t-elle la possibilité de remplir son rôle social par la charité, par la bonté, par un peu de sacrifice? Non, elle réclame son bonheur, à elle, sans voir qu'elle est elle-même la cause de son impossibilité. A lire ces ouvrages modernes, on croirait vraiment que chacun de nous entre dans la vie pour y éprouver un maximum de jouissances. S'il ne l'obtient pas, il est déçu, et il invective, avec l'insolence d'un créancier, la société et la loi qui l'ont trompé. Est-ce dans l'expérience, est-ce dans l'observation de la vie que nos auteurs ont puisé cette dangereuse utopie? Et quelle singulière conception se font-ils de la loi, en exigeant qu'elle assure et protège chaque bonheur individuel? Ainsi, la personne d'Irène Fergan est totalement dépourvue d'intérêt, et ce n'est sûrement pas à cause d'elle que le divorce par la volonté d'un seul mérite de retenir notre attention.

A côté de l'intrigue, il y a les réflexions. Elles ne tiennent pas un compte plus rigoureux de l'expérience sociale. Ecoutez Michel Davernier, qui s'autorise de lointains voyages pour rajeunir d'anciens paradoxes. « Oh! pour moi, dit-il, se marier, naître et mourir, cela me paraît composer les trois grandes solennités de l'existence. Je leur attribue une égale importance, je les envisage avec le même esprit. On ne s'occupe pas de naître, on meurt involontairement, quand il le faut. Ainsi donc, j'imagine que le mariage doit s'accomplir sans que l'on s'en soit plus mêlé que de sa propre naissance, sans qu'on l'ait plus préparé que sa mort... » Ce Davernier confond deux choses distinctes : l'instinct de la nature, qui exige impérieusement la conservation de la race, la continuation de l'espèce, et, dans ce but, la subordination de l'individu à la famille, et l'acte de notre volonté libre de choisir les conditions les plus favorables à cette propagation de l'être. Car si nous n'avons pas à nous occuper de notre propre naissance, d'autres naissances dépendent de nous. Davernier ajoute encore : « La nature veille pourtant à nous rendre, malgré nous, amoureux d'un être à l'exclusion de tous les autres êtres. Et ce sentiment est aussi arbitraire, aussi indéfinissable, que la loi qui nous fait d'abord ouvrir les yeux et, plus tard, les fermer à la lumière. » A son avis, les mariages faits contre cette loi sont tôt ou tard rompus et renoués autrement par la nature qui prend sa revanche. « Le mariage, c'est l'amour!... auquel de ver-

tureux usages ont noblement fait d'ajouter la mairie et l'église. Dans votre système, il ne serait plus que l'action sérieuse de signer un contrat considérable. Je veux bien voir, dans ce genre d'engagement, le plus notable des actes bourgeois; je lui dénie le caractère, la beauté fatale d'être un des trois grands actes humains. » Vous reconnaissez le sophisme romantique; dès les premiers mots vous avez compris qu'il allait s'épanouir. C'est la fatalité de l'amour. Toutes les conséquences de la passion sont légitimes : n'est-elle pas une force naturelle? George Sand serait ravie : cependant elle n'avait pas imaginé de faire sanctionner par une loi la beauté fatale de l'amour; elle se contentait de prétendre à vivre en marge de la société.

Il y a une part de vérité dans les paroles de Davernier. La loi ne crée pas le mariage, elle le reconnaît et le protège. « Le mariage, définissait Portalis, est la société de l'homme et de la femme, qui s'unissent pour perpétuer leur espèce, pour s'aider, par des secours mutuels, à porter le poids de la vie, et pour partager leur commune destinée. » Son but est double : la conservation de la race humaine, et cette communauté indivisible d'existence qui fait l'honneur et la moralité de l'union conjugale. Son origine n'est point dans la volonté du législateur, mais dans la volonté définitive des parties. C'est de cette volonté que l'Église a fait un sacrement.

III

Les Tenailles furent représentées au Théâtre-Français en 1895. *La Loi de l'homme* date de 1897. Ce nouveau drame est à la fois plus habile et plus attrayant. M. Hervieu a su mieux combiner cette fois la trappe où il veut nous faire trébucher et d'où il nous défie de sortir. Laure de Raguais est trahie par son mari qui est l'amant de M^{me} d'Orcieu. Elle a surpris leur liaison, mais ne peut la faire constater officiellement, l'adultère du mari hors du domicile conjugal ne constituant pas un délit, d'après le Code, et n'autorisant pas l'intervention de la justice. Première injustice de la loi : pourquoi cette différence de traitement entre l'adultère du mari et celui de la femme? Il est facile de répondre qu'ils n'ont pas les mêmes conséquences sociales et que le législateur envisage ces conséquences plutôt que la moralité absolue.

M. et M^{me} de Raguais se séparent à l'amiable. Elle a la garde de sa fille Isabelle, sous réserve de la laisser un mois par an à son mari. Ce M. de Raguais nous est présenté au premier acte comme un type de séducteur et qui n'est pas insensible aux charmes de sa femme. Celle-ci estime que toute lutte est contraire à sa dignité :

c'est son droit. Néanmoins, l'Eglise nous apprend que la femme fidèle sanctifie le mari infidèle. Dans un de ses derniers romans, *l'Heureux ménage*, M. Marcel Prévost nous peignait une femme délaissée qui, par sa patience et son amour, parvenait à reconquérir un mari plus difficile que M. de Raguais, et retrouvait un bonheur d'arrière-saison.

Isabelle atteint ses dix-sept ans. Pendant ses séjours annuels chez son père, elle s'est éprise du jeune André d'Orcieu, qui la demande en mariage. André est le fils de cette M^{me} d'Orcieu qui est demeurée l'intime amie de M. de Raguais. Lorsque la jeune fille confie son secret à sa mère, celle-ci s'oppose à ce mariage. Elle oublie que son consentement n'est pas nécessaire. Là, encore, la loi est contre elle. Lorsque les père et mère ne s'entendent pas sur l'opportunité du mariage de leur enfant, le consentement du père suffit. M. de Raguais, remis en sa présence, le lui rappelle. Elle révèle la vérité à Isabelle, et Isabelle, un instant, se rend à ses raisons. Mais il lui suffit de revoir André pour laisser triompher son jeune amour. Ainsi abandonnée de tous, affolée, la malheureuse mère éclaire sur la tragique situation M. d'Orcieu. Cette fois, c'est le salut, le salut au prix d'un crime. Elle est bien certaine enfin que ce mariage abominable ne se fera pas. Erreur. Après quelques cris de colère, M. d'Orcieu ne songe plus qu'à sa réputation et au bonheur de son fils également compromis, et, pour consolider l'un et l'autre, il oblige M. de Raguais à reprendre sa femme comme un objet perdu et pour l'instant nécessaire.

M^{me} de Raguais est terriblement panie. Je ne crains pas de dire qu'elle le mérite. Pendant sa longue retraite, elle a dû mieux comprendre la vie, mieux envisager ses responsabilités, viriliser son caractère, quand ce ne serait que pour mieux élever sa fille dont elle a seule assumé la direction. Elle sort de cette retraite en des circonstances qui sollicitent toute son énergie, toute sa présence d'esprit, et nous la découvrons avec surprise livrée à ses nerfs, aussi faible qu'un enfant en colère, sans influence et sans autorité sur sa fille. En vérité, elle justifie pleinement le Code qui, dans la société conjugale, attribue le second rang à la femme. Elle livre un secret, qui n'est pas le sien, à sa fille, premièrement, et ensuite à M. d'Orcieu, qui en peut tirer une vengeance tragique. Celui-ci, plus sensible à sa considération, dénoue le drame d'une façon quasi-comique; mais, enfin, il pouvait le dénouer par la mort de sa femme, par celle de M. de Raguais. M^{me} de Raguais, dans ces conditions, eût-elle reconquis sa fille? Comment n'a-t-elle pas envisagé ces éventualités? Elle ne réfléchit pas, direz-vous : abandonnée de tous, c'est une malheureuse qui ne sait plus se gouverner. C'est

précisément ce que je lui reproche. Elle jette tout le monde dans un précipice sans en sortir elle-même. Devait-elle s'incliner devant la volonté de son indigne mari, et accorder un consentement d'ailleurs inutile? Certainement non. Son devoir était de se retirer en avertissant sa fille qu'elle n'accorderait jamais ce consentement. Partagée entre son amour et son devoir, — car il est impossible que la jeune fille ne se soit pas rendu compte que sa mère ne pouvait avoir de tort envers son père et qu'elle n'ait pas attribué secrètement à celui-ci les causes de la séparation, et il est, en outre, impossible qu'elle n'ait pas donné à sa mère ses préférences et subi davantage son ascendant, — Isabelle se serait décidée sans doute à attendre. M. Paul Hervieu, dans la *Course du flambeau*, a érigé en dogme l'ingratitude des enfants; il n'a pas confiance dans leur tendresse filiale. Ignore-t-il donc la sainte et douce amitié qui unit si souvent la fille à la mère et qui, dans notre cas, devait tout spécialement les unir, à cause même de leur solitude et de leur abandon? Isabelle eût-elle voulu passer outre : la jurisprudence exige encore qu'il soit fait mention du refus du consentement de la mère. Ordinairement, on lui adresse un acte respectueux. Peut-être une jeune fille de dix-sept ans eût-elle reculé devant cette obligation. Son père, à moins d'être un gremlin, ne l'eût pas encouragée, l'eût détournée tardivement de son projet. C'est mal débiter dans la vie conjugale que d'y entrer contre le gré d'une mère qui a supporté seule la charge de votre éducation.

— Vous brisez, objecte-t-on, l'amour d'Isabelle et d'André. — Vous permettrez que je ne m'afflige pas outre mesure du chagrin de ces jeunes gens. L'une a dix-sept ans, l'autre vingt-trois. Ils se consoleront, n'en ayons point souci. Cette douleur vaillamment supportée trempera mieux leurs âmes. — Et si André soupçonne la vérité? Vous l'exposez à mépriser sa mère. — Ceci ne regarde point M^{me} de Raguais. A M^{me} d'Orcieu à s'assurer de l'estime de son fils et premièrement à la mériter. — Et M. d'Orcieu? — Il n'y a guère à craindre que celui-là découvre quoi que ce soit. Il accusera l'univers entier plutôt que sa femme. — Enfin, si les deux jeunes gens continuent malgré tous les obstacles à s'aimer, ont rencontré cet unique amour hors duquel on ne peut imaginer le bonheur? — Ce serait exceptionnel, et il n'est guère de raison dans l'exception. Il faudrait alors laisser faire le temps, qui est galant homme. Peut-être exigerait-il ce dernier sacrifice de M^{me} de Raguais : le chagrin persistant de sa fille la conduirait à accepter une situation sans autre issue.

Car M^{me} de Raguais se trompe encore dans son appréciation des

droits des parents. « Une loi, dit-elle à son mari, une loi qui nous vient du fond de la barbarie, a prononcé à travers les siècles, comme une mauvaise fée, que la fille à laquelle je donnerais un jour la vie, ne serait pas du tout à moi !... que cette fille-là serait uniquement à vous, à vous qui, pour que je la crée tout entière par des mois de pieux recueillement et des heures de torture, n'avez eu qu'à m'en jeter la tâche... » Non, sa fille n'est pas à elle, elle n'est pas davantage au père. Le père et la mère ont envers l'enfant des devoirs naturels; à son tour, l'enfant a des devoirs naturels envers eux. Ce sont ces devoirs naturels qui enragent les féministes et font écrire à M. Hervieu des phrases comme celle-ci : « Une moitié de l'humanité traite l'autre en race conquise », ce qui veut dire tout simplement que l'homme est le chef de la communauté, qu'il travaille pour assurer la subsistance de la famille, qu'il administre les biens venus de son épargne ou du travail d'autres hommes qui l'ont précédé, qu'il protège cette famille et la dirige, tandis que la femme, retenue au foyer par son état physique et par ses enfants, occupe la place même que la nature lui a assignée.

IV

Ainsi les cas de M. Hervieu ne prouvent rien et les infortunes dont il offre l'histoire à notre pitié ne sauraient constituer un réquisitoire contre la loi.

Si l'aventure des *Deux Vies* que viennent de publier MM. Paul et Victor Margueritte ne prétendait contenir une thèse, et de l'avant-propos à la dernière page ne rappelait sans cesse qu'il s'agit bien d'une thèse, je compatirais sans effort aux malheurs de leur héroïne, M^{me} Francine Le Hagre. Mais ils prennent le soin minutieux de dissiper notre attendrissement par leurs considérations générales et par le procès qu'ils font à la société. Qu'attendre de raisonnable au point de vue social de romanciers qui prennent pour épigraphe cette parole de Flaubert, généralement mieux inspiré : « La justice humaine est, pour moi, ce qu'il y a de plus bouffon au monde; un homme en jugeant un autre est un spectacle qui me ferait crever de rire, s'il ne me faisait pitié. » Gustave Flaubert, Tolstoï, MM. Margueritte conçoivent sans doute une société régulièrement organisée sans la justice, la famille, la propriété et le respect des contrats. Ils ont puisé cette opinion dans l'histoire, dans l'expérience, dans l'observation. Ils ont trouvé la preuve de la bonté de l'homme et de l'inutilité de la répression, de sa constante loyauté dans ses engagements qu'il est vain de lui rappeler. Reconnaissez-vous les théories du plus grand empoison-

neur social, Jean-Jacques Rousseau? De ce que la justice est souvent mal rendue, il faut conclure à sa suppression? Un homme raisonnable estimerait qu'il suffit de mieux choisir les juges, de leur donner plus d'indépendance, de réclamer d'eux plus d'honorabilité et de capacité; mais nous ne rencontrons plus d'hommes raisonnables, ou du moins ils ne sont plus écoutés.

Francine Favié, fille d'une mère vertueuse et d'un père débauché, a donné sa main à M. Le Hagre. Ce M. Le Hagre ne jouissait pas d'une bonne réputation et M^{me} Favié s'opposait à ce mariage. Mais la jeune fille a passé outre. Voilà déjà qui me rassure. Francine ne sera pas étrangère à son malheur. Elle a commis une faute initiale. Dans la plupart des mariages qui tournent mal, il y a ainsi une faute initiale. Il est bien rare qu'on puisse prédire l'avenir de deux jeunes mariés, et c'est pour cette cause que nos pères avaient inventé ce joli mot dénaturé depuis : mariage de convenances. Mariage de convenances, cela signifiait parité d'éducation, de famille, accord d'âge, de fortune, de situation. Le mariage de convenances n'excluait point l'amour et préparait d'avance ce qui suit l'amour, l'affection durable, l'entente des caractères, car l'amour n'est pas éternel, et c'est encore une des manies de nos sophistes modernes de combler toute la vie humaine avec l'amour, d'exiger sa perpétuité, sa continuité, son exaltation permanente. Passion vient de pâtir et contient presque le verbe *Passer*. Elle détruit plutôt qu'elle ne crée. Or, il s'agit ici de ce qui crée la famille et la fait durer.

La faute de M^{me} Le Hagre, si cruellement punie, ne sera pas stérile si nous en tirons une réflexion morale. Ce sont nos mœurs qu'il faut changer plus encore que nos lois contraires à la famille. Quand MM. Margueritte nous disent : — Voyez avec quelle légèreté l'on se marie aujourd'hui! Voyez ce que l'on cherche dans l'union conjugale : c'est la fortune, c'est la considération, ce sont des relations, ce sont des satisfactions de cupidité ou de vanité! — nous nous empressons de nous joindre à eux pour déplorer cet état de choses qui est lamentable. Dernièrement, M. Henry Fèvre publiait un roman, *Mariages riches*, qui est la sombre peinture du mariage tel qu'il se pratique dans notre société riche et oisive. Se marier dans ces conditions, c'est aller au-devant de l'infortune. Mais je prétends qu'en facilitant le divorce, on souillera davantage encore les mobiles du mariage. Je reviendrai tout à l'heure sur ce point. Il ne suffit jamais de déplorer un mal; il faut de suite songer à le supprimer ou tout au moins à l'atténuer. Une éducation plus sérieuse, plus forte, plus conforme à ce que la vie réclame d'elles ne peut-elle être donnée aux jeunes filles? Ne peuvent-elles être

mieux inspirées dans leur choix, après que leurs parents eux-mêmes ont déjà préparé ce choix? Et, par exemple, ne peuvent-elles parvenir à comprendre la sauvegarde qu'apporte dans un ménage le travail du mari? Elles épousent des maris oisifs, dont toute l'existence s'écoule en des futilités ou parmi les tentations, et s'étonnent de leur conduite mauvaise. Quand l'ouvrier rentre de son travail, quand le paysan revient des champs, quand l'avocat rentre du Palais, quand le médecin revient de sa tournée de malades, ils retrouvent avec joie la paix du foyer et le sourire de leur femme. Ils aspirent au repos. Il y a dans le travail un grand élément de moralité, et la sagesse des nations nous apprend que l'oisiveté est la mère de tous les vices.

M. Le Hagre est un parfait goujat. Nous le voyons au cours du livre, à la fois ou tour à tour, ignoble, couard, coureur de filles, avare, etc. C'est beaucoup pour un seul homme. Ce pauvre mari est par trop chargé; il en est invraisemblable et paraît un peu trop destiné à fournir aux erreurs de M^{me} Le Hagre l'excuse nécessaire. Elle le surprend en conversation criminelle avec la bonne allemande de sa fille, et elle abandonne aussitôt, avec la petite, sa maison souillée pour se réfugier chez sa mère, M^{me} Favié. Je néglige cette M^{me} Favié, et l'amour magnifique qu'elle inspire à un jeune homme, de vingt ans plus jeune qu'elle, je les néglige parce qu'ils n'ont rien à démêler dans notre discussion et aussi parce que leur disproportion d'âge les rend plus agaçants que pitoyables. Alors commence la comédie du divorce. Le tribunal de la Seine est allé jusqu'à prononcer en une seule audience 159, 242, 294 divorces¹. M^{me} Le Hagre ne figura point parmi ces favorisés. Elle ne peut obtenir la rupture de son mariage : on lui oppose une prétendue scène de réconciliation. Elle devra réintégrer le domicile conjugal avec sa fille. Et pourquoi M. Le Hagre s'est-il opposé avec tant de férocité à la libération de sa femme? L'aime-t-il? Epreuve-t-il quelque repentir? Est-ce par affection paternelle? Ce serait mal le connaître que de lui prêter un sentiment humain. Non, il ne se soucie ni de la mère, ni de la fille : il veut simplement conserver l'administration de la fortune de M^{me} Le Hagre. Désespérée, celle-ci, plutôt que d'accepter cette situation intolérable, s'enfuit à l'étranger, emmenant la petite Josette. Seulement, elle ne part pas toute seule, elle est accompagnée d'un M. Eparvié, explorateur en congé, déjà mûr, mais fort épris, qui sera son protecteur, disons son mari naturel. Elle n'a pu trouver le bonheur ni dans notre pays, ni dans notre société régulière; sans doute elle le rencontrera sous d'autres cieux et hors de l'atteinte des lois.

¹ Voy. *Réforme sociale* du 16 juillet 1901.

La vie est pleine d'infortunes. On n'y peut faire un pas, sans heurter un malheur. Misères matérielles, misères morales, elles pénètrent dans toutes les habitations des hommes. Sans doute il est commode d'en rejeter la responsabilité sur la société et sur les lois plutôt que d'accuser la nature et notre destinée. Je veux bien plaindre M^{me} Le Hagre, mais, tout d'abord, son cas exceptionnel ne saurait justifier une croisade en faveur du divorce par la volonté d'un seul. Son procès était bon : ce n'est pas la faute de la loi si les juges l'ont mal jugé. Puis, le mauvais esprit qui l'anime me détourne de lui accorder beaucoup de commisération. Elle péroré comme une pécore de George Sand, c'est-à-dire à tort et à travers. Elle nous assure, par exemple, en de copieuses tirades, que le mariage n'est pas le monopole de l'amour, du dévouement, du respect de soi, du sacrifice envers les enfants, et que tout cela se trouve aussi dans l'union libre. Eh ! qu'est-ce enfin que l'union libre, et pourquoi le mariage n'est-il pas une union libre ? L'union libre, c'est la liberté de s'en aller, c'est le droit à l'abandon, c'est le droit de manquer à ses engagements d'assistance et de protection envers la femme ou envers les enfants pour en contracter ailleurs, c'est le droit de renouveler sans cesse ses expériences de bonheur, c'est la substitution d'une série de volontés différentes à la volonté permanente, à la personnalité durable, et le droit de satisfaire tour à tour les caprices de ces vouloirs changeants ? Si c'est tout cela, je conviens que le mariage n'est pas une union libre, et qu'il impose à des créatures raisonnables, sachant ce qu'elles font quand elles s'unissent, la contrainte du devoir, l'obligation du sacrifice. Certes, on peut se tromper dans le mariage. L'Eglise admet des cas de nullité. La société a toujours admis des cas de séparation. Aujourd'hui, elle a proclamé le divorce et énuméré ses trois causes de rupture, dont l'une est assez vague, et assez vaste, et assez malléable, et d'une application assez commode pour se prêter aux différences de conditions et de personnes. La famille n'est-elle donc pas suffisamment désagrégée ? Parce que M^{me} Le Hagre s'est trouvée dans des circonstances si bizarres qu'elle n'a pu profiter d'une législation déjà dangereuse, est-ce une raison suffisante pour vouloir bouleverser la société ? Car nous verrons que le rétablissement du divorce par consentement mutuel et par la volonté d'un seul n'aboutit à rien moins qu'à un bouleversement social. Mais écoutez ce que dit M^{me} Le Hagre à sa mère : « Savons-nous, jeunes filles, ce que c'est que le mariage ? Me l'as-tu appris ?... Ai-je fait autre chose que passer de l'autorité de mon père à celle de mon mari ? Les jeunes filles savent-elles que c'est leur esclavage qu'elles signent sur les grands livres de la mairie et de l'Eglise ?

Mais non, elles ignorent tout de la vie, des mœurs. On a capté leur signature. Malheureuses, elles peuvent, elles *doivent* la désavouer : c'est un dol ! Et nous sommes des milliers comme cela ! » J'ai souligné le mot *doivent* qui ne l'est pas dans le texte. Il fait prévoir Eparvié. Car M^{me} Le Hagre ne se contente pas de parler, elle agit. Elle ne s'oublie pas dans la lutte qu'elle entreprend contre la société. Et même elle ne cherche qu'elle. Elle met sans cesse ses droits en avant, mais ne tient nul compte de ceux de M. Le Hagre. Au nom de quoi lui prend-elle sa fille ? Lui appartient-il de le déclarer déchu de la puissance paternelle ? Lui appartient-il de priver, dans l'avenir, sa fille de l'appui paternel, de tout ou partie de la fortune paternelle ? Quel sort lui réserve-t-elle en lui donnant un père tout neuf, pour employer l'expression hardie d'une femme en mal de divorce qui, par cette promesse, calmait son enfant en larmes ? Comment ne voit-elle pas qu'elle compromet tout un avenir dont elle n'a pas le droit de disposer ?

Et puis MM. Margueritte croient leur roman terminé. Il commence. Tolstoï en a écrit la suite, et sur un autre ton. C'est *Anna Karénine*. Anna Karénine a pratiqué, elle aussi, l'union libre. Elle s'est enfuie avec le comte Wronsky, lequel, dans sa séduction de jeunesse et d'honneur, lui apportait toutes les garanties de félicité. Vous souvenez-vous des tristesses de sa vie quand la passion diminue et s'en va ? Vous souvenez-vous de l'horreur de sa mort ? Ah ! Tolstoï, toutes les fois qu'il se fie à son observation, discerne d'un œil d'aigle la vérité de la vie humaine. Comment se fait-il qu'il s'égare et divague dès qu'il se pose en sociologue, au rebours de Balzac qui barbouille trop souvent de romanesque la vie de ses personnages, mais résout en maître les problèmes généraux et complexes de la vie sociale ? Et que MM. Margueritte ne prétendent point que M^{me} Le Hagre peut rencontrer auprès d'Eparvié un bonheur durable. Elle cherche son bonheur de femme dans l'amour. L'amour trompe toujours ceux qui subordonnent tout à lui. L'amour n'est pas le but unique de la vie. Les romanciers le disent pour plaire aux femmes. Ils répandent ainsi une sentimentalité absurde, et qui désarme devant les difficultés de l'existence. Non, le but de la vie, c'est la famille, c'est le travail, c'est la fondation et la conservation du foyer. L'amour aide à faire le nid ; il n'en fournit pas les matériaux durables et solides. Car l'amour passe et l'humanité dure.

V

L'Eglise voit dans le mariage une association perpétuelle que nul ne peut briser. Mais dans la société civile même, un abîme

sépare le divorce pour causes déterminées du divorce par consentement mutuel et par la volonté d'un seul. Dans le premier, l'un des conjoints demande à se faire relever de ses engagements parce que l'autre les a violés, ce dont il offre la preuve. Il ne s'institue pas le juge de sa propre cause. Dans le second, les parties violent de connivence leurs engagements, ou, pis encore, l'une d'elles déclare simplement vouloir s'y soustraire.

Comprenant bien que les romans et les pièces de théâtre n'exposent que des cas particuliers, MM. Hervieu et Margueritte, émettent, à l'appui de leur thèse, des arguments d'une portée plus générale. Le premier, dans une interview récente¹, approuve la pétition que MM. Margueritte ont présentée à la Chambre, car les auteurs du *Désastre* et des *Braves gens*, que l'on croyait, par leur nom même et ces hommages à la patrie, engagés parmi les défenseurs de l'ordre et de la famille, ne craignent pas de mener cette campagne anarchique au nom de la liberté. Cette pétition réclame le divorce par consentement mutuel et par la volonté d'un seul. Avant de la discuter, voyons les faits, c'est-à-dire les changements de notre législation et leurs résultats. L'expérience est la base de toute étude sociale.

Avant la Révolution, le divorce n'existait pas. L'Église, qui prononçait les mariages, admettait seulement des cas de nullité et des cas de séparation de corps. L'indissolubilité du mariage fit, sous l'ancien régime, la force de la famille française. Le divorce fut introduit brusquement dans notre législation avec la loi du 20 septembre 1792, qui en instituait trois espèces : le divorce par consentement mutuel, le divorce prononcé sur la demande de l'un des conjoints, pour simple cause d'incompatibilité d'humeur ou de caractère, le divorce pour cause déterminée². De plus, la séparation de corps était abolie. Le décret du 4 floréal an II facilita encore le divorce en permettant de le prononcer sur un simple acte de notoriété, délivré par le Conseil général de la commune ou par les comités civils des sections, sur l'attestation de six citoyens constatant que les deux époux vivaient séparés de fait depuis plus de six mois.

Les effets de ces lois se firent aussitôt sentir, surtout dans les grandes villes. Dans les trois premiers mois de 1793, le nombre des divorces, à Paris, égala celui des mariages. C'était la dissolution de la famille, qu'achevait l'égalité dans les successions de

¹ Voy. *Figaro* du 11 novembre 1902.

² Dans un article très documenté sur la *Crise du mariage*, paru dans le *Correspondant* du 10 janvier 1902, M. Henri Joly a déjà parlé de cette loi du divorce sur laquelle ma discussion m'oblige à revenir.

l'enfant légitime et de l'enfant naturel. En l'an VI, le nombre des divorces dépassa, dans la capitale, celui des mariages. « A Paris, en l'an IX, dit le tribun Carion-Nisas, le nombre des mariages a été de quatre mille environ, celui des divorces de sept cents; en l'an X, celui des mariages d'environ trois mille seulement, celui des divorces de neuf cents, proportion croissante et décroissante qui, des deux côtés, effraie, et qui prouve que le divorce, loin d'être un remède est un mal de plus, et *qu'au lieu d'appeler les citoyens au mariage, comme on l'a prétendu, il les en dégoûte, il les en écarte.* » Voilà ce que l'expérience apprit à penser de la loi. On avait cru faciliter le mariage en lui ôtant son indissolubilité; on avait imaginé lui rendre la santé et on le tuait. L'union libre, réclamée aujourd'hui par les féministes et tous ces sociologues en chambre qui n'envisagent pas l'organisme général de la nation, on l'avait déjà après 1792, et du coup on supprimait le foyer et cette force vigoureuse de la famille, sans quoi tout état social est ébranlé et aucune race n'est durable.

Les rédacteurs du Code civil n'oublièrent pas cette expérience, ou du moins pas tous. Portalis défendit l'indissolubilité du mariage, et Bonald, dans son livre *du Divorce au dix-neuvième siècle*, s'étonne qu'avec de tels principes on n'ait pas néanmoins écarté le divorce de notre droit civil. Loqué (*Législation civile*) nous rapporte l'opinion du Premier Consul auquel il prête ces propos : « Qu'est-ce qu'une famille dissoute? Que sont les époux qui, après avoir vécu dans les liens les plus étroits que la nature et la loi puissent former entre les êtres raisonnables, deviennent tout à coup étrangers l'un à l'autre, sans pouvoir s'oublier? Que sont les enfants qui n'ont plus de père, qui ne peuvent confondre dans les mêmes embrassements les auteurs désunis de leurs jours; qui, obligés de les chérir et de les respecter également, sont, pour ainsi dire, forcés de prendre parti entre eux; qui n'osent rappeler en leur présence le déplorable mariage dont ils sont les fruits? Oh! gardez-vous d'encourager le divorce! Ce serait un grand malheur qu'il passât dans nos habitudes! » Néanmoins, il fit maintenir dans le Code, à côté du divorce pour causes déterminées, le divorce par consentement mutuel, mais en l'entourant de garanties. Sans doute il entrevoyait déjà le parti qu'il en pourrait tirer pour lui-même et pour la durée de sa dynastie.

La loi du 8 mai 1816 abolit le divorce sans soulever de protestations; il y avait trop de ruines à réparer, et on avait besoin d'une forte constitution de la famille. Le 27 juillet 1884, le divorce fut rétabli sur l'initiative de M. Naquet, mais seulement pour causes déterminées. Quels ont été ses résultats depuis dix-huit ans que

fonctionne la loi nouvelle? M. Hugues Le Roux, qui avait entrepris une enquête sur la société française actuelle et sur les maladies morales qui la conduisent à la décadence, a consacré un ouvrage à ce sujet, *le Bilan du divorce*. Après nous avoir démontré, au cours de son enquête, que ces résultats sont très fâcheux; que le divorce est un des signes de notre mauvaise santé physique et intellectuelle; que la femme, plus que l'homme encore, a intérêt au mariage indissoluble; que ce mariage indissoluble est seul capable d'assurer la conservation et l'accroissement de la société humaine; que la proportion croissante des divorces est inquiétante : il conclut d'une manière assez inattendue et contraire à la leçon des faits, au rétablissement du divorce par consentement mutuel sous les garanties du Code de 1803. Mais il est, pour MM. Hervieu et Margueritte, un allié compromettant. Il conclut ainsi parce qu'il y voit un moyen de tuer le divorce par ses propres excès. Si c'est une expérience, elle a déjà été faite, et, d'ailleurs, c'est une expérience trop dangereuse : les médecins ne mettent pas d'habitude un malade à la mort sous prétexte de suivre les progrès intéressants de sa maladie.

Les législations étrangères sont contradictoires au sujet du divorce. En Italie, où il n'existe pas, un projet de loi qui l'insitue a les faveurs des hautes classes et la réprobation du peuple. En Autriche, le Code ne s'affranchit pas, en cette matière si humaine, de la religion; il distingue entre les époux catholiques et les non-catholiques. Cette distinction se fait au moment du mariage. Le mariage est indissoluble pour les époux dont l'un au moins est catholique, et la séparation de corps seule admise. La séparation de corps volontaire est autorisée comme dans le Code italien : les époux n'ont qu'à se présenter devant le tribunal; il n'est même pas nécessaire qu'ils fassent connaître les motifs de séparation. Les époux non catholiques au moment du mariage peuvent divorcer pour les causes suivantes : adultère, condamnation à une réclusion d'au moins cinq ans, abandon intentionnel, attentats, sévices répétés, aversion insurmontable.

L'Angleterre, où le divorce est admis, est le pays où la statistique des divorces indique le chiffre le plus bas. C'est qu'il n'est admis que sous des difficultés extraordinaires. Avant 1857, il fallait un acte du Parlement. Une loi du 28 août 1857, remaniée en 1873, a institué une cour spéciale des divorces et des causes matrimoniales. Une seule cause de divorce est admise, l'adultère, et même pour que l'adultère du mari puisse motiver le divorce, il faut qu'il ait été accompagné de certaines circonstances aggravantes. L'Angleterre, par ses lois de protection de la famille, par la liberté du testament, par une éducation qui apprend à accepter les responsabilités de la

vie et non à les discuter sans cesse et à les rejeter, a acquis cette vigueur et cet esprit d'entreprise dont elle abuse aujourd'hui, mais qui ont fait sa grandeur.

VI

Le terrain est maintenant déblayé. Examinons successivement les arguments exposés en faveur du divorce par consentement mutuel et par la volonté d'un seul, les arguments de fait et les arguments de droit.

1° « Ne pensez-vous pas, disent MM. Margueritte, qu'avertie que l'union qu'elle contracte peut être précaire, toute femme mettra sans doute plus de prudence à choisir son mari, plus de soins à le garder ? » — « Il y aurait moins de divorces, répète docilement M. Hervieu; devant la perspective de changement de vie, on prendrait garde². » — L'expérience et le bon sens ont déjà répondu : non. L'expérience nous est fournie par l'application de la loi de 1792. Et comment ne pas voir qu'avec ces portes de sortie toutes grandes ouvertes, le mariage perd toute importance ? Pour employer les comparaisons un peu triviales des Margueritte, apporte-t-on le même examen à la signature d'un contrat définitif d'aliénation ou à celle d'un bail de courte durée ? Maris et femmes sont capables de concessions mutuelles pour vivre ensemble : ils n'en feront aucune s'ils aperçoivent cette porte qui donne sur de nouvelles unions.

2° La situation des enfants est moins cruelle dans le divorce que dans la séparation de corps, où souvent ils seront témoins d'unions illégitimes. Cette question ne tracasse pas beaucoup M. Hervieu qui répond avec ironie : « La nature nous donne une forte leçon : elle a créé les veuves et les orphelins... Or les enfants doivent chaque jour s'attendre à être orphelins. Le divorce devance la nature... moins cruellement. » On oublie que la séparation de corps, par sa tristesse même, ne sera jamais qu'une exception, tandis que le divorce ainsi facilité risque de passer dans les mœurs parce qu'il donne la faculté de recommencer indéfiniment sa vie. La séparation de corps maintient, tout en le relâchant, le lien de famille; même désunis, le père et la mère n'entrevoient l'avenir que par rapport à leurs enfants communs. Ces enfants deviennent leur but, au lieu que dans le divorce, qui autorise de nouveaux liens, ils ne sont plus qu'une gêne. Le divorce admis, le nombre des enfants ainsi sacrifiés sera plus grand, et ils seront, en général, plus délaissés.

¹ *Revue des Revues*, 1^{er} mars 1901.

² *Figaro* du 11 nov. 1902.

3° A côté des droits de l'enfant, il y a ceux du père et de la mère, et voici l'argument de droit. Ce divorce élargi, disent les Margueritte, « rendra à l'individu l'exercice d'une liberté qui, de par l'essence même des lois, de par les plus légitimes aspirations humaines, est inaliénable ». Et M. Hervieu : « Il ne faut pas qu'un être appartienne en toute propriété à un autre être. » Mais il n'est pas question de l'inaliénabilité de la personne humaine. Il s'agit seulement de savoir si l'homme peut prendre un engagement définitif, et si, l'ayant pris, il est tenu de le remplir. Puis-je librement engager mon avenir? Ai-je le droit de répondre demain que je ne suis plus l'homme de la veille, que j'ai changé, et que ma volonté n'est pas aliénable? L'admettre, c'est nier la persistance de notre personnalité, c'est proclamer que nous sommes une suite de phénomènes, de vouloirs, sans aucune responsabilité. Quand je signe un billet, puis-je à l'échéance protester ma signature en objectant que ce contrat ne me lie pas? A tout instant, l'homme engage son avenir. Quand j'ai un enfant, cet événement d'un jour m'impose des obligations et des sacrifices qui dureront jusqu'à ma mort, dont je n'aurai jamais le droit de m'affranchir. Ma vie m'appartient comme auparavant, mais avec des charges nouvelles. Ainsi celui qui se marie ne peut plus considérer son existence comme il la considérait avant son mariage : il dirigera à son gré cette existence, mais en tant qu'homme marié. Le contraire serait trop commode. Ni l'un ni l'autre des conjoints ne peut rompre volontairement son engagement. Ils ont associé leurs deux existences par un contrat perpétuel que leur seul désir séparé ou commun ne peut détruire.

Oh! je sais bien quelles ruines peuvent accumuler dans une famille et dans un cœur les dérèglements de l'un ou l'autre époux. Je ne suis pas sans pitié, comme on le pourrait croire, pour ces victimes trop nombreuses qui subissent des malheurs immérités. Mais la question n'est pas là. La mort, la maladie, les infortunes matérielles, les accidents nous frappent aveuglément : il importe de les supporter avec courage, au lieu de s'insurger contre eux. Ce sont des maux individuels, et non point des maux sociaux. Au lieu que le divorce par consentement mutuel et par la volonté d'un seul serait un mal social, en ce qu'il supprimerait l'importance, la noblesse et la loyauté du mariage, et le transformerait en un concubinat légal et passager au gré des parties. Je n'ajoute pas que, loin de protéger la femme, il l'asservirait davantage. Le réclamer, c'est introduire la loi où elle n'a que faire, dans l'union libre qui se passe très bien d'elle.

Au fond, ses partisans se rendent bien compte qu'ils ne sauraient

argumenter sérieusement, ni au point de vue de l'institution du mariage, ni au point de vue de l'intérêt des enfants. Ils voudraient ne pas opposer les droits de l'individu à ceux de la famille, mais, pour être francs, il faut qu'ils les opposent. Ainsi ils sont amenés à continuer contre la famille cette entreprise qui dure depuis cent ans. La cellule sociale, c'est la famille, et l'on prétend la détruire. Après la loi démocratique du partage égal qui opère sur la moyenne et la petite propriété, comme « la terre sur les mottes de terre », voici que le mariage, fondation de la famille, est attaqué dans son essence, qui est son indissolubilité. Ne parle-t-on pas de descendre la majorité matrimoniale de vingt-cinq à vingt et un ans, afin de diminuer l'autorité du père et de la mère? N'oppose-t-on pas, dans l'éducation des enfants, un droit abstrait de l'Etat aux droits sacrés des parents?

Quels sont donc ces droits de l'individu qu'on invoque uniquement? N'ont-ils pas une contre-partie composée de devoirs, ou ne dissimuleraient-ils pas une lâcheté devant la vie et ses difficultés, une peur des sacrifices qu'elle impose tous les jours à notre sensualité et à notre orgueil? Qu'est-ce que ça veut dire ce grand mot : *se réaliser*, que vos héroïnes ont sans cesse à la bouche, sinon remplir l'univers avec sa personne et se livrer à son égoïsme? Et nous voici enfin dans l'individualisme, dans la fatalité de la passion, dans la divinisation de l'amour, dans tous les sophismes romantiques. C'est un autre point de vue, comme dirait Boisgommeux; ce ne peut être le point de vue social. Car la société, pour durer, a besoin d'ordre, et partout où l'amour passe, ainsi que le remarque judicieusement, dans *la Loi de l'homme*, un commissaire de police, qui est le seul personnage doué de bon sens dans tout le théâtre de M. Paul Hervieu, « partout où l'amour passe, il laisse un grand désordre ». J'ajouterai seulement : lorsqu'il est abandonné à lui-même, comme une force inorganisée.

Henry BORDEAUX.

LAQUELLE ?¹

IX

M. Glaczkowiz venait de quitter son bureau pour s'approcher de la table turque où l'attendaient son café au lait et ses petits pains viennois.

Le Polonais avait gardé l'habitude de se lever matin et de travailler au moins deux heures avant l'apparition de son vieux valet de chambre lui apportant son déjeuner. C'était le signal d'une halte dont l'écrivain savourait le charme en dilettante. Une des manies de ce vieil homme d'Etat doublé d'un artiste était précisément de tenir un très grand compte de cette demi-heure de repos pendant laquelle il rêvait aux choses belles ou curieuses. Il prétendait, et peut-être n'avait-il pas tort, que le reste de sa journée dépendait en partie de ces impressions matinales.

Depuis vingt ans, il avait élu domicile sur la place d'Espagne. Il occupait un petit appartement, — le même toujours, — dans une vieille maison habitée par une famille italienne. La grand-mère avait d'abord été sa *padrona*, puis le fils; à présent, c'étaient les petits-enfants qui, l'ayant connu toute leur vie, s'étaient accoutumés à le vénérer comme une sorte de dieu lare, de fétiche qui leur avait porté bonheur. Il courait dans la famille toute une légende à ce sujet : la venue de M. Glaczkowicz avait mis fin à une *jettatura* qui durait depuis un siècle.

Le Polonais était rentré de bonne heure du bal Roccabella. En prenant, au matin, son traditionnel déjeuner, ses yeux, tombant sur les marchandes de fleurs qui entourent à ce moment la fontaine de Bernini, il se rappela Nell; et sa pensée flottante alla de la jeune fille à Bianca, s'arrêtant tour à tour à l'une et à l'autre.

La porte du petit salon s'ouvrit et René de Valgrand parut.

— Comment! déjà! lui cria gaiement son vieil ami. Je ne m'attendais pas à vous voir si matin après une nuit de ball...

¹ Voy. le *Correspondant* des 10, 25 octobre et 10 novembre 1902.

— Pourquoi ? répondit le jeune diplomate. Une nuit de bal est beaucoup moins fatigante qu'une nuit d'insomnie.

— Est-ce donc une comparaison que vous avez faite souvent ?

— En tous cas, je l'ai faite ces temps-ci... J'avais de cruelles indécisions. Mais c'est fini, et je me trouve dans l'heureuse disposition d'esprit de quelqu'un qui a pris un parti...

— C'est vrai, dit un peu malicieusement M. Glaczkowicz. Ne m'en avez-vous pas entretenu déjà ?...

— Non ! non ! répondit vivement René. Il s'agit d'autre chose ! Il demeura un instant silencieux.

M. Glaczkowicz aussi. Puis, après avoir allumé une cigarette :

— Eh bien ! et ce bal, s'est-il poursuivi aussi brillant qu'au début ? Mes jeunes amies de Verneuil et la princesse Gorglione ont-elles été bien admirées ?

— Oh ! pour dona Bianca, ce bal a été un triomphe ! Je ne crois pas qu'il y eût là un homme qui ne fût à ses pieds ! On espère, dans le monde romain, que cette apparition — ou réapparition — est le prélude à une vie moins retirée... Quant à M^{lle} de Verneuil... vous les avez vues... Nellie était exquise... et quant à Nell...

— Eh bien ?...

— Voyez-vous, reprit M. de Valgrand d'un ton très sérieux, ce bal d'hier a achevé de me faire voir clair en moi-même... j'aime M^{lle} de Verneuil. Je ne me rendais pas entièrement compte de la profondeur de ce sentiment jusqu'ici ; il me semblait l'aimer avec mon intelligence, mon cœur même, si vous voulez ; mais il y a davantage à présent... Je me sens invinciblement amoureux d'elle, et ne pouvant plus résister à l'entraînement qui me domine tout entier...

— Cela ne m'étonne pas, répondit gravement le Polonais. Et puis ?

— Eh bien. Si je renonce à Nell maintenant, je risque de la perdre pour toujours. Je ne puis, je l'avoue, supporter cette idée... D'un autre côté, au point de vue de ma carrière, il faut que je me marie... Au point où j'en suis, le concours d'une femme intelligente me serait précieux... même indispensable... Vous qui connaissez la vie diplomatique et ses exigences, dites-moi si je trouverais facilement une femme comparable à M^{lle} de Verneuil ?

— Non, dit franchement M. Glaczkowicz.

— Je ne voudrais pas épouser une étrangère. Une étrangère, si cultivée qu'elle fût, ne serait pas la femme qui convient à un diplomate français ! Peut-être aurait-elle une personnalité trop accentuée — elles l'ont presque toutes ! — et elle ne s'adapterait pas... Il lui manquerait toujours le sens français, le sens de la mission fran-

caise. D'autre part, les jeunes filles de France sont élevées pour la France. Elles savent peu de langues, ignorent les autres pays, n'ont aucunement conscience de l'âme étrangère. Elles ne s'adaptent pas non plus à la vie cosmopolite et à la bohème élégante qui est le fond de notre existence, à nous autres, errants, qui tenons presque autant du missionnaire que du comédien... Que faire donc? Mais voici que je rencontre sur ma route une Française, Française de race et d'éducation avec la connaissance et l'habitude des milieux étrangers, une Française ayant le sens français et la vision cosmopolite...

M. Glaczkowicz, hochant la tête en marque d'approbation, compléta la pensée de René de Valgrand.

— C'est un oiseau fort rare...

— Et j'aurais tort, n'est-ce pas, de le laisser s'envoler?

— Oui, il vous paraît préférable de le mettre en cage?...

Après un instant de silence, M. de Valgrand reprit d'un accent plus rapide :

— J'ai tort d'être gêné aujourd'hui près de vous par les raisonnements que je vous exposais il y a deux jours en vous annonçant mon départ... Oui, il y a la question de fortune... Mais, si les faits restent aujourd'hui les mêmes, j'avoue que je les envisage différemment. Avec ce que j'ai et ce que me donnent mes appointements de conseiller d'ambassade, nous aurions de quoi vivre, sans éclat, mais honorablement. J'y ai bien réfléchi. Au point de vue mondain, nous adopterions un genre de vie aussi simple et aussi retiré que possible, pendant quelque temps du moins. Je vais entreprendre un gros travail sur un point de l'histoire diplomatique de la France et je m'y absorberai. Au besoin, je prendrai un congé pour y travailler plus complètement. Dans un an, deux au plus, cet ouvrage sera terminé et m'aura posé, je l'espère. Alors, au lieu de rester plus longtemps dans les ambassades d'Europe, dans des postes, très agréables, sans doute, mais où il est difficile de se distinguer, faute d'occasion, je demanderai, — et j'obtiendrai — un poste de ministre éloigné, un poste de *travail*, où j'espère donner la mesure de ce dont je suis capable. Vous voyez que, pour me tirer d'affaire, il n'y a rien de mieux pour moi que de devenir un homme de valeur! Dites après cela que mon mariage d'amour ne serait pas le plus beau des mariages de raison?

M. Glaczkowicz avait un rayon sur le visage.

— Mon cher enfant, embrassez-moi! dit-il en allant vers René les bras ouverts. Vous serez heureux parce que vous n'avez pas fait fi du bonheur!... Oh! le bonheur!... Je pense parfois que, s'il y en a si peu sur la terre, c'est que les hommes, — et les femmes, hélas! —

ne savent ni le voir, ni le conquérir, ni le garder... On le sacrifie à bien des considérations secondaires... Et, pourtant, le bonheur lui-même veut être acheté... il n'est qu'à ceux-là qui veulent y mettre le prix...

Un silence d'apaisement se fit entre eux. Car il est des silences heureux, — effleurés, comme disent les Russes, de l'aile d'un ange, — comme il est aussi des silences lourds et pleins de muettes douleurs.

En bas, sur la place, les roses, les œillets et les iris riaient dans le soleil; et la nappe d'eau de la fontaine scintillait comme de l'argent.

— Etes-vous du pique-nique de demain à Albano et à Nemi? demanda René.

— Mais oui! Le rendez-vous est à la porte Capène. Nous serons, je crois, assez nombreux. Verrez-vous ces dames aujourd'hui?

— Non. Demain je tâcherai de causer sérieusement avec M^{lle} Nell. Je veux savoir si elle m'autorise à demander sa main. A présent, je voudrais que tout marchât très vite!

Le Polonais eut un sourire.

— Allons, partez maintenant! Il est onze heures et j'ai un rendez-vous avec un vieil archiviste qui doit m'apporter des paperasses. S'il vous voyait, vous l'effaroucheriez!

Le lendemain, le soleil se leva brillant dans un ciel bleu et Nell et Nellie en eurent l'âme tout illuminée. Elles descendirent au jardin, heureuses et rayonnantes, tandis que Catherine et Francesco préparaient les paniers et les bourriches.

Elles se promenèrent, enlacées et comme rêveuses, sous les arbres qui avaient entendu les paroles d'amour de Chateaubriand. Chacune de son côté pensait à M^{me} de Beaumont pour l'envier d'être morte dans l'illusion du bonheur.

Il y a, en effet, deux sortes d'amoureuses : celles qui, à l'heure de la mort, regrettent l'amour qui leur souriait, et celles pour qui la mort a déjà commencé avec la fin de l'amour; celles qui pleurent sur l'amour qui reste, et celles qui, ayant pleuré sur l'amour mort, n'ont plus de larmes pour la vie.

Nell et Nellie étaient de celles-là. Maintenant qu'elles se sentaient près du dénouement, leur cœur battait plus fort; elles auraient voulu retarder la marche du temps et faire durer cette aube d'amour dont les précieuses minutes s'envolaient trop vite...

Elles rentrèrent à la villa, car il était temps de partir. Une déception les y attendait : leur tante se plaignait d'un commencement de migraine. Elle dit aux jeunes filles que, ne se sentant pas le courage d'affronter une journée de fatigue, elle les confierait à

la femme du secrétaire de l'ambassade américaine qui devait venir les prendre tout à l'heure.

La voiture de M^{me} Blackhouse, l'amie qui devait chaperonner M^{lles} de Verneuil, arriva des dernières au rendez-vous. Une demi-douzaine d'équipages étaient déjà rangés au pied de la pyramide de Gestiùs. M. Glaczkowicz et René de Valgrand s'y trouvaient dans un phaéton, et Nell les aperçut bien vite ; le prince Montecorvello n'était pas encore là ; mais il viendrait sans doute à cheval et rejoindrait la caravane en route. On partit, en suivant la voie Appienne.

La caravane ne fit que traverser Albano. On avait faim et on allait tout droit à Nemi, dont le petit hôtel, sur le lac, était déjà retenu.

A travers les bois, à cette heure, la nature était encore toute jeune et fraîche. Il avait plu légèrement dans la nuit, juste assez pour abattre la poussière et laver les feuilles. Le chemin était bordé d'aubépines roses et on avançait sous une voûte de volubilis entr'ouverts...

Pendant que l'hôtelier déballait les provisions, on se réunit sur la terrasse.

Le prince Montecorvello n'apparaissait pas encore...

Nellie sentit son cœur se serrer. Mais don Cesare avait un si bon cheval..., il pouvait arriver d'un instant à l'autre...

— J'ai pensé à vous, disait Nell à M. Glaczkowicz ; je me suis souvenue que vous ne buvez que du thé : j'en ai apporté et je vais vous le faire moi-même.

Et elle installa sa bouilloire à esprit de vin sur l'appui d'une fenêtre... Sans savoir pourquoi, elle se sentait heureuse. Et, cependant, René de Valgrand ne lui avait pas même adressé la parole. Il la regardait seulement d'un air tendre et sérieux à la fois.

Le déjeuner fini, on s'en revint par les bois, du côté d'Aricia.

Près de la villa Torlonia, M. Glaczkowicz, qui connaissait bien le pays, conseilla de remiser les voitures chez le garde et de s'enfoncer dans les bois.

On parvint à une clairière où quelques-uns s'assirent dans l'herbe. D'autres se dispersèrent. Les jeunes filles se mirent à chercher des fleurs et des fraises sauvages. Les bois d'Aricia sont remplis de myosotis et de violettes.

Nellie s'était éloignée d'un pas lent, les yeux attachés à terre, feignant d'être absorbée par sa cueillette. Dès qu'elle se vit hors de l'atteinte des regards, elle ne chercha plus à feindre. Elle se laissa aller dans les herbes hautes, cachée par un buisson. Elle était triste, son cœur était lourd de peine. Une sorte d'angoisse l'étreignait à la gorge et ne lui permettait ni de parler ni de pleurer.

Cette partie, dont elle s'était fait une joie, s'écoulait avec une lenteur désespérante. Quelle mélancolie tout à coup répandue sur cette journée dont l'aube avait été si pleine de promesses !... Comment don Cesare n'était il pas là ?

L'inquiétude la torturait... Lui était-il arrivé un accident ? ou bien, — affreuse pensée ! — ce que Nellie avait pris pour de l'amour n'était-il que de la galanterie mondaine, de la banalité trompeuse, passe-temps d'une heure, distraction sans conséquence ?...

Nellie se sentait lasse physiquement et moralement..., lasse de ce trouble, de ces incertitudes..., lasse aussi et comme accablée du grand air et de la lumière... Elle se laissa glisser tout à fait dans l'herbe, abaissa sur son front son canotier blanc, et ferma les yeux.

Rêva-t-elle de l'oiseau d'amour, de l'oiseau bleu qu'à l'heure de son départ elle avait entrevu ?

A quelques pas d'elle. sa cousine était en train de le faire captif...

Nell aussi cueillait des myosotis, ou prétendait en cueillir. Elle s'était éloignée pour rêver à l'aise, pour savourer un bonheur qu'elle ne s'expliquait pas. Puis, il lui semblait que, ce jour-là, entre elle et René, il « allait se passer quelque chose... ». C'était une impression vague et cependant impérieuse, et ce « quelque chose » là ne pouvait avoir de témoins. Non, cette rencontre suprême de leurs cœurs ne pouvait se passer que sous le beau ciel de Dieu, dans ce renouveau où l'amour et la joie chantaient sur toutes les branches, où la voix des sources disait le même refrain que les fleurs et les oiseaux...

... Nell cueillait des myosotis... Et Nell, l'Américaine, la raisonnable et la raisonneuse, Nell éprouvait, à ce plaisir enfantin, la même joie que la plus simple petite bergère...

Elle souriait à son bouquet et l'embrassait en riant... Elle regardait autour d'elle : le soleil, dans les sous-bois, se montrait prodigieux, vraiment ; il semait de lames d'or les petits sentiers sous les pas de la jeune fille, comme s'il eût voulu la mener au bonheur par une route royale de féerie. Il poudrait d'or aussi le ciel et les arbres autour d'elle, et l'air même qui l'enveloppait.

Le cœur plein de l'émotion divine du bonheur pressenti, Nell leva les yeux vers le ciel, comme pour dire :

— Merci, mon Dieu, d'avoir fait la terre si belle !

Il régnait autour d'elle un silence absolu. Les grillons et les cigales se taisaient.

Tout à coup, un doux chant se fit entendre, moins qu'un chant, un gazouillement, que laissait échapper un petit oiseau posé sur une branche d'épine rosée. Nell, se rappelant l'oiseau de bonheur et d'amour, s'approcha doucement du buisson. Mais, brusquement,

elle s'arrêta, saisie, et son cœur battit plus vite : de l'autre côté du buisson, René de Valgrand la regardait...

Sans savoir pourquoi, Nell devint plus rose que l'aubépine, et son bouquet de myosotis lui échappa des mains...

M. de Valgrand s'approcha et, sans rien dire, ramassa les fleurs.

— Je suis surprise..., je ne m'attendais pas à vous rencontrer ici..., murmura-t-elle, troublée et balbutiante.

Ce n'était pas sa faute; mais l'émotion était si forte qu'elle pouvait à peine parler.

— Non, non, dit doucement M. de Valgrand, ne dites pas cela..., vous saviez, vous deviez pressentir que je désirais vous parler..., que j'avais à vous dire des choses...

À son tour, il s'arrêta; lui aussi était ému.

Nell ne répondant pas, il reprit plus calme :

— Me permettez-vous, Mademoiselle, de vous dire que je vous aime; que le bonheur de ma vie dépend d'un mot de vous, du mot qui lierait votre destinée à la mienne?...

Et il regarda Nell. Elle avait levé sur lui ses yeux clairs et doux. Sans trouble, à présent, presque sans surprise, elle jouissait de la joie de son cœur...

Il attendait une réponse. Les yeux tendres et lumineux de la jeune fille la lui donnèrent sans doute, car elle ne parla pas et cependant il comprit.

— Merci, dit-il en se penchant et en baisant plusieurs fois la petite main dégantée.

— Il me fallait avoir cet aveu avant de continuer... J'avais besoin de savoir comment vous accueilleriez mes sentiments avant de vous exprimer mon amour et de vous en conter l'histoire..., car il y a une histoire..., Mademoiselle..., ce n'est pas un de ces amours tranquilles comme le miroir du petit lac que nous admirions ce matin... Il y a du torrent en lui... Il a dû emporter dans son flot des préjugés et des hésitations... C'est une conquête qu'il lui a fallu faire..., et il faut qu'il soit bien fort pour avoir triomphé...

Et passant doucement sous son bras le bras de Nell, ils marchèrent lentement dans l'allée verte qui tournait autour de la clairière.

— Vous conterai-je cette histoire? Oui, car je veux que vous les connaissiez une à une, les étapes de mon bonheur. Mais, d'abord et avant tout, répondez-moi de votre voix tendre... J'ose vous demander si vous m'aimez?...

— Oui, dit Nell doucement.

— Merci, du fond de mon cœur!... Pour moi, je vous ai aimée comme il faut aimer... Non par un coup de foudre aveugle, mais

avec mon intelligence et ma raison... Je ne veux pas vous le cacher : j'ai lutté contre moi-même, je me suis raidi contre cet entraînement, au lieu de me laisser glisser sur une pente si douce... j'ai hésité des semaines; un instant même j'ai reculé devant des obstacles faits d'idées préconçues, d'opinions enracinées dans le monde..., je n'ai pas de fortune à vous offrir, je n'ai à peu près que ma carrière, pour le moment plus brillante que productive. Riche ou déjà chef de mission, il y a des semaines que je vous aurais demandé de partager mon sort...

— Je comprends tout ce que vous ne me dites pas, murmura Nell délicieusement émue. Mais comment en êtes-vous venu à penser différemment? Ne craignez-vous pas de le regretter? Vous ne m'avez pas demandé, à moi, si j'ai quelque chose à vous apporter en dehors de ma modeste personne, de mon cœur qui vous appartient déjà?...

— Nous ne parlerons pas de cela, si vous le voulez bien! Ce que je tiens loyalement à vous dire, Nell, c'est que ce n'est pas le côté brillant et les chatoyances de la vie diplomatique que je vous offre en ce moment, mais le côté sérieux, sévère même de ma carrière, lorsque la fortune n'y est pas jointe. Ce sont quelques années, — vos plus belles peut-être, — consacrées, pour moi au travail et pour vous à l'attente... Je compte travailler beaucoup et m'imposer par la valeur personnelle..., par les services rendus... On arrive aussi par ce moyen-là. Il y aura toujours des postes de luxe, de courtoisie, et des postes de travail où on a besoin d'hommes laborieux. Je rechercherai ceux-là...

— Oh! s'écria Nell, rayonnante, je ne m'étais donc pas trompée en vous aimant!...

— Ni moi en comptant bien que vous me comprendriez... Et savez-vous, Nell, que je me sens comme renouvelé, comme rajeuni, depuis que je vous ai ouvert mon cœur, depuis que je vous écoute et que je vous vois!... dites-moi que vous vous confierez à moi sans crainte, à travers le monde, le vaste monde, où parfois nous serons isolés, réduits à nous suffire l'un à l'autre; et que vous ne regretterez rien de ce que vous aurez quitté?...

— Rien!.. Je ne vous dirai pas que votre peuple sera mon peuple et votre Dieu mon Dieu, puisque vous et moi avons la même patrie... Mais je vous dirai : Votre rêve sera mon rêve, vos espoirs mes espérances!...

Et elle se tut, trop émue et trop heureuse pour continuer. M. de Valgrand la serrait doucement sur son cœur. La tête un peu lasse de la jeune fille s'appuya sur son épaule. On a beau être diplomate, on n'en est pas moins homme. René ne put se défendre de poser un baiser sur le front de sa fiancée...

Ils se mirent en marche en silence; ils allaient vers la clairière où flamboyait le soleil et où riaient les amis.

Un peu avant d'y arriver, René demanda à Nell s'il pourrait, le lendemain, parler de ses intentions à M^{me} de Verneuil?

— Précisément j'y pensais, dit Nell, et je vous prie de n'en rien faire. Je parlerai moi-même à ma tante Solange, mais seulement par convenance. Ce que vous avez à faire, — et ce que je désire instamment, — c'est que vous partiez dès demain pour Paris, en profitant de votre congé, pour aller vous-même et sans retard me demander à mon tuteur...

— Une lettre ne suffirait-elle pas pour le moment? ou une démarche d'un de mes chefs à Paris? Il m'est si dur de penser à vous quitter à présent! répondit le jeune homme d'un accent plein d'âme.

— Je vous en prie! non par caprice, mais comme une faveur! J'ai mes raisons pour le faire... je vous les donnerai plus tard... Vous me feriez une peine très vive en me refusant...

— Alors, tout est dit, chère Nell; je partirai dès demain matin.

— Merci, René; vous ne le regretterez pas! Je vous enverrai ce soir une lettre que vous remettrez à mon oncle Georges...

Ah! le joli retour, ce soir-là, à travers la Campagne romaine, dans le déclin du jour et les parfums de la terre qui s'endort, l'éloquence des pierres grises de la voie Appienne et les crénelures du tombeau de Cecilia Metella se découpant sur le bleu pur!

René de Valgrand, à qui M. Glaczkowicz avait cédé sa place, faisait la route dans la même voiture que Nell. Elle était en face de lui, tendre, rêveuse. Nellie, qui souffrait et n'était pas parvenue à secouer sa tristesse, se taisait aussi, engourdie dans sa peine. M^{me} Blackhouse, au mouvement rythmé de la voiture, s'était endormie.

Heureux, Nell et René se regardaient sans rien dire.

Parmi les générosités que Dieu fait à sa créature, il n'en est pas de plus belles qu'un beau cadre à un bel amour. Heureuse la vie sur laquelle a lui cette aurore qu'aucune nuit ultérieure ne fait oublier! Les cadres d'amour! Quelle influence ils ont sur les sentiments! tantôt ils les décuplent, tantôt ils les immortalisent!

Nell et René avaient cette joie de s'aimer dans un beau cadre, et ils jouissaient divinement de leur bonheur.

Il était neuf heures lorsque les deux cousines rentrèrent à la villa Ludovisi. Nellie se plaignait de douleurs de tête; elle embrassa rapidement sa tante et regagna sa chambre solitaire.

M^{me} de Verneuil parut contente de voir Nellie se retirer, et, d'un geste, fit tinter Nell qui se disposait à en faire autant.

Tante Solange était nerveuse et agitée, un peu rouge même et fiévreuse, et Nell en fut frappée.

— Qu'y a-t-il, tante? lui demanda-t-elle un peu inquiète. Souffrez-vous?...

— Mon enfant, je suis contente de te voir seule et tout de suite. Je n'aurais pas pu dormir cette nuit. J'ai reçu une visite extraordinaire... Je ne sais que penser...

— Chère tante, expliquez vous!

— Imagine-toi que, vers trois heures, on m'a annoncé que le vieux cardinal Montecorvello, accompagné de M. Angelotti, demandait à me voir. J'étais dans ma chambre. Le cardinal ne marche pas... Il a fallu trois hommes pour le porter de sa voiture ici... Il parle très peu français, et c'est Angelotti qui nous a servi d'interprète. Bref, il venait me demander ta main.

— La mienne?

Nell était stupéfaite.

— La tienne ou celle de Nellie! J'avoue que, d'après la demande en elle-même, je n'ai rien pu y comprendre! J'ai cru d'abord qu'il s'agissait de Nellie, à cause des allusions du cardinal à l'amour de son neveu et au costume de grande dame florentine qu'elle portait au bal de l'autre soir; mais il m'a fallu penser autrement quand il m'a parlé de la fortune, du contrat, que sais-je?... Je répète que je n'ai pas bien compris... Comme, en ce qui te concerne, ces questions ne me regardent pas, je me suis bornée à répondre que je ferais connaître demain tes dispositions au cardinal par l'intermédiaire de M. Angelotti, et que, si tu y consentais, il pourrait s'adresser à ton tuteur...

Nell était muette, toute surprise; un peu mal à l'aise. Les assiduités du prince auprès de sa cousine ne lui avaient pas échappé; elle n'y avait attaché aucune importance. Mais voilà qu'elle se demandait s'il n'y avait pas là une erreur dont l'aimable Nellie allait peut-être souffrir...

La voix de sa tante l'arracha à sa méditation.

— Eh bien, Nell, tu ne dis rien? Je n'ai pas voulu te parler de cela devant Nellie, puisqu'il s'agissait d'une question qui t'est personnelle...

— Vous avez bien fait, tante Solange, il ne faut pas lui en parler, au moins pour le moment..., c'est inutile.

— Que ferons nous, alors? et, avant tout, que dois-je répondre en ton nom au cardinal?

— Chère tante, il y a une réponse très simple et point blessante à lui faire... Il n'y aura pas besoin de lui dire que son beau neveu ne me plaît pas... J'ai une grande nouvelle à vous annoncer, et

vous serez la première, avant même mon oncle Burlsly, — à l'entendre. Je dois bien cela à votre tendresse. Je me suis engagée envers M. de Valgrand...

— Chère enfant, dit M^{me} de Verneuil toute émue, en embrassant sa nièce, sois bien heureuse et reçois mes félicitations. Il me semble que tu as bien choisi...

Et, après un court silence, Nell reprit :

— M. de Valgrand voulait venir vous voir dès demain, mais je l'en ai dissuadé en lui demandant avec insistance de partir immédiatement pour Paris. Je tiens à ce qu'il voie sans retard mon oncle Georges...

— Je comprends tout cela, mon enfant. Alors, il n'y a simplement qu'à écrire à Angelotti? Inutile d'avoir une nouvelle entrevue à ce sujet...

Nell hésita un peu et réfléchit :

— Il me semble cependant, chère tante, qu'il vaudrait mieux le voir... En somme, vous n'êtes pas très sûre vous-même de celle de vos deux nièces que le cardinal a demandée. Mieux vaudrait, il me semble, envoyer un mot à Angelotti pour le prier de venir vous voir vers quatre heures... Justement, à cette heure-là, Nellie sera à la *garden-party* de l'ambassade d'Angleterre...

— N'y vas-tu pas aussi?

— Non, chère tante, nous avons arrangé hier que M^{me} Blackhouse y conduira Nellie seule.

— Eh bien, mon enfant, voilà qui est entendu, dit M^{me} de Verneuil. Il est tard. Allons nous reposer. Je ne sais pourquoi, je me sens toute courbaturée..., l'émotion, sans doute...

X

Au palais Montecorvello, le cardinal et son neveu attendaient impatiemment le retour d'Angelotti. Ils savaient que, le matin, M^{me} de Verneuil l'avait prié de venir la voir ce même jour, à quatre heures, et ils auguraient bien de cet empressement à leur répondre.

Son Eminence, fatiguée de sa sortie de la veille, prenait quelque repos, en attendant la venue d'Angelotti.

C'était l'heure où la princesse Corglione avait l'habitude de venir chaque jour faire une petite visite à son oncle, à qui elle apprenait les nouvelles de la ville et du monde. Lorsqu'elle entra dans le salon, elle n'y trouva que son cousin qui, de long en large, arpençait la vaste pièce.

La princesse n'avait pas vu son oncle depuis deux jours. Elle

savait qu'il était sorti la veille, mais elle ignorait la démarche qu'il avait faite.

Ce fut Cesare qui la mit au courant de ce qui s'était passé. La nervosité qui s'était emparée de lui, la préoccupation de ses propres affaires, l'empêchèrent de remarquer l'expression de complet détachement que respirait le visage de Bianca. Elle était plus calme que de coutume, et ses yeux semblaient suivre un rêve lointain et lui sourire.

Don Cesare achevait à peine de lui conter l'événement de la veille lorsque Angelotti ouvrit la porte avec fracas et, tout blême, entra comme un ouragan dans la salle :

— Joués! princel! nous avons été joués! Quelle situation!...

Et il s'épongeait le front.

Puis, d'une voix stridente :

— Comment vous êtes-vous trompé ainsi! Comment?...

La colère l'étouffait. Les cinquante mille livres que lui devait le prince lui remontaient à la gorge...

A la vue de dona Bianca, il se calma un peu.

— Mais enfin, qu'y a-t-il? interrogea le prince hors de lui. La petite héritière ferait-elle la capricieuse?...

— Ah! ah! ah! la petite héritière! Il s'agit bien de cela! Vous avez manqué de flair, mon prince! Mauvais chien de chasse pour les millions qu'un Montecorvello!...

Et Angelotti, continuant à épancher sa bile, devenait presque grossier. A son insu, le mépris du paysan qui possède pour le noble incapable de gagner de l'argent, ou de le garder, remontait comme une écume à la surface de sa nature originelle et fruste.

La princesse Corglione le fit taire, rien qu'en le nommant de sa voix calme. Elle le traitait toujours avec politesse, une politesse bien autre que celle de don Cesare. Elle ne l'appelait jamais « Angelotti » tout court; elle disait : « *Monsieur* Angelotti » et ce « monsieur » là tombait de si haut qu'il reléguait le fils de l'intendant très loin, là où il ne lui semblait plus rien avoir de commun avec les Montecorvello, pas même le souvenir des services rendus à la famille.

— Veuillez nous raconter ce qui s'est passé, Monsieur Angelotti, avec le plus de calme et de clarté possibles...

— Eh bien, princesse, à quatre heures je me suis présenté à la villa Ludovisi. Au bout d'un instant, la baronne et une de ses nièces, — la Nellie qu'on appelle Nell, l'Américaine enfin, — m'y ont reçu. Alors, la baronne m'a dit qu'elle avait communiqué votre demande, prince, à sa nièce, et que la jeune fille allait y répondre elle-même... M^{me} Nell se disposait en effet à parler... je

l'ai arrêtée d'abord... C'était gênant devant cette jeune fille. Tout de même j'ai cru devoir dire qu'il y avait erreur, que nous avions parlé de l'autre demoiselle.

Les deux dames se sont regardées... C'était une situation assez singulière...

A ce moment-là, je plaignais la jeune fille, qui n'en paraissait pas gênée, d'ailleurs.

M^{me} de Verneuil m'a dit alors à peu près ceci :

— Excusez-moi si j'insiste, mais je dois avouer, Monsieur Angelotti, que je n'ai pas bien compris ce qui s'est passé hier. Le cardinal m'a demandé la main d'une de mes nièces, mais de laquelle?

— Mais de M^{lle} Nellie!

— Il m'avait semblé comprendre, d'après quelques-unes de vos paroles, qu'il serait question de clauses particulières au contrat...

— Parfaitement, Madame la baronne, ai-je répondu. Votre Excellence doit savoir que, lorsqu'une jeune fille étrangère épouse le chef d'une de nos grandes familles, il y a des clauses spéciales à observer, presque des traditions. Une partie de la fortune de la nouvelle princesse romaine doit rester à la famille, quoi qu'il arrive...

A son tour, la baronne m'a répondu sèchement :

— Je pressentais bien qu'il y avait entre nous un malentendu. Précisons nettement les choses. Ma nièce Nellie n'a aucune fortune. Ma nièce Nell, — et elle posa la main sur l'épaule de la jeune fille assise auprès d'elle, — est millionnaire...

Une exclamation de stupeur échappée des lèvres de Cesare coupa la parole à Angelotti, qui continua néanmoins :

— La baronne me dit alors d'un ton un peu dédaigneux :

— Maintenant que la situation est clairement établie, laquelle de mes nièces le prince Montecorvello me faisait-il l'honneur de me demander?...

— Ma foi, prince, j'ai perdu la tête. La baronne et la jeune fille n'avaient pas l'air bien fâchées. Elles souriaient même d'un sourire un peu ironique. Mais il ne fallait pas se montrer trop exigeant. J'ai pensé en un clin d'œil qu'il y avait encore moyen de s'en tirer, en mettant tout sur le compte d'une erreur de Son Eminence. J'ai dit que le cardinal était un peu sourd, qu'il avait embrouillé les noms et qu'en se trompant il m'avait entraîné dans son erreur. Mais qu'il n'y avait aucun doute; qu'à présent je me souvenais, et que c'était bien M^{lle} Nell, ici présente, que le prince Montecorvello souhaitait passionnément épouser. J'ai été éloquent, prince, je vous le jure, en peignant votre flamme à la tante et en lui repré-

sentant le noble effet d'une couronne de princesse sur ce beau front et ces cheveux bruns.

J'ai osé solliciter une réponse.

La jeune fille me l'a donnée tout de suite... ça n'a pas été long... Elle est fiancée!... Cela suffisait comme réponse catégorique, n'est-ce pas? Mais elle y a ajouté un petit discours bref et senti : eût-elle été libre, elle n'eût pas accueilli davantage la demande du prince Montecorvello, parce qu'elle voulait être aimée pour elle même...

Don Cesare s'était effondré sur un fauteuil, blême et atterré. Bianca le contemplait avec une compassion sincère. Elle ne souffrait plus; rien en elle ne vibrail; l'illusion était morte.

Angelotti, désespéré, passa chez le cardinal, lui faire part de ce nouveau déboire.

Bianca et Cesare demeurèrent seuls.

— Allons, mon pauvre cousin, c'est à recommencer! lui dit-elle non railleuse, mais d'une voix pleine d'affection.

— Ah! Bianca! Bianca! ne vous moquez pas! Quelle situation affreuse est la mienne! Allez-vous donc me manquer aussi?

Bianca ne répondit pas. Don Cesare était parvenu à tuer en elle toute illusion. et à présent que, dans sa détresse, il faisait appel à son cœur, il s'étonnait de n'y trouver que la cendre des tendresses qu'il avait méconnues...

En silence, Bianca lui tendit la main et sortit.

A la même heure se passait, à la villa Ludovisi, un de ces petits drames intimes et douloureux dont la vie saigne trop souvent.

A la suite de l'entretien qu'elles venaient d'avoir avec Angelotti, M^{me} de Verneuil et Nell avaient échangé leurs impressions, mélangées de mépris et de dégoût.

Puis, la baronne était allée rendre la visite d'une vieille amie venue à Rome passer le Carême et la Semaine sainte, tandis que Nell, demeurée seule, rêvait dans le salon.

Fatiguée et bien aise de cette heure de solitude, elle se blottit dans la véranda, parmi les palmiers et les fougères. Elle aimait cette petite oasis tropicale que, depuis trois mois, elle s'appliquait à rendre aussi touffu et aussi sauvage que s'y étaient prêtées les plantes grimpantes et retombantes dont elle était remplie. Elle écarta le large store de soie, à demi-tendu devant la baie, et s'arrêta brusquement de surprise et d'émotion.

Nellie, livide dans un peignoir blanc, était devant elle. Au mouvement du store, soulevé par le bras de Nell, elle s'était levée d'un bond. Les coussins froissés du petit divan disaient qu'un instant auparavant sa fine et frêle personne y était affaissée sous le poids d'un chagrin trop lourd.

— Mon Dieu ! Nellie ! c'est toi ! dit Nell d'une voix altérée, tandis qu'elle feignait de ne pas remarquer le visage défait de sa cousine et qu'elle s'occupait à rétablir les plis harmonieux du rideau. Tu n'es donc pas allée à la *garden-party* ?

— Non, je n'étais pas bien, répondit sa cousine d'une voix faible et fiévreuse, et je me suis excusée près de M^{me} Blackhouse.

Un silence tomba. Nellie, immobile, regardait Nell de ses yeux angoissés et douloureux.

Nell sentait que c'était à elle de parler, qu'il fallait parler, qu'il était impossible de laisser la pauvre petite souffrir seule, et qu'il y avait là une blessure à panser avant que l'amertume y fit œuvre de gangrène. Le rôle était pénible pour Nell, d'autant plus pénible qu'à cette heure elle-même était heureuse, mais elle était trop vaillante et trop généreuse pour reculer.

— Nellie, ma petite Nellie, dit-elle tendrement en se penchant vers sa cousine, les bras ouverts. Ne veux-tu pas me dire ce qui te fait mal ?

La pauvre enfant n'attendait que ce mot. Elle se jeta dans les bras de Nell et fondit en larmes.

Nell la laissa pleurer, et toutes deux s'assirent sur le divan. Il faisait calme, doux, un peu sombre autour d'elles. Peu à peu, les sanglots de Nellie se calmèrent, ses nerfs se détendirent.

— Eh bien, pourquoi pleures-tu ?

— J'étais là, j'ai tout entendu... Oh ! folle qui avais cru, tous ces temps derniers, que c'était moi que le prince aimait...

— Et c'est là la cause de ta souffrance, ma chérie ?

— Oui, Nell, je me croyais aimée et je m'étais attachée à lui, tandis qu'à présent...

Et elle pleurait des larmes brûlantes.

— Ma petite Nellie, si tu avais aimé le prince et qu'il en eût aimé une autre, je comprendrais ta peine et tes larmes. Mais si tu as entendu notre entretien avec Angelotti, tu as dû comprendre que, pour le prince, il ne s'agissait pas d'amour. Il a prétendu t'aimer, te croyant riche. Il m'a demandée, moi, à la fin, en apprenant son erreur. Que pleures-tu donc, ma chérie ? Le rêve de ta jeunesse, de ton imagination, auquel le prince de Montecorvello a prêté pour quelques jours ses traits ? le rêve d'amour qui dormait dans ton cœur, comme en celui de toutes les jeunes filles, et auquel don Cesare s'est trouvé par hasard mêlé?...

Nellie pleurait toujours.

— Nell, je ne me consolerais jamais, c'est trop dur !...

— Allons, ma chérie, qu'est donc le prince Montecorvello pour que ta vie soit assombrie par son souvenir?... L'as-tu aimé,

d'ailleurs? Ou, plutôt, qu'as-tu aimé en lui, en dehors de sa belle prestance, de son uniforme doré de garde-noble, de son prestige de descendant d'une illustre famille?...

L'accent de Nell était tendre et elle berçait entre ses bras la pauvre désolée.

— En ce moment, tu souffres, ma mignonne, aussi je ne t'en dirai pas plus. Bientôt nous reparlerons de ces choses et tu verras comme elles t'apparaîtront toutes différentes lorsque tes yeux ne seront plus troublés par les larmes...

— Nell, tu es heureuse, toi?

— Oui, Nellie, je suis heureuse, bien heureuse, mais cela trouble mon bonheur de te voir pleurer...

Et elle fondit en larmes à son tour :

— Nellie, ma chère petite Nellie, je pense tout à coup que ce qui arrive à présent est peut-être de ma faute. Te souviens-tu de cette conversation entendue par nous au Pincio et de la prière que je t'ai faite alors de ne rien faire savoir de notre situation réciproque?...

— Oui, tu me suppliais de garder le silence au nom du bonheur de ta vie...

— Mais jamais je n'aurais voulu acheter ce bonheur d'une minute de ton chagrin! Oh! pardonne-le-moi, ma chère petite, ne me laisse pas le remords d'être une cause de douleur pour toi?...

Nellie soupira et, en se redressant :

— Non, Nell, n'aies pas de remords. Je me rends déjà mieux compte de ma souffrance. C'est un rêve que je pleure, tu as raison. C'est une déception passagère, la découverte d'une laideur où j'avais cru trouver un rayon de beauté... Et pourtant, lorsque j'y pense, murmura-t-elle d'une voix lointaine, pourquoi n'ai-je pas été aimée pour moi, comme tu l'as été par M. de Valgrand...

Puis, après un long silence :

— Tante Solange ne se doute de rien, il ne faut pas lui laisser deviner ce qui s'est passé dans mon cœur...

— Sais-tu, chérie, ce que nous devrions faire? dit Nell d'une voix persuasive. Nous devrions profiter de ce qu'il ne fait pas encore très chaud pour aller à Naples. Nous reviendrions pour la Semaine sainte et nous rentrerions ensuite à Paris... Qu'en dis-tu? ne serait-ce pas charmant d'être bercées là-bas sur la mer bleue et de se laisser vivre tout doucement pour calmer ta tristesse?...

— Mais, dit Nellie un peu hésitante, que dirait M. de Valgrand de ce programme?

— Il en serait enchanté, répondit Nell. D'ailleurs, il part demain

et sera retenu vraisemblablement une huitaine à Paris. Il viendrait ensuite à Naples pendant que nous y serions. Tu verras qu'il ne se plaindrait pas...

La nuit était venue. Une clarté illumina tout d'un coup le salon, c'était Francesco qui faisait jaillir l'électricité.

— Allons, ma chérie, viens t'habiller, tu ne vas pas dîner en peignoir, dit Nell en entraînant sa cousine vers la porte.

— Non, non, disait faiblement la pauvre petite. Laisse-moi remonter dans ma chambre, je ne dînerai pas..., je n'ai pas faim..., j'ai le cœur trop gros...

Nell hésita... Elle n'avait pas l'habitude du chagrin. En ce cas spécial, quelle thérapeutique donnerait le meilleur résultat?... Un instant, la prière de cette voix brisée l'émut et elle fut sur le point de céder..., de la laisser pleurer en paix, comme on laisse couler le sang d'une blessure. Mais sa raison parla plus haut et elle sentit qu'il ne fallait pas abandonner la pauvre enfant à son imagination endolorie. Il lui fallait, au contraire, réagir tout de suite, apprendre à se dominer, d'abord pour dissimuler sa souffrance aux autres, et s'en rendre maîtresse ensuite.

— Non, Nellie, tu ne peux faire cela ! Tante Solange s'inquiéterait, et, du reste, après ce qui s'est passé, il importe pour ta dignité que tu ne changes rien à tes habitudes et à ton allure. Allons, viens, je vais t'aider à t'habiller...

Et elle l'entraîna.

Elles dînèrent toutes les trois. Nellie était bien un peu pâle, mais elle fit bonne contenance sous le regard de tante Solange, inquiète malgré tout.

M. Glaczkowicz vint seul prendre le thé dans la soirée. Mis depuis la veille au courant de l'événement qui allait modifier la vie de son jeune ami, René de Valgrand, il dit à Nell, en termes émus, combien il était heureux d'un bonheur qu'il leur avait souhaité à l'un et à l'autre, dès le premier jour.

— Demandez à René ce que je lui avais déjà dit de vous avant même qu'il vous connût ? Il m'a confié depuis qu'une sorte de pressentiment l'avait assailli le jour où il vous rencontra pour la première fois au palais Farnèse.

Dans la soirée, Nell proposa à l'approbation de sa tante le petit voyage à Naples dont elle et sa cousine avaient parlé. M^{me} de Verneuil fit la même objection que Nellie, et Nell donna la même réponse. M. Glaczkowicz appuya. Il comprenait qu'il y avait là autre chose qu'un caprice. Il était très fin : l'absence du prince Montecorvello, la veille, avait surpris. Il avait aussi entendu parler dans Rome de la sortie du vieux cardinal et de sa visite à la villa

Ludovisi. Il remarquait la pâleur de Nellie. Enfin, il sentait quelque chose dans l'air.

Tante Solange n'avait qu'à céder à l'instance de ses nièces; elle le fit de bonne grâce : du reste, elle aurait eu bien du regret de rentrer en France sans avoir vu Naples. On décida donc de partir dès le lendemain.

En prenant congé, le vieux Polonais promit sa visite aux bords du golfe légendaire, où il aurait plaisir, dit-il, à accompagner M. de Valgrand.

La baronne et ses nièces quittèrent Rome le jour suivant et ne firent que traverser Naples pour s'installer au Pausilippe, dans un hôtel dont les terrasses en étages, couvertes de lauriers roses, descendaient jusqu'à la mer.

Elles y passèrent une exquise semaine avant l'arrivée de M. de Valgrand.

Nell avait quitté Rome avec une vague angoisse au cœur. Elle se jugeait égoïste et responsable de l'erreur qui avait eu pour résultat une souffrance cruelle pour sa cousine.

Une simple porte séparait les chambres des deux cousines. La première nuit, Nellie, abattue et épuisée, avait dormi d'un sommeil de plomb; la seconde nuit, le bruit d'un sanglot était parvenu jusqu'à Nell, éveillée et troublée aussi.

Mais la nature est une si grande consolatrice, une si apaisante amie, qu'au bout de quelques jours de promenades parmi les floraisons de la campagne napolitaine, sous un ciel pur et au bord d'une mer bleue, il se fit un changement chez la petite âme malade. La blessure n'avait pas été bien profonde. Nellie reprit ses couleurs, et, la nuit d'après, Nell n'entendit plus de sanglots.

Il y eut même un jour où Nellie parla la première de sa peine, et ce fut pour remercier Nell de ne pas lui avoir permis de se complaire dans son chagrin.

— Comme tu avais raison! J'aimais, ou j'avais cru aimer un songe! Sans toi, j'aurais été capable de gâter ma vie, uniquement en me figurant qu'elle était gâtée...

— C'eût été bien dommage, mignonne! Un Cesare ne le vaut pas! Vois-tu, ajouta-t-elle plus sérieusement, il y a, je crois, des amours dont la perte équivaut à la perte de la vie; mais ce sont ceux où nous mettons le meilleur de nous-mêmes..., et ils sont rares, dit-on. Mais, même alors, il doit y avoir le moyen de vivre et d'être heureux encore d'une autre espèce de bonheur. Car nous continuons d'exister. Même malheureux, notre *moi* survit, et je ne crois pas que nous ayons jamais le droit de l'abandonner

ni de perdre de vue la mission qu'il a reçue ou qu'en un jour de clairvoyance nous lui avons donnée...

Nellie ne comprenait pas très bien, mais elle se reprenait à vivre, à trouver le monde beau et la vie supportable.

Elles passaient tout le jour dans les barques berceuses et les champs embaumés, en réservant les excursions plus lointaines aux îles magiques pour plus tard, lorsque René de Valgrand les y accompagnerait.

Un matin, il arriva quand on ne l'attendait pas encore. Nell, les bras chargés de fleurs, s'était arrêtée sur la terrasse, les yeux perdus dans une extase : la contemplation de cette merveille qu'est le golfe de Naples aux heures matinales. De minute en minute, le tableau changeait : les moirures de l'eau allaient s'élargissant et la masse du Vésuve, dessinait ses vagues contours. Nell suivait du regard l'œuvre de la brise et du soleil qui, lambeau à lambeau, arrachaient les voiles de la brume. Chaque matin, elle venait assister à la toilette du volcan. Elle guettait le moment où, dans son imposante beauté, il sortait enfin, avec un suprême effort, de ses dernières enveloppes de gazes et des enroulements des petits nuages d'azur.

Elle eut comme un cri de frayeur en voyant René devant elle, puis une douceur inattendue la pénétra. Ils avaient tant à se dire qu'ils restèrent un moment sans paroles. Enfin, les premières tendresses échangées :

— Quel rôle m'avez-vous fait jouer, chère Nell? Et quel air étrange ai-je dû avoir vis-à-vis de votre oncle quand je lui ai demandé la main d'une jeune fille sans fortune et qu'il m'a accordé celle d'une héritière! et de quelle héritière?

— Eh bien, dit Nell avec un sourire exquis, vous en plaindrez-vous? J'avais fait le rêve d'être aimée et épousée pour moi-même et par qui j'aimerais. Vous m'avez donné ce bonheur et je m'en souviendrai toute ma vie!... oui, même si vous deviez me faire souffrir un jour... Ne protestez pas! On sait ce que valent les hommes! Mais, enfin, vous m'aimez maintenant, je ne puis en douter, et je tâcherai, mon cher futur mari, de conserver votre amour. Comprenez-vous, à présent, pourquoi j'étais si pressée de vous voir partir pour Paris? Je voulais avoir cette joie jusqu'au bout!

— Oui, et vous avez dû faire la leçon à votre oncle, car il a rempli à merveille son rôle de tuteur consciencieux qui tient à se renseigner sur tous les détails de la vie offerte à sa pupille.

— Je sais, je sais; l'oncle Georges m'a tout raconté! Mais, vous, racontez-moi à votre tour!...

— Je ris encore en pensant à la façon dont M. Burlslay m'a tourné et retourné en tous sens. J'ai dû lui exposer en détail ma situation; lui faire le tableau de notre vie future, telle que je vous l'avais peinte à vous-même, et, pour finir, faire miroiter à ses yeux de tuteur mes espérances de carrière.

— Alors est venu le coup de théâtre? Mon oncle vous a dit : « Je vois que ma nièce a bien placé ses affections! » Et il a encore dit, n'est-ce pas : « Nell est une bonne petite fille? »

— Il m'a dit : « Nell est une perle, et je crois que vous en êtes digne. » Et il a ajouté : « Cette perle n'est pas tout à fait sans monture... »

— Et vous avez répondu, j'espère, que c'était là un détail méprisable! dit Nell avec malice.

— Mais pas du tout, Mademoiselle; l'amour-propre vous grise! Le détail, dans notre cas, n'était pas méprisable, et M. Burlslay aurait pris une fâcheuse opinion de moi si je l'avais dédaigné. J'ai dit à votre tuteur que je ne m'étais pas inquiété de savoir si vous aviez quelque chose ou non, mais que ce que vous pourriez avoir serait le bienvenu pour vous rendre la vie plus facile et plus douce...

— Et mon oncle a répondu...?

— Ma nièce a quelque chose comme deux cent cinquante mille francs...

— Mais c'est presque une fortune! me suis-je exclamé avec surprise!...

— De rentes!... a-t-il achevé.

— Tableau!

— Mais oui, comme vous dites! Et je vous assure, Nell, que j'ai dû faire une drôle de figure, tant j'étais ébahi... Alors votre oncle a été charmant, et il m'a parlé avec une confiance et une affection dont j'ai été extrêmement touché... Il m'a parlé de vous aussi! Il m'a raconté ce rêve de vouloir être aimée pour vous-même, et s'il ne m'a pas fait vous aimer davantage, il m'a permis de vous connaître mieux et de m'expliquer pourquoi je vous ai si impérieusement chérie...

Ils se turent et un moment se passa sous les lauriers-roses à écouter chanter leurs cœurs... Ils oublièrent tout dans cette effusion de leur bonheur, quand ils s'aperçurent tout d'un coup que midi allait sonner et qu'il était temps de rentrer pour annoncer à M^{me} de Verneuil l'arrivée de son futur neveu.

M. Glaczkowicz, fidèle à sa promesse, arriva le lendemain, et la semaine qui suivit fut une série d'enchantements. La saison était délicieuse et permit à M^{me} de Verneuil et aux jeunes filles de connaître d'inoubliables impressions des nuits napolitaines.

Tout le long du golfe, sur les terrasses qui bordent la mer, le soir, et presque jusqu'au jour, ce sont des concerts sans fin. Des barques chargées de guitaristes et de chanteurs vont et viennent d'une rive à l'autre, promenant les sérénades sous les balcons de marbre des villas. L'harmonie et l'air parfumé ne font qu'un. La musique est embaumée et la brise est mélodieuse. Le Napolitain s'éveille quand vient la nuit ; ses yeux et son âme s'ouvrent quand brille la première étoile.

Nellie et sa tante faisaient une provision de beaux souvenirs. Elles allaient rentrer en France pour y reprendre leur vie ordinaire. En attendant, elles s'emplissaient les yeux et la mémoire de tableaux merveilleux dont les années à venir seraient tout embellies.

Nell était trop heureuse pour analyser ses impressions. Sûrement, elle reviendrait à Naples ! Mais, quoi qu'il dût advenir, et malgré tout ce que la vie pouvait lui réserver de peines plus tard, son aurore d'amour était si radieuse que, quand elle aurait des cheveux blancs, elle en serait encore toute illuminée !

XI

Après le désastre final, le départ des dames de Verneuil et l'écroulement des espérances si péniblement échafaudées, le prince Montecorvello avait été pris dans un tourbillon d'inquiétudes, d'angoisses et de difficultés sans nombre. Angelotti, qui devait renoncer à l'espoir de rentrer dans ses cinquante mille liras, lâcha sur le malheureux Cesare, le meute des prêteurs auxquels, jusqu'à ce jour, il avait seulement permis d'aboyer de loin. Le prince leur fut livré dans un hallali sonné, en manière de signal, par l'usurier qui lui avait avancé le montant de son costume et l'argent de poche des dernières semaines. Affolé, le pauvre prince ne savait où donner de la tête. Il chercha un secours, au moins un conseil, chez les siens, ses parents, ses amis. Il ne trouva partout que de l'indifférence. Son oncle, le cardinal, ne souhaitait plus qu'une chose : qu'on lui laissât, sa vie durant, la jouissance des quelques salles qu'il occupait encore dans le vieux palais, pour y mourir en paix. A son neveu de se débrouiller !

Désespéré, le prince se retourna vers Bianca. Dans cet effondrement général, il se souvenait de l'amie d'enfance et de jeunesse, de la femme au cœur chaud, à l'affection dévouée jusqu'au sacrifice absolu.

Cesare n'était pas mauvais ; il n'avait pas la force d'être bon. Il était faible, désemparé... C'est pourquoi il pensait à Bianca. Volontiers, il lui eût dit :

Je n'ai plus qu'à pleurer, j'ai besoin d'une épaule!...

Le soir du jour où le vieux cardinal avait donné définitivement à Angelotti la signature l'autorisant à mettre en vente le palais Montecorvello, Cesare se rendit chez sa cousine. Qu'allait-il y faire? Il n'en savait rien lui-même. Épuisé par toutes les secousses qu'il venait de subir, il cherchait du calme, du repos, de l'affection.

Il était cinq heures du soir lorsqu'il se présenta chez la princesse. Serafina lui dit que sa maîtresse était au jardin.

Le très modeste petit palais où dona Bianca avait trouvé un abri, avait jadis fait partie des dépendances d'un couvent. Il possédait un jardin entouré de murs élevés, et c'était, dès le printemps, une véritable oasis de verdure et de fraîcheur. La nature faisait tous les frais de sa décoration, et Bianca y vivait beaucoup depuis quelque temps, depuis que, retirée de plus en plus du monde, elle était résolue à voir clair en elle-même et à connaître enfin son propre cœur... Une partie de ses jours s'y passait dans une entière solitude ; ce jardinet était son domaine : les vieilles gens qui occupaient le reste du palais fuyaient le grand air et craignaient l'humidité des plantes.

Le prince y pénétrait pour la première fois. Il s'arrêta un instant, hésitant et surpris, sur le seuil de la porte. Une grille rouillée mais d'un beau travail ancien de ferronnerie fermait un petit cloître aux colonnettes de pierres grises où quelques débris de sculptures gisaient sur le sol. Tout palais romain, si modeste qu'il soit, renferme ainsi un musée en germe.

La porte tourna lentement sous la main du prince qui, n'apercevant pas Bianca, poursuivit sa marche parmi les herbes et le feuillage.

Un sentier très étroit courait entre des massifs touffus ; il menait à une clairière où des rosiers grimpants formaient un berceau. La princesse y était assise sur un banc de pierre, et, de loin, Cesare s'arrêta, immobile, à la contempler.

Bianca était appuyée à un antique sarcophage, vêtue d'une robe longue en serge blanche ; un *mezzaro* génois enveloppait sa tête et ses épaules et, de ses doux reflets laiteux, caressait son visage pâli. A côté, dans un bassin, deux nymphes jouaient en se disputant une fleur de laquelle s'échappait un filet d'eau qui tombait avec un petit chant monotone et très doux.

Bianca rêvait... Rêverie mélancolique sans doute, mais d'où la douleur semblait bannie, car son beau front resplendissait d'une lumière intérieure et paisible, de cette lumière pure et comme sur-naturelle dont on se sent baigné sur les cimes.

Devant ce calme et cette beauté, Cesare eut un élan, et son cœur

se mit à battre. Oh ! se réfugier près d'elle, s'apaiser au contact de cette sérénité !...

En même temps, le souvenir lui revint des projets de son père, que sa cousine aurait si volontiers accueillis, et reportant sa pensée en arrière, il eut la triste vision de tout ce qu'il avait perdu...

Bianca, levant enfin les yeux, aperçut le prince venant avec lenteur vers elle, et, dans le détachement de son cœur, elle ne put se défendre d'un sentiment de pitié pour le pauvre désespéré.

— Du courage, Cesare, dit-elle en lui tendant la main. Je ne suis pas allée voir mon oncle aujourd'hui : je savais que vous deviez avoir avec Angelotti un entretien, et j'ai préféré me tenir à l'écart.

Et comme Cesare demeurait silencieux :

— Du courage ! murmura-t-elle encore.

Ce mot, banal, elle le sentait bien, lui venait seul aux lèvres. Que pouvait-elle dire à cet homme de trente ans qu'elle connaissait sans énergie, qu'elle devinait abattu et sans espérance ?

— Bianca ! balbutia-t-il enfin, tout m'abandonne et me manque à la fois ! M'abandonnez-vous aussi ?

— Je ne vous abandonne pas, mon cousin, qui avez été presque mon frère. Je ne vous abandonnerai jamais, si vous entendez par là que ma pensée puisse se désintéresser de vos chagrins et que votre bonheur puisse me devenir indifférent ! Mais je comprends trop bien votre peine profonde pour tenter de la consoler aujourd'hui...

Le prince la regarda avec une sorte d'étonnement hagard.

— Comment dites-vous ? Mais c'est aujourd'hui, Bianca, que j'ai surtout besoin de votre compassion ! Aujourd'hui, que tout m'accable et que cette vente de notre palais de famille me frappe au point le plus sensible et le meilleur de moi-même... Avoir espéré le sauver et tout perdre à la fois ! Avoir vécu en aveugle et n'apercevoir le précipice qu'à l'heure où, tout au bord, il n'y a plus qu'à s'y laisser glisser avec désespoir !...

— Sont-ce là vos seuls regrets, Cesare ? vos seuls sujets de douleur et de plaintes ? interrogea la princesse d'une voix hésitante.

— Non, Bianca, si je lis bien enfin en moi-même, j'y découvre le regret, amer et déchirant, du bonheur perdu...

— Mais avez-vous tout fait pour le conquérir et pour le garder, ce bonheur ? Comme le royaume du ciel, le bonheur souffre violence, Cesare ! Qu'avez-vous fait pour vous l'assurer, pour mériter l'amour qui serait votre sauveur à présent ; cet amour plus fort que le temps et que les traverses de la vie ?

— Je n'ai rien fait, c'est vrai... Je n'ai rien su comprendre, ni

en moi, ni hors de moi. Je n'avais qu'à tendre la main : le bonheur et l'amour peut-être étaient à ma portée...

Bianca releva la tête et, surprise, plongea ses yeux dans ceux de son cousin.

— Nous ne nous comprenons pas, sans doute. Pardonnez-moi si je ravive une douleur, mais je faisais allusion à votre amour pour cette jeune Française dont Angelotti m'avait parlé. Et, je vous le demande encore : n'avez-vous donc pas su vous faire aimer d'elle assez fortement pour que cet amour pût être à présent votre refuge et votre espoir ?

Le prince rougit et son regard gêné évita celui de sa cousine. Cueillant une fleur et l'effeuillant d'une main machinale :

— Je vous en prie, Bianca, qu'il ne soit plus question de cette affaire entre nous... Je n'ai pas aimé M^{lle} de Verneuil. Vous savez bien que ce mariage n'était qu'une solution... Pourquoi Angelotti m'a-t-il représenté à vos yeux comme épris d'elle ? Sans doute, par une sorte de délicatesse..., pour ne pas me faire passer à vos yeux pour un vulgaire coureur de dot. Mais c'est fini..., tout est fini!... Dans cet *amour* n'était pas le port de salut que vous rêviez pour moi ! Et puis, rappelez-vous : la jeune fille à qui j'ai fait la cour cet hiver n'était pas « celle aux yeux de lumière » en qui vous aviez cru voir la future princesse Montecorvello.

— C'est vrai ! murmura dona Bianca. Celle-là, un autre l'a gagnée parce qu'il a su, comme je vous le disais, la conquérir et la mériter...

Il se fit entre eux un silence pendant lequel on n'entendit d'autre bruit que celui du petit filet d'eau tombant dans le bassin de marbre. Un calme endormant les enveloppait. Autour d'eux, jusque sur leurs têtes, les roses penchaient la tête, comme lasses du poids du jour. Parmi l'herbe dure et sauvage s'égarèrent des volubilis et des pervenches, semblables à des yeux qui auraient beaucoup pleuré. Un acacia balançait ses grappes, et le sol, aux pieds de Bianca, était jonché de pétales roses. Une brise légère en jeta quelques-uns sur la robe blanche de la jeune femme. Cesare les prit et les porta à ses lèvres.

— Bianca, dit-il alors à voix basse, vous ne comprenez donc pas ? Comment vous dire que vous seule pouvez être mon refuge, vous seule, ma Notre-Dame du Salut!...

— Moi, Cesare ! exclama-t-elle d'une voix où la surprise se mêlait à une mélancolique incrédulité.

— Oui, vous... vous seule ! vous que j'ai toujours admirée... vous en qui j'ai toujours vu la plus noble et la plus belle des femmes ! Oh ! soyez-en la meilleure et prenez pitié de moi aujourd'hui...

Bianca, les yeux demi-clos, restait muette.

Il se méprit sur ce silence, et, plus bas, plus doucement, de la voix caressante qui avait surpris le cœur de Nellie, il continua :

— Souvenez-vous, Bianca, de nos jeunes années. Nous reprendrons, si vous le voulez, notre vie à votre retour du couvent. L'ombre de mon père en serait heureuse, lui qui nous avait destinés l'un à l'autre... Rappelez-vous nos promenades dans les bois de Frascati. Il y a quelques jours encore j'y ai retrouvé vos traces : des souvenirs de vous y flottaient dans l'air, et, dans les arbres de la forêt, le vent, semblait murmurer votre nom...

Et comme elle demeurait toujours muette, il saisit les mains de Bianca en murmurant :

— Ne m'avez-vous pas aimé en ce temps-là?

Sortant alors de son immobilité de statue, la princesse retira doucement ses mains, et regardant tristement son cousin :

— Trop tard, Cesare! trop tard à présent pour raviver ces cendres devenues une froide poussière... le temps de l'amour est passé. »

— Quoi! s'écria le prince, est-ce vous qui parlez ainsi, Bianca! Vous qui, tout à l'heure, disiez l'amour plus fort que le temps et survivant à la souffrance?...

Avec un triste sourire, Bianca dit lentement :

— Je vous ai aimé, Cesare, comme on aime un rêve dans ces premières années que vous rappelez tout à l'heure... et l'amour a duré longtemps, car j'avançais dans la vie les yeux fixés sur un idéal qui me dérobaient la réalité. Jeune fille, je vous ai aimé dans l'illusion et l'espérance. Plus tard, à Naples, durant les années affreuses qui ont suivi, je vous ai aimé encore, sans espoir désormais, et pour la seule joie de l'amour même... Revenue à Rome, veuve, libre... et bientôt pauvre, si j'ai continué à vous aimer, c'était dans la tristesse du désenchantement, dans la douleur d'une illusion qui s'envole...

— Vous m'avez aimé! vous m'avez aimé! répétait le prince, vous m'aimerez encore! Et d'ailleurs, à défaut d'amour, votre pitié me suffira... la pitié de Bianca est meilleure que l'amour d'une autre...

La princesse secoua la tête.

— Ce n'est pas possible, et vous vous abusez vous-même. Vous souffrez, et, sous l'étreinte de la douleur, vous venez à moi crier votre peine. Mais vous ne m'aimez pas, Cesare, vous ne m'avez jamais aimée, et moi je ne vous aime plus... Je ne crois plus en vous...; pis encore..., j'ai perdu la foi en mon amour... Vous ai-je même vraiment aimé? Je ne le sais plus. Mais je m'interroge et je

ne trouve plus dans mon cœur la chaleur qui donne la vie, l'élan qui donne la force de porter une croix.

Elle avait parlé d'une voix profonde et convaincue, où rien ne vibrerait plus des émotions d'autrefois. Il sentit que c'était fini, que quelque chose de définitif et d'irrévocable venait de se passer entre eux. Il n'insista pas. Trop tard il apprenait que la source d'amour se tarit si l'on n'y puise pas. Dans le silence qui tomba entre eux lorsque dona Bianca eut fini de parler, une voix secrète soufflait tout bas à Cesare que sa cousine avait raison et qu'il n'était pas de ceux que l'amour peut consoler d'avoir perdu tout le reste...

Un carillon de cloches les tira de leur rêverie : Rome chantait l'*Ave Maria*. Sur toute l'étendue de la Ville et dans la *campagna* d'alentour, le cantique des anges, retournant au ciel, s'élançait de la terre. L'espace en demeura encore tout vibrant et sonore après que les clochers et les campaniles eurent fait le silence.

Bianca se leva et resta un instant debout, appuyée au sarcophage de pierre. Cesare la contemplait d'un oeil terne... Le jardin s'était subitement assombri, ou bien la tristesse accrue de son âme le lui faisait paraître plus sombre. En réalité, le soleil avait disparu, les clochettes des volubilis s'étaient closes, les pervenches cherchaient le sommeil sous les feuilles, et les roses se recueillaient pour la nuit approchante. Seul, le petit filet d'eau coulait toujours, imperturbable : il disait, lui, la continuité inlassable de la douleur.

— Avez-vous donc renoncé pour vous-même à toutes les joies de la vie? dit Cesare d'une voix un peu sourde. Vous êtes belle comme un rêve d'artiste, comme une évocation de poète!... Regardez autour de vous : partout les joies de la vie sont prêtes à vous sourire; pourquoi prétendez-vous que votre cœur est mort et que tout est fini?...

A ce moment brillait, dans les yeux de Bianca, une flamme que Cesare n'y avait jamais vue. Un tendre sourire entr'ouvrait ses lèvres, et, sans répondre, elle marcha vers la grille, suivie du prince. Là, elle s'arrêta, et, lui tendant la main :

— A bientôt, mon cousin; dans quelques jours, nous nous reverrons. Je ne cesserai jamais de vous être sincèrement attachée et de prier pour vous...

Et elle passa.

Quelques jours plus tard, en effet, Cesare revit la princesse : ce fut au couvent des Dames du Cénacle, dont elle venait de fermer la porte sur elle avec un soupir d'allègement et de délivrance.

M^{me} de Verneuil et ses nièces, revenues à Rome pour la Semaine sainte, commencèrent ensuite leurs préparatifs de départ : le mariage de Nell et de M. de Valgrand était fixé au mois suivant et elles avaient hâte de rentrer à Paris, où les appelait l'oncle Bursley, impatient de revoir sa chère Nell.

Nellie était sincèrement heureuse du bonheur de sa cousine, et sa blessure de cœur en avait été tout à fait cicatrisée. Cette petite égratignure avait été salutaire à la jeune fille, en lui faisant pressentir la douleur et entrevoir les épines de la vie. Jusqu'alors, cette vie s'était écoulée pour elle dans une sécurité affectueuse et dans les limites d'un horizon restreint. La médiocrité de sa fortune n'était pas pour elle une cause de soucis ni de véritable inquiétude. Elle y était habituée dès l'enfance et n'avait jamais pensé à d'autres conditions d'existence. Son cœur et son imagination même jusqu'à cette heure avaient dormi. Ils s'étaient un instant réveillés dans ce brusque changement de vie, de milieu, et, il faut bien le dire, de climat. Le ciel lumineux conviant à une fête sans fin la jeunesse éternelle dont la nature se pare avec orgueil dans ces villas en fleurs à la saison des neiges, avaient agi sur Nellie comme ils agissent toujours sur les nouveaux venus en pays de soleil. La petite Parisienne, dont jusqu'alors les tours de Saint-Sulpice avaient borné l'horizon, goûtait pour la première fois la joie de vivre. Elle s'était épanouie dans cet air plus doux où flottait en tout temps un arôme grisant de laurier, de buis et d'écorce d'oranges. La gaieté de la vie l'avait enivrée comme des bouffées de printemps. Le désir de vivre, le désir d'aimer, le désir de jouir chantaient en elle...

Durant quelques jours, le prince Montecorvello avait personifié tout cela, et Nellie avait cru l'aimer alors qu'elle n'avait aimé en lui que le reflet de toutes ces choses grisantes... Mais, réveillée, elle voyait clair en elle désormais! Réveillée, Nellie l'était bien! Elle comprenait à présent ce que sa cousine, un jour, avait voulu dire en parlant de vie personnelle et intérieure. Aujourd'hui, Nellie n'aurait plus dit que, dans sa vie, *il n'y avait rien*, car elle y découvrait des élans, des enthousiasmes, des extases et même des souffrances insoupçonnées plus tôt. Et, chose étrange, Nellie n'aurait pas voulu en rien effacer... Non, car, dans ces souffrances mêmes, elle s'était sentie vivre enfin... Sous la douleur qu'une Providence maternelle lui avait dispensée légère, elle s'était sentie vibrer. Elle y avait puisé une grande leçon.

Humblement, elle reconnaissait que les hommages s'étaient adressés à l'héritière. Au premier moment, la désillusion avait été rude; mais la brave enfant se relevait du choc plus forte, plus

sérieuse, pleine d'indulgence pour les faiblesses des autres.

Lorsqu'elles rentrèrent à Rome, la société italienne était très agitée par deux nouvelles qui, venant d'éclater brusquement, la passionnaient : la ruine avérée du prince Montecorvello avec, comme conséquence, la mise en vente de son palais, et l'entrée en religion de la princesse Corglione.

Cette dernière nouvelle impressionna péniblement Nell et Nellie lorsque, le soir de leur arrivée, on en parla devant elles dans leur petit cercle d'intimes.

On commentait beaucoup cette résolution de la princesse. Son apparition au bal en avait fait espérer une toute différente. Il y eut des gens qui voulurent voir dans une décision si imprévue un coup de tête, du dépit, tout au moins du regret de n'avoir pas été aimée de son cousin.

Ces commentaires blessèrent Nell dans son admiration pour une princesse digne d'être admirée comme une héroïne de l'histoire ou de la légende. Elle le dit très vivement même, et un regard de M. Glazkowicz la récompensa de sa clairvoyance.

— Vous avez raison, Mademoiselle. La princesse Corglione est au-dessus du *dépit* et incapable d'un *coup de tête*. Quant au *désespoir*... franchement, qui donc, parmi nous, juge don Cesare capable d'en inspirer ?

Il attendit un moment une protestation, qui ne vint pas, il continua :

— Je connais depuis longtemps dona Bianca, et je ne puis pas dire que sa résolution me surprenne. Elle s'est simplement retirée d'un monde où elle cherchait un idéal de perfection qu'en dehors d'elle-même elle ne pouvait rencontrer.

M. Glazkowicz ignorait, comme tout le monde, le dernier acte du petit drame intime dont le cœur de dona Bianca avait été ému.

La veille de son départ, Nell sortit avec M. Glazkowicz pour une course mystérieuse. Accompagnée du vieux Polonais, elle se rendit chez un horticulteur dont les serres fameuses sont retirées hors la ville, aux alentours de la Porta Pia. Elle y fit composer sous ses yeux une corbeille digne d'une royale fiancée, et elle-même alla la déposer au couvent à l'adresse de la princesse Corglione. C'était son adieu, l'expression de l'ardente sympathie épanouie dans son âme à l'échange de leurs regards.

En la recevant des mains de la tourière, Bianca eut un sourire mélancolique et doux. Qui la lui envoyait ? Elle se pencha sur les lys, les azalées, toute la floraison blanche étalée à ses pieds. Au milieu de cette neige se détachait une fleur de la Passion, tout empourprée, et la princesse comprit...

Elle prit dans ses bras l'énorme corbeille et la porta au milieu du chœur, où elle la déposa aux pieds de l'autel. Puis, seule dans la chapelle, elle demeura un instant debout, droite et presque immatérielle dans sa robe blanche. Elle semblait un beau cierge avec la flamme brûlante de ses yeux. Les fleurs parlaient des joies du monde, et Bianca se rappela le bal Roccabella où elle avait senties ces joies fugitives. Ce soir-là, elle leur avait dit adieu. Au bras du duc, elle avait fait le tour de la salle des fêtes, puis, souriante, en avait pris congé pour toujours.

Elle s'agenouilla près de la corbeille, prit entre ses mains la fleur de la Passion, et pria.

Bianca Corglione avait trouvé la paix...

XII

La veille de son mariage, Nell passait la matinée en tête-à-tête avec son oncle. Ils causaient tous deux affectueusement de choses sérieuses, comme à son retour de Boston, quelques mois plus tôt.

M. Burlslay était triste de se séparer de sa nièce avant d'avoir joui de sa présence, de sa jeunesse, du charme nouveau apporté par elle dans sa vie. Mais il était dit que l'oncle Georges ne serait heureux que par le bonheur des autres. Il appréciait chaque jour davantage René de Valgrand, et, ce matin-là, il répétait pour la centième fois à Nell que son choix seul pouvait le consoler d'avoir à se séparer d'elle.

On devait signer le contrat dans l'après-midi, et M. Burlslay donnait à sa nièce quelques explications supplémentaires.

— Rends-moi le carnet de chèques que tu avais emporté à Rome, il ne te servirait plus, et nous allons le détruire.

— Cependant, oncle Georges, avant de vous le rendre, et, ce matin même, tant que je suis encore maîtresse de ma fortune, avant d'être en puissance de mari, comme disent les gens de lois, je veux en signer un..., et même un gros...

— Qu'en veux-tu faire?

— Cher oncle Georges, dit la jeune fille, en venant s'asseoir sur le bras du fauteuil de l'ex-banquier; je veux donner une dot à ma cousine Nellie...

— Eh bien! et tes principes? il me semble qu'en ce moment tu manques de logique!

— Non, mon bon oncle, je ne vais pas à l'encontre de mes principes en voulant doter Nellie... Mais peut-être la femme qui saura conquérir l'amour n'est-elle pas encore prête pour la lutte... Peut-

être mon cas est-il justement l'exception qui, pareil à un jalon isolé, indique seulement la route... Nellie n'a pas tant de vaillance; elle est tendre et douce, elle a besoin d'appui, et il lui faut une vie toute faite...

— Et combien veux-tu lui donner? demanda simplement M. Burslay.

Nell se pencha sur le bureau de son oncle et griffonna quelque chose sur un papier qu'elle tendit à M. Burslay.

— Trois cent mille francs! s'écria celui-ci. N'est-ce pas beaucoup?

— Non, cher oncle, dit Nell sérieusement. Il ne faut pas faire les choses à demi. D'ailleurs, j'ai une grosse dette envers ma cousine, une dette si grosse que ma fortune entière ne serait pas de trop pour l'acquitter : je lui dois précisément mon bonheur.

Alors elle raconta ce qui s'était passé entre elles, la conversation surprise au Pincio, sa prière à Nellie d'en garder le secret, les hésitations de sa cousine et le chagrin qui avait effleuré la pauvre petite, tandis qu'elle, Nell, cueillait la rare fleur d'amour.

L'oncle ne riait plus; il comprenait à présent que sa Nell, au cœur tendre et fort, voulût assurer à jamais la paix et l'avenir de la petite âme frêle dont elle avait risqué de compromettre le bonheur.

— Fais donc à ton gré, ma chère fille. Mais comment feras-tu accepter cela à ta cousine?

— Oh! très bien. Regardez, cher oncle, mon cadeau de noces.

Elle tira de sa poche un assez large écrin. Il contenait une superbe garniture de corsage byzantine, — des ors de toutes les nuances, ciselés, émaillés, semés de turquoises et de perles. Au milieu, une petite lame d'or, en se déplaçant, laissait voir une miniature de Nell, peinte sur ivoire. La miniature se soulevait à son tour et découvrait une petite cavité, où Nell plaça le chèque plié très fin.

M. Glazkovicz arriva ce même jour de Rome.

Il donnait à M. de Valgrand une bien grande preuve d'affection en acceptant d'être son témoin; il avait eu de la peine à se décider à revenir à Paris. C'était la première fois qu'il y rentrait depuis que la France était en République! Et il trouva tout bien changé!...

Après la signature du contrat, qui avait eu lieu dans la plus stricte intimité, comme on prenait en famille le petit thé de cinq heures, le Polonais donna des nouvelles de Rome. Le palais Montecorvello venait d'être acheté par une dame de l'Argentine, que l'archevêque de Buenos-Ayres avait adressée à Angelotti en la lui recommandant comme un des piliers de sa cathédrale, et l'un des plus généreux soutiens des œuvres diocésaines. Cette vente avait

saïs doute remis à flot don Cesare, car on l'apercevait tous les jours au Pincio et à la villa Borghèse, sur un cheval magnifique, très empressé autour du landau où dona Patrocínio de San Hermandad y Ratorcida étalait les grâces de sa personne et les splendeurs de ses toilettes...

— Vous verrez que cela finira par un mariage! conclut le vieil augure.

— Est-ce une jolie femme? demanda tante Solange de sa voix languissante.

— Peut-être l'a-t-elle été..., on n'en peut guère juger à présent. C'est la fille d'un *gaucho* qui a fait fortune en vendant des bœufs, et la veuve d'un marchand de laine. Elle a au moins quinze ans de plus que le prince, pèse cent vingt kilos, et se montre, dit-on, toute disposée à mettre le prix à une couronne de princesse.

Malgré elle, Nell regarda sa cousine.

Nellie riait de bon cœur et sans arrière-pensée.

Le lendemain matin, pour la dernière fois peut-être, Nell déjeunait seule avec son oncle. Elle était calme, rose, fraîche et reposée. Son oncle était ému. Le mariage de Nell lui rappelait celui de sa mère. En ce moment, Ellen et Nell, il les confondait toutes deux dans son cœur, sinon dans sa mémoire.

M. Burlslay n'avait pas faim et ne mangeait guère; mais il était heureux du bel équilibre de cette nature de jeune fille qui savait dominer les émotions. Nell déjeunait tranquillement, du même appétit égal, toute souriante et très calme, quoique plus silencieuse qu'à l'ordinaire.

L'oncle ne put s'empêcher d'en faire la remarque.

— Et pourquoi serais-je différente, oncle Georges? Vous oubliez que je ne me suis pas *emballée*, comme on dit, pour René; je l'aime profondément, ce qui est autre chose; je l'aime avec confiance; c'est pourquoi je suis calme; j'ai confiance en lui, en la sincérité de son affection; et j'ai confiance en moi-même, en la vérité de mes sentiments. Nous nous aimons, nous poursuivons le même but, nous avons le même idéal et les mêmes aspirations: nous serons heureux, je crois, autant qu'on peut l'être en ce monde.

Et Nell, embrassant son oncle, le quitta pour aller à sa toilette.

Chez elle, comme chez sa tante et sa cousine, c'était un tumulte de femmes de chambre et de couturières. Nell, enfin dans sa robe blanche, renvoya ses habilleuses et demeura seule, en attendant Nellie qu'elle avait fait demander.

Sa cousine apparut, ravissante dans un nuage bleu pâle aux reflets argentés. Elle embrassa tendrement Nell et toutes deux de-

meurèrent un moment enlacées devant la glace où elles se regardaient en souriant.

Elles formaient un groupe délicieux : Nell avec sa belle taille, son teint éblouissant dans la blancheur du satin qui la moulait et de l'illusion qui l'ennuageait ; Nellie, un peu pâle, fine petite pâte de Sèvres ou de Saxe, bibelot d'étagère, comme habillée d'un lointain morceau de ciel ; à cette heure, elles ne se ressemblaient plus et on pouvait déjà prévoir qu'elles se ressembleraient de moins en moins à mesure que la vie accentuerait en elles la différence de leurs natures.

— Ma petite Nellie, je veux te donner un souvenir de mon mariage ; un souvenir de ces mois passés ensemble, qui, de deux cousines, bonnes amies, ont fait, je l'espère, deux sœurs à jamais tendrement unies, n'est-ce pas ?

Les baisers de Nellie, ponctués de quelques larmes, interrompirent Nell.

— J'ai attendu jusqu'à ce matin pour te le remettre, parce que je voulais choisir un moment où tu ne puisses rien me refuser.

Elle ouvrit l'écrin et en sortit la superbe parure.

— Oh ! Nell ! c'est trop beau !..., s'écria Nellie à la vue du bijou.

— Non, ma chérie, et tu vas me promettre de l'accepter, tel que je te le donne, *contenant et contenu*.

— Comment ? dit Nellie surprise. Que veux-tu dire ?...

— Tu comprendras pourquoi après. Dis-moi clairement, comme je te le demande, que tu acceptes mon souvenir *contenant et contenu* ?...

— Mais oui, je l'accepte !... et de grand cœur...

Elle répétait docilement la petite formule, sans la comprendre.

Alors Nell agrafa au corsage de sa cousine la plaque byzantine, en fixant à l'entour les chaînettes d'or et les turquoises qui la complétaient. Nellie avait ainsi l'air d'une petite icône. Emervillée, elle se pencha sur la glace pour admirer de plus près le beau travail de ciselure et d'incrustations.

— On dirait que cela s'ouvre au milieu ?... dit-elle.

— Cela s'ouvre, en effet... C'est une boîte à surprise, la surprise que tu as acceptée. Il y a deux petits compartiments : dans le premier, celui qui apparaît d'abord, tu trouveras mon portrait ; dans le second, tu mettras ensuite ce que tu voudras, ce que tu auras de plus cher dans quelque temps..., peut-être le portrait ou les cheveux d'un mari...

— Oh ! Nell, un mari !... A présent, que je connais mieux le monde, je crois bien que je n'en aurai jamais ! Mais j'en saurai

prendre mon parti, en cherchant un but utile et intéressant à ma vie...

— C'est parfait; mais le mariage ne t'en empêchera nullement; et j'espère même qu'il t'y aidera...

On frappait à la porte du petit salon. C'était René de Valgrand qui faisait demander si Nell pouvait le recevoir.

Nellie alla terminer sa toilette et montrer son beau bijou à sa tante, en laissant Nell avec René et avec l'oncle Burslsey, qui apportait un télégramme à sa nièce... un mot de la princesse Corglione qui priait pour elle et lui souhaitait le bonheur...

Dans la chapelle de la Nonciature, toujours un peu sombre, un beau rayon de soleil tomba tout à coup et enveloppa Nell d'une pluie d'or au moment même où le Nonce donnait aux jeunes époux la bénédiction papale.

Les Italiens de l'ambassade et quelques Américains de choix, invités à la cérémonie, tous presque également superstitieux, s'accordèrent à voir dans cette flèche d'or tombée du ciel le plus heureux présage.

« Heureuse l'Épousée sur laquelle le soleil brille » dit un proverbe anglais. — Et sur Nell un soleil prodigue s'était tout à coup déversé.

La main du prélat se leva lentement sur la jeune fille, qui rayonnait dans cette gloire, et, en prononçant les paroles sacrées, sembla lui donner, avec les bénédictions suprêmes, le gage assuré du bonheur dont elle avait si noblement poursuivi la conquête.

J. D'ANIN.

ÉTUDES SCIENTIFIQUES

LES MICROBES SONT-ILS UTILES ?

« Mais... on ne parle que de ma mort là-dedans!... » s'écrie avec ironie un personnage de comédie, excédé des prévoyantes dispositions d'un contrat dont on lui soumet la lecture.

Combien de représentants les plus qualifiés de cette mystérieuse flore microbienne qui nous enveloppe et nous pénètre de ses débordantes colonies, ne pourraient-ils pas actuellement répéter la même pessimiste protestation, ...si d'aventure, nous revenions pour quelques instants à l'époque où les « bêtes parlaient » et les plantes aussi...

Jamais croisade plus enthousiaste ne remplit le monde d'une sainte et belliqueuse ardeur. « Guerre aux microbes », c'est le cri universel des savants et des profanes, le « Dieu le veut » de l'humanité moderne, plus éprise de bien-être que d'idéal, plus docile au suggestionnant positivisme de la civilisation qu'aux intangibles mais réconfortantes aspirations de la foi religieuse ».

Se porter bien et longtemps, c'est là, pour chacun de nous, un désir aussi naturel que légitime. Malgré ses inévitables et cruelles déceptions, la vie terrestre nous retient par tant d'attaches, même au point de vue « altruiste » qu'on ne saurait trop encourager les efforts des esprits généreux et intuitifs qui cherchent à la prolonger.

D'où l'autorité sans limite dont jouissent invariablement, quelles que soient leurs contradictions successives, les théories qui semblent dévoiler victorieusement le secret de cette insaisissable pierre philosophale. Humoristes, matérialistes, vitalistes, tous ont, pour un temps plus ou moins long et à tour de rôle, souverainement régné sur les esprits. Tous ont pleinement donné l'illusoire satisfaction d'une conquête définitive de la vérité pathologique. Tous, et ce qui ne laisse pas de paraître singulièrement irrationnel

a priori, ont compté de brillantes périodes de succès thérapeutiques d'une égale et incontestable valeur démonstrative. Sans nous attarder à déterminer plus ou moins approximativement la part individuelle des influences suggestives qu'on est en droit d'invoquer à l'actif de chacune de ces révélations psycho-scientifiques, influences qui donnent en réalité la clef de la plupart des discordances de leurs résultats pratiques, nous avons le devoir de reconnaître impartialement qu'elles ont réussi parce qu'elles déterminaient une parcelle quelconque de cette certitude que les sciences naturelles poursuivent si péniblement. Leur tort et l'inévitable motif de leur chute alternative a été d'exagérer systématiquement ce degré parfois infime de réalité absolue que tant de contingences sociales modifient d'un siècle à l'autre. Les impitoyables « saigneurs » des temps de Louis XIV avaient pour eux l'excuse d'une foi irréductible en l'intoxication du liquide sanguin par les agents morbifères dont ils ne pouvaient démêler que très imparfaitement le rôle. Ils y étaient aussi invités par l'indication tout objective de refréner les excès d'une « pléthore » constitutionnelle que les mœurs et les coutumes gastronomiques de l'époque avaient élevé au rang de caractère ethnique héréditaire. Et voilà pourquoi l'usage de la saignée résistait aux plus spirituelles moqueries comme au plus acerbes critiques des poètes et des satiriques qui ne manquaient pas d'ailleurs de s'y soumettre fort complaisamment à l'occasion. Son efficacité circonstancielle, bien que plus ou moins plausiblement expliquée, ne permettait pas de s'en passer.

Aujourd'hui, tout est à l'« antiseptisme » et à la « stérilisation ». Eau, lait, fruits, légumes, comestibles de toute forme, de toute provenance et de toute saveur, ne sont jugés dignes de pourvoir à nos besoins de réparation organique ou de satisfaction culinaire que munis du brevet de « virginité microbienne » authentiquement délivré par les usines ou laboratoires attitrés. De très dures leçons, dont il serait impardonnable de ne pas tenir compte, viennent d'ailleurs, trop souvent, nous tenir en éveil et nous contraindre à suspecter jusqu'aux mets qui, par leur nature et leur origine, avaient jusqu'à présent paru résister aux plus subtiles infiltrations bactériennes. Telles ces humbles et succulentes « huîtres » que d'in vraisemblables mais authentiques méfaits ne tarderont pas, s'ils se renouvellent, à frapper d'un discrédit gros de conséquences économiques.

L'audace microbienne ne connaît donc plus de limite. Germes pathogènes, germes inoffensifs se disputent ou envahissent de conserve l'universalité des milieux organiques ou inorganiques aptes à leur développement. Modérant à l'occasion leurs exigences

nutritives, ils savent discrètement se contenter, en attendant mieux, d'un champ peu hospitalier pourvu qu'il soit nouveau. Ils marchent en colonnes serrées et habilement conduites à la conquête absolue de notre inconsistante planète, dirigeant à leur gré ses intimes manifestations vitales, imposant en fin de compte à notre faible raison la troublante égalité de puissance et d'action, dans l'ordre des phénomènes accessibles à nos sens, de ces deux facteurs si incommensurablement opposés : l'infiniment grand et l'infiniment petit.

Mais ne se fait-on pas en réalité une conception trop étroite et trop partielle du rôle des microbes? De ce que la presque totalité de nos désastres pathologiques leur est manifestement attribuable, s'en suit-il rigoureusement qu'ils n'ont d'autre mission que le mal, d'autre but que notre ruine?... Habitué à rapporter tout à nous, nous ne craignons pas d'affirmer, avec une orgueilleuse témérité, que tel être ou tel objet est inutile ou nuisible s'il ne nous sert pas ou s'il nous est contraire. Mais que savons-nous le plus souvent de l'importance de ses fins cachées? Et si, strictement préoccupés de nos intérêts vitaux, nous nous imposons le scrupuleux devoir de lutter sans merci contre ces influences gênantes ou malfaisantes, en résulte-t-il absolument parlant que nous ayons le droit de nous glorifier de nos succès?...

Telle est la réflexion, assez paradoxale au premier abord, que nous inspire l'état actuel de la question microbienne, si prodigieusement développée depuis dix ans, mais à peu près invariablement dans le sens exclusif de l'extraordinaire nocivité de ses innombrables agents. Ne convient-il pas de l'aborder sous une autre face et de rechercher si nos intérêts bien entendus n'exigent pas quelque prudente réserve dans l'irréductible et massive stratégie que nous lui opposons?...

En poursuivant aveuglément la destruction totale des germes, ne nous privons-nous pas trop souvent, et sans raison plausible, de secours inappréciables qu'il nous faut péniblement remplacer par des équivalents infidèles ou artificiels?... N'est-ce point, en définitive, œuvre juste et profitable que de faire ressortir l'incontestable utilité éventuelle ou permanente de certaines espèces microbiennes qu'à l'instar des meilleurs produits de notre flore alimentaire il conviendrait plutôt de cultiver avec soin ou tout au moins de couvrir d'une prudente neutralité?... Il nous serait agréable de n'avoir pas inutilement entrepris de répondre à cette originale et instructive question.

*
**

Rien de plus anatomiquement débile, rien de plus fonctionnellement énergique qu'un microbe. L'esprit se refuse à concevoir comment de cet être infinitésimal et d'une organisation si simplifiée, dont les dimensions extrêmes, pour ne parler que de ceux qui ne peuvent échapper à nos moyens perfectionnés d'investigation, ne dépassent que très rarement deux ou trois millièmes de millimètre... Comment de ce foyer d'une inappréciable petitesse peuvent s'irradier les plus puissants effets de biologie dynamique?... Introduisez dans le sang d'un monstrueux quadrupède un seul de ces microscopiques mais virulents « bâtonnets » qui pullulent si rapidement dans une culture charbonneuse, et il vous suffira de quelques heures pour constater l'envahissement complet jusqu'à l'obstruction mécanique du réseau circulatoire du gigantesque animal, tant auront été actives et progressivement fécondes les multiplications successives du germe initial et de ses dérivés immédiats.

« On estime qu'une bactérie peut en deux heures donner naissance à deux éléments adultes pleinement doués du pouvoir de se reproduire. Au bout de vingt-quatre heures, cette même bactérie, si elle ne rencontre aucun obstacle à son épanouissement, aura produit une progéniture du poids approximatif de un cinquantième de milligramme. Mais que ces conditions de liberté complète persistent seulement pendant trois jours et le résultat atteindra la déconcertante évaluation de 7,500 tonnes..., soit le chargement habituel de deux paquebots ou de plusieurs trains de marchandises !... »

A ce significatif extrait d'un de nos précédents articles sur la question microbienne que nous reprenons aujourd'hui sous un angle visuel diamétralement opposé, nous n'ajouterons d'autre restriction que celle de l'impossibilité matérielle d'une pareille expérimentation. Trop d'insurmontables *impedimenta* viennent en réalité refréner l'exubérance des cultures microbiennes; mais celles-ci n'en conservent pas moins un extraordinaire pouvoir végétatif.

*
**

Si cette digression sommaire donne un suffisant aperçu de ce que l'on peut craindre de l'hostilité microbienne, elle permet aussi

¹ *Les microbes pathogènes*, par Louis Delmas.

d'entrevoir ce qu'on peut espérer de la collaboration de ces êtres insaisissables. Nuisibles, utiles ou inertes, leurs interventions diverses obéissent aux mêmes lois de prodigieuse activité. Tel, au premier chef, l'acte si longtemps inexpliqué de la « fermentation » ; l'un des moteurs les plus puissants de ce « tourbillon » sans fin qui représente schématiquement l'évolution des êtres animés qui puisent et déversent tour à tour dans l'intarissable réservoir de la nature les matériaux de leur organisation. Or, nous savons maintenant, depuis les immortelles découvertes de Pasteur, que cette indispensable et féconde mise en train de la vie collective et individuelle est l'œuvre capitale des microbes : attendu que dans un milieu absolument privé de germes, c'est-à-dire idéalement stérile, les substances nutritives conservent indéfiniment l'intégrité moléculaire qui s'oppose en principe à leur assimilation. Plus de « levures », c'est-à-dire plus de « ferments figurés », et vous supprimerez *ipso facto* « le pain et le vin », pour ne parler que des plus importants de nos aliments traditionnels.

Exposez au contact d'une pareille atmosphère, aussi infertile que pure, un sol également vierge de colonisation bactérienne, et vous y arrêtez, en outre, le grand œuvre de la mort, soit la restitution à peu près intégrale à la terre, dont nous sommes issus, des matières premières qu'elle nous a temporairement prêtées pour l'accomplissement de nos mystérieuses destinées. « Pas de microbes, pas de putréfaction », c'est-à-dire conservation indéfinie des détritiques organiques avec leurs inéluctables effets d'encombrement et inhibition abusive de leur dynamisme latent. Ajoutons aussi : germination des plantes ou supprimée, ou limitée à la fécondation coûteuse, et souvent incertaine, des engrais minéraux.

Si, de ces phénomènes extrinsèques dont l'univers tout entier est le champ d'action, nous essayons de pénétrer le secret mécanisme de notre propre nutrition, nous ne tardons pas à reconnaître, dans ces deux ordres de faits biologiques, si opposés par leur importance et par leurs manifestations apparentes, une complète analogie. C'est au renfort continu des « ferments » supplémentaires élaborés par leurs « saprophytes » habituels que nos sécrétions digestives doivent une bonne part de leur efficacité. Le liquide salivaire, si utile au ramollissement et à la liquéfaction préparatoires des aliments solides, est, en outre, doué d'un pouvoir saccharifiant dont il paraît superflu de signaler l'heureux effet initial sur la sapidité des matières et sur leur aptitude immédiate à l'assimilation. Or l'opportuniste et laborieux monopoleur de ce rôle bienfaisant n'est autre qu'un des microbes les plus indiscrètement répandus *intus et extra* dans l'air, sur la terre, au sein des ondes,

en nous, sur nous et autour de nous, au point de n'être que très approximativement identifié par sa qualification imaginée de *bacillus subtilis*. Presque au même degré de multiplication ubiquoïde, nous citerons le *bacillus mesentericus*, hôte extrêmement prolifique du tube intestinal de l'homme et des animaux supérieurs, que d'indiscutables constatations ont définitivement affranchi de son ancien renom de parasite dangereux. Il est, en effet, démontré que ce microbe, insuffisamment connu jusqu'à ce jour, participe très efficacement au travail de la digestion intestinale, qui dépasse de beaucoup l'étroite réglementation de la « chylication » classique de nos anciens traités.

Ainsi, stimulée par les revendications de l'industrie et de l'agriculture, la « question microbienne », qui semblait tout d'abord ne devoir jamais franchir les bornes du domaine médical, est en voie de prendre une extension grosse de conséquences imprévues. Obligés de faire à certains de ces inquiétants parasites la loyale concession de propriétés utiles à notre bien-être, force nous est en même temps de nous départir de la rigueur que les méfaits d'un grand nombre d'entre eux nous avaient primitivement imposée sous la forme irréductible d'un « anathème général ». Non, tous les microbes ne nous sont pas nécessairement hostiles. Il en est même qui nous veulent du bien et dont nous ne pourrions vraisemblablement nous passer sans compromettre l'harmonie du concert nutritif dont la nature a réglé les moindres détails. Il serait donc illogique d'exagérer systématiquement l'ardeur de la lutte que la peur des « infections » a soulevée contre le monde bactérien. Et l'on peut affirmer en toute certitude qu'une « stérilité absolue » intime ou ambiante nous serait aussi désastreuse qu'une submersion pathogène.

C'est donc, en définitive, comme en bien des choses, affaire de « juste milieu ». On ne peut, malheureusement, entrevoir que dans un avenir très lointain la connaissance entière de ce monde « extralilliputien », à peine accessible à nos plus grossissantes lentilles. Arriverons-nous même jamais à percevoir, ne fût-ce qu'une seconde, l'infinitésimale image de ces germes dont l'existence réelle est exclusivement attestée par la constante énergie de leurs virus?... Tels ceux des « fièvres éruptives » et de la « syphilis »... Aussi sera-t-il peut-être toujours impossible d'établir une nomenclature exacte des espèces utiles et nuisibles de la flore et de la faune microbienne. Mais les progrès qu'on a le droit d'escompter, dès maintenant, promettent l'assez prochaine réalisation d'un *modus vivendi* plus rationnel, plus rassurant, plus conforme en un mot à nos désirs innés de jouissances physiques et morales que

cette énervante période de transition où les intolérants essais du « rite sanitaire » n'ont certainement rien ajouté aux facilités et partant aux charmes de l'existence.

Quoi qu'il en soit, et pour s'en tenir strictement aux données actuelles de l'observation, le rôle utilitaire des microbes s'affirme de jour en jour. Au point que la vie terrestre, animale ou végétale, ne saurait théoriquement non moins que pratiquement se comprendre sans cette discrète mais active intervention que nous n'avons encore attentivement explorée qu'au point de vue trompeur de notre conservation personnelle. Et n'oublions pas, en définitive, que si les microbes nous tuent nous ne pourrions non plus « vivre sans eux ».

Donc, paix aux microbes de « bonne volonté », selon la généreuse formule de l'Évangile; mais guerre sans répit aux « malintentionnés ». C'est-à-dire, en termes plus précis, ne « stérilisons » qu'à bon escient les matières ou les milieux qui nous servent de réservoirs alimentaires. Respect aux eaux de provenance éprouvée, malgré les quelques centaines inévitables de germes inoffensifs qui n'en altèrent ni les vertus analytiques ni la cristalline limpidité. Les filtrer ou les faire bouillir serait les exposer aveuglément à des aléas qu'on ne doit encourir qu'en cas de contamination authentique ou raisonnablement probable, tels : l'indigestibilité, l'inertie nutritive, ou les souillures surajoutées du fait de la mauvaise tenue des agents épurateurs. La recherche excessive du mieux n'est pas toujours favorable à la conservation du bien.

Les agronomes, qui expérimentent à volonté *in anima vili*, viennent d'ouvrir, dans cet ordre d'idées, une voie où nous ne pourrions sans doute les suivre que de très loin. Sachant aujourd'hui avec une entière certitude que, sans le concours pressé des bactéries du sol, dont l'existence même ne pouvait être soupçonnée avant ces derniers temps, l'énergie solaire serait insuffisante à livrer aux plantes les quantités d'acide carbonique et d'azote libre absolument indispensables à leur vie rudimentaire mais intensive, ces observateurs émérites se sont appliqués à trouver les moyens de rendre plus effective et plus précise l'aide un peu confuse de ces fidèles agents. Faire au milieu de leur tourbe indisciplinée une sélection judicieuse des espèces favorables à la végétation et leur offrir ensuite sur un terrain débarrassé de compétiteurs des conditions exceptionnellement propices à leur développement, tel a été le problème heureusement résolu naguère par des spécialistes de haute valeur. Ces sortes d'« engrais animés », qui viennent ainsi renforcer l'action de leurs congénères traditionnels minéraux et animaux, peuvent actuellement se grouper sous deux types fonda-

mentaux qui ne tarderont pas à se dissocier en de nombreuses subdivisions, illimitées comme les genres de cultures auxquels on les adaptera successivement, savoir : les « nitrages », qui représentent le résultat de la culture massive des bactéries développées dans les tubercules si connus des légumineuses; et les « alinités » ou cultures exclusives du « bacillus megatherium ». Les premières ont été réalisées en Allemagne par Nobbe et Heltner : les secondes en France par Caron. Toutes ont pour objectif commun d'amplifier, et de régulariser pour ainsi dire *ad libitum*, le rôle providentiel de cet humble « micrococcus nitrificans », découvert par Winogradsky et que l'on a le devoir de considérer comme le plus consciencieux facteur du chimisme végétal. De toutes les bactéries exclusivement telluriques, c'est, en effet, celle qui présente le maximum d'affinité pour le « carbonate d'ammoniaque » dont les détritiques organiques de toute sorte alimentent surabondamment le sol, mais que les agents physiques habituels sont impuissants à décomposer. Sous l'agression tenace et systématique du micrococcus¹, ce sel, inassimilable dans son état d'intégrité, perd progressivement ses éléments constitutifs. L'« acide carbonique » et l'« azote » rendus à leur liberté d'allure reviennent momentanément à leurs milieux préférés : le premier, dans les zones atmosphériques accessibles aux organes respiratoires des plantes; le second, dans la région la moins aride de l'humus, où s'emparant de l'oxygène de l'eau d'infiltration, il se transforme tout d'abord en « acide nitrique » et bientôt après, grâce aux riches approvisionnements de soude et de potasse qui l'entourent de toute part, en « nitrates alcalins », terme ultime de son fructueux avatar, fixation synthétique et rationnelle des premiers éléments de la nutrition végétale.

Voilà des faits et des résultats qui donnent fort à réfléchir. Sans préjuger des surprises de même nature que l'avenir tient certainement en réserve; sans prétendre non plus, en aucune façon, réhabiliter les espèces irrévocablement condamnées, n'avons-nous pas, d'ores et déjà, à un point de vue plus général, le droit et le devoir de reconnaître aux « microbes » une réelle utilité?...

¹ Malheureusement difficile à isoler et à cultiver volontairement.

Louis DELMAS.

LA COMÉDIE ET LES MŒURS

SOUS

LA RESTAURATION ET LA MONARCHIE DE JUILLET ¹

III. — LA FAMILLE, L'AMOUR ET LE MARIAGE

I

Dans les comédies relatives à la politique ou à l'argent, il restera toujours, en dépit de nos efforts, un élément d'actualité qui doit nécessairement échapper à toute recherche. D'ailleurs, les mœurs du Parlement, de la Bourse ou de la Banque sont elles-mêmes factices et pour ainsi dire extérieures. Un député, un agent de change, un spéculateur, sont gens qui, vivants, jouent un rôle; transportez-le sur la scène : nous aurons la comédie d'une comédie.

Mais, si nous analysons les pièces sur les *mœurs réelles* de la société, celles qui se rapportent à l'éducation, à l'amour ou au mariage, et si nous pouvons retrouver les raisons de leur succès ou de leur chute, nous aurons bien, je crois, surpris la psychologie d'une génération disparue. Là, en effet, nous palpons la vie. Car, de toutes les questions que l'on pose aux hommes de tous les temps pour savoir quels ils furent en réalité, ou vers quel idéal ils se sont tournés, il n'en est pas, après l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, de plus graves et de plus caractéristiques que celles-là. On change aisément et impunément, semble-t-il, le régime politique des Etats; mais les véritables révolutions se font dans les mœurs et par les mœurs. Organisation de la famille, étendue et limites du pouvoir paternel, indissolubilité du mariage ou divorce, indulgence ou sévérité envers la femme coupable, recherche de la paternité, etc., telles sont les thèses éternelles dont la philosophie et la critique doivent avant tout, pour connaître les hommes, poursuivre et renouveler sans cesse la discussion.

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 septembre et 25 octobre 1902.

En étudiant des comédies qui touchent à ces graves problèmes, il nous faut, plus que jamais, nous rappeler nos principes. Nous ne cherchons pas *dans la pièce elle-même* les goûts ou les théories d'une époque. Non. Mais, étant donnée la pièce, les contemporains en acceptèrent-ils l'action et les personnages? ce qui nous paraît aujourd'hui banal et timide, ne leur causa-t-il pas d'abord de la surprise et presque du scandale? Nous ne pouvons étendre assez loin notre enquête pour nous flatter de résoudre à fond ce délicat problème. Il faudrait, en effet, pour être complet, suivre, parallèlement au développement de la comédie de mœurs, celui de la poésie lyrique et du roman; rapprocher par les dates les principales œuvres de Balzac et de George Sand des comédies où les questions analogues sont abordées. Et, d'autre part, on pourrait constater que notre théâtre n'a pas attendu le milieu du siècle pour représenter au vif tel caractère ou dépeindre telle situation. Je l'ai déjà dit, le grand tapage romantique couvre de loin la voix timide ou modérée d'un certain nombre d'écrivains très distingués et dont les œuvres doivent légitimement compter comme un *moment* de l'évolution dramatique. Toute une série de comédies sérieuses et réfléchies, d'une forme le plus souvent médiocre, mais aux sujets graves ou osés, se déroule aux yeux de spectateurs attentifs. Aujourd'hui, pour qui les lit dans le texte complet, elles ennuient, elles sont ternes; mais, réduites à une analyse essentielle, débarrassées de leur enveloppe surannée, elles présentent une certaine intensité dramatique; on y peut toucher comme un noyau solide et fécond.

Peut-être quelques-uns de ceux que l'histoire de notre théâtre intéresse, et qui cependant croient pouvoir négliger systématiquement l'étude de cette période, éprouveraient-ils quelque surprise à trouver dans une pièce de Bayard ou de Mazères, d'Empis ou de Bonjour, comme une première esquisse de telle comédie d'Augier, de Dumas fils ou de Barrière. Et si l'œuvre en elle-même leur paraît faible, c'est-à-dire démodée, ils constateront qu'elle a provoqué le premier jour des résistances ou des discussions curieuses, et qu'en somme les thèses les plus hardies de nos contemporains sont, à leur date, plus nouvelles par la forme que par le fond.

II

On ne trouve pas, pendant cette période, un grand nombre de comédies relatives à l'éducation. Et pourtant, dans une société qui se réforme, et où tous les principes sont remis en question, il

semble qu'un pareil sujet dût s'imposer. Aussi, en maint passage de pièces consacrées à quelque intrigue d'amour ou de politique, les allusions à l'autorité des pères, aux bienfaits et aux dangers de tel système pédagogique, sont-elles nombreuses. Souvent, au dénouement, on attribue à la faiblesse ou à l'orgueil des parents, les malheurs d'une jeune fille ou les épreuves d'un mari. N'est-ce pas un petit problème d'éducation que *la Demoiselle à marier*, ou que *le Mariage de raison*? Mais ces comédies doivent nous intéresser à un autre titre. Et encore quelle place ne tient pas l'éducation dans *le Mariage d'argent* ou dans *la Mère et la fille*! Je prétends donc seulement qu'on cherche peu à la traiter isolément, comme sujet spécial, et pour ainsi dire théoriquement.

Seul, — autant qu'il me semble, — Casimir Bonjour a consacré deux pièces à l'éducation. Il aimait, en suivant trop fidèlement peut-être les exemples de ses maîtres classiques, à choisir des thèses générales et à conclure par des préceptes. Après *la Mère rivale* (1821), dont nous aurons tout à l'heure à dire un mot, il donna la comédie qui fut regardée par les contemporains comme son chef-d'œuvre : *l'Education ou les deux Cousines* (1823). Et c'est encore celle que l'on cite le plus volontiers¹. Pour nous, tout en pensant que *l'Argent*, *le Protecteur et le mari*, *le Bachelier de Ségovie* sont supérieurs aux *Deux Cousines*, nous louerons C. Bonjour d'avoir voulu et d'avoir su plaire avec un ouvrage aussi sérieux.

Le rédacteur des *Débats* constate que l'auteur a imité Molière, et il l'en félicite; il le félicite surtout d'avoir « façonné son modèle aux mœurs du jour ». — « Ses personnages, dit-il, n'ont conservé de leurs antiques modèles que ce qu'il eût été impossible de leur faire perdre sans les dénaturer... Du reste, ils parlent et agissent toujours dans l'ordre naturel de nos idées, de nos préjugés et de nos mœurs². » Ainsi le siècle se reconnaissait dans la pièce. Et quelle en est la thèse? Le poète la résume dans le vers suivant, qu'il prend pour épigraphe :

L'homme fait son état; la femme le reçoit.

Nous sommes chez des bourgeois, chez de gros négociants, les Dupré. Leur fille, Laure, a été élevée dans un pensionnat à la mode; rentrée au foyer, elle dédaigne sa famille, elle rougit de son état; elle est humiliée par la visite d'une de ses amies de pension, M^{me} d'Orval; elle repousse le fiancé que lui destinait son père, le

¹ Cf. Lenient, II, 46.

² *Débats*, 12 mai 1823.

jeune Duval, qui appartient comme elle à une honorable lignée de commerçants, et se laisse faire la cour par un certain Rosambert, frère de M^{me} d'Orval, type du fat élégant et séducteur. Pour diminuer la responsabilité de Laure (suivant le procédé classique), le poète place auprès d'elle une « demoiselle de comptoir », Florine, intrigante et perverse, qui doit, au dénouement, être enlevée par Rosambert. Et, toujours selon l'usage classique, il oppose à Laure sa cousine Claire, orpheline élevée chez les Dupré, modèle de bonne tenue et de réserve. Or il se trouve (comme dans *les Femmes savantes*) que le jeune Duval, rebuté par Laure (Armande), se tourne vers Claire (Henriette) et l'épouse : ce sera le seul châtiment de la pauvre Laure qui s'y résout avec un vif sentiment de ses torts et la promesse de renoncer à ses orgueilleuses prétentions.

Le rôle de Rosambert fut trouvé vague et incomplet. C'est en effet un assez pâle décalque du *Chevalier à la mode* de Dancourt, et du Moncade de *l'École des Bourgeois*, de Dallainval, avec quelques traits du Richelieu que Monvel avait mis à la scène, en 1796, dans *le Lovelace Français*. — Florine, l'intrigante, fut sévèrement jugée, « rôle faux d'un bout à l'autre » ; tel n'est pas notre avis, mais tel était celui des contemporains, lesquels avaient encore, à cette date, un certain respect de la femme, et ne trouvaient pas tant de plaisir que nous à la mépriser. Aussi nous expliquons-nous que Duviquet ait conclu son article des *Débats* par ces mots : « L'exagération me paraît l'écueil dont M. G. Bonjour doit le plus se défier... » *Exagération* signifie hardiesse : Laure était un type prématuré de la *révoltée*, Florine une esquisse prématurée de la grisette en quête d'un établissement.

Les Deux Cousines tinrent longtemps l'affiche. On la reprit en 1834. Etienne Béquet, dans les *Débats*, leur consacra un article sévère : c'est que les temps étaient bien changés, et que C. Bonjour ne paraissait plus si *exagéré* !

En 1844, l'auteur des *Deux Cousines* revenait à l'éducation, mais envisagée d'une façon très différente, avec *le Bachelier de Ségovie*. Influencé sans doute par le succès des comédies *historiques*, C. Bonjour eut l'ambition de transporter son action dans l'Espagne du dix-septième siècle, et de mêler à l'intrigue morale et philosophique, dont il se fût contenté vingt ans auparavant, un peu de philosophie et beaucoup de diplomatie. Nous sommes à la cour de Charles II, au moment où celui-ci doit faire choix d'un successeur. La comtesse Berlips tente de faire pencher la balance en faveur du candidat allemand ; mais grâce à don Gusman et à Pedro (le bachelier), c'est Philippe d'Anjou qui l'emporte : et voilà pourquoi « il n'y a plus de Pyrénées ». C. Bonjour n'apporte pas,

dans le maniement des incidents historiques, la main légère de Scribe ou de Dumas père; et Janin n'aura pas tout à fait tort de blâmer le mélange d'une étude sociale et abstraite avec des événements qui ne dépendent en aucune façon de la moralité à laquelle nous conduit le poète. Quoi qu'il en soit, le *cadre* est plus riche et plus varié que celui des *Deux Cousins* : c'était, sans aucun doute, une concession faite au goût du jour. Et, dans ce cadre, se développe une thèse qui peut se résumer en deux vers, prononcés par le bachelier :

Je dois, pour mon malheur, aux bienfaits de ma mère,
Une éducation... dont je ne sais que faire.

Pedro est un déclassé. Fils de laboureur, il a reçu une instruction solide et brillante, dont tout l'effet est de l'avoir rendu impropre au métier de son père, sans lui procurer un état en rapport avec sa légitime ambition. Dans une tirade vraiment très spirituelle (C. Bonjour excelle en ces développements qui appartiennent plutôt à l'*épître* qu'au drame), Pedro nous explique quel accueil il a reçu de la part de ses anciens maîtres et de ses puissants protecteurs¹. Tous les emplois auxquels il aspire lui sont interdits; l'un demande de la naissance, l'autre de la fortune, un troisième de longues années de stage sans profit... Sans compter qu'une foule de déclassés assiègent la moindre place :

Les bourses des couvents, celles des séminaires
Rendent l'esprit commun et les talents vulgaires.
Cette ville en fourmille, et dans tous les quartiers
On ne voit que docteurs, misère et bacheliers.
Aussi, quand par hasard une place est vacante,
Au lieu d'un candidat, on en trouve cinquante...

Pedro s'attache donc à don Gusman, un jeune noble paresseux dont il fera la besogne; et, l'un portant l'autre, ils arrivent à décrocher, Gusman une place de *directeur* (?) au ministère, Pedro un emploi de commis. La pièce est d'ailleurs assez lente; elle abonde, plus qu'aucune du même auteur, en tirades bien venues et en traits vifs et piquants. Le succès, à l'Odéon, en fut immédiat et durable. Janin, peu complaisant, le constate sans réticence. « Cette comédie, dit-il, a franchement réussi. Mais cependant de quel droit, ou plutôt par quelle maladresse funeste, une pareille comédie a-t-elle échappé au Théâtre-Français ? » Il en loue parti-

¹ *Le Bachelier de Ségovie*, I, 3.

² *Débats*, 21 oct. 1844.

culièrement le style. Mêmes éloges dans le *Constitutionnel* : « Le mérite le plus saillant de cette pièce est incontestablement le style ; elle est pleine de vers heureux et de jolis détails, et quelques scènes fort gaies s'y font remarquer¹. »

Mais comment fut jugée la thèse de l'auteur ? assez équitablement, nous semble-t-il, et comme nous pourrions le faire aujourd'hui. — On approuva le poète « d'avoir mis la main sur un travers social bien vrai : sortir de sa condition ». Mais on le blâma d'avoir voulu « trop prouver », en donnant à son bachelier beaucoup de talent, d'esprit et d'activité. Car, s'il est des *déclassés* qui, en dépit de tous les obstacles, se font une situation dans le monde, ce sont ceux-là : et leur succès est légitime. Et pourtant, la démonstration *exagérée* de G. Bonjour réussit auprès d'un public plutôt favorable à la « montée de nouvelles couches ? » C'est que, souvent, au théâtre, la conscience sociale proteste en faveur du bon sens et de la modération, contre les ambitions hâtives et les utopies : peut-être, dans le succès du *Bachelier de Ségovie*, y eut-il quelque peu de réaction contre le mélodrame et le roman.

III

Plus encore, et d'une façon plus générale que l'éducation, l'amour et le mariage sont l'éternel thème dramatique. Ceux qui appellent le mariage un *établissement* en indiquent toute l'importance sociale ; et ce mot évoque à lui seul tous les intérêts, toutes les espérances, toutes les critiques, toutes les déceptions, dont le mariage est comme le centre et l'occasion. L'amour, s'il existe dans le mariage, y introduit un élément passionnel, donc dramatique ; si l'amour est représenté en dehors du mariage, ce seront nécessairement des conflits, soit entre des droits et des sentiments, soit entre des intérêts positifs et des rêves ou des désirs.

Aussi tout dramaturge a-t-il traité, parce qu'il faisait du théâtre, la question du mariage. Mais encore peut-il l'avoir seulement considéré comme le dénouement d'une intrigue, ou l'avoir étudié en lui-même, avec les différents problèmes sociaux ou moraux qu'il soulève dans la vie quotidienne. Et dans ce dernier cas, les spectateurs ont dû éprouver, en face de pièces révélatrices, accusatrices ou instructives, des impressions utiles à recueillir.

Scribe a consacré au mariage un très grand nombre de vaudevilles et de comédies. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir

¹ *Constitutionnel*, 21 oct. 1844.

la table des matières de son théâtre. Sans insister sur la jolie petite pièce qu'est *la Demoiselle à marier*, où l'éternel travers de « la poudre aux yeux » est très finement exploité, signalons les raisons de son prodigieux succès. On y admira la franchise avec laquelle l'auteur protestait contre la *comédie* du mariage; on y vit un plaidoyer en faveur de l'ingénuité contre la coquetterie ¹. Seul, le *Globe* écrivit un article sévère ². Mais, averti par l'enthousiasme du public, il revenait sur son premier jugement, et cherchait à l'expliquer par des raisons critiques. « En voyant cette pièce comme plusieurs autres du même auteur, on éprouve malgré soi, dit le rédacteur du *Globe*, une espèce de regret mêlé de dépit. L'idée principale est pleine de vérité et de comique... Eh bien, l'idée est souvent rétrécie, quelquefois faussée, et elle manque de développements. Faut-il encore en dire la raison? Supposons l'auteur moins timide en traçant le plan de la pièce nouvelle : il l'aurait divisée en deux parties; un intervalle de quelques jours se serait écoulé entre les deux actes. Alors, que d'in vraisemblances évitées! Ce qui est forcé deviendrait naturel, ce qui est faux deviendrait vrai ³. »

Dans *le Mariage enfantin* comme dans *la Pensionnaire mariée*, les contemporains admirèrent surtout la difficulté vaincue : sujet scabreux, exécution délicate, impression morale. Car on ne sait pas assez, — et pour le savoir, il suffit de lire les journaux du temps, — que Scribe, dont le nom évoque aujourd'hui les idées les plus *bourgeoises* et les plus banales, excelle surtout à soutenir un paradoxe et à sortir d'une impasse. Il semble attraper au vol, comme un improvisateur soumis aux caprices de son auditoire, n'importe quelle donnée qu'il se fait fort de rendre acceptable. Et, sans doute, voilà pourquoi les collaborateurs lui furent si nécessaires. On lui apportait, de toutes parts, des pièces *impossibles*; son sens dramatique en était piqué et comme irrité; et il redressait, il rendait viables tous ces avortons.

Une des parties les plus difficiles qu'il ait gagnées, c'est à coup sûr, celle du *Mariage de raison*. Je voudrais bien pouvoir lire la pièce telle qu'elle était, lorsque Varner l'apporta à Scribe; l'étude critique des transformations subies par le manuscrit du premier auteur, vaudrait, à elle seule, toutes les analyses du talent de Scribe. Toujours est-il que la donnée essentielle est assez difficile à faire passer : une jeune fille de dix-huit ans, jolie, charmante,

¹ *Débats*, 24 janv. 1826.

² *Le Globe*, 21 janv. 1826.

³ *Ibid.*, 28 janv. 1826.

accomplie, épouse par raison un ancien militaire de trente-six ans, invalide à jambe de bois... Aussi les résistances du public furent-elles assez vives, mais sans empêcher le succès, bien au contraire ! — « M. Scribe, disent les *Débats*, vient de changer tout à coup cette vieille poétique de notre scène. Chez lui, les amoureux s'aiment éperdument, et cependant ils abjurent volontairement une passion dont ils attendaient tout leur bonheur; les femmes n'ont pour leur mari qu'une amitié fort raisonnable, et cependant les maris ne s'en trouvent pas moins heureux; l'amour voit s'évanouir toutes ses illusions, toutes ses espérances, *sans que la sensibilité des spectateurs ait à se révolter* ¹. » Et quelques jours après, le même journal ajoute : « L'amour sur la scène du Gymnase perd chaque jour de sa puissance. Déjà, on lui enlève le plus beau de ses droits, celui de faire des mariages. Permis à lui d'enflammer encore, çà et là, quelques jeunes cœurs sans raison et sans expérience; mais à condition d'arracher lui-même son bandeau, de briser soudain toutes ses flèches au moindre signe de la volonté d'un père, d'un oncle ou d'un tuteur. M. Scribe vient de renverser l'autel du dieu qu'il encensa longtemps; et *le Mariage de raison* est trop heureux au Gymnase, pour qu'on ose désormais y risquer quelque mariage d'amour ². » *Le Globe* donne une analyse un peu ironique de la pièce, et conclut en ces termes : « Avec cette fable un peu commune, M. Scribe a su créer le plus joli vaudeville qu'on ait jamais joué au Gymnase. C'est un petit roman, tissé avec tant d'art, brodé avec tant d'esprit et de grâce, on y trouve des détails si ingénieux, *que certains incidents, invraisemblables quand on fait l'analyse de la pièce, semblent tout naturels à la représentation. Succès éclatant et bien mérité* ³. »

A trois ans de là, le 6 mai 1829, les frères Dartois firent représenter aux Nouveautés *les Suites d'un mariage de raison*. Le célèbre Potier y joua le rôle de l'invalide Bertrand, créé au Gymnase par Gontier ⁴. Je n'ai pu mettre la main sur cette pièce; il est probable que les *suites* en question devaient être plutôt fâcheuses.

Quant au *Mariage d'inclination ou Malvina*, le sujet en est plus romanesque que réel. Malvina s'est mariée secrètement à un triste aventurier nommé Barentin. Elle se voit obligée d'avouer sa désobéissance à son père. Le public retrouvait dans cette pièce une thèse analogue à celle du *Mariage de raison* : on ne doit pas, en se mariant, en s'établissant, céder au caprice, au désir ou

¹ *Débats*, 12 oct. 1826.

² *Ibid.*, 17 oct. 1826.

³ *Globe*, 14 oct. 1826.

⁴ Bouffé, *Mes Souvenirs*, p. 160.

à l'imagination; le mariage est chose sérieuse, et toute légèreté en pareille matière peut avoir de funestes conséquences. Mais ici, on voyait l'accord de la raison et de l'amour, dans l'union d'Arved et de Marie, par opposition au mariage extravagant et malheureux de Malvina et de Barentin¹.

IV

La nécessité d'assortir les époux, contre-partie de la thèse du *Mariage de raison*, forme le fond de *l'Ecole des Vieillards*. Casimir Delavigne donna cette pièce le 8 décembre 1823, au Théâtre-Français. Talma et M^{lle} Mars y jouaient les deux premiers rôles². Le succès fut éclatant.

On connaît le sujet de *l'Ecole des Vieillards*. Danville, à soixante ans, vient d'épouser une très jeune femme, Hortense. Celle-ci, fort honnête, mais très étourdie, se compromet et compromet l'honneur même de son mari. Les suites de cette légèreté, — un duel entre Danville et le grand seigneur séducteur, — épouvantent et éclairent Hortense qui désormais, on l'espère du moins, saura mieux observer les devoirs de sa très délicate situation.

La nouveauté du sujet était dans le *déplacement des sympathies*. Dans la comédie du dix-huitième siècle, qui suivait les traditions de Molière, le mari trompé est ridicule; ici, au contraire, c'est au vieux mari que s'intéressent les spectateurs, c'est la jeune et jolie femme qu'ils désapprouvent. L'accueil fait à *l'Ecole des vieillards*, les éloges des critiques³, l'examen qu'en a publié Etienne⁴, tout prouve bien que les contemporains se sont crus en possession d'une morale bien supérieure à celle du dix-septième et du dix-huitième siècle, et plus respectueux du mariage. Mais je crois bien qu'ils se sont trompés, et que l'on s'abuse généralement quand on conclut du succès des plaisanteries de Molière, de Regnard, de Dancourt, etc., sur les mariages et sur les femmes, à des mœurs relâchées et au mépris de la fidélité conjugale. Le George Dandin de Molière n'est pas ridicule parce que sa femme le trompe; mais, par sotte vanité, il a fait un mariage disproportionné, et il en

¹ *Débats*, 13 déc. 1828.

² Sur Talma dans *l'Ecole des vieillards*, voy. *Mémoires d'Alex. Dumas*, IV, 64.

³ *Débats*, 8 déc. 1823; — 10 déc. 1823; — 3 janvier 1824. — Cf. *Constitutionnel*, 9 déc. 1823.

⁴ *Édit. des œuvres de C. Delavigne de 1836*, Paris. Delloye et Lecou, p. 271.

recueille les conséquences. « Tu l'as voulu, George Dandin! » Si nous rions d'Arnolphe, dans *l'Ecole des femmes*, ce n'est pas du tout que nous approuvions le manège cruel et pervers d'Agnès, c'est qu'il faut être bien bêtement orgueilleux pour s'imaginer qu'on se fera aimer d'une jeune fille en l'enfermant. Et dans cette même pièce, la tirade de Chrysalde sur les douceurs d'un état auquel Arnolphe est exposé s'il épouse Agnès, n'est qu'un vigoureux et superbe paradoxe, lequel n'est pris au sérieux que par Arnolphe : seul, il en est scandalisé; et nous en rions. Mais où voyez-vous que Molière ait ridiculisé un honnête homme trompé par sa femme? Est-ce qu'il ne sauve pas Alceste des griffes de Célimène? Est-ce qu'il ne rend pas sympathique Ariste, homme d'âge mûr, qui, dans *l'Ecole des maris*, épouse sa jeune pupille? Est-ce que Orgon lui-même, dans *Tartufe*, ridicule par sa dévotion mal comprise, mais courageux et probe, n'échappe pas à toute mésaventure conjugale? Disons donc que Molière nous prévient, avec son large bon sens, contre les dangers de toute *mésalliance*; mais ne disons pas qu'il fait rire aux dépens du mariage! c'est absurde! Il écrivait pour des spectateurs intelligents : le malheur est qu'il est lu aujourd'hui, et souvent commenté, par des imbéciles.

Or, que prouve de plus *l'Ecole des vieillards*? Que, quoi qu'il arrive, le mari sortirait sain et sauf des démarches inconséquentes de sa femme? Conclusion fautive, assurément, et naïve, et dangereuse. Comment! Danville, âgé de soixante ans, cède à un caprice en épousant Hortense; il la laisse seule à Paris, sous la garde assez peu sûre d'une grand-mère étourdie; et, de retour, il est surpris, indigné, exaspéré, de ce que sa jeune femme a dépensé trop d'argent, de ce qu'elle reçoit, sans penser à mal, des visites compromettantes, etc. Mais il n'a que ce qu'il mérite, ce brave homme. Au dix-septième siècle, on eût ri de lui, au nom du bon sens. Le dix-neuvième siècle fut d'un autre avis. C'est que, sans doute, en 1823, on respectait profondément les jeunes femmes de vieux maris. Allons, tant mieux! On eut raison, d'ailleurs, d'admirer la composition et le style de la pièce. *L'Ecole des vieillards* est un ouvrage très distingué; aujourd'hui encore, on pourrait le reprendre; il est assurément moins démodé que *l'Honneur et l'argent*.

Dans une pièce restée longtemps inédite, et tout récemment publiée, *la Filleule ou les Deux âges*, G. Bonjour aborde un sujet analogue. Le général Béclard, âgé de soixante ans, est aimé de sa pupille, la jeune Sophie; il veut résister à cet amour; mais enfin, comme il le dit, « il se laisse faire ». Au second acte, nous retrouvons Sophie mariée à Béclard; mariée n'est pas le vrai mot : en

Angleterre, un prêtre les a bénis, mais il reste à légaliser cette union qui n'a encore rien de réel, et qui ne vaudrait pas plus à Rome qu'à Paris. Béclard a finement agi en ne contractant avec Sophie que ce pseudo-mariage. En effet, la jeune femme se débat bientôt dans la plus cruelle situation : les discours ironiques de ses amies, les sollicitations impertinentes des fats, son inconsciente passion pour un jeune officier, secrétaire du général, tout l'avertit de son erreur. Au cinquième acte, un imbroglio de vaudeville oblige les personnages à régler leur situation réciproque : Béclard, avec dignité, avec bonne humeur, déclare l'expérience concluante, et donne à Julien la main de Sophie.

La composition de cette pièce marque, comme déjà *le Rachelier de Ségovie*, une évolution dans le talent de C. Bonjour. Action plus vive, incidents plus nombreux, intrigue d'une complication aisée, où se fait sentir l'influence de Scribe : telles sont les nouvelles qualités de *facture*. Le caractère du général, toujours placé dans une situation délicate, est bien soutenu ; ce qui serait impudence ou sottise chez un mari réel, devient chez lui finesse et philosophie. J'aime moins les rôles de Sophie et de Julien ; mais n'est-ce pas plutôt que, jusqu'au dénouement, leur position est nécessairement fautive ? Enfin, le style, infiniment soigné, pêche par des longueurs auxquelles on était alors moins sensible, et manque un peu de force dans les passages *dramatiques*, mais il est constamment spirituel et juste.

Quel eût été le jugement du public, si la pièce avait vu la rampe ? Il nous est impossible de le savoir. Toutefois, on eût loué, je pense, le bon sens tout classique et tout français de cette comédie, où le romanesque n'apparaît que pour recevoir une leçon, où la vieillesse se résout à son véritable rôle, où l'amour finit par s'accorder avec la raison.

V

Vieux mari, jeune femme, avons-nous vu dans *l'Ecole des vieillards*. Dans *le Jeune mari* de Mazères (1826), *Une rivale* de Ancelot et P. Foucher (1836), et *la Femme de quarante ans* de Galoppe d'Onquaire (1844), c'est le mari qui est trop jeune, c'est la femme qui est trop mûre.

Le Jeune mari est une excellente comédie. Pour sortir de ses embarras financiers, Oscar de Beaufort épouse une veuve riche, mais presque vieille. Celle-ci, pour le mieux maintenir sous sa dépendance, ne paye ses dettes que par fractions ; et elle le surveille, elle le gouverne comme un enfant. Excellent trait de carac-

tère, elle met dans son affection une jalousie inquiète qui doit, au lieu de la faire aimer, la rendre tyrannique et odieuse. Un incident, — une prise de corps décrétée par les créanciers, — oblige Herminie à régler tout l'arriéré de son mari; dès lors, sur les conseils de ses amis, Oscar change d'attitude : c'est lui qui redevient le maître. Pour bien faire ressortir l'incompatibilité de cette union, l'auteur a placé dans son action deux intrigues parallèles : un vieux receveur général courtise une jeune fille, nièce d'Herminie; une veuve de préfet, M^{me} Delby, cherche à épouser le jeune Surville. Mais le receveur et la veuve, instruits par l'exemple d'Oscar et d'Herminie, renoncent, l'un à l'ingénue, l'autre au lieutenant, et s'épousent : Surville, de son côté, pourra épouser Clara : voilà deux ménages assortis. — Succès considérable, prolongé, et dont les contemporains ont donné d'excellentes raisons.

« *Le Jeune mari*, dit P. Dubois dans le *Globe*, n'est point sans doute un caractère d'une vive originalité et d'une touche vigoureuse; mais c'est une figure de notre temps, un mauvais sujet, tombé de l'armée dans les salons, vivant d'expédients et d'étourderies, et enfin réduit par nécessité à épouser une vieille créole, qui paie ses dettes, lui donne un cabriolet et un groom, le fait électeur, et lui promet l'éligibilité s'il se conduit bien¹... »

Mazères, dans sa préface², rappelle l'heureuse destinée de sa pièce, et en fait justement ressortir la moralité. Parmi les anecdotes qu'il se plaît à raconter d'une plume un peu complaisante, il en est une qui mérite d'être retenue. Mazères reçut un jour, d'une dame veuve, riche et très élégante, une invitation à dîner. « Monsieur, dit la veuve à l'auteur du *Jeune mari*, vous êtes mon sauveur, et j'ai tenu à vous en témoigner ma reconnaissance... Je ne suis plus jeune. Je cherche le bonheur, et croyais le trouver dans un second mariage. Mais j'ai vu votre pièce, et j'en ai reçu une rude leçon qui me sera profitable... Je resterai veuve. » Un mois après, ajoute Mazères, elle épousait un jeune et brillant militaire.

On était à l'époque où le romanesque se développait de plus en plus, sinon dans les mœurs, au moins dans la littérature, qui, si elle n'est pas l'expression de la société, exprime les désirs, les inquiétudes et les regrets de la société. Or, parmi les types que le roman se plaisait à décrire et à embellir, se trouvait justement la *Femme de trente ans* et la *Femme de quarante ans*. Seulement on tendait à rendre sympathique et séduisant, un personnage que la vraie comédie, la comédie sensée et spirituelle, avait voulu jadis remettre à sa place et renvoyer aux devoirs de son âge.

¹ Le *Globe*, 28 nov. 1826.

² Mazères. *Comédies et souvenirs*, 1858, I. 148.

J. Janin, en rendant compte du drame d'Ancelet et P. Foucher, *Une rivale*, reprochait vivement à Balzac d'avoir rendu possible et vraisemblable au théâtre l'amour inspiré par la femme de quarante ans. « La femme de trente à quarante ans, dit-il, était autrefois une terre à peu près perdue pour le roman et pour le drame; mais aujourd'hui, grâce à ces riantes découvertes, la femme de quarante ans règne seule dans le roman et dans le drame. Cette fois le nouveau monde a supprimé l'ancien monde, la femme de quarante ans l'emporte sur la jeune fille de seize ans. — Qui frappe? s'écrie le drame de sa grosse voix. — Qui est là? s'écrie le roman de sa voix flûtée. — C'est moi, répond en tremblant la seizième année aux dents de perle, au frais sourire, au doux regard : c'est moi!... Mais aussitôt romanciers et dramaturges de répondre : Nous sommes occupés avec votre mère, mon enfant; repassez dans une vingtaine d'années, et nous verrons si nous pouvons faire de vous quelque chose¹. »

M^{me} de Girardin, qui cite ce passage, le commente très spirituellement, dans sa *Lettre parisienne* du 30 novembre 1836. Ce n'est, dit-elle, la faute ni de M. Ancelet, ni de M. P. Foucher, ni de M. de Balzac..., mais bien la faute de la société elle-même. « Aujourd'hui, *Julie* ambitieuse et vaine, commence par épouser volontairement, à dix-huit ans, M. de Volmar; puis, à vingt-cinq ans, revenue des illusions de la vanité, elle s'enfuit avec Saint-Preux, par amour. Car les rêves du jeune âge maintenant sont des rêves d'orgueil... Vous parlez des auteurs anciens : ils peignaient leur temps. Laissez M. de Balzac peindre le vôtre. La *Junie* de Racine, dites-vous? — Mais aujourd'hui, elle choisirait bien vite Néron, pour être impératrice... Voyez donc un peu les femmes passionnées qui, de nos jours, font parler d'elles : toutes ont commencé par un mariage d'ambition; toutes ont voulu être riches, comtesses, marquises et duchesses, avant d'être aimées. Ce n'est qu'après avoir reconnu les *vanités* de la vanité, qu'elles se sont résolues à l'amour. Il en est même qui ont recouru naïvement après le passé, et qui, à vingt-huit ou trente ans, se dévouent avec passion au jeune homme obscur qu'à dix-sept ans elles avaient refusé d'aimer. M. de Balzac a donc raison de peindre la passion où il la trouve, c'est-à-dire hors d'âge. M. Janin a raison aussi de dire que cela est fort ennuyeux; mais si cela est fort ennuyeux pour les lecteurs de romans, c'est bien plus triste encore pour les jeunes hommes qui rêvent l'amour, et qui en sont réduits à s'écrier dans leurs transports : « Que je t'aime! Oh! qu'elle a dû être belle²! »

¹ *Débats*, 28 nov. 1836.

² *Le Vicomte de Launay*. I. 35.

C'est précisément le titre de *la Femme de quarante ans* que Galoppe d'Onquaire¹ donnait à une comédie en vers, représentée au Théâtre-Français en 1844. Il s'inspirait de Balzac, puisque son héroïne, M^{me} de Silly, répondait :

... Mon âge? il a son bon côté,
Et M. de Balzac l'a réhabilité!

L'intrigue de la pièce n'est pas compliquée. M^{me} de Silly cherche, comme l'Herminie de Mazères, à retenir auprès d'elle un mari de vingt-cinq ans. Elle croit avoir une rivale dans une jeune fille mystérieuse à qui M. de Silly donne asile. Mais c'est sa propre fille, celle de son premier mariage. On *établit* cette enfant, et voilà notre femme de quarante ans rassurée, jusqu'à la prochaine fois. Assez pauvre pièce en soi, mais intéressante à sa date, surtout par les critiques qui peuvent vous éclairer sur l'état d'âme des contemporains.

Le rédacteur du *Constitutionnel* écrit : « Vous voulez peindre la femme de quarante ans, c'est-à-dire cette lutte héroïque de la femme parvenue à son temps le plus délicat et le plus périlleux, où elle chemine sur ce chiffre fatal de quarante années comme un équilibriste sur la corde raide... Pour réussir dans ce tableau féminin, il fallait mettre votre femme de quarante ans aux prises avec un amant et non avec un mari. Il est évident que c'est la crainte de tout perdre sans retour et le désir de conserver encore, qui fait la puissance, l'habileté de la femme de quarante ans, et lui fournit les armes les plus fines et les plus désespérées. Si dès le début vous la mettez en possession d'un mari qu'elle aime, elle est pourvue, et tout est dit... En donnant à M^{me} de Silly un mari au lieu d'un amant, vous avez ôté à la femme de quarante ans sa force véritable, son dernier prestige, son unique refuge, le besoin de recourir aux précautions, aux ruses, aux artifices, à la grâce de l'esprit, aux finesses du cœur (ici le rédacteur signale la *nouvelle* de Ch. de Bernard)². Et remarquez bien que vous auriez pu

¹ Léon Galoppe d'Onquaire (1810-1867) a donné au théâtre, outre *la Femme de quarante ans*, un drame en vers (en collaboration avec Pitre-Chevalier), *Jean de Bourgogne* (1846), *le Jeu de Whist* (1847), *l'Amour pris aux cheveux* (1851), *le Chêne et le Roseau* (1852). Il a publié sous le titre *le Diable boiteux à Paris, — en province, — au village*, une série d'articles critiques et satiriques parus dans le *Corsaire*; c'est comme la suite des *Hermites* de Jouy. On lui doit également quelques recueils de vers et des études à la *Revue des beaux-arts*.

² *La Femme de quarante ans*, de Charles de Bernard, est la première des cinq nouvelles publiées sous le titre du *Nœud Gordien*. Paris, Werdet, 1838, 2 vol.

donner à votre femme de quarante ans un amant sans éveiller la susceptibilité des prudes et les obliger à se voiler. Elle est veuve; elle veut épouser de Silly; elle le dispute à une jeune et jolie femme, et à force d'art et d'adresse finit par l'emporter : l'habileté de son expérience triomphe des attraits de la véritable jeunesse¹. »

Th. Gautier, lui, pense qu'un pareil sujet relève du roman, non de la scène. Il rappelle, comme son confrère du *Constitutionnel*, Balzac et Ch. de Bernard; il juge que le romancier, qui peut user de longues préparations et de demi-jours discrets, réussira dans cette peinture. Mais, au théâtre, le spectacle de cette lutte contre une jeunesse qui s'en va, sans que rien puisse la rappeler, c'est chose triste et pénible. Les plaisanteries mêmes, sur ce thème, sont sinistres².

L'année suivante, dans une comédie intitulée *l'Enseignement mutuel*, de Eng. Nus et Ch. Desnoyers, reparaisait le type de la femme de quarante ans. Et Th. Gautier revenait à la charge : « On ne ferait pas mal d'en finir, au théâtre, avec les femmes de quarante ans. Cette obstination à reproduire ce type suranné devient fatigante. Il n'y a que les anges qui puissent toujours avoir quinze ans. Mais pourquoi vanter sans cesse les quadragénaires. Une femme est jeune tant qu'elle est belle. Il y a des vieilles de dix-huit ans et des jeunes de trente. Mais à quoi bon ces chiffres? Une héroïne ne peut-elle marcher que son extrait de baptême à la main? Retrouvons, au moins au théâtre et dans les poèmes, la jeunesse qui nous fuit³. »

Voyez pourtant ce que peut faire la nouveauté d'un titre ou d'une formule. Dès 1821, la lutte de la femme de quarante ans et de la jeune fille avait été mise à la scène par Casimir Bonjour, dans *la Mère rivale*, pièce qui rappelait elle-même *la Mère Coquette* de Quinault, et *la Mère jalouse* de Barthe. Le poète avait voulu représenter un travers nouveau; il avait saisi, en bon observateur, une transformation sociale et morale que Balzac ne devait décrire que dix ans plus tard. « Quelques personnes, dit C. Bonjour, dans l'Avant propos de *la Mère rivale*, ont prétendu que j'avais attaqué un défaut beaucoup trop rare pour devenir le sujet d'une comédie. Peut-être qu'en y réfléchissant davantage, elles se seraient convaincues du contraire. Dans l'enfance des sociétés, les agréments physiques sont les seuls qui nous attirent vers l'autre sexe... Mais, lorsque la civilisation a fait des progrès, et que l'éducation s'est perfectionnée, la jeunesse et la beauté ne sont plus des titres

¹ *Constitutionnel*, 25 nov. 1844.

² *La Presse*, 25 nov. 1844 (*Hist. de l'Art dram.*, III, 291).

³ *Ibid.*, 15 sept. 1845 (*Hist. de l'Art dram.*, IV, 115).

exclusifs à nos hommages : les qualités morales sont plus appréciées, l'esprit plus goûté et l'art de causer devient presque l'art de plaire. C'est alors que les mères peuvent rivaliser avec leurs filles; et comme la coquetterie est innée chez les femmes, du moment où elles en ont le pouvoir, elles doivent en avoir la prétention... A mesure que l'instruction et le luxe ont été plus répandus, et que la société est arrivée à un état de corruption élégante, ce défaut a dû se multiplier. Il est très ordinaire à l'époque où nous vivons. Quoique jeune encore, j'en ai vu de nombreux exemples; et depuis que cette comédie a été représentée, on m'a raconté une foule d'anecdotes dont j'aurais pu tirer parti, si je les eusse connues plus tôt. »

Il nous raconte ailleurs qu'il fut obligé, pour que M^{lle} Volnais voulût bien, au refus de M^{lle} Mars, de M^{lle} Leverd, de M^{lle} Dupuis, se charger du rôle de la mère, de rajeunir la fille, et de lui donner seulement quinze ans, afin que sa mère pût n'en avoir que trente! « Je fus frappé de ce raisonnement, dit-il, et de ce jour-là même, je me mis à la besogne. Sophie n'eut que quinze ans, M^{lle} Volnais fut épousée, et l'on représenta ma pièce¹. » Ainsi, sans les exigences des comédiens, le dénouement eût été plus réel, et la leçon morale plus forte. Telle qu'elle est, *la Mère rivale* est une alerte et vive comédie en trois actes, un peu inexpérimentée, sentant trop le *bon modèle*, mais agréable à lire, et contenant, sur le travers qui en est le sujet, une foule de traits heureux et de couplets bien tournés. C. Bonjour, pour renforcer en quelque sorte le caractère de M^{me} Dorval, l'a rendue *bienfaisante*, comme le Dervières des *Deux Gendres*. Cette mère indifférente, qui cache sa fille aux yeux de tous, et lui refuse presque le nécessaire, fait ostensiblement la charité. Lisette explique ainsi sa conduite : Aimer les siens, fi donc! cela ne mène à rien.

Une telle conduite est par trop naturelle;
 Quel!gré vous en sait-on? tout le monde s'en mêle.
 Pour nous faire un beau nom, pour éblouir les gens,
 Nous usons de moyens tout à fait différents.
 Le bien qu'on fait chez soi n'est connu de personne.
 Il faut, lorsque l'on veut passer pour être bonne,
 Laisser là des parents qui vous tendent les bras,
 Pour aller secourir ceux qu'on ne connaît pas.
 Attirer les regards est l'importante affaire;
 Et ce n'est que le mal qu'on fait avec mystère.
 Aussi, comme tu vois, on est du comité
 Des prisons, de celui de la maternité!...

¹ Cas. Bonjour, *Mélanges*. — Ed. de 1902, p. 9.

Voilà, certes, de jolis vers, — et qui disent quelque chose. Les contemporains y virent même une méchante allusion aux *dames de charité*, qui oubliaient de pratiquer à leur foyer la vertu même qu'elles représentaient en public. « Le succès a failli être compromis, dit la *Gazette de France*, par quelques petits esprits libéraux. Toujours à l'affût des allusions, ils ont cru trouver matière à flatter l'esprit de parti dans des rapprochements que l'auteur n'avait sûrement pas songé à faire ¹. » Qui sait ?

Mais je citais plus haut un passage de J. Janin, et un autre de M^{me} de Girardin, à propos de *la Femme de trente à quarante ans*. Ne dirait-on pas que les critiques de 1836 se sont inspirés de ces vers, écrits en 1821 : Sophie vient de déclarer à sa mère qu'elle aime et qu'elle est aimée; et M^{me} Dorval réplique :

Vous aimer ! j'admire, en vérité,
Et votre suffisance et votre vanité !
Vous aimer !... dites-moi, qu'avez-vous donc pour plaire ?
Une enfant, qui ne sait que rougir et se taire !...
Vous n'avez pas quinze ans !... ni grâce, ni maintien ;
Et vous vous figurez !... mais, détrompez-vous bien.
De lui ne croyez pas que vous soyez aimée !
Il lui faut, mon enfant, une beauté formée ;
Il faut, pour le toucher, pour captiver ses vœux,
Une femme qui plaise à l'esprit comme aux yeux,
Ayant les qualités que lui donne l'usage,
Sans avoir rien perdu des charmes du bel âge ;
En un mot (recevez cet avis en passant),
Il lui faut une femme, et non pas une enfant.

La Mère rivale reçut des spectateurs et des critiques de 1821, encore nourris du répertoire, un accueil très favorable; mais, évidemment, ceux-ci furent moins sensibles à l'originalité de certains traits qu'aux souvenirs de *bons modèles* ². Et, puisque ce dernier mot semble m'y inviter, je ne veux pas quitter *la Mère rivale* sans signaler une curieuse imitation des classiques. Voici M^{me} Dorval qui se croit trompée par Belcour, qu'elle espérait épouser; elle s'imagine que sa fille lui a volé l'affection de son amant; et, dans un court monologue, elle exprime sa fureur et sa jalousie : lisez-le (fin de l'acte II); c'est, en vérité, le monologue de Roxane, c'est celui de Phèdre, quand elles découvrent, l'une l'amour de Bajazet pour Atalide, l'autre l'amour d'Hippolyte pour Aricie. Après tout, n'est-ce pas dans ces deux tragédies de Racine

¹ *Gazette de France*, 9 juillet 1821.

² *Débats*, 25 juillet 1821. — *Constitutionnel*, 12 et 17 juillet 1821.

que nous trouvons pour la première fois *la Femme de quarante ans* disputant à une jeune fille le cœur d'un jeune homme?

VI

Nous abordons des pièces plus profondes, malgré leur forme parfois légère, avec *le Mari à la campagne*, de Bayard (1844), et *le Mari à bonnes fortunes*, de C. Bonjour (1824). Les limites de cette étude ne nous permettent pas d'insister longuement sur ces deux comédies. Il suffira de faire remarquer que, dans *le Mari à bonnes fortunes*, le ridicule et même l'odieux retombent sur le mari. « M. Bonjour, dit le rédacteur des *Débats*, a vengé un sexe faible des outrages du sexe le plus fort; la femme, abandonnée par son époux parjure, lutte avec courage contre l'exemple contagieux qu'on daigne à peine dérober à ses regards; placée dans la situation la plus critique, puisqu'un penchant trop vif pour son jeune cousin est presque justifié par une longue habitude d'enfance, et par le droit d'une vengeance que des mœurs faciles rendraient presque excusable, elle résiste, elle combat, elle triomphe; et sa victoire, quelque pénible qu'elle soit pour elle, reçoit à l'instant même sa récompense, puisqu'elle lui rend son mari¹. » Et quelques jours après, Duviquet conclut ainsi une étude détaillée du *Mari à bonnes fortunes* : « Cette pièce plaira surtout aux femmes, et aux connaisseurs pour l'observation des mœurs. »

L'article du *Globe* contient des remarques que leur date rend intéressantes. « Je ne sais, dit le critique, si *le Mari à bonnes fortunes*, tel qu'il est peint dans la pièce, est bien un caractère de notre temps, et si ce n'est pas plutôt un souvenir, une tradition de temps et de mœurs déjà loin de nous... » Puis il loue particulièrement la science de l'intrigue; et ne dirait-on pas que ceci est écrit à propos d'une pièce de Scribe : « Cette pièce est un jeu continuél de surprises; il semble que l'auteur prenne sans cesse plaisir à faire craindre aux spectateurs une inconvenance, qu'il leur sauve toujours par une saillie heureuse². » J. Janin reprend, dans sa *Littérature dramatique*, à propos de *l'Homme du jour*, de Boissy, l'observation du *Globe* sur les mœurs peut-être démodées du *Mari à bonnes fortunes*. « Or, dit-il après une analyse très malveillante, voilà ce qui arrive lorsqu'on se trompe d'époque et de mœurs, lorsqu'on transporte dans l'année 1824 les mœurs de 1750; lors-

¹ *Débats*, 2 oct. 1824.

² *Globe*, 4 oct. 1824.

qu'on suppose que rien n'a changé dans la galanterie d'autrefois; lorsqu'on ne veut pas voir que toutes les peines que se donnait jadis un homme du monde pour obtenir un signe de tête ou un coup d'éventail, il se les donne aujourd'hui pour acheter un arpent de terre et pour obtenir quelques voix aux élections du Conseil municipal¹... » Cette fois, Janin fait de la bonne critique relative. La pièce de C. Bonjour est ingénieusement intriguée et spirituellement écrite : elle n'a pas la valeur d'observation que nous avons remarquée dans *le Protecteur et le mari*, ou dans *l'Argent*.

Quant au *Mari à la campagne*, de Bayard, c'est surtout un très amusant vaudeville sur une donnée sérieuse. La leçon qui s'en dégage est celle-ci : une femme doit rendre son intérieur agréable, sinon le mari cherchera des distractions de contrebande. Lisez la vive analyse de M. Th. Gantier², et vous aurez ensuite le désir de connaître la pièce qui fut accueillie avec une sorte d'enthousiasme. Les *Débats* signalent certaines ressemblances entre M. Mathieu, dont la dévotion aigre-douce fomenta la division dans le ménage Colombet, et Tartufe³; le *Constitutionnel* rapproche *le Secret du ménage*, de Creuzé de Lesser, et *la Femme vertueuse* de Balzac⁴.

La pièce de C. Bonjour et celle de Bayard effleuraient seulement la grave question de l'accord entre les époux, question plus nettement abordée dans quelques comédies, moins littéraires assurément, mais où les mœurs du temps peuvent se retrouver. *Sophie ou le mauvais ménage*, de Merville et Francis, part d'une donnée de vaudeville : M. de Bermont, en l'absence de sa femme qui est au bal, donne asile chez lui à M^{me} Borello, dont le mari, proscrit italien, vient d'être arrêté. M^{me} de Bermont, à son retour, demande la clef du cabinet où la fugitive est enfermée; refus du mari; scène de jalousie; la femme fait appeler un serrurier; il en résulte une plainte en adultère déposée au parquet par M^{me} de Bermont. On plaide. On a plaidé : M^{me} de Bermont est condamnée à rester chez son mari. Alors elle se répand en accusations contre la société qui la rive à sa chaîne (voyez *les Tenailles*), et elle veut mourir. A cet effet, elle prépare du poison dans un verre de lait; elle l'oublie un instant sur sa table, et c'est sa fille, une enfant de six à sept ans, qui le boit! Désespoir des parents, qui voient expirer leur fille entre leurs bras.

Les déclamations dont la pièce est remplie contre les situations terribles et inextricables créées *par le mariage* (chacun des époux

¹ J. Janin, *Histoire de la littérature dramatique.*, II, 372.

² *La Presse*, 10 juin 1844 (*Hist. de l'Art dram.*, III, 211).

³ *Débats*, 10 juin 1844.

⁴ *Constitutionnel*, 10 juin 1844.

se croyant des droits sur l'autre) inspirent au critique des *Débats* les réflexions suivantes qui, très ironiques sans doute, n'en expriment pas moins le sentiment du public : « Et cependant, dit-il, il s'agit d'une femme de bonnes mœurs, il s'agit d'un galant homme... Savez-vous pourquoi ces gens-là sont malheureux? Tout simplement parce qu'ils sont mariés : ces gens-là sont unis par un sentiment indissoluble. Le mariage, le saint mariage, a flétri toutes les existences; il a défiguré tous les visages; il a dénaturé toutes les âmes; le mariage est le fléau de cet intérieur qui pourrait être si heureux! Si M^{me} de Bermont n'était que la maîtresse de M. de Bermont; si M. de Bermont n'était que l'amant de sa femme, à la bonne heure ! »

A cette époque, la question du divorce s'était posée de nouveau; quelques-uns espéraient en obtenir le rétablissement. Je ne trouve sur ce sujet qu'un vaudeville, dont la situation a été souvent exploitée et retournée. En mai 1833, on donnait *Vive le Divorce!* de Laurencin : Une jeune femme, M^{me} Beauvoisin, se plaint à faire enrager son bonhomme de mari; elle l'obsède de ses caprices ruineux; elle le brouille avec ses vieux amis; elle irrite sa jalousie en encourageant les assiduités d'un jeune cousin. Tout à coup son attitude change; elle devient aimable, prévenante; le jeune cousin est évincé; les vieux amis sont rappelés. D'où vient cela? C'est qu'elle a lu dans les journaux que le divorce allait être remis en vigueur. Et comme son mari l'a épousée pour ses beaux yeux; comme, divorcée, elle serait réduite à la misère, ou comme elle ne retrouverait pas un intérieur aussi confortable et un mari aussi patient, elle se hâte de réparer son imprudente conduite ².

Mais si l'incompatibilité d'humeur a fourni quelques pièces aux auteurs du temps, la *mésalliance* ne pouvait être oubliée. Ancelot fit représenter en mai 1830, au Théâtre-Français, trois actes intitulés : *Un an ou le Mariage d'amour*. A l'analyse, au choix du moment, à la coupe des actes, au développement des incidents et des caractères, au dénouement, on croirait cette comédie composée d'hier; seul le style, à la lecture, nous avertit que l'auteur écrivait en 1830, et assez mal. Etienne Béjuet, aux *Débats*, en signala tout de suite la nouveauté; après quelques réflexions sur les mésalliances, et sur les pièces qui s'y rapportaient, il observe que, jusqu'à ce jour, les écrivains dramatiques se sont bornés à l'étude de la période qui précède le mariage. « Ils ont fondé l'intérêt de leurs récits ou de leurs drames, dit-il, sur le triomphe des grâces et des vertus luttant contre le torrent de l'opinion, contre la différence

¹ *Débats*, 13 août 1832.

² *Constitutionnel*, 23 mai 1833.

des rangs et de la fortune. Mais ils se sont arrêtés au pied de l'autel. Que deviennent les époux?... M. Ancelot a pris le revers de la médaille ¹. » Jugez maintenant si la comédie d'Ancelot n'offre pas quelque rapport avec la *Catherine* de M. H. Lavedan, — toutes réserves faites au point de vue de la vraisemblance et du style! — Un jeune pair de France, le comte de Lesseville, a renversé, avec sa voiture, et blessé une jeune couturière, Louise Leroux, fille d'un sergent retraité. Comme il est en tilbury, et non en automobile, il s'arrête, ramène Louise chez elle, la fait soigner, et revient fréquemment prendre de ses nouvelles. Rétablie, Louise va rendre visite à la mère du comte de Lesseville, et, pour témoigner sa reconnaissance, elle lui apporte une broderie, ouvrage patient de sa convalescence. La marquise, qui tient sans doute à conserver les distances, remet un billet de 500 francs à Louise qui, indignée de voir qu'on lui *paye* son cadeau, refuse l'argent. Une jeune veuve, M^{me} d'Hervilly, qui a des vues matrimoniales sur le comte, joint ses sarcasmes à ceux de la marquise; et les deux femmes vont chasser Louise, quand le comte, s'adressant à la pauvre fille, lui dit : « Restez!... comtesse de Lesseville, vous êtes chez vous! » Et c'est le premier acte.

Au second acte, nous sommes à la campagne. Les nouveaux époux, qui semblent fort heureux, reçoivent la visite d'un officier, ami du comte. Celui-ci, d'une part, est assez humilié par les gaucheries de sa femme qui dit *mon époux*, et *je m'en rappelle*, et qui, sans le vouloir comme sans le savoir (là est la moralité), blesse à chaque instant l'étiquette aristocratique. D'autre part, le comte ne peut voir, sans en être irrité, les familiarités du jeune officier qui, jadis, a connu Louise couturière, et qui la traite presque en grisette. Ajoutez (excellente observation de mœurs) les embarras causés par la famille de Louise, et en particulier par sa cousine M^{me} Dutour qui, bien intentionnée, mais fort maladroite, travaille de son mieux à brouiller le ménage.

Le troisième acte nous montre le comte de Lesseville fatigué d'une femme qui lui fait si peu honneur dans son monde, revenant, par l'instinct fatal de son éducation et de sa race, à M^{me} d'Hervilly. La bonne M^{me} Dutour, dans ses bavardages, apprend à Louise qu'elle est trompée, et Louise, au désespoir, se précipite par la fenêtre.

Le dénouement est celui d'un mélodrame ou d'une tragédie. Mais la pièce elle-même renferme, sur la mésalliance et sur ses conséquences inévitables, des détails bien observés et un enseignement tout à fait approprié à la crise sociale du gouvernement de Juillet.

¹ *Débats*, 10 mai 1830.

VII

Il faut aborder maintenant une série de pièces tout à fait hardies pour leur date, et dont la hardiesse même fit le succès. Sans doute Dumas père, Hugo, Soulié et bien d'autres accoutumaient le public aux situations les plus risquées. Mais, dans le drame et dans le mélodrame, le recul de l'histoire, la musique des vers, ou seulement la grandiloquence d'un style qui ne rappelle presque jamais le ton de la conversation courante, en un mot l'in vraisemblance des situations et de la forme déguisent et pallient le réalisme du fond. Mais, dans *Une faute* de Scribe (1830), *Une liaison* de Mazères et Empis (1834), *Une chaîne* de Scribe (1841) et *Un ménage parisien* de Bayard (1844), les contemporains pouvaient voir des gens vêtus comme eux-mêmes, parlant une langue sobre et souvent banale, évoluer dans une intrigue parfois un peu trop habile, toujours possible du moins : et l'impression était aussi cruelle en soi que celle d'un fait divers ou d'une médisance de société.

C'est pour mémoire seulement que je rappelle *Une faute* dont les couplets compromettent beaucoup la réelle valeur et que l'on oublie trop volontiers dans la masse des vaudevilles de Scribe. Là, ce n'est pas d'une menace ou d'une tentation qu'il s'agit : la faute, quelles que soient les circonstances atténuantes, est bien réelle. Quand Léonie de Villevallier revoit son mari, absent depuis un an, elle est coupable ; son repentir est si vif qu'elle a un accès de délire dans lequel elle révèle et sa chute et le nom du séducteur. Ernest de Villevallier est au désespoir, mais il sauve la situation aux yeux de ses parents et de ses serviteurs, en expliquant tous les incidents qui avaient pu faire soupçonner sa femme ; il remet à celle-ci ses dernières volontés, lui donne des ordres auxquels elle se soumet, et part pour ne plus revenir. Je vous assure qu'il y a beaucoup de sobriété et de justesse dans la scène où les deux époux s'expliquent¹ ; chacun y dit ce qu'il doit dire. Ce n'est pas aussi puissant que *le Supplice d'une femme* ; mais enfin, c'est de la bonne comédie.

Si les dernières scènes d'*Une faute* peuvent rappeler *le Supplice d'une femme*, la pièce de Mazères et Empis, intitulée *Une liaison* fait songer, par endroits, au *Mariage d'Olympe*.

Eugène de Rinvillle, jeune homme au caractère faible, capable, par une sorte de point d'honneur imaginaire, de persister dans un amour honteux qui le lasse et l'humilie, Rinvillle donc a une liaison

¹ *Une faute*, acte II, sc. 9.

avec M^{me} de Saint-Brice, aventurière de profession. Celle-ci sent très bien qu'Eugène ne l'aime plus; et, pour prévenir une rupture qui la renverrait à la vie incertaine et misérable, elle travaille à se faire épouser. Or, au premier acte, nous sommes à Vienne, en Autriche, où Rinville est allé promener sa chaîne. C'est un trait d'excellente observation que ce besoin de déplacement perpétuel du faux ménage. M^{me} de Rinville mère, qui veut tenter de rompre cette liaison, arrive à Vienne, avec sa fille, le fiancé de sa fille, et une jeune orpheline, Claire de Préval, qu'elle a recueillie. Eugène vient trouver sa mère; il est sensible à ses reproches, d'autant plus qu'il attend avec anxiété une circonstance qui précipiterait la rupture; il est encore plus sensible au charme discret et honnête de Claire, en qui il devine l'épouse qui le sauverait de la maîtresse. De son côté, le fiancé de M^{lle} de Rinville, d'Arnay, a retrouvé en M^{me} de Saint-Brice une ancienne connaissance de ses années de plaisir: il lui demande un rendez-vous et l'obtient. — Comment sortirons-nous de cette situation assurément très dramatique et nouée avec autant de force que de vraisemblance? Par un dénouement d'une belle franchise, et qui renferme une haute moralité: tandis que M^{me} de Rinville, se fiant à la parole de son fils, organisait, de concert avec le diplomate Guttenberg, l'arrestation de M^{me} de Saint-Brice, celle-ci, profitant d'un moment de faiblesse d'Eugène, se faisait épouser, et lorsqu'on se présentait pour la saisir, elle s'écriait: « Comte de Rinville, laisserez-vous arrêter votre femme? » Et, à l'instant même, Eugène venait de constater, par la révélation de d'Arnay, l'infamie persistante de celle à laquelle appartient désormais son nom.

Une Liaison ne réussit qu'à demi. E. Béquet, dans les *Débats*, constate l'accueil sévère du public, et porte lui-même un jugement rigoureux sur cette « pièce médiocre ¹. » Il nous raconte que les spectateurs furent amusés par les deux premiers actes, mais que le dénouement souleva d'unanimes protestations. Nous verrons plus loin qu'il se produisit une singulière erreur dans l'esprit du public; et peut-être, *au théâtre*, jugerions-nous ainsi. Les auteurs durent modifier la dernière scène. A cette déclaration dramatique, aussi surprenante pour les spectateurs que pour M^{me} de Rinville, sa fille, et les autres personnages: « Comte de Rinville, laisserez-vous arrêter votre femme! » — à la terrible *morale* qui se dégage de l'irréparable malheur auquel Eugène s'est rivé, — ils substituèrent un mouvement *chevaleresque* et sentimental de M^{me} de Saint-Brice: celle-ci, à partir de la deuxième représentation, déchirait, d'un geste superbe,

¹ *Débats*, 23 avril 1834.

le contrat de mariage, et rendait à Eugène de Rinville sa liberté.

Sur ce nouveau dénouement, le rédacteur de la *Gazette de France* (Merle, sans doute) ¹, fait d'excellentes réflexions. Il loue sans réserve la première version : « On voit, dit-il, qu'Ernest, entraîné par sa faiblesse et éclairé en même temps sur le compte de M^{me} de Saint-Brice, recevra, par les suites assurées d'une union si déplorable, le juste châtement d'une *liaison* qu'un moment d'erreur pouvait faire excuser, mais qu'il a rendue criminelle par un mariage que réprouve également ce qu'il doit à lui-même et à la société. Je me trompe pourtant. Je viens de raconter le dénouement de la première représentation, lequel n'a point été adopté par le public qui a vu dans l'hymen de M^{me} de Saint-Brice une sorte de récompense pour cette femme. Les auteurs, alors, pour faire acte de soumission envers cette volonté souveraine, ont changé le dénouement de leur pièce dans l'intervalle de la première à la deuxième représentation. Aujourd'hui, M^{me} de Saint-Brice déchire l'acte de mariage et se retire noblement après ce témoignage de générosité. Ainsi c'est elle qui joue le beau rôle! Ainsi elle est réhabilitée par cet acte d'abandon et d'humilité. Et de plus, quand un jeune homme comme Eugène aura affligé, ruiné, deshonoré sa famille par une liaison et un hymen si misérables, quand il aura résisté à toutes les supplications de l'honneur et de la maternité, il en sera quitte pour le petit moment de trouble final qui en résultera pour lui!... Belle leçon ²! »

Mais, de tous les critiques, celui qui a le mieux jugé la pièce, c'est un des auteurs, Mazères, lui-même, qui rappelle, dans sa préface, écrite en 1858 (la première représentation était de 1834), les scrupules du public et de quelques journalistes. Il persiste à croire, comme nous, que le premier dénouement était le meilleur, le seul qui renfermât une leçon morale. Et, faisant allusion à *Une chaîne*, de Scribe (1841), et aussi à *la Dame aux camélias* (1852), il ajoute les justes réflexions suivantes : « Une *liaison* est venue vingt-cinq ans trop tôt. J'ose dire que nos jeunes imitateurs prêtent à leur héroïne un parfum attrayant, une auréole presque mystique, qui demandent en quelque sorte faveur pour ses vices, tandis que nous avons eu la brutalité de peindre la nôtre telle que sont toutes ses pareilles. Ce n'était pas un moyen bien sûr d'avoir pour soi les fringantes spectatrices des premières représentations et leur entourage ³. »

¹ Merle, le second mari de M^{me} Dorval, rédigeait à cette époque le feuilleton de la *Gazette de France*.

² *Gazette de France*, 6 mai 1834.

³ Mazères, *Comédies et Souvenirs*, 1858, III, 3.

J'engage tous ceux qui sont curieux de littérature dramatique à lire *Une liaison*, puis à relire *le Mariage d'Olympe*, d'Em. Augier. Celui-ci, comme Mazères et Empis, a traité rudement l'aventurière; mais, chez lui, le mariage est accompli; il veut nous prouver que la femme tombée ne se relève pas par le mariage, et que, dans le milieu honnête et patriarcal où la transplante son naïf époux, elle est reprise par *la nostalgie de la boue*. Ainsi, en 1855, la thèse soutenue par Mazères en 1834, et alors repoussée par le public, était applaudie. *Une liaison*, *la Dame aux camélias*, *le Mariage d'Olympe*, sont en quelque sorte une succession d'action et de réactions : contre, pour, contre.

L'héroïne d'*Une chaîne* est bien différente de M^{me} de Saint-Brice. Louise, femme de l'amiral de Saint-Géran, est une grande dame.

C'est, il faut en convenir, un sujet fort scabreux. Si l'on en donnait une analyse réduite, le lecteur s'écrierait ; « Mais ce doit être une pièce abominable, scandaleuse; — la femme coupable ne peut être que méprisable; — le mari trompé que ridicule; — l'amant, un triste sire..., etc. » Lisez *Une Chaîne* : Louise émeut et reste sympathique; l'amiral de Saint-Géran est le plus aimable, le plus digne et le moins ridicule des hommes; Emmeric se fait plaindre et non mépriser. Par quel tour de sa magie, Scribe a-t-il obtenu ce résultat? Probablement, comme le remarque Sarcey¹, parce que, sauf au second acte, l'auteur a évité, avec autant de soin qu'un dramaturge contemporain l'aurait recherché, la psychologie de son sujet. Et tandis qu'il nous distrait, nous amuse, nous captive par les incidents admirablement choisis, enchaînés, liés et déliés, au milieu desquels se débattent ses personnages, nous ne pensons presque plus aux sentiments qui ont motivé cette situation, ni surtout à la moralité de ces sentiments.

Mais quelle fut l'impression des spectateurs en 1841? Il est un fait certain, c'est l'étourdissant succès de la pièce, « succès, dit J. Janin, le plus incroyable, le plus extraordinaire, le plus effrayant de M. Scribe ». Le même J. Janin donne d'*Une Chaîne* l'analyse la plus malveillante. Il attribue, non sans raison, le plaisir du public à l'habileté de l'auteur; mais c'est manquer de *bonheur*, quand on fait de la critique au pied levé, que d'aller précisément reprocher à Scribe les deux scènes de rupture de l'acte II et de l'acte III, les seules où l'on trouve un peu de sérieuse psychologie²!

¹ Sarcey, *Quarante ans de théâtre*, IV. pp. 128, 134, 138, 146.

² *Débats*, 1^{er} décembre 1841.

Th. Gautier, lui aussi, fonde tout le succès de cette comédie sur la curiosité piquée et satisfaite. « Nous proclamerons volontiers, dit-il, que, l'art dramatique n'étant plus qu'un exercice d'adresse, l'auteur d'*Une Chaîne* est l'homme le plus adroit de ce temps-ci; mais, pour notre compte, nous avouons qu'une œuvre sans poésie et sans style nous intéressera toujours fort peu. » Et quand il a raconté les principales péripéties de la pièce, il ajoute : « Il y a avait là, assurément, une analyse de cœur, dans le genre du roman d'*Adolphe*, qui eût pu être d'une haute portée philosophique, mais M. Scribe, selon son habitude, n'a fait que l'effleurer ¹ ! »

J'ai beau chercher dans les témoignages contemporains, je ne trouve point, au sujet d'*Une chaîne*, de réflexions philosophiques et morales, rien de ce qui avait été suggéré par *Une liaison*. C'est bien la preuve, semble-t-il, que la comédie de Scribe transformait en un jeu d'esprit, en un plaisir ingénieux et rapide, un sujet au fonds triste et douloureux. Le théâtre, pour lui, doit rester un divertissement; mais ce divertissement sera d'autant plus piquant et imprévu que la donnée, prise en elle-même, paraissait moins susceptible de le produire.

C'est encore le souvenir d'*Adolphe* qu'évoque la comédie de Bayard, *Un ménage parisien*. — Bayard? comment, l'auteur du *Mari à la campagne*, des *Premières armes de Richelieu*, le vaudevilliste, le neveu de Scribe, a écrit une pièce *hardie*, une pièce digne d'être comparée, sinon pour l'exécution, du moins pour le choix du sujet, avec celles de nos *grands* dramaturges contemporains? Sans doute, et la situation mise en scène dans *Un ménage parisien* ressemble sous certains rapports à celle de *Madame Caverlet* et de *Montjoye* : seulement, Bayard n'en tire pas le même parti que E. Augier et O. Feuillet. M. et M^{me} de Vernange vivent fort estimés; on les reçoit beaucoup et ils reçoivent, c'est un ménage modèle. M^{me} de Vernange a, d'un premier mariage, un fils, charmant jeune homme, qui aime et demande la main d'une jeune fille dont la famille est liée avec la sienne. Tout projet de mariage amène une sorte d'enquête; et l'on découvre que M. et M^{me} de Vernange ne se sont jamais mariés qu'au XIII^e arrondissement (nous dirions, aujourd'hui, au XXI^e). De là, scandale, rupture de l'union projetée, jusqu'à ce que le fils de M^{me} de Vernange ait obtenu de sa mère qu'elle fasse régulariser sa situation.

La partie morale et psychologique du sujet est traitée avec une certaine finesse, et Bayard n'a pas mal rendu les angoisses de cette femme qui tremble à la moindre alerte pour sa réputation,

¹ *Presse*, 9 déc. 1851 (*Hist. de l'Art dram.*, II, 184).

et qui en est réduite à rougir d'elle-même devant son fils.

J. Janin, dans les *Débats*, traite avec sympathie l'œuvre de Bayard et en constate le vif succès¹. Th. Gautier, cette fois, passe à côté du sujet, ne dit mot de l'intrigue, et se contente d'une charge brillante contre les versificateurs dramatiques de son temps; il ajoute quelques réflexions, que j'ai citées plus haut, sur la manie des Parisiens de « se peindre en laid² ». Le feuilleton le plus intéressant est celui du *Constitutionnel*; il est signé de Briffaut, dont le *Nimus II* est fort médiocre, mais dont la prose est souvent piquante et suggestive³. Briffaut, donc, indique la signification du *Ménage parisien* pour un spectateur lettré de 1844. « Il s'est introduit, dit-il, et naturalisé dans nos mœurs publiques et dans nos habitudes privées un genre d'unions qui ont cru pouvoir se passer de l'intervention légale. Ces unions se piquent souvent de vertu et de fidélité. Elles vivent tolérées, quelquefois même honorées, et dans une sécurité complète. Le théâtre, ce censeur et cet instituteur de mœurs, a rompu, à l'égard de ces faux ménages, le long silence qu'il avait gardé. La comédie nouvelle leur montre qu'ils vivent dans un calme funeste à eux et aux autres, et, par le sentiment qu'elle leur inflige, elle les somme d'entrer dans la loi commune et les pousse d'entrer dans la société. *Ce sujet a d'abord une opportunité qui lui concilie la bienveillance; et il entre de plain-pied dans nos mœurs...* Cette comédie est une excellente et sage observation de mœurs; elle est nouvelle, morale, et d'une application juste, facile et présente. Le public a été ému et charmé; c'est un des meilleurs succès que le Théâtre-Français ait obtenu depuis longtemps⁴. »

VIII

Ces différentes pièces nous ont conduit à celle que l'on peut regarder comme la plus forte et la plus simple à la fois de toutes les comédies *passionnelles*, entre 1815 et 1848, *la Mère et la fille*, de Mazères et Empis. Mazères avait lu sa pièce à quelques amis le 27 juillet 1830, et J. Janin nous a laissé le récit de cette lecture, accompagnée au loin par les sourds murmures d'une révolution. « La fenêtre de la rue était agitée, mais d'une agitation contenue, et dont nul ne pouvait dire le jeu. Nous avons bien peu la science des émeutes en ce temps-là!... La lecture achevée, et comme nous

¹ *Débats*, 29 janv. 1844.

² *Presse*, 5 fév. 1844 (*Hist. de l'Art dramat.*, III, 158).

³ On peut en juger par les *Récits d'un vieux parrain* (*Œuvres*, 1858, I).

⁴ *Constitutionnel*, 29 janv. 1844.

étions en train d'applaudir, soudain je ne sais quelle force irrésistible ouvrit la fenêtre qui donnait sur la rue, et alors nous vîmes passer des gens qui revenaient de la rue de Richelieu. « Nous « venons de saluer une révolution », disaient-ils. » Janin conclut sa *narration* (et il excelle dans ce genre, car il est un conteur bien plus qu'un critique) par les réflexions suivantes : « La pièce fut jouée peu de temps après et accueillie comme une comédie nouvelle. Nul ne s'aperçut que c'était une œuvre faite sous le dernier règne. Toute cette société française de la Restauration, si profondément agitée pendant trois jours, s'était calmée si vite qu'elle retrouvait son image fidèle dans une comédie faite sous la Restauration... Un trône, et le plus grand trône du monde, avait pu se briser rien que dans le temps de lire ces cinq actes; mais rien n'était changé dans les mœurs de cette nation. Le lendemain des trois jours, elle s'était remise, comme si rien ne se fût passé, aux romans de M. de Balzac, à la comédie de M. Scribe, à la musique de Bellini; elle était revenue à M^{lle} Mars, à Nourrit, à M^{lle} Falcon : la seule nouveauté étrange et terrible, c'était le *Robert le Diable*, de Meyerbeer ¹. »

Quelques mots suffisent à faire comprendre le sujet de *la Mère et la fille*. M. Duresnel, honorable magistrat, ne voulant pas emmener avec lui dans les Pyrénées, où il occupe pour peu de temps une place de juge, sa femme, son fils d'un premier mariage, et sa fille Fanny, les a laissés à Paris, où dès le début de l'action il vient les rejoindre. En son absence, on a beaucoup reçu un jeune Anglais, lord Talmours, ami de son fils. Fanny aime lord Talmours; le fils croit que celui-ci n'attend que le retour du père pour demander la main de sa sœur. Mais un habitué de la maison, Verdier, caractère ironique et *raisonneur* à paradoxes (on dirait déjà un *raisonneur* de Dumas fils), nous fait entendre qu'il se passe là des choses singulières : lord Talmours feint de l'amitié pour le fils, de l'amour pour la fille; en réalité, il a entraîné dans une faute irréparable la mère elle-même. Or, M^{me} Duresnel nous est représentée comme atterrée par une situation dont elle ne sent toute la gravité et toute l'horreur qu'au retour de son mari. La belle et robuste confiance de celui-ci, la naïveté radieuse et confiante de Fanny, l'amitié droite du jeune fils pour lord Talmours, forment avec les remords de la mère une opposition naturelle et puissante. C'est au moment même où l'on va signer le contrat du mariage de lord Talmours et de Fanny que Duresnel apprend la vérité. Sans

¹ J. Janin, *Critique dramatique*. Ed. Jouaust, 1875, I, 281. — Cf. Alex. Dumas, *Mémoires*, VII, 161.

doute, la scène où il interroge les deux coupables, et où il leur impose comme expiation sa volonté, ne valent pas, comme mouvement dramatique et comme sûreté de dialogue, le dernier acte du *Supplice d'une femme*. Mais la position respective des personnages est analogue, et les deux dénouements peuvent se comparer. Duresnel ordonne à lord Talmours de se déshonorer lui-même aux yeux de Fanny, en refusant, pour une question d'argent, de signer le contrat; il ordonne à sa femme de garder le silence sur son crime, de vivre désormais près de lui et sans lui, expiant par son dévouement à sa fille l'inexpiable passé. La beauté de ces dernières scènes est dans la rapidité et la simplicité de l'action et du style; je ne sais rien de moins déclamatoire que cette pièce écrite en 1830.

Ce fut d'ailleurs un succès des plus francs. Tous les journalistes le constatent¹. La hardiesse du sujet frappe le public, mais ne le scandalise pas; on est sensible à la justice distributive du dénouement. Un sujet n'est jamais en soi immoral, si la conscience et la vérité y prennent leur revanche. *La Mère et la fille*, *le Supplice d'une femme*, sont des pièces hardies, et qui n'ont pas été écrites, sans doute, pour les pensionnats, mais d'une réelle moralité. Cette moralité, Mazères essaye de la faire bien ressortir dans sa *Préface* de 1858: « Pour que notre action, dit-il, soit jusqu'à son dénouement fidèle à son but, en même temps que d'une moralité instructive sinon réparatrice, signalons l'épouse coupable à la pitié comme à la désapprobation publique, et que la punition d'une grande faute soit ce qu'elle est dans la société actuelle, sage, modérée, à huis-clos en quelque sorte, et sans atteindre à la considération de la famille². » Mazères nous apprend aussi qu'un mot trop raide, prononcé par M. Duresnel, fut désapprouvé par les spectateurs et corrigé à la seconde représentation. Jouée dans sa nouveauté à l'Odéon, *la Mère et la fille* fut reprise à la Comédie-Française en 1834 avec le même succès. De 1830 à 1849, elle fut donnée plus de cent cinquante fois. Aujourd'hui, qui la connaît?

Mais je lis précisément dans le feuilleton de la *Gazette de France* quelques réflexions propres à expliquer, et le succès actuel, et la prompte dépréciation de la pièce. Le rédacteur écrit: « Plusieurs ouvrages ont présenté successivement, depuis *la Mère coupable* et *Misanthropie et repentir*, le tableau de femmes mariées dans une situation plus ou moins équivoque, et amené les choses au point où *la Mère et la fille* ont pu se montrer en plein théâtre. Les auteurs des pièces antérieures ont frayé la voie à

¹ *Débats*, 13 oct. 1830. — *Gazette de France*, 14 oct. 1830.

² Mazères, *Comédies et Souvenirs*, 1858, II, 307.

MM. Mazères et Empis, qui, je le crois et je l'espère, n'ont plus rien laissé à faire sur ce sujet à leurs successeurs. Sot que je suis ! comme si le public, les poètes et la force des choses pouvaient jamais dire : *Assez !* Les enfants, les femmes, les auteurs et les spectateurs sont comme les révolutions, et crient toujours : *Encore !* Il faut l'avouer cependant, l'*encore* de *la Mère et la fille* est inquiétant pour l'avenir ¹ ! » On sait si la prédiction s'est réalisée. En recevant à l'Académie française, le 23 décembre 1847, un des auteurs de *la Mère et la fille*, Empis, Viennet lui disait : « *Je vous sais gré de respecter votre auditoire lorsqu'il est si disposé peut-être à ne pas se respecter lui même... L'exaltation des passions que vous mettez en scène ne va jamais jusqu'à la glorification du vice.* » Est-ce bien le même éloge qu'on adresserait maintenant à la plupart de nos auteurs dramatiques ?

Que dirai-je, enfin, de *l'Honneur d'une femme*, de Et. Arago et Marie-Aycard. Il m'est difficile d'analyser le sujet, qui, sous certains rapports, et surtout comme dénouement, ressemble à la fois à *l'Angèle* de Dumas père ², et à *la Denise* de Dumas fils. Le rédacteur des *Débats* s'écrie : « Où en sommes-nous, que nous ayons perdu même nos préjugés de théâtre ³ ! » Mais le *Constitutionnel*, après quelques réflexions ironiques, fait remarquer (et, pour notre sujet, c'est essentiel) qu'on aurait bien tort de juger des mœurs du temps par les horreurs tolérées sur la scène : « Il faut observer, dit le critique, ce singulier contraste que forment entre eux le théâtre et la société, l'un rétrogradant vers la passion brutale et allant de succès en succès, tandis que l'autre s'épure, se fait d'heure en heure humaine et décente, et, devant ses propres progrès d'ordre et de civilisation, adoucit et désarme la pénalité de ses codes ; d'où il suit que le drame ignoble et brutal n'a qu'une cause accidentelle et assez mesquine : l'impuissance des auteurs qui, incapables de se maintenir dans les voies hautes et littéraires, se précipitent tête baissée dans le dévergondage ou le trouble, et la direction purement mercantile des théâtres qui luttent à coups d'adultères et d'assassinats à qui emportera les plus fortes recettes. Ce n'est là qu'une question de chiffres. Le

¹ *Gazette de France*, 14 oct. 1830.

² *L'Honneur d'une femme* est de décembre 1832 et *Angèle* de décembre 1833. Dumas père a peut-être pris l'idée de son drame dans la pièce d'Arago : Alfred d'Alvimar ressemble à d'Ennecour, Henri Muller à Jules Praval et Angèle à Emilie. Mais dans *l'Honneur d'une femme*, l'action est beaucoup plus resserrée et, par cela même, le dénouement tout passionnel en est plus vraisemblable.

³ *Débats*, 31 déc. 1832.

drame actuel n'a pas, Dieu merci, trouvé sa source dans nos mœurs; nos mœurs, au contraire, le repoussent par leur douceur et chaque soir elles en font justice¹. » Je veux bien qu'il entre dans ces déclarations du *Constitutionnel* un peu de mauvaise humeur contre les romantiques; mais l'aveu n'en est pas moins précieux à noter. Il nous prouve que *nous ne devons pas faire l'histoire des mœurs avec les œuvres elles-mêmes, mais avec les jugements que les contemporains ont portés sur ces œuvres.*

Enfin, le dernier degré dans la hardiesse semble avoir été atteint par Scribe, — je dis bien Scribe, l'auteur du *Verre d'eau* et de *Bertrand et Raton*, — qui donna, le 17 mars 1832, en collaboration avec Terrier, un drame en cinq actes et neuf tableaux : *Dix ans de la vie d'une femme ou les Mauvais conseils*. Dans cette pièce, Adèle Darcey tombe, de chute en chute, jusqu'au dernier degré de l'infamie et de la misère. Si une leçon morale se dégage de l'action et surtout du dénouement, c'est, il faut l'avouer, au prix de scènes pénibles et d'une crudité quelque peu inutile.

L'impression du public fut une sorte d'étonnement qui se manifesta le premier soir par des protestations. Scribe ne se fit pas nommer; il voulut laisser à Terrier toute la responsabilité. A la *seconde*, il fit ajouter son nom sur l'affiche. « Ce drame, dit le rédacteur des *Débats*, montre sous une face étrange et toute nouvelle ce talent à part, sur lequel toute la comédie de notre époque a roulé pendant quinze ans... M. Scribe a voulu être hardi. Il était fatigué d'entendre dire : Ceci est joli ! Le public a écouté, passionné pour et contre, avec des grincements de dents; on semblait avoir honte de l'intérêt qu'on y prenait malgré soi². » *Le Constitutionnel* est absolument révolté : « ... Il nous manquait encore l'exemple d'une représentation aussi scandaleuse... Rassemblez ce qu'il y a de plus hardi dans la vie d'une femme sans mœurs, et je doute que vous puissiez vous faire une idée des tableaux effrontés que MM. Scribe et Terrier viennent de nous offrir... Quel cauchemar et quelles mœurs ! Mais ce roman, quelque ignoble qu'il soit, pouvait encore être présenté sur la scène. Eh bien, les auteurs ont abordé l'écueil avec une audace si effrénée qu'il y a à peine quelques scènes que l'on puisse entendre sans indignation. (Ici, le rédacteur cite la scène de l'acte III, dans laquelle Darcey rend Adèle à son père; le fait est que la situation est admirable, et que le dialogue est conduit avec autant d'art que de simplicité.) Sauf cette exception, c'est une suite de tableaux

¹ *Constitutionnel*, 3 janv. 1833.

² *Débats*, 19 mars 1832.

hideux, et dont l'horreur toute gratuite excite le dégoût... Jamais la scène n'offrit l'exemple d'un dialogue aussi cru. C'est au point que M^{me} Dorval, honteuse de son rôle, a quitté la scène, et n'a cédé aux exigences impérieuses du public qui la rappelait qu'en pleurant et avec un dépit qui lui fait honneur. Quoique cette œuvre ait été d'abord si justement sifflée, on n'a pas jugé à propos de la retirer, et chaque soir, elle recueille de nombreuses marques de réprobation¹. »

Que si, encore une fois, on accuse le *Constitutionnel* de représenter le goût étroit d'un groupe de spectateurs attachés aux œuvres pseudo-classiques, on pourra lire dans les *Souvenirs dramatiques* d'Alex. Dumas² un réquisitoire en règle contre *Dix ans de la vie d'une femme*. Dumas commence ainsi : « Nos œuvres et celles de l'école romantique ont été si souvent taxées d'immoralité par des gens qui tiennent M. Scribe pour un auteur moral, qu'il doit bien nous être permis de rétorquer ici l'accusation, et de montrer, *pièce en main*, jusqu'où on poussait parfois le scandale dans le camp opposé au nôtre. » Suit une longue analyse, par laquelle Dumas s'efforce de prouver sa thèse.

Si nous voulions, pour notre part, prolonger et compléter cette enquête, nous parlerions encore ici d'une pièce très osée de Montigny (le successeur de Delestre-Poirson à la direction du Gymnase, en 1844, et le futur mari de Rose Chéri). Montigny fit représenter en octobre 1835, à l'Ambigu, *Un fils*. C'est une pièce trop romanesque, mais qui soulève et qui discute un problème social et moral, la recherche de la paternité; elle eut un certain succès³.

Il faudrait encore signaler la comédie curieuse, paradoxale, dans laquelle Casimir Bonjour (que nous retrouvons à tous les tournants de ce sujet, ce qui prouve quelle place il a tenu dans le théâtre de son temps) a soutenu le mariage des prêtres. *Le Presbytère* coïncida, nous l'avons vu, avec l'affaire d'un certain abbé Dumonteil. Le même jour, la Cour de cassation rendit son arrêt sur le pourvoi de cet abbé, et la Comédie-Française donna la première représentation du *Presbytère*. Le *Constitutionnel*, que la thèse n'effarouche pas, reproche seulement à Cas. Bonjour de n'avoir pas assez franchement abordé la question : « L'auteur n'attaque que par des sentences le célibat des prêtres⁴. » Mais le *Journal des Débats* (l'article est d'Et. Béquet) se montre très sévère et très judicieux⁵. Il

¹ *Constitutionnel*, 26 mars 1832.

² Tome II, p. 229.

³ *Débats*, 26 oct. 1835.

⁴ *Constitutionnel*, 22 et 25 février 1833.

⁵ *Débats*, 26 fév. 1833.

reconnait d'ailleurs, ce qui est vrai, que la pièce est bien écrite et abonde en vers heureux; c'est, sous ce rapport, une des meilleures de Cas. Bonjour.

Pour finir par un rapprochement avec notre théâtre contemporain, je cite la jolie pièce de Waffard et Fulgence, *Un moment d'imprudence* (Odéon, décembre 1819¹). Toutes distances et toutes proportions gardées, il y a, dans cette comédie, quelque chose du *Demi-monde* de Dumas fils, — et M^{me} de Saint-Ange est grand-tante assurément de Suzanne d'Ange.

IX

Nous avons terminé cette rapide enquête sur la comédie et les mœurs, pendant la période qui s'étend de 1815 à 1848. Il n'est guère de sujet, on le voit, que les auteurs comiques n'aient alors abordé et exploité plus ou moins adroitement.

La conclusion générale que nous voudrions tirer de cette étude tient dans les deux remarques suivantes : il n'est pas besoin d'attendre la date fatidique de *la Dame aux Camélias* pour trouver, sur la scène française, de l'observation, du réel et de la hardiesse; les auteurs comiques tels que C. Delavigne, Scribe (mais un Scribe plus sérieux, au moins dans le choix de ses sujets, que le Scribe de la plupart des critiques), Mazères, Empis, C. Bonjour, Bayard, Et. Arago, etc., méritent d'obtenir une mention dans l'histoire de notre théâtre. Il est temps que l'on sache que les spectateurs de 1830 ou de 1840 ne se sont pas seulement délectés aux *Tour de Nesles* et aux *Lucrece Borgia*, ni amusés bêtement en revanche à toutes sortes de petits vaudevilles agrémentés d'airs en serinette.

Et, — c'est le second point, — quelle que soit nécessairement, dans les limites de cet article, l'insuffisance de la documentation, je souhaiterais d'avoir démontré, par un exemple, que les mœurs d'une époque nous apparaissent bien moins dans les ouvrages mêmes que dans les jugements des critiques et des contemporains.

Charles-Marc DES GRANGES.

¹ *Débats*, 4 déc. 1819.

ÉTUDES SOCIALES

SEPT SIÈCLES

DE BIENFAISANCE LAIQUE ET DE CHARITÉ CHRÉTIENNE

LES HOSPICES CIVILS DE LYON

Les questions hospitalières sont à l'ordre du jour.

La pitié sincère et active pour la souffrance et la misère est une des caractéristiques de notre époque peut-être trop décriée, car elle est grande malgré ses folies, elle comprend et pratique le mot du poète : l'homme ne demeure étranger à rien d'humain.

Malheureusement, il faut en convenir, à la générosité qui éclaire et qui dirige, se mêle souvent, de nos jours, l'utopie qui fascine et qui égare. Un nouvel Evangile est annoncé, flétrissant la charité et condamnant l'aumône. Les apôtres de cette religion humaine proclament fougueusement certains droits nouveaux : droit de l'infortune, droit de la souffrance, droit de l'invalidité et de la vieillesse, ils n'osent ajouter, droit de l'incapacité et de la paresse aux bienfaits de l'Etat providence...

Sans doute, beaucoup d'esprits de premier ordre, de penseurs solides et documentés attaquent l'ennemi corps à corps, sur le terrain des questions hospitalières comme sur d'autres champs de bataille. Ils n'ont pas de peine à démêler dans les déclamations du socialisme d'Etat, la petite part de la vérité et la grosse part du sophisme, la part de la possibilité et celle de la pure rêverie.

Mais les preuves les plus péremptoires sont encore les arguments par les faits. A notre tour, nous voudrions esquisser une réfutation indirecte des utopies à la mode, en montrant ce qu'a fait, pour ses malades et pour ses pauvres, une cité vraiment libérale qui faillit payer de son existence son amour de la liberté ; une ville, fière de l'esprit décentralisateur qu'elle a toujours jalousement gardé et qu'un ministre du commerce non socialiste vantait comme le plus beau fleuron de sa couronne ; une métropole industrielle, en apparence un peu gagnée par la contagion ambiante, mais puissante encore par l'impulsion du passé, par l'initiative des individus ; une

capitale chrétienne enfin où la Richesse pratiqua héroïquement ses devoirs bien avant que la Pauvreté ne se reconnût des droits.

Une étude sur une famille de la noblesse commence d'ordinaire par la description des armes de la maison.

Les hospices de Lyon sont de haut lignage, et, comme il convient à des personnes morales, leurs armes sont des armes parlantes.

Examinons ces pièces à conviction. Elles nous content, fièrement et finement, l'originalité des institutions qui se groupent sous leur enseigne. Œuvres, non pas de quelques bienfaiteurs illustres, encore moins de la bienfaisance officielle, mais du temps, d'un milieu, d'une race, ces institutions portent sur leurs armoiries comme sur leurs moindres rouages, un cachet d'origine : l'empreinte de cette « ville antithèse » qui est avant tout la ville de la charité.

Le blason des hôpitaux lyonnais est le suivant :

Ecartelé, au un et au quatre : *de Lyon* ; au deux, *d'azur à la « Mère de Pitié » d'argent* ; au trois, *d'or, à la charité au naturel*, l'écu timbré d'une couronne de baron.

L'alliance des armes de la ville avec celles des « hôpitaux généraux » montre les liens qui ont toujours rattaché les grands établissements hospitaliers de Lyon, non seulement aux Lyonnais en tant qu'individus, mais à la communauté lyonnaise. Elle atteste le caractère local de l'œuvre des hospices civils.

Les deux figures qui font pendant, la Charité profane et la « Mère de Pitié », sont les emblèmes des deux anciens hôpitaux généraux, « Notre-Dame de Pitié du pont du Rhône » devenu l'Hôtel-Dieu, et « l'Aumône générale » aujourd'hui la Charité.

Le contraste entre les deux allégories est un symbole. Il évoque une originalité des œuvres de l'ancien Lyon, et de celles qui, comme les hospices civils, restent imprégnées du vieil esprit lyonnais, l'équilibre cherché, obtenu et énergiquement maintenu dans ces *institutions mixtes*, entre les éléments chrétiens et les éléments profanes, entre l'Eglise et le siècle.

Le vitrail qui surmonte la porte principale de la chapelle actuelle de la Charité, témoigne du même équilibre stable. La « charité » est au milieu, entourée, à droite, de ses principaux bienfaiteurs laïques, à gauche, de ses plus célèbres donateurs ecclésiastiques.

Quant à la couronne de baron, elle évoque un épisode typique de l'histoire de « l'Aumône générale ».

Un avocat de Lyon, enfant d'un pauvre fripier, un vrai fils de ses œuvres, Jacques Moyron, possédait la baronnie de Saint-Trivier-en-Dombes. Par son testament, il légua cette propriété à la Charité, qui devint ainsi baronne de Saint-Trivier.

Les orphelins et les pauvres étaient les vrais héritiers de Moyron. Les « recteurs » de l'Aumône n'avaient que la gestion de son héritage. Il se produisit donc cette bizarrerie que des malheureux, dénués de tout, se trouvèrent légalement possesseurs d'un fief noble, seigneurs de plusieurs châtelainies et d'un bourg fortifié. C'était chose curieuse et touchante de voir à Saint-Trivier, dans les grandes cérémonies religieuses, un orphelin de l'Aumône, occuper la place d'honneur, un enfant élevé par charité, être pour un jour « haut et puissant seigneur, baron de Saint-Trivier ».

La terre de Saint-Trivier a été aliénée par les hospices qui n'en conservent pas moins la couronne comme souvenir. Un pieux attachement aux reliques d'antan est encore un caractère de l'œuvre hospitalière lyonnaise, en qui s'allient merveilleusement deux tendances à peine compatibles, le culte de la tradition et l'horreur de la routine.

Cette œuvre très ancienne et cependant suffisamment moderne comprend aujourd'hui huit établissements réunis sous une administration commune. Six sont assez récents, leur histoire tiendrait en quelques lignes. Il en est autrement des deux « hôpitaux généraux » par lesquels l'œuvre des hospices civils plonge ses racines dans le passé.

Une tradition, née, au dix-septième siècle, d'une interprétation donnée à certains passages obscurs de vieux historiens, a fait considérer jusqu'à nos jours l'Hôtel-Dieu actuel de Lyon, comme la continuation directe du doyen des hôpitaux français, le *Xenodochium* ouvert, en 542, à Lugdunum par Childebert et la reine Ultrogothe.

Lyon était au sixième siècle un carrefour de voies internationales, un gîte d'étapes pour armées et voyageurs. Comprenant les services qu'un établissement hospitalier rendrait en ce point de rencontre de toutes les infortunes, en ce rendez-vous de toutes les fatigues, le fils de Clovis y fonda un hospice-hôpital à deux fins : le service des malades et la réception des passants. Le pieux souverain obtint facilement pour son institution l'approbation et l'appui de l'autorité ecclésiastique.

La légende des origines mérovingiennes de l'Hôtel-Dieu, de Notre-Dame de Pitié du Pont du Rhône, née d'un contresens plus ou moins involontaire, consacrée en 1762 par l'érection sur la façade du monument, des statues du fondateur et de son épouse, puis par le nom de rue Childebert donné à une voie longeant l'Hôtel-Dieu, procura pendant deux siècles à l'hôpital en question tous les avantages des généalogies à peu près authentiques.

Elle lui conférait les prérogatives des fondations royales, notam-

ment l'exemption de la mainmorte. Elle le soustrayait à la supériorité et visite des officiers de la « générale réformation ». Louis XIV, en accordant à l'hôpital lyonnais de nouveaux privilèges, s'exprime ainsi : « Les Recteurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon nous ont fait exposer que, depuis la fondation royale dudit Hôtel-Dieu, faite sous le règne de Childebert..... » L'hôpital lyonnais fournirait donc un chapitre au livre que l'on pourrait écrire sur ce sujet un peu paradoxal : les bienfaits des légendes. Mais bienfaites ou malfaites, toutes les légendes se dissipent aujourd'hui. Elles pâlisent et finissent par s'évanouir devant les investigations de la critique contemporaine.

Un Lyonnais patriote, mais loyal¹, dut constater au cours de savantes recherches qu'il était impossible de rattacher par filiation directe, l'hôpital des bords du Rhône au Xenodochium de Childebert. L'Hôtel-Dieu actuel tient à l'antique fondation, seulement par une sorte d'hérédité morale, par les liens unissant toujours le présent au passé dans une cité qui est un conservatoire de la tradition. Aussi bien, les origines positives de l'hôpital lyonnais pour n'être pas mérovingiennes n'en sont pas moins antiques et gracieuses. L'Hôtel-Dieu des bords du Rhône, c'est « l'Hostellerie du Pont ».

En 1182, un groupement professionnel de laïques, unis par des liens religieux, comme le moyen âge en connut beaucoup, une confrérie de « Frères Pontifes » s'occupa de relier les deux rives du Rhône par une communication stable. Jusqu'alors de simples passerelles provisoires et légères unissaient Lyon à la plaine du Dauphiné.

A la tête de leur pont de bois, dont les arceaux devaient peu à peu céder la place à des arches de pierre, les Frères Pontifes bâtirent une maison dont ils firent leur résidence. Ils y recevaient les passants pauvres, fatigués ou malades. La règle et l'esprit de la confrérie leur prescrivait, en effet, non seulement de prêter main forte aux voyageurs, d'établir des bacs et de construire des ponts, mais encore d'accueillir les hôtes de passage dans des hospices destinés à leur usage.

Pendant les premiers temps de son existence, l'histoire de l'hôpital du Pont n'offre rien de très saillant. Disons seulement que des Frères Pontifes, l'institution passa aux mains des moines de Haute-Combe en Savoie, puis de ceux de la Chassagne-en-Dombes.

Cependant, en 1478, une peste épouvantable désola Lyon et les alentours. Par sa situation isolée, l'hôpital du Pont était l'établissement le plus convenable pour recevoir les pestiférés. Les échevins supplièrent l'archevêque d'enlever l'administration de l'Hôtel-Dieu

¹ M. M. C. Guigue.

aux moines, entre les mains desquels elle périssait, et de la leur confier. Ils s'engagèrent à relever les bâtiments ruinés, à héberger convenablement les pauvres, à gérer l'hôpital en bon père de famille. De leur côté, les moines déclaraient qu'il leur était impossible de diriger plus longtemps l'établissement selon les vœux et les besoins du public. Une transaction fut passée entre les religieux de la Chassagne et les échevins de Lyon; le consulat versa aux moines la somme assez considérable de 1050 livres tournois. Dès lors, l'administration temporelle de l'Hôtel-Dieu devint celle qui pendant cinq siècles a fait sa force et sa gloire, une administration de laïques notables.

Bientôt, l'administration spirituelle de l'hôpital échappa elle-même en partie à l'archevêque. Sixte IV, voulant mettre fin aux tiraillements qui se produisaient au sujet de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, entre l'archevêque et le curé d'une paroisse de Lyon, accorda par bulle, à cette chapelle, la plupart des droits paroissiaux et décréta que ni l'archevêque, ni aucun juge ecclésiastique ne pourrait prononcer contre l'hôpital ou ses recteurs une sentence d'excommunication ni d'interdit.

Les échevins de Lyon gardèrent, pendant un siècle environ, la gestion de l'hôpital du Pont. Mais, en 1583, le consulat, écrasé par la multiplication de ses charges, dut se résigner à confier à d'autres épaules une partie de son fardeau. Il délégua l'administration de l'Hôtel-Dieu à six notables choisis parmi les habitants de Lyon. Ceux-ci, « tant bourgeois que marchands de ladite ville », étaient nommés par les échevins après chaque fête de saint Thomas, laquelle élection était faite de telle sorte que trois vieux demeuraient toujours pour instruire les jeunes.

Les consuls restèrent *recteurs primitifs* de l'Hôtel-Dieu. C'est à eux que le bureau de l'hôpital s'adressait pour la solution des problèmes imprévus. Le nombre des recteurs délégués s'accrut dans le cours des siècles et, peu à peu, au système de l'élection par le consulat se substitua, sans doute sous l'influence de l'exemple offert par l'hôpital voisin, l'Aumône générale, la méthode plus sage, plus lyonnaise, du recrutement par le bureau lui-même.

En 1583, l'Aumône générale existait, en effet, depuis cinquante ans.

Une atroce famine décime, en 1531, le Lyonnais et les provinces voisines. Le *bichet* de froment qui, aux portes de Lyon vaut d'ordinaire 10 sols tournois, se vend 50 et 60 sols. Les campagnards sont réduits à manger l'herbe des champs. De Beaujolais, de Forez, de Savoie, de Bourgogne, les affamés partent par pleins bateaux. Ces esquifs, abandonnés au fil de l'eau, conduisent et débarquent à Lyon

plus de huit mille malheureux. De ces troupes misérables et qui semblent plus *larves et anatomies vivres* que autres créatures, un seul cri retentit jour et nuit : « Je meurs de faim ! je meurs de faim ! »

Ce lamentable spectacle émeut les Lyonnais jusqu'aux larmes. Tous sortent de leurs demeures et portent des vivres aux débarquants, les enfants de la ville embrassent les enfants étrangers, les pauvres de Lyon partagent avec ceux du dehors leur morceau de pain. Les affamés sont secourus avec tant d'empressement que plusieurs meurent pour s'être trop avidement jetés sur la nourriture.

Cependant, les échevins de Lyon tiennent conseil avec les notables et les gens du roi. La première décision presque unanime de l'assemblée est de jeter dehors les « marands et coquins » en leur *baillant* une piécette. Un assistant, Jean du Peyrat, réussit à empêcher le vote de cette résolution inhumaine ; il demande qu'on consulte les gens d'église : c'est assurer le triomphe de la charité.

Messieurs du consulat, après de longues discussions, se décident à se charger, en bons chrétiens, des hôtes que la Providence leur confie. Puis, ils redeviennent gens d'affaires et se mettent en quête de se procurer du blé. Ils font annoncer à son de trompe, qu'ils donneront à ceux qui apporteront du froment à Lyon, 20 sols par *année* « outre et par dessus ce qu'ils pourront vendre leur blé au marché ». Grâce à cette mesure, le froment afflue sur la place ; en moins de huit jours, le *bichet* tombe de 60 à 35 sols.

Cependant, des souscriptions s'organisent sous les auspices de « notables commerçants ». Des refuges sont offerts par les particuliers, et les pauvres répartis entre ces asiles. Tandis que les impotents jouissent d'un repos réparateur, les vagabonds valides, les « gros marands et truands » sont enrôlés pour travailler aux fossés de la ville.

En attendant le résultat des souscriptions, les notables auxquels elles sont confiées, consentent des avances de leur poche. Ces sommes sont employées à faire confectionner une quantité de pains de deux livres. Les commissaires, préposés à la distribution des vivres, ordonnent la frappe de dix mille marques de plomb de la forme et de la grandeur d'un *douzain*. Sur chaque plomb est inscrit le nom de l'un des quartiers de la ville.

Le 17 mai, le consulat fait proclamer à son de trompe, que les pauvres aient à se trouver le lendemain, quand sonnera la cloche de Saint-Bonaventure, sur la place de l'église pour *illec* recevoir leur aumône. Huit mille affamés se présentent au rendez-vous. A Saint-Bonaventure se sont réunis cinquante des principaux de la cité avec les marques et le pain. On écrit le nom, le lieu de naissance des pauvres, on leur *baille* à chacun du pain et une marque et on leur

prescrit de se retirer au logis que la marque figure et enseigne. Dès le lendemain, les pauvres répartis par quartiers, reçoivent une aumône quotidienne, savoir : « de pain pour chacun une livre et demie, un *potaige* et une *pièce de chair*. » Ainsi est fait tous les jours, du vendredi 19 mai au neuvième jour de juillet. A ce moment-là, la terre réclame des bras pour la moisson, les pauvres sont congédiés avec une petite provision de bouche et quelque peu d'argent.

Comme le remarque un historien de Lyon¹, l'intelligence des affaires avait singulièrement aidé, pour faire face à une calamité imprévue, l'esprit charitable des Lyonnais. L'avidité des accapareurs n'avait pu tenir devant la surenchère de 20 sols offerts par *année* de blé, et le froment était vite descendu à un prix abordable.

Cette même intelligence des affaires devait transformer en institution stable une organisation provisoire due à un beau mouvement de générosité.

Les pauvres partis, suivant une habitude constante dans le centre commercial qu'était Lyon, les commissaires chargés d'encaisser les souscriptions et de procéder aux dépenses correspondantes avaient à rendre compte de leur mandat. Ils le firent le 21 janvier 1534. Restait comme reliquat net la somme de 296 livres, 2 sols, 7 deniers.

Ce résultat imprévu encouragea un homme de bien, Jean Broquin, à solliciter l'établissement d'une Aumône permanente. Le 25 janvier 1534, étaient présents aux Etats de la cité, les ecclésiastiques, les gens du roi, les conseillers de la ville. Une approbation solennelle fut donnée aux statuts de « l'Aumône générale », dont voici un extrait.

« Au nom de Dieu, Amen. Sachant tous que, pour ce qu'il y a présentement grand nombre de pauvres, tant malades que valides, petits enfants *cryans* et *huans* de faim et de froid... et pouvant être causes de la peste... Fut proposé mettre ses aultres aumônes et charité durable, afin de nourrir à perpétuité les pauvres de la ville et ne plus y avoir mendicité... »

Huit personnages furent élus, lesquels firent serment de bien et loyalement administrer tout ce qui concernait l'Aumône, pour deux années seulement « sans en attendre autre gagne-pain ni salaire que de Dieu ». L'objet essentiel de l'institution était de secourir les malheureux de la ville. Les pauvres du dehors avaient la moindre part.

On leur remettait au passage l'aumône de la passade. En outre, ceux qui tombaient malades pouvaient se faire héberger à l'Hôtel-Dieu, qui était encore l'hôtellerie du Pont. Aux *ménagiers* qui logeaient en ville, on distribuait une aumône ordinaire plus consi-

¹ M. Steyert.

dérable et double somme, les jours ou vigiles de « bonne fête ».

Bientôt, aux services de distribution s'adjoignirent des œuvres connexes qui, avec le temps, devaient prendre le pas sur l'œuvre primitive.

En 1614, par exemple, une initiative importante se produisit : celle d'enfermer certains pauvres qui, réduits à une extrême misère, ne pouvaient gagner leur vie ni être suffisamment nourris par les distributions. Telle est l'origine du Bicêtre lyonnais.

Ces pauvres, installés d'abord provisoirement dans le vieil hôpital de Saint-Laurent de Gadaigne, furent, en 1622, transférés dans le claustral nouvellement bâti de la Charité actuelle; ils y débarquèrent en bateau, comme le rappelle un vitrail de l'église de l'ancienne « Aumône générale ». Ce dépôt demeura à la Charité jusqu'à la grande Révolution.

De même qu'il y a dans les hôpitaux de Lyon un groupe moderne et un groupe ancien, de même il existe dans l'organisation de ces établissements mixtes, des éléments à peu près modernes qui n'ont pas grand chose à voir avec le passé, et d'autres, au contraire, presque entièrement dus à la tradition. Ce sont naturellement ces derniers, profondément originaux et foncièrement lyonnais, que nous signalerons plus spécialement à l'attention du lecteur.

En 1583, comme on l'a vu, le consulat de Lyon remit l'administration de l'Hôtel-Dieu à six notables de la ville. La direction de l'Aumône générale appartenait déjà aux notables bourgeois. Voici comment la nomination de ces « recteurs » s'effectua dès le milieu du dix-septième siècle.

Le dimanche fixé par les règlements, le dimanche avant la Saint-Thomas, pour l'Aumône générale, celui d'après la fête pour l'Hôtel-Dieu, les administrateurs se réunissaient au bureau de leur œuvre. Chacun des recteurs sortants proposait trois noms de notables et marquait d'un trait de plume celui du candidat préféré. Le président faisait le compte des voix et dictait le procès-verbal de la séance. Les nouveaux élus étaient ensuite prévenus en grande pompe et installés solennellement.

Les charges imposées aux recteurs furent, au début, assez douces. Voici, pour l'Hôtel-Dieu, les principales, telles qu'elles sont énumérées dans l'acte de 1583 :

« Les recteurs confieront à l'un d'eux la recette et la dépense : ils auront soin que les pauvres soient nourris, *médicamentés* et servis, comme l'ordonnent la charité et la piété...; ils feront faire les réparations aux propriétés...; les comptes seront rendus tous les deux ans en présence des recteurs en charge. »

Ce qu'on demande d'abord aux administrateurs des hôpitaux,

c'est leur temps. Ils ne s'appartiennent plus et deviennent les serviteurs des pauvres. Le dimanche, jour de repos pour tout le monde, ils sont accablés de besogne. Bientôt, à ce don de leur personne, les recteurs en ajoutent d'autres moins précieux peut-être, mais moins à la portée de toutes les bourses. En 1623, des constructions sont commencées à l'Hôtel-Dieu. Pour faire face aux premières dépenses, les administrateurs en charge consentent une avance de 300 livres, et deux recteurs sortants abandonnent la même somme à l'hôpital.

Cette générosité exceptionnelle est vite érigée en règle. Le don *gratuit* à la sortie devient pour tout recteur une obligation morale à laquelle nul ne peut déceimment se soustraire, sauf une exception que nous aurons à signaler.

Ce don, pour onéreux qu'il fût, n'était que la moindre charge pécuniaire incombant aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu et de la Charité. Autrement lourde était l'*avance gratuite*. Cette obligation se trouvait, sinon dans la règle initiale des hôpitaux lyonnais, du moins dans l'esprit qui présida à leur fondation.

En 1531, les affamés avaient dû leurs premières distributions aux avances gratuites des notables chargés des souscriptions. Avec le temps, l'avance gratuite devint si lourde qu'on dut essayer de la réglementer. Pendant un grand nombre d'années, tout recteur entrant en exercice versait 10,000 livres et le recteur acceptant la fonction de trésorier, 100,000. Ces chiffres élevés furent, par la force des choses, souvent dépassés en pratique.

Que l'on ajoute au don gratuit, et à la perte d'intérêts qu'impliquait l'avance gratuite, l'obligation pour les administrateurs de solder de leur poche toutes les dépenses de leur fonction et l'on concevra que des notables lyonnais se soient ruinés au service des pauvres.

Tel le trésorier en charge lors de la Révolution, Faye, dont les 400,000 livres d'avances furent remboursées en assignats. L'on comprendra aussi que certains notables ayant les reins moins solides ou l'épiderme moins chatouilleux que les autres, aient offert une somme pour pouvoir décliner honorablement une gloire trop onéreuse. M. Dumas, marchand drapier, nommé recteur de l'Hôtel-Dieu, s'excusa et, pour être à tout jamais dispensé de cet honneur, versa à l'établissement 4,000 livres.

Le cas de M. Dumas est exceptionnel; en général, l'administration des hôpitaux constituait une fonction enviée et briguée. Pour compenser les lourdes charges du rectorat, quels étaient donc les privilèges insignes accordés aux « sages et nobles hommes ¹ »? Ils vont eux-mêmes nous l'apprendre.

¹ Titre que les recteurs prirent de bonne heure dans les actes officiels.

Le 11 juillet 1777, Joseph II, co-régent des Etats d'Autriche, roi des Romains et empereur, voyageant sous le nom de comte de Folkenstein, visite l'Hôtel-Dieu de Lyon. Il parcourt avec intérêt les salles, demande des explications et paraît ravi. « Mais combien, s'écrie-t-il tout à coup, combien donne-t-on aux administrateurs qui servent si bien les pauvres? — Prince, répondent les recteurs, loin de recevoir, les administrateurs versent. Chacun fait, de plus, en entrant en exercice, l'avance de 10,000 livres sans intérêt; celle du trésorier est de 100,000. — Je ne comprends pas, réplique l'empereur, qu'un père de famille expose ainsi sa fortune et celle de plusieurs citoyens par les avances considérables qu'il est obligé de faire. Si l'hôpital se trouve, comme vous le dites, dépenser plus qu'il n'a de revenus, le trésorier sera un jour dans de terribles embarras. — Prince, répondent les recteurs, le malheur que vous prévoyez peut arriver, mais tel est l'antique usage de la maison. D'ailleurs, cet hôpital a toujours trouvé des hommes assez généreux pour se charger du patrimoine des pauvres. La noblesse est attachée au dévouement et aux sacrifices du trésorier qui devient échevin. »

Si le trésorier arrivait à l'échevinage presque au sortir de charge, les simples recteurs y parvenaient d'ordinaire quelque temps après leurs fonctions. A partir de 1761, le rectorat des hôpitaux fut même une condition préalable pour faire partie du corps consulaire lyonnais. M. Bertholon, avocat, est nommé conseiller de la ville, bien qu'il n'ait pas servi les pauvres en qualité de recteur. Le roi, sur la remontrance respectueuse qui lui est adressée, casse l'élection vicieuse.

Les échevins de Lyon jouissaient depuis 1495 de la noblesse héréditaire. On peut donc dire, sans faire de phrases, qu'à Lyon le service des misérables conduisit à la noblesse. L'appauvrissement au profit des pauvres, n'est-ce pas la plus honorable des « savonnettes à vilains » ?

D'ailleurs, l'élévation au consulat ne dispensait pas à tout jamais du service des hospices. Au contraire, parmi les membres du bureau de l'Aumône générale et de l'Hôtel-Dieu se trouvait de droit un *ex-consul* à qui revenaient certaines fonctions délicates, notamment la surveillance de tous les bâtiments de l'œuvre.

Le développement des hôpitaux lyonnais et la multiplication de leurs rouages amenèrent vite une spécialisation dans le corps rectoral.

Au dix-huitième siècle, à l'Hôtel-Dieu, il y a quatorze recteurs. Le premier est un des présidents, conseillers ou gens du roi, de la cour des Monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon. Le second est le recteur-avocat. A lui incombe la tâche de plaider les procès

pendants. Cette charge en est si bien une au sens brutal du mot, qu'elle dispense son titulaire du don gratuit; alors que les autres recteurs sortants font une offrande proportionnée à leurs moyens, l'avocat s'incline et remercie la compagnie.

Au-dessous de l'avocat, viennent l'ex-consul et le trésorier. Les dix autres administrateurs, qui sont « de notables négociants », prennent place ensuite selon leur rang d'ancienneté.

A l'Aumône générale, les recteurs sont au nombre de seize, et l'officier du roi n'occupe que le second rang. Le conseil d'administration de la Charité ne diffère que par un détail important de celui de l'Hôtel-Dieu. A la suite de libéralités insignes consenties par le haut clergé lyonnais, la première place au bureau de l'Aumône appartient à un ecclésiastique, à l'un des membres du célèbre chapitre noble de Saint-Jean.

Le type lyonnais d'administration hospitalière devait avoir et eut, en effet, comme toute institution humaine, ses avantages et ses inconvénients : le rectorat des hôpitaux, dignité respectable et respectée, acheminement aux grands honneurs, gonfla, il faut l'avouer, quelques-uns de ceux qui en furent revêtus d'une superbe peu en harmonie avec l'esprit de charité. Piètres et mesquines nous apparaissent à distance les éternelles contestations de préséance entre les recteurs des deux hôpitaux lyonnais. A qui, de l'Aumône générale ou de l'Hôtel-Dieu, revient vraiment le titre d'hôpital général? La discussion s'envenime, on consulte Furetières, et le célèbre Dictionnaire ne fournissant aucune réponse péremptoire, on porte le différend devant le maréchal de Villeroy.

Mais l'orgueil du dévouement n'est-il pas une faute vénielle? L'amour-propre demeurant, quoi qu'on fasse, un des leviers du monde, n'est-ce pas encore une institution louable que celle qui met la charité au service de la vanité?

La morgue des recteurs, la haute idée qu'ils avaient de leur fonction et de leurs droits fut, d'ailleurs, loin d'être toujours nuisible à leur œuvre. On en jugera par l'anecdote suivante :

M. de Myons, conseiller du roi, premier président de la cour des Monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon, conservateur des privilèges de France lyonnais, etc..., et président *élu* du bureau de l'Hôtel-Dieu, forme, au dix-huitième siècle, le projet ambitieux de s'éterniser dans sa présidence. Il s'appuie sur une déclaration de 1698, concernant l'administration des hôpitaux. Mais, par lettres royales de cette même année 1698, l'hôpital de Lyon est soustrait, comme étant de fondation royale, à la réglementation générale.

Les recteurs de l'Hôtel-Dieu s'opposent de toutes leurs forces à

ce qu'un administrateur défasse, en un jour, l'ouvrage de plusieurs siècles. « L'administration de l'Hôtel-Dieu, disent les sages hommes, ne ressemble point aux autres administrations du même genre. Les autres hôpitaux ont été dotés dans leur principe, et l'œuvre y était mesurée par des produits fixes ou éventuels; elles n'ont besoin ni de crédit ni de combinaison. Des administrateurs mercenaires, sous l'œil des prélats et des magistrats, peuvent les diriger suivant les principes de toutes les administrations publiques... Mais les hôpitaux de Lyon ne sont parvenus à l'état où on les voit que par le moyen de leur régime particulier, par les avances gratuites des administrateurs..., et par les bienfaits que les citoyens de tous les ordres, et principalement ceux qui ont concouru à cette administration, y répandent, soit de leur vivant, soit dans leurs dernières dispositions. Un changement quelconque dans leur régime en détournerait les principales sources... »

Cette réponse des recteurs montre, mieux que ne sauraient le faire toutes les phrases, comment l'administration des hôpitaux de Lyon s'était faite ce qu'elle était, et pourquoi les Lyonnais ne voulaient pas qu'on la leur défit. L'arrogance de M. de Myons ne put rien contre l'obstination tranquille de ses anciens collègues. Jusqu'à la Révolution, les hôpitaux lyonnais gardèrent leur administration typique, œuvre du temps et de la nécessité.

En 1791, la situation était devenue critique pour les établissements hospitaliers et pour le royaume; la Révolution commençait, le trésorier de l'Hôtel-Dieu de Lyon s'en montrait justement effrayé. Il avait fait des avances considérables qui ne pouvaient lui être remboursées : les recteurs de l'hôpital exposèrent au département leurs craintes pour l'avenir; l'Hôtel-Dieu était endetté de 1,774,000 livres; le département proposa au bureau, soit de vendre quelques immeubles appartenant à l'hôpital, soit de solliciter des Lyonnais un supplément d'imposition.

Plutôt que d'en venir à ces extrémités, les recteurs préférèrent donner leur démission; ils la remirent entre les mains de la municipalité lyonnaise. Celle-ci nomma pour régir l'Hôtel-Dieu, conjointement avec elle, une commission de neuf administrateurs. L'Aumône générale passa également sous la direction d'une commission municipale.

En 1801, un arrêté du ministre de l'intérieur changea de nouveau le régime administratif des hospices lyonnais. Il les plaça sous la direction d'un conseil unique, composé du préfet du département, des trois maires de la ville et de quinze citoyens. En cas de mort ou de vacance d'un des membres, le bureau présentait trois noms entre lesquels le préfet choisissait.

Ainsi la direction des hospices civils fit retour aux *notables*. Ils l'ont conservée depuis lors, en dépit des bouleversements législatifs et sociaux qui ont caractérisé le dix-neuvième siècle. La nomination du conseil, faite tantôt à vie, tantôt pour un temps, tantôt par la municipalité, tantôt par le ministère de l'intérieur, et depuis longtemps par la préfecture, s'est toujours effectuée en tenant compte, autant que possible, de la vieille aspiration lyonnaise qui fait chercher le progrès là où il a le plus de chance de se rencontrer, dans le sens indiqué par la tradition.

Les *avances gratuites* des recteurs sont supprimées, mais il ne s'ensuit pas que la charge d'administrateur des hospices lyonnais soit devenue lucrative. Loin de toucher, les successeurs des « nobles et sages hommes » ont toujours à verser. Ils supportent les faux frais de leur gestion, voyages, déplacements, voitures. Tous les ans, à l'occasion de la fête patronale de chaque hôpital, ils offrent un grand repas auquel ils convient les autorités de la ville et le haut personnel des hospices. Ce jour-là, les administrateurs ne sont plus des chefs respectés, ce sont d'aimables maîtres de maison recevant de leur mieux des invités de choix.

La plupart des administrateurs actuels se soumettent bénévolement encore au vieil usage du don gratuit; d'aucuns n'attendent même pas la fin d'un long mandat pour témoigner par une générosité éclatante de leur affection envers leur œuvre. Un simple coup d'œil sur la liste des administrateurs des hôpitaux lyonnais remet en mémoire une des originalités de l'œuvre :

Président d'honneur : S. G. l'Archevêque de Lyon.

Président-né : le maire de Lyon.

Mais le chef-d'œuvre d'équilibre entre l'esprit chrétien et l'esprit profane, c'est l'organisation des servantes des pauvres.

L'origine de ces Sœurs est assez modeste.

Un cordelier, venu à Lyon en 1501, ramena à Dieu, par son éloquence, bon nombre d'âmes égarées. Parmi les brebis retrouvées, il y avait beaucoup de « Madeleines ». Ces repentantes furent installées à l'Hôtel-Dieu, où, pour les prémunir contre l'oisiveté, on les attacha au service des pauvres.

Ces filles ne tardèrent pas à se signaler par leur bonne conduite, aussi les échevins-recteurs les élevèrent-ils au-dessus des simples domestiques. Ils autorisèrent deux d'entre elles, des plus anciennes et des plus discrètes, à quêter en ville pour les pauvres.

En 1514, l'archevêque de Lyon voulut faire de ces filles des religieuses professes. Les consuls refusèrent pour des motifs intéressants à rappeler. « Les biens des hôpitaux, dirent les échevins, nous ont été donnés pour nourrir les pauvres. Si les

filles étaient religieuses, ce sont elles qu'il faudrait entretenir les premières. De plus, si elles étaient professes, Monsieur de Lyon et ses officiers prendraient de l'autorité sur elles ».

Le vieil homme ne meurt pas en une fois. Il fallut, paraît-il, exhausser un mur au coin du quai par lequel les coureurs de bonnes fortunes passaient pour aller rendre visite aux *mal repenties*. Une prison fut même installée pour les filles incorrigibles dont la douceur ne pouvait venir à bout.

Le costume des servantes de l'Hôtel-Dieu doit lui-même son origine à un acte de sévérité. Les consuls-recteurs remarquèrent que certaines filles ne gardaient pas dans leurs vêtements la modestie conforme à leur état. Celles qui en avaient les moyens osaient porter des parures et fourrures précieuses, à la confusion et au scandale de leurs compagnes moins fortunées.

Pour faire cesser l'abus, les échevins considérant que les filles devaient toujours se rappeler « qu'elles étaient rendues et repenties » ordonnèrent que leur vêtement serait de couleur foncée, sans fourrure apparente ni superfluités. Le costume devint noir à la fin du seizième siècle. Au dix-huitième siècle, il se rapprocha de la tenue actuelle. En 1793, la Convention ayant proscrit les emblèmes religieux, les servantes de l'Hôtel-Dieu revêtirent une tenue très laïque, elles arborèrent le bonnet rond, le ruban et la cocarde tricolores. Après la Révolution, elles reprirent tranquillement leur habit religieux.

Le nom de Sœurs apparaît pour la première fois en 1548, et l'an 1584 peut être considéré comme l'origine des engagements simples pris par-devant les administrateurs.

Avec le temps, ces promesses acquièrent un peu plus de solennité; la hiérarchie des Sœurs se compliqua, leur origine se modifia profondément et heureusement.

Au seizième siècle, des veuves sont adjointes aux filles repenties.

Au dix-septième siècle, beaucoup de Sœurs sont d'anciennes filles adoptives de la Charité, fait qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. En 1601, la femme de Noble François Fibreri, détenu dans les prisons de Piémont, fait vœu, si son mari recouvre la liberté, de servir gratuitement les pauvres pendant une année.

Aujourd'hui, comme autrefois, les hospitalières lyonnaises comprennent quelques personnes d'un rang social élevé. Mais la plupart sortent d'un milieu assez humble. On les recrute dans d'honnêtes familles d'artisans, parmi les jeunes filles douées d'une constitution robuste. Elles sont adressées par l'économe au maître spirituel qui les examine. Si l'épreuve est satisfaisante, l'administration les

reçoit *Sœurs novices* et leur fait suivre quelques cours pour qu'elles deviennent des infirmières accomplies.

Les novices portent une tenue de toile blanche avec un simple bonnet rond. Après un certain temps de probation, elles reçoivent l'habit religieux dans une première cérémonie appelée *véture*, et elles sont alors *Sœurs prétendantes*.

Au bout de quinze ans environ de bons et loyaux services, les prétendantes peuvent être admises à la *croisure*. Celle-ci est une cérémonie plus solennelle, pour laquelle l'Eglise déploie ses pompes. On remet aux nouvelles *croisées* un anneau et la croix pectorale, grand objet de leurs ambitions. La croisure est d'ailleurs surtout un acte administratif, par lequel la direction hospitalière prend l'engagement de fournir aux Sœurs jusqu'à leur dernier jour « la nourriture, les vêtements, tant en santé qu'en maladie, lors même qu'elles seraient atteintes de maux incurables ». L'administration conserve le droit de révoquer les *croisées* pour fautes graves. De leur côté, les Sœurs restent libres de se retirer quand bon leur semble, sans que de part et d'autre il puisse être réclamé aucune indemnité, ni dommages et intérêts. Les promesses de la croisure sont de simples engagements et non des vœux. Elles n'ont aucun effet pour les *croisées* quittant l'hôpital et n'obligent pas en conscience. De l'Hôtel-Dieu, qui est leur maison-mère, les hospitalières ont rayonné sur les autres hôpitaux de la ville.

En 1699, le bureau de l'Aumône reçut avec reconnaissance trois *croisées* et trois prétendantes que les recteurs de l'Hôtel-Dieu envoyaient à leurs collègues pour réorganiser le service intérieur de la Charité. Ceux-ci avaient été jusqu'alors confiés aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Ces religieuses, dont l'éloge serait superflu, avaient malheureusement commis une légère faute, celle de ne pas tenir suffisamment compte du caractère lyonnais. Elles avaient le tort, impardonnable à Lyon, de s'appuyer sur leur supérieur général ou même, sur l'archevêque, ce qui exaspérait les recteurs laïques, si chatouilleux sur les chapitres de l'indépendance et de l'autorité.

Le bureau de l'Aumône fut si heureux du changement de personnel qu'il paya de sa poche, aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul, leur voyage jusqu'à Paris.

Le nom de Sœurs, dit un historien de l'Hôtel-Dieu¹, les exercices pieux auxquels elles sont assujetties, leur renonciation à la tutelle de famille, leur vie d'abnégation et de fatigue, tout semble les ranger dans la règle monastique. A vrai dire, il n'en est rien, certaines anecdotes à ce sujet sont particulièrement significatives.

En 1610, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu convoquent les

¹ M. Pointe.

prétendantés et leur demandent quelle est la plus ancienne au service des pauvres, afin qu'elle soit admise au nombre des Sœurs portant le voile blanc; les filles indiquent la prétendante Louise Soyr, qui est immédiatement promue Sœur servante. Mais, à la stupéfaction des recteurs, la jeune fille déclare que, bien que très flattée de l'honneur qui lui est accordé, elle l'acceptera seulement à trois conditions : si elle est conduite à l'autel par les recteurs comme une épouse, si elle reçoit l'habit religieux des mains de l'évêque et si elle prononce des vœux solennels.

Les recteurs répondent que la maison hospitalière n'est pas un couvent, qu'il n'y a pas, dans cette demeure, des religieuses proprement dites, mais seulement des filles promettant de se consacrer au service des pauvres et pouvant, à tout instant, se retirer ou être congédiées. Mais Soyr persiste dans sa résolution.

Les recteurs comprennent alors que Louise est l'instrument des autres prétendantés. Celles-ci, sous le prétexte de prendre l'habit religieux et de prononcer des vœux solennels, dissimulent l'ambition de s'établir si fermement dans la maison qu'elles ne puissent plus en être expulsées. Les recteurs sévissent contre Louise Soyr, elle sera renvoyée à l'Aumône générale, dont elle est fille adoptive.

Cependant Louise se présente au bureau et demande grâce; ses compagnes intercedent en sa faveur. Les recteurs veulent bien, par égard pour un repentir sincère, oublier la faute; mais les prétendantés devront se rappeler qu'elles ne sont et ne peuvent être religieuses, qu'on leur donne l'habit seulement par décence, et qu'elles ne sauraient le recevoir que de la main des administrateurs. En signe de véritable pardon, Louise est admise comme Sœur servante.

En 1631, Antoine Fillaire, conseiller du roi, lègue ses biens à l'Hôtel-Dieu, à charge pour l'hôpital de distraire de la succession 2,000 livres destinées à la dot de quarante jeunes filles pauvres.

Les recteurs, agissant en pères tendres et prévoyants, « estiment que les servantes de l'Hôtel-Dieu, voulant contracter mariage, doivent participer aux bienfaits de Fillaire; ils arrêtent que dix dots de 50 livres seront réservées aux servantes des pauvres ».

Ces deux anecdotes, prises au hasard entre cent, montrent comment se constitua à la longue la communauté des hospitalières lyonnaises, œuvre non pas d'un saint, pas même d'un grand homme, mais du temps et, il faut bien l'avouer, pour beaucoup, du hasard, œuvre d'ailleurs améliorée et amendée sans cesse grâce aux leçons de l'expérience.

Une administration entendue et plus que gratuite, des hospitalières intelligentes et dévouées, alliant la ferveur religieuse à la com-

pétence d'infirmière d'élite, sont déjà des avantages que beaucoup d'hôpitaux de France pourraient envier aux hospices civils de Lyon ; les hôpitaux lyonnais possèdent encore une autre prérogative remarquable, leur indépendance pécuniaire absolue.

Grâce aux ressources étendues dont disposent ces établissements, tous les services peuvent être assurés sans concours étranger. L'administration, — fait, croyons-nous, unique pour les grandes villes de France, — ne reçoit, du moins depuis 1869, aucune subvention de l'État, du département, ni de la commune. Elle ne perçoit rien sur le prix des concessions des cimetières ; il ne lui est rien alloué sur les droits perçus aux bals de charité, spectacles, concerts.

Cette situation à part des hospices de Lyon tient à deux causes principales : d'abord, au fait qu'ils sont lyonnais. Lyon est la cité de France où le *self-help* est pratiqué le plus en grand. La ville de la charité est en même temps la ville de l'épargne.

L'autre cause est un heureux hasard, plus ou moins directement rattaché à un accident, dont nous empruntons le récit aux historiens lyonnais. Le 11 octobre 1711 fut marqué à Lyon par un événement terrible. C'était le jour de la fête de saint Denis de Bron, fête licencieuse célébrée d'abord en l'honneur de Bacchus et ensuite plus ou moins christianisée. Dionysos, dieu de l'ivresse, était, par analogie de nom, devenu saint Denis. Après la cérémonie religieuse, Bacchus reprenait ses droits.

Il était six heures du soir, la foule venant de Bron se pressait sur le pont de la Guillotière, — ce pont dont l'histoire est intimement liée à celle de l'hôpital du Pont, — pour rentrer en ville avant la fermeture des portes, déjà annoncée par la cloche de la retraite. Soudain, le carrosse d'une riche dame, Catherine de Mazard, veuve de M. Amédée de Serviat, débouche du côté de Lyon, il est suivi d'une lourde charrette chargée de tonneaux vides. Le carrosse et la charrette s'engagent sur le pont en fendant la foule.

Par un malencontreux hasard, au point le plus étroit de l'édifice, en face du corps de garde, un des chevaux de M^{me} de Serviat s'abat et la voiture verse. Il fait nuit. La foule saisie et apeurée se heurte au carrosse ; la charrette qui suit augmente l'embarras et complète la barricade. Est-ce fatale méprise, est-ce connivence avec des malfaiteurs, le sergent et les soldats qui gardent la porte de la ville, la ferment et refusent de livrer passage sans une gratification en argent. Un effroyable tumulte se produit, et deux cent trente-huit personnes périssent de la plus horrible des morts.

L'auteur involontaire de la catastrophe, M^{me} de Serviat, aban-

donna, en 1725, c'est-à-dire quatorze ans après l'accident, par donation entre vifs et moyennant certaines charges assez onéreuses¹, aux hôpitaux lyonnais, le domaine auquel elle se rendait le soir de la catastrophe. La *Part-Dieu*, évaluée à 100,000 francs environ, à la mort de M^{me} de Serviat, valait un siècle plus tard près de 14 millions.

Le revenu de l'ancienne propriété Serviat constitue à peine la moitié des ressources ordinaires annuelles des hospices lyonnais. Le reste, sauf quelques bagatelles, provient de legs ou de dons volontaires, dont la plupart sont antérieurs à la seconde moitié du dix-huitième siècle. La fortune des hôpitaux de Lyon, s'accroît de jour en jour, tout don au dessus de 300 francs est capitalisé. Beaucoup de legs, tant anciens que modernes, sont affectés à des fondations spéciales; nous citerons seulement deux des plus remarquables, la fondation Mazard et la fondation Rouville.

Par son testament du 13 avril 1735, Etienne Mazard, marchand chapelier à Lyon, légua à l'Aumône générale la somme de 150,000 livres à charge pour l'hôpital de doter tous les ans de 150 livres chacune, trente-trois jeunes filles pauvres, dont trente-deux de Lyon et une de Talayers, village natal du défunt.

La somme placée sur la ville fut constituée en une rente perpétuelle de 7,500 livres; la Révolution interrompit le service de cette rente qui, soumise à la liquidation comme dette d'Etat, fut réduite de deux tiers. La distribution des dots, suspendue en 1793, fut rétablie en 1808, mais, à cause de la diminution de la rente, ne fut plus effectuée que de deux ans en deux ans. Une délibération du conseil des hospices répartit ces dots entre les paroisses de Lyon; quatre furent réservées de droit à des filles de chapeliers.

Toutes les années où le service de la fondation Mazard revient en échéance, les curés de Lyon dressent une liste d'aspirantes à raison de trois environ par dot à distribuer. Les jeunes filles doivent, sauf l'exception établie par le fondateur, être nées à Lyon de parents domiciliés dans la ville, de plus, être issues d'un légitime mariage, et âgées de dix à seize ans.

Le dimanche avant l'Annonciation, les postulantes s'assemblent au bureau de la Charité et procèdent au tirage des lots. Celles que le sort favorise, reçoivent le jour de leur établissement ou celui de

¹ Les historiens lyonnais ont cru jusqu'à nos jours que l'accident et sa donation étaient liés par la relation de cause à effet. Mais des recherches récentes ont prouvé qu'il n'en était rien, et que M^{me} de Serviat, en abandonnant, à certaines conditions, son bien aux hôpitaux, avait fait une bonne affaire plutôt qu'une bonne œuvre. Encore une jolie légende qui s'évanouit! (Cf. *la Donation de la Part-Dieu aux hospices*, la légende et l'histoire, par A. Vachez.)

leur majorité, la somme de 148 fr. 15, représentant les 450 livres tournois ¹.

Autrement compliquée est la fondation Rouville. En 1583, Guillaume Rouville, ancien consul de Lyon, meurt en laissant un testament dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Ledit testataire, de sa certaine science... fait, institue et nomme de sa propre bouche son héritière universelle de plein droit, demoiselle Drivonne Rouville, sa bien-aimée fille aînée, à la charge que de la maison dudit testateur assise en la rue Mercière, où pend l'enseigne de l'Ange... elle jouira des louages et revenus dix ans après le décès dudit testateur seulement, dans lesquels dix ans elle sera tenue de faire bâtir le derrière du devant de ladite maison... Et après les dix ans et ledit bâtiment fait, elle sera tenue de bailler le revenu des louages et l'argent qui en proviendra, de cinq ans en cinq ans aux plus pauvres enfants d'elle ou de ses sœurs... ou aux enfants de leurs enfants ou leurs successeurs... auquel ou à laquelle elle connaîtra être plus de besoin, en sa conscience en laquelle il se confie... joint l'avis... conseil et consentement des deux plus notables et plus apparents du parentage.

« Et là, où ladite Drivonne viendrait à aller de vie à trépas, ledit testateur prie MM. les Recteurs de l'Hôtel-Dieu du Pont du Rhône qui seront, pour lors, de prendre ladite charge, soin et administration de ladite maison, aux mêmes charges et conditions que dessus. »

Comme il y a beau temps que Drivonne est allée de « vie à trépas », la régie de la maison de l'Ange a passé aux administrateurs des hospices civils auxquels elle n'est pas sans causer de réels embarras. Tous les cinq ans, une commission choisie par les administrateurs et assistée de deux notables du « parentage » Rouville remet aux plus nécessiteux de la même famille le montant des locations échues.

La descendance Rouville est extrêmement panachée. A côté des Vintimille y figure, paraît-il, un modeste facteur. La fondation revenait à échéance, en 1895; la commission eut à examiner les demandes de cinquante-quatre postulants, parmi lesquels elle en retint trente-cinq. Elle fut assistée dans son travail par MM. du Grosriez et Sabon, notables de la famille Rouville.

Les détails de la régie de la maison de l'Ange montreraient à eux seuls que les hospices de Lyon ne sont pas nés d'hier et que la Révolution elle-même ne put qu'ébranler faiblement l'œuvre de

¹ Le tirage au sort a, paraît-il, été inventé par les administrateurs. La fondation primitive imposait aux recteurs le choix direct des candidates. On va revenir l'an prochain au texte et à l'esprit de la fondation.

cinq siècles. Cette impression d'un long passé, se continuant paisiblement dans le présent, se retrouve quoique plus effacée, soit qu'on pénètre sous le dôme de l'Hôtel-Dieu lyonnais, sous la célèbre coupole due à l'inspiration de Soufflot, soit qu'on examine un des services intérieurs de cet hôpital.

A la pharmacie de l'Hôtel-Dieu, les remèdes d'usage courant sont cachés dans des placards, et à la place des classiques bocaux se voit une charmante collection de potiches du dix-septième et du dix-huitième siècle portant en lettres noires ou dorées le nom de spécialités depuis longtemps hors d'usage, *thériaque*, *storax*, *corne de cerf*, *poudre de vipère*, *serpent de Californie*, etc.

Par tradition, plutôt que par nécessité, la pharmacie a continué longtemps à fabriquer la fameuse thériaque, drogue compliquée où il entrait une foule d'éléments, entre autres de la poudre de vipère. Tel était jadis le renom du produit, tels étaient les soins qui devaient entourer sa composition, que la préparation en était pour ainsi dire officielle. Elle s'effectuait à l'hôtel de ville, devant une délégation des recteurs.

Le respect pour les reliques du passé n'a pas empêché les hôpitaux lyonnais d'entrer, quand qu'il l'a fallu, souvent avant les autres hôpitaux de France, dans la voie des réformes nécessaires.

A l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1788, quatre, cinq et six personnes étaient encore entassées sur le même lit. Quand Louis XVI exigea que chaque malade eût sa couche à part, il y avait longtemps que l'Hôtel-Dieu de Lyon avait pris l'initiative de ce progrès. Dès 1630, les recteurs de l'hôpital du Pont du Rhône s'ingénierent pour réduire la largeur des lits et en faire des couchettes individuelles. On ne couchait plus par deux ou trois que lors des grandes affluences. Il faut ajouter toutefois que, malgré les sommes énormes produites en 1787, par une souscription à laquelle contribuèrent toutes les notabilités lyonnaises, et spécialement l'archevêque, Mgr de Montazet, l'usage barbare des compagnons de lits ne disparut radicalement des hôpitaux de Lyon que vers 1832.

Ces hôpitaux peuvent revendiquer, avec toutes preuves à l'appui, l'honneur d'une initiative capitale. C'est chez eux que fut inauguré le concours comme mode de recrutement pour les fonctions du service de santé. Un concours fut organisé à l'Hôtel-Dieu de Lyon, en 1739, pour l'admission des *garçons chirurgiens* (élèves internes), exemple que Paris suivit seulement en 1802.

Les chirurgiens chefs de services sont nommés au concours, dans les hôpitaux lyonnais, depuis 1788, et les médecins chefs depuis 1811. A deux reprises, en 1814 et 1821, le préfet du

Rhône, obéissant à des instructions supérieures, enjoignit aux administrations des hospices de renoncer à ce genre de recrutement pour les chefs de service et de procéder par choix direct du candidat. L'administration éleva contre l'injonction une protestation respectueuse; elle la motiva suffisamment pour obtenir gain de cause, au grand avantage de l'établissement et des malades.

Il est inutile de rappeler le nom de toutes les sommités médicales qui ont illustré et illustrent encore les hôpitaux de Lyon et pour lesquels le concours en question fut souvent le premier échelon vers la gloire.

L'œuvre a grandi en même temps que les artisans. En 1896, dernière année dont nous ayons consulté le « Compte moral », le nombre total des journées d'hospitalisés dans les huit établissements dépendant des hospices civils a été de 1,487,365.

Nous terminons par ces chiffres éloquents nos remarques à bâtons rompus sur les hôpitaux de Lyon, remarques que nous comptons reprendre un jour, plus méthodiquement, en consacrant un volume à une partie de la grande œuvre lyonnaise, cette gloire de la ville, à laquelle nous tenons par le cœur plus encore que par l'origine.

D'autres cités que Lyon offrent des hôpitaux magnifiques et spacieux, des cliniques dotées de tous les perfectionnements modernes, des cuisines ou des pharmacies montées à l'américaine; dans toutes les branches d'organisation, dans tous les services où le passé ne saurait agir profondément sur le présent, les hospices lyonnais ne présentent aucune supériorité incontestable. Mais leur perfection s'affirme éclatante partout où le passé *informe* le présent, où l'on a pu, suivant l'habitude lyonnaise, chercher le progrès dans le sens indiqué par la tradition.

L'indépendance pécuniaire de ces hôpitaux demeure, hélas! pour la plupart des villes, un idéal irréalisable. Toutes n'ont pas, dans leur histoire, un *hasard heureux*. Et puis, comment transporter hors de Lyon une des qualités fondamentales du caractère lyonnais : la *libéralité économe* qui donne sans compter, mais qui compte soigneusement avant et après, qui fait passer la charité avant les affaires, mais qui fait considérer la charité comme une affaire?

Nous n'oserions présenter l'organisation des hospitalières lyonnaises comme un modèle à suivre pour tous les hospices du monde, voire de la République. Si ces *demi-sœurs* font merveille à Lyon, c'est d'abord qu'elles sont l'œuvre de la ville, et c'est ensuite qu'elles sont conformes au milieu, qu'elles répondent aux tendances de la cité où rien ne se complète, « ni les monuments

ni les idées¹ ». Les hospitalières de Lyon n'ont pas été destinées à soigner *l'homme*, mais certains hommes, dont elles sont comme les sœurs spirituelles. Et de même qu'on ne compte plus les héros, ni les gens de talent issus de ces « inachevés » que sont les Lyonnais, au dire d'un Lyonnais, de même on ne saurait nombrer les merveilles de charité et d'initiative accomplies par ces « inachevées » que sont les servantes des pauvres malades. S'il est à souhaiter que les hospitalières demeurent une intéressante particularité de Lyon, il serait assez à désirer que les hôpitaux de toutes les villes fussent dotés d'un conseil d'administration analogue à celui des hospices lyonnais. A l'heure où les méfaits, réels ou supposés, mais, hélas ! craignons-nous, à peine exagérés, de l'Assistance publique, fournissent une nourriture journalière à la presse violente, il convient de féliciter la cité où l'administration hospitalière, bien loin de toucher, est forcée de verser.

Les administrateurs des hospices civils sont, aujourd'hui, ce qu'ils étaient en 1600, *des notables*. Si, à notre époque démocratique, le rectorat n'achemine plus à la noblesse, le titre d'administrateur des hôpitaux demeure une consécration de notabilité, un brevet d'intelligence, d'honorabilité professionnelle et de délicatesse morale.

La notabilité et l'indépendance pécuniaire de ces administrateurs garantissent leur indépendance vis-à-vis du pouvoir. En 1821, le conseil des hospices, composé en majorité de royalistes, sut résister à l'autorité, qui prétendait faire supprimer le concours médical. Changez la forme du gouvernement, le notable lyonnais, restera le même, un calme, mais un tenace, décidé à demeurer maître chez lui, capable, au besoin, suivant la recommandation de M. Lamy, d'intenter à l'Etat une action en bornage.

Nous avons sous les yeux la liste des administrateurs et anciens administrateurs des hospices en 1896. Sans nous attacher spécialement aux célébrités, nous relevons au hasard les professions suivantes : un directeur de verrerie, un grand chirurgien, un adjoint au maire, un doyen de faculté, un ingénieur, un professeur à l'Ecole de médecine, surtout beaucoup de propriétaires et de négociants, de notables, « tant bourgeois que marchands », comme dit le règlement de 1583.

Ainsi que jadis, chaque notable fait profiter l'œuvre de sa compétence ; le chirurgien s'occupe de la pharmacie ; le propriétaire des domaines ruraux ; le doyen de la faculté du droit des terrains de la Part-Dieu qui sont un nid à chicanes, etc... C'est un ancien négociant en denrées coloniales, un successeur de ces « épiciers » lyonnais, rivalisant jadis d'initiative avec les armateurs de Mar-

¹ M. Aynard.

seille, qui a réorganisé admirablement la pharmacie de l'Hôtel-Dieu.

Le mode de recrutement de l'administration lyonnaise est d'ailleurs un gage de son libéralisme. Les notables sont choisis en tant que notables, sans tenir compte de leurs opinions politiques ou religieuses. Serait-ce un paradoxe de prétendre que, de même que la liberté naît parfois du conflit entre despotismes, le libéralisme provient souvent d'une lutte entre préjugés?

S'il fallait caractériser d'un mot l'esprit général du conseil des hospices civils, on pourrait le rapprocher de celui de la Chambre de commerce lyonnaise, cette institution dont le public connaît l'esprit d'initiative et dont plusieurs circonstances récentes ont permis d'apprécier la sage fermeté.

On conçoit que, sans suspecter le libéralisme de ce conseil, les catholiques de Lyon aient désiré avoir, comme ceux des autres villes, leur hôpital à eux, d'autant que la fondation de cet hôpital était nécessaire pour l'établissement d'une faculté catholique; l'hôpital Saint-Joseph mériterait une étude à part dont les hospices civils de Lyon n'auraient pas à être jaloux. L'émulation entre institutions comme entre personnes qui s'estiment n'est-elle pas un ferment de progrès, et la liberté de la bienfaisance ne constitue-t-elle pas une des libertés les plus essentielles?

De cette liberté primordiale, les Lyonnais ont, d'ailleurs, depuis longtemps appris à se servir. « Le sentiment religieux, l'humanité ou le simple goût de faire le bien, dit M. Aynard, ont créé à Lyon des institutions sans nombre, où sont soulagées toutes les misères, depuis le malade accidentel jusqu'à l'incurable repoussant¹. » La plupart des Lyonnais de souche répèteraient, croyons-nous, volontiers, sous sa forme vieillotte, la phrase prononcée en 1634, par un recteur parvenu au terme de son mandat :

« Les roses ne se cueillent que dans les épines, les perles dans la mer, les diamants qu'en la croûte des rochers, ni l'or qu'en les cachots de la terre.

« Ainsi, on ne peut recueillir le contentement d'une vraie félicité qu'avec la peine et le labeur qu'on exerce dans le monde envers les pauvres qui sont les membres de notre saint Rédempteur. »

Cette félicité reste-t-elle uniquement morale? On s'occupe beaucoup de Lyon dans le monde économique. On est frappé de la vitalité de sa grande industrie, la soierie, qui a pu, sans perdre trop de terrain, évoluer sous le feu de la concurrence étrangère, et de fabrique de haut luxe devenir « fabrique au kilomètre ».

Les Lyonnais sont d'intrépides pionniers. On les rencontre au

¹ L'œuvre des Dames du Calvaire fut créée à Lyon trente-trois ans avant de l'être à Paris.

Klondike, en Abyssinie, en Chine, et ils s'attirent parfois cette question à la fois très flatteuse et très humiliante pour leur amour-propre : « Est-ce que vraiment vous êtes Français ? »

Si le Lyonnais consent à courir après la fortune, il excelle à la cueillir au passage. Ce n'est pas à lui qu'il conviendrait d'enseigner la valeur industrielle de « cette houille blanche » dont il aperçoit de Fourvières les réserves inépuisables. Une société puissante et privée a capté les forces motrices du Rhône, elle est en train de rendre la vie à de vieux quartiers morts, de renouveler l'existence sociale de la cité.

Le passé de la grande ville industrielle répond à son présent. Jadis Francfort français, sorte de Hambourg de l'intérieur, Lyon était surtout la ruche bourdonnante où les écus s'amoncelaient par le labeur heureux de toute une race. A toutes les époques de son histoire, le travail fructueux fut, comme l'esprit de charité, une des caractéristiques de la « ville antithèse ».

En présence de ces deux phénomènes d'ordres divers, prospérité matérielle intense, d'une part; d'autre part, intensité de la vie charitable... et chrétienne, l'esprit se prend à rêver; il se rappelle les récompenses promises par le divin fondateur de notre religion à ceux qui cherchent avant tout le royaume de Dieu et sa justice. Sans doute, comme on l'a dit avant nous, les éléments qui font la grandeur de Lyon ont des causes secondes très distinctes, mais ces causes ne se rejoindraient-elles pas au loin dans les desseins harmonieux de la Providence? La richesse grandissante de la ville de la charité ne serait-elle pas pour une part, un bienfait de cette force mystérieuse qui détourna de la cité de Marie les guerres et les pestes, qui préserva l'Hôtel-Dieu lyonnais des horreurs d'un bombardement... une de ces moindres récompenses accordées « par surcroît » ?

Henri DE BOISSIEU.

Écoles d'Infirmières et de garde-malades, par M. L. RIVIÈRE. 1 in-18. (Lecoffre.)

L'auteur a divisé son travail en deux parties : la première est réservée aux principaux pays étrangers, notamment à l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse. Dans la deuxième partie, consacrée à la France, l'enseignement organisé par l'initiative des commissions administratives et celui qui est dû à des sociétés privées sont successivement examinés; le dernier chapitre, relatif à l'intervention officielle, se termine par l'analyse de la récente circulaire de M. le ministre de l'Intérieur.

Cet ouvrage, rédigé avec une impartialité absolue, est appelé à rendre les plus grands services à toutes les personnes qui voudront avoir des renseignements précis sur cette question qui préoccupe à juste titre tous ceux qui ont la responsabilité des soins à donner aux malades dans les hôpitaux publics ou privés. Il est superflu d'insister auprès de nos lecteurs sur la compétence et sur l'érudition de notre distingué collaborateur.

LE CHEF-D'ŒUVRE D'UN ARTISTE-ÉCRIVAIN

MIRAMAR DE MAJORQUE

PAR M. GASTON VUILLIER¹

Miramar! Le joli nom, à la fois sonore et doux! Et comme il résume admirablement les deux notes essentielles de l'Espagne : l'amour et la chevalerie. Faites-le lancer à pleine voix par un homme de cette race de héros; il vous rappellera les somptueux fracas des noms fameux en qui s'incarne son histoire : Alcantara, Calatrava, Campeador... Posez-le sur les lèvres d'une fraîche Majorquine et vous aurez le symbole de ces traditions amoureuses que les « glosalors » enclosent dans les malagueñas populaires² avec tant de grâce mignarde et d'ardente passion.

Ce nom, par surcroît, désigne un pays de contrastes où les violences de tempêtes rapides viennent parfois rompre le calme lumineux des jours de soleil. L'artiste et l'écrivain qui, chez M. Vuillier, non seulement voisinent mais collaborent intimement, devaient se sentir attirés vers cette île de Majorque où, « sous l'ombre frêle des oliviers, les ermites, comme autrefois, cheminent encore, où les jeunes filles, voilées de gaze, vont souriantes et chastes, tandis que, sous les chênes, comme aux temps antiques, la

¹ Un splendide volume in-4° avec 19 fac-simile d'aquarelles, 18 camaïeux hors texte, 73 gravures sur bois, 40 croquis, musique de danse et de chants populaires, et la reproduction du seul autographe connu de Raymond Lulle. Tirage rigoureusement limité à 350 exemplaires numérotés et signés par l'auteur. Prix des exemplaires, sur vélin du Marais : 500 fr. — Exemplaires de grand luxe avec aquarelles et dessins originaux à 1,000 et 2,000 fr. L'ouvrage sera complet en 10 fascicules dont 2 vont être distribués. (Gaston Vuillier, 35, rue de Babylone, Paris.)

² Voy., dans le *Correspondant* du 25 juillet 1901 : *La poésie populaire en Espagne*, par M^{me} la marquise de San Carlos de Pedroso.

cantilène de l'émondeur et la flûte du berger mêlent leurs harmonies aux sonnailles des troupeaux ».

Ce n'est pas en reporter que l'écrivain y crayonna des notes brèves, ni en touriste que le peintre y recueillit des instantanés. La nature, là-bas, quand une fois elle vous a pris, vous garde longuement. Des jours, des mois, des années. Jusqu'à ce qu'elle se soit entièrement révélée et qu'elle vous ait à ce point imprégné d'elle-même; que plus jamais elle ne redoute une infidélité.

M. Vuillier eut l'heureuse fortune d'y trouver l'hospitalière amitié de l'archiduc Louis-Salvator qui a reconstitué, autour de Miramar, l'ancien apanage des rois d'Aragon. Avec un tel guide et un tel appui, il a pu savourer à loisir toutes les beautés qu'il avait à peine entrevues dans son précédent ouvrage sur les *Iles oubliées*. C'est à les décrire et à les montrer qu'il applique son double et rare talent, dans la grande œuvre dont une aimable communication nous a permis de parcourir les bonnes feuilles.

*
* *

Dans cette île merveilleuse, toute remplie de traditions, où le présent répète inconsciemment l'écho d'un prestigieux passé, quelques noms s'imposent d'abord à l'attention du voyageur.

Raymond Lulle avant tous, le grand mystique, l'ancien sénéchal et majordome du fils de Jayme le *Conquistador*. Après une vie de plaisirs et d'aventures scandaleuses, c'est à Palma qu'un événement tragique le jeta vers Dieu. Le jeune chevalier importunait de ses assiduités la belle Ambrosia de Castello, dont la vertu l'irritait en exaspérant sa passion. Un jour qu'il l'avait poursuivie à cheval jusque dans l'intérieur de l'église Santa Eulalia, elle prit l'héroïque résolution de tuer cet amour coupable du coup le plus imprévu. Elle accueillit le tumultueux soupirant, que fascinait la beauté de son visage, et, subitement, déchira sa robe, lui dévoilant sa gorge hideuse et rongée par un cancer. Raymond Lulle, bouleversé, comprit l'amère leçon et dès lors il fut le pèlerin repentant avant d'être l'écrivain, le prédicateur et le martyr de la foi. En 1276, il fonda à Miramar le couvent que restaura naguère le frère de Jean Hort. Le même archiduc Salvator, au 25 janvier 1877, fit célébrer le 600^e anniversaire de cette fondation par une cérémonie émouvante, où le clergé réuni aux écrivains et aux poètes de Majorque portant la bannière de l'antique université Lullienne, posa la première pierre d'un oratoire élevé sur la cime d'un rocher à la mémoire du célèbre Frère Mineur. Par une délicatesse bien digne d'un philosophe et d'un rêveur, l'archiduc

avait voulu que cette première pierre vint de Bougie où Raymond Lulle fut lapidé, et c'est lui qui l'en avait personnellement rapportée.

Si Miramar est plein du souvenir de Lulle, Son Gual parle surtout de saint Vincent Ferrier qui avait établi tout proche le centre de son activité de convertisseur. Le vieux manoir, couleur d'ocre, dominé par une haute tour dentelée de créneaux, est adossé à la sierra couverte de forêts. L'été, parmi les frondaisons qui l'enserrent, il flambe comme un bloc de cuivre; mais l'hiver, dans les brouillards de la tempête, il devient livide et semble un manoir d'Ecosse, romantique et plein de clameurs de batailles. Avant d'appartenir à l'archiduc Salvator, Son Gual avait eu pour maîtres les comtes de Saint-Simon, descendants collatéraux de notre mordant mémorialiste.

Non loin du donjon, aux environs de Valldemosa, coule la fontaine où le populaire Dominicain envoyait puiser ceux qu'il voulait guérir. Elle s'appelle toujours *Sa bassa Ferrera*, la source de Ferrier. Sa renommée de faiseur de miracles n'a point pâli, et l'on dit encore dans les poésies du pays :

Saint Vincent Ferrier,
Puisait l'eau dans un panier,
Et n'en perdait goutte.

C'est de tout autres préoccupations qu'était hantée Georges Sand, lorsqu'elle vint, en 1838, s'établir pour quelques mois dans l'île avec ses deux enfants, et Chopin. Elle cherchait, pour ce dernier, un climat qui pût infuser la vie dans sa poitrine délabrée. Mais les poitrinaires avaient mauvaise réputation à Majorque, et la croyance générale était qu'on devait mourir dans l'année si l'on avait fait usage d'un objet ayant appartenu à un phtisique. De là vinrent mille difficultés et les déménagements successifs que lui imposa l'épouvante causée aux habitants par l'état de Chopin.

M. Vuillier a pu prendre copie du *Journal* de M^{me} Canut, femme du banquier de M^{me} Sand, et grâce auquel nous possédons une relation d'une incontestable sincérité sur ce séjour mouvementé. On y constate l'émoi causé dans l'île par cette femme qui « faisait des livres » ! Elle ne demandait pourtant qu'à vivre en bonne bourgeoise. Sa toilette était toujours noire ou de couleur foncée; un ruban de velours entourant le cou supportait une croix de très gros brillants; à une chaîne enroulée à son bras était suspendue une énorme quantité de bagues : « des souvenirs sans doute », ajoute sentencieusement M^{me} Canut. Quant à la cigarette, elle ne la fumait jamais que dans sa chambre. Il serait plus exact

de dire dans sa cellule, car c'est dans une cellule de Chartreuse abandonnée qu'elle trouva son plus paisible asile. Mais ce fut bien une autre affaire quand, résolue à quitter l'île, elle essaya de se défaire du piano de son ami, un Pleyel admirable, dont personne ne voulait ! Cet instrument, redoutable et contaminé, dont un collectionneur aurait couvert d'or le clavier, où Chopin avait modulé les plaintes et les caprices de son âme tourmentée, fut l'objet de négociations tragi-comiques avant de devenir la propriété de la famille Canut qui le possède encore. On comprend que George Sand qui garda toute sa vie le souvenir des splendeurs majorquines, eût conservé un souvenir moins agréable des habitants de l'île blonde !

Est-ce dans la crainte de semblables froissements que l'impératrice Elisabeth d'Autriche passait silencieuse et lointaine, et conversait surtout avec la nature, dans ses intermittents séjours ? Celle que son peuple appelait tendrement « la petite rose de Hongrie » se plaisait au milieu des champs de lys et de glaïeuls, ou sur le sommet des sierras, ou dans le recueillement d'un « mirador » solitaire, — partout où « les hommes ne s'entassent pas volontiers, comme de la poussière »... Le *Miramare*, son yacht favori, n'abordera plus aux rivages que côtoie seule, maintenant, la *Nixe*, le yacht de son neveu l'archiduc Louis-Salvator...

C'est peut-être une prédestination au rêve et à la vie errante que d'avoir pour tante l'impératrice Elisabeth et pour frère ce mystérieux Jean Hort, dont une communication officielle récente confirmait encore la disparition en mer sans espoir de retour. Et, d'ailleurs, le fils du grand-duc Léopold II de Toscane et de la grande-duchesse Marie-Antoinette de Bourbon ne porte-t-il pas lui-même le souvenir du drame de feu qui lui ravit sa fiancée, mettant pour jamais le deuil dans son âme fidèle ? Il y a des hommes qui « tuent le temps ». En répandant le bien autour de lui, en s'adonnant à l'étude comme certains se livrent au plaisir, que fait-il autre chose que « tuer la vie », de la seule façon que Dieu permette ?

Il n'avait pas vingt ans quand il vint pour la première fois à Majorque. C'est un peu plus tard qu'ayant revu Miramar, il songea à en faire l'acquisition. Il l'acheta à l'alcade de la Puebla, presque par hasard, et grâce à un orage qui le contraignit à renoncer à une excursion projetée. L'histoire du nez de Cléopâtre, « qui, s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé », se répète constamment ! S'il avait fait beau temps ce jour-là, l'alcade conservait les ruines du convent, et Miramar aurait peut-être aujourd'hui disparu.

Quand l'archiduc en fut devenu possesseur, il recommanda, avant toutes choses, de respecter les arbres séculaires qui l'entouraient. Mais dès le lendemain de son installation, des coups de cognée le réveillèrent. Dans une terre voisine, un paysan abattait un chêne superbe. Le prince offrit de l'acheter; mais pour sauver l'arbre, il dut acquérir aussi le terrain. On ne sait combien de fois se répéta le stratagème! De proche en proche, il se vit contraint d'agrandir indéfiniment son domaine, assez loin, pourrait-on dire, pour qu'il ne pût percevoir le bruit d'une cognée ou découvrir de l'œil un outrage à la forêt!

*
*
*

L'une des caractéristiques de Majorque, en effet, ce sont les cascades de verdure qui dévalent des sommets jusqu'à la mer. Ce n'est pas la seule. Les oliviers de roche en sont une autre peut-être encore plus pittoresque. « Ils sont énormes, tourmentés, bossués, caverneux, rayés de déchirures. Certains sont enroulés ou noués sur eux-mêmes comme de monstrueux reptiles; d'autres, telles des bêtes sauvages, se dressent menaçants, gueules béantes. Il en est qui dansent des sarabandes infernales et semblent se poursuivre en hurlant. Tout ce qu'une imagination peut enfanter en une nuit de cauchemar est évoqué par ces arbres fantômes. » Jamais Gustave Doré, en ses plus fantastiques fantaisies, n'en a créé de pareils! Dans l'île, l'olivier est resté, comme dans l'antiquité, l'arbre mystérieux et sacré. C'est le vieux prophète des bois. Sous la lune, quand ils frissonnent à la moindre brise, « des broderies légères dessinent leurs silhouettes, on les dirait faits d'une pluie d'étincelles ». Souvent, leurs troncs, brisés par l'âge, sont ouverts de haut en bas jusqu'aux racines, laissant un grand vide, par lequel hommes et animaux passent aisément. Ce sont des portiques chevelus par où s'engouffrent les vents triomphateurs.

Tout naturellement, ces oliviers ont leurs légendes, comme les rochers, comme les fleurs. Quand la mer mugit et bat les falaises qui se prolongent dans les flots en avant de Miramar, on dit qu'on entend « le cri des Mores ». Et le fait est que si les Mores sont absents, le cri sinistre résonne et glace d'effroi. L'archiduc est friand des grands spectacles de la nature. Il entraîna, certaine nuit, M. Vuillier vers la *Foredada* (la roche trouée) qui termine la pointe avancée de ce môle formidable et fend la mer comme une géante étrave de 80 mètres de haut. « Du mirador de Son Masroig où nous nous sommes arrêtés un instant, dit M. Vuillier, nous dominons les flots de plus de 300 mètres. Au-dessous de

nous, la *Foredada* s'allonge comme une bête monstrueuse. Accrochés à la muraille du mirador pour mieux résister aux assauts du vent, nous plongeons nos regards dans un amas de vapeurs déchirées, une cuve sans bords, bouillonnante et mouvante où se brassent des tempêtes d'apocalypse. Soudain un cri déchirant monte de l'abîme, domine le tumulte et finit en un rugissement prolongé... Nous descendons vers le promontoire. La couleur sanglante des roches, l'éblouissement des vagues broyées, l'orbite immuablement ouvert au milieu des embruns lui prêtent je ne sais quelle tragique horreur. A le regarder ainsi, battu des flots soulevés, il semble lui-même se mouvoir, ramper et s'avancer dans la tourmente. Et toujours le rugissement déchire l'espace, jeté comme un défi furieux, un long cri de haine. Maintenant que nous sommes rapprochés, nous voyons s'échapper des flancs du promontoire un jet de vapeur que le vent arrache et disperse. La clameur sauvage, m'explique mon guide, vient du *buffador*. C'est une caverne, au ras de la mer, qui se continue dans le rocher en un couloir ascendant. Les vagues s'y engouffrent et s'y poursuivent; elles se compriment dans cette sorte de cheminée d'appel d'où elles sortent enfin dans un effort bruyant. » On comprend qu'un pays qui offre de semblables spectacles attire les âmes avides d'émotions!

Il ne faut pas croire, cependant, que Majorque n'ait pas des attrait plus calmes. La tempête y est une exception, tandis que fleurs éclatantes et fruits dorés y racontent, au contraire, et bien plus longuement, les caresses du soleil. Des terrasses entières disparaissent sous des manteaux de glaïeuls, et tout un vallon est tapissé d'une moisson de lys. L'écrivain a savouré en artiste le charme de ces parures somptueuses.

« J'ai retrouvé, dit-il, dans un repli de la *sierra*, la caverne où se réfugiait Raymond Lulle et la jolie fontaine qui balbutie encore le chant si doux qui accompagnait jadis, dans le monde étrange et grandiose de la nuit, les longues songeries du vieux maître.

« Les vents tièdes s'élevant, à grands coups d'ailes, de la mer jusqu'aux cimes, interrompent, en passant, la mélodie des gouttes chantantes. Mais la source, comme l'oiseau après l'orage, reprend sa pénétrante et passionnée cantilène, dès que le calme est revenu. Elle jaillit dans la fraîcheur d'une voûte ténébreuse, encadrée de lierre et tapissée par les fines dentelles des capillaires.

« Comme par sortilège, l'ombre transparente et ténue qui mollement sommeille dans la solitude du vallon, plonge la pensée dans les indécisions du rêve. Les alentours eux-mêmes, peuplés d'oliviers si vieux qu'ils n'ont plus d'âge, exercent de singulières

fascinations. Repliés sur eux-mêmes, pensifs, tout frissonnants sous leur écorce ravagée, on les croirait éternellement hantés par des songes inquiétants. Dans la forêt où le vallon est blotti, un silence solennel filtre des hautes ramures pour se distiller lentement, et comme goutte à goutte, sur les mousses ensommeillées.

« Le vallon, ignoré des foules, s'évase vers la mer qu'on entrevoit à travers le dūvet des oliviers, toute fourmillante de lueurs. J'y pénétrai, pour la première fois, dans une après-midi du commencement de l'été. Le soleil oblique l'avait abandonné déjà et, dans la paix exquise du soir, une floraison liliale, telle une miraculeuse neige, de toutes parts resplendissait. Des milliers de blanches tiges montaient, se pressant en assemblées sereines ou s'alignant en théories sacrées; elles se soutenaient les unes les autres, comme apeurées, ou, vierges très frêles, s'érigeaient en des pâleurs et des abandons d'extase. »

* *

Parmi ces fleurs, voici des jeunes filles qui « passent, gracieuses et souriantes, avec des brassées de glaïeuls. Des journées entières, elles s'occupent à les arracher. Il y en a tant et tant, rougissant les blés verts, qu'ils entraveraient la moisson. Ces jeunes filles ne sont-elles pas elles-mêmes de grandes fleurs en leur grâce ondoyante, avec leurs vêtements aux couleurs éclatantes. Sous le soleil, elles rayonnent de la joie de vivre, charmantes images du bonheur. Pourtant elles ont leurs souffrances et, pour en demander l'apaisement, elles vont déposer des gerbes fleuries au pied du *San Cristo*. Dans la chapelle de Valldemosa, devant le Dieu crucifié, nimbé de rayons, étrange en ses parures et sous les plaies qui saignent, près de la Vierge de pureté, *la Purissima*, elles invoqueront, à genoux, sa divine protection pour l'*énamorat*, le fiancé qui, au loin, court le risque des tempêtes. »

Les femmes de Majorque, quoique sans rigorisme, sont demeurées de mœurs très pures. Elles entourent leurs enfants d'une fleur de poésie qu'on ne rencontre point ailleurs. Très chastes en leurs danses, les jeunes filles ont conservé les vieux boléros chantés qui n'ont ni la fièvre, ni l'allure passionnée de ceux du continent. A Valldemosa, les soirées du mercredi et du samedi sont réservées au *festeig*, c'est-à-dire à la *cour*. « Ces soirs-là, la grande salle qui forme le vestibule reste éclairée et la porte d'entrée entrebâillée. Sous l'œil de la mère, le jeune homme agréé par la famille passe quelques heures auprès de sa fiancée. Assis côte à côte, dans un coin de la pièce, à l'abri des indiscrets, les amoureux s'entre-

tiennent à voix basse. » Cela dure longtemps, quelquefois plusieurs années; car les jeunes couples n'habitent jamais chez les parents, il faut réunir la somme nécessaire pour créer un foyer. Il arrive que la jeunesse passe avant que la petite fortune soit amassée, sans que le découragement parvienne à rompre les habitudes du *festeig*. En dehors des soirées consacrées, les fiancés se retrouvent le dimanche, au sortir de la messe, ou, dans l'après-midi, sur la route qui tient lieu de promenade publique. Et n'est-ce pas là une façon bien originale de comprendre les mariages d'argent?

Les habitudes de la vie sont à l'avenant. Il n'est pas jusqu'au costume qui ne participe de l'harmonie générale. La coiffure des femmes garde comme un souvenir de la guimpe des religieuses. Le « volant » ou « rebosillo » qui encadre le visage, met de vaporeuses transparences sur le cou nu et le haut des épaules. Le corsage très ajusté, légèrement échancré, est de laine noire, terminé au coude par une rangée de petits boutons ou s'enchâssent quelques pierres. La jupe est toujours très simple, et généralement de couleur vive. Les cheveux, noués en une seule tresse attachée d'un ruban noir, retombent dans le dos à la manière des Mauresques.

Il n'en faut pas davantage pour inspirer les poètes et les chanteurs populaires. Car on chante beaucoup à Majorque, tout en travaillant. « Le laboureur chante en dirigeant sa charrue traînée par des mules; le berger, comme les pasteurs de l'Hellade, chante ou joue de la flûte comme Daphnis; les femmes chantent, soit en raccommodant les filets sur le seuil des portes, soit en cueillant les olives dans les bois... »

Ce sont les malagueñas qu'on entend le plus fréquemment. M. Vuillier en cite beaucoup qui sont charmantes et où je cueille les suivantes, bien que la traduction ne puisse rendre les sonorités du texte espagnol :

Les pierres que ton pied foule
Lorsque tu passes dans la rue,
Je les tourne à l'envers
Pour qu'on ne foule pas ta trace.

Vois comme elle était jolie!
Au point que le fossoyeur,
A l'aspect de sa beauté,
Jeta sa pelle et pleura.

Pour un baiser que je t'ai donné
Te voilà toute fâchée...

Quand on n'accepte pas une chose,
On la rend, on ne la garde pas!

—
Au bord de la mer,
J'écrivis ton nom sur le sable.
Avec quelle joie s'en retourna le flot
Après avoir baisé les lettres!

*
* *

Non seulement aucune pensée mauvaise ne perce dans ces « coplas », mais souvent on y retrouve une idée religieuse, — tellement les grands chrétiens d'autrefois ont mis leur empreinte sur le pays. Maintes fois, en entrant dans la pharmacie de don Esteva y Oliver, à Valldemosa, l'acheteur salue par ces mots : *Ave, Maria purissima*, et il termine la prière en marmottant. Vieil usage qui date de l'époque où les Chartreux distribuaient les médicaments. Pour ne pas perdre de temps, on gagnait des indulgences pendant la confection de l'ordonnance. Cela ne valait-il pas mieux que de médire ou de déblatérer comme chez M. Homais?

Ces traditions valurent, une fois, à l'archiduc Salvator, la récitation inopinée de plusieurs Rosaires. Egaré, par une nuit noire, avec un muletier, il arriva enfin à une maison solitaire, où on l'accueillit avec empressement. Même l'hôte y mit un zèle excessif, et ordonna à la servante d'égorger une poule et de la préparer rapidement. Mais vaquer de nuit à cet office de cuisine n'allait pas sans accroc. La poule annoncée se faisait attendre. Sur quoi l'amphitryon, pour tromper l'attente et la faim, ne trouvait rien de mieux que de recommencer un nouveau chapelet chaque fois qu'il avait fait à la cuisine une visite infructueuse. Enfin, au bout de maintes répétitions, la poule fit son entrée, et elle n'était pas assez cuite. Il lui manquait bien encore cinq dizaines!

Mais où la foi véritable et profonde se manifeste avec une admirable sérénité, c'est dans les cérémonies des jours saints. Le jeudi saint, une procession aux flambeaux parcourt les rues de Valldemosa, au chant du *Miserere*, à la suite d'un grand Christ voilé de crêpe. Chaque famille illumine sa demeure. Les uns allument des lampadaires anciens en cuivre ciselé avec un écusson héraldique comme réflecteur; d'autres, les pauvres, posent leur lampe sur la fenêtre.

Le vendredi saint, la population entière en vêtements de deuil se presse dans l'église. Devant le voile rouge qui recouvre l'autel, le grand Christ se dresse toujours drapé de noir. Le prédicateur

raconte les épisodes de la Passion, et tout à coup dans un grand silence : « Maintenant, dit-il, ôtez les clous. Et d'abord celui de la main gauche. » Un prêtre vêtu de noir gravit une échelle et le bruit de coups de marteau se répercute dans la nef. Le clou est enlevé. Le prédicateur reprend son discours et, quelques minutes après, renouvelle ses ordres : « Maintenant, enlevez le clou de la main droite. » L'auditoire murmure une prière, et le sermon continue pour s'interrompre encore afin de procéder à l'enlèvement des clous qui retiennent à la croix les pieds du divin Crucifié : « Portez-le maintenant devant sa Mère infortunée ! » commande le prêtre. Et le grand corps, couronné d'épines, étendu sur un linceul, est apporté devant la statue de la Vierge des Sept-Douleurs. La foi ardente des fidèles, la conviction des accents de l'orateur, toute cette mise en scène religieusement exécutée, rendent la cérémonie profondément impressionnante. L'esprit de Raymond Lulle et de saint Vincent Ferrier plane toujours sur ces générations.

*
*
*

L'âme vibrante de M. Vuillier n'a pu contempler, de près et longuement, ce pays et ces hommes sans en emporter des souvenirs ineffaçables. On en peut juger par le texte qu'il a rédigé lui-même, et dont je n'ai pu donner que de trop courts extraits. Il ne faut pas y chercher la rigueur classique. Mais on y trouvera plus de sincérité que dans la manière romantique. Aucune formule étroite n'enserme son talent et ne bride son pinceau. Son but est de faire transparaître sur un bout de toile ou de papier un peu de la splendeur vivante du monde réel, et de faire jaillir dans une phrase un peu de l'impression aiguë qu'éprouve, au contact du beau, sa sensibilité très affinée par l'idéal qu'il porte en lui.

Dans les splendides aquarelles qu'il a prodiguées au cours de son ouvrage, il en est toute une série qui symbolisent l'âme de Majorque, comme d'autres symbolisent ses fruits ou ses majoliques. Voyez, par exemple, cette pure figure de jeune fille, avec des yeux d'extase. Elle tient un lys dans sa main. Mais l'emblème serait inutile, tant on voit de candeur sur les traits de l'enfant. Il a traduit, avec un rare bonheur, le charme savoureux des filles de Miramar et de Valldemosa, qu'analyse son récit. C'est toujours un épanouissement de beauté chaste. Dans l'œil très pur, dans le franc sourire, il n'y a pas une réticence, pas une ombre. Cette beauté repousse le sacrilège. L'artiste a révélé, dans ces aquarelles, un talent de composition qu'il n'avait jamais manifesté à un si haut degré.

Quant aux paysages, où il est depuis longtemps passé maître, nul ne s'étonnera que l'incomparable lumière des Baléares l'ait merveilleusement inspiré. Du reste, les divers procédés de reproduction qu'il a accumulés avec un dilettantisme plein de goût, ont été choisis par lui, suivant l'interprétation particulière qu'exigeait la nature de ses dessins. Ses croquis à la plume sont d'une étonnante virtuosité, et je ne crois pas qu'on ait souvent atteint le moelleux exquis et vaporeux de certaines de ses gravures sur bois.

Il est juste d'ajouter que si M. Vuillier a su choisir, avec le plus sûr discernement, les collaborateurs qui lui étaient indispensables pour mettre son œuvre à la portée du public de choix auquel il la destine, ces collaborateurs ont droit à tous les éloges. Le texte, sobrement imprimé en caractères Didot, sort des presses de M. Renouard. La gravure sur bois a été traitée en maître par M. Devos. Il suffit de nommer M. Dujardin, qui a été chargé des héliogravures. Et c'est M. Wittmann qui a assumé la tâche de reproduire les aquarelles. On lui doit de sincères compliments, car rien n'était plus difficile et plus délicat que de ne pas trahir la vigueur, l'éclat et la transparence des originaux. Il est littéralement vrai de dire que des connaisseurs ont hésité à distinguer le fac-similé du modèle lui-même. C'est, à mon sens, le plus grand progrès qui ait été accompli, jusqu'à ce jour, pour la reproduction en couleurs. Il serait à souhaiter qu'une exposition publique de quelques pièces permit aux amateurs de juger comme il le mérite ce tour de force. Peut-être cependant ce souhait est-il oiseux; car les amateurs, — toujours un peu jaloux de leurs sensations d'art, — préféreront sans doute s'offrir à eux seuls une exposition particulière...

Pour la première fois, ils mettront la main sur une œuvre de grand mérite et de haute valeur qui se présente à eux sans intermédiaire d'aucune sorte. Car, — cela aussi est un fait nouveau! — M. Vuillier est à la fois auteur, illustrateur et éditeur. Il veut avoir toute la responsabilité de son succès!

Edouard TROGAN.

De la corruption de nos institutions, par M. H. JOLY. 1 v. in-12. (Lecoffre.)

Plusieurs des études réunies dans ce volume ont été publiées ici même pour la première fois. Mais nos lecteurs seront heureux de les trouver réunies à quelques autres par un lien dont l'auteur explique la puissance dans son avant-propos sur le péril en démocratie. Ce livre est non seulement à lire, mais à méditer, car s'il insiste sur le mal, c'est pour nous mieux persuader de l'urgence qu'il y a d'appliquer le remède: M. Joly est un médecin d'un renom justifié en sociologie, et nous lui souhaitons beaucoup de clients.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 novembre 1902.

Si quelques-uns ont cru que la question religieuse était une question isolée, sans lien avec les intérêts et les droits des citoyens, sans influence sur la situation générale du pays, ils doivent commencer à s'apercevoir de leur erreur. En réalité, cette question touche à toutes les autres, et la campagne entreprise contre les congrégations, bien loin de n'atteindre qu'elles seules, tient en souffrance la nation entière.

La guerre religieuse est la raison d'être du Bloc républicain. Elle constitue à la fois pour lui un but à poursuivre et un moyen de vivre. Il n'a réussi à se former que pour engager cette guerre, et il ne peut se maintenir qu'en la continuant. Sur toutes les autres questions, les membres qui le composent sont divisés; s'ils tentaient de les résoudre, ils se disputeraient, et le bloc tomberait en poussière. C'est ce que leur rappelait dernièrement un des secrétaires, effrayé de l'opposition qui s'était produite contre le ministre de la marine : « Si le pays tient à voir aboutir l'œuvre entreprise contre les congrégations, œuvre de salut public, œuvre d'où dépend l'avenir de la société laïque et de l'esprit moderne, et qui dépend elle-même de l'accord des gauches, écrivait M. de Pressensé, il est temps, et il n'est que temps que de sévères avertissements viennent arrêter sur une pente funeste les artisans, les complices et les dupes de la grande conspiration des ambitions trop pressées. »

Dans ces lignes, qui laissent entrevoir quel mépris et quels soupçons ces compagnons professent les uns pour les autres, toute la pensée de la faction est résumée. Elle subordonne tout au succès de la lutte contre l'idée religieuse. Périssent la France pourvu que l'Eglise meure ! Dans ce dessein, qui menace, hélas ! la France bien plus que l'Eglise, assurée de son avenir par d'infaillibles promesses, les conjurés n'essaieront ni de faire une réforme ni de supprimer un abus ; ils risqueraient de ne pas s'entendre, et leur œuvre de destruction s'en ressentirait.

Les conséquences de cette tactique n'ont pas tardé à se révéler ; elles se développent, elles éclatent à tous les yeux. C'est le déficit, s'accroissant chaque jour et que vont encore augmenter les dépenses nécessitées par la fermeture des écoles libres ; c'est

l'inquiétude publique, se manifestant par les retraits des dépts des caisses d'épargne, retraits dont le gouvernement ne fait que souligner la gravité, en menaçant de ses poursuites ceux qui les opèrent et ceux qui les constatent; c'est l'armée et la marine livrées à des fanatiques et à des incapables, dont on reconnaît l'action meurtrière pour la France, mais qu'on se garde de renvoyer, parce que leur départ pourrait amener l'ébranlement, toujours redouté, du bloc; ce sont les illégalités sans cesse renouvelées, les scellés apposés malgré le texte des lois et contre les jugements des tribunaux; ce sont les avis du Conseil d'Etat lui-même torturés, remaniés, transformés, pour obtenir de lui que le Sénat soit dépossédé de ses droits dans l'examen des demandes formées par les congrégations, tant on craint que le Sénat, qui cependant ne mérite pas cette défiance, n'approuve pas tous les refus que leur aura opposés la Chambre; ce sont enfin ces grèves, déclarées sans motifs, mais immédiatement soutenues par le gouvernement, qui ne sait que couvrir de ses basses complaisances les pires émeutiers, parce que, s'il essayait d'arrêter leurs violences, il perdrait à la Chambre l'appui des socialistes, sans lesquels il n'existerait pas.

Voilà où nous en sommes! Finances, industrie, commerce, défense nationale, justice, sécurité publique, influence de la France au dehors, tout est abandonné, tout est en péril, tout est atteint. Mais la guerre religieuse se poursuit; l'Eglise, — ils le croient du moins, — va succomber, et cette chance vaut bien que, pour la courir, on perde la patrie.

Dans cette rage contre la foi chrétienne, la Chambre, voulant anéantir les congrégations religieuses, a frappé, pour être plus sûre de ne pas manquer ses coups, les congrégations charitables. Désormais, en vertu de la loi qu'elle a votée, sur le rapport de M. Rabier, le fait d'ouvrir un établissement congréganiste sans autorisation sera puni d'une amende de 16 francs à 5,000 francs, et de six jours à un an d'emprisonnement. Chose incroyable, si tout, aujourd'hui, n'était possible! il suffira, pour constituer l'établissement, de la présence d'un seul religieux. Le texte est formel : « Soit que l'établissement (c'est-à-dire l'immeuble) appartienne à la congrégation ou à un tiers, qu'il comprenne un ou plusieurs congréganistes, etc... » Ainsi, vous avez donné pour précepteur à votre enfant un congréganiste. Il lui suffira d'être sous votre toit pour constituer l'établissement; si vous n'avez pas obtenu pour lui une autorisation spéciale, vous êtes passible comme lui-même des peines portées par la loi. Ainsi, une religieuse, comme on en trouve jusque dans d'humbles villages, va donner ses soins à un indigent malade; elle s'installe auprès de son lit,

elle le veuille. Si elle n'a pas d'autorisation, elle sera traduite en police correctionnelle, et l'indigent n'aura dû sa guérison au dévouement de cette sainte fille que pour aller avec elle en rendre compte devant les juges. La conséquence est si exorbitante que le garde des sceaux l'a répudiée. Mais nous savons ce que vaut, à l'heure présente, une parole de ministre. M. Waldeck-Rousseau, lui aussi, avait repoussé l'interprétation que quelques-uns attachaient aux articles de la loi de 1901 sur les associations; il avait juré ses grands dieux que cette loi ne portait nulle atteinte aux dispositions de la loi de 1886 sur la liberté d'enseignement. Le vote à peine émis, il convoquait le Conseil d'Etat pour lui demander un avis contraire; il déclarait sans vergogne qu'il s'était trompé, et l'avis du Conseil d'Etat, obtenu à une voix de majorité, grâce au suffrage de M. Jacquin, prévalait définitivement contre les promesses ministérielles.

Ce nom de Jacquin en évoque d'autres. Sous ce régime, que ne satisfait pas la morale chrétienne, les scandales se multiplient, et il ne s'en produit pas un sans que les gouvernants ou leurs amis n'y soient mêlés. Ce n'était pas assez du Panama, des affaires Wilson, Cornélius Hertz, Reinach, Arton, Humbert, etc. Voici maintenant l'affaire Boulaine; à peine y a-t-on regardé qu'on y trouve des gens du monde officiel. Un conseiller à la Cour de Paris, franc-maçon de marque et radical, M. Andrieu, est traduit devant la Cour de Rouen, sous l'inculpation de complicité de vol qualifié; il faut bien qu'on n'ait pu dissimuler son cas pour en être venu à cette extrémité. Mais il n'est pas le seul; avec lui on cite d'autres magistrats, et jusqu'à un ancien ministre. Arrivera-t-on à les mettre à l'ombre, comme on a fait pour les 104? L'avenir nous le dira; on pourra sauver les hommes du châtement; on ne sauvera pas le régime de la flétrissure.

Quant à l'affaire Humbert, elle vient d'amener la disgrâce d'un juge d'instruction, M. Lemerrier. Ce magistrat s'était mis en tête, paraît-il, de découvrir enfin les coupables. Aussitôt on s'est aperçu qu'un manquement professionnel le rendait incapable de poursuivre sa mission; on l'en a déchargé. Le malheur est que personne n'ajoute foi au prétexte allégué. Quand on se rappelle tout ce que les ministres de la défense républicaine ont toléré et encouragé, quand on se remet en mémoire ces instructions abominables contre le Frère Flamidien, contre l'abbé Santol, contre M. de Vaucrose et la protection dont furent couverts ceux qui les dirigèrent, on a peine à croire qu'une simple irrégularité ait suffi pour provoquer les rigueurs de ce gouvernement. On se dit que, s'il a frappé M. Lemerrier, c'est qu'il ne voulait pas que l'on découvre les

Humbert. M. Lemercier a eu le tort de ne pas le comprendre.

Le préposé au département de la marine, M. Pelletan, ne se fait pas faute de commettre des irrégularités; cela ne l'empêche pas de rester ministre. Cette Chambre elle-même lui a pourtant donné une leçon. Le Parlement avait voté dans une session antérieure la construction de trois nouveaux cuirassés, et, sur son ordre, le prédécesseur du ministre actuel, M. de Lanessan, avait passé avec les constructeurs les marchés nécessaires; les travaux étaient adjugés et commencés. M. Pelletan, qui, comme député, avait combattu, sans succès, ce projet, n'eut rien de plus pressé en arrivant au ministère, que d'en arrêter l'exécution. Il décommanda les travaux. Si la mesure n'avait intéressé que la défense navale et les constructeurs, elle eût peut-être laissé les députés indifférents; mais elle atteignait aussi les ouvriers, qu'elle condamnait au chômage, et ces ouvriers sont des électeurs; grande raison pour émonvoir ceux dont leurs suffrages pouvaient tenir le sort en suspens. Fût-on du bloc, on ne s'expose pas, pour l'amour d'un gouvernement, à mettre en péril sa propre candidature. C'est donc du bloc lui-même qu'ont surgi les interpellations pour demander compte au ministre de sa conduite.

M. Pelletan aurait pu répondre que les trois vaisseaux devaient s'appeler la *Vérité*, la *Justice* et la *Liberté*, et que ces noms juraient trop avec la politique du ministère Combes pour qu'on lui imposât la construction de navires ainsi qualifiés. Cette pensée ne lui est pas venue; on sait, du reste, que les jacobins ne parlent jamais tant de la liberté, de la vérité et de la justice qu'au moment où ils redoublent les attentats contre elles.

Il a eu un autre scrupule. Il a craint, — c'est lui qui l'affirme, — d'empiéter sur les droits de la Chambre, en ouvrant des dépenses qu'elle n'avait point votées. Or on a reconnu, après la séance, qu'il n'avait pas dit la vérité; les crédits étaient inscrits dans le budget de 1902. M. Pelletan allait donc à la fois contre une décision de la Chambre et contre les engagements que l'Etat avait pris envers les compagnies : « L'Etat doit être un honnête homme... C'est une question de moralité », lui a-t-on répété; langage dont le ministre a paru stupéfait, n'ayant pas l'habitude de le rencontrer sur les lèvres de ceux qui le lui tenaient. Tandis qu'il venait ainsi de substituer sa volonté à une loi votée par le Parlement et à la parole donnée par l'Etat, M. Pelletan a eu le front de se poser, en invoquant Royer-Collard, comme « le dernier des parlementaires ». La majorité, sa propre majorité, lui a donné tort; elle lui a enjoint, tout en lui témoignant sa confiance, de faire le contraire de ce qu'il avait dit, et de demander aux compa-

gnies, au risque de s'humilier devant elles, la reprise des travaux interrompus par son caprice. S'il avait été, comme il s'en vantait, le dernier des parlementaires, M. Pelletan n'eût pas accepté une telle injonction; il aurait donné sa démission. Mais on a beau affecter des allures de Diogène; on a beau jeter l'injure aux compagnies, en les accusant de ne chercher qu'à grossir leurs dividendes, on ne résiste pas, même en professant le dédain de la toilette, à l'attrait des honneurs ministériels et des appointements qui les accompagnent.

La grève des mineurs touche à sa fin. Elle a à peu près cessé dans le Nord; elle agonise dans la Loire, et bientôt, il faut l'espérer, le travail aura repris partout. C'est en vain que le comité national, essayant de se révolter contre la sentence arbitrale qui condamnait les prétentions des mineurs du Pas-de-Calais, a fait appel au prolétariat tout entier. L'invocation est tombée dans le vide. Le prolétariat n'a pas répondu.

Les ouvriers peuvent évaluer aujourd'hui les résultats de ces six semaines de chômage. Une feuille gouvernementale, le *Petit Parisien*, n'estimait pas à moins de 50 millions le déficit imposé à l'industrie nationale; elle ajoutait que la grève des houillères françaises avait coûté quatre fois plus cher que toutes les grèves allemandes de 1901.

Que de misères, que de souffrances, que de ruines, ces journées perdues représentent pour les mineurs! Et dire que beaucoup, parmi eux, n'ont quitté les chantiers que contraints et forcés; ils n'auraient demandé qu'à y retourner, pour peu que le gouvernement eût consenti à les protéger. Mais, loin de là, le gouvernement n'a eu d'égards que pour leurs agresseurs; encouragés par son attitude, les émeutiers réclament déjà l'amnistie pour les faits de grève, et, sous ce nom, bien entendu, ils comprennent tous les attentats : travailleurs roués de coups, maisons mises à sac, cartouches de dynamite posées près des habitations, lignes télégraphiques coupées; ils prétendent obliger les compagnies à reprendre les coupables, et exiger du cabinet qu'il intervienne en leur faveur. Le cabinet leur obéira, n'en doutons pas. Ces mêmes ministres, qui, sur tous les points du territoire, font traquer de malheureuses Sœurs, qui suppriment sans jugement les traitements du clergé, qui, malgré la parole donnée par leurs commissaires de police, poursuivent en Bretagne les défenseurs de la propriété et de la liberté d'enseignement, ces mêmes ministres signeront pour les grévistes toutes les grâces qu'on leur demandera; ils pèseront sur les compagnies pour qu'elles donnent par leur faiblesse une sanction anticipée aux grèves futures. Le garde des sceaux

n'avait-il pas d'avance ordonné à ses parquets de la Loire la suspension des poursuites judiciaires? La Chambre elle-même est venue à la rescousse, en nommant une commission d'enquête sur les causes des grèves et la condition des mineurs. C'était sa façon de protester contre l'arrêt des arbitres. Ne pouvant le répudier, puisque les deux parties s'étaient préalablement engagées à l'accepter, sentant d'autre part l'immense déception qu'après tant de folles promesses le néant des résultats obtenus apportait aux ouvriers, elle a essayé d'en atténuer l'effet, en donnant aux mineurs des illusions nouvelles. Avec une crédulité que rien ne lasse, comme ils s'étaient flattés qu'un vote du Parlement allait, d'un trait, faire droit à toutes leurs revendications, les ouvriers vont se persuader que ce que le scrutin ne leur a pas donné, ils l'obtiendront de l'enquête. Ils n'en recueilleront que de plus douloureux mécomptes, avec de plus âpres colères. Mais les politiciens qui les trompent auront ainsi gagné quelques jours, qu'ils emploieront, n'ayant pu satisfaire les travailleurs, à pourchasser les congrégations.

Cette coïncidence de la guerre aux congrégations et de la grève des mineurs a mis en lumière un contraste qu'il convient de relever. Que reprochent les sectaires aux congrégations? D'enchaîner la volonté par des vœux; c'est là ce qu'ils appellent, avec M. Clémenceau, « la liberté de la servitude », et ils se disent libéraux, parce qu'ils la refusent.

Mais ces vœux, nul n'oblige les religieux à les faire; c'est dans leur pleine indépendance qu'ils les contractent. Personne ne les y force, et personne ne les en empêchera. Quand on considère ces vocations humainement inexplicables, quand on voit des jeunes gens, des jeunes filles, à qui leur naissance, leur fortune, leurs relations, leurs avantages personnels, promettent toutes les jouissances de la vie, s'arracher à ces séductions pour aller s'enfermer dans un noviciat de Jésuites ou braver le martyre et la contagion dans les missions de la Chine ou dans les contrées que la lèpre désole, et cela de notre temps, au moment même où l'impiété se déchaîne contre l'Eglise et annonce sa mort, on se dit que, quoi que fassent les ennemis du Christ, ils n'arrêteront pas sa divine influence; ils ne tariront pas la source qui jaillit de son cœur et à laquelle tant d'âmes ont, depuis dix-neuf siècles, demandé l'apaisement de leur soif.

En regard de ces vocations libres, de ces immolations parfaitement volontaires, que nous montrent les sectaires? L'enrôlement obligatoire dans les syndicats, l'obéissance forcée à leurs mots d'ordre, même pour ceux qui n'en font pas partie. Voici des ouvriers qui ne sont affiliés à aucune corporation, qui, pour des

raisons dont ils sont seuls juges, ont résolu de ne se lier par aucun engagement, qui entendent travailler ou chômer à leur guise, sans devoir ni demander compte à autrui. Ils n'en auront pas le droit; ils n'auront rien promis, et pourtant ils seront liés. Du jour où un syndicat, qu'ils ignorent, aura décidé qu'on doit quitter l'usine, il faudra qu'ils la quittent, et, s'ils refusent, on les frappera; on attaquera leurs femmes et leurs enfants; on pillera leur maison. Cela se passera sous les yeux de l'autorité, préfets, sous-préfets, procureurs de la République. L'autorité ne dira rien; bien plus, elle défendra aux gendarmes d'intervenir, et s'ils ont arrêté l'un des coupables, comme hier encore dans le Puy-de-Dôme, comme quelques jours avant dans le Nord, dans la Loire, comme partout, elle le fera relâcher. Est-ce là, oui ou non, pour l'homme qui veut travailler, « la liberté de la servitude »? Non, ce n'est pas même la liberté de la servitude; car cette servitude, les ouvriers ne l'ont pas demandée; ils la repoussent; ils ont refusé tout engagement qui les y soumettrait, et cependant on la leur impose!

Cette servitude obligatoire qu'il n'a su qu'encourager dans les grèves, le gouvernement, s'il avait dépendu de lui, l'aurait fait entrer dans les lois. M. Millerand l'avait tenté, lorsque par un simple décret, il constituait ces conseils du travail, qui devaient s'ingérer comme arbitres dans les conflits entre ouvriers et patrons. Il avait commencé par n'admettre dans ces conseils que les membres des syndicats, en sorte que ceux qui n'étaient pas syndiqués, — et ils forment l'immense majorité, — auraient dû subir leur joug. C'était bien là une manière de rendre le syndicat obligatoire. Il s'est rencontré, au Luxembourg, des sénateurs qui n'ont pas admis ce décret de M. Millerand. M. Bérenger l'a déclaré illégal, et a présenté au Sénat une proposition qui le réformait. La discussion s'est ouverte, ces jours derniers, devant la haute assemblée. La pensée de M. Millerand a été reprise par son successeur. M. Trouillot, le même qui, avec MM. Pochon et Cocula, s'est fait un nom par sa haine contre les congrégations, a essayé de faire prévaloir l'idée du syndicat obligatoire. Combattue avec talent par le rapporteur de la commission, M. Francis Charmes, la tentative de M. Trouillot a soulevé, jusque sur les bancs de la gauche, des protestations indignées, et c'est par 183 voix contre 60 (dans lesquelles le trio Pochon, Trouillot et Cocula, s'est naturellement retrouvé), que le Sénat a condamné la prétention du ministre.

Nous n'avons que trop lieu de craindre que cette assemblée ne montre pas la même lucidité dans les débats sur la liberté d'enseignement. Que ne se reporte-t-elle, avant de les aborder, à la séance que vient de tenir la nouvelle ligue formée pour la défense de cette

liberté! Il y avait là des hommes de toute croyance et de toute opinion, catholiques, protestants, libres-penseurs, positivistes, qui tous ont affirmé leur accord en faveur de cette grande cause. Nous voudrions reproduire ici, avec l'admirable lettre de M. Rousse, avec la puissante argumentation de M. Brunetière, le brillant et instructif rapport de M. de Witt-Guizot, et aussi l'hommage rendu par M. Georges Berger, protestant et républicain, à « l'acte législatif de 1850 auquel, a-t-il dit, le nom de Falloux est attaché », à cette loi « libératrice de l'enseignement », que Lacordaire, dont il a si noblement loué la grande âme, appelait « l'Edit de Nantes du dix-neuvième siècle ».

Si l'espace nous manque, nous tenons du moins à consigner dans ce recueil le souvenir consolant et bienfaisant de cette mémorable réunion. La Ligue de la liberté d'enseignement compte déjà 250,000 adhérents. Tous nos lecteurs auront à cœur de se joindre à eux.

Les officieux du quai d'Orsay, — les mêmes qui prônaient naguère le traité franco-italien, en nous assurant qu'il aurait pour suite nécessaire la rupture de la Triple-Alliance, plus que jamais confirmée, — s'efforcent aujourd'hui de nous vanter le traité passé avec le Siam. Ils ont, cette fois, fait une recrue; c'est M. Jaurès. Mais les opinions du député socialiste sur les devoirs de notre diplomatie et les conditions de notre influence sont trop connues pour que son adhésion persuade les patriotes.

Parmi nos nationaux du Siam ou de l'Indo-Chine comme dans la presse coloniale, il n'y a qu'un cri contre la convention signée par M. Delcassé. Le groupe colonial de la Chambre s'est fait l'interprète de cette protestation unanime, et c'est un des membres les plus notables du bloc, M. Etienne, qui a été chargé de la porter au ministre.

Y a-t-il sous cette opposition, soulevée jusque dans les rangs de la majorité, des rivalités personnelles et des ambitions impatientes? Est-ce le ministre des affaires étrangères, dont les adversaires du traité convoitent la succession? Est-ce, comme d'autres le prétendent, M. Delcassé qui tient à soumettre, malgré tout, la convention à la Chambre, afin d'arriver par sa démission, si le vote lui est contraire, à constituer, d'accord avec M. Loubet, un autre cabinet? Le bruit en est répandu; nous n'en pouvons rien dire, sinon que, de l'aveu de ceux qui le propagent, il résulte que dans ces questions où l'intérêt national devrait seul être en cause, les intérêts particuliers, sous le régime actuel, trouvent toujours moyen de prendre les devants et de se faire la première place.

Le nom de Lepido vient de s'inscrire sur la liste, déjà longue, des

Italiens qui se sont donné pour spécialité d'abrégé les jours des souverains. La vie du roi des Belges a heureusement été épargnée. S'il est un prince qui devait se croire à l'abri de ces attentats, c'est bien Léopold II; car on aurait de la peine à le faire passer pour un tyran. Mais les assassins visent moins la personne que la fonction des chefs d'Etat, et la République, on le sait, ne défend pas de leurs coups les présidents. On soupçonne que le coupable a des complices; on les recherche. Ce qui est certain, c'est que tous ceux-là ont une part dans de tels forfaits, qui consacrent leur temps, leur parole ou leur plume à enseigner aux foules, avec la maxime *Ni Dieu ni maître*, le mépris de tous les devoirs et le droit à tous les crimes.

L'empereur d'Allemagne a fait ses adieux au roi d'Angleterre, et le roi de Portugal lui a succédé auprès d'Edouard VII. Il est officiellement convenu que les deux souverains ne font à la Cour britannique qu'une visite privée, et que la politique y demeure étrangère. Dans un récent discours au banquet d'installation du lord-maire, M. Balfour a pris soin de s'élever contre « les conceptions désordonnées et fantastiques » qu'avait suggérées à « une presse fertile en inventions » le voyage de l'empereur d'Allemagne. Ne savait-on pas que Guillaume II venait simplement fêter le soixante et unième anniversaire de son oncle Edouard, et pouvait-on imaginer qu'il eût en vue un autre objet que cette touchante réunion de famille? On n'en reste pas moins persuadé que d'autres pensées ont occupé les deux monarques; on ne suppose pas non plus que ce soit seulement pour continuer en Angleterre l'agréable vie qu'il a menée à Paris, que le roi de Portugal a été à Windsor. Le gouvernement anglais, si peu prodigue de décorations aux étrangers, en a décerné trois, ces jours derniers, à de hauts fonctionnaires du Mozambique. Cette gracieuseté a été remarquée; elle s'explique par les services que le Portugal a rendus, dans la guerre du Transvaal, aux troupes du Royaume-Uni. Il y a dans l'Afrique du Sud des questions à débattre, des intérêts à mettre d'accord entre les trois nations. Il serait étonnant qu'on n'en dise rien au roi de Portugal, et on peut être sûr que Guillaume II, avec l'esprit pratique qu'on lui connaît, n'aura pas négligé cette occasion d'en entretenir Edouard VII et ses ministres, aussi bien que de ses vues sur la Chine et sur les zones d'influence que réclame dans l'Empire céleste le commerce germanique.

Le projet qu'a formé M. Chamberlain de se rendre au Transvaal lui a décidément réussi auprès de ses compatriotes. Il lui a valu en Angleterre un renouveau de popularité. Au banquet de Guildhall, le Premier, M. Balfour, voulant peut-être se faire pardonner

par son collègue cette primauté que lui a donnée dans le cabinet la retraite de lord Salisbury, a proclamé M. Chamberlain « le plus grand administrateur colonial que l'Angleterre ait jamais eu ». Quelques jours plus tard, c'était à Birmingham, dans cette ville qui l'a élu, qui a vu grandir sa fortune, et qui lui faisait un accueil enthousiaste, que le ministre des colonies a pris, à son tour, la parole. Il a renouvelé, au banquet qui lui était offert, l'assurance des intentions conciliantes dont il était animé en partant pour l'Afrique du Sud, décidé à « s'entendre généreusement et sagement avec ceux qui ont prêté leur appui au gouvernement, parce qu'ils ont beaucoup souffert », mais ayant aussi la résolution « d'amener d'anciens adversaires à accepter leur sort et à devenir des citoyens d'un empire uni ». Il a déclaré la tâche difficile, mais non impossible. « N'a-t-on pas vu, s'est-il écrié, les descendants de ceux qui ont combattu avec Montcalm contre Wolff envoyer en Angleterre un des leurs, comme le ministre du Dominium? »

Si M. Chamberlain mène à bien son entreprise, s'il opère la pacification qu'il annonce, il aura, sinon fait oublier, du moins atténué les griefs qu'a soulevés contre lui le ministre dont on a dit, comme il l'a confessé lui-même, qu'il était « l'homme le plus haï de son époque ».

Après avoir échoué deux fois dans la formation d'un nouveau cabinet, M. Sagasta, sur les instances du roi Alphonse XIII, s'est remis à l'œuvre, et il est parvenu à édifier une combinaison. Le parti libéral reste donc avec lui au pouvoir, mais ce parti est fort affaibli. Il a perdu, à droite, M. Monra, ancien ministre, qui, avec un groupe de députés et de sénateurs, s'est rallié aux conservateurs, dont le rapprochaient les questions religieuses; à gauche, M. Canalejas qui, pour le motif contraire, est allé rejoindre les radicaux. Il est peu probable que, dans de telles conditions, ce cabinet ait une longue vie, et l'on sait que le chef du parti conservateur, M. Silvela, s'est déclaré prêt à prendre la direction des affaires. L'inclination d'Alphonse XIII le porterait sans doute du côté des conservateurs; mais le jeune prince a hérité, dit-on, de la patiente et prévoyante sagesse de sa mère; peut-être n'a-t-il tant tenu à garder M. Sagasta que pour mieux faire constater que, si le vieil homme d'Etat était obligé de renoncer à sa tâche, la couronne n'en avait pas moins tout fait pour la lui faciliter. Le roi n'en serait dès lors que plus libre, le ministère actuel venant à tomber, pour s'adresser à M. Silvela.

Le Directeur : L. LAVEDAN.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Julien l'Apostat, par M. Paul ALLARD. Trois volumes in-8°. (*Ouvrage terminé*). 18 fr.

Vient de paraître :

TOME II. — Julien Auguste. Julien et le paganisme Julien et les chrétiens. la législation. 1 volume in-8°. 6 fr.

TOME III. — Julien et les chrétiens : la persécution et la polémique. La guerre de Perse. 1 volume in-8°. 6 fr.

Précédemment paru :

TOME I. — La Société au IV^e siècle. La jeunesse de Julien. Julien César. *Deuxième édition.* 1 volume in-8°. 6 fr.

De la corruption de nos institutions, par M. Henri JOLY. Un volume in-12. 3 fr. 50

Le patriotisme et la vie sociale, par le R. P. SERTILLANGES, des Frères Prêcheurs, professeur à l'Institut catholique de Paris. Un volume in-12. 3 fr. »

Histoire des Livres du Nouveau Testament, par M. l'abbé E. JACQUIER, professeur d'écriture sainte aux Facultés catholiques de Lyon. **TOME I^{er}.** (*Deuxième édition*). Un volume in-12 de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*. 3 fr. 50

Nouvelle Collection d' « ETUDES BIBLIQUES »

Vient de paraître :

Le Livre des Juges, traduction et commentaire, par le R. P. Marie-Joseph LAGRANGE, des Frères Prêcheurs. Un volume in-8° raisin. 7 fr. 50

Pour paraître en décembre :

Études sur les Religions sémitiques, par le R. P. Marie-Joseph LAGRANGE. Un vol. in-8° raisin.

Le Bienheureux Grignon de Montfort, par M. Ernest JAC, professeur à l'Université catholique d'Angers. (*Deuxième édition*). Un volume in-12 de la collection *Les Saints*. 2 fr. »

Écoles d'infirmières et de garde-malades, par M. Louis RIVIÈRE. 1 vol. in-18 raisin. 4 fr. 25

Apostolat social : Les Œuvres du Rosaire au faubourg de Plaisance, par M. François VEUILLOT. Un volume in-12. 2 fr. »

Le Vêtement fait chez soi

ÉCONOMIE — COMBINAISON NOUVELLE — ÉLÉGANCE

La Mode Illustrée

Journal de la Famille

A résolu le problème difficile de permettre à toutes les femmes de s'habiller dans des conditions inconnues jusqu'à présent d'**élégance** et de **bon marché**, en créant cinq services très pratiques pour toutes les familles :

- 1° Les Patrons découpés offerts au moyen de bons ;
- 2° Les Patrons sur mesure en papier ou en mousseline ;
- 3° Les modèles de broderies en grandeur d'exécution ;
- 4° La coupe, l'apprêt et l'essayage des étoffes ;
- 5° La prime des bustes et mannequins à toutes les tailles et sur mesures.

Spécimen gratis et franco.

On s'abonne en envoyant un mandat-poste au nom du Gérant,
56, rue Jacob, Paris.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements
et dans tous les bureaux de poste.

PRIX DES ABONNEMENTS commençant le 1 ^{er} de chaque mois.	PREMIÈRE ÉDITION 52 gravures coloriées 24 planches de patrons.			QUATRIÈME ÉDITION Avec 52 planches coloriées à part, une dans chaque n°		
	3 MOIS.	6 MOIS.	12 MOIS.	3 MOIS.	6 MOIS.	12 MOIS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Seine et Seine-et-Oise.....	3 »	6 »	12 »	6 75	13 »	24 »
Départements	3 50	7 »	14 »	7 »	13 50	25 »
Tous les pays de l'Union postale.....	4 25	8 50	17 »	7 50	15 »	30 »

**Au moment du renouvellement de la Saison
TOUTES LES DAMES**

DOIVENT VISITER LE

SALON DES PATRONS DE LA MODE ILLUSTRÉE

2, rue de l'Université, 2

pour pouvoir faire elles-mêmes

TOUS LEURS VÊTEMENTS

ON Y TROUVERA :

PATRONS PAR BONS - PATRONS SUR MESURE

COUPE, APPRÊTS, REPRODUCTIONS DE BRODERIES

Bustes, Mannequins

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES POSSÈS-SAINT-JACQUES.



CORRESPONDANT

PARAISANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

PARIS, DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER

UN AN, 35 FR. — 6 MOIS, 18 FR. — UN NUMÉRO, 2 FR. 50

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

10 DÉCEMBRE 1902

Pages.

781. —	I. LE CONCORDAT DE 1801. — V. <i>L'ULTIMATUM ET LE DÉPART DE CONSALVI.</i>	S. ^r E. LE CARDINAL MATHIEU.
820. —	II. LA GRÈVE ET L'ARBITRAGE	LÉON DE SEILHAC.
843. —	III. LA DYNASTIE KRUPP.	A. RAFFALOVICH, <small>Correspondant de l'Institut.</small>
861. —	IV. LE SECRÉTAIRE DE MADAME LA DUCHESSE. — I.	LÉON DE TINSEAU.
899. —	V. LETTRES INÉDITES DE XAVIER DE MAISTRE A SA FAMILLE. — I.	FÉLIX KLEIN.
937. —	VI. <i>UN NOUVEAU MUSÉE.</i> — LA COLLECTION DUTUIT.	ANDRÉ CHAUMEIX.
947. —	VII. LES ŒUVRES ET LES HOMMES, CHRONIQUE DU MONDE, DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉÂTRE.	LOUIS JOUBERT.
966. —	VIII. REVUE DES SCIENCES	HENRI DE PARVILLE.
973. —	IX. LIVRES D'ÉTRENNES. — LIBRAIRIES HACHETTE, — HETZEL, — MAME, — COLIN, — LEMERRE, — LAVEUR, — BLOUD, — OUDIN.	
987. —	X. CHRONIQUE POLITIQUE	

La 2^e Table générale du CORRESPONDANT (1874-1900)

EST EN VENTE A NOS BUREAUX

1 fort volume in-8° de 400 pages. PRIX : 5 FRANCS

PARIS

(VII^e)

BUREAUX DU CORRESPONDANT

31, RUE SAINT-GUILLAUME, 31

1902

Reproduction et traduction interdites. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

CARTES POSTALES D'ART ABSOLUMENT INÉDITES

(COLLECTION DE GRAND LUXE)

L'Art Héraldique. -- Armes Officielles des Villes de France

Viennent de paraître les 4 premières séries de cette remarquable collection, chaque série comportant 6 surjets et 18 :

1^{re} série : Paris, Marseille, Bordeaux, Lyon, Amiens, Nancy. 2^e série : Nantes, Toulouse, Rennes, Lille, Dijon, Reims. 3^e série : Toulon, Besançon, Caen, La Rochelle, Troyes, Angers. 4^e série : Rouen, Le Mans, Versailles, Orléans, Saint-Malo, Clermont-Ferrand.

Les connaisseurs apprécieront avec quel soin ces cartes, établies d'après des documents officiels, sont tout entières à la main suivant les règles de la plus pure science héraldique. Unique en son genre, cette collection, dont l'intérêt égale la valeur artistique incontestable, ne sera émise qu'à un nombre restreint d'exemplaires; pour cette raison les amateurs sont priés de souscrire sans retard aux séries parues et à paraître.

D'autres séries formant suite, sur la France et l'Etranger, sont en préparation.

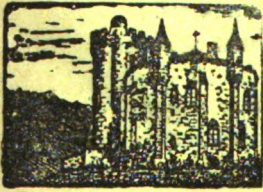
Les armes des villes de France sont également éditées sous forme de **MENUS** de grand luxe, sur papier à la forme, également enluminés à la main (format 6^m,11 sur 0^m,25 de haut).

En regard aux difficultés matérielles d'exécution, un délai de quelques jours peut être nécessaire pour la livraison des commandes, en ce qui concerne les menus notamment : Prix, 0 fr. 50 l'exemplaire; 5 fr. 50 la douzaine; 10 francs les 24 cartes postales héraldiques. Prix des menus : 1 franc pièce, 10 francs la douzaine; contre mandat-poste chez l'éditeur H. Lelarge, 41, rue de Rennes, Paris

P. S. — La maison se charge de toutes recherches et travaux héraldiques : reproduction d'armoiries sous toutes formes, constitution de blasons, arbres généalogiques, etc., à des prix très modérés.

On trouve à la même librairie, les séries suivantes de cartes postales :

FEMMES D'AUTREFOIS (M^{me} de Pompadour, M^{me} de Parabère, M^{me} du Barry, M^{me} Récamier), en noir, la série de 4 cartes, 0 fr. 60; coloriées à la main, 1 franc. **ARTISTES D'AUTREFOIS** (M^{lle} Clairon, Adrienne Lecouvreur, Sophie Arnould, M^{lle} Guimard, M^{lle} Camargo, M^{me} Gaussin), en noir, la série de 6 cartes, 0 fr. 90; coloriées à la main, 1 fr. 50 (ces deux séries de jolis portraits de femmes célèbres du dix-huitième siècle sont exécutés d'une manière remarquable d'après les plus grands maîtres de l'époque).



VINS DE BORDEAUX RECOMMANDÉS

VINS EN BARRIQUES DE 225 LITRES

VINS ROUGES

	ANNÉES	PRIX
Vignes françaises (1 ^{re} Côtes) ...	1896 à 1900	350
	1901	300
Vignes françaises (Gravler) ...	1898	160
	1900	140
Vignes greffées (Côtes) ...	1901	130
Non ordinaire d'office ...		50

VINS BLANCS

Vignes françaises ...	1896 à 1899	160
Gravier (Vin paillé, recom. p. sainte Messe) ...	1899	130
Côtes Savignac ...	1901	130
Du Libournais ...	1897 à 1901	120

Bar demi-barrique, en sus 5 fr. Sous double fût, en sus 6 fr.

HUILE DE PROVENCE chateau SILLANS (Var), garantie pure olive, le litre : 2 fr.

Les quittances sont présentées sans frais au domicile des acheteurs 60 jours après la date d'expédition.

Echantillon contre 1 fr. 50 en timbres.

VINS EN BOUTEILLES

Cachet vert ...	3 »
Cachet rouge ...	1.75
Vin blanc du Libournais ...	1.75
Très vieux ...	3.50

Eau-de-vie ... le litre 3 »

GRAND CRÉMANT { par caisses de 12 bot^{elles}... 38 fr.
sec ou doux } de 25 » 75 »

Bouchons estampés Fronsdais Mousseux avec étiquette Grand Crémant Louvre, marques déposées.

Servi au grand restaurant LOUVRE-BORDEAUX.

Ces prix s'entendent gare départ, fûts et emballages perdus

ANALYSE DU VIN TYPE 1 ou VIGNES FRANÇAISES, par le laboratoire agronomique de Libourne, de E. FALLIÈRES. — 1^o Densité de ce vin 99,60; 2^o Contient 10,65 % d'alcool (degré 10,65); 3^o Renferme par litre 4,06 d'acidité évalués en 50^oH²; 4^o Somme acide alcool 14,71; 5^o Renferme par litre 226 d'extrait desséché à 100 degrés 2^o4 Houdart; 6^o Rapport de l'alcool à l'extrait : à 100 degrés 4,1; Houdart 4,6; 7^o Matière réductrice évaluée en glucose par litre 26. — E. FALLIÈRES.

TYPE 2 ou VIGNES GREFFÉES. — 1^o Ce vin a une densité de 99,70; 2^o Contient 9,3 % d'alcool (degré 9,03); 3^o Renferme par litre 5,07 d'acidité évaluée en 50^oH²; 4^o Somme acide alcool 14,37; 5^o Renferme par litre 263 de matières réductrice évaluées en glucose; 6^o Renferme par litre 236 d'extrait desséché à 100 degrés et 21^o4 Houdart; 7^o Rapport de l'alcool à l'extrait : à 100 degrés 3,5. Houdart 3,9; Intensité colorante 4^o violet rouge = 95 soit un peu plus de trois fois l'intensité colorante du type marchand de Berçy. — E. F.

Écrire Maître de Chai du CHATEAU-SAVIGNAC, près LIBOURNE (Gironde).



LE CONCORDAT DE 1801¹

L'ULTIMATUM ET LE DÉPART DE CONSALVI

I

Tandis que Spina négociait à Paris, la guerre continuait en Italie, où la France, victorieuse à Marengo, poursuivait ses succès contre les Autrichiens et les Napolitains. Pendant les derniers mois de l'année 1800, l'Etat pontifical, ruiné par les passages de troupes et par des réquisitions de toutes sortes, souffrit d'une horrible misère, et la cour de Rome fut livrée à des angoisses continuelles. « Le blé et l'argent nous manquent également, écrivait Consalvi à Spina, et on ne sait où les trouver... Il n'y a pas de force publique. Les vols et les assassinats sont si fréquents que c'est une horreur et une honte... Dans le palais pontifical, même dans la chambre du Saint-Père, on brûle de l'huile, faute de pouvoir payer des chandelles en cire. »

Les ennemis de la France exploitaient contre elle cette situation lamentable en la lui attribuant. Pour eux, le Français c'était nécessairement l'impie, le jacobin, le spoliateur, et il ne fallait voir que duplicité et mauvaise foi dans les assurances pacifiques de Bonaparte et ses offres de négociations. Nos soldats justifiaient parfois ces craintes par des inconvenances et des manifestations du vieil esprit révolutionnaire dont beaucoup étaient encore animés, Bonaparte n'ayant pas eu le temps de les en guérir. C'est ainsi que, pendant un armistice, deux officiers, mal stylés par le général Dupont, vinrent à Rome réclamer en termes menaçants l'expulsion de plusieurs émigrés : Willot et quelques Corses, qu'ils prétendaient être enrôlés dans l'armée pontificale. Or Willot n'avait jamais mis le pied à Rome, et le Pape n'avait à sa solde aucun Corse, pour l'excellente raison qu'il n'avait pas encore d'armée. Consalvi se justifia donc sans peine, mais les deux officiers, His et Dupin, n'avaient pas pris le vent et manquèrent de tact. « Ils exagèrent

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 décembre 1901 et des 10 février, 25 mai et 10 août 1902.

beaucoup, écrivait le ministre d'Autriche Ghislieri, la force et l'invincibilité de leur armée. Ils disent sans mystère que l'armée française viendra elle-même chasser les émigrés français et corses, si le Pape ne le fait pas. Ils reçoivent chez eux et traitent familièrement les patriotes romains; ils affectent de faire voir au spectacle et aux promenades leurs uniformes et leurs panaches, malgré tout ce que le secrétaire d'Etat leur a représenté sur la mauvaise impression que la cocarde tricolore pouvait faire sur l'esprit des Romains. Ils suivent enfin le système de Basseville, de Duphot, pour exciter une révolte et avoir par là un prétexte pour traiter hostilement l'Etat du Pape. » Pie VII avait déjà pris la résolution de s'enfuir devant une seconde invasion française, ne fût-elle, en apparence, qu'une occupation pacifique. Même quand cette crainte fut dissipée, il était navré de voir son peuple épuisé par les réquisitions au point, dit Consalvi, « que, dans son désespoir, il déclara un jour qu'il allait mettre la clé sous la porte plutôt que de se faire le bourreau de ses sujets et de leur sucer le sang jusqu'à la dernière goutte ». Cependant l'incident des deux officiers n'eut pas de suites et les événements ultérieurs démontrèrent que Ghislieri nous calomniait. Bonaparte ne cessait de recommander à ses généraux de respecter le territoire pontifical. « Paix et considération pour le Pape », écrivait-il le 9 octobre 1800 à Brune.

Au commencement de 1801, Murat reçut l'ordre d'exiger des Napolitains l'évacuation de l'Etat romain pour laisser le *Pape maître chez lui* et de marcher contre eux en cas de refus. Mais le général « doit traiter la cour de Rome comme une puissance amie. Il doit témoigner dans toutes les occasions que le gouvernement a beaucoup d'estime pour le Pape ». Les Napolitains ne se hasardèrent point à la lutte et s'empressèrent de conclure un armistice qui se changea bientôt en paix provisoire. Murat avait compris. Il alléga de son mieux les charges du passage des troupes, traita les prélats avec affabilité et vint à Rome, où sa belle prestance et ses manières séduisantes lui conquièrent des sympathies durables. Les dépêches de Consalvi le qualifient alors d'*ottimo generale Murat*. A la même époque, Bonaparte disait à Lucchesini, ministre de Prusse à Paris : « La République française est la seule puissance qui prenne quelque intérêt à l'existence politique du chef de l'Eglise catholique. » Tout le monde sait enfin que, dans son audience de congé, Cacault lui ayant demandé comment il fallait agir avec le Pape, il répondit par ce mot superbe : « Traitez-le comme s'il avait deux cent mille hommes! »

Au printemps de 1801, la France avait donc accentué, dans sa politique extérieure, l'attitude nouvelle qu'elle avait prise, après

la bataille de Marengo, vis-à-vis du Pape, auquel, de son côté, ses devoirs de pontife et ses intérêts de prince temporel commandaient également de traiter avec elle. Cacaull avait toute chance d'être écouté en négociant au nom de l'homme extraordinaire dont le prestige grandissait chaque jour, qui venait de conclure la paix avec l'Autriche, qui tenait dans ses mains le sort de l'Italie et déjà parlait en maître dans une grande partie de l'Europe.

II

A la fin du seizième siècle, saint François de Sales écrivait de Rome : « Rien ne se fait ici qui n'ait été pesé et contre-pesé par MM. les Cardinaux. » L'observation est restée juste, et le Sacré Collège forme toujours le grand conseil d'Etat de l'Eglise, mais un conseil d'Etat dont la jurisprudence n'est point contingente, suspecte et soumise aux fluctuations de la politique, parce qu'il se compose de membres inamovibles et choisis pour leur compétence, et parce qu'il obéit à des traditions séculaires et à des principes fixes : corps délibérant qui est aujourd'hui le plus ancien du monde et dont les lumières, l'indépendance et le désintéressement n'ont jamais été contestés par quiconque a traité une affaire sérieuse en cour de Rome. Personne n'ignore que ce conseil est divisé en sections particulières qu'on appelle *Congrégations* et qui répondent aux diverses nécessités du gouvernement de l'Eglise. Les graves difficultés qui surgirent au moment de la Révolution française exigèrent des délibérations spéciales et plus solennelles, et Pie VI prit l'habitude de consulter une élite de cardinaux choisis à son gré parmi les plus versés dans les questions importantes qu'il fallait résoudre. Ainsi naquit la *Congrégation des affaires extraordinaires*, qui n'a point cessé de fonctionner depuis la fin du dix-huitième siècle, l'Eglise n'ayant point cessé de passer par des épreuves extraordinaires. Pour examiner le projet de convention rédigé par Bonaparte, Pie VII désigna d'abord trois cardinaux, Antonelli, Carandini et Gerdil, chargés d'étudier le texte et de proposer les additions ou les changements qu'il fallait y introduire. Leur travail devait être soumis ensuite à douze cardinaux présidés par le Pape, qui déciderait. C'est ce qu'on appela la *Petite congrégation* et la *Congrégation particulière*. Di Pietro fut l'âme de l'une et de l'autre.

Les cardinaux appelés à se prononcer sur les propositions de Bonaparte avaient tous été victimes des Français et de la République romaine de 1798 qui leur avait infligé la ruine, l'exil ou la prison. Huit, par ordre de Berthier, avaient été, pendant un mois,

détenus dans un couvent du Corso, puis chassés du territoire de la République, avec défense d'y rentrer sous peine de mort. Le doyen du Sacré Collège, Albani, âgé de plus de quatre-vingts ans, avait joué un rôle important dans deux conclaves. Il avait réussi à faire nommer Pie VI contre les candidats de la maison de Bourbon et du *Pacte de famille*, malgré Bernis, auquel il lança un mot cruel au cours d'une altercation célèbre. Il ôta sa barrette et la montrant à main tendue au protégé de M^{me} de Pompadour lui cria : « Sache Votre Eminence que ce n'est pas une courtisane qui m'a mis cela sur la tête à moi ! » C'est lui qui cédant aux habiles suggestions de Maury et de Consalvi¹, avait décidé l'élection du cardinal Chiaramonti, après plusieurs semaines de scrutins stériles. Il causait beaucoup et passait pour ne pas garder les secrets. Aussi Pie VII avait-il songé à le laisser en dehors de la négociation. Il ne l'osa point à cause de sa qualité de doyen. Il paraît que cette fois il tint sa langue.

Braschi, neveu de Pie VI (ce qu'on appelait alors cardinal-neveu), camerlingue et secrétaire des brefs possédait, à défaut de talents remarquables, une longue expérience des affaires et une intégrité parfaite.

Carandini, oncle de Consalvi, jurisconsulte renommé, chargé de la haute direction de la justice, s'était rendu célèbre pour avoir terminé sept mille procès en trois ans.

Doria Pamphili était surnommé le *bref* du Pape à cause de sa petite taille. Secrétaire d'Etat au moment de l'invasion française, il avait montré quelque faiblesse ; mais il connaissait l'Europe pour avoir été nonce à Madrid et à Paris.

Le célèbre Gerdil, le plus âgé de tous les cardinaux, touchait à la fin d'une carrière illustrée par une science, une piété et une modestie profondes. Il mourut en 1802, après avoir eu le temps de donner son avis et d'aider à rédiger les articles de la convention dans notre langue qu'en sa qualité de Savoyard il avait parlée dès son enfance.

Roverella, bel esprit et versé dans le droit, était connu pour son opposition aux réformes administratives, pourtant excellentes, de Consalvi. Comme Doria, il plia plus tard devant Napoléon et fut de ceux qui ayant assisté au mariage impérial obtinrent de garder la couleur cardinalice, laquelle, cette fois, suivant la remarque spirituelle du P. Rinieri, n'était point le rouge romain.

Della Somaia, préfet de la Congrégation des Rites, était estimé de tout le Sacré Collège pour son intelligence et sa fermeté de caractère.

¹ Consalvi était secrétaire du conclave.

Ces qualités brillèrent à un plus haut degré encore dans un homonyme du célèbre ministre de Pie IX, par lequel il ne méritait point d'être éclipsé, Antonelli qui, chef de l'opposition sous Clément XIV, avait défendu les Jésuites avec courage et combattu avec science les préventions régaliennes des petits souverains d'Italie. On citait sa réponse à l'officier français qui lui avait enjoint de quitter la pourpre : « Un soldat se déshonore en abandonnant et en souillant son uniforme. Un cardinal se déshonore en renonçant par peur à porter la livrée du chef de l'Eglise. » Devenu, à cause de cette attitude, très populaire auprès des Romains, connu et estimé de divers souverains, Antonelli était le personnage le plus en vue du Sacré Collège et peut-être celui dont l'opinion comptait le plus. Malgré sa défiance de la France, il désirait passionnément la voir réconciliée avec le Saint-Siège, et il écrivait à Bernier qu'une fois la chose faite, il chanterait de bon cœur son *Nunc dimittis*, comme le vieillard Siméon.

Deux cardinaux de moindre importance, Caraffa et Borgia, complétaient, avec Consalvi et Di Pietro, le nombre des membres de la *Congrégation particulière*.

Comme au début de la négociation, le secret du *Saint-Office* fut imposé à tous et prescrit plus rigoureusement encore. « La moindre révélation produirait des conséquences très funestes. Chaque cardinal étudiera les questions par lui-même, sans consulter ni théologien ni secrétaire. Chacun apportera son vote écrit de sa propre main et veillera scrupuleusement à ce qu'aucun familier ne puisse, ni le jour ni la nuit, se procurer le moindre renseignement sur cette affaire, qui est certainement une des plus graves que le Saint-Siège ait jamais eues à traiter ¹. »

Le Premier consul entendait que tout fût terminé très rapidement, et il avait parlé de célébrer dans une même cérémonie la paix avec l'Eglise et la ratification de la paix avec l'Autriche : « On a mis immédiatement la main à l'œuvre, écrivait Consalvi à Spina, et nous ferons tous nos efforts pour que tout aille très vite. Cependant, qu'on réfléchisse que vous avez discuté pendant cinq mois à Paris et qu'il n'y a pas moyen d'en finir en très peu de jours, et à plus forte raison d'être prêt pour la ratification de la paix avec l'empereur. Nous ferons plus que marcher : nous volerons, et c'est tout ce qu'on peut nous demander. La nécessité de quelque délai ressort de la gravité même de la matière la plus importante qu'on ait jamais discutée et qui autrefois eût été l'œuvre d'un concile général. » Et vraiment, pour quiconque connaît les habitudes

¹ Avis de Consalvi aux cardinaux de la *Congrégation particulière*.

romaines, il est évident que jamais délibération plus considérable ne fut menée plus activement et plus rapidement. Discussions multipliées, approfondies et minutieuses de chaque article et de chaque expression, séances de jour et séances de nuit, intervention personnelle du Pape, efforts sincères pour concilier les exigences de Bonaparte avec les principes et les formes auxquels l'Eglise ne saurait renoncer, rien ne fut négligé de ce qui pouvait amener un résultat prompt et décisif. « Chaque parole coûte des sueurs de sang », ajoutait Consalvi, et Cacault lui-même constate, en assaisonnant son jugement de quelque épigramme, que ces pauvres cardinaux surmenés agissaient vraiment en toute conscience, ne s'inspirant que des motifs les plus élevés : « J'ai eu hier une audience du Pape : l'effusion de ses sentiments pour la France, pour le Premier consul, a été tout ce qu'on peut désirer; mais le dogme lui impose une loi qu'il n'est pas en son pouvoir d'outrepasser... On est croyant plus véritablement ici qu'on ne l'imagine en France, et les vieux cardinaux qui ont passé leur vie dans les plaisirs n'en ont pas moins nourri dans leur âme la foi dont ils se consolent à la fin de leur carrière. Ces hommes-là doivent être poussés délicatement en pareille matière.

« Les douze cardinaux appelés par le Pape à l'examen de notre affaire sont les plus graves et savants, et revêtus des premières dignités. Le cardinal Gerdil, qui est de Turin, homme savant et fort pieux, a travaillé dans cette affaire avec un bon esprit, ainsi que le cardinal Doria, autrefois nonce à Paris. »

Naturellement, tous les cardinaux n'étaient pas aussi bien disposés que Gerdil et Doria, et le vieux tenant de la maison d'Autriche, Albani, adressait au Pape un mémoire en forme de questionnaire tout imprégné de défiance contre nous : « Qui fait les concessions? Le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ, qui ne doit pas oublier, en négociant, l'éclat et la grandeur de la dignité pontificale. A qui les fait-il? A un ramassis d'athées, d'incrédules et de sectaires. Pourquoi les fait-il? Pour rétablir la religion. Il faut alors un acte public et solennel qui répare tous les scandales donnés par la République française. Quelles concessions fait-il? D'inouïes, les plus considérables qu'on ait jamais demandées à l'Eglise. Le Saint-Père ne saurait donc prendre trop de précautions pour assurer d'une manière durable le bien spirituel de la nation. »

Les collègues d'Albani ne croyaient pas à la possibilité d'exiger un acte *public et solennel* de réparation, mais ils furent unanimes à décider que le texte de Bonaparte ne pouvait être admis sans additions et sans modifications. L'exposé que nous avons fait plus haut de la négociation de Spina nous dispense d'explications

détaillées qui seraient des redites. La principale difficulté portait sur l'article premier du titre premier qui constituait aux yeux de Rome la base même du traité, sa seule raison d'être et le principe d'où découlaient toutes les autres stipulations. « Le gouvernement de la République française, reconnaissant que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français... » Cet énoncé sec et stérile¹ d'un fait historique avait remplacé les déclarations rassurantes et les garanties des premiers projets. A cette Eglise qui, après avoir régné et dominé pendant des siècles, avait été persécutée si violemment, et dont les croyances et la morale étaient encore contredites par toute une législation impie; à ce culte longtemps proscrit qui ne jouissait que d'une tolérance précaire, encore refusée à beaucoup de prêtres émigrés, le gouvernement français n'assurait explicitement ni protection ni liberté complète. Il demandait les privilèges des gouvernements catholiques sans adhérer au catholicisme, et ses exigences étaient hors de toute proportion avec ses engagements.

Le second point qui souleva de longues discussions fut la nomination des évêques. Le renouvellement intégral de l'épiscopat, la démission imposée aux titulaires de tous les sièges existants causait au Pape une peine et une anxiété dont nous avons déjà parlé. La force manquait à sa main pour frapper un coup si douloureux, *per vibrare un colpo si doloroso*. Il aurait voulu que le gouvernement conservât tous ceux dont il n'avait pas de raison de se défier et ne remplaçât que les royalistes trop avérés. Si enfin, malgré toutes les supplications, le Premier consul s'obstinait à les renvoyer tous, on estimait à Rome qu'il fallait y mettre plus de formes, le dire en termes plus doux, chercher les moyens d'éviter les clameurs et le scandale, et ne point irriter la plaie au lieu de la guérir.

Le Premier consul avait dit : « Le Saint-Siège reconnaît l'aliénation des biens ecclésiastiques. » Il parut aux cardinaux que ce verbe impliquait une sorte de ratification et d'approbation des spoliations accomplies, et le mot *reconnaît* fut remplacé par l'engagement de ne point inquiéter la conscience des acquéreurs et de ne point exiger d'eux la restitution.

On jugea aussi que le serment d'obéissance aux lois ne pouvait être prêté sans distinction, à cause des lois comme celle du divorce. D'autres changements et additions de détail furent introduits dans les formules de Bonaparte; et pour qui accuserait les Romains de minutie et de prudence exagérée, je cite un exemple qui les justifie. Le projet de Bonaparte renfermait l'article suivant : « Sa Sainteté

¹ *Articolo sterile*, c'est ainsi que le qualifie Pie VII dans sa lettre à Bonaparte.

reconnait dans le gouvernement français actuel les mêmes droits et privilèges dont jouissaient les rois de France avant la Révolution et le changement de gouvernement. » A Rome, on modifia ainsi la phrase : « Le gouvernement de la République française jouira des mêmes privilèges, *reconnus par le Saint-Siège*, dont jouissaient les rois de France avant la Révolution. » La phrase manquait d'élégance, et, à Paris, Consalvi consentit à la suppression des mots *reconnus par le Saint-Siège*, estimant que le sens restait absolument le même. L'article ainsi allégé est devenu le seizième du Concordat. Or, le 23 avril 1883, le Conseil d'Etat, appelé à donner son avis sur le droit revendiqué par le gouvernement de suspendre les traitements ecclésiastiques, s'exprime ainsi : « Considérant que ce droit a existé à toute époque et s'est exercé dans l'ancien régime par voie de saisie du temporel... ; qu'il n'a pas été abrogé par la législation concordataire et que son maintien résulte de l'article 16 de la convention du 26 messidor an IX qui a formellement reconnu au chef d'Etat les droits et prérogatives autrefois exercés par les rois de France... »

Ainsi le Saint-Siège a reconnu au gouvernement le droit de saisir le temporel ecclésiastique et de supprimer le traitement des pauvres curés ! J'estime que les conseillers d'Etat qui ont fait cette surprenante découverte afin de sanctionner par l'autorité de l'Eglise une iniquité qu'elle réproouve, ont rendu un service et non point un arrêt.

Voici le texte français du projet de convention qui sortit des longues délibérations des cardinaux et qui fut aussi rédigé en latin.

PROJET DE CONVENTION APPROUVÉ PAR SA SAINTETÉ
ET TRANSMIS A PARIS

CONVENTION ENTRE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE VII ET LE GOUVERNEMENT
FRANÇAIS

I

Le gouvernement de la République française reconnaît que la religion catholique, apostolique, romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français. Animé par les mêmes sentiments et professant la même religion, il protégera la liberté et la publicité de son culte ; il la conservera dans toute la pureté de ses dogmes et dans l'exercice de sa discipline. Les lois et décrets contraires à la pureté de ses dogmes et au libre exercice de sa discipline seront annulés.

II

Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français ; leur nombre sera réduit de telle manière, néanmoins, qu'il suffise aux besoins spirituels des fidèles.

III

Sa Sainteté témoignera aux évêques légitimes la juste et ferme persuasion où Elle est de leur disposition à se prêter à tout sacrifice que pourra exiger d'eux la paix et l'unité de l'Eglise. D'après cette exhortation, le Saint-Père, pour ne point retarder davantage le rétablissement de la religion catholique, apostolique et romaine en France, prendra les mesures convenables pour le bien de la religion et pour le plein effet de la nouvelle circonscription conformément à l'objet qu'il s'est proposé en l'approuvant.

IV

Le Premier consul, professant la religion catholique, nommera aux archevêchés et évêchés de la nouvelle circonscription dans les premiers trois mois qui suivront la publication de la Bulle de Sa Sainteté, concernant la circonscription susdite, et Sa Sainteté donnera à ceux qui seront ainsi nommés l'institution canonique dans les formes établies dans le Concordat entre Léon X et François I^{er}.

V

Les nominations aux évêchés qui viendront à vaquer se feront également par le Premier consul, et l'institution sera donnée par le Saint-Siège, en conformité de l'article précédent.

VI

Les archevêques et les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du Premier consul, le serment de fidélité.

VII

La formule du serment sera celle-ci : « Je promets obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République française. »

VIII

Les ecclésiastiques de second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.

IX

La prière suivante sera récitée dans toutes les églises catholiques de France, à la fin de l'office divin : *Domine, salvam fac Rem Galli-*

canam et exaudi nos in die qua invocaverimus Te. Ou celle-ci : Domine, salva Galliæ consules et exaudi nos in die qua invocaverimus Te.

X

Les évêques, de concert avec le gouvernement, feront une nouvelle circonscription des paroisses dans leurs diocèses respectifs, bien entendu qu'il soit pourvu aux besoins spirituels des fidèles.

XI

Ils nommeront à toutes les cures et choisiront des pasteurs doués des qualités requises par les lois de l'Eglise pour le bien spirituel de leurs troupeaux pacifiques, et qui n'auront pas démerité la confiance du gouvernement.

XII

Ils pourront avoir des séminaires et conserver à volonté des chapitres, mais sans obligation de dotation de la part du gouvernement.

XIII

Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et les autres, non aliénées, seront remises à la disposition du culte catholique.

XIV

Le Saint-Père, afin de coopérer autant qu'il est en lui à la tranquillité de la France, qui serait entièrement troublée par la répétition des biens ecclésiastiques aliénés par la République, et particulièrement pour ne point retarder le rétablissement de la religion catholique, eu égard à l'importance de l'objet et à la multitude des acquéreurs, dispense, à l'exemple de ses prédécesseurs, les acquéreurs catholiques, ou qui s'étant éloignés de l'unité de l'Eglise y feront retour, de toute restitution, soit des biens-fonds, soit des fruits perçus ou à percevoir. Il déclare aussi que les autres ne seront pas inquiétés dans leur possession des dits biens, ni par Lui, ni par ses successeurs.

XV

Le gouvernement se charge d'un traitement convenable aux évêques dont les diocèses sont compris dans la nouvelle circonscription, ainsi qu'aux curés de leurs diocèses.

XVI

Il prendra des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations assujetties aux charges de l'État.

XVII

Le gouvernement de la République française jouira des mêmes privilèges, reconnus par le Saint-Siège, dont jouissaient les rois de France avant la Révolution et le changement du gouvernement.

Quelques variantes étaient indiquées comme des concessions auxquelles le plénipotentiaire pourrait souscrire en cas de nécessité. Ainsi, dans le premier article, « *étant dans la même religion* » était substitué à « *professant la même religion* ». Tous les obstacles remplaçaient les *lois et décrets*. Dans l'article VII il y avait seulement : « *Je promets obéissance au gouvernement.* » L'article XII sur les séminaires et chapitres pouvait être omis dans la convention pour être inséré dans la Bulle.

En résumé, si l'on veut bien comparer ce texte à la lettre du cardinal Martiniana, on verra que le Premier consul obtenait en substance tout ce qu'il avait demandé et que Pie VII avait bien quelque raison d'espérer. « Le Pape, écrivait Cacault le 26 avril 1801, est dans la persuasion que le Premier consul sera content. Nous ne différons, dit-il, que par les tournures et les expressions. Je lui donne tout ce qu'il m'a demandé, mais à l'égard des formes dont je ne puis me départir, il est juste qu'il me laisse parler à ma manière. Sa Sainteté est persuadée que dans une heure de conversation avec le Premier consul, Elle serait parfaitement d'accord avec lui. »

Le projet officiel destiné au gouvernement français fut accompagné de diverses pièces qui le complétaient et devaient en faciliter l'acceptation : un mémoire exposant pour quelles raisons Rome n'avait pu se contenter purement et simplement du texte français, des pouvoirs de plénipotentiaire pour Spina et de nouvelles instructions pour le guider, un bref laudatif à Bernier pour stimuler sa bonne volonté, un projet de bulle de ratification et enfin une lettre en italien adressée au Premier consul et écrite en partie de la main même du Pape. Il était recommandé à Spina de faire tous ses efforts pour que la convention ne fût pas signée par le ministre des relations extérieures et pour qu'elle ne portât point la date républicaine. « Il serait inconvenant qu'au bas d'un traité religieux conclu avec le Saint-Siège figurât à côté de la signature du plénipotentiaire pontifical celle d'un évêque qui a été le premier à consommer le schisme en France et qui a dévié du droit chemin avec tant de scandale pour s'abandonner aux plus graves excès ¹. Il faudra aussi que Mgr l'Archevêque ait l'œil ou-

¹ L'inconvénient que l'on redoutait à Rome ne put être évité. Talleyrand

vert pour éviter un autre inconvénient très grave, celui de la date républicaine. Le nouveau calendrier est une invention diabolique tendant à faire oublier les dimanches et les fêtes du christianisme et il est opposé à la division du temps par semaines, laquelle a été prescrite par Dieu lui-même lorsqu'il a sanctifié le septième jour. »

La lettre à Bonaparte soulevait une question d'étiquette intéressante. Comment fallait-il qualifier le Premier consul? Les titres que le Pape donne aux princes catholiques varient suivant leur dignité. Les empereurs et rois sont nommés *Carissimi in Christo filii nostri*; les princes appartenant aux familles royales ou gouvernant des territoires de moindre importance : *Dilectissimi in Christo filii nostri*; les princes romains et autrefois les doges de Venise : *Dilecti filii* ou *Nobiles viri*. Pie VII, qui avait facilement deviné Napoléon dans Bonaparte, le traita comme les grands souverains, et Spina fut invité à faire ressortir la signification du « *Carissime in Christo fili noster* ». La lettre elle-même dont nous donnerons le texte original que nous croyons encore inédit était écrite dans un langage dont il est impossible de méconnaître l'élévation, l'accent de loyauté cordiale et la modération parfaite. Je n'y vois pas trace de la manière *vétilleuse, malveillante et dissimulée* que Talleyrand reprochait à la cour de Rome, en attribuant au gouvernement français seul le mérite d'avoir discuté avec *franchise, avec générosité, avec la plus libérale justice* ¹.

« La souveraine importance de l'objet dont il s'agit n'a point échappé à la perspicacité dont Dieu vous a doué. C'est la raison qui nous oblige à vous ouvrir tout notre cœur paternel avec la confiance que nous inspirent vos déclarations réitérées, ne doutant pas que vous ne vouliez éterniser votre nom par la plus éclatante de toutes les gloires, en rendant aux Français la religion de leurs pères et en établissant sur cette base assurée le vrai bonheur et le prestige d'une nation si puissante. Nous vous parlerons avec cette loyauté, avec cette candeur qui nous est propre et qui doit être le langage d'un père s'adressant à son fils. »

Le Pape insiste sur la nécessité d'une déclaration explicite en faveur de la religion, sur les ménagements dus aux évêques, sur la nécessité des séminaires et des chapitres. Il demande le retour des ecclésiastiques émigrés et promet toute son indulgence en faveur des prêtres mariés dont il avait jugé qu'il valait mieux ne

n'a point signé la convention du 15 juillet 1801 parce qu'il ne se trouvait pas à Paris, mais son nom figure au-dessous de celui de Bonaparte dans l'acte de ratification du mois de septembre dont nous publierons le fac-simile.

¹ Lettre de Talleyrand à Cacault du 19 mai 1801.

pas parler dans la convention officielle. Il voulut écrire la fin de la lettre de sa propre main et il y mit toute son âme de Pontife à la fois très doux et très ferme, prêt à toutes les concessions que lui permettait sa conscience, mais décidé à ne pas franchir les limites qu'elle traçait devant lui : « Arrivé à la fin de cette lettre que nous avons dictée jusqu'ici, nous croyons nécessaire de vous protester de notre main, ô notre très cher Fils, en présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ dont nous sommes le Vicaire sur la terre, que dans la convention remise à l'archevêque de Corinthe, que nous avons porté notre condescendance apostolique jusqu'où elle pouvait aller et que nous vous avons accordé tout ce que la conscience pouvait nous permettre. Nous devons vous dire avec la liberté apostolique que, quoi qu'il puisse nous en coûter, nous ne pouvons absolument pas accorder plus. A bien considérer nos concessions, vous remarquerez que ce qui nous a été demandé est accordé en substance. Mais quant aux formes des concessions, aux manières de les exprimer et à quelques circonstances qui les accompagnent, nous n'avons pas pu nous dispenser de quelques modifications auxquelles nous ne pouvions renoncer sans fouler aux pieds les lois les plus vénérables et les usages les plus constants de l'Eglise catholique... Vous comprendrez bien vous-même que ce ne serait pas la religion catholique qui se rétablirait en France (et c'est elle que vous voulez rétablir), mais une autre religion différente, si nous en venions à sanctionner par nos concessions quelqu'une des maximes qu'elle réproûve, ce dont Dieu nous garde et ce que nous ne ferons jamais, dùt-il nous en coûter la vie... Ce langage franc et loyal que la liberté apostolique nous dicte vous montrera la confiance que nous plaçons en vous et nous voulons espérer dans le Dieu des miséricordes que nous ne la plaçons pas en vain. Il ne nous reste plus qu'à obtenir de lui par nos larmes¹ ininterrompues que, pour le bien de la sainte Eglise qu'il a acquise de son sang, il bénisse nos intentions qui sont certainement pures de toutes vues humaines et qui ne tendent qu'à sa sainte gloire. Nous finissons cette lettre en vous rappelant avec une affection paternelle comment Dieu accorde une prospérité stable aux nations et à leurs gouvernants quand, en se soumettant à sa religion sainte, ils se reconnaissent pour ses sujets et défendent l'honneur de sa cause. Nous vous prions, par les entrailles de la miséricorde du Seigneur, d'achever l'œuvre de bon augure que pour votre louange immortelle vous avez com-

¹ Ceci n'était point une simple métaphore et Pie VII était souvent ému jusqu'à pleurer, soit en priant, soit en causant dans les conjonctures graves où la religion était intéressée.

mencée et de rendre libéralement à une nation si illustre et si grande la religion de ses pères qu'en grande majorité elle vous demande à grands cris. Et pour que vous puissiez réussir heureusement dans une entreprise si sainte et si glorieuse, en implorant pour vous du Ciel son secours suprême dans l'effusion de notre cœur, nous vous donnons, ô notre Très Cher Fils, notre apostolique bénédiction paternelle.

« Donné à Rome, auprès de Sainte-Marie-Majeure, le 12 mai 1801¹. »

Ce message de paix, avec la convention et toutes les autres pièces dont nous avons parlé, partait pour Paris le 13 mai, confié au célèbre Livio Palmoni. Palmoni arriva trop tard et se croisa en route avec le courrier de France qui apportait la tempête.

III

Les congrégations romaines avaient donc travaillé pendant deux mois. Ce délai ne parut pas excessif à Cacault qui en fut la cause, comme nous le verrons, mais dès la seconde quinzaine d'avril, le Premier consul s'impatienta. Le télégraphe, même aérien, n'existait pas alors, la poste était lente et peu exacte, et à Rome, on ne soupçonna pas l'orage qui grondait du côté de la Malmaison.

Spina est harcelé de questions et de reproches sur le retard de Livio, après lequel il soupire : *Sospirato Livio*, et qu'il appelle de tous ses vœux : *Per carità venga Livio!* Bernier se plaint et presse autant que Talleyrand. Il a vu la mission de Cacault avec déplaisir et n'entend point que ce laïque lui confisque la gloire de conclure le Concordat. Aussi le dessert-il de son mieux : « Qu'on le connaisse bien ! Il faut à Rome avoir des égards pour lui et répondre par de la politesse à ses manières affables, mais ne jamais s'y fier, *ma non fidarsene mai*²... Le citoyen Cacault disait lui-même avant son départ à Mgr Spina qu'il n'entendait rien aux affaires de l'Eglise. Je l'en crois sur parole³. »

Le retard de Livio donne lieu à toutes sortes de mauvais soupçons, les ennemis de la religion font feu de toutes leurs batteries et le pauvre Spina tremble : « J'attends de jour en jour une scène du Premier consul, et si nous rompons, nous ne rattellerons plus. *Se si rompe nonci attacchiamo piri*⁴. » La scène que redoutait

¹ Les actes pontificaux qui partent du Vatican portent la mention : *donné auprès de Saint-Pierre*. Ceux qui partaient du Quirinal, aujourd'hui occupé par le roi d'Italie, étaient donnés : *auprès de Sainte-Marie-Majeure*.

² Spina à Consalvi, 28 avril.

³ Bernier à Talleyrand, 10 mai.

⁴ Spina, lettre particulière à Consalvi, 5 mai.

le prélat éclata le 12 mai à la Malmaison, où il fut appelé avec Bernier. « Ce matin, j'ai reçu du ministre des relations extérieures l'avis de me rendre immédiatement avec l'abbé Bernier à la campagne du Premier consul. A une intimation pareille, on n'hésite pas un instant à obéir. Arrivé en présence du Premier consul, j'ai dû, au milieu de toute l'urbanité avec laquelle il m'a reçu, l'entendre avec douleur m'annoncer qu'il est mécontent de la conduite de la cour de Rome et pour la lenteur qu'elle met à renvoyer le projet de concordat qu'elle a reçu et pour les changements qu'elle y a introduits et qui ont été annoncés par le ministre Cacault. »

Spina n'a point le style coloré, mais il est facile pourtant, avec son pâle récit, de reconstituer les grandes lignes de la conversation de Bonaparte, qui dura plus d'une heure, en présence de Talleyrand. « Rome veut tirer l'affaire en longueur dans l'espérance de quelque changement politique qui favorise ses prétentions. J'aime et j'estime beaucoup le Pape, mais je me défie beaucoup des cardinaux et en particulier du cardinal Consalvi, qui m'a manqué de parole et qui est un ennemi de la France. Il avait promis que le courrier arriverait à la fin d'avril; nous voilà au 12 mai et il n'est pas encore arrivé, peut-être même n'a-t-il pas quitté Rome. De plus, il a été fait à mon projet des changements auxquels je ne puis consentir. Cacault écrit que le Pape ne veut pas admettre l'article qui concerne les évêques, et il prétend que je lui envoie la note de ceux dont je ne veux pas avec mes raisons pour les exclure. Or je vous déclare que je ne veux aucun des anciens évêques et que je ne céderai pas sur ce point. Pourquoi la cour de Rome se laisse-t-elle mener par toutes les puissances non catholiques? Elle s'adresse à la Russie, à la Prusse, à l'Angleterre. Est-ce que les affaires du catholicisme regardent les hérétiques et les schismatiques? Il n'y a que moi, l'Empereur et le roi d'Espagne qui ayons droit de nous en mêler. Or vous venez de blesser l'Espagne et de commettre une maladresse insigne en rétablissant les Jésuites à la demande du tsar Paul I^{er}. Prenez bien garde; il pourrait vous en coûter cher de vous mettre ainsi sous la protection de la Russie. Pour avoir fait cela, le roi de Sardaigne vient de perdre le Piémont. C'est avec moi qu'il faut vous arranger, c'est en moi qu'il faut avoir confiance, et c'est moi seul qui peux vous sauver. Vous réclamez les Légations? Vous voulez être débarrassés des troupes? Tout dépendra de la réponse que vous ferez à mes demandes, particulièrement au sujet des évêques. Je suis né catholique, je veux vivre et mourir catholique et je n'ai rien plus à cœur que de rétablir le catholicisme, mais le Pape s'y prend de manière à me donner la

tentation de me faire luthérien ou calviniste, en entraînant avec moi toute la France. Qu'il change de conduite et qu'il m'écoute! Sinon, je rétablis une religion quelconque, je rends au peuple un culte avec les cloches et les processions, je me passe du Saint-Père et il n'existera plus pour moi. Envoyez aujourd'hui même un courrier à Rome pour lui dire tout cela! »

Spina pliait sous cette invective comme le roseau sous la tempête. « Je sentais bien, écrit-il, toute l'indécence de ce discours, mais comment répondre à un ton aussi menaçant et à un homme dont on peut tout craindre, sinon par la douceur, par les protestations, par les prières, par les moyens les plus doux et les plus propres à l'adoucir? »

Le reproche relatif à la Russie lui apprit le changement d'attitude de Bonaparte à l'égard de cette puissance. « Le Premier consul m'a raconté en confidence tous les détails de l'assassinat de Paul I^{er}. Je vois par là que le nom russe qui, il y a deux mois, était si respecté de ce gouvernement, n'est plus mentionné aujourd'hui qu'avec dédain et horreur. » On sait que dans les derniers mois de son règne, Paul I^{er}, qui s'était pris d'admiration pour Bonaparte, avait envoyé à Paris M. de Kolytchef pour traiter avec la France. Ce diplomate, au nom de son maître, avait pris en main la défense des princes italiens dépossédés ou menacés, et le délégué pontifical lui avait recommandé les intérêts temporels du Saint-Siège, sans l'initier le moins du monde à la négociation religieuse. La mort de Paul I^{er} et l'attitude du nouveau tsar avaient amené, entre la France et la Russie, un refroidissement qu'ignorait Spina, et la scène de la Malmaison le guérit de tout désir de retourner chez M. de Kolytchef. Elle eut des conséquences beaucoup plus graves. Dès le lendemain, 13 mai, Talleyrand, Bernier et Spina transmettaient à Rome, par le même courrier, la colère et les menaces du Premier consul, chacun avec son style et sa manière propres. Talleyrand parlait le langage dédaigneux, hautain et dur qu'il prenait avec les faibles :

Au citoyen Cacault.

« ... Le gouvernement de la République a fait pour Rome tout ce qu'il est possible de faire et n'entendra à aucune modification sur l'ensemble ou sur les détails du projet qui lui a été présenté et qui seul peut obtenir son approbation...

« ... Je ne puis me persuader que la cour de Rome s'abuse sur la force des circonstances et tienne encore à l'ancienne manière de gagner du temps. Cette manière est aujourd'hui au nombre de celles qui sont surannées et que la politique romaine doit abandonner. Le temps sersert les institutions qui croissent et s'élèvent;

il dévore, quand on le laisse faire, toutes celles qui sont en décadence. La chose la plus prudente que puisse faire la cour de Rome est de profiter des dispositions du gouvernement de la République, qui fait preuve envers elle d'une libéralité dans laquelle il y a autant de courage que de bienveillance. Si elle laisse à ces dispositions le temps de se refroidir, rien ne sera capable de les ranimer et, elle doit en être assurée, rien encore ne sera capable de les remplacer à son avantage.

« Il serait utile à la cour de Rome qu'elle fût instruite que tout ce qu'elle fait pour chercher des appuis hors de la sphère de ses rapports religieux ne fait que la déconsidérer. Ses recours à la Russie et à l'Angleterre nuisent plus au pouvoir moral de la religion que toutes les pertes qu'elle déplore, et ne servent de rien à sa consistance politique. Le secret de sa force est tout entier dans le sentiment bien sincère de sa faiblesse réelle et dans une confiance que tout lui recommande de conserver à l'Espagne et à la bienveillance du gouvernement français ¹. »

Bernier était onctueux et ne se montrait touché que du salut des âmes :

Au cardinal Consalvi.

« Je vais, au nom du gouvernement français, parler à Votre Eminence le langage de la franchise. La politique est étrangère aux affaires du ciel; la foi qui sauve les hommes est étrangère à ses calculs. La vérité seule préside aux discussions de l'Eglise...

Irrité de ces détails, et plus encore des promesses faites et restées sans effet, le Consul nous a mandés hier à sa maison de campagne. Il nous a témoigné, à Mgr Spina et à moi, de la manière la plus expressive, son mécontentement, non pas de notre conduite personnelle (Dieu nous est témoin que nous n'avons dit et annoncé que ce qu'on nous promettait), mais des inconvenables détails qu'on oppose aux succès d'une affaire plus importante qu'aucune de celles qui sont maintenant déférées au Saint-Siège.

« Il m'a chargé de dire à Votre Eminence « que tout délai ultérieur lui serait personnellement imputé; qu'il l'envisagerait « comme une rupture ouverte et ferait de suite occuper par les « troupes françaises, à titre de conquête, les Etats du Saint-Siège ». Il a ajouté « que la France ne pouvait être sans religion, qu'il en « voulait une, qu'il préférerait la catholique romaine dans laquelle il « était né et voulait mourir; qu'il la protégerait spécialement, la « professerait hautement, et assisterait en pompe à ses cérémo-

¹ Boulay, t. II, p. 400.

« nies; qu'elle serait reconnue comme religion de la grande majorité des citoyens français; qu'elle serait en ce sens, dominante et nationale parce que le vœu dominant et national est celui de la majorité; mais qu'il voulait qu'on se contentât de la réalité de la chose, sans employer ces derniers mots qui produiraient, sur certains esprits, le plus mauvais effet ». Il a déclaré « qu'il voulait un clergé soumis et fidèle au gouvernement; que son intention était que les acquéreurs des domaines nationaux fussent imperturbables; et que l'article qui concerne les nominations aux nouveaux évêchés fût irrévocablement ainsi conçu : « *Sa Sainteté ne reconnaîtra d'autres titulaires des évêchés conservés en France que ceux qui lui seront désignés comme tels par le Premier consul Bonaparte* ». Toute autre rédaction serait rejetée comme ne pouvant s'accorder avec l'état actuel de la France et les vues du gouvernement. Il nous a enfin ajouté « que si ces vues ne pouvaient convenir au Saint-Siège, ou s'il en résultait de nouveaux délais, il finirait, quoique à regret, par prendre un parti quelconque en matière de religion, et travaillerait à le faire adopter dans tous les endroits où la France étendait son influence ou sa domination ».

« S'il en coûte à mon cœur, pour faire à Votre Eminence une pareille déclaration, il ne nous a pas été moins pénible de l'entendre. Elle n'a été adoucie que par l'assurance que nous a donnée le Consul, qu'il était convaincu de nos efforts mutuels pour le bien de la religion et par l'espoir que nous concevons encore qu'un heureux succès viendra enfin les couronner.

« Des délais après des promesses peuvent quelquefois avoir lieu entre des particuliers, mais de puissance à puissance sur un objet majeur, ils sont impolitiques et toujours désastreux. On paraît ne vouloir autre chose que gagner du temps. Le soupçon naît du retard, les obstacles s'élèvent et le succès, que la célérité garantissait, devient impossible.

« Pesez donc ces réflexions, Monseigneur, et agissez, mais sans délai, sans ajournement quelconque. La France appelle sa religion, l'Italie veut la conserver, l'Allemagne désire la protéger. Les Etats du Saint-Siège réclament un soulagement; le Souverain Pontife, un accroissement de territoire; la Chambre apostolique, une décision sur les domaines acquis.

« Les prêtres français gémissent dans l'exil; ils veulent tous rentrer dans le sein de leur patrie. Eh bien, Monseigneur, rien de tout cela ne pourra s'effectuer sans la décision du Saint-Siège, et elle n'arrive pas! Que d'utiles occasions perdues! Que d'âmes on eût sauvées, que de maux on eût évités, que de bien on eût

fait, que d'obstacles on aurait vaincus avec plus de célérité!...

« Je viens d'exposer à Votre Eminence tout ce que mon attachement à Dieu, à ma patrie, à ma religion et au premier Siège m'a inspiré. Je n'ai tracé ces caractères qu'avec un sentiment pénible de douleur, et ne me suis consolé qu'en pensant que j'avais acquitté, avec la franchise qui m'est naturelle, le devoir de ma conscience. Ma tâche est remplie : il ne me reste plus qu'à attendre, avec l'humilité d'un chrétien soumis et le vif désir d'un catholique zélé, la décision du successeur de Pierre, aux vertus duquel le Premier consul, la France et nous rendons le plus parfait hommage ¹. »

Après avoir écrit cela, il était content de lui, et se vantait auprès de Talleyrand et de Bonaparte de la pureté de son zèle et de son dévouement sans bornes : « J'espère qu'enfin le cardinal Consalvi, abjurant sa prétendue finesse ou sa paresse, nous enverra sans délai et tout bonnement ce que nous demandons; sinon le Consul avisera au moyen de sauver la religion par d'autres mesures. Mais, je le répète, j'ai tout lieu de croire que Rome ne balancera pas ². » Ces lignes sont fâcheuses pour la mémoire de Bernier qui, pendant cette crise, a prêté docilement sa plume aux menaces et à la violence morale exercées contre le Saint-Siège. Quelles pouvaient être les autres mesures dont il acceptait la pensée, sinon un schisme? Il se trompait sur Rome comme nous allons le voir et, en particulier, sur Consalvi, qui n'avait été ni déloyal ni paresseux. Spina, qui le connaissait mieux, lui écrivait dans le même temps : « Vous travaillez comme une bête de somme, *come una bestia*. En devenant cardinal, vous avez promis d'aller jusqu'à l'effusion du sang, mais point jusqu'au suicide : *usque ad effusionem sanguinis, non usque ad internecionem*. » Il aimait le secrétaire d'Etat et, après les dépêches officielles, il lui envoyait, quand il trouvait des occasions propices, des lettres familières où il s'exprimait avec plus de liberté. En ce moment, les deux amis avaient une intermédiaire sûre dans une Génoise illustre qui habitait à Paris et avec laquelle Consalvi était lié, la marquise de Brignole. C'est elle qui transmet au cardinal les lignes suivantes où Spina exprime de nouveau ses craintes et ses instances.

« Paris, 13 mai 1801.

« ... Cher ami, je vous écris avec toute l'effusion de cœur que l'amitié autorise entre nous. Pourquoi tant tarder à renvoyer

¹ Boulay, t. II, p. 401.

² Bernier à Talleyrand, 14 mai.

Livio? Je vous ai toujours recommandé de répondre promptement et d'une façon décisive. Je connais maintenant ces gens-là et je sais quels soupçons ils ont contre nous. Sachez-le, la conférence que j'ai eue hier avec le Premier consul et avec le premier ministre m'a épouvanté, et non pas tant pour l'affaire, mais pour votre personne elle-même, qui m'est très chère. Vous ne vous figurez pas comment et par qui il a été insinué au Premier consul que vous avez toujours été l'ennemi des Français. Un rien suffit pour accroître ses soupçons, et ce retard de Livio l'a souverainement alarmé. J'ai dit tout ce que je savais pour le prévenir en votre faveur et pour l'assurer qu'il n'y avait aucun cardinal sur lequel on pût compter plus que sur vous. A la fin, il m'a répondu : « Nous verrons bien au résultat. » Je veux espérer que Livio est déjà en route et va nous arriver, mais croyez bien que chaque jour qui s'écoule nous cause un très grand préjudice...

« Je n'entends pas vous faire de reproche et j'ai pitié de vous, mais mettez-vous à ma place. Mon cœur se déchire quand j'entends qu'on vous attaque, qu'on attaque notre cour, quand on me menace et que je ne sais quoi répondre parce qu'on me ferme la bouche en me disant que j'ai promis l'arrivée du courrier par les premiers jours de mai...

« Le délai ne dépend pas peut-être de vous; il faut alors l'expliquer au ministre Cacault pour qu'il vous justifie...

« Je ne dois pas vous cacher ce que j'ai appris hier soir, c'est que l'ordre est donné à Cacault de quitter Rome, si l'expédition du courrier est encore retardée. Tâchez que le même Cacault démente que le retard soit dû à l'influence des puissances étrangères. La mauvaise humeur du gouvernement et ses soupçons sont connus de beaucoup de monde, comme vous l'écrira votre amie, avec laquelle j'en ai longuement parlé. Tous les deux, nous nous intéressons à vous et nous voudrions qu'on ne pût rien vous attribuer des désastres dont nous sommes menacés. Je dois vous faire les compliments de Bernier, qui a dû vous écrire avec déplaisir la lettre qui est partie hier avec la mienne et qui, l'écrivant au nom du gouvernement, a dû la mettre sous les yeux du ministre. Nous sommes à quatre heures de l'après-midi du 14, et Livio n'est pas encore arrivé! »

Livio avait quitté Rome le 13 et, il serait parti vingt-quatre jours plus tôt sans Cacault qui fut la principale cause du retard dont on s'irritait à Paris. En effet, le ministre français avait demandé à connaître en détail la négociation, au succès de laquelle il était chargé de travailler. Consalvi le trouvant au courant de tout et pourvu du texte sur lequel on discutait, crut bien faire

de lui communiquer les changements qui avaient été jugés nécessaires. Cacault éleva des difficultés et insista pour qu'on s'en tint aux termes du Premier consul. On essaya de le persuader et de le satisfaire en partie. Il fallut rassembler de nouveau la Congrégation; le Pape lui-même intervint, et tout cela prit environ trois semaines. Il avait été convenu que le secret le plus absolu serait gardé par les deux diplomates sur ces communications et sur les termes du traité. Consalvi ne prévint point Spina, mais Cacault, manquant de parole à bonne intention, écrivit à Paris qu'il y avait des changements et il n'exposa pas la question des évêques avec les nuances voulues. En définitive, l'un n'était pas plus répréhensible que l'autre, et il n'y a pas lieu de leur reprocher ces combinaisons qui étaient plausibles, quoiqu'elles n'aient réussi qu'à irriter le Premier consul. En diplomatie comme en guerre, l'inconnu providentiel, ce que les hommes appellent le hasard ou la chance, joue son rôle dans les événements. Les heureux y rapportent des succès dont on leur fait trop d'honneur et les autres, des échecs qu'on leur reproche trop sévèrement : ils ont eu affaire à l'imprévu. « Ce jeune homme, disait un vieil officier autrichien, a inventé une manière de faire la guerre à laquelle on ne comprend rien. » — « Le jeune homme » innovait aussi en diplomatie, et avec lui, selon la remarque de Spina, les ministres les plus expérimentés et les plus habitués aux grandes affaires perdaient la boussole : *fa perdere la bussola*.

Consalvi se défendit dans une lettre à Bernier, qui est une réfutation des griefs allégués et surtout une protestation d'honnête homme blessé au cœur pour une accusation de déloyauté. C'est une des premières qu'il ait écrites en français, car il se servait de l'italien avec Cacault, qui le savait.

« Je reçois presque dans le moment la lettre que vous venez de m'écrire, datée du 13 mois courant. Je l'avouerai, avec ma franchise assez connue, mon cœur n'a pu n'y être très sensible. Je croyais, Monsieur, d'être au-dessus de tout soupçon en matière de duplicité de caractère, soit pour ma conduite constante, soit pour les preuves que j'avais données, particulièrement à l'égard des affaires de France. Le fait a déjà répondu pour moi : le même jour que vous m'avez écrit, Monsieur, votre lettre (le 13 mai), le courrier Livio était parti de Rome; ainsi tout ce qu'il a apporté à Paris ne pourra pas être regardé comme l'effet de votre lettre. »

Il expose ensuite les raisons du délai et le rôle du ministre français. « Nous étions convenus ensemble que ni l'un ni l'autre aurait rien écrit pour ne pas donner des inquiétudes et laisser

la chose dans son ensemble. Je tins avec scrupule ma parole. Mgr Spina n'en sut rien du tout; vous l'avez vu vous-même. M. Cacault a jugé de faire autrement. Je ne m'en plains point; il a cru faire le bien, car il est un très honnête homme. Mais je dois à moi-même de vous faire connaître la vérité exacte des choses...

« J'en ai dit assez, à ce qu'il me semble, pour vous marquer, Monsieur, d'où la délation a été occasionnée. Il est inutile, j'espère, après tout ceci, de vous marquer combien la politique et le désir de gagner du temps n'y est entré pour rien. Mais je dois à mon honneur, je dois à celui du Saint-Père de vous en dire un mot. Oui, Monsieur, cette persuasion-là est bien éloignée de la vérité; c'est bien nous faire tort que de la soupçonner. Le caractère du Saint-Père est assez connu pour lui-même. Je m'étais flatté que Mgr Spina aurait donné une idée plus exacte du mien, qui m'aurait mis au-dessus de tout soupçon dans ce genre. J'en appelle aussi à tous les Français qui ont eu affaire avec moi. Je n'en dirai pas davantage. Le gouvernement français lui-même a vu si le Saint-Père a mêlé rien du temporel dans la trêvative des affaires ecclésiastiques. Ainsi je ne puis ne pas être sensible à ce que je lis dans votre lettre que tout délai ultérieur « me serait personnellement imputé ». J'y suis sensible, Monsieur, parce que je puis me reprocher (je vous l'assure) de n'avoir rempli très exactement mon devoir, et de n'avoir tâché toujours de faire de mon côté tout mon possible pour le bien et pour conserver la bonne correspondance et les relations amicales entre les deux gouvernements. Mais si je suis soupçonné du contraire, le bien de la chose exige, Monsieur, que je ne reste pas dans la place que j'occupe. Un seul mot suffit pour m'en faire demander la démission. Permettez-moi, Monsieur, quoique je n'aie pas le plaisir de vous être connu personnellement, de vous en dire un mot en particulier. Je ne tiens nullement à ma place. Au contraire, je l'abhorre et la déteste plus que la mort. Je l'ai acceptée par obéissance, je la garde par reconnaissance; j'ai pensé que j'aurais tous les torts vis-à-vis de mon souverain et de mon bienfaiteur si je refusais mes faibles services dans un temps périlleux, dans des circonstances si difficiles. Mais s'il y a une issue par laquelle je puisse marcher sans blesser lesdits devoirs, je me regarderai comme le plus heureux de tous les hommes. Cette issue serait celle, sans doute, de se démettre, si l'on ne jouissait pas de la confiance qui serait nécessaire au bien réciproque. Soyez bien assuré, Monsieur, que je n'en aurais aucun regret, et je ne cesserai pas pour cela de faire

les vœux les plus ardents pour la conservation de la bonne intelligence entre les deux gouvernements, qui se trouve heureusement rétablie, et pour la paix et la tranquillité de la France, à laquelle est attachée celle de l'Europe. Vous voici, Monsieur, mes sentiments sincères.

« Je dois à la vérité une observation sur une expression de votre lettre. En nombrant les différentes choses dont il n'est pas possible de traiter jusqu'à la conclusion de l'arrangement sur la grande affaire, vous parlez d'un accroissement désiré par Sa Sainteté de son territoire. Le Saint-Père n'espère des bonnes dispositions du Premier consul que la restitution des Etats qui déjà appartenaient à l'Eglise romaine; il n'a aucune vue de s'agrandir.

« Je finirai, Monsieur, par vous témoigner ma reconnaissance pour tout l'intérêt que vous prenez à moi; je ne l'oublierai jamais. Je me ferai toujours un devoir de vous prouver, par des faits, l'estime et l'attachement que je vous conserverai constamment et j'attends que vous m'en fournissiez les occasions.

« P. S. — J'ajoute que mon honneur et le bien de la chose exigent que vous veuillez bien avoir la complaisance de chercher un moment favorable pour faire connaître au Premier consul les éclaircissements que j'ai donnés.

« J'avais oublié de parler de l'influence des autres cours, à laquelle on a attribué le délai. Mais lesquelles? Que l'on trouve un seul homme (à l'exception des cardinaux et du secrétaire de la Congrégation) qui en ait pénétré la moindre chose. Il est longtemps qu'un silence pareil était inconnu à Rome. Sa Sainteté a su le faire garder; il est encore ignoré tout à fait. Où est-ce donc l'influence extérieure? Je n'en dirai pas davantage. »

A Spina, comme à Bernier, il déclarait qu'il était tout prêt à quitter son poste. « Soyez assuré que s'ils font sentir qu'ils n'ont pas confiance en moi et qu'ils me fassent sauter, ils acquerraient un droit éternel à ma reconnaissance parce qu'ils m'ouvriraient la route pour sortir de ce maudit emploi sans manquer de reconnaissance au Pape. Je croirais être ingrat et vil en abandonnant son service dans un temps si périlleux et si orageux; mais je serais très heureux de m'en aller, d'autant plus qu'étant fort sensible, je perds la santé par la fatigue et par les amertumes qui me déchirent le cœur. »

Le meilleur avocat de Consalvi et de Rome, ce fut Cacault, et il faut qu'il ait été bien convaincu, car il est rare qu'un diplomate réfute ainsi son propre gouvernement et prenne parti contre lui pour le gouvernement qu'il est chargé d'accuser et de menacer.

« Il n'y a de la part de cette cour aucun désir de traiter en lon-

gueur; on est gauche, lent par nature et de plus théologiens de métier... Je vous certifie que tout ce qui nous contrarie et impatiente, ce qui nous surprend et donne de l'indignation est tout simplement dans la nature de l'affaire et dans l'esprit des congrégations. On peut anéantir la cour de Rome, on ne saurait changer sa marche ancienne ni ses dogmes.

« J'ai cherché à pénétrer si l'intrigue des Anglais ou celle des ci-devant Princes français avait agi contre nous. Le Pape lui-même m'a assuré qu'on l'avait laissé tranquille à l'égard du projet du Concordat; ce qu'il attribue au secret bien gardé et à la persuasion où sont nos ennemis que l'accord ne s'effectuera jamais. Je tiens aussi de la bouche du Pape qu'il n'a pas la moindre correspondance politique avec l'Angleterre. J'ai pensé que le nouvel empereur Alexandre pourrait se livrer aux Anglais, s'unir à eux pour nous empêcher de réussir avec Rome. Rien ne m'indique en la moindre chose que cela soit; et le Pape n'a à présent aucun rapport ou communication avec la nouvelle cour de Russie qui puisse donner de l'ombrage...

« On mande de Paris que le Premier consul a marqué l'intention de prier le Pape d'éloigner de lui douze personnes dont trois sont nommées, savoir : le cardinal Consalvi, le cardinal Antonelli et l'abbé Bolgeni. Le Pape est très attaché au cardinal Consalvi, sa créature, homme de quarante-quatre ans, actif, laborieux et qui a de la capacité. Ce ministre me paraît très bien voir qu'en servant la France, il acquerra le plus puissant appui et que c'est la seule manière de consolider le règne de son maître. Il me semble travailler dans cet esprit; il connaît parfaitement les affaires qui nous intéressent. Je ne crois pas qu'un autre secrétaire d'Etat valût mieux pour nous ».

Toutes ces justifications n'arrivèrent point à temps et ne servirent de rien. Du 12 au 19 mai, Spina subit un *crescendo* de reproches et de menaces, qui aboutit à un *ultimatum* net, impérieux et tranchant.

Talleyrand à Cacault.

« Paris, 29 floréal an IX (19 mai 1801).

« Depuis la date de ma dernière lettre, les nouvelles données que le gouvernement de la République a recueillies sur les dispositions de la cour de Rome, le portent à se confier moins que jamais dans la sincérité de ses protestations apparentes. Ses délais, ses tergiversations, les arguties, enfin, qu'elle oppose à des considérations de la plus grave importance, tout lui fait croire qu'elle se laisse aller à la dangereuse entreprise de lutter contre les circons-

tances, de se jouer de la France et de marchander sur de frivoles accessoires, quand la question de son existence comme puissance temporelle n'est pas encore résolue, et quand celle même de son existence spirituelle n'est pas hors de toute contradiction.

« Je vous ai exprimé, dans ma dernière dépêche, l'intention positive du Premier consul de finir cette discussion dans les termes arrêtés à Paris. Il ne peut entendre à aucune modification, ni sur le fond, ni sur la forme, ni sur les expressions convenues. Le projet qui lui a été proposé a été discuté avec une égale attention de ne s'écarter ni des bornes que la religion a posées à l'étendue de la puissance du Saint-Siège, ni de celles que les droits politiques et la force des circonstances ont assignées au pouvoir du gouvernement.

« Il est reconnu ici que la cour de Rome peut ce qui lui est demandé, et que le gouvernement ne peut rien au delà de ce qu'il se propose de faire. Les observations qui vous ont été faites supposent que le Saint-Père ou ses ministres s'abusent sur leur position et sur la nôtre, et qu'ils n'ont pas su se faire une idée de la manière dont la question a été traitée à Paris. Il faut qu'ils se pénètrent bien de cette double vérité : 1° qu'ici les matières théologiques sont aussi connues qu'à Rome, et que des hommes aussi éminents dans la connaissance de ces objets que les conseillers actuels de Sa Sainteté peuvent l'être, ont trouvé que la religion, ni ses dogmes, ni ses maximes, ni sa discipline, ne pouvaient recevoir aucune altération des clauses imposées au Saint-Siège par les articles convenus; 2° que le gouvernement de la République est fermement décidé, soit à obtenir complètement et promptement ce qu'il désire, soit à rompre définitivement toute négociation sur des objets qu'il a discutés avec franchise, avec générosité, avec la plus libérale justice, et dans la discussion desquels la cour de Rome ne s'est montrée que vétilleuse, malveillante et dissimulée.

« En conséquence, citoyen, j'ai l'ordre formel du Premier consul de vous informer que votre première démarche auprès du Saint-Siège doit être de lui demander, dans le délai de cinq jours, une détermination définitive sur le projet de convention, et sur celui de la bulle dans laquelle la convention doit être insérée, qui ont été proposés à son adoption. Si, dans le délai que vous êtes chargé d'offrir, les deux projets sont adoptés sans aucune modification, les deux Etats seront liés de fait par des rapports pacifiques, dont le Saint-Siège doit enfin sentir plus que jamais l'importance, et même la nécessité. La publicité de ces rapports se trouvera ensuite honorablement constatée par la proclamation des articles convenus et insérés dans le projet arrêté de la bulle du Saint-Père.

« Si des changements vous sont proposés et que le délai expire, vous annoncerez au Saint-Siège que, votre présence à Rome devenant inutile à l'objet de votre mission, vous vous voyez obligé à regret de vous rendre auprès du général en chef; et vous partirez, en effet, sur-le-champ pour Florence. Vous ne donnerez pas à cette déclaration les formes d'une menace, mais vous en laisserez tirer les conséquences qu'on voudra.

« Le Saint-Père est entouré de perfides conseils. Le gouvernement de la République n'ignore ni la source ni le but des instigations dont il est l'objet. Il désapprouve, et tout ce qu'il y a d'hommes sensés en Europe blâment les tentatives inconvenantes qu'une cour, qui est à la merci de tout le monde et qui devrait connaître ses vrais appuis, ne cesse de faire pour en mendier hors de la sphère de ses rapports religieux. Le gouvernement de la République, enfin, ne peut être insensible à l'espèce d'ingratitude avec laquelle elle répond à tous les efforts qu'il a faits pour l'arrêter au bord de l'abîme, pour ralentir, s'il se peut, le cours progressif de la décadence de son pouvoir. Il y a lieu de s'étonner qu'elle s'aveugle au point de méconnaître que rien encore n'est canoniquement établi sur la nomination du Souverain Pontife; que cette nomination, faite sous l'influence immédiate et directe d'une seule puissance, a besoin d'être reconnue par toutes les nations intéressées à sa légalité; qu'elle a été insolite quant au lieu, et que son appareil et ses formes ne l'ont pas consacrée peut-être avec une suffisante authenticité. »

C'était la première fois que la validité de l'élection pontificale était mise en question, et la prétention de la contester semblait étrange de la part du gouvernement qui avait emprisonné Pie VI et empêché le conclave de se tenir dans les conditions ordinaires.

« Dans une telle situation, y a-t-il de la prudence à épiloguer sur un mode de réconciliation politique et religieuse avec le gouvernement le plus puissant de l'Europe, et avec la nation la plus nombreuse du catholicisme chrétien?

« Je vous invite à faire entrer ces observations dans vos entretiens, soit avec le Saint-Père, soit avec ses ministres, et dans les formes que vous croirez les plus propres à toucher la sensibilité de l'un et à éclairer l'aveuglement des autres. Je souhaite qu'elles aient l'effet que nous avons lieu d'en attendre. Si elles ne produisaient pas cet effet, vos dernières instructions sont, je vous le répète, de vous retirer à Florence, cinq jours après que vous aurez fait connaître les ordres que je suis chargé de vous adresser.

« Je vous observe encore, pour ne rien laisser d'incertain sur les

intentions du Premier consul, que si, avant la réception de cette dépêche, il était parti de Rome un courrier, porteur d'un projet modifié à quelque degré que ce soit, vous ne devez laisser au Saint-Siège aucune espérance sur l'effet de pareilles dispositions, et les instructions que je vous adresse doivent être ponctuellement remplies, soit dans ce cas, soit dans tout autre.

« P. S. — Mgr Spina, qui connaît parfaitement la question et les intentions du Premier consul, écrit par le courrier que je vous expédie, et dans le même sens que moi.

« Vous devez remarquer que l'article relatif à la démission des anciens évêques doit être rédigé de la manière suivante : « Sa Sainteté ne reconnaîtra pour titulaires des évêchés conservés en France que ceux qui lui seront désignés par le Premier consul. »

Bernier, comme d'habitude, versait son eau bénite dans ce vinaigre distillé si habilement et si savamment.

Bernier à Consalvi.

« ... Qu'attendez-vous donc, Monseigneur? Pourquoi tarder si longtemps à rendre au plus puissant des peuples de l'Europe le seul bien qu'il désire? Ne le voyez-vous pas étendre son influence victorieuse en Espagne, en Allemagne, en Hollande, en Suisse, en Italie? S'il n'est pas catholique, si l'unité rompue le sépare de Rome, quels dangers pour l'Eglise, le Saint-Siège et l'Europe! Qui oserait les prévoir sans frémir? Qui pourrait les connaître et posséder entre ses mains le préservatif sans l'appliquer de suite?

« Hélas! fallait-il donc attendre que les menaces suivissent les invitations? N'était-ce pas assez de nos prières, de nos vœux et de nos larmes? Deux mois ne suffisaient-ils pas pour l'examen sérieux du projet? Ils sont écoulés; et rien ne paraît, rien ne satisfait l'ardeur impatiente d'un peuple affamé de sa religion. Au nom de cette institution divine, au nom du Saint-Siège dont nous désirons tous de conserver l'éclat et les prérogatives, au nom même de vos propres intérêts, rompez un désastreux silence. Envoyez sans délai cette Bulle, ce Concordat si longtemps désiré. Il n'existe plus que ce seul moyen de conserver en France, en Italie, la religion de nos pères, le pouvoir temporel du Saint-Siège à Rome, les électors ecclésiastiques en Allemagne et peut-être la paix intérieure dans la majorité du continent européen. Je le dis à Votre Eminence avec autant de douleur que de vérité : encore cinq jours de délai ou un refus, et tout est rompu.

« Pardon mille fois, si j'emploie des expressions aussi fortes; mais la conviction du danger, la crainte, la douleur, le salut de ma religion et celui de mon pays me les arrachent. Je sens

l'impression qu'elles feront sur vous, et déjà mon cœur attristé se soulage, en pensant qu'il existe encore dans votre prudence et votre célérité un moyen de succès. Puissent mes pressentiments et mes vœux ne pas être trompés! ¹ »

De nouveau, auprès de Talleyrand et du Premier consul, il se vantait de l'activité de son zèle, puis il s'en allait cajoler et rassurer l'infortuné Spina, auquel il persuadait que sans lui tout serait allé bien plus mal, qu'il avait la pleine confiance du Premier consul et faisait tout pour le calmer. Il le chargeait de ses compliments pour Consalvi et déplorait la nécessité où il se trouvait de lui écrire des choses dures qui ne trahissaient point ses vrais sentiments.

Le courrier porteur de l'*ultimatum* arrivait à Rome le 28 mai et les terribles dépêches étaient immédiatement communiquées au cardinal.

Cacault à Talleyrand.

« Rome, 8 prairial an IX (28 mai 1801).

« J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 29 floréal (19 mai). Le secrétaire d'Etat est malade de la fièvre. Je lui ai envoyé sur-le-champ demander une audience. Il me l'a donnée ce soir dans son lit. Je lui avais transmis auparavant les lettres que Mgr Spina et le citoyen Bernier lui ont écrites; elles l'avaient instruit de ce que j'avais à lui dire. Il en était dans la plus vive agitation; il m'a dit que le Pape en mourrait si je parlais. Sa Sainteté croit que les pièces envoyées par son courrier, sans être mot pour mot telles que les actes rédigés à Paris, seront approuvées et admises. Le cardinal m'a assuré qu'on avait changé la rédaction sur laquelle j'avais fait des observations; que la lettre du Pape au Premier consul exprimait ses sentiments d'une manière satisfaisante. Il avait toujours la fièvre : je n'ai pu insister ce soir sur tous les points de votre lettre. J'ai rendez-vous demain avec lui; je verrai Sa Sainteté, et tous les ordres que vous me transmettez seront ponctuellement exécutés. »

Une lettre familière de Consalvi à Spina nous rend ses impressions au vif :

« J'étais au lit avec la fièvre quand m'est arrivée votre dépêche du 19 et celle de l'abbé Bernier. Imaginez quelle médecine! Oh! Dieu bon! Peut-on penser et repenser à un pareil fait sans en mourir? Tant de réflexions, tant de fatigues, tant de soins, tout cela jeté au vent! Nous voici à une rupture. Et comment? Après avoir tout accordé au fond, après avoir combiné les moyens de

¹ Nous avons cité son billet à Talleyrand.

nous accommoder aux circonstances actuelles de la France. Grand malheur ! Il faut adorer les décrets de la Providence... Quel mal n'a pas fait M. Cacault sans mauvaise intention !... S'il s'obstine à partir, tout est perdu... Je lui ai dit que j'allais donner immédiatement ma démission. Je ne me suis pas laissé vaincre par ses répugnances pourtant très fortes. Ce matin, je l'ai offerte au Pape et je lui ai dit comme Jonas : *Si cette tempête est venue à cause de moi, jetez moi à la mer*. Pauvre Pape ! Il a eu la bonté de s'en affliger. Pensez s'il m'en coûte d'ajouter à ses afflictions, mais le bien de l'Eglise l'exige... Voilà assez écrire. Je suis mort de fatigue et de sommeil, je n'en puis plus, je ne me trouve pas bien et voyez dans quel moment !¹ »

A Bernier, Consalvi expose de nouveau sa justification et sa ferme volonté de se démettre avec un accent plus ému encore que précédemment. Il termine ainsi son apologie :

« Il me reste une grâce, Monsieur, à vous demander. Mon honneur et mon respect exigent que le Premier consul sache que j'ai été soupçonné à tort. Vous aurez bien la bonté de lui représenter la vérité; je veux espérer qu'il la reconnaîtra; je m'en flatte.

« Nous voilà après², Monsieur, une longue lettre mal écrite dans une langue que je sais fort peu et faite très à la hâte. Ce n'est pas aux expressions que vous devez faire attention? elles ne seront pas exactes, mais quant aux sentiments qu'elle renferme, ils sont ceux d'un homme d'honneur et qui croit par là avoir des droits à votre estime. »

Le Pape, lui aussi, fut profondément ému du coup de foudre qui éclatait au moment même où il croyait toucher au succès et il répéta comme son ministre : « Tout est perdu si Cacault s'en va. » Il supplia donc dans les termes les plus pathétiques Cacault de demeurer. Ne le pouvait-il pas? La situation n'était-elle pas changée depuis le départ du courrier français? Livio était arrivé porteur des messages conciliants et des concessions accordées. Le Premier consul en était très probablement satisfait et peut-être qu'au moment même où Rome était agitée, Paris était rentré dans le calme. Il était possible, il était opportun d'attendre la réponse qui serait faite aux propositions envoyées et l'effet de la lettre du Pape au Premier consul. Cacault dut répondre que l'hypothèse avait été prévue par Talleyrand et que son ordre de départ restait absolu et irrévocable. Il envoya donc l'*ultimatum* qu'il comparait avec raison au cercle de Popilius. En voici le texte tel

¹ Consalvi à Spina, 30 mai 1801.

² Cela veut dire à la fin d'une longue lettre.

qu'il figure dans les pièces officielles qui furent communiquées aux cardinaux :

« LIBERTÉ

ÉGALITÉ

« Rome, 9 prairial an IX (29 mai 1801).

A S. Em. le cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat.

« Eminence,

« J'ai reçu l'ordre d'annoncer au Saint-Siège de la part du Premier consul :

« 1° Que le gouvernement français ne peut entendre à aucune modification ni sur le fond ni sur la forme du projet de convention et sur celui de la bulle qui ont été proposés à l'adoption de Sa Sainteté;

« 2° Que si le Pape n'a pas adopté dans le délai de cinq jours sans modification les deux projets susdits, ma présence à Rome devenant inutile à l'objet capital de ma mission, je me verrai obligé à regret, en vertu de mes ordres, à me retirer à Florence;

« 3° Que si, dans le délai précité, les deux projets sont adoptés sans aucune modification, les deux Etats seront liés de fait par des rapports pacifiques. La publicité de ces rapports se trouvera ensuite honorablement constatée par la proclamation des articles convenus insérés dans le projet arrêté de la bulle du Saint-Père.

« Agrérez l'assurance de ma haute considération.

« CACAULT. »

On voit en présence de quelle douloureuse alternative se trouvait le Saint-Père. Se soumettre à l'*ultimatum*, accepter des expressions unanimement jugées contraires aux maximes et aux formes consacrées dans l'Eglise, ratifier des concessions énormes sans garantie et sans compensation, c'était abdiquer devant la violence, abaisser la dignité du Saint-Siège et compromettre son autorité pour toujours; c'était vraiment se démettre. La résistance, c'était la conquête de Rome, la fuite ou la captivité, le renouvellement de tous les malheurs de Pie VI, peut-être avec un second schisme, un anti-pape et la persécution déchaînée dans une grande partie de l'Europe. Pie VII n'hésita pas.

C'est l'erreur des hommes d'Etat qui se trouvent en conflit avec l'Eglise de croire qu'on en obtient tout par la force. Voyant qu'elle est généralement gouvernée par des hommes âgés, doux et conciliants, et qu'elle a beaucoup cédé dans le cours de son histoire, ils s'imaginent qu'elle cédera toujours et ne mettra aucun terme à sa condescendance. Dès lors ils n'en mettent aucun à leurs

exigences; ils parlent haut, ils menacent, ils sévissent et, tout infatués d'eux-mêmes, ils chantent victoire à l'avance jusqu'à ce qu'ils rencontrent le granit, c'est-à-dire le *Non possumus* invincible de ces vieillards qui, poussés à bout, acculés à la violation d'un serment et à la trahison d'un devoir, finissent par tendre paisiblement les mains aux chaînes et la tête au glaive en disant : Faites ce que vous voudrez, nous sommes prêts à mourir! Pie VII opposa donc un refus net et décisif à la sommation de la France, et il faut rendre cette justice aux cardinaux, que tous le soutinrent dans l'épreuve et l'encouragèrent à la résistance.

« Le Pape a réuni, au sujet de ma notification, la congrégation des douze cardinaux, afin de tenir conseil avec eux sur la déclaration que j'ai adressée au Saint-Siège. Le Pape et la congrégation ont persisté dans l'opinion qu'il n'était pas au pouvoir de Sa Sainteté de signer sans aucune modification le projet de convention et la bulle envoyés de Paris. Le Pape, élevé dans le cloître, a des sentiments d'anachorète, est homme de bon cœur et de bon caractère : mais il n'y a pas moyen de le décider, d'autorité, à signer *hic et nunc*. Il me répète sans cesse : « J'ai accordé au fond « tout ce que l'on m'a demandé; je ne refuserai rien de ce qu'il « sera possible. Aucun intérêt temporel ne peut me faire parler « autrement qu'il n'est prescrit par le dogme; aucune influence « ni considération n'a agi sur moi dans cette affaire. Je n'ai pas « eu le mérite de résister à des insinuations des ennemis de la « France; il ne m'en a pas été fait. Je suis animé plus que le « Premier consul du désir d'accomplir ses intentions vertueuses; « et qui ne voit ici que notre intérêt est de le contenter?

« Son nom est respecté et chéri; il n'y a personne dans le Sacré « Collège de Rome qui ne souhaite la protection de la France pour « cet Etat et l'accord entre les Français et le Pape. Les malveillants rougiraient de marquer la moindre opposition à une œuvre « sainte, qui sera utile à tous. Les modifications que la religion « nous fait une loi d'exiger peuvent être exprimées de diverses « manières; c'est sur quoi on s'entendra. Il ne s'agit que de « s'expliquer. » Je n'ai pas manqué de représenter au Pape qu'il avait le pouvoir d'accorder tout ce que nous demandons, et que son extrême circonscription à cet égard pouvait devenir une faiblesse ruineuse pour la France, pour son Etat et pour la religion; que le pouvoir de lier et de délier était sans limites, lorsqu'il s'agissait de prévenir des maux infinis. Je ne l'ai pas seulement ébranlé¹. »

¹ Cacault à Talleyrand.

Les épreuves futures du Pape, l'effraction du Quirinal, l'attentat du général Radet, tout le drame de Savone et de Fontainebleau était contenu en germe dans cette petite phrase : « Je ne l'ai pas seulement ébranlé. »

Pendant deux jours la cour de Rome fut livrée aux alarmes et les cardinaux tremblèrent¹. Consalvi sonda le ministre d'Espagne pour savoir si le roi Charles IV consentirait à donner asile au Pontife. Il n'obtint rien de rassurant, l'Espagne n'ayant aucune envie de se brouiller avec la France dont elle était devenue l'alliée. Cependant les signes alarmants se multipliaient, le bruit de la rupture se répandait, les garnisons françaises de Toscane avaient été augmentées et dessinaient des mouvements de mauvais augure, et à Rome même les patriotes redevenaient insolents et criaient que le fruit était mûr. « Nous voilà à l'extrémité », écrivait Consalvi le soir du 30 mai. Ce fut alors que Cacault eut une inspiration de bon Français et de bon chrétien. Ce Breton, plus Italien que les Italiens eux-mêmes, trouva la *combinazione* qui sauva la situation. Il avait amené avec lui comme secrétaire un jeune homme de talent, le futur historien de Pie VII, M. Artaud, qui a raconté l'incident dans une page qui est assurément la plus intéressante de son livre.

« Ce ministre habile reconnut sur-le-champ l'inconséquence de ces ordres²; il me fit prier de passer chez lui, et après que j'eus lu la lettre, il me dit :

« Il faut obéir à son gouvernement; mais il faut qu'un gouvernement ait un chef qui comprenne les négociations, des ministres qui les conseillent bien et que tout cela s'entende. Il faut qu'un gouvernement ait une volonté, un plan, un but.

« Il faut qu'il sache nettement ce qu'il veut, et cela n'est pas aisé dans un gouvernement nouveau. Je suis en vérité maître de cette affaire, moi, en sous ordre. Si nous sommes à Rome comme on est à Paris, ce sera un double chaos. Après ce que j'ai fait pour vous, après les preuves d'affection que vous m'avez données, je n'aurai plus rien en réserve. Il est bien établi que le chef de l'Etat veut un concordat; il veut cela de longue époque; avant Tolentino, il se disait le *meilleur ami de Rome*. Dans ce temps-là, pour faire passer cette proposition insolite, il avait été

¹ Il y a des historiens qui affirment que l'*ultimatum* était une feinte et que Bonaparte ne voulait point exécuter les menaces. Les contemporains les mieux placés pour savoir la vérité, et Cacault le premier, crurent à l'imminence du péril.

² Des ordres qui lui ordonnaient de quitter Rome si l'*ultimatum* n'était point accepté.

« nécessaire seulement de commencer par dire à un cardinal arche-
 « vêque de Ferrare, à un des plus grands princes de l'Italie, qu'on
 « pourrait le faire fusiller. Le Premier consul veut donc un con-
 « cordat : c'est pour cela qu'il m'a envoyé et qu'il m'a donné en
 « aide celui que je désirais. Il pense, le Premier consul, que moi aussi
 « je veux un concordat; mais ses ministres n'en veulent peut-être
 « pas; ses ministres sont près de lui; et le caractère le plus facile à
 « irriter et à tromper, c'est celui d'un homme de guerre qui ne
 « connaît pas encore la politique et qui en revient toujours au
 « commandement et à l'épée. Cependant, moi aussi, je vais faire
 « à sa manière... Je vous donne deux heures pour réfléchir à ceci;
 « Mattei ne voulait qu'un quart d'heure pour se préparer aux gra-
 « cieusetés du général. Nous retirerons-nous naïvement, comme
 « le porte la dépêche, et alors la France est menacée pour un temps,
 « d'une sorte d'*irrégiosisme*, mot aussi barbare que la chose,
 « d'un catholicisme bâtarde, ou de cette doctrine métisse qui con-
 « seille de s'en tenir à un patriarche; alors, qui sait? Les destinées
 « probables du Premier consul ne s'accompliraient peut-être
 « jamais.

« Nous ne sommes ni l'un ni l'autre de mauvais chrétiens. J'ai
 « bien vu ce que vous avez été jusqu'ici, moi je suis un révolution-
 « naire corrigé : voilà comme, après les guerres civiles, les hommes
 « de partis différents sont souvent à côté l'un de l'autre, désarmés
 « et amis!

« J'aime Bonaparte, j'aime le général; cet affublement d'un
 « nom de Premier consul est ridicule; il a pris cela de Rome, où
 « cependant il n'a jamais été. Pour moi, il est toujours le général
 « d'Italie. Les destinées de l'homme terrible, je les vois presque
 « absolument dans mes mains, plus que dans les siennes; il devient
 « une manière d'Henri VIII, il aime et il blesse tour à tour le Saint-
 « Siège; mais que d'autres sources de gloire peuvent se tarir pour
 « lui s'il fait le Henri VIII à faux! La mesure est comblée, les
 « nations ne laisseraient peut-être plus leurs maîtres disposer
 « d'elles en fait de religion. Dans l'autre voie, avec le concordat,
 « il y a des prodiges; il y en a surtout pour lui, et s'il n'est pas
 « sage, il en restera pour la France. Soyez sûr, Monsieur, que des
 « hauts faits tentés à propos et qui tournent bien sont, à tout
 « prendre et à quelque génie qu'on les doive, une riche dot pour
 « un pays. Un pays, quand il lui survient des embarras, répond à
 « bien des insolences par son histoire. La France, avec ses défauts,
 « a besoin d'être en fonds de grandeur. Le général compromet tout
 « avec ce coup de pistolet tiré pendant la paix, pour plaire à ses
 « généraux qu'il aime et dont il redoute les plaisanteries de camp,

« parce qu'il a fait longtemps ces plaisanteries-là lui-même. Il rompt l'opération qu'il désire; il sème du grain gâté. Qu'est-ce qu'un concordat religieux? La plus solennelle entreprise dont puissent s'occuper les hommes; qu'est-ce qu'un concordat religieux signé en trois jours? Je vois les douze heures que le commandant en chef accordait à un assiégé sans espoir de secours.

« Vous savez que tout en l'aimant beaucoup, depuis les scènes de Tolentino et de Livourne, et les effrois de Manfredini et Mattei menacés et tant d'autres vivacités, je l'appelle, ce cher général, je l'appelle tout bas *le petit tigre*, pour bien caractériser sa taille, sa ténacité, son agilité, son courage, la rapidité de ses mouvements, ses élans et tout ce qu'il y a en lui qu'on peut prendre en bonne part de ce genre-là. Si l'on m'accusait, à propos d'un ton pareil, je répondrais qu'à l'école militaire, où j'étais professeur, j'ai appris que *tigre*, en Persan, veut dire *flèche*; demandez plutôt à nos savants d'Égypte! Eh bien, *le petit tigre* a fait une faute; elle peut être réparée, mais j'ai besoin de tout le monde. Croyez-vous qu'un arrangement religieux convient à la France? Croyez-vous qu'elle ait une tendance à l'embrasser avec ardeur et que ce soit servir le Premier consul que de l'aider à accomplir une volonté qui, j'en suis sûr, est dans son cœur? Quand pour faire réussir un projet reconnu comme utile et généreux, vous aurez consenti à laisser là les imbéciles intérêts de la vie, venez me retrouver, je vous dirai ce que je mérite. Attendez encore...

« Si vous m'aidez, vous en souffrirez peut-être, plus tôt, plus tard; probablement même il arrivera que nous en souffrirons tous deux, car on ne redresse jamais impunément ceux qui gouvernent.»

« Je répondis au ministre qu'il y avait des partis que l'on prenait sur-le-champ; je lui déclarai que j'avais un désir vif de voir conclure un concordat et qu'en tout je suivrais ses pas. Il m'interrompit : « Non, non, il ne s'agit pas de me suivre, il faut rester malgré l'ordre que j'ai de rompre la négociation. Écoutez-moi, je ne veux pas demander un concordat signé en trois jours; j'obéis au reste de la dépêche, je pars; je vais à Florence, j'envoie Consalvi à Paris et je vous ordonne de rester à Rome, pour conserver un fil de relations avec le Saint-Siège. Je vous prévient encore qu'en restant à Rome sur ma seule parole, vous vous compromettez peut-être à tout jamais; mais il n'est que ce moyen d'arrêter l'intervention militaire; j'en ai vu des effets terribles dans cette Rome où je vous parle. »

« J'embrassai vivement le ministre qui me comprit. Il alla immédiatement trouver le cardinal Consalvi, lui lut la formidable dépêche sans retrancher un mot, ne lui épargna pas les *prêtres turbulents*

et coupables et il se résuma ainsi : « Il y a des malentendus ; le
« Premier consul ne vous connaît pas, il connaît encore moins vos
« talents et votre habileté, vos engagements, *vo*tre *coquet*teria,
« votre désir de terminer les affaires ; allez à Paris. — Quand ? —
« Demain, vous lui plairez, vous vous entendrez ; il verra ce que
« c'est qu'un cardinal homme d'esprit, vous ferez le concordat avec
« lui. Si vous n'allez pas à Paris, je serai obligé de rompre avec
« vous, et il y a là-bas des ministres qui ont conseillé au Directoire
« de déporter Pie VI à la Guyane. Il y a des conseillers d'Etat qui
« raisonnent contre vous ; il y a des généraux moqueurs qui haus-
« sent les épaules. Si je romps avec vous, Murat, autre Berthier,
« marchera sur Rome ; une fois qu'il sera ici, vous traiterez moins
« avantageusement qu'aujourd'hui, son arrivée réveillera vos répu-
« blicains. Ils ont mal administré, mais ils n'administrent plus, et
« c'est toujours contre ceux qui commandent que l'on crie. Arrê-
« tons une disposition de choses qui sera satisfaisante et qui
« rappellera même Paris à la raison.

« Moi qui ai l'ordre de rompre les relations, j'obéirai de cette
« manière : j'irai à Florence. Je modérerai Murat, qui brûle de venir
« ici conquérir et occuper un Etat nouveau. La sœur du Premier
« consul, l'épouse de Murat, est avec lui. Elle est curieuse et dit
« qu'on ne voit jamais assez Rome et ses merveilles. Vous, vous
« irez à Paris, et je laisserai ici mon secrétaire de légation, pour
« conserver une représentation. Ainsi, rien ne sera détruit. Je vous
« le répète, vous ferez le Concordat avec le Premier consul lui-
« même, vous lui en dicterez une partie, et vous obtiendrez plus
« de lui que de moi, qui suis lié par tant d'obstacles. Si rien de
« cela ne réussit, je suis perdu, et j'aurai perdu aussi, avec moi,
« les espérances d'avancement que peut avoir mon secrétaire.
« Mais nous parlons ici *à sacrifice* fait. Encore un mot. Je ne veux
« pas dans un pays où il y a tant de bavardages, je ne veux pas
« vous laisser le poids de la responsabilité de cette action. Si ce
« qui me paraît grand aujourd'hui devient par hasard une faute
« demain, il est nécessaire que je voie le Pape, et que je prenne
« tout sur moi. J'ennuierai peu le Pape. J'ai un petit nombre de
« phrases à échanger avec lui, pour remplir des instructions
« antérieures du Premier consul. »

« Le cardinal, homme d'une imagination élevée, frappé de l'éclat
et du mystère de ces paroles, saisit le conseil, va trouver le Pape,
le prépare à cette démarche et a la douleur de se séparer de son
ami, plutôt qu'il ne lui demande une permission. M. Cacault se
présente à l'audience de Sa Sainteté qui l'attendait, et qui lui dit
après l'avoir fait asseoir près d'Elle : « Monsieur, vous êtes une

« personne que nous aimons avec une grande tendresse. Ce conseil
 « que vous donnez vous-même de ne pas signer un concordat en
 « trois jours, est une action admirable dans votre position. Mais
 « Consalvi à Paris, Rome abandonnée, et nous demeuré seul dans
 « ce désert!!!

« Très Saint-Père, reprit le ministre, j'engage ma foi de chrétien
 « et d'homme d'honneur, que je donne ce conseil de moi-même,
 « qu'il ne m'a été suggéré par personne, que mon gouvernement
 « n'en sait rien, que je n'agis ici que dans l'intérêt réciproque des
 « deux cours, et peut-être plus dans l'intérêt de la vôtre que de la
 « mienne. Le Premier consul vous honore, il m'a dit : *Traitez le*
 « *Pape comme s'il avait 200,000 hommes*. Il vous reconnaît une
 « grande puissance. Apparemment qu'aujourd'hui il s'en voit le
 « double autour de lui, car il ne parle plus sur un certain pied
 « d'égalité. S'il se donne l'avantage, une noble confiance vous le
 « rendra. Privez-vous de Consalvi quelques mois ; il vous reviendra
 « bien plus habile. — Vous riez, répondit le Pape, avec ces soldats
 « que vous nous croyez. Nous ne les acceptons que pour les rendre.
 « Et puis, il est vrai, les soldats de Jésus-Christ sont en grand
 « nombre. — Très Saint-Père, il faut que Consalvi parte à l'ins-
 « tant, qu'il porte votre réponse ; il manœuvrera à Paris avec la
 « puissance que vous lui donnerez aussi. J'ai cinquante-neuf ans,
 « j'ai vu bien des affaires depuis les Etats de Bretagne, certaine-
 « ment les Etats les plus difficiles à conduire. Rien ne m'a échappé
 « des misères de vos peuples d'Italie. Pour me perdre, on m'appe-
 « lait *l'ami des rois* ; je ne suis pas suspect. Quelque chose de plus
 « fort sans doute que la froide raison, un instinct de ces instincts
 « de bêtes, si l'on veut, qui ne les trompent jamais, me conseille,
 « me poursuit ; je vois mon consul digne, froid, satisfait, soutenu
 « au milieu de ses conseillers qui le détournent. Et puis quel
 « inconvénient ! On vous accusait : vous paraissez en quelque sorte
 « vous-même. Qu'est-ce ? Qu'a-t-on dit ? On veut un concordat
 « religieux, nous venons au-devant, nous l'apportons, le voilà ».

« Le Pape, trop ému, versait abondamment des larmes : « Ami
 « vrai, dit-il, nous vous aimons comme nous avons aimé notre
 « mère ; en ce moment nous nous retirons dans notre oratoire,
 « pour demander à Dieu si le voyage peut être heureux et si un
 « succès soulagera nos peines, en nous éloignant de cet abîme de
 « douleurs. »

L'expédient suggéré par Cacault parut au Pape, aux cardinaux,
 qu'il consulta tous, la seule chance qui restât d'éviter la rupture
 avec la France et tous les maux qu'elle aurait entraînés. Ils se pro-
 noncèrent à l'unanimité [pour] le départ immédiat de Consalvi, qui

fut le seul à plaider contre lui-même. « Ce n'est pas moi qu'il faut envoyer, disait-il, puisque je suis soupçonné, à Paris, de mauvais vouloir contre les Français. Le proverbe latin dit : *Si vis mittere, mitte gratum*. Ma personne nuira à ma cause. » Cacault écarta résolument cette objection. « Je n'ai jamais eu lieu de croire que le Premier consul ait eu aucune opinion défavorable de votre personne; il ne m'en a rien dit à Paris. Le ministre des relations extérieures ne m'en a rien dit et ne m'en a jamais écrit un mot. Le général Murat m'a parlé de Votre Eminence, à Florence, avec éloge. De mon côté, j'ai eu lieu de me louer de vous à Rome. Il n'y a donc rien à ma connaissance qui puisse m'empêcher d'applaudir au choix que Sa Sainteté a fait de vous pour aller à Paris. » Le cardinal se résigna. Le voyage ainsi résolu, Cacault informa Talleyrand, tandis que Consalvi écrivait à Bernier et à Spina, et qu'il communiquait officiellement aux diplomates accrédités auprès du Saint-Siège la nouvelle de son départ et de son remplacement par le cardinal Joseph Doria. Ces longues et fréquentes conférences du ministre français au Quirinal, ces réunions de cardinaux, les nouvelles de toute sorte qui circulaient à Rome avaient surexcité les esprits au plus haut point, et il était à craindre que le parti avancé ne commît quelque désordre et n'exploîtât le départ de Cacault, comme la preuve d'une rupture complète avec la France. Il n'y avait qu'un moyen de conjurer ce péril : c'était de montrer par un signe évident qu'il n'y avait pas réellement rupture, et ce fut encore le ministre français qui trouva la solution. Aux inquiétudes exprimées par Consalvi, il répondit : « Je ne vois qu'une chose à faire, qui dépend de vous et de moi : partons ensemble dans la même voiture, au vu et au su du public. Les pêcheurs en eau trouble n'osent pas bouger. Nous irons ensemble jusqu'à Florence, où je m'arrêterai suivant mes instructions, et d'où vous continuerez vers Paris. » L'arrangement fut approuvé par le Pape, et le samedi 6 juin au matin, le lendemain du jour où expirait le délai fixé par l'*ultimatum*, Consalvi, comblé de tendresses et de bénédictions par le Pontife, sortait du Quirinal dans sa voiture et allait prendre Cacault qui monta avec lui sous les yeux d'une foule ébahie, qui ne comprenait rien à la chose et se perdait en conjectures. Il est intéressant de voir comment le ministre de France explique son initiative à Talleyrand et raconte son départ.

« Lorsque les premiers jours du délai ont été écoulés et que l'impression de la peur de mon départ sur le Pape et ses conseillers a été complète et sans espoir de me décider à rester, et lorsque j'ai vu que rien ne pouvait décider le Pape à signer *hic et nunc*, j'ai cherché les moyens de garantir, en partant, la tranquillité de

Rome et la sûreté des Français. J'ai pensé que le Premier consul souhaitait de cœur et d'âme l'accommodement avec le Pape, devenu nécessaire à la France. Je sais que ce fut toujours son idée et qu'elle doit enfin se réaliser. Alors il m'a paru dans ses vues d'engager le Pape à envoyer à Paris son premier ministre pour s'expliquer et tâcher de résoudre l'affaire. Mon idée a été saisie et adoptée avec plaisir par Sa Sainteté et le cardinal Consalvi. »

On a insinué que Cacault n'avait pas agi de son chef et que le coup était combiné à l'avance entre lui et le gouvernement français. Le ministre et son secrétaire Artaud, qui reçut ses confidences sur le moment même, ont toujours affirmé le contraire, et il n'y a aucune raison de mettre en doute la parole de ces deux hommes d'honneur. Ce qui est vrai, c'est que Cacault était sûr de n'être pas désavoué, car la démarche qu'il avait conseillée était trop flatteuse pour le Premier consul pour lui causer du déplaisir.

Le voyage s'effectua sans encombre. « Me voilà arrivé à Florence. Le cardinal-secrétaire d'Etat est parti de Rome avec moi. Il est venu me prendre à mon logis. Nous avons fait route ensemble dans la même carrosse; nos gens suivaient de la même manière dans la seconde voiture et la dépense de chacun était payée par son courrier respectif. Nous étions regardés partout d'un air ébahi; le cardinal avait grande peur qu'on imaginât que je me retirais à l'occasion d'une rupture; il disait sans cesse à tout le monde : « Voilà le ministre de France. » Ce pays, écrasé des maux passés de la guerre, frissonne à la moindre idée de mouvements de troupes. Le gouvernement romain a plus de peur encore de ses propres sujets mécontents, surtout de ceux qui ont été alléchés à l'émeute et au pillage par l'espèce de révolution passée. Nous avons ainsi prévenu et dissipé à la fois les frayeurs mortelles et les espérances téméraires. Je pense que la tranquillité de Rome ne sera pas troublée.

« Le cardinal a passé ici la journée du 18 (7 juin) en grande et ostensible amitié avec le général Murat, qui lui a fait donner un logement et une garde d'honneur. Il a fait la même chose pour moi; je n'ai rien accepté; je suis logé à l'auberge.

« Le cardinal est parti ce matin pour Paris; il arrivera peu de temps après ma dépêche; il ira extrêmement vite. Le malheureux sent bien que s'il échouait il serait perdu sans ressource et que tout serait perdu pour Rome. Il est pressé de savoir son sort. Je lui ai fait sentir qu'un grand moyen de tout sauver était d'user de diligence, parce que le Premier consul avait des motifs graves de conclure vite et d'exécuter promptement...

• • • • •

« ... Vous jugez bien que le cardinal n'est pas envoyé à Paris pour signer ce que le Pape a refusé de signer à Rome; mais il est premier ministre de Sa Sainteté et son favori; c'est l'âme du Pape qui va entrer en communication avec vous. J'espère qu'il en résultera un accord concernant les modifications. Il s'agit des phrases, des paroles qu'on peut retourner de tant de manières, qu'à la fin on saisira la bonne. Le cardinal porte au Premier consul une lettre confidentielle du Pape et le plus ardent désir de terminer l'affaire. C'est un homme qui a de la clarté dans l'esprit. Sa personne n'a rien d'imposant; il n'est pas fait à la grandeur; son élocution, un peu verbeuse, n'est pas séduisante. Son caractère est doux et son âme s'ouvrira aux épanchements, pourvu qu'on l'encourage avec douceur à la confiance. »

Murat, de son côté, recommandait Consalvi au Premier consul. « Le citoyen Cacault est arrivé ici hier matin avec le cardinal Consalvi. Ce dernier est parti pour Paris où je pense qu'il arrivera vers le 30 (19 juin). Il se rend près de vous avec confiance, et le Saint-Père attend tout des sentiments de bienveillance que vous ne cessiez de lui montrer. Je vous assure qu'ils sont de bonne foi. Au reste, le cardinal Consalvi a ordre de faire tout ce qui est possible en matière de religion. Ne vous laissez pas prévenir contre le cardinal Consalvi; tous les Français n'ont qu'à se louer de lui. »

Le cardinal était parti fort triste, accablé par les préoccupations et la hâte de ce voyage précipité. « Le plaisir de vous revoir, écrivait-il à Spina, sera un soulagement à mes angoisses très amères. Croyez-moi, Monseigneur, la vie m'est à charge et je n'en puis plus! »

A Florence, pourtant, il devint moins sombre. Il fut d'abord rassuré en apprenant que Murat n'avait reçu aucun ordre de marcher sur Rome. Puis le bon accueil du général et ses encouragements joints à ceux de Cacault le réconfortèrent en lui donnant l'espérance du succès. Il prit la route de Paris, soutenu par le sentiment de la grande œuvre à laquelle il allait travailler, du service qu'il allait rendre à l'Eglise et de la justice que lui rendrait la postérité.

† F.-D., Cardinal MATHIEU.

LA GRÈVE ET L'ARBITRAGE

Combien différemment apprécié ce droit de grève, que certains jugent néfaste pour l'ouvrier, autant et plus peut-être que pour le patron, et dans lequel les socialistes voient le moyen le plus efficace de libération du prolétariat !

Les adversaires de la liberté de coalition sont restés irréductibles depuis M. de Vatimesnil, qui s'exprimait ainsi, dans le grand débat parlementaire de 1849 :

Les ouvriers qui se coalisent se nuisent à eux-mêmes, la misère est le seul fruit qu'ils recueillent. Ils nuisent encore à ceux d'entre eux dont l'ouvrage est lié au leur et qui voudraient continuer de travailler. Les coalitions diminuent le revenu général du pays en interrompant la production ; elles font souvent passer à l'étranger des commandes faites à l'industrie nationale ; enfin, elles menacent gravement la paix publique, étant sujettes à dégénérer en violence et même en émeutes.

M. Jules Simon, dans son livre sur le *Travail*, lançait également des invectives violentes contre la grève :

La grève, c'est la pire des guerres, une guerre civile. Elle est meurtrière au pied de la lettre, car les ouvriers en grève se réduisent eux-mêmes à la condition d'une ville assiégée, et comme il arrive dans toutes les guerres civiles, ils ne peuvent pas faire de mal à leurs adversaires sans en ressentir le contre-coup.

Qu'est-ce que le droit de faire grève ? C'est une arme. On l'a rendue aux ouvriers, et on a bien fait. Maintenant qu'ils l'ont reçue, ce qui peut arriver de mieux pour l'industrie, pour la société et pour eux-mêmes, c'est qu'ils ne s'en servent pas. Il n'y a qu'une voix sur ce sujet.

Enfin, M. Barberet jetait l'anathème à « cette arme qui est un piège » :

Des socialistes de bonne foi nous disent que la grève est l'arme du faible contre le fort. C'est une bien grave erreur. En jugeant les choses impartialement, d'après ses effets, tout homme sensé découvrira en elle un véritable traquenard tendu au prolétariat.

En réalité, les sacrifices ont toujours dépassé les avantages obtenus, et, dans la plupart des cas, les réclamations n'en subsistaient pas moins après qu'avant.

Et cependant, reconnaissait M. Barberet, la grève offre certains avantages pour les ouvriers fortement organisés :

Les ouvriers anglais réunissent d'énormes capitaux. Comment les emploient-ils? Toutes leurs ressources sont accumulées en vue de la grève, qu'ils peuvent organiser d'un bout à l'autre de leur pays. C'est là qu'on peut juger le système, car il donne tous ses résultats possibles. Les voici : Augmentation minime des salaires et diminution raisonnable des heures de travail. Et puis, c'est tout.

Mais n'est-ce donc rien que cela? Ne voit-on pas que c'est grâce à l'exercice de la grève *organisée* que les ouvriers anglais ont obtenu les plus hauts salaires de l'Europe. M. Barberet l'affirmait plus encore, quand il concluait ainsi, dans son volume sur les grèves (paru en 1873) :

A toute chose malheur est bon. En roulant son rocher de Sisyphe, la grève a montré aux travailleurs qu'ils étaient forts par l'union. Il en est résulté le groupement inconscient et brutal, il est vrai, mais instinctif et progressif.

Les auteurs qui ont reconnu les bénéfices de la grève en faveur des ouvriers sont également nombreux. Et ces auteurs sont loin d'être les premiers venus et les plus mal informés des questions ouvrières. Parmi eux, nous nous contenterons de citer les opinions d'un ouvrier, d'un ingénieur en même temps directeur du travail en France, et du plus réputé des économistes modernes :

Les coalitions, dit M. Martin Nadaud, ont été l'âme, l'agent principal du progrès depuis cinquante ans, aussi bien en Angleterre qu'en France. S'il était vrai que les grèves à aucune époque aient été une cause de ruine pour un pays, la Russie, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche et toutes les nations où l'ouvrier est encore foulé aux pieds par les lois, seraient plus riches que la France et que l'Angleterre.

M. Arthur Fontaine, directeur du Travail au Ministère du Com-

merce, trouve également que la grève n'est pas une arme négligeable pour la population ouvrière :

Nous sommes trompés, affirme-t-il, sur l'efficacité matérielle de la grève par les souffrances et les pertes de ces conflits retentissants qui, pendant des mois entiers, réduisent à la misère la famille ouvrière et arrêtent la production d'importantes usines. Mais, il ne faut pas s'y tromper, ces graves conflits sont l'exception. Au cours des six années 1890 à 1895, sur 100 grévistes, on en compte 34 ayant chômé moins d'une semaine, 54 ayant chômé moins d'une quinzaine; 24 seulement ont chômé plus d'un mois et 2 plus de cent jours.

En France, une année moyenne, l'année 1895, nous montre pour les grèves relatives au taux du salaire : En cas de réussite, 120,000 fr. de perte et 700,000 francs regagnés en trois cents jours par la plus-value du salaire ; en cas de transaction, un peu moins de 600,000 francs de perte et 1,300,000 francs de plus-value en trois cents jours ; dans l'ensemble, enfin, en tenant compte de 600,000 francs de perte en cas d'échec complet, à peu près 1,300,000 francs de perte par grève et 2 millions de francs de plus-value en trois cents jours. — Ces calculs montrent-ils que les avantages des grèves sont payés cher pour l'ouvrier? Oui, sans doute. Trop, cher? C'est une question d'appréciation †.

Enfin, M. Paul Leroy-Beaulieu, dans son *Essai sur la répartition des richesses*, exprime la même opinion :

On se tromperait en croyant que, considérée en soi, la grève ait nui à la classe ouvrière. Elle a certainement contribué à faire respecter davantage les ouvriers par les patrons, à prévenir beaucoup d'abus de détail, toutes sortes de modes d'exploitation ou de dégradation... A vrai dire, ce sont moins des grèves effectives qui ont eu ces résultats que la simple grève, la simple possibilité de grèves.

Les causes de ces divergences d'opinion sont faciles à saisir. Il faut, en effet, distinguer entre la grève *organisée*, sagement préparée, éclatant au moment où les revendications ouvrières ont chance d'être acceptées par les patrons et reposant sur des ressources abondantes qui permettent de lutter pendant longtemps, et entre la grève *anarchique*, qui éclate un beau jour, par caprice ou par surprise, sans motifs suffisants et sans caisse bien pourvue et qui est fatalement destinée à l'échec le plus lamentable, d'autant plus lamentable que les ouvriers s'entêtent alors dans une grève

† *Les Grèves et la Conciliation*, A. Colin, 1897.

sans issue, croyant suppléer par leur ténacité à leur manque d'organisation.

La grève organisée, au contraire, réussit le plus souvent avant même d'avoir éclaté, et un patron, qui a des commandes pressées, ne se laisse pas entraîner, de gaieté de cœur, dans une lutte dont il ne peut prévoir la longueur et l'issue.

*
* *

Sous l'ancien Régime, les ouvriers parisiens en quête de travail se réunissaient sur la place de Grève, devant l'Hôtel de Ville. Ce marché d'ouvriers inactifs a donné son nom à l'acte des ouvriers qui se réunissent pour s'embaucher à des conditions nouvelles. La grève, c'est le refus concerté du travail par des ouvriers qui attendent qu'on vienne leur proposer un contrat nouveau.

A l'époque du petit atelier, l'ouvrier, mécontent de son patron, le quittait pour s'embaucher ailleurs. Comme les ateliers étaient nombreux, il lui était facile, dans le même quartier, peut-être dans la même rue, de trouver un patron qui l'acceptait. La chose se passe ainsi, de nos jours, pour les ouvriers ou employés d'ateliers à personnel restreint : garçons épiciers, garçons de cafés, domestiques, etc.; mais, s'il s'agit de la grande industrie, où le personnel employé comprend des centaines ou des milliers d'individus, la question change de face. Ici l'ouvrier, qui croit avoir à se plaindre de son patron, ou qui n'est pas satisfait des conditions de travail de son atelier, ne peut formuler de revendications individuelles. Il n'est qu'une unité dans l'armée ouvrière que l'usine renferme et l'on se soucie fort peu de lui, parce que cent candidats se présenteront pour occuper le poste qu'il désertera. Il y a, en effet, à côté de l'armée active du travail, toute une armée de réserve de la misère qui désire s'employer à tout prix. Si l'ouvrier mécontent réclame des conditions nouvelles, on lui répondra que les autres ouvriers paraissent fort satisfaits des conditions qui ne peuvent le contenter et qu'on ne peut faire une exception en sa faveur.

Mais, si cette même réclamation, au lieu d'être formulée par un seul, est reprise par la masse des ouvriers de l'usine, la question est tout autre. Le patron peut bien remplacer immédiatement un ouvrier qui l'abandonne, il ne peut pas, sur l'heure, remplacer plusieurs milliers d'ouvriers qui partent d'un coup et se solidarisent dans leur résistance.

Il n'a plus qu'à attendre : ou que les ouvriers, lassés d'une lutte inégale, réintègrent son usine, sans bénéfices obtenus; ou bien que ces ouvriers, assurés de la victoire, la lui imposent par une résistance acharnée.

La grève est donc la lutte entre la force de l'employeur et l'obstination des employés. C'est la guerre entre deux partis, qui ont également à en souffrir; mais qu'importe au parti vainqueur la misère dont il a eu à souffrir dans le combat? Les privations de toutes sortes qu'ont dû supporter des grévistes victorieux sont bientôt oubliées, et ils ne songent plus qu'aux bénéfices acquis.

La situation des ouvriers et des patrons, lorsque éclate un conflit du travail, est facile à préciser. Les patrons d'aujourd'hui sont bien plus vivement atteints par la grève que les petits patrons d'antan, qui ne possédaient pas cet énorme et coûteux machinisme qu'immobilise une grève. Aujourd'hui, la grève est une lutte âpre, sanglante, meurtrière. Le patron, dont le machinisme est immobilisé, ne peut attendre longtemps, dans l'oisiveté, la ruine qui le guette. Au contraire, l'ouvrier peut, par des moyens faciles, échapper à la famine et narguer son patron, en se nourrissant de soupes syndicales et de ragôts corporatifs. La méthode a été inaugurée à Montceau et suivie à Marseille, et j'ai su qu'elle y avait donné d'excellents résultats. Pour 15 ou 20 centimes par jour, on pouvait nourrir un gréviste, et un gréviste qui ne meurt pas de faim a le désir de continuer la grève, s'il appartient surtout à une profession où les chômages soient rares. Il fait si bon flâner en dehors de l'usine monotone et prendre quelques jours de liberté. Chaque jour de chômage est donc un jour de ruine pour le patron moderne, tandis que pour l'ouvrier c'est un jour de repos. L'ouvrier sait que l'on ne peut pas le remplacer, — pas lui seul bien entendu, — mais avec lui tout le personnel de l'usine, dont il est solidaire. Inconnu de son patron pendant la période de travail, il lui est inconnu pendant la grève. Il n'est qu'un des 3 ou 4000 grévistes qui ont quitté l'usine. Un beau jour, une affiche sera placardée sur les murs de l'établissement, où il travaille, et cette affiche lui apprendra que la grève est finie, sans qu'il comprenne mieux pourquoi elle se termine qu'il n'a compris pourquoi elle avait éclaté. Habitué à l'obéissance passive de l'atelier, il se soumet facilement à l'autorité despotique du syndicat, et il ne songe guère à discuter les résolutions qu'on lui impose. Le voilà donc rentrant à l'usine, la conscience tranquille, assuré de ne recevoir aucun reproche ni d'encourir aucune vengeance.

Seul, il était le jouet des caprices de son patron; synliqué, il devient une partie d'un organisme qui annihile sa volonté et son individualité, mais lui assure, en échange, la tranquillité. Il est devenu fonctionnaire.

*
*

M. Pic, dans son *Traité de législation industrielle*, nous a donné la législation comparée du droit de coalition et il l'a fait avec une clarté et une sobriété, qui font de son *Traité* un excellent guide pour étudier cette question.

Le délit de coalition fut supprimé par la loi du 25 mai 1864 et remplacé par le délit d'atteinte à la liberté du travail. Mais le droit d'association restait interdit, de même que le droit de réunion; de telle sorte que, sous ce régime, le droit de coalition ne fut encore qu'un vain mot. Et les ouvriers veloutiers de Saint-Etienne le virent bien, lorsqu'en 1865 ils votèrent la cessation du travail et nommèrent un comité de seize membres, chargé de diriger la grève. Six des membres de ce comité furent traduits en police correctionnelle et condamnés, pour association illicite, à plusieurs mois de prison.

Cette situation ne changea qu'avec la loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion et surtout avec la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

Depuis 1864, la coalition fut donc permise; néanmoins, la loi prohiba, sous peine d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 16 à 3,000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, *les violences ou voies de fait, les menaces ou manœuvres frauduleuses* employées par les coalisés contre les dissidents. Les faits prévus par cette disposition constituaient et constituent encore le délit d'atteinte à la liberté du travail. L'expression « manœuvres frauduleuses » était précisée par le rapporteur de la loi de 1864, M. Emile Ollivier. L'existence du délit est subordonnée à trois conditions : la fraude, c'est-à-dire un acte accompli de mauvaise foi; la surprise de la bonne foi par des actes combinés artificieusement, et enfin la perpétration d'actes de nature à faire impression sur les gens dont on veut surprendre l'adhésion. Le délit était encore caractérisé par la nature du but poursuivi. Ce but devait être de porter atteinte à la liberté du travail.

Les atteintes graves à la liberté du travail tombaient sous le coup des articles 414 et 415 du Code pénal; les atteintes légères à la liberté du travail étaient poursuivies en vertu de l'article 416, que la loi de 1884 sur les syndicats a abrogé¹.

¹ Art. 414. — Sera puni d'un emprisonnement de 6 jours à 3 ans et d'une amende de 16 francs à 3,000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou

Les articles 414 et 415 ont été vivement critiqués et l'on a souvent demandé leur suppression pour revenir au droit commun. C'est, en effet, le plus souvent contre les ouvriers que sont employés ces deux articles, alors que les délits similaires commis par les patrons sont difficiles à constater et échappent à toute répression. La suppression de ces deux articles n'aurait point pour conséquence d'assurer l'impunité aux auteurs de faits délictueux. Pour les menaces et voies de fait, les articles 305 et suivants du Code pénal édictent des pénalités suffisantes. Et s'il s'agit de manœuvres frauduleuses, il est permis de soutenir que la faculté, pour ceux auxquels elles ont porté préjudice, d'en poursuivre les auteurs par les voies civiles et de se faire indemniser du dommage que ces manœuvres ont pu leur causer, est une sanction suffisante, sans qu'il soit besoin de la renforcer.

*
* *

Souvent les syndicats ont passé pour les grands facteurs de grèves et les causes inconscientes et brutales de ces conflits violents, dont souffre l'industrie. C'est une erreur. L'expérience a permis de constater que, dans la moitié des grèves qui se sont produites pendant une certaine période, il n'existait pas de syndicats dans la profession des grévistes. L'*Office du travail* a notamment relevé ce fait qu'à Tourcoing, sur cinquante-sept grèves qui ont éclaté en 1896, cinq seulement comprenaient des ouvriers syndiqués. D'ailleurs, si les syndicats d'une corporation sont fortement organisés et reliés entre eux par les liens d'une fédération, un règlement commun leur interdit de déclarer la grève *avant d'avoir épuisé tous les moyens de conciliation* (statuts de la fédération des travailleurs du livre). Si une section de la fédération passe outre à cette injonction, la fédération ne soutient

manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

Art. 415. — Lorsque les faits punis par l'article précédent auront été commis par suite d'un plan concerté, les coupables pourront être mis par l'arrêt ou le jugement sous la surveillance de la haute police pendant 2 ans au moins et 5 ans au plus.

Art. 416 (abrogé par la loi de 1884). — Seront punis d'un emprisonnement de 6 jours à 3 mois et d'une amende de 16 francs à 300 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tous ouvriers, patrons et entrepreneurs d'ouvrage, qui, à l'aide d'amendes, défenses, proscriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté, auront porté atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

pas la grève déclarée *sans son assentiment*. Dans les cas graves, un délégué de la fédération se transporte sur les lieux, et on ne compte plus le nombre des différends réglés par son entremise pacificatrice, sans arrêt du travail. Si, au contraire, il n'existe pas de syndicat dans l'industrie, la grève y éclate comme un coup de foudre. Les meneurs du mouvement, novices et inexpérimentés, essaient d'atteindre par la surprise les patrons, avec lesquels ils ne se sentent pas assez forts pour discuter. La grève entre leurs mains est l'arme maladroitement maniée par un poltron, non pas celle dont les syndicats expérimentés se servent avec adresse et loyauté.

Une autre raison qui a contribué à fausser cette arme loyale, c'est le trop facile succès d'une première grève victorieuse¹. Grisés par leur succès, les ouvriers ne songent qu'à récidiver pour obtenir la nouvelle victoire, qu'ils croient aussi facile. Les exemples sont nombreux de ces grèves que l'on croit terminées et dont le feu couve sous la cendre. Nous en voyons au Creusot, à Montceau, à Marseille, dans les charbonnages du Nord. On pourrait dire que ces grèves sont conjuguées et que la fin d'une première grève heureuse pour les ouvriers ne sert que de prélude à celle qui va suivre. A Marseille, l'exemple est des plus frappants. Les gens du port réclament une augmentation, et cette augmentation leur était bien due, puisque, depuis de longues années, le prix de la vie avait considérablement haussé, tandis que les salaires étaient restés invariables. Ils obtiennent donc facilement gain de cause. Mais, dans toute l'Italie du Nord, où l'on se tromperait fort, si l'on croyait ne trouver que des ouvriers indolents et paresseux, le bruit se répand qu'on paie à Marseille 6 francs par jour aux simples dockers. Et la nouvelle est d'autant plus facilement colportée dans les villages de la Lombardie et du Piémont que les nourrices de Marseille sont presque toutes originaires de ces provinces. Voilà l'exode qui commence vers Marseille. De solides gaillards viennent prendre la place des dockers. Et il se trouve que ceux-ci gagnent bien 6 francs par jour, au lieu de 5 francs qu'ils gagnaient précédemment, mais que la concurrence des Piémontais accourus en foule ne leur permet plus de travailler que trois journées par semaine au lieu de six; de telle sorte que leur gain hebdomadaire, de 30 francs qu'il était antérieurement, est réduit à 18 francs, et que la grève éclate de nouveau.

Partout des exemples semblables pourraient être relevés, parce

¹ Voy. à ce sujet les remarques si pénétrantes de M. Bureau, dans *la Science sociale*, 1901, « les Grèves d'Elbeuf ».

qu'on ne fait pas assez attention à l'armée ouvrière de réserve, inactive aujourd'hui, et ne demandant qu'à remplir les vides qui se produisent dans l'armée active du travail. Le statisticien qui prendra le soin de faire parler les chiffres et de faire découler de ses arides constatations la philosophie de l'histoire des grèves, rendra un réel service à la population ouvrière, en lui montrant que là aussi, il y a « ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas », comme l'a si habilement fait ressortir le grand économiste Bastiat.

« Rien ne sert mieux à fixer pour longtemps les relations entre employeurs et employés qu'une bonne grève prolongée », avouait à M. Bureau un actionnaire d'Anzin. — « Il faut qu'ils en prennent à leur aise », disait, dans un langage trivial, un directeur d'usine de ma connaissance en parlant de ses ouvriers en grève. Et si ces paroles, qui semblent vraiment inhumaines et cruelles, sont aussi naïvement exprimées, c'est que les directeurs d'usines voient toutes choses au point de vue purement industriel. Ils savent, par une longue expérience, qu'une grève trop courte est comme une maladie qui n'a pas suivi son cours normal. Un remède brutal l'arrête, mais la maladie suit sa marche latente. Les ouvriers sont encore trop ignorants des choses de l'industrie pour savoir quand et comment leurs revendications ont chance d'être exaucées. Gain de cause leur est trop vite accordé, ils ne voient dans ce rapide succès que la conséquence de la faiblesse de leur patron. « On est généralement brave contre des faibles, on hésite devant des obstinés. » La grève éclate donc de nouveau; mais alors le patron, effrayé par la concurrence et désarmé par ses premières concessions, se retranche dans une intransigeance entêtée. Les ouvriers, qui ont eu si facilement gain de cause une première fois, s'obstinent à leur tour dans leur ultimatum, et la grève dure longtemps au détriment des deux partis en présence, mais sans chance de succès pour les ouvriers.

*
*
*

« Lorsque la grève a été victorieuse, dit encore M. Bureau, on peut avoir la quasi-certitude que, dans un délai très court, le contrat qui l'a terminée sera l'objet d'innombrables violations. » En effet, la première victoire n'est pas le résultat d'une lutte méthodique longuement préparée, sagement conduite. Il n'y a aucune raison pour que l'un ou l'autre des deux adversaires, souvent tous les deux à la fois, considèrent comme définitif un engagement dont l'issue doit être attribuée, pour la plus grande part, à l'habileté, *parfois à la ruse*, souvent à l'influence d'un camarade plus ardent et plus éloquent, ou d'un patron plus faible ou plus

expert; en un mot, à mille circonstances accidentelles beaucoup plus qu'à une bataille loyale établissant nettement la valeur réelle et fondée en principe des forces des deux combattants.

D'où provient cette conséquence si grave de traités de prix qui ne sont pas exécutés? Bien souvent de ce que les syndicats ne sont pas assez forts et ne sont pas responsables des engagements qu'ils ont pris.

L'entente momentanée des ouvriers, dans une grève, n'est pas suffisante pour assurer le succès définitif. Les concessions qu'un patron est obligé de faire, il peut les reprendre quelques jours plus tard, et remettre les choses dans l'état où elles étaient précédemment; ou bien encore, le prix de la vie aura augmenté en peu de temps, et les salaires, restés stables, ne concordant plus avec le coût de l'existence qui a progressé, il faudra que l'ouvrier reprenne les armes et essaie de rétablir l'équilibre rompu entre ces deux facteurs. Une des premières grandes grèves fut la grève des charpentiers de Paris en 1822. Ils eurent gain de cause. Dix ans plus tard, les objets de première nécessité ayant augmenté, la situation de ces ouvriers devint aussi précaire qu'avant. En 1833, nouvelle grève et même succès. Et, en 1845, les mêmes phénomènes se reproduisirent : cherté de vie accrue, grève et majoration de salaires correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

*
*
*

Lorsque des grévistes ont conclu un accord qui met fin à la grève, ils n'hésitent pas à en contester les bases, s'ils s'aperçoivent que cet accord ne leur a pas donné tous les résultats favorables qu'ils en avaient espérés. Et ceux-là mêmes qui avaient engagé leurs signatures au nom de leurs commettants sont les premiers, bien souvent, à dénoncer une convention dont l'exécution loyale risque de compromettre leur popularité. Et alors, que reste-t-il en face du patron contractant? Personne. La situation est surtout grave lorsqu'il n'existe que des syndicats chancelants et sans responsabilité

Il faut, pour que le contrat soit loyalement exécuté, que les syndicats soient forts et aient, non seulement le pouvoir, mais aussi l'obligation d'assumer une responsabilité réelle.

Il est de règle dans notre droit, a fait remarquer M. Hubert-Valleroux, que celui qui s'engage soit responsable des suites de son engagement. Jadis, on était responsable sur sa personne et sur ses biens; dans l'ancienne Rome, le débiteur qui ne payait pas devenait esclave de son créancier. En France, l'emprisonnement

des débiteurs existait encore il n'y a guère plus de trente ans. Actuellement, on ne répond plus que sur ses biens, et encore pas sur tous..., il y a des restrictions que l'humanité a fait établir : on ne peut saisir le « coucher » d'un débiteur, non plus que ses vêtements et ses instruments de travail. La tendance qui se manifeste est d'augmenter la quantité des objets insaisissables. C'est ainsi qu'on a rendu une loi sur l'insaisissabilité des salaires, et que les partisans du *homestead* voudraient obtenir la même faveur pour l'habitation du débiteur.

Mais pourquoi la règle, qui exige la reconnaissance d'un gage pour celui qui emprunte, va-t-elle fléchir encore parce que l'engagement n'est pas pris par un individu seul, mais par plusieurs ? Il n'y a aucune raison pour cela, et dans la société en nom collectif, chaque associé est responsable des dettes de la société comme des siennes propres. Puis on a cherché à restreindre cette responsabilité de chacun, en la reportant sur un seul ou sur quelques-uns des membres de la société, et on a formé la société en commandite, les simples commanditaires ne restant responsables que jusqu'à concurrence d'une somme déterminée. Enfin, on a été encore plus loin et fini par admettre que tous les associés ne s'engageaient que jusqu'à concurrence d'une somme déterminée. C'est la société anonyme qui prend un nom de son choix : *la Confiance, l'Entreprise...* Et alors le législateur a pris le soin d'exiger de chacun des associés l'apport d'une somme *minima* : 500 francs ou 100 francs d'abord, 25 francs seulement depuis la loi de 1893. Les tiers obtenaient ainsi quelque garantie : ils étaient également avertis par les publications légales qu'ils avaient affaire avec une société dont le capital était connu et s'élevait, par exemple, à 100,000 francs divisés en actions de 100 francs.

La loi a donc pris des précautions pour que la responsabilité des sociétés contractantes restât sérieuse, bien que la part de responsabilité des associés fût atténuée. Mais si nous venons aux syndicats professionnels, quel minimum trouvons-nous ? Aucun. Les sociétaires ne sont tenus que de leur cotisation annuelle, cette cotisation ne s'élevant, en général, qu'à une somme minime. Et, en face d'eux, les patrons se trouvent désarmés, eux qui risquent leur industrie, leur fortune, leur honneur. La partie n'est pas égale. Quelle différence avec l'Angleterre, où les Unions sont riches et responsables, et par suite se montrent peu disposées à batailler, lorsque leur bon droit n'est pas évident.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ARBITRAGE EN FRANCE

Dans ces conditions se pose la question : *Comment l'arbitrage a-t-il joué en France, et comment cet organisme délicat pourrait-il fonctionner ?*

Dans la discussion du projet de loi qui fut déposé à l'ouverture de la session parlementaire 1863-1864, et qui devint la loi des 25-27 mai 1864 sur la liberté de coalition, M. Emile Ollivier, rapporteur de la commission, demanda s'il ne serait pas possible d'organiser des mesures de prévention contre ce droit brutal qu'on mettait aux mains d'ouvriers inorganisés. Avant de plaider, on était obligé de comparaître en conciliation devant le juge de paix. Pourquoi la guerre industrielle ne serait-elle pas, comme la guerre judiciaire, précédée d'un essai de conciliation ? Souvent la division naît d'un malentendu que des propos mal rapportés enveniment, et que l'amour-propre rend, à la fin, irréconciliable. *L'obligation de comparaître* devant des tiers et d'expliquer ses griefs réciproques aurait l'avantage de dissiper les malentendus et de ne laisser subsister que les motifs réels de désaccord. Si, malgré tous les efforts, la réconciliation ne s'opérait pas, la coalition, du moins, serait une lutte à armes loyales, et non une surprise organisée dans des conciliabules obscurs.

Plus tard, le ministre socialiste du commerce, M. Millerand, ne parlera pas autrement.

Au mois de février 1873, la Chambre syndicale du papier, sous l'influence de M^e Vavasseur, conseil du syndicat, formait, de concert avec le syndicat des ouvriers papetiers et régleurs, une commission mixte, chargée de trancher les différends et d'empêcher la fréquence des grèves. A défaut de règlement spécial, patrons et ouvriers qui voulaient se séparer étaient tenus de se prévenir huit jours à l'avance. Cette institution donna les meilleurs résultats et, à partir de 1874, les grèves furent évitées dans cette corporation.

La considération dont jouissait à juste titre ce conseil syndical mixte, ainsi que le faisait remarquer, en 1892, M. Choquet, président de la Chambre syndicale du papier, était due en grande partie à l'esprit démocratique qui animait le syndicat patronal et qui avait eu pour conséquence, d'abord, d'appeler les ouvriers à participer aux fêtes patronales et à juger les travaux des apprentis appartenant à l'École professionnelle entretenue par les patrons ; ensuite, de procurer des emplois aux ouvriers, et enfin d'alimenter la caisse ouvrière de secours mutuels. Ici, l'entente était loyale, cordiale et fructueuse.

A Rouen, également, patrons et ouvriers typographes s'entendaient pour constituer une commission arbitrale et réussissaient à éviter toute grève, générale ou partielle.

Citons encore un exemple remarquable des résultats heureux que peut produire une entente loyale entre patrons et ouvriers. Au moment où se préparait l'Exposition de 1878, des ouvriers peintres voulurent profiter de l'occasion qui leur était offerte d'obtenir une augmentation de salaires. Mais le syndicat ouvrier était tenu par une convention avec les patrons, et il refusa de soutenir cette grève, que son appui eût certainement rendue victorieuse. Puisqu'on accuse si facilement les ouvriers de ne pas respecter les conventions signées, il n'est pas mauvais de citer cet exemple de probité à leur honneur.

Des exemples nombreux de cette loyauté dans l'exécution des engagements il nous serait facile d'en trouver dans la puissante Fédération des travailleurs du Livre. A la tête de cette fédération se trouve un homme de la plus haute probité, qui n'hésite pas à donner tort aux ouvriers de sa profession, lorsque ces ouvriers ont tort. C'est la corporation syndicale qui se rapproche le plus des puissantes Unions anglaises, dont tout le monde connaît la valeur et la loyauté.

* *

Mais si la situation de nos syndicats français ne nous permet pas encore d'espérer des résultats généraux au sujet de la conciliation, prévention des conflits, il nous est cependant permis de citer quelques cas où la législation arbitrale a pu étouffer les grèves les plus violentes.

En mai 1891, éclatait la grève des Omnibus de Paris. D'abord, les ouvriers avaient chargé M. Vacquerie, rédacteur en chef du *Rappel*, M. Mesureur, député de Paris, et M. Pierre Lefèvre, de demander audience, pour le bureau de leur syndicat, au président du Conseil d'administration de leur Compagnie. Celui-ci répondit simplement qu'il recevrait volontiers M. Mesureur en sa double qualité de député de la Seine et d'ancien conseiller municipal de Paris. C'était un refus déguisé d'entrer en relations avec les représentants du syndicat, pour lesquels l'audience avait été demandée. La grève éclata aussitôt et 4,000 grévistes quittèrent le travail, tout en priant M. Levraud, président du Conseil municipal, de proposer un arbitrage à la Compagnie. Une convention fut présentée par M. Levraud et signée par les représentants de la Compagnie. La durée de la journée de travail était fixée à douze heures. Le travail reprit; mais bientôt la clause de la durée de travail, dans

le contrat accepté par la Compagnie, se trouva violée par elle. Et le tribunal de commerce de la Seine fut appelé à juger cette contravention (26 mai 1891). — Les réclamants obtinrent gain de cause, et c'est un des cas les plus intéressants, où la jurisprudence des tribunaux vint sanctionner la jurisprudence arbitrale.

*
* *

Dans la grève générale des mineurs, qui éclata dans le Pas-de-Calais, à la fin de l'année 1891, il y eut également recours à l'arbitrage... Les revendications des mineurs portaient sur plusieurs points, d'ailleurs assez mal précisés : répartition plus équitable des salaires (?), — moyenne de 5 fr. 50 par jour (prime non comprise) pour les ouvriers à la mine, — augmentation de 0 fr. 50 par jour pour les autres catégories, — réorganisation des caisses de secours et de retraites, — journée de huit heures, — réintégration des ouvriers renvoyés pour faits de grève. — Le Comité des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais répondit d'abord par une fin de non-recevoir. La Compagnie de Lens, qui ne faisait point partie du Comité, répondit dans le même sens. L'arbitrage fut alors imposé par la Chambre. Les Compagnies s'y soumirent forcément et, dès la première conférence, les arbitres tombèrent d'accord et trouvèrent le terrain de conciliation qui convenait à tous les points en litige, sauf à la question des ouvriers renvoyés pour faits de grève. Dans la seconde séance, ce dernier point fut réglé à la satisfaction de tous. Ce fut la première conférence d'Arras, — et c'est un moment à noter, car les Compagnies acceptèrent alors d'entrer en rapport avec les représentants des syndicats ouvriers, qu'elles avaient refusé de reconnaître jusqu'à ce jour. — Il fut convenu que l'on prendrait, comme base des salaires de tous les ouvriers du fond, les salaires de la période de douze mois qui avait précédé la grève de 1889, en y ajoutant les deux primes de 10 pour 100, qui avaient été obtenues depuis, mais qui n'avaient pas toujours été régulièrement appliquées. — Enfin, seuls furent exclus de l'amnistie générale pour faits de grève les ouvriers grévistes condamnés pour délits de droit commun. — La Compagnie de Lens se soumettait en même temps à un autre arbitrage, dont les conclusions étaient presque identiques.

*
* *

A Carmaux, en mars 1892, on appliqua pour la première fois les procédés d'un arbitrage régulier, car les faits que nous venons de

citer pour les mineurs du Pas-de-Calais sont mieux à leur place sous la rubrique de la conciliation que sous la rubrique de l'arbitrage. Ici, par deux fois, un tiers arbitre fut appelé à trancher le débat et sa sentence fut souveraine. La première fois, il s'agissait de modifications à apporter aux conditions du travail. Les arbitres pour la Compagnie se trouvaient être le baron Reille, M. Albert Gigot et M. Humblot, directeur de la Compagnie; pour les ouvriers, M. Rondet, M. Calvignac et M. Gandiol. Ne pouvant s'entendre, ils firent appel à M. Seguéla, ingénieur, à M. Soulié, maire de Rosières (Tarn), et à M. Aguillon, ingénieur en chef des mines comme tiers arbitre. — Toutes les catégories des salaires furent fixées par ce tribunal arbitral, et le travail reprit.

Mais voici qu'au mois d'août de la même année s'éleva un nouveau conflit, politique celui-là et non plus professionnel.

M. Calvignac, ouvrier ajusteur aux forges de la mine, venait d'être nommé conseiller municipal puis maire de Carmaux. Et il demandait l'autorisation de s'absenter deux jours par semaine pour satisfaire aux exigences de sa nouvelle fonction. Il subit un refus et, pendant un congé qu'il prit pour cause de maladie, il fut renvoyé de la mine. Il venait, pendant ce congé d'ailleurs régulièrement accordé, d'être nommé conseiller d'arrondissement. Les ouvriers réclamèrent la réintégration de cet employé, qui était à la mine depuis dix-neuf ans, mais ce fut en vain. Alors, sur un coup de colère, les mineurs envahirent la maison du directeur, M. Humblot, le forcèrent à signer sa démission et déclarèrent la grève. Cette grève se continua pendant deux mois. L'affaire fut portée au Parlement et le baron Reille, député et président du Conseil d'administration de Carmaux, déclara, le 18 octobre, qu'il s'en remettait à l'arbitrage de M. Loubet, alors président du Conseil. Le 28 octobre, M. Loubet rendit son arrêt, dont voici les conclusions :

Calvignac sera réintégré dans ses fonctions d'ouvrier de la Compagnie. Un congé lui sera accordé pendant tout le temps que dureront ses fonctions de maire ;

Seront repris par la Compagnie tous les ouvriers qui se sont mis en grève, à l'exception toutefois de ceux qui ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Albi ;

Il n'y a pas lieu de pourvoir au remplacement de M. Humblot.

Les délégués des ouvriers, qui étaient MM. Clémenceau, Millebrand et Pelletan, protestèrent vivement contre cette sentence.

Dans les considérants de l'arrêt, M. Loubet avait en effet écrit :
« Le renvoi de M. Calvignac ne peut être justifié par son absence

du 5 juillet au 2 août... Le renvoi, peu après son élection à la mairie et au Conseil d'arrondissement a pu légitimement paraître une atteinte portée au suffrage universel ; dès lors, la Compagnie a outrepassé son droit. » Et cependant, lorsqu'il s'agit de M. Humblot, seul auteur du renvoi ainsi qualifié, l'arbitre concluait : « Il n'est rien allégué qui soit de nature à motiver le renvoi de cet agent de la Compagnie. »

Nous n'avons rien épargné, ajoutaient les arbitres, pour obtenir un résultat plus conforme à la justice et nous restons avec vous pour la défense de vos droits. Et les grévistes refusaient de se soumettre à cette sentence et faisaient « appel devant l'opinion républicaine ».

L'opinion, qu'on l'appelle républicaine ou publique, montra peu d'enthousiasme pour la déloyauté des grévistes, et quelques jours plus tard la grève était terminée.

Ce n'est pas un si piètre avantage de l'arbitrage que de faire cesser des grèves, alors même que les grévistes ne sont point satisfaits de la sentence rendue. Et cet exemple nous montre qu'il ne faut pas médire de ce mode de pacification, alors même qu'on s'en sert mal. Nous verrons plus tard quel doit être le caractère du véritable arbitrage, dans lequel, pour notre part, nous avons une foi profonde.

Passons à la période actuelle, à la grève générale (?) des mineurs qui vient d'éclater au mois d'octobre 1902. Là encore, l'arbitrage donne tort aux mineurs et réussit cependant, après quelques hésitations, à être accepté par eux.

Voici la vérité sur cette grève. Pendant plus de trois ans, les cours du charbon ont été extrêmement élevés, les dividendes des actionnaires très brillants et le cours des actions minières en rapide croissance. Mais pendant cette période prospère, les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais se trouvaient « muselés » par des majorations de salaires qui s'étaient élevées, pour le Pas-de-Calais, à 40 pour 100 du salaire type (4 fr. 80), ceux de la Loire avaient également, à la suite de l'arbitrage Grüner-Jaurès, obtenu une prime de 9 pour 100 des salaires. Tout le monde était ou paraissait satisfait. Ce n'est que lorsque la décroissance des cours (le charbon industriel passant de 22 francs à 13 francs la tonne) eût forcé les Compagnies à baisser leurs primes, que les mineurs songèrent à réclamer. « Les réserves, dit M. Jaurès à la Chambre, doivent servir à égaliser les salaires, dans les périodes de crise. » Mais les Compagnies avaient émis d'autres prétentions. Elles avaient distribué des dividendes élevés, et il paraissait difficile de réclamer aux actionnaires une partie des sommes qu'ils avaient empochées. Puis,

elles avaient utilisé leurs réserves pour le foncement de nouveaux puits et l'amélioration de travaux préparatoires. Comme les carabinières d'Offenbach, les mineurs arrivaient trop tard pour réclamer leur dû. La question posée devant les arbitres fut celle-ci : « En raison du prix *actuel* du charbon, les salaires peuvent-ils être haussés? » Naturellement, les arbitres répondirent « non », et c'était l'exacte vérité. Les arbitres du Pas-de-Calais crurent cependant devoir ajouter que la question était mal posée et qu'il ne s'agissait pas seulement de faire concorder les salaires avec les prix actuels de vente et qu'on aurait dû, peut-être, faire entrer en ligne de compte les énormes bénéfices de la période précédente. En effet, tout le monde, aujourd'hui que les grèves houillères sont si fréquentes, sait que l'industrie minérale traverse des périodes successives de crise et de prospérité. Après les vaches grasses viennent les vaches maigres, et après elles encore reviennent les vaches grasses. Mais n'était-ce pas la faute des directeurs attitrés des ouvriers mineurs de n'avoir pas vu le moment précis où des revendications avaient chance d'être exaucées? Ils choisirent juste le moment où les Compagnies avaient intérêt à la grève. Et ce qui le prouve bien, c'est la progression rapide du cours des actions pendant la grève. Du 9 au 30 octobre, les actions d'Aniche montent de 75 francs, celles d'Anzin de 45 francs, celles de Bruay de 21 francs, celles de Béthune de 85 francs, celles de Douchy de 25 francs, celles de Dourges de 100 francs, celles de Liévin de 60 francs, celles d'Ostricourt de 51 francs, celles de Carmaux de 45 francs. On savait donc que la grève ne pourrait durer longtemps et que l'arbitrage ne pourrait imposer de nouveaux sacrifices, pour les salaires, aux Compagnies houillères.

LES PROJETS DE LOI SUR L'ARBITRAGE

La première proposition de loi sur l'arbitrage, qui ait été soumise au Parlement, est la proposition de MM. Camille et Benjamin Raspail, déposée le 25 mai 1886.

L'arbitrage était obligatoire. Chaque partie devait nommer deux arbitres, choisis en dehors de l'industrie dont les intérêts étaient en litige et de *préférence* dans les corps élus. Mais à l'obligation de l'arbitrage *il n'y avait pas de sanction*. Ce ne fut que le 23 janvier 1890 que M. Camille Raspail compléta sa proposition. Si le patron se refusait à l'arbitrage, le maire devait rendre public ce refus par des affiches placardées à la mairie et au domicile du patron récalcitrant et par une communication aux journaux de la région. — Si, au contraire, le refus d'accepter l'arbitrage prove-

naît des ouvriers, les bénéfices de la loi du 27 mai 1864, sur la liberté de coalition, leur étaient immédiatement retirés. Mais, s'ils s'étaient soumis à la comparution arbitrale et que la sentence leur eût déplu, ils restaient parfaitement libres de se mettre immédiatement en grève.

Remarquons ici qu'en retirant les bénéfices de la loi sur le droit de coalition aux ouvriers, on les mettait sous le coup des peines qui frappaient autrefois la simple coalition : l'amende et la prison.

En même temps que les frères Raspail, M. Lockroy, ministre du commerce, avait déposé (le 29 mai 1886) un projet de loi sur l'arbitrage. Et lui aussi n'avait trouvé comme sanction au régime de l'obligation qu'une sanction morale : *la publication de jugements répandue de tous côtés, la nation prononçant en dernier ressort.*

Déjà, ajoutait M. Lockroy, dans les dernières grèves, l'influence de l'opinion publique semble avoir été plus forte que la volonté même des parties. Elle a, pour ainsi dire, imposé bien des fois des dénouements; sa toute-puissance est incontestable; elle fait mieux que des lois, elle fait des mœurs.

D'après ce projet de loi, le maire recevait la demande d'arbitrage et la transmettait à l'autre partie. Si l'arbitrage était refusé, le maire donnait à la partie demanderesse une attestation de ce refus, avec les motifs invoqués. Le nombre des arbitres était laissé au choix des parties, mais il semblait désirable que ce nombre ne fut pas supérieur à deux.

L'année suivante, les députés catholiques MM. de Mun, Le Cour-Grandmaison et de Lamarzelle déposèrent une proposition de loi pour établir des conseils *permanents* de conciliation et d'arbitrage. La déposition de ces trois députés récusait le maire comme instrument indirect de conciliation. A ce magistrat, qui pouvait être suspect de partialité, en sa qualité de personnage politique, était substitué le président du Tribunal de commerce, sans doute moins accessible d'ordinaire aux passions politiques, mais qui, — il faut bien le dire, — est l'élu des patrons et peut voir récuser son impartialité « économique » avec plus de raison encore que l'on récusait l'impartialité « politique » du maire. A défaut du président du Tribunal de commerce, là où il n'en existait point, le président du Tribunal civil était choisi, et enfin, dans les localités où il n'y pas de Tribunal civil, le juge de paix était appelé à remplacer le président du Tribunal civil. Le rôle que remplissait, d'ailleurs, le magistrat, — à quelque ordre qu'il appartint, — se bornait à la transmission des propositions faites de part et d'autre. Il n'était que le témoin et l'*enregistreur* d'un accord. Il ne devait pas peser sur le choix des arbitres; mais les parties pouvaient s'en rapporter

à lui pour cette désignation, surtout pour celle des tiers arbitres étrangers à la profession, chargés de départager les arbitres nommés. La convocation faite par ce magistrat devait avoir pour effet, dans l'esprit des auteurs de la proposition, de rendre les arbitrages plus fréquents. Il était grave, en effet, pour les patrons aussi bien que pour les ouvriers, de paraître se refuser à toute discussion et à tout arrangement.

Mais la partie la plus intéressante de la proposition de loi consistait dans la création de conseils permanents de conciliation et d'arbitrage destinés à *prévenir* les conflits.

*
*

Le 14 novembre 1891, M. Jules Roche, ministre du commerce, présentait un nouveau projet de loi.

Ce projet n'imposait pas la comparution arbitrale, mais en facilitait l'usage, en instituant une procédure simple et gratuite et en chargeant le juge de paix de mettre en mouvement la justice arbitrale.

Enfin, le 22 octobre 1892, la loi sur l'arbitrage professionnel était acceptée en première délibération par la Chambre. Cette loi était basée sur le projet de M. Lockroy avec les deux modifications suivantes :

Le juge de paix était chargé de proposer l'arbitrage, dans le cas où les parties n'y recouraient pas spontanément.

Le choix de l'arbitre était laissé au président du Tribunal civil, quand les deux parties n'avaient pu s'entendre sur ce choix.

Cette loi était adoptée le 21 décembre par le Sénat, votée en seconde délibération le 24 décembre par la Chambre et promulguée le 27 décembre 1892.

A-t-elle donné des résultats satisfaisants? Il semble bien que non et que la nécessité ait souvent été démontrée d'aller plus loin dans la voie de prévention des grèves. C'est ce qu'a pensé M. Millerand, qui se déclarait partisan de la pacification sociale, en déposant son projet de loi sur l'arbitrage obligatoire. En voici les principales dispositions :

Tout chef d'établissement industriel ou commercial, occupant au moins cinquante ouvriers ou employés, devait faire connaître à son personnel s'il acceptait que les conditions du travail, dans son usine, fussent soumises à l'arbitrage obligatoire. Ainsi à l'entrée de l'atelier, engagement formel était pris par les ouvriers de se soumettre au nouveau régime, s'il était accepté par le patron.

Il y avait donc faculté, pour les patrons, d'accepter ce régime ;

mais cette faculté était limitée par l'obligation imposée à tous les concessionnaires nouveaux de mines, à toutes les compagnies de chemins de fer d'intérêt local et de tramways, à tous les établissements travaillant au compte de l'Etat, enfin à tous les concessionnaires de travaux départementaux et communaux, si les départements et les communes profitaient de l'autorisation que la loi leur accordait de les y astreindre. Ainsi toutes les grandes industries, qui sont plus ou moins en relations d'affaires avec l'Etat, les départements, ou les communes, devaient être bientôt soumises au régime de l'arbitrage obligatoire. C'était, du moins, l'opinion du ministre, qui pensait que cet exemple, si largement répandu, ne tarderait pas à être suivi par la grande industrie tout entière.

Dans tout établissement industriel ayant accepté ce mode obligatoire d'arbitrage, les ouvriers et les employés devaient choisir parmi eux des délégués permanents chargés de les représenter auprès des chefs d'établissement. Chaque groupe de 50 à 150 ouvriers ou employés formait une circonscription électorale, nommant un délégué et un délégué adjoint, chargés de recevoir les doléances du personnel et de les transmettre à la direction. Toute demande écrite de ces délégués devait recevoir une réponse écrite. Faute de cette réponse, dans les quarante-huit heures, la grève pouvait être légitimement déclarée, pourvu que plus du tiers du personnel s'y fût montré favorable. A ce moment, la grève devenait obligatoire pour tous. Le vote devait cependant être renouvelé tous les sept jours, pendant toute la durée de la grève; mais étaient exclus du droit de vote tous les ouvriers et employés qui auraient quitté la localité ou qui se seraient fait embaucher dans un autre établissement.

Si la cessation du travail n'était pas votée au début, le personnel *devait* continuer le travail; si la grève n'était pas votée à nouveau, le personnel *devait* immédiatement reprendre le travail.

Enfin, dès la grève déclarée, les sections compétentes du Conseil du travail étaient appelées d'office à trancher le différend. Les sentences arbitrales avaient force de convention pour une durée de six mois.

Quelles étaient les sanctions?

Amende de 100 à 2,000 francs pour quiconque aura influencé le vote d'un ouvrier.

Amende de 16 à 100 francs pour quiconque aura mis obstacle à l'accomplissement des fonctions d'un délégué ou d'un arbitre.

Et, en cas de récidive, la peine sera de six jours à un mois de prison, et de 100 à 2,000 francs d'amende.

Ceci à l'adresse des patrons, naturellement. — L'ouvrier, en ce

cas, paraît insaisissable, non seulement parce que le délit de sa part serait difficile à prouver, mais aussi et surtout parce que de fortes amendes seraient difficiles à exiger d'un ouvrier sans économies.

Mais, en cas d'inexécution des engagements résultant de la convention d'arbitrage, il y a une autre sanction qui peut atteindre les ouvriers, et celle-ci consiste en privation des droits électifs dans les divers scrutins relatifs à la représentation du travail. Ici, évidemment, la sanction existe, mais combien légère et inefficace.

*
* *

Les critiques ont d'ailleurs été nombreuses sur ce projet de loi de M. Millerand.

« Quand la sentence sera défavorable à l'ouvrier, demande la Chambre de commerce de Lille, quel moyen emploiera-t-on pour lui faire réintégrer l'atelier? »

« Si la résistance vient du côté du chef de l'établissement, dit à son tour la Chambre de commerce de Bordeaux, son outillage, ses approvisionnements et sa fortune personnelle peuvent assurer le paiement de l'indemnité; mais si ce sont les ouvriers qui résistent, quels moyens coercitifs mettra-t-on en œuvre, non seulement pour leur faire payer l'indemnité, mais simplement pour les contraindre à reprendre le travail? »

« Au cas où les abstentions seront nombreuses, comme il arrive souvent, dit la Chambre de Rouen, 101 ouvriers, sur un personnel de 300, pourront obliger les 199 autres à cesser le travail. — La grève sera déclarée et elle durera contre le gré de la majorité. — Qui pourrait penser que des ouvriers, quand ils veulent prolonger une grève, seront arrêtés par la crainte de perdre leurs droits électoraux? Dans l'hypothèse inverse, il pourra arriver que des ouvriers, plus touchés par les privations de leur famille, que par l'intérêt des revendications soulevées, voudront reprendre le travail, nonobstant une grève légalement votée. Quelle autorité, armée de quelle sanction, pourra jamais interdire à qui que ce soit de travailler pour subsister? »

Cette proposition de loi, si mal accueillie des patrons, ne recevait pas un meilleur accueil de la part des ouvriers.

« Cette loi, dit le Comité de propagande de la grève générale, sous son apparence de bonhomie, est une des plus scélérates que jamais législateur ait conçues... Les grèves seront soumises à la décision des intéressés et ne pourront avoir lieu que si la majorité des ouvriers y consent. Or il est bien certain que jamais, envisagées

de cette nouvelle manière, les grèves n'obtiendront les résultats qu'aujourd'hui l'on est en droit d'en attendre... Il est bien certain que lorsqu'un mouvement de grève se produit, ce sont toujours les minorités qui, parce que plus hardies et mieux douées, décident le sort du combat. La nouvelle loi, issue du cerveau génial de l'un des plus fervents disciples de Loyola, est le moyen d'anéantir toute l'organisation syndicale. »

« Plus de grèves, dit d'autre part M. Briand, des procès! »

Il nous reste à voir d'où vient cette impossibilité d'assurer, pour le moment, une organisation sérieuse de l'arbitrage.

Il est des pays où l'on ne trouve pas de pierres pour la construction des maisons. On prend alors des blocs de terre inutilisable sous leur forme primitive, on les fait cuire pour leur donner de la consistance et, avec ces blocs ainsi solidifiés, on élève des constructions. Les masses ouvrières sont encore friables et ne se sont pas solidifiées au feu des syndicats. Tant que ce premier travail n'aura pas été fait, on ne pourra construire que des monuments fragiles qui s'écrouleront au premier orage. Il faut donc commencer par le commencement et créer d'abord des syndicats sérieux et compacts pour asseoir sur cette base une organisation résistante.

Tant que les syndicats ne sont pas plus solides que les syndicats de façade qui n'existent que sur le papier, et où les ouvriers entrent en masse à la suite d'une déclaration de grève, mais en sortent avec la même facilité et ne versent même pas les cotisations nécessaires pour faire prospérer ces organismes, il n'y a pas à compter sur eux.

On est malheureusement forcé, en ce moment, d'être modeste dans ses projets; on ne peut poser le bouquet triomphal qu'arborent les charpentiers au faite d'un édifice lorsque cet édifice est parachevé. Il est indispensable de limiter ses prétentions à ce qui peut être et de ne pas manifester de trop hautes ambitions.

*
*
*

Le système le plus simple qui nous apparaît, quant à présent, consiste à obliger patrons et ouvriers à comparaître devant le tribunal arbitral. Et qu'on ne parle pas ici d'obligation intolérable. La moindre discussion avec un fournisseur force les citoyens les plus honorables à comparaître devant un juge de paix. Et la comparution devant le tribunal des prud'hommes, pour un patron, n'est pas plus vexatoire que ne le sera une comparution devant un tribunal sagement composé et impartialement établi. Et là il s'agira

de la paix de l'atelier et de la sauvegarde des intérêts d'une industrie considérable.

Mais à quoi aboutira cette obligation ? Simplement à faire la clarté sur la situation. Les ouvriers poseront leurs questions, le patron y répondra, et le procès-verbal relatera les questions et les réponses. On pourra juger ainsi de la légitimité des revendications ouvrières. Le patron aura intérêt à exposer nettement sa situation et à répondre victorieusement, s'il le peut, aux questions de ses ouvriers. Et cette lumière portée dans le débat permettra à l'opinion publique de se faire juge des parties. Que l'on ne dise pas que cette pure constatation sera inutile. Les procès entre patrons et ouvriers auraient souvent été vite jugés, si l'on avait su dès le début ce qu'on n'a appris qu'après de longues enquêtes. L'opinion publique est une force devant laquelle les mensonges s'évanouissent et le bon droit triomphe.

Et la preuve, je la trouverais facilement dans tous les arbitrages si imparfaits qui ont mis fin à certaines grèves. Vainement les mineurs de Carmaux ont essayé de récuser l'arbitrage de M. Loubet ; vainement ceux du Pas-de-Calais et du Nord ont protesté contre l'arbitrage qui a mis fin à la grève actuelle. Une fois la sentence arbitrale prononcée, la grève était morte, et c'est sans succès qu'on a essayé de la ressusciter.

Mais si l'on veut aller plus loin et permettre à l'arbitrage de manifester à coup sûr sa puissance, il faut deux conditions essentielles :

Si la grève n'est pas encore déclarée, que les ouvriers n'abandonnent pas le travail avant la sentence rendue.

Et si la grève est déjà déclarée, que les ouvriers reprennent immédiatement le travail et manifestent ainsi leur intention sincère de se soumettre à la sentence.

La paix sociale est à ce prix.

Tant pis pour les anarchistes qui ne cherchent dans les grèves que plaies et bosses. La guerre industrielle est souvent plus dangereuse pour les ouvriers que pour les patrons.

LÉON DE SEILHAC.

LA DYNASTIE KRUPP

La réalité est parfois machinée comme les romans ou les drames les plus fortement conçus : il semble qu'il n'y ait qu'à transposer les incidents et les scènes de la vie cruelle en modifiant le nom des personnages et des localités. Les Humbert, Boulaine, sont des héros ou des comparses tout trouvés avec leur cortège de dupes, d'hommes d'affaires, de policiers, de juges d'instruction, avec les dessous de la politique. C'est comme un hommage fortuit à Balzac, dont on vient d'inaugurer la statue.

N'est-ce pas aussi un dénouement qu'aurait pu imaginer un grand peintre de mœurs contemporaines que la mort de Frédéric-Alfred Krupp? Il faut écarter absolument l'hypothèse du suicide; le choc produit par la divulgation d'insinuations affreuses suffit pour tuer un homme dont le cœur est malade, dont les artères sont ossifiées et susceptibles de se briser.

Reprenant des calomnies lancées par un journal italien, le *Vorwaerts*, organe attitré du socialisme allemand, avait parlé d'orgies célébrées à Capri, orgies auxquelles une érudition à bon marché joignait l'évocation du Tibère de Suétone. Le *Vorwaerts* n'était pas fâché de prendre en faute un patron qui commandait à quarante-cinq mille ouvriers, il n'avait pas ménagé les termes. Avant même que la plainte eût été déposée, le journal était saisi, une instruction criminelle commencée, et les autorités prussiennes ne se montreront pas indulgentes.

Tout porte à croire, en effet, que les faits sur lesquels on a échaudé toute cette affaire de mœurs sont faux¹. Le troisième Krupp était un simple original, trop riche, qui se permettait des excentricités de mauvais goût, comme la parodie d'un ermitage de Franciscaïns. Mais n'y a-t-il pas comme une étrange ironie dans cette mort : l'un des plus riches chefs d'industrie d'Europe succombant sous l'émotion d'une accusation infamante, le fabricant breveté des

¹ Faux en ce qui concerne M. Krupp; le juge d'instruction italien aurait trouvé le véritable coupable. Le *Vorwaerts* n'en maintient pas moins ses dires que confirme, dans l'*Européen*, M. Henry Davray. L'*Européen* est un recueil hebdomadaire que dirige, à Paris, le professeur Charles Seignobos. Voir le *Temps* du 30 novembre 1902.

plus terribles engins de destruction et des plaques de blindage les plus résistantes terrassé par un article de journal socialiste! Quel tableau plein de contrastes! Quel dénouement plus lamentable d'une vie en apparence si heureuse, si remplie d'activité, d'un homme assez indépendant pour refuser l'ennoblissement que lui offrait le roi de Prusse, assez orgueilleux pour ne vouloir jamais être que Krupp d'Essen! Et quelle apothéose que cet enterrement, suivi par le puissant empereur d'Allemagne, marchant à pied derrière le cercueil, prononçant une sorte d'oraison funèbre, « étendant le bouclier de la protection impériale sur cette maison en deuil », sur la mémoire de son ami, de son hôte calomnié et faisant appel à la guerre contre les socialistes ¹.

Le petit-fils de l'empereur Guillaume I^{er} devait cet hommage au fils de l'industriel que le grand-père avait protégé, qui avait doté non sans peine, non sans lutte, l'armée prussienne, d'engins de guerre perfectionnés, qui avait contribué aux victoires de 1866 et de 1870; pour son propre compte, l'empereur Guillaume II pouvait témoigner de la gratitude à l'un de ceux qui ont facilité la constitution de la flotte de guerre, au fabricant de matériel naval, de machines, d'étraves en acier, de plaques, de pièces d'artillerie marine, au propriétaire des chantiers de la Germania, près de Kiel. Le cortège funèbre a défilé dans les rues d'une ville en deuil, d'une ville qui a grandi avec l'usine Krupp, entre les rangs de vingt-quatre mille ouvriers, de vétérans, d'associations, d'écoles qui, tous, avaient reçu les libéralités du défunt, car cette victime du *Vorwaerts* était certainement le patron le plus généreux, qui consacrait chaque année quelques millions à ses institutions patronales, en dehors des sommes versées à l'assurance obligatoire.

¹ L'empereur Guillaume, dans un discours prononcé à Essen devant les directeurs et les délégués des ouvriers, a traité de menteur le rédacteur du *Vorwaerts* qui avait reproduit les calomnies d'un journal italien, et il a ajouté : « Qui a commis cet acte honteux contre notre ami? Des hommes qui, jusqu'ici, ont passé pour des Allemands, mais qui sont indignes de ce nom, issus des rangs mêmes de cette population ouvrière allemande qui doit tant à Krupp. J'ai confiance que vous trouverez le moyen efficace pour montrer à la classe ouvrière allemande d'une façon précise qu'il est désormais impossible à tout ouvrier allemand, brave et honorable, sous peine de déshonneur, de vivre avec les auteurs de cet acte épouvantable ou d'entretenir des relations avec eux. Quiconque n'élèvera pas une barrière entre lui et ces gens, se rendra en quelque sorte coupable moralement de ce forfait. J'ai la confiance que les ouvriers allemands ont pleinement conscience des difficultés du moment et qu'ils sauront trouver la conduite à tenir dans la circonstance comme les Allemands savent résoudre les questions graves. » La couronne, déposée au nom de l'empereur, portait, sur le ruban timbré du W impérial, la mention : « A mon meilleur ami. »

Le cortège funèbre, cependant, est encore parti cette fois de l'humble demeure familiale, située au centre de l'immense fabrique, humble maison ouvrière, dans laquelle le premier Krupp s'était éteint, à peu près ruiné, et dans laquelle fut déposé le cercueil d'Alfred Krupp, fondateur de la fortune et de la grandeur industrielle.

La veille au soir, le corps du troisième Krupp était transporté à la lueur de torches portées par les pompiers en uniforme de l'usine, précédé de leur musique qui jouait des marches solennelles; il sortait de la villa Hügel, de ce somptueux palais où le maître de forge, qui tenait à rester roturier, avait dispensé l'hospitalité la plus somptueuse à l'empereur d'Allemagne, aux rois et aux princes d'Europe et d'Asie, où il recevait aussi d'ailleurs les particuliers et les ingénieurs lui apportant de grosses commandes. L'humble maison du grand-père, dans laquelle le cercueil allait demeurer toute la nuit sous un amoncellement de couronnes, s'était trouvée si petite que, pour permettre de faire entrer le corps et de montrer du dehors le pasteur, la famille et l'empereur, on en avait démoli provisoirement l'un des côtés.

Frédéric-Alfred Krupp est mort à quarante-huit ans, et, par une fatalité qu'il partage avec un autre roi de l'industrie allemande, le baron de Stumm, il ne laisse pas de fils, pas d'héritier mâle pour continuer les affaires. M^{lle} Bertha Krupp est la légataire universelle, sous la tutelle de sa mère¹. Quand on pense à la part prise par la veuve du premier Krupp à la fondation de l'aciérie, on comprend la détermination testamentaire.

C'est en trois générations qu'a été édifiée cette fortune qui dépasse vraisemblablement aujourd'hui 175 millions de francs et qui, en 1897, d'après les statistiques fiscales de la Prusse, rapportait de 10 à 11 millions, c'est-à-dire un revenu supérieur de 2 millions à celui que déclarait le baron de Rothschild à Francfort, dont le capital mobilier était plus considérable et moins rémunéré : trois vies d'hommes, et encore le grand-père fut-il malheureux dans ses entreprises.

Les Krupp sont de souche bourgeoise : en 1703, un Arnold Krupp fut bourgmestre d'Essen; vers la même époque, un autre était à la tête d'une fabrique d'armes; en 1760, Frédéric-Jodoc Krupp, secrétaire de la ville, était titulaire d'une mine de charbon; sa veuve acheta un haut-fourneau qu'elle paya 45,000 francs et elle décida de faire de son petit-fils Frédéric (né en 1787) un maître de forge. Frédéric Krupp, après avoir trafiqué en deurrées

¹ M. F.-A. Krupp avait épousé la baronne Marguerite von Ende, fille du préfet de Cassel (président de gouvernement). Il laisse deux filles, Bertha et Barbara, âgées de dix-sept et quinze ans.

coloniales, acheta en, 1811, un terrain sur lequel il construisit une fonderie, une forge, un atelier pour tremper l'acier; il y avait un moulin dont la roue donna la force motrice.

L'heure était propice, le blocus continental créait une barrière à l'importation anglaise et favorisait le placement de l'acier allemand : Frédéric Krupp, avec quelques ouvriers, fabriquait des outils pour tanneur, des lames de ciseau, des têtes de marteau qu'il vendait dans le voisinage; il avait acquis quelque réputation pour les coins et les matrices qu'il fournissait à l'hôtel des monnaies de Düsseldorf. Ses affaires n'étaient pas brillantes; il dut vendre le cheval de selle dont il se servait tous les matins pour aller à l'usine et abandonner la maison du Marché au lin pour se retirer avec sa femme et ses quatre enfants dans une petite maison d'ouvrier, qu'une piété filiale mélangée de fierté a conservée au centre des immenses ateliers d'aujourd'hui¹. Frédéric Krupp y mourut en 1826, il n'avait plus que quelques ouvriers. Afin d'initier de bonne heure son fils aîné au travail du fer, à la trempe de l'acier, il l'avait retiré de l'école, où il était en quatrième. La mère était une femme énergique; elle annonça par circulaire qu'aidée de son fils Alfred, collaborateur du défunt et dépositaire de ses secrets de fabrication, elle continuerait les affaires sous l'ancienne raison sociale de Frédéric Krupp. Les débuts d'Alfred furent durs, il a raconté souvent les privations auxquelles sa famille avait dû se soumettre; on vivait bien plus mal que les ouvriers d'aujourd'hui².

Le premier succès fut l'invention d'un procédé pour laminier

¹ Alfred Krupp prescrivit en 1872 que la maison de son père, qui avait été longtemps la sienne, devait durer autant que l'usine. En 1873, il y fit placer l'inscription que voici : « Il y a cinquante ans, cette maison d'ouvrier fut le refuge de mes parents. Puisse chacun de nos ouvriers échapper au chagrin que la fondation de cette fabrique fit peser sur nous. Vingt-cinq ans, le succès fut douteux, succès qui, ensuite, a si merveilleusement récompensé les privations, les efforts, la confiance et l'énergie du passé. Puisse cet exemple encourager dans l'affliction, puisse-t-il augmenter le respect devant les petites maisons et la sympathie pour les soucis qui s'y cachent. »

² Kley cite une lettre d'Alfred Krupp : « J'ai dû, conformément au testament de mon père, continuer les affaires sans connaissance, sans expérience, sans force, sans ressources pécuniaires, sans crédit. Dès l'âge de quatorze ans, j'ai eu les soucis du père de famille; travaillant le jour, je réfléchissais la nuit comment surmonter les difficultés. Astreint à un dur labeur (il était son propre ingénieur, comptable, contre-maitre, commis-voyageur), j'ai vécu souvent de pommes de terre, de café, de pain et de beurre, sans viande, avec les tourments d'un chef de famille; pendant vingt-cinq ans, j'ai tenu bon jusqu'à ce que, peu à peu, les circonstances se sont améliorées et nous avons eu une existence tolérable. »

des cuillers, la vente du brevet fut assez fructueuse en Angleterre, le produit en servit à agrandir les ateliers. Dans les bonnes années, on travaillait avec soixante-dix ouvriers; dans les mauvaises, avec dix; en 1845, on en comptait cent vingt-deux. L'année précédente, afin de lutter en Autriche même contre la concurrence autrichienne, Alfred Krupp et son compatriote, Alexandre Schoeller, qui était établi à Vienne, avaient fondé à Bernsdorf, près de Leoben, une fabrique d'ouvrages en métal qui existe encore et dont la direction technique fut confiée au frère cadet, Hermann Krupp. La fabrication courante, commerciale qui permettait à la famille de vivre modestement, alimentait surtout les essais qu'Alfred s'obstinait à faire pour produire des canons de fusil. En 1843, il en soumit des types au ministère de la guerre de Prusse, qui, satisfait du nouveau fusil à aiguille, refusa de les examiner, alors que plus libéralement on les essayait en France et qu'on délivrait un certificat constatant l'excellente qualité. A l'Exposition de Berlin, en 1844, Krupp II, qui sut toujours tirer parti de ces concours industriels pour forcer l'attention, fit figurer deux canons de fusil ainsi que des cloches qui annonçaient, par une sorte de carillon, l'ouverture et la fermeture. Le jury proclama les services que l'exposant avait rendus au pays, en perfectionnant la fabrication de l'acier. En 1848, année de crise, qui fit descendre à soixante-douze le nombre des ouvriers, Alfred Krupp, qui avait eu pour associés ses deux frères, devint seul maître de l'usine : il n'avait plus à compter qu'avec lui-même et pouvait suivre librement le cours de ses idées. Les circonstances n'étaient pas brillantes : il avait réduit son personnel, et afin de pouvoir payer les salaires et les achats de matière première, il fit fondre et vendre le peu d'argenterie qui restait de ses parents¹.

On pourrait presque croire, si l'idée n'était enfantine, que ce nouveau sacrifice avait enfin apaisé le destin. De meilleures années allaient venir pour récompenser l'infatigable travailleur. Il faut signaler ici deux traits qui ont caractérisé la politique industrielle et commerciale des Krupp, deux règles auxquelles ils sont restés toujours fidèles. Elles sont, il est vrai, d'une application plus facile lorsque l'entreprise ne dépend que d'une volonté unique, que le chef en est le *self denying man*, c'est-à-dire qu'il se refuse les comforts présents pour donner la grandeur future; c'est une politique que la distribution des dividendes annuels

¹ Jusqu'à la mort d'Alfred Krupp, on ne s'est jamais plus servi d'argenterie dans sa maison; on n'y employa que des couverts argentés, provenant de la fabrique d'Hermann Krupp, à Bernsdorf. Le fils d'Hermann Krupp, M. Arthur Krupp, à assisté à l'enterrement de son cousin.

interdit aux sociétés par actions. Si considérables que devinrent les revenus de l'usine, Alfred Krupp, déduction faite de ses dépenses et de celles de sa famille, les consacra toujours tout entiers à des agrandissements, à des améliorations; il ne songea jamais à les capitaliser en dehors de ses affaires industrielles, de façon à constituer une fortune mobilière ou territoriale indépendante. Il est facile de comprendre quelle force financière en est résultée : où trouvera-t-on une compagnie qui puisse faire de même? C'était l'identification de l'homme avec son œuvre. Dans les années fructueuses et lucratives, cela permettait des amortissements sur une vaste échelle, car l'on peut assimiler au meilleur mode d'amortissement du matériel son remplacement par un outillage meilleur. Alfred Krupp n'a eu recours à un emprunt qu'en 1874, au milieu de la dépression générale, alors qu'il ne retirait pas de ses entreprises un revenu suffisant aux nécessités d'agrandissement. Il contracta un emprunt hypothécaire de 30 millions de marks (en obligations de 600 marks remboursables en dix ans à 660 marks par tirages annuels). Un syndicat dont fit partie l'institution gouvernementale de crédit, la *Seehandlungs-Societet*, plaça les titres. Dès 1879, il put être procédé à une conversion, bien que Krupp eût été, à cette date, en mesure de rembourser l'emprunt ancien; un nouvel emprunt de 5 pour 100 de 22 millions et demi de marks, négocié avec la *Deutsche Bank* fut émis; il devait être amorti jusqu'en 1899, il l'a été entièrement en 1886, c'est-à-dire treize ans avant le terme.

Un second principe a guidé Alfred Krupp, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui l'*intégration* industrielle, en empruntant ce terme aux Anglais et aux Américains. C'est la réunion, dans une même main, de la possession de la matière première (minerai et combustible) avec celle des usines qui transforment la matière première jusqu'à en faire des produits complets. Dans cet ordre d'idées, on est allé loin à Essen, puisqu'on y a joint des navires à vapeur pour effectuer les transports du minerai d'Espagne, des chantiers de construction navale, sans compter des polygones d'artillerie. Alfred Krupp avait tenu à avoir toujours une matière première excellente, et pour cela, il fit un arrangement avec un haut-fourneau de l'Etat pour obtenir tout l'acier fabriqué avec le minerai de Musen; lorsque ses besoins devinrent plus grands, il acheta des mines de fer dans le Siegerland et dans le Nassau, plus tard en Espagne, près de Bilbao¹. L'ambition de cet industriel de génie était de se suffire à

¹ Actuellement, le nombre de ces mines de fer en Allemagne est de 547, dont une partie seulement sont exploitées, les autres sont conservées comme réserve pour l'avenir.

lui-même, de ne dépendre de personne, d'être à l'abri des oscillations du prix de la matière première, des exigences des armateurs. On eût dit qu'il avait deviné les difficultés dans lesquelles se trouveraient un jour les grandes usines métallurgiques qui n'auraient pas pris cette précaution de s'assurer la propriété de mines de fer et de houille, de hauts-fourneaux et de laminoirs, lorsque les grands syndicats du charbon et de la fonte apparaîtraient. Alfred Krupp s'est trouvé en avance sur son époque, et l'ensemble industriel qu'il a créé est un type achevé de l'usine autonome, de ce qu'on peut appeler le *trust* en profondeur par opposition aux trusts qui englobent un grand nombre d'établissements d'une seule et même branche. Et ce qui fait l'originalité de l'œuvre, c'est qu'elle s'est développée, — à l'exception de l'appel au crédit dont nous avons parlé plus haut, — par ses propres ressources, par une extension en quelque sorte spontanée et automatique.

Nous ne voulons point faire la biographie des Krupp pas plus que nous avons l'intention de fatiguer nos lecteurs par la description des procédés techniques, par l'énumération des perfectionnements successifs introduits dans la fabrication de l'acier. Nous rechercherons plutôt les causes du succès extraordinaire et mérite qui a répondu aux efforts obstinés, qui ressemblent presque à de l'abnégation dans les heures difficiles. Il faut signaler l'esprit de méthode, le sens de la discipline, l'habileté à mettre à profit les indications de la science. Les historiographes de l'usine d'Essen, et le nombre en est grand, ont tous montré ces colonnes d'ouvriers, venant chercher les creusets où l'acier est en fusion et les versant l'un après l'autre à l'endroit indiqué. Alfred Krupp est toujours demeuré fidèle à l'acier fondu au creuset, à cause des heureux résultats qu'il a obtenus sous le rapport de sa durée et de sa sûreté¹.

En 1853, Krupp réussit à fabriquer des bandages de roues en acier, sans soudure, ce fut une source de bénéfices considérables à une époque où la construction des chemins de fer allait devenir plus active. L'exploitation du brevet, accordé pour huit ans, fut assez lucrative pour que toutes les dettes qui pesaient encore sur l'usine pussent être rapidement remboursées et que la situation financière fût enfin consolidée. Deux ans auparavant, Krupp avait envoyé à l'Exposition universelle de Londres un bloc d'acier de 2,500 kilos; à celle de Paris, en 1855, un bloc de 5,000 kilos; il fournissait des pièces de forge en acier fondu pour les axes de wagons, de locomotives, de bateaux à vapeur. En 1867, Krupp

¹ Voy. *l'Industrie du fer et la Construction navale en Allemagne*, par E. Schroedter; Fremy, le *Métal du Canon*.

exposa de nouveau à Paris un bloc d'acier fondu au creuset de 40,000 kilos, en même temps qu'un canon de 210 pouces de long, de 14 pouces de diamètre et pesant 50 tonnes; il y obtint le grand prix, et l'impératrice Eugénie lui remit de sa main la croix d'officier de la Légion d'honneur. Depuis 1861, le marteau-pilon Fritz, de 50,000 kilos, fonctionnait déjà, il avait coûté plus de 2 millions de francs : lorsque, lors du premier essai, la masse énorme s'éleva pour descendre avec une force irrésistible, tous les assistants reculèrent par un mouvement instinctif, Alfred Krupp seul n'avait pas bougé.

M. Ehrenberg, dans l'étude qu'il a consacrée aux Krupp, insiste sur le génie tenace que le second de la dynastie a déployé dans la construction des canons. Il eut à triompher de l'exclusivisme et de la routine militaires. En 1849, une commission prussienne avait reconnu l'excellente qualité d'une pièce en acier qu'il lui avait soumise, mais le canon de bronze avait trop de partisans. Krupp réussit tout d'abord mieux à l'étranger. Le khédive lui commanda 36 canons, le bey de Tunis lui en acheta également et tous deux payèrent comptant, la Russie fut longtemps une meilleure cliente que la Prusse. Ce fut seulement en 1859, et cela grâce à l'intervention personnelle et directe du régent (plus tard l'empereur Guillaume I^{er}), qu'un ordre de 300 pièces de canon fut donné par le ministère de la guerre. Dans la campagne de 1866, quelques pièces firent explosion, alors que durant la guerre de 1870-71 cet accident ne se renouvela pas. Les froissements qu'il subit de la part des autorités militaires, qui reconnaissaient en lui un industriel, un fournisseur, mais non pas un constructeur, l'amènèrent à se donner un champ d'expérience à Dulmen en 1873, plus tard à Meppen (dont la longueur est de 17 kilomètres). En 1877, lors d'une des fréquentes visites de Guillaume I^{er}, on avait réuni la production d'une seule journée : 1,000 obus, 160 bandages de roues, 120 axes de locomotives et de wagons, 160 roues, 430 ressorts de wagons, 1,800 rails d'acier. Depuis 1864, l'usine fabriquait, en effet, des rails; Alfred Krupp avait installé l'outillage nécessaire et aussi celui pour fabriquer des plaques de blindage, mais, par une sorte d'anomalie, ce n'est qu'après sa mort qu'on s'en est servi. Deux autres industriels, Schumann, qui essaya vainement d'obtenir la participation d'Alfred Krupp, et Gruson, dont l'usine de Buckau, près de Magdebourg, fût achetée plus tard (1886), purent produire ce qu'il fallait pour cuirasser les navires et les fortifications, sans que d'Essen il leur fut fait de concurrence. Comme nous l'avons indiqué plus haut, tout en fabriquant pour l'industrie des chemins de fer, de la navigation, pour

le commerce, ce qui tenait surtout à cœur au chef de l'usine sans cesse grandissante, c'était le matériel d'artillerie : canons se chargeant par la culasse, d'un type de plus en plus perfectionné, d'une résistance de plus en plus grande, obus appropriés, formaient le grand article, celui dont le débit était le plus assuré et le prix le moins débattu. Ce n'est pas que Krupp ne rencontrât de temps à autre des rivaux qui venaient lui disputer le marché et que, tout au moins, un grand pays ne lui fût fermé comme débouché. Plus récemment encore, le nombre des clients a diminué depuis que les Etats-Unis, la Russie, et d'autres Etats ont leurs fonderies et leurs arsenaux propres. L'intensité des commandes de canons que l'on donnait à l'usine d'Essen a pu servir de baromètre politique¹. Durant la vie du second Krupp, il a été livré certainement plus de 22,000 pièces d'artillerie.

Alfred Krupp mourut le 18 juillet 1887, chargé d'années² et d'honneurs, et l'un des hommes les plus riches d'Allemagne. Au lieu de 1 hectare et quart, l'usine d'Essen et les autres établissements qui en dépendaient s'étendaient sur 310 hectares, dont 38 étaient bâtis; de 9 ouvriers en 1833, de 99 en 1843, de 352 en 1853, de 4,031 en 1863, le nombre en avait progressé à 12,674 en 1887; de 1873 à 1881, il y avait eu des fluctuations assez considérables dans l'effectif, par suite de la dépression industrielle qui avait suivi la crise de 1873 et qui avait eu sa répercussion sur l'usine d'Essen. Dans ces chiffres, ne sont pas compris les ouvriers employés dans les mines, sur les champs de tir, sur les navires. On peut se demander comment était organisée la direction de cet Etat industriel : jusqu'en 1862, Alfred Krupp s'était contenté d'un seul fondé de pouvoirs; en 1865, il en prit un second, auquel il en adjoignit deux autres en 1867; de 1867 à 1887, le nombre en fut porté à sept, qui formaient un collège composé des principaux chefs de service, ayant chacun, dans son ressort, une certaine indépendance, mais obligés d'en référer au conseil pour les dispositions plus importantes. En 1879, un directeur général, le conseiller privé des finances, Hans Jencke, fut mis à la tête de ce ministère; il est resté pendant près de vingt-trois ans dans ce poste. Alfred Krupp garda toujours jalousement la haute main, mais il eut le talent de choisir des collaborateurs de premier ordre :

¹ En 1864, il fut commandé 817 canons; en 1865 (introduction du chargement par la culasse, type Krupp), 773; en 1866, 720; en 1868, 588; en 1869, 205; en 1870, 427; en 1871, 919; en 1874, 2931. En 1878, la Russie qui, de 1863 à 1867, avait acheté 900 canons, en commanda, d'un seul coup, 1800.

² Il était né le 12 avril 1812.

il lui fallait, en effet, le concours de jurisconsultes, de financiers, de chimistes, d'ingénieurs; ce fut seulement en 1882 que son fils unique, Frédéric-Alfred, âgé alors de vingt-huit ans, entra dans ce qu'on appelait la *Prokura* des aciéries F. Krupp. Cinq ans plus tard, il devenait le chef de l'énorme entreprise. Les condoléances de toute la famille impériale d'Allemagne, de Bismarck, lui furent adressées, et les biographes de son père ne manquent pas de citer les lettres de ces personnages.

Frédéric-Alfred suivit fidèlement les traditions paternelles¹, aussi bien au point de vue industriel et commercial qu'au point de vue des relations avec les ouvriers. Nous verrons plus loin comment on entend à Essen l'union du principe d'autorité avec la plus libérale générosité envers les ouvriers. Il n'y avait, d'ailleurs, qu'à marcher dans les mêmes voies, continuer à produire dans les conditions identiques. Une extension fut donnée toutefois dans une direction nouvelle, celle de la fabrication des plaques de blindage et la construction de navires de guerre. L'usine Gruson, à Buckau, près de Magdebourg, avec un capital de 12 millions de marks, 3,500 ouvriers et une production quotidienne de 5,400 quintaux d'acier, notamment de plaques, coupoles blindées, obus, fut incorporée à l'entreprise. En 1896, ce fut le tour de la Société de construction navale et de fabrique de machines, *Germania*, à Kiel et Berlin, d'être reprise par la maison Krupp; le capital en était de 25 millions de marks, elle occupait 2,850 ouvriers, et avait en construction, en 1901, 28,971 tonneaux². Parmi les produits les plus remarquables de l'usine d'Essen, il faut citer les arbres de couche en acier : celui de la *Colombia*, qui, depuis 1889, a fait 96 voyages et partant 157,811,808 tours; celui de la *Civatia*, qui en a fait 215,600,000; celui du *Kaiser Wilhelm*, composé de 30 pièces réunies en arbre à manivelle septuple d'un poids de 226,000 kilogrammes.

En 1886, les usines d'Annen, qui avaient passé dans les mains de Krupp, livraient les premières grandes étraves de 5,000 kilos chacune aux chantiers du Vulkan à Stettin, pour la construction de deux vaisseaux de guerre chinois. En 1892, la maison Krupp se mit à fabriquer des plaques en acier nickel non durci; en 1893, des plaques en acier nickel durci à la partie antérieure; elle améliora en même temps les plaques non durcies et put, en 1894, en livrer à l'Espagne pour le cuirassé *Emperator Carlos V*, d'une qualité qui

¹ Le nombre des membres de la direction générale a été porté à onze.

² Il est sorti des chantiers *Germania* les navires *Greif*, *Meteor*, *Blitz*. l'ancien yacht impérial *Hohensollern*, un croiseur, deux cuirassés (*Siegfried* et *Worth*), les corvettes protégées *Bismarck* et *Blücher*.

était à peu près deux fois égale à celle d'une plaque de fer forgé de même épaisseur; elle fabrique, en 1895, une autre qualité de plaque en nickel durci d'une force de résistance trois fois plus grande, qui est réservée exclusivement à la marine allemande. Ces nouvelles plaques, connues sous le nom de Krupp, sont employées dans presque tous les chantiers du monde. Outre une grande résistance, elles possèdent une ténacité extraordinaire. Le procédé Krupp, dont les détails sont demeurés secrets, se distingue par la sûreté dans la manipulation et l'homogénéité des produits¹.

A la mort de Frédéric-Alfred Krupp, l'ensemble de ses entreprises comprenait les aciéries d'Essen, l'aciérie d'Annen (Westphalie), l'usine Gruson, à Buckau près Magdebourg; quatre installations de hauts-fourneaux à Duisbourg, Nenwied, Engers, Rheinhausen, une fonderie et fabrique de machines à Sayn, les trois charbonnages Hanower I, Hanower II, Sælzer una Neuack, une grande quantité de mines de fer en Allemagne et en Espagne, les chantiers Germania à Kiel, une fabrique de machines à Tegel, etc., sans compter plusieurs bateaux à vapeur. Il employait, au 1^{er} octobre 1900, 46,679 ouvriers; au 1^{er} octobre 1901, 44,120 ouvriers². Jusqu'au 1^{er} janvier 1902, le nombre de canons vendus par la maison F. Krupp aurait atteint le chiffre respectable de 39,876³. Nous craignons d'épuiser l'attention du lecteur en évoquant toute la série des statistiques qui montrent l'immensité de ces usines, qui se suffisent à elle-mêmes, qui comprennent tous les ateliers imaginables, nécessaires aux différents corps de métier, des gazomètres de 37,000 mètres cubes, des usines d'électricité, des fabriques de creusets, des services de pompiers et de police. En 1896, il y avait 36,561 chevaux-vapeur, fournis par 458 machines à vapeur, 467 grues capables de soulever près de 5 millions de kilos, 11 kilomètres de transmission, 60 kilomètres de courroies, la consommation du combustible atteignait presque 1,400,000 tonnes; il sortait tous les jours 50 wagons de déchets, de scories de toute sorte de l'usine. Chaque jour, 50 trains circu-

¹ E. Schrœdter, *l'Industrie du fer et la construction navale*.

² En 1890, le nombre des ouvriers était de 41,750, dont 25,133 à Essen, 3,548 à Buckau, 2,726 à Kiel et Fegel, 10,344 dans les divers hauts-fourneaux, mines, etc. Dans cet effectif, il figure 3,210 fonctionnaires, employés, commis. En 1896, on ne comptait que 31,765 personnes; en 1899, 27,155. Un recensement, opéré à cette époque, fixe à 97,752 le nombre des ouvriers, employés et membres de leur famille, dont 25,828 demeuraient dans des maisons appartenant à Krupp.

³ De 1885 à 1897, l'Allemagne a exporté pour 55 millions de marks de canons, pesant ensemble 291,000 quintaux.

laient sur les 55 kilomètres, appartenant à Krupp et reliant l'usine à trois stations des chemins de fer de l'Etat.

On comprend aisément la politique intérieure de l'usine, telle que l'a modelée Alfred Krupp, si l'on se souvient de l'apprentissage pénible par lequel il a passé. Dans un appel adressé aux ouvriers de l'usine pour combattre la propagande socialiste en faveur de la grève, il évoque lui-même l'image de ses débuts :

« Il y a quarante-cinq ans, je me tenais, dans les ruines de ce que fut d'abord cette fabrique, sur la même ligne avec quelques ouvriers. Le salaire des fondeurs et des forgerons était de 5 francs 62 1/2 centimes par semaine. Pendant quinze ans, j'ai gagné juste assez pour pouvoir payer aux ouvriers leur salaire; pour mon travail et mes soucis à moi, je n'ai rien eu que la conscience du devoir accompli. Avec le changement des conditions générales, avec l'essor de la fabrique, j'ai graduellement élevé les salaires, comme règle devant toujours volontairement toute suggestion, et cette règle devra rester en vigueur. Des institutions utiles ont été créées l'une après l'autre, d'autres sont encore en projet; les efforts les plus considérables ne sont pas ménagés dans l'intérêt des ouvriers. » Cet appel, affiché sur les murs, porté à l'ordre du jour du corps d'armée industriel, se termine par l'assurance « que j'entends être et rester le maître dans ma maison comme sur mon terrain ». Signé : Alfred Krupp, in Firma, Fried. Krupp.

Un patron, qui a commencé comme lui, qui a travaillé et vécu au milieu de quelques ouvriers, qui n'a dépassé un effectif de cent hommes qu'après dix-sept ans, a pu se former des idées toutes personnelles, fondées sur l'expérience. Et quelles sont ces notions fondamentales? Elles sont bien simples: le régime de l'autorité absolue, tempéré par des institutions patronales qui augmentent le confort, la santé des ouvriers et de leur famille, qui garantissent dans la mesure du possible l'avenir pour les travailleurs trop vieux ou invalides, pour leurs veuves et leurs orphelins. Alfred Krupp a connu par expérience le logement étroit, la difficulté de s'approvisionner à bon marché et en marchandises de bonne qualité, lorsqu'on achète au détail, par petites quantités et qu'on paie mal son fournisseur; il a vu grandir l'usine et la ville d'Essen se développer trop lentement pour offrir des logements salubres et à bon marché; lorsque le nombre de ses ouvriers est devenu considérable, suffisant pour alimenter cabarets et boutiques, il en a surgi à tous les coins de rue sur la route de la fabrique. Instinctivement, parce que l'expérience de la vie se joignait chez lui au désir d'améliorer la condition de ses collaborateurs, de leur rendre l'existence plus tolérable, de leur permettre de retirer de leur

salaires le maximum d'utilité et de satisfaction, et parce qu'il voulait s'assurer des ouvriers stables, qui resteraient le plus longtemps possible à son service, Alfred Krupp a créé un ensemble d'institutions patronales qui font l'admiration de ceux qui les visitent. Il a commencé par une caisse de secours en cas de maladie et de décès (1853-1855) à laquelle les ouvriers et les contremaîtres versaient une cotisation proportionnée à leur salaire et à laquelle Krupp contribuait pour une somme égale à la moitié de leurs versements¹; on greffa plus tard sur cette organisation celle d'une caisse de retraite. A partir de 1861, lorsque le nombre des ouvriers de l'usine atteignit près de 3,000, alors que la ville d'Essen compte 20,766 habitants dans 4,636 maisons, la préoccupation de loger dans des conditions hygiéniques et économiques s'impose à l'attention du chef. L'afflux des ouvriers (depuis 1858 le nombre en avait triplé) avait amené une sorte de crise des loyers et des encombrements déplorables dans les habitations. Depuis lors, Krupp n'a cessé de construire des maisons pour les ouvriers et les employés de l'usine, aussi bien des maisons pour un ou deux ménages que des casernes pour célibataires; Frédéric-Alfred Krupp III qui suivait de près ce qui se fait en Angleterre, a fait élever quelques hôtels pour ouvriers célibataires, qui sont plus confortables que les casernes et dont l'administration est confiée pour six mois à un homme de confiance, choisi par les locataires eux-mêmes. Ces habitations de toutes sortes ne sont pas concentrées sur un seul point; elles forment des colonies, des groupes isolés, dont quelques-uns ont pu être dotés de jardins, de squares, de petits parcs où les enfants viennent s'ébattre et les parents se reposer après la journée d'atelier. On compte aujourd'hui près de 4,000 logements d'employés et d'ouvriers, logements contenant d'une à sept pièces et davantage, qui sont loués dans des conditions de bon marché comme peut se le permettre un chef d'industrie aussi riche². Au 1^{er} juillet 1891, il avait été dépensé 12 1/4 millions marks, pour 3,659 logements; le revenu brut était de 484,675 marks, dont il fallait déduire 112,678 marks pour réparations et entretien, 67,650 pour gaz, eau, voirie, 48,000 pour impôts; il restait net 256,347 marks, à peine 21 pour 100 de revenu net. Malgré les avantages que présente dans certaines conditions la transformation de l'ouvrier locataire en

¹ Gratuité des visites médicales et des médicaments; secours en argent à partir du troisième jour de la maladie; en cas de décès, contribution aux frais d'enterrement.

² Le loyer annuel est de 90 à 108 marks pour deux pièces, 313 marks pour six pièces. En 1897, le loyer de 3,990 logements produisait 594,000 marks.

ouvrier propriétaire, avantages compensés par des inconvénients sur lesquels ce n'est pas l'endroit d'insister, l'usine Krupp a conservé la propriété de toutes les maisons, de toutes les habitations à Essen et dans les environs; elle a institué une inspection du logement au point de vue de la tenue des locataires, de la propreté. Dans les exploitations plus éloignées des mines de fer et de houille, on a vendu des terrains aux ouvriers pour y construire leur maison et on leur a avancé de l'argent à un taux très peu élevé. La troisième institution d'intérêt général a été la création de magasins de vente au détail, dans lesquels les ouvriers peuvent trouver tout ce dont ils ont besoin (1856, restaurant-pension pour 200 ouvriers; 1858, boulangerie qui vendait au prix coûtant; 1868, épicerie; 1869, moulin à vapeur; 1871, brûlerie de café, cordonnerie avec atelier de réparation; 1872, fabrique d'eau minérale, confection et réparation de vêtements; 1874, bazar central où l'on trouve de la literie, des meubles, machines à coudre; 1875, abattoir et boucherie au détail). La vente a lieu strictement au comptant; l'acheteur paie le prix courant habituel, mais comme il est porteur d'un livret de consommateur, on lui crédite tous les six mois sa part de bénéfice (calculé sur le prix de gros augmenté des frais généraux)¹. La maison Krupp possède et exploite plusieurs restaurants; dans chaque colonie ouvrière, il y a une *Bierhalle*, ce qui amène à une consommation de 40 hectolitres en moyenne par jour. Il faut ajouter un hôtel de voyageurs « Essener Hof », dans lequel se trouve un cercle (casino) pour les employés de l'usine.

La caisse de retraites, fondée par Alfred Krupp, alimentée par les cotisations des intéressés et qui reçoit annuellement 500,000 marks de subvention patronale, paie des pensions qui varient de 40 à 70 pour 100 du salaire annuel, les veuves touchent 50 pour 100, et les enfants une rente plus petite. En 1897, cette caisse de retraites a déboursé 800,000 marks. Il y aurait lieu de signaler une fondation en faveur des invalides de l'usine avec 1 1/2 million de capital, une caisse spéciale de retraites et de pensions aux veuves pour les employés et fonctionnaires, créée par le troisième Krupp et dotée d'un capital d'un 1/2 million. Nous n'étonnerons personne en disant qu'on trouve à Essen

¹ Ce bénéfice est de 5 à 7 pour 100, et vient augmenter de 60 à 84 marks le budget d'un ouvrier qui gagne 1,200 marks. Le magasin central, le bazar Krupp, est un bâtiment à trois étages, qui a 60 mètres de long et 31 mètres de profondeur. Le sucre vendu correspond à la consommation d'une ville de 50,000 habitants; il est fabriqué tous les jours 6 à 7,000 gros pains, 23,000 petits pains.

des hôpitaux, des bains, des douches, une caisse d'épargne, de nombreuses écoles primaires, entretenues aux frais de l'usine dans toutes les colonies ouvrières, des cours complémentaires, tout un système de bourses en faveur des fils d'ouvriers dont les capacités intellectuelles justifient une instruction supérieure, des écoles ménagères, en un mot tout cet ensemble qui constitue le bagage moral et économique de toute grande entreprise industrielle.

Et le socialisme? et les grèves? Autant qu'on peut le savoir, l'usine d'Essen a été à l'abri des grèves; toutefois dans les charbonnages qui appartenaient à Krupp, les ouvriers en 1872 et 1889 ont suivi l'exemple des autres mineurs.

Les socialistes d'une part, les catholiques du centre de l'autre, ont donné des soucis au maître des usines d'Essen, notamment après 1870. Quelques années auparavant, Hasenclever et Dreesbach avaient essayé de prendre pied dans le district d'Essen; aux élections de 1867 et de 1868, le premier avait obtenu entre 3,200 et 3,500 voix, en 1871 le disciple de Lassalle, V. Schweitzer, n'en avait plus eu que 1,425. Mais l'agitation qui, dans les années d'essor inouï après 1871, troubla les ouvriers mineurs, eut son contre-coup à Essen; la grève des mineurs parut menaçante, lorsqu'on songe aux énormes besoins de combustible des aciéries; les meneurs socialistes cherchèrent à effrayer les ouvriers de Krupp, à éveiller chez eux un sentiment de solidarité, en leur montrant le chômage à leur porte, faute de charbon. Krupp avait pris ses précautions; coûte que coûte, il s'était approvisionné de houille et de coke, et il n'hésita pas à en informer ses ouvriers; le stock accumulé, les contrats faits en Allemagne et à l'étranger couvraient la consommation pour plusieurs mois; on était en mesure de continuer tous les travaux. Dans la circulaire, dont nous avons cité quelques lignes (24 juillet 1872), le patron rappelait les sacrifices qu'il s'était imposés en 1848 et qu'il avait renouvelés maintenant : « Une fidélité réciproque a fait la grandeur de l'usine. Je sais que je mérite et que je possède votre confiance. Je mets en garde, avant que j'aie à me plaindre de déloyauté et de résistance, contre le sort que des agitateurs et des journalistes, sous le masque de la philanthropie, de la sympathie, et en abusant des maximes religieuses et morales, cherchent à préparer pour la grande classe ouvrière. Leur moisson viendra lorsque, par de fausses promesses, ils auront à jamais ruiné l'existence de votre classe; ils veulent tout détruire pour pêcher dans les mines en eau trouble. Qu'on cherche ce qu'ont été ces apôtres, quelle a été leur carrière domestique et morale. Les cotisations en argent des ouvriers pour payer

le scandale parlé et écrit (journaux, réunions publiques) sont une proie plus agréable et plus commode que les fruits du travail véritable. Les « *Essener Blätter*¹ » entre autres s'efforcent de mettre en suspicion le caractère de l'administration de ma fabrique... En présence de mensonges aussi grossiers d'adversaires malintentionnés, je fais la déclaration que voici : Rien, aucune suite des événements ne me déterminera à me laisser arracher quelque chose, quoi que ce soit. L'administration continuera à gérer les affaires de la fabrique, dans l'esprit de mes principes, avec la même bienveillance qui sert de loi, et cela pour mon compte aussi longtemps que je pourrai considérer les ouvriers comme les collaborateurs dévoués de l'établissement. Il est incontestable que je puis à tout moment céder ma situation à d'autres, et tout aussi certain qu'une société de capitalistes ne me dépassera pas en sympathie et en esprit de sacrifice... Je mets en garde contre les séductions d'une conjuration qui menace l'ordre et la paix. Dans mes entreprises, le brave ouvrier trouve l'occasion, après un travail modéré, de jouir en paix dans sa maison, de sa pension, et cela dans des termes meilleurs que n'importe où. J'attends et j'exige pleine confiance, je refuse tout examen de revendications injustifiées, je devancerai comme je l'ai toujours fait toute demande équitable; que tous ceux qui ne veulent pas se contenter de cela dénoncent au plus tôt le contrat de travail, afin de prévenir le préavis de ma part, qu'ils quittent ainsi légalement la fabrique et fassent place à d'autres. »

Ce langage était singulièrement net, il correspondait à l'état d'âme d'un grand industriel qui entendait rester maître chez lui. Ce même industriel, lorsqu'après la crise de 1873, les bénéfices disparurent, qu'il fallut travailler à perte, qu'à moins de fermer les ateliers, il fut nécessaire de réduire les salaires, ce même industriel n'hésita pas à expliquer la situation à ses ouvriers et à leur expliquer pour quels motifs, tant que l'équilibre ne serait pas rétabli entre le prix de revient et le prix de vente, il fallait que tout le monde supportât sa part dans le recul passager. Le *Kulturkampf*, la lutte engagée si inconsiderément par Bismarck et qui agita si profondément les populations catholiques du Rhin, troubla aussi indirectement l'usine; il fit sentir en tout cas à Alfred Krupp que son influence politique était moindre qu'il ne l'aurait cru. Lors des élections de 1887 sur le septennat militaire, il ne parvint pas à

¹ Le rédacteur en chef des *Feuilles d'Essen* était un ancien tourneur en métal de l'usine, nommé *Stetzel*, d'abord socialiste révolutionnaire, puis socialiste chrétien, qui a battu en 1898 Frédéric-Alfred Krupp dans les élections au Reichstag par 30,403 voix contre 27,498.

faire élire son fils. Celui-ci, d'ailleurs, qui était membre de la Chambre des Seigneurs de Prusse depuis 1896, ne fut élu comme représentant d'Essen au Reichstag qu'en 1893 et ne fut pas renommé en 1898¹.

Si Krupp II n'exerçait pas une grande autorité sur les électeurs, qui, en 1877, nommèrent au Reichstag *Stötzel* avec 11,645 voix, ce n'est pas qu'il ne leur adressât de sages conseils. Il rédigea une brochure qu'il intitula : *Un mot au personnel de mes établissements industriels*, dans laquelle il faisait l'examen et la critique des doctrines socialistes. Il combat le collectivisme qui, loin d'améliorer la condition des travailleurs, la rendra plus mauvaise. Il suppose que son usine passe dans les mains de la collectivité : est-ce que ses directeurs, ses employés et ses ouvriers les meilleurs, les plus experts se soumettront à la nouvelle administration ? Au lieu de l'expérience qui, seule, donne les moyens d'assurer la continuité des traditions, de surmonter les périodes de crise avec leurs dangers, l'affaire risquera de tomber entre des mains peu compétentes. En admettant même qu'on pût y remédier, la fabrique ne tardera pas à chômer, car il ne faut pas seulement produire, il faut encore vendre ; la consommation indigène est insuffisante à absorber la production, il faut cultiver le débouché extérieur. Que l'usine tombe dans les mains des socialistes, aucun Etat, aucun gouvernement ne voudra la considérer comme la continuation de l'ancienne maison, et toutes les commandes étrangères iront ailleurs.

« L'ouvrier n'a pas apporté les inventions. Il n'est pas atteint par les dépenses et les pertes que le fabricant prend à sa charge pour les essais et les installations. Il reçoit le salaire de son travail. C'est moi qui ai introduit les inventions et les productions qui en résultent ; l'ouvrier n'a pas le droit de demander le fruit de l'activité d'autrui, ce serait blesser le sentiment inné de la justice. Comme tout le monde, je défends ma propriété : tout comme ma maison, mon invention est à moi ainsi que le fruit qu'elle donne, que la récolte soit bonne ou mauvaise. L'ouvrier dans son salaire reçoit relativement la plus grande part de ce que rapporte l'affaire ;

¹ Une mesure d'Alfred Krupp, qui fut beaucoup commentée et critiquée, qui donna lieu à des pétitions de la part du personnel, consista à faire suspendre, à partir de 1876, le travail seulement le dimanche, les 1^{er} janvier, Vendredi saint, lundi de Pâques, Ascension, Toussaint, lundi de la Pentecôte, jour de Noël. Les autres grandes fêtes catholiques, l'usine ne chômerait plus ; les ouvriers qui le demanderaient obtiendraient le temps nécessaire pour aller à la messe de six heures. Krupp ne céda que pour la Fête-Dieu, qui fut ajoutée à la liste des jours fériés.

dans les bonnes années en moyenne, le salaire représente les trois quarts de la valeur du produit fabriqué; le reste doit couvrir les intérêts, l'amortissement, les frais généraux, les mauvaises créances, et après cela seulement vient le bénéfice. Dans les années mauvaises, où le patron ne gagne rien, où il subit des pertes considérables, le travailleur reçoit toujours son salaire. C'est pour cela que le patron, dans les bonnes années, doit gagner plus qu'il ne dépense; tout comme l'agriculteur, il lui faut prévoir les vicissitudes; tous deux souvent sèment et ne récoltent rien¹. »

Nous ne prolongerons pas la citation. Krupp emploie, dans cette brochure qui fit alors beaucoup de bruit, le langage que pouvaient comprendre ses ouvriers, le langage que lui dictait la conviction inspirée par sa carrière de *self-made man*. Il avait le sentiment très net et très justifié de sa valeur comme chef, comme porteur de la partie *intellectuelle, dirigeante* dans la collaboration entre le capital et le travail. La figure de son successeur semble bien effacée en comparaison de la sienne.

Alfred et Frédéric-Alfred Krupp ont régné en maîtres absolus, — ils n'ont partagé avec personne la souveraineté de leur domaine industriel. Il n'en sera plus de même aujourd'hui que la succession échoit à une femme. Les mines sont passées sous le régime du gouvernement par délégation, du gouvernement par un conseil de directeurs responsables devant la veuve de Frédéric-Alfred Krupp, tutrice de l'héritière, M^{lle} Bertha Krupp².

Arthur RAFFALOVICH,
Correspondant de l'Institut.

¹ Il ne voulut jamais entendre parler, naturellement, de la participation aux bénéfices. L'agitation de 1877 s'étendit à la fabrique. Krupp y coupa court par le renvoi immédiat de trente meneurs. Après l'attentat contre l'empereur d'Allemagne, en 1878, il fut choisi comme candidat national-libéral et battu par le candidat du centre, Stœtzel, qui obtint 14,527 voix contre 13,882 à Alfred Krupp.

² Par testament, M. Frédéric-Alfred Krupp a donné comme conseiller à sa veuve un grand industriel saxon, retiré des affaires, M. Hartmann.

LE SECRÉTAIRE DE MADAME LA DUCHESSE

Jean de Clerval à M^{me} la duchesse de Clerval.

Oran, le 15 mai 190...

Chère maman, convenez que vous avez commis un jugement téméraire en reconnaissant mon écriture ! « Tu n'écris jamais, sauf pour demander de l'argent ! » m'avez-vous dit un jour, oubliant d'ajouter que je n'écris guère. Eh bien ! non. Je n'ai pas fait de dettes. Au contraire, je capitalise. Il me reste encore dix louis sur les cinquante de mon mois. Dix louis, avec ma solde de sous-officier de spahis, cela va me conduire au port, c'est-à-dire au chèque du premier juin. Mais, dame ! ne soyez pas en retard ! J'ai résolu de vous étonner par mon économie jusqu'à mon congé de septembre. Alors, j'espère que vous vous montrerez généreuse. Mais nous n'en sommes pas encore là, hélas !

Ceci, — vous allez rire, — est une lettre sérieuse. Vous cherchez toujours un secrétaire, m'avez-vous dit. Vrai, je n'aurais pas soupçonné qu'il fût tellement difficile de remplacer cette « pratique » de Montengibert que vous avez gardé beaucoup trop longtemps. Quoi qu'il en soit, peut-être bien que j'ai votre homme.

Mon lieutenant, Pierre d'Andouville, est devenu mon ami, malgré la hiérarchie, depuis notre petite campagne sur la lisière du Maroc, l'hiver dernier, d'où il ne serait pas revenu sans moi. Il n'a pas été ingrat, puisque son rapport m'a valu ma médaille militaire. De plus il me traite en camarade et en égal, hors du service. Je vous le présenterai un jour. Il vous plaira et vous étonnera par son bon cœur, son jugement sûr, et des idées sérieuses qu'on ne trouve pas toujours, je l'avoue, chez un officier de spahis. Je le crois homme de bon jugement ; je me suis félicité d'avoir suivi son conseil, plus d'une fois. Par hasard je lui ai dit que vous cherchiez un homme introuvable, à qui confier tous les portefeuilles dans votre petit royaume de Clerval, depuis les Finances jusqu'aux Beaux-Arts, en passant par la Guerre, c'est-à-dire les domestiques, et les

Travaux Publics, c'est-à-dire vos hectares de toiture et vos kilomètres de sonneries électriques, les uns laissant toujours passer la pluie, les autres ne laissant jamais passer le courant. « J'ai précisément le sujet en question », s'est écrié mon chef en allumant un autre « Henry Clay » que je venais de lui offrir. (Et vous me demandez ce que je peux bien faire de cinquante louis par mois!)

Là-dessus, pendant une demi-heure, il m'a célébré les vertus et l'intelligence d'un ancien camarade de l'Ecole préparatoire tombé à la rivière, autrement dit malheureux aux examens. N'attendez pas de moi la reproduction de ce panégyrique. Je me borne à vous dire que Pierre a un œil remarquable quand il s'agit de coter un homme. J'ajoute que, même pour obliger un ami, il n'essiera jamais d'enrosser quelqu'un. — Pardon! Je sers dans la cavalerie. — Faut-il poser la candidature de l'homme introuvable? Parlez, maman. Votre fils vous écoute et vous aime bien.

Maréchal logis spahis Clerval.

Oran de Paris, 19 mai.

Invite homme introuvable à poser lui-même candidature par lettre explicative. Tous bien ici.

ALEX.

Philippe Hurault à M. le duc de Clerval.

Nancy, le 25 mai.

Monsieur le duc,

Un de mes amis, Pierre d'Andouville, officier aux spahis d'Oran, me fait savoir par un billet dont la concision me gêne un peu que vous cherchez un secrétaire. Il m'engage à poser ma candidature pour cette fonction.

Je ne puis malheureusement imiter le laconisme de mon protecteur, et je vous demande pardon à l'avance pour l'ennui que vous causeront ces pages. Mais il faut bien que je me présente moi-même. Plus encore, il est nécessaire que je me présente sinon *bien*, du moins tel que je suis.

Ma famille, de modeste mais honorable bourgeoisie lorraine, a perdu l'aisance après la guerre de 1870, qui nous avait porté le coup le plus rude en coûtant la vie à mon père, officier supérieur, tombé à Reichshoffen. Je n'ai pu suivre sa carrière à cause de mon échec aux examens de Saint-Cyr, où mon camarade d'Ecole préparatoire, Pierre d'Andouville, est entré brillamment. Permettez-moi de vous dire, pour sauver ma réputation à vos yeux, que mon numéro

venait sur la liste immédiatement après celui du dernier admis. C'est une malechance dont je ne me consolerais jamais.

J'ai fait une seule année de service militaire, à cause du veuvage de ma mère, dont je suis l'enfant unique. Nous vivons ensemble. La quitter sera un chagrin pour moi, une crise douloureuse pour elle... mais il le faut ! Nancy pourra un jour me donner ce que je cherche : non la fortune, mais une situation rendant la vie de famille possible. Pour cela je dois compléter la somme nécessaire au cautionnement exigé. Tel est le motif qui me fait accepter l'expatriation.

J'ai vingt-six ans. Le programme de Saint-Cyr peut vous éclairer sur mes connaissances. J'ai travaillé deux ans dans une banque, trois ans dans la Compagnie d'assurances dont une inspection m'est promise, quand j'aurai les fonds indispensables. Par le curé de ma paroisse et le président du tribunal, mon cousin éloigné, vous pourrez compléter ces renseignements, dans le cas où la recommandation de Pierre, qui a votre fils sous ses ordres, semblerait insuffisante. Je parle anglais avec facilité, ma mère étant née en Irlande. Ma santé est bonne. Je suis grand et fort ; je monte passablement à cheval. Enfin, — pour de bonnes raisons, — j'ai l'habitude de la sobriété et de l'économie.

Quant à savoir si je conviens pour les fonctions à remplir auprès de vous, je l'ignore d'autant plus que j'ai une idée fort vague de ces fonctions elles-mêmes, ainsi que de la situation qu'elles me créeraient. Je dois vous sembler, dans ces conditions, un solliciteur assez gauche ; mais vous voudrez bien convenir qu'il ne saurait en être autrement. Si le peu que je viens de vous dire ne vous démontre pas l'inutilité de ma démarche, veuillez me dire sous quelle forme il vous agréé de poursuivre l'étude de vos projets à mon égard.

La duchesse de Clerval à M. Philippe Hurault.

Paris, le 27 mai.

Le temps presse un peu, Monsieur ; c'est moi qui réponds à votre lettre, mon mari étant absorbé, ces jours-ci, par d'autres affaires qui retarderaient sa correspondance avec vous.

Le désir de connaître, avant tout, le programme des occupations qui vous seraient confiées est plus que naturel. Mais, précisément, l'absence de programme fixé pour ces occupations est le premier article de ce programme. Quelqu'un m'écrivait dernièrement que nous cherchons un premier et unique ministre pour le royaume de Clerval. Le mot est juste si vous le prenez dans la forme plaisante

que lui donnait son auteur, car mon mari et moi ne cherchons nullement à jouer au souverain. Tout au contraire, nous désirons oublier le plus possible que nous sommes... ce que nous sommes, c'est-à-dire des gens surchargés de devoirs. Les remettre en bonne main, d'abord pour qu'ils soient mieux accomplis, ensuite pour qu'ils nous laissent quelque liberté de satisfaire nos goûts et de vivre un peu pour nous-mêmes, tel est le but que nous poursuivons. Donc vos fonctions consisteraient à nous remplacer partout où la chose est possible, mais plus particulièrement à Clerval, qui est, malheureusement, un « château historique », c'est-à-dire la plus chère et la plus incommode des résidences que puisse connaître une famille.

Nous serons là dans trois semaines. Pourriez-vous y arriver en même temps que nous, afin de procéder à un « essai loyal » qui ne vous est pas moins nécessaire qu'à nous? Quant à la situation qui serait la vôtre, je me borne à vous dire que vous partageriez notre table, tout au moins à Clerval, et que vos appointements seraient de vingt-cinq louis par mois. Notre famille se compose d'un fils, dont vous connaissez l'existence, et d'une fille beaucoup plus jeune qui vit avec nous, sous la garde d'une institutrice âgée et respectable. Vous avez le droit de connaître ces détails. De mon côté, j'ai appris sur vous les choses essentielles qui m'intéressent. Le seul fait que nous voilà en rapport vous montre qu'on m'a parlé de vous comme vous pouviez le désirer, et comme je le prévoyais bien d'ailleurs, d'après votre façon d'écrire.

Conclusion : voulez-vous être à Clerval le 20 juin? Je n'attends personne jusqu'au mois suivant. Nous aurons le temps de travailler : sous ce rapport, j'ose dire que je vous donnerai l'exemple.

Pour venir à Clerval, qui se trouve à deux lieues du chemin de fer entre Joigny et Sens, ne commettez pas la faute toute naturelle de chercher la ligne directe qui doublerait la durée du voyage. Prenez l'express du matin de Nancy à Paris, puis la ligne de Lyon que vous quitterez à la petite gare de Busseuil vers les sept heures du soir. Une voiture vous y attendra. Il va sans dire que les frais de ce déplacement me concernent.

Philippe Hurault à Pierre d'Andouville.

Nancy, le 30 mai.

Si l'on m'avait dit huit jours plus tôt que j'allais habiter le château de Clerval en qualité de secrétaire du duc!... Tout s'est arrangé tellement vite que je me frotte les yeux pour être sûr que ce n'est pas un rêve. Ma pauvre vieille maman frotte les siens pour

les sécher. Cette séparation est dure pour elle. Heureusement que je peux compter sur Madelon, qui adore sa tante; malgré tout, la maison va leur sembler bien vide quand je ne serai plus là.

En somme, c'est une partie que je joue, mais sans beaucoup de risque : nous ne serons pas mariés, moi et les Clerval. Des six mille francs qu'ils me donnent, je peux en économiser cinq, ce qui complète en deux ans le petit magot dont je cherche l'arrondissement. Donc, merci cordial à toi, mon bon vieux, qui me rends un si fier service par un mot dit au hasard, presque sur la frontière du Maroc.

Tout de même, si tu t'étais donné la peine de m'écrire quatre pages, au lieu de quatre lignes, tu m'aurais fort obligé. Tu m'as dit : *accepte*, et j'ai accepté parce que j'ai confiance en toi. Néanmoins c'est chose grave que de se lier à des gens dont le caractère vous est complètement inconnu. La duchesse elle-même s'est chargée de me répondre; il est clair que c'est elle qui mène la maison. Elle dit *nous*, au commencement de sa lettre; puis le *je* fait bientôt son apparition, pour ne plus s'en aller. On devine facilement en elle une femme de tête. Elle prévoit tout, m'envoie mon itinéraire. Peu s'en faut qu'elle ne me dise à quel buffet je dois déjeuner. Quel âge a-t-elle? D'où sort-elle? Je lui aurais octroyé, sans sa couronne ducale, un papa banquier, ou industriel, de première force sur les chiffres. Comme tu es agaçant de ne pas me donner le moindre « tuyau »!

Quant à leur habitation, tout le monde en a vu le dessin ou la lithographie. J'avoue que mes instincts d'artiste sont chatouillés à l'idée de vivre en relation familière avec ces splendeurs, admises si souvent dans les livres à images qui excitaient ma jeune imagination; mais, en somme, je plonge dans l'inconnu. Tout cela, joint aux préparatifs à faire, met un peu de flottement dans ma cervelle. Une chose reste bien nette et bien solide : ma reconnaissante amitié.

Pierre d'Andouville à Philippe Hurault.

Oran, le 10 juin.

Quelques « tuyaux » en hâte, pour faciliter ton entrée chez les Clerval dont, par parenthèse, je me réjouis d'avoir pu t'ouvrir la porte. Mon capitaine les connaît, étant du même monde, et je l'ai fait causer abondamment.

Lui, cinquante ans, chic énorme, sans utilité possible dans un pays où il n'y a plus de Cour, plus de salons, plus de Chambre

des pairs, et où les ambassadeurs sont pris dans l'enseignement ou le journalisme. Se console, quand il est à Paris, en allant tous les soirs au théâtre. Quand il est dans son château, il fait jouer ses pièces, sur son théâtre, par, — et devant, — ses invités.

Quant à s'occuper d'eux autrement, c'est une chose qui l'ennuie plutôt. Il ne s'occupe de rien, sauf des frais de politesse indispensables : c'est l'homme le plus poli de France. Tu seras, en réalité, le maire du palais sous la haute direction de la reine ; mais ce n'est pas une reine fainéante, tu l'as déjà pressenti.

Elle, quarante ans, fille du fameux Hertel, le plus grand maître de forges qu'il y ait eu en France après Schneider.

Tu te souviens des immenses usines de Lieucourt, à quelques stations de Nancy. Nous les avons visitées ensemble. Elles sont dirigées maintenant par le frère aîné de ta duchesse. Donc, malgré sa couronne, elle a dans les veines du sang d'industriel. Tu l'avais deviné : je te marque un bon point.

Son intelligence des affaires, quand tu la connaîtras mieux, te confondra d'admiration. Il n'est pas un notaire de Paris qu'elle ne puisse rouler, dit-on. Mon capitaine ajoute qu'elle roule le monde parisien, ce qui est encore plus difficile. Dans sa maison elle tient le gouvernail d'une main et les cordons de la bourse de l'autre. Son mari, d'ailleurs, n'y apporte nulle objection et remplit loyalement son métier de mari pauvre.

Elle fait de son esprit tout ce qu'elle veut : des compositions musicales, fort louables paraît-il ; un peu de peinture ; un peu d'architecture ; un peu de toilette (pas plus qu'il n'est nécessaire), et beaucoup de bons placements, car sa fortune est énorme, heureusement, comme tu le verras bientôt. La dépense est effroyable, moins encore à Paris qu'à Clerval, où il y a toujours du monde, quand il n'y a pas une foule. Tu t'y amuseras fort, si ta duchesse t'en laisse le temps, et je suis un peu effrayé pour la petite cousine... Mais j'oublie que tu ne m'as pas fait tes confidences. Toutefois je te connais trop pour ne pas soupçonner entre toi et « Madelon » quelque ébauche d'idylle. Si je me trompe, mettons que je n'ai rien dit.

Ouf ! quelle lettre ! Pas écrit d'aussi longue depuis deux ans. Réponds quand tu seras installé ; j'espère que mes « tuyaux » sont justes. Dans le cas contraire, la faute en serait au camarade que j'ai fait causer.

Le fils est bien. Il a pris toute la race du père. Sans sa bravoure, je n'aurais pas le plaisir de causer avec toi aujourd'hui. Mais quelle chance pour lui que maman ait apporté quelques millions, les uns disent douze, les autres vingt ! En voilà toujours bien pour deux

générations, si maître Jean de Clerval ne fait pas de trop fortes bêtises. A vrai dire, je ne pense pas qu'il en fera.

Philippe Hurault à M^{me} veuve Hurault.

Clerval, le 21 juin.

Ma chère mère, vous attendez avec impatience mes premières impressions. Je me hâte de vous dire qu'elles sont bonnes. D'abord, jusqu'à Paris, voyage délicieux, — en première classe d'après vos conseils, « pour que les domestiques du château voient que je suis un *Monsieur* ». Ah bien ! ils doivent être fixés à l'heure qu'il est, les domestiques !

A Paris, train omnibus ; voyageurs de première classe plus que rares par conséquent. Une femme de tournure pas ordinaire sur le quai, avec la femme de chambre chargée du sac obligatoire. La dame me regardait beaucoup ; moi je regardais la dame, pour n'avoir pas l'air sot. Tout d'un coup elle s'approche, l'air un peu amusé, et me dit.

— Monsieur Philippe Hurault, sans doute ?

J'étais si étonné que la réponse, pas bien difficile à trouver, cependant, traîna un quart de seconde sur mes lèvres. Déjà, sans l'attendre, mon inconnue se nommait :

— Je suis la duchesse de Clerval. Montez avec moi ; nous allons voyager ensemble et nous causerons, voulez-vous ?

Elle était déjà en voiture ; je compris que « ma patronne » est habituée à ne pas attendre les réponses de ses interlocuteurs. Au fait, elle se doutait bien que je n'allais pas dire non.

Il serait puéril de chercher à vous faire croire que je n'étais pas intimidé, par la seule et stupide raison que j'abordais une duchesse pour la première fois de ma vie. Le voisinage d'un duc m'aurait laissé parfaitement calme. Cependant l'arrière-grand-père de cette imposante personne était forgeron ; le mien était notaire. Et je suis républicain !... Quelle dose de bêtise chez nous autres hommes !

La femme de chambre s'était casée ailleurs. Nous avions le compartiment à nous seuls. Je faisais semblant de ranger dans le filet mes menus bagages afin de me donner le temps de chercher une phrase. Celle que j'avais préparée pour le salon de Clerval, à sept heures du soir, ne valait plus rien dans le wagon banal et poudreux dont on venait de fermer la portière, à trois heures de l'après-midi. J'ai la manie de faire mes sièges d'avance : on appelle cela, j'imagine, avoir l'esprit lent.

Je me retournai et m'assis enfin. Ma voisine m'examinait avec une curiosité *pratique* et patiente. Elle avait trois heures devant

elle pour mesurer l'intelligence de sa nouvelle acquisition, et, manifestement, elle comptait me laisser les premières minutes de ces trois heures pour marquer le niveau indicateur de ma conversation.

— Je m'attendais à trouver Madame la duchesse installée à Clerval, prononçai-je, en me touchant les tempes avec le mouchoir intact réservé pour l'arrivée, ainsi qu'une paire de gants dont il n'était plus temps de me parer, hélas !

— Nos installations ne vont pas si vite, répondit-elle. Mon mari ne compte venir qu'à la fin du mois. J'ai déjà conduit ma fille et son institutrice à Clerval ; par conséquent la maison de Paris n'est pas encore fermée et le château n'est pas encore ouvert. C'est un moment fort ennuyeux. Mais vous allez m'aider.

— J'ai peur que ce soit tout le contraire, Madame, puisque c'est vous qui devez faire mon éducation.

— Elle se fera toute seule, et très vite, si vous avez de la mémoire.

— C'est mon bon côté, affirmai-je avec hardiesse. Les Lorrains ne sont pas des esprits pétillants. *Long, lent, lourd*, dit le proverbe.

Je me souvins alors qu'elle était Lorraine, et je rougis jusqu'aux yeux.

— Vous avez du moins la taille, dit-elle, en comptant les pivôines de mes joues avec un amusement très marqué.

Puis, redevenant sérieuse :

— Comprenez tout d'abord, fit-elle, ce que j'appellerai le caractère plastique de votre rôle. Vous êtes chez nous un... invité complaisant, à qui la maîtresse de maison peut demander toutes les corvées. Généralement un secrétaire vit à part, ce qui empêche de l'avoir sous la main quand on a besoin de lui. Je n'ai pas été longue à découvrir que c'est un mauvais arrangement. Vous ne serez pas « Monsieur le secrétaire », vous serez « Monsieur Hurault ». Ne vous faites pas d'illusion : il serait cent fois plus agréable pour vous d'être un intendant pur et simple. Savez-vous causer à table ?

— J'ai lu quelque part, répondis-je, qu'on peut toujours causer à table en demandant à sa voisine : Allez-vous souvent au théâtre ?

Sans être impressionnée par cet effort humoristique, elle demanda, me parcourant des yeux avec un calme superbe :

— Jouez-vous la comédie ?

Je n'en finirais pas, ma chère mère, si je reproduisais tout l'interrogatoire, qui dura jusqu'à Joigny. Evidemment il faut me préparer à être mis à table à côté des bûches, à faire valser les grosses dames, à monter à cheval avec les cousines pauvres et à

jouer les quatrièmes rôles dans ces comédies de salon qui, j'ai déjà pu le voir, sont la grosse affaire de la saison de Clerval.

J'ai fait part de ces intuitions à la duchesse. Elle a eu ce singulier sourire qu'on lui voit souvent, qui semble causé moins par la parole même de l'interlocuteur, que par la vision d'une chose échappée à la notion de celui-ci. Toutefois elle n'a pas contredit les aperçus que je venais d'émettre. Bien au contraire, elle a ajouté :

— Vous paraissez avoir du sang-froid et du tact, Monsieur Hurault. Il faut vous en féliciter. Tout homme dans votre situation en aurait besoin; *vous* en aurez besoin plus qu'un autre.

Qu'a-t-elle voulu dire? J'ai cru comprendre, sans modestie, qu'elle me trouve trop bien pour « la situation ». Je n'y puis rien. Est-ce ma faute si j'ai eu pour mère la plus distinguée et la plus charmante des femmes? N'ayez pas peur, et dites à Madelon de dormir tranquille. Je l'adore; je vous aime; et le fils de mon père ne peut être qu'un honnête homme.

A la station, automobile pour les trois voyageurs, charrette pour les bagages. Toute la gare sens dessus dessous. Chaque homme d'équipe s'était arrangé pour porter au moins un parapluie.

— Veuillez vous charger des pourboires, convenables sans ostentation, m'a dit la duchesse.

Voilà mes fonctions de comptable inaugurées.

L'automobile nous a menés bon train par des chemins bordés de peupliers, dans un pays très vert, et quelque peu humide. De temps à autre ma compagne me signalait une ferme en me disant : « Voilà de l'ouvrage pour vous » Elle parait savoir son terrier par cœur. Enfin, vers les sept heures et demie, nous étions au fameux château de Clerval, admirablement beau dans la lumière rose du soleil couchant. M^{me} Yvonne attendait sa mère au pied du perron, en compagnie de Miss Mac Alister, la gouvernante irlandaise, « trop bien » aussi, celle-là, pour sa situation..., mais des cheveux gris. Continuez à n'avoir pas peur. Présentation sur le pouce, avec affirmation très nette de mon estampille d'« invité complaisant ». Yvonne de Clerval m'a coté d'un coup d'œil plutôt précoce, non dépourvu de sympathie, et qui m'autorise à croire que nous serons bons amis.

— Elle a quatorze ans, m'a dit sa mère, sans doute pour me donner la note.

La petite, d'un air fort drôle, a complété le renseignement :

— Quatorze ans, onze mois et dix-sept jours.

Entre ces deux notes, il faudra tâcher de ne pas faire de dissonances.

Le maître d'hôtel, chauve, avec des favoris de commodore anglais, m'a conduit dans mon appartement par d'interminables couloirs dont les voûtes avaient des résonances de cathédrale. Un valet de chambre, — qui sera, paraît-il, *mon* valet de chambre, — suivait, chargé de mes bagages. Vous pouvez croire que je n'ai pas même regardé ma chambre. Une demi-heure pour ouvrir ma malle, si bien faite par Madelon ! et pour changer de pied en cap !...

Mais quel costume endosser?... Le commodore était encore là, heureusement ! De mon air le plus calme je lui ai demandé :

— Je pense qu'on se met en habit tous les soirs ?

Il m'a regardé pour voir si je ne me moquais pas.

— Mais oui, Monsieur, naturellement, a-t-il répondu avec une nuance de froideur.

J'ai la chair de poule en songeant que j'aurais pu paraître à table avec une redingote. L'habillement va coûter cher à l'invité complaisant de M^{me} la duchesse !

Il était huit heures deux minutes quand je suis entré au salon, où les lampes n'étaient pas encore allumées. A l'autre bout de cette immensité, je distinguais le groupe de trois dames qui me regardaient venir. La duchesse a serré un peu les lèvres, avec une légère torsion de la bouche. Quelque chose lui déplaisait, l'étonnait ou l'inquiétait dans ma personne. Quoi ? Je n'en sais rien. M^{lle} Yvonne m'a dévisagé franchement, comme elle eût fait pour un acteur entrant en scène. J'ai vu qu'une idée drôle lui traversait l'esprit. Quant à Miss Mac Alister, elle a étouffé un honnête soupir de compassion.

— Je crains d'être en retard..., ai-je balbutié.

— Vous avez une bonne excuse, a répondu la châtelaine avec miséricorde. (On aurait dit que je m'étais fait attendre une heure.) L'exactitude est une véritable manie dans ma maison.

— Oh ! oui ! a susurré M^{lle} Yvonne, avec un regard d'encouragement à l'intention du retardataire.

— Madame la duchesse est servie, proclamait le commodore, qui était entré sur mes talons.

Nous sommes partis ; M^{me} de Clerval ouvrait la marche avec sa fille au bras. Evidemment je ne suis pas « invité » au point de remplacer le maître de maison, même quand je suis le seul mâle présent. Mac Alister suivait, avec votre fils à l'arrière-garde. N'ayant rien de mieux à faire, j'ai compté trente pas pour la longueur du salon, autant pour la largeur du vestibule, une vingtaine dans un couloir parallèle au mien. Il ne restait plus qu'un trajet insignifiant pour gagner la table, perdue au milieu des steppes déserts de la salle à manger.

La châtelaine avait sa fille en face d'elle, Mac Alister à un bout, moi à l'autre. J'avais oublié mon mouchoir, et mes bottines neuves me faisaient mal. J'étais, en somme, assez malheureux, d'autant plus que je voyais à côté de mon assiette des instruments de chirurgie dont il m'était impossible de deviner l'usage, et qui étaient, je l'ai su plus tard, une fourchette à melon et une pince à asperges. Le commodore et deux hommes en livrée faisaient le service. Probablement le dîner était fort bon. La duchesse, à peine assise, m'a parlé de Nancy, et s'est amusée à me *coller* sur plusieurs points d'histoire et d'architecture locales. Positivement, on aurait dit que c'était elle qui avait quitté le matin la Ville des Ducs. C'est une femme extraordinaire. Yvonne parlait peu; l'Irlandaise pas du tout; moi, j'étais obligé de parler tout le temps. Parfois la duchesse écrivait un mot au crayon sur un bloc-notes placé devant elle à côté d'une pendule de voyage. J'ai bien vu que le commodore trouve que je mange trop, et pas assez vite.

On est allé prendre le café sur la loggia précédant le perron. Oh! mes pauvres pieds meurtris par l'enflure du voyage, battant de toutes leurs artères contre l'inexorable vernis! Figurez-vous un homme atteint d'une rage de dents et marchant sur ses joues... Cela se voyait, car la jeune Yvonne a murmuré à son Irlandaise :

— *Mad with his boots, poor fellow! Sorry for him!*

— *Very kind of you*, ai-je répondu, sans que la duchesse pût m'entendre, pour montrer une fois pour toutes que je parle anglais, et que j'entends pousser l'herbe. Yvonne est devenue rouge comme un coq; Mac Alister a failli s'évanouir. Pour la première fois de ma vie, j'ai reçu ma tasse des mains d'une fille de duc.

L'horloge de la façade, — un anachronisme, cette horloge, — a sonné neuf heures et demie, et la jeune personne a embrassé sa mère. J'ai cru pouvoir me retirer aussi.

— Voulez-vous être dans mon bureau à neuf heures, demain matin? a dit la châtelaine.

Mon valet de chambre m'a éclairé jusque chez moi, et a pris mes ordres pour mon premier repas, ou plutôt c'est moi qui ai pris les siens. J'ai cru comprendre qu'il serait indiscret de vouloir mon chocolat avant huit heures.

Enfin seul! Des pantoufles et un mouchoir! La vie a du bon parfois.

Mais je tombe de sommeil. Trois baisers au bas de cette page : un pour votre front, chère mère, deux pour les joues de Madelon, qui sont sèches maintenant, j'espère. Elles ne l'étaient pas ce matin!

Madelon à Philippe Hurault.

Nancy, le 21 juin.

Quel triste et interminable jour, mon unique ! Depuis mon retour de la gare avec *maman* (elle veut que je l'appelle ainsi désormais, pour nous donner un peu de consolation à l'une et à l'autre), j'ai vécu entre une pendule et un indicateur. Je t'ai suivi de station en station. A Paris, j'ai changé de gare avec toi. J'espère que *nous* avons eu le temps de déjeuner, que *nous* n'avons pas manqué la correspondance, pas perdu *nos* bagages.

As-tu dormi en route ? Non. Tu t'es tiré les yeux à force de lire. Je ne me suis guère servi des miens que pour pleurer. « On croirait que je pars pour la Chine ! » me disais-tu en voyant mes larmes. Hélas ! Je n'aurais pas peur des Chinoises !

Mon bien-aimé ! je n'ai pas eu le courage de te le dire. Si j'ai tant pleuré, c'est que la terreur de te perdre est en moi. Elle ne me quittera plus jusqu'au jour où, de nouveau, tes bras seront autour de mon cou. Penses-tu qu'on te donnera bientôt un congé ?

Oh ! cette duchesse !... J'ai beau me répéter qu'elle a un fils de vingt-trois ans. Cette ligne de je ne sais plus quel livre me torture : « Une duchesse a toujours la trentaine ! » Oui, je sais bien ; elle est entourée des hommes les plus célèbres, les plus élégants de France. Mais quel homme en France vaut mon Philippe ? Sais-tu pourquoi je t'ai fait jurer de ne pas lui dire que je t'aime, que nous devons nous marier un jour ? C'est pour ne pas lui donner l'idée de te prendre à moi, pour s'amuser, comme font ces grandes dames. Philippe ! je n'ai plus de père ; je n'ai plus de mère ; je n'ai rien !... Mais j'ai *tout*, tant que j'ai toi. Je n'ai jamais vu que toi ; jamais connu, jamais aimé que toi. Ma vie est dans ta main, comme la vie d'un pauvre petit insecte que tu aurais cueilli au bord d'une haie, que tu pourrais faire mourir en serrant un peu les doigts, — ou plutôt en les ouvrant pour me faire retomber dans la poussière,

Mais cette horrible duchesse n'est pas tout. Bientôt ce château maudit sera plein des femmes les plus élégantes, les plus coquettes du monde, — peut-être pas des plus austères. Te verront-elles ? Je voudrais espérer que non. Je voudrais savoir que tu passes tes journées dans un arrière-coin du château, à faire tes comptes, ou dans les fermes au milieu des sacs de blé et des chars de foin, mal peigné, mal habillé, tout poudreux, pas beau...

Quelle vie je vais mener pendant ton absence ! Et tout cela pour un peu d'argent ! Dépêche-toi d'en gagner assez, et reviens, sans rester une minute de plus qu'il ne sera nécessaire. Pourvu, mon

Dieu ! que tu ne me trouves pas vieille et fanée. Il me semble que je suis déjà tellement plus laide que ce matin !

Si tu m'aimes, chéri, n'oublie pas *ma lettre*, une fois par semaine. *Maman* t'a dit qu'elle pourrait servir pour elle et pour moi. Surtout ne me cache rien. Si tu sens que tu vas aimer une autre femme, dis-le-moi franchement. Tu n'auras pas un mot de reproche et je défendrai à *maman* de t'écrire que je meurs de chagrin. Tu sauras seulement que *je suis morte*, et tu diras : « Pauvre petite, elle m'aimait bien, tout de même ! » Et tu seras triste tout un jour, n'est-ce pas ?

Je viens de pleurer sur moi, couchée dans mon cercueil blanc, avec ma bague de fiancée au doigt et ton portrait sur mon cœur. Mais peut être que tout cela n'arrivera point, et que je serai ta femme un jour, et que la duchesse m'enverra un cadeau, et que tu m'aideras à lui faire une belle lettre pour la remercier.

Voilà que je souris presque. Il faut en profiter pour tâcher de dormir. Oh ! mes pauvres yeux, comme ils me font mal ! Si tu les voyais ce soir, mon aimé, tu ne dirais pas qu'ils sont en velours noir.

Dors bien, chéri, et rêve de ta petite. N'es-tu pas mort de fatigue ? T'a-t-on bien reçu ?

Yvonne de Clerval à son frère Jean.

Clerval, le 22 juin.

L'événement du jour est l'arrivée du nouveau secrétaire. *Maman* l'a apporté hier soir en revenant de Paris, où elle était allée passer vingt-quatre heures. Si tu veux mon avis, c'est un choix malheureux. Il est trop beau et ça donnera des embêtements pendant la grande semaine de Clerval, en septembre. Mais je n'en serai pas le témoin, puisque, régulièrement, je suis expédiée chez grand-mère pendant cette folle orgie, sous prétexte de faire de la place aux invités.

M. Hurault a cinq pieds six pouces, des moustaches blondes, des yeux bleus, des dents superbes. Si tu avais vu la grimace de *maman* hier soir, quand il est venu dîner, dans son bel habit noir tout neuf, avec des bottines toutes neuves aussi, l'infortuné ! Même j'ai fait une gaffe. J'ai dit en anglais à mon Sac-à-Malice, comme tu appelles cette bonne Mac Alister, qu'il semblait avoir les pieds en compote. « Merci pour eux ! » m'a-t-il répondu dans la même langue. J'ai piqué un fard ; Sac-à-Malice a eu honte de moi. Par bonheur, *maman* examinait les peintures nouvelles des solives du plafond Henri II, qui sont la grosse affaire du moment. Je n'ai pas écopé.

Ce matin, je faisais mon tour de préau avec la fidèle compagne de ma jeunesse, avant d'aller moudre ma sonate. De loin, j'aperçois mon jeune homme planté comme un appareil de photographie, et plongé dans une admiration évidente de nos tours plutôt sérieuses d'aspect. J'ai louvoyé de massif en massif jusqu'à lui, et j'ai poussé un petit cri de surprise à sa vue. Il m'a saluée très correctement, ni trop, ni trop peu, et je lui ai fait mes excuses de ma bêtise de la veille. Je suis comme ça, moi, tu le sais, principalement pour les inférieurs.

— Tout cela est ma faute, a-t-il répondu. Je n'avais qu'à ne pas comprendre l'anglais. Je ne l'ai pas fait exprès, je vous assure. Mais ma mère est Irlandaise.

Sac-à-Malice modula son « oh ! » le plus harmonieux, et prit part à la conversation. Les voilà les meilleurs amis du monde. Evidemment, il me considère comme « la fille du patron » et se méfie de moi. Je compte l'appivoiser. Il est amusant; et puis j'aime les beaux hommes.

Au coup de neuf heures, il s'est envolé. Maman l'attendait pour le premier exercice de dressage. Pauvre garçon ! Il faudra qu'il ait la tête solide pour se reconnaître dans les fameux livres à souche. Mais il paraît qu'il est très fort en mathématiques, ce qui ne l'a pas empêché d'être refusé à Saint-Cyr, nous a-t-il dit pendant ce court entretien.

— La même chose est arrivée à mon frère, ai-je intercalé par manière de consolation. Et il n'en est pas mort.

— C'était un peu plus grave pour moi, a-t-il fait observer en tournant enfin sur ma personne ses yeux clairs, qui donnent vaguement l'idée d'un appareil à marquer les gaffes.

Mais il est toujours de bonne humeur, et je devine qu'il se dit en lui-même : « Cette enfant a du bon. »

Il a tâché de savoir quel genre d'homme est papa, ce qui est à coup sûr une curiosité pardonnable dans sa position. Voyant que je me récusais :

— Monsieur le duc est l'homme le plus distingué que je connaisse, a répondu la bonne Mac.

— Ce n'est pas comme sa fille? ai-je encore intercalé pour embarrasser maître Philippe.

Mais il s'est sauvé du compliment banal que je voyais venir.

— Il y a plus d'une manière d'être distingué, a-t-il prétendu, ce qui est vrai d'ailleurs.

C'est alors que l'horloge a sonné.

Philippe Hurault à Madelon.

Clerval, le 25 juin.

Je profite de mon dimanche pour t'écrire le volume que j'ai promis à « ma petite ». Mais commençons par causer sérieusement. Toi, si intelligente, comment peux-tu te rendre malheureuse à plaisir? C'est seulement pour les imbéciles qu'une duchesse a toujours trente ans. Ce n'est pas pour le fiancé, très amoureux, de la plus jolie, de la plus fraîche, de la plus admirée brunette, pas encore de si tôt majeure, qui ait jamais foulé de son pied mignon les dalles de la Carrière.

D'ailleurs, même si la duchesse avait trente ans en réalité, — ou même vingt-cinq, — il te suffirait d'être avec elle une minute pour comprendre qu'elle n'a ni le temps de se laisser faire la cour, ni l'envie qu'on la lui fasse, ni, bien qu'elle ne soit aucunement laide, le physique de l'emploi. Enfin, si tu étais homme, et surtout si tu étais *moi*, tu sentirais, je n'en doute pas, une répulsion instinctive à l'idée de mêler la galanterie au salaire et le sentiment à la domesticité. Car, enfin, ne nous faisons pas d'illusions : je suis ici ce qu'on nomme un « chef domestique » dans les grandes fermes de notre pays.

Et si je voulais, moi, me mêler d'être jaloux! Rien ne te défend des hommages des jeunes gens que tu rencontres. Tout me sépare des femmes que je peux rencontrer ici. Une chose surtout m'en sépare : le ridicule dont nous nous couvririons, elles et moi, si nous avions la sottise d'oublier qu'un secrétaire n'est pas un homme. Je te conjure d'être raisonnable; tes chers yeux rouges m'empêchent de te gronder; mais songe que tu me fais injure si tu manques de confiance. Et, pour clore ce chapitre, j'embrasse tes joues tout près des deux oreilles roses, sur lesquelles tu vas dormir, n'est-ce pas?

J'ai employé une journée entière à visiter le château. Et d'abord, mon enfant, quand tu entreras à l'église Bonsecours, — l'église où nous serons mariés, — afin d'y faire ta prière, dis une oraison spéciale pour remercier Dieu qui nous a épargné l'épouvantable épreuve de posséder un château historique, et de nombreux millions.

Cette réserve faite, j'avoue que Clerval est une des plus intéressantes merveilles qui puissent frapper l'imagination, quand on peut l'étudier à loisir et comprendre tout ce qu'elle signifie. Clerval, en réalité, se compose de quatre châteaux poussés l'un sur l'autre, qui sont autant de pages de l'histoire de cette famille, autrefois

toute-puissante. Trois étages souterrains, jadis corps de garde, cuisines, prisons, voire même oubliettes, retracent la vie féodale. C'est la première page, écrite en caractères barbares, d'une lourdeur massive.

Puis, sur ce fondement, dont les matériaux suffiraient à bâtir une cathédrale, les nobles seigneurs, devenus difficiles en matière de confort et de luxe, ont bâti une de ces forteresses du quinzième siècle, dont les ogives flamboyantes et les fleurs de pierre cachent des murailles de dix pieds d'épaisseur ; car désormais il faut compter avec les boulets.

Puis la Renaissance arrive ; on est tout au luxe italien de l'architecture. Les guerres féodales sont finies. Un Clerval, grand pannetier et grand fauconnier de France, a vu à l'œuvre les fameux architectes appelés par le Roi. Il veut démolir le vieux château, bâtir du neuf. Le monarque lui a fait cadeau d'une forêt pour ses charpentés. Entre les deux grosses tours d'angle, il élève une façade genre Primitice, en attendant qu'il fasse tomber les donjons passés de mode. Le moment venu, impossible de démolir les deux colosses trop résistants ; ils sont encore là, pareils à deux armures massives encadrant une tenture légère, finement brodée.

Enfin nous sommes sous Louis XIII ; Clerval s'est tiré sans trop d'éraflures des guerres de la Ligue. La famille est à l'apogée de la fortune ; son chef, maréchal de France, trouve le château trop petit. L'architecte royal vient de Fontainebleau pour lui ajouter une aile immense. Heureux temps — pour les seigneurs — où le Roi payait leurs châteaux ! Par rancune pour cette époque, je suis républicain. Mais je suis artiste (cela ne va pas toujours très facilement ensemble) et je serais désolé que mes ancêtres de la roture n'eussent pas aidé ceux du duc à nous donner cette relique de pierre. Et je salue avec admiration (toujours en artiste) ce morceau du grand passé qui *vit* encore par ces murailles. Il est bon qu'il soit resté en France au moins une famille historique, habitant son château et menant le train des seigneurs de jadis, modifié par la marche des siècles, ce qui, par parenthèse, produit de curieux effets. Entendre le teuf-teuf des automobiles devant ce perron que Marie de Médicis balaya de sa traîne quand elle vint *chez nous* ; voir les touristes braquer leurs kodaks sur ces tours encore incrustées de quelques boulets d'Henri IV, je t'assure que cela prête à réflexions. Nous aurons le temps de philosopher à propos de ces contrastes, qui fourmillent sous mes yeux.

Je ne me fais pas d'illusions quant aux difficultés qui m'attendent. Mais c'est une rare bonne fortune pour un penseur, même pour un petit penseur de mon espèce, que de voir de près l'exis-

tence d'une grande famille qui a conservé sa demeure, maintenu son rang matériel et sa couleur française. L'odeur violente de remède — remède contre la ruine — du dollar américain n'a pas encore pénétré sous nos solives où les peintures d'Edme Pothier restent intactes. Les millions de la duchesse d'aujourd'hui viennent d'un peu plus bas que ceux des anciennes châtelaines; mais ils sont propres et n'ont pas eu besoin de passer la frontière. Il s'agit d'empêcher qu'ils ne s'évaporent. C'est à quoi la dame de céans s'applique avec une habileté qui cause ma plus sincère admiration.

Tout Paris la tient pour intelligente, mais je suis mieux à même que tout Paris de reconnaître son génie d'organisation, qui va encore sauver pour quelque temps cette famille de l'appauvrissement général de la noblesse. De neuf à dix heures chaque matin, elle abat plus de besogne que tous les employés de la préfecture de Meurthe-et-Moselle dans leur journée. Si tu la voyais à son bureau Henri II, qui servit à Marie de Médicis pendant son séjour au château, et qui ressemble aujourd'hui au bureau d'un administrateur de Compagnie, tant il est couvert de registres, de factures, de papiers d'affaires et de lettres!

Je m'assieds à côté d'elle, après un bonjour presque militaire tant il est laconique, mais affable et gracieux de sa part, avec les oscillations inévitables dans l'humeur d'une femme encombrée de tant de soucis. Quelles pages de comédie humaine (et probablement je ne vois pas les plus intéressantes) dans ce courrier ouvert en ma présence! Factures de fournisseurs, bordereaux d'agents de change, communications d'hommes d'affaires, cela fait une vingtaine d'enveloppes à ouvrir; mais c'est le fonctionnement normal du mécanisme d'une grande fortune. Tout cela est déchiffré d'un seul coup d'œil, analysé d'un coup de crayon qui me donne la réponse à faire, toujours au nom de « Monsieur le duc », bien entendu.

Viennent alors les petits côtés de la grande vie: la couturière qui s'excuse d'un retard, le peintre décorateur qui viendra cette semaine, le maquignon qui a trouvé une ponette pour le *governess cart* de mademoiselle, le chef d'orchestre qui doit séjourner ici pendant la grande semaine, et soumet un programme. Je choisis ceux là au hasard dans une légion.

Enfin, voici la lèpre, le cancer, la vermine, attachés inévitablement à la personne des infortunés riches: la demande d'argent sous toutes les formes. Cela parcourt la gamme entière, depuis la mendicité humble bornée au petit billet de banque, voire même à la pièce d'or, jusqu'à l'entreprise audacieuse et sans vergogne de l'aventurier, du maître chanteur et du fou. Ce matin, le directeur d'une soi-disant Revue héraldico-mondaine envoyait un numéro

spécimen, contenant un article biographique dont l'objet, un due précisément, n'était pas traité avec bienveillance, même en supposant qu'il le fût avec justice. « Demande d'abonnement déguisée, a fait la duchesse. Au panier! Souvenez-vous qu'on n'obtient rien de moi ni par flatterie ni par menace. D'ordinaire, je ne lis même pas les essais de ce genre. Mais il faut vous habituer à l'odeur de la poudre. »

Un industriel désirait cinquante mille francs pour éviter la faillite, plus deux cent mille autres pour « reconstituer le fond de non-lement ». Il exposait « l'affaire » comme la chose la plus simple du monde, promettait un gros intérêt, une part dans les bénéfices, une association en règle. Sa prose flairait l'honnêteté. Il terminait en affirmant qu'il se fera sauter la cervelle s'il ne reçoit pas de réponse. La duchesse a haussé les épaules; le panier s'est enrichi d'une dépouille de plus. Tout de même je vais lire avec plus de soin la colonne des suicides, dans les journaux... Il est un peu dur, mon métier de millionnaire par procuration. La duchesse a deviné ma pensée et m'a dit : « Vous êtes un sentimental, mais ce n'est pas un reproche. » J'ai saisi la fin de la phrase, encore que non exprimée : « Cela vous passera! »

Sois tranquille, Madelon, cet horrible défaut me restera, du moins en ce qui te concerne. Je t'aimerai toujours.

Nous avons eu, pour finir, le long exposé d'un farceur qui se charge de faire sauter la banque de Monte-Carlo, si une somme de trente mille francs lui est confiée. On partagerait. Puis un incompris littéraire a demandé cinquante louis pour faire imprimer son livre, dont il communique un fragment. On voit qu'il laisserait à la commanditaire l'honneur de le signer. On voit surtout que le pauvre diable a faim... Je ne te dissimule pas que cette première séance m'a plongé dans un découragement profond. « Il nous manque aujourd'hui la lettre anonyme, a dit la duchesse. Mais patience! Vous en verrez bientôt! »

La correspondance dépouillée, nous avons passé à l'administration intérieure. Le cuisinier a soumis ses menus et fait viser ses commandes de vivres, qui seront payées à ma caisse. De même pour la moindre éponge et le moindre balai du maître d'hôtel. De même pour les brosses, le cirage, les flanelles du cocher. Tout cela se détache d'un livre à souche, même les ordres pour l'écurie. Une voiture à la gare pour y prendre un invité; une autre pour l'y reconduire; l'automobile pour madame; le tonneau pour mademoiselle; le dog-cart pour « M. Hurault », qui commence la tournée des fermes. Chacune de ces sorties est écrite sur un chèque, avec l'heure, le nom du cheval et des hommes de service. Le talon sert à confondre le malheureux piqueur s'il est en faute et à faire

travailler chaque cheval à son tour. C'est merveilleux d'organisation théorique. On sent que cette femme supérieure met toute son intelligence à défendre sa fortune contre le vol, la tromperie, le coulage. Mais quel pessimisme, probablement justifié, dans ces précautions! *Nul n'est censé ignorer la loi*, dit le code de nos juges. *Nul n'est censé être honnête*, dit le code de Clerval.

J'ai fait part de ces réflexions attristantes à ma patronne. J'ai déjà pu voir qu'elle ne déteste pas de philosopher un brin, quand la besogne le permet. Elle a dirigé sur moi, pendant quelques secondes, des yeux froids et perçants; mais elle n'a rien dit. Moi, j'ai osé dire, étant vexé de ce silence :

— Madame, je ne crains pas plus le rayon X pour ma personne physique que le regard X pour ma personne morale. Les deux sont saines.

— Je le crois, a-t-elle répondu. Ce que vous appelez mon regard X n'était qu'un coup d'œil d'envie et d'admiration pour votre ignorance du monde. Vous allez voir le monde ici mieux que personne, puisque vous le verrez d'en bas et d'en haut tour à tour, ce qui est donné à peu d'êtres. Si vous voulez m'en croire, réservez votre jugement.

Madelon! ma bien aimée! s'il est vrai que la confiance est une maladie dangereuse, qu'il faut guérir pour ne pas succomber dans les luttes de cette vie, elle restera du moins entre nous deux comme le reste de chaleur et de lumière d'un soleil éteint.

Philippe Hurault à Pierre d'Andouville.

Clerval, le 25 juin.

On me donne congé le dimanche, ou à peu près. En avant la correspondance! car, pendant la semaine, je ne peux guère songer à écrire *mes* lettres. J'en expédie une vingtaine par jour, dictées ou indiquées, et nous sommes dans la morte-saison! Mais cela n'est qu'un détail dans mes fonctions, qui m'apparaissent de plus en plus « immenses et sans limites », comme dit le livret de *l'Africaine*.

Je me demande si je ne serai pas claqué en trois semaines; à quoi tu pourrais me répondre que la duchesse en fait deux fois plus que moi et qu'elle le fait depuis plus de trois semaines. C'est vrai. Mais elle touche plus de cinq cents francs par mois, comme compensation... Eh bien! parole d'honneur! je ne voudrais pas mener la vie qu'elle mène pour les appointements qu'elle touche!

Elle m'inspire non seulement de l'admiration, ainsi que tu me l'as prédit, mais une sorte de pitié. Sa vie ressemble si peu au

tableau que je m'étais fait de l'existence d'une grande dame : la moitié de la matinée au lit, l'autre moitié à sa toilette ; les délices d'une chère exquise lentement savourée ; une promenade autour de ses parterres de roses, en compagnie d'un groupe de courtisans ou d'amoureux. Puis, ses pieds chaussés de satin ne pouvant supporter une longue marche, Cydalise rentre au salon. Entretiens galants ou spirituels ; des visites arrivent ; des rafraîchissements sont servis. La journée se passe, la camériste attend madame pour la vêtir d'une robe de cinquante louis arrivée le matin. On soupe ; la table est nombreuse, les bijoux étincellent. Vingt plats sont servis. Puis le café fume dans les tasses. Des groupes se forment dans l'immense salon. Ici, les vieux jouent au whist ; là, flirtent les jeunes. On fait de la musique ; on danse, on bâille, on va dormir, et l'on recommence le lendemain.

Pauvre ami ! Cydalise ressemble à la duchesse comme un des vieux carrosses qu'on montre à Versailles ressemble à notre automobile.

A neuf heures, la duchesse est à son bureau, dans sa robe « tailleur », la même depuis mon arrivée ici — cinq jours ! Autre robe pour le dîner, pas toute neuve, tant s'en faut. Voilà pour la toilette. Les repas sont d'une simplicité relativement frugale. Croirais-tu que l'émincé, le salmis, la coquille, ces éditions à prix réduits du plat de la veille, ne sont pas inconnus chez nous ?

Peu de visiteurs jusqu'ici, et seulement des voisins qui passent toute l'année à la campagne. Le menu fretin des fonctionnaires non politiques vient s'y joindre : des curés tout seuls ; des notaires, des médecins avec leurs femmes et leurs filles, heureux et gênés de manger leur soupe en face d'une duchesse, avec un domestique derrière chaque chaise. Nous ne sommes pas encore prêts pour les invités parisiens de haute marque. On achève d'installer les cinquante chambres du château ; j'en vérifie l'inventaire sur la pancarte dissimulée dans chaque pièce ; j'établis un bordereau pour chaque broc cassé, pour chaque tapisserie endommagée par les mites. Je fais polir les armes, épousseter les bannières de la salle d'armes. Je visite les chasubles de la chapelle ; j'examine le vernis des tableaux de la galerie ; je compte les bouteilles de la cave ; j'inspecte les victorias et les breaks ; je me fais montrer les chevaux ; je passe la revue des grandes livrées. Les carnets à souches fondent sous mes doigts ; l'argent aussi, car c'est moi qui paie tout. Une seule personne pourrait voler ici : ton serviteur, et encore je déclare que ce ne serait pas facile.

Tu devines que je suis moulu quand vient le soir. La duchesse n'est jamais fatiguée, ni même ennuyée, de cette existence de direc-

trice d'hôtel et de conservatrice de musée. Mais sapristi ! je commence à comprendre pourquoi le duc est resté à Paris, lui malin !

Je le comprends d'autant plus que j'ai appris un détail qui a son importance : le château et la terre de Clerval appartiennent à la duchesse. Les hypothèques dévoraient tout. Elle a payé rubis sur l'ongle, et ce pauvre duc couche dans des draps qui ne lui appartiennent pas plus qu'à moi. Mais enfin il couche dans la demeure de ses pères qui, sans les millions d'Alexandrine Hertel, serait aujourd'hui démeublée et livrée aux chouettes, ou à quelque financier israélite.

Je suis bien logé, quoiqu'un peu tristement, tout au bout de l'aile Louis XIII, avec une sortie indépendante sur les jardins. C'est un privilège tout à fait extraordinaire à Clerval, où tout est barricadé pendant la nuit, comme dans un château fort. Je pourrais courir le guilledou si, d'une part, je n'étais vertueux, et si, de l'autre, je ne tombais de sommeil.

Aussi, je te quitte. Peut-être qu'un jour, avec ma protection, tu seras invité chez nous. Ma faveur, toutefois, n'est pas encore solidement établie. On m'observe, on m'instruit ; parfois même on me cingle, sans avoir l'air d'y toucher, quand il n'y a personne pour entendre. Ces gens-là ont des formes, il n'y a pas à dire. Tout de même, c'est une drôle de vie que la mienne, en ce moment. Quoi qu'il en soit, *je te remercie.*

Philippe Hurault à M^{me} veuve Hurault.

Clerval, le 2 juillet.

Chère mère, je dicte ma lettre dominicale pour vous à la meilleure, à la plus dévouée, à la plus charitable des femmes. Ces épithètes vous surprendront moins quand vous saurez qu'il s'agit d'une Irlandaise : Miss Mac Alister est son nom.

Je suis manchot pour deux ou trois jours. Il y a, dans ce château, des hectares de pavé de marbre qui sont très glissants quand on y marche et très durs quand on y tombe, ce que j'ai fait avant-hier. Pas d'autre mal qu'un poignet foulé, et c'est le droit, malheureusement. Je circule, je mange et je dors comme à l'ordinaire ; mais je ne peux pas écrire, et vous seriez mortes d'inquiétude, vous et Madelon, si le courrier de demain ne vous apportait pas de mes nouvelles. Soyez parfaitement tranquilles. Miss Mac Alister s'est constituée mon interne et me pose des bandages qui feraient l'admiration de tous les internes de l'Hôtel-Dieu. Elle ne s'en tient pas là, puisqu'elle veut bien être le secrétaire de ce secrétaire provisoirement hors de combat. Dimanche prochain, je

reprendrai la plume. Tout va bien, sauf cet accident, qui m'apprendra qu'il faut veiller sur ses pas et sur ses actions dans un château historique.

M. le duc va rentrer cette semaine, avec le reste des domestiques et des chevaux. Le château prendra son aspect normal et deviendra plus animé. Heureusement, je serai valide alors et pourrai remplir mes fonctions. Elles m'intéressent de plus en plus. J'ajoute que l'amitié quasi maternelle de Miss Mac Alister est, pour moi, infiniment précieuse dans la solitude morale de ma vie présente. Vous êtes une mère trop tendre pour n'en être pas un peu jalouse, mais une mère trop détachée de tout égoïsme pour ne pas vous en réjouir.

Celle qui tient la plume est heureuse d'offrir ses compliments à sa compatriote, et de lui affirmer que M. Philippe Hurault sera complètement remis de son accident sous très peu de jours. Obliger un jeune homme aussi recommandable et aussi sympathique est un plaisir non moins qu'un devoir pour la soussignée, sur qui M^{me} Hurault peut compter en toute occasion.

K. M^c ALISTER.

M^{me} veuve Hurault à Miss Mac Alister.

Nancy, le 4 juillet.

C'est à vous que je réponds, Mademoiselle, pour vous remercier d'abord, et ensuite pour me réjouir que Dieu vous ait mise près de mon fils. Non seulement je ne suis pas jalouse de son affection envers vous, mais encore je vous cède de grand cœur une partie de mes droits maternels. Pour un jeune homme peu habitué au monde et à ses embûches, un poignet foulé n'est pas le seul accident à craindre dans un château comme celui de Clerval. Philippe est le plus dévoué des fils et le plus loyal des hommes; seulement il a vingt-six ans et ne m'a jamais quittée. Il a fait son service militaire à Nancy; nous nous voyions tous les jours. Je ne crains rien pour son cœur, mais la tête tourne facilement à un jeune homme. Que Dieu nous préserve, lui de tout vertige, moi de tout chagrin!

Dites-lui que nous allons bien. *Nous*, cela veut dire sa mère et sa cousine. Celle-ci est une jeune parente, petite-fille de la sœur de mon père, née d'un autre mariage entre Irlandaise et Lorrain, mariage encore plus vite brisé que ne fut le mien. Madelon est orpheline presque depuis sa naissance. Elle a grandi chez moi et remplace la fille que j'ai perdue. Que Philippe vous montre sa photographie! Vous entendrez parler par ces jolis yeux l'âme ardente et pure, *that will never deceive*, ainsi que nous disons chez nous.

Mais voilà que je bavarde comme une vieille femme que je ne suis pas tout à fait encore. Je finis par où j'aurais dû commencer. Que Dieu vous bénisse pour la compassion que vous avez montrée à mon fils ! Oui, certes, en toute occasion, je compterai sur vous.

Philippe Hurault à sa fiancée.

Clerval, le 9 juillet.

C'est fini. Le bandage est ôté. Je peux t'écrire, Madelon, et te dire que je t'aime. Tu comprends qu'on ne dicte pas ces choses-là, même à Kathleen Mac Alister. Oui, mon enfant, elle s'appelle Kathleen !

Quand nous posséderons un château, je t'assure qu'il n'y aura pas de pavés en marbre, ni de salles d'armes de cent pieds de long. C'est là que je me suis flanqué par terre, sous les yeux des chevaliers bardés de tôle et, chose plus grave, sous les yeux d'Yvonne de Clerval qui a commencé par rire à en perdre la respiration. Quand elle a vu ma grimace, — la douleur me mettait des larmes dans les yeux, — elle est devenue rouge comme une pivoine. Puis, tandis que la bonne Kathleen plongeait mon poignet dans l'eau froide, avec des *Dear me!* et des *Goodness!* qui sentaient à plein nez la verte Erin, l'enfant a disparu. Un quart d'heure après, elle revenait avec le docteur Galinier, qu'elle était allée chercher au village, toute seule, nu-tête, et ramené presque au pas de course ainsi qu'il me l'a raconté, bien qu'elle le lui ait défendu, paraît-il. Qu'aurait dit la duchesse, si elle avait connu cette escapade ? Mais ne penses-tu pas que cette jeune aristocrate : une rude petite femme ?

J'ai mangé dans ma chambre pendant plusieurs jours et n'ai revu l'enfant qu'hier.

— Vous ne m'en voulez pas d'avoir ri ? m'a-t-elle demandé. Pourquoi est-ce qu'on rit toujours quand on voit tomber quelqu'un ?

— Mademoiselle, ai-je répondu, vos éclats de rire ont servi à quelque chose, puisque le docteur Galinier semble les avoir entendus de chez lui. Donc je vous remercie. Grâce à vous, je n'ai pas souffert longtemps.

— Le docteur Galinier est une vieille commère, a-t-elle dit en haussant les épaules, plutôt contente que fâchée, en somme, de cette indiscretion qui la réhabilite à mes yeux.

Enfin, je connais mon duc ! Il est arrivé hier de Paris, dans un automobile de trente chevaux, peint en gris, assez pareil à un torpilleur qui aurait des roues. Trente-cinq lieues en trois heures. Que doit penser l'ombre de Charles IX, qui vint coucher à Clerval et s'y reposer un jour, se rendant de Sens à Montargis !

J'ai vu le gentilhomme-chauffeur débarquer de sa machine, assez poudreux, comme tu peux croire. Mais je ne me suis pas montré, ni la duchesse, ni M^{lle} Yvonne. La prudente Mac Alister m'avait prévenu. Timoléon de Clerval n'aime pas qu'on le voie s'il n'est tiré à quatre épingles et luisant comme un sou neuf. Avant le dîner, en habit l'un et l'autre, nous nous sommes rencontrés sous le regard un peu malicieux de la châtelaine. Le duc a été d'une politesse humiliante. Il a fait trois pas au devant de moi, m'a serré la main après un grand salut, m'a témoigné sa gratitude pour la peine que je veux bien m'imposer d'être leur secrétaire. Jamais je n'ai pris un tel bain de courtoisie, reçu une telle douche d'*infériorité*. On sentait la revanche de 1789. « Ah! tu veux de l'égalité, mon gaillard? Eh bien! on va t'en donner jusqu'à plus soif! » Il sautait aux yeux qu'on ne m'aurait pas fait la moitié de tant de belles phrases si j'avais été seulement vicomte. Mais, mon Dieu! que cet homme est distingué! Kathleen ne l'a pas surfait.

Il est de bonne taille, un peu grisonnant, avec des favoris de diplomate, et un sourire muet, discret, correct, de grand pannetier, ou de grand fauconnier, ou de grand quelque chose, habitué aux grimaces du favori dans le cabinet du Roi, aux grimaces de l'ambassadeur autour du tapis vert d'une conférence. En examinant bien ce sourire, on y trouve aussi la crispation de l'homme qui avale des couleuvres. Un vrai duc doit en avaler beaucoup de nos jours, surtout quand il doit à sa femme le couvert et le logement.

Son moindre geste est précisément celui qu'il faut avoir dans chaque occasion. Outre qu'il a cela dans le sang, et qu'il a chassé, dîné ou promené avec tous les rois et empereurs de l'Europe, cette bonne tenue est augmentée en lui par l'étude des maîtres. Toutes les soirées de sa vie parisienne se passent au théâtre, ce qui, forcément, le rend un peu, « comédien ». Mais il ne faut pas prendre ce mot dans le mauvais sens, qui serait fort injuste, appliqué à lui.

Sachant par Pierre d'Andouville qu'il prend encore plus de plaisir à faire jouer ses pièces qu'à voir jouer celles des autres, je lui ai parlé littérature dramatique, et nous avons été bons amis. Ce malheureux est allé voir toutes les œuvres, petites ou grandes, bonnes ou mauvaises, anciennes ou modernes, qu'on a jouées à Paris depuis la chute de Napoléon III. Il connaît tous les acteurs, toutes les actrices, tous les directeurs, tous les auteurs, tous les critiques, sans compter les peintres de décors, les costumiers, les fabricants de perruques. Il m'a promis un rôle dans une revue, — de sa composition, — qui sera le clou de la Grande Semaine du château de Clerval. Au fumoir, après dîner, il m'en a lu des couplets. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que ses couplets sont bien. Je le

lui ai dit sans servilité louangeuse. Il m'a remercié avec un sourire de jeune premier rappelé en scène. Lui, sera le compère. La comédienne sera une certaine M^{me} Le Compasseur, « qui rassemble à Angèle Poinset ». Comme je n'ai pas l'avantage de connaître Angèle Poinset, il m'est impossible de me figurer M^{me} Le Compasseur. Mais il est probable qu'elle rachète ce nom bourgeois par un talent considérable. Sans cela, nous ne lui ouvririons pas nos portes.

La duchesse m'a parlé de son mari pour la première fois, le lendemain matin, et l'a excusé, pour ainsi dire, de ce cabotinage :

— A une autre époque, il serait ambassadeur de France; il pourrait, dans un tel poste, rendre des services à son pays. Mais voyez-vous un ministre des affaires étrangères envoyant le duc de Clerval en mission? Il n'en faudrait pas plus pour lui faire perdre son portefeuille, et tout pivote autour de cet argument sous le joli régime actuel,

Je n'ai rien répondu, ayant pris la ferme résolution de ne jamais parler politique avec ces gens dont, après tout, je ne puis exiger qu'ils soient républicains. D'ailleurs, il y a bien quelque chose à dire sur cette exclusion absolue des « classes dirigeantes » qui, en voyant les choses froidement, ont leur utilité dans une nation.

C'est tout au moins l'avis d'un pharmacien qui a vendu, paraît-il, certaines « pilules rafraîchissantes » à la dame de céans, et n'a pas craint de faire figurer ce nom aristocratique en tête du livre d'or de sa clientèle. Résultat, une lettre curieuse au courrier d'hier : « Madame la duchesse, permettez à un inconnu de vous demander si, réellement, les pilules d'Un Tel sont un produit sérieux et efficace... » Le signataire, capitaine au long cours retraité, donne son adresse à Marseille et envoie un timbre. Ainsi, malgré la nuit du 4 août 1789, malgré la Déclaration des Droits de l'homme, malgré la Terreur, malgré la guillotine, voilà un gaillard qui ne se croira bien purgé qu'après avoir eu l'exemple de l'ancienne noblesse pour faire tomber ses hésitations! Je lui ai renvoyé son timbre collé sur une feuille blanche. N'es-tu pas effrayée de l'importance et de la délicatesse de mes fonctions?

Ce qu'il y a de sûr, c'est que je n'ai pas le temps de souffler. Nous sommes maintenant sur le pied de guerre : trois chefs à la cuisine; quatre valets de pied, deux maîtres d'hôtel, le valet de chambre du duc; cinq ou six caméristes, lingères, lessiveuses; deux petits grooms : cela peut s'appeler une maison. Les trois jardiniers font ménage à part, ainsi que les deux gardes. Joins à cela quinze chevaux et une huitaine d'hommes à l'écurie. Ceux-là ont leur *popote*; on ne les voit jamais que sur le siège. Enfin les deux chauffeurs vont manger à l'auberge du village. Ce sont des êtres

supérieurs qui se donnent des airs de polytechniciens, et n'accepteraient pas de porter une lettre à la poste. Les billets de mille francs fondent dans mes mains; je ne les regarde plus. Et la duchesse passe dix minutes chaque matin à signer les bons de ses livres à souche.

Au revoir, Madelon, j'ai peur de t'ennuyer avec toutes ces histoires. Il me reste à peine le temps de te dire que je t'aime. Embrasse maman et garde le reste.

Madelon à Philippe Hurault.

Nancy, le 11 juillet.

Tes histoires ne m'ennuient pas, mon Philippe, sans compter qu'elles intéressent ta mère au suprême degré. Cependant, une autre fois, conserve au moins une demi-page pour me dire que tu m'aimes. Dans mes lettres, si je m'écoutais, toutes les lignes, y compris la dernière, ne te diraient pas autre chose.

Hélas! je m'aperçois d'une chose horrible, mais inévitable! Tu n'as plus le temps de penser à moi, qui n'ai pas, dans mon humble petit cerveau, d'autre pensée que la tienne. En quelques jours, tout a tellement changé! Mille devoirs, vingt ou trente personnes te séparent de moi. Tu te fatigues, tu te précipites, tu tombes..., et ce n'est pas moi qui te pose des compresses, qui cours chercher le médecin. Pas même cela!

Chéri! tu avais des larmes dans les yeux à force de souffrir! Penses-tu que les miens sont restés secs?... Ah! je tâche d'oublier ces heures affreuses. Comme je suis jalouse de la bonne Miss Mac Alister! Et aussi un peu de la gentille M^{lle} Yvonne. Je suis jalouse de ces êtres qui ne soupçonnent pas mon existence... Mais tu vas me gronder encore.

J'ai un peu peur de toi, maintenant; je me sens plus timide quand je t'apporte mon amour. N'ai-je pas l'air d'une pauvre fille de la campagne apportant un panier d'œufs au guichet de la Banque de France?

Enfin, tu sembles fort heureux et je tâche de m'en réjouir. Je tâche même de m'amuser de ce qui t'amuse. J'approuve tes réflexions et suis toute fière que tu les communique à une pauvre ignorante de mon espèce, qui ne sait que t'aimer.

Je fais, moi aussi, des réflexions. Ce duc qui n'est pas chez lui dans son château; cette duchesse dont la bourse et la vie intime semblent appartenir au public; cette lutte perpétuelle contre le vol et la tromperie, tout cela diffère tellement de ce que je m'étais figuré! Faut-il croire que la haute noblesse n'est plus qu'un vain

mot? Faut-il penser, au contraire, ainsi que tu parais le découvrir, que l'égalité républicaine est une illusion? Qu'y a-t-il de vrai ici-bas?

Une chose, mon Philippe : l'amour dévoué, unique, absolu, comme celui que j'ai pour toi.

J'y reviens toujours. Que veux-tu? Ce n'est pas ma faute. Le laboureur ne peut parler que de sa moisson. La Carmélite ne peut parler que du ciel. Moi, je ne peux parler que de mon amour.

Philippe Hurault à M^{me} veuve Hurault.

Clerval, le 16 juillet.

Même les dimanches ne sont plus des jours de repos, chère mère. Ce matin, à sept heures, j'étais à cheval, escortant le duc et M^{me} Yvonne. Un groom suivait à quarante pas. J'imagine que nous avions fort bon air. J'aurais voulu pousser la promenade jusqu'à Nancy, défiler en cet appareil sous votre fenêtre où, naturellement, vous auriez été accoudée avec une jeune personne de ma connaissance auprès de vous. J'espère qu'elle m'aurait trouvé bonne mine sur ma grande jument grise. Le duc m'a dit :

— Vous montez un peu « en cuirassier », jeune homme. Mais votre assiette est remarquable.

Peut-être vous devinez ma réponse :

— Rien d'étonnant si je monte « en cuirassier ». Mon père est mort avec sa cuirasse sur le dos.

Tandis que le noble cavalier s'inclinait sur sa selle, juste comme il fallait, sa fille a ajouté, les yeux brillants :

— Mon frère aussi est un brave. Il a reçu la médaille militaire le printemps dernier.

— Je le sais, Mademoiselle. Même il l'a reçue pour avoir sauvé la vie de mon meilleur ami. Je vous félicite d'être une sœur de héros.

— Et moi, je vous félicite d'être un fils de héros.

Le duc a regardé sa fille avec étonnement, car il n'a pas le don de la faire parler; je soupçonne qu'il ne la trouve pas amusante. Avec moi il peut parler théâtre, et il ne s'en fait pas faute, ce qui, par contre, ne semble pas amuser la jeune Yvonne. Mais elle adore ces chevauchées matinales et l'on ne peut pas tout avoir, comme elle le dit fort judicieusement. Nous allons sortir tous les matins à la fraîcheur, avant le *rappor*t, ainsi que l'époux de la ponctuelle Alexandrine appelle notre conférence, avec une pointe d'ironie. Ce n'est pas lui qui signera jamais des bons à sonche pour éviter le gaspillage.

Tout en équitant, nous cherchons de nouveaux effets pour la

Revue en préparation. Je pense que c'est ma réplique à propos de cuirasse qui a donné au duc une idée dont je me réjouis fort peu. Il s'agit de me faire paraître en scène avec une armure complète sur le dos.

— Je tiens ma situation, a dit l'auteur tout excité. Vous revenez des croisades, et trouvez le mobilier de votre château saisi par les huissiers. La châtelaine s'est placée comme dame de compagnie chez la chanoinesse de Pontbreton. Il faut vous dire que celle-ci est un type célèbre dans tout le pays. D'ailleurs, vous en jugerez, car elle vient dîner ce soir.

C'est notre premier grand dîner. Le menu est formidable. J'en sais quelque chose, car je viens de le copier dix-huit fois, ce qui m'a ramené aux plus mauvais jours du collège et des penneaux. Déjà il m'avait fallu écrire les invitations, ce qui n'est pas un exercice propre à développer l'intelligence.

Au moment où je calligraphiais ma douzième truite saumonée sauce verte, le duc est entré dans mon petit salon-bureau par la porte vitrée qui donne sur le jardin. Il était accompagné de sa fille. Tous deux, évidemment, trouvaient l'après-midi dominicale un peu longue et visitaient mon établissement pour se distraire. Le duc m'a offert un cigare et s'est assis sur mon divan. Sa jeune compagne s'est mise à fureter dans tous les coins. Pas un livre, pas un bibelot, pas un cadre n'a échappé à son attention.

— Votre mère, Monsieur Hurault? m'a-t-elle demandé en considérant votre photographie.

Puis, examinant au grand jour celle de Madelon :

— Ah! vous avez une sœur?

— Pas tout à fait, Mademoiselle. Mais peu s'en faut; nous avons grandi ensemble, et nous sommes cousins.

— Comme elle est jolie!

— Voyons? a fait le duc.

Il paraît que Madelon ressemble à une certaine ingénue du Vaudeville, connue pour sa beauté. Veuillez le lui dire, sans y ajouter mes félicitations. C'est l'ingénue que je félicite. Mais que « ma cousine » n'aille plus se figurer que personne ici ne connaît son existence. Heureuse créature! Elle a été admirée par un duc! J'ai été superbe d'indifférence, et nul ne s'est douté du rôle que M^{lle} Madelon joue dans ma destinée.

Cette visite m'a fait perdre une demi-heure, et voilà mon valet de chambre qui prépare mon habit et verse mon eau chaude... Ne vous semble-t-il pas que vous lisez la prose d'un jeune millionnaire?

J'achève ma causerie. Les invités sont partis; les portes exté-

rieures fermées et verrouillées, — sauf la mienne. Minuit sonne; mais je veux que ma lettre parte demain. Dans cette maison, il faut que je me résigne à me passer de sommeil.

Au lieu d'un dîner, nous en avons eu deux. A huit heures et demie, la chanoinesse de Pontbreton brillait encore par son absence. Elle devait s'asseoir à la droite du duc, son âge égalant la noblesse de sa race, et aussi, malheureusement, sa pauvreté. Remanier toutes les places ne fut pas très commode. A neuf heures moins un quart, on se mettait à table. Tout était desséché ou brûlé. J'ai rarement fait un plus mauvais repas. Soudain, comme on prenait le café, — les six fenêtres du salon étaient ouvertes, — quelqu'un s'écrie :

— Voilà Zoé!

Les hommes se précipitent vers le perron, éclairé par de puissants réflecteurs. La nuit était claire, assez fraîche, avec une rosée abondante. Une calèche à un cheval, modèle 1830, vient s'arrêter devant les marches. Sur le siège, à côté du cocher en chapeau de paille, une forme humaine enveloppée d'une simarre de velours bleu clair rehaussée d'hermine, et coiffée d'une casquette plate, surexcite au plus haut point notre curiosité. Le personnage au manteau royal quitte sa banquette, un peu péniblement, ouvre la portière. Une petite femme ratatinée, emperruquée, mise comme une pauvre, appuie sa main sur la manche du duc, qui s'est avancé.

— Bonsoir, mon cousin, prononce la comtesse Zoé de la voix rauque et sans sexe de certains vieillards.

Puis, sans attendre les paroles de bienvenue :

— J'espère que vous n'avez pas eu froid, Casimir?

Casimir est le jardinier, le valet de pied et le maître d'hôtel de la chanoinesse, voire même son frère de lait. Quant à l'homme au chapeau de paille, c'est son fermier, son unique fermier, hélas! qui lui prête son cheval et conduit sa voiture quand « mademoiselle » fait une sortie. (Jamais on n'a pu lui faire comprendre qu'une femme non mariée puisse être « madame la comtesse », de par son canonicat.)

Zoé, tout en montant le perron, nous explique ses aventures. Coco s'est défermé en route. Casimir a couru chercher un maréchal et s'est mis en transpiration, chose dangereuse pour un asthmatique de soixante-douze ans. Par bonheur, la chanoinesse avait sa sortie de bal. Moi j'aurais fait monter Casimir dans la voiture plutôt que de lui prêter mon hermine. Mais je ne suis pas cousine d'un duc, chanoinesse encore moins.

On a remis un couvert pour la dernière descendante des Pont-

breton, et tout le monde est allé la voir dîner, ce qu'elle a trouvé fort naturel. Nous étions entre nous, c'est-à-dire tous comtes ou marquis du voisinage, connus de Zoé; car nous faisons une politesse à la « société » du pays, avant d'aborder la grande fête avec le monde plus mêlé qui va bientôt remplir trois étages du château.

— Qui est ce jeune homme? a demandé tout à coup la chanoinesse, en fixant sur mon humble personne ses yeux noirs, encore vifs.

J'étais resté là par curiosité, devinant d'instinct que j'avais devant moi un échantillon de ce qu'étaient les grandes dames, à l'époque où elles tiraient leur grandeur d'elles-mêmes, non pas de leur argent ou de la réclame des journaux.

La duchesse a murmuré quelques paroles à l'oreille de son auguste parente, qui a pris sa face-à-main et l'a braquée sur moi, comme si j'avais été une des figures de la tapisserie. Cet examen terminé, elle a fait un signe que le duc a compris, et l'on m'a présenté.

— Vous êtes bien jeune, Monsieur! a déclaré ce débris vénérable, après un examen supplémentaire qui a paru amuser beaucoup la compagnie.

— Madame, ai-je répondu, en admirant tout à l'heure vos bontés pour Casimir, j'ai désiré pour la première fois de ma vie avoir des cheveux blancs.

— Hé! Monsieur, a-t-elle riposté avec un peu de surprise, vous parlez aux femmes comme on leur parlait autrefois.

Pour me récompenser, elle m'a tendu la main que j'ai baisée, tâchant de me figurer ce que devaient être les manières de la cour de Charles X. En me relevant, j'ai vu le dos d'une personne qui s'enfuyait. C'était M^{lle} Yvonne qui cherchait sans doute un coin désert pour éclater de rire.

N'importe : il est heureux pour une jeune personne de ma connaissance que Zoé de Pontbreton n'ait pas cinquante ans de moins...

J'embrasse cette jeune personne, et vous aussi, chère mère. Dieu, que j'ai les paupières lourdes! Et dire qu'il faudra être à cheval dès sept heures du matin! Nous autres bourgeois n'avons pas le secret tout aristocratique de la vie sans sommeil.

Yvonne de Clerval à son frère Jean.

Clerval, le 20 juillet.

Maman me dit que tu te plains de mon silence. Elle est raide, celle-là! Tu ne réponds jamais à mes lettres! Mais je suis bonne fille, « sous une enveloppe un peu fruste », pour parler comme papa, qui me gâte à faire frémir. La cousine Zoé n'y apporte pas

tant de formes. Elle a dîné ici hier et m'a dit en face que j'étais presque aussi mal élevée que mon frère. Mets ça dans ta poche! Tout ça parce qu'elle est arrivée à dix heures, pour se mettre à table à huit (quelque chose avait cassé dans son cheval), et qu'elle avait donné sa sortie de bal à Casimir, crainte qu'il s'enrhume, et que j'ai dit que je ne savais pas que la mi-carême était si tard cette année. (Sac-à-Malice me ferait recommencer cette phrase si elle voyait ma lettre, veux-tu parier?) Avec ma guigne ordinaire, les vingt personnes qui étaient là se sont arrêtées de parler tout à coup, comme au commandement, exprès pour laisser entendre cette trop juste remarque. C'est alors que toi et moi avons reçu la décharge à deux coups du compliment rapporté plus haut.

On a conduit en cortège la dernière des Pontbreton au réfectoire, et on l'a regardée manger, comme si c'eût été la reine Victoria, ce qu'elle a trouvé le plus naturel du monde: Elle n'en a pas perdu un coup de dent. Par bonheur, nous avons eu un intermède; à la façon du Cirque. Tout en dévorant des choses froides et immangeables, elle a découvert ton protégé Philippe le Bel dans un coin; immédiatement, elle a tiqué dessus, et papa s'est empressé de le lui présenter dans les formes. Le noble étranger a été à la hauteur; il a tourné à la haute et puissante dame un compliment qui paraissait pillé dans Corneille; sur quoi, elle lui a donné ses ongles à baiser. J'ai tellement cru voir Chimène en flirt avec le Cid qu'un de mes fous rires m'a pris, et que je me suis sauvée, moitié pour ne pas me faire attraper de nouveau, moitié parce que certains spectacles « ne sont pas faits pour les yeux d'une jeune fille », comme dit Kathleen Mac Alister.

Malheureusement pour Chimène, le Cid aime ailleurs. J'ai pincé son secret, qu'une lettre de sa mère à Kathleen (encore une victime de ce jeune homme dangereux!) m'avait laissé entrevoir. Faire pénétrer papa dans le sanctuaire de l'étranger, y pénétrer à sa suite, reluquer les photographies du secrétaire, — c'est du meuble ou de l'homme, à ton choix, que je te parle, — tu comprends que ce fut pour ta sœur un simple jeu d'enfant. Du premier coup, j'ai mis dans le mille, en faisant celle qui croyait que c'était sa sœur. Il m'a détrompée, chose d'autant plus facile que Kathleen m'avait dit qu'il n'a pas de sœur. Et j'ai cru avoir sous les yeux une tomate ornée de moustaches blondes. Ça doit faire mal de rougir si fort!

« Ils ont grandi ensemble! » Moi, je te parie qu'ils sont fiancés. C'est écrit sur le nez de la demoiselle, fichtrement jolie, soit dit en passant. Ce serait le cas d'employer ta phrase: « Il ne va pas s'embêter! » si toutefois elle est convenable. Avec toi, on n'est jamais sûr. Une brune délicieuse, mais habillée!... J'espère

qu'il va prendre des leçons chez nous, pour les futures toilettes de sa future.

Quoi qu'il en soit, la cousine de Pontbreton peut se fouiller, à moins que Philippe le Bel ne soit ébloui par l'auréole de sa noblesse. Comme il reçoit le *Temps*, je suppose qu'il est républicain. Papa ne parlant jamais politique, pour la bonne raison qu'il parle toujours théâtre, aucune discussion n'est à craindre.

Naturellement, on prépare une revue et l'infortuné Hurault va, j'en ai peur, accepter d'entrer dans une de nos armures pour faire un Croisé qui a manqué le paquebot à Ptolémaïs. Papa, jusqu'à présent, n'avait pu trouver personne pour endosser un complet de cinquante kilos. Tous ces messieurs se défilent quand il le leur propose, même les plus grands et les plus forts. Aussi le nouveau secrétaire est devenu premier favori. Papa l'invite à se joindre à nos promenades. Il monte comme un capitaine de gendarmerie, et écrase un peu Calypso. Mais ça m'amuse de cavalcader entre deux hommes, ni plus ni moins qu'une demoiselle à marier. Et puis j'aime que le seigneur Philippe me mette à cheval. Je sens qu'il me porterait debout sur sa main, à bras tendu. Nous sommes bons camarades, bien qu'il montre un peu trop qu'il a peur que je m'imaginerai qu'il oublie qu'un abîme nous sépare. Encore une phrase avec trop de *que* ! C'est drôle comme ils vous viennent sous la plume quand le sujet vous inspire !

Les Parisiens n'ont pas encore débarqué ici. On fait les environs, pour être tranquilles ensuite. C'est mon meilleur moment, parce que la province est convenable et qu'on ne m'envoie pas coucher en sortant de table, rapport aux conversations trop risquées. L'ennuyeux, par exemple, c'est qu'il me faut serrer la bride à mon argot. Toutes ces demoiselles, sauf deux ou trois, parlent comme les *Oraisons funèbres* de Bossuet. Quant aux hommes, jeunes ou vieux, Clerval les impressionne et je ne déteste pas ça. Les invités de la grande série affectent de ne pas s'apercevoir qu'ils ne sont pas dans un chalet bâti l'année dernière. Sans être poseuse, j'estime qu'il faut être poli, non seulement pour les personnes, mais aussi pour les choses. Ne trouves-tu pas ? Sous ce rapport, M. Hurault est parfait. Il n'est pas encore blasé, et nous parle chaque jour de ses découvertes archéologiques. Il est très fort en architecture et en histoire ; du moins, il est beaucoup plus fort que nous, ce qui revient au même. Il est tout à fait gobé par maman dont il admire les travaux en tout genre. S'il se tire bien de l'épreuve de l'armure, entre papa et lui c'est à la vie, à la mort.

Tout de même, je crois que l'administration locale se défie un peu de la Revue. On va corser le programme. Il y a eu quelques

discussions, papa éprouvant le désir manifeste de remplir l'affiche à lui tout seul. Maman a dit que c'était de mauvais goût. Alors papa a proposé *l'Été de la Saint-Martin*. Alors maman a pincé les lèvres et a proposé *le Gendre de Monsieur Poirier*. Alors papa a appelé maman : « Ma chère Alex », maximum d'invective dans sa bouche, comme tu sais. Toi qui connais tant de comédies, tâche de me dire pourquoi *l'Été de la Saint-Martin* fait grimper maman, et pourquoi *le Gendre de Monsieur Poirier* met papa aussi hors de lui que la chose est humainement possible.

Finalement on va jouer *le Caprice*, de Musset. Maman a dit :

— Voilà un rôle tout indiqué pour M^{me} Le Compasseur, si elle n'est pas épuisée par son rôle de commère.

Sans doute, c'était encore une malice trop difficile à saisir pour ma faible intelligence. Mais papa ayant obtenu qu'on ferait venir une actrice dont j'ai oublié le nom pour « mettre en scène », il s'est retiré content et calmé. Reste à savoir qui jouera *le Caprice*. Pas moi, pour sûr.

P. S. — Je viens de rigoler si fort qu'il faut que je te le dise. Philippe le Bel m'avait demandé avec son air le plus ingénu, pendant une promenade équestre, s'il y a un jardinier fleuriste dans les environs. Je lui ai fait avouer, — sans trop de peines, tu penses, — qu'il voulait envoyer des fleurs « à sa mère ». Naturellement, j'ai fait intervenir l'administration locale qui a donné l'ordre au jardinier de mettre une bourriche de roses à la disposition de ce jeune diplomate. Plus naturellement encore je me suis arrangée pour voir l'adresse de la bourriche, confiée au messager qui va chaque jour à la gare. De patientes investigations m'ont fait découvrir que la mère de notre ami Hurault se nomme mademoiselle Madeleine Cormeroy, et c'est après-demain Sainte-Madeleine. La jolie brune va baiser ces fleurs avec ivresse, et Philippe le Bel se frotte les mains, tout fier du succès de sa ruse.

Tu essayerais en vain de le convaincre que je ne suis pas une petite oie blanche, au cœur affectueux.

Philippe Hurault à Madelon.

Clerval, le 21 juillet.

Bonne fête, ma bien-aimée! Quand nous serons riches, tu auras un beau présent le 22 juillet. Demain, tu n'auras que de belles roses. Puissent-elles t'arriver pas trop fanées! Elles me coûtent cher, car elles me coûtent un mensonge. Mentir pour gagner une fortune? Jamais! Mentir pour que ma bien-aimée ait des fleurs, —

mes fleurs, — le jour de sa fête? Oui, Mademoiselle. Et si tu savais comme j'ai joint la rouerie au mensonge!

De mon air le plus candide, j'ai demandé à la charmante Yvonne, — car elle est charmante, — s'il existait un fleuriste à Clerval ou dans les environs. Ça, c'était la rouerie. Puis j'ai ajouté, — voilà le mensonge, — qu'il s'agissait d'un bouquet pour maman. Comme de juste, les parterres du château ont fourni les roses désirées.

Tu vas me dire qu'il était beaucoup plus simple de déclarer tout bêtement que je désirais envoyer des fleurs à ma cousine? J'en étais empêché par une sorte de pudeur. Je ne veux pas qu'on sache, ni même qu'on se doute. Il me semble que notre amour serait profané, s'il était connu de ces gens dont le cœur est pris tout entier par les préoccupations mondaines. Croient-ils à l'amour? Comprendraient-ils le nôtre? Ne s'en moqueraient-ils pas?

Gardons nos secrets, chérie, et que Dieu te bénisse! Respire dans ces roses mes vœux et mon baiser.

Oh! qu'ils sont singuliers, tous ceux qui m'environnent! Dans ma lettre de dimanche, tu as vu apparaître la comtesse Zoé. Pas seulement singulière, celle-là, mais tout à fait folle. Ecoute plutôt.

Mardi matin, je reçois un billet de cette noble et antique demoiselle réclamant ma visite, le plus tôt possible, avec défense, sur mon honneur, d'en parler à qui que ce soit du château. Hier, j'étais sorti à cheval pour aller voir une coupe : c'était l'occasion. De la forêt, je pousse jusqu'à Pontbreton. Joli manoir dont il ne reste qu'un morceau, avec une tourelle qui lui donne le sceaun vigoureux et élégant du seizième siècle. Mais quel délabrement au dehors, quelle pauvreté à l'intérieur!

Casimir était là pour prendre ma monture. Il n'avait plus sa sortie de bal, heureusement. Calypso m'aurait cassé les reins. Une petite vieille, juste le pendant de Casimir, m'a introduit dans le salon au dallage de marbre, — moins bien encaustiqué que les nôtres, n'aie pas peur, — où la chanoinesse m'attendait, raide et sévère dans son fauteuil. J'ai examiné ma conscience, tout en prenant possession du tabouret qui m'était désigné. Je me sentais sur la sellette, et, chose plus grave, je sentais la sellette un peu vermoulue, craquer sous un fardeau trop lourd. Entre la chanoinesse et moi s'établit alors ce dialogue que je sténographie, en te demandant par avance de compatir à mes tourments. Car j'ai bien souffert, tantôt suffoqué par l'envie de rire, tantôt blessé jusqu'à la moelle de ma modestie. Hélas! Pourrai-je encore être modeste, désormais?

Zoé. — Monsieur, j'ai réfléchi à notre rencontre de dimanche soir. Mon âge me rend plus clairvoyante que... certaines personnes,

en même temps qu'il me donne le droit d'admonester les gens avec plus de franchise. Vous avez, au surplus, ma parole, comme j'exige la vôtre, que l'entrevue de ce jour restera entre nous deux.

Moi. — Tout ce que vous me ferez la grâce de me dire sera reçu par moi avec reconnaissance, écouté avec respect, conservé avec discrétion.

Zoé. — Cet air de bonne compagnie avec lequel vous parlez aux femmes est perdu aujourd'hui. Je vois que je ne m'étais pas trompée sur votre compte. Mais venons au fait, et laissez-moi vous dire une histoire. Vous avez l'esprit assez délié, pour me comprendre à demi-mot.

Certain jeune homme de grande famille, ruiné par des événements en dehors de son pouvoir, pénétra dans un intérieur opulent sous l'étiquette fausse d'un nom bourgeois, en qualité d'intendant. Il était beau, distingué; la race éclatait en lui comme les dorures d'un habit de cour sous un manteau en loques. Ses sentiments étaient les plus nobles du monde. Il arriva ce qui devait arriver. Dans le château vivait une jeune fille qui conçut pour lui un attachement passionné. Ils s'épousèrent; après quoi, pouvant désormais tenir son rang dans le monde, le gentilhomme reprit son nom et son titre. Que dites-vous de mon histoire, Monsieur? (Elle ne m'avait pas quitté des yeux, attentive à lire sur mon visage la confusion d'un intrigant dont les desseins sont découverts.)

Moi. — Je connais votre histoire, Madame la comtesse, pour l'avoir lue quand j'étais plus jeune. Soit dit en passant, tous les romanciers venus depuis l'ont refaite, les uns dix fois, les autres vingt. Mais elle n'a aucun rapport avec la mienne. Je ne suis pas le marquis Hurault de Quelque Chose. Le duc de Clerval n'est pas un ancien corsaire retiré après fortune faite, et surtout il n'a jamais frustré mon grand-père d'un million. Enfin, M^{lle} Yvonne a quatorze ans...

Zoé. — D'abord, elle en a quinze : on la rajeunit, avec l'éducation qu'on lui donne, toutes les folies sont à craindre.

Moi. — Pardonnez si mon opinion diffère de la vôtre. M^{lle} Yvonne est une des jeunes filles les moins capables de folies que je connaisse. D'ailleurs, je doute qu'on puisse découvrir la « Marguerite » du *Roman d'un jeune homme pauvre*, au commencement du vingtième siècle, dans aucune famille de millionnaires du sol français.

Zoé. — Vous n'en savez rien. Le tout serait de découvrir un marquis de Champcey d'Hauterive. Et, précisément, cher Monsieur, quel que soit votre nom véritable, vous êtes cet homme-là!

Moi (*sur un ton plaisant*). — Mais alors, Madame la comtesse, en admettant que je sois marquis, ou seulement comte, en admettant que M^{lle} Yvonne partage votre bienveillance à mon égard, et

en admettant qu'on lui permette de se marier aussi jeune, quel inconvénient verriez-vous à cette union? Car je devine que la question de fortune est sans importance pour vous.

Zoé. — Certes, j'ai fait mes preuves à cet égard. J'aurais pu épouser un bourgeois très riche... Mais revenons à ce qui m'occupe, et laissez-moi vous confier le secret désir de mon pauvre vieux cœur. Je suis la dernière Pontbreton. Quoi de plus naturel que de tester en faveur du gendre de mon neveu Clerval? Avec ce château facile à restaurer (hélas! infortunée chanoinesse!...) le mari d'Yvonne reçoit le nom et le titre. Marquis de Pontbreton! Savez-vous, Monsieur, que les Pontbreton et les Clerval se pillaient mutuellement leurs domaines au douzième siècle, et que ce fut le roi saint Louis qui les réconcilia le soir de Taillebourg? J'ajoute (ceci accompagné d'une moue fort drôle) que, s'il y eut une mésalliance dans une des deux maisons, ce ne fut pas dans la mienne.

Moi. — Le désir que vous exprimez est bien digne d'une âme comme la vôtre. Il est pénible de penser qu'on emportera son nom avec soi.

Zoé. — A la bonne heure. Mais encore faut-il que je trouve un petit-neveu disposé à quitter son nom pour prendre le mien. S'il en était autrement, quel désespoir pour la fin de ma vie! Aussi, je suis trop loyale pour le cacher, tout mariage sans substitution m'aurait pour implacable adversaire. Voilà, Monsieur, de quoi j'ai désiré vous prévenir.

J'avais compris; et toi aussi, Madelon, tu viens de comprendre. La chanoinesse a découvert en moi quelque grand seigneur déguisé, venu pour enlever la jeune Yvonne au nez et à la barbe de ses parents. Elle n'y mettra nul obstacle, au contraire, si je dois être le père de petits Pontbreton plus ou moins nombreux. Que si, en revanche, je m'obstine à conserver le titre et le nom que je tiens de mes ancêtres, la comtesse Zoé dévoile mes intrigues et les empêche d'aboutir. Et, afin que je n'en ignore, elle me le dit, parlant à ma personne.

Qu'elle soit un peu folle, tu n'en es plus à t'en apercevoir. Mais j'éprouve un infini respect pour cette vieille femme qui a souffert, lutté, rêvé, désiré, appréhendé, bâti des châteaux en Espagne pendant trois quarts de siècle, sans que l'idée de l'argent ait occupé son esprit pendant une seconde. Perpétuer son nom, voilà tout ce qui l'occupe. C'est beau, après tout, cette vieille race, quand elle est restée ce qu'elle doit être, quand le souci du passé et de l'honneur tient dans ses ambitions la place que tient dans les nôtres le souci de la fortune. La Révolution, dont l'œuvre, peu à peu, cause la disparition de cette espèce, aurait peut-être dû en conserver des spécimens, comme les Américains réservent,

sur certains territoires, de grands espaces pour servir de refuge aux échantillons presque disparus des hôtes majestueux de leurs forêts vierges. Mais je n'ai pas fini de te conter ma visite à la chanoinesse.

La voyant troublée, agitée à l'excès, j'ai craint que cet esprit sans équilibre ne fasse éclater un beau jour quelque maladresse qui nous rendrait, elle et moi, la risée du château. Pour la calmer, j'ai tiré ton portrait de ma poche.

— Madame, ai-je dit, je vais confier un secret à votre honneur. Je suis fiancé. Voici le portrait de celle que j'aime.

Là-dessus, j'ai ouvert le médaillon et mis ton image sous ses yeux. L'effet salutaire s'est produit aussitôt.

— Charmant visage ! a déclaré la chanoinesse. Quel que soit son nom, — je ne veux pas le savoir, — il saute aux yeux qu'elle est de bonne race... Mais alors, qu'êtes-vous venu faire à Clerval ?

— Gagner quelque argent, ai-je répondu avec une certaine honte d'avoir à prononcer un pareil mot dans un pareil lieu. Nous ne sommes pas riches...

Elle m'a interrompu par un soupir où j'ai senti une bienveillante pitié :

— Ah ! oui, l'argent !...

Quoi qu'il en soit, elle va chercher ailleurs un mari pour sa nièce et un continuateur pour son nom. Et, sans le savoir, elle a conquis mon amitié, parce qu'elle a dit que tu es belle, et parce qu'elle sait que nous nous aimons. Ce noble cœur est digne de partager nos secrets, ne trouves-tu pas ?

Voilà une longue lettre, et cependant ma besogne est lourde. On va chasser bientôt. Ici, nous ne sommes pas de grands chasseurs, mais néanmoins on prépare une « ouverture » à une quinzaine d'invités appartenant aux deux sexes. Il faut préparer les chambres, qui ont toutes des noms où je commence à me reconnaître. Il y a la « Bonnivet », la « petite Bonnivet », la « Judith », la « Mortemart », la chambre « des Chasses », la chambre « des jumelles ». Ces noms viennent d'une tapisserie, d'un portrait, d'un souvenir. Quelquefois, on ne sait pas d'où ils viennent. Les étages aussi ont leurs noms : celui des « Philosophes », celui des « Chevaliers ». Selon les cas, les habitants de ces chambres sont séparés les uns des autres par un kilomètre de galeries et cinquante marches d'escalier, ou par une simple porte. J'imagine que l'attribution des billets de logement doit réclamer tout le tact et toute l'expérience de la duchesse. Mais elle possède ces deux qualités, surtout la seconde, à un point qui excite de plus en plus mon admiration.

Madelon à Philippe Hurault.

Nancy, le 23 juillet.

Merci de ta lettre, merci de tes roses ! Les pauvrettes sont arrivées presque mortes de fatigue, après un tel voyage. Un bon bain les a remises. Maintenant elles éblouissent, elles embaument. Cher, tu n'as pas tout à fait menti en disant qu'elles étaient pour ta mère, à qui je les ai *prêtées*, sauf une que je garde sur mon cœur. Pour que chacun de mes mouvements me fasse sentir sa présence, je lui ai laissé une petite épine. Ainsi je porte le cilice parfumé de la dévotion à mon amour, en attendant que je porte sa couronne, à tous les yeux visible.

Mais comme tu changes, mon Philippe ! Non, je ne veux pas dire que tu es changé en mal : tes roses me disent le contraire. Mais tu deviens diplomate, toi qui l'étais si peu ! J'imagine qu'il faut être diplomate pour vivre au milieu du grand monde. Aussi je te pardonne, pourvu que tu ne sois jamais diplomate avec moi, « ta petite ».

Je te pardonne aussi d'être moins modeste, car j'ai toujours trouvé que tu l'étais trop. Comme je la comprends, cette charmante vieille qui te prend pour un noble seigneur déguisé ! Je l'adore (c'est de la chanoinesse que je parle en ce moment). Désormais la voilà notre confidente et mon amie, après avoir été ma plus cruelle ennemie, puisqu'elle voulait t'enlever à moi. Je ne m'étonne pas que tu l'admires et qu'elle émousse tes armes, fier républicain ! Vas-tu changer même sous ce rapport ? Là, par exemple, je te laisse tout à fait libre. Comment pourrais-je être républicaine, puisque j'ai un roi : Philippe le Bien-Aimé.

T'invitera-t-on aux chasses ? D'une part, je le voudrais, car c'est ton plus grand plaisir. De l'autre, j'ai peur d'un accident au milieu de cette fusillade. Te souviens-tu de ma première lettre, qui m'a valu d'être grondée pour « ma jalousie » ? Mon rêve était de te savoir enfermé, invisible, avec tes livres de comptes, ou bien courant les bois et les métairies pour faire ton métier d'intendant. Seigneur ! il est loin, mon rêve ! Le duc veut te faire jouer la comédie ; sa fille vient fureter dans ton bureau ; la chanoinesse veut te transformer en marquis. Et voilà juste un mois que tu es à Clervall ! Oh ! comme tout cela t'amuse au fond, cher Philippe ! Hélas ! ne dois-je pas craindre que tu ne t'ennuies plus tard ?... Pour la pauvre Madelon, il est impossible de s'amuser sans toi, et encore plus de s'ennuyer avec toi. Hors de ta présence, elle existe, voilà tout !

La suite prochainement.

LÉON DE TINSEAU.

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays, y compris la Suède, la Norvège et le Danemark.

LETTRES INÉDITES

DE XAVIER DE MAISTRE

A SA FAMILLE

On ne connaît, des lettres de Xavier de Maistre, que celles qu'a publiées M. Eugène Réaume en 1877 et qui sont toutes adressées à des amis¹. L'éditeur déplore vivement de n'en avoir pas trouvé une qui remonte au delà de 1823, bien que l'auteur du *Lépreux* et du *Voyage autour de ma chambre* soit né en 1763; encore n'en donne-t-on qu'une de cette soixantième année, la seconde étant de mai 1828. M. Réaume ne doute pas « que les membres encore vivants de la famille de Xavier ne possèdent un grand nombre de lettres datant de son séjour en Russie, ou même antérieures à cette époque ». Mais il désespère d'en avoir communication après les refus qu'ont déjà essayés plusieurs personnages et le comte de Marcellus lui-même, un ami pourtant des de Maistre. »

Dans l'excellente étude qu'il a écrite ici même sur Xavier de Maistre (*Correspondant* des 10 et 25 mars 1892), M. de Lescure se félicite d'avoir pu *feuilleter* « un des dossiers si jalousement défendus »; mais il convient qu'il n'en a pu faire qu'un usage très discret. « Il faut, ajoute-t-il, ménager ces susceptibilités et ces effarouchements, respectables même dans leurs excès. »

L'amicale confiance d'un arrière-petit-fils de Joseph de Maistre nous permet aujourd'hui de satisfaire plus complètement la légitime curiosité des historiens et des critiques. Le comte Gonzague de Maistre, à qui sont échues la plupart des lettres de famille de Xavier, nous autorise à y puiser en toute liberté; il nous permet de reproduire *in extenso*, de citer partiellement ou de résumer cette pré-

¹ *Ceuvres inédites de Xavier de Maistre*, 2 vol. petit in-12 elzévir, chez A. Lemerre, Paris, 1877. Cette publication nous donne, avec de la correspondance, quelques Essais et fragments. Elle se recommande surtout par l'excellente introduction dont elle est précédée et qui est bien ce qu'on possède jusqu'ici de plus complet sur Xavier de Maistre.

cieuse correspondance sans autre souci que l'intérêt même des lecteurs. C'est ce que nous allons faire, en donnant le plus de place possible au texte même. Nous n'ajouterons à ces documents, tous inédits, que le peu de commentaires indispensables pour en faire voir la suite ou pour en expliquer les obscurités de détail. Il va sans dire que nous observerons l'ordre chronologique; en pareille matière, il s'impose.

I

DU PIÉMONT EN RUSSIE

(1791-1800)

La première lettre que nous possédions est écrite de Fenestrelle, le 25 mars 1791, au chevalier Nicolas de Maistre ¹. Quoique nous la reproduisons surtout pour son ancienneté, le sujet ne laisse pas d'en offrir quelque intérêt. Il faut, pour la comprendre, se rappeler que Xavier, alors âgé de vingt huit ans, était officier dans l'infanterie de marine sarde :

Est-ce un rêve? J'ai daté ma lettre de Fenestrelle; tu auras su toutes nos affaires par la voix publique, en conséquence tu les sauras mal. Je vais t'en donner une idée, et tu avoueras que Je suis né sous une mauvaise étoile. Samedi passé, à onze heures et demie du matin, une dizaine de soldats qui étaient en place Saint-Charles, se jetèrent à l'église pour ne pas aller à Fenestrelle. Le complot a été fait sur deux pieds et dans le moment. Dès que ces mauvais sujets furent à l'église, d'autres, qui allaient là par curiosité, s'y arrêtèrent aussi à leur sollicitation, en sorte que dans un instant le nombre alla à quarante à peu près, mais pas davantage. Dès que nous en fûmes informés, nous courûmes, plusieurs officiers, avec le comte Vital, et dans l'instant ils sortirent tous. Voilà l'affaire exactement comme elle s'est passée. Le roi, à qui on en avait fait la relation, dit qu'on avait bien fait de les faire

¹ Le comte François-Xavier de Maistre, président du Sénat de Savoie (1705-1789) n'eut pas moins de quinze enfants, dont cinq moururent jeunes. Il faut citer à part Joseph, l'aîné et le plus illustre (1753-1821) qui, de son mariage avec M^{lle} de Morand, eut deux filles, Adèle et Constance, et un fils, Rodolphe (1789-1866), qui épousa en 1820 M^{lle} de Sieyes et fut la souche des de Maistre actuels. Nommons aussi, une fois pour toutes, ceux avec qui Xavier se trouvera en correspondance : Nicolas (1756-1836), appelé aussi le chevalier et qui fut colonel du régiment de Savoie; André (1757-1818), doyen du chapitre de la cathédrale de Chambéry, qui mourut évêque nommé d'Aoste; Marie-Christine, qui épousa M. de Vignet; Anne-Marie, qui épousa M. de Saint-Réal; Eulalie; Jeanne-Françoise, qui épousa M. de Buttet; Thérèse, qui épousa M. de Constantin. Xavier (1763-1852) n'avait après lui qu'un frère, appelé Victor et qui mourut jeune.

sortir, et cela paraissait fini. L'après-midi, tout changea de couleur; on fit entrevoir cela au roi comme une rébellion; on eut la sottise de dire que les officiers y avaient trempé par leurs discours imprudents devant les soldats. Enfin d'une niaiserie on a trouvé le moyen d'en faire un crime qui, s'il existe réellement, n'a pas assez été puni, et qui, s'il n'existe pas, ne méritait pas le bruit qu'on a fait. Tu m'avoueras, mon cher ami, qu'il est bien cruel, lorsqu'on n'a rien à se reprocher, de s'entendre faire des harangues les plus humiliantes et les plus dures, par le gouverneur et par tous ceux qui nous commandent. Les bals et les plaisirs de l'hiver ne m'ont jamais fait manquer une visite au quartier. Je puis te jurer que je n'ai pas dit une seule parole à ce sujet devant aucun individu du régiment, sergents ou soldats; et je suis compris dans le nombre des gens indisciplinés et turbulents; on nous fait partir comme des voleurs, et le public fait mille contes absurdes et injurieux. Je suis fort mécontent, et je t'assure que je ne sers plus avec plaisir.

Tu peux t'imaginer ma situation à mon départ de Turin, le chagrin de partir et de partir de cette manière, les affaires sans nombre qu'une semblable précipitation m'avaient données. Je me jetai, à minuit, sur la paille qui était restée dans ma chambre, tout botté, harassé de fatigue et de rage. Je commençais à m'assoupir lorsque j'entendis crier de tous côtés au feu. Figure-toi ce qu'on aurait dit de nous, si nous avions encore brûlé le quartier avant de partir. Cette réflexion fut la première qui se présenta à mon esprit lorsque je m'éveillai. Je me sentis saisi d'un mouvement de désespoir si violent que je jurai, en montant sur le couvert, de me précipiter dans le feu si je ne pouvais l'éteindre; crois que je n'y aurais pas manqué. Le feu, qui était à une cheminée, fut éteint dans l'instant. Mais le soir, en me couchant à Orbassan, les genoux me tremblaient comme lorsqu'on a échappé à un grand danger. Je ne sais pas ce qui pourra me consoler de tout ceci. Je voudrais bien, lorsque j'aurai paisiblement achevé ma garnison de Fenestrelle et qu'on aura oublié tout ceci, trouver quelque manière de me retirer et de trouver ma subsistance ailleurs. Adieu. J'attends tes lettres pour l'arrangement de mes affaires à Turin. Dis-moi ce qu'on dit de nous dans le public.

On imagine bien que le désespoir du jeune et sensible officier n'eut pas de suites sérieuses. Il resta dans l'armée, sans languir trop longtemps à Fenestrelle. Nous avons des lettres datées d'Aoste en 1794 et 1798; elles sont, d'ailleurs, sans grand intérêt. L'année 1799 nous le montre mêlé à des événements d'une tout autre importance. Voyant le Piémont occupé par les Autrichiens, qu'il déteste, il quitte Turin le 7 octobre pour rejoindre l'armée

russe en Suisse. Il va seul, avec un porteur, de Bellinzona à Feldkirch, où il trouve le général Bagration qu'il suit à Lindau. De là il écrit, le 26 octobre, à sa sœur M^{me} de Buttet, restée à Turin :

Depuis le 7 octobre que je suis parti de Turin, je n'ai pas eu la moindre nouvelle de personne, pas même des événements politiques. Ce n'est pas un reproche, mais seulement pour te donner une idée de mon chagrin. Il me reste toujours un fond d'inquiétude sur la manière dont on aura pris mon départ brusque de Turin. Je crains fort qu'on ne m'en fasse une affaire difficile à arranger. Cependant Clermont s'est chargé de ma lettre au duc d'Aoste, et ce prince m'a promis de m'obtenir l'agrément du comte de Saint-André. Je t'écris toujours à toi-même pour ce que je veux dire à Savoie¹. Il me semble, depuis mon équipée, que tout le monde doit aussi être parti, excepté toi, cependant. Je t'ai encore écrit par des muletiers qui mettront la lettre à la poste d'Alexandrie; un négociant se charge de faire parvenir celle-ci. Quelqu'une arrivera.

Il paraît que nous entrons en quartier d'hiver; tu vois que je n'ai guère pris mon temps. Nous devons partir d'ici pour aller sur le Danube; d'autres croient que ce n'est qu'un leurre et qu'on agira. En attendant, me voilà établi à l'avant-garde russe, à la suite du général prince Bagration. Je mange à la table d'état du grand-duc, et le général me fournit un cheval qui me transporte où je dois aller. J'ai un uniforme vert de pomme avec le collet et parement couleur de brique. Voilà tout ce que je sais de moi, et tu n'en exigeras pas davantage, sans doute. Ce matin, j'ai dîné chez le fameux maréchal Souvarov. On lui a dit que j'étais peintre et que je voulais faire son portrait. « Eh bien, oui, a-t-il dit, et si je ne me tiens pas bien, vous me donnerez un soufflet. » Voilà quelle a été ma réception. Il a reçu en même temps le prince de Condé et le duc de Berry, avec leur suite, dans la même chambre. Il avait mal à un pied, et, d'une jambe, il était en botte, tandis que l'autre était chaussée d'un bas de fil et le pied d'une pantoufle rouge. Quoiqu'il parle assez bien le français, son neveu, le prince Coniakof expliquait ordinairement tout ce qu'il disait au prince français. On a servi pour petite entrée une énorme tête de cochon, après quoi la soupe; et avant de se mettre à table, on a présenté à la ronde du salé cru coupé en morceaux de toutes formes.

Je ne puis rien te dire de ma situation, car je l'ignore moi-même; et pour savoir ce qu'il en sera de moi il faudrait connaître la manière de penser et d'être des Russes, et il est difficile de s'en faire une idée.

¹ Son frère Nicolas, colonel du régiment de Savoie.

Il n'y a aucun rapport avec ce que j'ai vu dans ma vie, ni pour les mœurs ni pour les idées, à part quelques jeunes gens qui ont pris, au moins en apparence, nos mœurs et nos manières.

Le général auquel je suis attaché m'a rendu et me rendra service, sans cependant s'intéresser à moi. Si je lui disais que j'ai besoin de son cheval pour retourner en Piémont et de ses bottes pour me chausser, il ne trouverait pas cela extraordinaire; et je suis bien sûr que le lendemain il aurait oublié son cheval et ses bottes et encore plus parfaitement le cavalier. Du reste, on entre et on sort de chez ces Messieurs, on fume, on siffle, on prend du tabac dans leur tabatière sans qu'on pense à le trouver mauvais, et on est avec eux aussi bien le premier jour que le dernier.

Je n'ai point encore vu d'affaire qui bien me fâche, mais cela viendra. La vie est assez bonne, je profite du temps de repos pour apprendre le russe. Je commence à le lire, mais non à le comprendre. J'ai attrapé une grammaire que je suce de mon mieux. Ne manque pas de dire à Savoie qu'il plaide ma cause pour obtenir la conservation de mon emploi et de ma paie; sans cela on ne peut manger; et il ne suffit pas, comme tu sais, de manger pour vivre, il faudrait pour cela rester toute sa vie à table et ne jamais rien faire autre. Ne manque pas de me donner des nouvelles de tout le monde et de mes propres affaires. J'aurais le plus grand besoin d'avoir une lettre du bureau de la guerre portant permission de servir à l'armée russe, comme Villette chez les Autrichiens. La faveur de conserver mon ancienneté et ma paie doit être aisée à obtenir, puisque Galaté et Venanzon l'ont eue. Il faut prier la Buron, si elle n'est pas brouillée avec moi, et tous les saints de Turin. Alors je serai fort bien et cela pourra m'être utile. Mais ce commencement est difficile. Savoie te dira quels étaient mes moyens à mon départ, et tu jugeras de ce qu'ils sont maintenant. Il faut donc faire l'inimaginable et m'informer de tout afin que je prenne un parti, car, si on prend mal mon équipage et que je n'obtienne rien en Piémont, je ne pourrai continuer ici et je resterai dans la première ville où je trouverai des portraits à faire. Je commence mes aventures un peu tard, mais je ne m'en repens pas, et j'avais une telle nécessité de sortir de ma léthargie à Turin, que je serais tombé malade de chagrin sans savoir de quelle espèce il était. Je suis comme un homme échappé d'un cachot et qui se sauve dans un désert; on est toujours bien aise de changer de situation. Depuis que nous sommes ici, le temps est sombre et triste, le lac est désert parce que les Français sont à l'autre bord; les boutiques sont fermées à cause des Cosaques; on ne voit que des chevaux, des Russes, des Russes et des chevaux. D'ailleurs aucun intérêt d'amitié ou de liaison ne venait ce triste pays pour moi. Ces hommes qui ne parlent pas la même

langue que moi me semblent des estampes qui ne servent que pour les yeux, et le pays n'est qu'un paysage. Ce matin, j'ai été au port, j'ai attendu longtemps une barque qui venait de Bregentz. J'ai vu avec plaisir qu'elle était chargée de raves; j'ai vu beaucoup de piquets dans l'eau, et je suis revenu chez moi pour te faire part de mes observations.

J'ai aussi écrit dans les mémoires de ma campagne, à l'article de cette petite ville : *Lindau : des piquets dans l'eau*, ce qui suffira aux voyageurs, d'autant plus qu'on n'est pas obligé d'y passer parce qu'elle est dans une île...

Tandis qu'il prend part à la célèbre retraite de Souvarov, des lettres, datées de Grombach et d'Augsbourg, nous le montrent livré à la plus grande incertitude sur son propre sort et sur celui de l'armée russe. Le 31 décembre, il écrit de Prague à son frère Joseph, « régent de la chancellerie de Sardaigne, à Cagliari » :

Le peu de succès de toutes les lettres que j'ai écrites à mes amis à Turin, c'est-à-dire l'impossibilité où l'on est d'en faire parvenir par la poste m'a ôté jusqu'à l'idée d'écrire en Sardaigne. Cependant je suis sûr que celle-ci ira à Florence, et de là, j'espère, où tu es. Me voici à Prague pour l'hiver probablement. Je m'acheminais en Russie si l'armée y était allée, pour ne savoir que faire de mieux, car retourner en Piémont avant que le roi y soit, je ne m'y résoudrai jamais. Il est assez singulier que, pour ne pas voir les Autrichiens, je vienne m'établir en Allemagne. Je n'ai rien d'intéressant à te dire sur mon équipée; j'ai fait beaucoup d'élapes les unes sur les autres jusqu'à ce que j'arrivai, il y a quinze jours, à Ratisbonne. Je vis là toute la compagnie de la Ditté chez le prince La Tour-Taxis. Il n'y avait là que moi qui n'eût point de crachat. J'ai fait le portrait de la princesse de La Tour, sœur de la reine de Prusse; elle l'a accordé à mon général le prince Bagration. Je fais à présent celui du grand Souvarov; il me donne des séances, chose qu'il fait pour la première fois de sa vie. Il paraît que nous retournerons contre les Français, et que les petites mésintelligences qui avaient causé notre départ précipité de la frontière finiront de disparaître pendant le quartier d'hiver. On commence à raisonner sur le théâtre où nous devons représenter. Sera-ce sur le Rhin, en Suisse ou en Provence? car on ne parle rien moins que de retourner en Italie pour passer en France. O combien de projets j'ai déjà ouï faire, sans compter les miens! Mais depuis longtemps je n'en fais plus; je me laisse entraîner par la rivière dans laquelle je suis tombé. Le généralissime Souvarov a demandé de l'emploi en Russie pour moi. Je serai sûrement placé. Mais quelle place et quel service pour les subalternes! Les appointements ne suffisent pas, à moins de vivre en soldat; on va dans un village à cent lieues de toute société,

et on y reste toute la vie. Si le Piémont reste aux Autrichiens, ce sera mieux que rien. Depuis mon départ, je n'ai pas eu d'autres nouvelles de Turin qu'un billet de quatre lignes de Savoie. J'ignore absolument comment vous êtes dispersés. Je ne te dis seulement pas de m'écrire, car je ne recevrais pas ta lettre; elles sont régulièrement interceptées. J'espère que ma lettre te parviendra et te tranquillisera sur mon sort. Je serai fort bien tant que l'armée ne retournera pas en Russie; et dans ce temps, j'espère que nos troupes seront formées et je ne laisserai pas le Piémont pour la Sibérie. Je vais faisant beaucoup de portraits, je compte envoyer celui de Souvarov au roi. J'ai aussi commencé le second volume du *Voyage*¹. Je l'ai trouvé partout; il est traduit en allemand. On en a fait un autre intitulé: *Second voyage autour*, etc., aussi traduit, très joli, et une troisième imitation, *Voyage dans mes poches*, médiocre. Voici toute la cohue qui arrive. Adieu...

L'incertitude ne fut pas de longue durée. Le 26 janvier 1800 Xavier écrit à sa sœur, M^{me} de Buttet :

Je pars décidément pour la Russie; je n'ai aucune réflexion à faire; l'armée part, et je la suis, ne pouvant faire autrement. Le départ de cette armée pourrait avoir des suites pour le Piémont. Si j'avais les moyens de retourner là, y serais-je placé? L'incertitude de toutes choses me détermine; il en sera ce qui plaira à Dieu. L'armée part, ou du moins le quatrième général, le 30 courant. Je ne sais point encore si j'irai avec le quatrième général ou non. Je suis très tranquille sur mon sort, et je ne suis pas fâché de voir la Russie, persuadé que, si le Piémont revient à son ancien maître, je retomberai toujours sur mes pieds quoi qu'il arrive; et, s'il était nouvellement bouleversé, il ne serait pas mal d'être ici. Je n'ai donc d'autre inconvénient que l'inévitable angoisse de quitter tout ce qui m'intéresse pour entrer dans un avenir incertain. La plaie est grande et difficile à guérir. Il est inutile maintenant que tu m'écrives. Je suis fâché que Savoie ne m'ait rien dit de Saint-Réal². Je pense cependant que tu peux encore écrire à Cracovie où nous passerons. Hasarde toujours une lettre là; toutes celles que Venançon a reçues de sa famille sont encore en date de novembre; rien n'égale la lenteur de cette malheureuse correspondance. J'ai beaucoup fait de connaissances ici et à Ratisbonne, qui m'ont toutes été procurées par le *Voyage autour de ma chambre*. J'espère qu'il m'en fera faire aussi à Pétersbourg, si j'y vais. Je suis un grand benêt de n'avoir pas su faire le second volume. J'avais besoin d'être un peu émoussillé, et tu

¹ Premier projet de l'*Expédition nocturne autour de ma chambre*.

² Son beau-frère.

verras que je me corrigerai, quoique un peu tard. J'ai reçu ta lettre de change ici, où je l'ai facilement exigée, et où elle est arrivée assez à propos. Je souhaite que vous puissiez vous rembourser, le voyage ne me coûtera pas grand chose, et j'ai la certitude que je me tirerai d'affaire. Aussi ne soyez point inquiet sur la promenade que je fais. Quand tu écriras au comte¹, dis-lui tout ce que tu sais de moi, et tout ce que je voudrais lui dire ainsi qu'à Saint-Réal. Je te prie aussi d'écrire un petit mot à ma dauphine; il faut que tu fasses cet effort de générosité. Et si le modérantisme permet qu'on ait des relations en Savoie, tu parleras bien aussi un peu de moi à Fanchette et compagnie. Toutes mes pauvres affections se trémoussent à la fois dans mon cœur, et je suis comme une novice religieuse qui va faire ses vœux; toute sa résignation la soutient, mais au fond de l'âme, si on la mariait, on lui ferait plaisir. Et moi, je m'en retournerais volontiers si je pouvais; mais je vais gaiement. Je remercie toute la maison Costa de son bon souvenir; la pensée de mes amis me soutient dans l'éloignement. Adieu, ma bonne Jane. Je t'écrirai toujours de toutes les stations principales.

II

DE L'ARRIVÉE EN RUSSIE JUSQU'À L'INSTALLATION À PÉTERSBOURG.

— SÉJOUR DE MOSCOU.

(1800-1805)

Une lettre adressée de Kobrin en Pologne à son frère le chevalier, le 17 mars 1800, nous apprend qu'il est formellement engagé depuis le 1^{er} mars au service de la Russie, mais qu'il se préoccupe encore de conserver son grade en Piémont. Il a reçu un commencement de solde et « passé les premières difficultés ». Il n'est retenu en Pologne que par une maladie de Souvarov; sans cet accident, dit-il, il serait déjà à Pétersbourg. Le sort ou plutôt son humeur tourna bientôt les événements dans un autre sens. Dans une lettre écrite de Moscou, le 29 décembre 1801, à son frère Nicolas par l'intermédiaire de Joseph, et reçue de celui-ci à Cagliari le 3 avril 1802², — tant étaient lentes les communications, — nous apprenons qu'il a renoncé à l'armée et demandé son congé, sans l'avoir encore obtenu, du reste. Il vit de son talent de portraitiste :

Je reçois aujourd'hui seulement ta lettre, mon cher ami. Il y avait

¹ A son frère Joseph.

² En tête de toutes les lettres qu'il reçoit de son frère, Joseph prend soin de noter le jour exact de l'arrivée. Ce nous est d'un grand secours pour en fixer la chronologie, Xavier omettant parfois toute indication de date et de lieu.

si longtemps que je n'avais plus revu de ton écriture ! Tu ne comprendras jamais le plaisir que j'ai eu en ouvrant le gros paquet du comte. Il a été un peu diminué en voyant que tu n'es pas dans une position stable ; la mienne est bonne maintenant ; et quoique je t'aie déjà, ou au comte, narré tout cela dans une très longue épître, je t'en dirai encore quelque chose. J'ai demeuré une année entière logé chez un prince Gagarin, où j'étais avec tout l'agrément imaginable ; j'étais chez lui comme tu es chez mon frère. Mais son espoir était que je me chargerais de l'éducation de son jeune fils. J'avais eu ce projet lors du règne de Paul I^{er}, parce que, ne voulant être militaire absolument sous ce régime, je n'avais d'autres ressources. Lorsque je me suis vu libre de faire à ma volonté et que je n'ai plus craint d'être renvoyé ou mis en Sibérie, je me suis ressouvenu de mes anciens dadas et je m'y suis livré. J'avais désiré longtemps d'entrer dans le corps des cadets ; le grand-duc lui-même me l'avait fait espérer ; il est le chef de ce corps où les officiers ont le logement, la table, une bonne paie et le séjour stable à Pétersbourg. Mais les officiers se sont vivement opposés à cette traverse qu'ils ont subodorée. Le grand-duc ne s'intéressait que faiblement à moi. Cela n'a pas eu lieu sous le règne passé, et lorsque, sous celui-ci, j'aurais pu facilement réussir, je n'en avais plus d'envie. La crainte de recommencer une carrière subalterne et pénible, la difficulté de la langue, que je ne saurai jamais bien, et plus que tout peut-être, la possibilité de vivre libre, m'ont fait penser à quitter le service. Tu ne peux te figurer ce que c'est qu'un capitaine au service russe. Un Russe qui serait capitaine à mon âge, ne serait pas reçu en bonne compagnie ; ici le grade est tout. Or comme les domestiques de la cour ont des grades et que quelques-uns sont colonels, les marchands en ont, les employés civils quelconques en ont, il s'ensuit qu'on ne peut sortir de place sans être obligé de filer doux. Cela n'a pas lieu pour les étrangers, qu'on traite différemment. Toutefois il n'est pas possible à quelqu'un qui a eu une éducation semblable à la nôtre de servir ici dans mon grade. D'ailleurs il n'y a pas de quoi vivre ; quoiqu'on ait augmenté d'un quart la paie de tous les officiers, elle n'égale pas encore la nôtre en Piémont. J'aurais aussi fort aimé d'être employé dans les mines ; cela n'aurait pas été impossible si tu avais été à Pétersbourg pour courir pour moi et faire des visites, mais je n'ai pu vaincre mon naturel et je te jure que c'est vraiment que je ne puis pas être actif et intrigant. Il ne me restait donc plus que d'être peintre, et voilà ce qui était réellement mon fait. Je n'ai eu aucune démarche à faire ; j'ai seulement déclaré à quelques amis que je ferais dorénavant des portraits à cent cinquante roubles. Il y a eu fureur au commencement ; j'ai gagné près de quatre mille livres de notre monnaie dans les trois premiers mois. Depuis lors, cela c'est un peu

ralenti; mais je comptais alors, lorsque les jours étaient assez beaux pour me permettre de travailler; que je gagnais cinq louis par jour. Or tu sais qu'ici, en hiver, les jours n'ont guère que trois heures de bonne clarté, tu vois que je les employais bien.

J'ai tout de suite payé cinq cents roubles de menues dettes aux camarades et tailleurs; j'ai monté ma garde-robe et, pour la première fois de ma vie, j'ai vingt-quatre chemises; je n'ose pas te dire qu'elles sont de toile de Hollande. J'ai placé soixante louis; j'en ai prêté maladroitement trente et j'en ai quarante en poche. Si cela ne fait pas le compte, le diable sait où est le reste, car il y a bientôt cinq mois que je peins et il me semble, à vue d'oiseau, que je devrais avoir plus d'argent. — Revenons. J'étais donc à Pétersbourg, chez mon prince, qui a suivi l'empereur au couronnement et que j'ai accompagné ici. Lorsqu'il a voulu partir j'ai été plusieurs jours dans des angoisses inexprimables; il faisait semblant de ne pas comprendre que je voulais le quitter et me dégoûtait par toutes les raisons possibles de mon projet pittoresque. Je l'aime vraiment beaucoup et il m'avait témoigné tant d'amitié, il m'avait été si utile dans un moment pénible, par l'asile qu'il m'avait offert chez lui, que je ne savais comment me décider. Cependant je l'ai fait, je l'ai laissé repartir seul en lui promettant d'être de retour chez lui au 1^{er} janvier, parole à laquelle il me faudra manquer sous peine de faire deux cents lieues dans trois ou quatre heures, car je t'écris maintenant en date du 31 décembre. Je suis maintenant logé chez la princesse Anne-Petrowna Schakowskoï, à peu près comme j'étais chez Gagarin à Pétersbourg. C'est elle, en grande partie, qui m'a procuré les portraits que j'ai faits dans le commencement. J'ai, vis-à-vis de chez elle, un charmant atelier pour l'huile; je fais la miniature chez moi. Je dîne là et j'y passe ma vie. Il n'y a point d'homme dans la maison : une mère jolie comme M^{me} Dunoyer⁴ et dans ce genre; quatre jeunes princesses, deux nièces composent la maison. Il y vient quelques bons amis. Le soir, on lit, on jase, on fait des petits jeux, on joue à colin-maillard et on est déjà accoutumé à me voir seul contre le poêle, triste, vieux et blême, ne pouvant pas me forcer à rire. Cependant quelquefois je me déride, j'ouvre mon grand *bétisier* des autres fois et je suis alors quatre fois plus gai que tous les autres. Cela me réconcilie insensiblement avec tous ceux que mon premier aspect avait glacés et prévenus contre moi. Tu vois tout cela comme si tu y étais. Il me faudrait me répandre dans le monde, aller, venir, rencontrer les gens et faire voir mes portraits; mais, hélas! le cœur me manque; cela va par le courant et rien de plus. Cette occupation fait tout mon bonheur; elle m'empêche, au moins pendant le

⁴ Cousine par alliance des de Maistre.

travail, de penser que je suis vieux, plus peut-être encore que toi, mais elle ne me le fait pas oublier. Je me promène toujours en Sardaigne ou à Chambéry, souvent à la cité d'Aoste et partout où j'ai des affections, et je vois toujours que rien ne peut remplacer les premières. *Il est toujours une autre terre* à laquelle on pense malgré soi. Au reste, ce n'est pas la terre que je regrette; plutôt à Dieu que mes amis fussent ici, je ne penserais plus à en sortir.

Une lettre du 30 janvier à l'une de ses sœurs, M^{me} de Vignet, annonce avec quelle satisfaction il a obtenu de l'empereur « son congé absolu avec le grade de major, la permission de porter l'uniforme et une gratification de cinq cents ducats, ce qui fait cinq mille livres de Piémont à peu de chose près ». Dans les quatre derniers mois, il a fait, malgré la brièveté des journées, vingt portraits à 15 louis pièce. Il emploie le temps qui lui reste à peindre des paysages; « c'est le genre pour lequel il croit avoir le plus de facilité et qui fait son bonheur ». Le soir, il va dans le monde et y est fort bien accueilli. Dans ces conditions, il ne peut manquer de s'attacher à la Russie. « Tu sens, dit-il, que cela doit me donner de l'affection pour ce pays-ci et qu'il ne me convient pas de le quitter sitôt. J'ai maintenant la perspective consolante d'avoir du pain dans ma vieillesse, si Dieu me condamne à devenir vieux. » Le 10 février 1802, il expose avec entrain sa situation à Joseph, toujours régent de la grande chancellerie à Cagliari; il lui narre ses dépenses assez fortes, ses gains qui heureusement l'emportent et lui permettent, après avoir payé toutes ses dettes, de placer quelques économies. Le voilà donc, décidément, peintre en miniatures, attrapant, comme il dit, « quelques ressemblances et beaucoup d'argent ».

Dans une lettre du 24 mars, encore adressée à Joseph, il exprime l'espoir de « doubler sa petite cassette, qui est maintenant de dix mille et cinq cents francs », sans compter « vingt louis en poche et deux portraits commencés ». Mais, avec une nature comme la sienne surtout, l'argent ne fait pas le bonheur, et, dans la même lettre, nous lisons ces lignes mélancoliques :

Il faut bien que nous prenions un arrangement pour correspondre, puisque notre séparation semble se prolonger. Rien ne me console de cette triste perspective. La crainte de ne plus revoir mes pénates empoisonne tout ce qui peut m'arriver d'heureux. Et où sont mes pénates? Si je ne consultais que ma raison, elle me dirait sûrement qu'ils sont ici, mais je ne me suis jamais laissé mener par le nez à la raison, et je suis bien décidé à revoir mes amis de l'ancien temps.

Tu ne saurais croire l'effet que le retour du soleil fait sur moi au printemps en Russie. Les glaces et la tourmente ne me rappellent que le col du mont et des souvenirs désagréables. Mais dès que les bouleaux commencent à verdier et que je sens les premières bouffées du vent chaud de la belle saison, je suis frappé d'un sentiment indéfinissable. J'ai des réminiscences, des sensations de ma jeunesse, lorsque j'habitais sous le beau ciel de Pignerol, et je pleurerais si je n'avais honte. Je ne vois rien dans un horizon immense que des têtes noires de sapins, et pas une montagne. Je ne vois pas même les nuages qui sont suspendus sur le mont Blanc; cette idée me fâche et je m'en plains à tout le monde...

S'il devient Russe tantôt avec entrain, tantôt avec résignation, du moins ne se fait-il pas schismatique : « Je te prie, écrit-il en riant à son frère Nicolas, le 31 décembre 1802, de dire à Fanchette que je ne deviendrai point schismatique à moins qu'elle ne change de religion. Dans ce cas-là je me ferai turc avec elle. En sa considération, j'ai ôté de mon col une image de saint Alexandre Newski, qui est un saint schismatique et qu'une jolie demoiselle m'avait donnée. Quand pourrai-je devenir dévot avec mes bonnes sœurs et mes bonnes cousines? En attendant je tâche de me tenir debout entre le ciel et la terre, ne pouvant me tirer d'affaire tout seul. » Et cela le mène, sans qu'il marque la transition, à prier le chevalier d'avancer en son nom 20 louis à son frère le doyen. Le petit sermon des sœurs n'était pas tout à fait perdu. Nous verrons plus tard Xavier de Maistre, converti, traiter les affaires religieuses avec plus de sérieux.

Une lettre du 4 mars 1803, à M^{me} de Constantin, nous apprend qu'il est sur le point de quitter Moscou, où « il n'a presque plus de travail », et où « il est arrivé une nuée de peintres ». — « On m'a fait, dit-il, espérer un emploi à Pétersbourg; si cela a lieu, mon existence changera absolument et je crains bien que ce soit en mal... J'ai un pressentiment qui me dit que c'est mon dernier bon temps qui vient de finir. »

Il part, en effet, pour Pétersbourg. Une de ses lettres sans date et sans suscription le montre en compagnie de son frère, « arrivé depuis quinze jours ». Or, c'est le 13 mai 1803 que Joseph de Maistre atteint la capitale russe en qualité de ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne¹. On aimerait qu'il donnât là-dessus plus de détails, d'autant que la première correspondance russe de Joseph porte la date du 3 août et est purement diploma-

¹ *Joseph de Maistre*, par Georges Cogordan, p. 55.

tique. Telle quelle, la lettre de Xavier mérite qu'on la reproduise pour elle-même. La destinataire n'en peut être que sa sœur Eulalie. Le naturel y est poussé à l'extrême.

... Mon frère est arrivé depuis quinze jours, et je le vois à peine. J'ai été confiné pendant longtemps dans une maison de douleur : le prince chez qui j'ai demeuré longtemps (le prince Gagarin) a perdu sa jeune et bonne épouse, et j'ai vu et partagé sa tristesse. Une nombreuse famille au désespoir, les larmes d'un vieux père de quatre-vingts ans, ont attendri mon cœur que je croyais pétrifié par le chagrin. J'arrive maintenant de leur campagne où je retournerai demain. Je pars dans le courant du mois de juin pour Moscou où mes affaires me demandent. Je ne les ai pas aussi bien faites ici que là, quoique je ne dois pas me plaindre. J'ai fait d'assez bonnes épargnes; et je serais très content si je n'avais fait mieux. En attendant, vogue la galère, il y a toujours plus d'argent que de vie, et, comme dit le proverbe, quand on est mort, on est mort. C'est tout ce qu'on peut dire de plus philosophique sur le destin de l'humanité, et ce qui doit nous engager à prendre le temps comme il vient et à ne pas trop compter sur l'avenir, ni faire de projets. Je me dis souvent, quand je suis inquiet sur mon sort : De quoi puis-je me plaindre? je n'ai jamais été mieux habillé, nourri, chauffé, logé, trainé, couché. Je n'ai jamais été aussi libre, aussi maître de mes quatre volontés. Je suis à huit cents lieues de chez moi, il est vrai, mais où est mon chez moi? J'ai ici de vrais amis. Le soleil se lève chaque matin; et en effet le ciel ne fait-il pas le tour de la terre? Est-ce que les Russes n'ont pas le nez au visage comme les autres? C'est un vrai préjugé que ce désir de retourner dans un pays où on n'a rien à faire, uniquement parce que notre mère y a fait ses couches. Cependant, si mes affaires continuent à aller bien, si je ne crève pas, si mes amis ne meurent pas, et si tout se tranquillise en Europe, si *et cætera*, j'exécuterai le projet d'aller avec le Doyen et toi chez nos neveux. Là nous rirons encore quelquefois, car tu sais qu'au milieu de mes plus grandes peines je ne puis m'empêcher de dire quelquefois des coq-à-l'âne. C'est ce grain de folie que le bon Dieu m'a donné, en compensation d'un sort heureux qu'il m'a refusé. Le cadeau n'est pas le plus beau qu'il eût pu me faire, mais cheval donné ne se regarde pas à la dent, et au fond il aurait pu me faire tout à fait fou ou tout à fait raisonnable, ce qui aurait été également fâcheux. J'ai reçu hier deux énormes lettres de Xavier Vignet et de Jenny. J sais toute la parenté du mont Blanc comme si j'y étais. Je suis parrain de l'ainée des jumelles avec la princesse Schakowskij. Qui vivra verra. Adieu ma bonne amie, je t'ai écrit des enfantillages pour dégorger ma triste campagne. J'embrasse Adèle ainsi que son père

l'embrasse. Il ne peut écrire; les affaires l'obsèdent. Si tu vois Galaté et Faa, dis-leur qu'au premier jour je leur écrirai. Je n'ai pas le temps aujourd'hui, car le courrier part et mon frère est là avec sa cire d'Espagne à la main qui s'impatiente. Adieu, ma bonne Eulalie.

Xavier ne dut pas obtenir à Pétersbourg la situation qu'il y venait chercher, car vers la fin de l'automne¹, il retourne à Moscou, chez les Schakowskoï, pour y rester jusqu'à ce que son frère, en 1805, lui obtienne, comme nous le verrons bientôt, une charge importante. Cette fois, il s'ennuie sincèrement dans l'hiver de Moscou.

Je pâlis et je *m'étirole*, écrit-il à M^{me} de Buttet, comme les choux que tu as plantés dans ta cave. J'ai aussi comme toi le nécessaire qu'on appelle superflu, et n'en suis pas plus heureux pour cela; mon cœur n'est pas satisfait; et c'est une triste consolation que la raison me donne en m'annonçant qu'il ne le sera jamais. Mais j'ai depuis longtemps pris le parti de ne pas arrêter mes idées sur les siècles passés. Ainsi, parlons de choses présentes et réelles... Personne ne possède cet esprit de paresse (épistolaire) aussi *énergiquement* que moi. Cela ne m'empêche pas d'être quelquefois fâché sérieusement contre les personnes qui ne m'écrivent pas. C'est bien dommage, ma Jane, que nos amis ne répondent pas aux lettres que nous avons envie de leur écrire; toute ma fortune ne suffirait pas à payer les frais de poste, et je crois que tu en recevrais une belle pacotille de ma part. Ce que tu me dis du libraire qui veut avoir quelque chose de moi, m'a fait pousser un soupir. Je suis quelquefois tenté d'essayer encore, mais les moments de chaleur sont courts, le courage me manque; et l'amour du repos, soit la paresse proprement dite, reprend bientôt son empire. Je vois donc à regret que je ne suis pas destiné à la littérature et mon pauvre *Voyage autour de ma chambre* ressemble assez au galop de Rossinante. Tâchons au moins, ma Jenny, de nous écrire plus souvent. »

Une lettre du 11 avril 1804 à son frère le doyen du chapitre de Chambéry prouve qu'il sait cependant mêler le badinage à la tristesse et qu'il n'a abandonné ni le goût des lettres ni celui de la peinture. Le doyen avait lui-même commis une ode et l'avait envoyée à Xavier. Celui-ci lui répond avec quelque indulgence :

J'ai été charmé de ton ode, mon doyen. C'est vraiment ce qu'on

¹ On a une lettre datée de Pétersbourg le 8/19 octobre. Les dates se rapportent tantôt à l'ancien style, tantôt au nouveau, et elles ne le mentionnent pas toujours.

doit appeler une surprise, car je t'avoue que je ne m'y attendais pas, et tu peux, avec plus de raison que personne, dire que :

Dans ta tête un beau jour ce talent se trouva.

Je suis fâché que tu ne me l'aies pas fait parvenir tout entière; il y a de la poésie et des idées. C'est dommage des quarante-sept ans, car ton ode est sûrement bien meilleure que celle des *Larmes de Saint-Pierre* de Malherbe, ce qui t'aurait fait espérer d'arriver à la hauteur de celle de La Rochelle. Je ne te dis rien des quelques fautes que j'y ai vues, les fautes ne sont rien quand il y a du bon, parce qu'on peut lever les solécismes, mais non ajouter le bon. Je ne puis te passer cependant, *tout sert à aggraver*, horrible hiatus, ni la *chair virgineale descendue*, c'est trop mystique pour moi. La première, troisième, quatrième, cinquième et la septième surtout sont belles; et puisque tu en as fait vingt-deux, c'est marque que la verve est de tenue, et tu devrais continuer; en prenant un sujet plus fertile, tu seras étonné de la facilité que tu y trouveras..., rien ne fait passer la vie comme les vers. J'en ai aussi fait quelques-uns depuis mon séjour ici, mais rien de *Pinderaque* ou peu, une ode à mon frère, qui n'est pas finie, et une foule de petits couplets, madrigaux pointus, et pour écrire dans les livres de souvenir des demoiselles russes, voire même des impromptus, trois fables; et là tout te sera envoyé quand j'aurai le temps de copier.

Le doyen, d'après la lettre, n'est pas des plus fortunés; on voit d'ailleurs, à plusieurs reprises, que Xavier lui fait des envois de 20 livres qui sont probablement annuels. La pensée de ces difficultés ramène un moment la mélancolie; mais on ne s'y arrête pas trop longtemps :

Je ne suis pas plus heureux; voilà ce qui doit te consoler. Je trouve aussi déjà que la vie devient laide, mais je fais comme ces maris qui ont une femme laide et qui la caressent par procédé. D'ailleurs, je ne sais si tu as remarqué qu'on n'est jamais si disposé aux tristes réflexions que lorsqu'on écrit des lettres...

Je compte beaucoup sur le travail pour mes vieux jours. S'il ne rend pas heureux, il tranquillise. D'ailleurs je n'ai pas le temps de lire, et j'ai encore tous les auteurs classiques, tous les anciens philosophes en réserve, que je n'ai jamais lus. J'ai le bonheur de n'avoir lu Plutarque, ni Sénèque, ni Montaigne, ni Cicéron, *excepté* en troisième. Voilà bien de la provision. En attendant, la peinture aura tous mes loisirs. Je peins à présent comme un enragé. Je voudrais pouvoir t'envoyer quelques-uns de mes bons portraits, il me semble que j'ai fait de grands progrès dans cette dernière année. Je peins aussi à

l'huile, mais c'est des Vandercroûtes, et je n'ai pas même su faire un paysage valant celui qui est chez la religieuse. Il faut de la routine à tout... Oh! si tu pouvais venir t'asseoir sur mon grand divan de maroquin, comme je te ferais tout voir jusqu'aux plus petites esquisses. Mais il faut encore attendre. Je veux devenir riche! Je ne conçois pas comment cela m'est venu en tête; et tu avoueras que j'étais bien celui de toute la famille qui avait le moins l'encolure de s'enrichir, aussi je crains bien d'échouer dans mon projet.

Le ton n'est pas très différent dans une lettre adressée au même le 13 mai. Il vient encore de parler de ses chères Alpes et de s'étonner « que les arbres veuillent se donner la peine de fleurir ailleurs qu'à la cité [d'Aoste] ou à Turin » :

Cependant, ajoute-t-il, ma situation et mes idées sont telles, qu'il me faut mettre ma raison de côté pour espérer mon retour. Il doit y avoir bien de l'incohérence dans les différents projets que je vous communique dans mes lettres, mais le fond est toujours le même : l'attente d'un triste avenir, que modifient de temps en temps des élans d'imagination et de courage, qui sont bien rares, et qui ressemblent aux efforts inutiles que fait un vieux cheval abattu pour se relever, malgré qu'on lui donne des coups de pied, et qu'on le tire à force par la queue. Adieu, mon doyen; il m'en fâche de vivre sans toi, nous aurions fait si bon ménage à tout moment. Mais comment espérer la tranquillité sur la terre? nous serions troublés chaque jour par quelque accident humain ou inhumain. Il faudrait, pour être heureux, aller habiter ensemble une solitude éloignée, où il y eût beaucoup de monde pour ne pas s'ennuyer, et où il n'y eût personne pour n'être pas vexé; avec une bien petite fortune, de peur de ressembler aux riches, et beaucoup d'argent pour faire bombance et pour inventer la colombe volante et le mouvement perpétuel. Comme cela est difficile à exécuter, il nous faudra encore aller un peu comme le diable vous pousse.

En écrivant, l'été de cette même année, à M^{me} de Buttet, sa mélancolie prend un ton plus léger et plus poétique.

Il faut, dit-il après avoir d'abord parlé de maladie, chasser ces tristes pensers. J'en ai d'assez riants où je suis. Le temps est superbe, et, au 3 de juin à peine encore, je sens la chaleur de l'été. La princesse marie ses deux filles aînées le même jour, et dans huit jours la double noce aura lieu. Imagine, si tu peux, l'entrain de la maison. Cependant, depuis que je suis dans cette charmante société, je n'ai jamais été plus solitaire qu'à présent; les quatre amants s'embrassent du matin au soir, en attendant qu'on leur permette de s'embrasser du

soir au matin. La maman, le père et les intimes sont occupés de la dot, du trousseau, d'une terre à acheter; et moi je suis au jardin, qui rêve le long de l'allée des soupirs, ou bien je rime des vers sous le logement d'un rossignol, qui a l'air de me dire : « C'est moi qui suis le favori du dieu de l'harmonie; c'est moi qui suis jeune et joyeux; c'est pour moi que le soleil rayonne à travers le feuillage et que la matinée sourit dans ce jardin. Tout ce que tu vois, les fleurs, les ombrages, la rosée, l'air lui-même et la lumière, tout cela est pour les jeunes rossignols, piou, pii, piou pii pii. »

III

DE L'ARRIVÉE A PÉTERSBOURG JUSQU'AU DÉPART POUR LE CAUCASE

(1805-1810)

Au printemps de 1805 Xavier de Maistre part définitivement de Moscou, non sans quelque tristesse de quitter ses amis. Le 4 avril de cette année, il avait été nommé par le tsar membre honoraire de l'amirauté; et bientôt après on l'appelait à diriger le musée de ce département. Cette situation assez importante était due à l'amitié qu'éprouvait pour Joseph l'amiral de Tchitchagoff. Elle ne laissa pas d'exciter de fortes jalousies dans la petite colonie sarde. Joseph, qui, au reste, servait de son mieux chacun de ses compatriotes, la justifia assez fièrement : « Lorsqu'on est, écrivait-il en parlant de son frère, tout à la fois militaire, physicien, chimiste, écrivain brillant, dessinateur de premier ordre, etc., on peut bien obtenir quelque chose. Celui qui envoie des chansons aux dames et des mémoires à l'Académie des sciences sortira incessamment des rangs. » — Dans la lettre, justement, où Xavier lui avait donné pleins pouvoirs pour choisir entre l'amirauté et un autre poste qui lui était également offert, on trouve des remarques assez approfondies sur les inclinaisons de l'aiguille aimantée¹.

L'amitié des deux frères ne se démentit jamais. On en a la preuve dans maintes lettres où ils font l'éloge l'un de l'autre. Mais il n'en existe peut-être pas de plus touchant témoignage que le billet suivant, écrit par Xavier en avril 1807, pour obtenir de Joseph le pardon d'une légère offense :

Mon cher ami, tu es fâché contre moi. Cela me fait bien de la peine. Tu m'as boudé le jour de Pâques; il faut que tu sois bien irrité

¹ Xavier de Maistre s'intéressa toujours activement au progrès des sciences. On peut voir dans Eugène Réaume, t. I^{er}, p. LXXXIII, la liste des *Mémoires* qu'il a donnés à l'Académie royale des sciences de Turin et de ceux qu'il a publiés dans la *Bibliothèque Universelle* de Genève.

contre ton frère. Je t'écris ce billet avant de me coucher pour pouvoir dormir; je t'assure que je n'ai jamais cru de t'offenser. Si je l'ai fait, pardonne-moi. Je vis bien, vendredi, que tu avais été blessé de mon refus trop brusque; mais si j'avais su que tu t'en fusses ressouvenu, je n'aurais pas tardé si longtemps à te voir. Je t'avais dit vendredi que je dînais chez moi parce que j'avais un engagement que je ne voulais pas t'avouer; c'est mon mensonge qui m'a embarrassé et qui m'a fait commettre une malhonnêteté. Crois-moi tous les vices imaginables, excepté celui de ne pas t'aimer comme je le dois et comme c'est mon bonheur. Adieu, cher ami, oublie tout cela, je t'en conjure; écris-moi un mot.

A partir de la fin de 1807, la correspondance de Xavier avec sa famille parait se ralentir, nous verrons dans la suite pourquoi. Même en tenant compte des lettres qui ont dû se perdre ou qui pourraient se trouver ailleurs, il est étrange que notre dossier n'en contienne qu'une seule jusqu'au début de 1810. C'est une raison suffisante de la reproduire en bonne partie. On ne la lira pas, du reste, sans quelque intérêt, au moins lorsqu'elle parle des rapports de Joseph de Maistre avec son souverain sans royaume. La première moitié est du 20 décembre 1807; la seconde, du 24 février 1808. Elle est adressée à M^{me} de Buttet :

Tant de circonstances réunies, et conjurées avec ma paresse, s'opposent à la régularité de ma correspondance, que j'espère, ma chère Jenny, que tu ne t'en prendras pas uniquement à ce mien vice, si tu as quelque levain sur le cœur à cause de mon long silence. Comment et quoi t'écrire à travers les orages qui nous ont séparés? C'est comme si je voulais te jeter d'ici ma plume tout au travers des longitudes et des latitudes. Maintenant les difficultés ne sont plus les mêmes. Cependant j'ai écrit à Nicolas, et je n'ai point eu de réponse. J'espère être plus heureux avec toi. J'ai su par les lettres de M^{me} Le Nôtre ¹ que tu es à la Bonne ville où je t'adresse ma lettre. J'aurais bien des choses à te dire, mais pas autant à t'écrire. Il ne s'est fait aucun changement notable dans la situation du trimaistre ² qui est ici. Rodolphe grandit et se conduit bien. Son père engraisse et travaille comme quand il était jeune. Il passe son temps tristement bien, c'est-à-dire qu'il est aussi heureux que les circonstances et l'éloignement de sa famille le lui permettent. Si vous étiez tous ici, je ne désirerais rien; mais cette séparation éternelle ne peut être compensée par rien. Je suis étonné que personne ne nous écrive du

¹ *Le Nôtre* est le nom qu'en famille on donnait à Joseph de Maistre.

² Les trois de Maistre : Xavier, Joseph et son fils Rodolphe.

Mont-Blanc. Les lettres de Turin arrivent assez régulièrement. Adèle ⁴ m'a envoyé un portrait de Bussolini très bien fait; mais de ma Jane, de Thérésine, de la Vignet, enfin de Chambéry, rien. Cela est trop cruel, et il n'y a que toi qui me tireras de ce chagrin. Je vais faisant des plans sans fin pour vous revoir; mais plus je retourne le sac, moins j'y trouve de moyens. Il faudra un miracle, une comète, qui me donne une poussée. Je ne désespère cependant pas. Et le hasard donc! Je suis bien venu ici sans rime ni raison; je pourrais bien m'en retourner de même.

Le 24 février. Depuis que j'ai commencé ma lettre, j'ai reçu des nouvelles de Savoie qui m'apprend la maladie de Thérésine et sa convalescence; la vie de cette pauvre femme n'est qu'un enchaînement de calamités... Quoique ma situation n'ait pas changé depuis que je t'ai écrit, mes moyens diminuent avec la cherté excessive qui augmente sans cesse ici. Les ducats qui valaient trois roubles il y a quatre ans en valent cinq et trente sols maintenant en papier. Et depuis que je vis avec des appointements, je mange tout en herbe, comme à Turin, et je ne sais pas faire économie. Il me prend seulement quelques rages d'avarice qui ne durent guère et, à la fin de l'année, je suis Gros-Jean comme devant.

Mon frère est toujours bien portant ainsi que mon neveu. M. Le Nôtre est triste et me fait pitié. Il est traité sans égard par son bourgeois et ne voit devant lui que chagrin et vieillesse. Sa séparation d'avec sa famille est un poids qui, au lieu de diminuer par l'habitude, augmente chaque jour, et sa situation lui devient impossible. Je suis sûr que ceux qui voient cela de loin le voient bien mal. Je te prie de dire mille choses tendres à Thérésine et à Constantin. J'ai reçu dans le temps une lettre de la première et une de Camille qui m'envoie des coupures. Je les ai trouvées charmantes et les ai placées à mon miroir. J'embrasse et je remercie ma chère filleule, à laquelle je répondrai la première fois que j'écrirai à Thérésine, ce qui sera bientôt. Adieu, ma bonne et chère Jane. Adieu, Éloi. Écris-moi chez la Villeneuve, vis-à-vis le Palais d'Hiver.

Ce qu'il écrit le 25 janvier 1810 à son frère Nicolas témoigne qu'il n'a guère changé durant les deux années où nous le perdons de vue. C'est toujours le mélancolique prêt à se moquer de lui-même. On y remarquera aussi l'analyse de sa méthode si sincère de composer, et l'admiration avec laquelle il parle de son frère :

Si le change actuel n'avait pas réduit au tiers mon pauvre capital, je serais probablement déjà avec toi, mais je ne puis plus y penser.

⁴ Fille aînée de Joseph de Maistre.

Tous mes travaux sont à peu près perdus, et me voilà bientôt Gros-Jean comme devant. En revanche, je suis dans une situation agréable, quoique mal assurée. Je tâche de ne rien prévoir, mais je t'avoue que c'est une chose bien douce de penser qu'on a un pied à terre, et bien cruelle d'avoir tant fait pour l'avoir et de le perdre. Cette vague inquiétude d'une vieillesse pénible perce à travers mon insouciance et se mêle avec mes plaisirs; et, comme je suis peu maître de mes idées, il arrive souvent que de tristes pressentiments me saisissent dans la société. Les personnes qui voient ma physionomie se décomposer et devenir sombre s'imaginent que j'éprouve quelque malheur actuel. Les vieilles demoiselles croient que c'est une grande passion malheureuse et me témoignent de l'intérêt, ce qui me rend encore plus pâle et plus triste. De temps en temps, je reprends courage comme un poltron révolté. Je ris, je chante, je me remets à la peinture, voire même je fais des vers. Cette étincelle de génie, obscure et douteuse, que la nature m'a donnée, reparait tout à coup à mes yeux comme ces étoiles tombantes qu'on voit quand on ne les regarde pas et qui n'existent plus lorsqu'on veut les regarder. Alors j'entreprends un paysage qui reste à moitié fini et qui *aurait été* charmant.

Je t'envoie des stances que j'ai faites sur l'aventure d'un prisonnier qui voit entrer un papillon dans son cachot¹. Je me suis imaginé pendant huit jours que j'étais en prison, pour entrer dans mon sujet. En outre, pour faire mon histoire du *Lépreux de la cité d'Aoste*, j'ai eu la lèpre pendant deux mois. Tu sens que tout cela n'est pas fait pour égayer.

Parmi le nombre des bonnes connaissances que j'ai faites à Saint-Pétersbourg, il faut cependant que je te narre comme quoi j'en ai plusieurs de très intéressantes et une qui m'intéresse au point que le public en a parlé et m'a marié sans que j'aie mérité cette faveur de sa part, car l'apparence même n'y est pas². Cette aimable société me fait passer des moments agréables, quoique mes amours ressemblent un peu à ceux de mon oncle Tobie et de M^{me} Vadman. Tu me marques que tu portes fort bien ta cinquantaine. Je ne porte pas mal mes quarante-six sonnés, et, lorsque j'ai ma perruque à la brigadière, je ne suis pas trop mal. Volkonski te devait bien un petit compliment, et je laisse la chose indécise quant à notre fraîcheur. Mon frère se porte aussi à merveille. Il est singulièrement engraisé; ses cheveux sont blancs, mais il les conserve. Il a toujours la même activité de pensée et d'élocution qu'il avait jadis. C'est un homme admirable, le

¹ Voy. cette poésie, la meilleure peut-être qu'on doive à Xavier de Maistre, dans les *Œuvres inédites*, t. II, p. 220 (éd. Réaume, chez Lemerre, déjà citée).

² Le mariage se fera cependant.

microscope le plus fort ne verrait rien à redire dans sa conduite privée et publique. Aussi il a le bonheur d'être bien connu et apprécié ici. S'il avait sa famille avec lui, il serait parfaitement heureux. Il soutient cette séparation, ainsi que tous ses chagrins, avec une force admirable et rien ne le détourne jamais de ses habitudes religieuses, non plus que de ses heures de travail. Cela va comme un chronomètre le plus parfait. Cet ordre et cette règle paraîtraient devoir entraîner de la sécheresse. Mais non, son cœur et son esprit ont toute leur fraîcheur. Rodolphe est toujours très bien, il voit le monde et se conduit à merveille ; il est peu caressant, mais très bon et il s'amuse comme on doit le faire à vingt ans.

IV

LA CAMPAGNE DU CAUCASE

(1810-1811)

Un moment ralentie, la correspondance de Xavier avec ses frères et sœurs redevient très abondante à partir de l'été de 1810. C'est qu'il se trouve à ce moment, et pour près de deux années, tout à coup séparé des siens et envoyé en expédition dans les sauvages défilés de la Géorgie. A cet événement on doit la mieux écrite, — suivant nous, — de toutes les œuvres de Xavier de Maistre : *Prisonniers du Caucase*.

De longues et nombreuses lettres nous renseignent sur les phases de cette campagne. La plupart sont adressées à Joseph, depuis celle qui annonce, au soir du 9 juillet 1810, l'ordre d'un départ qu'il faut exécuter dès le lendemain matin, à six heures, sans pouvoir se dire adieu, jusqu'à celle qui, datée de Tiflis le 22 décembre 1811, apporte la copie des rescrits impériaux qui nomment le colonel de Maistre, en récompense de ses bons services, chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir et de l'ordre de Sainte-Anne. Mais, justement parce que la correspondance avec Joseph est la plus fréquente, les faits s'y trouvent assez dispersés. Nous préférons reproduire l'unique lettre adressée à Nicolas durant cette campagne. Tout s'y trouve raconté en ordre : motifs et circonstances du départ, combats, blessure, mœurs des habitants. Elle est envoyée de Tiflis, le 8 juin 1811 :

Mon frère t'a sans doute instruit de mon changement de situation. Il a été nécessité par plusieurs circonstances réunies. La première de toutes était le chagrin sourd qui me rongait de n'être plus militaire dans un pays où tout le monde l'est¹... Une autre raison qui m'a décidé

¹ Nous supprimons ici toute une page à cause des longueurs. Il y est raconté comment Xavier est devenu lieutenant-colonel, puis colonel, par

de changer d'emploi est que celui que j'avais était amphibie. J'étais dans la marine avec un grade militaire, servant dans le civil. Tout ce département de nouvelle création menaçait ruine. Les employés sont comme les femmes : lorsqu'on en quitte une, on en trouve une autre ; mais lorsqu'on est quitté, cela devient plus difficile.

Enfin, la dernière et peut-être la première raison est une affaire de cœur qui ne pouvait pas finir et que j'ai cru devoir couper court. Je m'étais attaché sans le moindre projet à une demoiselle fort à mon gré qui me recevait chez elle sans scrupule, vu mon âge et ma tête chauve. Cela a duré près de deux ans, lorsque tout à coup et je ne sais pourquoi, on a commencé à en parler. Les commères se sont réveillées. Après avoir demeuré six ans presque ignoré à Pétersbourg, je me suis vu sur le chandelier. Tous les émigrés, marchands ou peintres ou précepteurs, se sont levés en masse pour me dénigrer. Il est si aisé de faire du mal. Tout le monde, en attendant, parlait à Made-moiselle de son mariage, ce qui la chagrinait. La princesse Amélie, sœur de la jeune impératrice, lui demanda si ces bruits étaient fondés. Tous les vieux parents représentaient qu'il ne convenait pas à une demoiselle d'honneur de recevoir des hommes au palais. On commençait à ne pas me trouver si vieux ; ses bonnes amies lui faisaient observer que je l'étais, et les commères que je ne l'étais pas. Sur ces entrefaites, je vis une ouverture à obtenir l'emploi que j'ai et à partir de Pétersbourg. Je saisis l'occasion aux cheveux, et lorsque la demande fut faite et la démarche irrévocable, armé de toute la résolution dont je suis capable, j'allai pour l'annoncer à l'aimable Sophie ; mais en entrant dans son appartement, le cœur me manqua. Je ne lui dis que la moitié de mes projets et ne parlai point du départ. Quelque temps après, elle partit à la campagne ; mon affaire se décida et je partis sans la revoir : *Infandum ; regina, jubes renovare dolorem*. J'espère que voilà ma dernière folie. Je suis né en 1763, au mois d'octobre, et j'ai été amoureux en 1810. J'ai cependant lu mon Molière plus d'une fois. En te parlant sur ce ton, mon esprit seul s'en mêle, car, lorsque je fais la conversation avec moi-même, je ne suis pas du tout plaisant.

Me voilà donc en Géorgie. J'y suis arrivé de Pétersbourg dans vingt-deux jours ; il y a plus de 3,000 verstes à 103 au degré. Je débutai au camp à 50 verstes de Tiflis, où je me présentai le 3 août. Le 14 septembre, la faveur du ministre de la marine Tchitchagoff, et comment cela excita la jalousie des autres officiers sardes, en particulier celle de Patono. « Il m'écrivit une lettre insolente à laquelle je ne répondis pas. Je lui avais donné trois coups d'épée dans notre jeunesse, assez mal à propos. Ainsi nous serons quittes. » C'est peut-être le seul détail qu'on connaisse sur le duel pour lequel Xavier fut, consigné quarante-deux jours et qui donna lieu au *Voyage autour de ma chambre*.

tembre, je partis avec une expédition contre des insurgés du Daguestan, sur la mer Caspienne, entre Ba-Kou et Derbent. Les insurgés furent battus et pacifiés. Cheik-ali-khan, leur ancien chef, s'enfuit chez les Lesquis. Le 2 novembre, j'appris que l'armée était partie de Tiflis pour le pachalik d'Akaleck. Je partis à l'instant de Derbent, j'arrivai à Akaleck dans dix jours. Il y a près de 1,000 verstes. Je dormais deux heures tous les matins et quelquefois à cheval. En arrivant, je trouvai le blocus formé. On voulut s'emparer d'un poste important, qu'on surprit, en effet, pendant la nuit. Le lendemain, j'y fus envoyé pour y placer une batterie. Les Turcs faisaient un feu d'enfer. Ma besogne était presque terminée, lorsque, en montrant un gabion vide que je voulais faire apporter, je reçus un coup de fusil au bras droit, qui passa entre les muscles et les os au milieu de l'avant-bras. C'est un bonheur inouï que les os n'aient pas été touchés, car il n'y a pas de chair dans cet endroit du bras, et je ne comprends pas comment la balle a pu se cacher et faire deux ouvertures. J'ai bien souffert, et mon bras est toujours bien faible et engourdi. Je terminai cependant ma batterie et j'allai me faire panser. J'étais là comme Pilate dans le *Credo*, car c'est aux officiers du génie à faire cela; mais, comme ils étaient occupés ailleurs, je m'offris à les remplacer. Deux heures après mon accident, les Turcs attaquèrent et prirent notre batterie. Les Russes revinrent et la reprirent aussitôt. Les Turcs se battaient avec le sabre, les nôtres à la baïonnette. Il y eut là une bagarre infernale. Nous perdîmes cinq ou six officiers et deux cents soldats, et je dois probablement mon existence à ce coup de fusil qui m'éloigna de là.

Quelques jours après, la peste se déclara dans notre armée. Après avoir pillé et dévasté le malheureux pachalik, nous fîmes notre retraite en battant les Turcs qui nous poursuivaient, mais la peste nous a suivis et a fait bien du mal parmi les soldats. On en a préservé le pays par de grandes précautions, et maintenant elle tire à sa fin.

Voilà, mon cher ami, un abrégé de mes faits et gestes. Si je n'étais pas si âgé, tout pourrait aller bien; mais je suis déjà un peu roide pour tant de mouvement. Je suis ici fort agréablement. Mes appointements suffisent amplement à tous mes besoins; ma maison est composée de deux domestiques, deux cosaques, trois chevaux de bât et trois chevaux de selle. Je suis au quartier général à moins de quelque expédition particulière. Le pays est superbe et l'air excellent (la peste à part); mais aucune société. Les Géorgiens vivent un peu à l'orientale; les femmes ne reçoivent pas, et nous ne savons pas leur langue. Les femmes sont très belles et méritent leur réputation. Cependant leurs traits sont trop marqués: un nez aquilin, des yeux d'une beauté rare, des sourcils qui se touchent, souvent, et qu'elles peignent en noir avec une herbe, et quelquefois les paupières avec du brou de

noix. Ce sont des figures dans le genre de celle de la baronne Dunoyer, en lui donnant de grands yeux noirs. On ne voit jamais d'hommes ni de femmes blondes. Si on rencontre des enfants géorgiens avec des yeux bleus et des cheveux blonds, leur âge ne passe jamais l'époque de l'arrivée des Russes en Géorgie; et si par hasard quelqu'un naît avec des cheveux blonds ou rouges, on les teint avec cette herbe qui serait bien précieuse pour nos têtes rouges. Toute l'Asie s'en sert; on ne voit point de cheveux blancs en Perse à moins que ce ne soit des gens d'une extrême misère. Les vieillards enduisent leurs cheveux d'une pâte faite avec de l'herbe sèche broyée, appelée *xina*; ils en couvrent de même leurs grandes barbes, et lorsque la pâte est séchée, ils se lavent, et leurs poils sont d'une belle couleur orange. Alors, avec une pâte d'une autre herbe appelée *basma*, ils répètent la même opération, et ils sortent de là noirs comme du jais. L'opération se fait au bain et dure quatre heures. La couleur ne prend pas sur la peau, mais seulement sur les cheveux, sur la barbe et sur les ongles; les teinturiers les ont toujours noirs. Les femmes et les hommes s'épilent le corps comme les Juives. Le costume des deux sexes est très beau. Les femmes ne sortent jamais sans un grand voile qui les couvre de la tête aux pieds et qui est de kalincot blanc. Elles le serrent avec la main sous le nez, en sorte que l'on ne voit que leurs yeux. Les femmes sur le retour sont très scrupuleuses là-dessus; mais les jeunes et jolies personnes, lorsqu'elles rencontrent un étranger, arrangent toujours leur voile, qui, s'ouvrant un instant, les laisse apercevoir tout entières. Elles avancent en même temps un pied. L'habillement, qui est ouvert, laisse entrevoir le pantalon de soie cramoisie, les petites pantoufles vertes et la ceinture de shall. Ce sont toujours des couleurs vives et tranchantes. Mais tout cela disparaît aussitôt. Leur beau visage est déjà caché et on peut appeler cette apparition un éclair de la beauté.

L'imagination les embellit encore sous leur voile qui me paraît très bien imaginé. Les personnes sans fortune cachent là-dessous de mauvais habits, et toutes ont l'air distingué. J'ai dessiné quelques costumes, quelques paysages; mais je manque de courage, je me dis souvent : A quoi bon, pour qui et pour quoi? Pétersbourg est la troisième patrie que j'abandonne. Je suis au moins sûr de quitter ce pays-ci sans regret; ce qui est une triste consolation.

Je passe mon temps à donner des plans. L'automne prochaine je lèverai sur le terrain. Il y a encore beaucoup de points absolument inconnus ou faussement indiqués. Depuis que je suis guéri, je vais tous les jours me promener à cheval avec le général en chef. Il a vingt étalons persans, tous plus beaux les uns que les autres; et, comme mes chevaux ne sont pas pour la parade, il a la bonté de me prêter les

siens, et j'ai le plaisir de caracoler sur les plus beaux chevaux que j'aie vus. Adieu mon cher et très cher frère. Quand nous reverrons-nous? Adieu, mon Doyen ¹, j'ai ouï avec plaisir tes succès apostoliques. — Fais un effort pour me donner de tes nouvelles. Tes lettres ne se perdront plus; mon frère profite maintenant des estafettes pour m'écrire. Embrasse ta femme, Fanchette. Je ne puis nommer tout le monde, mais ma chère marraine particulièrement. Je voudrais avoir des nouvelles du curé de la Bauche ², il doit être bien vieux, rappelle-moi à son souvenir. Jamais personne ne m'en a rien dit. Dis-lui qu'il m'a mal élevé, car je ne suis pas sage à quarante-sept ans. Adieu à tous. Je t'ai ouvert mon sac; il est inutile de t'avertir que ce n'est que pour toi.

Malgré le caractère heureusement très complet de cette lettre, nous ne pourrions nous dispenser d'en rappeler quelques autres de la même période. Le 17 janvier 1811, Xavier remercie Joseph « pour tous les soins qu'il prend de ses affaires *spirituelles* et *temporelles* »; il a souligné lui-même. Il parle à bâtons rompus de la guerre et de toutes sortes de sujets, de la vie en général, et d'une nouvelle édition de son livre :

Je ris quelquefois en pensant à toute la peine que nous nous donnons à notre âge. Et pourquoi? nous ressemblons à deux voyageurs au milieu de la mer du Sud. Courage! nageons encore quelques toises; nous n'avons plus que 299 lieues à faire; et nous voilà dans une île où on nous mangera. Il faudra encore attendre une année avant de recevoir la pièce officielle; et Dieu sait! la peste, les Persans, les Turcs, le climat, etc., etc... Adieu, cher. A propos, et le *Voyage autour*? Je voudrais pouvoir t'expliquer ce que je sens là-dessus, mais comment? 1° Pourquoi faire une édition d'un livre qui en a cinq ou six et que personne ne demande, puisqu'on en aurait fait une autre sans nous? 2° Pourquoi rentrer à mon âge dans la carrière littéraire, en donnant trente pages du *Lépreux*, qui est déjà connu à Pétersbourg et qui a déplu en haut lieu, comme tu sais ou ne sais pas? Mon avis donc est de ne rien faire, car cela est inutile et peut être nuisible. Il ne faut pas éveiller le chat qui dort...

On se demandera pourquoi le *Lépreux* avait bien pu déplaire en haut lieu. Une lettre de Joseph de Maistre nous le fait savoir. Le censeur chargé de délivrer le permis d'impression trouva qu'on avait déjà beaucoup écrit sur cette maladie!

¹ Xavier termine souvent les lettres qu'il écrit à l'un de ses frères ou à l'une de ses sœurs par quelques mots à l'adresse des autres.

² Le prêtre chez qui il avait été élevé.

Une lettre plus importante est celle qui est écrite de Tiflis le 4 février 1814, et qui contient, sur l'état religieux de la Géorgie à cette époque, — sur les catholiques, les orthodoxes, les musulmans, les païens mêmes, qui s'y coudoyaient, — des renseignements qu'on ne trouverait nulle part ailleurs. C'était Joseph qui avait demandé cette sorte de rapport :

Tu m'as recommandé de m'occuper des missions, et je vais te narrer tout ce que je sais là-dessus. Nous avons ici à Tiflis un couvent de Capucins, un autre à Gori à 20 lieues d'ici en Carteline. Les deux couvents ont quatre prêtres en tout; ils ont bâti une belle église et une jolie maison ici, avec bien peu de moyens et beaucoup de zèle. Le peuple catholique de Tiflis est pauvre et composé de soixante familles. Quelques Arméniens se convertissent, mais je ne pense pas qu'on fasse jamais de progrès autres que ceux de la population des catholiques qui augmente. Ces Pères sont estimés et même honorés; un Romain, Padre Felippo, âgé de quarante ans, mène la barque avec un cœur droit sans beaucoup de génie. Il prêche en géorgien et a beaucoup d'activité. Il est permis aux moines catholiques par l'impératrice Catherine II de recevoir les Arméniens qui veulent se convertir, mais défendu de les prêcher. Un de ces Capucins, Frà Pietro, frère lai, veut s'en retourner en Italie pour cause de maladie. Il est gras et gros, et je crois, entre nous, qu'il veut profiter de l'occasion pour se défroquer. Il y a un autre couvent de Capucins et beaucoup de catholiques à Avaleik chez les Turcs. Sans la peste nous les aurions peut-être réunis à la Russie. De l'autre côté du Caucase il y a un couvent de deux Jésuites à Mordor. Le P. Henri, Français de nation, est un homme remarquable, un vrai missionnaire; il a appris et prêché l'arménien dans six mois, effort miraculeux. Il apprend maintenant le Tartare. C'est de ce côté-là qu'est le bon filon.

Diverses nations ont encore des idolâtres, qui sont les plus aisés à convertir; d'autres ne sont qu'à moitié musulmans. Ce sont tous des hommes superbes et intelligents, ayant les vices des âmes fortes et déviées, d'un courage héroïque et qu'on ne domptera jamais qu'en les civilisant. Une de ces nations, les Cicenses (en prononçant à l'italienne) ont encore plusieurs cérémonies dérivées du christianisme, qu'ils ont sans doute anciennement professé. Ils ont, sur une montagne, un ancien temple ou église dans lequel personne n'ose entrer, sans qu'ils sachent dire le pourquoi. Mais lorsqu'ils veulent prêter un serment, ils vont à cette église et mettent leur bras droit dedans; et lorsque leurs enfants naissent ils les portent près de cette église et les lavent avec l'eau d'un puits qui est au bas de la montagne. On avait envoyé des prêtres grecs qui y sont demeurés plusieurs années. Malheureuse-

ment, un d'eux fut surpris et tué avec une femme; et depuis lors ils n'en ont plus voulu et l'islamisme fait des progrès. Cet événement est de trois ou quatre ans au plus. Cela les a très indisposés. Un de ces Cicenses, auquel on demandait pourquoi il ne voulait pas se faire chrétien, répondit : « Qu'y gagnerais-je? il me faudra payer pour me faire baptiser, pour me marier et pour me faire enterrer? » Cela prouve assez qu'on s'y est mal pris.

Il n'y a pas dix ans que la grande Cabarda, la nation la plus puissante du Caucase, était presque toute idolâtre. Les prêtres turcs étaient sujets des princes et n'avaient aucune influence. Depuis trois ou quatre ans, pour diminuer l'influence de ces princes, on s'est servi de celle qu'on a pu avoir sur ces peuples pour donner le pouvoir aux prêtres turcs, qui, maintenant, sont juges, droit qui appartenait aux princes. De ce moment, l'islamisme est devenu général et organisé, et nous avons perdu toute espèce d'influence sur ce beau pays. C'est un mal bien difficile à réparer. On commence à revenir sur les méthodes qu'on a employées contre ces nations auxquelles il est inutile de faire la guerre et qu'il faudra apprivoiser par le commerce et le luxe ou, du moins, le bien-être.

Il s'agit maintenant d'établir une église de Jésuites à Vladicaucase. Cette ville est située entre la grande et la petite Abarda, dans le pays des Cicenses. Le général Delpozso, Piémontais, en est le commandant. C'est un homme recommandable de mille manières. Il jouit d'une réputation d'intégrité qui lui a valu la confiance de ces peuples sauvages, chez lesquels il a été prisonnier. Il s'intéresse fort à l'établissement en question, dont tu auras sans doute entendu parler; et il faut profiter de cette circonstance favorable et envoyer de bons sujets. Delpozso est d'avis que quatre Jésuites feront davantage que 40,000 soldats pour conquérir ces pays qui sont les plus belles vallées du monde, mais qui, maintenant, ne sont que des repaires de voleurs et des nids pour la peste. Ces missions seront difficiles et dangereuses, mais elles offrent un grand but, celui de donner à la religion et à l'empire de Russie une quantité innombrable d'hommes courageux et industriels, qui maintenant sont ses ennemis. Le général en chef et tous les préposés du gouvernement mettent peu d'intérêt aux missions, parce qu'il leur paraît qu'elles devraient être faites par la religion dominante, ce qui serait juste, si cela était possible. Mais comme l'expérience a démontré que les prêtres grecs n'ont jamais augmenté le nombre des chrétiens..., il vaut encore mieux avoir des catholiques pour sujets que des musulmans ou des idolâtres...

Je dois bientôt recevoir une note des chrétiens et couvents qui sont nos voisins. Il est évident pour tous ceux qui connaissent bien les catholiques des pachaliks de Kars et d'Akalievk, qu'en les favorisant

10 DÉCEMBRE 1902.

et leur donnant asile et *sûreté* en Géorgie, on en attirerait aisément un très grand nombre; mais il faudrait une loi constante et soutenue, et surtout ne les faire jamais dépendre de chefs musulmans, comme on a fait pour la dernière colonie qui est venue. Je pense qu'il faudrait les mettre sous la dépendance d'un officier russe et toujours catholique, — pourvu que ce ne soit pas moi, qui serais *mouarave* ou chef des catholiques, comme il y a des officiers russes *mouaraves* des Tatars, — en lui faisant tels avantages qu'il pût se résoudre à se fixer dans ce chien de beau pays. Les émigrations de ces colonies sont plus aisées qu'on ne pense. Il faut connaître la situation et les mœurs de ces gens-là qui ne tiennent point à leur pays où ils sont vexés, qui n'ont qu'un trou dans la terre pour maison et un tapis pour tout meuble. La plupart vont passer l'été dans la montagne et sont encore à moitié nomades. On peut leur donner des villages abandonnés ou plutôt la place d'anciens villages, mais autour desquels sont des champs fertiles qui ont encore l'empreinte des vieux sillons. Voilà, mon cher ami, tout ce que je sais sur ce sujet intéressant. Adieu; mon bras est guéri; mon petit doigt revient et il ne me reste qu'une grande faiblesse qui m'empêche de serrer la main.

D'autres préoccupations religieuses, et d'un ordre plus intime, se font jour dans une lettre écrite un peu plus tard, le 14 octobre, de Tiflis encore, à M^{me} de Constantin. Xavier y constate avec peine « que le torrent qui l'a séparé de sa sœur augmente toujours et l'emporte chaque année plus loin d'elle. Il croit cependant que la Géorgie en sera le terme, à moins qu'il ne soit fait *sardar* en Perse ou *pacha* en Turquie, ce qui n'est pas probable ».

Il ne faut, ajoute-t-il, compter sur rien, ni désespérer de rien. J'espère encore te revoir avant que nous nous revoyions dans une autre vie. Je dois te dire à ce sujet, que j'espère aussi que nous nous reverrons là, sans cependant en être bien sûr, car je suis bien éloigné de cette perfection qui pourrait même donner la certitude. Mais au moins depuis quelques années, je me suis mis en règle. J'ai recommencé les exercices de la religion que j'avais négligés, j'ai honte de le dire, pendant plus de vingt-six ans. Mais je suis encore bien froid; les longues habitudes sont difficiles à déraciner et je crains quelquefois de n'être pas revenu sincèrement. Si les efforts que j'ai faits pour m'acquérir une petite fortune n'avaient pas été déjoués, je serais retourné auprès de toi, et je crois alors que je serais devenu meilleur.

L'existence en Géorgie était, d'ailleurs, bien faite pour inspirer des réflexions sérieuses :

Je n'ai rien à te dire, continue Xavier, sur ma situation actuelle, qui est bonne mais triste, car c'est une espèce de seconde émigration. Je suis nouvellement seul après avoir retrouvé pendant quelque temps, à Pétersbourg, une partie de ma famille. A mesure que nous vieillissons les chances de se revoir deviennent toujours plus incertaines, et je t'assure que j'ai quitté mon vieux frère avec un serrement de cœur inexprimable. Notre campagne de cette année a été nulle, les ennemis ne nous ont pas attaqués, et nous les avons laissés tranquilles. La raison en est que la récolte dans toute cette partie de l'Asie a été si mauvaise, qu'on a de la peine à vivre au jour la journée. Et, pour notre part, en Géorgie, nous avons encore par dessus le marché la peste, qui, sans être des plus fortes, a cependant enlevé bien du monde, et a dégoûté sans doute nos ennemis de venir nous faire visite. Nous n'en vivons pas moins dans la plus belle tranquillité, parce qu'on s'accoutume à tout. Lorsqu'on rencontre le tombereau qui emmène un pestiféré au lazaret ou au tombeau, on enfle une autre rue, et on n'y pense plus. Elle tire maintenant vers la fin, et nous espérons que le froid la détruira entièrement.

V

DEPUIS LE RETOUR ET LE MARIAGE DE XAVIER DE MAISTRE A PÉTERSBOURG
JUSQU'AU DÉPART DE SON FRÈRE JOSEPH. — ODE SUR LA CHUTE DE
NAPOLEON.

(1812-1817)

La vie de Xavier de Maistre est un roman d'aventures où perpétuellement l'on passe d'un extrême à l'autre. Le voilà, à la fin de 1811, vieil officier célibataire, tristement en garnison au fond de la Russie, perdu dans une ville du Caucase où sévissent de concert la famine et la peste? Erreur! Nous le trouvons dans la capitale russe, en février 1812, officiellement fiancé à une personne qu'il aime depuis plusieurs années. C'était cette même demoiselle d'honneur de Leurs Majestés Impériales, auprès de laquelle il s'était assez fait remarquer par ses assiduités pour se croire (il est vrai qu'il était susceptible) obligé de quitter Pétersbourg. On se souvient peut-être que de 1808 à 1810, les lettres de Xavier à sa famille s'étaient faites très rares; revenu auprès de « Sophie », il va de nouveau cesser d'écrire, n'ayant plus à chercher loin le placement de ses confidences. C'est à Joseph qu'il nous faut demander des informations :

Je vous prie, écrit-il le 19 février (2 mars) 1812, à M. le chevalier de Rossi, de vouloir bien faire part à Sa Majesté du prochain mariage de

mon frère, colonel dans l'Etat général de l'armée à la suite de Sa Majesté Impériale, avec M^{lle} Zagriatsky, demoiselle d'honneur de Leurs Majestés Impériales. C'est une personne du plus grand mérite et de la plus grande distinction. Sa Majesté Impériale a daigné donner à ce mariage une approbation qui ajoute beaucoup à la satisfaction de ma famille. Le grand maréchal de la cour est venu voir M^{lle} Zagriatsky dans l'appartement qu'elle occupe au palais, et lui a fait part qu'en témoignage de l'approbation que l'empereur donnait à ce mariage, il daignait convertir pour elle en pension viagère, la somme de 3000 roubles que les demoiselles d'honneur reçoivent annuellement pour leur entretien et qu'on nomme argent de table. Il lui a promis de plus qu'à la première occasion, Sa Majesté Impériale daignerait encore approcher mon frère de sa personne en le nommant son aide de camp. Enfin, Monsieur le Chevalier, il a couronné ses bontés et mis le comble à notre joie en décidant que les garçons qui pourraient provenir de ce mariage seront élevés dans la religion catholique, bienfait insigne que je place au-dessus de tous les autres et sans lequel ce mariage, s'il s'était fait, n'aurait été pour nous qu'une source de désagréments. Tout mon chagrin est de ne pouvoir suspendre la célébration jusqu'au moment où nous aurions pu recevoir l'approbation de Sa Majesté ¹.

« L'état des choses », c'était l'imminence de la rupture entre la France et la Russie. Quelques mois après, Napoléon passe le Niémen avec trois cent mille hommes. Mais, victorieux des hommes, vaincu par les éléments, il lui faut bientôt ramener en Pologne les débris de la Grande-Armée. L'Europe entière se lève alors contre lui; elle le bat en Allemagne, en France, et elle entre dans Paris, tandis qu'à Fontainebleau, il signe son abdication.

A cet affranchissement universel, nul n'applaudit avec plus d'enthousiasme que nos trois de Maistre de Saint-Petersbourg. Et qui oserait les en blâmer, après que la France avait conquis

¹ Peu de temps après, 12 mars, Joseph recevait de sa future belle-sœur la lettre qu'on va lire :

« Recevez, je vous prie, Monsieur le comte, mes remerciements pour le cadeau que vous m'avez envoyé. Je le reçois avec d'autant plus de plaisir que, dans la lettre qui l'accompagne, vous me montrez les sentiments d'un bon et tendre frère. Croyez, Monsieur le comte, que je mettrai tous mes soins à mériter ces sentiments, et j'ose me flatter que le temps, en vous faisant connaître mon attachement pour toute votre famille, ne fera que me gagner de plus en plus cette amitié que j'ambitionne. Agrérez, je vous prie, l'assurance des sentiments distingués de votre toute dévouée.

Sophie ZAGRIATSKY. »

leur petite patrie de Savoie, vaincu et ravagé leur grande patrie russe? Tous contribuèrent pour leur part à l'écrasement de Napoléon : Joseph par ses efforts diplomatiques, son fils Rodolphe et Xavier en prenant les armes.

Xavier est parti pour la guerre avec une grande confiance : « J'ai un pressentiment que le grand homme s'y cassera le col », a-t-il écrit à son frère, de Valdenburg, le 11 juin 1813. Il n'est cependant qu'à moitié satisfait de la façon dont personnellement on le traite : « Je m'attends, dit-il dans une lettre datée de six jours plus tard, à retirer peu de profit de cette campagne dans laquelle je me suis déjà trouvé gratis à trois batailles rangées¹. » Nous ne voyons pas qu'il eût tellement à se plaindre. Il était alors quartier-maître dans l'armée que commandait le lieutenant-général Walmoden, et il allait bientôt recevoir (18 juillet) le grade de major-général, qui lui aurait fait une situation importante dans l'armée russe s'il avait voulu y persévérer. Mais il n'a point la chance de prendre part aux campagnes les plus glorieuses, retenu d'abord par la fièvre dans un village de Silésie, immobilisé ensuite sous les murs de Dantzig. Le temps lui dure de sa femme; il quitte Dantzig pour l'aller voir à Pétersbourg, et il la rencontre à Riga, qui vient au-devant de lui.

Cette démarche, aussi bien, ne le rend pas très fier, et il reprend avec sa femme le chemin de Dantzig :

J'espère, écrit-il à Joseph le 17 février 1814, après lui avoir narré ce que nous venons de dire, j'espère que tu approuveras la résolution que j'ai prise de rebrousser chemin. Mon voyage à Pétersbourg dans le moment où l'on se sacrifie à Brienne était un poids sur mon cœur que l'espoir seul d'embrasser ma femme pouvait me faire supporter. Il me semble qu'un uniforme de général est une parure honteuse à Pétersbourg dans un semblable moment, et, quoique à Dantzig je ne serai pas plus utile à la grande cause que je ne l'aurais été dans la capitale, au moins je ne devrai ce malheur qu'à la nécessité et non à mon choix, comme on aurait pu le croire. J'ai été bien malheureux dans cette belle campagne. La fièvre et la malveillance m'ont entouré de leurs doubles filets. Malgré cela, je ne suis pas triste et ne murmure pas, car j'ai une mesure de bonheur qui est rarement accordée aux ambi-

¹ Il parle, dans la même lettre, des *Soirées de Saint-Pétersbourg* : « Si la guerre continue et que ton Rodolphe ne puisse te rejoindre de longtemps, voilà qui est décidé, les *Soirées Pétersbourgeoises* vont paraître. Ratisse-moi bien cela, ôte tout ce qui accroche le moins du monde et tu m'enverras sonica (?) un exemplaire; souviens-toi que tu m'as vexé deux ans pour me faire imprimer. Attends-toi à la revanche : *dens pro dente*. »

tiens, et une femme parfaite vaut bien un cordon. Son bonheur double et triple le mien. Rien n'égale sa gaité, son contentement, qui se répandent jusque sur les gens qui nous servent et qui ont l'air d'être heureux de notre bonheur.

Le 8 mars (ou le 187), il envoie de Dantzig à son frère une lettre où se mêlent assez étrangement l'éloge de Sophie et d'intéressantes, voire même, à la fin, d'importantes réflexions sur la guerre européenne :

Tu auras su mes aventures par d'autres voies, mon cher ami. Notre voyage a été très heureux, et nous voilà à Dantzig où nous avons recommencé la lune de miel. J'avais grandement besoin de ce renfort. J'étais triste et même malade. Ce n'est que depuis que je tiens ma femme dans mes bras que je suis décidément rétabli des maux physiques et moraux dont j'ai été accablé en 1813. Elle-même s'est toujours bien portée... Il paraît que nous ne marcherons pas en avant, à moins de grands événements dont Dieu nous préserve. Notre corps est passé sous les ordres du général Lobanoff, qui commande la réserve, et celui-ci nous a destiné des quartiers dans le duché de Varsovie et jusqu'aux frontières de Russie. On a demandé une autre dislocation, mais je ne sais si on l'obtiendra.

Voilà le duc de Wurtemberg sans commandement et j'ai toujours mieux fait de ne pas le suivre à la capitale. Jusqu'à présent, tout est pour le mieux, dans la mauvaise situation où je suis. Ma chère Sophie l'embellit tellement que je ne regrette plus rien. Chaque jour ajoute à la profonde estime que j'ai pour elle, et me la fait chérir davantage. Elle a beaucoup de courage, et je la trouve toujours prête à faire tous les sacrifices que sa nouvelle situation pourrait exiger. Elle semble n'avoir aucune habitude, tant elle se prête facilement et sans effort à une manière de vivre si différente de celle du passé. Je t'assure, mon cher frère, que je suis bien heureux. Je suis maintenant décidé à suivre mon sort sans rien demander et même sans désirer un changement d'armée. Si on ne veut pas m'employer, je ne veux pas m'en trop affliger. Je vois, au reste, tant d'autres qui ont déjà tous ces avantages auxquels je pourrais aspirer et qui sont tout aussi et même plus mécontents que moi. Je vais m'appliquer à jouir philosophiquement de mon bonheur actuel. J'ai passé la cinquantaine, et, même avec des succès, je ne puis faire un grand chemin. Notre Rodolphe est dans le cas de réussir, il en a les moyens et l'occasion. Laissons donc couler l'eau sous le pont. Sophie l'embrasse fraternellement. Elle voulait l'ajouter quelque chose, mais ses dents le lui défendent. Elle est forcée de finir ses dépêches aux grands parents, et les interrompt par de

fréquents soupirs de douleur. Si tu rencontres une bonne occasion de m'envoyer un *Voyage autour*, tu m'obligeras. Sophie a oublié de me l'apporter. Dis-moi à quoi tu t'occupes, et si tu ramasses toujours des pierres sans songer à bâtir.

Nous n'avons ici que de vieilles nouvelles, étant hors la route. Ce diable d'homme est bien tenace, et cela fait voir combien nous sommes heureux qu'il ait fait la grande sottise de Moscou. Un médecin français qui a beaucoup de sens m'assurait ces jours-ci que lorsque Napoléon était à Vitepsk, son intention n'était pas encore d'aller à Moscou, qu'il n'avait jamais eu celle d'y aller en 1812, et que, lorsqu'on se mit en marche sur Smolensk, toute l'armée regardait cela comme une expédition passagère après laquelle on reviendrait en ligne de Vitepsk et Moguiloff, où l'on devait passer l'hiver. C'a donc été une résolution subite, une vraie inspiration. Il semble de voir le fil avec lequel Dieu fait jouer les marionnettes. Voilà ce que c'est que le génie, l'audace, les talents militaires : un mouvement d'orgueil détruit tout cet échafaudage et laisse quatre cent mille cadavres de conquérants sur une terre déjà conquise ! Et, pendant que ces événements se passent, il y a de grands philosophes qui pensent, qui réfléchissent, qui se désespèrent, et de quoi ? De ce qu'ils n'ont pas le grand cordon de Saint-Georges et d'autres même celui de Sainte-Anne (!) N'y a-t-il pas de quoi mourir de rire ? Adieu.

Sa femme, de plus en plus, l'emporte en intérêt sur les victoires de la coalition ; et on le comprendra d'autant mieux qu'elle est sur le point de devenir mère. C'est ce qu'il annonce à Joseph à la fin d'avril 1815, de Cerey, dans le duché de Varsovie, « près de l'endroit où le souverain de l'île d'Elbe a passé le Niémen en 1812 ». Il ne laisse pas, dit-il, « d'être tout fier de l'espoir d'être bientôt un père de famille, et il ne s'en intéresse plus que médiocrement aux grands événements politiques ou à Napoléon ». Cependant, nous le voyons, en post-scriptum, parler d'un petit travail qui ne va guère avec ce beau détachement du monde :

J'ai oublié de te dire que j'ai commencé une ode sur les événements passés et futurs. Mais je l'ai prise sur un ton si haut que je manque d'haleine. J'ai déjà 22 strophes de faites et je ne fais que commencer. D'ailleurs, j'avais dit beaucoup d'injurés au grand homme ; et depuis qu'il n'est plus qu'un nigaud pensionné, cela n'aurait pas de sel. Je t'enverrai ce rogatum.

L'ode part le 3 juin, accompagnée de ces lignes :

J'ai bien quelque regret, mon cher ami, de t'envoyer par la poste

une chose aussi pesante qu'est une ode en 40 strophes. Je la confie au *cher lecteur*, en te priant de la garder pour toi et de m'envoyer tes observations impartiales. J'ai mis un mois à la mettre au jour et c'est toujours un mois de passé. On peut supprimer la 13^e strophe où il y a une faute de rime et qui n'est pas très nécessaire, et la 24^e qui est un peu trop dure pour la *grande nation*. Enfin, dis-moi tout ce que tu en penses, si tu en as le loisir.

L'ode resta inédite, ce n'est que juste d'en convenir. Il nous en coûte d'enlever à son auteur le bénéfice d'une circonstance si atténuante. Comme, cependant, il est à peu près mis hors de cause par le fait de n'avoir jamais livré cette œuvre à l'impression, et comme, d'autre part, elle peut servir de document complémentaire, soit sur les sentiments de l'Europe envers Napoléon, soit sur les derniers jours du lyrisme classique, nous en reproduirons la plus grande partie. Elle n'a pas moins de trente-neuf strophes de six vers chacune, au total deux cent vingt-quatre vers. C'est un chiffre, eût dit le général du *Monde où l'on s'ennuie*. Nous laisserons de côté les dix premières strophes, où le poète essaie longuement sa lyre, suivant la forme traditionnelle, et tout à fait de la même manière que les violonistes, avant de jouer, accordent leurs instruments. Après ces soixante vers « pour rien », il commence ainsi :

Je prédurai le sort de ce mortel avide,
De ce tyran cruel, souverain parricide
Et brigand couronné,
Insensé qui du ciel croit tromper la justice
Et régner par l'orgueil, la fraude et l'avarice
Sur le monde enchainé.

Le voilà sur un trône où l'a placé le crime;
Un glaive, teint du sang d'une auguste victime,
Fume encore dans ses mains.
D'un regard menaçant il mesure le monde
Et de son âme atroce aucun mortel ne sonde
Les sinistres desseins.

Des princes avilis, des rois nés sous le chaume,
Prosternés à ses pieds, adorent du fantôme
La fragile grandeur.
Usurpateur sanglant d'un sceptre qu'il ravale,
Il cache à l'univers sous la pourpre royale,
Le remords de son cœur.

Sa voix a convoqué les peuples innombrables
Que soumet la terreur de ses lois formidables

A son cruel pouvoir.
 Esclaves malheureux d'une aveugle furie,
 Ils ignorent, hélas! que leur triste patrie
 Ne doit plus les revoir.

Leur sort est arrêté : les flots du Borysthène
 Aux coupables enfants des rives de la Seine,
 Préparent des tombeaux.
 Leurs cadavres blanchis par l'horrible froidure,
 Sur des bords infestés deviendront la pâture
 Des voraces corbeaux.

Aux ordres de leur chef les Français obéissent,
 Leurs flots tumultueux autour de lui frémissent
 De l'ardeur des combats.
 L'Occident tout entier, secondant leur manie,
 Pour accabler le Nord, couvre la Germanie
 D'armes et de soldats.

Cependant, au fracas de l'horrible tempête,
 La superbe Russie a soulevé sa tête
 Qu'entourent les hivers.
 Elle voit le torrent qui menace et s'avance,
 Et, géant impassible, elle attend en silence
 Le choc de l'univers.

D'une main colossale, elle embrasse le pôle,
 Déserts abandonnés sous l'empire d'Eole
 A l'aquilon glacé;
 De l'autre elle commande au féroce Caucase
 Et sous un ciel brûlant elle verse le Phébus
 Dans l'Euxin courroucé.

Mais qui peut arrêter l'audace ambitieuse
 D'un farouche guerrier qu'une fortune heureuse
 A toujours couronné?
 Il s'avance, il poursuit sa funeste carrière,
 Déjà ses légions ont franchi la barrière
 Du Niemen étouffé.

Qu'il triomphe à son gré d'un succès éphémère,
 Ou le verra bientôt, pâlisant de colère,
 Sans garde, sans appui,

* La description de la Russie est continuée pendant six strophes encore.

LITRES INÉDITES

Sous un vulgaire nom précipitant sa fuite,
 Repasser, éperdu, la fatale limite
 Qu'il insulte aujourd'hui.

Les phalanges du Nord paraissent consternées,
 Mais le Ciel, leur montrant les palmes destinées
 Aux sublimes efforts,
 Ramènera bientôt ces troupes valeureuses,
 Et le Niemen verra leurs enseignes heureuses
 Triompher sur ses bords.

Telle de l'Océan l'onde tumultueuse,
 Subissant chaque jour la force impérieuse
 Et la loi des destins,
 Par un subit effroi semble fuir son rivage
 Et livrer les trésors de son vieil héritage
 Aux avides humains.

Mais bientôt, quand du ciel la magique influence,
 N'enchaîne plus Neptune et lui rend la puissance
 Du terrible trident,
 Le dieu frappe aussitôt les mers obéissantes
 Et ramène en courroux les vagues menaçantes
 Sur leur bord écumant.

L'ennemi furieux s'abandonne au pillage,
 Les échos effrayés répètent de sa rage
 Les sinistres clameurs.
 L'insatiable mort ne trouve plus d'obstacle
 Et les temples en feu, de cet affreux spectacle,
 Eclairent les horreurs.

O muse, cache-moi cette effroyable scène,
 Cache-moi des forfaits que pourront croire à peine
 Les siècles à venir,
 Et, de ces jours cruels éteignant la mémoire,
 Prépare tes burins pour transmettre à l'histoire
 Le plus doux souvenir.

Déjà renaît le calme à l'ordre d'Alexandre,
 Du terrible hurra le cri s'est fait entendre
 De l'aurore au couchant.
 Le héros rend la paix à la terre opprimée
 Et de tant d'ennemis la monstrueuse armée
 Rentre dans le néant.

Au seul bruit de son nom, par un heureux prodige,
Des lys persécutés l'impérissable tige
S'élève jusqu'aux cieux.
La croix blanche s'avance aux champs de Lombardie
Et l'aigle des Césars reprend vers l'Italie
Son vol audacieux.

Noyé dans les douceurs d'une muette opulence,
L'efféminé tyran qui règne sur Byzance
Tremble dans son palais.
Ce nom retentissant jusqu'aux bords de l'Euphrate,
Des Persans obstinés force la race ingrate
A demander la paix.

Des guerriers d'Occident les enseignes s'abaissent,
La discorde s'éteint, les chaînes disparaissent
A l'aspect du vainqueur.
De deux peuples fameux il scelle l'alliance
Et pour gage de paix il présente à la France
Louis et le bonheur.

Ne te dérobe plus, ô prince magnanime,
Aux lauriers dont voudraient ceindre ton front sublime
Les peuples satisfaits.
Amour de l'univers, dont tu fus l'espérance,
Permetts aux nations libres par ta vaillance
De vanter tes bienfaits.

Ton nom dans l'avenir brillera d'âge en âge,
Mais si le Temps jaloux répandait un nuage
Sur tes heureux exploits,
Les rochers parleraient, témoins de ta victoire,
Et les champs de Leipzig pour célébrer ta gloire
Trouveraient une voix.

Et toi, puissant pays, terre heureuse et chérie,
Asile favorable et nouvelle patrie
Que m'accordent les dieux,
Profite des bienfaits que leur main te dispense
Et jouis du bonheur sous la douce influence
D'un règne glorieux.

J'aime tes habitants, tes fleuves, tes rivages,
Et l'air que j'y respire, et de tes bois sauvages
L'immense profondeur.
Je vais, je vais rentrer dans ces retraites sombres

Et plein d'un doux transport, méditer sous leurs ombres,
Ta gloire et mon bonheur.

Xavier revient encore sur cette ode en deux lettres de juillet, regrettant, dans l'une, de n'y avoir pu « mettre le retour de la maison de Bragance et la délivrance de l'Espagne », parce qu'il « ne connaît ni les armes ni les emblèmes du Portugal », et, dans l'autre, acceptant les remarques de son frère.

Nous aimons mieux l'entendre annoncer, le 2 décembre, à M^{me} de Constantin un heureux événement de famille, et préciser, sans s'en douter, quelques petits détails de sa biographie :

Depuis quatre jours, tu as une nièce de plus qui s'appelle Alexandrine et qui, à l'heure où je t'écris, est âgée de quatre-vingt-seize heures. Ma femme, quoique âgée de trente-cinq ans, a fait très heureusement ses premières couches, elle n'a souffert que treize heures. J'ai trouvé cela bien long, et elle encore plus; mais on s'attendait à plus d'embarras et on veut que je sois très content...

Nos affaires, jusqu'à présent, sont très embrouillées. On dit qu'un jour nous serons riches. Mais quand? En attendant, je vis tranquillement, mes parents russes me traitent fort bien, et me témoignent beaucoup d'amitié; voilà, chère Thérèse, tout ce qui me regarde.

Un prochain article nous montrera Xavier de Maistre en Russie pendant quelques années encore après le départ de son frère Joseph. Il fera ensuite un court voyage en Savoie et restera de longues années en Italie. Nous verrons ce qu'il pense des hommes et des choses au temps de la Sainte-Alliance et après la révolution de 1830.

Félix KLEIN.

La suite prochainement.

AU PETIT PALAIS

LA COLLECTION DUTUIT

Le Petit Palais des Champs-Élysées, qui, durant deux ans, a été la demeure choisie d'expositions éphémères, donne asile aujourd'hui à une collection promise pour toujours aux regards des visiteurs. Au mois de juillet dernier, la Ville de Paris est devenue l'héritière des trésors d'art qu'avait rassemblés M. Auguste Dutuit, de Rouen, et c'est eux qu'elle expose, dès maintenant¹, dans le plus moderne de ses palais. Il lui faut savoir gré sans doute de cette diligence, mais il serait téméraire de la remercier, elle seule. M. Auguste Dutuit avait tout fait pour assurer après lui cette activité. Il savait les lenteurs des administrations, et les destinées des legs les plus précieux, coutumiers de longues attentes dans les greniers. Il avait donc pris soin d'ordonner, par son testament, que si ses collections n'étaient pas acceptées par la Ville de Paris deux mois après sa mort, et placées dans un délai de quatre mois, elles reviendraient à la Ville de Rome. Et Paris a eu à cœur d'accepter sans retard des richesses si généreusement offertes et déjà réputées parmi les amateurs pour leur rareté. M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, chargé de l'organisation du Petit Palais, M. Jean Robiquet, secrétaire du musée, se sont mis à l'œuvre avec zèle. Voici qu'aujourd'hui une partie des salles, où naguère se développait la suite merveilleuse de l'histoire de l'art français, ont recueilli l'une des plus belles collections que particulier ait jamais formée.

Cette collection a été commencée en 1832 par Eugène et par

¹ L'inauguration a lieu le 11 décembre. — Les pages qui suivent ne prétendent pas être une étude technique, qui réclamerait, pour chaque catégorie d'œuvres, de longs détails. Elles donnent une vue d'ensemble sur la collection.

Auguste Dutuit. Si le testament qui l'a donnée à Paris est signé d'Auguste Dutuit, c'est son frère qui l'avait créée et qui, jusqu'en 1886, où il est mort, n'avait cessé de l'enrichir par des achats faits dans les ventes publiques ou par des trouvailles personnelles. Il avait la vocation, l'enthousiasme tenace de l'érudit amateur, qui cherche, qui trouve et qui achète. Entre les deux frères, d'ailleurs, il y avait communion d'idées. Leur vie était modeste et leurs besoins simples; leur immense fortune était restée indivise entre eux et leur sœur, M^{lle} Héloïse Dutuit, et la plus grande partie de leurs revenus se dépensait en achats artistiques et en œuvres de bienfaisance. Tous les deux avaient pour l'Italie une préférence passionnée. Elle ne les empêchait pas de vivre à Rouen parmi les brumes. Mais rarement une année passait sans qu'ils fissent un séjour aux rives du Tibre. Auguste Dutuit surtout a beaucoup vécu à Rome, et il y vivait tranquille et sans façon. C'était un petit homme un peu voûté, d'aspect timide, coiffé d'un chapeau mou, et vêtu d'un par-dessus jaune clair. On conte qu'à une grande vente à Rome, des marchands, étonnés de voir un acheteur qui payait si peu de mine, le prirent pour un *faccchino* opérant au nom de quelque inconnu et firent entendre leurs protestations. Auguste Dutuit se leva et donna son nom : il était célèbre chez les amateurs. Peut-être, de leurs séjours répétés à Rome, les deux frères ont-ils fini par rapporter un goût quelque peu intolérant de l'art italien. S'ils se sont montrés éclectiques en ce qui concerne les estampes, la peinture et la céramique, ils ne paraissent avoir aimé ni la sculpture ni l'architecture françaises. Ces Rouennais n'ont pas senti le gothique. Ni le Palais de Justice, ni la cathédrale, ni les vieilles maisons à pigeons et à colombages, dans le voisinage desquels leur existence se passait le plus souvent, ne les ont invités à comprendre l'art français du treizième au quinzième siècle. Seul l'hôtel du Bourgtheroulde les séduisait. Ils auraient voulu l'acquérir et y installer leurs collections qui, sans doute, à leur mort seraient revenues, avec l'hôtel, à la ville de Rouen. Leur projet ne s'est pas réalisé, et certains assurent que c'est au ressentiment que les deux frères éprouvèrent après cet échec que la Ville de Paris a dû d'être choisie comme légataire. Les dispositions dernières qu'a prises Auguste Dutuit prouvent du moins qu'il tenait à ce que sa collection fût conservée dans son intégrité. Ce n'est pas qu'elle forme un ensemble. Presque tous les arts et presque toutes les époques y sont représentés par de précieux exemples. Mais sa variété même fait son caractère. Elle contient tout ce qui a pu attirer un amateur éclairé vivant dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, antiquités, faïences, pièces

d'orfèvrerie, médailles, livres et reliures, toiles de maîtres, gravures et estampes rares. Le seul catalogue forme plusieurs volumes. Il ne saurait être question de tout énumérer, ni de tout étudier. Parmi cette diversité même, les organisateurs du Petit Palais ont tenté de mettre de l'ordre et d'établir des groupements.

..

L'antiquité devait naturellement attirer des amoureux de l'Italie. Les Dutuit sont même allés plus loin dans leurs recherches que l'antiquité romaine ou grecque. L'art égyptien¹, lui aussi, est représenté par une statuette en bronze d'*Imhotpou*, d'une finesse remarquable, par un imposant *Horus à tête d'épervier*, et par une statuette de *Jeune Égyptienne*, en basalte vert. Mais c'est l'art grec ou l'art gréco-romain qui est le plus éclatant dans la galerie réservée aux antiques. La grande statuette de bronze figurant *Bacchus adolescent* a été trouvée à Rome en 1880, via del Babuino, dans les fouilles pratiquées à l'emplacement de l'église anglicane. Elle est de très belle allure. Bacchus jeune, nu, fait une libation. De sa main droite, il tenait un canthare, qu'il regardait; le bras gauche levé s'appuyait sans doute sur un thyrses. Canthare et thyrses n'ont pas résisté au temps. Mais le type de Bacchus jeune est connu par les peintures de Pompéi et par quelques statuettes analogues. La tête, légèrement tournée de côté, et couronnée de lierre en fleur, est fort belle. Le modelé du corps, en particulier de la poitrine, révèle une exécution simple et sûre et donne à croire que ce bronze précieux est une copie d'une œuvre grecque ancienne et de la meilleure facture. Une autre statuette, à peu près de même dimension, s'impose aussi à l'attention par l'harmonie des lignes et la vigueur des formes. C'est un bronze romain qui a été trouvé aux fins d'Annecy. Les statuettes de bronze découvertes dans la Gaule romaine sont fort nombreuses. Beaucoup sont des œuvres gréco-romaines importées en Gaule pour orner les riches villas. D'autres, au contraire, portent la marque de leur époque, et tantôt elles traduisent en style grec des conceptions celtiques, tantôt elles traduisent en style celtique les idées grecques ou romaines. C'est parmi les œuvres de la première manière qu'il faut ranger la statuette des fins d'Annecy. Elle est toute classique d'allure et de proportions. Elle représente un homme jeune, nu, debout, le corps un peu appuyé sur la jambe

¹ Les antiques sont exposés dans la galerie extérieure.

droite, et le torse ainsi déplacé par un léger déhanchement qui dessine la jambe et rend plus sensible le jeu des muscles. Le bras droit est levé, replié à la hauteur de la poitrine, et le geste de la main semble accompagner une parole. — D'autres bronzes plus petits sont des répliques d'œuvres anciennes. Un *Pâtre grec*, vêtu d'une courte tunique et d'une peau de bête, jambes et bras nus, rappelle par son réalisme un peu convenu l'école alexandrine, son goût des scènes de genre et des pastorales. Avec sa physionomie étrange et paysanne, ses joues glabres, ce pâtre, qui renverse la tête et entr'ouvre la bouche pour crier, évoque quelque berger de Théocrite. Non loin de lui, une petite statuette, de patine un peu rugueuse, semble l'œuvre d'artistes non moins délicats, mais sans doute moins soucieux du réel. C'est une personnification du Sommeil : un bel adolescent nu, avec des ailerettes au-dessus des tempes, paraît s'arrêter un instant dans une marche qui devait être douce. Ses mains, d'après leur disposition, et par comparaison avec d'autres ouvrages du même genre, devaient tenir, l'une un bouquet de pavots, l'autre une coupe. L'ensemble est gracieux sans maniérisme. Enfin, un grand nombre de petites pièces de bronze, figurines, têtes, animaux, servaient de manches de couteau ou formaient des décors de meubles. Il y en a toute une vitrine.

La collection n'est pas moins riche en céramique, en orfèvrerie, en monnaies, etc. Vases grecs de toutes sortes, vases rouges avec figures noires, vases noirs avec figures rouges, lécythes blancs d'Athènes, coupes de terre émaillée, aryballes, flacons, toutes les variétés sont présentes. Un *Miroir gravé*, pièce très rare¹, d'une exécution extrêmement fine, montre un dieu marin, barbu, aux cheveux hérissés, poursuivant Persée qui vient de couper la tête à Méduse, tandis qu'Athéna protège Persée. Une délicate bordure de lierre en fleur entoure le miroir. Un fragment de fresque, trouvé dans ces fouilles de la *Farnesina*, auxquelles on doit des œuvres décoratives si curieuses, représente une femme assise : la main droite est tendue vers un enfant nu qui lui apporte un bouquet de fleurs. Aux bras, elle a des bracelets ; au cou, un collier de perles. C'est probablement Vénus et l'Amour. Tout l'intérêt est dans les lignes, car il n'y a là aucune couleur. C'est un simple dessin au trait, comme dans les vases grecs à fond blanc. Quelques-unes de ces statuettes de femmes aux coiffures jolies et aux écharpes légères, telles qu'on en a trouvées à Tanagra, achèvent d'évoquer pour le visiteur cet art des Grecs, harmonieux et souple, qui avait enchanté les frères Dutuit. Il ne faut point

¹ Elle a été payée, 24,000 francs en 1834.

cependant laisser ce petit musée antique sans regarder, dans la vitrine même où sont exposées les monnaies et médailles, une petite statuette polychrome : c'est la représentation de l'acteur tragique, telle qu'on l'a vue souvent reproduite. Le visage couvert par le masque tragique, surélevé sur le cothurne, drapé d'une étoffe colorée, l'acteur, le bras droit replié à la hauteur de la tête, est immobilisé dans une attitude pathétique, et semble jouer quelqu'une de ces tragédies assombries par la Fatalité antique.

* * *

L'art de la Renaissance, celui de la Renaissance française comme celui de la Renaissance italienne, avait inspiré aux frères Dutuit une admiration fervente. Entre l'antiquité et la Renaissance, ils sont cependant fort loin d'avoir tout délaissé : des verreries et des céramiques attestent leur souci de l'art arabe; la superbe croix processionnelle, dont le dernier possesseur avait été le roi d'Abyssinie Théodoros, prouve qu'ils n'étaient pas indifférents à l'art byzantin. Mais, de la Renaissance, ils avaient acquis des ouvrages incomparables, d'admirables bijoux, surtout un bijou italien d'une beauté attachante, des pièces d'orfèvrerie et d'argenterie, des sculptures attribuées à Lucca della Robbia et à Jean de Bologne, des émaux de Limoges, des majoliques italiennes et des faïences françaises.

Les émaux ne sont pas nombreux, mais ils sont de choix. Ils représentent des sujets religieux et sont dus aux Pénicaud : il en est de Nardon Pénicaud et de Jean II et de Léonard. Nardon excelle dans ce qu'on a nommé l'émail sur apprêt. Il exécute l'émail sur un fond blanc qui recouvre la plaque de cuivre presque tout entière; le dessin est en traits noirs très appuyés, des hachures d'or servent à accentuer les lumières. La difficulté dans cette technique est de représenter les chairs. Nardon Pénicaud avait coutume de placer des tons violacés sous le blanc laiteux, mais par là il obtenait des effets un peu sombres et ses émaux ont souvent une apparence noirâtre. Quant au sujet même, Nardon demande son inspiration décorative aux Flamands, et sa méthode, sa manière de composer, de distribuer la lumière évoque surtout l'art des tapisseries. Bien différents sont les émaux de Jean II Pénicaud. Au lieu de travailler sur apprêt, Jean travaille sur le cuivre même et ainsi il arrive à une finesse extrême. Il triomphe dans les demi-teintes, dans les grisailles; il est sans pareil pour passer du blanc éclatant aux ombres légères du gris, et garde ce goût très sûr que n'ont pas toujours les émaux bien plus brillants de ce Léonard Pénicaud, lui aussi, habile et savant, et dont l'œuvre remplit le seizième siècle.

Il n'est pas, dans tout le Petit Palais, de vitrine plus éclatante que celle des majoliques italiennes. On peut ne pas les aimer; on peut ne pas les comprendre quand elles sont isolées des palais italiens auxquels elles étaient destinées. On ne saurait refuser à leur ensemble voyant une étrange volupté de coloris. Ces majoliques portent les marques les plus connues d'Italie. De la fabrique de Cafaggiolo viennent de grands plateaux d'apparat, de style toscan, et composés pour des crédences princières. Tel est un grand plat rond, à décor polychrome, représentant un combat entre Grecs et Romains. Deux groupes de cavaliers avec leurs bannières se rencontrent près d'une ville forte. A un arbre est suspendu l'écusson d'une famille florentine, d'azur aux armes des Médicis, coupé d'or au chien noir rampant. De Faenza vient probablement la grande coupe montée sur un pied bas, à décor polychrome et représentant le *Repas d'Enée et de Didon*, d'après la composition de Raphaël. Le fond est un décor architectural avec niches à coquilles, médaillons sculptés, et deux fenêtres grillées. Les tons de cette coupe sont un peu faibles, mais, par sa finesse, elle est une œuvre remarquable du début du seizième siècle. La fabrique d'Urbino a fourni un grand nombre de vases, d'aiguières, de masques, de vases. Les fresques de Raphaël ont été pour elle un trésor inépuisable de sujets décoratifs, et elle en a largement usé avec autant de sûreté de main que de fantaisie d'exécution. La coupe ronde, en émail polychrome, et où l'on voit sainte Marie devant le Christ, est précisément de la fabrique d'Urbino. Le sujet est tiré de l'évangile selon saint Jean. Sainte Marie s'agenouille devant le Christ après la résurrection; à gauche, on voit le tombeau ouvert et trois anges; au fond, de grandes roches et un paysage avec château fort, bâti sur une montagne. D'Urbino aussi viennent ces aiguières, dont l'une montre une femme portant un vase sur sa tête et rappelant la figure de Raphaël dans l'*Incendie du Borgo*, et ces gourdes de chasse à panse aplatie dont les anses sont supportées par des masques de satyres. Mais ce sont les faïences de Gubbio qui tiennent le premier rang. C'est à Gubbio, dans le duché d'Urbino, que vint se fixer, à la fin du quinzième siècle, le maître des majolistes, Giorgio Andreoli, l'inventeur de ces colorations rouge rubis et de ces reflets métalliques qui font l'éclat de ses ouvrages. Une coupe à pied bas, celle-là sans reflet, représente une bacchanale antique, dans le genre de Raphaël. Silène ivre est soutenu sur son âne par deux faunes, tandis qu'une bacchante joue des cymbales. Au premier plan, un enfant ailé s'amuse à faire passer une chèvre dans un cerceau. Un autre plat représente le *Jugement de Paris*. Paris est assis sur une roche entourée

d'arbres; il est vêtu d'une tunique rouge. Les trois déesses, à peine ceintes d'une écharpe, sont devant lui. Le fond est formé par un paysage. En bleu est tracée la signature *M^o Giorgio 1520*. Une très belle coupe raconte *la Peste de Florence*. Sous un portique, une femme nue est accroupie. Sur ses jambes est étendu un enfant mort. Elle essuie ses larmes avec ses cheveux. Derrière elle, deux enfants éplorés; devant elle, deux hommes, debout, dans une attitude recueillie; au fond, le soleil couchant dorant les murs de la ville. D'autres faïences, enfin, sont ornées de portraits. L'une des plus curieuses montre un buste de jeune fille à mi-corps, les cheveux à reflets dorés, coiffée de rouge et or sur fond bleu. Au fond est inscrit la légende : *Chi bene guida sua barcha è sempre in porto*.

Les faïences françaises sont beaucoup moins nombreuses. Elles sont, il est vrai, représentées par trois pièces d'une valeur rare : ce sont trois faïences dites de Henri II, et que l'on nomme aussi faïences d'Oiron ou faïences de Saint-Porchaire. L'incertitude des noms est ici le signe de l'incertitude de l'origine. Les exemplaires des faïences de cette sorte ne sont pas fréquents. On n'en compte pas plus d'une soixantaine. Ces pièces exécutées à l'époque des derniers Valois s'expliquent par les recherches que firent à cette époque nombre de curieux pour contrefaire les porcelaines que les caravanes apportaient d'Extrême-Orient. Elles semblent avoir été obtenues par un procédé très ancien chez les potiers français et qui consistait à appliquer sur la terre encore fraîche des plaques en relief en bois ou en métal; ces plaques produisaient une impression en creux qu'on remplissait ensuite avec de la terre d'un ton différent. De là des pièces somptueuses et d'un dessin très compliqué. C'est à ce genre qu'appartiennent le chandelier et les deux aigüères de la collection Dutuit. Le chandelier a pour décor trois figures d'enfants en ronde-bosse, dont l'une porte l'écusson de France au chiffre de Henri II. Chaque enfant est debout sur une plinthe et le tout forme un triangle qui repose sur une base circulaire. L'une des aigüères, en forme de balustre, a une anse de chaque côté, et une au-dessus du couvercle. L'autre a une anse placée en travers du col et portant un lion couché en ronde-bosse. Les couleurs varient du jaune clair au jaune brun foncé et les dessins sont infiniment délicats.

En verre de Venise est une aigüère de forme harmonieuse, verre bleu avec émail rouge, blanc et or. La panse porte de chaque côté un médaillon polychrome dont les personnages forment une *Annonciation*. La Vierge a les mains croisées sur la poitrine; elle porte un manteau bleu et des revers de manche violets. L'ange

Gabriel, avec des cheveux blonds, un manteau bleu et des ailes doublées de violet figure dans l'autre médaillon. Il porte un lys d'or. Sur le goulot, un long lys est planté dans un vase blanc. L'anse est émaillée d'or. L'ensemble de cette aiguière du quinzième siècle est d'une élégance fine.

*
*
*

Les frères Dutuit, si passionnés pour l'art italien, ont aimé les maîtres flamands. Dans leur galerie, ce sont les toiles de Téniers, de Ruysdaël, de Terburg, d'Hobbéma, de van der Velde qui sont les plus nombreuses. Le *Liseur de gazette*, que Dutuit acheta à la vente du baron de Vorange, fait connaître une manière claire de Téniers qui n'est ni moins fine, ni moins spirituelle. Une frappante étude d'*Intérieur hollandais* est attribuée à Pieter de Hooch. Celle de Terborch nous fait voir un homme et une femme assis et causant ensemble. Une autre femme est debout près d'eux et assiste à la conversation sans paraître y prendre part active. Près de l'homme, un serviteur tient une bouteille et l'élève afin de remplir une coupe. Toute la puissance d'impression est ici dans la justesse absolue du détail. Aucun sacrifice n'est fait à la convention. C'est un instant de vie familière, saisi et interprété. On s'arrêtera avec curiosité devant un *Portrait de Rembrandt par lui même*. Ce portrait occupe le premier rang parmi les eaux-fortes du maître. Rembrandt y est peint debout, vêtu d'un costume oriental et coiffé d'un turban. A ses pieds est couché un chien et au fond de la pièce, dans l'ombre, se devine un casque et une cuirasse. L'œuvre est signée et datée de 1632. On s'est demandé si elle était authentique. Les amateurs, entre autres raisons, font valoir la véracité de la signature; Rembrandt est écrit seulement avec un *t*, et c'est ainsi qu'il signait en 1632, à ce qu'on assure.

Avec les meubles, les statuettes, les dessins et quelques tableaux, les organisateurs du Petit Palais ont tenté de restituer un coin d'un cabinet dix-huitième siècle. La disposition des salles ne leur permettait pas une restitution plus complète et plus intime. Telle qu'elle est, elle a du charme. Un bas-relief en terre cuite de Clodion décrit un cortège de bacchantes : l'une est sur un char traîné par des lions que montent des amours; d'autres amours suivent tenant des guirlandes de roses. Près de là, un tableautin de Pater, puis un petit Hubert Robert d'une coloration atténuée et discrète évoque une vue de Rome : un temple, une colonne, à l'horizon, la ligne du Colisée légère dans l'atmosphère bleue; au premier plan de petits personnages animés et spirituels, au bord

d'une fontaine. Deux beaux dessins de Fragonard, des arbres aux ombres somptueuses, sous lesquelles jouent toute une suite de jeunes femmes et de jeunes hommes. L'un représente les *Jardins de la villa d'Este*, l'autre une *Allée ombreuse*. A côté d'eux, une feuille de Watteau fait voir toute une série de têtes poudrées et légères, de visages rieurs, aux lèvres un peu rougies, soulignées d'une mouche, voluptueuses et insouciantes.

De toutes les salles, celle-là retiendra peut-être le plus longtemps les connaisseurs, où sont réunies quelques-unes des admirables gravures de la collection. Eugène Dutuit avait rassemblé plus de dix mille estampes, aux états multiples et rares. Il avait accompli cette merveille de retrouver et de garder toute l'œuvre gravée de Rembrandt, de Dürer, de Callot, de Claude Lorrain. Il a découvert et acquis ainsi des trésors. Sa curiosité, d'ailleurs, ne se tenait pas à quelques élus. Elle allait de Dürer à Martin Schonghauer, à Mantegna, à Lucas de Leyde, à Rubens, à Van Dyck. On ne pouvait songer à tout montrer : la place manquait et on n'aurait pu le faire d'ailleurs sans péril pour les œuvres exposées. Plus de mille seront offertes aux regards des visiteurs; elles seront renouvelées. Les autres pourront être consultées. Grâce à cette collection, on connaîtra désormais l'œuvre gravé de Rembrandt tout entier. Pour arriver à le posséder, Eugène Dutuit n'avait reculé devant aucune démarche, ni devant aucun chiffre. La plus belle des deux épreuves de *Jésus guérissant les malades* a été payée 27,500 francs; le *Grand Coppenol* à fond blanc plus de 30,000.

En même temps qu'ils formaient cet ensemble unique de gravures, les frères Dutuit achetaient des manuscrits précieux et des livres rares. En 1847, à la vente du marquis de Coislin, Eugène Dutuit achetait l'un des plus beaux manuscrits du quinzième siècle, l'*Histoire du Grand Alexandre*, roman de chevalerie orné de plus de deux cents miniatures; plus tard, il acquérait, en 1861, à la vente La Bédoyère, le *Bréviaire des Frères Mineurs*, richement enluminé; à la vente de la collection Borles, les *Heures de la Vierge*; la *Relation des funérailles d'Anne de Bretagne*; plus tard il achetait le *Poème d'Adonis* offert par La Fontaine à Fouquet, et l'exemplaire du sacre de Louis XVI, ayant appartenu à Marie-Antoinette. Il recherchait également les reliures; il a constitué une série complète de livres aux armes des rois de France depuis Louis XI jusqu'à Louis-Philippe; il a acquis les *Tragédies* de Racine illustrées par les originaux de Gravelot; la reliure du *Xénophon* portant le médaillon en relief de Henri II, la reliure des *Phénomènes d'Antoine Mizauld* aux armes de François I^{er}; la

reliure des *Œuvres de Tralhen* au chiffre de Diane de Poitiers. Des six mille volumes de la collection, il n'en est pas un qui n'ait attiré l'attention d'Eugène Dutuit par quelque rareté, et l'on demeure étonné de l'activité et de la ténacité des deux collectionneurs dont la patiente ferveur a amassé en soixante années des merveilles.

* *

On peut ne pas tout aimer dans la collection Dutuit. Ceux qui l'ont créée l'avaient formée pour eux, selon leurs goûts, parfois peut-être selon leur caprice. Telle qu'elle est, elle est une évocation de ce qui peut intéresser des hommes amoureux des choses de l'art et avertis de leur histoire. Sur beaucoup de sujets, les séries qu'ils ont composées sont incomplètes : elles ne prétendaient pas à être complètes. Elles contiennent, en revanche, presque toutes des exemplaires remarquables. Il y aurait eu quelque vanité à vouloir ici tous les examiner; il a suffi de connaître l'intérêt de quelques-uns pour sentir la valeur de l'ensemble. Les organisateurs du Petit Palais ont eu le très juste sentiment que cette collection était faite pour rester une collection due à un particulier, non pour devenir un Musée. Ils l'ont gardée à dessein dans une partie restreinte de l'espace dont ils disposaient. Ils ne pouvaient faire plus ni mieux. Ce n'est pas leur faute s'ils n'ont pu donner à la collection l'intimité et tout l'aspect familier qu'elle aurait eue sans doute dans quelque vieille maison de Rouen. Du moins les richesses entassées chez Auguste Dutuit ne resteront point, au hasard des cartons, des greniers et des poussières, sans décor et parfois en péril. Il a voulu lui-même que le public y prit désormais sa part et pût recevoir quelque chose des impressions que longtemps il avait gardées pour lui seul. Il serait juste que le visiteur du Petit Palais eût une pensée de reconnaissance pour ces deux frères modestes et singuliers qui vécurent surtout pour l'art, et à la générosité de qui Paris doit un don magnifique.

André CHAUMETX.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉÂTRE

Où nous en sommes. — Crimes et scandales. — Le sang et la boue. — L'anarchie partout. — Ministres et Président *contre* l'intérêt national. — M. Loubet et les deux consciences. — Revues de fin d'année. — Boulaine et Rouvier. — Au Panthéon. — Projet de loi d'un cordonnier. — Deux Présidents. — Sus aux titres! — Un secret bien gardé. — Pronostics. — Les défroques de la famille Humbert. — Les 300 chapeaux de l'héroïne. — Pantalons de dentelles et travestissements. — Un couplet prophétique. — Vente sensationnelle. — Bijoux princiers. — Comédienne et mondaine. — Les millions d'une collectionneuse. — Epée de général et bâton de maréchal. — Philosophie des choses. — Exposition de Chats. — Cages de Serins. — Oiseaux de basse-cour. — M. Loubet chez M. Chauchard. — Trait de courtisan. — A la galerie Georges Petit. — Les Arts de la Femme. — Devises fortifiantes. — Vivent *les Sœurs!* — M. Loubet se dérobe. — A l'Académie des Sciences. — Cœur de femme et cœur d'homme. — A l'Hôtel de Ville. — Exposition d'Enseignes. — Autrefois et aujourd'hui. — Epigrammes et Rébus. — Une enseigne de 60,000 francs. — Gérôme s'amuse. — Devises comiques. — Les statues. — Balzac et ses Pensées. — M. Loubet se dérobe toujours. — Les Théâtres. — Le retour de Sarah Bernhardt. — Le cabotinage de Coquelin. — Une page de M^{me} Adam. — *Monsieur Camille...* — A quinzaine...

Après un été pluvieux et un maussade automne, nous entrons dans un hiver qui, dès le début, menace d'être rude et semble pronostiquer les grands froids. La neige a prématurément couvert nos campagnes; les régions de l'Est ont frissonné d'une température de 16 à 18 degrés au-dessous de zéro, et si le patinage du Bois de Boulogne a pu commencer ses arabesques joyeuses, la triste Chronique a dû enregistrer déjà plus d'un drame de la misère.

Mais c'est dans l'ordre moral et politique que se présente peut-être le plus sombre tableau. Quel débordement de scandales et de crimes! Quel torrent de corruption et de pourriture! Chaque jour éclate une nouvelle affaire, qui dépasse en horreur ou en ignominie celle de la veille! — C'est une mère dénaturée qui poignarde sa

filles; c'est une rentière qu'on égorge pour la voler; c'est une femme galante étranglée dans sa débauche; c'est l'assassinat, compliqué de viol, de Bourg-la-Reine; c'est le mystère de Bois-Colombes; c'est « la tragédie d'Etretat »; c'est « le drame de Saint-Cloud »; c'est le rapt d'un enfant; c'est le suicide d'un notaire; c'est « l'affaire de la rue de la Bourse »; c'est l'énigme honteuse du faubourg Saint-Honoré; c'est le mari qui tue froidement sa femme; c'est la maîtresse abandonnée qui casse la tête de l'amant volage; c'est toute la gamme des explosions et des violences de la jalousie, de la haine, de la passion, de la cupidité, de la vengeance; c'est le règne effréné du vitriol, du revolver et du couteau!

Et quand ce n'est pas le sang qui coule, c'est la boue et la honte qui élaboussent : c'est l'obscénité étalée à tous les kiosques et salissant nos rues; c'est le projet de loi sur « l'élargissement du divorce » par consentement mutuel ou sur le simple désir d'un seul des conjoints, c'est-à-dire l'union libre; c'est l'ignominie de la Traite des blanches; c'est le vol et l'escroquerie se pratiquant en tous les domaines et sur la plus large échelle, depuis les caves supposées inviolables de la Banque de France jusqu'aux champs de courses où des jockeys américains rafflent par centaines de mille francs l'argent des parieurs; depuis les banquiers en fuite jusqu'à ceux qu'on met sous les verrous; depuis Thérèse Humbert et son auguste famille jusqu'à Malleval, Boulaine et Rosemberg, jusqu'à ce directeur de l'*Espérance*, qui file avec neuf millions en laissant dix mille francs en caisse pour toute consolation à ses victimes; depuis d'anciens ministres et des conseillers à la cour, complices de déprédations et de filouteries, jusqu'aux juges d'instruction, aux simples greffiers et aux modestes policiers, surpris la main dans le sac! — Tous les jours, on arrête ainsi des tripoteurs, et le public se demande vraiment si c'est bien utile, puisque, dès le lendemain, on leur accorde des évasions de faveur, si même on ne les pensionne au dehors sous la condition de garder le silence... Ceux qui nous restent se résignent à de moindres coups; ils dévalisent un musée, comme à Marseille, en enlevant une collection de médailles d'or des plus précieuses; ils pillent audacieusement, en plein Paris, la caisse d'une perception; même, ils ne dédaignent pas de cambrioler les chalets de nécessité, comme à la place de l'Observatoire... Il n'y a pas de petits profits! — Et, après tout, pourquoi ces derniers se montreraient-ils plus dégoûtés que nos législateurs, emportant clandestinement de la Chambre les savons, les éponges et les petites serviettes des cabinets... parlementaires?...

On a démenti, dans ces derniers temps, que la Lèpre eût fait

son apparition à Paris. Ne vous semble-t-il pas, tout de même, qu'elle y exerce ses hideux ravages, en gangrenant le corps social et en rongant les parties les plus essentielles à la vie?..

Quelle fin d'année nous donne une telle décomposition morale! Et vers quel avenir marchons-nous dans cette voie de fange et de pestilence?... L'anarchie est partout, et, bien loin de la combattre, nous avons un gouvernement (si j'ose m'exprimer ainsi!) qui l'encourage et la protège! c'est-à-dire un gouvernement qui va *contre* la nature même de sa fonction, qui s'applique à semer et à répandre tout le mal qu'il devrait extirper et détruire!

Ne remarquez-vous pas, en effet, comme chacun de nos ministres est précisément, par la plus étrange des anomalies, *contre* l'ensemble des intérêts spéciaux confiés à sa garde?

Le défroqué ministre des Cultes est par-dessus tout *contre* les cultes, *contre* les évêques et le clergé, *contre* les congrégations d'hommes et de femmes, *contre* les institutions religieuses de tout genre, *contre* les simples citoyens suspects d'une croyance!...

Le ministre de la Guerre est bruyamment *contre* l'armée, *contre* les généraux qui la commandent, *contre* les règlements qui garantissent ses droits, *contre* l'avancement régulier de ses officiers et leur indépendance!

Le ministre de la Marine — oh! pour celui-là, l'évidence éclate! — est nettement *contre* nos forces navales, dont il entrave à plaisir le développement, *contre* les services les plus essentiels qu'il désorganise, *contre* les amiraux qu'il brise ou paralyse au mépris des plus éminents services, *contre* toutes les traditions de la flotte, *contre* les séculaires coutumes de nos équipages!

Le ministre des Finances est *contre* les économies réclamées de toutes parts, *contre* l'allègement des charges qui nous accablent, *contre* les bas de laine qu'il soutire et pressure, *contre* les réformes seules capables de rendre l'essor à nos rentes et la confiance aux caisses d'épargne.

Le ministre de la Justice est hautement *contre* toute justice, *contre* les magistrats qui osent avoir de la conscience, *contre* la poursuite des escrocs, des voleurs, des écumeurs d'affaires, *contre* le châtement des prévarications et des forfaitures.

Le ministre de l'Instruction publique est *contre* la liberté de l'enseignement supérieur, *contre* la liberté de l'enseignement secondaire, *contre* la liberté de l'enseignement primaire, *contre* toutes les écoles, non seulement chrétiennes, mais où se trouvent seulement une cornette et un crucifix. Périssent l'Instruction plutôt que d'être distribuée par des maîtres et maîtresses croyant en Dieu!

Le ministre des Affaires étrangères est *contre* l'extension et

l'influence de la France au dehors, *contre* tout ce qui peut gêner les Anglais en Egypte, en Chine, au Siam, au Maroc, à Terre-Neuve, *contre* Marchand et sa troupe héroïque à Fachoda, *contre* nos explorateurs et nos soldats dans la brousse africaine, *contre* tout ce qui n'est pas l'aplatissement devant les ambitions allemandes ou britanniques.

Le ministre de l'Agriculture est *contre* l'allègement des charges qui écrasent la terre, *contre* les institutions de protection et de crédit qui viendraient en aide aux travailleurs des champs, *contre* le droit naturel des bouilleurs de crû, *contre* les mesures capables d'arrêter la désertion de nos campagnes.

Le ministre du Commerce est *contre* l'exportation de nos produits, par l'exagération des taxes douanières, et, pour la même cause, *contre* les facilités d'introduction des matières indispensables à l'industrie; *contre* les patrons en conflit avec des grévistes, *contre* les gendarmes qui se permettent de résister aux émeutiers, *contre* une prospérité publique étouffée par les manœuvres hypocrites des agents du pouvoir et par la constante agitation qui en résulte.

Et, au-dessus de ces ministres antilogiques à leur mission, plane un autre fonctionnaire dont les actes sont encore plus en opposition avec l'ensemble des intérêts supérieurs de l'Etat : c'est le Président de la République, c'est le roi fainéant, c'est M. Loubet lui-même, signant et sanctionnant d'une main servile toutes les mesures *contre* la paix sociale, *contre* l'ordre matériel, *contre* tous les droits, toutes les libertés, toutes les garanties des citoyens, — alors que, dans ses discours, il ne cesse de prôner l'union, l'apaisement, la concorde. — Et, tout cela, uniquement pour garder son fromage et ses douze cent mille francs! — *Virtus post nummos...*

Comment s'étonner qu'à son tour l'amiral Pelletan, sous prétexte qu'il est ministre, refuse de payer à la Compagnie du Gaz la consommation faite pour l'éclairage de son domicile particulier, et qu'il soutienne, *contre* cette Compagnie, quatre procès, — qu'il gagnera, soyez-en sûrs, tandis que les pauvres Sœurs chassées de leurs maisons perdront leur cause...

Je ne sais pas si M. Loubet est allé voir, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le drame des *Deux Consciences*; mais, s'il a négligé d'aller entendre cette pièce, il y a perdu l'occasion des plus utiles réflexions... Naguère, un ministre de l'Empire avait inventé, pour sa commodité particulière, la théorie des deux morales; les dignitaires du régime actuel ont imaginé le système caoutchouté des deux consciences, qui permet de faire ou de laisser s'accomplir le

mal, en empochant tout de même les honoraires comme si l'on avait fait le bien.

Un autre sujet de méditation pour M. Loubet doit être le Message que son collègue des Etats-Unis vient d'adresser au Congrès américain pour lui exposer la situation des choses.

« Nous continuons, a proclamé fièrement M. Roosevelt, à tra-
« verser une période de prospérité prodigieuse. Comme peuple,
« nous avons joué un grand rôle dans le monde, et cherchons à
« en jouer un plus grand encore dans l'avenir... »

Eh bien, M. Loubet, parlez-nous aussi de la prodigieuse prospérité de la France, du grand rôle que vous lui avez fait jouer en Europe, et de la figure plus grande encore que vous entendez lui assurer dans un prochain avenir...

« Même si nous le voulions, a poursuivi M. Roosevelt, nous ne
« pourrions jouer un rôle modeste... »

Hélas! M. Loubet, comment qualifier le rôle, ou plutôt, la posture, comme aurait dit Jules Ferry, où notre pays se sent si profondément humilié sous votre consulat?...

Enfin, s'est écrié en terminant M. Roosevelt, « ce qui nous
« guide, ce ne sont pas les sentiments des faibles et des lâches;
« c'est l'évangile de l'espérance et de l'effort triomphant. Nous ne
« redoutons pas la lutte pour résoudre les graves problèmes de
« l'intérieur et du dehors, parce que, animés d'énergie et de bon
« sens pratique, nous voulons séparer le bien du mal, pour con-
« server le premier et nous débarrasser du second... »

Faites-vous de même, M. Loubet? Entamez-vous résolument la lutte contre le mal, pour assurer le triomphe du bien? Vous rangez-vous du côté des lâches ou vous inspirez-vous du fortifiant évangile où votre collègue transocéanique puise le courage et l'espérance?...

Vous possédez dans un tiroir la liste des 104 Panamistes qui ont volé, ruiné 800,000 actionnaires et déshonoré la France : allez-vous cesser de les couvrir et les livrer à la justice?

Vous connaissez la retraite mystérieuse des Humbert : allez-vous faire cesser le scandale de leur fuite favorisée par votre police et de la cachette dorée où vous protégez leur impunité criante!

Cela vaudrait mieux pour votre renom que les éternelles chasses de Marly, de Compiègne et de Rambouillet, où vous croyez en vain faire oublier votre effacement systématique.

L'opinion, irritée, anxieuse, inquiète, vous suit, au contraire, en faisant justement peser sur vous les responsabilités que lièvres et perdreaux sont impuissants à détourner de votre tête. Et les Revues de fin d'année, si la Censure ne vient pas ébarber leurs

flèches, vous crieront ce que tout le monde pense et murmure tout bas... — Laissez-vous jouer l'*Affaire Coffre-fort*, comédie-bouffe? — *Lankest-on, ne l'encaisse-t-on pas?* — vaudeville à couplets? — *L'Insaisissable*, pièce à surprises? — Le *Garde des Sots*, tragi-comédie, et autres du même genre?

Non, sans doute; les ciseaux officieux couperont l'aile des refrains satiriques; mais, du moins, ne vous restera-t-il pas de la tentative une leçon digne d'être recueillie?...

L'aventure de Boulaine aurait aussi trouvé sa place dans ces couplets moqueurs, mais, vraisemblablement, la sévère Anastasie ne se fût pas montrée moins impitoyable à son égard qu'au sujet de la dynastie si chère à Jacquin. Et, pourtant, quelle heure joyeuse eût passé le parterre à revoir sur la scène cette figure si parisienne du banquier noceur dont le bavardage d'une petite soubrette a si brusquement interrompu l'amusante odyssee!...

Mais on a pensé, sans doute, que c'est assez de la Chambre pour égayer la galerie par ses excentricités et ses sottises. On y retrouve, d'ailleurs, plus d'un Boulaine, même jusque sur les bancs ministériels. — Quel lecteur a oublié la déclaration effrontée de l'homme accusé d'avoir trempé dans le panamisme, et qui s'est audacieusement écrié à la tribune : « Eh bien, oui, j'ai fait *des affaires!* Mais, depuis quand, pour être député ou ministre, a-t on perdu la liberté de *faire des affaires?*... » Et il en a fait, — les siennes, bien entendu, plutôt que celles de l'Etat...

Avant de se séparer, et sans même avoir ébauché ce que ces étranges législateurs appelaient, de façon assez pittoresque, un « budget de recouvrement », — euphémisme destiné à couvrir un déficit de 200 millions! — ces pantins, dis-je, qu'un journal qualifie plaisamment de « corneilles qui abattent des lois », se sont amusés de propositions charentonnesques, à peine dignes du carnaval.

Le chansonnier Couyba, qui est pourtant un lettré, agrégé de lettres et d'histoire, a demandé sérieusement le transfert au Panthéon des cendres de Quinet, de Michelet, de Renan, de Balzac... — Et de Zola! lui a crié un interrupteur facétieux.

— Etes-vous sûr du consentement des familles?... lui a demandé un autre. Et comme il s'agissait d'enterrement, l'hétéroclite motion a été renvoyée à la commission du budget.

Plus originalement inspiré, un député de Marseille, le citoyen Cadenat, ancien cordonnier, se qualifiant de socialiste-révolutionnaire, a saisi ses collègues, — par compassion sans doute pour le pauvre budget, et en vue de lui procurer quelques ressources, — d'un projet de loi tendant à frapper d'un impôt toutes les décora-

tions, depuis celles de la Légion d'Honneur jusqu'au Poireau agricole, en passant par les palmes violettes des différents degrés! — Et il n'y va pas de main morte, le cordonnier législateur! L'impôt nouveau serait proportionnel au chiffre des contributions : les grands-croix payeraient 75 pour 100 de leurs taxes actuelles; les grands-officiers, 50 pour 100; les commandeurs, 20 pour 100; les chevaliers, 15 pour 100. — Et jugez de ce que serait l'impôt pour les boutonnères ornées à la fois de rubans multicolores!...

Mais ne riez pas de cette fantaisie : la Chambre a déclaré l'urgence!

Un autre, le citoyen Fournier, ancien ouvrier mécanicien aux ateliers du chemin de fer de la Camargue et député socialiste du Gard, va plus loin : il demande la suppression de tous les titres de noblesse, comme attentatoires à l'égalité démocratique. — Seulement, que va dire de cette incartade le baron Millerand?...

C'est sur de pareilles niaiseries, accompagnées de horions et d'expulsions scandaleuses, que finit une session où la seule préoccupation sérieuse a été d'obtenir du gouvernement la communication du rapport confidentiel du général Voyron sur l'expédition de Chine, rapport où, prétendait-on, se trouvaient les révélations les plus accusatrices sur le rôle de nos missionnaires. — Quelle aubaine si le fait était vrai! — Aussi la curiosité haineuse de la radicaile parlementaire, vivement surexcitée par le refus même qu'avait opposé Waldeck-Rousseau à toute divulgation du document, a-t-elle fini par en arracher la communication en faveur des trente-trois membres de la commission du budget, sous la réserve, toutefois, d'un secret absolu!...

Un secret absolu confié à 33 députés hostiles et bavards!... — C'était bien le cas de rappeler les vers malicieux du Bonhomme :

Rien ne pèse tant qu'un secret ;
Le porter loin est difficile aux dames,
Et je sais même sur ce fait
Bon nombre d'hommes qui sont femmes...

Mais qui fut attrapé? Nos 33 curieux, qui, au lieu des méfaits espérés contre les missionnaires, apprirent, à leur vive déception, qu'ils n'avaient mérité que des éloges pour les services rendus, tandis que, si quelques reproches pouvaient être adressés à nos petits soldats, leurs incorrections partielles n'étaient rien en comparaison des écarts et des actes de pillage commis par les troupes indisciplinées des autres puissances ; — de sorte qu'en réalité la divulgation du fameux rapport, en rendant hommage aux religieux

calomniés, constituerait un véritable acte d'accusation contre les soldats de nos alliés, ce que le gouvernement ne saurait se permettre. — De là, le refus catégorique du précédent cabinet d'en livrer une seule page, et le silence déconfit de nos malveillants, déçus dans leurs calculs...

C'est là-dessus qu'a fini cette misérable session, marquée en ses derniers jours par deux incidents où l'opinion a semblé voir de mystérieux pronostics : j'entends parler des coups de revolver brusquement tirés du haut des tribunes, et de l'entrée au pas de charge, dans l'enceinte législative, d'un peloton d'exécution, — incidents, je le répète, qui ont paru du plus mauvais augure pour l'assemblée, en rappelant un passé dont le renouvellement pourrait bien être salué comme une délivrance...

*
*
*

Je néglige de mentionner les grèves qui, tout en continuant de troubler un peu le cours des choses, n'ont cependant, en ces dernières semaines, rien eu de tragique. — Celle des garçons de café s'est, une fois de plus, éteinte dans la limonade; celle des boulangers, un instant menaçante, est tombée dans le pétrin, et celle des musiciens, qui a failli laisser nos théâtres sans orchestre, s'est naturellement terminée par un accord.

Le seul incident récréatif, au milieu des tristesses du temps, nous a encore été fourni par l'inépuisable famille Humbert, dont on a vendu la garde-robe à l'hôtel Drouot.

Pendant que la police feint de chercher les fugitifs partout où l'on sait bien qu'ils ne sont pas, le commissaire-priseur mettait aux enchères la défroque de la dynastie si longtemps régnante; et vous jugez si les désœuvrés et les curieux sont accourus, les uns pour voir, d'autres pour emporter quelque souvenir; et, dans la foule compacte, c'étaient, paraît-il, des propos très gais, des réflexions mordantes, même des anecdotes assez légères, entremêlées de noms... j'allais dire propres, bien que ce soit plutôt le contraire.

Deux jours durant, la cohue bruyante, où dominait le sexe féminin, a vu défiler les chemises, les jupons, les camisoles, les corsets, les pantalons, les robes, les ombrelles, les manteaux, les éventails, les fourrures, les chapeaux de la géniale Thérèse, avec les pardessus de son digne époux et la lingerie variée de leur noble fille. On eût dit l'emblème d'un régime, une sorte de musée gouvernemental où chaque objet évoquait un ministère, rappelait les beaux jours d'un conseiller d'Etat ou l'intimité d'un haut dignitaire. Ce corsage garni de dentelles était peut-être celui que por-

tait l'incomparable Thérèse le jour où elle reçut la visite du chef de l'Etat et de sa famille, au château des Vives-Eaux; ce « renard bleu » était peut-être la parure d'Eve la mélancolique dans la promenade où elle s'appuya, rêveuse, au bras de l'héritier présomptif de l'Elysée!... Que de choses dans un boléro de chinchilla, dans une sortie de bal doublée d'hermine, dans une capote agrémentée d'une aigrette de diamant! La fortune de la France y a peut-être été attachée!... Cette toilette a pu décider de la conclusion d'une importante « affaire »; ce bracelet, ces pendeloques, ce collier éblouir et entraîner les maîtres de nos destinées!...

Que sait-on?... Aussi, je le répète, cette friperie historique semblait-elle un symbole et comme l'incarnation de toute une période de notre histoire contemporaine...

Néanmoins, les enchères n'ont pas monté aussi haut qu'on aurait pu le croire. En somme, toutes ces somptuosités de pacotille étaient fanées, passées de mode et portaient l'odeur de la débâcle... Malheur aux vaincus!... Six corsets, jadis luxueux, n'ont été vendus que 95 francs. Les trente-cinq paires de chaussures de l'héroïne n'ont pas eu plus de succès. Ses quarante-deux ombrelles se sont effondrées comme sous une averse, et les 300 chapeaux eux-mêmes, — je dis *trois cents*, si fantastique que le chiffre puisse paraître, — n'ont fait tourner la tête à personne.

Ces trois cents chapeaux répondaient aux usages les plus variés : chapeaux de ville et de campagne, de visites, de voiture, de théâtre, de courses, de canot, de mail-coach, etc., et cet assortiment se renouvelait pour chacune des quatre saisons de l'année. Il faut bien soigner sa tenue quand on fréquente les plus hauts personnages et qu'on hypnotise à son profit les millions des faiseurs ou des gogos!

Les éventails ont été un peu plus recherchés, notamment celui avec lequel Thérèse, les soirs d'abonnement à l'Opéra, adressait, de sa loge entre colonnes, de petits saluts amicaux ou protecteurs aux compères ministériels ou aux dupes fascinées.

Puis, sont venus les « dessous », très soignés, paraît-il, d'un caractère suggestif, et provoquant même dans l'assistance des propos... assez folâtres. On a parlé d'un Anglais qui aurait payé fort cher des chemises de soie brodées à jour. Les pantalons de dentelles, dont le pudique M. Bérenger n'eût pu, dit-on, soutenir la vue, ont aussi trouvé d'avidés amateurs.

Mais ce sont les fourrures qui ont surtout enlevé les enchères et grossi la recette. Un manchon de zibeline a atteint 3,700 francs; une jaquette en zibeline, 5,300; une pèlerine en zibeline fourrée d'hermine, 5,800. Thérèse ne se refusait rien; il lui en coûtait si

peu ! Les boas, les pelisses, les sorties de bal foisonnaient dans ses armoires, et son noble conjoint, Frédéric, l'ancien député-poète, ne se privait pas davantage, avec la série de ses pelisses garnies de castor, et les six pardessus de drap vert fourrés pour la livrée de la bande...

A la fin de la vacation, et comme pour couronner la vente, on a tiré d'une caisse un pimpant costume de vivandière de la première République, avec tricorne à cocarde tricolore, veste brodée et petit baril d'ordonnance, — travestissement coquet sous lequel, paraît-il, Eve la théâtrienne avait joué, avenue de la Grande-Armée, le principal rôle d'une pièce patriotique. Puis, d'autres costumes ont suivi, car la jeune Eve aimait à se travestir, en Espagnole, en Italienne, même en chevalier des Croisades, et c'est dans ce dernier rôle (trois actes en vers, s'il vous plaît !) qu'elle avait déclamé ce distique, sans se douter alors de son sens prophétique :

Dieu le veut ! Quittons la France !

. Il faut partir et pour jamais !...

L'ensemble de la vente a produit une quarantaine de mille francs, — simple goutte d'eau pour combler le gouffre des cent millions !

Piquante rencontre ! Le même jour, et dans une salle voisine, se vendait le banal mobilier de Boulaine. Deux objets seulement y attireraient l'attention : le bureau du joyeux tripoteur, acheté, dit-on, par un Américain, et une harpe, adjugée dix louis ! — Que pouvait bien faire cette harpe dans un tel intérieur !... A moins que ce ne fût une façon discrète d'avertir les clients qu'ils se trouvaient chez un maître-chanteur...

Le total des enchères a péniblement atteint 13,000 francs. — Pauvre Boulaine !

Mais une autre vente, autrement sensationnelle, a fait prendre d'assaut l'hôtel des commissaires-priseurs : celle d'une comédienne, enlevée prématurément au théâtre comme à la galanterie, et dont l'opulente succession exalte le rêve des mondaines vulgaires.

M^{lle} Wanda de Boncza, morte dans sa fleur de talent et de beauté, avait laissé 430,000 francs de dettes, c'est-à-dire de fournitures et de toilettes non soldées encore, et les honnêtes bourgeoises de se demander avec stupéfaction comment une actrice de la Comédie-Française pouvait avoir un découvert de 430,000 francs chez ses couturiers, — lesquels, d'ailleurs, ne semblaient pas eux-mêmes sans quelque inquiétude sur le règlement de leur compte... Ils doivent être aujourd'hui bien rassurés par le million et demi des enchères de l'hôtel Drouot, — sans parler des liasses de valeurs déposées

prudemment par l'artiste économe dans les coffres-forts de deux grands établissements financiers.

On a vendu, durant près d'une semaine, — il n'a pas fallu moins pour disperser tout ce qu'elle avait accumulé de richesses dans son luxueux hôtel! — on a vendu ses bijoux, d'une magnificence rare, ses meubles, tapisseries, objets d'art, tableaux, fourrures, dentelles, garde-robe, sans laisser un instant l'avidité fiévreuse des acquéreurs. On eût vraiment dit qu'on se disputait les reliques d'une sainte ou les souvenirs d'une reine! A ce point même que nombre de bijoux ont été payés jusqu'au double de leur prix d'achat chez le joaillier et du chiffre demandé par les experts! — Les bijoutiers eux-mêmes en étaient effarés!

Citons : une broche Louis XVI, enguirlandée de diamants, 15,700 francs; — une bague, avec rubis d'Orient, 20,000; — pendeloque, dont le principal motif était une grosse perle noire, en forme de larme, entourée de brillants, 36,400; — broche, grande fleur de lys tout en brillants et perles, 38,600; — bague, enrichie d'une très grosse perle blanche d'Orient, 44,000; — broche, forme branche de capillaire en brillants, avec saphir et trois grosses perles blanches d'Orient, 70,000; — enfin, un merveilleux collier de sept rangs, comprenant 350 perles blanches, 99,000, la plus folle enchère de cette vente exceptionnelle! — Puis une cascade étincelante d'autres bijoux, broches, colliers, bagues, sautoirs, boutons d'oreilles, plaques de ceinture, aumônières, peignes, éventails, faisant ruisseler saphirs, perles, émeraudes, rubis, turquoises, tout un éblouissant écrin de souveraine!

Et après les bijoux, les objets d'art ancien et moderne : reliquaires, bustes byzantins, terres cuites, bronzes, médaillons, statuettes, tapisseries du dix-huitième siècle, miniatures, vieux Saxes, vieux Sèvres, argenterie, nécessaire de voyage de 12,000 francs, des tableaux signés Fragonard, Vigée-Lebrun, Carle Vernet, Largillière, Isabey, Français, Chaplin... Et, chose curieuse, au milieu de ces toiles, de ces dessins, de ces gravures, pas un portrait d'elle, pas une effigie peinte ou modelée, pas une esquisse, pas une image quelconque, comme si elle n'avait rien voulu laisser d'elle et de sa beauté, qu'un vaporeux souvenir, une ombre insaisissable!...

Qu'il y a loin des splendeurs de cette vente aux débuts de la modeste élève du Conservatoire, regagnant son pauvre cinquième étage en prenant pour six sous l'omnibus de Clichy!...

Une autre collection, tout aussi sensationnelle, — pour des causes différentes, — mais moins tapageuse, va être dispersée cette semaine aux enchères de la galerie Georges Petit : celle d'une veuve archi-millionnaire, M^{me} Lelong, qui, aussi éprise d'art

ancien que les frères Dutuit, avait consacré durant de longues années sa grosse fortune à recueillir, dans son hôtel-musée du quai de Béthune, d'inappréciables trésors du moyen-âge, de la Renaissance et du dix-huitième siècle : bronzes florentins, velours de Gènes, orfèvreries italiennes, émaux de Limoges, tapisseries de Flandres, bois sculptés, vitraux, broderies, coffrets, pièces de choix de toute provenance, de tout genre, de toute époque, patiemment ramassées avec une science rare, un goût raffiné, payés souvent aux plus hauts prix, et dont le riche produit va tomber dans l'escarcelle des pauvres. — C'est, en effet, à la Société des Artistes musiciens, fondée par le baron Taylor, que M^{me} Lelong a légué tous ses biens, tous ses millions... Et, grâce à ce don royal, il est permis de supposer que la récente grève des musiciens d'orchestre n'aura plus lieu de se reproduire. — Aussi, quel enthousiaste concert de reconnaissance ne vont pas manquer de faire entendre les instruments à corde et à vent!...

Mais, — triste philosophie des choses! — faut-il ajouter qu'à côté même de ces engouements excessifs et souvent injustifiés, on a vu passer, sous le regard indifférent et presque dédaigneux des collectionneurs, des objets sacrés, des reliques glorieuses, abandonnées au hasard des enchères pour quelques misérables francs! — Le bâton de maréchal d'un des plus illustres lieutenants de Napoléon, Macdonald, duc de Tarente, n'a pas même obtenu un louis! Et, dans une salle voisine de celle où faisaient prime les jupes d'une aventurière et les parures d'une comédienne, l'épée donnée par l'empereur à Junot, l'épée de tant de batailles et de tant de victoires, était adjugée pour une somme dérisoire!... Pourtant, les unes, fruit du vice ou de l'escroquerie, ne représentaient que le côté bas et honteux de la nature humaine, tandis que les autres, feuilles détachées de notre héroïque histoire, disaient les exploits de nos soldats et la grandeur de la France!... Quand donc saurons-nous mieux placer nos admirations et nos mépris?...

Pendant que nous sommes aux expositions, mentionnons celles qui ont servi d'agréables distractions à la dernière quinzaine.

Le concours des Chats, organisé chaque année par le *Journal au Jardin d'Acclimatation*, avait attiré une affluence nombreuse dont, par la température actuelle, la frileuse partie féminine s'épanouissait avec une satisfaction particulière dans la tiédeur de la grande serre, sous l'ombrage d'une végétation tropicale.

Il n'y avait pas là moins de trois cents matous, de toutes races, de toutes robes, miaulant avec grâce ou faisant coquettement le gros dos dans leurs cages enrubannées; — chats d'Europe, d'Asie,

d'Afrique, ceux-ci du Siam, ceux-là du Congo, la plupart délicieux à voir dans leur caressante souplesse, et bien mieux faits, ce semble, pour la vie de salon que les affreux petits chiens élevés à l'alcool pour les empêcher de grandir...

L'exposition des Serins, au Palais-Royal, — pauvre palais! Il avait bien besoin de cela pour animer un peu sa solitude! — offrait une originalité particulière : celle de la dénaturalisation, si l'on peut s'exprimer ainsi, des aimables oiseaux importés de Hollande ou des Canaries. Le serin est jaune, jaune d'or, mais le progrès consiste, paraît-il, à transformer sa couleur par d'ingénieux croisements ou de savantes variétés d'alimentation. On obtient ainsi des serins gris, blancs, — même *rouges* : il n'y a qu'à passer le pont de la Concorde pour en trouver dans la cage parlementaire...

Plus large, en raison de son caractère international, et plus intéressante était l'exposition d'Aviculture du Cours-la-Reine, où plus de quatre mille oiseaux de toute plume s'ébattaient dans les vastes serres de la Ville de Paris. Coqs, poules, dindons, canards, faisans, cailles, perdreaux, tout le peuple ailé des basses-cours et des guérets y étalait ses plumages multicolores, dans la variété desquels se remarquaient les types de nos colonies, particulièrement de Cochinchine.

M. Loubet a honoré ces volatiles de sa visite, à la suite d'un déjeuner somptueux dans le palais de M. Chauchard, l'ancien directeur des magasins du Louvre, qui, pour recevoir avec tout l'éclat possible son hôte présidentiel, avait fleuri ses jardins de *dix mille* pieds de chrysanthèmes transplantés féeriquement en quelques heures! — N'eût-on pas dit le duc d'Antin recevant Louis XIV!... — La République même a ses courtisans...

De ces expositions aux galeries de la rue de Sèze, il n'y a pas loin, et, toute la semaine dernière, une foule élégante s'y est pressée pour admirer les travaux d'Arts de la Femme envoyés de tous les points de la France au concours organisé par le *Gaulois*. — Jamais peut-être nous n'avons vu semblable profusion d'œuvres exquises sorties de véritables doigts de fée. C'était un rêve, un enchantement! Toute énumération serait impossible, et on n'eût su que choisir parmi ces merveilles de goût et de patience. Broderies, nappes d'autel, chemins de table, portières, chasubles, éventails de dentelle, paravents, stores, tapisseries, couvre-lits, aubes, écrans, coussins, étoles, pastels, dessins, aquarelles, miniatures, missels, enluminures, reliures d'art, cuirs repoussés, émaux, sculptures, marbres, terres cuites, plâtres, ivoires, tout y était, et, parmi les exposantes comme parmi les

lauréates, les plus grands noms fraternisaient avec les plus modestes : une duchesse à côté de la jeune ouvrière d'un patronage, une marquise voisine d'une orpheline de saint Vincent de Paul, une princesse même en compagnie d'une sourde-muette de l'asile d'Orléans ; et les Ouvroirs, les Syndicats de l'Aiguille, les Refuges de Filles abandonnées, les Ecoles professionnelles s'y mêlaient de la façon la plus touchante aux personnifications les plus hautes de la bourgeoisie et de la noblesse.

Que de talents dans tout cet ensemble ! Que d'ingéniosité délicate et supérieure dans ces travaux si variés ! Et quelle élévation d'âme dans les devises dont chaque œuvre devait être accompagnée ! Nombre de ces devises pourraient être citées comme autant de paroles fortifiantes et consolatrices. Le cri de Jeanne d'Arc : *Vive labeur !* reproduit plus de cinquante fois ; — *Dieu et la France ! — Non l'or mais l'honneur ! — Ou bien ou rien. —* Et, plus de cinquante fois aussi : *Espérance !*

Naturellement, ni M. Loubet, qui avait été voir les serins et les dindons, ni M^{me} Loubet, ancienne familière de l'avenue de la Grande-Armée, n'ont eu l'idée d'une visite à cette exposition du Travail de la Femme ; ils auraient craint de se compromettre en aussi bonne compagnie. — Et, d'ailleurs, parmi les devises, n'y en avait-il pas une qui criait malicieusement : *Vivent les Sœurs !...*

Pendant ce temps, l'Académie des Sciences, étudiant le volume du cœur chez la femme, osait proclamer, par l'organe du professeur Bouchard, que le cœur est plus petit chez la femme que chez l'homme... En regardant ce qui se passe, n'est-on pas tenté de dire à la science que son appréciation est une erreur et un blasphème ? Sans les femmes, où en serions-nous ? Ce sont elles qui nous relèvent, nous excitent à la lutte, nous encouragent à la résistance en nous en donnant virilement l'exemple ! Et, tout au contraire, ce sont les hommes qui n'ont pas de cœur, qui sont lâches, qui laissent une poignée de bandits chasser de France 80,000 femmes inoffensives, uniquement vouées à la charité, aux œuvres d'assistance populaire, à tous les sacrifices, et qui se trouvent aujourd'hui sans pain, à l'étranger !

On aura beau me dire que les images radioscopiques produites à l'Académie par le docteur Bouchard lui donnent raison ; je persiste à trouver que les actes et les faits lui donnent tort, et, une fois de plus, je répète les deux vers des *Châtiments* d'Hugo contre un gouvernement infâme :

... Qu'il soit chassé par les femmes,
Puisque les hommes en ont peur !

Pour en finir avec les Expositions, jetons un coup d'œil sur celle des Enseignes, qui vient de se clore à l'Hôtel-de-Ville. C'était une nouveauté, et, à ce titre, elle n'a cessé d'attirer une foule de curieux de tous les mondes.

C'est le peintre Edouard Detaille qui en a conçu l'idée, et l'administration municipale s'y était associée avec empressement. Avant nous, Londres et Bruxelles avaient eu déjà des expositions de ce genre, mais aucune ville peut-être n'offrait sous ce rapport autant d'éléments que Paris.

L'enseigne, jadis, empruntait son importance à ce fait que les maisons n'étant pas numérotées, et les rues mêmes n'ayant pas toujours de nom officiellement classé, le populaire baptisait la rue du titre d'une enseigne, en gravant ainsi dans sa mémoire l'image de cette dernière. De là, l'effort d'imagination des boutiquiers pour saisir l'attention publique par l'emblème de leur commerce; d'autant qu'alors nombre de gens ne savaient pas lire et qu'il était essentiel de frapper leurs yeux par le langage symbolique de l'image. — De nos jours, l'enseigne tend à disparaître parce qu'elle n'a plus les mêmes raisons d'être; cependant, elle a encore assez survécu pour qu'on ait songé à la rajeunir en lui imprimant un caractère plus artistique que dans le passé; et, dans ce but, un appel avait été adressé à tous les peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, ouvriers d'art, industriels, pour la création de types nouveaux destinés à la décoration extérieure des magasins, hôtels, cafés, restaurants, ateliers et boutiques de toute espèce.

Plus de deux cents artistes, parmi lesquels des membres de l'Institut, n'ont pas dédaigné de prendre part au concours. Il en est venu de Rome, de Liverpool, de Genève; mais, avant de noter leurs principales compositions, il convient de s'arrêter un instant à la partie rétrospective de l'exposition, malheureusement trop restreinte par le manque de place.

Au temps où les croyances étaient plus vives et plus populaires, l'enseigne empruntait le plus souvent ses sujets à l'idée religieuse. La Vierge, l'Enfant Jésus, les Saints étaient invoqués comme de vénérés patrons; et, à côté, la verve gauloise s'égayait en calembours, épigrammes et rébus. — Un marchand de couronnes funéraires arborait cette macabre devise : *A la paix perpétuelle*. — Un marchand de poisson avait fait peindre au-dessus de sa porte un merlan dans un soulier, avec cette inscription : *A la Marée chaussée*. — Un hôtelier avait fait représenter un voyageur moelleusement couché et sommeillant sous les couvertures, avec ce jeu de mots : *Au lit, on dort*, d'où l'enseigne du *Lion d'or*, si répandue encore de nos jours.

Sous Louis-Philippe, un pâtissier nommé Leroy, avait risqué cette enseigne narquoise : *Le roy fait des brioches*.

En 1848, un marchand de tabac, plus osé encore, après avoir orné sa devanture des trois mots formulant la devise républicaine : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ, avait fait peindre, sous chacun de ces grands mots, une blague... et l'enseigne portait pour légende : *Aux trois Blagues*.

Il est d'autant plus inoffensif de rappeler cette plaisanterie qu'aujourd'hui, sous la troisième république, elle n'aurait plus aucune raison d'être...

De nos jours, on voit seulement, dans une rue voisine du boulevard Saint-Germain, un poëlier, fier sans doute de sa clientèle, dont l'enseigne porte : *Fumisterie des Ministères*...

Et l'on assure qu'il a beaucoup de besogne.

Je laisse de côté le *Chat qui pelote*, illustré par Balzac, et la *Chèvre qui danse*, que Victor Hugo a mise en scène dans *Notre-Dame de Paris*, pour mentionner le célèbre tableau de Boilly, *Au Gourmand*, qui décorait, dès 1801, sous les galeries du Palais-Royal, l'intérieur du magasin de comestibles et de cafés resté fameux sous le nom de Corcellot.

On raconte à ce sujet une curieuse anecdote. M^{me} Fair, la richissime Américaine, décédée récemment de façon si tragique dans une catastrophe d'automobile, ayant admiré maintes fois le tableau dans le magasin de l'avenue de l'Opéra, en offrit 60,000 francs à son propriétaire actuel, M. Chauveau; mais celui-ci refusa de s'en défaire, comme d'un palladium qui consacre depuis plus d'un siècle la renommée de sa maison.

La partie contemporaine de l'exposition actuelle offre des noms d'artistes distingués : Gérôme, Detaille, Tattegrain, Mercier, Régamey, Villette, qui promettent d'être plus nombreux l'année prochaine, car cette exposition sera annuelle. C'est un Salon nouveau qui s'inaugure, et peut-être sera-t-il plus amusant que les autres.

On y remarque des peintures ingénieuses, des bas-reliefs, des médaillons, des plaques de faïence, des sculptures, des vitraux, surtout une belle ferronnerie offrant des torchères, des lanternes, des supports d'un merveilleux travail.

En peinture, les enseignes parlantes sont assez nombreuses. — Un *Renard Bleu* signale un marchand de fourrures. — Un magasin de *Noir et Blanc* a pris pour symbole un Pierrot et un Charbonnier, l'un portant un sac de farine, l'autre un sac de charbon. — Une *Autruche* sert d'emblème à un marchand de plumes. — Du sculpteur Mercier, pour enseigne de sage-femme : un Bébé sortant du chou traditionnel.

Mais le chef-d'œuvre est la gaminerie de Gérôme, représentant un gentil caniche, droit sur ses pattes, avec un monocle à l'œil, et au-dessous cette drôlerie : *O pli cien*. — Plus bas, dans un coin, cette signature : *Gérôme barbouillavit*, anno Domini 1902.

Un réparateur d'objets d'art a pour emblème un *Cœur brisé*. — On y voit le Temps, à longue barbe blanche, qui examine un cœur apporté par une jolie jeune fille à la figure désolée et semblant dire :

N'y touchez pas : il est brisé!

« Non ; il n'est que fêlé ! » semble répondre le Temps, souverain réparateur de ces sortes de blessures...

Il y a aussi l'enseigne morale, qui court le risque d'éloigner les clients plutôt que de les attirer. — *Au Père de famille* est un débit de vins et liqueurs, où la Mort trinque avec un consommateur, le verre d'absinthe en main, tandis que, par la fenêtre entr'ouverte, on voit passer un corbillard...

Plus gaie, l'enseigne formée d'un grand Corset, avec cette légende irrévérencieuse : *A tous les Saints*...

Une dernière, qui m'a paru dédiée à M. Combes, pour son commerce ministériel : *Au Caméléon*, — « enseigne à potence », ajoute le Catalogue...

En somme, l'exposition, dans son ensemble, est attrayante, et les prix décernés par la Ville ont sanctionné son succès.

Plus sérieux, et souvent moins réussis, sont les concours de statues pour grands hommes, ainsi que nous l'avons vu pour ce pauvre Balzac, ballotté durant tant d'années, de Rodin à Falguière, avant de s'asseoir enfin sur un piédestal. De sonores discours ont été prononcés devant le marbre du génial écrivain ; n'eût-on pas mieux fait de graver sur le socle du monument quelques-unes de ses plus fortes pensées, celle-ci, par exemple :

« J'écris à la lueur de deux vérités : la religion et la monarchie, — deux nécessités que les événements contemporains proclament, et vers lesquelles tout homme de bon sens doit essayer de ramener notre pays. »

Ou bien encore :

« Le christianisme, et surtout le catholicisme, étant un système complet de répression des tendances dépravées de l'homme, est le plus grand élément de l'ordre social. »

M. Loubet, toujours prudent, avait décliné l'invitation que lui avait adressée la Société des Gens de Lettres d'assister à cette inauguration. — Il y a tant de choses dans Balzac que le Président

a craint sans doute d'entendre quelque parole de l'implacable peintre de la *Comédie Humaine* se retourner contre sa petite personne...

On nous annonce d'autres inaugurations prochaines : celles des statues d'Ambroise Thomas, de Gounod, de Rosa Bonheur, de Jules Simon, de Charles Garnier, de Baudelaire. N'est-ce pas beaucoup, et ne pourrait-on laisser le temps consacrer davantage ces gloires un peu hâtives?...

J'aurais voulu parler des théâtres, et la place me manque. Mais comment se dispenser de saluer au moins la rentrée de notre nationale Sarah, retour de Berlin, dans sa bonne ville de Paris, au bruit des acclamations de tous les claqueurs de la presse? Toutefois, la tapageuse actrice n'a pas recueilli que des thalers et des bravos dans la capitale de la Prusse; elle y a aussi entendu des sifflets, qui ont vinaigré sa « gloire », et, en venant reprendre chez nous son cabotinage politico-scénique, elle y a rencontré une *Parole française* qui a dû sonner durement à son oreille. C'est la verte apostrophe que lui a jetée une patriote ardente, M^{me} Adam, dans la petite Revue où elle juge les événements de l'étranger dans leurs rapports avec l'intérêt de notre pays.

Lisez cette page vengeresse :

« M^{me} Sarah Bernhardt, après M. Coquelin et pour les mêmes raisons, ayant constaté que la comédie patriotique jouée par elle, non sans talent, depuis 1870, ne faisait plus « recette », s'en est allée représenter à Berlin un personnage médiocre, offrant à lui seul, par un tardif oubli, tous les éléments d'une humiliante réconciliation.

« Copiant M. Jaurès, M^{me} Sarah Bernhardt abandonne les fières, les fidèles, les ardentes revendications qui, sans cesse affirmées et maintenues, nous délivrent du piteux rôle de vaincus résignés, ayant laissé toute espérance à la porte de l'enfer prussien.

« La chose surprenante est bien plus ce que M^{me} Sarah Bernhardt a été précédemment que ce qu'elle affiche d'être aujourd'hui. N'est-elle pas née Germaine et n'est-elle pas juive?

« Or, le secret qui ne nous a pas encore été dévoilé est le pourquoi la presque totalité des juifs allemands, même déracinés depuis plusieurs générations, ayant tous leurs intérêts dans le pays où ils se sont établis, se croient obligés de contribuer à la grandeur de la toujours plus grande Allemagne.

« M^{me} Sarah Bernhardt, en allant à Berlin, est rentrée dans la tradition la plus pure de ses antériorités. Non seulement elle a fait une affaire « hors ligne », mais elle a, par son voyage, fait bénéficier de certaine sorte l'Allemagne du profit qu'elle-même en tire. Qui sait si elle n'a pas été appelée pour jouer deux rôles, un sur la scène et l'autre dans la loge impériale? Il me semble entendre le Kaiser dire, avec sa façon cavalière, au prince royal de Danemark :

« Décidément, les bouderies contre l'Allemagne ne durent pas. Voyez, « Altesse, l'actrice la plus populaire de France, la plus démonstrativement « revancharde, celle qui avait juré de ne pas mettre les pieds à Berlin tant « que l'Alsace-Lorraine ne serait pas délivrée de notre joug odieux ; la « voilà quêtant les applaudissements de ma capitale. »

Et après Sarah, « le grand » Coquelin, à l'égard duquel M^{me} Adam n'est pas moins justicière :

« M. Coquelin est de plus en plus « persona gratissima » auprès du Kaiser allemand. Invité à une partie de chasse, il remplira d'abord son rôle de comédien, puis celui d'invité, ce qui est tout différent, car c'est la première fois qu'en Prusse un « acteur » prend part à une chasse royale. M. Coquelin a le génie de la variété des genres. Il a été l'ami de Gambetta et celui de l'Alsace-Lorraine. Aujourd'hui, l'ami de Guillaume II est toujours occupé des Alsaciens-Lorrains, avec cette différence qu'autrefois il croyait à leur malheur par l'Allemagne et à leur bonheur par la France, et qu'il croit maintenant le contraire...

« Ceux qui sont restés fidèles à leur « quand même » ont l'inconsolable chagrin de voir l'Alsace-Lorraine, méprisante pour les reniements des comédiens soi-disant patriotes, et indignée par nos cabotins politiques, s'éloigner de la France. On dit, et je me refuse encore à le croire, que beaucoup d'Alsaciens-Lorrains, outrés de la façon dont le gouvernement Loubet-Combes traite les congrégations, songent à accepter les propositions des députés catholiques de Berlin. Plusieurs déjà consentent à faire de la propagande en faveur d'une entente avec le centre allemand et du choix de députés qui, aux prochaines élections législatives pour le Reichstag, concluraient l'alliance. »

Qu'importe, après cela, de mentionner que Sarah Bernhardt a repris sur son théâtre les vieilles pièces de Sardou ; que Coquelin montre derechef sur ses planches le nez de *Cyrano* ; que *Miss Hélyett* atteint aux Bouffes sa 2,000^e représentation, et que la reprise d'*Orphée aux Enfers* promet la même longévité à l'opérette d'Offenbach ?

Quant aux autres spectacles, généralement secondaires, nous les retrouverons à quinzaine, s'ils vivent encore, et il sera temps alors d'en apprécier le vide ou la valeur.

Le Grand-Guignol annonce une comédie piquante : *Monsieur Camille*. — S'agirait-il de notre étonnant ministre de la marine ?

Louis JOUBERT.

REVUE DES SCIENCES

La nouvelle Académie de Médecine. — Autrefois et aujourd'hui. — Origines de l'Académie. — Fusion de diverses Sociétés savantes. — Décret de Louis XVIII. — En 1820. — Une Académie qui ne peut trouver de domicile. — Tribulations diverses. — A la recherche d'un local. — Déménagements successifs. — La vieille chapelle de la Charité. — De 1850 à 1902. — Le nouvel hôtel de la rue Bonaparte. — Inauguration. — Chimie minérale : Les pierres précieuses artificielles. — Fabrication des rubis. — En Suisse et en France. — Rubis marchands. — Nouvelle méthode de production. — L'alumine cristallisée. — Fusion au chalumeau. — Nourrissement de la pierre. — Le Saupoudrage. — Rubis de 15 carats et de 6 millimètres de diamètre. — Peut-on reconnaître un rubis artificiel d'un rubis naturel? — Hygiène : L'air du métropolitain de Paris. — Atmosphère du tunnel. — L'air des wagons. — Analyse. — Chaleur du souterrain. — Malaise par encombrement. — Au Saint-Gothard : L'acide carbonique.

L'Académie de médecine vient de quitter pour toujours la rue des Saints-Pères, où elle siégeait depuis 1850, pour s'installer, le mardi 25 novembre, rue Bonaparte, près de l'École des Beaux-Arts, dans le bel hôtel que lui a construit M. Rochet, architecte de l'Assistance publique. C'est tout une histoire que le déménagement de l'Académie et la prise de possession du nouveau monument.

L'Académie de médecine fut fondée par ordonnance royale du roi Louis XVIII, en date du 20 décembre 1820. Aux termes de cette ordonnance, elle était la suite légale des institutions et commissions dont voici la brève énumération : l'Académie royale de chirurgie, fondée le 11 décembre 1731; la Commission royale pour l'examen des remèdes particuliers nouveaux et distribution des eaux minérales, fondée le 25 avril 1772. (Jusqu'à cette date, les eaux minérales dépendaient de la surintendance des eaux médicinales, établie en 1605 pour le premier médecin du roi et pour ses successeurs); la Commission royale pour les épidémies et épi-zooties, fondée le 29 avril 1776; la Société royale de médecine,

fondée le 26 juin 1778 pour remplacer et continuer la précédente commission; le 1^{er} décembre 1778, de nouvelles lettres patentes lui donnent aussi les attributions de la Commission royale de 1772 qui cesse d'exister; enfin, le comité central de vaccine, créé par décret du 16 mars 1809 pour la conservation du vaccin¹.

La Société royale de médecine et l'Académie royale de chirurgie ayant été supprimées par un décret de la Convention, le 8 août 1793, le Comité de la vaccine existait seul en 1820.

L'ordonnance de Louis XVIII sur la création de l'Académie actuelle spécifiait que cette compagnie était instituée pour répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique et principalement les épidémies, épizooties, les cas de médecine légale, la vaccine, les remèdes nouveaux et secrets, les eaux minérales. Déjà, du reste, depuis 1810, il existait une Société de médecine établie à la Faculté et qui était quelquefois consultée par le gouvernement. En tous cas, le passé disparut complètement devant la nouvelle fondation royale de 1820. Et le reste de l'institution fut parfaitement défini.

On n'oublia qu'une chose, c'est de dire dans quel local siégerait l'Académie de médecine. Il semble pourtant que dans la pensée du roi et de son conseiller, le baron Portal, ce devait être au Louvre. C'était là, en effet, qu'avant la Révolution, la Société royale de médecine tenait des séances tout comme d'ailleurs l'Académie française et l'Académie des sciences. La première séance eut lieu à la Faculté de médecine, en attendant mieux. Les quatre séances générales eurent lieu au Louvre. On était nombreux : 160 membres titulaires ou associés habitant Paris.

Le Bureau réclama à plusieurs reprises un local définitif. Le ministre de l'intérieur ne manquait pas de promettre; l'Académie n'était pas au bout de ses pérégrinations. On l'installa place Royale; puis rue du Temple, rue des Grands-Manteaux, dans l'hôtel du marquis de la Grange. Singularités du sort! cet hôtel devint plus tard le Mont-de-Piété, et l'emplacement du nouvel hôtel rue Bonaparte est une dépendance du Mont-de-Piété. On parla ensuite des écuries du roi; la place fut reconnue insuffisante. Le maire de Charonne offrit de recevoir l'Académie dans sa mairie. On n'accepta pas cet emplacement lointain. Enfin, après de nouvelles recherches, l'Académie finit par s'installer dans un immeuble de la rue de Poitiers, au 21, le 27 janvier 1824. Elle se contenta du local jusqu'en 1850, mais le bail expirant à cette date, le propriétaire ne

¹ D'après les documents de M. le docteur Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine publiés en 1895 dans la *Chronique médicale* de M. le docteur Cabanès

voulut pas le renouveler. Et l'Académie se trouva de nouveau sans asile.

Le ministre de l'intérieur lui offrit un grand local appartenant à l'Assistance publique, l'ancienne chapelle de l'hôpital de la Charité, qui elle-même avait son histoire. En 1606, une première chapelle avait été érigée à peu près sur l'emplacement actuel; en 1621, elle fut démolie et remplacée par une nouvelle. Celle-ci fut agrandie et terminée en 1735. C'est cette chapelle qui, d'après un projet du Comité des Secours publics de la Convention, fut modifiée pour l'installation d'une nouvelle école clinique. Le chœur devint l'amphithéâtre de Corvisart. C'est en 1849 seulement que l'on appropria à sa nouvelle destination la chapelle déjà transformée depuis 1799. On divisa le bâtiment en trois parties, vestibule, salle des Pas-Perdus, salle des séances. Le chœur resta dépendance et amphithéâtre de l'hôpital de la Charité. Et de 1850 à 1865, l'Académie resta confinée dans ce milieu insuffisant, incommode et obscur. En 1865, nouvelles protestations, demande d'un nouveau local. Napoléon III fit des promesses comme jadis Louis XVIII; mais en 1875, il n'y avait encore rien de changé dans la vieille installation et du reste rien ne fut modifié et l'on peut voir encore aujourd'hui les bâtiments tels qu'ils furent autrefois. Mais en 1875, le président sortant, M. Devergie, accompagné de M. Bécharde et de M. Dureau, firent de pressantes démarches près du ministère. On recommença la chasse aux locaux. Aucun ne parut convenable. Enfin, seulement en 1883, M. Bécharde obtint un décret qui concédait à l'Académie à titre définitif un terrain appartenant à l'Etat et situé avenue de l'Observatoire. Etait-ce fini? Oh que non! La Faculté des sciences s'était déjà installée sur ce terrain et y avait fait 800,000 francs de travaux. La Faculté aurait rendu le terrain, mais point les 800,000 francs et ce fut toute une affaire trop longue à raconter encore. Grâce à de nombreuses démarches des intéressés, le Conseil municipal finit par voter l'échange du terrain de l'avenue de l'Observatoire contre un terrain appartenant à l'Assistance publique sis rue Bonaparte. Le terrain fut cédé au prix de 663,000 francs. Le bâtiment à construire devant coûter 835,000 francs, l'ensemble de la dépense s'élevait à 1,500,000 francs, mais l'Etat conservait le terrain concédé à l'Académie, avenue de l'Observatoire, évalué à 800,000 francs. Si bien qu'en définitive l'Académie n'eut plus à contribuer pour son compte que pour une somme de 540,000 francs. L'Académie avait fini par la réunir, grâce aux libéralités de ses membres et à de généreux donateurs.

Ainsi, comme on le voit, non sans peine, l'Académie de médecine a fini par s'établir chez elle et à se faire construire un hôtel où

elle siègera sans doute de longues années. Mais, après le passé, on peut se demander si c'est bien certain. Elle a été si nomade cette pauvre Académie de médecine que peut-être sera-t-elle quelque jour encore en butte à quelques aventures. En tout cas, l'hôtel cette fois lui appartient, il est bien disposé pour tous les services accessoires ou auxiliaires. On peut donc prévoir tout de même pour elle une longue suite de jours heureux qu'elle a bien mérités depuis 1820.

Il y a longtemps que l'on est parvenu à obtenir au laboratoire des pierres précieuses. Ebelmen réussit le premier, que je sache, à fabriquer dans son laboratoire de l'Ecole des Mines de petits rubis, puis Gaudin, puis Feil, enfin Fremy et Verneuil, etc. Mais quels rubis ! Petits, petits, bons pour les minéralogistes, mais évidemment sans aucune valeur commerciale : lames hexagonales minces, cristaux difficiles à tenir entre les doigts, simples curiosités. M. Verneuil, l'ancien collaborateur de M. Fremy, vient, au contraire, de produire de vrais rubis, des pierres de valeur, puisqu'elles pèsent environ 15 carats, et que le rubis a un prix marchand supérieur à celui du diamant. M. Verneuil n'en a pas moins mis son procédé dans le domaine public. Et il faudra redouter quelque jour de voir entrer dans la circulation des rubis artificiels. Il est vrai que les Suisses qui sont experts dans l'art de maquiller les pierres ont trouvé déjà depuis plusieurs années un moyen qu'ils ont gardé secret de fabriquer d'assez beaux rubis. En sorte que lorsqu'on a à acheter une de ces pierres, il est sage de la faire examiner par un lapidaire défiant et expérimenté.

Quoi qu'il en soit, M. Verneuil obtient des rubis d'environ 3 grammes, de 5 à 6 millimètres de diamètre et d'une jolie teinte éclatante par un procédé théoriquement simple, mais qui exige en pratique beaucoup d'habileté professionnelle. Il faut un rien pour réussir la pierre et un rien pour manquer l'opération. Le rubis n'est que du corindon, de l'alumine cristallisée. On prend donc de la poudre d'alumine mélangée avec 25 pour 100 d'oxyde de chrome pour donner la coloration rose rouge. La matière est placée dans un petit panier en toile métallique et introduite dans la flamme d'un chalumeau oxyhydrique, et à l'aide d'un support convenable maintenue pendant la fusion dans la même région de la flamme. De plus la pastille en fusion est reliée à un filament d'alumine agglomérée au rouge avec quelques centièmes de carbonate de potasse et qui pend verticalement. Ce filament est une trouvaille, car s'il n'existait pas, la masse fondue se fendillerait aussitôt que commencerait son refroidissement. La seconde trouvaille de M. Verneuil, c'est d'avoir imaginé de grossir progressivement le petit

bouton fondu en semant sur lui par une fine projection de la poudre d'alumine chromée. Il nourrit ainsi le globule primitif et accroit peu à peu le diamètre de la future pierre précieuse. Les petits grains d'alumine s'agglomèrent à la masse en subissant la fusion.

En opérant délicatement, il est possible d'obtenir en deux heures une masse ovoïde d'une coloration homogène. Si l'opération a été bien conduite, quand on arrête la marche du chalumeau, le refroidissement brusque fait fendre en deux parties symétriques suivant un plan vertical la masse fondue. On obtient deux demi-sphères qui, taillées à l'aide des procédés ordinaires, donnent deux beaux rubis d'une magnifique fluorescence rouge.

Quand ils sont parfaitement réussis et bien polis, il devient extrêmement difficile de les distinguer des plus beaux rubis naturels. Toutefois, quand ils sont très gros, ils présentent assez souvent deux défauts qui révèlent leur origine artificielle et qui tiennent à la difficulté que l'on éprouve à conduire correctement la fusion : l'affinage, imparfait en quelques points, se traduit à l'œil par des groupes de petites bulles que l'on distingue avec une forte loupe. Leur formation est due soit à un « semage » exagéré de la poudre d'alumine, soit à l'emploi dans le chalumeau d'une flamme trop oxygénée.

Le second défaut est plus caractéristique encore ; il réside dans la présence de zones rubannées dues à la décoloration de certaines portions de la masse par la volatilisation du chrome. Ces défauts n'altèrent pas sensiblement du reste la beauté de ces pierres, quand elles sont montées, et peuvent même disparaître lorsqu'on peut se rendre suffisamment maître du semage.

Les beaux rubis ainsi obtenus ont pour densité 4,1. Ils ne constituent pas un cristal unique ; c'est un amas de petits cristaux, mais même à la loupe, on ne peut les isoler ; la constitution hexagonale n'apparaît pas ; l'illusion n'en est pas moins complète, quand la pierre précieuse bien polie et bien montée apparaît éclatante dans une bague, un bracelet ou une broche. Quoi qu'il en soit, il est probable qu'un lapidaire ne s'y tromperait pas, un physicien non plus et que l'on pourra toujours reconnaître avec de l'attention un rubis naturel d'un rubis artificiel.

Les Parisiens se plaignent de plus en plus de l'air qu'on leur fait respirer dans les souterrains du Métropolitain. Quand on descend dans les galeries, on est pris à la gorge par une odeur créosotée désagréable. L'inconvénient est réel, mais il n'est pas dangereux ; l'odeur est simplement due à l'imprégnation des traverses par des substances goudronnenses destinées à leur conser-

vation. Ce qui est moins anodin, c'est la composition de l'air des wagons et du souterrain. Cet air est-il tellement pollué, comme on le dit, qu'il puisse produire des accidents, des syncopes, etc.? La question a été soumise au Comité d'hygiène publique et de salubrité, et son étude renvoyée à l'examen de M. Haller, membre de l'Académie des sciences et professeur de chimie à la Sorbonne. Déjà M. Gréhan, professeur au Muséum, un spécialiste dans la recherche de l'oxyde de carbone et de l'acide carbonique dans l'air, avait entrepris des expériences sur l'air des voitures et des galeries. Des recherches de ces deux chimistes, il ne semble pas que l'air du Métropolitain soit absolument mauvais. Voici, pour être bref, quelques chiffres donnés par M. Gréhan. Quand une voiture est hermétiquement close et renferme de 36 à 43 voyageurs, l'air accuse de 41 à 75 dix-millièmes d'acide carbonique. Dans l'air des rues de Paris, d'après M. Albert Lévy, la teneur moyenne en acide carbonique ne dépasse pas 6 dix-millièmes. Il y a donc une grande différence. Mais en présence de ce chiffre anormal, l'administration du Métropolitain fit établir des ouvertures béantes dans les parois des wagons. M. Gréhan recommença les analyses. Entre le Louvre et le Palais-Royal, il trouva 18 dix-millièmes d'acide carbonique; entre le Palais-Royal et les Tuileries, il releva 15 dix-millièmes; entre les Tuileries et la Concorde, 21 dix-millièmes.

M. Albert Lévy a opéré, de son côté, indépendamment; il a dosé en moyenne, dans l'air des voitures, de 10 à 16 dix-millièmes. Enfin M. Haller, reprenant les analyses, est arrivé à 12 et 16 dix-millièmes. Il y a donc eu grande amélioration dans l'atmosphère des voitures.

Quant à l'air des galeries, M. Lévy y a dosé des chiffres oscillant entre 3 1/2 et 10 1/2 dix-millièmes. Il a rencontré aussi des quantités très petites d'azote ammoniacal. Tout ceci n'a rien de grave. La proportion d'acide carbonique s'élève tout autant dans les salons après une soirée ou un bal. Dans la tribune du Conseil municipal de Paris, M. Lévy a dosé, le 27 mars 1901, 14 dix-millièmes d'acide carbonique et 169 milligrammes d'azote ammoniacal par 100 mètres cubes. Il en est toujours ainsi quand, dans le même local, il y a grande affluence de personnes. Dans une foule compacte, on respire extrêmement mal. L'azote ammoniacal, dans le Métropolitain, ne se rencontre d'ailleurs qu'aux stations. Les chiffres de M. Haller sont conformes à ceux de MM. Gréhan et Albert Lévy. Ce savant a, de plus, mesuré les températures à l'intérieur des voitures, dans les tunnels et dehors. Il y a toujours une grande différence entre l'extérieur et les voitures. On peut la porter en moyenne à 8 degrés; on trouve jusqu'à 24 degrés à l'in-

térieur d'une voiture, quand le thermomètre marque 15 à 16 degrés dehors. Cette différence varie naturellement, et d'autant plus que la température extérieure est plus basse. Telles sont les constatations. Alors comment expliquer les malaises que quelques personnes éprouvent en voyageant dans le Métropolitain ?

Pour nous, la raison en est simple. Peu de personnes, d'ailleurs, sont réellement incommodées, et celles-là sont des sensitives ou des prédisposées; elles ne peuvent supporter un écart de température brusque dans un air chargé d'acide carbonique, surtout quand il y a encombrement. Et à certaines heures, il y a encombrement réel dans les voitures et souvent il faut se tenir debout, ce qui accroît encore la gêne des voyageurs très sensibles à un milieu souillé. Tous ceux qui ont traversé le tunnel très long du Gothard (14 kilomètres environ) ont pu observer pendant les 35 minutes du trajet, chez leurs voisins ou chez leurs voisins surtout, les effets combinés de la chaleur et de l'air chargé d'acide carbonique, bien que l'on ferme les portières. Encore cette année, en notre présence, deux voyageuses se sont trouvées mal. C'est que la température, dans ce milieu impur, montait à 30 degrés, alors qu'à Göschenen, station d'entrée du tunnel, elle n'était qu'à 23°. Le tunnel est très chaud. Donc, les malaises viennent de même au Métropolitain de la chaleur et de l'encombrement dans les voitures.

Le remède! Ce serait évidemment d'empêcher l'encombrement, d'augmenter le nombre des voitures; mais le moyen est difficile à réaliser avec l'exploitation surchargée du Métropolitain. Il faudra donc accroître les vasistas des wagons et faire des portes à claire-voie, installer des ventilateurs électriques pour assurer le renouvellement rapide de l'air des wagons, etc. Avec ces précautions et quelques-unes encore, il est probable que l'on rendra le Métropolitain tolérable aux Parisiens qui aiment leurs aises.

HENRI DE PARVILLE.

LIVRES D'ÉTRENNES

LIBRAIRIE HACHETTE

Histoire des jouets, par Henry D'Allemagne, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal. — Un beau volume in-4° avec 250 illustrations dans le texte et 100 gravures hors texte dont 50 planches coloriées à l'aquarelle. Broché, 35 fr.; cart. percaline, 40 fr.

La jolie, l'aimable idée que celle de cette *Histoire des jouets*!

Toutes les œuvres de l'imagerie populaire qui peuvent apporter un renseignement quelconque sur la forme et l'usage des anciens jouets sont ici réunies.

On sent assez d'ailleurs quel lien unit une industrie comme celle des jouets à l'histoire générale des mœurs et de la politique; l'imagination des fabricants s'est inspirée des plaisanteries, des satires, des usages, des vêtements à la mode et, à parcourir seulement la collection inappréciable qui nous est ici présentée, l'on pourrait à coup sûr retrouver toute l'histoire extérieure et intérieure, politique et sociale de la France, des splendeurs de Versailles de Louis XIV à celles de l'Exposition de 1900,

Le livre de M. D'Allemagne s'adresse ainsi à toutes les catégories de lecteurs, aux érudits et aux gens du monde, aux jeunes gens et aux amateurs expérimentés; indispensable sur les rayons de la bibliothèque, il n'a pas sa place moins marquée sur la table du salon de famille.

La Guerre, racontée par l'image, d'après les sculpteurs, les graveurs et les peintres. — Un magnifique volume gr. in-8°, 20 planches en taille-douce et 300 gravures. Broché, 30 fr.; relié, 40 fr.

Précisément parce que la guerre, chez tous les peuples et dans tous les temps, a provoqué les sentiments les plus violents dans un sens ou dans l'autre, elle a dû nécessairement inspirer les écrivains et les artistes. En effet, d'Homère à Victor Hugo, des enlumineurs chevaleresques du moyen âge aux Alphonse de Neuville et aux Detaille, innombrables sont les œuvres grandioses ou touchantes, qui évoquent à nos yeux une histoire de la guerre autrement vivante que celle que les manuels nous retracent avec une exactitude superficielle et froide! C'est cette histoire qui se dégagera du beau livre que nous annonçons ici.

Est-il besoin de dire que le texte et l'illustration sont d'une égale richesse, d'une égale diversité? Faut-il tout résumer d'un mot? Cet ouvrage, auquel il n'a jamais été rien publié d'analogue, est une sorte de musée de la guerre, d'où l'on retire une impression d'incomparable grandeur.

Les Grands naufrages, par H. de Noussanne. — Un vol. gr. in-8°, illustré de 12 planches en couleur d'après les aquarelles d'A. Paris. Broché, 15 fr.; relié, 20 fr.

Nulle fiction romanesque n'est comparable, par le pathétique de ses péripéties, à ces tragédies de la mer, dont la liste trop longue ne sera jamais close, et que la science est demeurée impuissante à conjurer. On se fait donc aisément l'idée de l'intérêt que présente ce livre.

Pour la première fois, un véritable écrivain a fait sortir des documents relatifs aux naufrages dans tous les temps la vision exacte et vivante de ces émouvantes catastrophes, en réservant la plus grande place à celles, toutes modernes, qui ont eu parmi nous le plus de retentissement. Chaque récit de ce magnifique volume est une action différente, si prenante et si vraie que le lecteur assiste au drame, emporté dans ses péripéties. Enfin, de superbes dessins en couleur, reproduits merveilleusement d'après les aquarelles vigoureuses d'Alfred Paris, ajoutent au récit de ces terribles scènes l'impression vivante de la réalité.

Napoléon raconté par l'image, d'après les sculpteurs, les graveurs et les peintres (ouvrage couronné par l'Académie française). Nouvelle édition remaniée. — Un vol. gr. in-8°, illustré de nombreuses gravures. Broché, 15 fr.; relié, 20 fr.

Le très grand succès remporté il y a quelques années par le livre si original de M. Armand Dayot a encouragé l'auteur à donner une nouvelle édition de cet ouvrage.

Innombrables sont les portraits, statues, bronzes, médailles, tableaux, gravures, armes, objets usuels, jalousement conservés dans les musées ou collections privées qui racontent l'histoire anecdotique ou héroïque de l'empereur.

Parmi cette quantité prodigieuse de documents, M. Dayot a fait un choix judicieux et il nous offre, en un nouveau recueil remanié, plein d'excellentes reproductions accompagnées d'un commentaire dont l'agrément n'exclut pas la précision, le tableau le plus curieux et le plus achevé de la période napoléonienne et le plus propre aussi à nous faire comprendre, sous ses multiples aspects, l'origine, l'apogée et la décadence de cette formidable épopée.

Capitaines courageux, une histoire du banc de Terre-Neuve, par sir Rudyard Kipling. Roman traduit de l'anglais par L. Fabulet et L. Fountaine Walker. — Un vol. in-8°, illustré de nombreuses gravures. Broché, 10 fr.; relié, 15 fr.

Chez un enfant dont la nature n'était pas foncièrement mauvaise, une éducation absurde reçue dans un milieu tout artificiel de luxe et de vanité peut faire naître toutes sortes de défauts. Pour guérir cet enfant gâté, que faut-il? Simplement le mettre en contact avec la réalité, le jeter en pleine vie laborieuse, rude et saine.

Sur cette idée, le plus célèbre des romanciers anglais d'aujourd'hui, Rudyard Kipling, vient de publier un roman dont le succès retentissant est aussi justifié par ses qualités de pittoresque et de mouvement que par ses traits de mordante satire et d'humour.

Cent récits d'Histoire de France, par M. G. Ducoudray. Nouvelle

édition refondue. — Un vol. petit in-4°, illustré de 317 gr. Cart. percaline, tr. dorées, 5 fr.

Cent récits d'Histoire de France, en cent pages et cent grandes gravures, font défilier tous les événements importants de notre histoire nationale, depuis 600 ans avant Jésus-Christ jusqu'à l'Exposition de 1900. Aucun fait saillant, aucun épisode de quelque importance n'a été omis. Tout est narré, exposé, apprécié avec calme, méthode et impartialité.

Cet ouvrage sera lu avec fruit par les enfants et par bien des grandes personnes heureuses de voir se dérouler à nouveau, sous une forme animée et pittoresque, des figures et des actes quelque peu oubliés.

Le Savant du Foyer, par Louis Figuiet. — Nouvelle édition refondue par Daniel Bellé et contenant 210 grav. Br., 8 fr.; cart., tr. dorées, 12 fr.

En trois cents pages, nous trouvons là une réponse à toutes les questions que nous sommes amenés journellement à nous poser sur la nature, la provenance, la fabrication des objets qui nous entourent ou dont nous nous servons à chaque instant. Aussi bien, nous aurons donné une idée de ce qu'est ce livre, quand nous aurons dit que la table analytique contient plus de 450 noms d'objets ou de matières qui y sont décrits et étudiés. Mais il resterait encore à louer l'agrément d'une exposition claire, vivante, accessible à tous et que 250 gravures achèvent de rendre, pour ainsi dire, lumineuse.

Nini-la-Fauvette, par M. Ernest Daudet. — Un vol. illustré de 45 grav., d'après Alfred Paris. Broché, 7 fr.; cart. percaline, tr. dorées, 10 fr.

Ceci est l'histoire extrêmement touchante d'une jeune fille douée d'une voix délicieuse et tout ensemble d'un cœur droit, qui se croit la fille de pauvres artistes ambulants. Il suffit de dire que ce roman, qui, jusqu'à sa dernière page, tient le lecteur en haleine, permet à l'auteur de tracer un tableau saisissant des passions et des angoisses de cette tragique période.

Fille de Rois, par M. Pierre Maël. — Un vol. illustré de 48 gravures, d'après Vogel. Br., 7 fr.; cart. percaline, tr. dorées, 10 fr.

Ce livre charmant est un récit historique qui se déroule au temps de la Fronde et met en scène des figures du plus vif intérêt. Nous y voyons paraître, simultanément, la Grande Mademoiselle, Richelieu, Mazarin, Condé, Turenne, Louis XIV jeune.

Jamais Pierre Maël n'a mieux réussi à ranimer le passé, à donner une vie plus intense à ses personnages. En sorte que ce livre est, en même temps que la plus vivante et la plus pittoresque des leçons d'histoire, le plus divertissant des récits romanesques.

Un Héros de treize ans, par Léo Dex. — Un vol. illustré de 17 grav. Broché, 2 fr.; cart. tr. dorées, 3 fr.

Se glisser seul, armé d'un simple couteau, à travers les lignes d'un ennemi redoutable par le nombre et l'armement, et réussir ainsi, au péril de sa vie, à communiquer à des assiégés le secret qui leur

ouvrira la voie du salut, tel est l'exploit de l'enfant, du *Héros de treize ans*, dont M. Léon Dex nous raconte la pathétique et généreuse histoire. Invraisemblable, dira-t-on ! Non pas : l'héroïsme fut la règle, non l'exception, au cours de l'épopée qui sert de cadre à ce beau récit. Nous voyons revivre là, sous nos yeux, ces martyrs du droit et du patriotisme qui sont devenus si populaires parmi nous, les Krüger, les Joubert, les Botha, les Villebois-Mareuil.

Lettres du régiment, par Louis d'Or. — Un vol. illustré de 103 gr. Broché, 2 fr. 60; cart. tr. dorées, 3 fr. 90.

Sous une forme familière, qui est vraiment celle de la lettre et de la conversation, dans un style vif, plutôt gai, tantôt plus grave, parfois ému, l'auteur nous décrit toutes les occupations du soldat, depuis son arrivée au quartier jusqu'au moment où il cesse, comme le dit fièrement le signataire de ces lettres, d'être un conscrit pour devenir un « mobilisable ». Les lecteurs s'apercevront vite, à l'exemple du cuirassier Louis d'Or, que la bonne humeur triomphe aisément des petits désagréments d'une discipline nécessaire, et que la conscience du devoir accompli en est une ample compensation.

Les Sept Merveilles du Monde, par Augé de Lassus. — Un vol. illustré de 56 gr.; br., 2 fr. 50; cart., tr. dorées, 3 fr. 90.

Les sept merveilles ne sont que le prétexte du voyage, vraiment merveilleux en effet, auquel l'auteur nous convie. C'est en réalité le monde grec tout entier de l'Orient ancien dont il évoque à nos yeux les chefs-d'œuvre ou les œuvres colossales, les replaçant dans ces paysages prestigieux dont les siècles n'ont pas altéré le caractère. C'est sous l'impression d'un enthousiasme profond et récent que l'ouvrage fut écrit et l'émotion communicative qui s'en dégage assurera toujours auprès de tous les jeunes gens le succès de ce livre d'un jeune homme.

Les Etapes de Rameau, par G. Ferry. — Un vol. illustré de 32 gr.; br., 2 francs; cart., tr. dorées, 3 francs.

Engagé volontaire en 1855, Nicolas Rameau, sans parler de son séjour aux chasseurs d'Afrique, a pris part tour à tour à la guerre d'Italie, à la guerre du Mexique, à la guerre de 1870. C'est donc presque toute l'histoire militaire du troisième quart de ce siècle qui revit ici. Car elle revit vraiment dans ces souvenirs d'un témoin oculaire, d'un acteur de grandes scènes.

Le Roman d'un Sot, par François Deschamps. — Un vol. illustré de 36 gr.; br., 2 francs; cart., tr. dorées, 3 francs.

Un mariage rompu au moment où la noce va se rendre à la mairie, le même mariage renoué dans un break, au milieu d'une constatation judiciaire, en présence d'un juge d'instruction, — situation bien extraordinaire, on l'avouera, pour conclure un engagement de ce genre, — c'est le début et c'est la conclusion du *Roman d'un sot*.

Livre aussi attachant que joyeux, à la lecture duquel nos plus graves collégiens, — on dit qu'il en est de tels et leurs parents eux-mêmes ne pourront s'empêcher de sourire.

Messieurs les Animaux! en Train de Plaisir. — Texte de M. Jac-

quin, dessins de M. Thompson. — Un magnifique album in-4° oblong avec pl. en couleurs. — Cart., 5 fr.

Cette histoire d'animaux est d'une gaieté extraordinaire : les habitants d'Acclimatationville (Eléphants, girafes, hippopotames, renards, tortues, rats, que sais-je encore!) ont frété un navire « le Crocodile » pour une promenade en mer. Vous devinez déjà à quelles scènes drôles donnent lieu l'équipement de nos voyageurs, l'embarquement dans le train et le paquebot, le mal de mer, le naufrage dans le port!

Menteurs, Envieux, Curieux, Criards, Trépignards. Le Poltron
— Albums Trim. Chaque album avec pl. en couleurs, 1 fr. 50.

Nul doute que la réédition de ces petits chefs-d'œuvre ne fasse la joie de nos enfants comme ils ont jadis fait la nôtre.

La série s'ouvre aujourd'hui par les aventures de Simon le Poltron, qui forment un album : un deuxième comprend l'histoire de Paul le menteur, suivie de celles de Prosper l'Envieux et de Lise la Curieuse, et ces histoires sont si parlantes qu'il ne sera plus besoin d'autres leçons pour déguster à jamais les lecteurs de la peur du mensonge, de l'envie, de la curiosité, ces « défauts horribles ». C'est vraiment là « corriger en faisant rire ».

Mon Premier tour du monde, par M^{lle} H.-S. Brès. — Album in-4°, illustré de nombreuses gravures en noir et en couleurs. Cartonné avec une couverture en couleurs, 2 francs.

A l'âge où leurs jeunes intelligences commencent à s'éveiller, à rêver de lointains voyages et de contrées inconnues, *Mon Premier tour du monde* leur donnera sous la forme la plus simple et la plus amusante les notions élémentaires de la géographie : les différents aspects de la terre, les races, les mœurs, les animaux, les plantes, tout passera devant leurs yeux ravis en une longue suite d'agréables récits et de vivantes gravures.

Le Journal de la Jeunesse. Nouveau recueil hebdomadaire illustré, pour les enfants de 10 à 15 ans. — L'année 1902, brochée en 2 vol., 20 fr. ; reliée, 26 fr.

Le Journal de la Jeunesse publie tous les ans huit ou dix grands romans, aussi remarquables par la verve et le mouvement que par le naturel et la délicatesse. Ceux de l'année 1902 suffiraient pour en faire la preuve : ce sont des modèles du roman d'aventures, tour à tour amusant et pathétique, que *Fille de rois*, de Pierre Maël, et *Nini-la-Fauvette*, d'Ernest Daudet. On ne citera guère de plus divertissantes fantaisies que l'histoire moyen âge que nous conte Henri Gauthier-Villars ou l'aventure américaine dont le piquant récit est signé Mélandri. Enfin, personne ne lira sans émotion *Malheur est bon*, de M^{me} Danielle d'Arbez, ou *Dettes de cœur*, de M^{lle} Julie Borius.

Mais ce qui contribue encore au succès du *Journal de la Jeunesse*, c'est le soin qu'il a toujours pris de tenir ses jeunes lecteurs au courant des actualités de tout ordre qui les intéressent à bon droit.

Mon Journal. Recueil hebdomadaire pour les enfants de 8 à 12 ans (21^e année, 1901-1902). — Un volume in-8° de 832 pages et plus de 500 gr. en couleurs et en noir. Br., 8 fr. ; cart., 10 fr.

Depuis qu'il existe, c'est-à-dire depuis vingt ans, *Mon Journal* est

l'ami le plus cher des enfants. C'est que, tous les dimanches, il apporte à tous une provision de joie et de gaieté; chacun y découvre l'amusement qu'il préfère. L'un y trouve les belles images coloriées, les chansons, les monologues qui font son bonheur; l'autre, la musique, les charades, les devinettes qui aident à passer les heures de récréation. Mademoiselle apprend, en s'amusant, comment on habille délicieusement sa poupée; Monsieur, comment on fabrique soi-même des jouets; comment on fait de jolis tours de prestidigitation. Puis ce sont encore, à la fois pour Mademoiselle et pour Monsieur, — de superbes découpages en couleurs. Et ce sont enfin les concours, qui excitent l'émulation de tout notre petit monde et que, chaque année, de magnifiques volumes illustrés, d'une valeur de 6,000 francs, viennent récompenser.

BIBLIOTHÈQUE ROSE ILLUSTRÉE

Format in-16. Br., 2 fr. 25; cart. perc. tr. dorées, 3 fr. 50.

L'Épée du donjon, par M^{me} Chéron de la Bruyère (40 grav. d'après Dutriac).

Roland d'Altry, qui est fils d'officier, se jure que, si l'épée du donjon existe, d'après une légende, c'est lui qui la conquerra. Et il la conquiert en effet à la veille du jour où, après sa sortie de Saint-Cyr, va commencer pour lui la noble carrière qu'il s'est choisie.

Les Petits Poussargues, par M. François Deschamps (48 grav. d'après Zier).

Ce livre nous transporte à Tarascon, et les héros, le bon oncle Séraphin d'abord, et les cinq petits Poussargues eux-mêmes sont un peu parents de l'inoubliable Tartarin. C'est assez dire quel est l'agrément de ce livre qui sera, pour les jeunes lecteurs, un éclat de rire d'un bout à l'autre.

Les Enfants du Luxembourg, par M^{me} Ch. Chabrier-Rieder (50 grav. d'après Zo).

En un récit à la fois agréable et touchant, M^{me} Chabrier-Rieder nous raconte leurs jeux, à travers lesquels nous verrons se dessiner en petit la comédie du monde. Il se dégage de ces scènes de la vie enfantine une morale aussi simple que vraie : « Bonne entente et bon caractère, conscience tranquille et cœur à l'aise », c'est le secret du bonheur.

Le Bonheur de Michel, par M^{le} G. du Planty (36 grav. d'après Tofani).

Le héros rencontre d'abord une mère adoptive d'un dévouement sans bornes, puis un protecteur d'une sollicitude infatigable. Ces bonheurs n'arrivent qu'à ceux qui en sont dignes : c'est merveille de voir lutter avec les premières difficultés de la vie, le jeune héros de M^{le} du Planty.

COLLECTION HETZEL

Il est difficile de rencontrer, dans les recueils périodiques, aujourd'hui si nombreux, une publication qui puisse avantageusement lutter contre le *Magasin d'Éducation et de Récréation* de la maison Hetzel, et nous le signalons, dès les premières lignes de cet article, parce qu'il est, pour ainsi dire, le *poste central* où s'élaborent, annuel-

lement, tant de choses littéraires remarquables et charmantes. Alors, le moment venu, les éditeurs extraient l'œuvre particulière de l'œuvre générale, et cela nous vaut les beaux volumes qui, chaque année, appellent l'attention et sollicitent la curiosité des lecteurs. Notons, en passant, que cela dure depuis des années très nombreuses et que les plus difficiles ne constateraient pas, au cours de l'œuvre, le moindre fléchissement. C'est toujours la même supériorité littéraire et la même fidélité à un programme nettement tracé et imperturbablement suivi, qui sert de titre général à l'œuvre : *Education et Récréation*.

On reste confondu devant cette inlassable production de Jules Verne, d'une variété inouïe, et qui, chaque année, réserve à ses fidèles et dévoués lecteurs d'incessantes surprises. Une telle fécondité est un véritable étonnement, et ce n'est pas le livre de cette année, *les Frères Kip*, si instructif et si dramatique, qui diminuera une renommée que l'on peut dire sans cesse grandissante, et à bon droit. L'action, — que nous ne voulons pas déflorer, en l'analysant, — est d'une rare intensité d'émotion, au milieu d'un enseignement utile, fourni par l'impeccable géographe qu'est Jules Verne, et se déroule dans les parages australiens, notamment dans cette Tasmanie, naguère encore si peu connue et qui compte, à cette heure, des cités populeuses et florissantes. C'est du Jules Verne de derrière les fagots, et qui atteste une vigueur intellectuelle dont la littérature d'imagination fournit peu d'exemples.

L'Escholier de Sorbonne, par André Laurie, appartient à la si remarquable série de *la Vie du Collège* dans tous les pays et dans tous les temps. Au moment où de maladroits novateurs tentent de supprimer à Paris la dénomination de la rue du *Fouarre*, pour la remplacer à leur fantaisie, ce livre, d'une grande et érudite couleur locale, plaira à un public nombreux, curieux des choses d'autrefois, et qui saura gré à M. André Laurie d'avoir ressuscité, sous une forme pittoresque et savante à la fois, la vieille Sorbonne et ses antiques usages, dans un cadre parisien dont les traces s'effacent, de jour en jour.

Voici un livre d'Alliance Russe, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dû à la plume élégante et très française de M^{me} J. de Coulomb. Sous ce titre, *Beris et François*, l'auteur met en scène deux très jeunes gens, un Russe et un Français, dont l'ardente sympathie l'un pour l'autre, exprimée dès les premières pages, ne fait que s'accroître au fur et à mesure, et tient constamment le lecteur sous le charme, non sans quelques péripéties bien faites pour provoquer l'angoisse et en même temps pour exalter le patriotisme.

Les éditeurs de tant de beaux volumes, si justement recherchés, ont eu l'heureuse idée de recueillir sous un même titre : *Contes de tous les pays*, une douzaine au moins de récits particuliers, de couleur variée, tous remarquables et d'un intérêt si réel qu'ils appelleront presque forcément une suite. Auteurs originaux ou traducteurs sont réunis pour donner à ces pages exotiques un charme littéraire de réalité et aussi de poésie communicatives. Ici, éditeurs et auteurs sont assurés de l'approbation d'un public qui commence à prendre l'habitude de passer les frontières littéraires et de chercher la bonne pâture intellectuelle en dehors de chez soi.

Dans la *Petite Bibliothèque Blanche*, si justement appréciée des lecteurs et des familles, *l'Aventure de Paulette*, par Pierre Perrault, se présente comme un véritable bijou. Certes, on ne pouvait attendre mieux d'un écrivain toujours accueilli et toujours désiré. C'est un petit chef-d'œuvre d'émotion douce, en même temps que d'esprit et d'humour. Tous savent que, sous ce rapport, Pierre Perrault n'en est pas à son coup d'essai. Donnons, comme pendant à cette chose charmante, *la Famille Chester*, de P.-J. Stahl, qui a su faire de l'adaptation une véritable innovation, aussi choisir, parmi les chefs-d'œuvre de la littérature étrangère, en les arrangeant à sa manière géniale, ceux qui peuvent le mieux convenir à la nature et au tempérament de notre jeunesse; et en ajoutant, à l'adresse des plus petits, cette collection d'*Albums Stahl*, si nombreux, — elle dépasse, et de beaucoup, la centaine, — et dont la maison Hetzel publie, cette année, trois spécimens nouveaux, avec le concours de dessinateurs comme Frœlich et Yan d'Argent, *M^{lle} Lili et ses amis*, *le Rêve de maître Ambroise* et *le Robinson suisse* feront battre bien des jeunes cœurs et susciteront nombre de petites curiosités.

C'est pour eux, pour les enfants, que P.-J. Stahl a eu l'idée de publier ces excellentes et charmantes choses, en les choisissant spécialement à l'adresse de leur âge, et en s'entourant de collaborateurs de marque. Le succès mérité et affirmé plus de cent fois, lui donne raison, et c'est aussi pour cela que tant de générations honorent et bénissent sa mémoire.

LIBRAIRIE MAME

Nos Origines nationales, par Henri Guerlin. 1 vol. in-4°. orné de 89 gravures et cartes. Prix : relié percaline, tranche dorée, 8 fr. 50.

M. Henri Guerlin étudie dans cet ouvrage de quels éléments constitutifs s'est formée ce que nous appelons la Patrie française. Il reconnaît que nous devons aux Celtes, qui nous ont engendrés, tout ce qu'on tient de la nature, que les Romains nous ont civilisés en nous donnant le goût des lettres, des arts, la culture intellectuelle et le droit social; et que les Francs, enfin, en nous conquérant, nous ont apporté un régime politique, une organisation militaire, des lois et des coutumes durables. Mais l'historien, revenant sur les idées qu'il a déjà développées poétiquement dans son *Epopée de César*, n'en fait pas moins ressortir, à travers les éléments divers dont nous sommes formés, l'unité, la permanence et la mission de notre race. Une forme littéraire impeccable et attrayante enveloppe cette thèse d'un haut intérêt philosophique et d'une utilité sociale incontestable à une époque où l'on a tant besoin de savoir pourquoi il faut aimer et défendre la Patrie.

Napoléon et Larrey. Récits inédits de la Révolution et de l'Empire, d'après les mémoires, les correspondances officielles et privées, les notes et les agendas de campagnes, par Paul Triaire. 1 vol. petit in-4°, orné de 16 planches hors texte, dont 8 aquarellées à la main, d'après les dessins de Marcel Pille. Prix : relié percaline,

tranche dorée, 20 francs; — 16 exemplaires sur papier du Japon, avec une composition originale de l'artiste, à 150 francs.

Le livre de M. Triaire n'est pas simplement le récit de la vie accidentée d'un grand chirurgien militaire; il est surtout une œuvre historique générale, et c'est ce qui en fait le double et captivant intérêt. Larrey, — observateur fin et sagace, — a consigné jour par jour les événements auxquels il a assisté. Son témoignage fait revivre devant nous, — avec une saveur toute nouvelle. — les inoubliables phases de l'épopée : les journées fameuses de la Révolution, les campagnes immortelles du Consulat, les sanglantes hécatombes de l'Empire et, la fin, les désastres terribles et irréparables, aussi grands, aussi démesurés que les triomphes.

La place qu'occupe Napoléon dans ce travail est fort importante, et on ne peut s'en étonner si l'on réfléchit que le chirurgien de sa garde, n'ayant jamais quitté son quartier général, son histoire est inséparable de celle du grand Empereur.

Tel est ce livre que tout le monde voudra lire, et auquel les belles compositions de Marcel Pille, d'une exactitude documentaire parfaite, font une parure de haut goût.

Les Etapes héroïques par Jules Mazé. 4 vol. in-folio, orné de 33 gravures. Prix : relié percaline, tranche dorée, 9 francs.

Ces étapes, à la fois douloureuses et glorieuses, sont celles du corps d'armée et ensuite de l'armée de Mac-Mahon pendant la campagne de 1870. En une série de tableaux vigoureusement tracés, Jules Mazé a fait revivre, sous une forme saisissante, les *Charges merveilleuses et grandioses de Reichshoffen et de Floing*, le *Combat de Mouzon*, qui précéda la marche sur Sedan, l'admirable *Défense de Bazeilles*, par l'infanterie de marine, l'*Episode de la Dernière Cartouche*, qui tient une large place dans le volume. Enfin, dans la *Dernière Etape*, il nous montre l'*Ossuaire de Bazeilles*, où dorment du bon sommeil tant de héros.

L'auteur a fait œuvre d'écrivain et d'historien. Il a su reconstituer en toute beauté, en toute vérité, les scènes glorieuses, et, pour la *Défense de Bazeilles*, pour l'épisode de la *Dernière Cartouche* notamment, il a pu, s'appuyant sur des documents sûrs, inédits ou très peu connus, sur les témoignages d'anciens combattants et du général Lambert lui-même, toucher la vérité d'aussi près qu'il est possible en pareille matière et la dégager de la légende.

Son livre est certainement un des plus beaux qui aient été écrits sur cette partie, la plus intéressante, la plus émouvante de la guerre franco-allemande.

L'Océanie, par G. Saint-Yves, lauréat de l'Institut et de la Société de géographie de Paris. — 1 vol. in-4°. orné de 93 gravures et cartes. Prix : relié percaline, tranche dorée, 8 fr. 50.

Si l'histoire de la colonisation de l'Océanie n'offre pas des épisodes d'un intérêt aussi dramatique et aussi puissant que l'histoire de la colonisation européenne en Asie, elle a cet avantage d'être plus rapprochée de nous et d'avoir été par conséquent exécutée avec les méthodes modernes. Et puis il y a l'île-continent, l'Australie, dont la rapidité de développement tient de la féerie. L'auteur nous mène

dans les colonies plus anciennes des Hollandais : dans l'Insulinde des Espagnols : dans les Philippines, les Carolines et les Mariannes, pour nous conduire par les colonies au contraire toutes récentes de la Nouvelle-Guinée, de la Nouvelle-Bretagne, des îles Salomon et des Nouvelles-Hébrides, à la Nouvelle-Calédonie et aux archipels polynésiens. en terminant par la Nouvelle-Zélande. De chaque archipel, il nous donne à la fois l'histoire et la description, sans oublier de pittoresques détails sur ces populations indigènes malheureusement en voie de disparition. L'illustration complète en éclaire le texte; elle contribue encore à faire de ce livre un véritable voyage à travers l'Océanie passée et actuelle.

L'Enseigne de vaisseau Paul Henry, par René Bazin. 4 vol. in-4°, orné de 31 gravures. Prix : relié percaline, tranche dorée, 7 francs.

Dans une lettre écrite de Pékin, Pierre Loti disait : « L'enseigne Henry, qui mourut, traversé de deux balles, sur la fin du dernier grand combat! Ses trente matelots, qui eurent tant de tués et qui furent blessés presque tous!... Il faudrait graver quelque part en lettres d'or leur histoire d'un été, de peur qu'on ne l'oublie trop vite, et la faire certifier telle, parce que bientôt on n'y croirait plus. » Cette histoire est écrite, et désormais l'oubli n'atteindra plus ces beaux faits d'armes. Elle a été écrite par les héros eux-mêmes du drame, par Paul Henry, par Mgr Favier, par les matelots français, par les missionnaires et les Frères assiégés, et ce sont leurs notes, leurs lettres ou leurs témoignages qu'a rassemblés M. René Bazin.

Le Rachat, par Jean Bertheroy; illustrations d'Alfred Paris. 1 vol. in-4°. Prix : relié percaline, tranche dorée, 7 francs.

Le Rachat est une étude sociale d'un puissant intérêt, en même temps qu'une œuvre charmante. Tout est vrai dans ce livre, tout semble pris sur le fait même de la vie; mais une poésie ambiante et mystérieuse plane au-dessus du violent drame et en adoucit les contours, comme un paysage abrupt s'estompe des vapeurs flottantes au ciel.

Le Petit Boscot, par Simon Boubée; illustrations de Zier. 1 vol. in-4°. Prix : relié percaline, tranche dorée, 7 francs.

Le Petit Boscot est l'aventure d'un enfant du peuple qui, grâce à sa merveilleuse ressemblance avec Louis XVII, pensa bien un jour devenir roi des Français. Ce roman, nous n'hésitons pas à l'affirmer, est un de ceux où Simon Boubée a mis le plus de vie, de verve et de fantaisie; ce qui ne l'empêche pas d'être très sérieusement documenté et de nous présenter un tableau absolument véridique de la société au temps du Directoire.

Contes de Bonne Perrette, par René Bazin. Un vol. in-4°, orné de 40 dessins. Prix : relié percaline, tranche dorée, 7 fr.

M. René Bazin semble avoir concentré dans les *Contes de Bonne Perrette* tout ce qu'il y a en lui d'ingéniosité subtile et d'émotion délicate, de poésie et d'observation. Il est superflu de dire que M. Bazin ajoute encore à toutes ces qualités le charme du style. Aucun livre n'est plus varié et ne donne une idée plus complète du talent si souple de l'auteur.

L'illustration ne contribuera pas peu à la diffusion de ce charmant ouvrage, et MM. Vulliemin, Rudaux et Aug. F. Gorguet ont su merveilleusement traduire tout le pittoresque et toute la poésie distinguée du texte.

Le Wagon de troisième classe, par Jean Drault, illustrations de Gerbault et Guydo. Un vol. in-4° carré, relié en percaline : 5 francs.
— Maison Alfred Mame et Fils, à Tours.

Des ouvriers, des paysans, des commis voyageurs, des comédiens aux joues creuses, des nourrices, des gendarmes, des tourlourous : telles sont les gens qui dialoguent dans le fracas du train, exposant leurs mésaventures, leurs espoirs, leurs conceptions politiques, se disputant, giffant un enfant que la longueur du voyage rend enragé, interpellant les employés, etc..., etc...

Mais à côté des dialogues comiques tels que : *la Fanfare de Port-Vendres*, *l'Homme enragé*, on trouvera la note émue avec *le Voyage de maman*, *Jacques et Pierre* et surtout *le Poseur de rails*, où se trouve une curieuse silhouette d'humble curé de campagne lisant son bréviaire.

Le Wagon de troisième classe est orné de jolies illustrations de Gerbault et de Guydo qui en augmentent le très réel intérêt.

LIBRAIRIE A. COLIN

La Récréation en Famille, par Tom Tit. Un volume in-8° écu, avec 185 gr. en noir et 4 pl. hors texte en couleur, reliure souple, 4 fr.

Voici toute une série de distractions nouvelles : Récréations manuelles pour les jours de pluie ou les soirées d'hiver, expériences faciles et amusantes de Physique enfantine, recettes de Mnémotechnie pour les candidats aux examens, curieuse expérience d'Hypnotisme, ou manière de mettre deux coqs d'accord, etc., etc. L'auteur si justement populaire de la Science amusante reste fidèle à son programme et a toujours soin de placer l'instruction à côté de la récréation. Aussi les enfants ne seront-ils pas les seuls à bien accueillir ce livre curieux, destiné, comme l'indique le titre, à toute la famille.

Jeanne et Madeleine, par Alice Dereims. Un vol. in-18, 110 grav. et cartes, relié toile, tr. dorées, 2 fr. 50.

C'est pour les fillettes que l'auteur a composé ce remarquable petit livre, qui tranche d'une façon très heureuse sur le genre un peu vieillot des lectures que l'on continue, par routine, à leur offrir. Une haute et pure leçon de solidarité humaine et sociale se dégage de ces pages où l'auteur s'est appliqué à cacher sous beaucoup de simplicité un talent très fin et très averti. De nombreuses illustrations ajoutent au charme du livre.

Le Petit Français illustré, journal des écoliers et des écolières (nouvelle série avec gravures en noir et en couleur) : Année 1902. Chaque semestre, un vol. gr. in-8°, broché, 3 fr.; relié toile, tr. dorées, 5 fr. Abonnement annuel : Colonies et Union postale, 7 fr.; France, 6 fr.

Le Petit Français illustré est le journal préféré des écoliers et des

écolières. On ne saurait imaginer un choix plus varié d'histoires amusantes ou touchantes, d'articles toujours instructifs sans jamais être ennuyeux, de belles illustrations, dont un grand nombre en couleur. Et que dire de l'attrait sans cesse renouvelé de ses « Suppléments! » Un abonnement au *Petit Français illustré*, voilà les étrennes dont rêvent fillettes et jeunes garçons.

La bibliothèque du *Petit Français*, qui comprend actuellement 57 volumes, nous présente cette année trois nouveautés :

Le Pari d'un Lycéen, par J. Changel. — Rien de plus amusant et de plus mouvementé que les aventures du jeune Lestillac qui part, sans un sou dans sa poche, à la conquête du vaste univers. Henriot a semé à profusion dans ce joli livre ses dessins d'une verve si spirituelle.

Les Aventures de Rémy, par Edmée Vesco. — L'auteur de ce touchant récit a appris à bonne école l'art d'intéresser, d'attendrir les jeunes lecteurs tout en formant leur cœur et leur esprit; il a le don du rire et le don des larmes. Très jolies illustrations de Raffin.

Un Parisien aux Philippines, par A. de Gériolles. — Cette histoire pleine de couleur et de mouvement est presque de l'histoire. L'auteur, qui a vécu longtemps aux Philippines, donne pour cadre à son attachant récit la lutte héroïque soutenue par les insulaires contre les Etats-Unis. Illustrations très documentées et très curieuses de Schmidtmüller.

Chaque vol. in-18, br. 2 fr.; relié toile, tr. dorées. . . . 3 fr.

LIBRAIRIE ROTHSCHILD. — LAVEUR, SUCCESSEUR

Plaisirs et Jeux, depuis les origines, par Gaston Vuillier, frontispice en couleurs, 19 héliogravures hors texte, et 250 gravures dans le texte. Tiré à 3,300 exemplaires numérotés à la presse. Prix, broché : 30 fr.; reliure amateur : 40 fr.

M. Vuillier décrit d'une plume alerte, colorée, çà et là, d'une pointe d'émotion communicative, tous les jeux qui, du berceau à la vieillesse, charment ou occupent l'être humain. Le texte, léger et souple, est semé d'amusantes anecdotes, de remarques instructives; il nous révèle l'origine de ces jeux, les suit dans le cours des âges en s'accompagnant de reproductions nombreuses des œuvres de Lancret, de Watteau, de Saint-Aubin, de Boilly, de Raffet, de Gavarni, pour ne citer que quelques maîtres en dehors des reproductions d'œuvres modernes. Cet ouvrage aimable constitue un véritable musée d'art.

« C'est, en quelque sorte, dit l'auteur, un voyage à travers l'histoire de l'humanité, de compagnie des plaisirs et des jeux aimables qui furent toujours liés aux manifestations les plus hautes de son existence. Ils nous apportent, à chaque pas, en même temps qu'une distraction, un enseignement nouveau. »

L'ouvrage, sous son apparence légère et gracieuse, est d'une grande portée philosophique. En effet, l'auteur observe qu'un grand nombre de jeux furent communs à des peuples d'origine différente, il fait remarquer qu'ils furent pratiqués dans l'antiquité. « Ce ne sont point là, dit-il, de simples rapprochements; les jeux constituent un fonds de

traditions ayant un lien commun. C'est un grand héritage transmis de peuple à peuple, de génération à génération, depuis les origines. »

Par sa conception même, l'ouvrage s'adresse à la famille ; il est fait pour intéresser au même degré l'enfant et ses aînés, quel que soit leur âge.

La Vie antique. Manuel d'archéologie grecque et romaine, traduit d'après E. Guhl et W. Koner, par F. Trawinski, chef du secrétariat des Musées nationaux; 1^{re} partie : la Grèce. 1 vol. in-8° orné de 578 vignettes. Prix, broché : 10 francs.

Les temples, les fortifications, les ports, les théâtres, les édifices qui servaient aux jeux et aux réunions, les demeures privées, les tombeaux, le mobilier, le costume, les armes, la marine, la musique, les cérémonies du culte, le mariage, les funérailles : tels sont les principaux chapitres de cet ouvrage. C'est un tableau complet de la vie des Grecs dans l'antiquité. La faveur avec laquelle le public accueillit ce livre dès son apparition, l'honneur que lui a fait l'Institut en lui décernant une de ses récompenses, ont imposé à M. Trawinski le devoir de le mettre au courant de la science ; et cette nouvelle édition mérite le succès qu'on fit à la première.

LIBRAIRIE LEMERRE

L'Invasion (4 août 1870 — 16 septembre 1873), par Léon Barracand. Illustrations de Paul Leroy. Un fort volume grand in-8°. Prix : broché, 10 fr. ; reliure toile, couverture en couleurs, 14 fr.

L'heure est d'autant plus convenable pour publier une histoire de la guerre de 1870 que, depuis plus de trente ans écoulés, toute une génération qui atteint en ce moment l'âge d'homme a pris place dans la vie. Pour ces nouveaux venus, il se pourrait que les événements qui ont précédé de si peu leur naissance parussent se perdre dans la nuit des temps, qu'ils n'en sentissent pas l'importance et la gravité encore actuelles, et comment ils se lient intimement aux questions vitales et aux préoccupations du temps présent.

On saura gré à M. Léon Barracand d'avoir fait ressortir, dans cette période néfaste, ce qui se rencontre de chevaleresque et de brillant à l'honneur de nos armes ; d'avoir, dans le récit des batailles et des événements, laissé tomber l'inutile poussière des menus faits et détails qui se répètent toujours et qui encombrant sans profit ; d'avoir soigné spécialement le côté pittoresque et anecdotique de son œuvre ; d'avoir apporté au récit une certaine flamme, une ardeur généreuse, un don de narration qui rend toutes les péripéties présentes, saisissantes, émouvantes. Il est superflu d'insister, auprès de nos lecteurs, sur le rare talent d'écrivain de M. Barracand, puisqu'ils ont pu, tout récemment, l'apprécier eux-mêmes. Il suffit de dire que *L'Invasion* est digne de lui.

LIBRAIRIE BLOUD

SCIENCE ET RELIGION. — *Etudes pour le temps présent*. Vol. in-12 de 64 pages compactes. Prix franco, 0,60 le vol. (Librairie Bloud et C^e, 4, rue Madame. Paris, VI^e.)

La collection *Science et Religion*, dans son développement ample et rapide (237 vol. parus), prend de plus en plus le caractère d'une véritable encyclopédie des sciences religieuses envisagées dans leur rapport avec la science profane. Mais, tandis qu'une encyclopédie est comme prisonnière de l'ordonnance alphabétique et manque de l'agilité nécessaire aux œuvres conçues dans une intention utilitaire, la collection *Science et Religion* aborde, à mesure que de nouvelles découvertes ou de nouvelles discussions les mettent à l'ordre du jour, les questions les plus différentes et en apparence les plus disparates, réalisant l'unité par la convergence des efforts vers un même but, qui est la défense religieuse.

Parmi les volumes qui viennent de paraître nous remarquons, pour ne citer que quelques titres, une étude sur les *Catacombes de Rome* (27 grav.) par M. A. Baudrillart, dont les chroniques d'archéologie chrétienne ont été si appréciées au *Correspondant*; deux monographies sur la *Confession sacramentelle* et la *Pénitence publique* dans l'Eglise primitive, par M. l'abbé Vacandard; un excellent opuscule de M. Marius Sépét sur le *Drame religieux au Moyen Age*, etc., etc. Relevons encore la présence assez surprenante au premier abord dans la collection d'une étude en trois volumes sur le *Système nerveux* (13 grav.) et le *Cerveau* (2 grav.), par le docteur Baltus, professeur à la Faculté libre de Médecine de Lille. Cette étude sera très appréciée de tous ceux qui savent combien la lecture des ouvrages de philosophie moderne est devenue pénible à quiconque ignore les éléments de la physiologie humaine.

LIBRAIRIE OUDIN

Au pays de Ménélik. Les Galla, par le R. P. Martial de Salviac, Capucin. 1 vol. grand in-8°. Prix : 7 fr. 50.

L'auteur appartient depuis de longues années à la mission française d'Ethiopie et d'Abyssinie; il a donc pu étudier à loisir ce peuple des *Galla*, qui n'est connu que d'hier, et se rendre compte de son territoire, de son organisation et de ses mœurs. Parmi les livres qui nous révèlent les mystères du continent noir, le sien sera certainement l'un des plus appréciés. Ajoutons qu'il contient un grand nombre d'illustrations inédites, d'après des photographies de l'auteur.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 décembre 1902.

La Chambre des députés a couronné par une séance de pugilat les scandales de sa session extraordinaire. Au milieu d'un tumulte épouvantable, on y a échangé les injures et les coups; le garde des sceaux a été pris en flagrant délit d'*inexactitude*, et pour se venger des révélations faites sur la nature des poursuites dirigées contre la famille Humbert, la majorité a expulsé deux députés nationalistes.

C'est ainsi que se développent, sous des formes chaque jour plus instructives, les conséquences du régime sous lequel nous vivons.

Il y a, paraît-il, jusque dans les rangs du Bloc, des gens qui commencent à s'en inquiéter. M. Lockroy ne disait-il pas récemment, à propos des extravagances du ministre de la marine, qu'il était épouvanté de « l'anarchie gouvernementale » qui se révélait de toutes parts? Un autre membre du Bloc, M. Maret, écrit à son tour : « Est-ce que la politique n'aurait pas un peu détraqué les esprits? Je commence à croire que la municipalité a raison de bâtir un sixième asile d'aliénés. *Avec la Chambre cela fera sept.* » Notez que ces deux censeurs ont leur part de responsabilité dans cette anarchie, puisqu'ils continuent de voter avec ceux qui la créent.

Rien ne tient plus en effet. Il n'y a plus ni lois, ni règlements, ni principes de droit, ni traditions administratives qui comptent désormais; tout est livré à l'arbitraire. Les corps constitués, dont la mission était de contrôler le pouvoir ou de le tempérer, semblent ne plus exister que pour l'affranchir de tout frein et sanctionner tous ses abus. Sur un signe du ministère, le Conseil d'Etat change le sens des lois et renie ses propres avis; la Cour de cassation donne raison aux préfets contre la justice, montrant ainsi la voie au tribunal des conflits qui s'empresse d'invoquer ses exemples pour repousser les revendications des propriétaires, illégalement dépossédés de leurs immeubles. La Chambre, non

contente d'invalider, au gré de ses haines, des députés régulièrement élus, exclut de ses grandes commissions les membres de la minorité, et par l'établissement de ces commissions, qui doivent durer autant qu'elle, elle s'attribue, au mépris de la séparation des pouvoirs, des prérogatives qui ne devraient appartenir qu'au gouvernement. Le ministre de la marine livre à la commission du budget des rapports confidentiels; le ministre du commerce, sous prétexte d'équilibrer les forces, favorise les grévistes de Marseille aux dépens des intérêts des particuliers comme des services publics, et le ministre de la guerre, prenant parti pour les insulteurs de l'armée, fait mettre aux arrêts les officiers de Tours qui n'ont pu entendre, sans protester, les infamies débitées contre elle par un affilié de la franc-maçonnerie. Cependant les esprits s'inquiètent, les affaires s'arrêtent, les capitaux se dérobent, la Bourse elle-même s'émue, tandis que l'étranger triomphe du crime d'un gouvernement qui, comme s'il était payé par lui, s'acharne à lui faire une France désarmée et avilie.

Un trait, tout récent, peint l'abaissement que ce régime a imprimé aux mœurs françaises. Une feuille ministérielle, la *Lanterne*, vient de fonder une association, dite des *Lanterniers*, dont elle définit ainsi l'objet : « Rechercher, pour les dénoncer, les faits de pression cléricale; signaler les complaisances des fonctionnaires pour les cléricaux; combattre le cléricalisme dans la magistrature, dans l'armée, dans l'école, dans toutes les administrations publiques. »

Que l'espionnage existât déjà, qu'il fût encouragé par le gouvernement, que le métier de mouchard devînt un titre à ses yeux, on le savait. Mais qu'on osât avouer tout haut cette ignoble besogne; qu'on s'en fit honneur; qu'on formât publiquement une ligue pour l'exercer, rien de semblable ne s'était vu, si ce n'est peut-être aux jours exécrables de la Terreur ou aux pires époques du bas-empire.

C'est là l'enseignement que nous promet l'esprit moderne. Puisque la faction gouvernementale encourage l'espionnage chez les hommes, elle prendra soin sans doute d'y préparer les enfants. Autrefois c'était dans les collèges une honte de rapporter, et qui s'y exposait était mis en quarantaine; aujourd'hui on en fera un mérite, et l'on décernera des prix de délation à ceux que jadis leurs camarades eussent conspués ou expulsés.

Comme un gouvernement se juge à employer de pareils moyens!

Reprenons les faits.

Le Conseil d'Etat a donné à M. Combes les deux gages qu'il exigeait de lui. Il a déclaré d'abus la pétition que les évêques

avaient adressée aux Chambres, et démentant en novembre 1902 l'interprétation qu'il avait donnée en août 1901 à la loi des associations, il a décidé que les projets de décrets, tendant à accorder ou à refuser l'autorisation que les congrégations auraient sollicitée, seraient soumis, non plus au Parlement, comme il l'avait prescrit en 1901, mais à l'une ou l'autre des deux Assemblées. Quelques personnes s'étaient imaginé que le Conseil d'Etat ne se résoudrait jamais à l'humiliante palinodie qu'on osait lui proposer; elles pensaient qu'il tiendrait à honneur, ayant arrêté, après mûre délibération, un texte, de le maintenir. Elles s'attardaient au passé; c'est encore là un des bienfaits de cet esprit moderne, dont les congrégations, de l'avis de M. Combes, seront toujours incapables de pénétrer leurs élèves. Cet esprit consiste à ne jamais résister au mot d'ordre qu'ont donné les Loges. Il domine au Conseil d'Etat; il se répand dans la magistrature; mais il y a encore quelques tribunaux qui s'y montrent rebelles. Un des meneurs du parti, M. Ranc, les prévient que cela ne peut pas durer; il dénonce la Cour de Paris qui, par son arrêt du 22 juillet, a reconnu aux religieux sécularisés le droit de confesser et de prêcher : « L'arrêt de la Cour de Paris, écrit-il, est déféré à la Cour de cassation. S'il était confirmé, le gouvernement et les Chambres auraient à prendre quelques décisions rendues nécessaires par la trahison et la faiblesse de la magistrature. »

Le Conseil d'Etat s'est donc résigné; il a corrigé son décret de 1901; il a laissé au gouvernement toute liberté d'agir comme il l'entendrait, et de ne soumettre qu'à l'une des deux Chambres ce qu'il déclarait, quelques mois auparavant, devoir être soumis aux deux.

Le gouvernement n'a pas perdu un instant pour mettre à profit cette latitude. Sur soixante demandes qu'il avait reçues des congrégations d'hommes, il en a présenté cinquante-quatre à la Chambre en l'invitant à les rejeter; il en a réservé six pour le Sénat, sur lesquelles il lui propose d'en admettre cinq, et d'en rejeter une, afin, sans doute, de lui bien montrer qu'il le croit capable, tout aussi bien que la Chambre, de faire acte d'intolérance et d'iniquité.

Les auteurs de la loi des associations affirmaient, l'an dernier, qu'ils n'en voulaient pas aux ordres religieux; ils ne poursuivaient, à les entendre, que les Jésuites, comme ils avaient dit, en 1900, qu'ils ne poursuivaient que les Assomptionnistes, coupables d'ingérence politique. Nous ne savons si quelques congrégations ont cru à ce mensonge, et si elles se sont laissées leurrer par les espérances qu'on leur donnait. Pour nous, nous n'y avons jamais ajouté foi,

et, lorsque aujourd'hui les mêmes bouches viennent à déclarer que si l'on exclut les religieux, c'est pour préserver de leurs empiètements le clergé séculier, nous ne pouvons que dire à celui-ci : « N'en croyez rien. Cette fois encore, ils mentent ; c'est vous qu'ils visent, après les congrégations, et, non seulement vous, mais nous tous, dont vous êtes les prêtres, et après nous, après les catholiques, tout ce qui croit en Dieu. »

La constatation a été faite au Sénat, et il ne nous déplait pas qu'au début de la discussion, avant le discours de M. de Lamarzelle qui l'a développée avec son éloquence habituelle, l'accusation ait été portée par un universitaire, par un membre de l'Institut, par un homme qu'on a pu regarder, en cette circonstance, comme l'interprète du monde savant puisqu'il est secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par le vénéré M. Wallon. C'est lui qui, le premier, a fait justice des hypocrites allégations ; c'est lui qui, en flétrissant cette loi nouvelle soi-disant faite pour compléter la loi de 1901, en en dénonçant les perfidies et les traquenards, a, le premier, montré que le vrai dessein de ses auteurs était, non pas seulement de détruire la religion catholique, mais toute foi religieuse.

La déclaration d'abus, au bas de laquelle M. Loubet n'a pas eu honte de mettre son nom, n'est qu'un épisode misérable et vain dans cette guerre contre l'Eglise. 74 évêques, — c'est-à-dire, au vrai, l'épiscopat français, — sont blâmés par M. Loubet, M. Combes et le Conseil d'Etat. Qu'en résulte-t-il ? C'est que tous les catholiques de France, prêtres et laïques, ont contre eux les pouvoirs publics. L'année dernière, parce que les évêques se taisaient, le gouvernement prétendait qu'ils demandaient eux-mêmes à être libérés des congrégations. Aujourd'hui, les évêques parlent ; ils parlent, provoqués par ce gouvernement qui, en leur prêtant une intention qu'ils n'avaient pas, les oblige à rompre le silence, et le gouvernement les accuse. On dit qu'il veut faire placarder sa déclaration dans toutes les communes, payant, sans doute, les frais de l'affichage avec l'argent qu'il vole aux ecclésiastiques dont il a supprimé arbitrairement le traitement. Qu'en résultera-t-il encore ? Les jacobins de village pourront s'en réjouir ; les catholiques en seront éclairés et raffermis. S'il en est qui avaient cru, sur la parole de M. Waldeck-Rousseau, que les évêques étaient d'avis de renvoyer les congrégations, ils verront que le ministre les avait trompés, et ce n'est pas le blâme jeté sur les évêques par une Assemblée dont, hier encore, M. Jacquin était un des oracles, qui troublera leur conscience. Bien loin de là, ils se diront qu'ils ont enfin dans la parole des chefs de leurs diocèses cette direction

que, peut-être, ils attendaient; ils se grouperont avec plus d'ensemble autour d'eux, et si le gouvernement, comme on l'annonce, supprime le traitement de quelques-uns des prélats à qui il impute l'initiative de la pétition, il n'aura fait que les désigner plus particulièrement au respect et à la confiance des populations.

Le peuple souffre tout en France, et les gouvernants, se confiant dans sa patience, ne soupçonnent rien du mouvement qui se forme silencieusement contre leur tyrannie. Il y a cependant des symptômes qui devraient les avertir. On célébrait, il y a quelques jours, l'anniversaire du 2 décembre. On invoque tout haut le recours au plébiscite, et dans une des dernières séances de la Chambre, un député, écœuré de l'impudence de cette majorité, lui criait : « Vous faites le lit de l'Empire. »

Il est bien certain que les apologies des coups d'Etat ne soulèvent plus, même dans les rangs de ceux qui y furent le plus contraires, les protestations d'autrefois. On se sent désarmé contre elles, devant cet affreux régime, et quand les Jacobins viennent nous dire : « Le plébiscite vous donnera un César », bien peu s'en émeuvent; beaucoup lui répondent qu'après tout un César qui concentrerait sur sa personne les responsabilités, et auquel on pourrait demander compte de ses actes, vaudrait mieux qu'un despotisme collectif et occulte, dont tout le monde souffre, sans qu'on puisse discerner à qui s'en prendre pour en être délivré.

Ce n'est pas approuver cet état d'esprit ni le partager que de le constater. Bien loin de s'en réjouir, on ne peut que plaindre la nation qui en arrive à cette extrémité. Mais comment ne pas maudire ceux qui l'y ont réduite, et qui chaque jour rendent plus vive et plus générale cette pensée : « Tout plutôt que garder un tel gouvernement? »

Ce qui s'est passé dans la Commission du budget, à propos du rapport Voyron, a bien montré comment le pouvoir exécutif en vient peu à peu à abdiquer ses droits devant le pouvoir législatif. On se rappelle que, lors de l'expédition de Chine, le général Voyron avait envoyé au gouvernement un rapport qu'il avait soin de déclarer confidentiel, et qu'à ce titre, M. Waldeck-Rousseau, malgré les objurgations de M. Pelletan, avait refusé de communiquer à la Chambre. Mais, dès le lendemain, une indiscretion, dont les auteurs, tout comme les Humbert, ne furent jamais découverts, divulguait à point un passage qui, tronqué et dénaturé, semblait accuser les missionnaires. Immédiatement les ministériels s'en étaient emparés pour calomnier nos admirables religieux. Du moment que M. Pelletan devenait ministre de la marine, la Commission du budget ne pouvait avoir rien de plus pressé que de lui

réclamer l'important rapport. Elle y flairait comme une odeur de chair fraîche; elle allait pouvoir, à sa faim, manger du curé. Naturellement M. Pelletan n'y voyait pas d'objections; il livra le document. Mais voici qu'à peine saisi de la pièce, le rapporteur des affaires étrangères, M. Dubief, commence à s'inquiéter; non pas qu'il ait souci de ce qui peut y être dit contre les missionnaires; mais on a beaucoup répété qu'il y avait dans le rapport des accusations dirigées contre les autres nations, et, si nos jacobins sont tout de flamme contre les religieux et les sœurs, ils sont plus calmes en face de l'étranger. « Nous ne voulons pas la guerre », criait à la Chambre le citoyen Dejeante, un des pourfendeurs les plus belliqueux des moines et des nonnes, et l'on n'a pas oublié que M. Jaurès, qui trouve la haine féconde entre Français, ne l'admet pas du tout au delà des frontières. En possession du terrible rapport, M. Dubief s'adresse donc au président du Conseil pour savoir l'usage qu'il doit en faire. M. Combes n'est pas moins anxieux que lui, et tout aussitôt, donnant à son collègue de la marine un de ces démentis auxquels M. Pelletan est habitué, il supplie la Commission, il supplie M. Dubief de ne pas prendre connaissance du rapport. A ce coup, la curiosité l'emporte, et sans plus de souci du président du Conseil que celui-ci n'en avait eu du ministre de la marine, la Commission décide qu'elle lira le rapport, mais qu'elle ne le publiera point. Qui fut bien déçu? Ce furent les lecteurs; ils avaient cru trouver matière à confondre les missionnaires; leur attente était trompée, si bien que M. Denys Cochin, afin de mettre en lumière la conduite des missionnaires et de bien établir qu'ils n'avaient agi que d'accord avec le ministre de France, déclara, sans contradiction possible de la part de la Commission déconcertée, qu'il se tenait pour délié du secret et qu'il parlerait. Quel dommage que le vaillant député, comme on lui en avait prêté l'intention, n'ait pas porté l'incident à la tribune! Il eût été bon de faire connaître au pays toute cette histoire dans laquelle ministres et Commission ont rivalisé d'incohérences, et de lui montrer, par ce nouvel exemple, à quelles gens son sort est livré.

La grève des mineurs jetait ses derniers feux, quand les inscrits maritimes de Marseille ont annoncé la leur. Comme dans les houillères, c'est la minorité qui a décidé le chômage et réussi par la terreur à l'imposer à la majorité. Un journal racontait que de vieux marins, au service des armateurs, les avaient quittés les larmes aux yeux, pour ne pas encourir les colères des grévistes. On demande et on vient de voter des amnisties pour les grévistes; mais, qu'on le sache bien, les grévistes, eux, n'accordent pas l'amnistie à leurs camarades. C'est ainsi que, dans la Loire, le syndicat de la Roche-Mor-

lières s'étant plaint que la Compagnie n'ait pas repris tous les ouvriers, le directeur de la mine lui a répondu qu'il n'avait promis de les reprendre qu'à la condition qu'il ne serait exercé aucune représaille contre ceux qui n'avaient pas fait grève, et que la condition n'ayant pas été remplie, plusieurs travailleurs ayant été assaillis et frappés, il était libéré de tout engagement.

Aussi, lorsque le ministre du commerce, M. Trouillot, est venu déclarer à la Chambre qu'il ne pourrait assurer le départ régulier des passagers pour l'Algérie, la Tunisie, l'Indo-Chine, parce que ce serait rompre l'équilibre entre patrons et grévistes, il a manqué à la vérité autant qu'à la justice. Cet équilibre, le gouvernement l'a rompu partout au bénéfice, non pas seulement des grévistes, mais des pires agitateurs. Son devoir, s'il avait voulu demeurer impartial, eût été de protéger la liberté du travail à l'égal de la liberté de la grève. Il n'en a rien fait; partout il a interdit à ses agents d'intervenir contre les agresseurs, et c'est ainsi que partout, en dehors des scènes de pillage et de violences qu'ont rapportées les journaux, les grévistes ont pu traiter en pays conquis les régions que ses lâches complaisances leur avait livrées.

Pour les inscrits maritimes, les obligations du gouvernement étaient plus strictes encore. Les inscrits maritimes, une fois qu'ils ont, dans leur pleine liberté, souscrit leur engagement, sont presque des soldats; ils sont régis par un code spécial qui, en leur assurant certains privilèges, leur impose, sous des peines plus sévères, une discipline plus rigoureuse. Ils remplissent un service public. Qu'advierait-il si, à leur exemple, les employés des chemins de fer, les chauffeurs, les mécaniciens, venaient à se mettre en grève? Et pourquoi les facteurs, pourquoi les soldats et les marins eux-mêmes, avec les ferments de haine et de désordre que les ministériels jettent sans cesse dans leurs rangs, n'en feraient-ils pas autant? Dans leur dernier manifeste, les inscrits maritimes traitent « d'infâmes » les lois qui les gouvernent. Croit-on que ce langage n'aura pas des échos? L'anarchie est désormais sans limites; il n'y a pas de malheur qu'on ne puisse prévoir, pas d'attentat qu'on n'érige en droit.

En attendant, voici comment une feuille, peu suspecte d'opposition au pouvoir, décrit l'état de Marseille :

« L'arrêt du trafic est complet, dit le *Temps*. Marseille est de nouveau garrottée, immobilisée, frappée d'une mort temporaire qui, à trop se prolonger, risque de devenir définitive. L'expression n'est pas trop forte, et il est presque impossible d'exagérer l'étendue du mal. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au dernier rapport du consul de France à Gênes... Chaque année le trafic de

Gènes augmente et celui de Marseille diminue. Aussi notre consul, qui assiste de près à la lutte et touche du doigt les résultats, poussait-il un cri d'alarme. Encore quelques fautes comme les deux grèves des dockers, disait-il, et la ruine de Marseille sera consommée au profit de sa rivale. »

Cet avertissement du consul était donné quelques mois avant la grève des inscrits maritimes. En revanche, depuis que celle-ci est ouverte, leurs camarades d'Angleterre ont télégraphié aux grévistes de Marseille : « Bon courage ! »

Les socialistes de France, se sentant les maîtres, profitent de leur puissance pour opprimer la minorité. Au Reichstag, les socialistes allemands, se trouvant en minorité, font de l'obstruction contre la majorité. C'est le même esprit, avec les différences d'application que commande la diversité des situations. Le gouvernement de Berlin a proposé un tarif douanier, dont les socialistes repoussent les chiffres comme exagérés, et les agrariens comme trop faibles. Les agrariens ont fait prévaloir leurs vues dans la commission, et le gouvernement, jugeant impossible d'obtenir l'adoption de son projet, s'est résigné à entrer en pourparlers avec les partis, dont se compose la majorité, pour aboutir à un résultat. L'augmentation des droits d'entrée sur l'orge serait, d'après ce que l'on connaît de ces négociations encore secrètes, la base principale de l'entente.

C'est cet accord que les socialistes ont résolu d'empêcher à tout prix. Chaque séance est troublée et interrompue par leurs violences et par leur vacarme. La majorité, poussée à bout, a voulu en finir; elle s'est ralliée, de guerre lasse, à la motion de M. de Kardoff, proposant de voter en bloc les articles du tarif. Les libéraux-nationaux eux-mêmes, quoique opposés au projet, ont adhéré à la proposition, ne voulant pas, comme l'a déclaré leur chef M. Basserman, assumer la responsabilité des scandales provoqués par les socialistes. Mais le vote de cette motion n'a pas encore amené le vote du projet, les socialistes s'acharnant à empêcher tout débat. Au pouvoir ou hors du pouvoir, ils sont partout les mêmes, revendiquant la liberté et ne connaissant que la force.

La session du Parlement italien s'est rouverte le 26 novembre. Ses débuts ont été favorables au cabinet Zanardelli. L'heureuse délivrance de la reine et la naissance de la princesse Mafalda ont réuni dans un même sentiment les deux assemblées. A la Chambre, le ministère a présenté, sur l'organisation des travaux publics et la diminution des petites cotes financières des projets qui ont été bien accueillis, quoique l'on ait également pris en considération les propositions que leur opposait le principal adversaire du cabinet, M. Sonnino. D'autre part, malgré la défaveur qu'avait

rencontrée la première annonce de ses intentions, le gouvernement a présenté un projet de loi sur le divorce. La commission, élue pour l'examiner, s'y montre hostile, comme l'est d'ailleurs le sentiment général du pays. C'est là l'écueil auquel risquera toujours de se heurter le ministère Zanardelli. Il a besoin de l'appui de deux partis qui ne s'entendent pas entre eux, des socialistes et d'une fraction des modérés; les gages qu'il donnera aux uns éloigneront de lui les autres, et cette alternative peut, au premier jour, entraîner sa chute.

En Espagne, le ministère Sagasta a succombé. Nous avions prévu ce dénouement, sans croire qu'il viât aussi vite. Nous pensions également que le roi Alphonse XIII n'avait tenu à garder le cabinet libéral que pour être plus libre, dans le cas probable de sa retraite prochaine, de s'adresser aux conservateurs. Il vient, en effet, de confier à leurs chef, M. Silvela, le soin de former un nouveau ministère.

Le Président Roosevelt a envoyé son message annuel au Congrès des Etats-Unis. Ce n'est pas sans envie que nous en avons lu les premières lignes : « Nous continuons, dit-il, à traverser une période de prospérité prodigieuse. Comme peuple, nous avons joué un grand rôle dans le monde, et cherchons à en jouer un encore plus grand rôle dans l'avenir... Ce qui nous guide, ce n'est pas le sentiment des faibles et des lâches, c'est l'évangile de l'espérance et de l'effort triomphant. »

On parle souvent en France de la revision de la Constitution, et plusieurs se persuadent qu'avec quelques modifications à son texte, on changerait l'état des choses. Nous sommes loin de prétendre que la Constitution soit parfaite, et nous voyons clairement le principe qui lui manque. Mais nous ne pensons pas qu'il suffise d'en retoucher quelques articles, fussent ceux qui ont trait à la condition du pouvoir exécutif sous la République, pour arrêter la crise qui nous emporte. Les institutions ne valent qu'autant qu'elles sont soutenues par la valeur des hommes, et leurs effets varient suivant le tempérament de ceux qui les représentent.

Supposons, par exemple, que les Etats-Unis et la France puissent échanger leurs présidents, et que M. Roosevelt vienne à l'Elysée prendre la place de M. Loubet, comme M. Loubet à la Maison-Blanche la place de M. Roosevelt. Croyez-vous que sans changer les institutions, si différentes pourtant dans les deux pays, on ne verra pas, grâce au changement des hommes, les affaires prendre ici et là un tout autre tour? Qu'aurez-vous mis, avec M. Loubet, à la tête du gouvernement des Etats-Unis? Un pauvre sire qui, élu par un parti, ne saura que se soumettre aveuglément

aux exigences de ce parti, qui en sera le jouet et l'esclave, n'ayant souci, devant ses prétentions les plus iniques ou les plus dangereuses, que de s'effacer pour ne pas compromettre, en essayant de le modérer, sa situation personnelle. Soliveau il était à Paris; soliveau il restera à Washington. Imaginons, au contraire, que M. Roosevelt est à l'Élysée. Voilà un homme qui, élu en Amérique par les républicains, n'a pas peur de les contredire; qui, sans crainte de hasarder sa réélection future, affronte la puissance des milliardaires, en leur déclarant que, dût-on pour cela amender la Constitution, il est indispensable de réglementer les trusts, qui fait entendre raison à des milliers de grévistes, en les décidant à accepter l'arbitrage d'une commission dans laquelle, entre parenthèses, il fait entrer, d'accord avec eux, un évêque catholique, qui expose nettement ses vues personnelles, même quand il les sait opposées à celles de ses électeurs. Cette attitude l'a-t-elle affaibli? Bien loin de là; elle a créé sa popularité, et le vœu de la nation, planant au-dessus des partis, va préparer sa réélection.

Supposons un tel homme en France. Même élu par les deux Chambres, même enfermé dans les limites de la Constitution, croyez-vous qu'il restera coi? Croyez-vous qu'il se terrera dans sa présidence, signant servilement tout ce que lui présenteront ses ministres? Croyez-vous qu'il ne trouvera pas moyen de faire entendre sa voix, au-dessus des clameurs ineptes et brutales des sectaires et des cosmopolites, pour défendre contre eux l'honneur, la justice, la liberté, la patrie? Lui qui demande aux États-Unis d'augmenter leur flotte, s'ils veulent qu'on les respecte, et d'être forts, s'ils veulent assurer la paix, croyez-vous qu'il laissera d'indignes ministres abaisser le nom de la France, et désorganiser à l'envi l'armée et la marine? Et, s'il comprenait ainsi sa mission, s'il s'affirmait ainsi devant le pays, croyez-vous que la France le répudierait? Bien au contraire, elle l'acclamerait; elle reconnaîtrait en lui quelqu'un; elle saluerait un homme, et elle aurait vite fait disparaître la tourbe qui l'opprime et qui la déshonore.

Hélas! nous faisons un rêve. Celui qui loge à l'Élysée n'est pas un Roosevelt. Ce n'est pas un homme.

Le Directeur : L. LAVÉDAI

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Maison Alfred MAME et FILS, à Tours.
PARIS : 168, Boulevard St Germain.

Nouvelles publications illustrées

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

NAPOLÉON ET LARREY

Par PAUL TRIAIRE. Illustrations de MARCEL PILLE

Un volume petit in-4°, illustré de 16 gravures dont 8 aquarellées.

Prix, richement cartonné en percaline, tranche dorée..... 20 fr.
EDITION DE LUXE sur papier Japon, avec un dessin original de l'artiste..... 150 fr.

LES ÉTAPES HÉROÏQUES

Par JULES MAZÉ

Un volume petit in-folio, orné de 33 gravures.

Prix, relié en percaline, plaque riche, tranche dorée..... 9 fr.

L'OCÉANIE

Par G. SAINT-YVES, LAURÉAT DE L'INSTITUT ET DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Ouvrage orné de 92 gravures et 2 cartes.

NOS ORIGINES NATIONALES

Par HENRI GUERLIN

Ouvrage orné de 83 gravures et 6 cartes.

Format in-4°. Prix de chacun des volumes reliés en percaline, tranche dorée 8 fr. 50

L'ENSEIGNE DE VAISSEAU

PAUL HENRY

Par RENÉ BAZIN

Ouvrage orné de 31 gravures.

LE PETIT BOSCOT

Par SIMON BOUBÉE

Ouvrage orné de 33 gravures.

Prix de chaque volumes in-4°, relié en percaline, tranche dorée. 7 fr.

SOUVENIRS D'ENFANT

CONTES DE BONNE PERRETTE

Par RENÉ BAZIN

Ouvrage orné de 40 gravures d'après

VULLIEMIN

LE RACHAT

Par JEAN BERTHEROY

Ouvrage orné de 30 gravures.

LE WAGON DE 3^e CLASSE

Par JEAN DRAULT

Ouvrage orné de 45 gravures d'après GERBAULT et GUYDO

Un volume relié percaline rouge, plaque spéciale, tranche dorée..... 5 fr.

La REVUE MAME

LA VÉRITABLE REVUE DE FAMILLE — PARAIT TOUS LES DIMANCHES
LITTÉRATURE, SCIENCES, NOUVELLES, ROMANS, VOYAGES, SPORT
Nombreuses illustrations.

L'ABONNEMENT CONSTITUE UN JOLI CADEAU A OFFRIR AUX JEUNES GENS ET JEUNES FILLES

Prix : 1 an, France, 8 fr. — 6 mois, 4 fr. 50. — Etranger, 11 fr. 50

UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ FRANCO SUR DEMANDE

Chaque année de la REVUE MAME forme un magnifique volume très illustré,
relié en percaline, tranche dorée. Prix. 10 fr.

VINS DE BOURGOGNE

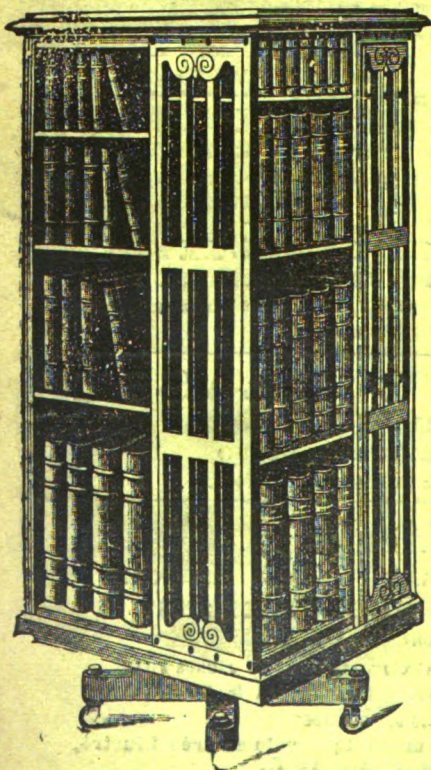
GEORGES MARTIN, PROPRIÉTAIRE

Meursault et Beaune (Côte-d'Or)

CAISSES OU PANIERS POUR LES FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

N° 1. Bons Vins	<ul style="list-style-type: none"> 12 b. Beaune passe-tout-grain 1894. 12 b. Meursault fin 1892. 4 b. Royal Extra blanc **. 2 b. Royal extra rosé **. 	} 30 b. franco domicile pour fr. 65.
N° 2. Grands Vins	<ul style="list-style-type: none"> 6 b. Beaune 1891. 6 b. Meursault Goutte-d'Or 1892. 	} 12 b. franco domicile pour fr. 35.
N° 3. Id.	<ul style="list-style-type: none"> 6 b. Pommard 1885. 6 b. Bâtard-Montrachet 1891. 	} 12 b. franco domicile pour fr. 60.
N° 4. Id.	<ul style="list-style-type: none"> 8 b. Beaune 1894. 4 b. Pommard 1885. 4 b. Nuits Saint-Georges 1891. 4 b. Meursault Goutte-d'Or 1892. 4 b. Bâtard-Montrachet 1892. 1 b. Eau-de-vie fine de Vin des Hospices, brûlage 1900 (avec étiquette de garantie). 	} 25 b. franco domicile pour fr. 100.
N° 5. Grands Mousseux:	<ul style="list-style-type: none"> 8 b. Royal Extra blanc ***. 4 b. Royal Extra rosé ***. 	} 12 b. franco domicile pour fr. 45.
N° 6. Id.	<ul style="list-style-type: none"> 16 b. Royal Extra blanc ***. 8 b. Royal Extra rosé ***. 1 b. Eau-de-vie fine de Vin des Hospices, brûlage 1900 (avec étiquette de garantie). 	} 25 b. franco domicile pour fr. 85.

Les prix sont réduits tout spécialement et à titre de remerciements et d'étréennes aux abonnés du **Correspondant**, il devient donc indispensable de joindre la bande d'abonnement pour une première demande.
 Les ordres doivent être envoyés à **BEAUNE (Côte-d'Or)**.



Les **MIEUX FAITES**

BIBLIOTHÈQUES TOURNANTES PERFECTIONNÉES

AVEC TABLETTES MOBILES SANS TASSEaux

J. DERU ET C^{IE}

SYSTEME B^{te} S. G. D. G.

24, place des Vosges, Paris.

Envoi franco du Catalogue illustré
avec prix et dimensions.

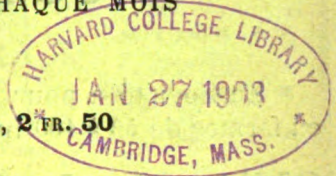
Les **MOINS CHERES**

LE
CORRESPONDANT

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

PARIS, DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER

UN AN, 35 FR. — 6 MOIS, 18 FR. — UN NUMÉRO, 2^{FR.} 50



SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

25 DÉCEMBRE 1902

Pages.		
997. —	I. LE CONCORDAT DE 1804. — VI.	S. E. LE CARDINAL MATHIEU.
1037. —	II. LA PRINCESSE BELGIOJOSO A PARIS. — SON SALON. — M. THIERS, LA FAYETTE, COUSIN, LA MENNAIS, GEORGE SAND, MUSSET, ROSSINI, MEYERBEER, CHOPIN, LISZT, VICTOR HUGO, EUG. DELACROIX, BALZAC, ETC. — L'ACADÉMIE DES FEMMES.	C. ^o JOSEPH GRABINSKI.
1060. —	III. UNE FIGURE D'ÈVÊQUE. — <i>LE CARDINAL GUIBERT.</i> — I.	H. DE LACOMBE. LÉON DE TINSEAU.
1076. —	IV. LE SECRÉTAIRE DE MADAME LA DUCHESSE. — II.	FÉLIX KLEIN.
1103. —	V. LETTRES INÉDITES DE XAVIER DE MAISTRE A SA FAMILLE. — FIN	FÉNELON GIBON.
1132. —	VI. LE CONGRÈS DU REPOS DU DIMANCHE DANS L'INDUSTRIE DU BATIMENT A PARIS.	L. DE LANZAC DE LABORIE.
1144. —	VII. AUTOUR D'UN COUP D'ÉTAT, D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION.	ÉDOUARD TROGAN.
1150. —	VIII. LE LIVRE D'OR DES MISSIONS CATHOLIQUES FRANÇAISES	LOUIS JOUBERT.
1163. —	IX. LES ŒUVRES ET LES HOMMES, CHRONIQUE DU MONDE, DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉÂTRE	
1182. —	X. LIVRES D'ÉTRENNES. — LIBRAIRES HACHETTE, — DELAGRAVE, — CALMANN-LÉVY, — PLON, — LAURENS, — COMBET, — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART, — BAILLIÈRE, — NONY, — LELARGE.	
1201. —	XI. CHRONIQUE POLITIQUE.	

La 3^e Table générale du CORRESPONDANT (1874-1900)

EST EN VENTE A NOS BUREAUX

1 fort volume in-8° de 400 pages. PRIX : 5 FRANCS

PARIS

(VII^e)

BUREAUX DU CORRESPONDANT

31, RUE SAINT-GUILLAUME, 31

1902

Reproduction et traduction interdites. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

SOCIÉTÉ DES FERMES FRANÇAISES DE TUNISIE

JULES SAURIN & C^{ie}

La Société a pour objet l'achat de grands domaines qu'elle morcelle en fermes de 50 à 100 hectares confiées à des métayers français.

Obligations hypothécaires : 5 % émises à 500 fr.

Les intérêts sont envoyés directement aux obligataires par chèques ou par mandats postaux.

Garanties des obligations. — Elles sont garanties par tout le capital actions qui est deux fois plus important que le capital obligations et de plus par une hypothèque sur les domaines de la Société, situés dans la riche région de Béja. Les revenus de la Société proviennent de cultures variées situées dans des régions différentes : céréales, fourrages à bétail, vignobles, cultures maraichères.

Notice illustrée adressée franco sur demande. J. Saurin et C^{ie}, TUNIS

VINS DE BORDEAUX

Nous offrons aux abonnés du *Correspondant*, qui nous connaissent depuis plus de trente ans, 300 caisses de 25 bouteilles vins de Bordeaux garantis authentiques et de qualité exceptionnelle pour la somme de 100 fr. chacune, franco de port et de droits en gare (pour l'étranger franco gare frontière), soit :

6 bouteilles	Chau Pichon-Longueville 1899	Cachet du Château
6 —	Chau Pontet-Canet 1898	Etampé
6 —	Chau Margaux 1896	Cachet du Château
7 —	Chau La Tour Blanche 1894	Cachet du Château

25 bouteilles

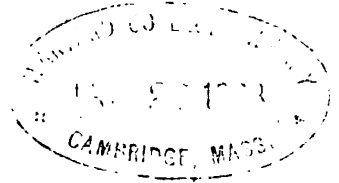
Ecrire à **MM. WILL. TOURNEUR & C^o**

83, quai des Chartrons,

BORDEAUX.

LE CONCORDAT DE 1801¹

LA SIGNATURE



I

La colère qui avait dicté l'*ultimatum* au Premier consul resta toute vive jusqu'à la fin de mai, et c'est à ce moment que se placerait une scène qui est racontée dans de précieux documents inédits que j'ai déjà mentionnés. Je la résume très fidèlement.

Bonaparte, peu de temps après avoir envoyé son *ultimatum*, fit venir M. de Talleyrand :

— Je suis très mécontent du Pape, lui dit-il. Il abuse du besoin que je crois avoir de la religion, et par conséquent des prêtres non assermentés que le peuple estime seuls. Que faire, en effet, de la canaille constitutionnelle, si elle n'est encadrée dans les vrais prêtres ; mais on ne me force pas la main. Je me passerai du Pape ; je ferai Bernier patriarche des Gaules. Celui-ci est ambitieux et n'est que cela. Qu'en pensez-vous ?

— Je pense, répondit M. de Talleyrand, que Bernier refusera, et pour cela il n'a pas besoin de sa conscience, il ne lui faut que du bon sens... Il n'est plus, le lendemain, qu'un M. de Jarente ou un M. Gobel de plus. Du reste, poursuivit-il froidement, j'interrogerai Bernier lui-même.

Il ne voulut point intervenir directement, mais il envoya chez l'abbé l'intermédiaire dont il se servait habituellement pour communiquer avec lui. C'était un de ses secrétaires, honnête homme et homme d'esprit, qui était resté fidèle à la religion ; « le seul d'entre vous qui aille à la messe », disait Talleyrand à ses collaborateurs.

— Quoi ! c'est vous qui m'apportez cela ? dit Bernier à l'envoyé.

— Oui, c'est moi, mais j'ai prévu votre réponse.

— Peut-être pas, répondit l'abbé.

Il était difficile, en effet, d'en prévoir l'incroyable énergie, et

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 décembre 1901 et des 10 février, 25 mai, 10 août et 10 décembre 1902.

elle suffit pour donner une complète idée du courage et de l'indépendance du prêtre vendéen.

— Qu'on me ramène aux carrières! Mon éhien me gardera encore contre les bleus.

Quand M. de Talleyrand reçut cette admirable réponse :

— Je le savais bien! s'écria-t-il. Bonne leçon pour celui qu'enivre déjà son pouvoir!

Et il transmet immédiatement la réponse au Premier consul, qui s'écria, stupéfait :

— Quels hommes! Il faut donc en finir!

C'est alors que Bonaparte, chez qui la raison triomphait presque toujours à la longue, résumant en lui-même tous ces débats par un de ces traits soudains et rapides qui lui étaient familiers, dit cette parole si remarquable : « Je comprends que pour avoir une religion dans un pays impie et une royauté dans un pays républicain, il faut la meilleure. »

A cette parole, M. de Talleyrand se contenta de répondre : « Mot sublime et qui dit tout. »

Il voulait, par cette réflexion, faire prendre patience au Premier consul, fatigué de ce laborieux enfantement de la paix religieuse¹!

L'anecdote est jolie, quoique les trois héros y prennent des airs de *Morale en action* qui ne cadrent guère avec leurs caractères connus. Acceptons-la pourtant, malgré ses invraisemblances, mais reconnaissons que cette belle attitude ne dura pas longtemps, et en particulier que Talleyrand ne se fatigua point à calmer Bonaparte, qui, pendant quelques semaines, laissa Fouché donner carrière à ses instincts de persécuteur. Le ministre de la police, devenu très puissant depuis qu'il avait eu raison contre tout le monde en découvrant dans le parti royaliste les auteurs de la machine infernale, usait de son influence prépondérante pour satisfaire ses vieilles haines de jacobin. Il déporta et emprisonna des prêtres, recommença à punir comme des délits les manifestations extérieures du culte, et protégea les crimes de la Révolution contre les prédicateurs qui profitaient de la réouverture d'un certain nombre d'églises et de la liberté précaire dont jouissait la religion sous son bon plaisir. Le vendredi saint de l'année 1801, un orateur en renom, l'abbé Fournier, avait institué un parallèle entre la mort de Jésus-Christ et celle de Louis XVI. Le jour de la Pentecôte, il eut l'imprudence de revenir au même sujet par voie d'allusion. « O mon Dieu, s'écria-t-il, la ville dans laquelle vous

¹ Papiers du château de la Jonchère. Espérons que le jeune savant qui a tiré de ces papiers un travail si intéressant sur l'épiscopat de Talleyrand à Autun continuera à explorer cette mine précieuse et inexplorée.

avez opéré le prodige que nous honorons venait de commettre un grand crime en condamnant à mort votre Fils ; la ville dans laquelle je parle est-elle moins coupable ? Je me tais¹. » Dénoncé pour ces paroles, il fut arrêté comme *atteint de folie séditieuse* et conduit à Bicêtre, où on le dépouilla de ses vêtements sacerdotaux pour le revêtir de l'uniforme des fous².

Par contre-coup, M. Emery, qui passait pour ami de Fournier, subit une détention de dix-huit jours sans avoir commis d'autre crime que d'être vénéré par tout le clergé français.

« Le clergé de Paris est venu me présenter une pétition très bien faite, dans laquelle il se plaint de l'acte arbitraire commis par le préfet de police contre le prêtre Fournier. J'ai répondu : « Le préfet n'a agi que par ordre du gouvernement. J'ai voulu « vous prouver que si je mettais mon bonnet de travers, il faudrait « bien que les prêtres obéissent à la puissance civile. » Ils se sont retirés sans rien répliquer. Fournier est leur coryphée : ils ont été très sensibles à ce qu'on lui a fait. C'est un acte révolutionnaire ; mais il faut bien agir ainsi, en attendant qu'il y ait quelque chose de réglé. Fournier ne reverra pas la France ; je l'enverrai en Italie et je le recommanderai au Pape³. »

En même temps qu'il frappait les insermentés, Fouché protégeait et encourageait les schismatiques qui s'agitaient beaucoup et annonçaient l'intention d'ouvrir un concile national à Notre-Dame le 29 juin, au jour même de la fête de saint Pierre et saint Paul. On conçoit que Spina passa un mois de mai terrible et qu'il avait quelque raison d'écrire : « La situation de la religion en France est vraiment douloureuse, et le schisme est redevenu plus terrible et plus menaçant que jamais. »

Quel effet allait produire dans ce milieu le courrier qu'il attendait de Rome avec une fébrile impatience ? C'est ce que le prélat se demandait en cherchant quelque raison de se rassurer.

II

« Hier (23 mai), à trois heures de l'après-midi, le tant désiré Livio (*sospirato*) est arrivé et, en le voyant, je n'ai pu me tenir de lever les yeux au ciel et de m'écrier en soupirant : *Veni, Sancte Spiritus, et emitte cœlitus lucis tuæ radium*. Le pauvre homme apportait ses volumineuses dépêches intactes, mais toutes mouil-

¹ Boulay, t. III, p.

² Il fut ensuite transféré en Italie et incarcéré à Turin. Mis en liberté à la fin de l'année par la protection de Fesch, il devint en 1806 évêque de Montpellier.

³ *Mémoires sur le Consulat*, par Thibaudeau, p. 137.

lées, parce qu'il était tombé dans la Scivia où il avait failli rester. » On devine avec quel empressement le prélat ouvrit le paquet et prit connaissance des pièces. Il fut saisi d'admiration pour le travail accompli et la manière dont à Rome on avait réussi à concilier les desseins du Premier consul avec les règles de la discipline ecclésiastique. Il appela immédiatement pour confident Bernier, auquel il remit la lettre que le Pape lui avait écrite. Quel honneur pour le fils du pauvre tisserand de Daon, pour le modeste curé de Saint-Laud et pour l'ancien insurgé dont la tête avait été mise à prix, de se voir ainsi loué et pour ainsi dire supplié par le chef de l'Eglise! Naturellement, il se montra lui aussi très satisfait du travail romain et tout pénétré de reconnaissance pour Sa Sainteté : *contentissimo di tutto il lavoro e penetratissimo della lettera*¹.

Il importait que la première impression donnée à Bonaparte fût favorable, et comme rien ne pouvait lui être communiqué officiellement que par Talleyrand, Bernier s'arrangea pour le prévenir officieusement et il se rendit le lendemain à la Malmaison. Il réussit à merveille², Bonaparte se montra fort content. « A part quelques expressions qu'on peut changer facilement, dit-il, tout ira bien. » Il avait particulièrement goûté la lettre du Pape et le *Carissime Fili*. Bernier s'appliqua de son mieux à fortifier ces bonnes dispositions en lui exposant habilement les raisons d'adopter le projet romain moyennant quelques modifications qu'il indiquait.

« Vous avez jusqu'ici vaincu les peuples armés et subjugué, par l'éclat de vos triomphes, les ennemis de votre gloire : en rendant à la France la religion qu'elle désire, vous surmonterez tous les obstacles, vous gagnerez tous les cœurs et consommerez d'un seul trait l'obligation la plus grande et la plus utile en politique que votre génie ait pu concevoir. Le Directoire, souvent vainqueur au dehors, mais détesté dans l'intérieur par son intolérance, prépara lui-même sa propre destruction. Plus habile que lui, vous saurez, en triomphant au dehors, établir au dedans la félicité publique sur les bases immuables et sacrées de la religion...

« Laissons la cour de Rome employer les expressions et les phrases qui conviennent à son style ordinaire, pourvu qu'elles ne blessent pas la dignité du gouvernement et qu'elles rendent avec exactitude ce que nous désirons. Peut-être en exigeant l'expression

¹ Dépêche de Spina à Consalvi.

² *A tutto riuscì a meraviglia.*

littérale du projet approuvé par le gouvernement, paraîtrions-nous dicter la loi avec trop d'ascendant. L'adhésion du Souverain Pontife paraîtrait moins libre, et nous serions moins assurés de sa coopération sincère à l'exécution des mesures que vous adoptez, parce qu'en général tout traité, toute convention entre deux puissances n'est permanente et durable qu'autant que l'une et l'autre usent d'une condescendance mutuelle et s'accordent sur le fond sans donner aux expressions un sens trop littéral...

« La puissance avec laquelle on traite est d'autant plus liée que l'on a paru condescendre davantage à ce qu'elle désirait. »

Le premier mouvement de Bonaparte fut d'expédier un courrier à Cacault pour lui enjoindre de ne pas bouger de Rome. On calcula, en supputant les jours, que l'ordre lui arriverait à temps. Cependant le courrier ne partit pas et quand Spina s'en plaignit, on lui répondit qu'on voulait attendre les dépêches de Cacault, que peut-être il avait obtenu par son *ultimatum* la signature pure et simple du projet français et qu'il ne fallait pas perdre la chance de ce succès. Après quatre ou cinq jours, la scène changea brusquement : Talleyrand avait passé par là. Il avait paru d'abord partager la satisfaction du Premier consul qu'il se gardait bien de heurter de front; puis il suggéra d'attendre des nouvelles de Cacault, puis il exprima nettement l'opinion qu'à part des changements fort légers, il fallait revenir à la première rédaction envoyée à Rome. Les sacrifices faits par le Pape, la lettre au Premier consul, les explications concluantes de Cacault le laissèrent absolument insensible. Le 29 mai, il écrivait au Premier consul : « Je pense qu'il convient d'exprimer à l'agent du Saint-Siège un mécontentement marqué sur l'insuffisance et le vague des articles de la convention modifiée. Au fond, il n'y a pas de modifications nécessaires à faire à la première. »

Le 4 juin, dans une lettre à Bernier, il reproduisait ses accusations contre la cour de Rome : « Ce projet, quant au fond et quant aux expressions, diffère tellement sur des points très importants du premier, qu'on aurait tout lieu de croire que le Saint-Siège ne cherche qu'à gagner du temps, s'il n'était pas d'ailleurs extrêmement sensible que cette aveugle politique est aussi opposée à ses intérêts, qu'au but que ses devoirs les plus sacrés lui recommandent d'atteindre...

« ... Si le Premier consul ne connaissait pas personnellement le Souverain Pontife, il lui serait impossible de ne pas attribuer à des vues peu compatibles avec le discernement et les vertus dont il le sait doué, l'éloignement qu'il montre pour des sacrifices que

la religion ne lui recommande pas moins impérieusement que les circonstances. Le retour de mon dernier courrier nous apprendra jusqu'où s'étend l'empire que des conseillers perfides ont su prendre sur son esprit...

« Je vous prie de faire connaître à M. l'Archevêque de Corinthe les impressions que le Premier consul a reçues de la dernière démarche de sa cour, et de lui dire que cette impression ne peut être tempérée que par la perspective d'une adhésion entière, prochaine et définitive au plan qui avait été approuvé et consenti par lui¹. »

Bernier promit immédiatement ses bons offices pour chapitrer Spina. « Je vais adresser de suite à Mgr Spina une note particulière et pressante sur le contenu de la lettre que vous venez de m'adresser. Je vous promets, de ma part, les efforts les plus constants. Je les dois à ma patrie comme Français, à ma religion comme prêtre, au Pape comme catholique. Il ne tiendra pas à moi qu'il n'accède textuellement et littéralement à vos vues. Vous savez ce que j'ai déjà écrit à Rome sur cet objet. Je vous promets d'employer des expressions plus fortes encore s'il est possible. »

Le courrier de Rome apporta dans les premiers jours de juin le récit des scènes que nous avons racontées et l'annonce de la prochaine arrivée de Consalvi. Cette mission du secrétaire d'Etat flatta le Premier consul comme un hommage personnel, mais elle déplut au ministre qui chargea Bernier de rédiger en hâte un sixième projet et de le présenter à la signature de Spina¹, afin de mettre le cardinal en présence d'un fait accompli et d'empêcher toute discussion ultérieure. Or le sixième projet, nous dit Consalvi, c'était, avec des changements insignifiants, le cinquième en corps et en âme, celui qui avait été repoussé à Rome. Il parut donc inadmissible à Spina qui refusa de signer, alléguant avec raison qu'il convenait d'attendre Consalvi et les instructions nouvelles qu'il pouvait apporter. C'est le 15 juin que Bernier présentait son projet. Le 16 il confiait son échec à Talleyrand.

« J'ai épuisé tous les raisonnements et tous les moyens de conviction pour persuader à Mgr Spina qu'il était et de son intérêt et de celui du Pape qu'il signât le projet avant l'arrivée du cardinal Consalvi. Je n'ai pu le convaincre. Il hésite, il craint. J'ignore pourquoi, puisque le Pape a déclaré « qu'aucune des demandes du gouvernement n'a été refusée ». Il demande instamment qu'on attende le cardinal qui finira tout, et qui doit arriver sous deux jours. Je crois fermement que c'est le seul parti à prendre. Quelque singulier qu'il soit, il faut en profiter, puisqu'ici l'archevêque hésite. Dès son arrivée, le cardinal s'expliquera

¹ Spina avait reçu les pouvoirs de plénipotentiaire.

et je suis convaincu qu'il signera sans difficulté. Je vous le répète, « je crois fermement qu'il n'y a rien dans le projet proposé « par vous qui puisse être refusé et qui même n'ait été adopté par « le Pape ». D'après cela, j'espère qu'enfin l'on entendra raison.

« Je vais copier la réponse de M. Spina, pour vous la donner. C'est une pièce curieuse et à conserver. J'aurai le plaisir de vous voir demain, et de vous rendre un compte plus détaillé de mes efforts et de la nullité des moyens qu'on y oppose. Cette hésitation disparaîtra, j'en suis sûr; mais quand tout le fond est décidé, il est bien pénible et bien fastidieux de chicaner pour des formes.

« Croyez, citoyen ministre, et daignez répéter au Consul que ces vaines subtilités ne m'arrêteront pas. Je suis Français et non Romain. Mon pays jouira de sa religion, ou Rome sera convaincue à la face de l'Europe de ne l'avoir pas voulu. »

III

Telle était la situation peu rassurante que trouvait Consalvi en arrivant à Paris le 20 juin, après un voyage de quatorze jours pendant lequel il n'avait dormi que quinze heures. Il alla se loger à l'*Hôtel de Rome* avec Spina et Caselli dont il partagea la table frugale et l'existence retirée. Un cardinal romain à Paris! Il y avait bien longtemps qu'on n'avait eu pareil spectacle. Consalvi qui ne cachait pas ses insignes devint immédiatement le point de mire de la curiosité publique et le sujet d'entretien des diplomates qui commentèrent sa mission dans des sens opposés. Azara, ministre d'Espagne, n'y voyait qu'un avilissement de la pourpre; Lucchesini, ministre de Prusse, attendait le succès prochain de la négociation, et Cobenzel, représentant l'Empereur, le désirait plus qu'il ne l'espérait, redoutant en cas de rupture la conquête de Rome par la France et de nouveaux troubles dans l'Italie à peine pacifiée. Les journalistes, déjà ingénieux et inventifs, parlaient de la suppression du pouvoir temporel. Le *Moniteur*, pourtant, s'exprimait sur le Pape en bons termes, et insérait le 12 juin la note suivante : « Rome, 17 mai. — Jeudi dernier, jour de l'Ascension, il y eut une grande cérémonie dans la chapelle du Pape... Les Français étaient placés sur une estrade en face de Sa Sainteté qui n'a cessé de les regarder pendant toute la cérémonie avec une attention particulière... Le ministre de France ne parut point, étant retenu par une légère incommodité; il fut remplacé par le secrétaire de légation, qui était accompagné de plusieurs généraux, officiers et négociants français. La première bénédiction a été pour les Français. »

Les bruits des journaux reçurent du gouvernement un démenti

officieux qu'il est intéressant de connaître et qui fut publié par le *Journal des Débats* sous forme d'une lettre venue de Rome : « Nous avons lu ici avec étonnement l'article du *Journal de Milan*, relatif à la prétendue cession du gouvernement de Rome, projetée par le Pape actuel. Il serait difficile de réunir plus de faussetés en aussi peu de mots. Non seulement le Pape actuel n'a pas conçu ce projet de démission qu'on lui suppose; mais aucune puissance, aucun gouvernement ne l'a sollicité de l'exécuter. Il est de l'intérêt de tous de maintenir l'indépendance du Saint-Siège et de ne livrer à aucun souverain régnant, à Rome, l'influence majeure qu'exerce sur toutes les consciences le chef de la religion. »

L'audience très solennelle que le Premier consul accorda au cardinal, à peine arrivé, dissipa tous les bruits fâcheux. Sur cette entrevue et sur tout son séjour à Paris, Consalvi nous a laissé deux sources d'informations précieuses qui se complètent et se contrôlent l'une l'autre : ses *Mémoires* et ses dépêches. Les *Mémoires* ont été publiés en 1864 par Crétineau-Joly, non point dans le texte italien, mais seulement dans une traduction française. Ils ont suscité des polémiques qui ont fait douter de leur authenticité et plusieurs écrivains les déclarent encore apocryphes. L'original existe dans les archives de la secrétairerie d'Etat, écrit tout entier de la main du cardinal. Je l'ai lu et confronté avec la traduction qui, sans être excellente, ne manque point d'exactitude. Crétineau-Joly s'est permis seulement d'interpoler une petite anecdote pittoresque dont je reparlerai.

Consalvi a composé ces *Mémoires*, en 1812, à Reims, où Napoléon l'avait interné, sans pouvoir recourir à ses dépêches qui lui auraient permis d'appuyer et de contrôler ses assertions. Il n'est pas étonnant qu'il ait commis quelques erreurs, et il s'en excuse à l'avance. Victime de la persécution, écrivant dans la solitude loin de Rome occupée par les Français et du Pape prisonnier à Fontainebleau, il était porté à juger son persécuteur avec sévérité et ses souvenirs ont naturellement pris la couleur de ses pensées du moment qui étaient fort tristes. C'est ainsi qu'il accuse à tort les négociateurs français d'avoir commis à son égard une supercherie indigne au moment de signer le Concordat et que le Bonaparte de ses *Mémoires* se trouve plus noir que celui de ses dépêches. C'est à celles-ci qu'il faut indubitablement accorder la préférence puisqu'elles ont été écrites au jour le jour sous l'impression immédiate des faits. Nous ne pouvons trop remercier M. Boulay de les avoir publiées, et je me suis assuré en confrontant les plus importantes avec les originaux de la secrétairerie d'Etat qu'il s'est acquitté à merveille de son devoir d'éditeur.

Dès son arrivée, le 21 juin, Consalvi avait prié Bernier d'offrir ses hommages au Premier consul, de solliciter une audience et de demander en quel costume il devait s'y présenter. Bonaparte fixa l'entrevue pour le lendemain 22, dans l'après-midi, en ajoutant : « Qu'il vienne en costume le plus cardinal possible¹. » Il s'appliqua à rendre l'audience très imposante et très intimidante pour l'envoyé pontifical qui aurait bien voulu avoir quelques jours pour prendre langue et se préparer. Consalvi en rend compte au cardinal Doria en toute hâte et sans le moindre apparat de style.

« La réception² ne pouvait être ni plus solennelle ni plus honorable. La troupe, rangée sur les escaliers et dans les salles, me rendait les honneurs. Dans les salles je fus reçu par divers gentilshommes (je les appellerai ainsi) dont je ne sais ni quels offices ils remplissaient, ni qu'ils sont. Dans la dernière antichambre, je fus reçu par le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, qui m'accompagna dans la grande salle où se trouvait le Premier consul. Il était en grand costume, entouré des ministres d'Etat et d'un très grand nombre de personnes occupant de hautes charges, tous en habit de gala. J'avais l'habit noir, les bas et la calotte rouges avec le chapeau à glands, comme il est d'usage à Rome. Le Premier consul fit quelques pas pour venir à ma rencontre. A peu de distance de toute sa suite il s'arrêta, et, debout avec le ministre des affaires étrangères à son côté, il me donna l'audience, qui ne dura pas moins de trois quarts d'heure et peut-être plus.

« Bonaparte parla à voix basse de manière de n'être entendu que par le ministre, sur un ton doux et tranquille³, avec une figure et des expressions qui, assez sérieuses au début, devinrent obligeantes, courtoises et même enjouées au fur et à mesure que l'entretien se prolongeait : « Je vous avais pris pour un ennemi de la France, mais la confiance que vous témoigne Sa Sainteté, les lettres de Murat et d'autres rapports favorables m'ont enlevé toute mauvaise impression. Je vénère le Pape qui est excellent et je désire m'arranger avec lui, mais je ne puis admettre les changements que vous avez imaginés à Rome. Cependant j'y mettrai de la bonne volonté et puisque vous n'avez pas voulu du projet de Cacault, on vous en présentera un autre avec les seuls changements que je puisse admettre. Il faudra absolument que vous le signiez dans cinq jours. »

Tel est le fond des idées que Bonaparte développa avec son éloquence familière, en y mêlant contre la cour de Rome les accusa-

¹ C'est le mot rapporté par Cobentzel.

² L'audience eut lieu aux Tuileries.

³ *Un tuono dolce e placido.*

tions plusieurs fois formulées par Talleyrand. Consalvi ne se laissa pas déconcerter. Respectueusement, mais avec la franchise que donne la sécurité de l'innocence¹, il réfuta point par point son illustre interlocuteur en défendant le Pape et ses conseillers. « L'objet principal de ma mission, dit-il, c'est de démontrer la fausseté des soupçons conçus contre la cour de Rome et l'inexistence des vues politiques auxquelles on a attribué le retard du courrier et les changements introduits dans le projet. En partant, je croyais que les changements auraient été agréés et que je trouverais tout arrangé. Cependant le Saint-Père, prévoyant que pourrait subsister quelque difficulté, m'a autorisé à donner quelques explications et à changer quelques phrases dans le texte qu'il a approuvé, pourvu qu'elles n'en altèrent pas la substance. Si le projet qui me sera présenté satisfait à cette condition, j'aurai grand plaisir à le signer et à terminer l'affaire. Sinon, je ne pourrai qu'en référer à Rome ou y retourner moi-même, pour soumettre au Saint-Père les changements proposés. » — « Cela ne se peut pas, répliqua Bonaparte. J'ai les raisons les plus graves de ne plus accorder le moindre délai. Vous signerez dans cinq jours ou tout sera rompu et j'adopterai une religion nationale. Rien ne me sera plus facile que de réussir dans cette entreprise. » — « Je ne puis me persuader que le Premier consul en viendra à cette extrémité. J'ai toute confiance que, dans sa justice et sa sagesse, il ne proposera que des choses acceptables, ou que si je ne puis signer il m'accordera un délai que je m'appliquerai à rendre très court. » — « Non, certainement, je n'accorderai plus aucun délai. » Un signe de tête du consul mit fin à l'audience, qui laissa Consalvi partagé entre la crainte et l'espoir, et convaincu qu'il fallait en finir au plus vite parce qu'on n'obtiendrait rien en cherchant à gagner du temps.

Le lendemain il rendait visite à Talleyrand, qui lui refaisait à sa manière le discours de Bonaparte, aux deux autres consuls et aux ministres de la guerre et de l'intérieur.

« Le gouvernement me comble d'attentions² et hier le Premier consul me fit inviter avec le nouveau roi d'Etrurie à voir la parade, puis à dîner, où il me fit toutes les politesses possibles. »

Ce cardinal italien plut beaucoup et il semble qu'il ait eu conscience du charme qui émanait de sa personne et lui attirait, partout où il passait, les plus vives sympathies. « Je sais que le consul, le ministre et le gouvernement se sont montrés très contents de moi, malgré mon peu de mérite³. » Il avait des intelli-

¹ *Con quella franchezza che dà la sicurezza dell'innocenza.*

² Lettre à Doria du 25 juin.

³ Lettre à Doria.

gences dans la place. Son amie la marquise de Brignole logeait près de l'*Hôtel de Rome* et assistait volontiers à la messe de Spina. Comme elle fréquentait les puissants du jour, elle pouvait communiquer de précieux renseignements aux prélats ses compatriotes.

Consalvi n'échappa point aux commérages qui poursuivent les personnages en vue. On défigura ses propos et on lui en prêta qu'il n'a certainement pas tenus. A la Malmaison, raconte l'ancien conventionnel Thibaudeau, le Premier consul dit à trois conseillers d'Etat : « J'ai eu une conversation avec le cardinal Consalvi et je lui ai dit : Si le Pape ne veut pas en finir, nous ferons une Eglise gallicane. Il m'a répondu que le Pape ferait tout ce qui conviendrait au Premier consul. » Il est certain que Consalvi n'a rien dit de pareil et les événements ont bien démontré qu'il savait résister tout comme le saint Pontife.

« Le cardinal a dit à Talleyrand : « On prétend que je suis dévot ; « il n'en est rien ; j'aime le plaisir tout comme un autre. Le cardinal « et Mgr Spina regrettent de ne pouvoir ici aller au spectacle, de « peur de scandaliser le clergé français qui n'est pas fait à cela. »

L'in vraisemblable d'une pareille confiance à un pareil personnage saute aux yeux. Si on peut faire pendre un homme avec deux lignes de sa main, il est encore plus facile de compromettre un cardinal en défigurant la parole la plus innocente, et les personnages qui nous ont transmis celle de Consalvi n'étaient point hommes à se priver de ce plaisir. La note juste paraît avoir été donnée par Meneval : « Consalvi ne proscrivait pas les jeux de la scène et ne se serait pas fait scrupule, disait-il, d'assister à la représentation d'une pièce morale sur nos théâtres ¹. » Il eût commis d'autant moins de crime qu'il n'était point encore engagé dans les ordres sacrés.

IV

Le cardinal n'eut pas le temps de jouir de ses succès personnels ni même de voir Paris, car aussitôt après les visites et les réceptions indispensables, il fut absorbé tout entier par sa négociation. Les discussions, les échanges de notes avec Bernier, le travail de la rédaction, lui prirent tous ses jours et une grande partie de ses nuits. A Paris, comme à Rome, chaque parole, pour rappeler son expression, lui coûta des sueurs de sang, et il n'y a pas à s'en étonner, car sous les disputes apparentes de mots se cachait la plus grande question qu'eussent jamais traitée deux gouvernements, et chaque phrase devait avoir son retentissement dans l'avenir. Consalvi et Bernier, ce n'étaient pas seulement deux hommes d'esprit

¹ Il n'a jamais été prêtre et il est resté diacre toute sa vie.

qui discutaient : c'était l'Eglise et la société issue de la Révolution qui essayaient, pour la première fois, de s'entendre et de trouver les termes d'une paix durable, après une guerre où l'Eglise, provoquée, combattue avec acharnement et frappée avec une cruauté impitoyable, avait failli succomber. On ne peut même pas dire que la guerre fût terminée, car le Premier consul menaçait d'une reprise d'hostilité imminente et on emprisonnait sans jugement des hommes comme M. Emery.

A quel titre, avec quelle mesure de protection et de liberté la religion catholique serait-elle admise en France? Le gouvernement qui demandait le patronage des évêchés acceptait-il la condition toujours imposée aux patrons et dont l'évidente nécessité s'imposait, celle de se déclarer catholique? Tels furent les deux points auxquels se restreignit bientôt la discussion, l'accord s'étant fait assez vite sur les autres, de sorte que presque tout le débat porta sur l'article 1^{er} de la Convention. Il fut mené de part et d'autre avec une grande bonne volonté et une véritable élévation de vues. Talleyrand ne fut plus le seul écouté et, au nom de Bonaparte radouci, Bernier tint parfois le langage d'un homme d'Etat chrétien. Voici ce qu'il écrivait à Spina dès le 15 juin, un peu avant l'arrivée de Consalvi. Cette dépêche est inédite :

« Monseigneur,

« Je suis chargé par le ministre de vous dire « que les séminaires et les Chapitres existeront; que le Consul professera la religion catholique et que si le premier article du projet ne contient pas ces expressions, ce que vous désirez, il les renferme en réalité. »

« Tout est, en France, la suite du vœu de la majorité, tout pouvoir, tout droit constitutionnel en émane dans l'état actuel.

« Les Consuls ne sont tels que par le même vœu. Reconnaître que la religion catholique en jouit, c'est sanctionner le plus beau de ses droits politiques. Nulle protection ne peut lui être refusée, dès qu'elle est l'objet du vœu de la majorité des citoyens. Ce vœu est le fondement de la loi dans un Etat républicain. En reconnaissant que la religion catholique a pour elle ce vœu, on ne se borne pas à reconnaître un fait historique, comme on l'a prétendu, mais un fait inséparable du droit, parce qu'il en est la base et le fondement.

« Ainsi vous voulez que la religion catholique soit la religion de l'Etat, le gouvernement vous dit : « Je ne suis pas compétent pour lui accorder ce titre, il excède mes pouvoirs. Mais je puis reconnaître un fait plus clair que le jour; c'est que la religion

« catholique est celle de la majorité. Cette majorité est le fondement des lois de l'Etat. Vous aurez donc, sans que j'exécède mes attributions, tout ce que vous désirez. »

« Vous voulez que la religion soit dominante; elle ne peut prendre ce titre, à la suite de tant de divisions, sans alarmer, effrayer, irriter ses ennemis et les nôtres : faisons mieux, qu'elle paraisse moins triomphante d'abord, pour paraître à l'aide de succès dans la suite avec plus d'éclat. Bornons-nous à reconnaître que la majorité la veut. Nous l'aurons assurée par le vœu dominant et ce vœu deviendra la source légale de tous ses triomphes.

« Mais, dira-t-on, si tel est le principe, pourquoi donc hésiter à en tirer la conséquence ?

« Je réponds que le gouvernement ne veut agir qu'avec sagesse, ne rien brusquer, ménager les imaginations trop vives et garantir plutôt par des faits que par des expressions le triomphe de la religion; les faits parlent, les expressions sont commentées trop souvent d'une manière défavorable et, pour avoir plus parlé qu'agi, on se trouve entravé.

« Vent-on qu'il s'explique ? il vous dit officiellement que le culte sera public, libre, entier, protégé dans ses dogmes, dans sa discipline et dans ses ministres, qu'il vous en donne la garantie la plus formelle et vous demande uniquement de vous borner aujourd'hui à en consacrer le principe sans en tirer des conséquences que le temps ne permet pas encore de développer. Il faut tout faire avec maturité. On perd à trop s'expliquer avant le temps. Il faut qu'en pareil cas la bonne foi des gouvernements supplée à l'insuffisance des expressions contenues dans les traités.

« Le gouvernement va plus loin encore. Il vous dit : Cette conséquence que vous demandez que j'explique le traité la renferme d'un bout à l'autre. Car que faut-il pour qu'une religion soit protégée solennellement par un gouvernement ? Que le gouvernement reconnaisse ses ministres, les nomme, les dote, leur donne des églises, des séminaires pour former des clercs, des chapitres pour perpétuer la juridiction, et les autorise à reconnaître un chef indépendant, qui leur donne l'institution : tout cela peut-il se faire sans un culte libre, protégé, soutenu, public et civilement reconnu ? Tout cela néanmoins appartient à l'essence du nouveau Concordat, et tout cela dit plus que les expressions exigées pour le premier article.

« Le gouvernement ne les refuse pas ces expressions par défaut de volonté, mais par prudence. Il vous dit : « Je ne crois pas pouvoir les employer sagement, elles sont dans mon cœur, elles se retraceront dans toutes mes actions. » Si vous me demandez

quelle garantie je vous en donne, je vous répondrai : « J'ai demandé
« au Souverain Pontife de ne pas reconnaître pour évêques titu-
« laires ceux que j'aurais exclus, il me l'a promis, en me déclarant
« que sa parole suffisait; je lui donne la mienne pour l'objet dont
« il s'agit, pourquoi s'en méfier quand je crois à la sienne? »

« Telles sont, Monseigneur, les réflexions que j'ai l'ordre exprès
de vous transmettre ce soir; puissent-elles produire l'effet que le
gouvernement en attend! Nos maux seraient à leur terme et nous
n'aurions plus d'une manière précaire une religion aussi pure que
divine, longtemps méconnue.

« Agrérez, Monseigneur, l'hommage de mon zèle et de mon pro-
fond respect. »

Il y a dans cette dépêche une inexactitude. Déjà le Pape avait
renoncé à demander que la religion catholique fût déclarée *natio-
nale et dominante*; mais à Paris on estimait à tort que l'article
premier du projet pontifical équivalait à cette demande.

Rappelons-en les termes :

« Le gouvernement de la République française reconnaît que la
religion catholique, apostolique, romaine est la religion de la grande
majorité des citoyens français. Animé par les mêmes sentiments et
professant¹ la même religion, il protégera la liberté et la publicité
de son culte, il la conservera dans toute la pureté de ses dogmes et
dans l'exercice de sa discipline. Les lois et décrets contraires à la
pureté de ses dogmes et au libre exercice de sa discipline seront
annulés. » Bonaparte avait dit sèchement : « Le gouvernement de
la République française, reconnaissant que la religion catholique,
apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des
citoyens français, il sera fait, de concert par le gouvernement de
la République française et le Saint-Siège, une nouvelle circonscrip-
tion des départements français. » C'est entre ces deux rédactions
opposées qu'il fallait trouver un moyen terme, que Bernier proposa
dans le préambule d'un septième projet présenté à Consalvi le
25 juin :

« Le gouvernement de la République française reconnaît que la
religion catholique, apostolique et romaine est celle de la grande
majorité des citoyens français.

« Le Saint-Père reconnaît que c'est de l'établissement et de
l'exercice du culte catholique au sein de la France que la religion
catholique, apostolique et romaine a tiré dans tous les temps son
plus grand éclat.

« En conséquence, les deux gouvernements, également animés

¹ Une variante permettait aux négociateurs romains de substituer *étant*
dans la même religion à *professant*.

du désir de mettre fin aux divisions politiques et religieuses qui ont interrompu jusqu'à ce jour le libre et légitime exercice du culte romain, sont convenus des articles suivants. »

Il y avait d'autres différences entre ce projet et celui qui avait été approuvé à Rome. Suivant la rédaction de Bernier, le Pape devait exhorter les évêques à se démettre de leurs sièges, et, *d'après cette exhortation*, les sièges étaient réputés vacants. Les ecclésiastiques promettaient obéissance au gouvernement et soumission aux lois. Sa Sainteté ne *dispensait plus de la restitution* les acquéreurs de biens ecclésiastiques, mais renonçait à toute prétention sur ces biens. Les ecclésiastiques mariés ou qui avaient notoirement renoncé à leur état seraient admis à la communion laïque. A ce projet était jointe la note suivante, la première que Bernier ait écrite directement à Consalvi :

« Eminence,

« Le gouvernement français ne peut qu'entrevoir avec satisfaction, dans la démarche de Sa Sainteté et la vôtre, dans la mission et les pouvoirs dont elle vous a chargé, un gage assuré de la paix et de l'heureuse harmonie qui va bientôt régner entre le Saint-Siège et la France.

« Déjà depuis longtemps, il nourrit cet espoir. Il lui tarde qu'il soit réalisé. Il voit avec peine les obstacles et les lenteurs se prolonger. Plus nous tardons à rendre à la France la religion de ses pères et plus nous préparons d'obstacles à son rétablissement. Terminons donc d'inutiles débats. D'accord sur le fond, serions-nous divisés pour les mots? Serait-il dit que la France sera toujours en proie aux divisions religieuses, parce que la construction de quelques phrases, la force ou la faiblesse de certaines expressions auront déplu soit à l'une soit à l'autre des deux autorités?

« Celle que je représente croit avoir atteint, après huit mois de discussions, le dernier terme de concessions qu'elle peut faire; elle me charge de présenter à Votre Eminence le projet définitif que je joins à cette note comme devant être la seule et unique base de ce qu'elle prétend faire.

« Dépositaire des intentions de Sa Sainteté, daignez l'examiner; pesez avec cette sagesse qui vous caractérise toutes les expressions et en même temps tous les avantages qui résultent de son acceptation, et je ne doute pas que Votre Eminence ne s'empresse, en y souscrivant, de répondre aux vues sages et modérées du gouvernement français.

« Je prie Votre Eminence d'agréer, avec l'expression de mes désirs pour un heureux succès, l'hommage de mon profond respect. »

Le même jour, Talleyrand, recevant Consalvi à dîner, lui dit : « Vous avez reçu une note et un projet de l'abbé Bernier. Nous avons cherché à nous rapprocher le plus que nous avons pu des idées exprimées par Sa Sainteté, mais nous n'admettons plus le moindre changement, et il faut nous donner pour demain votre réponse définitive. Je vous préviens qu'il n'y a plus à discuter. » Qu'on juge de l'angoisse de Consalvi ! Le bref de plénipotentiaire qu'il avait apporté lui donnait la faculté de modifier, en cas d'extrême nécessité, le texte pontifical, mais à la condition que les changements n'en altérassent pas la substance. Or il lui avait paru immédiatement que le projet de Bernier ne respectait point cette substance et qu'il ne pouvait le signer sans dépasser ses pouvoirs. Il revint du dîner fort inquiet, convoqua Spina et Caselli en *congresso*, et les trois infortunés travaillèrent de dix heures du soir à quatre du matin à élaborer une nouvelle rédaction qui sauvât l'essentiel du projet de Rome, en se rapprochant jusqu'à l'extrême limite ¹ de celui de Paris. « Après quoi, écrit le cardinal, ces Messieurs allèrent dormir, et moi poussant la table devant la cheminée parce qu'il faisait très froid, je composai un mémoire de cinq feuilles pour justifier notre refus et notre nouvelle rédaction. »

Le pauvre cardinal passa plus d'une nuit pareille, et on peut croire que son séjour à Paris fut le contraire d'une partie de plaisir. Qu'allait-il arriver de son mémoire ? Il eut une lueur d'espérance en apprenant que le ministre des relations extérieures était parti le 30 juin au soir pour les eaux de Bourbon.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que les rhumatismes de Talleyrand furent dans la circonstance un véritable bienfait pour l'Église et pour la France.

V

Avant de partir, il avait eu le temps de jeter un coup d'œil sur le travail de Consalvi et, toujours implacable, il avait écrit en marge : « Le projet de convention que propose M. le cardinal Consalvi fait rétrograder la négociation vers l'époque de ses premières difficultés. Ce retour des agents du Pape vers une opposition qui n'a point de motif plausible, et que l'esprit conciliant et juste du chef de l'Église n'autorisait pas, tient à un esprit de chicane et de tracasserie qu'il faut enfin désabuser. Ce projet de convention ² ne blesse en rien les droits de l'Église, et je suis d'avis que le Premier consul le présente une dernière fois comme l'*ultimatum* de la République. »

¹ *Fino all'estremo grado.*

² Celui de Bernier.

Talleyrand calomniait Consalvi, lui prêtant un esprit de chicane et de tracasserie, car loin de rester au deçà des concessions du Pape, il les avait dépassées notablement et il avait sacrifié presque tout l'article qui tenait le plus à cœur aux Romains. Avec son esprit lucide il avait jugé la situation. Il avait vu que toutes les objections de Bernier et du Premier consul n'étaient pas mal fondées et que dans ce milieu où la Révolution grondait encore, il était impossible au gouvernement de s'engager par un acte public à défendre la pureté des dogmes et l'exercice de la discipline ecclésiastique et à révoquer les lois contraires. « J'ai découvert, écrivait-il à Doria, qu'il y a des choses véritablement impossibles ici, et les raisons qu'on m'a données sont vraiment irréfutables. »

Donnons une idée très sommaire du contre-projet de Consalvi. Il adopta le préambule de Bernier en le modifiant comme il suit : « Le gouvernement de la République française reconnaissant que la religion catholique, apostolique et romaine est celle de la grande majorité des citoyens français et la professant en son particulier;

« Le Saint-Père reconnaissant de son côté que c'est de l'établissement et de l'exercice du culte catholique en France que la religion catholique, apostolique et romaine a retiré dans tous les temps le plus grand éclat;

« Pour le bien de la paix et de la religion sont convenus de ce qui suit. »

Le *professant en son particulier* était une vraie trouvaille qui sauvait tout. Cette simple énonciation d'un fait donnait satisfaction au Pape et justifiait ses concessions, sans heurter le gouvernement, puisqu'elle n'impliquait point qu'il fût obligé d'être catholique en vertu de la constitution. Il faut savoir gré à Bernier d'avoir demandé et à Consalvi d'avoir accordé que le Saint-Siège rendît hommage au grand rôle historique de la France. Consalvi substitua *le plus grand éclat à son plus grand éclat* pour ne pas susciter la jalousie des autres Etats en adjugeant à notre pays une sorte de prix d'excellence qui aurait été contesté.

L'article premier était le plus important de tous.

« L'exercice de la religion catholique apostolique et romaine sera libre et public en France. Les obstacles qui y sont opposés seront levés. »

« Article 4. — Le Premier consul catholique, nommera aux archevêchés et évêchés... »

Les autres articles présentaient des changements de rédaction qui adoucissaient pour les évêques la demande de leur démission, n'exigeaient d'eux que la soumission au gouvernement au lieu de la soumission aux lois et n'engageaient le Pape qu'à ne pas troubler

les acquéreurs des biens nationaux au lieu de l'obliger à *renoncer à toute prétention sur ces biens*.

L'article 16 réglait que dans le cas où le Premier consul ne serait pas catholique, ces droits et prérogatives mentionnés dans l'article précédent et la nomination aux évêchés seraient réglés par une nouvelle convention.

Consalvi n'eut pas le bonheur de voir agréer le projet qui lui avait coûté tant de fatigue, et le 1^{er} juillet il recevait la note suivante :

« Eminence,

« J'ai communiqué au Premier consul, par l'organe du ministre des relations extérieures, votre note explicative et le projet de convention qui y était joint. Le ministre a répondu à l'un et à l'autre avant son départ. Il me charge de dire à Votre Eminence qu'il n'a entrevu dans cette note et les observations qui la forment, qu'une marche rétrograde par rapport aux négociations déjà entamées.

« Le gouvernement, assuré des bonnes intentions de Sa Sainteté, a de la peine à se persuader qu'elle veuille tenir aussi fortement à quelques expressions quand la substance est accordée.

« Il ne voit rien dans ce projet qui blesse les lois ou les droits de l'Eglise, il lui paraît conforme en tout à ce que les circonstances exigent pour ménager tout à la fois et l'Eglise qui réclame et les esprits qu'il faut calmer.

« Le gouvernement a fait, d'ailleurs, des concessions marquantes et des changements exigés. Il s'est rapproché autant qu'il l'a pu des intentions du Pape et n'a rejeté de ses expressions que celles qui peuvent offusquer dans le moment actuel.

« Fort de cette conviction et appuyé de ces faits, il déclare qu'il persévère dans le projet que déjà je vous ai présenté le 7 du courant (26 juin). Il vous l'offre comme la dernière expression de ses volontés. Il m'enjoint de terminer de suite une négociation déjà trop longue.

« Hâtez-vous donc, Eminence, de combler nos vœux par votre acceptation, et ne souffrez pas que par une mésintelligence qu'occasionnent des mots, le salut de la religion en France et dans une foule d'autres pays périclite. La postérité ferait un éternel reproche à ceux qui, pour des querelles de formes, auraient compromis des intérêts aussi précieux. La France attend autre chose de vous et se persuade qu'en déférant aux désirs du gouvernement, vous sauvez les églises de Rome, de France et d'Italie des dangers qui les menacent.

« C'est dans cet esprit que je me plais à renouveler à Votre Eminence l'hommage de mon profond respect.

« Paris, le 12 messidor an IX (1^{er} juillet 1801).

« BERNIER. »

VI

Une chance restait d'obtenir un délai. Bernier, dont il n'y a qu'à louer la bonne volonté pendant cette période, avait arrangé pour le 2 juillet une visite à la Malmaison, en apparence pour permettre à Consalvi de saluer Joséphine et sa fille Hortense, en réalité pour lui ménager une nouvelle entrevue avec le Premier consul. Le cardinal s'y rendit avec plus de crainte que d'espérance. Il était tout attristé de l'autorisation qui avait été donnée aux schismatiques de tenir leur prétendu concile. Le gouvernement leur avait livré Notre-Dame, où, à l'ouverture de l'assemblée, le 29 juin, Grégoire avait tenu un discours violent contre le Pape.

« Ce matin¹ nous serons conduits par l'abbé Bernier chez le Premier consul comme par un chemin de traverse, l'objet direct de la visite étant de présenter nos hommages aux dames. Je suis persuadé que ce moment a été choisi pour nous signifier sa volonté absolue d'une signature immédiate et son refus à tout délai ultérieur. J'interromps ma lettre pour aller à l'audience...

« ... Je la reprends en rentrant. Le Premier consul m'a reçu avec beaucoup de calme et d'amabilité. Il m'a immédiatement parlé de ma lettre au général Acton... »

Il s'agissait d'un comméragé venu de Naples qui avait occupé plus qu'il n'en valait la peine les deux diplomates Alquier² et Cacault. Consalvi, quand son départ pour Paris fut décidé, en donna avis aux gouvernements représentés auprès du Saint-Siège et en particulier à celui de Naples. Sa lettre existe : c'est une note très courte annonçant qu'il part et qu'en son absence il sera remplacé par le cardinal Doria. Or, Acton, le tout-puissant ministre du pauvre roi Ferdinand, était très mal disposé à l'égard du Saint-Siège pour des raisons que je n'ai point à expliquer. Il imagina de jouer un mauvais tour au négociateur du Pape, en racontant qu'il avait reçu une lettre où Consalvi annonçant son voyage à Paris déclarait qu'il s'attendait à y être arrêté, qu'il se préparait au martyre et qu'il était beau de souffrir pour la religion. Alquier reçut cette confidence et comme il ne tenait point au succès de Cacault dont il était jaloux, il s'empessa de transmettre à Paris

¹ Dépêche du 2 juillet à Doria.

² Alquier avait été envoyé à Naples par le Premier consul pour négocier la paix avec la cour de Naples.

cette petite nouvelle qui pouvait brouiller les cartes. Cacaull apprit ce qui se disait. En honnête homme qu'il était, il ne supposa point qu'Acton avait menti et il se borna à plaider très habilement les circonstances atténuantes en faveur de Consalvi¹.

« Vous me preniez donc pour un Attila? » lui dit en souriant le Premier consul. Le cardinal se justifia sans peine, et l'incident fut enterré. L'entretien roula ensuite sur la grande affaire. « Je ne veux pas laisser insérer dans la convention que soit le gouvernement soit les consuls professent la religion catholique. Pour le gouvernement la constitution s'y oppose et pour nous consuls le Pape doit le supposer comme un fait. Nous ne sommes ni hérétiques ni athées, nous n'avons pas renoncé à la religion dans laquelle nous sommes nés et on ne doit pas faire pour nous ce qu'on ne ferait pas pour le roi d'Espagne ni pour un autre gouvernement catholique. »

Consalvi répondit de son mieux, mais il se garda d'avoir trop raison et ne parla point de la proclamation d'Égypte, ce qui eût été chose très imprudente et très périlleuse, *cosa imprudentissima e rischiosissima*. Bonaparte passa en revue d'autres points en litige, les fondations en rentes, le serment et la publicité du culte qu'il ne voulait point admettre en dehors des églises. Aux observations et aux plaintes du cardinal sur le concile des schismatiques, il répliqua : « Je ne puis faire autrement tant que je ne sais pas où j'en suis avec le Pape. D'ailleurs, ajouta-t-il en riant, vous savez, quand on ne s'arrange pas avec le bon Dieu, on s'arrange avec le diable. » — « Je ferai remarquer au Premier consul qu'en signant ce que mes pouvoirs qui sont limités me défendent d'admettre, je me déshonorerais sans profit, car le Pape me désavouerait. Je désirerais pouvoir le consulter. » — « Non! non! Voyez Bernier, entendez-vous avec lui et combinez les expressions de manière à en finir. » — « Je le désire bien vivement, mais les omissions me donnent plus de soucis que les changements d'expressions. »

L'audience dura longtemps, Bonaparte s'exprima toujours avec beaucoup de politesse et de calme, mais avec une inébranlable fermeté, et les angoisses de Consalvi ne diminuèrent pas. Cependant il n'était plus sommé de se prononcer dans les vingt-quatre heures; Talleyrand étant parti, Bernier avait les coudées plus franches, et il fut convenu que le lendemain 3 juillet il viendrait à l'hôtel de Rome pour tenir avec les trois Romains le *congresso* décisif. La conférence se réunit, les négociateurs se remirent à la toile de Pénélope, ils finirent par tomber d'accord, et une leur

¹ Cette affaire est racontée avec détails dans la *Vie de Pie VII*, par Artaud.

d'espérance se mêla aux inquiétudes que causaient à Consalvi tant d'oppositions acharnées, tant de déceptions survenues au moment où l'on croyait toucher au succès et tant d'incertitudes sur les dispositions finales du Premier consul, le seul qui voulût la chose, répète-t-il souvent, mais qui la voulait sans se brouiller avec les jacobins ni avec les philosophes, craignant la fureur des uns et les épigrammes des autres. C'était toujours sur le préambule et l'article 1^{er} que portaient les difficultés. Bonaparte ne voulait point que le gouvernement déclarât sa profession de catholicisme en forme d'aveu ou de condition imposée. Consalvi imagina d'attribuer cette reconnaissance de catholicisme au Pape lui-même et sous forme d'éloge. Voici sa formule :

« Le gouvernement de la République française reconnaît que la religion catholique, apostolique, romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français.

« Sa Sainteté reconnaît également que c'est de l'établissement du culte catholique en France et de la profession particulière qu'en fait le gouvernement actuel que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat. »

Il se figurait que le gouvernement agréerait un éloge si illustre dans la bouche de Sa Sainteté. Le Premier consul n'admettait pas non plus l'expression « l'exercice du culte catholique sera libre et public en France », alléguant que le pays ne supporterait point encore cette publicité qui amènerait des troubles et qu'il ne voulait pas promettre ce qu'il ne pourrait garantir. Consalvi reconnaissait que la situation exigeait, en effet, des ménagements et il modifia ainsi l'article 1^{er} : « La religion catholique, apostolique et romaine sera librement et publiquement exercée en France par ceux qui la professent. Sa Sainteté et le gouvernement, chacun en ce qui les concerne, concourront également à lever les obstacles qui peuvent s'y opposer. »

Cette formule lui paraissait donner satisfaction au Pape et engager moins le gouvernement¹ qui se trouverait plus libre de régler ce qui pourrait se faire en dehors des églises. Le cardinal adressait cette rédaction nouvelle à Bernier, le 4 juillet, avec une note justificative où, après avoir rappelé pourquoi il n'a pu signer le dernier projet du gouvernement, il ajoutait : « Le soussigné désirant cependant avec la plus vive ardeur, comme il ne s'est jamais lassé de répéter, de mettre fin à une négociation qui doit produire le bien de la religion et assurer toujours davantage la

¹ Cela sonne moins fortement, *suona meno fortemente*, que exercice du culte.

tranquillité et la paix intérieure de la France, il s'est mis l'esprit à la torture pour rédiger un projet tel qu'il puisse croire ne pas altérer la substance de celui du Saint-Père et de concilier le plus possible avec les vues manifestées par le gouvernement.

« La nouvelle rédaction du projet que le soussigné joint à sa note est le fruit des conférences qu'il a eues avec vous dans ces derniers jours. Il a donc toute raison d'espérer que le gouvernement en sera satisfait, puisque vous l'avez été vous-même¹. »

VII

Les affaires prenaient donc bonne tournure², et le 7, le Premier consul, qui était indisposé, écrivait à Talleyrand : « Il paraît que les affaires vont et que nous nous arrangerons avec le cardinal. Il a fallu leur passer quelques mots. On m'a remis un second véscatoire au bras, ce qui m'a empêché de donner audience le 17 (6 juillet). L'état de malade est un moment opportun pour s'arranger avec les prêtres. » Le malade ne se montra pas aussi accommodant que le désiraient les deux négociateurs, et le 7, Bernier envoyait la réponse suivante :

« Eminence,

« J'ai communiqué au Premier consul aujourd'hui 18 messidor votre note officielle du 15 et le projet y joint. Il me charge de faire à Votre Eminence de nouvelles observations. Elles seront courtes et n'auront de rapport qu'au légitime exercice de son pouvoir qu'il craint d'excéder, comme Votre Eminence redoute également d'aller au delà des siens. Il est né catholique, il veut vivre et mourir dans cette religion. Il consent à signer un traité dans lequel Sa Sainteté reconnaitra son catholicisme, mais il ne peut pas souscrire au nom de tous les membres qui forment le gouvernement cette déclaration essentiellement personnelle. Il désire donc qu'après ces mots *la profession qu'en fait*, on substitue dans le préambule ceux-ci : *le Premier consul actuel*. Ce changement doit vous paraître indifférent, puisqu'il est incontestable que dans tous les traités, le Premier consul représente le gouvernement.

Il désire aussi que ce mot *publiquement* inséré dans le premier article reçoive quelque modification. Il pourrait se faire qu'on y attachât l'extension indéfinie du culte, extérieur, condition qu'il ne peut admettre, parce qu'il est des lieux dans lesquels, soit

¹ Cette note est inédite.

² *Sembra che gli affari prendano buona piega.*

l'irréligion, soit la diversité d'opinion a été telle qu'il serait impossible d'y exercer de suite au dehors les cérémonies de l'Eglise sans y être insulté. Le Consul veut dans ce cas ne rien précipiter, faire tout avec mesure et précaution, sans qu'on puisse l'accuser de ne pas tenir à ses engagements. Il vous invite en conséquence à prendre en considération la première des notes explicatives qu'il a dictées en ma présence à son secrétaire et que je vous communique même en original pour vous assurer davantage de ses intentions. »

Voici cette note : « La religion catholique, apostolique et romaine sera exercée dans les églises publiques destinées par le gouvernement à son culte, dans lesquelles elle jouira de toute la liberté, publicité et sûreté convenables.

« Il sera expressément défendu d'exercer dans des oratoires, chapelles particulières et autres lieux privés, sauf les exceptions qui étaient d'usage et avec le concours de l'autorité administrative. »

A cette demande en était jointe une autre qui indiquait chez le Premier consul cette préoccupation des précédents monarchiques qu'il accentua plus tard. Il exprimait le désir qu'à la formule du serment proposé on substituât l'ancien serment des évêques français. Sur ce point, Consalvi céda le 11 juillet, après une résistance infructueuse, estimant que la question n'ayant pas une importance souveraine, il ne serait pas désavoué par le Pape. La formule lui parut acceptable parce qu'elle n'impliquait point l'obéissance aux lois.

Sur la profession de catholicisme du gouvernement et sur l'exercice public de la religion, il tint ferme, et le jour même où il recevait la note de Bernier, il répondait :

« Vous observez au soussigné qu'on a de la difficulté de souscrire à la reconnaissance que fait Sa Sainteté dans le Préambule du *catholicisme* de tous les membres du gouvernement; vous avez remarqué de plus que le mot *gouvernement* pourrait être considéré comme comprenant toutes les autorités constituées dont on ne pourrait pas dire avec vérité que toutes professent la religion catholique, et le Premier consul ne pourrait le stipuler pour elles.

« Le soussigné vous prie d'observer qu'au titre IV de la Constitution il est établi que sous le mot *gouvernement* on n'entend que les trois consuls de la République; ce mot ne peut donc s'entendre que d'eux et Sa Sainteté n'entend pas l'étendre à d'autres.

« Les deux autres consuls, selon vous, ne trouvent, non plus que le Premier, aucune difficulté à ce que le Pape reconnaisse leur catholicisme et qu'il exalte les avantages et le lustre qui en reviennent à la religion.

« Il semble donc qu'il ne peut y avoir aucun obstacle à conserver le mot *gouvernement* que Sa Sainteté a employé, et le soussigné ne se croirait pas autorisé à le changer, sur le motif surtout que le Saint-Père a désiré que la reconnaissance du catholicisme tombât sur l'union en cette profession du gouvernement français avec lequel on stipule le traité.

« Néanmoins pour ôter tout doute que le mot *gouvernement* puisse être étendu à plusieurs classes de personnes, le soussigné propose d'employer cette expression : le *gouvernement en la personne des consuls*, et ainsi le mot *gouvernement* recevra d'une manière plus claire et plus précise la seule interprétation que lui donne la Constitution.

« Votre seconde observation tombe sur les modifications que vous proposez au mot *publiquement*, relatif à l'exercice du culte que l'on voudrait borner pour le présent à l'intérieur des églises.

« Le soussigné vous prie de faire observer au Premier consul que Sa Sainteté, en correspondance de toutes les concessions qu'elle fait dans le traité, a demandé la publicité de l'exercice de la religion catholique sans restriction. Si le soussigné en admettait quelque une il altérerait, comme cela est évident, la substance du projet de Sa Sainteté, ce qui outrepasserait ses pouvoirs, comme on peut s'en convaincre par la lecture du Bref qu'il a communiqué au gouvernement. Il se trouve donc dans l'impossibilité d'admettre l'article restrictif *tel qu'on le propose*. Sa signature deviendrait par là même inutile et il se rendrait coupable d'une faute grave, surtout après avoir retranché tant d'autres choses de l'article de Sa Sainteté.

« Le soussigné ne laisse pas cependant que d'entrer dans les vues du gouvernement et de goûter les motifs qui, dans les circonstances actuelles, peuvent lui faire désirer de ne pas donner si tôt et pour tous les lieux, une étendue indéfinie à l'exercice des cérémonies religieuses hors de l'enceinte des églises; et cela pour l'avantage et l'honneur même de la religion, afin qu'elle ne soit pas exposée à des insultes et que la tranquillité publique ne soit pas compromise.

« En consacrant l'article tel qu'il est, le soussigné s'engage à faire valoir auprès de Sa Sainteté ces raisons et ces motifs et à les lui exposer avec cette énergie qui puisse correspondre aux désirs du gouvernement et il ne doute point que le Saint-Père, sans retard et dans une forme ostensible au besoin, s'accordera avec le gouvernement afin que de telles mesures commandées pour le présent par la nécessité aient leur effet. »

Ces observations n'eurent pas plus que les précédentes tout le

succès que méritait leur auteur. Bonaparte entra même en fureur au sujet du Bref que Consalvi s'offrait à solliciter. « Ai-je besoin d'un Bref et d'une permission du Pape pour gouverner la France? » s'écria-t-il. Un des consuls, Cambacérés, nourri dans la tradition des vieux légistes gallicans, encourageait cette colère et jetait de l'huile sur le feu. Cependant, cette ingéniosité, cette souplesse d'esprit du cardinal jointes à tant de fermeté ne furent pas tout à fait perdues. Bonaparte se rendit sur la profession de catholicisme des consuls et accorda quelque chose sur la publicité du culte. Le 11 juillet, Consalvi recevait la note suivante que je considère fort importante pour les défenseurs de la liberté religieuse, mais dont ils n'ont jamais pu tirer parti parce qu'elle n'a été jamais publiée. Je l'extrais du dossier qui a été remis aux cardinaux chargés de se prononcer sur la ratification.

« Eminence,

« J'ai communiqué au Premier consul et à ses deux collègues réunis votre dernier projet de convention, ils ont vu avec une égale surprise, je dirai plutôt avec un mécontentement vivement exprimé, qu'on voulait de nouveau les astreindre par une convention à une *publicité de culte indéfinie*, en sorte que chacun de ceux qui jouiraient d'un culte très étendu au dehors, l'envisageraient comme la conséquence d'une obligation et non pas un bienfait. Ceux, au contraire, qui ne pourraient, vu les circonstances, exercer le culte aussi publiquement, seraient portés à croire que le gouvernement ne remplit pas à leur égard des obligations déjà contractées.

« Il résulterait de cet état de choses que les plus favorisés ne lui conserveraient aucune reconnaissance et que les restreints l'accuseraient d'infidélité dans ses promesses. Je vous laisse à penser si cette position peut et doit lui paraître admissible : en vain ai-je offert un Bref explicatif rempli d'éloges pour le gouvernement de la part de Sa Sainteté.

« Le Premier consul m'a répondu qu'il attachait le plus grand prix à l'estime du chef de la religion, qu'il en donnait en ce moment la preuve en concourant avec lui au retour de la religion, mais que, comme chef d'un gouvernement qui, par le vœu du peuple, succédait à l'ancien, il ne pouvait ni ne devait faire dépendre d'un Bref émané de la puissance spirituelle les droits que la police temporelle pouvait exercer et dont les monarques français avaient usé dans tous les temps.

« En conséquence de ces observations, il m'a déclaré qu'il consentait à l'insertion du mot *publiquement* dans le premier

article, mais qu'il voulait expressément qu'on y ajoutât les suivants *en se conformant aux réglemens de police que le gouvernement jugera nécessaire de faire*. Je suis chargé en même temps d'ajouter que par cette clause le gouvernement ne prétend pas s'attribuer un nouveau droit ni enchaîner l'exercice extérieur de la religion qu'il professe lui-même, il veut seulement céder aux circonstances ce que la nécessité lui prescrit et ne pas obliger indéfiniment au-delà de ce qu'il peut faire.

« Si des temps plus heureux, si des circonstances moins pénibles lui permettent de donner à la religion dans tous les lieux la splendeur et l'éclat qu'elle mérite, il saisira cette occasion avec empressement. Ces mesures de police ne sont que des moyens dictés par la prudence; s'il les oubliait, il trahirait des devoirs et compromettrait par là même le succès de la négociation.

« Ce n'est pas à la suite d'une terrible révolution que l'on peut calmer tout pour tous les hommes, dans le même instant et relativement à tous les pays; il faut que les moyens que l'on prend pour y parvenir soient réglés d'après l'état actuel des choses, sans prétendre faire, des mesures dictées pour le moment, une obligation pour l'avenir. A mesure que la religion reprendra son empire, en épurant les mœurs, le gouvernement qui la protège ne lui offrira plus le lien cruel des circonstances, mais l'amour et la liberté qu'elle garantit à tous; en un mot, il veut pouvoir faire sans contradiction ce que les circonstances nécessitent; mais il déclare qu'il ne se servira jamais de ces mêmes circonstances pour imposer à l'Eglise un nouveau joug et s'attribuer un nouveau droit lorsqu'elles seront sagement écartées.

« Ces réflexions vous prouvent et la pureté de ses vues et la nécessité d'une condescendance de votre part dont tous les motifs éclatent en ce moment sous vos yeux...

« Daignez donc, Eminence, accéder dans le plus court délai à ces deux conditions¹; sans elles, j'ai l'ordre exprès de ne présenter aucun nouveau projet, et avec elles j'ai l'espoir de voir ma patrie heureuse et catholique.

« Vous êtes le premier ministre du chef de la religion, du successeur de Pierre, vous pouvez à ces deux conditions sauver l'Eglise de France et assurer le repos de Rome et de l'Italie. Pourriez-vous hésiter?

« C'est en concevant l'heureux espoir du succès de ces demandes que je me plais à répéter combien est grand le respect que je vous ai voué.

« Paris, le 22 messidor (11 juillet 1801).

« BERNIER. »

¹ La seconde était celle du serment.

VIII

Il y a donc une déclaration officielle portant que les restrictions à la publicité du culte ne porteraient que sur les cérémonies extérieures, qu'elles tenaient aux circonstances et qu'elles cesseraient un jour. Consalvi prit acte de ces explications dans la note suivante, qui ferma la série des communications officielles échangées au sujet du Concordat avant sa signature. La première avait eu lieu le 8 novembre 1800.

« Le cardinal Consalvi, Monsieur, reçoit dans le moment votre note officielle en date de ce jour, et il se hâte d'y répondre de suite. Le soussigné voit que la difficulté de la conclusion de la négociation se réduct à deux points seulement, savoir : à l'addition que le gouvernement propose de faire au premier article, relativement à la publicité du culte, et à la substitution de la formule du serment que prêtaient les évêques avant le changement de gouvernement (en l'adaptant à la forme du nouveau), à celle proposée officiellement encore dans votre note du 25 prairial et déjà approuvée par Sa Sainteté...

« Le soussigné voit par votre note que, quant au premier article, le gouvernement n'adhère pas au projet du Bref, mais qu'il propose plutôt une nouvelle rédaction de ce même article.

« Cette circonstance et la déclaration officielle que vous faites, dans votre note, du véritable objet que se propose le gouvernement et du sens qu'il prétend donner aux paroles à ajouter à la suite de celles-ci : *son culte sera public*, auquel culte on n'entend point mettre une restriction générale et perpétuelle, mais on veut que, pour l'exercer publiquement, on se conforme aux règlements de police que les circonstances actuelles peuvent rendre nécessaires; toutes ces considérations, dis-je, tranquillisent le soussigné et le font adhérer aux désirs du gouvernement, en admettant dans le projet la rédaction du premier article dans les termes exprimés dans la note ci-jointe. »

La note, que j'ai copiée sur la minute écrite de la main même de Consalvi, marque l'extrême limite des concessions qu'il consentit avant le 14 :

« La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant toutefois, vu les circonstances actuelles, aux règlements de police qui seront jugés nécessaires pour la sûreté publique. »

Le 12 juillet au matin, Bernier expédiait à la Malmaison ces explications et cette rédaction dernière de Consalvi, en suppliant

le Premier consul de les accepter et en les accompagnant d'un mémoire où il s'efforçait de démontrer que la convention projetée s'accordait parfaitement avec les libertés de l'Eglise gallicane.

« Le cardinal et Mgr Spina promettent de signer de suite le projet ainsi conçu. Daignez donc, général, expédier les pouvoirs nécessaires à cet effet. Il suffira que ce soit une lettre ou le moindre arrêté de votre part, étant notoirement connu d'eux pour avoir été l'agent du gouvernement en cette partie. Il faut unir ce nouveau bienfait à ceux que la France va célébrer le 14 juillet. Vous n'aurez jamais pris une mesure plus efficace pour les intérêts du gouvernement et plus capable de lui attacher de plus en plus les contrées de l'Ouest et le cœur des catholiques français. »

Le soir du même jour, 12 juillet, il insistait encore. « ... J'ai pris le parti de vous expédier le projet. J'attends avec impatience le renvoi que vous m'en ferez. Personne ne désire plus que moi de voir la fin de cette affaire, de vous savoir content et de voir rendre à la France le catholicisme, parce que j'en sens, pour le maintien de la paix, l'inappréciable utilité. »

Bonaparte ne répondit point et n'exprima pas son opinion. Seulement, Bernier, appelé en hâte à la secrétairerie d'Etat, apprit que le Premier consul avait pris un arrêté qui chargeait les citoyens Joseph Bonaparte, conseiller d'Etat, Crétet, conseiller d'Etat, et le citoyen Bernier, de conclure et signer une convention avec le cardinal Consalvi, l'archevêque de Corinthe et le P. Caselli¹, revêtus des pleins pouvoirs et instructions de Sa Sainteté le Pape Pie VII. Le 13, au matin, on lisait dans le *Moniteur* : « M. le cardinal Consalvi a réussi dans la mission dont il avait été chargé par le Saint-Père auprès du gouvernement. » Il y avait donc lieu de croire que Bonaparte acceptait le texte de Consalvi, et Bernier le présumait; mais il ne l'affirma pas aussi positivement que le disent les *Mémoires* du cardinal, qui écrivait à Doria, le 16 : « Ne sachant pas si mes changements avaient été admis, nous ne restâmes point aussi tranquilles que nous le désirions. »

IX

Avant de raconter les grandes journées du 13 et du 14 juillet 1801, il est nécessaire de dire un mot de la controverse qu'elles ont excitée entre un illustre historien français et le préfet des Archives vaticanes. En 1865, M. d'Haussonville commençait dans la *Revue des Deux Mondes* ses études si remarquables sur l'*Eglise romaine*

¹ Caselli n'avait pas de pouvoirs et il signa sans y avoir été officiellement autorisé. L'irrégularité fut corrigée plus tard.

et le premier Empire. C'était le temps où beaucoup de gens d'esprit cherchaient le moyen d'être désagréables au second Empire en disant du mal du premier et où Ampère et Beulé lançaient leurs flèches contre les deux empereurs, embusqués derrière les statues de César et d'Auguste, l'oncle et le neveu, ou de Tibère ou de quelque autre tyran. L'histoire est complaisante, elle fournit des armes à toutes les causes et elle se prêtait volontiers à servir les rancunes de ce qu'on appelait les anciens partis représentés par des hommes éminents qu'elle consolait ainsi de la perte de la liberté. Les *Mémoires* de Consalvi venaient de paraître. M. d'Haussonville y lut que les plénipotentiaires s'étaient réunis chez Joseph le 13 au soir croyant signer tout de suite et en avoir pour un quart d'heure, Bernier affirmant que tout était terminé.

« On mit la main à l'œuvre et j'allai prendre la plume. Quelle fut ma surprise, quand je vis l'abbé Bernier m'offrir la copie qu'il avait tirée de son rouleau pour me la faire signer sans examen et qu'en y jetant les yeux afin de m'assurer de son exactitude, je m'aperçus que ce traité ecclésiastique n'était pas celui dont les commissaires respectifs étaient convenus entre eux, dont était convenu le Premier consul lui-même, mais un tout autre! La différence des premières lignes me fit examiner tout le reste avec le soin le plus scrupuleux et je m'assurai que cet exemplaire non seulement contenait le projet que le Pape avait refusé d'accepter sans ses corrections et dont le refus avait été cause de l'ordre intimé à l'agent français de quitter Rome, mais, en outre, qu'il le modifiait en plusieurs endroits, car on y avait inséré certains points déjà rejetés comme inadmissibles avant que ce projet eût été envoyé à Rome.

« Un procédé de cette nature, incroyable sans doute, mais réel, et que je ne me permets pas de caractériser, — la chose d'ailleurs parle d'elle-même, — un semblable procédé me paralysa la main prête à signer. J'exprimai ma surprise et déclarai nettement que je ne pouvais accepter cette rédaction à aucun prix. »

M. d'Haussonville accepta ce récit et déclara avec raison « que cette tentative est certainement une des plus singulières à noter parmi les procédés peu avouables dont s'est jamais avisée la diplomatie la moins scrupuleuse ». Les *Mémoires* du cardinal étaient peu connus. L'article¹ de M. d'Haussonville eut un immense retentissement et donna lieu à des discussions auxquelles la politique ne resta pas tout à fait étrangère, les *anciens partis* tenant pour la supercherie et les bonapartistes la contestant.

¹ Il fait partie du premier volume de l'ouvrage sur *l'Église romaine et le premier Empire*.

Le P. Theiner, de l'Oratoire, préfet des Archives vaticanes, intervint dans la querelle pour réfuter M. d'Haussonville dans un livre intitulé : *Les deux Concordats*. Il y publiait, entre autres pièces intéressantes, une dépêche de Consalvi au cardinal Doria écrite le 16 juillet 1801 qui contredit les *Mémoires* dont le savant Oratorien mettait en doute l'authenticité. L'opinion se divisa d'autant plus que Theiner affichait une admiration sans mélange pour Bonaparte et Bernier et paraissait l'avocat d'office du gouvernement français qui lui témoignait une faveur marquée. Depuis, les écrivains qui ont traité de la question sont restés partagés entre les deux opinions opposées¹.

Les pièces que nous avons sous les yeux permettent de dirimer absolument la controverse. Nous les trouvons dans le recueil que nous avons déjà mentionné et qui est intitulé : *Esame del Trattato di Convenzione tra la S. Sede e il Governo Francese sottoscritto dai Rispettivi Plenipotenziari a Parigi il 15 Luglio 1801*. Il fut distribué en août aux cardinaux que le Pape voulut consulter tous sur la ratification, mais il leur fut recommandé de rapporter ces papiers à la secrétairerie d'Etat pour y être détruits après la délibération. Il en est resté quelques exemplaires aux Archives vaticanes et il est fort singulier qu'ils aient échappé au P. Theiner. M. Boulay n'en a eu non plus connaissance. Pour le récit, nous suivons les longues dépêches écrites au cardinal Doria par Consalvi immédiatement après les événements qu'il raconte.

Le 13 juillet, de bonne heure, le cardinal recevait le billet suivant.

« Eminence,

« L'arrêté concernant la signature de la convention a été pris hier par les consuls.

« Je suis autorisé à signer avec deux conseillers d'Etat.

« Ces conseillers sont Joseph Bonaparte et Crétet.

« Toutes les pièces n'étaient pas encore copiées à une heure cette nuit. Je retourne ce matin à neuf heures et demie chez Caillard², de là chez Joseph, puis chez vous. En attendant, M. de Château-Thierry vous portera le livre relatif aux formes du serment, si comme je l'espère, il se trouve à la bibliothèque.

« Recevez, Eminence, mes félicitations sur le terme de vos travaux et l'hommage de mon profond respect.

• Paris, 13 juillet 1801.

« BERNIER. »

¹ Le plus récent historien de Consalvi, M. Fischer, curé à Wurtzbourg, admet tout le récit des *Mémoires*.

² Caillard faisait l'intérim du ministre des relations extérieures.

Donc, le matin du 13, l'abbé n'exprimait aucune inquiétude.

A cinq heures du soir, nouvelle communication de Bernier accompagnant la minute du projet des plénipotentiaires :

« Eminence,

« Je vous prévient que la conférence aura lieu chez le citoyen Joseph Bonaparte ce soir à huit heures.

« J'irai vous prendre à sept. Voici ce qu'on vous proposera d'abord; lisez-le bien, examinez tout, ne désespérez de rien.

« Je viens d'avoir une longue conférence avec Joseph et Crétet. Vous avez affaire à des hommes justes et raisonnables. Tout finira bien ce soir.

« Je vous offre mon profond respect.

« 13 juillet.

« BERNIER. »

J'ai vu l'autographe de ce billet aux archives de la Congrégation des affaires extraordinaires. Consalvi le lit, parcourt en hâte la minute annexée et tombe de son haut, frappé de la plus douloureuse surprise. C'était un tout nouveau projet qu'on lui proposait. Les principales concessions faites par le gouvernement et obtenues avec tant de peine étaient retirées, tout était à recommencer et, cette fois, le mot de Talleyrand se trouvait vrai : la négociation rétrogradait vers l'époque de ses premières difficultés. En effet, il n'était plus question dans le préambule de la profession de foi des consuls à laquelle le Pape attachait une importance souveraine, et une note marginale de la main de Bernier expliquait cette disparition. « On croit qu'ici le catholicisme des consuls est inutile, étant supposé par le dernier article ¹. » L'article sur la publicité du culte était ainsi conçu : « ... Son culte sera public, en se conformant toutefois aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires. » C'était la subordination de l'Eglise à la police proclamée par l'Eglise elle-même. Consalvi, dans tout le cours de la discussion, disait et répétait : « Prenez des mesures de police. On en prend dans les pays catholiques, et nous sommes tolérants en cette matière, mais ne nous obligez pas à consacrer un droit que nous ne reconnaissons pas en principe, mais que nous admettons en fait, quand les circonstances l'exigent. »

Le gouvernement ne s'engageait plus à autoriser ni les séminaires ni les chapitres. Consalvi avait obtenu avec beaucoup de peine que les prêtres mariés ne figurassent point dans la convention,

¹ Celui qui prévoyait le cas où le successeur du Premier consul ne serait pas catholique.

mais seulement dans le Bref qui leur promettait l'indulgence. Il avait démontré par d'excellentes raisons que faire de leur cas une affaire d'Etat, c'était leur donner trop d'importance et produire une sorte de scandale par la publicité que recevraient des égarements sur lesquels il valait mieux jeter le voile. Ces personnages repa-raissaient dans le titre 6 : « Sa Sainteté relèvera de la loi du célibat les ecclésiastiques qui, depuis leur consécration, seront entrés dans les liens du mariage sous la clause qu'ils renonceront à l'exercice de leurs fonctions et admettra au rang des catholiques séculiers ceux qui, par d'autres actes, ont notoirement renoncé à leur état. »

Dans son extrême douleur, que partageaient Spina et Caselli, Consalvi répondit immédiatement :

« Rien, Monsieur, rien n'égale notre surprise en lisant le brouillon que vous venez de m'envoyer. Je ne sais pas concevoir comment, après que nous sommes convenus en tous les articles, on puisse présenter le jour même de la signature une rédaction aussi différente de celle qui avait déjà été arrêtée, comme vous le savez si bien. Vous savez aussi que tous les mots ont été si étudiés qu'ils ne peuvent recevoir aucun changement. Je suis navré de douleur en pensant qu'au lieu de nous réunir pour signer, je sois appelé à une nouvelle discussion. Mes pouvoirs ne me permettant d'autre changement, je réclamerai l'exécution de ce qui avait déjà été convenu et admis, et je vous prie de porter avec vous la note que vous ne m'avez pas encore donnée, savoir : celle que vous avez lue avant-hier et que vous ne deviez que copier. Si la copie n'est pas faite, n'importe; je serai content du brouillon et la copie se fera après; je suis bien triste, je vous l'avoue.

« Agréez les assurances de mon estime, etc...

« Paris, le 13 juillet 1801.

« H. Card. CONSALVI. »

D'où était donc venu ce revirement de la dernière heure? Le coup était parti de Bourbon-l'Archambault. Le 13 juillet, de bonne heure, la créature de Talleyrand, d'Hauterive, d'après les ordres de son maître, remettait au Premier consul une note à la suite de laquelle un des employés du ministère transcrivait en toute hâte le projet modifié suivant les indications envoyées par le ministre. Bonaparte avait consenti, pensant que Consalvi céderait à la pression de la dernière heure. Nous ne savons pas avec précision sous quelle forme il exprima son assentiment et envoya ses instructions à Bernier. Ce fut probablement par l'entremise de d'Hauterive, qui vit certainement l'abbé le 13, car l'exemplaire qui servit à la discussion porte des annotations de l'un et de l'autre. Bernier poussa la

docilité jusqu'au bout et, en ne refusant pas de négocier dans ces conditions, il perdit l'occasion de se faire honneur à tout jamais et resta suspect à Consalvi dont, plus tard, le mécontentement aigrit et trompa les souvenirs.

« Arriva l'abbé Bernier qui me répéta avec de douces paroles ce qu'il avait dit dans son billet, qu'il ne fallait pas désespérer et que tout finirait bien. Nous ne laissâmes pas de lui faire observer combien était fort ce qu'on se permettait avec nous et combien étaient peu fondées ces illusions. »

X

C'est dans ces conditions qu'à huit heures du soir les quatre négociateurs ecclésiastiques se rendirent à l'hôtel de Joseph, où ils trouvèrent Crétet. Ils y étaient encore le lendemain, à quatre heures de l'après-midi, et ils restèrent ainsi vingt heures à discuter, sans dormir, sans souper, en faisant seulement le matin un court déjeuner. « Et encore, dit Consalvi, Votre Eminence peut s'imaginer si nous en avions envie. »

Il fallut d'abord faire connaissance. Joseph et Crétet n'avaient jamais vu les Italiens, qui sortaient fort peu, et Consalvi, qui s'était rendu chez le frère du Premier consul, ne l'avait pas rencontré. C'était certainement la première fois qu'une affaire religieuse de cette importance était confiée à des laïques qui n'y connaissaient absolument rien. Ils croyaient n'être venus que pour une formalité, ils n'avaient même pas renvoyé leurs voitures, et ils découvrirent qu'il s'agissait d'une négociation très épineuse et très grave à laquelle ils durent s'initier article par article. Ils y mirent beaucoup de bonne volonté, particulièrement Joseph, qui se montra très sage, très conciliant et animé des meilleures intentions. « Nous lui devons beaucoup de reconnaissance, dit Consalvi, car je déclare que sans lui tout était rompu irréparablement. » Ils apprirent avec étonnement qu'il y avait eu des engagements pris, et Bernier dut l'avouer avec embarras. Cependant leur mandat était formel; ils répondirent aux plaintes de Consalvi qu'on pouvait toujours changer les termes d'un traité tant qu'il n'était pas signé, et ils s'appliquèrent à défendre la rédaction qui leur avait été remise. La difficulté porta donc sur les suppressions opérées, et les arguments produits furent ceux qui tant de fois avaient été échangés verbalement et par écrit entre Bernier et les prélats romains.

Pourquoi prendre acte du catholicisme du gouvernement repré-

¹ Consalvi à Doria, 16 juillet.

senté par les consuls? Ils ne gouvernent pas seuls, et, d'ailleurs, il n'y en a vraiment qu'un qui gouverne : les deux autres ne signifient rien ¹. Or, il est évident que le Premier consul est catholique, et inutile de le dire. D'ailleurs, cela est supposé dans la convention, puisque le dernier article prévoit le cas où l'un de ses successeurs ne le serait pas. Telle fut la thèse des diplomates français, tel fut le point sur lequel s'engagea d'abord une guerre terrible, *una guerra terribile*. Puis vint la question de la publicité. Consalvi avait fort habilement séparé dans sa rédaction la liberté de la religion de la *publicité* du culte, de manière que la première restât entière et absolue même si la seconde subissait quelque restriction. L'avenir lui a donné raison en justifiant cette précaution. C'est, en effet, parce que la religion catholique a le droit officiel d'être exercée librement en France que les catholiques qui le veulent ne peuvent être privés de la liberté d'embrasser la vie religieuse, comme le disaient récemment soixante-quatorze évêques dans une lettre célèbre. A cette assurance de la liberté, le cardinal avait ajouté cette phrase qu'il croyait admise, et dont ensuite le Premier consul n'avait plus voulu : *les obstacles qui peuvent encore subsister seront levés*.

Quant à la publicité du culte, nous avons vu que Consalvi avait admis comme concession extrême la formule : « En se conformant toutefois, vu les circonstances actuelles, aux règlements de police qui seront jugés nécessaires pour la sûreté publique. » Le projet des plénipotentiaires disait : « En se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires. » Consalvi ne pouvait consentir à cette reconnaissance officielle et absolue de la subordination de l'Eglise à la police, et il tremblait même que sa concession ne fût désavouée à Rome, où elle souleva, en effet, de grandes difficultés.

Tel fut le champ de bataille où l'infortuné cardinal, pendant une nuit et une matinée, déploya ce qu'il avait de ressources dans l'esprit et de séduction dans les manières pour regagner le terrain qu'il avait si péniblement conquis. Il y réussit en grande partie. Vingt fois pourtant on fut sur le point de rompre ², et vingt fois il rattacha le fil brisé. Enfin, à force de bonnes raisons et de bons procédés, la fatigue aidant, il arracha à ses adversaires des concessions importantes. Ils admirent la reconnaissance du catholicisme des consuls, en supprimant la mention du gouvernement et la publicité du culte, *en se conformant aux règlements de police que les circonstances de ce temps rendent nécessaires*. Les ecclésiastiques

¹ *Significando nulla.*

² *All'ultimo orlo di sconcludere.*

tiques mariés disparurent du texte, les chapitres et les séminaires y rentrèrent, et à la formule : « Les évêques nommeront aux cures avec l'approbation du gouvernement », fut substituée la suivante : « Les évêques nommeront aux cures; ils ne choisiront les pasteurs qu'après s'être assurés qu'ils sont doués des qualités requises par les lois de l'Eglise et qu'ils jouissent de la confiance du gouvernement. »

En définitive, c'était un vrai succès. Quand tout fut convenu, les prélats, malgré l'épuisement de tous les belligérants, insistèrent pour que l'on continuât la séance et que l'on signât immédiatement. Ils craignaient qu'une nouvelle réunion n'amènât encore des changements et de nouveaux sacrifices. Les Français y consentirent et on se mit à faire des copies, mais au moment de signer, ils se ravisèrent et dirent qu'après avoir réfléchi, ils n'osaient prendre sur eux la décision finale, le projet qu'ils avaient consenti différant trop de celui qu'on leur avait remis pour qu'ils pussent se passer de l'approbation du Premier consul. Ils se rendirent donc aux Tuileries, et Joseph, après un récit sommaire de la délibération, présenta le texte convenu, en signalant les modifications. Bonaparte entra dans une colère terrible et jeta la convention au feu qui brûlait dans la cheminée à cause d'un froid insolite. Puis, parlant de l'article qui concernait la publicité du culte, il s'écria : « Si vous aviez signé cela, je vous aurais déchiré votre papier sur la figure. Je veux mon texte ou c'est fini! Dites-leur que s'ils ne veulent pas le signer, ils s'en aillent tout de suite. Ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes de ce qui arrivera! » Les trois diplomates s'en revinrent piteusement à l'hôtel de Joseph, où attendaient les prélats, dont on peut s'imaginer la tristesse en apprenant le douloureux résultat de tant de fatigue et de bonne volonté. Malgré leur peine, malgré les instances dont ils furent assaillis, ils refusèrent de se soumettre à l'*ultimatum*. On convint pourtant d'une dernière entrevue pour le lendemain, au cas où ils consentiraient. « Les plénipotentiaires français ne voulurent jamais comprendre que toute notre difficulté consistait à le dire, tandis qu'en fait nous le souffrons partout. Ils répondaient que la chose n'étant pas de foi et n'intéressant pas le dogme, c'était une folie d'exposer la religion aux maux incalculables d'une rupture, pour tenir à un principe qui n'était observé nulle part ¹. »

XI

Cependant les heures avaient passé et Consalvi voyait, avec une terrible appréhension, approcher le moment où il allait affronter le

¹ Consalvi à Doria, 16 juillet.

Premier consul. Il était en effet invité avec Spina au dîner de deux cent cinquante couverts donné aux Tuileries à l'occasion de la fête nationale, à la fin duquel devait être annoncée officiellement la conclusion de la paix religieuse. Le récit de ce dîner célèbre est la seule page vivante et dramatique des Mémoires du cardinal qui sont plutôt écrits dans une langue diffuse et traînante.

« Il ne m'eut pas plutôt aperçu que, le visage enflammé et avec une voix forte et dédaigneuse, il me dit : « Eh bien ! Monsieur le
 « Cardinal, vous avez voulu rompre ? Soit. Je n'ai pas besoin de
 « Rome. J'agirai de moi-même. Je n'ai pas besoin du Pape. Si
 « Henri VIII, qui n'avait pas la vingtième partie de ma puissance,
 « a su changer la religion de son pays et réussir dans ce projet, à
 « plus forte raison le saurai-je et le pourrai-je, moi. En la changeant
 « en France, je la changerai dans presque toute l'Europe, partout
 « où arrive l'influence de mon pouvoir. Rome s'apercevra des
 « pertes qu'elle aura faites et les pleurera quand il n'y aura plus
 « de remède. Vous pouvez partir, et il n'y a pas autre chose à
 « faire. Vous avez voulu rompre ; qu'il en soit ainsi puisque vous
 « l'avez voulu ! »

La dépêche écrite le 16 juillet au cardinal Doria laisse une impression un peu moins forte. Bonaparte n'y fond pas sur son adversaire avec le visage enflammé : « Je pris courage comme je pus, et j'allai. Il m'accueillit avec politesse, *mi accolse con gentilezza*, mais il entra immédiatement en matière et me dit qu'un tel retard était irritant et qu'il ne voulait plus de changements ; puis il conclut : « Ou cela ou rien ! et je sais bien quel parti prendre. »

Il est certain qu'il y a eu une scène et il n'y a aucune raison de révoquer en doute les paroles attribuées au Premier consul. Consalvi était incapable d'inventer cette magnifique explosion de colère : le rugissement du lion lui était resté dans l'oreille. Cobentzel qui a tout entendu affirme qu'il y a eu de « vifs reproches adressés au cardinal en sa présence. » Ce qui est inventé, c'est la question par laquelle Bonaparte aurait terminé ses déclarations foudroyantes : « Quand partez-vous donc ? — Après dîner, général, répliquai-je d'un ton calme. » Ce peu de mots fit faire un soubresaut au Premier consul. Il me regarda très fixement et à la véhémence de ses paroles je répondis, en profitant de son étonnement, que je ne pouvais outrepasser mes pouvoirs. »

J'écris ayant sous les yeux le texte autographe de Consalvi. Cette anecdote ne s'y trouve pas : il faut donc la rayer de tous les manuels d'histoire où elle figure encore. Immédiatement après : « Qu'il en soit ainsi, puisque vous l'avez voulu », le cardinal

expose ce qu'il a répondu ¹. Il mit dans sa réponse tant de sincérité et de douceur insinuante, que Bonaparte se radoucit. Il se tourna vers le ministre d'Autriche et lui dit : « Je vous prends pour juge, Cobentzel ! » — « J'accepte, répondit Consalvi en riant », et il se mit à faire la leçon à Cobentzel, lui expliquant la différence qu'il y avait pour le Pape entre reconnaître dans un traité ou tolérer dans la pratique une dérogation aux principes dont il ne pouvait se départir. Puis on se rendit au dîner qui fut court. Nous pouvons croire Consalvi, quand il nous affirme qu'il n'en goûta jamais un plus amer. Du retour au salon, il reprit l'entretien avec Cobentzel qui avait réfléchi en mangeant et crut avoir trouvé une formule conciliante : « Le culte sera exercé publiquement sous la surveillance de la police. » Le cardinal ne repoussa pas absolument la chose quoiqu'il redoutât l'extension abusive de la surveillance et qu'il lui déplût de voir la religion mise sur le même pied que les émigrés et les autres personnages suspects. Tous les deux attaquèrent de nouveau le Premier consul qui se montra plus traitable et ne rejeta pas non plus l'expression suggérée. Consalvi se garda bien de le heurter de front. L'essentiel pour lui, c'était d'obtenir que Bonaparte permît une dernière conférence et n'interdît point d'une façon absolue tout changement dans la rédaction des articles. Il y réussit, puissamment aidé par Cobentzel qui déploya toute sa bonne grâce persuasive de vieux courtisan. « Dieu m'aida de manière que le Premier consul qui *a vraiment le cœur bon* se prêta à l'entretien, et je pus lui arracher que dans le nouveau *congresso* indiqué pour le jour suivant, nous ne serions pas obligés à nous en tenir littéralement à ce qu'il avait marqué de sa main, mais que nous pourrions nous arranger entre nous de quelque manière, ce qui me parut très important, mais très difficile. Il me parla avec une très grande estime personnelle de Sa Sainteté et me fit ainsi l'éloge de Votre Eminence. Il conclut que le lendemain tout devait finir d'une manière ou de l'autre irrémisiblement. » Ce ton diffère notablement de celui des *Mémoires* et indique beaucoup moins d'amertume.

Rendez-vous fut donc pris avec Joseph pour la dernière conférence qui devait commencer le 15 juillet à midi. La nuit qui suivit le dîner et la matinée du lendemain n'apportèrent aucun repos à Consalvi ni à ses deux compagnons qui passèrent tout le temps à se recommander à Dieu et à délibérer sur la situation. Refuser la formule absolument, c'était tout perdre. L'accepter purement et

¹ *Sia pur così giacchè lo avete voluto. A queste parole dette in publico e col tono il più vivo e forte, risposi che non potevo ecc.* M. Boulay de la Meurthe a déjà fait justice de cette interpolation.

simplement, c'était dépasser leurs pouvoirs et s'exposer au désaveu du Saint-Père. Spina et Caselli étaient tellement épuisés par la séance de vingt heures et tellement convaincus de la nécessité d'en finir pour éviter les pires malheurs qu'ils inclinaient à accepter la rédaction du Premier consul. Consalvi ne s'y résignait pas et cherchait, comme il le dit, à introduire une restriction dans la restriction. Il crut l'avoir trouvée et se proposa de la défendre comme le dernier terme de ses concessions. La conférence s'ouvrit à midi précis et ne se termina qu'à minuit. Elle fut reprise en très grande partie, comme la précédente, par la discussion de l'article premier. Voici la restriction suggérée par Consalvi à la rédaction de Bonaparte : « Le culte sera public en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires. » Il ajoutait : « Pour la tranquillité publique. » C'était limiter le champ d'action de la police à un cas unique et bien déterminé, et ne point livrer tout le culte à l'ingérence du gouvernement. Les plénipotentiaires français répondaient que l'addition était inutile parce que la chose allait de soi-même et s'expliquait suffisamment par le mot de *police*, la police étant uniquement destinée à assurer la tranquillité publique et ne pouvant intervenir dans les affaires de religion. Consalvi répliquait : « Quelle difficulté et quel mal y a-t-il à le dire avec plus de clarté pour empêcher toute interprétation préjudiciable à la liberté de l'Eglise? Si vous êtes de bonne foi, acceptez ma restriction. Si vous la refusez, c'est que vous n'êtes pas de bonne foi ». C'est sur ce dilemme que l'on batailla pendant des heures et Consalvi finit par obtenir gain de cause. Comme la convention devait être mise en latin, il s'appliqua à surveiller et à mitiger la traduction de ce terrible article pour qu'il choquât moins les oreilles romaines. Au lieu de rendre *en se conformant* par *sese conformando*, qui était lourd et trop expressif, il adopta *habita ratione ordinationum quoad politiam*, et il lui fallut quelque dextérité pour opérer, parce que les plénipotentiaires français qui savaient le latin surveillaient la traduction que les Italiens faisaient au pied levé.

L'article premier était le point important, mais non pas le seul qui donna lieu à des difficultés. L'article 10 fut la seconde épine très aiguë de la longue séance. Le gouvernement, qui avait obtenu le patronage des évêchés et la nomination des évêques, voulait aussi intervenir dans le choix des curés, et, pour lui complaire, Consalvi avait aussi rédigé l'article 10 : « Les évêques nommeront aux cures : ils ne choisiront les pasteurs qu'après s'être assurés qu'ils sont doués des qualités requises par les lois de l'Eglise et qu'ils jouissent de la confiance du gouvernement. » Les plénipo-

tentiaires français l'avaient adopté; mais le Premier consul le repoussa et il écrivit de sa main sur l'exemplaire qu'apporta Joseph¹ : « Les nominations ne seront *valides* qu'après avoir été agréées par le gouvernement. » Bonaparte ne se doutait point qu'il commettait une hérésie, la validité d'une nomination ecclésiastique ne dépendant point du pouvoir civil. Il fallut d'incroyables efforts, *incredibili sforzi*, pour écarter le mot *valides* et après avoir proposé vingt formules qui furent rejetées « ce fut une miséricorde de Dieu que nous parvînmes à combiner la phrase : leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement. J'aurais voulu dire « agréables au gouvernement », mais à Paris, ce mot prête au ridicule et l'on n'en voulut point ». Il était onze heures du soir, quand les plénipotentiaires tombèrent enfin d'accord. Consalvi comprenant qu'il était important d'en finir cette nuit même et que tout délai ne pourrait qu'aggraver la situation, proposa de signer immédiatement. Il rencontra de grandes hésitations : Joseph ne se souciait plus d'encourir une nouvelle colère de son frère. Il se décida enfin, vaincu par les instances du cardinal. A la fin de la soirée un incident de sa vie domestique était venu jeter une agréable diversion dans cette séance si laborieuse. « Le Concordat fut signé à deux heures du matin dans l'hôtel que j'occupais rue du Faubourg-Saint-Honoré. A la même heure, je devenais père d'une troisième enfant dont la naissance fut saluée par les plénipotentiaires de deux grandes puissances et la prospérité prédite par les envoyés du vicaire du Christ². »

Le lendemain, le Premier consul approuvait l'œuvre de ses délégués, et Joseph, Crétet et Bernier rendaient visite à Consalvi pour lui annoncer le succès qui couronnait enfin ses longues fatigues. « Il m'a dit que le Premier consul était content, ce qui nous a soulagés d'une grande angoisse. »

Cobentzel, qui était sur la question le seul bien informé des diplomates étrangers, rendait compte à sa cour de l'événement auquel il avait coopéré. « ... Il³ en résulta des reproches très vifs faits au cardinal en ma présence, lorsque nous nous trouvâmes ensemble à dîner chez le Premier consul. Interpellé par celui-ci, je cherchai, autant qu'il dépendait de moi, à les rapprocher l'un de l'autre, et à concourir ainsi à un arrangement qui rétablit le culte

¹ Il est probable que Joseph vit son frère dans la matinée du 15 et lui porta une copie de la Convention pour remplacer celle qui avait été jetée au feu.

² Mémoires du roi Joseph. Joseph met deux heures au lieu de minuit.

³ Il vient de parler de l'entrevue de Joseph avec le Premier consul avant dîner.

catholique dans toute la France et prévient de nouveaux malheurs en Italie.....

« Enfin, à la suite d'une nouvelle conférence qui eut lieu le 15, on tomba d'accord, moyennant l'expression : en se conformant aux règlements de police nécessaires à la tranquillité publique; et la convention fut signée de la part du Pape par le cardinal Consalvi, Mgr Spina et le P. Gazelli (Caselli); et de la part de la France par les trois plénipotentiaires susmentionnés. La préséance du Pape a été observée dans les deux exemplaires de la convention, de manière que tous les plénipotentiaires ont signé dans la même colonne, en premier lieu le cardinal, ensuite Joseph Bonaparte, puis Mgr Spina, le conseiller d'Etat Crétet, le P. Gazelli et enfin l'abbé Bernier. Le cardinal n'ayant pas cru pouvoir me donner copie de l'acte avant qu'il n'ait été ratifié, je dois me borner à en joindre ici l'extrait que j'ai fait de mémoire sur des notions qui me sont parvenues par des voyes tout à fait indirectes. Le cardinal n'attendra pas ici l'arrivée des ratifications, sa charge de Secrétaire d'Etat exigeant sa présence à Rome. Il laissera ici Mgr Spina pour y soigner les intérêts du Saint-Siège. Le rétablissement du culte catholique en France produira sans doute un fort bon effet pour le gouvernement actuel, le gros de la nation étant dans le fond du cœur attaché à la religion et les contradicteurs se bornant aux soi-disant philosophes presque tous concentrés dans la capitale¹. »

C'était une ère nouvelle qui commençait pour l'Eglise de France.

† François-Désiré, Cardinal MATHIEU.

¹ Cette dépêche inédite de Cobenzel m'a été communiquée par un écrivain allemand fort distingué, M. Fournier, qui l'a copiée aux Archives impériales.

CHRISTINE TRIVULZIO DE BELGIOJOSO ¹

II

Lorsque la princesse de Belgiojoso arriva à Paris, en 1833, la capitale de la France était devenue un des principaux centres de l'émigration italienne. Les exilés italiens avaient commencé à y affluer après la tentative que Murat fit, en 1815, de fonder à son profit un royaume d'Italie. Depuis cette époque, le nombre des émigrés italiens avait augmenté sans cesse. Chaque tentative de révolte dans les différents États de l'Italie était toujours suivie de la fuite ou de l'exil de ceux qui s'y étaient le plus compromis, et un bon nombre d'entre eux venaient de préférence à Paris comme au point central où ils pourraient se rencontrer avec les plus célèbres de leurs amis et où il leur serait plus facile de gagner leur vie. Aussi, en 1821 et en 1831, le nombre des réfugiés italiens à Paris s'était-il considérablement accru. Il y en avait de toutes les classes sociales et de toutes les opinions, sauf, bien entendu, les partisans du régime établi en Italie par le traité de 1815.

À côté de vulgaires conspirateurs, de carbonari violents, de sectaires bons à toutes les besognes, il y avait des émigrés portant les plus beaux noms de l'aristocratie, comme le prince Emile de Belgiojoso, et des hommes illustres, comme Pellegrino Rossi, plus tard ambassadeur de France à Rome, ministre de Pie IX et victime des mazziniens, qui le firent assassiner dans la Ville éternelle sur le grand escalier du palais de la Chancellerie, le 15 novembre 1848. Paris donnait aussi l'hospitalité à plusieurs personnages destinés à jouer un rôle important dans l'histoire de l'unité de l'Italie et

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 novembre 1902.

dont plusieurs furent plus tard ministres de Charles-Albert et de Victor-Emmanuel II. Je citerai notamment Nicolò Tommaseo, Gioberti, le comte Mamiani, Sirtori, le professeur Michel Amari, le général Pepe, le comte Charles Pepoli.

Le gouvernement de Louis-Philippe, sans encourager, comme le fit plus tard Napoléon III, les conspirations italiennes, secourait largement les émigrés italiens qui étaient dépourvus de ressources, ce qui ne lui a pas valu cependant la sympathie de M. Barbiera, biographe de la princesse de Belgiojoso, qui proclame gravement que **Louis-Philippe était un fourbe, une âme vulgaire, une parodie de libéral, une parodie de roi!!!** »

Laissant de côté cette ridicule tirade, je dois faire ici une remarque touchant les émigrés politiques italiens. Il est incontestable qu'ils ont contribué puissamment à préparer la révolution dans leur pays, comme le disait, il y a quelques années, l'un d'entre eux, le savant comte Emerico Amari, de Palerme. L'ardent désir de rentrer dans leur patrie les poussait à ne jamais se décourager. Emerico Amari avouait que la politique des gouvernements italiens, en obligeant bien des personnes distinguées à se réfugier à l'étranger, avait été fatale à l'ancien régime de la péninsule. « Car, s'écriait-il, nous autres émigrés nous ne songions qu'à rentrer le plus tôt possible dans nos foyers. Et, comme l'obstacle à ce retour si ardemment désiré, c'était précisément l'existence des gouvernements qui nous avaient contraints à l'exil, nous conspirions ferme, nous travaillions nuit et jour à préparer la chute de ces gouvernements. »

La princesse Belgiojoso n'échappait pas à ces sentiments, et elle comptait aider ses compatriotes dans leurs efforts.

« La princesse, dit M. Barbiera, arrivée sans bruit à Paris, était allée se loger dans un des quartiers les plus éloignés du centre de la capitale, au dernier étage d'une maison habitée par de pauvres gens. Elle peignait des verres et des éventails pour en tirer quelques ressources, disant aux acheteurs qu'elle n'avait pas de quoi vivre, parce que le gouvernement autrichien avait mis toutes ses richesses sous séquestre. J'ignore s'il est vrai qu'elle eût mis sur sa porte une carte où elle avait écrit : *La princesse malheureuse*. Peut-être *la princesse malheureuse* exagérait-elle exprès sa pauvreté pour rendre odieux le gouvernement autrichien. Ce qui est certain, en tout cas, c'est qu'alors elle ne nageait pas dans l'or.

« Un jeune homme, petit de taille, mais d'un grand talent, dès qu'il vit la très belle Italienne, fut pris pour elle d'une passion amoureuse. C'était celui qui devait diriger un jour les affaires de la France, M. Thiers. Adolphe Thiers fréquentait volontiers la maison

de la princesse. Il courait à la cuisine pour cuire les œufs du déjeuner, auquel la princesse l'invitait souvent. Il est vrai que le déjeuner se composait uniquement de deux œufs au beurre et d'un peu d'eau claire que la princesse versait majestueusement dans les verres ornés par elle-même de peintures variées. Mais les nappes étaient de linge très fin de Flandre, et la tête brune de la déesse du lieu brillait merveilleusement, enveloppée d'un très riche manteau imitant le turban oriental et dont les plis retombaient majestueusement sur ses épaules.

« Il n'y a point à douter de l'admiration et de l'affection que M. Thiers éprouvait pour la séduisante Italienne. Ce qu'on ignore, c'est si la princesse eut, ne fût-ce que pour un moment, d'autres sentiments que ceux d'une sincère amitié pour son admirateur. Elle sut certainement profiter du dévouement passionné de l'illustre homme d'Etat pour en faire, à cette époque, un défenseur des aspirations et des droits de l'Italie.

« M. Thiers prononçait, en effet, à cette époque, des discours en faveur de l'Italie dans des réunions publiques. M. de Metternich en était informé; et ils étaient signalés à M. le comte Hartig, gouverneur du royaume lombardo-vénitien, comme des discours « subversifs »¹. Souvent M. Thiers rencontrait chez la princesse Belgiojoso un Vénitien fort spirituel, le comte Vincent Toffetti. L'un et l'autre, animés d'une sympathie réciproque, devinrent amis, d'autant plus que Toffetti fondait des espérances sur la France pour l'avenir de l'Italie. Et les espions ne manquèrent point d'informer le gouverneur de Milan de l'amitié qui liait M. Thiers et le comte Toffetti². »

Lorsque M. Thiers devint premier ministre de Louis-Philippe, il se garda bien de suivre la politique chère à la princesse Belgiojoso; néanmoins, toutes les fois qu'il put rendre quelque service aux exilés italiens, il s'en acquitta avec plaisir.

Cependant la princesse s'efforçait de faire du bruit. Elle plaidait avec ardeur la cause italienne, mais elle aimait à se signaler par des actes extraordinaires. Un jour, elle va au Palais-Bourbon et elle improvise, dans la salle des Pas-Perdus, une conférence en faveur de l'indépendance de l'Italie. Étonnés par la scène étrange qu'offre cette dame parlant avec ardeur et sur un ton de prophétesse, les députés se groupent autour d'elle, admirent sa beauté,

¹ Archives royales de Milan. *Actes secrets*, carton CCXLI (22 mai 1840). Cette date ne doit pas être exactement rapportée par M. Barbiera. Il s'agit probablement de 1834.

² Archives royales de Milan. *Ibid.*

lui font de grands compliments... mais laissent là sa politique romanesque pour en suivre une plus positive.

La princesse eut plus de succès auprès des républicains et des radicaux. George Sand fut une de ses amies les plus ferventes. Le vieux général de La Fayette, aux derniers jours de sa vie, la recevait avec le plus grand plaisir dans son salon que fréquentaient les révolutionnaires les plus exaltés et qui inspirait si peu de sympathie au maréchal de Castellane ¹.

« Le salon du général de La Fayette, appelé par les légitimistes « caravansérail de l'Europe révolutionnaire », offrait l'hospitalité à tous les exilés, dit M. Barbiera. Le général se tenait assis au coin du feu de son salon, meublé avec une grande simplicité. C'était un vieillard de haute taille, maigre, pâle, courbé par l'âge, portant une perruque brune. Un éminent Italien était souvent assis à ses côtés. C'était Guillaume Pepe qui, pour avoir servi dans l'armée de Murat, et avoir combattu les Autrichiens à Rieti, en 1821 ², avait été reçu à bras ouverts par La Fayette et introduit tout de suite dans le « cercle d'hommes » de son salon. Car, dans ce salon, il y avait aussi un « cercle de dames », — une espèce de gynécée, — où les dames, presque toutes blondes, de la famille de La Fayette faisaient mieux ressortir la beauté brune de M^{me} de Belgiojoso. A côté de la princesse était assise une quakeresse, miss Opie, dont la mise étrange offrait un nouveau et curieux contraste.

« Mais la princesse n'était pas d'un caractère qui lui permit de subir la tutelle et la protection du général de La Fayette. Elle était réfractaire à toute subordination ! Le bruyant salon de l'agitateur n'offrait à l'exilée milanaise qu'un rôle secondaire. Elle le trouva ennuyeux et le quitta pour fonder, en plein Paris, un royaume qui lui appartint, son propre *salon*. »

Pendant qu'elle fréquentait le caravansérail de M. de La Fayette, elle ne négligeait pas le célèbre salon de M^{me} Récamier. Mais, là aussi, elle ne pouvait pas occuper la première place ni se livrer à ses fantaisies. Elle le pourra lorsqu'elle se sera largement établie chez elle. Fatiguée de son existence gênée et de son modeste appartement, elle changea bientôt d'habitudes, et M. Barbiera nous fournit de curieux détails de sa nouvelle installation :

« Partie du dernier étage de la maison moins que bourgeoise où elle peignait des fleurs sur verre, abandonnant la pose d'une pauvre femme réduite à l'extrême misère par la cruauté du gouver-

¹ Voy. *le Journal du maréchal de Castellane*, t. II p. 386, 12 octobre 1830.

² A la tête des troupes napolitaines en révolte contre le roi Ferdinand I^{er}.

nement autrichien, donnant libre cours à ses goûts aristocratiques et dépensant aussi largement les fortes sommes qui lui venaient de nouveau de Milan ¹, la princesse loua un somptueux appartement dans un hôtel entre cour et jardin, rue d'Anjou, non loin de la maison de M. de La Fayette, auquel on eût dit qu'elle voulait faire concurrence ²...

« On entrait par un petit vestibule qui communiquait, à gauche, avec la salle à manger et, à droite, avec le salon. La salle à manger..., pendant les soirées où la princesse recevait, se transformait en salle de bal. Le salon, assez vaste et carré, avait les murs tapissés d'un velours brun, presque noir, semé d'étoiles d'argent. Les meubles étaient couverts de la même étoffe, et, le soir, lorsqu'on y pénétrait, on pouvait se faire l'illusion d'entrer dans une chapelle ardente, tant l'aspect général en était lugubre... De ce salon funèbre, on passait dans la chambre à coucher, entièrement couverte d'une étoffe de soie blanche. Le lit avait des ornements en argent opaque. La pendule, les candélabres de la cheminée étaient également en argent. »

M^{me} de Belgiojoso aimait les contrastes et les antithèses. A la porte de sa chambre à coucher, d'une blancheur éblouissante, se tenait un nègre, la tête enveloppée dans un grand turban.

La chambre à coucher donnait accès à son cabinet de travail, orné de tableaux byzantins et de beaux meubles couverts de cuir de Cordoue. Ceux qui ne connaissaient pas la princesse s'étonnaient en voyant de gros *in-folio* ouverts sur son bureau. Une dame aussi mondaine ne donnait pas l'idée d'une personne studieuse, et on devait être tenté de croire que tous ces volumes n'étaient là que pour étonner les visiteurs. Mais la surprise ne pouvait que s'accroître quand on découvrait que ces *in-folio* étaient les ouvrages des Pères de l'Eglise. Qui pouvait s'attendre à trouver de tels livres dans le cabinet de travail d'une *maîtresse jardinière* de la secte mazzinienne, chez une femme de mœurs si peu austères? Et, pourtant, le fait est bien prouvé, et il s'explique si l'on tient compte du caractère étrange et des idées incohérentes de la princesse. J'ai dit plus haut qu'elle avait la foi. Ne me demandez pas comment elle pouvait la mettre d'accord avec sa conduite et ses compromissions sectaires. Je constate simplement le fait, et j'ajoute que, comme elle était fort instruite, elle aimait à se rendre compte de ses croyances. De là, son assiduité à lire les Pères de

¹ A la suite du classement de son dossier, le gouvernement de Vienne avait levé le séquestre mis sur ses biens.

² La Fayette mourut, pendant que la princesse s'installait rue d'Anjou, au mois de mai 1834.

l'Eglise qui lui inspirèrent la pensée d'écrire une Apologie de la religion catholique. Plus d'une fois, les mondains et les mondaines qui allaient la voir rue d'Anjou la trouvèrent agenouillée sur son prie-Dieu avec un *in-folio* entre les mains et une tête de mort à ses pieds. Parfois, on voyait sortir de son cabinet un prédicateur en renom. La princesse l'avait consulté sur ses études. L'abbé Cœur était un des prêtres qu'elle appréciait le plus, et elle faisait souvent appel à ses lumières¹.

Le résultat de ces études et de ces conférences fut la publication d'un grand ouvrage intitulé : *Essai sur la formation du dogme catholique*. Il parut à la librairie Jules Renouard sans nom d'auteur. C'était un travail de Bénédictin, quatre gros volumes, et on se demande comment la princesse a pu le composer au milieu des dissipations d'une vie mondaine. L'ouvrage ne manque pas de valeur et est parfaitement orthodoxe. Il est vrai qu'on l'attribue, en partie au moins, à Mgr Cœur, et les ennemis de la princesse ne se firent pas faute de le dire, car le secret qui couvrait son nom ne tarda pas être dévoilé. Mais il est certain que si Mgr Cœur a pu aider l'auteur de ses lumières, il n'a pas composé l'ouvrage. S'il était de lui, il n'aurait pas hésité à le signer de son nom. Il jouissait d'une bonne renommée, et un livre signé de lui aurait eu de grandes chances de succès. Il faut donc l'écarter comme auteur, en lui laissant le rôle de correcteur et d'inspirateur.

L'étonnement fut grand, à Paris comme à Milan, lorsqu'on apprit que la princesse Belgiojoso était l'auteur de l'*Essai sur la formation du dogme catholique*. On ne comprenait pas qu'une femme ait pu se livrer à de pareilles études. D'autres se demandaient comment la princesse pouvait bien mettre d'accord son orthodoxie avec la philosophie de Mazzini et les entreprises révolutionnaires. Les mécréants, Achille Mauri entre autres, ne lui épargnèrent point les épigrammes. Mais le comte Terenzio Mamiani, disciple de Gioberti, lui écrivit une lettre pleine d'éloges.

M. Barbiera, qui n'est pas compétent en matière de sciences sacrées (et il ne s'en cache point), a consulté un savant théologien de Lombardie pour lui demander son avis sur ce travail. Je le donne ici pour que mes lecteurs en soient informés :

« Le livre contient de fort bonnes choses pour le temps où il fut écrit. Tout n'est peut-être pas l'œuvre de la princesse. Elle ne

¹ Pierre-Louis Cœur, né le 14 mars 1805, à Tarare (Rhône), fut nommé évêque de Troyes le 16 octobre 1848, en remplacement de Mgr Debeley, nommé archevêque d'Avignon. Il fut préconisé le 11 décembre 1848, à Gaète; fut sacré à la métropole de Paris, le 25 février 1849, par Mgr Sibour; fit son entrée à Troyes le 6 mars, et mourut subitement le 9 octobre 1860.

pouvait avoir étudié à fond tous les ouvrages latins qu'elle cite en grand nombre. Connaissait-elle bien la grâce *de congruo*? Connaissait-elle à fond les nestoriens et les sémi-pélasgiens qui espéraient se poser en médiateurs entre les pélasgiens et les catholiques? »

« Le premier autel de la prière, dit M. Barbiera, ce sont les genoux d'une mère. Et la princesse de Belgiojoso avait appris de sa mère à prier. De sa mère, elle apprit à croire. Le souffle de l'incrédulité passa en vain sur ce cœur lorsque, dans sa première jeunesse, Christine Trivulzio se livra librement à la lecture des ouvrages des philosophes français du dix-huitième siècle. La foi en Dieu, en Jésus-Christ, demeura intacte dans cette âme. Et la foi éclate dans toutes les pages de *l'Essai sur la formation du dogme catholique*. Les chapitres sur saint Irénée, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, sont pleins de chaleur et d'esprit religieux, et ils sont agréables à lire, grâce à la description des coutumes chrétiennes des premiers siècles et au style de l'auteur. Le français de *l'Essai sur la formation du dogme catholique* est excellent.

« Ce livre qui, suivant mon théologien, offre beaucoup de souvenirs de lectures, « admirablement réunis et révélant un esprit « ouvert et attentif », fut écrit par la princesse qui avait la plume très agile, travaillait rapidement et était prête à traiter n'importe quel sujet. Mais je suis absolument convaincu qu'un jeune et agréable prédicateur français, l'abbé Cœur, y a mis la main. »

*
*
*

Laissons de côté la théologienne et suivons maintenant la princesse dans sa vie mondaine et politique.

Elle recevait beaucoup. Son salon était fréquenté par les plus hautes personnalités du monde et de la politique, et on y rencontrait aussi beaucoup d'émigrés italiens et polonais. Comme elle n'était pas très sévère dans le choix des personnes qu'elle admettait à ses réceptions, la société de l'hôtel de la rue d'Anjou était fort mélangée. Des espions s'y faufilent, ainsi que le prouve le rapport suivant qu'un agent secret de la police autrichienne adressait, en 1837, à Torresani, à Milan :

« Un nommé Didier, intrigant et fort répandu même dans la société fréquentée par les émigrés aisés, à Paris, et que j'ai beaucoup connu l'année dernière dans cette ville, est arrivé ici (à Marseille) depuis quelques jours. Il m'a dit que la princesse de Belgiojoso se donnait le ton d'imiter les premières dames de France qui font des loteries pour venir en aide aux pauvres. Elle se proposait de faire une vente d'objets divers, dans son

hôtel rue d'Anjou-Saint-Honoré, au profit des réfugiés italiens pauvres. Il m'a dit aussi que le prince, son mari, était connu comme le coryphée des républicains les plus exaltés¹. »

La situation de la princesse était alors excellente. François I^{er} étant mort, son successeur l'empereur Ferdinand I^{er} avait donné une large amnistie, et elle n'avait plus rien à craindre, pouvant disposer librement de sa grande fortune, sans les réserves dont l'indulgence de François I^{er} avait entouré la fin de son procès et la levée du séquestre mis sur ses biens. Elle en profita pour vivre princièrement et pour faire aussi beaucoup de bien, car elle était fort charitable. On l'appelait communément à Paris *la belle patriote italienne*. Dans un de ses livres, on peut lire cette pensée qui s'applique parfaitement à la situation qu'elle se fit à Paris : « Il n'y a en toutes choses, dit-on, que le premier pas qui coûte ; et lorsque le premier pas n'a rien coûté, les suivants se succèdent à plus forte raison avec une incalculable rapidité... »

« Et, ajoute M. Barberia, aucun pas ne coûtait à la princesse, qui se sentait sûre d'elle-même et faite pour dominer les autres, le monde. Elle marcha rapidement à travers la foule parisienne, et la foule s'ouvrit pour l'admirer. »

Admirer, c'est beaucoup dire. Elle étonnait surtout. Elle savait affronter le ridicule sans en être écrasée. On lui pardonnait ses excentricités en tenant compte de son talent et surtout de ses bonnes œuvres.

Encouragée par le bon accueil que des hommes éminents avaient fait à son ouvrage apologétique, elle continua à travailler. Elle fit paraître en très peu de temps deux autres volumes, *l'Essai sur Vico* et *Science nouvelle*. Elle traduisit la *Scienza nuova* du grand philosophe napolitain, c'est-à-dire l'ouvrage le plus difficile à cause du langage serré et de la terminologie spéciale de l'auteur, dont l'œuvre magistrale n'eût pas supporté une version médiocre. M^{me} de Belgiojoso s'acquitta fort bien de cette rude tâche. Quant aux deux autres ouvrages où elle racontait la vie de Vico, expliquait son système philosophique et commentait la *Science nouvelle*, ils avaient du mérite et furent remarqués par les savants.

Ces travaux attirèrent des philosophes et des hommes de lettres dans le salon de la princesse. On y rencontrait Gioberti et La Mennais, Giuseppe Ferrari, élève de Romagnosi et plus tard député de l'extrême gauche au Parlement italien, et même Ozanam, qui admirait sans doute la foi et les bonnes

¹ Archives de Milan. *Actes secrets de la présidence du gouvernement lombard*. Marseille, 21 mars 1837.

œuvres de la princesse, en déplorant ses extravagances et ses accointances révolutionnaires. Parmi les curieux personnages qui fréquentaient son salon, je citerai aussi Joseph Sirtori, prêtre défroqué de Milan, plus tard officier garibaldien et général de division de l'armée italienne, médiocre recrue pour le métier des armes, ainsi que la bataille de Custoza l'a prouvé.

Pendant que Jules Simon louait les livres de la princesse Belgiojoso, oubliant qu'il avait dit « qu'une femme savante n'est pas une femme qui sait, mais seulement une femme qui fait parade de sa science », Cousin allait à ses soirées et aimait à dissertar avec elle de son *Essai sur la formation du dogme catholique*. Il y rencontrait Henri Heine, mais lorsque le sceptique poète allemand entra dans le salon, Cousin interrompait l'entretien, ne pouvant supporter les sarcasmes de Heine.

Au même moment où la princesse occupait ainsi les savants de ses travaux et les attirait chez elle, elle se livrait à d'étranges folies. Elle eut alors une idée bizarre : elle prit le costume des Sœurs grises. Elle ne le quittait jamais, même lorsqu'elle allait au Théâtre italien ; elle supprima seulement la cornette pour faire voir ses beaux cheveux noirs ornés de fleurs. Inutile d'insister sur les commentaires qui couraient en ville et dans les salons sur cette mascarade.

*
* *

Si Christine de Belgiojoso était une apologiste de la foi catholique comme on n'en avait guère vu avant elle, ses aventures galantes se succédaient plus rapidement encore que ses livres. Le plus souvent c'étaient des caprices où elle se moquait de ses admirateurs.

Un jour, à Versailles, où elle avait loué une maison pour l'été, elle invita Alfred de Musset à dîner. Dans la soirée, ils allèrent se promener dans le parc. En courant après la princesse, qui s'était éloignée de lui, le poète tomba ; une entorse l'empêcha de se relever. Ne pouvant y porter remède, la princesse rentra chez elle et fit ramener le blessé sur un fauteuil. Musset souffrait horriblement. La princesse lui dit alors : « Vous êtes mon prisonnier, je ne vous laisse pas retourner à Paris avant que vous soyez complètement remis. » Elle tint parole, et cet incident amena des relations intimes entre le poète et sa garde-malade. Mais la brouille ne se fit pas longtemps attendre, et alors, irrité de se voir éconduit, le poète ne se contenta pas de manifester son ressentiment à Arsène Houssaye, qu'il avait souvent rencontré chez la princesse. Il publia, dans la *Revue des Deux Mondes*, une pièce de vers intitulée : *Sur une morte*, dont je ne citerai que la dernière strophe :

Elle est morte, et n'a point vécu;
 Elle faisait semblant de vivre.
 De ses mains est tombé le livre
 Dans lequel elle n'a rien lu ¹.

Cette pièce, comme on pouvait s'y attendre, fit grand bruit. La princesse ne pouvait pas ignorer qu'elle y était visée. Mais elle tenait à faire comprendre à tout le monde qu'elle n'en éprouvait pas la moindre émotion. Un jour, se trouvant au centre d'un groupe nombreux dans un des principaux salons de Paris, elle dit, à haute voix, de manière à être entendue de tout le monde :

— « Avez-vous lu les vers d'Alfred de Musset, *Sur une morte*? Il paraît que cette morte-là, c'est M^{lle} Rachel. »

Une dame qui se trouvait dans le groupe répliqua aussitôt :

— « Ce doit être, en effet, M^{lle} Rachel, puisqu'elle a dit à Buloz en plein foyer : « Vous avez publié dans la *Revue des Deux Mondes* « des vers d'Alfred de Musset, dédiés à la princesse de Belgiojoso. »

Le coup était rude; mais la princesse avait la répartie facile. Elle répondit, sans broncher et en souriant :

— « Cette Rachel! Elle voudrait nous faire croire qu'elle est vivante en jouant les mortes. Ce n'est qu'une ombre qui passe. »

Parmi les autres habitués du salon de M^{me} de Belgiojoso, je citerai Mignet, Rossini, Bellini, et surtout Henri Heine, auquel la princesse rendit plus d'un service. Se trouvant à court d'argent, Heine fit appel à sa générosité, et elle mit en œuvre toute son influence pour aider le poète, au moment même où la Confédération germanique interdisait l'entrée en Allemagne des livres de cet homme qu'elle considérait comme un traître. Ce fut grâce aux instantes prières de la princesse que M. Mignet se chargea de recommander Henri Heine à M. Thiers, alors que celui-ci était président du conseil, en 1840. M. Thiers lui fit accorder une pension de 4,800 francs sur les fonds secrets, et M. Guizot, sur la prière de son prédécesseur, appuyée par M^{me} de Belgiojoso, paya jusqu'à la révolution de 1848 ladite pension au poète allemand.

Heine n'oublia point le service que la princesse lui avait rendu, et sa reconnaissance dura autant que sa vie.

Quant à M. Mignet, il était heureux d'avoir obligé la princesse, qui aimait à discuter avec lui sur les problèmes de l'histoire. Le talent de M^{me} de Belgiojoso avait séduit l'ami de M. Thiers, et M. d'Ideville raconte, dans son *Journal d'un diplomate en Italie*, que, ayant évoqué devant Mignet, durant ses dernières années, le

¹ Œuvres d'Alfred de Musset, édition Lemerre, 1876.

nom de la princesse, le vieillard ne dissimula point son émotion et parla avec le plus vif enthousiasme de ses rapports avec elle et du souvenir ineffaçable qu'il en gardait.

La princesse avait une grande admiration pour Augustin Thierry. Elle l'avait connu et reçu bien souvent dans son salon, avant que le malheur s'appesantît sur lui. Lorsque, devenu aveugle, Augustin Thierry perdit sa femme, la princesse fit preuve d'un admirable dévouement pour l'infortuné grand homme. Elle avait quitté l'hôtel de la rue d'Anjou et habitait alors dans une opulente demeure rue du Montparnasse. Il y avait un chalet dans le jardin. M^{me} de Belgiojoso l'offrit gratuitement à Augustin Thierry, qui s'y installa avec sa nièce, fille d'Amédée Thierry. La princesse visitait chaque jour l'illustre malade, le consolait, le soignait, lui préparait les médecines.

Le comte Terenzio, Mamiani, qui allait, à cette époque, chez Augustin Thierry, en parle en ces termes dans un article publié, en 1881, dans la *Nuova Antologia* de Rome :

« Je n'ai pas eu l'occasion de l'approcher et de l'admirer lorsqu'il était bien portant. Je l'ai vu souvent dans la maison de M^{me} de Belgiojoso, lorsqu'il était aveugle et paralytique. Il avait perdu l'usage de tous ses membres, excepté la tête et la poitrine. Pendant qu'il était nécessaire de lui soutenir le bras et la main pour qu'il pût approcher de ses lèvres un verre d'eau, il avait l'esprit lucide et prompt comme autrefois. Je puis même dire que de toutes les récréations humaines, il ne lui restait que celle de discuter sur les choses de la science et de l'érudition. Lorsque la princesse, son hôte très généreuse et sa garde-malade très dévouée, lui adressait quelque parole affectueuse, pleine de la plus grande et douce pitié, on voyait sortir de ses paupières fermées des larmes si abondantes que tout le monde en était profondément ému. Il n'était pas facile alors de mettre un terme à cette touchante expression de sa reconnaissance. »

Augustin Thierry fut pendant douze ans l'hôte de la princesse de Belgiojoso. « Dans les belles journées où brillait le soleil, dit M. Barbiera, Augustin Thierry se faisait porter dans le jardin de l'hôtel, au milieu des arbres et des fleurs. Il restait là assis, immobile sur son fauteuil, avec des yeux qui semblaient voilés par un triste rêve, alors qu'ils étaient voilés par la cécité et par les larmes.

« Dans le malheur, Augustin Thierry trouva d'autres consolations, une suprême consolation : la Foi. Il redevint chrétien, catholique. Ce ne fut point une conversion, mais un retour à ses anciens principes. Dans ses cruelles ténèbres, il retrouva la lumière ! Il mourut en 1856, alors que l'orage des événements politiques avait

éloigné du grand malheureux la bienfaitrice qui garda un triste et religieux souvenir de son ami¹. »

*
* *

Je ne donnerai pas à mes lecteurs tous les minutieux détails que relate le livre de M. Barbiera sur le séjour de M^{me} de Belgiojoso à Paris. Je me bornerai à jeter encore un regard sur ce passé, un peu oublié aujourd'hui.

Le salon de la princesse était de plus en plus fréquenté. On y faisait de la musique. Chopin, Liszt, Sigismond Thalberg et Théodore Dohler y jouaient du piano; la Grisi et Mario chantaient les plus beaux morceaux des opéras en vogue, et quelquefois Rossini les accompagnait lui-même, s'asseyant devant le piano pour obéir aux pressantes requêtes de M^{me} de Belgiojoso. Meyerbeer assistait souvent à ces concerts, où une foule élégante se pressait.

Chose étrange! le prince Emile de Belgiojoso fréquentait alors le salon de sa femme, dont il était séparé depuis si longtemps. Lorsque la princesse quitta l'hôtel de la rue d'Anjou pour s'installer plus largement au n° 28 de la rue du Montparnasse, son mari se rapprocha d'elle et, sans renoncer à ses habitudes de garçon, il s'établit au rez-de-chaussée de la même maison, d'où, par un petit escalier, il pouvait pénétrer dans l'appartement de son « ex-femme », ainsi que M. Barbiera appelle la princesse. Ce rapprochement, nous le verrons tout à l'heure, ne dura pas longtemps.

Le monde politique et littéraire continuait à fréquenter le salon de M^{me} de Belgiojoso. On y rencontrait beaucoup d'émigrés polonais, des artistes comme Delacroix et Lehmann, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Balzac, Victor de Laprade, et bien d'autres.

M^{me} Ancelet, qui connaissait à fond la princesse, en parle en ces termes :

« Sa vive imagination, excitée par les scènes tumultueuses de notre époque, ne pouvait se restreindre aux paisibles émotions et aux succès féminins que l'on trouve dans les salons. Il lui fallait les émotions de la révolte et les succès du *forum*. »

Des émotions, la princesse en cherchait un peu partout. Elle tenait chez elle des séances de spiritisme, et Cavour y assista une fois par hasard, comme il le raconte dans son *Journal*. Un soir,

¹ Les lecteurs du *Correspondant* n'ont pas oublié les belles pages que S. E. le cardinal Perraud a consacrées à la mort très chrétienne d'Augustin Thierry.

étant allé chez la princesse ¹, il la trouva tout occupée de spiritisme. Le salon était plongé dans la plus profonde obscurité et la princesse dirigeait la séance. Cavour s'y intéressa. Mais il n'en fut pas de même de tous les hôtes de la princesse. Lorsque les ténèbres se dissipèrent et que les expériences plus ou moins sérieuses de spiritisme prirent fin, on constata que plusieurs personnes, et notamment le marquis Charles d'Adda, de Milan, dormaient tranquillement sur les fauteuils et les canapés ².

Lorsque, en 1843, M^{me} Jules de Castellane et M^{me} Ancelot eurent l'idée de fonder une académie de femmes sur le modèle de l'Académie française, la princesse de Belgiojoso fut un moment candidate à la présidence. On pourra s'en étonner. Mais tout s'explique si on tient compte d'une lutte ardente qui éclata dès qu'il fut question de donner un chef à l'académie féminine. Il y avait deux courants parmi les académiciennes. M^{me} Ancelot et ses amies voulaient confier la présidence à George Sand. M^{me} de Girardin s'y opposait avec la dernière énergie et aspirait à la première place. La pauvre académie allait sombrer au milieu de ces disputes qui devenaient de plus en plus ardentes, lorsqu'on jeta les yeux sur la belle Italienne. M^{me} de Girardin s'inclina et retira sa candidature; mais elle se vengea en écrivant dans la *Presse*, dirigée alors par son mari, un feuilleton où elle ne ménageait ni l'académie féminine ni la princesse de Belgiojoso.

Ce feuilleton parut le 23 mars 1844. M^{me} de Girardin y persiflait l'académie de M^{me} Jules de Castellane en disant qu'un Italien a plus d'esprit qu'une Italienne; un Espagnol, plus d'esprit qu'une Espagnole; un Russe, plus d'esprit qu'une Russe; un Grec, plus d'esprit qu'une Grecque, mais qu'une Française a plus d'esprit qu'un Français. « Car, ajoutait-elle malicieusement, en France, *excepté les bas bleus*, toutes les femmes ont de l'esprit ³.

« Quant aux femmes célèbres, s'écrie M^{me} de Girardin, elles vous disent qu'elles ne rêvent nullement (?) les dignités académiques; l'art, pour elles, n'est pas une profession, mais une religion : leur talent n'est pas un trésor qu'elles exploitent, comme les hommes, par intérêt et par orgueil : c'est un don du ciel, qu'elles cultivent avec amour et respect. »

Non contente d'écrire son feuilleton, M^{me} de Girardin excitait ses

¹ Cavour fit plusieurs voyages à Paris et à Londres avant d'entrer dans la vie politique.

² *Journal inédit du comte de Cavour*, publié par M. Dominique Berti, p. 309.

³ Le vicomte de Launay. *Lettres parisiennes*, par M^{me} Emile de Girardin, t. III, p. 307.

mais à attaquer M^{me} de Belgiojoso. Théophile Gautier, qui avait déjà critiqué avec verve le salon de la princesse, en parla, sans la nommer, avec beaucoup d'esprit dans une de ses causeries. Après avoir dit qu'elle était fort belle, il lui lança ce trait :

« Je fus reçu avec toutes sortes de tendresses, bourré de petits gâteaux, inondé de thé, et assassiné (*sic*) de dissertations romantiques et transcendantes. »

Je ne citerai pas d'autres attaques dont la princesse fut alors l'objet. Je dirai seulement qu'elle ne s'en émut guère et que, si elle refusa son concours à l'académie féminine, ce ne fut pas par crainte des manœuvres de ses ennemies, mais parce qu'elle ne tarda pas à s'apercevoir que l'entreprise n'était pas viable, vu que les femmes les plus distinguées dans les lettres n'en voulaient pas. Or, elle estimait qu'une princesse de Belgiojoso, surtout dans une ville comme Paris, ne pouvait se mettre à la tête d'une association d'écrivains de second ou de troisième ordre. L'académie s'ouvrit quand même; mais elle n'eut qu'une vie éphémère et sans le moindre éclat.

*
*
*

Cependant, le rapprochement entre la princesse de Belgiojoso et son mari ne devait pas durer longtemps. Un scandale retentissant mit fin à leurs rapports, au moment même où la princesse faisait le plus de bruit à Paris.

J'ai déjà fait remarquer à mes lecteurs que la police autrichienne, après avoir attribué de l'importance, — une importance fort exagérée, — aux agissements politiques du prince Emile, avait fini par se persuader que le gentilhomme milanais, malgré ses rapports avec les républicains les plus avancés de France et d'Italie, aimait trop à s'amuser pour être un personnage dangereux. Mazzini en était lui-même si convaincu qu'il blâmait sans réserve la conduite de son ancien ami.

Le prince était surtout un ami des beaux-arts et un jouisseur. Son bon cœur et ses soupers exquis l'avaient rendu populaire dans la haute société parisienne et parmi les gens de lettres. Les étudiants du Quartier Latin dont, malgré ses quarante ans, il était le compagnon de plaisirs, chantaient une chanson en son honneur. Lorsque le comte de Cavour fit, à vingt-sept ans, son premier voyage à Paris, il eut quelques rapports avec les amis du prince. Je lis, en effet, dans son *Journal inédit*, les deux notes qui suivent :

« 30 juillet 1837. — J'ai rencontré Cigala chez le chevalier Portala : il s'est emparé de moi et ne m'a plus quitté. Nous avons dîné ensemble au *Café de Paris*. Il m'a fait faire connaissance avec

Boigne, Belgiojoso, etc. Ces messieurs veulent à toute force me présenter au *Jockey-club*. Me voilà donc enrôlé parmi les plus mauvais sujets de Paris.

« *Vendredi 11 août 1837.* — Soupé avec M. de Lagrange, Belgiojoso, Dalton, N. Roqueplan, Cigala, Lantour. *Orgie complète.* Ces messieurs n'ont pas plus fait attention à moi que s'ils avaient été dans une auberge. »

Lorsque le prince de Belgiojoso alla habiter au rez-de-chaussée de l'hôtel de sa femme, rue du Montparnasse, il ne changea rien à ses habitudes. Un beau jour, un grand scandale émut la haute société parisienne.

« Un matin, dit M. Barbiera, une nouvelle se répandit dans la ville et à la cour. La duchesse de Plaisance s'était enfuie de Paris avec le prince Emile de Belgiojoso. La nouvelle Bianca Capello parisienne s'appelait Anne-Marie Berthier¹ et était la femme du duc de Plaisance. Sa famille, plongée dans la douleur, prit le deuil...

« Les deux fugitifs ne se préoccupèrent nullement du scandale énorme qu'ils soulevaient. La duchesse de Plaisance ne songea pas qu'elle abandonnait une fille qui l'aimait tendrement et qui répandrait des larmes amères. Elle ne s'émut point lorsqu'elle apprit que son mari la regardait comme morte pour sa famille et qu'il portait le deuil ainsi que toutes les personnes de sa maison, y compris les domestiques...

« Le duc de Plaisance était un parfait gentilhomme. Il était bon. Il ne méritait pas cet affront et cette douleur...

« Les deux fugitifs se retirèrent en Italie, dans la sombre et ancienne *villa Pliniana*, sur le lac de Côme, propriété du prince de Belgiojoso. C'était une retraite solennelle et solitaire, à l'ombre de la haute montagne qui domine la villa. Elle est bâtie sur un écueil sauvage, au milieu d'un paysage austère et, pendant la nuit, effrayant... Là, les deux fugitifs vécurent seuls, prisonniers volontaires, pendant huit ans. »

Le château de la *villa Pliniana* est grandiose et monumental. La villa porte le nom de *Pliniana*, parce que Pline le Jeune en a décrit, dans une lettre à Lucinius, la fontaine qui croît et décroît comme la mer au moment de la marée. La villa a une histoire tragique. Le comte Anguissola de Plaisance qui, avec Gonfalonieri, Pallavicino et Landi, avait assassiné, en 1647, Pierre-Louis Farnèse, duc de Plaisance et de Parme, craignant la vengeance des Farnèse, s'y réfugia. Il fit construire le château, au pied de la

¹ Elle était la fille du maréchal Berthier, prince de Wagram.

montagne protectrice, dans une solitude qui l'éloignait des regards de ses ennemis. Mais ce furent de vains efforts. Anguissola faillit être tué, à son tour, par deux sicaires, vêtus en moines, cachant sous le froc des stylets. Ils voulaient venger le duc de Parme et de Plaisance.

Le général Bonaparte habita la *villa Pliniana* en 1797 et y prépara de nouveaux plans de guerre.

Si le duc de Plaisance était affligé de la conduite de sa femme, les mazziniens ne l'étaient pas moins en voyant leur ami abandonner complètement la politique pour se livrer à ses fantaisies.

« Un jour, dit M. Barbiera, un fier gentilhomme parut à la *villa Pliniana*. C'était un conspirateur milanais, mazzinien, ami de Christine de Belgiojoso. Celle-ci ne l'avait certes pas envoyé en ce lieu, car elle n'eût jamais consenti à s'abaisser devant une rivale ! Il était également l'ami et le concitoyen du prince Emile. Il avait conspiré avec lui dans la *Giovane Italia*. Il avait fondé avec lui, à Paris, la *Caisse de secours pour les émigrés italiens*. Il avait partagé avec lui les risques et les dangers des entreprises mazziniennes. C'était le baron Charles Bellerio.

« Bellerio voulait arracher son ami des mains de cette femme qui lui faisait perdre son vieux patriotisme dont l'Italie avait encore besoin. Bellerio souffrait de voir un ami très cher enseveli, pour ainsi dire, dans l'oisiveté énervante d'une villa, alors que, profitant de son passé plein d'activité, du prestige de son grand nom, de ses manières séduisantes, il eût dû agir avec plus d'énergie que jamais, au moment où de nouveaux pas restaient à faire sur la voie de l'indépendance italienne, les derniers, peut-être, les pas décisifs ! Charles Bellerio se présentait aussi à la duchesse de Plaisance au nom de la famille de Belgiojoso, afin de la ramener dans l'ordre moral d'où la passion l'avait chassée.

« L'entrevue entre Bellerio et la duchesse de Plaisance fut des plus mouvementées. Il y avait, d'un côté, un conspirateur, plein de courage, qui voulait détruire à tout prix le filet qui enveloppait la vie d'un patriote, d'un gentilhomme, d'un ami ; de l'autre, une grande dame, précipitée dans le scandale, sans se soucier du mépris qu'elle inspirait. »

Bellerio fit d'énormes et louables efforts pour engager la duchesse à se séparer de son ami. Il lui rappela la douleur de sa famille, de son frère, de sa fille, qu'elle avait abandonnés. Rien ne put ébranler sa résolution de rester avec Belgiojoso à la *Pliniana*. Et lorsque Bellerio lui fit remarquer qu'elle était la cause d'un déplorable scandale, pour rompre toute discussion, elle répliqua simplement : « Les scandales me plaisent ! »

Bellerio n'avait pas été plus heureux dans ses conversations avec son ami Belgiojoso. Jugeant qu'il ne lui restait plus rien à faire à la *Pliniana*, il se retira.

Le prince avait si bien renoncé à la politique que, lors de la révolution de 1848, à Milan, il ne se soucia même pas d'y prendre part. Quelques années plus tard, la duchesse de Plaisance, fatiguée de la solitude, quitta la *Pliniana*, alla s'établir dans une villa à Moltrasio, sur la rive opposée du lac de Côme, alternant ce séjour avec celui de Milan. Elle racheta un peu ses fautes par son inépuisable charité. Au mois de juillet 1878, elle s'apprêtait à partir pour Paris qu'elle n'avait pas revu depuis le triste scandale dont elle avait été l'héroïne, lorsqu'une bronchite violente l'emporta. Elle mourut à Moltrasio, le 23 juillet.

Quant au prince de Belgiojoso, après le départ de la duchesse de Plaisance, il resta encore pendant quelque temps à la *Pliniana*, triste et se rendant compte, trop tard, hélas! de la folie qu'il avait commise. Sa vie était désormais empoisonnée par le souvenir de sa déplorable aventure. Pour se distraire et pour soigner sa santé ébranlée, il quitta l'Italie et voyagea en Orient. « Mais, dit M. Barbiera, l'Orient fut impuissant à refaire cette vie ruinée. La santé du prince allait de mal en pis. A la maladie de la moelle épinière dont il souffrait se joignit une forme de démence qui arrachait les larmes à ceux qui l'entouraient. »

Il mourut à cinquante-sept ans, le 17 février 1858, dans son vieux palais de Milan.

III

Au cours des derniers mois de son séjour à Paris, la princesse Belgiojoso se livra à une entreprise qui lui coûta beaucoup d'argent et lui procura des ennuis sans fin. Elle fonda, en 1845, la *Gazzetta italiana*, journal écrit en langue italienne et destiné à soutenir la cause de la Révolution au delà des Alpes. Elle travailla avec ardeur, écrivant de nombreux articles, corrigeant les épreuves, n'épargnant point les démarches pour procurer à son journal des collaborateurs en renom. Mais, malgré ses efforts, les affaires marchaient fort mal. Les collaborateurs se chamaillaient sans cesse et les écrivains les plus sérieux, fuyant certains contacts, s'éloignaient découragés. Les abonnés faisaient aussi défaut. Le journal était naturellement interdit en Italie, et c'est à peine si quelques exemplaires y pénétraient en contrebande.

Ne pouvant supporter toute seule les frais considérables de la publication d'un journal presque dépourvu d'abonnés, la prin-

cesse se souvint que son exil à Paris était parfaitement volontaire et qu'elle n'avait qu'à profiter de l'amnistie de Ferdinand I^{er} pour rentrer chez elle sans la moindre crainte d'ennuis. Elle partit pour Milan. Là, elle se mit en mouvement pour trouver des fonds et des abonnés pour son journal. Le gouverneur de Milan, le comte de Spaur, successeur du comte de Hartig, la laissa faire. Il se disait finement que la princesse pouvait faire tout ce qu'elle voulait sans le moindre danger pour le régime autrichien, vu que l'entrée de la *Gazzetta italiana* était interdite. En effet, les abonnés ne reçurent jamais le journal. La police le saisissait à la frontière.

Si, à Milan même, la princesse put trouver des souscripteurs, il en fut autrement dans le reste de la Lombardie. Son commis-voyageur, M. Falconi, désespéré du complet insuccès de ses démarches, abandonna la partie pour se livrer au commerce, bien plus prosaïque, mais infiniment plus avantageux, des fromages lombards.

La princesse passa quelque temps à Milan, puis elle se retira dans son château de Locate Trivulzi, au milieu des vastes propriétés qu'elle avait héritées de son père. Là, elle s'occupa beaucoup d'améliorer le sort de ses fermiers tout en soignant sa santé et en ne négligeant pas la politique qui allait bientôt l'absorber plus que jamais. Elle revint à Paris en 1846 et partit pour Londres dès qu'elle apprit la nouvelle de l'évasion de Louis-Napoléon du fort de Ham. Elle fut reçue à merveille par l'héritier de l'empereur. Encouragée par un accueil si flatteur, elle félicita le prince de son évasion; lui rappela la part qu'il avait prise aux révolutions italiennes, en 1831; lui recommanda vivement la cause de l'indépendance de l'Italie, le suppliant de ne pas oublier un pays qui était le berceau de sa race. « Prince, s'écria-t-elle en terminant, venez au secours de l'Italie! »

Louis-Napoléon avait alors d'autres ambitions. Il écouta avec la plus grande bienveillance M^{me} de Belgiojoso, puis, lui serrant fortement la main, lui répondit : « Princesse, laissez-moi mettre de l'ordre (*sic*) dans les affaires de la France; je penserai ensuite à l'Italie. » C'est le même langage qu'il tint, en 1849, à son ami Arese.

* *

Au mois de mars 1848, la princesse Belgiojoso était à Naples. La nouvelle de la révolution de Milan y provoqua des manifestations bruyantes. Aussitôt, la princesse songea à partir pour son pays; mais elle eut l'étrange idée de former un bataillon de volontaires napolitains qu'elle conduirait elle-même à Milan. Dès qu'on sut, à Naples, que M^{me} de Belgiojoso avait loué un paquebot pour

Gênes, une foule de gens se précipitèrent chez elle, demandant à être enrôlés dans le bataillon. La princesse, ne pouvant emmener que deux cents personnes, fit son choix à la hâte et partit. Le voyage fut très gai. A Gênes, le peuple acclama la princesse et ses volontaires. On se mit en route pour Milan où l'accueil ne fut pas moins brillant. Ici, je cède la parole à M. le baron de Hübner, témoin oculaire et très autorisé des événements que je raconte. Dans ses *Souvenirs*, il parle en ces termes de la princesse Belgiojoso et de ses volontaires napolitains :

« Arrivés à Milan dans l'après-midi (du 6 avril), nous trouvâmes la ville dans la jubilation. On célébrait, non comme je le craignais quelque victoire remportée sur le maréchal (Radetzki), mais l'entrée solennelle de la princesse de Belgiojoso à la tête de cent quatre-vingts jeunes Napolitains. Les voitures furent arrêtées à leur passage, et j'ai pu contempler à mon aise l'héroïne du jour, que j'avais jadis souvent rencontrée dans les salons de Paris. Ces dix années n'avaient pu passer sur elle sans laisser de traces, mais elle était toujours belle femme. Suivie de ses *giovinetti napolitani*, elle portait, déployé, un grand drapeau aux couleurs italiennes. Aux fenêtres et sur les balcons s'agitaient d'innombrables mouchoirs, et l'air retentissait des vivats du public. Arrivée à la place San Fidele, devant le palais Marino (*l'hôtel de ville*), elle fut reçue par le comte Casati (chef du gouvernement provisoire de Milan), qui prononça un discours des plus éloquents. Quelques jours après, ces jeunes héros en herbe, après avoir été fêtés aux frais de la ville, furent embarqués à la gare de la Porta Tosa et expédiés sur le théâtre de la guerre. Trois semaines plus tard, on voyait une vingtaine de jeunes gens en guenilles demander l'aumône dans les rues de Milan. C'était le reste des *prodi* (preux) napolitains. Ils n'ont jamais vu l'ennemi, mais ont commis dans les campagnes toutes sortes de déprédations. A la fin, les paysans, exaspérés, les ont plus ou moins exterminés. C'est ainsi qu'a fini cette grande démonstration essentiellement républicaine. Le gouvernement siégeant au palais Marino, qui n'est pas républicain, en rit sous cape; la princesse, je pense, en fera aisément son deuil et trouvera quelque autre manière de charmer ses loisirs; les Milanais ont eu trois ou quatre jours de spectacle et de tapage patriotique gratis. Tout le monde a donc lieu d'être content, sauf les pauvres *giovinetti napolitains* ! »

L'accueil enthousiaste que le comte Gabrio Casati fit à la

¹ Voy. Hübner, *Une année de ma vie* (Paris, Hachette, 1891), première partie, p. 159-160.

M. Barbiera proteste énergiquement contre le récit de M. de Hübner, mais il n'oppose que des phrases sonores au témoignage de l'éminent

princesse et à ses jeunes Napolitains n'était point sincère. Le gouvernement provisoire de Milan était débordé par l'effervescence populaire. Il n'osait pas repousser des gens que le peuple acclamait et que les républicains et les mazziniens étaient prêts à soutenir contre un pouvoir chaque jour plus faible. Mais si Casati n'osait pas exprimer tout haut ses véritables sentiments, il les communiquait secrètement à Charles-Albert. Dans une de ses lettres au comte Trabucco di Castagnetto, secrétaire intime du roi de Piémont, on peut, en effet, lire ce *post-scriptum* :

« La princesse Belgiojoso est arrivée avec une troupe de cent cinquante aventuriers. Je crains qu'elle ne m'ait fait un mauvais cadeau. Néanmoins, j'ai été forcé de jouer la comédie et de haranguer cette troupe ¹... »

Malgré tout, la princesse s'aperçut sans peine que le gouvernement provisoire n'était pas content d'elle. Elle s'en vengea en écrivant dans les journaux républicains de Paris et dans la *Revue des Deux Mondes*, que son ami Buloz avait mise à sa disposition, des articles où Casati et le gouvernement provisoire étaient vivement critiqués.

Si justes que fussent, en partie, les reproches que la princesse adressait à Casati et à ses amis, il n'en est pas moins vrai que son attitude à elle était pour le moins étrange et quelquefois grotesque. Elle prétendait traiter avec le gouvernement de son pays comme de puissance à puissance. Elle soutenait envers et contre tous ses aventuriers napolitains. Elle s'arrogeait les droits d'un chef d'armée et délivrait à ses amis des brevets d'officier où on pouvait lire : *Nous, princesse Christine de Belgiojoso, nommons, etc.* Quel gouvernement, si improvisé qu'il fût, aurait pu tolérer de telles fantaisies ? Le comte Casati ne cacha pas ses sentiments à la princesse. Irritée de cette méfiance du pouvoir, elle quitta Milan et se retira à Belgiojoso. Là, elle écrivit à Charles-Albert une lettre où elle dénonçait l'impopularité du gouvernement provisoire de Milan et conseillait au roi de Sardaigne de s'entendre avec les républicains. Le roi lui envoya une personne de confiance qui constata qu'elle avait raison quant au premier point, mais que le remède qu'elle indiquait serait pire que le mal.

Belgiojoso n'est pas loin de Milan. La princesse venait souvent dans la ville pour se tenir au courant des événements. Après la défaite des Piémontais à Custozza (25 juillet 1848), elle voulait à tout prix que Charles-Albert livrât bataille au maréchal Radetzki diplomate autrichien, qui est confirmé par les auteurs italiens les plus sérieux et impartiaux.

¹ Cette lettre se trouve aux Archives Casati, à Milan.

dans les rues de Milan. Elle chercha à voir le roi le 2 août. Le désordre qui était partout ne lui permit point de réaliser son projet. Lorsqu'elle apprit la capitulation du roi et la retraite de l'armée piémontaise au delà du Tessin, elle en fut vivement irritée. Mettant de côté ses préférences monarchiques et piémontaises de la veille, elle redevint plus que jamais mazzinienne et républicaine, comme à la veille de la révolution milanaise.

Rentrée à Paris, M^{me} de Belgiojoso fréquenta beaucoup les hommes de la révolution de Février. Elle voulait qu'ils intervinssent en Italie pour y reprendre l'œuvre de leurs devanciers, les jacobins de 1793. Les hommes de 1848 avaient trop de soucis, après les journées de Juin surtout, pour songer à des conquêtes ou à la politique imprudente et funeste à la France que Napoléon III devait suivre en 1859. La princesse ne pouvait se consoler de leur attitude et ne leur ménageait point les reproches. La proclamation de la République à Rome (novembre 1848) la rappela en Italie.

À Rome, la princesse revit Mazzini qu'elle n'avait pas vu depuis de longues années. Les circonstances n'étaient pas les mêmes que lorsqu'à Marseille le célèbre conspirateur recevait son amie dans la secte de la *Giovane Italia*. Mazzini n'était plus l'exilé fuyant le gibet de l'Autriche et du Piémont. C'était le chef incontestable du triumvirat présidant aux destinées de la République romaine¹. La princesse mit au service de Mazzini et de sa république tout son zèle et son activité plus ou moins brouillonne. Elle ne tarda pas pourtant à se persuader que les affaires marchaient mal, que le désordre était un peu partout et que ses amis les triumvirs laissaient beaucoup à désirer. Vers la fin de leur régime, elle ne cacha point son opinion dans une lettre adressée à son ami Vieusseux, à Florence.

« Les triumvirs, disait-elle, font des bêtises nombreuses et variées. Le peuple garde le silence parce qu'un mouvement contre les triumvirs pourrait être interprété comme contraire à la République. Il est certain toutefois qu'il devient chaque jour plus froid et qu'il ne déploie aucune activité pour soutenir ces hommes dont il n'est pas content. En présence de l'intervention (de la France), le peuple, je le crains, ne bougera pas, non par indifférence, comme quelques-uns le disent, mais par le peu de confiance qu'il a dans ses chefs. »
La princesse ne se trompait pas. Le peuple romain, las du régime de Mazzini, le laissa tomber sous les coups de l'armée française et ne regretta nullement un gouvernement qui laissait

¹ Le triumvirat était composé de Mazzini, Armellini et du comte Saffi. Ces deux derniers n'étaient, en réalité, que de simples comparses. Mazzini menait tout.

librement égorger les prêtres et permettait aux pires bandits de terroriser la Ville Éternelle.

Avant de se décourager, la princesse avait eu un moment d'illusion. Elle avait fait une propagande active en faveur de la République romaine et des triumvirs. Elle poussa le zèle jusqu'à aller dans les couvents pour avertir les religieuses que le gouvernement de la République avait supprimé les ordres religieux et les vœux monastiques, et que, par conséquent, elles étaient parfaitement libres de sortir de leur clôture quand elles le voudraient, et même de se marier.

Regrettant la froideur du peuple vis-à-vis des hommes qui s'étaient emparés du pouvoir en son nom, M^{me} de Belgiojoso cherchait à provoquer un peu d'enthousiasme en se transformant en tribun de la plèbe. Elle prononçait des discours un peu partout, dans les rues et les places comme dans les cafés, où elle montait sur une table qui lui servait de tribune et haranguait les consommateurs. Les Romains, sceptiques et toujours enclins à s'amuser, l'écoutaient avec étonnement, discutaient ses poses, mais ne s'enthousiasmaient guère pour ses idées. Les épigrammes couraient même de bouche en bouche et, pendant de longues années, le souvenir de la princesse resta gravé dans leur mémoire comme celui d'une légende étrange et burlesque.

Aux derniers jours du siège, la princesse se dévoua au service des blessés qui encombraient les hôpitaux de Rome. Après la capitulation, elle quitta la Ville Éternelle et partit pour un long voyage en Orient.

*
* *

Là, elle mena pendant quelques années une vie errante. Après avoir visité les Lieux saints et la plupart des provinces de la Turquie d'Asie, elle se fixa au fond de l'Anatolie, y acheta des terres, s'entoura de domestiques orientaux et jouit pendant quelque temps de toutes les distractions que lui procurait cette nouvelle existence. Mais, malgré ses costumes orientaux, sa tente, ses excursions dans le désert, elle se fatigua d'une vie aussi monotone, revint en France avec sa caravane orientale, s'arrêta pendant quelques mois aux environs d'Albi et rentra à Paris. Elle travailla à échauffer le zèle de Napoléon III en faveur de l'indépendance italienne, aidée par Arese et le docteur Conneau. Puis, voyant que Turin était le rendez-vous de tous les conspirateurs et de tous les émigrés italiens, elle rentra en Italie, et passa quelques hivers dans la capitale du Piémont.

Les événements de 1848 avaient détruit chez la princesse toutes les illusions républicaines et mazziniennes. Elle abandonna Mazzini

à son sort et renonça à ses préférences d'autrefois pour accepter la monarchie unitaire et suivre le programme de Cavour.

En 1860, elle fonda à Turin le journal *l'Italie*, qui se publie encore de nos jours à Rome, pour rendre la cause italienne populaire en France et en Europe. Elle publia de nombreux articles dans la *Revue des Deux Mondes* sur l'Orient et sur l'unité italienne. Rentrée à Milan, et n'y ayant pas été reçue avec les égards auxquels elle croyait avoir droit, elle se retira à Blevio, sur le lac de Côme, où son salon ressemblait fort au caravansérail du général de La Fayette à Paris, après la révolution de Juillet. La haute société milanaise s'éloigna de plus en plus d'elle, et elle mourut, presque oubliée, le 5 juillet 1871.

Son biographe se plaint de l'ingratitude des hommes envers cette princesse qui avait tant travaillé en faveur de l'indépendance italienne et avait donné maintes preuves de son sincère désintéressement, de sa charité envers les pauvres et d'autres nobles qualités que personne ne saurait lui contester. Il oublie qu'à côté de ces beaux traits de son caractère, il y avait chez elle une conduite peu conforme à sa foi, des allures qui choquaient même les gens les moins prudes, tout un ensemble d'extravagances et de contradictions qui devaient peu à peu faire le vide autour de cette femme si remarquable à d'autres égards. La Providence l'avait comblée de ses dons. Elle ne sut pas les mettre à profit pour s'attirer l'estime et le respect des hommes de bien. Les passions et un esprit réfractaire à toute contrainte la poussèrent dans une voie où elle ne put faire valoir qu'imparfaitement les belles qualités de son esprit et de son cœur. Au moment de la mort, elle se souvint des devoirs que la foi impose aux chrétiens. Mais, si consolant que soit le souvenir de ses derniers jours, il ne peut attirer sur une vie pleine de désordres l'indulgence de l'histoire.

Comte Joseph GRABINSKI.

UNE FIGURE D'ÉVÊQUE

LE CARDINAL GUIBERT

I

L'année 1802, l'année du Concordat et du *Génie du christianisme*, qui avait donné Mgr Dupauloup et le P. Lacordaire à l'Eglise de France, ne s'acheva pas sans lui donner encore le cardinal Guibert. Les deux héros des combats du Seigneur au dix-neuvième siècle avaient paru les premiers, tenant du Ciel la trompette de l'ange et le glaive de Paul. Il était juste que le cardinal Guibert, solide et mesuré, toujours imperturbable, fermât derrière l'arche sainte la marche sacrée.

Qui, l'ayant rencontré ou seulement aperçu, ne se rappelle le cardinal Guibert? Qui n'a présente encore cette grande vision d'évêque? Il ramenait à la mémoire le mot de Brantôme sur le chancelier Michel de l'Hôpital : « Par son visage pasle et sa façon grave, c'était un vray portraict de saint Jérôme. » Si ce n'était pas un chancelier du royaume de France, qui passait dans cette robe rouge d'où sortait une figure d'ascète, c'était une sorte de chancelier du royaume de Dieu. Il avait l'air impassible du gardien des tables de la loi. Sa mine haute, sa face longue, osseuse et maigre, que couronnaient des cheveux blancs; ses yeux noirs qui, du fond de leurs arcades creuses, ombragées d'épais sourcils, jetaient des flammes ou des rayons; sa pâleur éclatante sur sa pourpre écarlate; la grâce sérieuse de son sourire imprégné d'une arrière-pensée douce vers les choses d'éternité; son calme imposant de prêtre adossé à l'Eglise comme au roc immuable; sa dignité lente, recueillie et simple, — tout, en lui, était plein d'une sévère et sereine grandeur. Philippe de Champaigne ou quelque autre méditatif du pinceau y aurait trouvé matière à l'une de ces œuvres inspirées et fouillées, devant lesquelles la postérité s'arrête d'autant mieux qu'il y est entré plus d'âme et d'idéal.

Celui qui devait mourir archevêque de Paris, Joseph-Hippolyte

Guibert, naquit le 13 décembre 1802; la même année, le général Bonaparte avait rendu ses archevêques à l'Eglise de Paris qui, depuis 1790, n'en avait plus. Chose singulière! le jeune consul, entouré de sa brillante jeunesse de héros, n'avait pas voulu pour l'archevêché de Paris d'un prélat de leur âge à tous; il avait rudement écarté l'abbé Bernier, parvenu de la Révolution, trop pressé d'arriver. Alors que tout était à faire ou à refaire, il avait étonné en choisissant un nonagénaire, le doyen du clergé français, Mgr de Belloy, ci-devant évêque de Glandèves, bourg perdu dans les Alpes, puis de Marseille où il avait succédé, en 1755, au saint Charles Borromée du dix-huitième siècle, à Mgr de Belzunce.

Pourquoi cela? Pourquoi ce vieillard au milieu de ces jeunes gens? Le politique qui avait négocié le Concordat entendait-il signifier que, dans l'instabilité universelle, la bienfaisante mission de l'Eglise est moins d'innover que de conserver? Obéissait-il à son goût du passé, — cette partie du temps qui lui échappait, et qu'il eût voulu tenir comme il tenait le présent et comme il comptait tenir l'avenir? En ces années-là, il faisait courir aux armes et battre aux champs lorsque l'ancien ministre de la guerre du roi Louis XVI, le vieux maréchal de Ségur, traversait la cour du Carrousel pour se présenter à son audience des Tuileries. Bonaparte, sous qui perçait déjà Napoléon, sourit à la pensée de se donner pour archevêque de sa capitale un évêque du roi Louis XV, même un contemporain du roi Louis XIV.

Comme s'il eût reçu du maître impérieux de la France la consigne de vivre, Mgr de Belloy, bientôt cardinal, ne manqua son centenaire que de quatre mois. Né le 9 octobre 1709, moins d'un mois après la bataille de Malplaquet, il mourut le 10 juin 1808, un an et un mois avant la bataille de Wagram. Aimable, conciliant et pacifique, — le premier des évêques d'ancien régime qui, lors du Concordat, eût démissionné à l'appel de Rome, — il laissait à ses successeurs un encourageant exemple de longévité tranquille, qui ne fut guère suivi. Maury, le puissant lutteur de l'Assemblée constituante, fut un fantôme d'archevêque de Paris entre deux exils. Si le cardinal de Talleyrand-Périgord put finir doucement à l'ombre des tours de Notre-Dame, c'est qu'il avait gagné par vingt-cinq années d'épreuves sur la terre étrangère le repos de sa dernière heure. La persécution abrégéa la vie de Mgr de Quélen : trois pontifes, venus après lui, teignirent de leur sang le siège de saint Denis; ils ne reçurent que cette pourpre.

Sans égaler les jours du cardinal de Belloy, le cardinal Guibert, né l'année même où son devancier était devenu archevêque de Paris, devait rouvrir l'ère des patriarches qui, espérons-le, ne cessera plus.

II

Il était né à Aix en Provence, ville romaine et magistrale, dont l'empreinte resta sur lui. Ses parents étaient pauvres. Il les vit en son bas âge souffrir pour lui, se priver pour le nourrir, endurer la faim pour qu'il ne la connût pas. Il n'oublia jamais cette sublime image de l'amour d'un père et d'une mère : « Je rencontre tous jours, écrivait-il bien longtemps après, durant ses années de séminaire, ce souvenir touchant à la porte du réfectoire ¹. »

Faute de ressources, il apprit tard le latin : ce qui fit que, plus formé, son esprit l'apprit plus vite et plus à fond. Il tira de cette étude réfléchie l'art de la langue française qu'il écrivit si bien. Il se plaisait, dans sa vieillesse, à rappeler cette expérience personnelle, lorsqu'il avait le chagrin patriotique d'assister à des systèmes d'instruction publique, mécaniquement employés à déformer l'intelligence de l'enfant, à la bourrer de connaissances indigestes et prématurées qu'elle ne peut garder et qui l'épuisent, à la vider à tout jamais de toute sève et de toute originalité. Les éducations d'autrefois s'inspiraient davantage de la règle qu'avait suivie le père de Pascal : « Sa principale maxime dans cette éducation, écrivait sa fille, M^{lle} Perier, était de tenir toujours cet enfant au dessus de son ouvrage ; et ce fut par cette raison qu'il ne voulut point commencer à lui apprendre le latin qu'il n'eût douze ans, afin qu'il le fit avec plus de facilité. » Méthode de travail, on en conviendra, qui ne réussit pas trop mal à l'élève, le plus précoce et le plus puissant entre les génies du plus grand des siècles !

La vie du jeune Guibert se développa dans une régularité parfaite. Elle fut sans événements, sans histoire. L'enfant devint écolier. L'écolier devint séminariste. Le séminariste devint prêtre. Le prêtre devint moine, ce qu'il ne cessa jamais d'être, même sous la mitre et le chapeau. Il franchit toutes ces étapes et tous ces

¹ Nous empruntons cette citation, comme plusieurs des détails qui suivront, à une Vie du cardinal Guibert, qu'a publiée, en deux volumes très intéressants, consciencieux et documentés, un prêtre distingué du clergé de Paris, M. l'abbé Paguelle de Follenay, vicaire-recteur de l'Institut catholique, mort, il y a quelques années, curé aux Batignolles.

M. l'abbé de Follenay avait reçu de son ami, Mgr d'Hulst, à qui ses nombreuses occupations ne permettaient pas, comme il l'eût désiré, de se livrer lui-même à ce travail, la tâche d'écrire la vie du cardinal. Malheureusement, l'historien avait peu connu Mgr Guibert ; c'est le seul regret, mais c'est un regret qu'on éprouve en lisant son ouvrage.

Personne n'a oublié la belle oraison funèbre où Mgr Perraud a fait revivre en traits si puissants et si fidèles la figure du grand cardinal qui l'avait sacré évêque d'Autun.

degrés avec la même aisance que s'il eût monté les marches d'un autel. Il paraît que, sur le point de faire sa profession d'oblat, ce cœur rigide s'émut; ajouter des vœux de religieux à ses serments du sacerdoce et mettre comme un double nœud à sa vocation sacrée, n'était-ce pas trop? Son père, qui voyait crouler toutes ses ambitions terrestres, était irrité et menaçant. Sa mère lui disait avec des sanglots que son dernier bonheur serait de vieillir auprès de lui dans un presbytère où il lui fermerait les yeux. Il eut dans sa conscience et dans son cœur des débats pleins d'angoisses. Avait-il le droit de désoler ceux qu'il aimait tant? Le fondateur de la congrégation de missionnaires d'où sortit, sous sa forme définitive, celle des Oblats de Marie, le P. de Mazenod, plus tard évêque de Marseille, — âme impérieuse, pathétique et sainte, — le décida pour le parti qu'il avait lui-même embrassé.

Voilà donc l'enfant d'hier, missionnaire chargé d'évangéliser les pauvres : *Pauperes evangelizantur*, ce sera son ineffaçable devise sur ses armoiries d'évêque, d'archevêque, de cardinal. On l'appela alors, tout uniment, le P. Guibert. Il fit ses débuts d'apôtre dans quelques hameaux des Cévennes, au milieu de populations oubliées dont la foi, plus vivace que vivante, avait sommeillé, souvent défigurée, sous l'âpreté des mœurs et des habitudes. Il fallait réveiller ces endormis, instruire ces ignorants, adoucir ces violents, corriger ces vicieux. Le jeune lévite se mit résolument à sa tâche. Il était très fier d'avoir retrouvé dans une église perdue de village une chaire d'où le fameux P. Bridaine avait remué les foules, et d'y être monté à son tour. Sans posséder rien de cette éloquence de torrent, il racontait avec un enthousiasme austère et merveilles de piété populaire dont il avait été le témoin et un peu l'auteur. Il avait passé des nuits à entendre des confessions et des matinées entières à distribuer des communions. C'est dans une de ses stations à la montagne qu'il écrivait au supérieur de sa communauté ces lignes touchantes : « Je vais me consoler un peu à l'autel, je vais donner la communion à nos braves gens. Je ne pouvais m'empêcher de pleurer hier, quand je confessais ces hommes, si simples et si pleins de foi, que d'hypocrites pharisiens jettent en enfer. »

Il quitta les Cévennes pour aller plus haut et plus loin encore, non pas en passant, mais à demeure, au sanctuaire de Notre-Dame-du-Laus dont il fut nommé recteur, dans les Alpes, au milieu des pics, des ravins et des neiges. Le site était magnifique autant que solitaire; il le laissait tête à tête avec Dieu et avec tout ce que l'humanité offre de plus misérable et de plus abandonné. Faire le curé dans la montagne, assister les pauvres gens que le service paroissial ne pourrait atteindre, porter la parole évangélique dans

des lieux où, sans cette charité, elle ne retentirait jamais, catéchiser les pâtres dans les moments où ils n'auraient pas leurs moutons à garder; n'avoir pour diversion que quelques retraites prêchées aux habitants des villes voisines, comme Embrun et Barcelonnette; recevoir les pèlerins qui, dans certaines saisons de l'année, débouchaient en files innombrables par tous les versants et tous les cols; diriger le noviciat de missionnaires où se recrutait la congrégation, subvenir à tous ses besoins moraux et matériels, aménager et agrandir des bâtiments délabrés, arranger et achever la chapelle en ruines, la doter d'une tour qui annoncerait à tous les horizons la maison du Seigneur, planter un potager, ne pas oublier les eaux pour l'arroser; entreprendre et exécuter un plan d'exercices et d'études qui, préparant des hommes d'oraison et des hommes d'action, élèveraient du même vol les esprits et les cœurs: ce fut la fonction du P. Guibert. Il la remplit sept ans, de 1828 à 1835, et il ne trahit jamais l'ambition d'en remplir une autre.

Si, un instant, quelque impatience du dehors sembla le saisir, ce fut à la nouvelle que le choléra avait éclaté dans les départements du Midi. Il voulut faire ce qu'avait fait Belzunce dans sa Provence, se dévouer corps et âme aux pestiférés. Sans attendre l'autorisation de son supérieur, il adressait au préfet et à l'évêque de Gap les offres les plus pressantes pour être employé dans les hôpitaux de cholériques; il conjurait son supérieur de l'aider dans sa requête: « Je vous demande formellement cette dernière grâce; un homme comme moi, qui n'a rien pu faire pour Dieu durant sa vie, ne doit plus désirer que de mourir pour la charité des membres de Jésus-Christ. »

D'autres fois, ce prêtre, si froid d'apparence, songeait aux missions d'outre-mer, comme y avaient songé, avec la flamme de leurs imaginations, Fénelon et Lacordaire. Il y songeait pour lui-même, pour ses frères en Marie Immaculée: « C'est une véritable nécessité des temps, écrivait-il à son supérieur; il faut un élément au zèle d'une congrégation naissante; le repos nous serait mortel. » Serait-ce l'Asie? Serait-ce l'Afrique qui serait le royaume à conquérir? Il avait un faible pour l'Amérique dont l'immense et généreuse liberté le tentait: « J'ai lu avec plaisir, écrivait-il au P. de Mazenod, qu'aux Etats-Unis les religions sont libres et que la religion catholique fait tous les jours des progrès rapides. » Au lendemain de la révolution de 1830, sous un ciel de tempêtes qui éclairait un sol toujours tremblant, quand l'Eglise de France ressemblait à saint Pierre aux liens, et que les passions grondantes ne lui promettaient que des ruines et des chaînes, le P. Guibert se disait que, dans ce nouveau monde où la société était neuve, le

christianisme appliqué sans entraves reprendrait une vigueur et une fécondité qui le ramèneraient victorieux dans notre ancien monde, tôt ou tard honteux et las de lui-même, de ses vieilleries sans prestige, de ses tyrannies avortées, de ses séniles et stériles servitudes. Il pria le supérieur des Oblats de ne pas différer : « Ne pourrait-on pas s'offrir à l'évêque de New-York pour fonder et diriger le séminaire dont il a le projet? Ce serait là notre premier pied-à-terre, et l'on prendrait ensuite de l'extension à mesure que les circonstances et le nombre des sujets le permettraient. » Il s'exaltait dans ses espérances, et il s'en excusait : « Quand je mets le pied sur la terre d'Amérique, je ne puis plus quitter ce pays enchanté. »

III

L'apôtre n'eut pas à faire le voyage de sa chère Amérique. Son supérieur se contenta de l'envoyer, en 1835, dans l'île de Corse où l'évêque d'Ajaccio, Mgr Casanelli d'Istria, avait appelé les Oblats pour l'aider à former enfin, dans ce diocèse en friche, presque sauvage, un vrai clergé et de vrais chrétiens. Le P. Guibert devint sans peine le bras droit de l'évêque qui, malgré les résistances opposées par le religieux, le nomma vicaire général. Il fut l'instituteur, le directeur, même le constructeur des grand et petit séminaires par lesquels devait se faire la régénération. Il mit dans ces œuvres bienfaisantes et durables sa claire, persévérante, ingénieuse et robuste volonté. Il avait bâti d'une main si solide que tout ce qu'il a fondé survit et prospère. Il avait encore trouvé le temps de relever dans la montagne l'ancien monastère franciscain de Vico d'où les Oblats feraient rayonner la parole de Dieu sur la contrée pour dissiper les haines, désarmer les vengeances, apprivoiser les bandits, les transformer, s'il était possible, en héros.

Le P. Guibert allait de l'une de ses créations à l'autre, leur inculquant à toutes, avec la règle, le zèle, comme un feu sacré qu'on allume dans un vase d'airain. Son activité était incroyable. Ceux qui l'ont connu le prélat peut-être le plus sédentaire de France ne se doutaient pas qu'entre trente-trois et trente-huit ans, on le voyait continuellement, couvert de son froc noir où pendait sur sa poitrine un crucifix de cuivre, trotter sur un petit cheval corse au milieu des maquis et des bois de châtaigniers.

En le présentant à l'évêque d'Ajaccio, le P. de Mazenod avait tracé son signalement : « Je vous donnerai pour supérieur le prêtre le plus distingué de nos contrées, soit par sa profonde piété, soit par l'étendue de ses connaissances, soit par la finesse de son

esprit cultivé. Il fait les délices du diocèse de Gap où il est supérieur du sanctuaire qui nous est confié; c'est à qui l'aimera davantage, de l'évêque, du clergé ou du peuple. »

Le P. de Mazenod avait cru devoir, en même temps, avertir le P. Guibert du sacrifice qu'il allait lui imposer, de la peine qu'il allait lui faire en l'arrachant à ce sanctuaire de Notre-Dame-du-Laus où s'était comme enracinée sa vie. Il lui avait dit nettement, sans crainte de l'enorgueillir, quelles considérations avaient commandé son choix : « L'évêque nous appelle pour diriger son séminaire, et il est disposé à nous confier les missions de son diocèse; il faut prendre ou laisser... Mais qui envoyer pour fonder cet établissement important? Il faut des professeurs, il faut surtout un supérieur très capable. Nous n'avons que vous, mon cher, qui, dans la Société, réunissiez les qualités propres pour faire cette fondation. Je le dis devant Dieu et après m'être épuisé en combinaisons de tout genre. Je sens trop le vide que vous me ferez ailleurs; mais, je le répète, la fondation ne peut être faite que par vous. Vous me dispenserez de vous le prouver; votre modestie s'y opposerait lors même que l'esprit d'obéissance dont vous êtes rempli ne vous en ferait pas un devoir. » Le P. Guibert avait répondu avec cet accent qu'on entendra toujours à chaque échelon qu'il montera dans les devoirs et dans les honneurs : « C'est avec zèle et ardeur que je veux embrasser la mission que vous m'imposez, autant par dévouement à la Société à laquelle j'appartiens sans réserve, que par l'amour filial que j'ai voué à votre personne; et ce sentiment n'exclut pas celui de mon indignité, mais je me confie entièrement en Celui qui se sert, pour arriver à ses fins, de ce qui est *faible* et de ce qui *n'est pas*. Je sens très bien tout ce qui me manque et surtout le défaut d'études spéciales. J'étais bon tout au plus à donner une petite mission dans un village; aussi je n'aspirais pas à autre chose. J'étais heureux au delà de toute expression dans ma position actuelle. J'aurais voulu cacher toute ma vie dans ce sanctuaire où la présence de la sainte Vierge est si sensible; aussi j'accepte volontiers l'espérance que vous me donnez d'un retour vers ce saint asile. Mais avant tout, le bien des âmes et celui de la Société ! »

Ainsi s'écoulèrent les quarante premières années du cardinal Guibert; il en vécut un peu plus du double. Il aurait été difficile d'avoir fait moins de bruit en ce monde. Son nom était inconnu, et modestes ses emplois. Mais le noviciat avait été utile.

A cette vie obscurément laborieuse et méritante où l'exercice des vertus surnaturelles les plus hautes était de rigueur, le prêtre avait gagné par surcroît les plus rares vertus naturelles, celles

qui soutiennent les autres, et qu'il devait si bien porter un jour sous le titre, fait exprès pour lui, de vertus cardinales. Il eut la justice, la prudence, la tempérance et la force. Il garda même de sa longue familiarité avec les habitants de la montagne quelques-unes de leurs qualités ou, si l'on préfère, de leurs dispositions : la finesse, non celle qui trompe, mais celle qui attend, interroge et calcule ; une prévoyance mêlée d'un peu de défiance ; l'horreur salutaire des fausses démarches et des faux pas ; le besoin de ne s'avancer qu'à bon escient et de ne mettre le pied que sur un terrain ferme ; et jusqu'à cet adage qu'ils ont de commun avec un empereur romain : Hâte-toi lentement. Il était aussi scrupuleux et circonspect que résolu. Avant d'agir, il délibérait ; et l'action une fois décidée, il ne reculait pas. Il ne s'aventurait pas à la légère, même pour le meilleur des buts ; il ne prenait d'engagements qu'avec la certitude de les tenir. Contraint d'assumer de grosses responsabilités, il ne fit pas de dettes, et il paya celles d'autrui. Il réalisait dans sa pensée et dans sa conduite le mot toujours bon à redire : « Soyez un saint, si vous pouvez ! Mais soyez d'abord, superlativement, un honnête homme ! »

Comme il est arrivé pour plus d'un enfant du cloître, jeté de sa cellule dans la fournaise des affaires humaines, — ce prêtre presque moine, cet Oblat fut un sage parmi les difficultés et les discordes de son temps. Là où d'autres, d'une trempe d'esprit moins sûre, auraient pu n'être que des fanatiques, il devint un politique dans la plus noble et vraie acception du mot. Il puisa dans cette discipline volontairement acceptée la maîtrise de soi-même qui fit son autorité. Il eut à un degré singulier le tact, l'à-propos, le discernement des possibilités, l'art des ménagements, le respect habile des convenances et des limites dans l'inflexible accomplissement des devoirs. Son isolement sur les montagnes de Provence et de Corse, son éloignement de tous les théâtres confus des agitations vaines l'avaient servi. Comme les gens des hauts lieux voient, au-dessous d'eux, filer ou crever l'orage, il n'avait aperçu qu'en bas, dans des régions inférieures, le nuage noir, si tumultueux et si vide, de nos révolutions. Il avait, d'un regard plus désintéressé et plus lucide, mis chaque chose au point. Il avait mieux mesuré la plupart des questions auxquelles s'est usée la virilité du dix-neuvième siècle, tant de combats contre des fantômes et des ombres, tant de disputes oiseuses qui semblaient un incendie et qui n'étaient même pas une fumée. Au grand air des montagnes, sous sa tente errante de missionnaire, dans l'absolu détachement de sa vie de religieux, en contact avec l'âme des simples, il avait plus librement observé et étudié nos sociétés modernes, qu'il ne

l'eût fait dans l'atmosphère étouffée des villes où les opinions de routine, de parade et de convention font la loi et la nuit.

L'esprit du cardinal Guibert, — cet esprit tout particulier qui le rendit apte aux fonctions les plus élevées et les plus lourdes, — s'était formé dans la solitude et le recueillement, comme se forme, sous l'eau des torrents, dans le travail silencieux de la nature, le cristal de roche, dont il avait la solidité et la pureté.

IV

Il fut évêque en 1842, à quarante ans. Il le fut malgré lui. Ce qu'il devait dire un jour aux funérailles de l'un de ses suffragants de la province de Tours, Mgr Angebault, évêque d'Angers, on peut bien plus encore le dire pour lui-même : « Il a été un grand et saint évêque parce qu'il avait tout fait pour écarter de lui cette sublime fonction. »

L'épiscopat lui vint sans qu'il y pensât. L'évêque d'Ajaccio l'avait envoyé à Paris pour traiter d'affaires très embrouillées relatives à l'onéreux établissement de ses deux séminaires. Le P. Guibert, improvisé diplomate, prit l'air des bureaux. Il fut reçu par les ministres. Il eut même une audience royale. Il plut. Il plut infiniment. Louis-Philippe l'avait remarqué tout de suite ; il avait été frappé de ce prêtre d'une tenue si haute et d'un esprit si ouvert. Praticien sans illusion de la matière humaine, il avait goûté ce distingué mélange de précision et de décision qu'accompagnait tant de réserve.

La bonne impression qu'il causait n'avait pu échapper au négociateur lui-même. Il en profita, séance tenante, pour délivrer d'une situation fort pénible son supérieur vénéré et chéri, son paternel ami, le P. de Mazenod. Le gouvernement de Juillet ne s'était-il pas mis en tête de lui enlever la qualité et les droits de citoyen français, parce qu'il avait été sacré à Rome, sans autorisation, évêque d'Icosie *in partibus infidelium* ? Au fond, la vraie raison de cette mauvaise chicane, c'était que le P. de Mazenod avait des relations et des opinions légitimistes.

Le P. Guibert n'eut pas de peine à démontrer que, s'il y avait eu irrégularité, il serait facile de la corriger ; que toute intention ennemie et factieuse était absente ; que, si le P. de Mazenod ne pouvait oublier d'augustes souvenirs, il était, avant tout, prêtre loyal. Louis-Philippe était philanthrope, non persécuteur. Il accueillit avec une bienveillance souriante les explications et promit la réparation. Il était si charmé qu'il voulut presque *incontinent* présenter ce prêtre de choix à la reine Marie-Amélie, grande

amie des hommes et des choses de Dieu. La vertueuse princesse avait connu autrefois à Palerme le P. de Mazenod, alors jeune et pauvre émigré; comme si elle avait eu hâte de se débarrasser d'une pensée qui la tourmentait, ses premières paroles furent pour dire au P. Guibert, d'une voix précipitée par l'émotion : « Si l'abbé de Mazenod me connaissait bien, il saurait que nous sommes montés sur le trône malgré nous. Il a fallu subir ce fardeau pour éviter de grands malheurs à la France. Nous avons considéré cette nécessité comme un pénible devoir que la Providence nous imposait. »

Le P. Guibert avait plus que gagné la cause de son client. Réintégré dans son titre de citoyen français, Mgr de Mazenod, le délinquant, le déchu, était, deux ans après, par ce même gouvernement de gens d'esprit, nommé évêque de Marseille, en remplacement de son oncle démissionnaire, vieux prélat d'ancien régime.

Le tour de l'avocat ne pouvait guère tarder à venir; le moyen qu'un homme si bien en cour n'eût pas la mitre? Le P. Guibert avait quitté Paris, il avait repris son apostolat, ses courses, ses missions dans son île, lorsqu'il reçut la fatale nouvelle. Le roi l'avait voulu : « Que diable! avait-il dit à ses ministres. Quelle idée avez-vous de chercher des candidats quand nous avons ce qu'il nous faut dans l'abbé Guibert? » Décidément, le P. Guibert allait au cœur du roi. Après la mort du duc d'Orléans, Louis-Philippe disait un jour à M. Villemain, son ministre de l'instruction publique : « Je veux revoir l'abbé Guibert; quand il est venu, j'étais plongé dans la plus profonde affliction. Sa visite a été trop courte; je veux le revoir. » Somme toute, être un bon prêtre est encore ce qui sert le mieux à tous, à commencer par le prêtre.

Le P. Guibert fut appelé au premier évêché vacant, à celui de Viviers. Il fut étonné et consterné. Il voulut refuser. Mais Mgr de Mazenod qui, devenu évêque de Marseille, était toujours le supérieur des Oblats, lui fit un devoir d'accepter. Il ne pouvait raisonnablement lui-même priver l'Eglise de France d'un tel pasteur, et sa petite congrégation à peine née d'un tel honneur et d'un tel appui. Mgr Guibert fut évêque par ordre.

Lorsque, quinze années plus tard, il sera transféré de l'évêché de Viviers à l'archevêché de Tours, il éprouvera la même surprise et le même déchirement. L'importance que l'évêque de Viviers avait conquise dans le clergé français était si grande, que bien des voix l'indiquaient déjà pour le siège de Paris, laissé vacant par la mort tragique de Mgr Sibour. L'élévation fut-elle jugée excessive? Quoique la guerre d'Italie n'eût pas éclaté encore, le gouvernement impérial hésita-t-il à mettre auprès de lui, dans son voisinage de chaque jour, ce prélat qui, toujours correct, pourrait être incom-

mode? Mgr Guibert n'aspirait qu'à rester à Viviers; il fut, à son corps défendant, promu à l'archevêché de Tours.

Quinze années allaient s'écouler encore; et Mgr Guibert sera nommé archevêque de Paris, dans le cours d'un drame où la noblesse d'âme du prêtre qui fuit les honneurs, mais qui ne fait pas les périls, ne se démentit pas.

Président du Conseil en 1840, M. Thiers avait été bien inspiré en proposant Mgr Affre pour le siège de Paris, le plus haut du royaume, et que l'élu grandit encore par son martyre. Président de la République en 1871, il ne fut pas moins heureux dans le choix de Mgr Guibert. Ils étaient compatriotes, du même pays de Provence; en leur bas âge, ils avaient pu jouer ensemble dans leur ville d'Aix. Leur camarade Mignet, réservé, élégant et grave, apparaît de loin comme le trait d'union entre ces deux petits Provençaux d'humeur si différente, l'un si réfléchi, l'autre si éveillé. Vieillards, M. Thiers et Mgr Guibert s'étaient retrouvés à Tours en 1870, dans les longues semaines de l'année terrible. Ils s'étaient souhaité la bienvenue en leur belle langue sonore dont, à la moindre échappée, ils se donnaient le régal. Ils avaient rappelé le temps où ils étaient jeunes, et où la France était grande. Maintenant leur deuil était commun. Le 11 novembre, fête de saint Martin, au rayon de soleil de Coulmiers qui avait lui, comme un retour d'été, dans nos ténèbres, Mgr Guibert invita M. Thiers à venir, avec l'amiral Fourichon et quelques amis, manger à l'archevêché l'oie traditionnelle.

Moins d'un an après, M. Thiers était chef du gouvernement dans la France mutilée; et le siège de saint Denis était encore vide, — vide par un crime pire que tous les précédents. M. Thiers offrit ce siège ensanglanté à Mgr Guibert. D'accord avec le chef du gouvernement, la renommée publique désignait pour l'accablant héritage l'évêque sans tache, qui avait été digne devant l'Empire tout-puissant, digne devant la dictature révolutionnaire, digne devant l'invasion victorieuse. Rien d'humain ne pouvait tenter Mgr Guibert. Il approchait de soixante-dix ans, âge où l'ambition de l'homme est de mourir tranquille. D'un autre côté, ce trône archi-épiscopal de la grande capitale, ce trône des persécutés et des assassinés, — avait-il le droit de s'y dérober? Le plus saint de ses prédécesseurs de Tours avait dit : « Je ne refuse pas le travail, — *non recuso laborem.* » Il disait à son tour : « Je ne refuse pas la tribulation, fût-elle le martyre. » Il avait lui-même rapporté les paroles qu'il avait recueillies de la bouche de Mgr Sibour allant prendre la succession de Mgr Affre : « En des temps ordinaires, j'aurais décliné une dignité si élevée. Mais, dans le moment présent, qu'est-ce que le siège de Paris, sinon un Calvaire? Je regarderais

comme une faiblesse de refuser d'y monter en portant ma croix ¹. » Est-ce que le même point d'honneur sacré n'agirait pas pour lui? Mgr Guibert connaissait le désir du Pape. Il ne délibéra plus. Il entra dans le palais inoccupé de Mgr Darboy. Il fut archevêque de Paris.

Quelques jours après son acceptation, le 31 juillet 1871, il nous écrivait ces lignes où se peint sa simplicité : « Mon cher ami, j'ai hésité tant que j'ai pu. Il ne me paraissait pas raisonnable de mettre les rênes de la grande Eglise de Paris entre les mains d'un vieillard comme moi, épuisé par trente ans d'épiscopat, surtout au milieu des crises que nous traversons et qui ne sont pas finies. Je cède devant les instances du gouvernement et les intentions du Saint-Père. Il arrive quelquefois que Dieu choisit *infirmi mundi ut confundat fortia*. Dieu aura égard à mon sacrifice et à l'acte d'abnégation que je fais en m'éloignant du tombeau de saint Martin. Je vous renouvelle, cher ami, l'assurance de ma tendre affection. »

Sur ces trois sièges d'inégale importance, Mgr Guibert se montra égal à lui-même. Quand l'évêché était encore petit, l'évêque était déjà grand; il avait annoncé dès Viviers ce qu'il devait être sur les trônes de saint Martin et de saint Denis.

V

Viviers, où Mgr Guibert fit ses débuts d'évêque, lui convenait; il y avait comme un air de famille entre l'hôte et les lieux.

La plus petite ville épiscopale de France, qui n'est même pas une sous-préfecture, et qui, simple justice de paix, compte à peine 4,000 âmes, — le vieux Viviers, vu de loin, avec sa cathédrale pour couronne et ses remparts pour ceinture, fait penser à une retraite de prière et à une place de guerre. C'était bien un cadre taillé d'avance pour la figure de cet évêque-moine, solitaire qui ne demandait au siècle que de le laisser libre, contemplatif qui, de son oratoire, observait le monde, pacifique, qui ne désertait pas la bataille, et qui veillait aux brèches.

Tout, dans le paysage comme dans l'histoire, complétait la ressemblance. Appuyé aux montagnes de l'Ardèche, Viviers se dresse sur ces rives du Rhône qui, avec leur chaîne tourmentée d'escarpements et de pics, avec leurs restes de châteaux superbement perchés comme de grands nids d'où les aigles sont partis, avec leurs glorieux souvenirs pendus aux ruines géantes des abbayes et

¹ Lettre circulaire de l'évêque de Viviers sur la mort de Mgr l'archevêque de Paris (*Œuvres pastorales* de Mgr Guibert, t. I^{er}, p. 451).

des donjons, valent presque la voie triomphale des bords du Rhin. Roches qu'a posées Dieu et pierres qu'a entassées l'homme couvrent le sol. Débris d'une capitale gauloise et romaine, l'Albe des Helviens, qui régna sur ces sommets, — Viviers, après avoir relevé des empereurs carolingiens et même des empereurs d'Allemagne, avait fini, au moyen âge, par former, sous le sceptre des rois très chrétiens, une sorte de cité sacerdotale dont l'évêque était le prince et dont le chapitre était le Sénat. A tant de siècles de distance, à travers les bouleversements qui rendent les nations méconnaissables à elles-mêmes, la ville vivaraise n'a guère changé de physionomie; c'est encore son évêque, assisté de son chapitre, qui, un grand séminaire aidant, soutient l'antique renom.

Mais, si la vie était plus bruyante et plus somptueuse autrefois, elle était plus dure; il fallait payer la gloire. Sarrasins, Albigeois, pastoureux, routiers, écumeurs des fleuves, détrousseurs des chemins, bientôt les protestants aux bandes mieux armées, firent rage contre cette ville de prêtres. Plus d'une fois, elle faillit y rester. Lorsque les portes étaient enfoncées et que l'ennemi débordait, tout ce qui ne voulait pas périr se réfugiait dans le clocher : robuste tour du dixième siècle, qui, toujours debout dans sa carrure massive, porte vaillamment ses mille ans d'âge, et écoute avec indifférence souffler le taquin et sempiternel mistral, moins malfaisant que la tempête humaine. On vivait, tant bien que mal, derrière ces épaisses murailles : il y avait des ouvertures pour recevoir les provisions ou lancer les projectiles; il y avait aussi des chapelles, quelques-unes exquises, comme celle des anges, où l'évêque, vigie de Dieu, offrait le saint sacrifice et appelait le secours d'En-haut.

Moins heureuse que son clocher, la cathédrale, vouée à la Vierge, avait perdu ses trois nefs dans la bagarre des guerres religieuses; elle n'avait pu sauver que son chœur gothique, qui, par ses vastes et harmonieuses proportions, suffit à la rendre encore majestueusement belle. Des pillards et des incendiaires avaient consommé ce meurtre d'un chef-d'œuvre. Le bailli de l'évêque marchait à leur tête, un certain Albert-Ncël de Saint-Alban, passé à la Réforme par convoitise des biens d'Eglise : huguenot d'une espèce rare à cette époque, huguenot artiste, qui, avant de sacrager la maison du Seigneur, s'était fait bâtir à lui-même, dans un coin obscur de la ville basse, un curieux et charmant hôtel Renaissance, orné de figures en relief. Il ne jouit pas longtemps de son hôtel; saisi par les gens du roi pour crimes et rapines, il fut jugé et décapité à Toulouse.

Avec le dix-septième siècle, Viviers goûta le repos. Le cardinal

de Richelieu daigna y coucher, au terme du lent et dernier voyage où, s'en allant mourir à Paris, et maître plus que jamais du royaume et du roi, il avait remonté le Rhône entre les châteaux démantelés qui, des deux côtés du fleuve, faisaient la haie comme des vassaux demandant grâce. Le terrible justicier avait mis ordre aux fantaisies de chacun ; agonisant, il avait clos sans pitié l'ère des grandes rébellions. La Fronde ne devait être qu'une espièglerie de désœuvrés, qui s'évapora vite. Mais, avant le passage de Richelieu, Viviers avait déjà, sous Henri IV, planté, en signe pacifique, son orme, un Sully ; et, peu après que le cardinal eut passé, M. Olier planta dans la petite ville un autre arbre de paix, un de ses premiers séminaires de Sulpiciens, qui, plus encore que le Sully trois fois centenaire d'aujourd'hui, est vénérable et vivace.

Telle était, en sa modeste enceinte, la ville pittoresque, tranquille et pieuse où Joseph-Hippolyte Guibert parut en évêque dans les premiers mois de 1842. Elle aurait pu croire que c'était un de ses pasteurs des vieux âges, ressuscité de la tombe ; tant le jeune prélat, au visage austère, semblait un ancien du sanctuaire, un contemporain de ce qui ne passe pas ! L'Oblat de Marie était comme à sa place séculaire, dans sa cathédrale de la Vierge.

L'évêché de Viviers, — élégante villa du dix-huitième siècle, où respire le goût italien, — était au bas de la ville, avec un parc et des pelouses qui s'étendaient jusqu'au Rhône. La montée de la cathédrale n'était pas toujours chose aisée. Il fallait gravir des pentes raides aux cailloux aigus, lits de torrents plus que chemins de vivants. Les rues étroites s'enfilaient le long de maisons noires, qui montraient, à la dérobee, quelques délicieux caprices de l'art aux panneaux de leurs portes, et l'éclat fauve d'admirables fers forgés sur le chêne plein. L'évêque ne faisait guère attention à tout cela. Lorsque la bise se démenait en ce pays venteux, dérangeant les processions, relevant et gonflant les surplis, mettant de travers les rabats, courbant les bannières et les croix comme des mâts qui penchent, nous soupçonnons que Mgr Guibert marchait comme à son ordinaire. Il devait redire ce que Bossuet répondait à son grand vicaire qui le conjurait de hâter le pas sous l'averse : « Un évêque ne court jamais. »

Mais, au beau temps, le spectacle que, du plateau de sa cathédrale, au sortir des offices sacrés, Mgr Guibert avait sous les yeux, était digne de ses pensées. Il y revoyait une image de ce monde qu'en habitant du désert, il contemplait : au pied de la montagne, dans la plaine changeante, le Rhône, tantôt sommeillant, tantôt grondant, si calme qu'on le croirait mort, ou bien faisant beaucoup de bruit et jetant beaucoup d'écume ; puis, au fond de l'horizon

limpide d'air et de lumière, sous l'azur, la ligne droite des Alpes immobiles, les hautes cimes blanches, avoisinant le ciel.

Entre tous les enfants du Vivarais, qu'a signalés l'histoire, Mgr Guibert aimait à évoquer le souvenir de bons ouvriers du moyen âge, les frères pontifes. Moitié savants, moitié inspirés, ils étaient ainsi nommés parce que, comme on met une selle sur un cheval sauvage, ils mettaient des ponts sur le Rhône indompté; ponts faits de hardiesse et de calcul, qui, reliant les rives et rapprochant les riverains, offraient une voie toute grande sous leurs voûtes : témoin, à quelques coups de rame de Viviers, le pont du Saint-Esprit, qui tient encore après six siècles, victorieux du temps, du flot et du vent ! Mgr Guibert qui avait la gravité d'un Melchisédech, rêva d'être un Frère pontife comme ceux-là, un bâtisseur de ponts entre le ciel et la terre, entre l'Eglise et l'Etat, entre l'Eglise et la nation, entre les croyances nécessaires et les aspirations généreuses. Sur ces ponts, tous les hommes sincères, en possession ou en quête de la vérité, passeraient; et, du haut de ces ponts, ils regarderaient les événements, les systèmes, les révolutions pousser leur fuite précipitée vers le gouffre où tout se perd.

VI

Mgr Guibert avait inauguré son épiscopat de Viviers par un coup d'autorité. Il avait trouvé le diocèse en proie à des discussions et à des discordes qui gagnaient les diocèses voisins. Deux frères, deux prêtres du pays avaient soulevé une question brûlante, celle de l'inamovibilité des desservants. Les partis s'en étaient emparés; le parti révolutionnaire, qui juge aujourd'hui légitime que les desservants soient arbitrairement privés de leurs traitements, jugeait alors excessif qu'ils fussent arbitrairement séparés de leurs paroisses. Et encore, notre rapprochement ou notre opposition entre ces deux conduites du parti révolutionnaire, dont l'une est moins repoussante que l'autre, manquent de justesse : le pouvoir épiscopal qu'il blâmait, ne déplace les desservants que pour les replacer, tandis que le pouvoir civil qu'il loue, ne les dépoille que pour les affamer.

Quoi qu'il en soit, la thèse des deux prêtres du Vivarais s'était bien vite grossie et envenimée. Michelet, déjà pleurard lorsqu'il n'était pas égrillard, la recommandait avec des larmes à Lamartine¹, pour qu'il la portât à la tribune; Jules Favre devait s'en

¹ On trouvera cette lettre dans le recueil des lettres adressées à Lamartine et publiées après sa mort.

charger plus tard, dans un débat financier où Berryer, répliquant à l'improviste, se surpassa lui-même. Sur cette thèse d'autres s'étaient peu à peu greffés, qui n'allaient à rien moins qu'à l'assujettissement des évêques aux synodes et aux jurys ecclésiastiques. Le précédent évêque de Viviers avait moins agi que gémi; les passions s'étaient enhardies de son mécontentement inerte; et, finalement, ne sachant comment parer à la crise, il avait démissionné.

En quelques semaines de l'administration nouvelle, tout fut pacifié. Mgr Guibert avait été au plus pressé : remettre chacun à sa place et l'ordre dans l'Eglise. Il avait en défiance, même en horreur, ce qu'il appelait « le presbytérianisme moderne ». A la suite d'instructions données, de sévérités montrées, et de mesures prises à propos, avec intelligence et volonté, l'agitation insolite tomba. Les prêtres qui s'y étaient le plus engagés, la désavouèrent; bientôt même, repentants et réconciliés, ils étaient rétablis dans leurs fonctions. Au dedans et au dehors de son diocèse, le jeune évêque avait inculqué à tous l'impression qu'il était une force avec laquelle il faudrait compter.

Quant à la question elle-même, cause de l'orage, — si Mgr Guibert ne supportait pas qu'elle fût traitée par-dessus la tête des évêques, — il n'entendait pas qu'elle fût étouffée. Elle était complexe. Parce que l'arbitraire des évêques doit être prévenu, leur responsabilité, inséparable de leur autorité, doit-elle être désarmée? Le curé de canton, à qui est conférée l'inamovibilité, la reçoit après une épreuve préalable de ses aptitudes; sans le même noviciat, sans les mêmes garanties, le desservant sera-t-il rivé d'emblée, par un lien indissoluble, à un poste où il sera peut-être reconnu impropre à faire le bien, qu'il pourrait faire ailleurs? Mgr Guibert soumettait la question, sous ses faces diverses, avec ses délicatesses et ses difficultés, à la sagesse du Saint-Siège. En 1865, devenu archevêque de Tours, il la rappelait encore à l'attention de Pie IX pour le programme des travaux du prochain concile; il lui exposait, dans la même lettre, l'avantage qu'il y aurait pour l'Eglise, sous des régimes politiques où le niveau de l'épiscopat tendait à s'abaisser par une application judaïque du Concordat, à voir les évêques choisis par Rome sur une liste qu'auraient dressée les évêques de la province.

Le rôle de Mgr Guibert allait grandir avec des événements prochains qui, presque tous, seraient, hélas! des malheurs pour la France.

H. DE LACOMBE.

La fin prochainement.

LE SECRÉTAIRE

DE MADAME LA DUCHESSE ¹

Le duc de Clerval à M^{me} Le Compasseur, Marienbad.

Clerval, le 29 juillet.

Ma femme vous a invitée officiellement pour le 10 août, chère belle amie; permettez au directeur de la troupe dont vous êtes l'étoile de vous dire avec quelle impatience il vous attend.

Nous faisons l'ouverture de la chasse le dimanche 13. Mais cela ne vous intéresse pas beaucoup, ni moi non plus, à vrai dire. Toutefois, il faut bien conserver la tradition et massacrer un cent de perdreaux ou deux sur le domaine, parce que « cela s'est toujours fait ». Alex a convoqué cinq fusils, plus les acteurs et actrices de la revue dont, par parenthèse, j'ai changé le titre en celui-ci : *le Pneu chevalier de Clerval*. J'ai imaginé un tableau qui sera, j'espère, un des clous. Il faut vous dire qu'Alex a déniché un secrétaire qui est un gaillard superbe, fort comme un Turc, et dépourvu de l'expérience du monde à vous en faire pleurer d'attendrissement. Je profite de tous ces avantages pour l'introduire dans une de nos armures. Il revient de Palestine en auto, avec des lunettes de chauffeur sur sa visière. C'est « le pneu Chevalier ».

La première scène marche toute seule; je vous en donne l'esquisse :

— Voilà une fameuse idée! lui dites-vous. Avec ce costume, vous ne craignez pas les collisions.

— Erreur, Madame, vous répond-il. Ceci est ma tenue militaire : je reviens de la croisade.

— Eh! bien, vous n'êtes pas en avance! Tous les autres sont revenus depuis longtemps.

— J'ai eu des pannes.

Là-dessus, il vous conte fleurette et voudrait s'émanciper.

¹ Voy. le *Correspondant* du 10 décembre 1902.

Impossible avec toute sa ferblanterie. Alors moi, le compère, je vous chante un couplet, quelque chose comme ceci :

Ne craignez aucune aventure
D'la part de c't homme impétueux ;
Ayant su l'dos sa lourde armure
Il est forcé d'êt' vertueux... etc.

Le manuscrit définitif est à la copie. Je vais vous envoyer votre rôle sous peu de jours, afin que vous profitiez de vos loisirs pour l'apprendre. Mais ce n'est pas tout. La chère Alex trouve qu'il serait prétentieux d'occuper à moi seul toute l'affiche. Elle veut un autre nom sur le programme, du moins pour un lever de rideau. Je songe à Musset. Le *Caprice* serait facile à monter. Tout le monde l'a vu jouer et le sait par cœur. Mais, pour plus de précaution, j'ai ruminé un plan que je vous confie sous le sceau du mystère. Ce serait d'obtenir de Madeleine Méran qu'elle vînt mettre cet acte en scène. Sa présence à Clerval donnerait à la réunion un chic tout particulier, sans compter qu'elle pourrait nous aider aussi pour la revue. Elle et moi sommes de vieux amis ; elle ne me refusera pas ce service qui sera une distraction pour elle. Sa vie ne doit pas être gaie depuis que les Français lui ont donné sa retraite. Quand vous serez des nôtres, nous verrons ensemble à qui distribuer les rôles du *Caprice*. Mais, de grâce, travaillez surtout celui que vous avez dans la Revue, car il est écrasant, ma belle commère.

J'espère que Marienbad vous réussit. N'exagérez pas votre... diminution. Une commère ne doit pas être un sylphe. Rodolphe en a-t-il fini avec le dessin de votre costume ? Il me tarde bien de vous savoir délivrée de cette préoccupation. Rien ne demande plus de tact qu'un costume de revue pour une femme du monde, obligée à certaines... discrétions. Cependant n'oubliez pas que les jeunes filles seront absentes, sauf la chanoinesse de Pontbreton qui n'y voit plus bien clair. Je voudrais qu'elle fût un peu plus sourde, à cause de deux ou trois couplets qui vont m'attirer ses reproches. Ah ! ma pauvre amie, je suis surmené de travail, et cela ne fait que commencer !

Alex, de son côté, rabote sa symphonie. La soirée musicale sera dure à avaler ; mais, d'une part, c'est toujours une soirée remplie ; de l'autre, comme c'est ma femme qui paye les frais de la revue, il est bien juste qu'elle soit applaudie comme compositeur, après qu'elle m'aura fait applaudir comme auteur. Sur certaines questions, vous savez que je suis toujours très correct. Je n'ai jamais contrarié ma femme ; je ne l'ai jamais trompée. Si quelqu'un peut rendre témoignage à ma vertu, c'est bien vous, charmante et troublante sirène ! Au revoir. Votre compère-auteur baise vos

belles mains et vous attend le 10. Mais, de grâce, ne soyez pas trop *en condition*. Comme vous le verrez par votre rôle, vous devez être *imposante*. Sans cela, quelques-uns de mes *mots* tomberaient à plat.

Philippe Hurault à sa mère.

Clerval, le 30 juillet.

Je ne vous ai pas écrit dimanche dernier, ma lettre à Madelon vous ayant apporté la veille un tableau détaillé de mes occupations. Elles augmentent tous les jours; le temps de mon sommeil diminue toutes les nuits. Mes fonctions normales suffiraient à remplir une existence ordinaire. Par là dessus, entre un mari qui veut faire jouer ses pièces et une femme qui veut faire jouer ses symphonies, je suis comme ces porte-plumes qu'on s'arrache dans les bureaux de poste, et qui écrivent tout le temps des choses différentes à des personnes diverses. Le château de Clerval, ces jours-ci, est divisé en deux ateliers de copie. Là on transcrit des rôles; là on pointe des croches. Pendant ce temps-là, je corresponds avec des hautbois réfractaires ou avec des perruquiers négligents. Pour me reposer, j'apprends mon rôle de chevalier. Quel bonheur que je n'aie aucun talent sur le trombone ou sur la contre-basse! Il me faudrait étudier ma partie. Hélas! c'est déjà bien assez d'essayer des armures, après avoir, tout d'abord, essayé un complet *ad hoc*, moulant mes formes et ne tenant pas de place sous l'enveloppe de tôle. Vous devinez s'il fait bon dans cette gaine glaciale, où je suis en proie à des quintes d'éternuements qui n'ont rien de chevaleresque.

Après m'avoir toisé lui-même comme s'il s'agissait de fabriquer mon cercueil, « Sa Grâce », ainsi que l'appelle Kathleen, a trouvé dans sa galerie le *décrochez-moi ça* d'un nouveau genre qui sera mon costume. Il est assez dans mes mesures, mais trop avantageux du thorax. On a dû me caler avec de vieilles housses de fauteuils, vu l'impossibilité de rentrer les coutures. Le duc déclare que je suis magnifique. Toutefois, si je l'écoutais, il me faudrait porter cette défroque glorieuse une heure ou deux chaque jour, afin d'acquérir l'aisance qui me manque encore : c'est un peu trop demander. J'ai acquis, dans tous les cas, une admiration considérable pour ces rudes hommes, vaine poussière aujourd'hui, qui combattaient douze heures avec cette ferraille de cinquante livres sur le dos, sur les bras et sur les jambes. C'était une race puissante, à coup sûr; mais, si j'étais le duc actuel, je ne pourrais me défendre de certaines réflexions mélancoliques en me comparant aux Clerval d'autrefois.

Lui ne songe qu'au succès promis à sa revue. Sa fille n'a eu garde de manquer le spectacle, inconnu pour elle, d'une armure de

la galerie marchant toute seule. Je crois qu'elle a été d'abord assez satisfaite; mais j'ai éternué dans mon heaume; alors cette bonne pièce s'est mouchée avec ostentation, comme pour me dire :

— Je vous défie d'en faire autant!

Si j'éternue à la représentation, tout est perdu. Ce sera déjà bien assez que de chanter le couplet de l'entrée. Ma voix sort de cette enveloppe métallique avec des résonnances bizarres, qui me font souvenir du temps où j'effrayais la toute jeune Madelon en mugissant dans un arrosoir vide. Je me demande si je n'ai pas fait une bêtise en acceptant ce rôle, qu'on peut qualifier de lourd à tous les points de vue. Tant pis! Je ne suis pas de ceux qui reculent au dernier moment; d'ailleurs le duc en ferait une maladie. Et puis cela m'amuse de faire, moi simple petit bourgeois, une chose qu'aucun des jeunes seigneurs qui vont arriver ici n'eût osé faire. « C'est nous qui sont les princesses! »

Pour me remercier de ma complaisance, le duc m'a convié à prendre part à l'ouverture, d'aujourd'hui en deux semaines. Là, je ne crains pas d'être ridicule, mon coup d'œil étant assez sûr. Mais si je ne m'étais pas versé à moi-même mon premier mois, plus le remboursement de mes dépenses de voyage liquidées à un centime près, le tout bien et dûment visé par la duchesse, je me demanderais si ces gens-là n'ont pas oublié que je suis leur secrétaire, et non pas l'un d'eux. Hélas! mon mois va passer dans les mains du tailleur, pour une bonne part. Il faut être mis comme un « monsieur ». J'envie le valet de chambre de « mon auguste maître » sur qui pleuvent les mise-bas; je doute que le duc porte jamais un costume plus de dix fois. Cela n'empêche le valet en question de fournir des comptes à faire dresser les cheveux sur la tête :

Papier blanc pour emballer les affaires de M. le Duc : 17 fr. 75.

La duchesse, à qui j'ai signalé cette dépense véritablement somptuaire, m'a remis à ma place d'un de ces petits mouvements de tête secs et brefs auxquels je commence à m'habituer, et qui veulent dire : « N'insistez pas; ceci dépasse votre compréhension. » Il est probable qu'un homme de qualité ne saurait, comme nous autres, envelopper ses bottines dans un vieux journal. A moins que M^{me} Alexandrine n'ait des raisons pour rester en bons termes avec le valet de confiance de son mari...

Je crois m'apercevoir qu'elle est informée avec une précision extraordinaire de tout ce qui se passe autour d'elle. Vous parlez de ma diplomatie? La sienne doit être prodigieuse; reste à savoir si elle a conservé beaucoup d'illusions sur la vie. J'ai mes doutes à cet égard. Elle doit traverser l'existence ainsi qu'un général d'armée qui exécute son plan de campagne traverse un pays, c'est-à-dire

sans avoir le temps de savourer les beautés du site et la fraîcheur des ombrages. Où va-t-elle? Que veut-elle? Qui combat-elle? Je n'en sais rien; mais elle a des sourires pleins de mystères qui ressemblent fort à des tristesses.

A propos de mystères, la chanoinesse est venue déjeuner, dans sa curieuse calèche, tirée par la vieille jument qui ressemble à une vache. Casimir, cette fois, n'avait pas son manteau royal de velours bleu. Il m'a salué comme une ancienne connaissance, avec toutes les marques d'un respect profond. M^{lle} de Pontbreton lui a sans doute ouvert les yeux sur la haute naissance qui se cache sous mon nom bourgeois. Après déjeuner, elle s'est horriblement compromise avec moi en prenant mon bras pour aller « voir les espaliers », en dépit d'une chaleur à fondre. Quand nous fûmes bien seuls :

— Comment vont les amours? m'a demandé cette romanesque personne. Parlez-moi d'elle sans trahir son origine. Un galant homme ne doit jamais prononcer le nom de sa dame.

Nous avons parlé d'elle; mais je n'essaye plus de faire croire à la comtesse Zoé qu'un ancêtre de Madelon n'était pas à Taillebourg. Je perdrais mon temps.

Au sortir de ce tête-à-tête, M^{lle} Yvonne m'a joué un fort vilain tour. Elle a conté mes prouesses dans *mon* armure, se doutant bien que la chanoinesse voudrait me voir en cet appareil, chose qui n'a pas manqué. Les petits yeux noirs de la chère vieille ont brillé d'enthousiasme en voyant ma belle prestance sous le harnais.

— Monsieur, a-t-elle dit oubliant toute discrétion, je suis charmée, mais non étonnée, de voir que vous êtes là comme chez vous.

Chacun a dressé l'oreille à cette allusion qui semblait recouvrir des abîmes de confidences. Dieu sait ce qu'auront imaginé les spectateurs, pendant que, resté seul, je faisais dévisser mon costume par l'esclave attaché à mon service. Par prudence, et aussi faute de temps à perdre, je n'ai pas reparu au salon.

Philippe Hurault à Pierre d'Andouville.

Clerval, le 2 août.

Très en hâte, je viens te demander un service. Il faut absolument que tu me renseignes sur la position morale et sociale d'une certaine veuve qui va venir chez nous, et y rester longtemps. Le duc parle d'elle à journée faite, ce qui, à première vue, ne laisse aucune apparence clandestine à leur intimité. Mais, d'autre part, la duchesse prend volontiers sa figure de bois quand le nom de M^{me} Le Compasseur tombe dans l'entretien. En d'autres circonstances, tu juges bien que le passé ou le présent de cette dame seraient sans

intérêt pour moi. Il n'en est pas de même dans ma situation perpétuellement délicate. J'ai besoin de savoir *s'il y a quelque chose*, pour ne pas mettre les pieds dans le plat. Une veuve, encore belle, riche, *toiletteuse*, enragée comédienne de salon, probablement flirteuse à toute vapeur, — je devine qu'elle est tout cela, — doit être connue à ton mess d'officiers, où les hommes chic abondent. Je ne te demande pas de me raconter ses débordements, si elle déborde. C'est seulement la topographie spéciale qui me préoccupe. En bon Français, le duc s'est-il compromis avec elle? Tu entrevois les gaffes que je pourrais commettre.

Ils font de moi, ici, un secrétaire-homme-du-monde, ce qui est à la fois éreintant et périlleux. Je me trouve à peu près aussi à l'aise dans cette nouvelle vie qu'un aveugle au milieu de la place de l'Opéra. Sois mon caniche. Tu es responsable de l'intégrité de mes membres, puisque c'est toi qui m'a fourré dans cette bagarre.

Elle va s'accroître la semaine prochaine par l'arrivée d'une première série : celle des chasseurs, ou soi-disant tels : le général Valin et sa nièce, M^{me} de Besque (dont le mari voyage en Norvège); Carissan, l'homme de lettres tombé dans l'exploration; deux ou trois « jockey-club »; Marcel Thorigné, l'ami du prince de Galles; deux Américaines, M^{me} Fenton et sa fille, — cette dernière chasseuse au mari, évidemment; — un tout jeune ménage, les Melmont, *et cætera*. Mais, évidemment, c'est M^{me} Le Compasseur qui occupe le duc et embête la duchesse. Pourquoi? Réponse, s'il vous plaît. Je parie que tu fais ta sieste en ce moment. Heureux homme!

Pierre d'Andouville à Philippe Hurault

Oran, le 6 août.

Ta lettre m'est arrivée ce matin; la réponse partira ce soir. Vas-tu te plaindre?

La dame en question ne « déborde » pas, assurent les gens bien informés. Elle dit même à tout le monde qu'elle veut se remarier, ce qui donne à une veuve l'air franc et honnête, avec le droit d'éconduire les amoureux pour le mauvais motif. Toutefois son veuvage ne date pas d'hier, et sa fortune, non moins que sa personne, ont de quoi tenter les amateurs. Il est donc probable qu'elle cherche un mari en priant Dieu de n'en pas trouver, sachant bien qu'elle ne sera jamais plus heureuse qu'elle est à l'heure présente. Ainsi elle sacrifie certaines douceurs de sa liberté aux perspectives d'un mariage à venir, sans pouvoir prendre son parti de sacrifier la liberté au mariage. Ce type d'ânesse de Buridan (excuse la métaphore malsonnante) qui meurt de faim, — ou tout au moins se rationne,

— entre le foin des gracieuses culbutes et la paille du conjungo, me paraît devoir te fournir d'agréables sujets d'études.

Christine (j'ai même découvert son petit nom) a le défaut, paraît-il, d'avoir « sa situation mondaine » constamment à la bouche. Amie d'enfance de la duchesse, elle a joué fort habilement ce gros atout mondain pour se créer, en effet, « une situation ». Le Compasseur était fort riche; il a laissé à sa femme une belle fortune, ses dispositions testamentaires ayant été prises, — il est mort jeune, — avant la période des désillusions. Il n'est pas prouvé que la duchesse meure d'envie de posséder chez elle cette amie jamais consolée et toujours consolable, à cause des dangers que présente cet équilibre facile à déranger. On ne veut pas d'histoires à Clerval, ou du moins pas d'histoires bruyantes et voyantes. Mais, d'une part, il est difficile de plaquer cette amie d'enfance, qui, en somme, n'a pas prévarié ouvertement. De l'autre, elle est l'étoile de la troupe du duc, à qui l'on passe le séné dramatique en échange de la rhubarbe musicale, ainsi que tu l'as fort bien discerné. En voilà plus qu'il n'en faut pour te tracer ta ligne de conduite.

Le « général », après une brillante carrière sous les étendards de Vénus et de Bellone, n'appartient plus qu'au premier de ces deux corps d'armée, — service auxiliaire, bien entendu. Il reste l'admirateur de toutes les femmes et les amuse encore, quand elles n'ont rien de mieux, par ses mines de se pâmer en leur présence. Sa nièce, qui a de l'esprit, joue les soubrettes du duc et profite de sa laideur pour se distraire avec désinvolture, en répétant que les hommes ne regardent pas une laideron de son espèce. Elle affecte un langage exempt de pruderie exagérée. Tu l'entendras souvent répéter l'axiome bien connu : « Ce sont celles qui en disent le plus, qui en font le moins. » Ne trouve dans cette parole, selon ton humeur plus ou moins vertueuse, aucune raison de te décourager ou de te rassurer.

Carissan, vidé avant l'âge, en est réduit aux peuplades nègres pour se procurer de la copie. Une revue, même des *Deux Mondes*, accepte toujours des « Visions de Pays Jaunes » ou de « Notes Zanzibariennes ». Les Français sont tous colons aujourd'hui, — sur le boulevard. Carissan et M^{me} de Besque sont copains. (Honni ne soit pas qui mal y pense.) Ils exploitent ensemble une entreprise de reportage mondain, et font marcher les couturières. Carissan est un invité à deux fins : amusant par ses mots les jours de pluie, grand fusil en plaine quand il fait beau. Ne lui donne pas le bon Dieu, même avec confession. (Voilà que je parle comme lui.) Nous avons chassé le lion ensemble, sans succès d'ailleurs.

Je connais aussi Thorigné et je te le recommande. Son père était

agent de change et lui a laissé beaucoup d'argent. Mais il s'est mis en tête de devenir l'homme chic cosmopolite, et je dois dire qu'il y est parvenu. Cela coûte gros, quand on s'appelle Thorigné tout court. Mets-le sur le prince de Galles, sur le roi des Belges, le roi de Grèce, l'ex-roi de Serbie. Il t'en dira de bonnes; mais il ne te dira pas combien de billets de mille certains d'entre eux lui doivent. Et papa n'est plus de ce monde pour remplir la caisse.

La duchesse le protégeant beaucoup, l'idée me vient qu'elle veut peut-être lui faire épouser Miss Fenton, sur laquelle je n'ai pu me procurer aucun renseignement. Thorigné n'est pas même comte; je doute que l'Américaine emboîte le pas.

On ne voit guère pourquoi les Melmont, tout jeunes mariés, figurent sur la liste que tu m'envoies, sauf que ce ne soit pour représenter l'honnête amour conjugal et purifier l'atmosphère en cas de besoin. Telles ces lampes à capuchon de platine qu'on allume dans les salons afin d'absorber la fumée des cigares quand elle devient trop épaisse. Tu vas, naturellement, vouer un culte à l'angélique petite M^{me} de Melmont, plus conforme à tes goûts simples que les plus ou moins compliquées et dangereuses créatures citées plus haut.

Ah! si j'étais à ta place, heureux mortel!... Du moins je te conjure, par notre vieille amitié, de me tenir au courant des plaisirs que te procurent tes fonctions, et des succès que te permet ton austérité. Mais n'oublie pas que la duchesse ne veut pas d'histoires chez elle. Je te supplie de me distraire. Ici, nous nous ennuyons à mort, et tu vois comme je suis gentil.

Madame veuve Hurault à son fils Philippe.

Nancy, le 8 août.

Tu n'as pas écrit avant-hier dimanche; nous voilà toutes tristes. J'ai calmé et consolé Madelon en lui faisant comprendre que tu es surmené de travail et qu'une lettre en moins représente, pour toi, une demi-heure de sommeil en plus. Car je l'élève à la brochette pour mon fils, cette bonne et charmante fille. Si elle est égoïste, celle-là, ce ne sera pas ma faute, — ni la tienne. Les meilleurs d'entre vous ont une manière très simple, encore qu'inconsciente, de faire perdre aux femmes l'habitude de l'égoïsme. C'est d'accaparer pour eux-mêmes cet ustensile de ménage. Mais tu n'en es pas là encore, Dieu merci!

L'égoïste est un avare; toi, au contraire, tu es un prodigue, qui te dépenses pour les indifférents. Je n'ai pas en vue, cela va sans dire, la peine que tu te donnes pour remplir tes fonctions. Ce ne

serait rien si, ton travail de secrétaire fini, ces gens-là te laissaient tranquille. On te met à toutes les sauces, mon pauvre ami; et je suis trop franche pour ne pas avouer que j'en suis un peu fière, tout au fond de mon cœur maternel.

Je n'en suis pas plus fière, cependant, que je n'en suis effrayée pour toi. Ce qui est anormal ne peut produire que des résultats fâcheux. Tu n'as pas quitté ta mère, ta fiancée, ton pays, pour te promener à cheval, endosser des armures, jouer la comédie, et tourner la tête des admiratrices d'Octave Feuillet à son beau temps. Et moi, je ne t'ai pas mis au monde pour être un homme du monde. J'ai voulu refaire de toi un modeste et un simple. Si tu conquiers un rang au dessus de ta naissance par le travail et le génie, nul n'en aura, plus que moi, un juste orgueil. Prends garde, au contraire, que c'est ta tournure et ta bonne mine qui te valent tes succès. Prends garde aussi qu'elles vont t'attirer des jalousies. Au milieu de jeunes gens qui se considèrent comme tes supérieurs par la position, et qui le sont à coup sûr par la fortune, je te vois jaloué, attaqué, tourné en moquerie; et tu ne pourras te défendre. Les Clerval te jouent, sans le vouloir et sans le savoir, un bien mauvais tour, mon bon Philippe.

Dieu veuille qu'ils ne rendent pas un service plus mauvais encore à Madelon et à moi, qui t'attendons comme notre unique espoir! Cher pigeon voyageur, même si tu reviens avec toutes tes plumes, ne vas-tu pas trouver ta cage bien peu brillante, après les splendeurs de cette volière, peuplée d'oiseaux de riche plumage et de savant ramage?

Pas besoin de te dire que je garde ces craintes pour moi seule. J'assure Madelon, tout au contraire, que tu nous reviendras affamé de la vie simple et tendre qu'elle te donnera, que je t'ai donnée de mon mieux, après avoir tâché d'en faire goûter la douceur à celui qui n'est plus.

Oh! n'oublie pas ton père! Tu m'as conservé sa voix, ses gestes, son visage. Conserve-moi *tout* de lui, son sens si juste de la vie, son mépris pour le clinquant du monde, son humble attachement à la médiocrité. Il appelait cela : être républicain, — cela fait sourire aujourd'hui. Es-tu bien sûr que tu es encore républicain dans cette acception élevée, noble, permise? Et ne trouves-tu pas au moins singulier ce résultat que tu viens d'obtenir : l'argent de ton premier mois passant aux mains d'un tailleur?

Fais attention que ceci n'est pas un blâme du fait lui-même. La seule idée qu'un habitant de Clerval, maître ou domestique, pourrait sourire de ta tenue me fait monter la rougeur au front. Oui, certes, il faut soutenir ton rang. Mais je déplore que tu aies un rang à soutenir, et non pas seulement le poids d'un travail à supporter.

Je t'écris ces choses, mon cher enfant, parce qu'il est de mon devoir de te les écrire, et aussi pour une autre raison plus douce et non moins sacrée : je t'aime de tout mon cœur, n'ayant plus que toi à aimer.

Philippe Hurault à sa mère.

Clerval, le 9 août.

Votre lettre m'a un peu peiné, chère mère. Venant de toute autre personne, je dirais qu'elle m'a un peu froissé. L'idée fort restreinte que vous semblez avoir de mon bon sens me ramènerait, s'il en était besoin, à la sainte vertu de l'humilité. Soyez sûre que je n'ai pas oublié ce que je suis, ni surtout ce que je ne puis pas être. Je ne m'attendais pas à me voir dans l'obligation de vous parler comme j'ai parlé à la chanoinesse de Pontbreton. Je croyais être connu de vous mieux que je ne suis connu d'elle. Evidemment, les bavardages de mes lettres, — que je n'ai pas le temps de relire, — ont produit un résultat tout opposé à celui que j'en attendais. Au lieu de vous distraire, ils vous fournissent des arguments de critique et des motifs d'inquiétude.

Vous me voyez déjà perdant la tête au milieu des grandeurs, servant de jouet à la moquerie, jusqu'au jour où, le cœur plein d'amertume, je reviendrai, malheureux du contraste, à mon foyer sans luxe, auprès d'une femme vêtue de laine, sans équipage et sans bijoux. Ceci est ma punition pour ne pas vous avoir écrit dimanche. Il est certain que j'ai eu tort, que j'aurais dû vaincre ma fatigue, résister quelques minutes à la tentation du lit, où je suis allé tomber, déjà endormi avant que ma tête eût touché l'oreiller. Je ferai cet effort à l'avenir, coûte que coûte, afin de ne plus m'attirer de réprimande. Je le fais en ce moment, car la journée a été rude : quinze personnes nous arrivent demain, et cela m'a donné de la besogne, vous pouvez le croire, sans compter que la duchesse a été de mauvaise humeur. Elle m'a fait souvenir, elle aussi, que je suis poussière et retournerai en poussière. Soyez tranquille : on ne me traite pas *toujours* en « homme du monde » au château de Clerval.

J'avais presque envie de « donner mes huit jours » et de retourner à la saine atmosphère de la famille que, selon votre avis implicite sinon exprimé, j'aurais mieux fait de ne pas échanger contre l'air enivrant des hautes cimes. C'est pour le coup, ne le pensez-vous pas ? qu'on se serait moqué de ma tentative malheureuse !

Donc, je reste encore. J'ai un fauteuil (gratuit) au parterre de de cette vaste comédie dont le rideau ne tombe jamais, et qui se nomme le grand monde. Je veux en voir un acte ou deux. M'avez-

vous trouvé moins satisfait de mon sort les lendemains de ces soirées que je passais au théâtre de Nancy? Pensez-vous que je regrettais la soie et le velours des princesses, la voix des sirènes? Étais-je en retard à mon bureau le matin suivant? S'il vous plaît, chère mère, veuillez croire que je retournerai à « mon bureau » avec le même détachement d'esprit, quand l'heure sera venue de quitter le curieux et rare spectacle qui m'est offert en ce moment. Ce n'est pas même une épreuve pour ma philosophie; c'est une étude, voilà tout. J'ai la tête solide, j'aime Madelon et je vous aime; ne craignez rien. Je ne ferai pas de folies, même avec mon tailleur. Et si quelqu'un se moque de moi... nous verrons bien.

Yvonne de Clerval à son frère.

Clerval, le 11 août.

La série de l' « ouverture » est arrivée hier. Le « journal des abrutis », comme tu l'appelles, en donne déjà la liste ce matin avec — encore bien plus *déjà*, — le programme sommaire de nos fêtes du mois prochain. Donc, tu en sais autant que nous, puisque tu es un des « abrutis » de ce journal.

Pendant le déjeuner, nous avons eu un grain. Le blond Carissan a mis la conversation sur la chronique citée plus haut, et papa, d'un air radieux, a dit qu'il espérait avoir « une bonne presse ». Alors maman a foudroyé Carissan du regard, tout en disant qu'il est insupportable de ne pouvoir éternuer sans qu'un imbécile en fasse un article, et que ça sent le parvenu d'une lieue. Le silence a régné dans l'assistance. Papa n'a répondu que par d'imperceptibles mouvements des os maxillaires (j'ai commencé l'anatomie au cours, ce printemps). Puis il a regardé Carissan comme tu me regardes quand nous avons été pincés à faire un mauvais coup ensemble. Evidemment ils sont complices. Daisy Fenton, dont je te parlerai tout à l'heure, a rompu le silence, pour dire de sa voix traînante et de son style exotique que j'aime assez :

— Oh! duchesse, nous avons chez nous des expériences de ce genre si terribles! Quelquefois des reporters prétendent qu'ils sont des domestiques, et viennent servir la table pour noter les toilettes et les noms, et même les figures. Dernièrement, après un dîner au « Holland », un de ces faux maîtres d'hôtel, tout en m'offrant une tasse, a désigné ma jupe avec son nez : « Doucet, je soupçonne? » a-t-il demandé tout bas. J'ai répondu : « Non, Paquin. Deux morceaux de sucre. » C'était drôle, n'est-ce pas?

Alors maman a encore plus foudroyé Carissan et a répondu :

— Tout à fait drôle pour l'Amérique, peut-être. Il faut croire

que votre reporter du « Holland » s'est fait engager dans ma maison.

Clerval est à présent comme je l'aime, assez plein pour que je m'y fasse du bon sang à l'occasion, pas assez encore pour qu'on m'envoie chez grand-mère, loin des conversations « au-dessus de mon âge ». Cependant on ne me voit plus qu'aux repas, où il m'est impossible de ne pas sentir que je suis une gêne considérable pour tout le monde, notamment pour la nièce du général et pour l'intarisable Carissan qui, à l'autre bout de la table, se disent à demi-voix des choses qui font tordre les voisins.

L'Américaine et sa fille (voir la liste) sont toutes deux mises à ravir et jolies à les embrasser. Je me demande même si la mère n'est pas la plus jolie des deux avec ses cheveux blancs de neige et son teint de lys et de roses, naturel, mon cher; en matière de maquillage on ne peut pas en imposer à bibi. Elle est veuve; son mari a cassé sa pipe en France. Elle a pieusement ramené la dépouille du défunt à Baltimore. Les bateaux n'acceptant pas les cercueils, elle a fourré le pauvre chéri dans l'intérieur d'un piano à queue, et le cadavre a passé comme une lettre à la poste. C'est elle qui nous a raconté cela. Ce matin, avant de commencer mes gammes, j'ai regardé dans mon Erard, de même qu'on regarde sous son lit avant de se coucher, quand on a entendu des histoires de brigands.

M^{me} Le Compasseur, l'autre veuve, a pris un petit air dégoûté au récit de sa collègue. Elle déteste les deux Fenton qui sont, pour ses toilettes et pour sa figure, des rivales sérieuses, mais qui l'enfoncent pour la taille malgré sa saison d'eaux amincissantes.

Moi j'aimerais beaucoup causer avec Daisy Fenton; seulement il n'y a pas moyen. Elle a toujours trois ou quatre hommes autour d'elle, plus amusants qu'une gamine de mon espèce. Le chambellan amateur, autrement dit Thorigné, la suit comme une ombre et lui récite l'almanach de Gotha. Encore tout à l'heure, en sortant de table, il a voulu l'épater en lui parlant de la cour d'Angleterre, comme on parle du palais des fées aux petits enfants. Alors, sans rien dire, elle est allée dans sa chambre et en est revenue avec une photographie la montrant dans son costume de *drawing room*; car elle a été « présentée ». Tout le monde s'est réjoui de la déconfiture du chambellan. La mère Fenton, pendant que la photographie, superbe, faisait le tour de la société, nous a fait cette confidence :

— Oh! c'était un caprice terriblement coûteux!

— Une toilette comme celle-là vaut dans les six mille francs, a estimé M^{me} de Besque, d'un air froid et entendu.

— Oh! la toilette n'était rien, a soupiré la bonne femme, avec un clignement d'yeux. Mais le chaperon!...

Alors on a parlé de la noblesse anglaise. Daisy, qui est de ma

force sur les gaffes, en a fait une première en disant que la noblesse d'Angleterre est bien supérieure à la nôtre.

— Pourquoi? a demandé *maman*.

— Parce que, à Londres, si j'étais *countess*, on me ferait asseoir à table avant une grand-mère non titrée. En France, les titres ne signifient rien.

Carissan a protesté avec une galante indignation :

— Vous, comtesse! Allons donc! c'est une couronne ducal qui se posera un jour sur cette jolie tête.

A quoi Daisy, en veine décidément, a répondu par cette deuxième et plus forte gaffe :

— Oh! non. Cela coûte trop cher de « supporter » un duc.

Tu vois que j'avais raison de dire qu'on ne s'ennuie plus à Clerval.

Christine Le Compasseur, qui est une flatteuse de la plus belle espèce, avait la mine scandalisée d'une dévote qui voit un chien entrer dans une église. C'est elle, tout de même, qui a le plus de succès auprès des hommes, sauf un : le beau Philippe. Celui-là, d'ailleurs, semble n'admirer personne et se tient parfaitement à sa place. Ou du moins il voudrait s'y tenir. Mais la nièce du général est tout le temps après lui et tâche de le faire parler. Quant à la superbe Christine, elle se borne à lui couler des regards longs d'une aune, qu'il semble ne pas voir. Ce n'est pas étonnant, puisqu'on dit qu'il est très amoureux d'une jeune fille qu'il doit épouser et qui est d'une beauté extraordinaire. (Il y a encore trop de *qui* dans ma phrase, mais zut!) Je tiens ces détails de la cousine de Pontbreton, qui est la confidente de M. Hurault. L'autre jour elle est venue, et rien qu'à les voir se regarder avec des têtes de complices, j'ai deviné qu'ils manigançaient quelque chose. Naturellement j'ai voulu savoir, et ce n'a pas été long. J'ai pris la chanoinesse dans un coin et l'ai confessée. Je lui fais dire tout ce que je veux. *Oh! ma chère, si tu savais!* comme chante papa quand une Américaine gaffeuse ne l'a pas mis de mauvaise humeur. Le beau Philippe est allé à Pontbreton; mais c'est un secret d'Etat, paraît-il. Ma curiosité semblait évidemment suspecte. La pauvre cousine, dont le cerveau s'affaiblit, me voyait déjà sur une pente dangereuse. Avec une agitation qui faisait trembler les dentelles de son bonnet, elle m'a fait promettre de ne pas répéter ce qu'elle allait me dire. J'ai promis, naturellement. Alors elle a pris ma main dans les siennes, puis elle a murmuré à demi-voix :

— Nous ne devons jamais nous occuper d'un homme quand il appartient à une autre, mon enfant.

Ma main a frémi d'un mouvement nerveux.

— Quoi! il est marié! ai-je fait d'une voix émue.

— Pas encore; mais c'est tout comme. Sa foi est engagée. Il m'a fait voir le portrait de celle qu'il aime. C'est un ange de beauté et d'innocence...

Bref, la cousine m'a tout à fait découragée.

Tels sont les renseignements que je me suis procurés et qui complètent ceux que j'avais déjà. De plus en plus je m'intéresse à cette petite et à son fiancé. J'ai dit à la chanoinesse qu'elle peut dormir tranquille après ces révélations. Pauvre bonne vieille! Elle doit avoir eu un Philippe dans sa jeunesse. Mais, tout en la blaguant, je l'aime de tout mon cœur et suis de l'avis de Kathleen qui répète en toute occasion : « *She is a lady.* »

Nous avons un jeune ménage que je surveille : les Melmont. Lui, brun, taillé à coups de serpe, assez laid, des joues roses de paysanne et des yeux qui luisent comme braise. Elle, grosse comme deux sous de beurre, plutôt bien, toujours fatiguée. Ils semblent s'adorer; on les surnomme *les deux pigeons*. Le fait est que je les ai déjà pris une fois en flagrant délit de bécotage derrière les massifs, au fond du parc où ils passent des heures entières, assis sur un banc, avec, sur les genoux, des livres qu'ils ne lisent pas. Ce matin, au déjeuner, la petite madame s'est donnée une indigestion. Elle a dû sortir de table, escortée par son Ludovic. Tout le monde s'est mis à rire dans sa serviette, ce que je trouve plutôt bête. Qu'y a-t-il de drôle à voir quelqu'un s'en aller avec une figure verdâtre, le mouchoir sur les lèvres? Moi, ça m'a remuée. J'ai senti une sueur froide et j'ai dit à Miss, un peu trop haut :

— Je crois que je vais en faire autant.

Alors on s'est tordu. L'affreuse Corysandre, — c'est le nom de baptême de cette affreuse Besque, — a crié :

— Mon cher duc, voilà un mot de plus pour votre Revue.

— Oui, a répondu papa. Mais voilà une actrice de moins.

Comme si une indigestion durait cinq semaines! Papa exagère toujours.

Après-demain dimanche, ouverture. Corysandre et Daisy vont chasser avec ces messieurs. Je sais par les femmes de chambre que la Compasseur avait apporté un costume, mais qu'elle n'ose pas le mettre, sachant qu'elle ne peut pas piger avec Daisy qui est bâtie comme une nymphe des bois. Daisy joue au tennis sans corset, mon cher! J'ai voulu faire comme elle; mais ça n'a pas pris. Maman tient aux baleines. L'Amérique triomphe sur toute la ligne.

Voilà une lettre, hein! Je suis en vacances. T'écrire m'amuse un

peu plus que mes devoirs de style. Mes *qui*, mon argot et mes *que*, peuvent s'épanouir en toute liberté.

A bientôt la suite de la chronique clervalienne.

Philippe Hurault à Madeleine Cormeroy.

Clerval, le 13 août.

Je n'aurai garde, Madelon, de manquer le courrier d'aujourd'hui. Cela me vaudrait une nouvelle réprimande, pour ne pas dire un nouveau réquisitoire. Car c'est un acte d'accusation en règle que j'ai reçu de ma mère l'autre jour : vraiment je n'aurais jamais cru avoir commis tant de crimes et témoigné tant de dispositions funestes.

Avec les femmes les meilleures on est pris dans un dilemme. On on leur cache ses actions, même innocentes, ce qui est un procédé pénible à leur égard, quand elles méritent notre confiance par leur tendresse. Ou bien on leur conte ses histoires sans rien cacher, sur quoi elles épluchent, retournent, dénaturent, pour y trouver la preuve que nous ne valons pas la corde pour nous pendre.

Il est certain que la vie qu'on mène à Clerval ressemble fort peu à celle que nous menons à Nancy. C'est même pour cela que les gens chez qui je suis ont besoin d'un secrétaire. On doit admettre, assurément, qu'ils me traitent beaucoup mieux qu'ils n'y sont obligés. Chacun est libre d'en chercher la raison et d'examiner s'ils ont raison d'agir ainsi. C'est leur affaire. La mienne est d'accepter la vie qui m'est faite ou de donner ma démission, basée sur ce motif peu ordinaire : un excès de bienveillance à mon égard, ou sur cet autre qui, en somme, serait le vrai : les craintes de ma famille sur l'effet de cette nouvelle vie à l'égard de mon cerveau. Je quitterai sans la moindre hésitation les Clerval si, en restant chez eux dans une situation par trop supérieure à celle d'un domestique sans livrée, je dois causer des insomnies à toi et à ma mère. Avant tout je tiens à être un fils et un fiancé irréprochable. Je suis venu ici avec l'unique désir de ramasser les quelques billets de banque nécessaires pour notre entrée en ménage. Préférez-vous, toi et ma mère, que je rentre à Nancy et que j'attende là un miracle? Dites un mot : j'obéirai, avec l'agréable perspective de pouvoir enfin dormir.

Il est une heure du matin ; je tombe de fatigue, car nous avons chassé une bonne partie de la journée, grâce à un temps couvert très favorable aux chasseurs et aux chiens.

Vous allez dire encore que rien ne m'obligeait à m'imposer cette fatigue, vérité indiscutable. Mais j'ai vu, pour la première fois de ma vie, et probablement pour la dernière, ce que c'est qu'une

vraie chasse. De mon « tableau » je ne vous dirai rien pour ne pas m'exposer au reproche d'avoir de l'orgueil, l'un des plus dangereux parmi les péchés capitaux. Tout s'est passé sans accident, et c'est cela qui vous intéresse. Demain et les jours suivants, je laisse le duc et ses invités se mettre en campagne sans moi. Mon service me réclame. Ce n'est pas une mince besogne que de loger, nourrir, voiturier, amuser une quinzaine de Parisiens des deux sexes. Nous y parvenons, j'ose le dire, tout en demandant pardon à Dieu et aux hommes de m'amuser un peu trop moi-même, ce qui n'est pas évidemment le rôle pour lequel Dieu m'a mis dans cette vallée de larmes. Je l'oublierai maintenant moins que jamais, après me l'être entendu si bien rappeler.

Au revoir, Madelon. Voici deux baisers : un pour toi, un pour « maman ». Quoi que vous puissiez en croire, mes pensées restent souvent avec vous deux.

Madelon à Philippe.

Nancy, le 15 août.

Tu es fâché contre nous, chéri ; plus fâché que tu ne t'en doutes. Quelle ironie dans ta lettre ! Je ne l'ai pas montrée à « maman ». Que t'avait-elle donc écrit ? Des reproches ? Mon bien-aimé, je te jure que je n'y suis pour rien.

Donc il ne faut pas punir ta pauvre petite par ta sévérité et ta froideur. Tu travailles ; je ne doute pas que ta vie soit fatigante et difficile. Ni toi ni moi ne l'avions rêvée telle qu'elle est. Mais comment pourrais-tu rester au rang des subalternes, toi si bien fait pour passer le premier partout ? Je garde au fond de mon cœur la crainte trop fondée que tu puisses me trouver un jour indigne de toi. Tu dirais encore que je suis jalouse. Tu m'as montré que cela te déplaît. Je foule aux pieds ma jalousie et ne veux te laisser voir que mon sourire. Seulement sois bon ! Ecris-moi encore des lettres comme les premières. Je vais supplier « maman » de ne plus te rendre nerveux. Oh ! comme tu l'étais avant-hier, faisant ton courrier comme on s'acquitte d'une tâche fatigante !

Tant mieux, mille fois, si tu t'amuses ! Parle-moi un peu, seulement un peu de ta vie. Je voudrais t'intéresser en te parlant de la mienne. Hélas ! Tu la connais. Ou plutôt, chéri, tu ne peux savoir combien elle est devenue terne, insipide, depuis ton départ. Il ne tient qu'à toi, avec quelques paroles douces et tendres, de lui redonner un peu de lumière. Sois bon pour ta petite. Je t'aime !

Yvonne de Clerval à son frère.

Clerval, le 15 août.

Jour de fête. J'en profite pour t'envoyer un « devoir de style » Jeannot. Ceux-ci m'amuse plus que les autres. Miss ne les corrige pas avec son crayon bleu. Il y paraît, tu vas dire!

Je vois, sans être censée les voir, des choses si drôles que j'éclaterais comme un ballon trop gonflé si je n'avais pas un frère avec qui je peux bavarder à l'aise. D'abord, avant-hier, nous avons eu la fameuse « ouverture ». Un abbé du petit séminaire est venu dire la messe dans la chapelle, à huit heures du matin. Les chasseurs y assistaient, sans compter les chasseresses : Corysandre et Daisy. Comme je l'avais prédit, M^{me} Le Compasseur avait la migraine. Maman nous a joué sur l'orgue un morceau de sa composition, — et de circonstance, — où l'on entendait le son des trompes, les aboiements des chiens, voire même, a dit Carissan placé derrière moi, les gémissements d'un pauvre rabatteur à qui l'une de ces dames a envoyé du plomb. J'ai cru que l'officiant ne pourrait jamais finir son offertoire, tant il était distrait par cette musique. Il a même oublié le coup d'encensoir féodal aux seigneurs, ce qui a fort mécontenté papa, toujours à cheval sur les traditions. Mais on nous a apporté l'Évangile à baiser, ce qui a paru impressionner vivement le républicain Philippe.

Après la messe, toute la bande est partie en voiture pour les tirés de la forêt. N'étant pas forte en description, je te fais grâce des costumes. Daisy, plus nymphe des bois que jamais, montrait un peu ses jambes qui sont charmantes. Corysandre avait sans doute des raisons pour cacher les siennes. Thorigné faisait mal aux yeux, tant il était ciré, nickelé, verni des pieds à la tête. Il paraît que son fusil a coûté deux mille francs. Carissan portait des espadrilles, un casque indien, un pantalon tout effrangé d'explorateur, et pas de guêtres. Aussi je n'ai pas manqué de lui dire que les vipères grouillent dans les bois. Pour toute réponse il a tiré de son sac une énorme pharmacie de campagne, avec des scalpels et des seringues pour injections sous-cutanées.

— Si l'un de nous succombe, vous avez tout ce qu'il faut pour l'embaumement, a dit Thorigné en pinçant les lèvres.

— Ce ne serait pas mon début, a riposté l'autre. Comptez sur moi à l'occasion.

Malgré toutes ces plaisanteries, j'ai bien vu que l'histoire des vipères, que je ne rate jamais, a produit son effet, sauf sur Daisy qui a dit qu'elle a chassé dans les « swamps » de la Floride, qui sont pleins de serpents à sonnettes.

M. Hurault, en blouse grise et en chapeau de paille, était bien un peu « braconnier ». Daisy, qui ne fait attention qu'aux jeunes gens « éligibles », n'a pu, tout de même, s'empêcher de me dire, dans le dos de celui-ci :

— *A handsome fellow!*

— Prenez garde, ai-je prévenu. Il parle anglais aussi bien que vous.

Moi, à la place de Daisy, je me serais déguisée en homard. Elle n'a pas bronché; c'est le beau Philippe qui a rougi, tout en tâchant d'avoir l'air de n'avoir rien entendu. Evidemment, pour donner de l'aplomb à quelqu'un, Madeleine Cormeroy ne vaut pas Daisy Fenton.

Les chasseurs sont rentrés à six heures et demie. Nous étions toutes sur le perron : maman, moi, M^{me} Le Compasseur, M^{me} de Melmont (qui a eu des rechutes. Quel estomac de papier mâché!) et le mari de cette frêle personne qui ne la quitte pas d'une semelle. Carissan dit que c'est une lune non pas de miel, mais de glu. Il a un peu raison.

Ces messieurs, naturellement, n'étaient plus aussi jolis à voir que le matin. Carissan était simplement hideux. Papa et Thorigné, revenus ensemble dans mon tonneau, avaient tourné à la grille des écuries et gagné leurs appartements par la poterne du secrétaire. On ne les a revus qu'au dîner, propres, reposés, éblouissants.

M. Hurault a été le roi de la chasse et a fait semblant de n'en être pas plus fier. M^{me} Le Compasseur l'a félicité chaudement, sans pouvoir en tirer autre chose qu'un grand salut. Elle avait pourtant un *tea gown*... je ne te dis que ça! Je n'ai jamais vu personne montrer tant de peau en plein midi.

Hier on a chassé encore. Papa, dont tu connais l'aversion pour cet exercice, est resté à la maison sous prétexte qu'il n'a plus qu'un mois pour organiser sa revue. M. Hurault était retenu par son travail. N'empêche que M^{me} Le Compasseur, à déjeuner, lui a monté le coup de l'armure, et a désiré le voir dans cet affreux costume. Il était facile de deviner que ce pauvre garçon aurait donné vingt francs pour qu'on le laisse tranquille. Mais papa s'est joint aux instances de la veuve. Il a fallu s'exécuter. J'aurais voulu que tu visses (n'oublions pas que ceci est un devoir de style) que tu visses la figure de La Compasseur.

— Mon cher duc, a-t-elle dit, arrangeons pour un de ces soirs des tableaux vivants. Nous allons faire, M. Hurault et moi, *la Force protégeant la Faiblesse*. La faiblesse de Christine, qui pèse dans les cent cinquante! Où c'qu'est mon fusil!

Alors ils ont essayé des poses. Je voyais la belle enfant grelotter comme sous une douche quand le gantelet d'acier se posait sur son

épaule. Sous prétexte de la chaleur, elle fait des effets de transparence. Kathleen, à ce moment, a découvert que l'heure était venue d'aller faire mes gammes. Les tableaux vivants sont pour demain soir. Mais je serai couchée, naturellement.

Je ne le regrette qu'à moitié. Voir ce grand diable de Philippe mené comme un toutou par cette femme prétentieuse et minaudière, plus âgée que lui de quinze ans, cela m'agace. Madeleine Cormeroy, j'en suis sûre, ne serait pas moins agacée si elle pouvait le voir. Je compte, à la première occasion, le faire attraper sur ce sujet par la cousine Zoé. Mais cela demande quelque diplomatie ; car je ne veux pas me brouiller avec lui. Les vèpres sonnent. Communication terminée. A bientôt.

Philippe Hurault à Pierre d'Andouville.

Clerval, le 16 août.

Ou plutôt le 17, car il est une heure du matin ; mais je n'ai pas sommeil. Je commence à comprendre que les gens du grand monde soient capables de vivre sans dormir. Peut-être qu'on dort seulement parce qu'on s'ennuie. Par la sambleu ! mon gentilhomme, on ne s'ennuie pas chez nous. Ces messieurs, avant d'aller se coucher, causent au fumoir. Simple mercenaire, j'y vais seulement pour m'assurer qu'il y a des cigares dans les boîtes et que les porte-allumettes sont garnis. Donc, n'ayant personne avec qui causer, je viens bavarder avec toi. J'ai dû renoncer au journal que j'envoyais à ma mère. Elle ne comprend pas la situation et ne peut pas la comprendre. Elle me voudrait toujours assis sur un rond de cuir devant un bureau à casier, avec des manches de lustrine, et des lunettes bleues pour m'enlaidir.

Je ne me serais jamais cru si dangereux. La chanoinesse de Pontbretton a peur que je n'enlève une héritière. Ma famille craint qu'une héritière ne m'enlève. Or l'unique héritière que nous possédions, une *beauty* de Baltimore, est précisément la seule qui me traite ici comme on devrait le faire, c'est-à-dire comme le teneur de livres de cette somptueuse auberge. Quand je dis qu'elle est la seule, j'ai tort. Je suis tancé d'importance par la patronne quand quelque chose va mal ; et tu ne me croirais pas si je te disais que tout va toujours bien, du sous-sol aux combles, dans ce petit royaume où les gendarmes manquent tandis que les voleurs ne demandent qu'à s'y multiplier.

Mais la duchesse, en dehors du travail, me prête à ses invités, — et à son mari, — comme elle leur prête ses chevaux, ses voitures, ses automobiles, ses costumes, sont théâtre et ses lampes électriques.

Justement, ce soir, j'ai vu s'ouvrir, ou plutôt s'entrouvrir la salle de spectacle qui ressemble, avec plus de propreté et d'élégance, à une salle de casino. Passer une semaine à Clerval sans monter sur les planches était un carême au dessus des forces de la belle Christine. Nous avons peloté en attendant partie; c'est-à-dire que nous avons eu des tableaux vivants, pour nous faire prendre patience jusqu'aux calembours de la revue de M. le duc.

C'était un impromptu, et l'on avait invité seulement quelques voisins, les plus rapprochés et les moins bégueules, pour nous faire un public. Tu devines déjà qu'on m'avait fourré dans mon armure. Je brandissais une colichemarde effroyablement lourde, et tenais à distance les ravisseurs invisible, tandis que M^{me} Le Compasseur, fort visible celle-là, se cramponnait à moi comme un ramoneur surpris par le vent se cramponne à un tuyau de cheminée. A vrai dire, elle ressemblait beaucoup moins à un ramoneur que je ne ressemblais, moi, à l'appareil métallique désigné plus haut. Quand nous avons quitté la pose, les écailles de mon acier étaient imprimées en creux sur les plus beaux bras et les plus belles épaules du monde. Ce satin vivant, tu le devines, n'avait pu produire sur mes tôles beaucoup plus d'effet qu'un rigolot sur le tibia de noyer d'un invalide. Hélas! que de bien perdu!

Naturellement, on nous a blagués à qui mieux mieux, par jalousie. On a proposé pour notre groupe des légendes aussi variées que malveillantes. Une certaine baronne Courvoisier (noblesse de Louis XVIII, pouah!) laide et maligne comme un singe, nous a appelés, juste assez haut, *Armure et Armature*, faisant allusion à la taille visiblement comprimée de la belle Christine.

Cette baronne Courvoisier, notre voisine de campagne, m'a tout l'air de professer à l'égard des Clerval les sentiments d'un bandit corse à l'égard de la gendarmerie. Que s'est-il passé entre eux, je l'ignore. Mais si jamais le feu prend au château, sois sûr que c'est elle qui aura frotté l'allumette.

J'éprouve quelque satisfaction à te dire que bien des hommes à ma place, toi le premier, auraient la tête moins froide que n'est la mienne en ce moment. Je comprends fort bien qu'on m'a employé ce soir comme un photographe emploie son appuie-tête, pour soutenir le modèle qui pose. Et tu peux être certain que je me comporte de façon à ne pas laisser croire que je prends tout cela au sérieux. J'ai tout à la fois l'impertinence de m'amuser et le bon sens de ne pas montrer que je m'amuse. M^{me} Le Compasseur ne peut se vanter de m'avoir troublé. L'eût-elle fait, d'ailleurs, comment aurait-elle pu s'en apercevoir?

Quant aux hommes, je défie aucun d'eux de faire trois pas avec

le harnais d'un chevalier de Charles VII sur leur dos. Je conserve cette opinion dans mon for intérieur, et ne m'occupe guère d'eux, me bornant à leur répondre quand ils me parlent.

Toutefois j'ai un ennemi dans le nombre : le vicomte de Girode. Il est tout jeune et semble pressé de faire son chemin. Le Jockey-Club vient de lui ouvrir ses portes ; il est grand homme de cheval, grand comédien de salon, grand « fusil » dans les battues à la mode (ce qui n'empêche pas que je l'ai battu dimanche de cinq perdreaux) et presque aussi grand tueur de femmes, comme disent les Anglais, que grand tueur de pigeons à Trouville et à Monte-Carlo. Une seule chose est petite en lui, la taille, d'où il résulte que la vue d'un carabinier de mon espèce lui donne des idées de meurtre. Il fait le siège en règle de M^{me} Le Compasseur ; mais celle-ci, comme tu l'avais annoncé fort justement, vit dans la crainte de Dieu et de la duchesse. Elle occupe l'« appartement de la tour » isolé du reste du château, inaccessible. Pour comble de précaution, elle fait coucher sa femme de chambre à côté d'elle, se disant très peureuse la nuit. Pendant le jour, elle rend le grand service d'occuper les hommes et de laisser Daisy Fenton un peu plus accessible aux entreprises matrimoniales de Thorigné, qui, à vrai dire, me semble avoir peu de chances.

Tout à l'heure ils faisaient ensemble *Judith et Holopherne*, ou, comme a rectifié Carissan, *Judith se payant la tête d'Holopherne*. Il paraît qu'elle avait dans les cheveux pour deux cent mille francs de bijoux. Les petits Melmont, pour les appeler par leur désignation ordinaire, ont modestement représenté l'*Angelus* de Millet. On a prétendu qu'ils représentaient : *Après la faute*, par allusion aux maux de cœur pleins de promesses qui ont troublé dernièrement la santé de la jeune femme. J'en passe, et tu vois que tout le monde y passe.

L'ensemble forme un contraste plutôt saisissant avec ma vie antérieure et même avec ma vie future, sans parler du contraste avec les châtelaines qui restaient des mois à broder, assises dans ces embrasures profondes de deux toises, les bannières de leurs époux. Moi seul, moi le vilain sorti de la glèbe, je suis dans la note avec mon casque et mes gantelets. Le monde a marché et marchera encore. Que penseront de nos automobiles les fils de nos arrière-petits-fils?...

Allons ! me voilà en train de philosopher, ce qui est bon signe. Le sang s'est rafraîchi. On va pouvoir dormir : pas longtemps, car la duchesse m'attend à neuf heures, qu'il pleuve ou qu'il vente, avec ses carnets à souche et les échantillons de coquinerie ou de misère apportés par le facteur. Ceci, c'est de toutes les époques.

*Madame Le Compasseur à Madame de Clamecy,
au Port-Blanc.*

Clerval, le 17 août.

Comme je pense à toi, ma pauvre chérie, et comme tu me manques ! Tous les coins de ce château où nous nous sommes tant amusées me rappellent ton souvenir. Hélas ! je n'ose plus prononcer ton nom depuis le fatal procès. Les gens qui ont fait la loi sur le divorce étaient d'honnêtes bourgeois ne connaissant pas la vie. De la meilleure foi du monde, ils ont cru nous avoir donné le remède à tous nos maux. Ils n'ont oublié qu'une chose, c'est qu'une femme du grand monde, même si elle est née hors du grand monde (c'est le cas de la maîtresse de cette maison) renverse l'édifice de leur loi comme un château de cartes. Elle reconnaît le divorce... en fermant sa porte à ceux qui en usent. Et te voilà bien avancée !

Tu as des compensations, il est vrai : c'est bien le moins. Puissent-elles te rapporter ce qu'elles t'ont coûté ! Je t'épargne mon opinion sur les hommes en général. Et surtout je me garderai bien de ne pas partager la tienne sur un homme en particulier. Si tu nages en plein océan de félicité, tout est pour le mieux. Moi je trouve que la piscine mondaine a du bon.

Le Clerval de cette année ressemble aux Clerval que tu as connus : Alex moitié rond de cuir et moitié génie musical ; le vieux Tim théâtral par redoublement ; les invités choisis avec ce calcul effroyablement profond que la maîtresse de céans apporte en toutes choses. Il y en a pour tous les goûts, même pour le goût de ceux qui aiment les jeunes maris n'ayant d'yeux que pour leur femme, et les jeunes femmes en proie aux premiers symptômes.

Les Américaines étant à la mode cette année, nous en avons deux. Je n'aime pas beaucoup les Américaines parce qu'il est trop dans leur nature d'être impolies. Mais, il n'y a pas à dire : ces mâtines-là savent s'habiller, et, ce dont il faut les féliciter encore davantage, c'est qu'elles sont faciles à habiller. Du reste, il n'y en a que pour elles chez les couturières.

Le beau Marcel, celui que tu as appelé le Chic Errant, et qui t'en garde rancune, est « après » la jeune Yankee dont la dot me paraît hors de la portée d'un simple fils d'agent de change. Il faut ajouter à cela que Thorigné, vaniteux comme un paon, fait sa cour avec une préoccupation dominante, à savoir la frayeur qu'on puisse dire qu'il a été refusé. Il ressemble à ces cavaliers du concours hippique qui ont entendu craquer une sangle, et ont peur de s'étaler devant les tribunes. Il perd ses moyens.

Les autres hommes sont plus ou moins à mes pieds ; il est vrai

qu'on m'a invitée pour ça, moyennant que je n'en abuserai pas. Le vieux général s'est remis dès la première minute à mourir d'amour pour moi. Vraiment ce type d'une époque disparue fait rêver des belles passions d'autrefois. Ses yeux bleus sont encore « prenants », quand ils vous regardent comme s'il n'y avait pas autre chose à regarder sous la voûte du ciel. Les autres vous déshabillent tout simplement. Leur conversation, au bout d'une demi-heure, les déshabille eux-mêmes. Voulez-vous? Non? Alors, serviteur!

Le lendemain, pour peu que le temps soit à l'orage et que je m'amuse à faire semblant d'avoir les nerfs en déroute, les voilà qui reviennent, jugeant que je n'en peux plus. Ces braves garçons, à force d'avoir médité la littérature présente, s'imaginent que nous sommes les jonets fragiles du baromètre et de la circulation sanguine. C'est une justice à leur rendre qu'ils comptent sur ces phénomènes beaucoup plus que sur leurs mérites. La physiologie est leur grande alliée. Pour peu qu'on résiste au vertige de leur éloquence, on devine leur conclusion : « Elle a dû prendre ce matin du bromure de potassium. »

Mes amoureux ne sont pas comme Thorigné. Un refus n'a pour eux aucune importance. « Bien, Madame, j'attendrai », semblent-ils dire, — quand ils ne le disent pas. Sur ce, ils cherchent des consolations auprès de la nièce du général à qui Alex donnerait tous les certificats que peut désirer un mari situé pour l'heure au Cap Nord, jugeant qu'elle est trop laide pour être tentée. Cette bonne Alex est la femme des déductions logiques et me surveille de près. Je lui ai rendu la chose facile en demandant à être logée à la tour — que nous appelions « le couvent », te souviens-tu? Va pour ce couvent confortable. Je m'y trouve fort bien. Et je ne me trouve pas moins bien dans l'autre, celui du veuvage, où, à vrai dire, je ne croyais pas que je serais restée si longtemps. Mais l'absence de toute servitude conjugale, et même (me pardonneras-tu?) extra conjugale, est un bienfait du ciel qu'il ne faut échanger contre d'autres qu'avec d'innombrables précautions.

La seule chose nouvelle ici est un secrétaire comme Alex les aime, c'est-à-dire un Monsieur qu'on ne sait par quel bout prendre, parce qu'il est homme du monde par un bout et subalterne par l'autre. Te souviens-tu de l'inénarrable Montengibert, ce vieux gentilhomme dont la duchesse s'était assuré la collaboration pour le singulier motif qu'il avait été le compagnon de plaisirs du duc, avant le mariage de ce dernier? Il paraît que ce Montengibert, qui m'a toujours fait l'effet d'un vieux coquin, buvait trop, jouait sur parole avec les invités, et courtoisait les femmes de chambre des invitées. Lasse de payer les dettes de jeu et d'acheter le silence des

caméristes roublardes, la châtelaine a cherché un autre secrétaire. Cette fois elle prétend avoir trouvé son idéal dans la personne de « Monsieur Hurault », tout en déclarant qu'elle ne l'a pas vu avant de le prendre, sans quoi elle ne l'aurait pas pris « si bien ». En ces paroles on devine l'excuse et, tout à la fois, l'avertissement du danger auquel on nous expose : *Prenez garde à la peinture, s. v. p.*

Le fait est que j'ai rarement vu un homme plus superbe. Rien ne peut te donner une idée de sa distinction et de son tact, tout « Hurault » qu'il puisse être. Il cause bien, ou plutôt il causerait bien s'il voulait causer. Mais il est silencieux, aux repas, comme une institutrice bien élevée ; seulement, après vous avoir fait son grand salut provincial, crac ! il vous plante dans les yeux un regard de lion en cage... et il attaque ses œufs brouillés.

Je suis trop femme, je l'avoue humblement, pour n'avoir pas flâné devant les barreaux afin de voir jusqu'à quel point l'animal est féroce. Nouveau regard du lion, qui semblait dire : « Pauvre petite ! Si nous nous étions rencontrés vous et moi dans les gorges de l'Atlas, et non dans cet endroit où l'on me montre pour de l'argent!... » Tout cela avec l'air hautain du roi du désert que le dompteur dérange, et que cela ennuie fort de passer dans un cerceau ! « Nous allons bien voir », ai-je pensé ; et je suis entrée dans la cage, et le lion a sauté comme j'ai voulu. A la place du cerceau, mets une des armures de la galerie... et conviens que je suis encore bonne à quelque chose.

Oui, ma chère, il a eu le courage de s'enfermer dans cette machine et la force de s'y mouvoir, sous le prétexte, inventé par moi, de poser un tableau vivant où je me réfugiais sous son glaive pour chercher aide et protection. Avec un autre costume (c'est du sien que je parle) on aurait pu trouver l'attitude un peu risquée, d'autant plus que mon costume à moi était fort engageant : une longue tunique de cachemire à entre-deux, sans beaucoup de manches, que je passe le matin pour flâner de ma chambre à mon cabinet de toilette, loin des regards indiscrets.

L'expérience a réussi ; « mon lion superbe et généreux » a franchi le cerceau ; mais avec une absence d'envie de mordre qui frisait l'impolitesse. Tu me diras qu'il était trop bien muselé pour pouvoir montrer les dents. Alors tu me prends pour une petite fille ? Je t'assure que la cuirasse la mieux trempée ne m'aurait pas empêchée de sentir les révoltes intérieures, — s'il y en avait eu, — d'autant moins que je me blottissais avec conviction...

Tu vas rire : c'était fort agréable. On n'est point parvenue à l'âge où nous sommes sans avoir éprouvé des impressions agréables de plus d'un genre. Mais il ne m'est jamais arrivé, ni à toi non plus,

d'abandonner ta taille au bras d'un monsieur vêtu de fer. Dans une salle trop chaude, en plein mois d'août, c'est autrement rafraichissant qu'une glace, et, surtout, c'est autrement suggestif pour l'imagination. Peux-tu comprendre ce charme de jouissance nouvelle? Je me demande si les châtelaines d'autrefois se donnaient le plaisir de causer avec leur chevalier « en uniforme ». J'en doute, car elles étaient des êtres de routine. Dans tous les cas, je suis probablement la seule femme vivante qui ait ébauché l'aventure. Par exemple ça laisse des marques. Ça vous estampe comme un fer à gaufres. Cependant M. Hurault a été un pâtissier fort discret.

Nous recommencerons dans un mois, à l'occasion de la revue où le duc fait figurer un tableau à peu près du même genre. Et je compte bien qu'il y faudra plus d'une répétition. Tant pis pour mon lion si ça l'ennuie! Mais, d'ici à un mois, peut être qu'il sera devenu, au contraire, un peu trop féroce. On est de taille à se défendre. Dans tous les cas il n'est, pour le moment, féroce avec personne, ce qui m'empêche de le haïr.

Sur ce, chère amie, je vais m'habiller et porter moi-même ceci à la poste du village, ne me fiant que tout juste à celle du château. Tu ne t'y fiais pas toujours, toi non plus... Mais maintenant tu n'as plus besoin d'écrire en cachette. Tout de même déguise ton écriture sur l'enveloppe, quand tu me répondras. A quoi bon faire loucher cette bégueule d'Alex?

M^{me} de Clamecy à M^{me} Le Compasseur.

Le Port-Blanc, 19 août.

Ta lettre m'apporte une distraction d'autant plus appréciée qu'il n'en existe pas d'autre dans notre village breton, bien fait pour ensevelir l'existence de ce que tes amies Américaines appelleraient une *grass widow*.

C'est singulier comme nous avons toujours besoin de dissimuler, nous autres, même quand nous ne faisons point de mal. Tu te caches de la duchesse; de mon côté, pendant que je causerai avec toi, ma vieille amie, je préfère que *personne* ne lise par-dessus mon épaule. Non que j'aie l'intention de te révéler *tout* ce que je pense du divorce. Il a, comme le mariage, ses désillusions dont tu parles avec l'aisance d'une personne désintéressée dans l'affaire. Mais tu ne sembles pas avoir remarqué une chose : les écrivains qui ont mis le divorce sur la scène ou dans leurs livres, — surtout ceux qui ont divorcé, — aboutissent avec un ensemble risible au raccommodement des deux parties adverses, tantôt la veille, tantôt le lendemain du jugement. Pas un n'y manque : c'est d'un monotone

effroyable, peu flatteur, à première vue, pour leur puissance d'imagination.

En y réfléchissant, tu verras que la loi du divorce, comme toutes celles qu'on a votées depuis trente ans, est faite pour les classes inférieures. Le divorce est vraiment un remède souverain pour la femme d'ouvrier qui est lasse d'être battue. Elle s'en va, s'accroche à un autre homme qui tape moins fort, et le tour est joué. Note bien que par « femme d'ouvrier » j'entends toutes celles qui ne sont pas « du grand monde », pour parler ta langue. A l'égard de nous autres qui en sommes (ou qui en étions) c'est différent. Nous nous trouvons à peu près dans la situation d'un homme de club qui triche au jeu. La loi, très maternelle, absout la tricherie, puisqu'elle ne la punit pas. Seulement les collègues du tricheur le mettent à la porte. Le voilà, comme nous, bien avancé avec sa loi !

Il m'a fallu, pour découvrir tout cela, quelques méditations rendues faciles par la vie calme d'un petit port de mer, et une durée suffisante de « compensation ».

Toi, tu n'aurais jamais divorcé, par la même raison qui fait que tu ne t'es jamais compromise. Tu es avant tout « femme du monde ». Tu sais ce que vaut ce titre qui n'a l'air de rien, et qui tient lieu de tout, même de noblesse. Tu t'appelles simplement M^{me} Le Compasseur, et tu es invitée à Clerval. Et à moi, qui ai des couronnes sur mon linge et ton amitié, tu n'oses écrire qu'en allant mettre toi-même tes lettres à la poste !

Je ne t'en veux pas ; j'en ferais autant si j'étais toi. Le monde est stupide, lâche, trompeur, égoïste, jaloux, hypocrite. Le monde n'est qu'un nuage coloré, un mot sonore et vide, un concours de snobisme, une école de dissimulation. Tout de même, quand il nous ferme sa porte au nez, nous ne pouvons nous empêcher d'en souffrir, tout en ayant honte d'être si sottes. Car, enfin, nous savons ce qu'on fait du monde avec de l'argent, une grande situation et de l'adresse : on le met dans sa poche. Veux-tu me faire croire que, si Alexandrine de Clerval divorçait demain, le monde n'irait plus chez elle ? Nous ne sommes pas assez naïves, toi et moi, pour supposer qu'on déserterait son salon.

Tu comprends maintenant pourquoi je désire que ces lignes restent entre nous. C'est déjà très sot, pour une femme, de se plaindre d'avoir fait une folie. Mais, prendre le public pour confident de sa plainte, c'est une amère stupidité. Nous commettons toutes des bêtises, et à tous les âges. Ma bonne Christine, méfie-toi !...

Ne t'imagines pas que je t'en veux d'être venue à moi avec l'allure compatissante et impeccable d'une dame de charité visitant les prisons. Je conviens toutefois que ta lettre m'a secoué les nerfs,

en me faisant revivre une minute la vie d'autrefois. Comme alors tu me contes tes aventures, ces côtoiements d'abîmes, — ou de simples fossés, — que tu as toujours préférés à l'ivresse des grandes chutes. Le beau secrétaire n'est qu'un fossé, bien entendu, et je te connais trop pour pousser un cri d'alarme. Tout de même lui et sa cuirasse te font travailler l'imagination, l'un portant l'autre; je m'aperçois qu'elle est encore d'une jolie force, ton imagination!

Je partage, — sans le pousser aussi loin, je l'avoue, — ton mépris pour les baromètres et pour les phénomènes astronomiques dont ces messieurs nous croient les vains jouets. Si j'écrivais des livres, je montrerais que la pierre d'achoppement la plus dangereuse pour nous est celle qui tombe de la lune. Ah! l'effrayant pouvoir du nouveau, de l'imprévu, de l'inconnu! Ton jeune homme, sanglé dans un habit noir, t'aurait fait valser toute une soirée sans te causer une seule distraction. Le même, avec son armure et son haubert, t'en donne de tellement fortes que tu laisses les rivets et les charnières de sa construction métallique t'entrer dans la peau. Et te voilà partie à rêver de Renaud et d'Armide.

Heureusement pour toi, ton jeune homme paraît plus sérieux que ne l'était l'invincible Renaud, dont la conquête donna fort peu de peine à Armide. Naturellement, tu voudras savoir jusqu'où peut aller ce sérieux; tu n'en resteras pas où tu en es de ton étude. Elle m'intéresse: tiens-moi au courant. Connaissant ton adresse et ton sang-froid, je ne crains qu'une chose: c'est que la sévère Alexandrine soit obligée de mettre son secrétaire en wagon, — car ce n'est pas toi qui partiras. En seras-tu beaucoup plus avancée, quand tu auras réduit ton lion à la disette, après l'avoir fait plus ou moins miauler d'agacement derrière sa muselière?

Mais peut-être qu'il a déjà repris, sans rêve d'impossibles festins, son sommeil un instant troublé par toi. Qui peut prévoir les aberrations du goût chez un carnassier de la petite bourgeoisie? Dans tous les cas, jusqu'ici ce jeune homme me plaît. Conserver sa raison en face de la belle Christine, ce n'est pas banal; tu dois trouver du mérite à ce contraste avec les fauves plus ou moins déchaînés qui t'entourent. Ne me laisse pas fatiguer ma pauvre cervelle à deviner l'épilogue. Vite le numéro suivant, de grâce; mais écris *poste restante*. Car la morale de tout ceci, ma bonne amie, c'est que rien ne nous fait libres, ni le mariage, ni le veuvage, ni le divorce..., ni le divorce, surtout!

La suite prochainement.

LÉON DE TINSEAU.

*Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays,
y compris la Suède, la Norvège et le Danemark.*

LETTRES INÉDITES DE XAVIER DE MAISTRE

A SA FAMILLE¹

VI

DEPUIS LE DÉPART DE JOSEPH DE MAISTRE DE SAINT-PÉTERSBOURG
JUSQU'AU SÉJOUR DE XAVIER EN ITALIE

(1817-1826)

Nous n'avons aucune lettre de 1815 ni de 1816. La correspondance reprend en 1817, lorsque Joseph de Maistre quitte Saint-Pétersbourg, où il avait été rejoint en 1814 par sa femme et ses filles. Les deux frères ne devaient plus se revoir.

Le 28 mai, Xavier écrit à Nicolas :

Je viens d'accompagner à Cronstadt notre excellent frère. Je l'ai embrassé douloureusement. Lorsqu'on se sépare à notre âge et à une si grande distance, il reste peu d'espoir de se revoir. Je ne puis te dire quel horrible vide son départ et celui de sa famille laisse dans mon existence. Quatorze ans de réunion ont rendu ce moment bien cruel. Le voilà parti! Que Dieu l'accompagne et le protège; s'il trouve dans sa patrie autant d'amis, autant d'estime qu'il en a eu ici, il sera très heureux, mais j'en doute beaucoup. Il t'aura sans doute déjà écrit qu'il a été fort bien traité ici par le grand capitaine qui lui a donné une boîte magnifique avec son portrait, et qui lui a permis de laisser ici Rodolphe en qualité de chargé d'affaires en attendant le comte de Brusasque dont on n'a aucune nouvelle. Mon frère s'est trouvé un moment dans le plus cruel embarras. En suite des avis formels qu'il avait reçus, M. de Brusasque devait être ici au plus tard pour la mi-mai; en conséquence, mon frère avait rendu sa maison pour la fin de mai et vendu ses meubles, sa bibliothèque et obtenu de

¹ Voy. le *Correspondant* du 10 décembre 1902.

l'empereur de partir sur la flotte qui se rend en France. Tous les équipages étaient embarqués, et toujours point de nouvelles de son successeur, qui ne lui a pas même écrit. Il en a été malade; un évanouissement, suivi de la fièvre, nous a fort alarmés pour lui. Le chagrin de quitter un pays où il a été si bien traité, joint à l'embarras où il se trouvait, l'avait abattu au point qu'il a vieilli de dix ans dans ce dernier mois. Enfin, par la bonté de l'empereur, l'affaire s'est arrangée et son bon tempérament l'a emporté sur l'âge et les tracasseries. Il est parti très bien portant. Il aura le temps de se reposer sur le vaisseau. La veille de son départ, l'empereur lui a envoyé l'officier qui commande une de ses chaloupes pour la mettre à sa disposition. Nous nous sommes embarqués sur la Néva, tout près de sa maison. Il a serré dans ses bras ma bonne Sophie, grosse à pleine ceinture et fondant en larmes. En descendant la rivière il a dit : *Adieu donc, beau Pétersbourg!* Nous n'avons presque pas parlé pendant la traversée. Il m'a déposé à Cronstadt et a continué sa route jusqu'au vaisseau, qui était encore éloigné. Une demi-heure après, comme j'étais déjà monté sur le paquebot à vapeur qui partait pour la ville, un vent très fort, et favorable au départ de la flotte, s'est levé; plusieurs coups de canon ont donné le signal, et tout mon sang s'est retiré dans mon cœur. Bientôt mon cher Rodolphe me quittera aussi. C'est un triste moment de ma vie. Adieu, cher ami. Je ne te parlerai pas d'autre chose aujourd'hui. Sophie t'embrasse.

La femme de Xavier partage sa tristesse. Elle ajoute sur la même lettre :

Je ne demande pas mieux que de vous embrasser, mon cher frère, mais je veux aussi vous dire un mot. J'ai vu partir notre aîné avec bien de la peine; c'est un ami que j'avais, et quoique j'espère qu'il m'aimera toujours, la distance est si grande qu'elle m'effraye. Je ne puis penser sans attendrissement à toutes les preuves d'amitié que m'ont données ma sœur et ses bons enfants. J'ai suivi des yeux le bateau qui les portait autant que je l'ai pu, et à mesure qu'ils s'éloignaient, leur image se gravait de plus en plus dans mon cœur. J'espère bien que Dieu me permettra de venir vous voir tous, et gagner à l'aide de votre indulgence cette amitié qui m'est si précieuse. J'y mettrai tous mes soins. Je me recommande aussi à vous, chère sœur; les femmes de deux frères tels que nos maris doivent s'aimer, et j'ai dans l'idée que je ne me trompe pas dans mon espoir. Permettez-moi de vous embrasser tous les deux bien tendrement et de vous assurer que vous avez une sœur qui vous aime bien.

Ce ne fut que dix ans plus tard, en 1826, que ce vœu se réalisa

et que Xavier de Maistre, avec sa femme et ses enfants, put aller revoir en Piémont les membres survivants de sa chère famille. Jusque-là, il faut en convenir, sa vie et sa correspondance, sauf quelques exceptions dont nous allons tenir compte, offrent peu d'intérêt pour l'histoire générale et pour la sienne propre.

M. Réaume, à qui l'on doit, comme nous l'avons dit, l'étude la plus importante qui ait paru sur Xavier de Maistre, se plaint qu'on le perde de vue à partir de 1816 pour une dizaine d'années¹. A le suivre, comme on le pourrait assez bien faire au moyen de notre correspondance, on ne gagnerait que de le voir vivre normalement en père de famille : souvent inquiet pour sa femme, qu'il risque de perdre trois fois; de temps en temps séparé d'elle, à son grand regret, pour des nécessités d'affaires; préoccupé de l'éducation de ses deux filles, Alexandrina et Catherine, ou du petit André, qui lui est né en juillet 1817, tous enfants remplis de qualités, au dire de leur père, mais tous aussi très frêles de santé et qui devaient, hélas! mourir avant leurs parents. Destinées ou non aux curieuses investigations de l'histoire, toutes les familles se ressemblent à quelque degré par ce mélange d'affections, de joies et de tristesses. Xavier de Maistre fut, seulement, mieux partagé dans le début et, à la fin, plus malheureux que d'autres. N'y insistons pas, et revenons aux points par où l'histoire a des droits sur lui.

Le 16 octobre 1817, il écrit la lettre suivante à son frère Joseph, qui est déjà arrivé à Turin, mais qui a traversé Paris, et qui s'y est occupé d'une édition nouvelle des *Soirées* :

... Tout ce que tu m'as dit de Paris m'a vivement intéressé, mais il faudrait une conversation pour les détails. Tu ne me dis rien de tes œuvres. As-tu laissé quelque chose sous presse? Il faut absolument que tu m'illuminés là-dessus. Comment as-tu trouvé les grands hommes dans la coulisse? As-tu fait quelque liaison particulière? Il me semble qu'ils doivent tous se ressentir un peu de la Révolution et être plus ou moins marqués du sceau de la bête...

Dans une lettre adressée à sa sœur Eulalie, le 11 janvier 1819, parlant de ses propres écrits, il indique le premier projet des *Prisonniers du Caucase* et de *la Jeune Sibérienne* :

J'ai été charmé du petit billet qui m'engage à travailler pour Genève, et je me mettrai en train bientôt. J'ai plusieurs choses commencées, que je puis finir dans quelques mois; mais il y a un inconvénient à ne

¹ *Œuvres inédites de Xavier de Maistre*, p. XXXVII.

les pas faire passer par ce que tu appelles la coupeille¹. Il y en a même deux. Le premier est que la coupeille est nécessaire, car je fais des italianismes sans le savoir. Mon frère m'a beaucoup aidé pour la correction du *Lépreux*. Il est vrai que nous étions enseuble, et que souvent j'ai corrigé ses corrections. Mais il est sûr que ses avis me sont fort utiles, pourvu qu'il n'ajoute rien, car nos idées sont d'une nature diverse, et il m'écrivait une fois que nos esprits étaient comme les aiguilles d'une montre qui ne vont jamais ensemble, mais qui, cependant, marquent la même heure. Le second inconvénient est que je crains de l'offenser, car je lui ai solennellement [promis] de le charger toujours de l'opération de la coupeille, et je l'en ai même prié. Maintenant, lorsque je vous enverrai un paquet cacheté qui doit passer par ses mains, contenant des œuvres qu'il ne verra pas, je crains qu'il n'éprouve un sentiment désagréable, que je voudrais lui épargner. Je songerai à tout cela pendant l'intervalle que me donnera mon travail, et tu me donneras aussi ton avis à ce sujet.

J'ai trois petits opuscules ébauchés. Le premier est l'histoire d'un officier prisonnier chez les brigands du Caucase. C'est un sujet singulier et terrible, sans femmes et sans amour. Le deuxième est l'histoire d'une jeune fille qui est venue de 1000 lieues, à pied, du fond de la Sibérie, demander la grâce de son père et qui l'a obtenue, aussi sans amour. C'est un modèle de religion et de foi vive. M^{me} Cotin a fait sur ce sujet un roman controuvé, qui est assez mauvais et qui dénature le caractère sublime de l'héroïne. Le troisième est une anecdote d'amour². Les trois sujets sont vrais, et j'y ai ajouté peu de chose.

Mais je t'avoue que tout cela ne vaudra pas le *Lépreux*, dans lequel j'ai exprimé toute la mélancolie de mon cœur et des idées que je couvais depuis mon enfance. Enfin le succès de ce dernier fera peut-être passer les trois autres, ce qui est tout ce qu'il faut à Thérésine. Crois-tu que la personne de confiance que vous avez à Genève soit à même de corriger les fautes de langue et celles d'orthographe qui m'échappent quelquefois, et qu'elle veuille y mettre les points et les virgules dont je ne fais guère usage, non plus que des accents? Ce qui m'a empêché de mettre la main à l'œuvre, c'est une malheureuse petite découverte que j'ai faite en chimie. Je n'ai pas voulu perdre trois grands mois de travail, et je ne commencerai ces petits ouvrages que lorsque Doria partira avec le mémoire, ce qui aura lieu dans huit à dix jours. Voilà tout ce que je voulais te dire à ce sujet.

¹ C'est-à-dire la critique de Joseph.

² On a reconnu sans peine, dans les deux premiers sujets, *Prisonniers du Caucase* et *la Jeune Sibérienne*. Quant à « l'anecdote d'amour », c'est sans doute la nouvelle inachevée de *Catherine Frominsky* ou *l'histoire de Madame Prélestinoff*. (Voy. ces fragments considérables dans le 1^{er} vol. des *Œuvres inédites*, p. 89-106.)

Il faut noter, dans la même lettre, ce petit détail sur Joseph de Maistre :

Le sommeil de mon frère m'a fort inquiété dans les commencements qu'il était ici. Mais il est sûr cependant que sa santé est parfaite malgré cela, et son esprit n'a aucunement faibli. Mais je ne répondrais pas qu'il ne s'endorme quelquefois au Sénat. Cette disposition ne peut que prêter des armes aux malveillants, sans cependant être capable de nuire aux affaires, qu'il étudiera avec une conscience pure et une facilité que peu de personnes ont reçue en partage.

De toutes les lettres de cette période, pour ne pas dire de sa vie entière, la plus grave est celle qu'il écrit le 15 novembre 1819 (?) à son frère Nicolas sur des points fondamentaux de morale et de religion. On y peut mesurer tout le progrès qui s'est accompli dans cette âme redevenue chrétienne, et constater aussi sur lui-même l'insuffisance de certaines manières d'entendre la religion :

Le plaisir que j'ai ressenti en revoyant ton écriture, mon cher ami, a été bien troublé par la tristesse de ta lettre. Ce que tu me dis de l'affaiblissement de ta santé et de tes forces m'aurait alarmé bien plus encore, sans la persuasion où je suis que tu m'as écrit dans un mauvais moment où ton imagination, que je connais, était exaspérée. J'éprouve souvent des angoisses pareilles, pendant lesquelles il me semble que tout est perdu.

Les arts et les sciences embellissent le bonheur, mais ils ne guérissent pas de la tristesse, à moins que l'on ne soit savant ou artiste de profession, parce qu'alors ces occupations sont un but principal et nécessaire, et qui nous force à courir grand point. Comment, en effet, courir et se donner une peine quelconque sans raison déterminante? Sera-ce l'espoir de la gloriole qui me fera passer sept ou huit heures à mon cheval? Si j'avais cette folie, l'aspect d'un paysage du Lorrain ou du Poussin suffirait pour me faire jeter tout mon atelier par la fenêtre. Les sciences sont encore plus superflues dans la recherche du bonheur, tant qu'elles ne conduisent pas à la fortune ou au moins à nous procurer notre subsistance. Je n'en excepte que les grands hommes, au nombre de quinze ou vingt au plus en Europe, dont je ne puis juger les sensations. Peut-être la gloire leur suffit-elle? J'en doute. A moins que leur science ne leur ait procuré de l'autorité.

Je suis en train de philosopher, au risque de casser les vitres.

Qu'est-ce que le bonheur, abstraction faite de la religion? J'examine mon cœur et celui de mon voisin le philosophe, et même celui de ma

voisine. C'est l'amour-propre satisfait. Nos sens peuvent nous entraîner et nous passionner; mais ce grand intérêt, l'amour-propre, surnage bientôt, et le désir inextinguible de primer ne s'éteint jamais. Chacun tâche d'avoir son genre de supériorité; et, s'il y a quelque bonheur réel de ce genre dans le monde, c'est l'illusion qu'on se fait souvent de valoir mieux que les autres. Si l'on réfléchit sur les jouissances d'une longue vie passée, on verra clairement que ce n'est ni le bien manger ni le bien boire, ni même l'autre plaisir qui nous ont laissé une idée du bonheur. Ces voluptés n'ont une apparence de bonheur que lorsque l'amour-propre les a assaisonnées. La Fontaine a dit que l'ambition entre même dans l'amour. Cela explique bien clairement pourquoi nous ne pouvons pas être heureux ici-bas. C'est que l'amour-propre ne peut jamais être satisfait. Lors même qu'il a triomphé, qu'il a vaincu tous les obstacles, le silence le désespère, la gloire est au cœur ce qu'une cloche est à l'oreille; instrument inutile, lorsqu'elle ne sonne pas. « Il est doux d'être montré au doigt, dit Horace, et d'entendre dire : *Le voilà.* » Mais nous autres, malins spectateurs, lorsque l'homme de génie passe, nous tenons nos doigts dans notre poche. Et malheur à lui s'il a quelque ridicule : nous voilà supérieurs à lui. C'est alors que le doigt se montre. Et le grand homme enrage dans sa peau.

Aussi le bonheur humain que les hommes recherchent avec le plus de fureur est celui que procure l'autorité. La gloire militaire est la première de toutes, parce qu'elle rapproche les hommes du trône et peut les y placer. Elle fait du bruit, elle inspire la crainte, elle force les passants de regarder et de se détourner sous peine d'être écrasés; enfin, c'est une cloche qui sonne plus souvent et plus fort que toutes les autres.

Cependant l'expérience de tous les âges a prouvé que le bonheur n'est pas encore là. Où diable est-il donc? Quoique j'aie invoqué le diable, je crois fermement qu'il est dans la religion; mais je n'en suis pas plus avancé. Après avoir passé cinquante ans à peu près indifférent à la religion et même imbu de faux systèmes, qui, sans pouvoir me persuader, ont cependant ébranlé ma foi, comment reviendrai-je de si loin? Qui me donnera cette persuasion vive qui décide et fait agir? Eh bien, je crois. Mais cela ne suffit pas : on m'ordonne d'aimer Dieu par-dessus toutes choses; non seulement on le commande, mais ma raison me le prouve. Comment ne pas aimer son père, celui dont la volonté m'a donné l'existence? Cependant, lorsque j'ai bien médité ce grand sujet, je suis plein d'étonnement, d'admiration et d'une reconnaissance calculée. Mais l'amour, ce sentiment que j'éprouve en moi pour mes frères, mes sœurs, pour la mère de mes enfants, ce sentiment qui me ferait tressaillir de bonheur

si j'entendais ta voix après vingt ans d'absence, en ai-je jamais éprouvé un seul élan pour le Créateur? Il faut être de bonne foi : jamais. Chose effrayante, le cœur humain ne pourrait-il aimer que les choses humaines? Cependant, lorsque je lis la *Vie de saint François de Sales* (pour citer un saint savoyard), je ne puis mettre en doute sa foi parfaite et son amour de Dieu supérieur à tout autre. Pourrai-je jamais parvenir au même bonheur? Ou mon cœur est-il celui d'un réprouvé? Un sens intérieur semble me dire que non. Dans cette perplexité, j'ai pris un parti : pour m'assurer moi-même si je crois ou je ne crois pas, je me suis supposé attaché à la guillotine, et sommé de déclarer si je crois la religion fausse ou vraie, avec l'assurance d'être guillotiné si je me trompe. Je n'ai pas hésité et j'ai répondu qu'elle est vraie. Donc, je crois au moins plus que je ne doute.

Peut-être les doutes qui me restent ne viennent-ils que de ce que je n'ai pas assez recherché les preuves. Je ne l'entreprendrai plus à mon âge, mais j'ai résolu de me mettre en règle et d'être conséquent à ma croyance. Tout ceci s'est passé il y a dix ans environ, en 1808 ou 1809. J'écrivis toute ma vie passée sur une grande feuille de papier à la fleur de lys, et j'allai porter cette ridicule histoire au vieux curé de Pétersbourg, l'abbé Pinguillier, qui, accoutumé peut-être à entendre pire, écouta sans le moindre étonnement tout ce que je pus lui dire et me donna l'absolution. Je ne fus pas très satisfait; j'aurais voulu un directeur qui se fût intéressé à moi, qui m'eût encouragé et soutenu. J'avais bien réfléchi que, dans une affaire aussi sérieuse, il valait mieux ne pas revenir que de revenir mal. Mais comment exiger ces soins d'un confesseur qui entend chaque année cinq ou six mille âmes? Enfin, j'allai communier pour la première fois depuis dix-huit ans, un peu troublé en moi-même et avec la crainte de ne pas être assez préparé et surtout de ne pas assez croire, et en priant Dieu, comme Jaire, de suppléer à mon incrédulité. Depuis lors, j'ai continué de faire mes pâques, et depuis deux ans, je fais mes dévotions deux fois l'an. Il me semble que mes idées se sont éclaircies, et que maintenant cela va mieux pour la tranquillité de l'âme. Je ne lis aucun livre de controverse et peu de livres de piété ascétique. Je t'avoue que lorsque je vois, dans une prière : « Mon doux Jésus, mon aimable Sauveur » et d'autres expressions d'amour familier qui sont profanées par mes souvenirs, j'éprouve un froid, un dégoût qui me persuadent que je dois prier autrement sans désapprouver les âmes simples et pures qui se servent de ces prières. Le vrai livre persuasif pour moi est l'Évangile. Je le lis souvent, et quand j'ai fini, je recommence.

Tout irait assez bien maintenant, si je pouvais arracher de mon cœur certaines choses qui le troublent souvent. La plus scabreuse

est qu'il me faut croire que ma femme, un être qui, sans la moindre exagération, m'est mille fois plus cher que moi-même, ne peut être sauvée si elle n'est de ma religion. Or ce changement est impossible. Quoi! cette femme qui vaut bien mieux que moi, par son caractère, par son attachement à ses devoirs, par son exactitude à remplir ceux de sa religion, qui est compatissante, généreuse, aimante, autant qu'un être humain peut l'être! Tout mon cœur se révolte à cette idée! Lorsque j'ai confié ces doutes involontaires à mon confesseur, il m'a répondu : « On ne peut pas aller contre le dogme, mais ce ne sont point vos affaires; de quoi vous embarrassez-vous? Lorsque ces idées vous reviennent à l'esprit, chassez-les comme une tentation! » Cela me refait bien la jambe¹! Je m'en suis contenté, cependant, et je prie Dieu qu'il ne nous sépare pas, et j'espère qu'il m'exaucera.

Voilà, mon cher ami, ma profession de foi. Je la crois meilleure, et plus sincère surtout, que celle du Vicaire savoyard. Elles n'ont peut-être d'autre ressemblance que celle d'être faites mal à propos, car je ne sais pourquoi je t'ai raconté tout cela, à moins que ce ne soit un désir secret de te voir plus heureux, que tu me pardonneras, fût-il mal entendu de ma part et déplacé.

Recueillons dans une lettre du 26 janvier 1821 (?) une phrase où il dit avoir renoncé à la poésie lyrique à cause de la difficulté d'y « réunir l'imagination à la logique », et cet éloge très court, mais très expressif, de Lamartine à ses débuts : « J'ai lu les poésies de Lamartine. Je les sais par cœur, et je lui ai fait plus d'honneur qu'à Jean-Baptiste, car je l'ai lu quatre ou cinq fois de suite. Il y a quelques taches, comme dans le soleil. Je t'avoue que j'en ai été ravi. » Passons, sautant quelques épîtres d'intérêt purement familial, au 12 mai 1823², et nous verrons, à propos de l'*Expédition nocturne autour de ma chambre*, Xavier de Maistre conformer ses actes aux idées morales qui lui ont inspiré l'édifiante lettre qu'on vient de lire :

Je ne sais pourquoi Vignet ne m'écrit pas de Londres et comment

¹ Xavier de Maistre a raison de s'indigner. Si révoltante que soit la réponse de son confesseur, elle est encore, grâce à Dieu, plus contraire à la théologie. Sans doute « on ne peut pas aller contre le dogme », mais il ne faut pas le faire autre qu'il n'est. Et c'est le travestir, c'est outrageusement « aller contre lui », de prétendre qu'avec la bonne foi, une conduite morale, et en croyant toutes les vérités que croit un schismatique russe, on ne puisse pas faire son salut. Tous nos enfants du catéchisme sont instruits à distinguer le corps et l'âme de l'Eglise.

² Il ne nous reste pas de lettre qui se rapporte à la mort de Joseph, survenue, après quelques jours seulement de maladie, le 26 février 1821. Mais on ne peut douter de l'immense chagrin que Xavier en dut ressentir.

il se fait que j'apprends de toi l'arrivée de mes opuscules. Je lui ai mandé hier par un courrier mes intentions à l'égard du *Voyage autour de ma chambre*, auquel j'ai ajouté une seconde partie, intitulée : *Excursion nocturne autour*, etc. Voici mon but dans cette nouvelle composition : c'est que je veux retrancher adroitement du premier voyage quelques phrases suspectes et quelques gravelures, entre autres le chapitre du dialogue entre l'âme et la bête, qui n'est autre chose qu'un équivoque très ordurier. Mon frère se reprochait de l'avoir laissé passer, et les Jésuites lui en ont fait un grief. Or, en ajoutant une seconde partie qui contient aussi force folies, mais seulement le mot pour rire, on ne s'apercevra pas des soustractions, et je réparerai le mal autant que possible. Il me semble que cette seconde partie ne déparera pas la première. Elle est faite depuis plus de vingt-cinq ans. J'ai eu l'occasion de la lire à quelques amis, et j'ai cru voir qu'on était content. Si j'avais des copistes, je te l'enverrais, mais je ne sais plus écrire ; tu peux le voir par cette lettre, que j'aurais de la peine à relire.

Une anecdote agréable sur le tsar Alexandre I^{er} est à extraire d'une lettre écrite à Nicolas encore, vers la même époque, mais sans date précise :

... Nous attendons notre grand empereur, qui vient de faire un voyage de quelques milliers de lieues dans son empire ; il a poussé jusqu'en Sibérie et a visité les sables d'or dont tu auras ouï parler, découverts nouvellement. On a fouillé devant Sa Majesté pour lui offrir de l'or natif, qui s'y rencontre souvent en gros morceaux ; et l'empereur a lui-même pioché. Il a été reçu partout comme Charles en Savoie, et il a semé les grâces sur son chemin. Il y a plusieurs anecdotes intéressantes. En voici une :

Tandis qu'on changeait de chevaux à une station de poste, l'empereur se promenait auprès de sa voiture ; une vieille femme s'approcha du cocher de l'empereur pour lui demander s'il ne connaissait pas son fils, chauffeur de poêles à la cour. Sur la réponse négative du cocher, l'empereur s'approcha et dit à la femme : « Moi, je le connais ; il se porte fort bien. — Ah ! merci, monsieur. Et ne sauriez-vous point s'il a reçu dix roubles que je lui ai envoyés par la poste ? — Comment donc, certainement, il les a reçus. Et vous, ma bonne, avez-vous reçu les cinq cents roubles que votre fils vous a envoyés par le général Debitet ? — Quel général ? — Tenez, le voilà qui parle là-bas ; allez les lui demander, et, s'il refuse, venez me le dire. » Le général Debitet, qui n'avait rien vu ni entendu de ce qui se passait, éconduisit, comme de raison, la sollicitieuse. Mais l'empereur la suivait et, s'adressant au général : « Comment n'avez-vous pas

honte, lui dit-il, de nier cette somme que vous avez reçue pour cette femme en ma présence? — Ah! Je l'avais oublié. » Et la femme reçut les cinq cents roubles.

Le 1^{er} octobre 1825, il philosophe avec son vieux frère, et il lui parle de lettres qu'il vient de ranger. Cela nous vaut de connaître une prophétie assez piquante du chevalier et un mot remarquable de Joseph de Maistre sur Napoléon :

Sans doute les choses auraient pu mieux tourner; mais combien d'autres ont plus souffert. C'est une belle victoire que de vivre dans l'aisance et de mourir tranquille. En rentrant en ville, j'ai mis ordre à mes vieux papiers. J'ai retrouvé toutes tes lettres depuis 1801: je voudrais te les envoyer pour te faire jouir de tout ce que tu vaux, en remettant sous tes yeux vingt-cinq ans de bonté, d'amitié active pour moi. Je les ai toutes relues, et malgré la bonne intention où j'étais de de me débarrasser de tant de papiers, je n'en ai pas osé brûler une. Je voyais en même temps les lettres de mon frère; et rien de plus singulier que vos réflexions politiques et vos vues différentes sur l'avenir. Dans l'une des tiennes, j'ai trouvé cette phrase remarquable, en date de 1803, au sujet de Napoléon dont tu prévoyais les succès ultérieurs : « Quand tu reviendras en France, la Révolution te paraîtra un rêve. Tout tient à ce grand homme. Jusqu'à présent, il nous tient sur l'abîme, mais dès qu'il sera consul héréditaire et qu'il AURA ÉPOUSÉ UNE PRINCESSE D'AUTRICHE, le pont sera fait et tu pourras alors transporter ta fortune, etc. » Où diable as-tu pris cette prophétie? J'ai bien regardé la date (9 novembre 1803, aux Echelles ¹). Napoléon lui-même n'y pensait sûrement point encore. J'ai été frappé de cette singularité. Je recevais à peu près dans le même temps une lettre de notre aîné de Sardaigne, dans laquelle je lis cette autre phrase à laquelle tu le reconnaitras : « On me dira ce qu'on voudra, mais je ne peux regarder cet homme autrement que comme un emplâtre stipitique (?) mis sur l'ulcère de la France pour la guérir; lorsque la croûte sera formée, l'emplâtre tombera de lui-même. » Vous avez eu tous deux raison, mais tu as eu plus raison et plus tôt que Joseph.

VII

PREMIÈRE PARTIE DU SÉJOUR EN ITALIE

(1826-1832)

En 1826, — non pas en 1825, comme le dit M. Réaume, d'ordinaire si bien informé, — Xavier de Maistre quitta la Russie avec

¹ Nom d'une propriété de famille.

sa femme, sa fille, son fils Arthur, sa nièce Natalie et toute sa maison. Il allait enfin revoir sa patrie, son frère le chevalier, ses sœurs, ses neveux et nièces inconnus, les amis qui pouvaient avoir survécu à vingt-sept années de séparation. Mais son but principal était de procurer à la délicate santé de ses enfants un climat plus doux que celui de la Russie. Ni la Toscane, hélas ! ni Rome, ni le golfe de Naples ne pourront conjurer le sort qui les menace. Lorsque Xavier les aura perdus et qu'il aura vu disparaître aussi la plupart de ses proches, il reprendra, avec sa chère femme, le chemin de la Russie pour y finir, tristement, sa vie tant agitée.

Commençons cette période par une lettre adressée de Pétersbourg à Nicolas, le 27 mars 1826. Elle nous renseigne sur ses projets et elle donne l'idée de ce qu'étaient alors les grands déplacements :

Je t'ai déjà marqué, mon cher ami, notre plan de voyage. Nous avons fouillé parmi toutes les possibilités pour pouvoir faire autrement et plus économiquement, et nous en sommes cependant restés là. La dépense est sans doute effrayante; mais nous dépenserons moins dans le séjour : nous comptons dépenser 30,000 roubles par année, ce qui est juste la moitié de notre dépense ici. Ainsi nous rattraperons, et au delà, les frais de voyage, que je calcule à 10,000 roubles jusqu'à Chambéry. On travaille aux voitures. J'espère que nous pourrons nous acheminer vers le milieu de mai. Je suis dans un trouble, une anxiété inexprimables, et je ne sais trop ce que je fais, ce que je dis, ce que je t'écris. Les difficultés, les embarras, sont devant mes yeux comme des montagnes, mais je me console en pensant que l'été prochain je t'embrasserai.

Les choses se passèrent à peu près comme Xavier les avait prévues. Le départ, seulement, fut un peu retardé :

Vous nous croyez déjà en chemin, mes chers amis, dit une lettre adressée le 30 mai à Nicolas, et je vous écris encore de Pétersbourg. Tout est prêt pour le voyage, excepté les voitures, qui ne sont pas achevées. Le couronnement, qui devait avoir lieu au mois de juin, occupait tous les charrons de la ville; et le nôtre, pressé d'ouvrage, n'a pas tenu parole. Nous ne partirons pas avant le 13 ou le 20 de juin. Le couronnement est retardé sans qu'on sache l'époque précise où il aura lieu. Cela fait un grand mécompte pour tous les étrangers qui avaient déjà loué des maisons ici et à Moscou. Le duc de Raguse paye le loyer de la sienne ici 20,000 roubles par mois. La mort de l'impératrice Elisabeth cause ce retard...

Parti quelques mois plus tôt, il aurait revu celle de ses sœurs qui s'était montrée, durant les longues années d'éloignement, sa plus fidèle correspondante :

J'avais espéré, écrit-il au même le 7 mai, que notre chère Eulalie me donnerait la triste consolation de la voir mourir. Je savais son état sans espoir, mais on disait qu'elle pouvait résister encore longtemps. Dieu en a décidé autrement, et sans doute il faut l'en remercier, puisque notre pauvre sœur n'avait plus que des souffrances à attendre dans ce monde. Si j'avais pu l'embrasser au moins une seule fois, la remercier de sa longue et constante amitié. Tant qu'elle a pu écrire, j'ai reçu chaque mois une lettre d'elle, où elle semblait deviner tout ce que je voulais savoir et répondre à ma pensée. Je ne la retrouverai plus, c'est une cruelle pensée. Admire, mon cher ami, comment les plus sages, les plus tempérants, ont été repris les premiers. Nous en parlerons quand nous nous verrons. Il faudrait profiter de ce répit de la Providence. Après avoir reçu ta lettre, dans laquelle tu parles de ton âge, j'ai été entendre la messe de notre archevêque cardinal, qui a quatre-vingt-seize ans et qui a officié lui-même. Cela m'a donné un bon pressentiment que nous pourrions encore jouir de quelques bons jours ensemble.

Ces « bons jours » de réunion ne furent pas de longue durée.

On ne sait au juste quand les voyageurs arrivèrent en Savoie; mais vers le milieu d'octobre, ils en étaient déjà revenus, et nous les trouvons à Turin, prêts à partir pour la Toscane. Des deux lettres que Xavier adresse alors à son frère de la capitale du Piémont, l'une manque de date, l'autre est du 26 octobre. On lit dans cette dernière :

T'ai-je dit aussi que nous avons été à Raconis chez le prince¹, où nous avons dîné et passé une partie du jour très agréablement. Rien n'est plus aimable et plus noble que l'accueil de l'illustre couple. Le prince a beaucoup d'esprit et d'instruction, parle facilement. La princesse est jolie, très affable, avec beaucoup de dignité. J'étais à côté d'elle à table; elle m'a adressé plusieurs fois la parole et m'a demandé si j'avais revu avec plaisir la rue Sainte-Thérèse. On dit qu'elle n'a pas moins d'esprit que le prince; elle a surtout celui de nous donner des héritiers... Je t'écris au milieu des coffres et des vaches². Sophie est dans les agitations, nous ne pouvons partir qu'à huit heures du soir parce qu'on m'a assigné cinq heures pour ma présentation au roi.

¹ Le prince de Carignan, Charles-Albert, qui monta sur le trône en 1831.

² Mallets recouvertes de peau de vache.

Cette visite au roi ne fut pas sans effet. Le 23 novembre, Xavier, qui se trouve déjà à Pise, envoie copie à son frère d'une lettre que Charles-Félix vient de lui faire écrire par le comte de la Tour :

Monsieur le Comte,

Le roi, qui conserve toujours un souvenir bienveillant des preuves de dévouement sans bornes que feu S. E. M. le comte, votre frère, et toute votre famille ont constamment données à la maison de Savoie, n'a pas non plus oublié, Monsieur le général, les services distingués que vous avez vous-même rendus dans les armées royales pendant la Révolution jusqu'à l'époque malheureuse de la dernière invasion étrangère, ni surtout la noble persévérance avec laquelle vous avez continué à servir la cause sacrée de votre souverain sous les drapeaux de son auguste et puissant ami et allié, l'empereur de Russie.

Ces considérations, Monsieur le comte, jointes à celle du nom que vous portez, si connu par d'éclatants mérites envers l'Eglise et envers l'Etat, ont déterminé Sa Majesté à vous donner une marque signalée de sa satisfaction et de sa bienveillance souveraine. Elle a daigné, en conséquence, vous conférer la grande croix de son ordre religieux et militaire de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, que je m'empresse de vous transmettre ci-jointe. Je suis heureux...

De Pise, où nous le trouvons encore à la date 27 janvier (1827), Xavier se rend à Naples, puis à Rome. Il écrit de là cette lettre enthousiaste :

Rome!! le 10 mars 1827.

Est-ce joli de dater une lettre de Rome et d'avoir pu et dû en dater une autre de Naples, d'où je suis arrivé depuis quelques jours? d'avoir baisé la main sainte et douce du Saint-Père; d'avoir entendu les cardinaux se dire à demi-voix : « È il fratello del celebre de Maistre! » O mon cher, quel agréable, quel charmant voyage je fais maintenant! Naples et Rome, les deux plus belles, les deux plus intéressantes villes de l'univers, m'ont traité en compatriote. Le nom de mon frère me recommande dans une partie de la société la plus importante; ensuite je suis introduit dans quelques aimables familles par le *Lépreux*...

Ma course a été un peu trop précipitée. Nous étions à courir du matin au soir. Pendant vingt et un jours que j'ai passés à Naples, j'ai fait quarante-cinq esquisses d'après nature, des sites et des monuments les plus remarquables, mais surtout de sites pittoresques... Il est impossible de se faire une idée de la beauté des environs de Naples, de la vallée de Baïes et surtout des rochers d'Amalfi, où nous avons fait une excursion de trois jours... Comme nous devons partir le 18 du courant, je ne cherche pas même à faire de nouvelles

connaissances. Je vois les églises, les galeries, et je ne sais pas si je dois préférer Naples à Rome ou Rome à Naples; je me fixerais bien volontiers dans l'une ou dans l'autre en tirant à croix ou pile.

Il s'évita l'embarras de choisir, en prenant tantôt l'un, tantôt l'autre, des plus beaux séjours d'Italie. Jusqu'au mois d'août 1838, il varie ses résidences entre Pise, Rome et Naples, sans parler de quelques villégiatures à côté. On a de cette époque beaucoup de lettres adressées, presque toutes, à son frère le chevalier. Nous laisserons délibérément celles qui ont trait aux affaires ou aux sentiments de famille, pour ne reproduire que celles qui offrent un intérêt d'ordre général.

Xavier se passionne pour la Russie dans la longue guerre qu'elle continue seule contre les Turcs après la victoire collective remportée à Navarin et après la conquête de la Morée par les Français. Il se récrie aussitôt que, sur la foi de nouvelles plus ou moins exactes, on semble douter du succès définitif des armes russes :

Jamais l'empereur Nicolas, écrit-il de Pise en octobre 1828, n'a annoncé la volonté ni même l'espoir d'aller à Constantinople, et moins encore n'en a fixé l'époque à la manière de Bonaparte. Il a dit qu'il soutiendrait l'honneur de sa couronne et forcerait la Porte à payer les frais de la guerre et à donner des garanties inviolables. L'honneur est satisfait par la prise de sept villes fortifiées... Ce qu'il a pris, il le gardera, et voilà les frais de la guerre. Qu'on ne les paye pas en argent, restent les garanties, et nous verrons !

Les Français, au moins dans leur politique, lui plaisent moins que les Russes, et on l'eût bien étonné en lui prédisant que la fin du siècle verrait fraterniser Paris et Moscou. Nicolas I^{er}, ce type achevé de l'autocrate, a le don de l'enthousiasmer; les « libéraux » de France lui sont en horreur. Parlant du tsar, il écrit le 1^{er} décembre 1828 :

Jeune d'années, il est déjà vieux dans l'histoire qui, jusqu'à présent, n'a enregistré sous son nom que de grandes et bonnes choses. Il faut convenir que la Russie jouit d'un bonheur peu commun sous le rapport de ses princes. Depuis près de trente ans, elle n'a eu qu'à admirer les vivants et à pleurer les morts avec des larmes bien sincères. Je me trouve heureux de vivre sous leurs lois, loin des turbulents Français et de leur orageuse constitution, qui n'est rien moins que constituée. J'ai vu ces jours passés M. Heinard, le célèbre philhellène, qui est venu chez moi. Il est fort indécis sur le gouvernement qui

conviendrait aux Grecs. Il ne croit pas possible de leur donner un roi constitutionnel. Je lui ai dit que cela n'est pas plus possible qu'en France. Ces malheureux Français nous causeront du chagrin. Leur charte philosophique ne leur convient pas. L'antique religion de leurs pères ne leur convient pas. L'antique dynastie des Bourbons ne leur convient pas. Le désordre et le bruit sont leur véritable élément.

Le 7 août 1830, Xavier de Maistre, qui ne sait pas encore le résultat des journées de Juillet, écrit de Naples une de ses lettres les plus intéressantes. On y trouvera des détails fort curieux sur une visite au dey d'Alger.

Les événements courent si vite que nous ne sommes pas certains de finir nos jours en paix, quelque avancés que nous soyons dans la vie. On raconte ici des choses alarmantes, des émeutes à Paris, des vitres ministérielles cassées, la force armée employée, etc. Si les frontières de la France étaient comme les rivages de la mer, que la tempête ne dépasse jamais, je m'en consolerais aisément; mais vous êtes si près! J'attends des nouvelles avec anxiété.

... Nous avons ici le dey d'Alger; il est arrivé presque en même temps que la nouvelle de sa défaite. Pendant qu'il était encore en quarantaine, le comte de La Ferronnays¹ a été près de la frégate pour voir le capitaine, et le dey se présenta aussi et salua le comte et les dames. Il dit, par son interprète, des choses fort aimables. Le lendemain, dans une seconde visite, je pris une barque avec Natalie et je suivis la séance. Le dey est un homme de soixante ans, portant une longue barbe blanche et sale et des lunettes, les bras nus, un schall autour de la tête. M. de La Ferronnays demanda si on ne pouvait pas voir les femmes; le capitaine répondit qu'il n'oserait pas même le proposer; mais l'interprète ayant expliqué la proposition, le dey répondit que les femmes verraient avec plaisir les dames de la famille La Ferronnays dès qu'il serait à terre.

L'entrevue a eu, en effet, lieu avant-hier. Son harem est composé de cinquante-huit femmes qui, cependant, ne lui appartiennent pas toutes. Il y a une dizaine de blanches, le reste est de peau cuivrée ou des négresses. La deyesse est une femme de trente ans; elle est seule femme légitime. Elle a trois filles; les deux aînées sont mariées. Un des beaux-fils était ministre de la guerre et a combattu contre les Français; l'autre était ministre des finances. L'un d'eux est un superbe homme. La troisième fille est encore à marier. La visite a eu lieu à neuf heures

¹ Alors ambassadeur de France à Naples.

du matin; le dey, avec toute sa suite masculine, était dans un salon, assis sur un divan, les jambes nues, dont une seule pendait; l'autre était sous lui. Il n'y a pas une seule paire de bas dans toute la caravane composée de cent cinq personnes. On a servi du café et des glaces, et les dames ont reçu chacune en cadeau une petite fiole d'essence de roses. L'appartement était parfumé à la rose et au musc jusque sur l'escalier. Le dey avait un gros diamant au doigt et un poignard garni d'émeraudes et de diamants. Les dames ont ensuite été introduites dans l'appartement des femmes. La conversation n'a pu avoir lieu que par signes. La deyesse a demandé à toutes les dames si elles avaient des enfants et si elles étaient grosses, et lorsqu'elles faisaient un signe négatif, la deyesse balançait la tête en signe de regret et de pitié. La deyesse était très richement habillée; ses jambes nues étaient ornées de bracelets en diamants et les pieds étaient dans des pantoufles de maroquin; sur la tête un énorme bonnet en filigrane d'or avec un bandeau en diamants. Les jeunes femmes étaient habillées avec une tunique de gaze fermée sur la poitrine avec une grosse épingle et descendant jusqu'aux genoux; point de chemise, mais un schall dont elles s'enveloppaient depuis la ceinture jusqu'aux pieds, et qu'elles soutenaient bien ou mal avec la main. Ce costume est parfaitement adapté à la saison, car il ne peut intercepter ni l'air ni les regards. Les deux chambres où se trouvaient les cinquante-huit femmes étaient dans le plus grand désordre; une trentaine de coffres de toutes grandeurs, la plupart couverts de velours brodé en or; des coussins, des couvertures, étaient pêle-mêle sur le plancher. Les femmes accroupies ou couchées et dans toutes les attitudes imaginables. Ces malheureuses ont fait le voyage comme dans un vaisseau négrier, ne pouvant se montrer sur le pont et sans possibilité de se laver, ce qui a peut-être occasionné la profusion d'essence de roses et de musc dont les appartements étaient parfumés.

On dit que le dey commence à être embarrassé de tant de monde et qu'il conseille à ses compagnons d'infortune un voyage à la Mecque. Les opinions varient beaucoup sur les richesses qu'il a emportées; quelques personnes disent qu'il a peu d'argent comptant et que toute sa fortune consiste en diamants et pierres précieuses. Il est probable qu'il a emporté des millions; rien n'a pu l'en empêcher et il aurait pu tout prendre, car il a eu le temps. Il cherche une maison et s'établira décidément ici. Il a dit à M. de La Ferronnays que « le roi de France est un véritable grand souverain dont la famille règne depuis des siècles, au lieu que nous autres, a-t-il ajouté, nous ne sommes que des parvenus. Je lui ai manqué de respect, il m'a puni et maintenant je suis très heureux d'être sous sa protection. » Du reste, il n'a jamais montré un seul instant de l'humeur ou de la tristesse, et tout son

monde paraît fort tranquille et résigné. Natalie est revenue enchantée de son expédition.

Une lettre, écrite cinq jours plus tard, le 12 août, nous montre qu'il sait enfin toute la vérité sur les événements de Paris. Il s'en désole à la fois comme ami des La Ferronnays, privés de leur ambassade à Naples, et comme partisan des institutions qui viennent de recevoir une si rude secousse :

... Nous avons ici les La Ferronnays qui sont bien plus malheureux encore ⁴, car ils sont sans fortune, et la terre leur manque sous les pieds, au milieu de tout le luxe d'une brillante ambassade. Je crains fort que le pauvre comte, déjà malade, ne succombe sous ce terrible coup du sort. Ces deux excellentes familles, qui nous ont donné tant de marques d'un intérêt vrai à l'époque de notre malheur, semblent s'être réunies ici pour nous rendre témoins de celui qu'elles éprouvent, sans que nous puissions leur être d'aucun secours. M^{me} de Marcellus est venue exprès de Rome pour passer un mois avec nous. M. de La Ferronnays y est venu pour sa santé. Il avait repris une partie des maux qui lui ont fait quitter le ministère. Il commençait à se remettre, dans les montagnes de Castellamare, lorsque ce coup de foudre est arrivé, véritable coup de foudre. Dans trente-six heures, les voilà de nouveau en 89. Comme on s'est trompé sur l'esprit de la France! Les coquins étaient trop heureux. Barthélemy a dit que les hommes peuvent tout supporter patiemment, excepté le bonheur... On se perd dans un océan d'incertitudes et d'inquiétudes pour ce triste avenir, qui paraît si sombre. Adieu, écris-moi, quand ce serait seulement des nouvelles de votre existence.

La révolution, les libéraux, deviennent le cauchemar de Xavier. Durant trois années, ses lettres sont pleines d'invectives et de lamentations contre ces fléaux, qui lui paraissent tout aussi funestes que le choléra. Pas plus que la révolte des Romagnes contre le Pape, le soulèvement des Polonais contre les Russes ne trouve grâce à ses yeux.

Il écrit le 16 juillet à son frère :

Il ne faut pas trop s'apitoyer sur le sort des Polonais à cause de leur courage, qui serait digne d'admiration s'il était mieux employé. Ils ont tort devant Dieu et devant les hommes. Je plains médiocrement les enrégés qui se jettent par la fenêtre...

⁴ Il vient de parler d'une autre famille, dont l'existence se trouve bouleversée par les événements.

Les secousses politiques ébranlaient jusqu'à la Savoie, jusqu'aux Etats du Pape. Sur la révolte des Romagnes, qui dura fort longtemps sans jamais être bien sanglante, sur la façon dont on s'en occupait à Rome, sur les interventions rivales de l'Autriche et de la France pour protéger le Saint-Père, on possède de Xavier de Maistre un grand nombre de lettres qui pourront un jour contribuer à écrire l'histoire des derniers temps du pouvoir temporel. En voici une, écrite de Rome même, où il est bien placé pour voir le véritable état des choses :

J'ai été bien affligé et bien surpris de la bagarre de Chambéry. Je croyais mes compatriotes à l'abri de ce choléra-morbus français, et il vient de se déclarer d'une manière effrayante. J'en ai éprouvé l'espèce de chagrin que je ressentirais si j'apprenais que ma femme m'est infidèle, honte et chagrin cruels. Mais cependant nous ne sommes pas en France, où les tribunaux absolvent tous les crimes. J'espère bien que justice sera faite, et que quelque goujat paiera de sa personne l'insulte faite à la religion et au repos public. Le même esprit travaille aussi la Romagne. Les légations ont refusé de se soumettre et de payer les revenus au gouvernement. Cela durait depuis l'année passée; il n'y avait pas d'insurrection proprement dite, parce qu'il n'y avait point de force pour les mettre à la raison, mais désobéissance bien prononcée...

Les Autrichiens n'entreront à Bologne que dans le cas où les troupes du Pape éprouveraient de la résistance. Nous attendons avec beaucoup d'empressement et de curiosité la fin de cette affaire, qui va faire joliment crier les journaux du libéralisme, mais nous l'attendons sans la moindre crainte. Malgré cette espèce de guerre civile, et la misère, et le tremblement de terre qui a ruiné vingt mille habitants à 40 milles de Rome, on s'y amuse, on danse chez les ambassadeurs; on a deux théâtres qui sont fort mauvais, dit-on, car je n'y vais jamais; on se promène par le plus beau soleil du monde, et, à regarder la superficie des choses, tout va à merveille.

Cette quiétude de surface fut rudement troublée quand les Français, pour ne point laisser l'Autriche seule maîtresse au centre de l'Italie, s'emparèrent, sans crier gare, de la ville et du port d'Ancone (22 février 1832). Xavier, toujours à Rome, écrit le 27 mars à son frère Nicolas :

Les affaires publiques s'embrouillent chaque jour davantage. Tout annonce la guerre, quoique personne ne la veuille. Tu sais sans doute que les Autrichiens se sont emparés de toutes les Légations... Leur armée, qui est, dit-on, de 95,000 hommes, cerne les Français à

Ancône, dont ils ne sont plus éloignés que de quatre postes. Malgré cela, M. de Metternich écrit à M. d'Apponi, à Paris, que l'invasion des Français, tout insolente qu'elle soit, n'est pas une cause de guerre. Ainsi l'insolence est avalée par l'Autriche. Que peut faire le Pape sans protecteur et sans moyens quelconques? Aussi on est fort consterné à Rome. L'Autriche ne croit donc pas qu'une injure faite au Pape et l'envahissement de ses Etats vailent la peine qu'on s'en fâche.

A mon avis, le Pape ne prend pas le bon chemin, celui de la fermeté. Il souffre des injures par résignation. S'il se résignait à perdre ses Etats, mais à conserver sa dignité, il les garderait l'une et l'autre. S'il avait adressé une forte protestation à toute la chrétienté, disant qu'il est insulté chez lui, que ses Etats sont envahis, qu'il en appelle au jugement de Dieu et des fidèles, que, s'il n'use pas du droit que Dieu lui a confié de jeter l'anathème sur les coupables, c'est que depuis qu'ils ont profané la religion en abattant la croix et en persécutant ses ministres, il ne les compte plus au nombre des fidèles, etc. Qu'en serait-il arrivé? Serait-il plus mal qu'il ne l'est? Cela aurait-il avancé d'un instant la rupture de la paix générale? Je n'en crois rien, et il aurait fort embarrassé le ministère français. Si son gouvernement tombe de lui-même, comme il s'y achemine, il ne se relèvera plus, au lieu qu'après les plus violentes commotions de l'Europe, après qu'il aura été chassé de ses Etats, emprisonné, si même il périssait dans le bouleversement, son successeur reviendra à Rome et y régnera, parce qu'il est de l'intérêt de l'Europe que Rome et ses Etats subsistent. Mais, si on le laisse mourir de la gangrène, il n'y a plus de remède. Pie VII avait tout perdu par des concessions; il a tout regagné par la fermeté.

En réfléchissant sur la conduite du gouvernement, on voit que toute sa crainte est la perte du pouvoir temporel; qu'il méprise le pouvoir et il le gardera. Ses sujets se révoltent, les étrangers envahissent ses Etats; qu'il les leur jette à la tête après les avoir maudits, mais qu'il tienne ferme au Vatican, qu'il s'y laisse égorger plutôt que de céder. Il sera temps de les bénir alors et de pardonner en tombant. Les Autrichiens de Bologne, seuls, lui coûtaient 1,000 piastres par jour. L'emprunt ruineux des Rothschild est déjà épuisé. Si cet état de choses dure une année encore, l'Etat s'écroulera comme un corps sans nourriture.

Obligés de nous borner, citons une dernière lettre de 1832¹ :

Comme tu me témoignes des inquiétudes sur notre tranquillité à

¹ Elle est seulement datée : « le 28 de 1832. » Le mois a été oublié. Elle est nécessairement des six premiers mois, puisqu'elle parle du séjour de La Moëna à Rome.

Rome, sans doute d'après les journaux français, je ne veux pas tarder à t'apprendre qu'ils mentent, à leur ordinaire. Les Légations ne sont pas insurgées, mais bien désobéissantes. Elles trouvent fort commode de ne rien payer, voyant qu'on n'a pas la force de les y obliger. Mais il y régnait la plus grande tranquillité, jusqu'à ce qu'après avoir inutilement essayé les voies de la douceur et épuisé celle des négociations, le gouvernement s'est décidé à y envoyer des troupes précédées de la déclaration des ministres de France, de Russie, de Prusse et d'Autriche, annonçant l'intention de leurs souverains respectifs qui maintiennent l'intégrité des Etats du Saint-Père et les formes du gouvernement... Il est évident que le gros de la population n'est point contre le gouvernement, et, si les troupes n'avaient point marché, les révolutionnaires n'auraient jamais pu l'émonvoir. L'armée devait marcher sur Bologne, mais le Pape ne veut pas qu'on répande du sang, et il est probable que les Autrichiens entreront...

La dernière partie de la même lettre se rapporte au voyage de La Mennais à Rome. On ne verra pas sans curiosité la manière dont un homme comme Xavier de Maistre comprenait et jugeait les idées du directeur de l'*Avenir* :

L'abbé La Mennais est ici. C'est un autre tremblement de terre¹. Il prêche son système, parle avec feu, n'écoute aucune objection. Il voit les Polonais et tout ce qui penche au libéralisme. Il a été chez le cardinal Pacca, ancienne connaissance, et l'a prié de lui obtenir une audience particulière du Pape. Le cardinal a décliné la proposition, disant que le Pape ne sachant pas le français et l'abbé ne sachant pas l'italien, l'entrevue particulière serait inutile. Il lui a conseillé d'écrire sa demande sur deux colonnes, en français et italien en regard. L'abbé travaille à cet ouvrage; il apprend vite avec M. de Montalembert, son second. En attendant, il gagne des prosélytes. Un prêtre français respectable, qui parlait jusqu'à présent contre lui, comme d'un extravagant, disait, ces jours-ci, qu'après l'avoir entendu, il le trouvait dans une erreur totale *théologiquement*, mais que *philosophiquement* il avait raison. Son système consiste à ce que, les hautes classes de la société étant corrompues et indifférentes pour la religion, le salut ne peut venir que de l'union du bas clergé et des paysans des campagnes, chez lesquels il y a de la foi. Tout le reste doit être annulé. Il faut, il est vrai, une grande catastrophe pour arriver au but; mais elle est nécessaire et surtout inévitable. L'ordre ne sera rétabli et stable que lorsque le cœur du prêtre battra sur

¹ Il vient d'être question du tremblement de terre qui a bouleversé Foligno et détruit deux petites villes voisines.

celui de l'ouvrier. Ce sont ses paroles. Tu as pu voir que Lamartine, dans sa brochure politique, donne dans ces idées, qui touchent de près au saint-simonisme, puisqu'il faudra bien déposséder les propriétaires avant d'être obligé d'en venir là.

VIII

SECONDE MOITIÉ DU SÉJOUR D'ITALIE

(1832-1838)

De la période où nous sommes arrivés, on possède d'assez nombreuses lettres, écrites pour la plupart aux Marcellus, et publiées dans les deux volumes de M. Réaume. C'est une raison, pour nous, d'y insister beaucoup moins, et de ne choisir, dans notre dossier, que les parties vraiment intéressantes pour le grand public ou tout à fait utiles à la biographie de Xavier de Maistre.

Il écrit, le 24 avril 1832, à M^{me} de Butet sur la mort de leur sœur Thérèse :

J'aurais désiré être avec toi et que nous eussions reçu ensemble la triste nouvelle. Me voilà le dernier de la famille à soixante-huit ans. Cela doit faire réfléchir. Nous étions dix vivants, lorsque je partis pour la Russie. L'intervalle qui s'est écoulé depuis cette époque me semble le rêve d'un moment; mais, au réveil, nous ne sommes plus que trois. Pauvre chère Thérèse, Dieu l'a retirée au moment où ses chagrins finissaient, au moment où elle espérait jouir enfin de ce repos qui lui a été refusé pendant toute sa vie. Il faut bien que ce soit pour lui épargner les malheurs qui attendent ceux de ses amis qui lui ont survécu. C'est un bienfait du Ciel auquel je crois fermement, et qui me fait frémir pour l'avenir. Je te l'ai déjà dit, nous avons trop vécu ou nous sommes nés trop tard.

Tout n'est pas encore tristesse dans sa vie cependant. Il va quelquefois à la cour, et, comme nous l'apprend en particulier une lettre de Noël 1832, il fréquente à Naples une société fort à son goût :

Je mène ici une vie fort douce. La société de Naples est très affable, mais nous la voyons rarement. La nôtre est toute de Russes et de Français. Il y a ici quarante Russes, sans compter les femmes; tout ce monde vient chez nous, et il se passe peu de soirées sans que nous en ayons quelques-uns à notre thé. Ma femme s'entend fort bien à tenir son salon, et, pendant qu'elle en fait les honneurs, son mari fait deux ou trois parties d'échecs, qui mènent la soirée à sa fin. J'ai eu le

plaisir d'en jouer trois avec le duc de Fitz-James, qui a si bien parlé aux libéraux et dont tu auras sans doute entendu parler. Il est charmant, rempli de bonté et d'esprit. Quoiqu'il n'ait guère plus de cinquante ans, il est blanc et chauve comme un vieillard de quatre-vingts ans. Nous avons aussi le duc de Laval-Montmorency, le duc de Duras, le frère de M^{me} de Barol, marquis de Colbert et beaucoup d'autres bons henrikistes. Comme ces messieurs ne sont pas dans la pénurie, ils sont plus gais que dans la première émigration. Tu sais aussi que les vieux grands seigneurs sont beaucoup plus aimables et surtout plus polis que les jeunes gens de la nouvelle France. En sorte que leur société, jointe aux compatriotes de ma femme, forme un tout fort agréable.

Il se trouve le voisin de Marmont, à Castellamare, et il rapporte l'opinion du maréchal sur le voyage en Orient de Lamartine :

J'ai passé à Castellamare, écrit-il à son frère le 28 septembre 1833 (ou 1834), une saison bien préférable à toutes les précédentes, parce qu'il y avait moins de monde et que le hasard y avait réuni une société charmante, avec laquelle nous avons mené une véritable vie de château. On se réunissait tous les jours, les maisons étant fort proches. Je t'ai déjà parlé du maréchal Marmont, qui était du nombre de nos voisins et qui est une grande ressource par son amabilité et ses connaissances... Il vient de faire un voyage en Orient, qu'il s'occupe maintenant d'écrire. Il a vu les mêmes choses que Lamartine, un an après lui, mais avec d'autres yeux et d'autres idées. Il sera curieux de les comparer. Il se moque un peu des *dangers* que Lamartine dit avoir courus. J'ai lu le voyage du dernier, avec des notes en marge par le maréchal... J'ai vu par là que l'ouvrage n'est pas de son goût. Je t'avoue aussi qu'il n'est pas du mien.

Lamartine n'a rien gagné pour sa réputation littéraire, depuis ses *Méditations*. On trouve dans son voyage une exagération continuelle, un enthousiasme forcé, une vanité enfantine, des comparaisons qui *clochent*, et par-dessus tout des mots pris dans une acception nouvelle, inintelligible. Ce n'est pas français. Ces licences poétiques qu'on lui reproche même en vers, sont insupportables en prose. On peut dire de Lamartine, après sa politique rationnelle, après les discours à la Chambre, après son voyage en Orient, comme de la Harpe, qu'il *tombe de chute en chute au trône académique*.

De Castellamare, encore, le 3 juin 1834, il envoie à son frère de piquants détails sur une rencontre de Ferdinand de La Ferronnays avec des saint-simoniens :

Toute la famille La Ferronnays loge près de nous. Par un hasard singulier, après les avoir connus longtemps à Pétersbourg, nous sommes toujours près d'eux depuis sept ans, à Livourne, Lucques, Rome et Naples. C'est un bien bon voisinage. Le père, la mère, trois fils et deux belles-filles vivent ensemble dans la même maison de campagne, dans la plus parfaite harmonie et hors des affaires d'un vilain monde dont ils ne peuvent partager les opinions.

Le plus jeune a eu, ces jours passés, une aventure singulière que je veux te raconter. Il y avait, dans une petite auberge de Naples, des saint-simoniens. L'un d'eux était connu de La Ferronnays, ayant servi avec lui dans la marine. Il vint lui demander des secours pour soi et ses camarades, qui se trouvaient dans la détresse. Ces jours passés, il est revenu à Castellamare, priant le jeune homme de lui procurer de quoi vivre et de le prendre, si l'on veut, pour domestique ou porteur d'eau. « Et vos camarades, que font-ils? — Oh! pour eux, ils n'ont plus besoin de rien, et probablement à cette heure ils n'existent plus. — Comment? Ils veulent se suicider? — Non, Monsieur, ils ne mourront pas. Ils passent seulement à une meilleure vie. — Et vous? — Je ne juge pas que le moment soit encore venu pour moi. » Le jeune homme lui donna 1 piastre pour qu'il pût manger ce jour-là et partit pour Naples. Les saint-simoniens avaient quitté l'auberge le matin sans payer l'hôte, emportant la clef de leur chambre, et s'étaient établis à la grande auberge de la Vittoria. Ferdinand de La Ferronnays les découvre enfin à neuf heures du soir. Il frappe à la porte; on ne répond pas. Il entend chanter un hymne mélancolique. Il frappe inutilement à plusieurs reprises. Enfin, il menace de mettre bas la porte. On ouvre. Il entre dans une chambre éclairée par vingt bougies. Trois jeunes hommes en pantalon blanc, chemise à collet rabattu, cravate de dentelle noire, une jeune femme en blanc, les cheveux abattus, tenaient à la main des verres de champagne vides. Une bouteille d'opium était sur la table; un réchaud plein de charbons allumés faisait déjà sentir son influence délétère. Plusieurs orangers en fleurs et des bouquets de fleurs odoriférantes de toute espèce ornaient l'appartement. Ils attendaient l'effet du charbon pour l'aider avec l'opium et sortir doucement de ce monde. Ferdinand ouvrit la fenêtre, jeta l'opium et fit emporter les charbons. Un des jeunes gens avait le nom de la dame écrit en blanc sur sa cravate noire. Ils ne témoignèrent ni peine, ni plaisir, ni reconnaissance envers Ferdinand qui n'était, selon eux, qu'un instrument de la Providence passif et involontaire, le terme marqué de leur existence n'étant pas encore venu. On les ramena dans leur première auberge. En chemin la femme libre serra cependant la main au libérateur qu'on n'appelle plus maintenant en famille que *l'instrument*. On a fait une collecte; ils

n'ont pas voulu retourner en France et se sont embarqués pour l'Égypte... Ferdinand demanda à l'un d'eux si cette dame était la femme libre : « Vous ne pouvez pas savoir ce que c'est que la femme libre. — J'en ai cependant vu, quoique rarement. — Et où, Monsieur? — ... » Le saint-simonien indigné répondit par le silence d'Ajax; il est probable qu'ils ont joué quelque rôle dans l'émeute de Lyon¹.

C'est à peu près le dernier rayon de gaieté dans la correspondance qui nous reste. Elle se fait de plus en plus grave et plus mélancolique, jusqu'à ce qu'enfin y éclatent les accents d'une terrible douleur. Le 19 octobre 1837, Xavier annonce, de Naples, à sa nièce, Adèle de Maistre, la mort de son fils, Arthur, le seul enfant qu'il eût encore :

Mon Arthur, mon cher Arthur, n'existe plus. Il est mort le 13, après une maladie de quatorze jours. Il nous a été enlevé au moment où la santé la plus florissante semblait lui promettre une longue vie. Rien ne pouvait annoncer une semblable calamité. Depuis six mois, il s'était développé d'une manière surprenante en force et en intelligence. Il était grandi rapidement sans maigrir. Son caractère s'était perfectionné... Toujours gai et content. Hélas! tout cet espoir est perdu, notre avenir est fini avec le sien... Tout est fini. Le voilà sous terre. Nous en avons fait notre idole. Dieu l'a brisée. Je l'ai prié en vain, je lui disais : « Que ta volonté soit faite et non la mienne », mais mes lèvres seules le disaient, mon cœur ne pouvait consentir un sacrifice, et Dieu l'a bien compris, car il m'en a puni par un coup de massue qui m'a écrasé. Ma pauvre femme est dans son lit avec la fièvre.

Et encore, le 23 octobre :

... Ma femme est sur pied, mais, à mesure que ses forces reviennent, son désespoir semble augmenter. Ce cher enfant occupait tellement toutes nos pensées que maintenant le néant semble nous environner. Nous commençons à prier Dieu. Mais quelles prières! nos lèvres prononcent, mais nos cœurs sont secs et irrités. Je demande de bon cœur à Dieu de pouvoir le prier et l'aimer. Cette force n'est pas en moi; lui seul peut me la donner. Le triste avenir que j'ai devant moi, pour bien peu d'années, m'épouvante. Je n'ai plus l'espoir de trouver un lieu de repos où je puisse m'asseoir un instant avant de mourir. J'irai voyager dans des lieux inconnus et je tomberai loin de mes enfants, que j'ai semés dans le monde. Deux sont à Pétersbourg, dans

¹ Xavier raconte la même anecdote dans une lettre du 2 juin 1834 à la vicomtesse Marcellus. (*Œuvres inédites*, t. II, p. 41.)

deux cimetières séparés; le troisième est à Livourne; le quatrième, à Castellamare...

Le temps superbe que nous avons est irritant. Tout est lumière et vie autour de nous, la nature semble se réjouir de notre malheur. Adieu, mes chers amis, priez pour nous. Je t'écrirai lorsque j'aurai quelque chose de nouveau à te dire. Que pourrai-je écrire? Mon cher Arthur n'est plus, tu sais tout.

VIII

DEPUIS LE DÉPART D'ITALIE JUSQU'À LA FIN DE LA CORRESPONDANCE

(1838-1843)

Sa vie erre maintenant sans but durant deux années. En 1838, nous le trouvons à Turin le 14 août, et le 21 septembre à Audour, chez les Marcellus, où il rencontre Lamartine, « si aimable et si fort sans prétention qu'on ne peut croire qu'il soit un ange déchu, car, à part qu'il est un peu vieilli, c'est toujours le même visage, le même son de voix, le même bon cœur ». A la fin de décembre, il écrit de Paris, à sa nièce, une lettre qui, sans être joyeuse (la joie n'existe plus pour lui), le montre cependant remis en possession de son calme et même de sa verve d'esprit :

22 décembre 1838, Paris, rue Duphot, 8.

Chère Adèle, j'avais le projet de t'écrire souvent, et je te l'avais même annoncé. J'ai des moments d'activité de cœur et d'esprit, lorsque j'oublie tout; mais bientôt je rentre, je retombe en moi-même dans le désert de l'apathie et du découragement. Ma vie de Paris est monotone. Nous voyons peu de monde, Sophie n'aime pas sortir le soir. Quelques dames russes viennent de temps en temps nous voir. Nous faisons quelquefois un grand effort, et nous allons voir nos connaissances que nous ne trouvons pas, et, en rentrant, le portier nous rend leurs cartes, qu'elles avaient aussi, par un effort semblable, apportées chez nous. Les dames ont des heures fixes pour recevoir, presque toutes de quatre à six; il en résulte qu'on ne peut en avoir qu'une par jour. Je n'ai encore rien vu hors le musée du Louvre, où je vais le plus souvent quand il ne pleut pas.

J'ai été à deux séances de la Chambre. La dernière était fort orageuse, tous les beaux parleurs ont parlé. C'est une comédie fort amusante. Lamartine a fort bien dit sa leçon. Il est préconisé pour le ministère de l'Instruction publique et des Cultes. Je n'ai pas trouvé cette assemblée imposante. On crie, on interrompt les orateurs, la clochette du président n'y peut rien. Il faut une bonne heure pour les

faire asseoir : « Messieurs, à vos places ! », puis la clochette. Ils ont l'air d'écoliers mal élevés, qui se moquent de leur régent. Personne ne bouge ou plutôt tout le monde bouge et se promène. Enfin, un orateur monte à la tribune et commence un discours accompagné de la clochette et de : « Messieurs, à vos places ! » ; si l'orateur est en faveur, le silence s'établit plus tôt. En voyant cette cohue qui va décider du sort de la France et peut-être du monde entier, on peut assurer qu'il n'y a pas un seul individu qui veuille sincèrement le bonheur de son pays, ou du moins qui s'en occupe dans les débats. On peut assurer avec bien plus de certitude qu'il n'existe pas dans toutes ces têtes une seule idée religieuse. Celle de l'existence de Dieu est consignée à la porte ; ils n'en ont pas besoin pour se dire des sottises.

On est venu m'interrompre pour aller voir les Invalides, un bel établissement de Louis XIV. Dans les dortoirs, on voit sur chaque lit une petite statue de plâtre de Napoléon ou bien une estampe enluminée des batailles du grand homme. C'est le seul Dieu des Invalides. Celui qui nous servait de guide et qui a conservé l'usage de ses jambes malgré quatorze blessures, me faisait un grand éloge de M. de Latour-Maubourg, leur ancien gouverneur : « C'était un carliste et un dévot, mais, *quoique ça*, c'était un brave homme que nous regrettons encore. »

J'ai l'avantage d'avoir tout près de mon logis une belle église, toujours pleine le dimanche, les trois quarts au moins en femmes ; parmi les hommes, les trois quarts aussi de vieillards, tous gens aisés et bien vêtus. Jamais d'ouvriers, ils sont à leur ouvrage ; on bâtit de tous côtés les jours de fêtes et dimanches. Ton père admirait la richesse et l'éclat des magasins ; c'est bien autre chose maintenant. Ils étalent un luxe incroyable. Celui de M^{lle} Baudran est à la lettre un appartement royal. Deux laquais en livrée annoncent les dames qui viennent commander des chapeaux : M^{lle} Baudran ne s'occupe que des parures de la tête. On entre dans un salon richement orné de pendules à la Renaissance, d'armoires en palissandre, incrustées de filets de bronze, fermées de grandes glaces d'une seule pièce, de meubles en boule, de lambris dorés. Les dames tâchent d'arriver de bonne heure et se mettent à la file. Le plus grand ordre et le silence règnent chez M^{lle} Baudran. A côté d'elle se trouve une petite colonne de bronze doré portant une coupe de porcelaine ; c'est là que sont les épingles. Lorsqu'une pétitionnaire a expliqué ce qu'elle désire, la modiste se tourne vers une demoiselle secrétaire : « Mademoiselle, écrivez. — Pour M^{me} de Frieschoff, un chapeau de velours noir sur le modèle n° 3, les passes moins avancées, la coque plus élevée, les rubans, les plumes de telle façon. Pour jeudi prochain. » Elle fait un léger et gracieux salut, congédie la dame. Une autre s'avance ; pendant

qu'elle s'explique, on annonce avec un bruit M^{me} la duchesse de D... « Bonjour, mademoiselle, il me faut absolument... — Un instant, madame, permettez. Ces dames sont venues avant vous. » Et la duchesse va se placer à son rang, comme au confessionnal. Natalie a eu son chapeau au jour marqué, ce qui est très rare, et a joui d'une certaine faveur, parce que la demoiselle secrétaire l'avait connue à Naples et, par un de ces coups de la fortune analogue à celui qui a porté Bernadotte sur le trône, était passée de l'atelier obscur de M^{me} Cardon à la charge de secrétaire chez M^{no} Baudran, qui a, dit-on, 50,000 francs de rentes, outre les profits journaliers.

Au milieu de 1839, il part décidément en Russie pour n'en plus revenir. C'est là que sont, non pas seulement ses intérêts, mais les parents de sa femme, et aussi, sans doute, les plus attachants souvenirs qui lui restent. De Nancy, où il s'est arrêté en route, il écrit, le 23 avril, une lettre qui achève de le peindre tel qu'il fut dans la dernière période de sa vie :

Nous voilà en chemin pour le grand voyage, ma chère Adèle... J'ai quitté Paris sans regret pour la personne de Paris, mais avec beaucoup de chagrin pour deux ou trois bons amis qui nous ont rendu au centuple les politesses que nous avons pu leur faire lorsqu'ils étaient avec nous à Naples. Je parle des familles Marcellus, Oudinot et Lauriston. On ne peut être plus aimable qu'ils l'ont été pour nous.

Maintenant, parlons un peu de toi, ma bonne nièce. Ta dernière lettre m'a fait bien de la peine. J'y vois avec chagrin que tu ne peux te relever du malheur que tu as éprouvé, et j'apprends de Chambéry même, et par conséquent de Nice, que tu te laisses trop abattre sous ce terrible coup de la Providence. Je t'offrirais une triste consolation en te parlant de tant de personnes bien plus malheureuses que toi et qui n'ont plus d'avenir. Dieu t'a laissé une bonne santé au sein d'une famille qui te chérit; tu as encore des devoirs à remplir, et par conséquent des plaisirs. Ta mère sourira dans le ciel à tout ce que tu feras pour ton frère et ses jeunes enfants. Saint Bernard, dans une de ses lettres à sa sœur religieuse, condamne fortement la tristesse, quelle qu'en soit la cause; saint Irénée va plus loin, et, selon moi, peut-être trop loin, pour ceux qui ne sont pas aussi saints que lui. Il défend de regretter les amis que l'on perd. Quoiqu'il soit impossible de suivre ces conseils dans toute leur rigueur, on en peut cependant tirer quelque profit en ne se livrant pas à l'abattement et en faisant des efforts pour se relever autant que nos forces, aidées par le temps, nous le permettent.

Je te prêche une morale que je n'ai pas suivie dans les premiers temps

de mon malheur. J'étais tellement découragé que, si j'avais pu me délivrer de la vie sans crime, je n'aurais pas hésité, tant je voyais en noir le court avenir qui m'était réservé. Cet avenir n'a pas changé, mais je le vois sous un autre aspect, quoique je n'en attende rien. Je suis résigné et indifférent au plaisir et à la peine; je n'ai plus qu'un seul désir, celui de la paix et du repos que je n'obtiendrai probablement jamais...

Je vais à Pétersbourg me présenter à l'empereur et braver la surveillance des étrangers. Cela ne me ressemble-t-il pas comme deux gouttes d'eau? Au reste, voilà précisément l'avantage que j'ai sur toi dans nos malheurs. Tu ne l'envieras pas, il est tout entier dans la légèreté de mon caractère et dans la mobilité de mon imagination qui me promène de distraction en distraction. J'ai passé une matinée agréable hier à parcourir la ville de Nancy, qui est charmante... Une dame très aimable, qui fait une collection d'autographes, possède une lettre en quatre pages de ton père, adressée à une comtesse de Pons. Cette lettre étant sans signature, on m'a prié de constater l'écriture en témoignant que je la reconnaissais. La lettre est fort intéressante sur la politique du moment. Il prévoit que personne ne pourra renverser Napoléon que Napoléon lui-même, ce qui ne tardera pas d'arriver, etc... J'ai revu cette écriture chérie avec grand plaisir et triste souvenance. Au reste, sa mémoire est vivante partout...

Xavier, rentré à Pétersbourg, n'écrit plus guère de lettres de famille. Il échange seulement, à longs intervalles, quelques lettres avec sa nièce Adèle.

Nous en citerons une qui ne porte point de date, mais où il semble qu'on lise une sorte d'adieu :

Chère Adèle, le temps passe plus vite que jamais, depuis que je vois de près le terme de ma course; et au lieu d'établir, par ci par là, quelques jalons pour me rendre compte de sa rapidité, au lieu d'écrire quelques lettres à ma chère Adèle, dont les réponses formeraient d'agréables stations de repos dans le triste voyage, soit paresse, soit plutôt découragement, soit aussi peut-être apathie de l'âge, j'ai laissé couler ma vie inaperçue de mes amis et de moi-même. Et, vraiment, pourquoi les troubler, lorsqu'on n'a rien de bon à leur dire, lorsqu'on n'a plus de chimères dans l'avenir et qu'on a survécu à tous ses désirs?... Le mieux est de fermer les yeux, de se taire, et d'attendre, plein de confiance dans la bonté de Dieu, l'instant qu'il a fixé.

Terminer là ce recueil serait laisser le lecteur sous une impression bien mélancolique. Nous aimons mieux donner, en dernier lieu, une lettre encore grave, mais sans tristesse, et qui dut être écrite après celle qu'on vient de lire. Elle ne porte ni suscription ni date,

mais elle n'est pas difficile à « situer », étant écrite à celui qui vient d'épouser Adèle de Maistre, c'est-à-dire en 1843 et au comte Terray :

Mon cher neveu,

Je ne sais comment vous exprimer le plaisir que m'a causé votre aimable lettre. Les sentiments affectueux qu'elle contient m'ont profondément touché. Ils sont tels que je devais les attendre de la part de celui qui vient d'unir son sort à ma chère Adèle dont la constante tendresse pour moi ne s'est jamais ralentie depuis son enfance. La nouvelle de son heureux mariage m'a comblé de joie.

Pourquoi son père n'a-t-il pu en être le témoin? C'eût été dans ce monde la récompense de ses longs et utiles travaux, et j'aime à croire que son intervention dans le ciel a contribué à cette union. Votre admiration pour lui et la conformité de vos idées avec les siennes me sont un garant bien sûr du bonheur de ma nièce.

Mon frère était mon parrain et fut mon protecteur dans ma jeunesse. Quoiqu'il n'eût que dix ans de plus que moi, sa raison supérieure et sa bonté me l'ont fait regarder toute ma vie comme un père, et j'ose me vanter de la tendresse filiale¹ qu'il eut toujours pour moi, afin de justifier les sentiments affectueux que vous me témoignez...

Xavier de Maistre vécut encore neuf ans, jusqu'au 12 juin 1852. Il partit après tous les siens, après ses quatorze frères et sœurs, après ses quatre enfants, après sa chère Sophie, morte le 30 septembre 1851. Nous n'avons de cette dernière période aucune lettre de famille. A qui, pourrait-on presque demander, à qui eût-il continué d'écrire?

Nous ne regrettons, à vrai dire, qu'à demi ce silence final. Quoique excellent chrétien et d'un jugement plein de pénétration, Xavier de Maistre n'avait pas assez de profondeur pour qu'on eût beaucoup à attendre de ses conclusions sur la vie présente ou de ses pressentiments sur la vie future. D'autre part, sa vieillesse prolongée, si elle ne le rendit ni morose ni désagréable, ne laissa point, cependant, jointe à tous ses deuils, d'émousser quelque peu cet humour très doux et très fantaisiste qui fait de lui le plus original, en même temps que le plus aimable, de nos écrivains du second rang.

Félix KLEIN.

¹ La distraction est ici évidente. Il faut lire : « La tendresse paternelle qu'il eut toujours pour moi » ou : « La tendresse filiale que j'eus toujours pour lui ».

LE CONGRÈS DU REPOS DU DIMANCHE

DANS L'INDUSTRIE DU BATIMENT A PARIS

Le repos dominical du bâtiment est la règle chez la plupart des nations étrangères, notamment à Vienne, à Londres, la première ville du monde pour sa population et son étendue; à New-York, qui tend à devenir la seconde et qui s'accroît avec une rapidité prodigieuse.

En France, le repos du dimanche est assez généralement observé dans l'industrie du bâtiment. Ainsi, peut-on citer en exemple des chantiers, appartenant à des villes fort peuplées, situées dans des régions fort différentes : Tours, Roubaix, Le Havre. Paris, au contraire, offrait un douloureux contraste : les ouvriers ne chômaient guère qu'un dimanche par mois, le dimanche de la paye.

Quelques chiffres donneront une idée de l'importance de cette industrie dans la capitale. La population de Paris était, en 1861, de 1,988,000 habitants; elle s'était portée, en 1901, à 2,659,000 : d'où, une augmentation de 1 million d'habitants en quarante ans.

La valeur des immeubles parisiens, estimés à 417 millions, en 1865, est, en 1901, de 853 millions. Le dernier recensement relève, pour Paris, 86,000 maisons ou usines.

L'industrie du bâtiment met en mouvement des ouvriers, appartenant à un grand nombre de professions. Pour nous en tenir aux plus importantes, nous nommerons les maçons¹, se subdivisant en maçons proprement dits, Limousins², tailleurs de pierres, charpen-

¹ Les maçons de Paris forment deux catégories : ceux qui y sont fixés, soit définitivement, soit pour un temps indéfini, et les émigrants proprement dits. Les premiers y résident avec leurs familles; les seconds y arrivent en mars, pour la saison, et regagnent le pays dès les premières glaces.

² Le Limousin est un pays de grande émigration. Le *Tout-Limousin* de 1902 porte au nombre de 1,069,082 les originaires du Limousin, nés dans les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse, habitant la France entière et l'Algérie. Paris seul et sa banlieue en comptent 77,000. Groupés principalement par gros paquets, dans le Ve arrondissement, derrière l'Hôtel-de-Ville et aux Batignolles, ils logent dans des garnis tenus par des compatriotes du même village, souvent des parents;

tiers en bois, en fer, menuisiers, serruriers, peintres, couvreurs, plombiers, fumistes. De là l'adage : « Quand le bâtiment va, tout va. »

La *Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie*, dès son assemblée générale du 18 mars 1897, s'est, à la presque unanimité, ralliée au principe du repos dominical à introduire dans les cahiers des charges des architectes.

Le premier Congrès des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, tenu à Paris en décembre 1898, a émis le vœu que « le repos du dimanche ne soit pas imposé par la loi, mais que les syndicats recherchent les moyens pratiques de préparer nos industries à cette innovation ».

La pensée, si judicieuse, d'adapter la solution dominicale au tempérament propre à chaque industrie, se retrouve dans les travaux du Congrès international sur le repos du dimanche tenu à Paris en 1900¹. Un orateur faisait observer, au cours de ce Congrès, que les moyens à employer pour établir le repos du dimanche ne pouvaient être uniformes dans tous les pays et que les conditions essentiellement variables de lieu, d'état des mœurs et de tempérament de chaque peuple nécessiteraient des tactiques différentes.

Les promoteurs du présent Congrès s'inspirant, à leur tour, de cette sage considération, ont pensé que, même dans les différentes contrées d'un seul pays, les conditions du travail varient suivant le climat, les habitudes prises et surtout suivant les professions. Ils se sont dit encore que les meilleurs juges des moyens pratiques les plus propres à assurer le repos du dimanche dans chaque industrie, c'étaient ceux mêmes qui l'exerçaient. Aussi ont-ils justement limité leurs efforts à l'établissement du repos du dimanche dans l'industrie du bâtiment à Paris et ont-ils entendu l'étudier entre Parisiens, entre gens du bâtiment, de concert avec les propriétaires qui les font travailler. Ils avaient d'ailleurs sollicité et ils ont largement obtenu le concours d'économistes, d'hommes d'œuvres, de publicistes, heureux de leur apporter, avec leurs lumières, l'autorité de leurs noms. Il nous suffira de citer MM. G. Picot, de Nordling, Cheysson, Bompard, président, vice-présidents bien souvent même, ils s'embauchent dans les chantiers par petits clans de parents et de connaissances.

Les originaires de l'ancienne Marche, — Creuse et partie de la Haute-Vienne, — sont surtout maçons, exerçant leur métier un peu partout, au moins dans les grandes villes, Lyon, Toulouse, etc. A Paris, ils forment comme la masse de la profession. L'émigration et le métier de maçon du Marchais remontent à Richelieu et à la fameuse digue de La Rochelle.

¹ Voy. notre article, *Correspondant* du 25 octobre 1900.

et secrétaire de la *Ligue populaire*; M. René Lavollée, vice-président de l'*Association pour le repos et la sanctification du dimanche*; M. Hubert Valleroux, directeur du bulletin mensuel *le Repos et la Sanctification du dimanche*. Nous devons nous interdire, faute de place, de citer d'autres noms.

Ce Congrès avait été organisé par le Syndicat central, au moyen d'une commission où figurent trois délégués de l'Union fédérale des propriétaires, trois délégués du Syndicat des architectes français, trois délégués de l'Union des syndicats fraternels du bâtiment, — comprenant six syndicats d'entrepreneurs, — ceux-ci ayant leur siège à la Bourse du commerce; enfin, trois délégués du Syndicat des employés, trois du Syndicat des ouvriers du bâtiment et trois délégués du Syndicat des ouvriers métallurgistes, ceux-là ayant leur siège rue des Petits-Carreaux, 14.

M. Alfred Perrin, secrétaire général des *Unions fédérales*, et la commission du Congrès ont déployé tout leur talent d'organiseurs et toute leur activité dans cette session de trois jours, laborieusement préparée et qui permet d'espérer d'excellents résultats pratiques.

*
*
*

Une centaine de membres, délégués de sociétés patronales et ouvrières, architectes, entrepreneurs et propriétaires, ont assisté à la première réunion qui s'est tenue, le 11 décembre, à la Bourse du commerce, sous la présidence de M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, président de la *Ligue populaire pour le repos du dimanche*. M. Lacau, architecte, a commencé par donner lecture de son rapport général, résumé lumineux d'études faites par des propriétaires, des architectes, — comme MM. Rivière, Duvert, Douillard et David de Pénanrun, — des entrepreneurs, des employés et des ouvriers du bâtiment parisien. Ce rapport avait été préalablement envoyé à tous les adhérents au Congrès.

Ce qui frappe tout d'abord, dit-il, en lisant ces rapports, c'est que e principe même du repos du dimanche n'y est pas discuté. A peine en fait-on ressortir les avantages.

On se préoccupe des moyens de le mettre en pratique.

Partisan convaincu du repos du dimanche, il insiste sur ce point que le législateur n'a rien fait de bon en imposant le repos hebdomadaire : « Ce repos, écrit-il, ne portera ses fruits que s'il résulte du consentement mutuel et des dispositions généreuses de tous ceux qui doivent en profiter. »

Mais si le repos du dimanche lui apparaît « nécessaire », il ne

méconnaît pas que son application présente de très réelles difficultés dans l'industrie du bâtiment.

Il y a, d'abord, la résistance de l'ouvrier qui vient travailler à Paris pendant la belle saison et retourne au pays pendant l'hiver.

Dans le bâtiment, on l'appelle le « Limousin », bien qu'il ne le soit pas toujours, et c'est lui qui exécute les gros travaux de maçonnerie, pousse le serrurier, le charpentier, même le menuisier, ou le retarde, suivant qu'il accélère ou ralentit la marche de son propre travail.

Laborieux, économe, âpre au gain, il veut travailler sans arrêt pendant la belle saison, afin de grossir le pécule qu'il remportera au pays. C'est lui qui entraîne les hésitants. S'il est embauché dans un chantier fermé le dimanche, chez un patron qui ne ferme pas d'autres chantiers, soyez sûrs qu'il trouvera le moyen d'employer son dimanche dans ces chantiers-là. Au besoin, s'il est mauvaise tête, il protestera contre le repos qu'il refuse et désorganisera votre chantier. Son patron, s'il est faible, s'en effraiera et portera ses doléances à l'architecte et au propriétaire. Il parlera d'augmentation de dépenses, et le propriétaire, à son tour, se croira obligé de céder.

Les ouvriers sédentaires qui réclament le repos du dimanche savent bien cela, et ils s'en vengent à peu de frais en qualifiant le « Limousin » de « nomade ».

Faut-il renoncer à convaincre le Limousin et lui répondre brutalement que, s'il n'est pas bien chez nous, il est libre de chercher ailleurs.

Non; si le Limousin est quelquefois mauvaise tête, n'oubliez pas qu'il est intelligent et qu'il a bon cœur. Tout en vous montrant ferme, faites-lui d'abord remarquer que sur quatre dimanches, il chôme déjà un dimanche de paie; que les heures supplémentaires de la semaine lui permettront de rattraper le salaire de ses trois autres dimanches; qu'en se livrant ainsi à un travail continu sans le repos réparateur et régulier reconnu nécessaire, il abuse de ses forces et deviendra vieux avant l'âge; que, tout compte fait, il aura moins amassé pour sa vieillesse que le camarade plus avisé qui, chômant régulièrement, pourra travailler dix ans de plus que lui.

Enfin, dernier argument, qui s'applique au nomade aussi bien qu'au sédentaire, dites au Limousin que s'il travaille le dimanche, il n'aura pas au bout de la saison fait plus de besogne. Vous l'étonnerez bien, d'abord, mais il comprendra vite le pourquoi. Il est évident que, chaque année, il n'y a, à Paris, qu'une certaine somme de travaux à faire, surtout pour le Limousin qui ne fait pas les menus travaux d'entretien qu'on remet ou qu'on avance selon les circonstances ou les ressources qu'on a sous la main. Donc, si le Limousin travaille d'arrache-pied, fêtes et dimanches, il n'en fera pas davantage tout en

se fatiguant beaucoup plus¹, et son gain n'augmentera pas. En supposant que les heures supplémentaires de la semaine ne lui permettent pas d'achever aussi vite la besogne à faire dans la saison, le plus gros préjudice qu'il puisse subir, c'est d'être obligé de rester quelques jours de plus à Paris.

Les ouvriers qui demandent le repos du dimanche réclament un salaire compensateur², parce qu'ils ne veulent pas gagner moins...

Les entrepreneurs, comme les ouvriers, font remarquer, à l'avantage du repos du dimanche, que celui-ci rend l'ouvrier plus dispos le lundi et qu'il a plus de cœur à l'ouvrage, ce qui revient à dire *que*, bien reposé de corps et d'esprit, il doit être apte à faire de meilleure besogne. Bien mieux, ajouterons-nous, l'expérience prouve, et l'on en a apporté au Congrès de 1900 des exemples saisissants, que l'ouvrier qui se repose régulièrement tous les dimanches produit plus en six jours que ne produit, en sept, l'ouvrier qui, théoriquement, ne se repose jamais.

C'est ce qui explique que les bâtiments neufs où le repos du dimanche est scrupuleusement observé ne coûtent pas plus cher au propriétaire que ceux où l'on ne chôme pas. Tous nos architectes en peuvent témoigner.

Citons enfin un exemple récent et typique.

L'un des promoteurs du Congrès, entrepreneur de maçonnerie, pour vaincre les résistances de son personnel, s'est décidé, il y a deux ans, à payer à tous ses ouvriers la demi-journée (salaire compensateur) qu'ils réclamaient pour chômer le dimanche. Tous ses chantiers de travaux neufs et ses chantiers d'entretien sont restés fermés le dimanche, sauf pour deux ou trois cas de force majeure qui se sont présentés au cours de l'année. Tous ses travaux s'exécutaient dans les conditions ordinaires, avec les rabais accoutumés et, malgré cela, l'inventaire de fin d'année n'a pas accusé de diminution dans les bénéfices, au contraire. Il en faut nécessairement conclure que ses ouvriers ont fait, en travaillant six jours par semaine, autant de besogne qu'en travaillant sept jours, et que lui-même, en leur payant la demi-journée du dimanche, n'a pas fait une mauvaise affaire.

Par contre, il a fait une bonne action en prenant une courageuse initiative, dont il pouvait craindre de payer les frais.

Il convient de louer sans réserve les organisateurs du Congrès du bâtiment de s'être préoccupés de l'emploi du dimanche, qui est

¹ De fait, beaucoup de ces Limousins qui se condamnent au travail sans relâche, sont arrêtés par la maladie et ont une vieillesse prématurée.

² Les hommes techniques qui composent le Congrès ont établi les moyens pratiques pour obtenir cette compensation, qui n'implique pas nécessairement une augmentation de salaire par heure de travail.

souvent la pierre d'achoppement pour l'ouvrier. Voici, à ce sujet, les propositions de son excellent rapporteur général; elles sont pleines de cœur et de sens pratique :

Donnez-leur, à ces malheureux qui s'appellent eux-mêmes les forçats du travail, le sain, le vrai repos du dimanche. Vous les verrez, d'abord, désorientés par ce repos de chaque semaine qu'ils n'ont jamais connu ou dont ils sont déshabités. Mais mettez à leur portée des distractions honnêtes, faites des efforts et des sacrifices pour les arracher au désœuvrement mauvais, donnez-leur un peu de vous-même, et vous verrez combien se détourneront du cabaret pour goûter les plaisirs sains et se rattacher aux joies de la famille. D'autres l'ont tenté avant vous et ils ont réussi.

Mais nous avons, grâce à Dieu, dans le bâtiment, plus de bons ouvriers que de mauvais. La plupart sont encore déshabités du repos du dimanche, ils vont être embarrassés pour bien employer leur journée à ne rien faire. Occupons-nous d'eux. Fournissons-leur les moyens de reposer leur corps, tout en occupant leur esprit agréablement et utilement. Ces moyens ne manquent pas, et l'expérience en fera naître de nouveaux. Paris n'est-il pas la ville intéressante par excellence, et l'ouvrier parisien, le plus curieux des ouvriers, le plus désireux d'apprendre?

Nos musées, nos monuments, nos vieux quartiers, témoins de notre histoire, nos industries seront le but captivant de promenades-conférences. Et les excursions intéressantes autour de Paris? Elles occuperaient, à elles seules, tous les dimanches. Et les cours professionnels auxquels les apprentis eux-mêmes pourraient assister?

Entre les cours, des causeries sur des questions scientifiques, littéraires, artistiques, sur la morale, la famille, et même sur l'économie politique, sur l'organisation des mutualités, l'utilité des caisses de secours, de retraite, etc.; toutes choses excellentes, que l'ouvrier parisien saisit à merveille, quand on les met à sa portée.

Les distractions que les jeunes recherchent plus spécialement, dans un milieu gai et honnête, ne doivent pas être oubliées.

Si tout cela est bien organisé, conduit avec dévouement par des hommes aimant les ouvriers, vous verrez bientôt les cabarets désertés et les saines et bienfaisantes traditions du repos dominical reflourir dans notre cher Paris, au grand profit des ouvriers et de leurs familles, des patrons, des architectes, des propriétaires et du pays tout entier, sur lequel Paris réagit toujours.

Après le discours d'ouverture prononcé par M. Picot, le Congrès s'est partagé en quatre commissions, qui ont activement élaboré les

vœux à soumettre à la réunion plénière et à l'assemblée générale du 12 décembre.

Ces commissions étaient ainsi distribuées : première et deuxième réunies, ayant pour objet des moyens d'étendre et de généraliser le repos du dimanche dans l'industrie du bâtiment, du rôle et des obligations qui s'imposent aux diverses corporations; troisième, ayant pour objet l'influence sur les prix de main-d'œuvre; quatrième, étudiant l'emploi du dimanche pour l'employé et pour l'ouvrier¹.

La séance plénière des commissions qui avait occupé l'après-midi entière du vendredi à la Bourse du commerce, fut consacrée à l'examen et au vote des vœux.

Les délibérations des congressistes, au nombre d'une centaine, ont porté principalement sur la délicate question des salaires et, en particulier, sur l'assimilation du travail du dimanche au travail de nuit, le salaire devant être ainsi porté au double.

Dans la pensée des promoteurs du Congrès, entrepreneurs et ouvriers, cette assimilation devait avoir pour effet de supprimer les trois quarts des soi-disant cas de force majeure qui nécessitent le travail du dimanche, pour ne laisser subsister que les cas réels de force majeure, en somme fort peu nombreux.

M. J. Challamel, avocat à la Cour d'appel, a exprimé la crainte que l'exigence du salaire double produisit un effet contraire à celui qu'on attend.

Autant il est désirable d'agir par la persuasion auprès des propriétaires, en leur montrant que le travail du dimanche est préjudiciable à leurs propres intérêts, autant il serait fâcheux de leur imposer un surcroît de dépenses, dans les cas où ce travail ne peut être ajourné.

Si nécessaire que soit le repos du dimanche, il faut compter avec la force majeure: tous les vœux émis en font mention. Or, l'exception, une fois admise, doit l'être avec toutes ses conséquences. Il serait contraire à l'équité la plus vulgaire que l'ouvrier profitât de la situation dont le propriétaire est la victime involontaire, et l'on

¹ Patrons et ouvriers discutaient, dans les commissions, avec autant de sérieux que de cordialité, les principes et les applications de ce repos du dimanche.

Deux ouvriers, MM. Briey, du Syndicat de la métallurgie, et Garry, ouvrier peintre, ont prononcé deux petits discours tout à fait charmants et émouvants. Le premier a de la famille, il a des enfants. Il voudrait bien, une fois par semaine, s'y consacrer : « Nous ne sommes cependant pas des bêtes de somme », s'écrie-t-il. Et les patrons d'applaudir vigoureusement et de dire à ce brave homme qu'il a parfaitement raison d'avoir confiance en leur bonne volonté.

créerait, avec la théorie du salaire double, un antagonisme déplorable là où l'accord des intérêts doit s'affirmer le plus étroitement.

Les entrepreneurs eux-mêmes, obligés de faire faire certains travaux, comme, par exemple, le nettoyage des machines, se trouveront lésés comme les propriétaires.

Plusieurs congressistes ont appuyé M. Challamel dans son opposition. M. Devillette, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie, entre autres, a fait observer que les Limousins s'empressaient de ne pas terminer les travaux urgents, le samedi, pour empocher la double paie le dimanche.

Le vœu proposé par le Comité d'organisation a été soutenu principalement par MM. de Nordling, Cheysson, Lacoia et le signataire de ce compte-rendu. Ils ont montré qu'il y a là une question de principe. Le Congrès ayant admis que le travail du dimanche cause à l'ouvrier un préjudice moral et physique, il est logique de l'en indemniser, comme on le fait pour le travail de nuit. On peut déjà dire qu'il en sera du travail du dimanche comme du travail de nuit : on n'en fera presque plus. Sans doute, dans la pratique, il y aura à chercher des accommodements pour sauvegarder les intérêts des propriétaires et éviter les abus; mais l'équité de l'assimilation au regard de l'ouvrier est incontestable. Ce vœu a été voté par 36 voix contre 28, sur 80 membres présents au moment du vote; c'est le seul qui n'ait pas obtenu l'unanimité des congressistes.

M. Bompard, secrétaire de la Ligue populaire, a demandé et obtenu du Congrès qu'il fasse sien le vœu du Congrès international de 1900, ainsi libellé : « Le Congrès est d'avis qu'en vue d'assurer le repos dominical, la limitation du nombre d'heures de travail par semaine est préférable à la limitation du nombre d'heures de travail par jour. » Et le Congrès a ajouté que le mieux serait de ne rien régler.

De singuliers préjugés dominent encore l'esprit d'un grand nombre de propriétaires; mais lorsqu'ils sauront que beaucoup d'ouvriers aspirent au repos du dimanche, rien ne s'opposera plus à ce que leurs bonnes dispositions se traduisent en actes. La cordialité qui n'a cessé de régner entre patrons et ouvriers, n'a pas été un des aspects les moins curieux de ce Congrès. Les ouvriers, de leur côté, se sont engagés à porter ces vœux devant les conseils supérieurs du travail, à l'Office du travail, pour les transformer en réalités vivantes. La presse de toutes nuances a fait un excellent accueil au Congrès du bâtiment.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît d'un haut intérêt de donner *in extenso* le texte des vœux, ratifiés par l'Assemblée générale du soir, et qui sont devenus les *Actes* de ce Congrès.

Le Congrès du repos du dimanche dans l'industrie du bâtiment, à Paris,

Considérant que le repos du dimanche est un droit naturel et un devoir, que le dimanche est le seul jour qui convienne comme jour de repos hebdomadaire, au point de vue social et familial aussi bien qu'au point de vue de la liberté de conscience;

Considérant que tout homme privé du repos régulier du dimanche éprouve de ce fait un préjudice moral et physique;

Considérant que le travail du dimanche est préjudiciable, non seulement aux ouvriers, mais encore aux propriétaires, par les malfaçons auxquelles expose le surmenage résultant d'un travail sans relâche, et, d'autre part, aux ingénieurs, architectes et entrepreneurs, à cause des responsabilités qu'il leur fait encourir;

EMET LES VŒUX :

Que tous ceux qui font construire ou concourent aux travaux de bâtiment prennent les mesures nécessaires pour assurer à tous les membres de la grande famille du bâtiment le repos du dimanche, et à cet effet :

1° Que les PROPRIÉTAIRES imposent, dans leurs contrats de constructions neuves ou de réparations, l'obligation du repos du dimanche et jours fériés, avec clause d'amende et même de résiliation de contrat. Ladite amende devant être versée à une œuvre intéressant les ouvriers et désignée dans le contrat;

Qu'ils expriment à leurs architectes, gérants et concierges, leur volonté formelle à ce sujet; qu'ils introduisent dans leurs baux une clause par laquelle ils s'interdisent et interdisent à leurs locataires d'employer des ouvriers de bâtiment le dimanche dans l'immeuble ou les lieux loués, sauf cas de force majeure; que l'Etat, les villes, les communes agissent de même;

Que les propriétaires s'emploient de toutes leurs forces à faire pénétrer l'idée de la nécessité du repos du dimanche dans les conseils des grandes administrations, dans la Chambre des propriétaires de Paris et de ses Comités de quartier, dans la Chambre syndicale des administrateurs d'immeubles;

2° Que les ARCHITECTES, dont les clients ignorent la moralité, les avantages et la possibilité du repos du dimanche, prennent l'initiative de faire comprendre à ceux-ci l'intérêt social de ce repos, l'intérêt personnel qu'un propriétaire y trouve, et indiquent les moyens qu'ils connaissent de le faire observer. Que, s'ils ne peuvent obtenir l'interdiction du travail, ils obtiennent au moins de leurs clients la faculté pour l'entrepreneur de ne pas faire travailler le dimanche;

Que, par les travaux de force majeure qu'ils peuvent apprécier

mieux que personne, ils revendiquent nettement la responsabilité de les faire exécuter et montrent, par leur présence sur le chantier, qu'il s'agit de travaux qui ne peuvent être interrompus, même le dimanche;

Qu'ils veillent à l'exécution des contrats interdisant le travail du dimanche;

3° Que les ENTREPRENEURS s'organisent pour rendre facile et pratique le repos du dimanche dans leurs chantiers; et que, pour en rendre évidente aux yeux de tous la possibilité, ils adressent à leurs clients, propriétaires et architectes, à l'exemple de confrères qui l'ont déjà fait, une circulaire annonçant que leurs chantiers seront fermés les dimanches et jours fériés, sauf le cas de force majeure; qu'au sujet de ces derniers travaux, ils établissent un roulement permettant à leurs ouvriers de jouir, à tour de rôle, du repos du dimanche;

4° Que les OUVRIERS, comprenant l'intérêt primordial qu'ils ont à obtenir le repos du dimanche, se concertent avec leurs patrons pour en rendre l'application facile;

Qu'au sujet des professions travaillant habituellement au dehors, les architectes et les entrepreneurs se concertent pour diminuer les chômages causés par les intempéries, et compenser, par des moyennes efficaces, les pertes de travail qui en résultent pour l'ouvrier;

Qu'à ce sujet, la plus grande liberté soit laissée à l'industrie du bâtiment par les pouvoirs publics, sans fixation du nombre des heures de travail, et, dans le cas où le législateur rejeterait ce vœu, qu'au moins la fixation des heures soit faite par semaine et non par jour;

Que les entrepreneurs et les ouvriers s'entendent, dans un esprit d'équité, pour compenser les pertes de salaire, s'il en résulte, par le fait du repos du dimanche; cette entente devant nécessairement trouver un écho dans les séries de prix servant de base au règlement des travaux à Paris;

Qu'une publicité et une propagande incessante, par la voix de la presse, le concours des diverses Liges pour le repos du dimanche et autrement, rende populaire le repos du dimanche, et éclaire le public sur les moyens de l'appliquer dans l'industrie du bâtiment;

Qu'à cet effet notamment, dans chaque chantier où le repos du dimanche est établi, un écriteau bien apparent soit affiché à l'entrée du chantier portant ces mots : « Fermé les dimanches et jours fériés. »

Qu'enfin, des mesures soient prises pour rendre agréable à l'ouvrier son intérieur et favoriser la vie de famille; que des habitations ouvrières bien comprises soient multipliées par tous les moyens que les esprits généreux pourront trouver, notamment par l'appui pécu-

naire et moral que les propriétaires apporteront aux sociétés de constructions ouvrières;

Que, le dimanche, en s'entendant avec les sociétés existantes et les syndicats patronaux et ouvriers, on organise des conférences, des causeries intéressantes avec projections ou autres moyens propres à récréer les auditeurs;

Que l'on convie les ouvriers à des conférences-promenades à la fois instructives et amusantes, à Paris et aux environs;

Qu'on agisse auprès des pouvoirs publics pour qu'il soit réservé, dans les parties désaffectées des fortifications, particulièrement aux abords des quartiers ouvriers, de vastes espaces aménagés en jardin public;

Qu'on s'efforce également d'obtenir la libre circulation des promeneurs dans les parties de bois et forêts avoisinant Paris et actuellement interdites au public en vertu de baux consentis à des sociétés de chasse.

Tous ces vœux ont été votés à l'unanimité.

Que le travail du dimanche soit assimilé au travail de nuit.

Ce dernier vœu a été voté par 38 voix contre 28 et 14 abstentions.

* *

Terminons par un rapide aperçu de cette assemblée générale, tenue à l'Athénée Saint-Germain.

M. Maurice Durand, avocat à la Cour d'appel, secrétaire de l'Union des Chambres syndicales des propriétés bâties de France, qui groupe 40 syndicats et 40,000 membres, a rappelé que, dans ses deux Congrès de 1901 et de 1902, cette Union s'est prononcée pour le repos du dimanche et a soutenu la cause dominicale, dans son journal *la France immobilière*. Comme les inspirateurs du Congrès, tous ses syndiqués attendent la réforme des mœurs, et non d'une loi de contrainte.

M. Cheysson prononça un discours, auquel il donne ce tour fitténaire qui se retrouve dans tous ses écrits. Après avoir rappelé les principes et l'objet de la Ligue populaire qu'il représente, il constata combien la question du repos dominical occupe aujourd'hui les esprits, et laissa entendre combien il serait sage aux patrons de le leur concéder, de peur que les ouvriers ne le leur arrachent. Le repos dominical, de tous les temps, de tous les pays, est un principe immuable. L'ouvrier qui travaille le dimanche, au milieu du repos général, devient forcément aigri contre la société. La grande enquête poursuivie en Belgique prouve que le repos est possible. Quant à ce Congrès, il manifeste l'accord de tous ceux qui s'occu-

pent du bâtiment : propriétaires, architectes, entrepreneurs, employés et ouvriers.

M. René Lavollée, qui représente l'Association du repos et de la sanctification du dimanche, Association qui a un demi-siècle d'existence, rappela que l'on a longtemps traité d'idéologues les partisans du repos dominical ; on est à présent bien revenu de cette fausse appréciation. Mais surtout, pas de contrainte légale ! La loi de 1814 n'a eu aucun effet utile, elle est tombée vite en désuétude, et c'est précisément depuis son abrogation, en 1880, que le mouvement dominical a repris son essor. Le présent Congrès est formé d'hommes pratiques, qui ont émis des avis pratiques. Il est désormais constaté que le repos dominical est possible dans le bâtiment, mais il importe de n'en pas méconnaître le côté moral et religieux. On ne peut refuser de respecter les croyances religieuses ; les lois, dernièrement faites, sur le repos hebdomadaire, les blessent. L'orateur loua le Congrès d'avoir songé à l'emploi du dimanche.

M. Picot clôtura ces discours. On parle d'hostilité des classes ! Ici, toutes sont mêlées et fondues dans un merveilleux accord pour le bien. Le repos d'un jour dans la semaine est nécessaire ; la fatigue excessive, le surmenage de l'ouvrier, constituent l'une des causes de l'alcoolisme. Il faut que le repos soit pris le même jour, par tous les membres de la famille, et ce jour est le dimanche. C'est le dimanche que l'ouvrier s'occupe le mieux des sociétés dont il est membre : Secours mutuels, etc. ; c'est le dimanche qu'il exercera son rôle social. Le dimanche est le jour de la famille ; c'est le jour où l'on fait l'éducation des siens. Un petit enfant a dit le mot juste : « Le dimanche, c'est le jour où l'on s'aime bien ! » Les sociétés de construction des maisons à bon marché ont exclusivement pour membres des pères de famille qui jouissent de leurs dimanches. Le dimanche, qui fonde le foyer, est nécessaire pour élever nos âmes. Agissons sous l'impulsion de nos convictions, et gardons-nous de faire appel à l'initiative de l'Etat dans ce domaine qui n'est pas le sien !

Le samedi soir, un banquet réunissait en de fraternelles agapes, sous la présidence de M. Picot, cent vingt-cinq convives, parmi lesquels un cinquième d'ouvriers environ et plusieurs dames, qui attestaient la portée sociale et familiale de cet important Congrès.

Fénelon GIBON.

AUTOUR D'UN COUP D'ÉTAT

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION

L'Avènement de Bonaparte, par Albert Vandal, de l'Académie française.
T. I^{er}. Paris, Plon, 1902, ix-600 pages in-8°.

Il serait superflu, et même impertinent, de parler longuement ici du nouveau livre de M. Albert Vandal, puisque les maîtres chapitres en ont été offerts en primeur à nos lecteurs. Ceux-ci demeurent encore sous l'impression du récit des journées de Brumaire, où la précision de l'information¹ s'alliait si heureusement au pittoresque du tableau, et la nouveauté des vues à la classique distinction du style. Tel, qui croyait n'avoir rien à apprendre sur la tragi-comédie de novembre 1799, a eu la surprise de découvrir un Brumaire très sensiblement différent de celui qu'il se figurait d'après une tradition quasi séculaire. Au lieu d'un *pronunciamiento* militaire, exécuté par un général victorieux avec le concours de « prétoriens » fanatisés, le coup d'Etat fut dans sa conception première une simple revision constitutionnelle, imaginée par des politiciens et devant s'accomplir au moyen de procédés à peu près parlementaires. Bien loin d'être préparée avec la géniale minutie que Bonaparte apportait à ses plans de campagne, la manœuvre faillit, faute de prévoyance, aboutir à un piteux et sanglant échec : c'est Lucien dont la décision sauva une partie plus que compromise, en faisant accepter aux soldats une grossière imposture, à savoir que les députés étaient insurgés contre la légalité, et qu'il fallait les disperser pour sauver la Constitution. Énoncée pour la première fois il y a quelques années par M. Frédéric Masson, immédiatement admise par M. Albert Sorel, reprise et développée par M. Vandal

¹ Un très curieux appendice énumère, *ligne par ligne*, les sources où s'est documenté M. Vandal pour raconter le coup d'Etat : c'est la solide et forte charpente, que recouvrent les élégantes broderies de l'architecture.

avec une richesse de preuves et une vigueur de démonstration absolument convaincantes, cette thèse historique est désormais établie : il n'y aura plus pour la nier que les obstinés collectionneurs de légendes et les plus obstinés hommes de parti, ceux qui tiennent envers et contre tout à honnir ou à exalter Brumaire comme le triomphe du sabre sur le régime de la libre discussion, comme une sorte de précédent du Deux Décembre.

Ceux-là seront déçus par le récit de M. Vandal, dont la constante impartialité n'est pas le moindre mérite ni la moins appréciable originalité. On sait assez que cette impartialité n'est point de l'impassabilité, et que les misères du temps présent ne le laissent pas plus indifférent que les crimes du passé. Mais avec plusieurs historiens de l'école contemporaine, il estime que l'histoire vaut la peine d'être cultivée pour elle-même, et non pas comme un délassement ou un prolongement de la politique : en quoi il se sépare de tant d'hommes éminents des générations antérieures, qui, en France ou ailleurs, éloignés ou fatigués du maniement des affaires publiques, ont surtout demandé à l'histoire un nouveau moyen de défendre et de propager leurs idées de prédilection. L'œuvre de M. Vandal n'est pas plus dominée par des tendances bonapartistes que par des sympathies parlementaires : dédaigneux des allusions à l'époque actuelle, qui se présentaient en foule à son esprit et qui assiègent souvent celui du lecteur, son seul but dans l'étude du passé a été la recherche et la peinture aussi fidèle que possible de la vérité. Ce réalisme, disons mieux, cette sincérité aboutit à nous montrer qu'à la fin du dix-huitième siècle comme à toutes les époques de notre pauvre humanité, le bien et le mal, le grandiose et le mesquin, offraient une étrange et parfois déconcertante juxtaposition; M. Vandal n'a pas plus dissimulé les vices des héros et les petitesse des hommes de génie que les restes de bons sentiments qui avaient surnagé dans le cœur de certains gredins; il a tâché de rendre exacte justice aux partis comme aux individus. L'assentiment marqué de ses lecteurs l'a récompensé de sa franchise : aussi bien, ce serait à désespérer du public français, s'il fallait user de réticences pour peindre des personnages et des événements séparés de nous par un siècle, et un siècle de bouleversements politiques et sociaux.

Ce n'est point une histoire du Consulat dont le premier volume vient de paraître. Remontant au delà du coup d'Etat de Saint-Cloud, s'arrêtant bien en deçà du sacre de Notre-Dame, M. Vandal a simplement voulu étudier, comme il dit, *l'avènement de Bonaparte*, c'est-à-dire la suite de circonstances et de combinaisons qui ont fait de l'ancien général d'Italie et d'Egypte le maître omnipotent de

la France. L'ouvrage complet s'étendra de l'été de 1799 à l'automne de 1800, de l'avant-veille de Novi au surlendemain de Marengo.

Un tel plan comportait nécessairement un tableau de la France à la fin du Directoire. A grands traits, rassemblant les témoignages contemporains et les condensant en formules expressives, l'historien a décrit ce triste régime, en qui survivait la Convention dans sa dernière période, celle où les grandes passions et les hommes marquants ayant disparu, il restait le jacobinisme étroit, avide et sectaire. Le personnel gouvernemental était personnifié plutôt que dirigé par Barras, un déclassé sans portée d'esprit et sans scrupules, « une âme de fille dans un corps de bel homme ». Législateurs, administrateurs, fonctionnaires, se divisaient en deux catégories : les cupides, à qui tous les moyens étaient bons pour faire leurs affaires, et les désintéressés, à qui le fanatisme antireligieux tenait lieu d'idéal. Dans le reste de la nation, à côté des rentiers que la dépréciation des assignats réduisait à la misère, les fournisseurs et les spéculateurs étalaient insolemment leur luxe; le commerce végétait, mais n'attendait que le crédit et la paix pour refleurir; dans les campagnes, malgré le défaut de sécurité, malgré la conscription, les lourds impôts et la guerre civile, l'accroissement de la population attestait combien la révolution agraire avait été profitable aux paysans. A Paris, si la chasse aux suspects n'avait jamais entièrement cessé, le contre-coup des émotions de la Terreur et les progrès de l'irrégion avaient déchaîné une malade frénésie de plaisirs; la nuit surtout, avec le perpétuel froufrou des orchestres et le fréquent passage des patrouilles, la grande ville présentait « un mélange d'état de siège et de bal public ». A défaut de la liberté, dont les gouvernants parlaient sans cesse et que les Français ne possédaient pas, surtout depuis Fructidor, on avait la licence, et on prenait patience en déblatérant contre les directeurs et leur séquelle.

Néanmoins, les plus avisés des « révolutionnaires nantis », comme les appelle si justement l'historien, désireux de consolider leur situation et de se perpétuer au pouvoir, trouvaient le Directoire trop faible et trop décrié pour leur offrir de suffisantes garanties de stabilité. La guerre étrangère durait toujours, avec des chances plutôt défavorables, et une invasion serait fatale au régime. D'autre part, sans que la question sociale fût posée alors comme à présent, les passions démagogiques grondaient parfois assez fort pour inquiéter ces bourgeois. Comme les fortunes des spéculateurs étaient impopulaires, et que d'une façon générale les classes aisées étaient suspectes de tiédeur politique, les violents du parti jacobin avaient fait décréter, sous le nom d'emprunt forcé, de vraies

mesures de confiscation partielle. Il n'en fallut pas davantage pour révolter des intérêts qui n'étaient pas tous respectables sans doute, mais qui, dans la ruine des traditions et la dégradation des caractères, étaient demeurés la seule force morale à peu près debout : fournisseurs, banquiers, acquéreurs de biens nationaux, tous furent prêts à servir et à subventionner la combinaison qui mettrait fin à leurs appréhensions.

Parmi ces conspirateurs plus ou moins latents, nul d'ailleurs ne songeait à cette réconciliation générale des Français, à cet édit de Nantes des partis qui est pour la postérité le meilleur titre de gloire du consulat de Bonaparte. Associer à l'exercice du pouvoir tout ce qui, dans le personnel des diverses factions en lutte depuis dix ans, n'était ni irrémédiablement taré ni foncièrement sectaire, rappeler les fructidorisés, les déportés, les émigrés, leur rendre leurs biens et leur donner une part d'influence, cette politique eût paru aux révolutionnaires nantis une dangereuse duperie. Sans rien relâcher des proscriptions du passé, ils visaient uniquement à se mettre en garde contre celles de l'avenir, et à s'assurer la perpétuité d'un monopole qui satisfaisait tout à la fois leur ambition et leur cupidité. Cet état d'esprit était éminemment celui de Sieyès, qui accepta d'entrer au Directoire pour en préparer la chute. En raison de la popularité et de l'importance acquises par les armées, il chercha un collaborateur militaire, afin d'assurer le succès matériel de l'opération. On sait qu'il avait frappé à différentes portes, essayé même d'une combinaison ruinée par le désastre de Novi, quand le débarquement inattendu de Fréjus vint lui apporter, lui imposer plutôt, le concours de Bonaparte.

Comment l'affaire fut concertée, ébauchée, et finalement exécutée dans des conditions très différentes de celles qu'on avait eues en vue, puisque l'échec des politiciens fut réparé par l'énergie des hommes d'action et l'intervention brutale des soldats, c'est le sujet des pages qui ont été célèbres dès leur publication dans le *Correspondant*. Mais le volume qui vient de paraître comprend encore le tableau de la période intermédiaire connue sous le nom de Consulat provisoire et le récit de la rédaction de la Constitution de l'an VIII. A côté de bien des développements attachants et des conceptions originales, on y trouve la réfutation de mainte légende admise jusqu'ici sans conteste.

C'est au point que si l'historien ne prenait un soin scrupuleux d'administrer la preuve de tout ce qu'il avance, telle de ses assertions paraîtrait à plus d'un lecteur une paradoxale fantaisie. Croirait-on par exemple, à moins d'avoir fait une étude personnelle de cette époque, que l'arrivée de Bonaparte au pouvoir fut saluée

comme un gage de paix durable, et que c'est en pacificateur que fut acclamé celui qui est pour nous l'incarnation du génie et du fléau de la guerre? que Brumaire fut au premier abord le signal d'un relâchement des ressorts déjà si distendus de la machine gouvernementale, et d'une recrudescence de désordre? que le Consulat à ses débuts, bien loin d'être un régime à poigne, dénué d'argent et dénué de force matérielle, ne vécut que par l'appui de l'opinion publique?

S'il y avait moins de révélations à apporter ou à répandre sur l'élaboration de la constitution consulaire, M. Vandal a su, par l'éloquente ingéniosité des aperçus et le charme des anecdotes, rajeunir un sujet d'apparence un peu fripée. Il a mis en évidence le caractère antidémocratique, *conservateur* au sens le plus étroit du mot (lequel du reste date de cette époque), du plan de Sieyès, qui employait tous ses efforts à écarter l'intervention effective du peuple souverain, pour maintenir indéfiniment au pouvoir une oligarchie restreinte. Il a retracé en termes piquants le désaccord entre Bonaparte et Sieyès, la réserve boudeuse où celui-ci finit par s'enfermer, et la mésaventure de l'honnête doctrinaire Daunou. Ce dernier, chargé du travail préparatoire, avait libellé sur des feuilles volantes des dispositions empreintes d'un esprit assez libéral; article par article, l'impérieuse volonté de Bonaparte fit prévaloir des solutions tout opposées, que Daunou, choisi pour rédacteur, dut successivement enregistrer au verso même des feuillets où il avait consigné ses théories préférées.

A la considérer pourtant en elle-même, la Constitution de l'an VIII n'est point ce code parfait d'autocratie que nos partis politiques ont vanté ou maudit durant tout le cours du dix-neuvième siècle. Improvisée dans plusieurs de ses parties essentielles, bâclée à la fin avec une fébrile précipitation, elle abondait en lacunes, en incohérences, en obscurités, et M. Vandal fait remarquer qu'elle « eût vraisemblablement abouti à de nouveaux conflits, à de nouvelles secousses, si le chef de l'Etat eût été autre que Bonaparte ».

A peine en possession de la qualité de *Premier* consul, le jeune général témoigna en effet qu'il entendait non seulement accaparer toute la réalité du pouvoir, mais pratiquer une politique personnelle. Sans souci de l'effarement de ses complices de la veille, qui s'estimaient frustrés toutes les fois qu'un poste même honorifique se donnait en dehors de leur coterie, il inaugura son programme de pacification intérieure, celui, dit l'historien, « des rois et des politiques qui naguère avaient fait ou refait la France ». Tandis que les assemblées législatives, recrutées par les soins de Sieyès, servaient de refuge lucratif aux révolutionnaires nantis, le conseil

d'Etat, appelé à jouer un rôle prépondérant dans l'action gouvernementale, s'ouvrait dès la première heure aux capacités de tous les partis.

Après dix ans d'exclusivisme politique, et d'un exclusivisme dont la farouche logique avait été jusqu'à la proscription et à la guillotine, cet intelligent éclectisme surprit et enchanta quiconque n'était point irrévocablement dominé par l'esprit de parti. Sans doute, les bienfaits qui se succédaient étaient dus à la libéralité d'un homme, tandis que la France de 1789 avait rêvé de ne plus rien tenir que du libéralisme des institutions; mais tant de commotions accumulées en quelques années, tant d'attentats contre les vies, les consciences et les fortunes avaient guéri la masse des citoyens du culte de l'idéologie et de la superstition des principes; aux fâcheux qui les auraient mis en garde contre les dangers de l'absolutisme renaissant, ils auraient volontiers répliqué avec un personnage de Molière : « Ne cherchons point de raisonnements pour nous empêcher d'avoir du plaisir. »

Comment le triomphe de Marengo, présage de la paix continentale, mit le comble à cet enthousiasme, et comment Bonaparte sut en profiter pour concentrer dans sa main toute l'autorité réelle, pour ébaucher aussi les œuvres les plus fécondes du Consulat, le Code civil, le retour des émigrés, le Concordat, c'est ce qu'un second tome nous montrera bientôt, en complétant l'exécution du plan que l'auteur s'était tracé. Dès maintenant, nous sommes assurés que le livre de M. Vandal inaugurera dignement la production historique du vingtième siècle.

L. DE LANZAC DE LABORIE.

LE LIVRE D'OR

DES

MISSIONS CATHOLIQUES FRANÇAISES ¹

C'est une noble entreprise que cette publication sur les missions, et il ne fallait rien moins que l'âme et la ténacité d'un missionnaire pour la mener à bien. Mais nos lecteurs ne seront pas étonnés du succès, quand ils sauront qu'il revient au R. P. Piolet dont ils ont eu souvent, et tout récemment encore, l'occasion de constater par eux-mêmes l'esprit de méthode et la sûre érudition.

Quand il songea, voilà bientôt quatre ans, à élever ce monument en l'honneur de ses frères, les publications d'ensemble et les monographies qui existaient sur le sujet étaient ou trop abondantes ou trop sèches pour le grand public. Il fallait lui révéler, sous une forme attrayante, des trésors de famille, — que la famille connaissait mal. Le P. Piolet voulant faire œuvre solide et raconter l'histoire des missions, estima qu'il ne pouvait mieux s'adresser qu'aux chefs des diverses compagnies qui l'avaient vécue au cours du siècle.

Il en dressa la liste, et ce fut déjà comme le sommaire d'un livre d'or. Soit humilité, soit manque de foi dans le but à poursuivre, quelques collaborations se refusèrent d'abord, que rallia bientôt l'afflux presque unanime des concours. La publication ne fut décidée que lorsque cette unanimité fut complète. De sorte que pour la première fois, devant le grand public, toutes les compagnies de missionnaires viennent donner le témoignage de leurs annales.

¹ *Les Missions catholiques françaises au XIX^e siècle*, publiées sous la direction du P. J.-B. Piolet, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux. 6 volumes grand in-8° jésus de plus de 500 pages. Prix, 12 fr. le volume (15 fr. après l'achèvement de la publication). — Tome I^{er} : *Missions d'Orient*; tome II : *Abyssinie, Inde, Indo-Chine*; tome III : *Chine et Japon*; tome IV : *Océanie et Madagascar*; tome V : *Missions d'Afrique*; tome VI : *Missions d'Amérique*. — Les cinq premiers tomes ont paru. — (Paris, librairie Armand Colin, 5, rue de Mézières.)

Dans quelles conditions se produit ce témoignage? Il n'est pas de plus sûr moyen de s'en rendre compte que de savoir quel mot d'ordre fut donné par le directeur de cette œuvre originale. Tout serait à citer dans ces *Momita* qui n'eurent rien de secret puisque, sans être Jésuite et sans être missionnaire, j'en ai un exemplaire sous les yeux. Le lecteur y verrait avec quel scrupule on y donne comme suprême recommandation : la vérité; et je regrette vraiment de ne pouvoir faire lire *in extenso* ce programme à tous ceux qu'excite chroniquement leur traditionnelle indignation contre le légendaire obscurantisme des congrégations!

« Il s'agit d'une *histoire* proprement dite, y est-il dit. Donc, pas de détails insignifiants, pas de ces traits *édifiants* qui ne disent rien, mais un exposé net, clair, vivant, sincère de l'histoire et des œuvres de la Mission. De plus, rien de douteux, d'exagéré, de vague ou d'incertain, mais seulement des assertions contrôlées et précises que personne ne puisse trouver en défaut...

« Il s'agit d'un ouvrage de *première main* et non d'une *compilation*. Donc recourir aux sources originales, aux archives, aux souvenirs personnels...

« Sans entrer dans des détails que tout homme instruit doit connaître, tracer du pays, de la race, de la Mission, un tableau tel, que le lecteur en emporte une idée nette et exacte...

« Autant que possible, faire ressortir le côté *français* de nos Missions, la diffusion de notre langue, les rapports avec les voyageurs compatriotes, les services rendus à la France, la protection de nos consuls...

« Comme on s'adresse à un public qui n'est pas *nécessairement chrétien*, s'attacher à faire ressortir les résultats heureux pour la science, pour l'histoire, pour la civilisation et l'éducation, l'introduction de nouvelles cultures, les découvertes, etc... »

Les collaborateurs du P. Piolet ont tous répondu avec le plus grand soin à ces *desiderata*, qui sont l'expression d'une loyauté poussée jusqu'au scrupule et d'une sincérité que nos adversaires s'obstinent à nous dénier, mais qui éclate avec évidence dans ces recommandations. C'est pourquoi il m'a paru qu'il était bon de les faire connaître, dans le simple appareil où elles furent présentées dès le début de l'œuvre dont je parle. Puisqu'on a atteint en perfection le but qui avait été assigné, il suffit de donner le programme pour juger le résultat.

Mais, au cours des récits demandés, il pouvait se trouver des cas où l'on serait amené à frôler des sujets épineux. Le P. Piolet l'a prévu, et, suivant son habitude, il a tranché le litige avec sa crâne vaillance.

« Souvent, dit-il encore, la Mission aura été en contact avec des *agents français*. S'il y a eu un concours utile prêté, le faire ressortir *avec bonheur*; mais savoir aussi dire les difficultés, les tracasseries, les ennuis, sans aigreur, cependant, sans amertume, sans exagération, en homme calme, tranquille, impartial...

« On aura été souvent en conflit avec des *protestants*. Ici encore dire la vérité, mais sans généralisations, sans injures, sans allégations tendancieuses. Se rappeler que le lecteur, parfois plein de préventions, ne se rendra qu'à l'exposé net et simple de faits certains...

« Si la Mission se trouve en pays indépendant ou soumis à une puissance étrangère..., on fera ressortir avec plaisir, par exemple, le remarquable libéralisme des autorités anglaises pour nos Missions. Il y a là une grande leçon qui ne doit pas être perdue. »

Me trompé-je en croyant que de tels sentiments font honneur à qui les exprime et relèvent son œuvre, bien au-dessus des polémiques les plus retentissantes, jusqu'à cette région où l'esprit, dégoûté du fatras des commérages quotidiens, s'abreuve de vérité?

Au point de vue de l'exécution de ces monographies, il est à remarquer que, sans être coulées dans un moule absolument uniforme, elles suivent (et il le fallait pour l'équilibre général) une marche à peu près analogue.

C'est d'abord une rapide description des pays et surtout des gens, avec leurs qualités, leurs défauts, leurs ressources, leurs croyances et pratiques religieuses, leurs facilités ou difficultés à devenir chrétiens. Puis, après un récit succinct des temps antérieurs au dix-neuvième siècle, l'histoire de la fondation et du développement de la Mission. Enfin, la constatation de son état actuel, avec des statistiques très précises des œuvres et des hommes.

Tel est, dans ses grandes lignes, le dessin général de l'ouvrage. Mais, il faut l'avouer, cela n'en donne encore qu'un aperçu très incomplet. Il est impossible de résumer de telles œuvres.

L'aspect matériel en est, de plus, tout à fait alléchant. Jamais les Missions n'avaient été aussi bien traitées, et si les compagnies de ces pionniers de la France et du Christ devaient disparaître un moment, — ce qu'à Dieu ne plaise! — elles n'auraient pu trouver, pour leur testament d'honneur, de plus luxueux écrivain. La maison Colin a confié l'impression du texte aux presses de Lahure et l'illustration a été dévolue à M. Gervais-Courtellemont; c'est assez dire que si le goût l'a fort ingénieusement distribuée, la fantaisie n'y a aucune part et que chaque photographie est un document pris sur place au cours de voyages dont plusieurs ont été spécialement entrepris pour l'ouvrage.

Tel est le cadre. Voyons maintenant ceux qui s'y meuvent. Le premier volume n'offre pas moins de sept chapitres dus à notre trop rare collaborateur, M. Pisani, chanoine de Notre-Dame. C'est lui qui est l'historiographe des Missions de Constantinople, de Smyrne et de l'Archipel, de Salonique et de la Macédoine, de Syrie, de Palestine et d'Égypte. On sait quelle particulière compétence ont donnée à l'auteur ses voyages et ses nombreux séjours en Orient, et il nous en fait heureusement profiter dans une étude préliminaire sur l'empire turc, l'islamisme et le christianisme. Ce n'est pas à nos lecteurs qu'il est besoin de faire remarquer la netteté de sa vision et l'allure vivante de son style. Dans les pages que je signale il a accumulé les portraits à l'eau-forte. L'Arabe, le Turc, le Syrien, le Bédouin, l'Égyptien, l'Arménien, etc., y sont caractérisés d'un coup sec, d'un trait hardi qui les fixent dans la mémoire.

Non que M. Pisani s'interdise le sourire. C'est ainsi qu'il déclare que « le César byzantin avait un tempérament de sacristain et intervenait à tout propos dans les affaires spirituelles ». Hélas ! ne sommes-nous pas nous-mêmes à Byzance, et ce César sacristain n'est-il pas aujourd'hui M. Combes... ou M. Trouillot ?

Les successeurs des Césars, dans le Levant, visent moins la sacristie que la bourse, grâce aux Grecs qui leur donnèrent le fatal exemple. Aussi, quels usages dont on trouve des traces presque à chaque page de ce volume !

« Qu'un missionnaire ait à construire une église, à la réparer, qu'il veuille ouvrir une école ou fonder une imprimerie, alors commence pour lui une suite de déboires dont il ne peut prévoir la fin : il faut un firman de la Sublime-Porte ; mais, pour l'obtenir, il faut payer, payer les intermédiaires, et le nombre en est illimité, payer ceux qui pourraient faire des difficultés à l'obtention de la faveur sollicitée, payer les uns pour agir et payer les autres pour rester inactifs, payer à Constantinople, payer au pacha, payer au caïmakan, payer à la mosquée, payer au konak, payer aux gardarmes, payer à tout le monde... Le bureau doit toujours être ouvert et n'importe qui peut se présenter pour toucher. Si le zèle du payeur se ralentit, si la caisse est vide, ce sont les menaces : on va mettre tous les gens de la Mission en prison, on va démolir les travaux illégalement exécutés, on va confisquer le terrain et les ouvriers mêmes sont poursuivis, incarcérés et rançonnés. »

Doux pays ! Jamais la formule fut-elle mieux appliquée ? D'autant que si la main y est prompte à se tendre au bakhchich, elle est encore plus rapide à frapper. Lorsque, en 1897, après les massacres d'Arménie, M. Pisani voulut traverser la région : « Vous ne passerez pas, lui dit un ami ; si vous passez, vous ne verrez rien,

et si vous voyez quelque chose, vous ne reviendrez pas. » M. Pisani ne passa pas ; quelques autres sont passés, mais ils ne virent que ce que leur permit de regarder leur « escorte d'honneur ». Un seul, trompant la surveillance, voulut voir, y réussit... et il est mort.

Je ne puis relever toutes les intéressantes considérations de notre collaborateur au cours de ce tableau d'ensemble fouillé et vigoureux, et notamment les motifs qu'il donne des massacres d'Arménie. Du moins, après tant de figures haissables, pouvons-nous reposer le regard sur les Maronites si fidèles à la France, et dont M. Pisani cite un trait bien touchant :

« Pendant les quelques jours que l'empereur d'Allemagne passa à Beyrouth, les habitants des villages maronites qui s'échelonnent en face de la ville, sur les pentes du Liban, s'astreignirent à ne pas allumer de lumière le soir, pour qu'on ne pût pas prétendre qu'ils avaient illuminé ! La montagne, ordinairement étincelante comme une voie lactée, se dressait noire comme un manteau de deuil. » Pauvres gens ! s'ils savaient ce qu'on est en train de faire de la France qu'ils aiment.

On ne s'arrêterait pas de glancer à travers ces pages pleines de faits, de portraits, d'anecdotes et de statistiques, et si j'insiste moins aujourd'hui sur ces dernières, c'est qu'il y a quelques mois, le P. Piolet lui-même les a résumées en un article spécial du *Correspondant*, qui était la meilleure et la plus topique des réponses à opposer aux sophismes gouvernementaux.

Du reste, nos lecteurs ont eu à maintes reprises, dans ce Recueil, au fur et à mesure que l'actualité les imposait plus particulièrement à l'attention, les détails les plus circonstanciés sur ces œuvres dont l'ensemble est groupé dans l'ouvrage que nous annonçons. Il est à peine besoin de rappeler les émouvantes communications de Mgr Le Roy, de Mgr Augouard, du P. Lejeune, du P. Latappy, sur les missions d'Afrique, les éloquents statistiques de Mgr Kannengioser et de M. Fauvel, les savantes études de M. de Lanzac de Laborie, sur les grandes publications de M. A. Launay, des Missions étrangères, et bien d'autres encore.

Il ne peut donc être aujourd'hui question de reprendre ces exposés, que l'on trouvera mis au point des derniers renseignements et des plus récentes statistiques dans les *Missions catholiques françaises*. Pas davantage, on ne peut entreprendre de condenser des pages d'où ont été volontairement exclues toute amplification parasitaire et toute déclamation. Mais il doit être permis de signaler les véritables trésors qui sont étalés au long de ces volumes, soit au point de vue catholique, soit au point de vue français.

N'est-il pas vraiment « représentatif » ce fait qui se passe au moment des massacres d'Arménie, en 1895, et que rapporte le P. André : Les Arméniens les plus compromis affluaient au couvent de Marsivan. On leur demanda, devant leur nombre grandissant, pourquoi ils n'avaient pas aussi cherché refuge à la Mission américaine : « Ceux qui y sont allés, répondirent-ils, ont trouvé la porte impitoyablement fermée. » En réponse à leurs supplications, une miss leur criait : « Allez-vous-en, on n'ouvrira pas. Nous ne sommes pas venus sauver vos corps, mais vos âmes ! » Il est certain qu'en temps de persécution et quand on est débordé de réfugiés, cet axiome de l'apostolat yankee simplifie bien les choses !... — Mais il y a quelque fierté à pouvoir défier qui que ce soit de citer un cri semblable parti des lèvres d'un Français ou d'une Française missionnaires ! En fait de cris du cœur, nous parlons, Dieu merci ! une autre langue.

Si l'on veut se faire une idée de ce qu'est une mission « mouvementée », on devra lire les pages remarquables consacrées au Maduré par le P. Suau. Jamais peut-être ne furent mieux mis en relief les dommages que peuvent infliger à une entreprise d'apostolat les exigences démesurées d'une métropole jalouse et les attermoissements diplomatiques de la Curie romaine, surtout quand elle est dirigée par un cardinal Antonelli ! Dès les débuts, c'est une histoire navrante que celle de cette mission créée, à force de vertu et de talent d'assimilation, par les Nobili, les Britto et les Beschi ; affaiblie par trente-quatre ans de stériles querelles sur la fameuse question des rites et à peu près anéantie par Pombal qui faisait raser, à Goa, tous les religieux missionnaires et les envoyait pourrir à Lisbonne, dans les cachots du fort Saint-Julien. J'ai omis de dire que ces missionnaires étaient des Jésuites, ce qui suffisait, — déjà ! — à les rendre suspects. Les sévices continuèrent d'ailleurs contre leurs successeurs, grâce à l'autoritarisme sectaire du gouvernement portugais. En 1886 seulement est intervenu un Concordat où les prétentions du Portugal ont été réduites à la portion congrue. Pendant ces longues années de luttes, sur 351 religieux que la Compagnie de Jésus a envoyés au Maduré, elle en a perdu 156, dont 131 décédés dans les missions.

Le P. Suau cite, au cours de ses captivantes narrations, un trait que je me fais un devoir de relever. Quand on voulut transférer à Trichinopoly le collège catholique de Négapatan, les protestants menèrent un train d'enfer. Malgré vents et marées, le directeur de l'instruction publique, au gouvernement de Madras, prit le parti des catholiques, et sur un référé à la Commission supérieure d'enseignement, les membres de celle-ci jugèrent en faveur des Jésuites fran-

çais, quoique les protestants fussent leurs propres compatriotes et coreligionnaires. Serait-il injuste de craindre qu'en des circonstances analogues, des Français, dans nos colonies mêmes, ne montreraient pas la même indépendance? Et les querelles si étrangement vidées, un moment, à Madagascar, ne sont-elles qu'un mauvais rêve? Ou, au contraire, est-il trop à craindre que nos administrateurs coloniaux soient, en quelques cas, peu portés à rendre à nos missionnaires catholiques la justice qui leur est due?...

On doit pourtant, dans cette épineuse question, tenir compte des judicieuses réflexions de M. A. Launay, des Missions étrangères. Tout en rendant pleine justice aux efforts d'impartialité faits par les Anglais, à leur libéralisme, à leur loyauté « civile », il juge leur influence néfaste au catholicisme, par le fait seul qu'ils sont protestants. Au contraire, les Français, malgré leurs fautes, leurs mauvais exemples, leurs tracasseries, et quelquefois leurs haines, finissent tout de même et comme malgré soi par favoriser l'expansion religieuse, par le fait seul qu'ils représentent le principe catholique. Il cite, à ce propos, une lettre de Mgr Laouëgan qui est extrêmement curieuse, et c'est un témoignage auquel il faut évidemment reconnaître la plus grande valeur. *Experto crede...*

Quant aux services que nos missionnaires rendent à leur patrie, c'est par brassées qu'on en recueille les preuves les plus convaincantes; et il serait à souhaiter que nos ministres se fissent résumer les documents qui fourmillent dans l'ouvrage du P. Piolet.

Mais il serait sans doute naïf d'espérer un tel travail de consciencieux examen, de ceux qui ne tiennent même pas compte des récompenses officielles décernées à l'Exposition internationale de 1900, ainsi que vient de leur reprocher M. Anatole Leroy-Beaulieu dans une lettre éloquente et que les circonstances transforment en réquisitoire. Ils pourraient cependant, pour peu qu'ils voulussent agir avec bonne foi, y puiser la conviction qu'ils font œuvre essentiellement antifrançaise en essayant de tarir le recrutement apostolique dans la métropole. Mais sont-ils encore capables de discerner la vérité, au milieu des fuligineuses élucubrations qu'ils produisent avec un zèle intempérant?

Le suprême de leur tactique, c'est d'aller déterrer toutes les fautes commises, en la matière, par les régimes monarchiques leurs prédécesseurs, afin de s'en targuer pour en commettre de semblables ou de pires! N'y a-t-il pas une puérilité navrante à se composer des généalogies de sottises ou d'erreurs, comme d'autres se glorifient d'une longue suite d'héroïsmes?

Cette question des services rendus à la France est, en fait, à double tranchant, et l'on n'a pas manqué d'en user, comme du

sabre de M. Prudhomme, tantôt pour défendre les missionnaires, tantôt pour les combattre. C'est ainsi que, sous Louis XIV, on reprochait aux missionnaires le fait que les chrétiens siamois n'avaient pas combattu dans les rangs des Français... Mais, répondaient les religieux, d'être chrétiens n'a jamais dispensé d'aimer son propre pays avant tous les autres! A toutes les époques, la meilleure tactique à suivre est celle que formulait, en une autre occasion, Mgr Puginier, vicaire-apostolique du Tonkin occidental en disant : « Mes missionnaires et moi avons rendu au représentant de la France les services que nous devons lui rendre, sans cependant rien faire de contraire aux intérêts du gouvernement annamite. Notre but a toujours été d'être utiles à notre patrie et au pays que nous évangélisons. Nous, missionnaires, n'avons que faire de la gloire. Nous travaillons pour Dieu, pour notre patrie et pour le pays auquel nous nous sommes dévoués; cela nous suffit. »

Cette histoire des rapports de nos missionnaires avec les divers gouvernements mériterait sans doute d'être étudiée et racontée à part, tant elle est féconde en incidents et en leçons. Elle montrerait comment les représentants de la France ont tort, le plus souvent, de ne pas suivre les avis de gens parfaitement au courant des usages du pays, des mœurs, des besoins et des haines des habitants. Malheureusement, quand on ne leur est point de parti-pris hostile, il arrive qu'on exagère leurs communications et qu'on les rend responsables des déconvenues. C'est ainsi qu'en 1858, au moment de l'expédition commandée par l'amiral Rigault, on a dit que les missionnaires auraient dû faire marcher leurs chrétiens à notre profit. On oubliait, déclare M. Launay, « les principes et les traditions de l'Eglise catholique, qui enseigne partout et toujours l'obéissance aux souverains, fussent-ils persécuteurs, »

Du reste, beaucoup plus tard, l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, répondant à un député qui avait porté de nouveau le reproche à la tribune de la Chambre, résumait sa pensée en ces termes : « On m'a dit que l'amiral Rigault de Genouilly avait eu, dans les premiers temps, de grandes désillusions; qu'on lui avait assuré que dès que nous interviendrions sérieusement, 500,000 chrétiens annamites se lèveraient en notre faveur; eh bien, j'assure, moi qui ai coopéré plus tard à l'expédition de Cochinchine, que nous eussions été fort embarrassés par un semblable soulèvement; car, enfin, il aurait fallu, sans doute, donner des armes à ces 500,000 hommes, et peut-être aussi des vivres, ce qui eût été fort difficile. Je crois donc qu'il était bien préférable que les chrétiens restassent tranquillement dans leurs villages. »

Voilà comment, la plupart du temps, se résolvent les objections

qui paraissent le plus graves, quand on interroge un homme qui connaît son métier. Est-ce à dire cependant que l'influence française n'ait rien à attendre de l'ardeur de ses missionnaires? Loin de là, mais c'est, si l'on peut ainsi parler, dans le domaine passif beaucoup plus que dans le domaine actif. C'est ainsi qu'en 1859, quand, après avoir pris Saïgon, l'amiral Rigault s'arrêta, attendant les renforts qui ne venaient pas, les néophytes, à la voix de leur évêque, aidèrent à l'approvisionnement des troupes et escortèrent des convois de subsistances, payant ainsi leur dette aux libérateurs de leurs pays. « Plusieurs d'entre eux, ajoute M. Lannay, en rapports passagers avec des espions païens, furent invités à trahir les Français, à les empoisonner, à introduire l'ennemi dans la ville, et jamais aucun d'eux ne suivit ces conseils que l'offre de sommes considérables pouvaient rendre séduisants. »

De tels exemples sont innombrables. Toute l'histoire de notre extension dans l'Indo-Chine en est illustrée de sanglante façon, car par l'incohérence de notre conduite, par la défiance injustifiée envers les missionnaires, par cette sorte de haineuse envie que leur portent certains civils, non seulement on rendit possibles les épouvantables tueries qu'on appela justement les « vèpres annamites », mais on ralentit sans motif et sans résultat, et souvent on faillit compromettre irrémédiablement l'action de la France. « Je puis affirmer, déclare Mgr Puginier, dans sa *note sur le mouvement insurrectionnel*, sans crainte d'être contredit, que si on avait écouté les conseils des missionnaires, le désastre du 19 mai, celui de Bac-Lé, d'autres encore eussent été évités. » — « Il est certain, écrit le même évêque, que tout païen qui se fait chrétien devient, en même temps, un ami de la France. Il ne sera pas traître au gouvernement de son pays, car sa nouvelle religion le lui défend, mais il est certain aussi que jamais les Français ne le trouveront dans le camp des révoltés. » — C'est, en des termes différents, à la même conclusion qu'aboutit M. de Grandmaison : « Un indigène converti par des missionnaires français est aux trois quarts Français, car il a donné à notre civilisation le gage d'attachement le plus profond et le plus sûr qui soit. Il faut amèrement regretter que cette question si claire et si évidente quand on est hors de France, devienne à ce point délicate et compliquée, quand on y rentre, qu'il soit compromettant pour tout homme en place d'y faire allusion. »

Aucun déni de justice, aucune avanie, disons le mot : aucune infamie ne décourage les missionnaires; quant aux sottises, ils se contentent d'en rire. Telle cette confiance faite au P. Girod, de passage à Phong-vùc, par des officiers sur un certain P. Bac, dont la réputation était désastreuse et qui était, de plus, Espagnol.

« Ah! disait-on, si tous les missionnaires étaient comme le P. Girod!... » Or il était difficile de ressembler davantage au P. Girod que ne le faisait le P. Bac, car... c'était la même personne : Girod en français, Bac en annamite!...

D'autres fois, ce sont des vexations odieuses de la part des résidents : convocations pour le dimanche de façon à rendre impossible l'assistance aux offices, etc... C'est sans doute une façon d'administrer que Gambetta aurait trouvée de mauvais goût aux colonies. Mais qui songe donc à se réclamer de Gambetta, aujourd'hui que nous avons M. Combes?

C'est trop peu fréquemment que l'on trouve, dans l'ouvrage du P. Piolet, des hommages comme celui qu'on y rend à M. Pavie, « l'explorateur et le consul, dont les missionnaires garderont le plus reconnaissant souvenir ¹ ». Mais c'est une raison de plus pour les souligner. Il serait inexact, en outre, de dire que les critiques formulées ici sont mises en relief par les missionnaires : elles ressortent des faits eux-mêmes et l'on ne sait qu'admirer davantage : du courage de ces gens, dont on se sert et qu'on calomnie suivant l'occasion, ou de leur abnégation constante!

Les mêmes constatations s'imposeraient pour bien d'autres missions que pour celles de l'Indo-Chine. La Nouvelle-Calédonie, à elle seule, y fournirait largement avec le pro-consulat de M. Guillain, dont la devise paraît avoir été ces mots, prononcés par lui à Sydney : « Les missionnaires sont trop puissants, je les chasserai », et cette phrase adressée au Supérieur lui-même : « Vous avez une mission, moi j'ai mes idées à propager. » En style plus plat, c'est l'antithèse de Victor Hugo : « Ceci tuera cela. » Le fait est que M. Guillain a disparu et que les missionnaires y sont encore, malgré un gouvernement qui a eu la fâcheuse idée de recourir trop souvent aux procédés de M. Guillain!

Que de réflexions analogues nous pourrions faire au sujet de Madagascar! Personne, parmi nos lecteurs, ne s'étonnera que les cent et quelques pages que le P. Piolet lui consacre soient parmi les mieux venues de tout l'ouvrage. Le P. Piolet a vécu à Madagascar, et le cœur aidant le talent, c'est une œuvre définitive qu'il a signée. Il explique la genèse politique du pays dans un résumé psychologique de très haute portée et qui est une aide puissante pour la parfaite intelligence de l'œuvre française dans cette île, dont le protectorat fut par deux fois et en vain offert à la France.

¹ Sous le titre de *Mission Pavie*, le vaillant explorateur qui a tant fait pour la France au Siam et dans l'Indo-Chine a publié, chez l'éditeur Leroux, le résultat de ses constatations et de ses recherches. Cet ouvrage, tiré à nombre restreint, est déjà épuisé pour ses deux premiers volumes.

Le second Empire ne trouva rien de mieux que de communiquer la proposition... au gouvernement anglais! Lord Clarendon n'accepta pas, mais les missionnaires protestants d'Angleterre devinrent dès lors des ennemis acharnés pour les missionnaires catholiques français. On peut voir dans la comparaison de leurs budgets respectifs comment les deux pays entendent l'aide à donner à leurs représentants et à leurs pionniers moraux!

Parmi les figures que le P. Piolet fait revivre dans son récit, il serait injuste de ne pas saluer celle de M. Laborde, « le grand Laborde », dont l'histoire (qu'il faut souhaiter qu'on écrive complètement) serait un modèle et un salutaire exemple à offrir à tous les coloniaux de métier ou de vocation. Ce Breton jeté par la tempête en 1832 sur la côte orientale de Madagascar, montait à Tananarive, à l'âge de vingt-cinq ans, pour fondre des canons, préparer de la poudre et faire des fusils. Il fit bien d'autres choses! Bientôt, avec des ouvriers indigènes qu'il avait formés lui-même, il créa toutes les industries nécessaires aux Malgaches : verreries, fonderies, menuiseries, magnanerie, savonnerie, etc., en même temps qu'il introduisait nos cultures, nos fruits et nos bêtes à cornes. Il avait plus de 10,000 ouvriers sous sa direction, et avait su garder la confiance de la reine et l'amitié de son fils. C'est grâce à son zèle que le protectorat de l'île nous fut deux fois offert. Mais, suivant une fatale habitude, la France ne sut pas profiter de la situation qu'avait préparée avec une habile prudence cet homme d'avant-garde.

La même incurie ou la même ignorance nous a fait omettre de retirer les fruits du dévouement des missionnaires français sur la côte orientale d'Afrique, où nous nous sommes laissés devancer par les Allemands. C'est dans le cinquième volume de l'œuvre dont je parle qu'il faut chercher les annales de ces missions africaines, où les monographies sont rédigées en majeure partie par Mgr Le Roy, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, et par les Pères Blancs.

On sait toute la couleur et la vie des récits de Mgr Le Roy. Il a donné aux *Missions* des pages qui sont parmi les meilleures qu'il ait jamais écrites. Son esprit méthodique d'administrateur joint à ses qualités d'artiste et à son sens de la synthèse l'ont admirablement inspiré. N'est-elle pas évocatrice cette phrase qui ouvre son chapitre sur *l'Eglise en Afrique* : « A l'époque où le chef Ménéès constituait une nation par une même loi politique et fondait Memphis, dans la vallée du Nil, 3893 ans, dit-on, avant l'ère chrétienne, l'empire assyrien n'avait pas encore paru, l'histoire de la Chine n'avait pas commencé, les ancêtres des Aryas n'avaient pas

dépassé l'Himalaya, Abraham n'était pas né, et l'Europe n'était parcourue que par de vagues chasseurs, dont on retrouve aujourd'hui les traces dans les cavernes où se sont accumulés les ossements de leurs victimes... » Je regrette de ne pouvoir, en ces brèves lignes, continuer la citation, où l'histoire de la civilisation africaine est condensée en traits d'une réelle grandeur.

Quand il arrive aux temps modernes, Mgr Le Roy rend un tribut de filial hommage au bienheureux Libermann, fondateur et restaurateur de sa congrégation ; il naquit presque avec le dernier siècle, d'un rabbin de Saverne, se convertit à vingt-trois ans et vit retarder son ordination sacerdotale parce qu'il était épileptique ! C'est avec de tels instruments que Dieu se plaît parfois à poursuivre son œuvre, et le merveilleux essor des missionnaires du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie se prouve par l'évangélisation d'une grande partie de l'Afrique.

Dans cette partie de l'ancien monde, comme dans les autres, la même ardeur est récompensée souvent des mêmes souffrances ; mais la flamme de ces âmes d'élite y trouve un jaillissement nouveau. En 1844, Mgr Barron, vicaire apostolique des Deux-Guinées, écrivait au P. Libermann : « Si vous avez encore des martyrs, envoyez-les-moi ! » Et à la lecture de l'appel, tous les aspirants se levèrent prêts à partir. N'est-ce pas le même esprit qui animait saint Vincent de Paul, lorsque, au plus fort des calamités qui fondaient sur la mission de Fort-Dauphin, à Madagascar, il disait en 1660 : « Serait-il bien possible que nous fussions si lâches de cœur et si efféminés, que d'abandonner cette vigne du Seigneur où sa divine Majesté nous a appelés, pour ce seulement qu'en voilà quatre ou cinq ou six qui sont morts ! »

Nous trouverons les mêmes dévouements et les mêmes enseignements dans le dernier volume qui reste à paraître et qui traite des missions d'Amérique. M. Guasco, notamment, y publie, sur les Etats-Unis, une étude très remarquable et complètement inédite. Et M. Brunetière, dans la conclusion, fait ressortir, avec le prestige de son vigoureux talent, les leçons accumulées dans les six volumes de cette monumentale publication.

Il me reste à dire maintenant que M. Etienne Lamy a accepté de donner à l'ouvrage une importante préface d'une centaine de pages, qui est une véritable histoire universelle de l'Apostolat. Nul ne pouvait l'écrire avec une foi plus profonde, un cœur plus chaud, un esprit plus synthétique, et dans un style plus sobrement magistral.

Avant de s'engager dans les diverses salles de cette Exposition vivante où chaque Mission a classé ses archives, le lecteur est

frappé par les énormes proportions du portique grandiose qui se dresse à l'entrée. C'est là que M. Lamy a peint la grande fresque où se découvre, à travers les siècles, l'action de l'Eglise sur les peuples chrétiens et sur ceux qu'elle poursuit de ses instances maternelles.

Ballotté de philosophies en religions, l'homme est très las, très désabusé, très corrompu lorsque paraît Jésus. L'Evangile va le guider vers les sommets. « L'effort accompli depuis lors pour substituer à l'erreur des crédulités, à l'inimitié des races et à l'égoïsme des passions cette morale civilisatrice, est devenu le grand fait de l'histoire. Depuis le Christ jusqu'à l'heure présente, il s'est, à travers les siècles, continué sans arrêt par l'apostolat. » Telle est l'idée centrale de la préface, et il faut lire ces chapitres où, à larges traits, M. Lamy déroule la chronique des grandes miséricordes de Dieu à travers le monde. Je ne crois pas que jamais écrivain ait tenté, en de telles limites, un si vaste panorama historique, ait à ce point maîtrisé le sujet et soit parvenu à laisser au lecteur une impression aussi profonde et aussi puissante. Ceux qui, après avoir d'abord parcouru cette préface afin d'avoir une première vue d'ensemble, la dégusteront ensuite page à page, auront, j'ose le leur prédire, une des grandes joies littéraires qu'on puisse éprouver. Le P. Piolet ne pouvait trouver de meilleur introducteur à son œuvre de prédilection.

Avant de constater ce que font les apôtres contemporains, il est bon de comprendre, de savoir exactement ce qu'est l'apostolat, ce qui l'a motivé, de quel divin besoin d'amour il est issu, ce qu'il a rêvé, ce qu'il a accompli, tantôt avec l'appui des puissants du monde, tantôt malgré leurs haines.

En somme, l'apostolat commence au Calvaire, et pendant des siècles, l'âme plane toujours en haut, tandis que les corps roulent au flot sanglant du martyre. Une perpétuelle germination de dévouements lave, dans l'ivresse du sacrifice, les erreurs et les autes que l'orgueil naturel a pu faire commettre. Les rois tombent, les trônes s'effondrent, les persécuteurs disparaissent, l'apostolat se perpétue : il est dans tous les pays, dans tous les domaines, prêchant la même loi à l'ignorant de bonne foi et au corrompu de décadence. Dans les heures sombres, quand on le croit à bout d'haleine, un regard lui suffit à rajeunir sa force. Appuyé à la croix, il lève la tête vers le Maître qui mourut par amour, et les deux bras du Christ, embrassant l'horizon dans un geste sans fin, lui montrent l'éternel devoir.

Edouard TROGAN.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉÂTRE

Triste Bilan. — Révélations menaçantes. — Les frais d'une proscription. — Couvent et tréteaux. — Une leçon au gouvernement. — Les chasses du Président. — M. Loubet et l'Institut. — Les prix Nobel. — Comme on nous traite. — L'argent avant tout. — Les voraces de la Chambre. — Caisses d'épargne. — A. Montélimar. — Pas flatteur pour M. Loubet! — Baisse de la rente. — Commentaires expressifs. — Coups de théâtre. — Le retour des Humbert. — Les *Pourquoi* du bon sens populaire. — A l'avenue de la Grande-Armée. — Les Théâtres. — *Paillasse* et *Bacchus*, à l'Opéra — La *Carmélite*, à l'Opéra-Comique. — *L'Autre Danger*, à la Comédie-Française. — Théroigne de Méricourt, à la place du Châtelet. — La *Duchesse des Folies-Bergère*, aux Nouveautés. — Les Etrennes. — Les Jouets de l'année nouvelle. — Les Almanachs.

Si l'on avait quelque envie de philosopher à propos de l'année qui s'achève, ce n'est certes pas la matière qui ferait défaut! Aucune de ses aînées peut-être n'a charrié dans son cours autant de bassesses, de vilénies, d'iniquités, de scandales, de scélératesses, que celle dont les derniers jours expirent et qui gardera dans l'histoire une flétrissure ineffaçable! De même que chaque promotion de Saint-Cyr aime à se placer sous le vocable d'un nom glorieux, la méprisable période qui agonise portera au front, comme un stigmate, les noms de ses malfaiteurs et de ses méfaits, de ses grotesques et de leurs sottises. On dira : l'année de Combes et de Pelletan, l'année de Monis et d'André, l'année des persécutions et des proscriptions, l'année de la guerre aux femmes et aux enfants, l'année des Humbert et des Boulaine, l'année de l'anarchie à l'intérieur et de l'aplatissement au dehors, l'année par excellence de la démoralisation, des ruines et des hontes!...

Quel est, en effet, le mois, quelle est la semaine de cette année néfaste et fangeuse où n'ait éclaté quelque avilissante affaire, où n'ait été perpétrée quelque action gouvernementale infamante? On

serait plutôt embarrassé d'en faire le compte que de les découvrir! Et voilà qu'après la déconfiture de banques véreuses, après les faillites de la Rente Viagère, de la Caisse des Familles, de la Caisse Internationale, de vingt autres Sociétés financières croulant les unes sur les autres, en multipliant les victimes autour d'elles, on nous apprend que cette année maudite, inaugurée par « la plus grande escroquerie du siècle », et qui lègue à la prochaine le procès des Humbert enfin arrêtés, va finir elle-même par un nouveau Panama, issu, comme une suppuration toute naturelle, des dossiers malpropres d'un aventurier jouisseur qui semble bien la personnification du régime, de ce Boulaine auquel il n'a manqué, pour atteindre l'idéal, que d'être, avant Rouvier, ministre de nos finances!...

La justice aurait été, paraît-il, habilement et perfidement amenée, par le cynique exploiteur, à saisir, — bien malgré elle! — un carnet redoutable qui contiendrait la liste d'une trentaine de personnages influents auxquels le prévoyant Boulaine aurait remis, en échange de mystérieux services, des pots-de-vin de 400,000 à 600,000 francs; de sorte qu'en ajoutant cette liste révélatrice à celle des 104 panamistes que M. Loubet tient cachée dans un tiroir, on aurait toute la fleur de l'aristocratie républicaine!... — Mais n'est-il pas à craindre que les trente sifustiers de Boulaine ne restent couverts par la suprême raison d'Etat comme les 104 voleurs de M. Loubet?...

On raconte, en effet, que le conseiller Andrieu, si fortement compromis dans la nouvelle affaire, aurait dit au juge d'instruction : — « Comment aurais-je pu me défier de Boulaine en voyant dans l'antichambre de ce banquier un magistrat très haut placé, aussi haut placé que vous pouvez l'imaginer?... »

Nous ne tarderons pas, sans doute, à connaître le nom mystérieux...

Et le conseiller Andrieu aurait ajouté : « Je m'étonne de ne pas voir inculpées d'autres personnes beaucoup plus compromises que moi, bien qu'on ait pris la précaution de détruire les dossiers qui les concernent, et bien qu'un syndic, intelligemment étourdi, ait oublié d'apposer des scellés sur certains papiers de Boulaine, saisis rue Scribe, et, par une étrange mésaventure, devenus ensuite introuvables... »

C'est le cas de Reinach après le suicide du fameux baron, alors que la justice, oubliant aussi d'apposer des scellés, laissa pendant trois jours l'héritier suspect barboter à l'aise dans les papiers du mort.

Cette même justice, engagée bien à contre-cœur dans une voie

semée de tant de pièges, se trouve obligée de faire arrêter chaque matin des financiers, ou plutôt des tripotiers et des faussaires dans les cartons desquels elle tremble de mettre la main sur des papiers explosifs... Et après les banquiers, voilà maintenant les couturiers qui sautent à leur tour et qui filent en Belgique en laissant derrière eux d'extraordinaires déficits. Ne peut-on craindre que ces trous à la lune n'aient pour cause secrète la prodigalité fastueuse de mondaines amies de quelques gros bonnets du régime?... Ce serait d'autant moins invraisemblable que l'obscénité coule partout à pleins bords, en semblant infiniment plus encouragée que contenue?...

Et c'est en face d'une pareille désorganisation que la bande gouvernementale continue d'expulser les Sœurs et les religieux de toute robe et de toutes couleurs! — Les uns vont s'établir dans l'Afrique du Sud, sous la liberté anglaise; les autres dans la Colombie, sous la protection américaine. Chartreux et Trappistes vont planter leur tente en Autriche et en Angleterre, et une statistique éloquente vient d'établir ce que ces proscriptions aussi imbéciles qu'iniques coûtent à la prospérité nationale. — Avec les milliers d'écoles à bâtir pour remplacer celles qui ont été fermées; avec les asiles, les orphelinats, les maisons de refuge et de secours pour les vieillards, les infirmes, les abandonnés qu'il faut organiser et doter, ce n'est pas moins de 500 millions qu'il faut compter. — Et où trouver cet argent, dont les œuvres charitables dispensaient le pouvoir?...

Mais, au milieu de ce vaste désarroi, un curieux incident vient de se produire qui semblerait bien de nature à suggérer de graves réflexions aux sectaires qui nous oppriment s'ils avaient encore une ombre de conscience et de raison. — Je veux parler de l'incident de l'Opéra-Comique, où l'on a vu un directeur de théâtre, uniquement guidé par son flair d'impresario, obliger les auteurs de la *Carmélite* à retrancher un tableau de leur œuvre parce que le sentiment religieux des spectateurs se révoltait contre l'inconvenance de la mise en scène d'une cérémonie touchante du culte catholique... — Ce n'est pourtant pas dans une salle de théâtre qu'on se fût attendu à rencontrer des scrupules et des froissements aussi accusés, et il serait difficile de traiter d'arriérés et de cagots ceux qui les ont ressentis; mais ici l'intérêt a été plus perspicace que la haine, et le directeur de l'Opéra-Comique a tout de suite entrevu qu'il compromettrait le succès de sa pièce s'il blessait le sentiment religieux de sa clientèle.

Il y a donc encore, il y a donc toujours et malgré tout, dans l'âme française, trempée de christianisme depuis des siècles, un

sentiment religieux incompressible, qu'aucune tyrannie n'étouffe, qui survit à toutes les persécutions, et devant lequel sont contraints de capituler ceux-là mêmes qui en sembleraient le plus affranchis... — Quelle leçon infligée par un entrepreneur de spectacle à un gouvernement! Les tréteaux plus respectueux de nos croyances que les personnages officiels chargés des affaires publiques! M. Albert Carré souffletant le premier ministre et lui signifiant que le culte bafoué par ses ordres et les cérémonies catholiques jetées hors des frontières par ses agents, gardent les déférences du théâtre et le respect des comédiens et des chanteurs!... Les Carmélites ont été chassées, brutalement, irrémédiablement : pour en trouver encore une en France, ou du moins l'image d'une, il faut aller, non dans un des cloîtres vides où leur sublime sacrifice exaltait naguère l'admiration de Victor Hugo, mais sur les planches de l'Opéra-Comique, où elle semble se dresser comme un spectre vengeur devant le sot et barbare fanatisme d'un Défroqué...

Et, pendant ce temps, que fait M. Loubet, gardien suprême de tous les grands intérêts sociaux? — Il chasse et il inaugure. Quand il ne fait pas l'un, il fait l'autre, sans se soucier du reste. — Il a inauguré les expositions du Petit-Palais, le concours des Automobiles au Grand-Palais, je ne sais plus quelle exhibition d'art, et nous l'avons vu, dans les jours mêmes de froid terrible et de pluie glacée, « offrir une chasse », — son plaisir favori! — aux membres de l'Institut, dans la forêt de Compiègne... Vous figurez-vous M. Legouvé, M. Rousse, M. Wallon et autres octogénaires, vénérables, piétinant dans un sol détrempe, sous la bise et sous les averse, pour l'honneur de faire cortège à Monsieur le Président?... Et ne vous paraît-il pas qu'il eût convenu davantage à celui qu'on appelle « le chef de l'Etat » de donner la chasse aux filous, aux coquins, aux escrocs dont il est entouré, afin de rendre au moins un peu d'honnêteté et de dignité à son gouvernement?

Voyez le cas qu'on fait de nous à l'étranger par l'attribution du fameux prix Nobel qui vient d'être faite solennellement à Stockholm, en présence du roi, de la famille royale et de toute l'élite du pays. — Ces prix ont été décernés : pour la Médecine, à un Anglais; — pour la Chimie, à un Allemand; — pour la Physique, à un Hollandais; — pour la haute Littérature, à un Prussien; — enfin, le prix de la Paix, à un Suisse.

La France n'a rien eu; elle a été mise à l'écart, et les journaux de Berlin triomphent, en constatant avec une satisfaction orgueilleuse « l'exclusion des écrivains et des savants français ». —

Un des principaux organes de la capitale de Guillaume II s'écrie : « La décadence est générale en France, dans la politique, dans les études scientifiques, dans les arts, dans la littérature, qui est devenue démoralisante et pornographique. »

M. Berthelot lui-même, qui se flattait de cueillir cette fois le laurier qu'il a manqué l'année dernière, est dédaigneusement traité de demi-savant par la presse d'outre-Rhin.

Voilà un témoignage expressif de la considération dont nous sommes entourés au dehors sous le consulat de M. Loubet. — Et que fait ce Président béat, que fait son étrange gouvernement pour relever un peu le prestige perdu?... — Ils n'ont imaginé qu'une chose : supprimer en hâte le traitement des Evêques soupçonnés d'avoir pris la part la plus importante au récent manifeste de l'évêque-copat! — C'est qu'aux yeux de ces politiciens, l'argent est tout! De M. Loubet au dernier vétérinaire de la Chambre, il est le but, il est le rêve de leur basse ambition et de leurs intrigues! L'un tient par dessus tout à ses douze cent mille francs; les autres aux inavouables profits qu'ils retirent du louche trafic de leur mandat : d'où la pensée chez tous que le plus dur des châtimens est celui qui atteint la bourse, et que la plus terrible des pénalités est celle qui supprime le traitement! — Quelle noble conception gouvernementale! Et quelle indication de la hauteur d'âme chez ces plats aventuriers!

Un petit détail relevé par un éplucheur du budget nous fait voir jusqu'où descend chez ces rongeurs l'exploitation des pauvres deniers publics. Il ne s'agit que d'un chapitre bien infime de nos dépenses, — de la Buvette de la Chambre; mais il suffit pour mettre en curieuse lumière l'âpreté de jouissance et la voracité de ces ruminants (on sait que les ruminants ont quatre estomacs!) qu'on appelle des législateurs.

La Buvette n'était jadis qu'une salle médiocrement fréquentée où, çà et là, pendant la période des chaleurs, quelques députés allaient prendre un rafraîchissement. De nos jours, elle est devenue un café permanent, un restaurant organisé où les « quatre estomacs » vont s'emplier sans relâche. Ce n'est pas seulement la limonade et la bière, mais encore le lait, le bouillon, le thé, le café, le chocolat, le vin qui y coulent à flots continus. On y déjeune, on y dîne, on s'y empiffre de victuailles, arrosées de chaud Bourgogne et de fin Bordeaux, et, pour mieux digérer ensuite, on s'y approvisionne sans mesure de cigares de choix qui disparaissent dans les poches comme par enchantement! — Jugez des consommations que doit faire, en ce lieu d'élection, l'amiral Pelletan!...

Cette petite orgie donne l'idée de la façon cavalière dont sont

traitées, du haut au bas de l'échelle, nos malheureuses finances; aussi ne faut-il pas s'étonner de la progression croissante qu'accusent les retraits de nos Caisses d'épargne. L'argent est ombrageux; il s'inquiète et il cherche assez naturellement, pour les économies du Travail, des placements plus sûrs que les tiroirs de M. Rouvier; aussi, les laquais du Palais-Bourbon ont-ils beau prodiguer des votes de confiance au cabinet de la Dépense républicaine, le pays ne répond à ces témoignages intéressés que par des actes réitérés de défiance caractéristique...

On a fait à ce propos une remarque assez piquante : c'est que c'est à Montélimar même et dans les caisses d'épargne de cette région, que le chiffre des retraits s'accuse le plus fortement... C'est peut-être parce que M. Loubet, au lieu d'y confier ses économies, donne l'exemple de chercher ailleurs des placements moins aléatoires...

Quant à la dégringolade de la Rente au-dessous du pair, nos excellents républicains, loin d'en être affectés, y voient au contraire un excellent symptôme. « La rente baisse, dit l'*Aurore* : Et « puis après? Qu'est-ce que cela peut bien nous faire? Qu'est-ce « que cela peut faire aux millions de mineurs, aux millions de tra-
« vailleurs de l'atelier et de l'usine!... Les rentiers qui vivent
« sans produire ne nous touchent pas. Nous rêvons d'une société,
« qui n'est pas si loin qu'on le pense, où l'argent ne produira plus
« d'intérêt, mais où tous les travailleurs auront le pain de leurs
« vieux jours assuré... »

On pourrait leur demander comment, et avec quoi s'accomplirait ce miracle; mais rien n'embarrasse ces étranges économistes.

« La rente baisse? ajoute l'*Aurore*. Ça prouve que la France se « dépète de l'opportunisme, du cléricisme et du nationalisme.
« La rente baisse? Ça veut dire que nous commençons à avoir une
« politique franchement républicaine. »

Qu'en dites-vous, honnêtes porteurs de 3 pour cent, et vous, possesseurs laborieux d'actions et d'obligations qui ne représentent autre chose que du travail accumulé?

A moins d'être aveugle, force est de voir, devant ces brutales déclarations, que ce n'est pas seulement sous le sol du Boulevard et de la place de la République que se découvre un volcan en formation, ainsi que nous le révélait ces jours derniers un éminent professeur du Muséum, mais bien sous l'Elysée, sous la Banque de France, sous Paris tout entier, menacé de sauter en l'air comme une cité des Tropiques! — Que « la souffrière » mise inopinément à jour par les travaux souterrains du Métropolitain ne paraisse pas encore à la veille de renouveler, aux bords de la Seine, les désastres

de la Martinique, c'est possible, et nous ne demandons pas mieux que d'accueillir sous ce rapport les prévisions rassurantes de la science; mais le volcan anarchique et révolutionnaire est bien chargé, bien bouillonnant, et laisse pressentir, par ses grondements et ses flammèches, une explosion formidable et prochaine.... Qui s'occupe de le combattre et de l'éteindre?

Voilà, M. Loubet, une tâche autrement urgente que le massacre de faisans paisibles et de perdreaux inoffensifs. Que n'y conviez-vous, plutôt qu'à vos éternelles chasses, les forces sociales émues et inquiètes?

Pour nous distraire un peu de ces graves sujets, des exhibitions variées ont sollicité depuis deux semaines la curiosité ou la frivolité publique.

L'Ecole des Beaux-Arts a organisé une exposition de l'œuvre de Marcellin Desboutin, comprenant plus de 400 peintures, dessins et gravures à la pointe sèche du maître, décédé récemment octogénaire.

Desboutin avait eu ses jours de splendeur. Passionné du ciel et de l'atmosphère d'art de l'Italie, il avait habité jadis un palais de Florence, où il recevait largement les écrivains et artistes de passage, mais beaucoup plus en camarade de brasserie ou d'atelier qu'en grand seigneur, car l'amphitryon, même sous de riches lambris, était resté bohème et il en garda jusqu'à la fin la tenue et les mœurs. Débraillé, la barbe et les cheveux incultes, coiffé d'un vaste chapeau romantique à la Rembrandt et toujours la pipe aux lèvres, c'est dans les cabarets de Montmartre qu'il se plaisait à la fin de sa vie, peignant ou burinant de préférence les types qui se rapprochaient de ses goûts : Monselet, Richepin, les personnages de Courbet et de Zola, l'ex-père Hyacinthe avec M^{me} Loyson, et se représentant souvent lui-même, avec la pipe fidèle que le Giboyer d'Emile Augier ne pouvait se défendre de conduire dans le monde. — Il est mort réaliste, comme il avait vécu, et l'ensemble de son œuvre, qui est loin d'être sans valeur, en porte invariablement l'empreinte.

La galerie de la rue de Sèze et celle de la rue Taitbout nous ont offert d'agréables paysages, d'attachants portraits, de jolis Souvenirs d'Espagne et d'Italie, où le talent très moderniste essaye ses audaces, comme dans la toile originale du *Manucure* et dans les figures aimables où se manifeste la tendance à peindre surtout la femme moderne, la Parisienne élégante et coquette à qui le flirt ne fait pas peur...

Mais de toutes les expositions actuelles, celle de l'Automobile,

du Cycle et des Sports, emplissant le Grand-Palais de ses multiples produits, est le véritable clou du moment. Le premier jour, plus de cinquante mille personnes s'y étouffaient, et, depuis, l'affluence est restée considérable.

Dès le seuil, le coup d'œil est imposant. La nef principale est consacrée à la haute carrosserie, aux voitures opulentes et confortables. Tout autour, dans les galeries latérales, s'alignent les véhicules de moindre importance. Au fond, dans la rotonde, brille l'alcool, le triomphateur de l'exposition, où des milliers de lampes, groupées avec art, forment au produit national une magnifique apothéose. Dans les sous-sols sont installés les moteurs en action.

L'alcool est, en effet, le roi du jour, et dans son duel avec le pétrole, il semble bien vainqueur de son rival. Le pétrole nous vient de l'étranger. L'alcool sort de la terre française, et, avec la vigne, la betterave est actuellement l'une de nos principales sources de richesse. Chauffage, éclairage, force motrice, l'alcool dénaturé nous donne en abondance ces trois biens, et à meilleur marché que les essences étrangères.

Simultanément avec l'exposition a été ouvert un Congrès spécial de l'alcool, sous la présidence du ministre de l'agriculture qui, dans un joli discours, s'est attaché à mettre en relief les précieux avantages de l'industrie nouvelle. En saluant l'étroite parenté qui s'établit entre l'automobile et l'agriculture, il a dit excellemment : « Ainsi va-t-on pouvoir assister à l'union du champ avec l'usine, du travailleur de la campagne avec l'ouvrier de l'atelier, dans la volonté de créer une force qui synthétise à merveille l'âme actuelle de la Patrie française. »

Ce que tout le monde peut, en effet, constater à cette heure, par l'éclairage féerique du Grand-Palais, c'est le splendide succès de l'alcool, éclipsant tout le reste et, comme le soleil de Le Franc de Pompignan,

Inondant de lumière
Ses obscurs blasphémateurs.

Quant aux « Autos », on peut dire qu'aucune manifestation industrielle de ce genre n'avait encore été aussi complète et aussi grandiose. A côté des produits français, dont le nombre et la variété attestent l'extraordinaire développement de la locomotion nouvelle dans notre pays, se présentent tous les types perfectionnés de l'étranger, avec les premières marques d'Allemagne, de Belgique, d'Angleterre, d'Amérique, dont la rivalité nous presse sans nous dépasser. Car ce n'est pas seulement par la vitesse que

nous l'emportons, — il y a là des voitures marchant à 150 kilomètres à l'heure! — mais encore par la légèreté, le confort, la souplesse, si l'on peut ainsi parler, des véhicules.

Il y a aussi le chapitre des curiosités, qui arrêtent et font rêver le visiteur, — notamment la voiture pour télégraphie sans fil; la voiture à voile, joignant la force du vent à celle de la vapeur; l'automobile de guerre, portant un canon de gros calibre; enfin, l'automobile pour chevaux, destiné à transporter les chevaux de course et à les amener tout frais sur le théâtre de leurs exploits. Voilà donc réconciliés les chevaux-nature et les chevaux-vapeur! C'est peut-être le seul domaine où, dans cette République, va se réaliser la Fraternité...

Enfin, notons la section aéronautique, organisée par le comte de La Vaulx, où se voient, à côté de curieuses estampes, de cartes, de vieilles nacelles et de réductions d'aérostats du passé, les échantillons de ballons aux formes nouvelles pour l'avenir. — Le savant et hardi comte de La Vaulx ne va-t-il pas jusqu'à projeter une grande excursion aérostatique qui pourrait s'appeler « Un mois en ballon », et qui serait, dans l'espace, l'équivalent des voyages en Terre-Sainte ou aux cataractes du Nil qui s'organisent chaque année pour les touristes avides d'impressions nouvelles! L'aérostat excursionniste, qui se confectionne, paraît-il, en ce moment, naviguerait toute la journée dans l'air, en admirant les sites, les paysages, les monuments, dont le diorama se déroulerait sous ses yeux, puis, le soir, il atterrirait au point qui le séduirait le plus, pour repartir le lendemain, en allant toujours ainsi, d'usine à gaz en usine à gaz, à travers les villes et les régions, au gré capricieux des vents, dans l'inconnu, dans l'infini, dans le rêve...

C'est bien tentant, mais l'intrépide organisateur d'un aussi beau voyage pense-t-il recruter de nombreux compagnons de route?...

Et voyez pourtant de quel train marchent les choses! — Il y a peu de jours, l'éminent fondateur de l'*Union Générale*, M. Bontoux, à qui le procès de la bande Humbert va sans doute apporter des lumières nouvelles sur le rôle ténébreux joué par l'ancien garde des sceaux dans le brigandage où a péri la célèbre banque, M. Bontoux me racontait un piquant détail qui remonte à sa jeunesse.

— « Au mois de février 1838, me disait-il, j'arrivais à Paris pour la première fois, et, le soir même, j'allais voir, au théâtre du Palais-Royal, une pièce amusante et fort en vogue, intitulée : *Paris en 1901*, c'est-à-dire Paris supposé, présumé, rêvé à

soixante-dix ans de distance. Et qu'osait-on entrevoir dans cet avenir lointain? Les rues de la capitale sillonnées d'automobiles, et, au-dessus des toits, des ballons circulant dans tous les sens! — N'est-ce pas étonnant, et ne reste-t-on pas saisi de la réalisation aussi rapide d'une fantaisie qui devait paraître alors la plus folle des chimères?... »

Et M. Bontoux m'ajoutait : « Je me souviens encore de ce fragment de dialogue entre le pilote d'un ballon et le conducteur d'un automobile. — Où allez-vous? demandait l'homme-volant. — A Constantinople prendre un bain, répondait l'homme de terre. (Réponse qui étonnerait profondément M. Pelletan!) — Et vous? interrogeait-il à son tour. — Moi, je vais à la Havane allumer un cigare! répliquait l'homme de l'air. »

N'est-ce pas très original, — en 1838! — Et comment douter des merveilles de l'avenir en constatant avec ébahissement les progrès invraisemblables d'un récent passé?...

C'est tout cet ensemble fascinateur qui a séduit le roi des Belges, et qui, malgré le deuil le plus étroit, l'a invinciblement attiré à l'exposition prodigieuse du Grand-Palais, où il a passé deux jours à examiner les améliorations apportées aux machines, en se faisant rendre compte par les inventeurs des perfectionnements de leurs produits.

Le souverain, si pittoresquement appelé « le Roi chauffeur » à cause de son goût passionné pour cette locomotion grisante et quasi voluptueuse, était accompagné de l'héritier de sa couronne, le prince Albert, presque aussi féru que lui-même d'automobilisme, et de la princesse Elisabeth, femme du prince, aussi intrépide que son royal oncle et non moins avide de vitesse vertigineuse...

Presque tous les chefs d'Etat, d'ailleurs, empereurs, rois, reines, s'adonnent avec fougue à cet enivrant exercice, et peut-être est-ce par habitude de tenir en main le volant de direction des peuples qu'ils sont enclins à prendre aussi le volant de direction des autos, mais, dans les temps difficiles et par les fondrières où nous cahotons, il faut prendre garde de verser... d'autant que, parfois, en croyant tourner bien, on tourne mal...

Le roi Léopold y met tant d'ardeur qu'il songe, dit-on, à l'établissement d'une route automobile spéciale entre la France et la Belgique, et qu'il aurait la pensée d'entamer des négociations à cet égard avec notre gouvernement. Ce serait un lien nouveau entre les deux pays, et les Boulains de l'avenir pourraient y trouver d'heureuses facilités pour gagner plus rapidement Bruxelles.

En attendant, l'intéressante famille Humbert nous revient, et la géniale Thérèse va derechef absorber la curiosité publique. Le coup

de théâtre est arrivé à point pour détourner l'attention des embarrassantes révélations dont l'incident Judet-Gallifet menace Waldeck et sa séquelle, à la veille des élections sénatoriales et de l'emprunt; mais on se pose tout de même à ce sujet quelques questions auxquelles on ne trouve pas de réponses satisfaisantes.

D'abord, puisqu'on devait arrêter ces braves Humbert, pourquoi ne pas les avoir empoignés quand on les avait sous la main? Et pourquoi avoir favorisé leur fuite puisqu'on savait qu'il faudrait les faire revenir? — Puis, pourquoi Waldeck qui, étant premier ministre, les savait coupables de « la plus grande escroquerie du siècle », ne les a-t-il pas fait coffrer dès le début? — Et puisque ledit Waldeck connaissait à fond tous leurs méfaits, ainsi qu'en témoigne son appréciation caractéristique sur leur compte, pourquoi le juge d'instruction chargé de l'affaire au lendemain de leur fugue, n'a-t-il pas cité tout de suite à comparaitre devant lui l'ancien président du conseil à l'effet de l'interroger sur l'affaire qualifiée par lui de façon si catégorique? — Enfin, pourquoi, au lieu de ne rechercher dans l'enquête que des coupables presque aussitôt remis en liberté, n'a-t-on pas commencé par mettre en cause les gros bonnets, tels que le conseiller d'Etat Jacquin, et d'autres têtes plus augustes encore?... Pourquoi?...

Tes *Pourquoi*, dit le dieu, ne finiront donc pas?...

Eh bien, je les arrête volontiers, quoiqu'il en reste beaucoup d'autres, non moins gênants, auxquels, malgré tout, il faudra bien donner une réponse...

En attendant le procès, tout à fait sensationnel, celui-là, — où va-t-on loger les sympathiques inculpés à leur retour? Puisqu'ils désirent vivement n'être pas séparés, ne pourrait-on les replacer dans leur vrai milieu, dans cet hôtel de l'avenue de la Grande-Armée où Thérèse a manipulé seize années durant ses étonnantes opérations, et qui reste libre par suite de l'échec absolu de la mise en vente? Elle serait là dans son cadre, toute rendue sur place pour les recherches et les confrontations, et l'instruction judiciaire y trouverait pour elle-même de grandes facilités. — Et puis, franchement, serait-il séant de confondre avec des escrocs vulgaires et des écumeurs de bas étage, dans des geôles malsaines et puantes, la bru et toute la famille d'un garde des sceaux, ayant eu l'honneur insigne de recevoir dans leur intimité les plus hauts personnages de l'Etat! Tandis qu'à l'avenue de la Grande-Armée, Thérèse, fournissant au juge des éclaircissements, pourrait lui dire avec précision : « Voici

le fauteuil même où s'asseyait le Président de la République... Voici le boudoir témoin des aimables visites de M^{me} Loubet... C'est dans cette pièce que je conférais avec les ministres et avec les magistrats fourrés d'hermine... C'est dans cette autre que je montrais aux prêteurs indécis les faux titres et les liasses de billets de banque destinés à les éblouir... »

La combinaison présenterait donc les plus sérieux avantages, et le procureur général Bulot a conservé de trop bons souvenirs de l'ancienne maison pour en marchander l'hospitalité à des amis tombés dans le malheur...

Et puis, que risquerait-on, puisque la femme forte, Thérèse, interrogée là-bas par un reporter français, lui a fait avec assurance cette déclaration catégorique : « *Nous sommes sûrs d'être acquittés.* » En ajoutant même avec fierté : « Mon beau-père, Gustave Humbert, l'ancien garde des sceaux, était l'honneur de la France. »

Tout comme Waldeck-Rousseau, plaidant pour Eiffel dans l'affaire du Panama, proclamait qu'il fallait être reconnaissant à l'ingénieur accusé et compromis « *d'avoir fait à la France l'aumône d'un peu de gloire...* »

A propos des extradés de Madrid, quel théâtre, quel auteur dramatique, même doué de l'imagination la plus féconde, pourraient se flatter de faire actuellement concurrence à la tragédie grandiose dont nous allons voir se dérouler les péripéties sur les tréteaux de Thémis? — Pourtant nos principales scènes ont risqué des œuvres nouvelles afin de disputer au moins une part de l'attention publique à la retentissante affiche du Palais de Justice.

L'Opéra nous a donné un drame lyrique, *Paillasse*, et un ballet, *Bacchus*; — la salle de la rue Richelieu, une comédie, *l'Autre Danger*; — le théâtre Sarah Bernhardt, une pièce historique (?) sur la Révolution, *Théroigne de Méricourt*; — mais, de ces diverses nouveautés, celle qui a le plus saisi les esprits et le plus ému la critique, c'est la *Carmélite*, de l'Opéra-Comique, dont l'incident que nous relatons plus haut semble avoir, malgré ses défauts, assuré pour un moment la fortune.

Cette *Carmélite*, c'est la douce et tendre Louise de La Vallière, dont nous n'avons pas à retracer ici l'histoire : l'épisode est si connu qu'il n'offrirait en réalité aucun intérêt dramatique, et l'idée de faire chanter Louis XIV, avec la touchante fille d'honneur expiant son péché sous la bure, et avec Bossuet lui-même, en costume violet, l'admonestant en si bémol sur la scène, était une conception pour le moins singulière... Se figure-t-on le grand Roi transformé en

ténor et adressant avec passion, en *ré* majeur, des vers de ce calibre à la frêle et délicate Louise :

Je vous adore,
Soleil doré
Par votre aurore!...

M^{lle} de La Vallière, avec ses yeux bleus candides, ses cheveux blonds argentés, son teint pâle, sa physionomie pure et sympathique, l'ensemble frêle et poétique de sa personne, avait la beauté d'une fleur un peu fragile, au parfum doux. Elle boitait légèrement, mais dansait avec grâce, et c'est à l'issue d'un ballet où elle avait figuré avec charme que le roi s'éprit d'elle et lui offrit son amour. Quelques années plus tard, quand elle se sentit délaissée, elle implora la miséricorde divine et entra au Carmel, où elle expia sa faute pendant trente-six années de pénitence.

Le tableau principal de l'œuvre était précisément celui où la pécheresso repentante prenait le voile et où la cérémonie religieuse était exactement reproduite sur la scène telle qu'elle se pratique dans le culte catholique. C'est là ce qui a profondément choqué les spectateurs des premiers soirs, et motivé la suppression réclamée avec vivacité par les critiques même les moins sévères. — Désormais, Louise n'apparaît au dernier acte qu'après la cérémonie de la vêtüre, où la reine, se haussant jusqu'au pardon, donne à la pénitente le baiser de paix qui absout et relève.

Mise en scène éblouissante, décors superbes, costumes d'une richesse rare, rien n'a été négligé pour faire un cadre splendide à l'action, qui, malheureusement, pêche par le côté historique autant que par le côté religieux. — La musique est aimable et élégante, sans s'élever bien haut; elle a du charme et de la grâce; mais on lui reproche trop de souvenirs des maîtres, et le pastiche, même traité avec adresse, ne saurait équivaloir à une œuvre toute personnelle. — Il est vrai que l'auteur est jeune, — vingt-huit ans à peine, — et que son talent souple et ingénieux semble promettre un compositeur d'avenir.

Pailleasse, à l'Opéra, sans être non plus une partition de premier ordre, a cependant plus de force et d'ampleur que la *Carmélite*. — C'est de Caracas, de ce Venezuela actuellement en feu, que nous est arrivé le musicien de l'Opéra-Comique. — C'est d'Italie, des bords enchantés du golfe de Naples, que nous vient l'auteur de *Pailleasse*.

Léoncavallo est encore ce qu'on appelle un jeune (on ne perçoit généralement qu'assez tard en musique) : il n'a que cinquante-

trois ans! — Après avoir végété naguère à Paris sans réussir, malgré sa persévérance laborieuse, à enfoncer la porte d'un théâtre, il repassa les Alpes et alla s'établir à Milan, où la fortune lui sourit davantage. S'inspirant d'un drame qui venait d'épouvanter un village des Calabres, — un saltimbanque qui avait tué sa femme en scène dans un accès furieux de jalousie, — il se fit son propre librettiste, communiqua à sa musique la forte émotion dont le drame sanglant avait fait tressaillir la Péninsule, et obtint aussitôt le plus retentissant succès dans toutes les villes de l'Italie, puis de l'Europe entière, si bien que le public parisien était le seul, jusqu'à ce jour, à ne pas connaître la partition mouvementée à laquelle l'auteur doit sa célébrité.

Ce n'est pas que cette partition soit un chef-d'œuvre, ni même qu'elle ait des qualités puissantes et très élevées. C'est plutôt un mélodrame musical de second ordre, où se rencontrent, comme dans la *Carmélite*, d'assez nombreux souvenirs. Mais le caractère poignant de l'action, la violence même de certains accents lyriques, saisissent l'auditeur et l'entraînent. De là le succès éclatant de *Paillasse*, dû principalement à ses interprètes : Jean de Rezké, tour à tour tendre, passionné et terrible dans le rôle du saltimbanque, est absolument superbe, et Delmas non moins remarquable dans le personnage de soupirant éconduit. La grâce touchante de M^{me} Ackté complète l'ensemble et justifie l'enthousiasme.

Comme décoration générale, *Paillasse* est sobre et ne se prêtait pas, d'ailleurs, au développement fastueux dont notre Académie de musique aime à entourer ses spectacles. Mais elle a aussitôt pris sa revanche avec le ballet de *Bacchus*, somptueux, magnifique, éblouissant, où toutes les féeries de l'Inde se résument en une débauche de rutilants costumes, de groupements artistiques et de figuration splendide, comme, seule, notre première scène lyrique peut en offrir la merveille.

Le sujet est des plus simples, comme il convient, du reste, à un ballet. C'est Bacchus, dans l'éclat radieux de sa jeunesse, marchant à la conquête des Indes contre un roi fainéant, amolli dans les voluptés, et qui n'imagine d'autre moyen de combattre l'envahisseur de son empire que de lui envoyer perfidement la prêtresse Yadma pour lui verser le poison. Mais la prêtresse s'enamoure aussitôt du vainqueur, épris, à son tour, de sa beauté; et après des péripéties diverses, Yadma, délivrée par le dieu de la caverne où elle avait été enfermée par le roi, est associée dans une apothéose au triomphe final de Bacchus.

Jetez sur ce thème une musique tantôt sentimentale, langoureuse et caressante, tantôt sonore, colorée et excitante, comme la nature

et le climat des lieux enchanteurs où l'action se déroule, et vous comprendrez le charme grisant qu'y trouve le spectateur.

De la pièce de la Comédie-Française, l'*Autre Danger*, je ne dirai rien, si ce n'est l'impression révoltée qu'on éprouve à voir, sur notre première scène, une mère monstrueuse, presque incestueuse, dont aucun talent de comédienne ne saurait faire accepter le scandale.

Aux Nouveautés, on se contente de rire avec la *Duchesse des Folies-Bergère*, mais d'un rire inextinguible et particulièrement bienfaisant par les temps où nous sommes. Cette étourdissante Duchesse est une seconde incarnation de la *Dame de chez Maxim's*, dont le succès est resté légendaire. L'heureux auteur, M. Georges Feydeau, n'a pu se résigner à l'abandon de son héroïne, « la même Crevette »; il l'a reprise, en la transformant, mais, sous sa figure nouvelle, on la retrouve avec joie, toujours la même, frétiliante et mousseuse, avec ses hardiesses gamines et sa gaieté communicative. Ces choses-là ne se racontent ni ne s'analysent; on se pâme, on se tord, souvent sans savoir pourquoi, mais en se laissant aller invinciblement à la folie contagieuse; et, je le répète, on rit, en oubliant tout le reste. — Et il y a tant à oublier!

De l'épanouissement joyeux de l'homme à celui de l'enfant, il n'y a que la distance de quelques années, avec, toutefois, cette différence que le rire de l'un n'est pas toujours aussi innocent que celui de l'autre... Et l'époque de l'année où nous sommes est par excellence celle des petits bonheurs apportés à l'enfant par les jouets des étrennes.

Plusieurs fois déjà, et tout récemment encore, à l'occasion d'un intéressant concours, nous avons parlé de l'industrie du jouet, qui constitue une branche sérieuse de notre commerce. L'*Economiste français*, dans sa livraison de Noël qui vient de paraître, estime que 25,000 ouvriers y sont occupés, à Paris seulement, et que l'ensemble de la fabrication représente un chiffre de 45 millions d'affaires.

D'après les tableaux de la Douane pour l'année 1901, la France a reçu, par voie d'importation, pour 5 millions 665 mille francs de jouets étrangers, venant d'Allemagne pour la plupart, et elle en a exporté pour 32 millions 87 mille francs, principalement en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Espagne, aux Etats-Unis, dans la République Argentine, dans les Indes anglaises et dans nos colonies.

C'est l'Allemagne qui reste, en ce domaine, notre principale concurrente, et en vue de lutter contre l'ingéniosité, le goût,

l'élégance de la fabrication parisienne, les industriels de Nuremberg, de Furth, de Sonneberg, de quelques autres villes encore, ont fondé des écoles de dessin, de modelage et d'invention, subventionnées par le petit Etat de Saxe-Meiningen, — écoles tout à fait professionnelles, entièrement gratuites, qui comptent de nombreux élèves, et dont le succès nous donne peut-être un intelligent exemple à suivre.

Le Jouet et son évolution à travers les âges ont plus d'une fois tenté les écrivains, mais je ne crois pas qu'on ait jamais écrit sur ce sujet un livre plus érudit et plus attachant, plus curieux et plus complet, que celui de M. Henri d'Allemagne, enrichi de très belles illustrations en noir et en couleur, — non des illustrations fantaisistes, mais des reproductions savantes de documents rares et d'objets précieux, recueillis patiemment dans des collections particulières. L'ouvrage est un véritable monument d'art, digne des plus sérieuses bibliothèques, en même temps qu'une histoire minutieusement exacte et définitive du sujet¹.

Dès l'Introduction, l'auteur s'élève, à propos des joujoux anciens, à la philosophie des choses. — « Elles ont bien leur charme, dit-il, toutes ces reliques de l'enfance envolée, et quand on veut les étudier d'un peu près, il s'en dégage un souvenir agréable et doux rappelant un peu l'impression que nous éprouvons quand, en ouvrant quelque mystérieuse boîte oubliée dans la table de toilette d'une de nos ancêtres, il s'en échappe un léger nuage de cette poudre à la maréchale dont les anciens Mémoires nous parlent à chaque instant, et qui devient pour nous une vivante évocation du passé. »

Ne pourrait-on ajouter qu'il y a des hochets de plus d'une sorte, et qu'à mesure qu'il approche du terme de la vie, l'homme lui-même envisage, comme autant de jouets enfantins et brisés, telles artificielles distinctions, tels titres creux et tels honneurs factices qui l'ont un instant amusé ou passionné, et dont il reconnaît avec mélancolie la vanité puérile et le triste vide?..

Et combien d'autres joujoux plus sérieux les peuples, légers et imprévoyants, n'ont-ils pas, en une heure d'égarement ou de colère, brisés entre leurs mains! Combien de constitutions, combien de gouvernements mis en pièces, qu'ils regrettent plus tard, et dont ils voudraient pouvoir rajuster les morceaux!..

Mais, ces réflexions une fois jetées à l'esprit du lecteur, M. d'Allemagne s'empresse d'ajouter que le jouet correspond à une des

¹ *Histoire des jouets*, par Henri René d'Allemagne, grand in-4°, avec nombreuses planches en noir et en couleur. Prix : 40 fr. Librairie Hachette.

nécessités de la vie sociale, et que si l'on peut, à la rigueur, se représenter une famille sans dentelles, sans cachemires et sans bijoux, on ne saurait se représenter une famille sans jouets, tant l'enfant appelle invinciblement le jouet, premier instrument de l'activité sociale.

Et pour répondre pleinement à sa destination, le jouet doit remplir certaines conditions : être amusant, pour captiver l'enfant ; être utile, pour aider à son développement physique ou moral. — « Le jouet, remarque justement l'auteur, est, pour l'enfant, l'apprentissage de la vie : comme il veut toucher à tout, tout voir, tout apprendre et connaître, c'est par le jouet mis à sa disposition qu'il commence ; il le retourne, l'examine en tous sens, cherche à en comprendre l'usage, et après l'avoir bien palpé, il finit inmanquablement par le mettre en pièces... Dans tout cela, l'enfant n'obéit-il pas au premier besoin du corps et de l'esprit, — le mouvement ? Et quand il brise le joujou, à un autre instinct de sa nature, — la recherche de l'idéal ? En crevant le ventre de son cheval, c'est l'inconnu qu'il veut connaître ; en tâchant de le reconstituer, c'est le mieux, c'est l'idéal qu'il poursuit... »

Le jouet est donc pour l'enfant une source d'études, d'expériences muettes, et si elles sont presque toujours inconscientes, elles n'en ont pas moins cependant leur valeur et laissent très souvent dans son esprit une trace profonde. D'où la nécessité de choisir avec discernement les jouets mis entre ses mains, puisqu'ils doivent l'initier aux choses de la vie et servir, quoique de façon indirecte, au développement de son intelligence et de sa sensibilité.

Mais, sans nous attarder davantage à ces considérations morales, arrivons vite à l'histoire même du jouet.

On en trouve la trace dans les périodes les plus reculées de l'humanité, et, dans les tombeaux des premiers chrétiens, on a découvert un grand nombre de petits jouets romains : toupies, cerceaux, poupées, objets de ménage enfantins.

Au moyen-âge, dans notre pays, le jouet restait assez primitif, et la première concession royale de fabriquer ces menus objets est signée de Louis XI, en 1467. C'étaient alors des crécelles, des sifflets, des moulins à vent. Puis vinrent les boîtes à surprises, les chevaux, les animaux de la Forêt-Noire.

Au dix-septième siècle, Colbert ne craignit pas de donner le mauvais exemple en faisant venir de l'étranger les jouets destinés à l'amusement du Dauphin, et c'est d'Angsbourg et de Nuremberg que les tira le ministre de Louis XIV.

Pendant tout le dix-huitième siècle, c'est également de l'Allemagne que nous vint la binteloterie en bois : ménages, fermes,

bergeries, bonshommes et animaux taillés, peints et vernis. Le Tyrol fournissait la plupart des poupées à ressorts ; Londres et Birmingham, les poupées de cire.

Au dix-neuvième siècle, la satire apparaît ; Guizot et Montalivet sont caricaturés sur le boulevard, et un jeu de Bascule, ou de Balance politique, met en scène, au bas de la bascule, à gauche, la République, coiffée du bonnet phrygien, et, en haut, à droite, l'image du petit duc de Bordeaux, avec, au centre, une grosse Poire, malicieuse figuration de Louis-Philippe, puis, à l'arrière-plan, Grand-Poulot (le duc d'Orléans), monté sur un cheval de bois.

Un autre jouet mécanique de la même époque montre, au lieu de deux forgerons abattant tour à tour leur marteau sur le fer en ébullition, Louis-Philippe et le maréchal Soult, frappant alternativement de toutes leurs forces sur la tête gémissante et à demi aplatie d'une République. — Elle s'est bien vengée depuis !

Mais les républicains n'avaient-ils pas eux-mêmes donné l'exemple en prohibant avec sottise des jouets armoriés en 1793 ?

Après un chatoyant et curieux chapitre sur les Poupées, habituellement habillées avec luxe depuis la Renaissance et envoyées à l'étranger pour y porter les modes françaises, M. d'Allemagne consacre un autre chapitre attachant aux jouets militaires, depuis les soldats de plomb des Romains jusqu'aux zouaves de nos jours.

La plus remarquable armée en métal destinée à servir de jouet à un enfant est assurément celle qui fut établie en 1650 pour apprendre à Louis XIV, à peine âgé de douze ans, l'art de faire manœuvrer des troupes. Exécutée par un habile orfèvre du temps, cette petite armée, comprenant infanterie, cavalerie et pièces d'artillerie, ne coûta pas moins de cinquante mille écus !

Puis viennent les jouets mécaniques, polichinelles, pantins, marionnettes, promptement en vogue, et avec lesquels la satire ne manque pas de s'exercer.

D'un peuple frivole et volage
Que le Pantin soit la divinité !
Faut-il être surpris qu'il chérisse une image
Dont il est la réalité...

La Révolution, qui prétendit réformer tant de choses, rendit un décret supprimant les étrennes, par suite les joujoux qui pouvaient la bafouer... Mais les mœurs sont plus fortes que les lois, surtout quand les lois sont imbéciles, et les étrennes survécurent, pour durer autant que le monde.

En terminant son bel ouvrage, M. d'Allemagne rend à l'un de

nos plus regrettés collaborateurs, Victor Fournel, un hommage que nous sommes heureux de recueillir. Il rappelle que l'érudit et spirituel chroniqueur du *Correspondant* réclamait naguère la création d'un Musée du Jouet dans un de nos palais.

« Il serait piquant et curieux, disait-il, de rechercher comment l'histoire des faits ou celle des mœurs se traduit dans ce domaine enfantin; comment les courants d'opinion, après avoir passé des journaux, des salons, des théâtres à la rue, finissent par marquer leur empreinte jusque sur les produits naïfs ou malins des fabricants de jouets, indigent à tel polichinelle le profil d'un homme d'État, font de tel pantin le reflet ou la parodie des préoccupations du jour, nous donnent dans les poupées l'étiage du luxe, l'abrégé vivant des fantaisies et des extravagances de la mode, proportionnent les plus grands événements à la taille de M. Toto et de M^{lle} Lili, écrivent enfin la chronique du temps en carton, en bois peint, en étain coloré, en chiffons bleus ou rouges, parallèlement aux bonshommes de pain d'épice, aux têtes de pipe et aux produits des confiseurs.

« Mais ce n'est pas un simple cabinet, c'est un Conservatoire, un Musée qu'il faudrait lui ouvrir! Vous figurez-vous ce que pourrait être une promenade à travers ces galeries de poupées, de polichinelles, de soldats de plomb et de ménages séculaires! Cet intéressant microcosme ne serait-il pas, à sa manière, une résurrection instructive du temps passé? »

Le chroniqueur des *Œuvres et des Hommes* avait raison : la création serait aussi utile qu'intéressante; et le premier document qui devrait y être classé est le savant et magistral ouvrage dont nous venons de résumer quelques traits.

J'aurais voulu finir par les Almanachs, autre publication du moment, mais l'espace me manque, et comme, au fond, pas d'eux ne nous prédit pour 1903 une Chambre sensée, des ministres intègres, un gouvernement honnête et un Président... moins solide, il sera temps, hélas! d'y revenir à quinzaine.

Louis JOUBERT.

LIVRES D'ÉTRENNES

LIBRAIRIE HACHETTE

Le Tour du Monde, journal des voyages et des voyageurs (Nouvelle série. — Huitième année, 1902). — Un volume in-4°, broché, 25 fr.; relié, 32 fr. 50.

Toutes les formes de l'activité géographique sont représentées dans le *Tour du Monde*. Ainsi, le voyage de M. Raymond Bel à l'isthme de Panama n'est pas seulement un récit très vivant, une description très précise des régions parcourues, il est dominé tout entier par la pensée du travail obstiné que fournissent là-bas sans fracas les hommes qui ne veulent pas laisser ravir à la France la gloire d'achever une entreprise grandiose et indispensable.

D'un tout autre caractère, l'exploration de la Terre de Feu, racontée par Nordenskiöld, traduite et résumée par M. Ch. Rabot, se fait remarquer d'abord par l'intérêt de la narration, et apporte aussi par ses conclusions une contribution importante à la science. Il n'est pas besoin d'appeler l'attention sur le *Journal d'un officier du corps expéditionnaire de Chine*, ni sur le voyage de M. Leprince Ringet dans les provinces du Nord de l'Empire Jaune. — Quant aux voyages entrepris par des artistes et des écrivains, curieux surtout d'émotions pittoresques, le voyage en Bretagne de M. Gustave Gefroy est vraiment l'œuvre d'un maître.

Faut-il parler enfin des nombreuses gravures, commentaire indispensable des récits, et qui, presque toujours exécutées d'après la photographie, sont pour le *Tour du Monde* la plus riche des parures? Elles l'ont, depuis longtemps, rendu populaire.

La Guerre racontée par l'Image, d'après les sculpteurs, les graveurs et les peintres. — Un magnifique volume grand in-8° illustré de 20 planches en taille-douce et de 300 gravures. Broché, 30 fr.

On a, semble-t-il, tout dit de la guerre : toutes les époques l'ont tour à tour exaltée et maudite; elles en ont tour à tour exécré les barbaries, célébré les héroïsmes, et la philosophie de la guerre n'est plus à écrire.

Mais, précisément parce que la guerre, chez tous les peuples et dans tous les temps, a provoqué les sentiments les plus violents dans un sens ou dans l'autre, elle a dû nécessairement inspirer les écrivains et les artistes.

Et en effet, d'Homère à Victor Hugo, des enlumineurs chevaleresques du moyen âge aux Alphonse de Neuville et aux Detaille, innombrables sont les œuvres grandioses ou touchantes qui évoquent à nos yeux une histoire de la guerre autrement vivante que celle que

les manuels nous retracent avec une exactitude superficielle et froide ! Cet ouvrage, auquel il n'a jamais été rien publié d'analogue, est une sorte de musée de la guerre, d'où l'on retire une impression d'incomparable grandeur.

Les Grands Naufrages, par M. H. de Noussanne. — Un volume in-8°, illustré de 12 planches en couleur d'après les aquarelles d'Alfred Paris. Broché, 15 fr.; relié, 20 fr.

S'il est vrai que la vie du marin, faite d'abnégation et de sacrifice, est la plus féconde en hauts enseignements, il n'en est pas non plus de plus dramatique. Nulle fiction romanesque n'est comparable par le pathétique de ses péripéties, à ces tragédies de la mer, dont la liste trop longue ne sera jamais close, et que la science est demeurée impuissante à conjurer.

On se fait donc aisément l'idée de l'intérêt que présentent les récits du livre de M. de Noussanne, *les Grands Naufrages*.

Pour la première fois, un véritable écrivain a fait sortir des documents relatifs aux naufrages dans tous les temps, la vision exacte et vivante de ces émouvantes catastrophes, en réservant la plus grande place à celles, toutes modernes, qui ont eu parmi nous le plus de retentissement.

Chaque récit de ce magnifique volume est une action différente, si prenante et si vraie que le lecteur assiste au drame, emporté dans ses péripéties.

Enfin, de superbes dessins en couleur reproduits merveilleusement d'après les aquarelles vigoureuses d'Alfred Paris, ajoutent au récit de ces terribles scènes l'impression vivante de la réalité.

Capitaines courageux, une histoire du banc de Terre-Neuve, par sir Rudyard Kipling. Roman traduit de l'anglais par L. Fabulet et L. Fontaine Walker. — Un vol. in-8°, illustré de nombreuses gravures. Broché, 10 fr.; relié, 15 fr.

Chez un enfant dont la nature n'était pas foncièrement mauvaise, une éducation absurde reçue dans un milieu tout artificiel de luxe et de vanité peut faire naître toutes sortes de défauts. Pour guérir cet enfant gâté, que faut-il ? Simplement le mettre en contact avec la réalité, le jeter en pleine vie laborieuse, rude et saine.

Sur cette idée, le plus célèbre des romanciers anglais d'aujourd'hui, Rudyard Kipling, vient de publier un roman dont le succès retentissant est aussi justifié par ses qualités de pittoresque et de mouvement que par ses traits de mordante satire et d'humour.

Il est impossible de ne pas s'intéresser au jeune héros que Kipling nous présente avec le mélange le plus savoureux d'ironie et de pitié, de ne pas éprouver une sympathie profonde pour ce monde de braves gens dont l'auteur nous présente des portraits d'une ressemblance criante.

Mon Premier tour du Monde, par M^{lle} H.-S. Brès. — Album in-4°, illustré de nombreuses gravures en noir et en couleurs. Cartonné avec une couverture en couleur, 2 fr.

Ce nouvel album, *Mon Premier tour du Monde*, vient s'ajouter à une collection depuis longtemps consacrée par le succès : *Mon Pre-*

mier Alphabet, Mon Histoire Sainte, Mon Histoire Naturelle, Mon Arithmétique, ont été feuilletés avec joie — et profit — par les petits enfants.

A l'âge où leurs jeunes intelligences commencent à s'éveiller, à rêver de lointains voyages et de contrées inconnues, *Mon Premier tour du Monde* leur donnera, sous la forme la plus simple et la plus amusante, les notions élémentaires de la géographie : les différents aspects de la terre, les races, les mœurs, les animaux, les plantes, tout passera devant leurs yeux ravis en une longue suite d'agréables récits et de vivantes gravures.

Le Tour du Monde en images, voilà la vraie géographie de Bébé!

LIBRAIRIE DELAGRAVE

Beaucoup de livres nouveaux, de beaux et de bons, à la Librairie Ch. Delagrave. — Etrennes utiles et agréables à la fois. Il y en a pour tous : petits, moyens et grands.

Comme événements littéraires à cette librairie, citons : l'achèvement du *Nouveau Dictionnaire des Sciences*, par Poiré, Ed. et R. Perrier et Joannis, avec 3500 pages et 5400 illustrations ; la transformation du *Saint-Nicolas* qui offre à ses petits abonnés un tiers en plus de pages chaque semaine et diminue cependant son prix d'abonnement presque de moitié, 10 francs au lieu de 18.

Fables de Lachambeaudie, illustrées par A. Vimar. — Un magnifique volume grand in-4° avec 48 illustrations en couleur, couvertures fers spéciaux. Préface de A. Bourgoïn, 15 francs.

Il manquait à ce fabuliste, une édition illustrée qui mit à la portée de tous les plus charmantes de ses œuvres. Aussi l'enfance, le grand public réserveront-ils le plus chaleureux accueil à ces fables, encor trop peu connues et d'une si pure inspiration : *le Laboureur, la Bûche et le Charbon, l'Or et les Perles*, enfin *le Livre et l'Epée*, ce dialogue d'une actualité frappante entre l'instrument de vie et l'instrument de mort.

A l'exemple du grand La Fontaine, Lachambeaudie s'est le plus souvent soucié de faire rire ses lecteurs et rien ne saurait mieux divertir les enfants que le conte de *l'Ane et les Œufs, la Fermière, la Vache et le Cochon*, etc. M. A. Bourgoïn dans sa préface trace de Lachambeaudie et de son œuvre un remarquable portrait, et les aquarelles de Vimar font ressortir admirablement la variété des sujets et le comique des aventures.

Ben-Hur, prince de Jérusalem, par Lewis Wallace. — Illustrations de J.-A. Leroux. Superbe volume, in-8° Jésus, contenant 25 illustrations en plusieurs tons, reliure artistique en toile ; fers spéciaux : 12 fr.

Voici, sous une forme digne du roman dont le tirage atteint, en Amérique, un million d'exemplaires, l'émouvante histoire de Ben-Hur, prince de Jérusalem, dont le *Correspondant* a signalé déjà, dans un article spécial, tout le puissant intérêt, et dont le talent du peintre J.-A. Leroux met en valeur les scènes les plus dramatiques. Les luttes et les séditions qui déchirent Jérusalem, la vie misérable des galériens

de la flotte de guerre romaine, le célèbre combat naval, l'existence luxueuse et raffinée à Antioche, le drame du Calvaire, drame éternel dont la puissance tragique vient renouveler à travers les siècles l'inspiration de écrivains..., mille tableaux colorés, mille scènes charmantes ou pathétiques, font de ce superbe volume le plus beau cadeau d'étrennes que l'on puisse donner.

Au Transvaal et dans le Sud Africain avec les attachés militaires, par Roger-Raoul Duval. — Un beau volume in-8° avec 172 photographures tirées en différents tons. Broché : 15 francs; relié peau : 20 francs; reliure de luxe : 30 francs.

Tandis que le monde civilisé contemple avec tristesse les espaces dévastés où tant de malheureux Boërs sont morts en défendant leur patrie contre les conquérants anglais, où tant de fils de l'Irlande et de l'Ecosse sont venus expirer, victimes de cette fièvre d'or qui trouble leur patrie, au milieu des démarches tentées par les généraux boërs pour intéresser l'Europe au relèvement du Transvaal, rien de plus intéressant que le journal de M. Roger-Raoul Duval qui suivit en qualité d'attaché militaire l'expédition anglaise et connut aussi les campements des Boërs. Il s'exprime avec la précision de ceux qui ont vu ce dont ils parlent. Il commente, explique, complète le texte à l'aide d'une multitude de photographies, portraits, vues d'ensemble ou de détail qui achèvent de faire de ces mémoires un livre d'étrennes de la plus passionnante actualité.

La Capitaine du Yucatan, par E. Salgari. — 24 illustrations de P. Gamba. Un volume in-8° soleil, fers spéciaux : 7 francs.

Le capitaine du Yucatan nous conte les aventures de M^{me} la marquise de Dolorès équipant un bâtiment pour forcer le blocus de Cuba, et porter des armes et des munitions aux Espagnols cernés dans l'île par les Américains. La lutte épique de la flotte de l'amiral Cervera contre une flotte beaucoup plus nombreuse et plus puissante, tous les exploits de guerriers et de marins aventureux et vaillants appartenant aux deux nations, puisent leur puissance d'intérêt de l'exactitude avec laquelle l'auteur a su tirer parti de l'histoire contemporaine.

Le Corsaire Noir, par E. Salgari. — 24 illustrations de P. Gamba. Un volume in-8° soleil, fers spéciaux : 6 francs.

Le corsaire noir met en présence les hardis *fibustiers*, les frères de la côte; les enfants de la tortue; corsaire aux gages du roi Louis XIV, combattant et capturant les navires espagnols sur les côtes de Saint-Domingue, sous la conduite de leur grand chef, le corsaire noir, et de ses lieutenants l'Olonais et le Basque. Mais pour atténuer la rudesse de ce roman d'aventures dont les premiers rôles sont tenus par ces fiers compagnons, nous avons la douce figure de la duchesse de Weltendrem, exposée à des périls terribles, qu'elle brave avec une confiance admirable.

Les Naufragés de « la Djumma », par E. Salgari. — 24 illustrations de J. Tricoulet. Un volume in-8° soleil, fers spéciaux : 7 francs.

Un Indien fanatique, Garovi, membre de la terrible confrérie des étrangleurs, bravant tous les périls pour satisfaire sa haine des

Européens ennemis de sa race, allant jusqu'à s'embarquer sur un navire qu'il a résolu de faire sauter au risque de périr lui-même, tel est le principal personnage de ce roman passionnant auquel participent sir Ollivier, un vieux marin, son jeune ami Harry, la petite Indienne Narsinga, complice de Garrovi et une foule de hardis compagnons, rudés personnages qui ne laissent jamais s'endormir l'intérêt des jeunes lecteurs.

Les Pirates de la Malaisie, par E. Salgari. — 24 illustrations de Pinasseau. Un volume in-8° soleil, fers spéciaux : 7 fr.

Ce roman d'aventures nous retrace toutes les péripéties des luttes sanglantes que soutiennent, tantôt sur mer, tantôt sur terre les Européens contre les pirates malais, rusés et infatigables bandits, prompts à l'action, fertiles en ruses.

Nous assistons au naufrage de la *Jeune Indienne*, le trois-mâts du maître Bill, s'abîmant sur les récifs d'une île infestée de pirates et où règne le célèbre « tigre de la Malaisie »... Enlèvements, poursuites, alternatives de terreur et d'espoir font de ce récit la plus passionnante lecture qui puisse captiver les enfants, les instruire des mœurs des populations qui sillonnent les mers périlleuses de l'Océanie.

Saint-Nicolas, journal illustré pour garçons et filles. — Un volume petit in-4°, plus de 400 illustrations, relié toile, fers spéciaux. Tranche blanche, 22 fr.; tranche dorée, 23 fr.

L'année 1902 a publié entre autres nouvelles inédites *la Fille aux yeux d'émeraude*, par Hippolyte Gauthier; *la Reine au couvent*, par Henriette Pravaz; *Grandeur et décadence d'un bourgeois de Berne*, par Arthur Douriac; *les Amis de Rosen*, par Eudoxie Dupuis; *l'Histoire d'un dictionnaire latin*, par J. Malassez, et partout les délicieuses fantaisies des dessinateurs C. Devoux, Geoffroy, Cansté, M^{lles} Bertrand, Birch, etc., qui achèvent de faire de cette année du *Saint-Nicolas* 1902 un volume de luxe dont tous les enfants seront fiers de devenir possesseurs.

Au 1^{er} décembre, *Saint-Nicolas* s'est transformé; il comporte maintenant 24 pages au lieu de 20, et son prix d'abonnement s'abaisse de 18 francs à 10 francs. L'ancien prix subsiste pour l'édition de luxe avec des illustrations en couleur.

Pour paraître au commencement de cette année : *les Petits Ménétriers de Duguay-Trouin*, texte de J. Chancel, ill. de E. Gros; *l'Automobile enchantée*, texte de H. Gauthier-Villars et Trémisot, ill. de Pinchon; *Concours de Jouets*, etc.

La Revue de Géographie, fondée par Lud. Drapeyron. Revue mensuelle formant chaque année 2 volumes d'environ 600 pages. Chaque vol. 12 fr. 50. Abonnement : Un an, 25 fr. pour Paris. Un an, 28 fr. pour les départements. Le numéro, 2 fr. 50.

La Revue de Géographie, sous l'active et éminente direction de M. le général Niox, a publié en 1902 avec le concours des plus éminents spécialistes en matière d'exploration, de colonisation, de géographie économique ou de géographie proprement dite, des études admirablement documentées et rédigées avec netteté et agrément.

L'Occupation du Touat, par M. le commandant Vaissière. *Les*

intérêts de l'Allemagne dans l'empire Ottoman, par André Brisse.
L'Œuvre du général Gallieni à Madagascar, par le capitaine P...
La Population des États-Unis, par E. Levasseur. *Le Peuplement et la Colonisation de la Sibérie*, par Paul Barré, et les études sur le mouvement géographique, par Rezelsperger, sont des lectures du plus haut intérêt. — Toute bibliothèque bien organisée peut contenir cette admirable synthèse de la planète, considérée au point de vue physique et au point de vue civilisateur qu'est l'année 1902 de la *Revue de Géographie*.

La Lecture en Famille, revue hebdomadaire, 6 francs par an, le numéro 0 fr. 15. Forme 2 vol. in-8°. — I. L'année politique littéraire et scientifique, 1250 pages. — II. Romans, Nouvelles, 1250 pages. Les 2 vol. sous une élégante reliure fers spéciaux, 7 fr. 50.

La Lecture en Famille constitue à elle seule : 1° un répertoire de tous les événements politiques, littéraires et scientifiques de l'année 1902, 2° une petite bibliothèque de famille.

Tome I. *L'Année politique, littéraire et scientifique*. — Strictement impartiale dans les questions politiques, la *Lecture en Famille* résume tous les événements artistiques, scientifiques et littéraires de l'année à l'intérieur et à l'extérieur.

Tome II. *Romans et Nouvelles*. — Citons parmi les œuvres publiées les Oberlés, roman par René Bazin; le Post-Scriptum de ma vie, par Victor Hugo; le Cheval du Trompette, la Délicieuse nouvelle, de Ludovic Halévy; Mademoiselle Perle, par Guy de Maupassant; Ramuntcho, de Pierre Loti, etc.

« *La Lecture en Famille* » devient la : « *Lecture Hebdomadaire* ». Elle ne publiera cette année que de l'inédit et dès les premiers mois de l'année 1903 :

Dans la Cité des fleurs, roman d'Emma Marschall, traduit de l'anglais par Jacques Trémaës; une œuvre importante traduite de l'écrivain américain si célèbre Bret Harte.

Les Rêves des demoiselles Brigolet, roman de Victor Debay; *Une Nouvelle inédite* d'André Theuriot, de l'Académie française.

Ce que nous enseignent les Bêtes, nouvelles de A. Bernardin, etc. *Grand concours littéraire avec prix*.

Le Serment de Marcel Brémont, par M. Morley et E. Dupuy. — Un vol. in-8° jésus relié toile, fers spéciaux, 3 fr. 90.

C'est l'émouvante histoire d'un bon fils qui, ayant assisté aux malheurs que déchaîne sur sa famille la déplorable habitude qu'avait son père de faire usage de l'alcool, fait le serment de ne jamais user de ce poison pour son compte et d'en détourner tous ceux qu'il pourra connaître. Mais à l'exemple du maître Pierre Loti dans un de ses plus célèbres romans de mœurs maritimes, les auteurs ont su tirer de ce terrible problème de l'alcool un élément puissant d'intérêt dramatique qui captivera l'enfance.

La Fille des Boers, par Paul Roland, composition de A. Bertrand. — Un vol. in-8° jésus relié toile, fers spéciaux, 3 fr. 90.

Depuis les premières lignes de ce roman, où la petite Wilhelmine, au retour de la chasse, écoute son grand-père lui conter comment son

père, son oncle, moururent en braves, l'un en défendant son domaine contre la cupidité d'une société aurifère anglaise, l'autre en défendant son vieux père contre les Zoulous, jusqu'à la mort de la valeureuse enfant, victime de son dévouement à la cause sainte de la patrie pendant la guerre entre les Boërs et les Anglais, pas une minute l'intérêt ne se lasse; mais, pour récréer les esprits, se trouve à point le délicieux caractère de la petite voyageuse parisienne Renée, qui aime tant à faire enrager sa gouvernante Miss.

Légendes Normandes, par F. Bascan. Illustrations de Geo Lefèvre. Un volume in-8° jésus, relié toile, fers spéciaux, 3 fr. 90.

Depuis longtemps, il existait des légendes et de vieilles histoires de Normandie qui sommeillaient en de lourds in-folios sur les rayons poussiéreux de bibliothèques peu accessibles, ou qui s'effaçaient lentement des souvenirs populaires.

Il fallait recueillir ces souvenirs, réveiller ces légendes, les grouper tout en conservant leur originalité propre.

Aussi M. Bascan vient-il de faire œuvre utile en publiant sous la forme d'un livre d'étrennes, à l'usage de tous, un choix judicieux de ces légendes normandes qu'il connaît mieux que personne et dont plusieurs sont de petits chefs-d'œuvre, telles qu'il les a contées, notamment : *la Demoiselle de Fontenailles*, *l'Echarpe bleue*, *le Comte et le Meunier*, etc...

Les Babouches de Baba-Hassein, par H. Balesta. Illustrations de J. Geoffroy. Un volume in-8° jésus, relié toile, fers spéciaux, 3 fr. 90.

Un curieux conte oriental dans lequel le principal rôle est tenu par le vieil avare Baba-Hassein, qui pousse l'avarice jusqu'à réparer sur osse, avec des rognures de cuir, ses vieilles babouches afin qu'elles durent toujours. Certes, les épisodes tragiques ne manquent pas dans ce récit et peut-être à la lecture de la mort du malheureux Merzong qu'une impressionnante illustration de Geoffroy contribue à mettre en lumière, les jeunes lecteurs sentiront-ils un frisson les agiter, mais le livre se termine à propos; les méchants sont punis et les bons récompensés, et la jeunesse garde de cette lecture un émouvant et salutaire souvenir.

L'Ecolier illustré, journal hebdomadaire. Chaque année un volume petit in-4° de 840 pages, 300 illustrations, relié toile, fers spéciaux. Tranche blanche, 4 fr. 50; tranche dorée, 5 fr. 50.

L'Ecolier illustré a publié en 1902 plusieurs grands romans d'aventures et de jolies nouvelles telles que *Un élève de Gros*, par A. Genevoy; *le Roi et l'Araignée*, par H. Pravaz; *les Mémoires d'un Mandarin*, par E. Muller; d'amusantes saynètes et d'innombrables chroniques des écoliers par Thillay. C'est le plus beau cadeau qui puisse être offert en étrennes à un prix incroyablement avantageux. C'est un répertoire de bonnes lectures pour toutes les heures de loisir de l'enfance.

COLLECTION IN-32 SOLEIL

Illustrations et couverture en couleur: Le volume : 1 fr. 50.

Le Coffre-Fort de Polichinelle, par Jules Chancel. Illustrations de R. de la Nézière.

Le Serment de Polichinelle, par C. M. Dufour. Illustrations de R. de la Nézière.

Deux jolis petits livres délicieusement illustrés, à la couverture enluminée, écrits l'un en prose spirituelle, l'autre en vers allègrement troussés. *Le Coffre-Fort de Polichinelle*, c'est dans un cadre enfantin certaine histoire d'escroquerie désormais célèbre et qui ne laissera point de divertir les parents quand ils le liront à leurs enfants. *Le Serment de Polichinelle* met en scène le gracieux Arlequin et sa charmante sœur Nanette, Polichinelle et M^{me} Citron... C'est une saynète d'une désopilante fantaisie.

COLLECTION IN-32 RAISIN

Petits volumes avec illustrations et couverture en couleur.

Le volume : 0 fr. 80.

Thérèse, histoire vraie, par J. Le Cordier. Illustrations de R. de la Nézière.

Kamara-Badaboum, par J. Le Cordier. Illustrations de R. de la Nézière.

Terrible Histoire de Sorciers, par J. Le Cordier. Illustrations de R. de la Nézière.

Les enfants qui recevront ces charmants petits livres faciles à mettre en poche, à emporter en promenade seront sages comme des images, soit qu'ils frémissent à la lecture de la *Terrible Histoire de Sorciers* qui se termine par un éclat de rire, soit qu'ils lisent les aventures de Thérèse, soit qu'ils suivent les hauts faits du prince nègre Kamara-Badaboum, essayant d'introduire dans ses Etats la civilisation occidentale avec l'aide de son premier ministre revenu d'Europe dans une popomobile traînée par un hippopotame du Limpopo.

LIBRAIRIE CALMANN-LÉVY

La Dame de Monsoreau, 2 volumes grand in-8°. Les 2 volumes brochés, 50 fr. ; richement reliés, 75 fr.

La France a célébré tout récemment le centenaire du grand conteur Alexandre Dumas. Aussi les éditeurs du maître ont-ils pensé répondre au désir des amateurs de beaux livres en fournissant cette année même un digne pendant à l'édition illustrée des *Trois Mousquetaires*, qui avait rencontré un accueil particulièrement chaleureux auprès des bibliophiles. Leur choix s'est arrêté sur *la Dame de Monsoreau*. On connaît l'action dramatique de ce chef-d'œuvre du roman de cape et d'épée.

Et quel autre prête davantage à l'illustration ?

C'est dans un cadre merveilleux, où l'éminent artiste Maurice Leloir a reconstitué fidèlement la somptuosité de la Renaissance, que luttent mignons et ligueurs, et passent Bussy et Diane de Méridor.

Ce roman est égayé par la présence de Chicot et de Gorenflot, qui en sont comme le don Quichotte et le Sancho Pança.

La publication de ce remarquable ouvrage attire à juste titre l'attention des amateurs.

Les Oberlé, magnifique volume, broché, 10 fr. ; richement relié, 15 fr.

Tout le monde connaît l'action si dramatique du roman de M. René Bazin, *les Oberlé*, cet ouvrage d'un si pur patriotisme. Il retrace

l'émouvant antagonisme entre les aspirations de l'Alsace arrachée de la mère-patrie, et la tristesse des réalités présentes.

M. Charles Spindler, le grand artiste alsacien, a entrepris la tâche difficile de faire vivre encore davantage ce beau roman en le plaçant dans son véritable cadre, parmi les sapins vosgiens et les horizons de Sainte-Odile.

La reproduction des dessins et des aquarelles est remarquable.

On sait que Lucien Perey, l'éminent historien, se délasse de ses travaux en écrivant des contes pour les enfants. Après la *Forêt enchantée* et *Zerbeline et Zerbelin*, il nous donne aujourd'hui *l'Histoire merveilleuse d'une pomme d'api*. Nous retrouvons dans ce charmant livre les mêmes qualités de poésie, de grâce et d'esprit qui, en amusant les petits, intéresseront encore les parents.

LIBRAIRIE PLON

La Renaissance française au prieuré de Bouche d'Aigre, par Edmond Radet. — Un vol. grand in-8° avec huit planches en héliogravure.

Ce livre, qui est d'un artiste et d'un lettré, mériterait une étude plus importante que les lignes que nous pouvons lui consacrer. Tout au moins tenons-nous à le signaler à ceux de nos lecteurs qui apprécient les livres de luxe, non pas seulement pour leur parure d'images, mais pour leur parure d'idées. Comment l'architecte renommé qu'est M. Radet fut amené à restaurer, sur les bords du Loir, le prieuré bâti jadis par un abbé fastueux, c'est ce qu'il nous raconte lui-même avec une bonne grâce, un esprit et une érudition qui feront la joie des délicats. Mais, de ce qui pouvait n'être qu'une monographie d'intérêt restreint, l'auteur a fait une véritable histoire de la Renaissance française, revendiquant pour notre pays l'honneur et le mérite de ses principes, de ses inspirations et de ses maîtres, que l'on sacrifie, par une fausse tradition, à leurs confrères d'Italie. Il y a là une œuvre courageuse de justice historique à laquelle on ne saurait trop applaudir, et nous la recommandons à tous les fervents de notre grandeur passée. — T.

LIBRAIRIE H. LAURENS

La maison Laurens reste fidèle à ses traditions qui lui font viser la satisfaction artistique de la généralité du public, — depuis le riche amateur que n'éloigne pas le prix d'un ouvrage de grand luxe jusqu'aux lecteurs plus modestes qui souhaitent posséder, pour un prix abordable, des volumes où, ni le texte ni l'illustration ne soient indignes de leur goût. Voici réunies, en effet, des publications qui, à des titres divers, méritent les plus sincères éloges, et sont de vrais œuvres d'art.

Louis XIII, d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu. (1622-1642), par le comte de Beauchamp. — Un magnifique vol. gr. in-8° avec un portrait en héliogr., 16 planches hors texte, plus de 80 gr. dans le texte. Prix : 25 fr.

On a pu dire que de tous les souverains modernes de la France

Louis XIII était le moins connu et le plus méconnu. Il paraissait jusqu'ici avoir joué un rôle effacé, et sa petite personnalité était éclipsée par la gloire du grand Cardinal. Les historiens disaient, en outre, qu'il était maladif, de chétive nature, et fort influençable; on prétendait enfin qu'il se défiait du Cardinal, et que celui-ci avait fort à faire pour se maintenir dans la faveur royale. Or, les lettres autographes du roi, conservées au musée Condé, à Chantilly, que M. le comte de Beauchamp a la bonne fortune de publier aujourd'hui, sont la preuve irréfutable que le roi était sain et robuste; qu'il s'occupait d'une façon très précise et personnelle de l'administration complète du royaume : affaires militaires et civiles, affaires étrangères, nominations; qu'il considérait Richelieu comme son meilleur collaborateur dans l'œuvre de relèvement de la France, après les intrigues de sa minorité, qu'il ne lui marchandait jamais son entière affection, sa protection la plus efficace, qui ne se démentit à aucun instant; que la fameuse *Journée des Dupes*, par exemple, n'est qu'un conte de pure imagination; que le roi était digne du ministre; et qu'ils ont été, tous deux, à un égal degré, d'excellents artisans de la gloire de la France.

Tel est le Louis XIII nouveau, inédit, pourrait-on dire, qui se dégage de ces lettres, d'une lecture fort attrayante, et facilitée par les nombreuses notes explicatives des hommes et des choses, que l'auteur a multipliées au cours de son travail.

Une introduction, nécessaire en pareil cas, étudie la minorité du roi, qui s'annonce déjà tel qu'il sera plus tard : réfléchi, grave, conscient de ses responsabilités, aimant les exercices violents et la chasse, qui eut toujours sa prédilection. Quelques pages, très curieuses, montrent que Louis XIII fut journaliste, et collabora, d'une façon assidue à la *Gazette de France*, où il expose la pensée du roi, telle qu'il désirait qu'on la connût.

Mais, quel que soit l'intérêt qui s'attache aux publications historiques de cette importance, notre temps exige que l'intérêt en soit accru encore par les images contemporaines. Aussi l'auteur a-t-il demandé à des érudits, versés en cette matière de lui indiquer les gravures et les médailles qui pourraient le mieux mettre en valeur cette riche matière historique. Et c'est ainsi qu'il peut présenter, avec tous ces concours, un fort bel ouvrage, édité avec le plus grand soin, et qui constituera un véritable monument du règne de Louis XIII.

Hippolyte Flandrin, par Louis Flandrin. 20 planches hors texte avec une lettre de M. F. Brunetière. — 1 beau volume in-8° raisin (tirage limité). Broché : 12 fr.

Parmi les grands artistes du dix-neuvième siècle, Hippolyte Flandrin tient une place à part. Ses peintures murales exécutées à Saint-Germain des Prés, à Saint-Vincent de Paul, à Saint-Séverin, etc., l'ont fait comparer, tantôt à Jean de Fiesole, tantôt à Lesueur. Ses portraits ont fait époque il y a quarante ans. Personnellement, il était une âme des plus délicates et des plus élevées. Son enthousiasme pour l'art, son culte pour Ingres, dont il fut l'élève si attaché mais si original, sa bienveillance pour les jeunes artistes, sa tendresse pour les siens, font de lui une figure des plus sympathiques.

Dans la belle étude que lui consacre son neveu et dans laquelle il met à contribution les papiers de famille et les souvenirs de Paul

Flandrin, qui fut le frère d'Hippolyte, son compagnon dévoué et son collaborateur, on voit se dérouler la vie et les travaux du grand artiste. C'est lui-même le plus souvent qui se peint en tout abandon, causant avec son maître, avec ses amis, Ambroise Thomas, Victor Baltard, etc. ; avec ses élèves, Louis La Mothe, Elie Delaunay ; avec ses frères et sa famille. Cette sorte d'autobiographie sincère et intime est de l'intérêt le plus vif. Le volume de M. Louis Flandrin mérite à tous les égards le succès qui l'a accueilli, c'est une œuvre aussi bien pensée que rédigée et écrite ¹.

L'Auvergne, texte et dessins de G. Fraipont. — 1 volume in-8^o avec 125 dessins inédits. Broché : 10 fr. ; relié : 13 fr.

La collection des *Montagnes de France* s'enrichit cette année d'un nouveau volume. M. G. Fraipont y a retrouvé à la fois sa verve d'écrivain et d'illustrateur. Par ce temps d'amour exagéré des reproductions photographiques, on éprouve un véritable plaisir à voir le crayon d'un homme de valeur interpréter les sites les plus jolis, les vues les plus typiques de ce beau coin de France qui s'appelle *L'Auvergne*.

M. Fraipont nous conduit à Riom, Clermont-Ferrand, Volvic, Thiers, Montbrison, Royat, le Puy de Dôme, le Mont-Dore, la Bourboule, le Sancy, Issoire, Le Puy, Saint-Flour, Garabit, Murat, Aurillac, Vichy, etc. Nous avons en lui un guide précis, un historien informé et un compagnon spirituel.

L'Académie française, qui a décerné un prix Monthyon au *Jura*, du même auteur et de la même collection, verra que ses encouragements n'ont pas été stériles.

Les Mille et une Nuits, contes choisis par L. Tarsot, illustrations en noir et en couleur de A. Robaudi. — Un élégant vol. in-4^o, couverture en couleur. Broché : 6 francs ; relié : 9 francs.

Les histoires d'*Ali-Baba*, du *Pêcheur*, d'*Aladin*, du *Cheval enchanté*, des *Deux Sœurs*, de *Sindbad le Marin*, etc., ont tellement frappé nos jeunes imaginations et aussi nous ont tellement amusés que nous voulons tous que nos enfants ou nos neveux les connaissent. Une édition des *Mille et une Nuits* s'imposait donc dans la collection des *Chefs-d'œuvre à l'usage de la jeunesse* qui, avec ses exquises éditions de *Perrault*, *Berquin*, *Florian*, *Don Quichotte*, a trouvé et mérité le succès. M. Tarsot a choisi les contes les plus susceptibles de plaire à la jeunesse, et tout en respectant le texte de Galland, il les a mis à même d'être laissés entre toutes les mains. M. Robaudi a illustré avec son talent habituel ces merveilleuses histoires. Par ses jolis dessins, ses fraîches aquarelles, cette nouvelle édition réalisera pour ses heureux possesseurs un dernier conte des *Mille et une Nuits*, et non le moins séduisant.

¹ Nous saisissons cette occasion de signaler à nos lecteurs le magnifique album édité chez Bulloz, 21, rue Bonaparte, où sont réunies en héliogravures, en fac-simile de dessins et en typogravures, les reproductions des célèbres peintures de Flandrin à l'église Saint-Vincent de Paul, à Paris, que Beulé appelait les *Panathénées chrétiennes*. C'est une publication qui fait grand honneur à l'éditeur qui a eu l'heureuse audace de l'entreprendre. (Prix de l'album : 30 fr.)

Les Grands Artistes. — *Rubens*, par G. Geffroy; *Delacroix*, par M. Tourneux; *Titien*, par M. Hamel. Chaque vol., broché : 2 fr. 50, relié : 3 fr. 50.

Le but de la collection *les Grands Artistes* est de répondre au désir de nos contemporains qui veulent trouver sous une forme succincte des biographies critiques des maîtres de tous les temps et de leurs principales œuvres. Chaque volume contient 128 pages et 24 illustrations reproduites avec une fidélité absolue par les procédés directs.

La compétence des écrivains, l'excellence des reproductions, assurent le succès à cette précieuse collection qui a, par son format pratique, son excellente présentation matérielle comme composition, impression et papier, un cachet d'élégance, de clarté, de charme essentiellement français. Elle est placée sous le haut patronage de l'administration des Beaux-Arts, qui a voulu ainsi encourager cette nouvelle bibliothèque d'enseignement et de vulgarisation.

Les autres titres parus précédemment sont : *Raphaël*, par Eugène Muntz; *Durer*, par A. Marguillier; *Watteau*, par G. Séailles.

Les Villes d'Art célèbres. — *Nîmes, Arles et Orange* par Roger Peyre, 85 gr.; *Gand et Tournai*, par H. Hymans, 120 gr.; *Cordoue et Grenade*, par Ch. Eugène Schmidt, 97 gr. — Le volume broché, 4 fr. Relié, 5 fr.

Nîmes, Arles et Orange forment un groupement qu'on pourrait appeler les *Villes latines de France*. C'est une page importante et glorieuse de notre histoire que M. Roger Peyre exhume en étudiant ces merveilleux monuments appelés : Maison carrée, Arènes, Arc de triomphe, pont du Gard, Alyscamps, etc., etc., qui n'ont souvent leur équivalent nulle part. L'auteur nous montre ce que ces villes doivent à la période gothique, à la Renaissance et aussi à nos contemporains. La profonde et agréable érudition de M. Roger Peyre porte sur tous les chefs, après avoir évoqué les jeux romains du cirque, en temps voulu, il nous parle des trouvères et finit sur des vers de Mistral.

M. Hymans, dans *Gand et Tournai*, continue sa série d'études des villes belges, on y retrouve toutes les qualités que l'auteur avait dépensées à profusion dans le précédent volume *Bruges et Ypres*. Monuments, vieilles maisons, anciens quartiers ou quais, tous les charmes de ces villes en un mot, avec leurs beautés et leurs caractères, leurs richesses et leurs souvenirs défilent sous la plume de l'éminent critique.

Avec *Cordoue et Grenade*, M. Schmidt nous montre les splendeurs de la civilisation maure. En dehors de la Mosquée de Cordoue et de l'Alhambra de Grenade, l'architecture mauresque a laissé d'autres souvenirs que les Espagnols, malgré la haine de l'envahisseur et de l'infidèle, ont respectés en grande partie. Au surplus, il ne s'agit pas d'être injuste vis-à-vis de personne, et M. Schmidt, pour mieux exalter les Arabes, n'a pas oublié les Espagnols; il nous signale force belles choses de leur art, parues depuis un temps plus ou moins rapproché du nôtre.

Ces trois volumes sont, comme illustration, à la hauteur des précédents parus dans cette collection, c'est-à-dire qu'ils sont aussi soigneusement qu'abondamment illustrés. L'acquisition de cette col-

lection, les *Villes d'Art célèbres*, s'impose à toute personne qui a l'amour de l'histoire et le culte de l'art; ce sont les restes des civilisations disparues ou des plus hautes pensées de l'humanité qu'évoque à nos esprits et à nos yeux l'étude de ces illustres cités.

ANCIENNE LIBRAIRIE FURNE, COMBET ET C^{ie}, EDITEURS

Massiliague de Marseille, par Paul d'Ivoi. — Un volume in-8° colombier, illustré par Louis Bombled de 115 dessins en noir et en couleur. Relié toile, tranches dorées, plaques couleurs, 12 francs.

Cette année, dans *Massiliague de Marseille*, M. Paul d'Ivoi crée un type nouveau qui ne le cède en rien à ses devanciers.

C'est le Marseillais. Non pas ce Marseillais de convention, hâbleur et ridicule; mais le Marseillais tel qu'il est : amateur de *galéjades*, certes, comme le Parisien est épris de *blague*, mais aussi, entreprenant, brave, rempli d'initiative.

Ce *galéjadeur*-là est un hardi navigateur, un homme qui fait la nique au danger et qui joue avec la mer entre deux plaisanteries.

Un mot de la donnée générale du volume.

L'Amérique du Sud que les Etats-Unis rêvent d'annexer afin de réunir sous le drapeau étoilé tout le pays compris entre la baie d'Hudson et le cap Horn, veut lutter contre cet accaparement des Nordistes.

Un congrès des Républiques Sudistes, analogue à celui que les panaméricains préparent à cette heure, a lieu à Mexico. C'est là qu'apparaît une exquise figure de jeune fille, La Mestija ou Dolorès Pacheco, qui doit rechercher, retrouver le totem, le joyau, gage de la fédération des peuples celto-latins du Midi contre les nations saxonnes du Nord.

L'illustration de *Massiliague de Marseille*, due au crayon de Bombled, est à la hauteur du texte.

Noé dans son Arche, par Arsène Alexandre. — Un volume in-4° écu, illustré par Lucien Metivet. Relié toile, tranches dorées, plaques or, argent et noir, 4 fr. 50.

Quand on parle du déluge, on se borne à déclarer que la pluie tomba pendant quarante jours et quarante nuits et que Noé et les siens seuls échappèrent au fléau en se sauvant dans l'arche où ils emmenèrent avec eux un couple de tous les animaux de la création. Mais comment se fit cet embarquement, tout simple, en apparence; que se passa-t-il à bord de l'arche pendant ces quarante jours et quarante nuits? C'est ce qu'Arsène Alexandre nous raconte dans un charmant volume que commente le spirituel crayon de Lucien Metivet. Vous y verrez tout le mal qu'eut Noé à rassembler d'abord et à apprivoiser ensuite toutes ces bêtes qui, la veille encore, s'entre-dévorait. Vous frémirez à l'explosion du noir complot qui ne tarda pas à s'ourdir entre les mauvaises bêtes du dedans; le serpent, la hyène, les singes. alliés aux ennemis du dehors, le plésiosaure, l'ichthyosaure et dont cependant le patriarche put venir à bout avec l'aide du lion, de l'éléphant, du chien, du cheval, etc., mais après quelles péripéties!

Les Aventures de Firmin Brisset, par Gaston Cerfberr. — Un vol. in-8° colombier, illustré par E. Bouard. Relié toile, tranches dorées, plaques couleurs. 8 fr. 50.

L'esprit français est toujours porté vers les batailles et les aventures. Ce nouveau récit est un véritable petit roman d'action, dont le jeune héros passe par les péripéties, tantôt les plus dramatiques, tantôt les plus amusantes, de la vie du soldat du premier Empire. D'abord marin sur un corsaire, puis au service d'un espion, enfin soldat, sergent, cassé de son grade avec les félicitations du conseil de guerre obligé d'exécuter la loi dans toute sa rigueur, puis conquérant, par des faits d'armes extraordinaires, les galons d'officier, il se tire pourtant d'affaire, jusque dans les neiges de Russie, par sa présence d'esprit, son intelligence, sa bonne gaité qui lui attire toutes les sympathies, et aussi par les exemples et l'aide de son joyeux camarade Moustique.

Le Sang Gaulois. Pages d'héroïsme, superbe album grand in-4° (32 X 42), préface d'Alfred Mézières, de l'Académie française, illustré de 39 compositions d'Édouard Zier, tirées en noir. Relié toile pleine, plaques couleur, tranches dorées : 12 francs.

Nous ne saurions mieux présenter ce livre qu'en reproduisant un extrait de la lettre-préface d'Alfred Mézières.

« Votre œuvre, dit-il, se recommande d'elle-même par le choix de son sujet. Que voulez-vous, en effet? Remettre en mémoire des actes héroïques qui honorent notre race depuis le temps de la vieille Gaule jusqu'à nos jours.. Que faut-il au grand public? De quoi a-t-il eu constamment besoin après l'année terrible qui a tant affaibli notre situation en Europe et diminué notre confiance en nous-mêmes? Il a surtout besoin de réconfort. Vous lui rendez service en lui rappelant ses titres de gloire : la longue série des héros français. Oui, voilà ce qu'il faut que nous disions, voilà ce qu'il faut que les enfants apprennent de nous. Notre histoire est infiniment dramatique, nos pères l'ont écrite avec leur sang. Aucun peuple moderne n'a exercé une plus grande action dans le monde, aucun n'a atteint un plus haut degré de prospérité et de gloire, aucun non plus n'a subi de plus cruels revers.

« Mais à travers la fumée des champs de bataille, dans les jours de deuil comme dans les jours de victoire, ce qui caractérise la race, c'est l'énergie individuelle, c'est chez quelques-uns la faculté de se dévouer et de souffrir pour un sentiment, pour une idée, pour un principe, pour une croyance. Ce sont ceux-là dont vous nous racontez l'histoire. »

Le Trois-mâts « la Tire-Lire », par Henry Leturque. — Un vol. in-8° illustré par J. Bezon. Relié toile, tranches dorées, plaques couleur : 7 francs.

En se rendant à Hong-kong, le capitaine du trois-mâts la *Tire-Lire*, Pilouface, sauve un paquebot anglais à bord duquel se trouvait le grand maître de la société secrète des Babouches vertes. Pendant son séjour à Hong-kong, Daniel, le jeune neveu du capitaine, est enlevé par des Chinois portant un parapluie jaune. Aidé par les Babouches vertes, Pilouface part à la recherche de l'enfant.

. De son côté, Dicka l'espionne, marâtre de Daniel et qui l'a fait enlever, a acheté à prix d'or le concours des prêtres de Bouddha.

C'est, dès lors, la lutte entre cette Dicka et Pilouface.

A travers mille péripéties, l'auteur nous pilote au pays des magots et des sectaires. Il fait connaître ces redoutables sociétés secrètes d'où sont sortis les farouches Boxers. Avec lui on pénètre dans ces pagodes mystérieuses, repaires de bandits encore plus terribles ; avec lui, on voit à l'œuvre les pirates qui infestent les mers de Chine.

Liline et Frérot au pays des joujoux, un charmant album in-4°, texte de Georges Montorgueil, illustré de dessins en couleur par Job. Relié toile, tranches dorées, plaques couleur : 7 francs.

C'est une aventure romanesque, souriante et mouvementée que ce conte de *Liline et Frérot* qui se passe exclusivement dans le monde des jouets, dont les jouets sont les acteurs uniques. Job a apporté dans cette illustration la même conscience que dans ses reconstitutions d'uniformes : il a fait poser les jouets devant lui. En sorte qu'avec leur amusante raideur, leurs couleurs gaies, vives et franches, l'enfant les retrouve dans ce livre comme dans ses jeux. Il semble, en lisant ces pages, continuer quelque belle histoire déjà ébauchée dans le tête-à-tête du pantin et de la poupée, à ce moment bienheureux où la bergerie envoie paître sur les tapis ses moutons enrubbannés et où, par la chambre, la boîte à soldats dispose ses effectifs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART

L'Ennemie, de Jean Fid (ce pseudonyme cache le nom d'un auteur féminin), illustré de soixante dessins de Tofani, est un livre palpitant de sentiments vrais. Les émotions, les inquiétudes d'une jeune fille qui voit son père se remarier y sont peintes avec une science profonde de l'âme féminine. L'ennemie, installée dans la demeure autrefois joyeuse, arrivera-t-elle à conquérir un cœur égaré, trop ardemment fidèle au souvenir de la morte ? C'est en des pages émues que sont exprimées ces triples souffrances : la haine de l'enfant, le martyr du père, le dévouement méconnu de la belle-mère.

Un grand volume in-8° jésus de 275 pages broché, 10 francs ; couverture toile, avec fers spéciaux, 12 francs.

Les Étapes de M^{me} Tambour, de Georges Le Faure, avec cent illustrations de Tiret-Bognet, offrent le récit dramatique et humoristique des campagnes de 1808-1809 contre l'Espagne et contre l'Autriche. L'histoire y est scrupuleusement respectée au milieu des aventures de la cantinière, de son fils le jeune tambour, et d'un grand nombre de personnages héroïques créés pour notre émotion par le talent patriotique de G. Le Faure.

Un volume grand in-4° de 320 pages broché, 10 francs ; couverture toile, avec fers spéciaux, 12 francs.

Les Aventures d'un notaire, d'Ernest Blum, illustrations d'André Névil. Ce sont des aventures folles et tenant à la féerie, mais d'une fantaisie très réjouissante.

Il s'agit d'un notaire trop gourmand qui, en allant lire un contrat de mariage chez un layettier-emballeur, s'attarde devant un tonneau de

mélasse exposé à la porte d'un épicier. Poussé par un gamin, il y tombe... Surpris au moment où il commençait à se déshabiller pour se débarrasser de cette mélasse encombrante, il se réfugie dans une caisse d'emballage déjà habitée par un voleur se préparant à faire un coup.

La caisse est expédiée avec son contenu et l'infortuné notaire voyage en compagnie du voleur pendant de longs mois au milieu de péripéties sans nombre et des plus gaies. Un volume grand in-8° de 275 pages broché, 8 fr.; couverture toile, avec fers spéciaux, 10 francs.

L'Indo-Chine, par Gaston Donnet, est ornée de nombreuses illustrations d'après nature. Par un récit attrayant, l'auteur met à même la jeunesse de connaître des contrées d'un intérêt si grand pour nous; il les a parcourues avec son expérience d'explorateur, ce ne sont donc pas des récits fictifs, mais bien des pages vécues, écrites d'un style imagé, dont on ne saurait trop recommander la lecture aux jeunes gens.

Un volume grand in-4° d'environ 300 pages broché, 12 francs; cartonné toile, tranches dorées, 15 francs.

Sur les Côtes de France (Mer du Nord et Manche), par Constant de Tours, avec 367 illustrations d'après nature. Dans *Paris à la mer*, l'auteur embarquait son héros à Paris et lui faisait descendre la Seine jusqu'à la mer. Aujourd'hui il le guide sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord si aimées des écoliers en vacances.

Un volume grand in-4° broché, 10 francs; cartonné toile, plaque spéciale, 12 francs.

Victor Hugo (1802-1902), par M^{me} E. Méaulle.

Toute une génération se meut dans ce livre et se développe avec ses ardeurs, ses fièvres, ses luttes.

Tous les personnages qui gravitent autour du poète sont dessinés de main de maître. C'est Théophile Gautier, c'est Charles Nodier, Honoré de Balzac, Delacroix, Devéria, Nanteuil, Johannot, les écrivains, les peintres, le romantisme.

Des illustrations nombreuses et soignées, des documents irréfutables, des autographes complètent ce volume.

Grand in-4° broché, 6 francs; cartonné toile, 7 francs.

L'Écurie Patardot, superbe et amusant album illustré en couleur.

L'auteur nous raconte les succès et les déboires de Patardot, brusquement élevé par la fortune du métier de tondeur de chiens à la situation de propriétaire de chevaux d'obstacles; il nous promène avec son personnage à travers les centres d'entraînement, les champs de courses, les ventes de chevaux de pur sang et nous décrit, avec une rare connaissance de son sujet et une fidèle observation, les différents types qui s'agitent dans le monde si bariolé du turf. Autour de ces types s'agitent en des aventures extraordinaires le coiffeur Prosper Barbe, le roi nègre Morikokorico, et une foule d'autres personnages.

Dans un cartonnage toile, fers spéciaux, prix : 12 francs.

Mes images. Ces albums, éternelle joie des enfants et même des parents, de ceux qui ne lisent pas encore comme de ceux qui ne lisent presque plus, viennent de s'augmenter d'une nouvelle collection dont les deux premières séries promettent des quantités d'éclats de rire, de

pourquoi et de parce que. Appelé à passer mille fois dans les mains de M. Bébé, la reliure en est en toile pleine. Chacun de ces albums contient 20 sujets sur papier fort. Le dessin de la couverture est de Giralton. — Prix : 3 fr. 50.

Bibliothèque de mes Petits-Enfants. Nouvelle et jolie collection pour les enfants, à couverture bleue pour les garçons, et rose pour les demoiselles. Dix volumes viennent de paraître; histoires intéressantes, illustration soignée, format in-8°, reliure en toile d'un joli aspect; que de sagesse promise et tenue pour obtenir des chers parents cette collection. — Prix : 2 francs le volume.

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

La Vie des Animaux illustrée.

La *Vie des Animaux illustrée* a pour but de présenter, sous une forme à la fois exacte et pittoresque, l'histoire de ceux qui sont nos commensaux, nos serviteurs ou nos ennemis, à la surface du globe.

M. Edmond Perrier, le savant directeur du Muséum d'Histoire naturelle, membre de l'Institut, a bien voulu prendre la direction de cette vaste publication; il a confié la rédaction des *Mammifères* et des *Oiseaux* à un de ses élèves, M. A. Menegaux, assistant de la chaire de Mammalogie et Ornithologie au Muséum, connu par de nombreux travaux de zoologie et déjà rompu aux difficultés de l'exposition d'une science aussi variée, par quinze années d'enseignement dans nos grands lycées.

Les animaux ont été classés méthodiquement d'après les dernières données de la science, et rangés en groupes bien définis répondant à des types connus : les *Singes*, les *Chats*, les *Chiens*, les *Chevaux*, les *Ours*, les *Phoques*, les *Éléphants*, les *Bœufs*, les *Moutons*, les *Cerfs*, etc., qui forment autant de fascicules séparés.

Dans chacun d'eux on trouvera l'histoire complète d'un groupe; l'auteur donne sommairement les caractères anatomiques; il a rédigé ses descriptions d'après nature, ayant sous les yeux les magnifiques spécimens réunis dans les galeries du Muséum. Il insiste sur la distribution géographique, les mœurs, les habitudes; il indique les procédés de chasse, les produits utiles, l'acclimatation et la domestication. Il s'est efforcé de rendre le texte aussi intéressant, aussi captivant que possible, en semant le récit d'anecdotes originales et authentiques.

Ce livre n'est pas seulement une description des animaux sauvages qui peuplent les déserts de l'Afrique ou de l'Asie, une large place a été faite à nos animaux domestiques.

Ce qui constitue l'originalité de ce bel ouvrage, c'est son illustration, due à un artiste de grand talent, W. Kuhnert. Toutes les figures sont entièrement nouvelles, et spécialement dessinées par lui pour la *Vie des Animaux illustrée*. — On a pu arriver ainsi à un effet d'ensemble tout à fait artistique que ne pourrait donner la simple reproduction de photographies émanant de sources multiples.

Les souscriptions aux deux volumes complets des *Mammifères* sont acceptées à raison de 40 francs, quel que doive être le nombre de pages, de planches et de livraisons.

On peut s'inscrire également pour recevoir les fascicules au fur et à mesure de leur apparition, à raison de 0 fr. 20 par feuille de 8 pages de texte ou par planche coloriée.

La première monographie, consacrée aux *Singes*, vient de paraître. Elle est précédée d'une magistrale introduction de M. Perrier et comprend 136 pages, 23 photogravures et 9 aquarelles en couleurs. Prix : 6 francs.

LIBRAIRIE NONY

La Navigation aérienne, par J. Lecornu, ingénieur, membre de la Société française de Navigation aérienne. — Un très beau vol. (31 X 21), illustré de 360 gravures, titre rouge et noir; broché, 10 fr.; relié fers spéciaux, 14 fr.; reliure amateur, 18 fr.

On demandait à Franklin : « A quoi servent les ballons? — A quoi, répondit-il, sert l'enfant qui vient de naître? » A semblable question posée aujourd'hui, cent vingt ans après l'invention des ballons, ce livre vient de répondre, par la simple exposition des faits, qu'immenses sont les services rendus par l'aérostation à la météorologie, à l'astronomie, à la physique, aux arts militaires, et que nous lui avons dû, nous Français, un précieux secours pendant le siège de Paris. L'auteur nous présente dans leur ordre chronologique, depuis la période légendaire *jusqu'aux derniers événements de l'année*, les faits se rattachant tant à l'aviation qu'à l'aérostation. C'est une histoire vraiment vivante, où l'auteur s'efface fréquemment pour laisser la parole aux personnages contemporains des époques considérées. Le récit en prend une saveur toute particulière que vient doubler une illustration extrêmement riche et abondante. Nous assistons, singulièrement captivés, aux efforts des inventeurs, aux progrès incessants des aéronautes et des savants de tous pays s'acharnant au palpitant problème, et si nous sommes émus au récit des accidents dont ils sont parfois victimes, la relation de leurs succès, encore relatifs peut-être, mais à coup sûr remarquables, nous pénètre d'enthousiasme. En fermant cet instructif et intéressant ouvrage, le lecteur amusé et charmé prévoit l'avenir brillant réservé à la navigation aérienne.

LIBRAIRIE LELARGE

CARTES POSTALES D'ART ABSOLUMENT INÉDITES. (COLLECTIONS DE GRAND LUXE.) *L'Art mystique — les Saintes, — l'Art héraldique, — Armes des Villes de France.*

Nos lecteurs apprécieront comme il convient ces deux remarquables séries de cartes postales illustrées, à la fois pleines d'intérêt et de caractère vraiment artistique. Excluant toute banalité, elles ne peuvent manquer de séduire les collectionneurs sérieux et se trouvent tout indiquées comme cadeau à l'occasion des étrennes.

Les *Saintes* paraissent en séries de six sujets différents :

Les six déjà parues comprennent : saintes Marie, Marguerite, Marthe, Cécile, Agnès, Marie-Madeleine; saintes Rose, Claire, Geneviève, Germaine, Jeanne, Catherine; saintes Hélène, Thérèse, Agathe, Elisa-

beth, Isabelle, Clotilde; saintes Lucie, Berthe, Mathilde, Eugénie, Justine, Suzanne; saintes Blanche, Adèle, Françoise, Reine, Anne, Aimée; saintes Amélie, Radegonde, Angèle, Constance, Solange, Alice.

D'autres séries de *Saintes et Saints* formant la suite sont en cours d'exécution. Prix : 0 fr. 20 la pièce, ou 1 franc la série de 6 en noir; 0 fr. 40 la pièce, ou 2 francs la série de 6, richement coloriées à la main, franco contre mandat-poste.

Les quatre premières séries parues de l'*Art héraldique* comportent également six sujets différents, savoir :

1^{re} série : Paris, Marseille, Bordeaux, Lyon, Amiens, Nancy. 2^e série : Nantes, Toulouse, Rennes, Lille, Dijon, Reims. 3^e série : Toulon, Besançon, Caen, La Rochelle, Troyes, Angers. 4^e série : Rouen, Le Mans, Versailles, Orléans, Saint-Malo, Clermont-Ferrand.

D'autres séries formant suite, sur la France et l'étranger, sont en préparation.

Les armes des villes de France sont également éditées sous forme de *Menus* de grand luxe, sur papier à la forme, également enluminées à la main (format 0^m,41 sur 0^m,25 de haut). Prix : 0 fr. 50 l'exemplaire; 5 fr. 50 la douzaine; 40 francs les 24 cartes postales héraldiques. Prix des menus : 1 franc pièce, 40 francs la douzaine; contre mandat-poste.

P. S. — La maison se charge de toutes recherches et travaux héraldiques : reproduction d'armoiries sous toutes formes, constitution de blasons, arbres généalogiques, etc., à des prix très modérés.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 décembre 1902.

Il n'est bruit que de l'arrestation de la famille Humbert. Le fait ne devrait pas entrer dans cette chronique; il est d'ordre judiciaire, et non politique. Mais nous vivons sous un tel régime que l'emprisonnement d'une famille d'escrocs est devenu un événement gouvernemental. Les Humbert étaient à Madrid depuis sept mois; comment a-t-on pu l'ignorer? Comment, sans que la police française en sût rien, est-ce la police espagnole qui les a découverts? Et maintenant, qui va les poursuivre? Qui va requérir contre eux? Leurs amis d'hier, leurs commensaux, leurs protégés. Le monde officiel avait chez eux table ouverte, et c'est devant lui qu'ils vont comparaître. Voici, d'autre part, que M. Waldeck-Rousseau vient de rentrer à Paris, et, il y a quinze jours à peine, M. Gauthier (de Clagny), interpellant le cabinet sur l'étrange impunité qui couvrait les Humbert, disait : « J'ai la conviction que la famille Humbert sera arrêtée le jour où un ancien président du conseil estimera que le moment est venu pour lui de reprendre définitivement le pouvoir. »

Est-ce donc à l'Élysée, en même temps qu'au Palais de Justice, que le procès va s'engager, et le sort de M. Loubet dépend-il de la destinée des Humbert?

Mais, pour se faire accusateur, si tant est qu'il en ait l'idée, M. Waldeck-Rousseau est, à son tour, un accusé. Il a, lui aussi, à se défendre devant l'opinion publique. Tout le monde a lu la déposition de M. Judet devant la commission chargée de l'enquête sur l'élection de M. Syveton. Il en résulte nettement que le mot d'ordre du cabinet Waldeck-Rousseau, dès son origine, a été celui-ci : « Nous sommes ici pour faire acquitter Dreyfus », et que, sans la protestation du général de Galliffet, protestation dont on n'essaie plus de contester les termes, rien n'eût été épargné pour corrompre les juges et fausser leur sentence.

L'entreprise a échoué une première fois; elle n'est pas aban-

donnée; elle est toujours dans la pensée des gouvernants. Le dreyfusisme est au fond de la guerre religieuse. Pour venger Dreyfus, il faut détruire l'armée, et le meilleur moyen de la détruire, c'est de déchristianiser la France. Qui, mieux que l'enseignement religieux, peut, en effet, inspirer les vertus militaires, les vertus qui font les héros? Quand le général André dit aux tireurs de Nancy cette impiété niaise : « Il vaut mieux aller au stand que d'aller à la messe »; quand M. Pelletan dit aux socialistes de Cherbourg : « Je tiendrai à l'observation rigoureuse de la discipline, surtout *de la part des chefs* », les deux personnages travaillent à la même œuvre; détruire dans l'armée les forces morales sans lesquelles elle ne peut vivre, la discipline en livrant les chefs à la suspicion des soldats, l'esprit de sacrifice en attaquant la foi qui en est le premier principe.

Le successeur de M. Waldeck-Rousseau était fait pour continuer la tâche de son devancier. Il s'y est jeté avec fureur, et il a trouvé pour le seconder des auxiliaires dignes de lui.

Dans une lettre que nous citions récemment, Paul Bert écrivait qu'un moyen d'arriver à la suppression presque totale du budget des cultes serait de supprimer graduellement le traitement des curés. C'est à quoi s'applique M. Combes, au mépris du Concordat, qu'il ne cesse de violer, tout en l'invoquant. On ne compte plus le nombre des victimes qu'il a faites dans les rangs du clergé. Il s'attaque maintenant aux évêques. Après le traitement de Mgr Perraud, il a supprimé celui de Mgr Petit, archevêque de Besançon, de Mgr Bardel, évêque de Séz, de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, noms que nous nous plaçons à inscrire ici pour les proposer à la gratitude et à la vénération de ceux qui nous lisent. Le président du Conseil avait pourtant fait un oubli; il n'avait pas supprimé le traitement de Mgr Chapon, évêque de Nice. L'omission était singulière; elle ne pouvait s'attribuer qu'à l'intervention du ministre des finances, M. Rouvier, qui, candidat sénatorial dans les Alpes-Maritimes, se rendait compte du tort que risquerait de lui faire une telle mesure prise contre un évêque universellement aimé dans son diocèse. M. Combes s'était donc résigné, dans l'intérêt de son collègue, à ne pas commettre cette iniquité. Mais Mgr Chapon ne s'est pas résigné, lui, à ne point la subir. C'était bien mal le connaître que de croire que, lorsque ses frères dans l'épiscopat étaient frappés, il consentirait à être mis à l'abri. Il a écrit au ministre des cultes pour revendiquer sa part de responsabilité dans l'initiative de la pétition des évêques, et le ministre lui a répondu, en le privant, lui aussi, de son traitement. Evêque et ministre, chacun a agi conformément à sa mission et à sa nature.

Nous n'essaierons pas de louer Mgr Chapon. Il a déjà donné plus d'une preuve de son haut caractère. Tout ce que nous dirons de lui, c'est qu'il fait penser au grand évêque dont il a recueilli le dernier soupir, à Mgr Dupanloup. Il est de cette race.

Les journaux ont publié quelques-uns des exposés de motifs, par lesquels le ministre des cultes prétend justifier ses propositions sur ou plutôt contre les demandes formées par les congrégations. Ces exposés ne sont pas des considérations gouvernementales, ce sont des articles de la *Lanterne*; ce sont d'ineptes et grossières inventions, telles qu'elles pourraient sortir d'une loge maçonnique ou d'un cabaret socialiste. La raillerie, l'inconvenance, le mépris de la vérité, l'ignorance, s'y disputent la place. On sent bien que les rédacteurs de ces tristes écrits sont en face de religieux; sachant que de leur part ils n'ont rien à craindre, ils osent tout.

Le morceau le plus frappant en ce genre est l'exposé relatif aux Salésiens, à cet ordre fondé par un homme admirable que l'Eglise mettra peut-être un jour sur ses autels, par dom Bosco, pour le soulagement des indigents, des malades, et l'éducation des enfants du peuple. Parce que dom Bosco a soulevé sous ses pas l'enthousiasme des foules, parce qu'il a été l'objet d'une vénération, que M. Combes n'a aucune chance d'obtenir pour lui-même, parce qu'il a, sous la bénédiction de Dieu, fait des œuvres merveilleuses, le renégat se plaît à l'insulter; il le traite comme les Juifs traitaient le Christ, il fait de lui un imposteur; il travestit le caractère de ses fondations, il veut n'y voir qu'une industrie criminelle; il poursuivrait en justice, s'il dépendait de lui, — il l'a déjà essayé, mais en vain, — les religieux Salésiens.

Châteaubriand écrivait autrefois : « Il n'y a que l'honneur qui puisse infliger le déshonneur. » A ce compte, les Salésiens ont tout droit de ne pas se sentir atteints par les accusations du président du Conseil. Leurs élèves se sont déjà soulevés, dans une lettre pathétique, contre ses calomnies. Dans sa rage aveugle, le malheureux n'a oublié qu'une chose, c'est que le jury de l'Exposition de 1900 a d'avance vengé de ses outrages les religieux de dom Bosco; c'est qu'appelé à se prononcer sur leur œuvre, cette œuvre que M. Combes rendrait presque passible des tribunaux, il a fait d'elle un éloge sans réserves.

Le président de ce jury, dans une lettre aussi digne que décisive, vient de le rappeler au ministre.

« Vous semblez ignorer, Monsieur le Président du Conseil, écrit M. Anatole Leroy-Beaulieu, que l'Exposition universelle de 1900 a décerné à cette congrégation une haute récompense, une médaille d'or, pour ce que vous ne craignez point d'appeler ces pseudo-

orphelinats. Comme président du jury de la classe qui a décerné cette médaille (classe 108), œuvres pour le développement intellectuel et moral des ouvriers, je suis contraint de protester publiquement contre la légèreté et l'inconvenance d'une pareille appréciation. Elle ne tend à rien moins qu'à incriminer la conduite du jury international que j'avais l'honneur de présider, et à discréditer aux yeux de la France et de l'étranger les prix accordés à notre grande Exposition. »

En même temps que pour les Salésiens, M. Leroy-Beaulieu proteste pour toutes les congrégations que ce gouvernement de malfaitteurs diffame, et que les jurys de l'Exposition ont couronnées.

« Il me semble, ajoute-t-il, que, pour être complète et consciencieuse, l'enquête ordonnée par vous sur les établissements congréganistes eût dû tenir compte des récompenses obtenues par ces établissements au solennel rendez-vous de 1900. Le jury international qui les leur a décernées était composé d'hommes de haute valeur dont personne ne saurait mettre en doute ni la compétence ni l'impartialité. C'est en leur nom et pour l'honneur même de la France que je dois apporter ici le témoignage de ma respectueuse admiration aux Salésiens de dom Bosco, à ces hommes de bien, méconnus ou calomniés par votre administration. »

Le ministre a reçu, sans broncher, cet écrasant démenti; il n'avait rien à répondre, et nous croyons volontiers que sa pudeur, familiarisée avec les affronts, ne s'en est pas émue. Mais quelle misère pour la France que d'être officiellement représentée par de tels hommes!

Ce ne sont pas seulement les Salésiens que le ministre des cultes a calomniés. Contre tous les ordres sa véracité est la même. En veut-on un autre exemple? Il y a une congrégation, dite des Missionnaires africains, dont la maison principale est à Lyon, mais qui possède en Auvergne, à Chamalières, près de Clermont, un établissement où se préparent les sujets qui vont ensuite évangéliser les populations du continent noir. M. Combes est d'avis d'accorder l'autorisation à la maison de Lyon; mais il la refuse à celle de Chamalières, comme un homme qui, prétendant conserver un arbre, commencerait par en arracher les racines; quelle raison donne-t-il de ce refus? Une raison analogue à celle qu'il allègue contre les Salésiens. A l'entendre, les rapports « les plus défavorables » lui ont été faits sur l'établissement de Chamalières, et les élèves qu'on y admet sont pour la plupart des étrangers. Or, le conseil municipal de la commune, qui est républicain, a pris une délibération par laquelle il proclame le patriotisme des missionnaires, les services qu'ils rendent, l'estime universelle dont ils

jouissent, et, en fait d'étrangers, il n'y a dans la maison de Chamaillères que des Alsaciens-Lorrains. Pour M. Combes, comme pour son maître, Jaurès, la question de l'Alsace-Lorraine est résolue, et ces enfants de nos provinces, qui viennent chercher sur notre sol les moyens de se rendre utiles à la France, ne sont plus des Français.

Il faut le reconnaître, le chef du cabinet n'est pas le premier qui ait tenté de dénigrer ces congrégations dont les délégués du monde entier, dans l'Exposition de 1900, avaient hautement, et à l'honneur de notre pays, célébré le mérite. N'est-ce pas le président actuel de la Chambre, M. Léon Bourgeois, qui, dans le débat sur la loi des associations, osait accuser les Frères des écoles chrétiennes de prêcher la guerre civile? Cependant il avait lui-même présidé le jury qui les avaient récompensés; il ne pouvait nier que les Frères eussent obtenu le grand prix pour leurs établissements à l'étranger et aux colonies, la médaille d'or pour leurs écoles de France; il n'en avançait pas moins contre eux cette imputation dont ces récompenses exceptionnelles dénonçaient la fausseté, et la Chambre, prenant la calomnie à son compte, en ordonnait l'affichage.

Ces précédents nous donnent l'idée de ce que sera, à la rentrée du Parlement, la discussion sur les projets de loi relatifs aux congrégations. D'ici là, le Sénat aura été renouvelé pour un tiers; nous n'avons pas besoin de dire quels vœux nous formons pour l'issue de ces élections partielles. Mais, quel qu'en soit le résultat, il ne changera pas l'esprit de la majorité.

Dans les deux Assemblées, nous pouvons donc nous attendre à un débordement de sottises et de mensonges. Tout ce qu'ont pu amasser la haine, la bêtise enragée, les plus absurdes et les plus fausses légendes, va se déchaîner comme un torrent d'immondices, dans l'enceinte parlementaire.

Bien que les Jésuites n'aient rien à faire dans la discussion, puisqu'ils ont dédaigné de solliciter une autorisation qu'ils savaient d'avance refusée, nous serions bien étonnés si la faction ne les y introduisait pas. Elle ne se pique d'ailleurs ni de savoir ni d'exactitude; elle confondra, sans y regarder de près, tous les ordres dans le pêle-mêle de ses injures et de ses calomnies. On lui répondra, nous n'en doutons pas; les défenseurs de la liberté religieuse, appelés à parler dans ce grand débat, préparent dès aujourd'hui les réfutations nécessaires. Mais il ne suffit pas de réfuter; il faut attaquer; il ne suffit pas de soutenir la cause des congrégations, de les faire connaître, de les venger; il faut encore demander à ceux qui les accusent ce qu'ils sont eux-mêmes, quels sont leurs

titres, leurs œuvres, leurs services, quels gages ils ont donnés de leur dévouement au pays, à la science, aux pauvres et aux malades. Osons le dire, les conservateurs et les modérés, ont, jusqu'ici, même dans leurs plus louables efforts, fait preuve de trop de modestie et de timidité. Ils sont trop restés sur la défensive, quand ils avaient tant de motifs et tant de droits de prendre l'offensive. Ce ne sont pas seulement des plaidoiries qu'ils ont à faire; ce sont des réquisitoires. A entendre les orateurs de la défense républicaine, ce seraient eux qui représenteraient contre nous la liberté, la tolérance, la paix sociale. Ces hommes du bloc, ces apologistes de la Terreur et de la Commune, ces proscripteurs éboués de tout ce qui ne pense pas comme eux, osent parler de la « Terreur blanche »; ils osent accuser d'absolutisme la monarchie constitutionnelle et présenter contre elle leur gouvernement comme un régime de liberté; ils osent, après trois siècles, évoquer le souvenir de la Saint-Barthélemy, oubliant, ou plutôt ignorant qu'au dix-septième siècle, sous le règne de Louis XIV et presque sous son regard, Bossuet, instruisant le Dauphin, ne craignait pas de la flétrir, tandis qu'eux n'admettent point qu'on médise de Robespierre et qu'ils faisaient naguère interdire, par respect pour cette abominable mémoire, la représentation de *Thermidor*. Ce sont eux qui prétendent nous donner des leçons de justice, de modération, de liberté, et on les écouterait; et l'on se contenterait d'excuser ou d'atténuer, en leur répondant, les fautes des gouvernements passés, et on ne les confondrait pas sous l'accablant contraste de ce qu'a fait la monarchie, de l'état dans lequel, au-dedans comme au-dehors, elle a laissé la France, avec la situation troublée, misérable, appauvrie, humiliée qu'ils lui ont faite!

Ils attaquent les congrégations; ils incriminent leurs œuvres; ils nient leurs bienfaits. Qu'ils nous disent donc ce qu'ils ont fait eux-mêmes, depuis qu'ils sont les maîtres! Ils conviennent que l'Assistance publique a besoin qu'on lui donne « aide et ressources »; ils avouent que, s'ils n'ont pas appliqué aux congrégations charitables, en même temps qu'aux congrégations enseignantes ce qu'ils appellent la loi, c'est qu'ils ne sont pas encore en situation de les remplacer. Mais il y a bientôt trente ans qu'ils sont au pouvoir; comment ne se sont-ils pas mis en mesure de remplir cette mission dont l'Etat, à les entendre, doit avoir le monopole? Et d'ailleurs, ces œuvres, qu'ils ne peuvent encore supprimer, se sentant incapables de les remplacer, ce n'est pas le budget officiel qui les a créées; c'est le dévouement, c'est la bourse de particuliers; que n'ouvrent-ils la leur? que ne montrent-ils leur dévouement? Les millionnaires ne manquent pas dans leurs rangs; comment se fait-il qu'ils n'aient

rien fondé, et que, lorsqu'ils sont malades, eux ou leurs proches, ce soit encore bien souvent à des religieux et à des religieuses, que ces mécréants, ces persécuteurs, sans s'en vanter, aient recours ?

Ils accusent l'enseignement qui se donne dans les écoles privées ; ils le disent contraire à l'esprit moderne. Quel est donc cet esprit moderne et en quoi consiste-t-il ? Il y a un esprit qui est de tous les temps, ancien et moderne à la fois, qui prescrit d'aimer Dieu, d'aimer sa famille, d'aimer son pays, de l'honorer chez ceux qui ont fait son glorieux passé comme chez ceux qui le servent dans le temps présent. Qu'ils nous citent donc une seule école libre, où cet esprit ne domine pas, un seul manuel civique émané des congrégations, où cet enseignement ne soit pas donné ! Mais, en revanche, qu'ils montrent les leurs, et, s'ils les tiennent dans l'ombre, que les défenseurs de la liberté n'hésitent pas à les faire connaître. On y verra sous quels traits ils peignent aux générations nouvelles la France de saint Louis, de Jeanne d'Arc, de Bayard, de Henri IV, de Turenne et de Condé. Tandis que l'Angleterre, l'Allemagne, tous les Etats de l'Europe apprennent à leurs enfants à respecter les ancêtres, à se faire gloire des traditions nationales, à chercher dans les exemples de leurs pères l'inspiration de leurs actes, on y verra qu'ils font de l'ancienne France un tableau tel qu'il n'y aurait plus, s'il était exact, qu'à en rougir devant l'étranger et que, si l'étranger qui, plus juste qu'eux, sait bien ce que fut l'histoire de notre pays, voulait chercher contre nous des armes, il n'aurait qu'à les demander à ces manuels, dont les auteurs se disent Français.

Mais cette instruction qu'ils réclament avec fracas, cet enseignement, qu'ils veulent obligatoire, nous avons, en ce moment, la preuve de l'intérêt qu'en réalité ils lui portent. De leur propre aveu, et par leur fait, à la suite de la fermeture des établissements libres, il y a aujourd'hui plus de 85,000 enfants qui ne vont à aucune école. Comment les sectaires vont-ils parer à ce malheur ? En l'aggravant, en fermant, après le rejet des autorisations demandées, un plus grand nombre d'écoles, en poursuivant jusque dans les familles les religieux ou les religieuses qui auront recueilli, pour les instruire, des enfants errants dans les rues. De même pour les pauvres ; ils suppriment à Marseille l'asile de nuit fondé par les Frères de Saint-Jean de Dieu, sous prétexte qu'il ne convient pas de donner à des congrégations une clientèle de miséreux. Où les mettront-ils ? Qu'en feront-ils ? Diront-ils qu'ils vont construire des écoles et des asiles ? Ils n'ont pas d'argent ; ils ne savent comment s'en procurer ; même pour la défense nationale, et quand

les grands États, en face de conflits imminents, redoublent leurs armements, ils diminuent les crédits. Les ressources leur échappent de toutes parts, sous l'effet de leurs folles dilapidations et de la méfiance publique, et c'est dans ce moment que, pour le seul besoin de haïr et de proscrire, ils se créent l'obligation de dépenses nouvelles !

Ne pouvant nier la révolte unanime qu'avait soulevée en Bretagne la persécution dirigée contre les congrégations, M. Combes avait imaginé de l'attribuer à un complot royaliste. L'artifice n'a pas réussi ; les maires républicains, et en leur nom, M. Delobean au Sénat, en ont fait justice. Une fois de plus, M. Combes a été pris en flagrant délit d'altération de la vérité. Cela ne l'a pas découragé. Epouvanté des suites de la grève des inscrits maritimes de Marseille, grève dont son gouvernement était responsable, il a fait surgir à propos un sieur Castellani, qui, dans une proclamation furibonde, ne parlait aux grévistes que de fusiller les traîtres et aux soldats que de lever la crosse en l'air. Ce Castellani s'intitulait président du comité nationaliste. Dès lors l'expédient était trouvé. La grève était l'œuvre des nationalistes, et, après avoir mis plus de trois semaines à s'en apercevoir, le ministère pouvait lancer contre elle ses agents et ses troupes. Les organes du Bloc ont suivi la consigne. Ils ont accusé les nationalistes. Il n'en seront pas moins les premiers, vous le verrez bientôt, à demander l'amnistie pour les grévistes de Marseille, et comme leur coutume n'est pas plus de faire grâce aux nationalistes qu'aux curés, il faudra bien reconnaître alors que les nationalistes n'étaient pour rien dans l'émeute, et que, comme la grève des mines, la faction gouvernementale l'avait seule provoquée.

Du moment que le ministère se prononçait contre le mouvement de Marseille, ce mouvement était fini. Avec une promptitude toute méridionale, les matamores de la grève, menaçants la veille, se sont effondrés. Ce dénouement n'en met que plus en lumière la faute du gouvernement. Si, dès le premier jour, il s'était montré résolu, la grève eût été tuée dans l'œuf, et ni les travailleurs, ni les armateurs, ni la ville de Marseille n'auraient à déplorer les pertes immenses qu'elle leur a coûtées. Ce ne sont pas seulement les inscrits maritimes, et leurs patrons qui en ont souffert ; ce sont toutes les industries, tous les métiers, tous les genres de commerce que la grève a paralysés ; c'est la Corse, privée des approvisionnements qu'elle attendait en vain ; c'est l'Algérie, dont les produits ne pouvaient arriver en France, et qui, par l'organe du maire d'Alger, adressait au maire de Marseille des protestations désespérées ; ce sont les ouvriers, venus de loin, soit pour prendre du travail à Marseille,

soit pour en aller chercher en Algérie ou en Tunisie, et que l'immobilité des navires et l'arrêt des chantiers retenaient dans la ville, sans ressources et sans emploi.

Il y a là une répercussion des grèves sur tous les intérêts, à laquelle on ne songe pas assez. Les démagogues de la Chambre se donnent comme les amis du peuple; mais dans le peuple, ils ne voient que les agitateurs. Les ouvriers, qui travaillent, qui vivent en paix avec les patrons, sont bien du peuple, eux aussi; aux yeux de la faction, ils n'existent pas. Nous ne songeons donc point à les lui recommander; mais nous osons prier les conservateurs, les nationalistes, les libéraux de penser à eux. Il en est, parmi les adversaires du Bloc, qui croient apparemment faire acte de popularité, en votant ou en proposant l'amnistie pour les faits de grève. Par là, sans qu'ils s'en rendent compte, ils donnent une prime aux grèves futures, une arme nouvelle à ceux qui les fomentent contre les ouvriers qui les repoussent. Quelque attentat qu'ils commettent, les grévistes ont l'assurance que le gouvernement ne les arrêtera pas; si quelques-uns d'entre eux sont incarcérés, leur épreuve est toujours courte; car une amnistie vient régulièrement en abrégier le terme. Ils en concluent qu'ils peuvent tout se permettre, et ils appesantissent d'autant plus leur joug et leur vengeance sur les ouvriers paisibles, que ceux-ci savent qu'ils n'ont aucune protection à attendre de l'autorité. L'amnistie n'est donc pour les grévistes qu'un encouragement, pour les travailleurs qu'un sujet nouveau d'inquiétude.

Nous nous reprocherions, dans les limites qui nous sont tracées, de ne pas mentionner au moins l'importante Encyclique que le Saint-Père vient d'adresser aux évêques italiens, et qui, en réalité, s'applique au clergé de tous les pays. Il y a là des leçons qu'on ne saurait assez méditer sur le sévère recrutement des séminaires, sur le devoir de n'y admettre que des jeunes gens dont la vocation présente des garanties certaines¹, sur la nécessité pour les ecclésiastiques de résister « au mauvais courant du siècle », et de se garder « des innovations inconsidérées », tout en tenant compte « de la diversité des temps » et « des besoins de l'âge présent », enfin sur

¹ Nous saisissons cette occasion de signaler le *Recrutement sacerdotal*, revue récemment fondée à Limoges et dont l'objet semble une application anticipée de l'Encyclique pontificale. Plus de cinquante évêques l'ont déjà approuvée, et dans les articles judicieux et souvent remarquables qu'elle publie, nous avons relevé avec plaisir, parmi les autorités qu'invoquaient leurs rédacteurs, les noms de Mgr Dupanloup, de Mgr Bougaud, du P. Lacordaire, du P. Gratry, de Mgr Besson, et, parmi les vivants, de M. Branchereau, l'éminent et vénéré supérieur du grand séminaire d'Orléans

l'efficacité souveraine de l'exemple pour fortifier les enseignements donnés au peuple. « Toute manière de s'occuper du peuple au prix de la dignité sacerdotale et au préjudice des devoirs de la discipline ecclésiastique, dit Léon XIII, ne pourrait être que hautement réprouvée. »

La guerre civile qui sévissait au Vénézuéla a été interrompue par les menaces de la guerre étrangère. Assailli par l'Angleterre et par l'Allemagne, auxquelles devait se joindre bientôt l'Italie, le président Castro a fait appel, sans distinction de partis, à tous ses concitoyens, et le patriotisme, surexcité par l'invasion ennemie, semble lui avoir répondu. L'Angleterre réclame le règlement de créances pour lesquelles des sociétés britanniques n'ont reçu depuis longtemps aucune satisfaction; elle exige aussi des dommages-intérêts pour ceux de ses sujets qui ont souffert des événements politiques, et pour le traitement, contraire au droit des gens, dont plusieurs de ses navires ont été victimes de la part des Vénézuéliens, aidés par les autorités du pays. C'est également pour un grand nombre de ses nationaux, ruinés par les guerres civiles, que l'Allemagne demande des indemnités. Mais, de plus, s'il en faut croire des correspondances étrangères, l'empereur Guillaume aurait dans cette lutte des intérêts personnels. Le président Castro aurait refusé de reconnaître les engagements de son prédécesseur envers la *Disconto Gesellschaft*, compagnie allemande qui compterait le souverain germanique au premier rang de ses actionnaires. Pour aider cette compagnie à recouvrer ses créances, l'empereur aurait envoyé en secret des fonds et des armes au chef des troupes révoltées contre Castro, le général Matos. Les deux navires du Vénézuéla que les Allemands ont coulés aussitôt après les avoir capturés, n'auraient été anéantis que parce qu'ils servaient à surveiller les côtes sur lesquelles étaient débarqués les secours fournis aux insurgés. Ce qui est certain, c'est que la destruction de ces navires a soulevé le mécontentement des Anglais, peu scrupuleux pourtant en cette matière, et que le gouvernement britannique a tenu à faire savoir que les navires du Royaume-Uni n'y étaient pour rien.

Tout est mystérieux dans ce conflit : la soudaineté de l'entreprise, la nature du pacte qui lie l'Allemagne et l'Angleterre, les motifs de l'intervention de l'Italie, et, par-dessus tout, la pensée des Etats-Unis. Il y a sept ans, on ne l'a peut-être pas oublié, l'Angleterre soulevait un différend avec le Vénézuéla sur une question de frontières. Aussitôt les Etats-Unis s'émurent. Dans un message hautain, le président Cleveland, s'armant de la doctrine de Monroë, revendiquait pour son gouvernement le droit de faire trancher le litige par une commission américaine; il déclarait que les Etats-

Unis résisteraient par *tous les moyens* à une action de l'Angleterre contre le Vénézuéla. Le Foreign-Office comprit, et se garda de maintenir les prétentions qu'il avait émises.

Le président Roosevelt ne s'est point prononcé. Son représentant à Caracas, M. Bowen, a transmis aux puissances coalisées les propositions d'arbitrage qu'avait faites le président Castro. Qu'en adviendra-t-il? Si l'arbitrage est admis, la grande république ne tiendra-t-elle pas à l'exercer? S'il est repoussé, demeurera-t-elle indifférente, et n'exhumera-t-elle pas de nouveau contre les belligérants la doctrine de Monroë? L'énigme se pose, non sans quelque inquiétude, à Londres comme à Berlin.

Les deux Chambres du Parlement anglais se sont séparées, après avoir voté l'*Education-bill*. On assure que les non-conformistes ont résolu de ne pas se soumettre à cette loi, et qu'ils annoncent déjà l'intention de ne point payer les taxes locales qui doivent servir à l'entretien des écoles. Lord Rosebery lui-même ne les a pas détournés de ce dessein : « Je ne suis pas personnellement en faveur du refus du paiement des impositions locales, a-t-il dit à leurs délégués; mais je ne suis pas dans la même position que vous. » Et il a ajouté que, s'ils acceptaient cette loi, les dissidents n'existeraient plus au point de vue politique. C'était assez les encourager à la résistance.

Nous n'avons pas à juger l'*Education-bill*. L'appui que lui ont donné les évêques catholiques nous autorise à penser que cette loi ne placera pas les écoles, autant que l'affirment les non-conformistes, sous le joug de l'Eglise anglicane. Mais, quelque opinion qu'on ait sur elle, nous ne pouvons nous empêcher de relever l'attitude de ceux qui croient qu'elle a lésé leurs droits. A peine le bill est-il voté qu'ils se concertent pour en empêcher l'application et en préparer l'abolition. Le résultat de leur agitation, nous dit-on, peut être la reconstitution du parti libéral et la chute du ministère. Les dissidents britanniques font pour leurs convictions ce que les catholiques allemands ont fait pour leur foi. Ils ne se contentent pas de gémir, de se lamenter, de s'indigner; ils s'unissent et ils agissent.

La cause peut être douteuse, mais l'exemple est bon à suivre.

Le *Correspondant* vient de perdre en la personne du comte Albert de Rességuier, un de ses plus anciens et plus fidèles amis. Membre des assemblées de 1849 et de 1871, M. de Rességuier avait noblement servi toutes les causes qui nous sont chères; il avait été lié avec les hommes dont la collaboration et l'appui ont illustré notre Recueil. L'intimité la plus étroite, une affection vrai-

ment fraternelle, l'unissait à M. de Falloux ; c'est assez dire avec quel frémissement d'âme il assistait à la destruction graduelle de cette loi de 1850 qu'il avait votée, et qui demeure, quoi qu'on fasse, l'honneur du ministre qui l'a préparée et de l'Assemblée qui l'a adoptée.

Issu d'une vieille race parlementaire qui a donné à la littérature du Midi de brillants interprètes, M. de Rességuier avait lui-même le goût de la poésie et des lettres, avec un esprit délicat et fin, une conversation agréable, pleine de souvenirs que, jusque dans son grand âge, il contait à merveille. Son commerce avait un charme que rendaient plus pénétrant la bonne grâce de son accueil et la générosité de son cœur. Dieu a le secret des œuvres dont ce grand chrétien a rempli sa vie, et l'immortelle espérance, qu'ils puisent dans cette pensée, peut seule adoucir l'affliction de ceux qui, comme nous, l'ont beaucoup aimé.

Le Directeur : L. LAVEDAN.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

Journal hebdomadaire paraissant le samedi.

DIRECTEUR EN CHEF : M. PAUL LEROY-BEAULIEU, MEMBRE DE L'INSTITUT

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1902

ÉCONOMIQUE. — La Grève de Marseille, les intérêts nationaux et coloniaux. — Les Trusts financiers en Allemagne. — Question du gaz à Paris. — Lettre d'Espagne : le commerce extérieur et le rendement des impôts, en Espagne, durant les premiers mois de 1902. — L'Exposition de Cork et le nouveau mouvement économique en Irlande. — Une cité triennale : Mulhouse au dix-neuvième siècle. — Revue économique : la Chambre de compensation des banquiers de Paris; mouvement général des opérations du mois de novembre 1902; la récolte de 1901-1902 dans la République Argentine; la situation de la dette publique de la France en 1901 et en 1902. — Nouvelles d'outre-mer : Java.

COMMERCIALE. — Revue générale. — Sucres. — Prix courant des métaux sur la place de Paris. — Correspondances commerciales : Bordeaux, Lyon, Le Havre, Marseille.

IMMOBILIÈRE. — Adjudications et ventes amiables de terrains et de constructions à Paris et dans le département de la Seine.

FINANCIÈRE. — Banque de France. — Banque d'Angleterre. — Tableau général des valeurs. — Marché des capitaux mobiliers. — Conseils généraux pour le placement d'une fortune. — Marché anglais et chemins de fer américains. — Rentes françaises. — Obligations municipales. — Obligations diverses. — Obligations des chemins de fer austro-hongrois ou autrichiennes diverses. — Actions des chemins de fer. — Institutions de crédit. — Fonds étrangers. — Rentes diverses : Compagnie des Voitures; Métropolitain; Mines d'or du Transvaal; Mines de l'Australie de l'Ouest et l'Ouest-Africain; Assurances; cours des Changes. — Renseignements financiers : Recettes des Omnibus; Canal de Suez. — Recettes hebdomadaires des chemins de fer.

Bureaux de L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS, 2, cité Bergère, Paris.

Abonnements : Paris et Départements : Un an, 40 fr. Six mois, 20 fr.

HALLES

A 15 MINUTES DE CHAMBÉRY

EN TRAMWAY
A VAPEUR

(SAVOIE)

EN TRAMWAY
A VAPEUR

Eau la plus sulfureuse connue, fortement iodurée et bromurée, essentiellement dépurative et reconstituante. — Maladies chroniques de la peau et des muqueuses. — Affections de la gorge et des bronches. — Anémies et pauvreté du sang. — Carie des os. — Hôtels, villa et casino.

ÉTABLISSEMENT OUVERT DU 15 MAI AU 15 OCTOBRE

GRAND HOTEL & CHATEAU DE CHALLES

Situé dans le parc de l'Établissement, propriété de la Société. — Prix très modérés.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

VOYAGES CIRCULAIRES EN ITALIE

est délivré toute l'année, à la gare de Paris-P.-L.-M. des billets de voyages circulaires à itinéraires variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète des voyages figure dans le livret-guide-horaire n° 101, vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau. Exemple d'un de ces voyages : Itinéraire 81-A³ : Paris, Mâcon, Aix-les-Bains, Modane, Turin, Milan, Gênes, Bologne, Florence, Pise, Gênes, Vintimille, Marseille, Lyon, Dijon, Paris. — Durée du voyage : 60 jours.

Prix : 1^{re} cl. 253 fr. 50 — 2^e cl. 183 fr. 20.

BANQUE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
7, rue Chauchat

Dépôts d'argent aux intérêts ci-après :

À vue.....	1/2 0/0
Trois mois.....	1 1/2 0/0
Un an.....	2 0/0
Deux ans.....	3 0/0

Délivrance de chèques et lettres de crédits sur tous les pays. — Encaissement gratuit des coupons pour la clientèle. — Location de coffres-forts. — Garde de titres. — Prêts sur titres. — Exécution des ordres de Bourse au comptant. — Souscription sans frais. — Vente et achat de toutes valeurs non cotées.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que l'Administration supérieure vient de l'autoriser, provisoirement, à abaisser les prix actuellement perçus pour la délivrance sur toutes les sections de son réseau des cartes d'abonnement d'un mois, de trois mois, de six mois et d'un an, comportant des parcours de 7, 8 et 900 kilomètres.

Ces dispositions sont mises en vigueur à partir du 15 novembre 1902.

GEORGES CHAMEROT, ÉDITEUR, RUE DE FURSTENBERG, 4, PARIS.

ÉTRENNES UTILES

PETIT
LARIVE & FLEURY

DICTIONNAIRE FRANÇAIS

ENCYCLOPÉDIQUE ILLUSTRÉ

à l'usage des Adultes et des Gens du Monde

ÉDITION DE BUREAU

PRIX, dans un élégant cartonnage toile. 5 francs

Le *Petit Larive et Fleury* embrasse tout le champ du savoir contemporain. On y trouve tout ce qu'on peut avoir besoin de chercher. Il contient 73,000 mots. Il est orné de 1,385 gravures explicatives et il présente 83 tableaux d'ensemble sur les Beaux-Arts, sur les Armes et Engins de guerre, sur les Grandes inventions qui sont de vrais chefs-d'œuvre d'ingéniosité. Il donne 112 cartes, dont une par département français. Et il ne coûte que 5 francs.

C'est assurément un des cadeaux les plus intelligents, les mieux compris, qu'on pourra dans beaucoup de cas, faire pour les étrennes.

ELZEVIR

**HISTOIRE
DE LA GUERRE DE 1870-71**

Par Paul et Victor MARGUERITTE

*Illustrée de 52 portraits de généraux et hommes politiques du temps
et de 24 plans de bataille*

PRIX, broché, tranches rouges en tête. 2 francs

Trente-deux ans se sont écoulés depuis les événements de 1870; une génération a disparu, un autre a surgi, et parmi les nouveaux venus à la vie, beaucoup paraissent ne pas se douter de ce qui s'est passé à cette terrible époque. Un grand nombre de jeunes gens semblent, hélas! ignorer la formidable catastrophe qui a littéralement coupé en deux notre vie de Français et de citoyens, à nous autres, hommes d'un certain âge.

A cette jeunesse trop oublieuse ou distraite, on ne saurait trop crier: « Souviens-toi!... Souviens-toi de la défaite! Souviens-toi du démembrement... » C'est ce que fait le livre précis, simple, condensé, d'autant plus vibrant dans son laconisme intitulé: *Histoire de la guerre de 1870-1871*, par Paul et Victor Margueritte.

Il appartenait aux deux célèbres écrivains d'évoquer les grands et terribles souvenirs que leur nom glorieux symbolise et perpétue. Ils ont mis dans ce livre toute leur âme, tout leur cœur filial et français — et c'est un devoir sacré pour tous les patriotes dignes de ce nom de le répandre à profusion, de le faire lire partout aux enfants des écoles, aux jeunes gens de toutes les classes, aux jeunes soldats. En parcourant l'ouvrage des Margueritte, tous sauront le mal qui fut alors fait à la France, combien elle fut voisine de sa perte et ce qu'elle se doit aujourd'hui à elle-même. Le prix modique de l'ouvrage le met d'ailleurs à la portée de toutes les bourses sans exception.

ELZEVIR

ENVOI FRANCO DE CES OUVRAGES CONTRE LE MONTANT EN UN MANDAT-POSTE.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME DEUX CENT NEUVIÈME

(CENT SOIXANTE-TREIZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE 1)

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABBREVIATIONS : Art., article; — C. R., compte-rendu.

- ANIN** (J. d'). Laquelle? I. 10 octobre. 81. — 25 octobre. 274. — 10 novembre. 451. — IV. Fin. 25 novembre. 662.
- BÉCHAUX** (A). La vie économique et le mouvement social. 10 novembre. 537.
- BOISSIEU** (Henri de). Les hospices civils de Lyon. 25 novembre. 736.
- BORDEAUX** (Henry). Le divorce dans le roman et au théâtre. 25 novembre. 641.
- BOURELLY** (Général). Nos écoles militaires d'officiers. Tendances actuelles : les réformes du général André. 10 novembre. 476.
- BRUNETIÈRE** (Ferdinand). Le Progrès religieux dans le catholicisme. 10 novembre. 393.
- CHAUMEIX** (André). La collection Dutuit. 10 décembre. 937.
- Chronique politique*. 10 octobre. 179. 25 octobre. 372. — 10 novembre. 571. — 25 novembre. 771. — 10 décembre. 987. — 25 décembre. 1201.
- DELAY** (Paul). L'esprit national chez les Polonais d'aujourd'hui. 10 octobre. 20.
- DELMAS** (Louis). Les microbes sont-ils utiles? 25 novembre. 695.
- DUFOUGERAY** (L.). La campagne de Masséna en Portugal (d'après les *Mémoires* du colonel Delagrave). 10 novembre. 558.
- GIBBONS** (S. Èm. le cardinal). A la mémoire de Montalembert. Lettre au P. Lecanuet. 10 novembre. 414.
- GIBON** (Fénelon). Le Congrès du repos du dimanche dans l'industrie du bâtiment à Paris. 25 décembre. 1132.
- GRABINSKI** (comte Joseph). Une princesse révolutionnaire. Christine Trivulzio de Belgiojoso. I. 25 novembre. 617. — II. Fin. 25 décembre. 1037.
- GRANGES** (Charles-Marc des). La comédie et les mœurs sous la Restauration et la monarchie de Juillet. — L'argent et la politique. II. 25 octobre. 221. — I. La famille, l'amour et le mariage. III. Fin. 25 novembre. 703.
- HEIMANN** (Rodolphe). Le Congrès des catholiques allemands à Mannheim et la politique du centre dans l'Empire. — II. Fin. 10 octobre. 59.
- JOLY** (Henri). L'avenir des congrégations en France. Un nouveau mode d'existence est-il possible. 10 novembre. 429.

¹ Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 décembre 1902.
25 DÉCEMBRE 1902,

JOUBERT (Louis). *Les Œuvres et les Hommes* (chronique du monde, de la littérature, des arts et du théâtre). 25 octobre. 354. — 10 décembre. 947. — 25 décembre. 1163.

KLEIN (Félix). Lettres inédites de Xavier de Maistre à sa famille. I. 10 décembre, 899. — II. Fin. 25 décembre. 1103.

LACOMBE (H. de). Le centenaire de Mgr Dupanloup. 10 octobre. 188. — Le cardinal Guibert. I. 25 décembre. 1060.

LANZAC DE LABORIE (Léon de). La crise d'âme d'Ernest Renan (*Lettres du séminaire*). 10 octobre. 43. — Une nouvelle histoire de France (dirigée par E. Lavisse). 25 octobre. 370. — L'armée des Cent-Jours. (*Napoléon : ses dernières années*, par H. Couderc de Saint-Chamant). 10 novembre. 518. — Autour d'un coup d'Etat. (*L'avènement de Bonaparte*, t. 1^{er}, par A. Vandal). 25 décembre. 1144.

LAPPARENT (A. de). L'éruption des Antilles, d'après les dernières missions scientifiques. 10 novembre. 417.

LAVOLLÉE (René). Le chemin de Canossa. Les leçons du Kulturkampf allemand. 25 novembre. 581.

LEVESQUE (Donatien). La grande vénérie du duc d'Aumale à Chantilly. 10 novembre. 524.

Livres d'étrennes. 10 décembre. 973. — 25 décembre. 1182.

MAISTRE (Xavier de). Lettres inédites à sa famille, publiées par Félix Klein. I. 10 décembre. 899. — II. Fin. 25 décembre. 1103.

MATHIEU (Cardinal). Le Concordat de 1801. — V. L'ultimatum et le départ de Consalvi. 10 décembre. 781. — VI. La signature. 25 décembre. 997.

MEAUX (vicomte de). Souvenirs politiques. Les tentatives de restauration monarchique après la guerre. — II. 10 octobre. 3. — III. 193.

MICHON (Louis). Les généraux boërs. L'Angleterre et l'Europe. 25 octobre. 299.

PARVILLE (Henri de). Revue des sciences. 10 octobre. 171. — 10 novembre. 562. — 10 décembre. 966.

Pétition de l'épiscopat français aux membres du Sénat et de la Chambre des députés. 25 octobre. 382.

RAFFALOVICH (A.). La dynastie Krupp. 10 décembre. 843.

RIVIÈRE (Louis). L'assistance aux ouvriers sans travail. Colonies agricoles et industrielles aux Pays-Bas et en Allemagne. II. 10 octobre. 154. — III. Fin. 25 octobre. 327. — La surveillance des établissements d'assistance privée. 10 novembre. 503.

SEILHAC (Léon de). La grève et l'arbitrage. 10 décembre. 820.

Sous-marins (les) anglais. 10 octobre. 120.

SPRONCK (Maurice). Emile Zola. L'œuvre et l'homme. 10 octobre. 110.

TINSEAU (Léon de). Le secrétaire de M^{me} la Duchesse. I. 10 décembre. 861. — II. 25 décembre. 1076.

TROGAN (Edouard). Le chef-d'œuvre d'un artiste écrivain (*Miramar de Majorque*, par Gaston Vuillier). 25 novembre. 760. — Le livre d'or des missions catholiques françaises. (A propos de la publication dirigée par le P. Piolet). — 25 décembre. 1150.

THUREAU-DANGIN (Paul). La Renaissance catholique en Angleterre. Les divisions des catholiques (1851-1865). I. 10 octobre. 127. — II. Fin. 25 octobre. 251.

TABLE

DU TOME CENT SOIXANTE-TREIZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(DEUX CENT NEUVIÈME DE LA COLLECTION)

1^{re} LIVRAISON. — 10 OCTOBRE 1902

Souvenirs politiques. — Les tentatives de restauration monarchique après la guerre. — II, par M. le vicomte DE MEAUX.	3
L'esprit national chez les Polonais d'aujourd'hui, par M. Paul DELAY.	20
La crise d'âme d'Ernest Renan, par M. L. DE LANZAC DE LABORIE.	43
Le congrès des catholiques allemands à Mannheim et la politique du centre dans l'empire. Fin, par M. Rodolphe HEIMANN.	59
Laquelle? — I, par M. J. D'ANIN.	81
Emile Zola. — L'œuvre et l'homme, par M. Maurice SPRONCK, député.	110
Les sous-marins anglais.	120
La Renaissance catholique en Angleterre au dix-neuvième siècle. — II, par M. Paul THUREAU-DANGIN.	127
L'assistance aux ouvriers sans travail. — Colonies agricoles et industrielles aux Pays-Bas et en Allemagne, par M. Louis RIVIÈRE.	154
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE.	171
Chronique politique	178
Le centenaire de Mgr Dupanloup (1802-1902), par M. H. DE LACOMBE.	189

2^e LIVRAISON. — 25 OCTOBRE 1902.

Souvenirs politiques. — Les tentatives de restauration monarchique après la guerre. — III, par M. le vicomte DE MEAUX.	193
La Comédie et les Mœurs sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. — II. L'argent et la politique, par M. C.-M. DES GRANGES.	221
La Renaissance catholique en Angleterre au dix-neuvième siècle. — III, par M. Paul THUREAU-DANGIN, de l'Académie française.	251
Laquelle? — II, par M. J. D'ANIN.	274
Les généraux boërs. — L'Angleterre et l'Europe, par M. Louis MICHON.	299
L'assistance aux ouvriers sans travail. — Colonies agricoles et industrielles aux Pays-Bas et en Allemagne. — Fin, par M. RIVIÈRE.	327
Les Œuvres et les Hommes, chronique du monde, de la littérature, des arts et du théâtre, par M. Louis JOUBERT.	354
Une nouvelle histoire de France, par M. L. DE LANZAC DE LABORIE.	370
Chronique politique.	372
Pétition de l'épiscopat français aux sénateurs et aux députés.	382

3^e LIVRAISON. — 10 NOVEMBRE 1902.

Le progrès religieux dans le catholicisme, par M. BRUNETIÈRE.	393
A la mémoire du comte de Montalembert, par le cardinal GINOWS.	414
L'éruption des Antilles, d'après les dernières missions scientifiques, par M. A. DE LAPPARENT.	417
L'avenir des congrégations en France. — Un nouveau mode d'existence est-il nécessaire? par M. Henri JOLY.	429
Laquelle? — III, par M. J. D'ANIN.	451

Nos écoles militaires d'officiers. — Les réformes du général André, par M. le général BOURRELLY.	476
La surveillance des établissements privés, par M. Louis RIVIÈRE.	503
L'armée des Cent-Jours, par M. L. DE LANZAC DE LABORIE.	518
La grande vénerie du duc d'Aumale à Chantilly, par M. D. LEVESQUE.	524
La Vie économique et le mouvement social, par M. A. BÉCHAUX.	537
La campagne de Masséna en Portugal, par M. L. DUFOURERAY.	558
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE.	562
Chronique politique.	571

4^e LIVRAISON. — 25 NOVEMBRE 1902.

Le chemin de Canossa. — Les leçons du Kulturkampf allemand, par M. René LAVOLLÉE.	581
Une princesse révolutionnaire. — Christine Trivulzio de Belgiojoso. I, par M. le comte Joseph GRABINSKI.	617
Le divorce dans le roman et le théâtre, par M. Henri BORDAUX.	641
Laquelle? — IV. — Fin, par M. J. D'ANIN.	662
Les microbes sont-ils utiles? par M. Louis DELMAS.	695
La Comédie et les Mœurs sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. — III. La famille, l'amour et le mariage, par M. DES GRANGES.	703
Les hospices civils de Lyon, par M. Henri DE BOISSIEU.	736
Miramar de Majorque, de M. Gaston Vuillier, par M. TROGAN.	760
Chronique politique.	771

5^e LIVRAISON. — 10 DÉCEMBRE 1902.

Le Concordat de 1801. — V. L'ultimatum et le départ de Consalvi, par S. Em. le cardinal MATHIEU.	781
La grève et l'arbitrage, par M. LÉON DE SEILHAG.	820
La dynastie Krupp, par M. A. RAFFALOVICH.	843
Le Secrétaire de Madame la duchesse. — I, par M. LÉON DE TINSEAU.	861
Lettres inédites de X. de Maistre à sa famille. — I, par F. KLEIN.	899
Un nouveau musée. — La collection Dutuit, par M. André CHAUMEIX.	937
Les Œuvres et les Hommes, chronique du monde, de la littérature, des arts et du théâtre, par M. Louis JOUBERT.	947
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE.	966
Livres d'étrennes.	973
Chronique politique.	987

6^e LIVRAISON. — 25 DÉCEMBRE 1902.

Le Concordat de 1801. — VI, par S. Em. le cardinal MATHIEU.	997
La princesse Belgiojoso à Paris, par M. le comte J. GRABINSKI.	1037
Le cardinal Guibert. — I, par M. H. DE LACOMBE.	1050
Le Secrétaire de Madame la duchesse. — II, par M. LÉON DE TINSEAU.	1076
Lettres inédites de X. de Maistre à sa famille. — Fin, par M. KLEIN.	1103
Le Congrès du repos du dimanche dans l'industrie du bâtiment à Paris, par M. Fénelon GIBON.	1132
Autour d'un coup d'Etat, par M. L. DE LANZAC DE LABORIE.	1144
Le Livre d'or des Missions catholiques françaises, par M. TROGAN.	1150
Les Œuvres et les Hommes, chronique du monde, de la littérature, des arts et du théâtre, par M. Louis JOUBERT.	1168
Livres d'étrennes.	1182
Chronique politique.	1201

~~DUE APR 12 1930~~

~~MAY 25 1930~~

